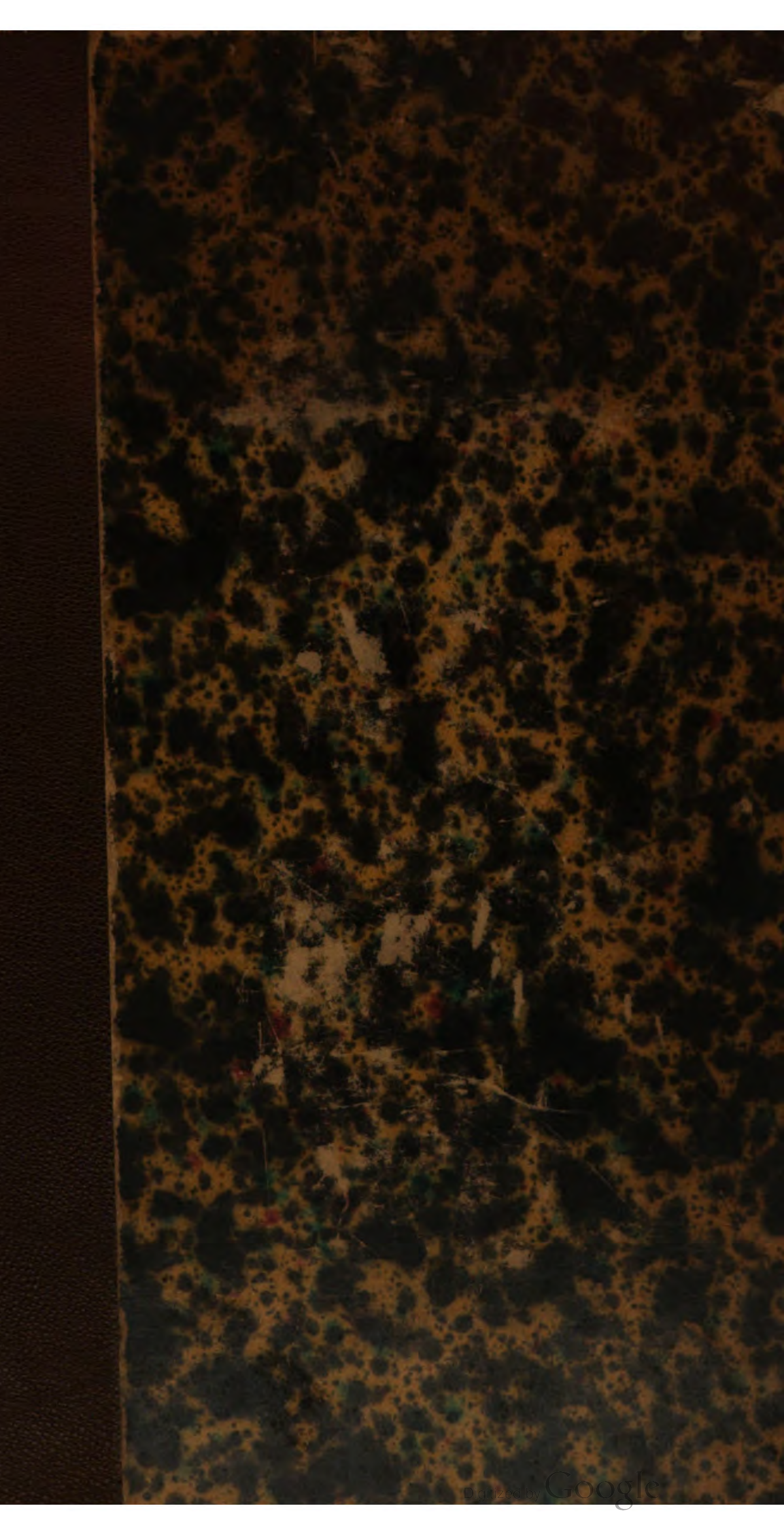
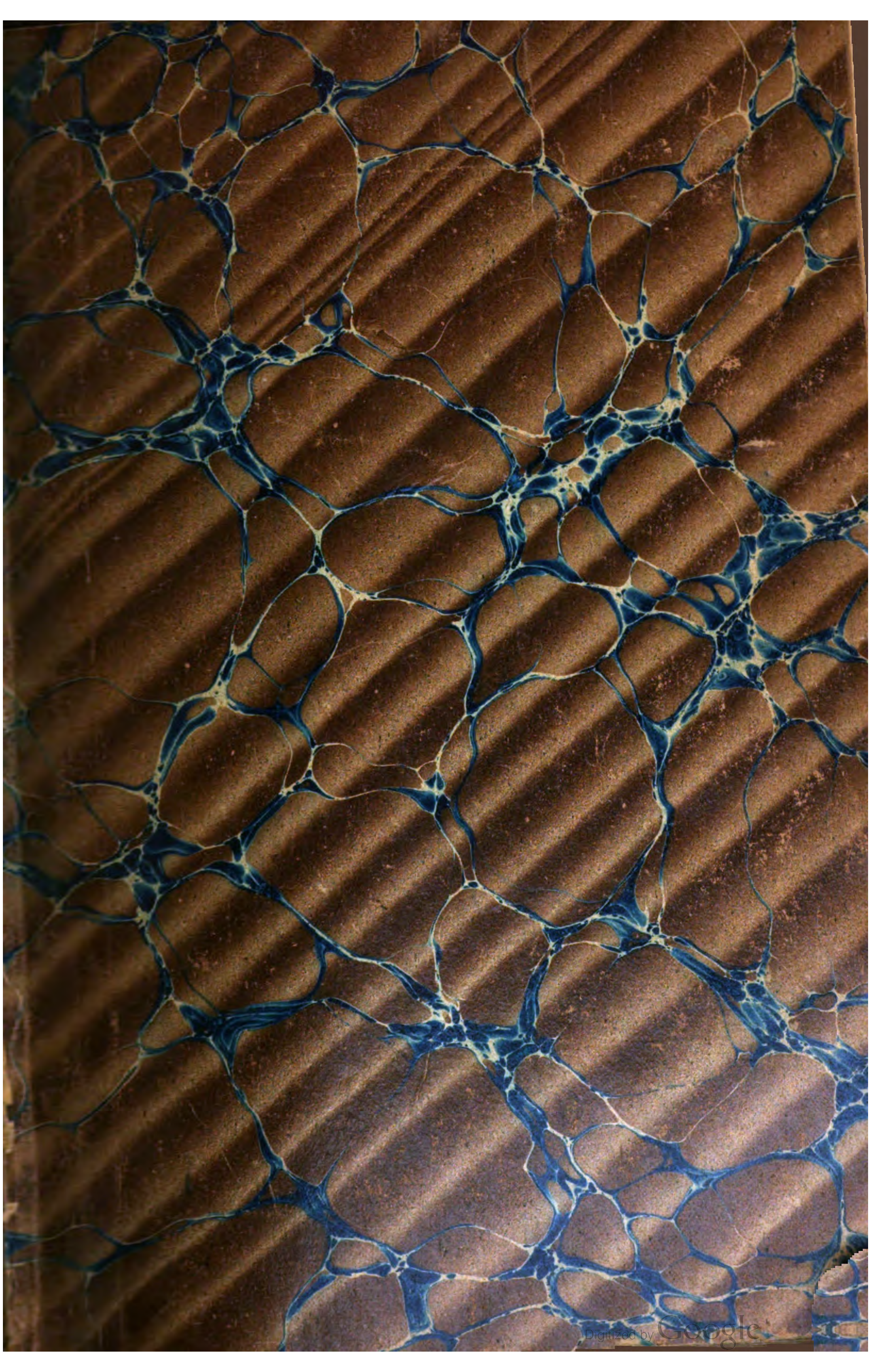



VE RI TAS
HARVARD COLLEGE LIBRARY
HOHENZOLLERN COLLECTION
IN COMMEMORATION OF THE VISIT OF
HIS ROYAL HIGHNESS
PRINCE HENRY OF PRUSSIA
MARCH SIXTH, 1902
ON BEHALF OF HIS MAJESTY
THE GERMAN EMPEROR
PRESENTED BY ARCHIBALD CARY COOLIDGE PH.D.
ASSISTANT PROFESSOR OF HISTORY
No 9595
Digitized by Google







NOTICE
DE LA LORRAINE.

TOME SECOND.

ON TROUVE

CHEZ MADAME GEORGE, LIBRAIRE

à Lunéville :

PETITE HISTOIRE NATURELLE des Écoles primaires et primaires-supérieures, ou Leçons sur les Minéraux, les Plantes et les Animaux qu'il est le plus utile de connaître; 2me édition, refondue par l'auteur et ornée de plusieurs gravures; 1 vol. in-18 de plus de 200 pages. Prix broché : 75 c.; cartonné 90 c.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES SUR L'HISTOIRE NATURELLE, à l'usage des institutions des demoiselles. Premier volume, Minéralogie-Géologie, Botanique; in-18 orné de 20 planches. Prix : 3 fr.

Deuxième volume, Zoologie; in-18 orné de 20 planches. Prix : 3 fr.

LECTURES CHOISIES sur l'Histoire naturelle et sur les Phénomènes les plus remarquables de la Nature, ou Recueil de fragments tirés des naturalistes modernes et disposés dans un ordre méthodique; 1 vol. in-8°. Prix, broché : 5 fr.

PETITE GÉOGRAPHIE DES ÉCOLES PRIMAIRES, ou Notions élémentaires sur les habitans, le sol, le climat, les productions naturelles des différentes contrées du globe, et particulièrement de la France. Ouvrage rédigé sur un nouveau plan et conforme à la loi sur l'instruction primaire; 1 vol. in-18 de 212 pages. Prix, cartonné : 75 c.

PETIT ATLAS DES COMMENÇANTS, pour la petite Géographie des écoles primaires; par M. Saucerotte, avec cartes col. cart. 2 fr.

PETIT COURS DE MATHÉMATIQUES appliquées, à l'usage des classes ouvrières, des propriétaires et des entrepreneurs d'industrie des villes et des campagnes, et pour servir de texte à l'enseignement dans les écoles primaires, dans celles d'agriculture, d'arts et métiers et dans les écoles normales; par M. Ottin, ex-professeur de mathématiques; 2 vol. in-18. Prix : 2 fr. 25 c.

ORTHOGRAPHIE, ou Leçons d'orthographe sur le plan de la Cacographie méthodique; par M. Munier, auteur de la Cacographie publiée à Metz; 1 vol. in-12, 1 f. 50 c.

RAMBERVILLERS, IMPRIMERIE DE MÉJEAT.



NOTICE
DE LA LORRAINE,

QUI COMPREND LES DUCHÉS

DE BAR ET DE LUXEMBOURG,

L'ÉLECTORAT DE TRÈVES,

LES TROIS ÉVÊCHÉS (METZ, TOUL ET VERDUN):

L'HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES VILLES DE CE PAYS, DES BOURGS, DES VILLAGES, DES ABBAYES, DE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SACRÉS ET CIVILS; DES CAMPS ROMAINS, DES PALAIS DES ANCIENS ROIS D'AUSTRASIE, DES ANTIQUITÉS REMARQUABLES ET DE TOUS LES MONUMENTS QUI MÉRITENT QUELQUES DISTINCTIONS.

PAR DOM AUG. CALMET.

2me. ÉDITION.

Tome second.

A LUNÉVILLE,

Chez Mme. GEORGE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Grande-Rue n° 23,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA LORRAINE.

1840

NOTICE

DES DUCHÉS

DE LORRAINE, DE BAR

ET DE LUXEMBOURG,

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TRÊVES, ET DES ÉVÊCHÉS DE METZ, TOUL ET VERDUN, DES VILLES PRINCIPALES, DES BOURGS, ET AUTRES LIEUX LES PLUS CÉLÈBRES DANS L'HISTOIRE, RANGÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

M.

MACHEREN *ou* **MAKEREN.** Macheren. Il y a dans le Luxembourg deux bourgs assez considérables de ce nom, situés tous deux sur la Moselle; l'un entre Thionville et Sierk, et l'autre presqu'à l'embouchure de la Sure. Il y a encore d'autres lieux du nom de *Macheren*, comme *Roden-Macheren*, ou *Rodemach*. Nous avons parlé de chacun en particulier, sous leurs articles que l'on peut consulter. *Macheren* en allemand, vaut autant que *Maceriæ* en latin, et *Maizières* en français, d'où viennent tant de lieux nommés *Maizières*. Voyez *Greven* ou *Graven-Macheren*, et *Kœnig-Macheren*, et *Rodemack*.

MADIÈRES *ou* **MADEIRES** *ou* **MAIDIERES.** — Madières, *Maderia* a la même signification que *maceria*, muraille ou *madera*, matière propre à bâtir.

Madières, village à un quart de lieue du Pont-à-Mousson à l'occident. Ce village appartenait anciennement à l'évêque de Liége, qui en avait la seigneurie et nommait à la cure. Hugues, évêque de Liége en 1227 échangea le village et l'église de Maidières, excepté les dîmes et les fondations faites dans l'église, avec Jean d'Apremont, évêque de Metz, contre l'abbaye de St.-Tron, l'abbaye de Vaussor, et le prieuré de Hastières, qui appartenaient à l'église de Metz, le tout agréé par le chapitre de Metz (1).

Henri, comte de Bar, y forma opposition pendant assez long-temps, parce qu'il était, par droit héréditaire, voué de Madières. Il saisit donc ce village, et le retint pendant plus d'un an, jusqu'à ce que l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, par la médiation des gens de bien, s'accommoda avec le comte de Bar, qui céda à l'évêque de Metz le château de Fribourg en Vosges, et l'évêque de Metz lui assura une terre de 25 livres Provinoises de rente, à l'estimation de Geoffroi de Nonsart et de Guérin, chatelain de Mouson. L'acte est du mois d'août 1228.

Aujourd'hui Madières est du diocèse de Toul, office, recette et bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs sont : le roi, haut et moyen justicier; M. le comte Desarmoises, et M. Milet maître des comptes de Lorraine, seigneurs fonciers.

Il y a deux paroisses à Madières; l'une qui a pour patron Saint Pierre-aux-liens, et l'autre saint Remi. Cette dernière est unie à la collégiale de Sainte-Croix, sur le pont du Pont-à-Mousson, qui la fait desservir.

(1) Alberic. ad an 1227 et Meurisse histoire de Metz, pag. 453.

MADIN (Le), *ruisseau.* — Le Madin est un ruisseau qui a sa source à une demi-lieue d'Apremont; il passe au-dessous de Nonsart, à Panne et se perd dans le ru de Maid, au-dessous de Bouillonville, dans le bailliage de Thiaucourt.

MADON (Le). — La rivière appelée le Madon, prend sa source à Vioménil, village du ban d'Ecle, au bailliage de Darney en Vosges; elle passe à l'abbaye de Bonfaï, à Mirecourt et Haroué, et va se perdre dans la Moselle, au-dessus de Pont-St.-Vincent.

MAGNÉVILLE. — Magnéville, village situé dans le ban de la rivière, sur la Vezouze; la paroisse est dédiée sous l'invocation de saint George; patron, l'abbé de Senones. Seigneurs, ceux d'Herbéviller-Launoy; bailliage de Vic, parlement de Metz, souveraineté de France.

Ogéviller est annexe de Magnéville, j'en ai parlé dans un acticle particulier.

Fouménil ou Frémenil, Fratrum mansile, autre annexe de Magnéville, est un petit village situé près Ogéviller. L'église a pour patron saint Pierre-aux-liens. Elle fut unie à la paroisse de Bénaménil, par feu M. de Bissy, évêque de Toul, le 22 octobre 1696. Le vicaire qui réside à Frémenil, reçoit sa pension de l'abbaye de Senones, qui possède la moitié des dîmes : ce qui se fait contre l'union de Frémenil et Bénaménil, dont le curé devrait payer la pension du vicaire.

MAGNIENVILLE. — Magnienville, verrerie très-considérable, érigée d'abord en fief, ensuite en haute justice, le 10 février 1722, était aussi dans la forêt de *Terne*, à une lieue de Châtel, sur le ruisseau de Villers et de la communauté de Mariville (1). Magnienville a changé d'emplacement; les deux verreries sont rapprochées actuellement et considérées comme n'en faisant qu'une, sur le ruisseau qui passe à Belval.

MAGNIÈRES. — Magnières, *Maneriæ*, bourg situé entre Remberviller, Gerbéviller et Lunéville, sur la grande route de ces deux villes. Diocèse de Toul souveraineté de Lorraine. L'église paroissiale est dédiée sous l'invocation de saint Laurent. Magnières est situé sur la Mortagne, à cinq lieues de Rosières, et dépend du bailliage de Lunéville.

Il y a dans ce lieu un château vaste et bien bâti, accompagné de cours et de jardins spacieux. Il y a aussi un fief.

La seigneurie de Magnières a été possédée par les premières maisons de Lorraine: Les comtes de Blâmont, les seigneurs de Ristes, d'Ogéviller, les Haraucourt, les du Chatelet, etc. On voit encore dans l'église paroissiale, des mausolées des seigneurs de ces anciennes maisons.

On y voit aussi des chapelles fondées en différens temps :

1° La chapelle de St. George, dont les seigneurs du lieu sont collateurs.

2° La chapelle de sainte Croix, dont les mêmes seigneurs sont patrons.

3° La chapelle de Ste. Catherine, fondée le 20 juin 1515, par Catherine d'Haraucourt, épouse d'Etienne de Thuilières, seigneur de Magnières; collateur, le seigneur du lieu.

4° La chapelle castrale sous l'invocation de Ste. Barbe.

5. L'ermitage de Notre-Dame de Montfort, chef-lieu de la congrégation des ermites de saint Jean-Baptiste, au diocèse de Toul; collateur, le seigneur du lieu.

6° L'hôpital de S. Antoine devant la halle. Dépend le hameau de saint Pierremont, où il y a une chapelle, sous l'invocation de S. Pierre.

La terre de Magnières est passée à la maison de Franc, et non pas *Desfrans*, qui est ancienne dans le Mâconnois, par le mariage de Gaspard de Franc comte d'Anglure, brigadier des armées du roi, avec mademoiselle Marie-Françoise de Bildestein, dernière héritière de sa maison, par qui cette terre était possédée. Elle appartient aujourd'hui à M. le comte de Franc d'Anglure son fils, chambellan de

(1) Vertraidus rivus.

feu S. A. R. le duc Léopold, et capitaine de ses gardes.

La seigneurie de Magnières a été longtemps possédée par les comtes de Blâmont (1). Henri sire de Blâmont l'acquit en 1289, de Poincignon, fils de Varri voué d'Epinal. L'acte fut fait en présence d'Alexandre abbé de Moyenmoutier et de Gérard abbé d'Etival, et scellé de leurs sceaux. En 1303, le même Henri de Blâmont acquit d'Alix dame de Beaumont et de Jean son fils, tout ce qu'ils avaient au même lieu, pour cent sols de Nantois. Il échangea l'année suivante avec Thiebaut duc de Lorraine, ce qu'il possédait à Contrexéville contre ce qui appartenait au duc à Magnières.

Le même comte Henri assigna pour douaire à Jeanne de Blâmont sa fille, en la mariant avec Burnike sire de Ristes, la maison forte et la ville de Magnières, à condition qu'ils le recevront lui et les siens dans leur château, toutes les fois qu'il en aura besoin. L'acte est du mois de juillet 1322.

Néanmoins les comtes de Blâmont ne possédaient la terre de Magnières qu'à titre de fief relevant des ducs de Lorraine. Le même Henri de Blâmont, dont nous venons de parler, reprit du duc Ferri en 1312, la forte maison de Magnières, avec ses dépendances et voulut que son fils aîné en fit de même.

En 1407, Eyge comte de Kibourg, seigneur de Magnières, fit foi et hommage au duc de Lorraine, de tout ce que Jeanne comtesse de Kibourg sa femme, possédait au lieu de Magnières, notamment le château et forteresse, et la moitié de ladite ville, ensemble de la moitié de la ville de Mazelley et de la forteresse de Romont.

MAGNY.— Magny ou Magney, village du diocèse de Metz, situé sur la rivière de Seille, qu'on traverse sur un pont. Le terrain de ce village est très-aquatique et très-souvent inondé par la rivière, à une lieue de Metz.

(1) Archives d'Epinal, Layette, Blâmont.

En 1429 (1), le 15 juillet, les troupes de Charles II duc de Lorraine, qui avait déclaré la guerre à la ville de Metz, mirent le feu au village de Magny, et fauchèrent les blés de plus de mille journaux de terre dans les finages de Pelte, Crépy et Magny. Ils brûlèrent ce dernier village et en coupèrent les vignes.

En 1475 (1), l'armée commandée par le seigneur de Craon, assit son camp à Magny pour inquiéter la ville de Metz; mais il n'y eut aucune action des deux côtés, et le camp fut levé huit jours après. Ces troupes en se retirant emmenèrent tous les bestiaux et les vivres des environs.

Le village de Magny est du ressort du parlement de Metz, et du bureau des recettes de la même ville.

MAID (*Le ru de*).— Le ru de *Maid*, *Math* ou *Mais*, en latin *Maticus fluvius*, prend sa source, non pas comme quelques-uns l'ont avancé, auprès de Bouconville, mais auprès du village de Broussey en Voivre. Voici ce que m'en écrit une personne éclairée, qui est sur les lieux, et qui a examiné la chose de très-près : On voit encore une église champêtre appelée *Naville*, dédiée à S. Clément, bâtie sur le ban de Raulecourt, annexe de Broussey en Voivre, entre ces deux villages; cette église tombe en ruine. Près de là est une fontaine, dite de *S. Clément*, qui en reçoit à quelques pas de là une autre, qui forment ensemble une espèce de réservoir. Cette fontaine de saint Clément est la vraie source du ru de Maid ou Mas, qui passe dans Broussey, de là près, et non pas dans Bouconville. L'étang de Bouconville ne grossit au-dessous de ce ruisseau que pendant trois années consécutives; la quatrième année, lorsqu'il a été péché, il reste à sec. Le ru de Maid continue son cours, et reçoit plusieurs autres ruisseaux. Il reçoit le nom de rivière à Essey, ou plutôt à Thiaucourt, et même plus bas. Cette source du ru de Maid est prou-

(1) Chronique du doyen de Saint-Thiébaut' an 1429.

(2) Chronique des célestins de Metz.

vée par les habitans de cette contrée et par les anciens titres.

Ce ruisseau ou rivière, après avoir passé à Bayonville, va se jeter à une demi-lieue au-dessous d'Arnaville dans la Moselle, à trois lieues de Metz; ce qui a donné lieu à cette manière de parler proverbiale: *le ru de Maid commence à Naville et finit à Renaville.* Son cours en droite ligne serait de près de sept lieues.

MAILLI. — Mailli, village sur la Seille, près Nomeni, répondant au Pont-à-Mousson, diocèse de Metz, nommé en latin *Manelli.* La maison de Mailli porte de gueules à trois maillets d'or, deux, un.

Il y a aussi *Mailli*, terre et seigneurie de France dans le Boulonois, autrefois appelé *Montarmel.*

Et *Mailli*, bourg de France dans la Picardie, en l'élection de Péronne; il a titre de marquisat, et a donné le nom a une des plus illustres et des plus anciennes maisons de la province.

Item *Mailli*, bourg de France en Champagne, diocèse et élection de Reims.

MAIN-DU-PRINCE (La). — A une lieue et demie de Bitche et de Stulzbroun, il y a une tuilerie, près de laquelle est une grosse pierre, appelée *la Main-du-Prince*, sur laquelle on voit en effet l'empreinte d'une main, et à cent pas plus loin une autre grossse pierre, qui représente l'empreinte d'un corps d'homme. Suivant une anciennne tradition, un prince y fut dévoré par les bêtes féroces, et on n'en retrouva que la main. Peut-être aussi est-ce l'aventure de Ferri III, qu'on prétend avoir eu la main emportée dans une bataille, qui se donna dans cet endroit, entre lui et l'évêque de Metz, en 1293.

MAIZAY. — Maizay, *Magiacum* ou *Magainum*, village du diocèse de Verdun; office d'Hatton-Châtel; juridiction des juges des seigneurs du lieu; recette et bailliage de Saint-Mihiel; cour souveraine de Nancy. Il y a deux châteaux dans le lieu. Il y avait autrefois dans la ville de Verdun, une rue et une place qui portaient le nom de *Maizay.*

MAIZERAY ou SAINT-GIBRIEN. — *Voyez* ESSEY EN VOIVRE.

MAIZIERES. On connait plusieurs lieux du nom de *Maizières*, non seulement en Lorraine, mais aussi dans les autres pays, car *Mezeray*, *Maizeray*, *Mazelure*, ont la même signification que *Maizières* en français, et en latin *Mauriæ.* Le dernier terme signifie proprement une muraille à sec, une muraille de jardin, en général toutes sortes de murailles; de là vient *Macerio*, un maçon.

Maizières, village du bailliage de l'évêché de Toul, chef-lieu de la châtellenie de même nom. Les villages qui en dépendent, sont: Maizières, Blainville, Xucelly.

Henri de Ville-sur-Illon, évêque de Toul, mort en 1436 (1), fit réparer les châteaux de Maizières, de Blénod, de Brixei et de Liverdun, et les fortifia de bonnes tours, qui les rendirent comme imprenables. Cependant Antoine de Neuf-Châtel (2), un de ses successeurs dans l'évêché, mort en 1495, fut encore obligé de les réparer, parce qu'ils tombaient en ruine de vétusté. Les huguenots ayant pris et brûlé ce château en 1587, Henri de Bourlémont évêque de Toul, le fit réparer. Ce même château ayant été pris par les Lorrains, pendant la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine, fut repris sur eux par le maréchal de Bourgogne, en 1473 (3).

L'église a pour patronne, la Nativité de Notre-Dame.

Annexe *Bainville*, patron, S. Martin.

La chapelle de l'Annonciation; patron, le curé; charges, deux messes par semaine.

L'ermitage de sainte Anne ou du Fontenel.

Maizières, village de la châtellenie

(1) Histoire de Lorr. Preuves, p. 187. 188 et 189.
(2) Tom. 2, p. 633.
(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 973.

de la Garde, appartenant à M. l'évêque de Metz.

Maizières, village du val de Metz.

Mazeriacum, sur le rupt de May, village de Saint-Mihiel, dénommé en 904. Saint Florentin, qu'on dit être le même que saint Florent, évêque de Strasbourg, est patron de l'église. Une partie de Pinteville et de Riaville dépend de cette paroisse, le reste dépend d'Aulnois.

MALAINCOURT. — On connait en Lorraine plusieurs lieux du nom de *Malaincourt* ou *Malancourt*; Malaincourt, annexe de Grafigni; Malaincourt, village sur le rupt d'Auger, à une demi-lieue de Bourmont. Malaincourt, sur l'Orne, répondant à Briey, diocèse de Metz. Malancourt, village de Richecourt.

Nous nous bornons ici à *Malaincourt*, village à trois lieues de Neufchâteau, dépendant de la baronie de Beaufremont; diocèse de Toul, annexé de Medonville, office, recette et bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy. Il y a dans ce lieu, une église dédiée à saint Laurent.

On compte dans Malaincourt, 40 ou 42 habitans.

Pour *Medonville*, c'est un village dépendant de la baronie de Beaufremont, diocèse de Toul, cour souveraine de Lorraine. La paroisse est dédiée à Notre-Dame.

MALFOSSE ou MORTEFOSSE. — Malfosse est un ermitage situé à une lieue de l'abbaye de Moyenmoutier, vers le nord, derrière une haute montagne, sur laquelle se voit un rocher élevé, nommé la Haute-Pierre. Malfosse ou Mortefosse, est situé dans une solitude affreuse, où l'on ne voit presque jamais le soleil. Nous y avons encore vu une église assez vaste, avec le presbytère fort bien voûté, et des vitres peintes fort proprement. L'ermitage ou la demeure de l'ermite, était fort resserrée et assez mal bâtie. Il y avait eu autrefois en ce lieu un monastère, puisqu'en 17..... on a découvert dans le cloître, la tombe d'un abbé de Haute-Fontaine, ordre de Citeaux, en Champagne; et sous la tombe, le corps d'un abbé de cette abbaye, qui s'y était retiré et y était mort.

On lit dans l'histoire de l'abbaye de Moyenmoutier, qu'en 1084 (1), *l'abbé Bertrice fit bâtir à son frère Théodoric, une basilique sous la Baume, la fit dédier par Pibon, évêque de Toul, en l'honneur de sainte Marie-Madeleine*. C'est sans doute cette basilique que nous avons encore vue bien entière, et qui a subsisté jusqu'en ces dernières années qu'on a transféré l'ermitage sur le penchant de la montagne qui est au midi et à l'opposite de Malfosse.

On lit dans la même histoire (2), qu'Odile, fille d'Artique, duc d'Alsace et de la duchesse Baressinde, étant née aveugle, fut portée à saint Hidulphe et à saint Erard son frère, évêque de Ratisbonne, qui l'était venu voir dans sa retraite de Moyenmoutier; que ces deux saints évêques la cathéchisèrent, lui donnèrent le baptême dans l'église sous la Baume, et lui rendirent la vue du corps avec celle de l'âme, dans le baptême qu'elle reçut de leurs mains.

On est partagé de sentimens sur cette église, qui était sous la Baume. Quelques uns ont cru que c'était l'abbaye *de la Baume en Bourgogne, diocèse de Besançon*; mais elle était trop éloignée de la demeure du duc Artique, qui demeurait en Alsace, environ à dix ou douze lieues de Moyenmoutier, et de celle de saint Hidulphe, abbé et fondateur de ladite abbaye.

D'autres croyent que cette église est celle de saint Jean l'évangéliste, que saint Hidulphe avait bâtie près de son monastère. D'autres enfin croyent que c'est à l'ermitage de Malfosse, situé sous la Haute-Pierre. Mais il ne paraît pas que du temps de saint Hidulphe, il y eut encore ni ermitage, ni église, ni monastère à Malfosse. L'église n'y fut bâtie et consacrée, que sous l'abbé Bertrice, en 1084.

(1) Hist. mediani monasterii., page 256 et 257.

(2) Ibid. p. 1012, 60, 105, 106.

MALGRANGE (La). —La Malgrange est à trois quarts de lieue de Nanci, entre Bon-secours et le village de Heillecourt, dans la paroisse duquel est ce château. Il y avait depuis long-temps dans cet endroit une maison de campagne, appelée *le Pavillon-sans-souci*, lorsque le bon duc Henri, n'étant encore que duc de Bar, y fit bâtir un château pour Catherine de Bourbon son épouse, qui y faisait faire l'exercice de la religion prétendue réformée.

Le feu duc Léopold I, en fit commencer un beaucoup plus magnifique sur les desseins de Boffrand, très-près de l'ancien; mais depuis le roi de Pologne, Stanislas I, duc de Lorraine, a fait démolir ce château en 1738, et à différentes reprises fait construire la Malgrange moderne, gravée en plusieurs planches dans le recueil du sieur Héré. Ce château est très-agréable dans la belle saison, et sa majesté polonaise y passe une partie des étés. Il a d'un côté un petit bois de vieux chênes fort hauts; de l'autre un jeune taillis converti en bosquet, et augmenté en charmilles plantées, dans lequel il y a plusieurs chapelles. Auprès de la belle croix, du côté de Nanci, sa majesté a fait construire un fort bel hospice de trois religieux capucins, détachés de leur monastère de Nanci. Les environs du château présentent de tous côtés des vues riantes, et on y arrive depuis la chaussée au-delà de Bon-secours par une belle avenue, bordée de chaque côté de deux rangs d'arbres. *Voyez Heillecourt.*

MALZÉVILLE. — Malzéville, village près Nancy, au-delà du pont qui est sur la Meurthe, sur le chemin de Lay-saint-Christophe. Le patron de l'église est saint Martin. Cour souveraine de Lorraine. Annexe St.-Mad, ou St.-Médard. Patron, saint Médard; seigneur, M. de Beauvau. On dit qu'autrefois Malzéville s'appelait *Hespera Villa*.

Il y avait autrefois entre Nancy et le pont de Malzéville, un petit village nommé *St. Dizier*, qui fut ruiné pendant le siége de Nancy, par Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne.

MANCE. (*Le ru de*) — Les sources du ru de Mance sont à Anderny, village à deux lieues au septentrion de Briey, et près de Norroy-le-Sec, petit bourg du bailliage d'Etain. Elles se réunissent au village de Mance. Il passe de là à Briey, d'où il va joindre l'Orne à Auboué.

MANDERSCHEIT. — Le château de Manderscheit est situé sur la Liser, à dix lieues de Luxembourg : entre le pays de Trèves et l'Eiffel, dans un terrain ingrat (1). Le bourg de Manderscheit est divisé en haut et bas; le haut qu'on appelle Ober-Manderscheit, est sur le penchant d'une colline; et le bas, qui est nommé Nider-Manderscheit, est dans une plaine, et borné de ce côté-là par la province de Luxembourg : La rivière de Liser coule entre deux.

La maison de Manderscheit est très-ancienne et très-illustre; on en fait remonter l'origine jusqu'à vers l'an 900 que Guillaume, fils unique d'un seigneur nommé Zuendebolde, issu des rois d'Austrasie, eut en partage la terre de Manderscheit, et y fixa sa demeure : Guillaume II fils de Guillaume I[er] prit la qualité de comte, et continua la postérité.

Dès l'an 1146 le château de Manderscheit passait pour une forteresse importante; Henri comte de Namur, s'en étant rendu maître, en l'absence de l'archevêque de Trèves, à qui il appartenait, fut obligé de le rendre, avec promesse de ne l'attaquer jamais (1). C'est un des plus anciens fonds de l'archevêché de Trèves.

MANDRES-SUR-VAIRE. — Mandres-sur-Vaire, village du diocèse de Toul, en partie du Barrois, et en partie de Lorraine. La partie du Barrois est des office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont; celle de Lorraine est office et prévôté de Chatenoy; bailliage de Bourmont. L'une et l'autre sont de la cour souveraine de Lorraine. M. de Randenmeth en est seigneur. La paroisse qui est éloignée du village, a pour patron saint Maurice,

(1) Hist. de Luxemb., t. 3, p. 427.
(2) De Hontheim, hist. Trevir, t. 1, p. 554.

Il est parlé de Mandres dans la bulle d'Alexandre III pour Chatenoy, en 1179; et dans un privilége du duc Simon, pour le même prieuré de Chatenoy, de l'an 1204, il y nomme le seigneur Mathieu de Mandres.

Il y a dans la partie du Barrois, trente-trois ou trente-quatre habitants, et un château à M. de Randenmeth, dans lequel il demeure, et un autre dans la partie de Lorraine, où il loge son admodiateur.

Il y a apparence que c'est de ce Mandres dont il est parlé dans la vie d'Eudes de Sorcy, qui donna à son église les églises de Mandres et de Genicourt (1).

Mandres, autre village du diocèse de Toul; patron, saint Luc. M. d'Hocedy, évêque de Toul, permit le 21 juillet 1563 de transférer l'église paroissiale dans le château. Seigneur, M. le comte de Ravel; bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Lorraine: érigé en comté par le duc Léopold, le 30 décembre 1722. *Voyez* Raumel.

Mandres, autre village du diocèse de Toul. Patron, saint Remi. Seigneurs, le prieur de Richecourt, pour la moitié, et le seigneur de Cerfontaine, pour l'autre. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

Annexe, *Cerfontaine:* patrons, saint Pierre et saint Paul; seigneur, le sieur de Cerfontaine. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

Mandres est un château où il y avait autrefois un village de même nom, près Mirecourt.

Mandres est un château sur le finage de Chatillon, près Estain, entre les terres de Dieppe et de Fresne, à trois lieues d'Estain, au couchant d'hiver.

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS. — Mandres-aux-quatre-Tours, à quatre lieues de St. Mihiel, autant de Toul et du Pont-à-Mousson, village ainsi nommé, à cause d'un ancien château, qui était autrefois flanqué de quatre tours, qui ont été démolies par feu M. le prince de Guise. Quant au nom de *Mandra*, il dérive du verbe *Maneo*, d'où l'on a fait *Mandra*, demeure; ou plutôt il dérive de l'hébreu, *Mahara*, qui signifie proprement caverne, d'où l'on a fait *Mandra*, un monastère; parce que les anciens moines habitaient ordinairement dans des cavernes, d'où vient *Mandrita*, un moine, *Archimandrita*, un abbé. On appelle aussi dans la basse Latinité, *Mandra*, une église, un monastère, une demeure en général; de là viennent tant de villages du nom de *Mandre* ou de *Mandray*, dans ce pays: *Mandres-aux-quatre-Tours*, *Mandres-sur-Vaire*, *Mandres* près Chatillon-sous-les-Côtes, *Mandres* vers Flabémont, *Mandres*, près Mirecourt, *Mandres*, vers Boncourt, *Mandra* la haute, *Mandray* la petite, val de St.-Diey, etc.

Mandres-aux-quatre-Tours dont nous parlons ici, est un village ou bourg, ci-devant chef-lieu de l'office de la prévôté royale de même nom. Recette de St. Mihiel; diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Martin.

En 1438 Baudouin de Fléville qui était du conseil de régence de Lorraine, pendant l'absence du roi René I[er], accompagné de Vencelin de la Tour, de Henri de la Tour et de Ferri de Savigni, maréchal de Lorraine, à la tête de six cents chevaux, mit le siége devant Mandres qui appartenait au seigneur de Blâmont; mais les assiégés firent une si brave résistance, que les assiégeans après huit jours de siége, furent obligés de se retirer, à l'approche du comte de Blâmont, qui venait au secours avec quelques troupes (1).

Olri de Blâmont, évêque de Toul, faisait sa demeure ordinaire à Mandres-aux-quatre-Tours, dont il était seigneur. Il fit cession de cette seigneurie et de ses autres terres, au duc de Lorraine René II

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, pag. 180.

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 814 et preuv., page ccxxx.

et y mourut le 3 de mai 1506 ; son corps fut rapporté et inhumé à Deneuvre.

Mandres-aux-quatre-Tours, de même que Blâmont, Deneuvre et Amermont, relevaient de l'évêque de Metz et furent cédés à Réné II duc de Lorraine, par Olri de Blâmont évêque de Toul en 1499.

François de Mauljean, gentilhomme lorrain, colonel de cavalerie pour le service du duc Charles IV s'étant jeté en 1633, dans le château de Mandres-aux-quatre-Tours, avec dix-huit hommes d'armes, s'y défendit avec tant de valeur et d'adresse, contre plusieurs attaques des ennemis, qu'il rusait à chaque instant, qu'il obligea le général Français à mettre le siége devant cette petite forteresse. Il tint ferme pendant plusieurs jours : se voyant enfin hors d'état de résister plus long-temps, ayant usé toutes ses provisions de guerre et de bouche, il se rendit au général, après en avoir obtenu une capitulation honorable et digne de sa valeur; savoir : qu'il sortirait du château, tambour battant, méche allumée, drapeau déployé, escorté de seize soldats armés, et qu'il ne porterait d'un an entier les armes contre la France... Ce fait est constaté par la transaction même, et par la tradition des anciens du lieu, qui le tiennent successivement de père en fils.

Le 11 septembre 1610 le bon duc Henri donna la terre et seigneurie de Mandres-aux-quatre-Tours, au prince Louis de Guise, baron d'Ancerville, seigneur de l'Avantgarde, conseiller d'état et grand chambellan dudit duc, etc., avec cette réserve : que ledit prince Louis venant à mourir sans légitimes héritiers, le tout retournerait au domaine de son altesse.

MANGIENNE.—Mangienne (1), village à six ou sept lieues de Verdun au nord. Ce lieu est célèbre dans l'histoire de Verdun, par l'abbaye de Chatillon, ordre de Citeaux, qui y est fondée près la forêt et le village de Mangienne. Il y avait autrefois un château dans ce lieu; ce château fut assiégé en 1338, par le duc de Luxembourg, pendant qu'Iolande comtesse de Bar, alla avec son fils, assiéger la forteresse de Sampigni-sur-Meuse. Les troupes de ces deux armées firent un dégat horrible dans tout le Verdunois, surtout dans les terres de l'évêque, qui était alors Hugues de Bar, et dans celles du chapitre. L'évêque employa d'abord les voies de remontrances ; et la princesse Beatrix de Bourbon, reine-douairière de Bohême, qui faisait sa demeure à Damviller, fit divers voyages pour concilier les parties ; elle y réussit, non sans peine, et l'évêque fut obligé de lui donner, pour la dédommager de ses peines, deux mille cinq cents florins d'or.

Pour le comte de Luxembourg, l'évêque lui céda la terre de Mangienne, seigneurie considérable, avec le château et toute la dépendance, à condition que l'évêque pourrait la racheter moyennant une somme de cinquante mille florins, si ce rachat se faisait de son vivant ; et de quatre mille, après sa mort.

La seigneurie de Sampigni fut aussi abandonnée à Robert comte de Bar, à grâce d'un pareil rachat.

L'évêque de Verdun, pour satisfaire les seigneurs du pays, qui lui avaient prêté du secours, fut obligé de faire de très-grands emprunts, et d'engager les plus belles terres de son évêché, ce qui lui causa un tel chagrin, qu'il entreprit le voyage de Jérusalem, pour épargner la dépense. Il mourut au-delà de Babylone d'Egypte, après avoir fait son testament, le treize août 1361.

Louis cardinal de Bar, (1) évêque de Verdun, rétablit la paix dans son diocèse en s'accomodant avec tous les princes voisins, chassa les bandits qui désolaient le pays, se rendit maître du château de Mangienne et en chassa une troupe d'Allemands, qui s'en était emparée, puis fit démolir cette forteresse en 1418.

Il est croyable qu'on avait découvert en 1463, des mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb, dans le territoire de Mangienne, puisqu'en cette année, Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, s'asso–

(1) Hist. de Verdun, p. 345.

(1) Hist. de Verdun, p. 571.

cia avec le duc René, pour partager le profit qui se ferait de ces mines; mais la chose n'eut point de suite, que nous sachions, du moins à l'égard de Mangienne.

Au seizième siècle, l'évêque Nicolas Psaume avait encore des prétentions sur Mangienne, et se plaignait qu'on eût démembré cette seigneurie de son évêché. Dans le même temps le duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Jametz, fit glisser dans le diocèse de Verdun, vers Damviller et Mangienne, quelques prédicateurs pour y semer les nouvelles hérésies, mais ils furent découverts et n'y firent pas de grands progrès.

Mangienne est chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Verdun; la paroisse a pour patron, saint Remi.

Voici les lieux qui composent la prévôté de Mangienne: Mangienne bourg, Viller village, Pillon village, Chatillon village, Haute-voile cense, Duzei village, Loison village, Vaudoncourt village, Azacourt village, Roiset cense, Juzazame hameau, Chaumont-la-place village, Monturbel village, de Lutz village, Bailli village.

MARAINVILLE. — Marainville, *ou plutôt* Maréville, qui est le vrai nom de ce lieu, est une maison de force, à une demi-lieue de Nancy, entre Viller et Laxou.

Ce lieu étaint autrefois un hôpital champêtre. Le duc Léopold en fit une maison de correction, et y établit une manufacture, transportée à la Vénerie auprès de Nancy. Le roi de Pologne, duc de Lorraine, donna Maréville aux frères de l'institut des écoles chrétiennes, par ses lettres du 18 août 1749. La chapelle de saint Roch, qui est dans l'enclos de Maréville, fut dédiée en 1716.

MARBOTTE. — Marbotte, hameau situé dans un vallon, entre les bois, à distance à peu près égale de Commercy et de saint Mihiel. Ce lieu n'est considérable que par une commanderie de l'ordre de Malthe, qu'on y trouve avec quatre ou cinq maisons. Il parait qu'il tire son nom d'un petit ruisseau qui s'y voit, et qui est nommé *Marboda*, dans la description des limites du comté de Verdun; (1) *de hinc ad Marbondi fontem, et inde petit ad Vadum*. Marbotte était une dépendance de la paroisse d'Apremont, dont elle a été détachée par l'érection de la collégiale de saint Mihiel (2), à laquelle on a uni les chapitres d'Apremont et d'Hatton-Chatel, à condition que les habitants de saint Agnan et de Marbotte seront déchargés de l'entretien de l'église et de la maison de cure d'Apremont, et que le curé de saint Agnan, fera sa résidence à saint Agnan, pour desservir l'église dudit lieu, et celle de Marbotte; au moyen de deux cents livres qui lui seront annuellement payées par les habitants desdits lieux.

Marbotte est du diocèse de Verdun, office et comté d'Apremont; recette et bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy. M. Paris en est seigneur.

Ce Marbotte où il y a une commanderie de Malthe, est fort différent de *Marbot*, un des faubourgs de Bar-le-Duc, situé à l'orient de cette ville. En 1567 (3), le duc de Bar ordonna que la ville de Bar fut fermée de murailles, et qu'on commandât pour cet ouvrage, les habitants de Marbot, de Bar-la-Ville, du Val de Comble et de la rue de Véel.

MARCHE-LES-DAMES, *abbaye*. — L'origine de l'abbaye de Marche-les-Dames est tout à fait remarquable. Dans le temps que la dévotion des croisades (4) et des voyages d'outre-mer était le plus à la mode, la plupart des gentilshommes du comté de Namur s'y engagèrent. Leurs femmes qui ne pouvaient ni ne voulaient pas les suivre dans ces voyages, se choisirent un lieu de retraite sur la rive gauche de la Meuse, à deux lieues de Namur, où elles s'exercèrent ensemble aux œuvres de piété, mettant leurs biens en commun, et vivant à la manière des religieuses, au nombre de cent trente neuf. On y remarque entr'autres, des dames des maisons de Marbais, de Gosselier, d'Epignier, de Dave, de

(1) Hist. de Verdun, p. 11. 94.
(2) An 1707.
(3) Hist. de Lorr. t. 2. p. n. vxiIIc.
(4) Hist. de Luxemb. t. 4. p. 7. 8.

Spontin, de Thyle château, de Montigny et de Beaufort.

Ces dames y firent bâtir une église, qui fut consacrée l'an 1103, en présence du comte de Namur, et d'une foule de noblesse; cependant elles ne s'engageaient par aucun vœu de religion; et s'il arrivait que leurs maris retournassent du voyage d'outre-mer, elles se réunissaient à eux; si non elles passaient le reste de leur vie dans cette retraite volontaire, Cet établissement dura jusqu'en 1380, qu'on y mit des religieuses de Citeaux.

MARCHE-EN-FAMINE (La). — On prononce ordinairement *Marche-en-Famine*; mais la vraie prononciation est *Marche-en-Femine*, ou en *Fameine*, *Marcha in Falemannia* (1), ou *in Falmennia*. Dans une chartre d'Othon I, elle est dénommée *in Falmenna*. On prétend que les peuples de ce canton sont dénommés dans Jules-César, *Pœmani*, ou *Phemani* (2). Le pays de Femène, ou de Fémine, est situé dans la partie orientale du comté de Chini et du duché de Luxembourg, sur les frontières de l'évêché de Liége. Quant à la ville de *la Marche*, elle est sur les limites du duché de Luxembourg, entre le septentrion et l'occident, d'où vient qu'on lui a donné le nom de *Marche*, ou limite. Elle porte d'argent, à un château de gueules, maçonné de sable, à une porte hersée de sable, chargée au-dessus d'un écusson d'argent, à quatre lions cantonnés et contournés de sable, surmontés de deux étoiles à six rayes de gueules en chef. Le ruisseau de Marsette baigne ses murailles, et elle est capitale d'un canton spacieux nommé *Famenne*.

La ville de la Marche dépendait autrefois du comté de Durbui, ayant été donnée en appanage à Gérard, cadet de Luxembourg. Elle fut réduite en cendres ès années 1236 et 1318, par les Liégeois, en représailles des hostilités que les Luxembourgeois avaient commises dans le Condré, mais elle s'est rèlevée de ses chûtes, et subsiste aujourd'hui en assez bon état.

(1) Adrianus Valesius, notitia Gall. pag. 191.
(2) *Jules César de bello Gallico*; *l.* 2. *c.* 4. Ces peuples étaient dans la Belgique. Mais on n'a que des conjectures et la ressemblance des noms qui les fasse expliquer, de là *Famene*.

Jean roi de Bohême (1), et comte de Luxembourg, étant venu dans son comté de Luxembourg, en 1327, sur les remontrances que lui firent les habitants de la Marche et de son territoire, et en considération des bons services qu'ils lui avaient rendus, et qu'il espérait encore en recevoir à l'avenir, les affranchit de toutes tailles, qui pourraient être imposées pour le mariage de ses enfants, ou pour leur création en qualité de chevaliers; mais il veut qu'ils entretiennent en bon état les murailles, les portes et les ponts de leur ville, qu'ils conservent en bon état l'artillerie qui leur sera confiée, que chaque bourgeois se pourvoie d'un cheval et de l'équipage nécessaire, lorsqu'il s'agira d'expéditions militaires, et que les échevins et officiers de la ville, mettent sur pied vingt-quatre Arbalétriers exercés au métier de la guerre. Fait à la Marche, le samedi dix-neuf mars 1327.

Tout le pays de la Marche en Famène, avait été cédé à la France, mais il fut rendu aux Espagnols en 1681.

MARCHE-EN-BARROIS (La). — La Marche, petite ville en Barrois, à la source du Mouzon, pas loin des sources de la Saône, à quatre lieues de Bourmont, à trois de Chatillon-sur-Saône, diocèse de Langres. On croit que le nom de la Marche lui a été donné parce qu'elle est située sur les confins du Barrois et de la Champagne, et que l'ancienne route militaire passait par-là. On y en voit encore des vestiges bien sensibles.

La ville de la Marche est chef-lieu de l'office et de la prévôté de ce nom, recette de Bourmont, bailliage particulier composé d'environ quatre-vingts villages ou hameaux; présidial de Langres; parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. Le bailliage de Bassigny est partagé en trois parties principales, savoir: la Mar-

(1) Bertholet histoire de Luxemb. t. 6. p. 75. 76.

che, S. Thiébaut et Gondrecourt ; on y suit la coutume du Bassigny.

Il y avait anciennement un château qui est entièrement ruiné, et le terrain ascensé à des particuliers.

A un quart de lieue de la Marche, sur une montagne, on voit un prieuré sous le titre de saint Etienne du Mont, fondé dans le douzième siècle.

Collége de la Marche.

Le collége de la Marche et de Winville, situé rue de la montagne sainte Geneviève, près la place Maubert, est un des dix grands colléges de l'université de Paris ; c'est-à-dire, où il y a plein et entier exercice des classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de philosophie.

Guillaume de la Marche, ainsi surnommé du lieu de sa naissance, qui est une ancienne ville du duché de Bar, dont il vient d'être parlé, en est le premier fondateur. Après avoir été pendant quelques années curé de Rosières-aux-Salines, il se retira à Paris, où Jean de la Marche, son frère, enseignait la philosophie avec une très-grande réputation; il fut le collégue et l'émule de son frère ; il s'acquit comme lui beaucoup de réputation par ses leçons de philosophie.

MARCHE-EN-VOIVRE (La). — La Marche-en-Voivre, est un petit village, chef-lieu de la baronie et de la prévoté de ce nom, érigée par le duc Léopold I, en faveur de M. de la Marche, dont il a donné le nom à ce village, qui auparavant était appelé Hat. Cette baronie a été érigée en comté sous le nom de *Has-la-Marche* par lettres de S. M. polonaise du 9 août 1755, en faveur de René Michel Guérin, baron de la Marche.

La Marche est annexe de Nonsard, diocèse de Metz, recette de S. Mihiel, bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy.

MARCHÉVILLE *ou* **MAXÉVILLE.** — Marchéville *ou* Maxéville, village proche Nancy, au nord de cette ville. La paroisse est dédiée à saint Martin. Ce village n'est considérable que par la prison du duc Ferri IV, de Lorraine, qui fut, dit-on, arrêté par sa noblesse mécontente, et conduit clandestinement dans une tour du château de Maxéville, d'où il ne sortit qu'au bout de quelques années par le moyen d'un couvreur, à qui il découvrit son accident. Cette histoire se lit dans les historiens du pays, et on y en a conservé la mémoire dans une chanson triviale; nous l'avons racontée dans l'histoire de Lorraine, mais nous croyons y en avoir aussi démontré la fausseté.

La maison de Maxéville porte d'argent au pal encreneté de gueules.

MARCHÉVILLE. — Marchéville-en-Voivre, village détaché de la prévoté de St.-Mihiel, à deux lieues d'Hatton-Chatel au midi. Il est sur la route de Verdun à Metz. C'est apparemment ce Marchéville du diocèse de Verdun (1), qui fut donné à l'église de cette ville, par le roi Childebert. Le seigneur de Marchéville ligué avec les seigneurs d'Orne, de Blanzey, de la Tour et de Grand-Prey, faisait la guerre à Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun, l'an 1431.

La maison d'Apremont-aux-Merlettes, possédait la seigneurie de Marchéville dans le Verdunois (2), et elle acquit cette seigneurie environ l'an 1400.

La paroisse est dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Ce lieu a titre de comté, érigé par le duc Henri II, le vingt-un juin 1622, en faveur de Henry de Gournay. Il ressortit au bailliage de Verdun.

Les minimes ont un couvent en cet endroit, fondé par messire Henri de Gournay, chevalier, seigneur dudit Marchéville, avant l'an 1614.

MARCHÉVILLE. — Marchéville, village du Doyenné de Vitel, diocèse de Toul. La paroisse a pour patronne, sainte Manne. Officialité de Vaucouleurs. Parlement de Paris.

Dépend Heréville, où il y a une cha-

(1) Hist de Verdun, pag. 78.
(2) Hist. de Lorraine. nouvelle édition. t. 3. page LXXXIII. LXXXIV.

pelle sous l'invocation de sainte Manne. L'oratoire de saint Farjus.

Annexe, *Valeroy-le-Sec*, où il y a une chapelle dans laquelle on fait le service, par rapport à l'éloignement de la mère-église.

La chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée en 1710 par Catherine Voirin, veuve de Gérard Bernard : charges cinquante-cinq messes par an.

MARCOURT. — Marcourt, village situé dans le comté de Montaigu, est bâti au pied de la montagne où était situé le château qui donnait le nom au comté dont on vient de parler. C'est à Marcourt où le culte de saint Thiébaut est le plus célèbre, et Marcourt passe aujourd'hui pour chef-lieu du comté de Montaigu, qui était situé sur la rivière d'Ourth, entre la Marche et la Roche. Marcourt a produit quelques hommes illustres, comme Everard Marcourt, général des jésuites, mort en 1580, et quelques autres savans de même nom.

MAREY, *village et prieuré.* — Marey, *Mariacum*, village du diocèse de Toul, recette et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy; seigneurs, le roi et M. Gautier. La paroisse a pour patron la Sainte Vierge en sa Nativité.

La cense de Salins-l'Étape dépend de la paroisse de Marcy. Il y a de plus un ermitage à la nomination du prieur. Il y a dans Marey environ 70 habitans.

L'histoire de l'abbaye de St. Mihiel, porte qu'il y a un prieuré dépendant de cette abbaye, fondé par Manegaud, abbé de cette maison, pour des religieuses (1). Il a gouverné ce monastère depuis l'an 1151 jusqu'en 1178. Aux religieuses ont succédé des religieux bénédictins.

Marey a presque toujours dépendu des seigneurs de Serocourt, qui en ont fait les reprises des ducs de Bar et de Lorraine.

Ce prieuré est fort différent d'un autre prieuré nommé *Merodorum*, appartenant aussi autrefois à l'abbaye de St. Mihiel. Il en est parlé sous le nom de *Merodorum*, dans la bulle de Pascal II de l'an 1106 et dans la donation du prieuré d'Insming en 1102, où se voit la signature de Merodore, ou de Merodove (1). Or ce prieuré de Mérodove est apparemment celui de Méroué près Mont-béliard, avant l'an 1443, comme il parait par la chartre de confraternité de cette collégiale avec l'abbaye de S. Mihiel en cette année 1443.

(1) Annal. Bénédict., t. 6. p. 481.

SAINTE-MARIE-AUX-BOIS. — On assure que saint Norbert passant par le château de Preny, y fut reçu magnifiquement par Simon Ier duc de Lorraine (2). Pendant le séjour que le saint fit en cet endroit, il donna une si haute idée de sa vertu, que Simon résolut de bâtir un monastère, pour y recevoir une colonie des disciples du saint. Il choisit pour cela une vallée très-solitaire, toute environnée de montagnes et de fontaines, située au pied de son château de Preny. Quoique le fonds en appartînt aux abbesses de St. Pierre et de Ste. Glossinde de Metz, et que les terrains des environs fussent possédés par les abbés de St. Mihiel et de Gorze, Simon ne douta pas que, pour concourir à une si bonne œuvre, les uns et les autres ne cédassent ce qui leur appartenait à ces nouveaux religieux.

En effet l'abbesse de St. Pierre renonça au droit qu'elle avait en ce lieu-là, moyennant un cens de douze écus (3). Celle de Ste. Glossinde abandonna le cens qui était dû à son monastère, à cause des terres qu'il possédait en ce lieu-là. Les abbés de Gorze, de St. Mihiel, ceux de St. Evre et de St. Mansuy, les princes et les seigneurs des environs se firent un plaisir de partager leurs biens avec ces saints solitaires. On assure que saint Norbert écrivit au duc Simon et à la duchesse Adélaïde, pour les remercier de leur libéralité.

Saint Norbert y envoya pour premier abbé le bienheureux Richard, qui, après avoir fait ses études sous le fameux docteur Raoul de Laon, s'était mis sous la

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 515.
(2) M. l'abbé Hugo, vie de saint Norbert.
(3) Cartulaire de Sainte-Marie-aux-Bois.

discipline de Norbert. Les religieux qu'il avait amenés de Prémontré, rebutés par la situation du lieu, s'en retournèrent, et Richard en fit venir d'autres de l'abbaye de Riéval. L'abbé Richard gouverna cette maison pendant trente ans, et mourut en 1155. Il eut soin de faire confirmer les donations qu'on fit a son monastère, par les ducs de Lorraine et les évêques dans le diocèse desquels ces biens étaient situés.

MARIE-AUX-MARTYRS (Sainte), *Sur la Moselle, proche la ville de Trèves.* — Le monastère de Sainte-Marie-aux-Martyrs, ou Sainte-Marie-aux-Moines, est situé à un bon quart de lieue de Trèves, sur la Moselle. On croit que le Capitole de Trèves, ou la demeure des empereurs à Trèves, était où se voit aujourd'hui cette abbaye, et que c'est là que ce qui restait de la légion Thébéenne, souffrit le martyr sous le préfet Rictius-Varus : c'est au même lieu où grand nombre de chrétiens de Trèves furent mis à mort vers le même temps pour la religion chrétienne qu'ils professaient (1).

L'abbaye de Sainte-Marie-des-Martyrs fut fondée, dit-on, en ce lieu par saint Villibrode fondateur d'Epternach, vers l'an 698, et il y mit une communauté de religieux. Dans la suite des temps le relâchement s'étant glissé dans cette communauté, on y mit des chanoines; mais l'archevêque de Trèves nommé Thierri, qui fut élu en 964 y établit des religieux bénédictins, leur donna des biens suffisans pour leur entretien, et y nomma pour abbé, Déodat, qui y rétablit l'observance régulière.

Les religieux furent chassés par violence une seconde fois de ce monastère, pendant les troubles de l'archevêché de Trèves, et quelques chanoines s'en étant emparés, l'archevêque Poppon, successeur de Megingaude, élu en 1016 y rétablit les religieux en 1017. Ils eurent à souffrir une violente persécution vers l'an 1262 de la part de Henri de Fisting, archevêque de Trèves, qui attaqua les deux frères, l'un abbé de St. Mathias, et l'autre abbé de Sainte-Marie-aux-Martyrs, lesquels furent obligés de recourir à l'autorité du pape, qui les soutint contre les violences du prélat. On peut voir tout cela plus au long dans l'histoire de Lorraine, tome 2 de la première édition. On peut voir aussi la suite des abbés de ce monastère, telle que nous l'avons pu recouvrer, au commencement du troisième tome de la même histoire.

Le marquis Albert de Brandebourg en 1552 brùla et saccagea cette abbaye, de même que Pfaltz sur la Moselle.

On montre dans ce monastère l'autel portatif de saint Villibrode, fondateur d'Epternach; nous en avons donné la description dans la dissertation sur les premiers archevêques de Trèves, à la tête du premier tome de l'histoire de Lorraine. On voit dans le même monastère un escalier d'une structure fort belle et fort hardie, et bon nombre de reliques.

MARIE-AUX-MINES (Sainte); *Val de Lièvre, Prieuré de Lièvre.* — Sainte-Marie-aux-Mines, en allemand Markirk, est une petite ville située dans le fond de la vallée de Liévre, ayant titre de prévôté bailliagère, à présent bailliage de St.-Diey; elle est célèbre par ses mines d'argent et de cuivre, et par sa situation, se trouvant la première ville de Lorraine, du côté de l'Alsace, à la descente de la montagne. Elle est du diocèse de Strasbourg, pour le spirituel; mais elle appartient au duché de Lorraine, pour le temporel, quoique réellement située en Alsace.

Il y a beaucoup d'apparence que sainte-Marie-aux-Mines n'est venue à la Lorraine, que par le prieuré de Liévre, fondé du temps de Charlemagne, par Fulrade, abbé de St. Denis en France, et dépendant originairement de cette abbaye.

Le prieuré étant tombé sous la puissance du duc de Lorraine, on ne sait

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 462, 463.

sous quel titre, ni à propos de quoi, vers l'an 1400 ces princes l'ont uni aux chapitre de St. George de Nancy, et se sont réservé les droits de souveraineté sur tout le Val, et en particulier sur la ville de Sainte-Marie, qui est devenue assez considérable, non-seulement par ses mines et par ses manufactures de fils d'argent tirés en différentes manières, mais aussi par le passage des étrangers et des Lorrains, qui vont trafiquer en Alsace. Le Val de Liévre est compris, de même que Sainte-Marie-aux-Mines, dans le bailliage de St. Diey; mais le Val de Lièvre a des usages particuliers, qui lui tiennent lieu de coutumes.

On croit avec beaucoup de vraisemblance, que la ville de Sainte-Marie doit son origine à un saint homme nommé Blidulphe, qui de princier de Metz, devint moine de Gorze, et cherchant une plus grande solitude, se retira dans un petit vallon du Val de Lièvre, où il bâtit un prieuré au lieu nommé Belmont.

Deux hommes de condition, nommés Villaume et Achery, s'y retirèrent avec lui; et le mérite d'Achery y devint si éclatant, que le petit monastère de Belmont, prit le nom d'Achery (1). Il est aujourd'hui réduit en église paroissiale, qui dépendait de l'abbaye de Moyenmoutier; mais depuis les troubles de l'hérésie, elle sert de prêche aux luthériens et aux catholiques. Ce lieu d'Achery n'est éloigné de Sainte-Marie-aux-Mines, que d'environ une demi-lieue.

Richer (2), historien de l'abbaye de Senones, qui vivait en 1215, remarque que vers le temps de la fondation d'Achery, c'est-à-dire, vers l'an 962 ou 942; il y eut des personnes puissantes, qui découvrirent aux environs de ce lieu, des mines d'argent fort abondantes, et dont les successeurs bâtirent au même endroit du temps de Richerius, dans le Val de Lièvre, un château qui fut nommé Achery.

(1) Richer., Senoni t. 3 spicilegii, p. 307. V. hist. Mediani monasterii, p. 187, 185.

(2) Richer, t. 3. Dacheriani, spicileg, p. 307.

Herculanus (1), chanoine de St. Diey, abréviateur de Richerius, dit même que ces seigneurs ouvrirent des mines aux environs d'Achery, et de leur produit, bâtirent le château dont nous venons de parler. Il ajoute que le bois ayant manqué pour fondre et façonner ces métaux, on abandonna ces mines; mais que de son temps, quelques seigneurs allemands recommencèrent à y creuser vers l'an 1536.

En 1519, 1520 et 1521 il y eut difficulté entre l'empereur et le duc de Lorraine, au sujet des mines de Sainte-Marie-aux-Mines. On nomma des arbitres de part et d'autre, et on voit leurs enquêtes dans un gros registre de quatre cent quarante feuilles, et sentence intervint en 1521 qui régla toutes ces difficultés. Tout cela se voit dans les *Archives de Lorraine*.

Le continuateur de Monstrelet dit qu'en 1516 deux seigneurs allemands, savoir : le comte Guerlaque et le comte Francisque, déclarèrent la guerre au duc Antoine, à l'occasion des mines de Lorraine, et en particulier de celles du Val de Lièvre (2). Les ennemis prirent la ville de Ste. Hippolyte, qui fut reprise bientôt après par le duc Antoine, puis il défit les ennemis qui s'étaient postés à l'entrée du Val de Lièvre, apparemment du côté de l'Alsace, pour lui en disputer l'entrée.

Piguerre dans son histoire de France, *l.* 2, *c.* 6, « dit sous l'an 1500 : que » dans le Val de Lièvre il y a tant de » mines d'argent, de bronze et de plomb, » qu'il n'y a lieu en toute l'Allemagne, » où il s'en trouve tant ensemble, ni de » meilleur revenu. Cette grande vallée de » Liéberthal, contient en soi plusieurs » autres vallées moindres, savoir : Fulterbach, où il y a environ douze puits » de minière, à raison de quoi elle est » fort peuplée et fréquentée; une autre

(1) Herculan, t. 3., hist. de Lorr., p. CXVIII.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1142 et suivantes.

» nommée Surbacht, dans laquelle sont » quatre puits de minière. Il parle en- » suite d'Ecrik, où il y a, dit-il, seu- » lement deux puits de minière. Il ajoute » que ces mines ont été premièrement dé- » couvertes par les seigneurs des Rapols- » trins ou de Ribauviller, environ l'an » 1525, mais nous savons que le duc An- » toine y avait fait travailler dès l'an 1515 » ou 1516. »

Ces mines, surtout celles qui sont à l'occident des montagnes de Vôges, appartenaient originairement aux chanoines de St.-Diey; celles du côté de l'Alsace, appartenaient au commencement à des seigneurs allemands particuliers, ensuite elles ont appartenu aux ducs de Lorraine, depuis qu'ils sont demeurés propriétaires de tout le Val de Lièvre. Le Ceber ou le Braha qui a donné le nom au Val de Lièvre, partage en deux la ville de Sainte Marie; la partie méridionale est Alsace, et l'autre est Lorraine : Il y a des mines d'argent des deux côtés. Il y a des mines d'argent, de rosette et de plomb, à Sainte-Croix, Misloch et autres lieux.

Pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV les mines de Sainte-Marie et les autres mines du Val de St. Diey, furent négligées, et enfin totalement abandonnées, et sont demeurées en cet état pendant tout le temps que la France a possédé la Lorraine. Le duc Léopold I les a rétablies petit à petit, et on a commencé il y a environ vingt-cinq à trente ans, à en tirer quelque profit.

La prévôté royale de Sainte-Marie, a assez peu d'étendue, ne comprenant que l'allemand Rombach, le hameau de Misloch et les censes en dépendantes, de Ste.-Croix et de Ste.-Marie-aux-Mines. Les appels se portent au bailliage de St.-Diey.

La ville de Ste. Marie est occupée partie par les catholiques, et partie par les luthériens; il y a un couvent de cordeliers, et de très-belles manufactures, où l'on fait passer par la filière des matières d'argent, tant en fil rond qu'en fil plat, pour être employés dans les étoffes et galons d'argent. Il y a toujours bon nombre d'ouvriers qui y travaillent, sans compter ceux qui ont l'inspection tant sur les ouvriers, que sur leurs ouvrages.

L'abbé de Longuerue (1) dit que cette partie des montagnes de Vôges, appartenait à Henri-le-Grand, comte d'Ergau, ou du canton de Bade en Suisse, qui vinrent par sa fille Helvide, mariée à Hugues d'Egesheim, père du pape Léon IX aux comtes d'Egesheim.

Je ne sais d'où il a pris cela; nous avons un titre de l'empereur Lothaire II de l'an 1129 par lequel ce prince confirme au prieur d'Acheric, ce qui lui avait été donné aux environs de Ste.-Marie-aux-Mines, par le comte Luthardus et Hugues son frère, de la succession du comte Luisfride, leur père; mais tout cela est bien postérieur au comte Hugues et à son fils Léon IX décédé en 1054 (2).

Il y a à Ste.-Marie une maison de charité et un vieux château.

Thomas, fameux machiniste, très-connu dans les mémoires de l'académie des sciences, et dans notre bibliothèque Lorraine, était de Ste. Marie. On voit dans les archives de Lorraine, une ordonnance ou réglement détaillé, touchant les mines en général, avec les franchises des ouvriers et officiers desdites mines, à l'érection des foires à Ste.-Marie-aux-Mines. Cette ordonnance est de 1668.

MARIE-D'HORRÉEN (Sainte), *située dans la ville de Trèves, et l'Abbaye de St. Symphorien près la même ville.* —

Le monastère de Ste.-Marie-d'Horréen, ou des greniers publics, qui étaient à Trèves, de même que dans les autres grandes villes de l'empire, fut fondé au septième siècle par sainte Irmine, fille du roi Dagobert II et sœur de sainte Adèle, fondatrice du monastère de Palatiole ou Pfaltz, dont nous avons parlé ailleurs.

Sainte Irmine avait été fiancée au comte

(1) Longuerue description de la France, partie 2, l. 2, p. 241, item p. 289 et 237.

(1) Vignier et histoire de Lorraine, t. 2, p. CCLXXXVII.

Herman qui mourut le jour même de ses noces, avant la consommation de leur mariage; le roi son père voulut lui donner un autre mari, mais Irmine le pria de trouver bon qu'elle se consacrât à l'époux céleste (1). Le roi y consentit. Irmine bâtit un monastère au lieu nommé *Horrea*, ou les greniers publics, et Dagobert lui donna des biens en suffisance pour l'entretien des religieuses bénédictines qu'Irmine y rassembla. On met cette fondation vers l'an 676.

Il y avait près la ville de Trèves, sur le bord de la Moselle un second monastère de religieuses, consacré à la mémoire de saint Symphorien martyr. Modoalde évêque de Trèves, le fonda vers l'an 636 et y mit pour première abbesse, sa fille nommée Severa. Ce monastère fut détruit pendant les irruptions des Normans, et ses biens usurpés par Adalberon archevêque de Trèves. *Vide Annal. Bened. t. 4, p.* 178.

MARIEN-THAL. — Marien-thal, en français, la Vallée de Marie, est un monastère de filles nobles de l'ordre de St. Dominique; l'histoire de sa fondation a quelque chose de si extraordinaire, qu'elle peut passer pour miraculeuse (2).

Le château de Mersch, chef lieu de la seigneurie de ce nom, est situé sur l'Eltz, à trois lieues de Luxembourg, entre le septentrion et le midi (3). La paroisse de Mersch est d'une fort grande étendue, et comprend en particulier le terrain nommé Marienthal, où Thierri seigneur de Mersch, avait une maison de campagne, où il se retirait quelquefois. Ce seigneur était échanson d'Ermensinde, comtesse de Luxembourg, et régente du pays pendant la minorité de son fils, Henri de Luxembourg.

Thierri étant un jour allé en promenade dans le vallon dont nous venons de parler, remarqua dans le creux d'un chêne, ou dans une niche pratiquée dans le tronc de l'arbre, une figure de la vierge; après l'avoir dévotement saluée, il l'emporta dans sa maison, résolu de la placer dans un lieu plus décent; mais il fut bien surpris dès le lendemain, d'apprendre que la statue était retournée dans sa première place. Il l'alla reprendre, et la garda plus soigneusement qu'il n'avait fait. Elle retourna de nouveau au même lieu, et cela arriva jusqu'à trois fois. Il en conclut que la vierge voulait être honorée au même lieu où il l'avait d'abord trouvée, et résolut d'y bâtir une chapelle ou un oratoire.

Les peuples des environs informés de ce qui était arrivé, y accoururent de toutes parts, comme à une vierge miraculeuse. Thierri touché de leur dévotion, voulut y établir un monastère; et comme ce terrain n'était pas à lui, il l'acheta de l'abbé de de Saint-Maximin de Trèves. En 1231, il commença à y bâtir une église, et s'adressa à Vauthier de Meysenbourg, dominicain, célèbre dans le pays par sa noblesse et sa piété, qui lui inspira de mettre en cet endroit, des religieuses de saint Dominique. Thierri donna la direction du nouveau monastère à un religieux nommé Jean, qui enseignait alors la théologie à Trèves.

Dès que la maison fut logeable on y fit entrer des religieuses de saint Dominique. La comtesse Ermensinde, dont le plus grand plaisir etait de contribuer à la gloire de Dieu, et à la propagation de son culte, confirma tout ce que Thierri son échanson, avait fait en faveur de Marienthal, et y ajouta encore de nouveaux biens.

Peu de temps après, Théodoric et Albert, fils du fondateur, du consentement de leurs femmes, Adelaïde et Elisabeth, et avec l'agrément de leur mère Agnès, ajoutèrent quelques biens à ceux que le fondateur avait faits à Marienthal; et l'odeur de la bonne vie des religieuses de cette

(1) Thiofrid. Abb, Epternac, vita sanctæ Irminæ.

(2) Bertholet, histoire de Luxemb., t. 3, p. 2, 3, 4 et 5.

(3) De Homthem, hist. Trevir, tome 1, page 707.

communauté se répandant au loin, Jeanne, comtesse de Flandres, conçut le dessein de fonder à Lille, une communauté de même institut. Elle en écrivit au pape Grégoire X, qui envoya un bref daté du 26 août 1275, au provincial des dominicains d'Allemagne, lui enjoignant d'envoyer une religieuse de Marienthal, propre à élever de jeunes novices, dans le même esprit qui animait la communauté de Marienthal. On y envoya Guillemette d'Antoing, qui répondit parfaitement à l'espérance qu'on avait conçue de son mérite et de sa sagesse. On peut voir au long la vie de Guillemette d'Antoing, fille du comte de Vianden, dans l'histoire de Luxembourg, *t.* 5, *p.* 7, 8, 9, 10, *etc.*

MARINVILLER. — Marinviller, village dans le doyenné de Port, diocèse de Toul. La paroisse a pour patron saint Pierre. Seigneur, l'abbé de Belchamp. Cour souveraine de Lorraine. Dépend le prieuré de Beaulieu, ordre de saint Augustin, uni en 1350 à l'abbaye de Belchamp.

Annexe, *Thiébaut-Ménil*; patron St. Epvre.

La ferme de *Rohé*.

MARIMONT. *Voyez* **MORESBERG.**

MARMOUTIER. *Voyez* **MAURMUNSTER.**

MARSAL. — Je ne trouve aucune mention de Marsal dans les anciens géographes. Son nom de *Marsallum*, vient apparemment de ce qu'elle est située dans un marais que forme la Seille en cet endroit; mais si le briquétage de Marsal est l'ouvrage des Romains, comme on n'en peut guère douter, il faudra convenir que ce lieu est très-ancien, et que c'était un camp Romain situé sur la route de Metz à Strasbourg.

Dans les monumens du moyen âge, Marsal est nommé tantôt *Bodatium*, tantôt *Vicus Marsallum* (1). Le terme *Bodatius*, vient apparemment de l'ancien Allemand *Boden* et *Budé*, que les auteurs de la basse latinité, ont rendu par *Botta* ou *Lacuna* (1), un marais, d'où vient apparemment le nom de boue. La ville de Vic est aussi nommée *Bodesius-Vicus*, à cause du terrain boueux où elle est située sur la rivière de Seille, de même que Marsal.

Quant au nom de *Marsallum*, il se trouve dans un titre de l'an 709 (2), qui est une donation faite à l'abbaye de Saint-Mihiel, par le comte Vulfoade son fondateur : dans un autre titre de l'abbaye de Munster en Alsace, de l'an 844, le roi Lothaire décharge cette abbaye du péage qu'on exigeait, pour les sels que l'on tirait de *Marsallum* (3). Dans un diplôme de l'abbaye de Saint-Denis en France, de l'an 9 de Charlemagne, qui revient à l'an 777 de J.-C. Marsal est nommé *Bodatium seu Marsallum* (4).

Le martyr saint Livier eut la tête tranchée sur le revers d'une montagne, au pied de laquelle est la ville de Marsal, et sur laquelle on voit encore aujourd'hui deux chapelles, l'une sous le nom de saint Jean-Baptiste, et l'autre sous celui de St. Livier. Ce saint souffrit le martyr après le milieu du sixième siècle; on ne sait pas distinctement l'année de sa mort. Il est honoré à Marsal et à Metz, le 25 novembre : mais les actes de son martyr sont si défectueux, qu'on n'y peut faire aucun fond. D'ailleurs on ne doute pas que Marsal n'ait subsisté avant le sixième siècle, mais il y a apparence, qu'alors il n'était pas fortifié, et n'était considérable que par ses salines.

Marsal a sa coutume particulière rédigée sous le duc Charles III, et homologuée par Charles IV, le 13 mars 1624.

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 265.

(2) Voyez Ducange *voce Rotta*, et Schilten *Glossar. Teutonic.*

(2) Histoire de Lorraine, tome 1. page 339, Preuves.

(3) Voyez la dissertation sur les salines de Lor. hist. t. 3.

(1) Felibien hist. de S. Denis, preuves, p. xxxviij, *Patellas ad sal faciendum in vico Bodatio, seu Marsallo.* Peut-être qu'ici *vicus Bodatius* signifie *Vic* et *Marsallum*, Marsal; et que *seu* est mis pour *vel*, disjonctif.

Richerius (1) historien de l'abbaye de Senones, parle au long d'une fille nommée Sybille, qui demeurait à Marsal; on assurait qu'elle ne mangeait point, et qu'elle était nourrie par les anges qui lui apportaient une nourriture céleste. L'évêque Jacques de Lorraine s'y transporta en grande compagnie, et découvrit enfin la fourberie de Sybille.

Après la mort de l'évêque Jacques de Lorraine (2), Laurent, évêque de Metz, homme d'un esprit guerrier, hardi et inquiet, fut presque toujours en guerre avec le duc Ferri III. Il fut fait prisonnier en 1273, aux environs de Marsal. Le duc Ferri s'empara de cette ville, et se fit donner par les magistrats une déclaration de ce dont jouissait l'evêque de Metz dans cette ville et dans les villages en dépendants.

L'année suivante 1274, l'évêque Laurent ayant recommencé la guerre contre le duc Ferri III, on fit la paix par la médiation de deux cardinaux; et pour assurance de la paix, et de la parole de l'évêque, on donna au duc des otages de Vic et de Marsal; le duc rendit ces otages en 1284 à l'évêque Bouchard, successeur de Laurent.

En parlant des monnaies de Metz en un autre endroit, nous avons montré que les évêques de cette église avaient autrefois frappé de la monnaie à Marsal; on voit de ces monnaies sous le nom d'Ademar de Montil, évêque de Metz depuis 1327, jusque 1361.

Le duc de Lorraine Jean I du nom (3), se rendit maître de Marsal en 1369, par le moyen de trois gentilshommes et de quelques soldats déguisés en laboureurs, qui se saisirent d'une des portes à la pointe du jour, entrèrent dans la ville et la pillèrent.

Thierri Bayer de Boppart, évêque de Metz, qui était à Vic, en fut bientôt averti, et pria son beau frère, Jean, seigneur de la Pierre, d'aller au secours de la place. Jean entra dans la ville avec son monde, par une fausse porte, qui était inconnue à ceux qui s'étaient emparés de Marsal, il les tailla en pièces, et en prit 70 prisonniers qu'il fit conduire au château de Vic.

Le duc Jean ayant appris la prise de Marsal, en témoigna une grande joie, mais elle fut courte, puisque la ville fut reprise le même jour: ce qui donna lieu au proverbe: *c'est la joie de Marsal, qui est de courte durée.*

Le duc Charles II, admodia en 1426, les salines de Marsal et de Moyenvic, auprès de Conrade évêque de Metz, pour la somme de trois mille florins et cent muids de sel, outre 4600 livres et 530 muids de sel, le tout pour six ans; ce prince donne pour garant de ses promesses, treize ou quatorze tant chevaliers qu'écuyers, dénommés dans ses lettres.

Dès l'au 1552, le roi Henri II (1), se rendit maître de Marsal, et le cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, en fit augmenter les fortications l'année suivante 1553, aux dépens du roi.

Salcède, gouverneur de Marsal (2), fut soupçonné de vouloir introduire la religion protestante dans cette place, et dans d'autres forteresses de l'évêché de Metz. Le cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché, s'en plaignit au roi Charles IX, qui ordonna à Salcède de rendre ces places au cardinal.

M. Fouquet de la Route, homme de cœur et zélé catholique, fut trahi par quelques uns des siens, gagnés par les huguenots, qui se saisirent de Marsal, et firent périr M. de la Route, le 17 avril 1589. Son épitahe se voit dans l'église collégiale de Marsal.

Les protestants maîtres de cette place (3), portèrent si loin leurs insolences, et commirent tant de désordres, dans le pays, que le duc Charles III, fut obligé d'assiè-

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. XXXIII.
(2) Archive de Lorr. Layette Moyenvic, Marsal, etc. n. 1. 1273.
(3) Chronique du doyen de S. Thiébaut de Metz.

(1) Hisroire de Lorr. t. 3. p. 42.
(2) Ibid. p. 63.
(3) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1454. 1457.

ger cette ville. Il s'en rendit maitre, et y fit de nouvelles fortifications.

Jusqu'alors Marsal était demeuré en propriété aux évêques de Metz, en vertu de la cession qui leur en avait été faite par Jacques de Lorraine, évêque de cette ville, en 1260; mais depuis la conquête qu'en fit le duc Charles III, ce prince considérant l'importance de cette conquête (1), en fit l'acquisition auprès du cardinal de Lorraine son fils, évêque de Metz, le 14 décembre 1593, ce qui fut autorisé par une bulle du pape Clément VIII, et par le consentement du chapitre de Metz en 1595.

Par ledit traité d'échange qui est de l'an 1593, le cardinal de Lorraine évêque de Metz, cède au duc Charles III son père, la ville de Marsal et toutes ses dépendances, et tout ce qui lui appartenait à Juvelize, Haraucourt, saint Médard et Donnelay. Et le même duc céde réciproquement audit cardinal évêque de Metz, ce qui lui appartenait à saint Clément et au ban dudit lieu, savoir : La Ronce et Chennevières, à Remeréville, Velaine, Herbéviller, Buissoncourt. On peut voir dans les preuves le traité de 1593.

Par le traité de paix de l'an 1594 (2), entre le roi Henri IV, et le duc Charles III, fait à S. Germain-en-Laye, il fut arrêté dans l'article 3, que ledit duc et ses successeurs dans la Lorraine, jouiraient de Marsal en toute propriété, en récompensant l'évêque de Metz au profit de l'évêché.

Vers le même temps le duc Charles III, donna ses lettres pour le bon gouvernement de la ville de Marsal, pour régler ses lois, charges, droits et priviléges.

En 1620, le duc Henri II, fit travailler aux fortifications de Marsal. Sur la fin de décembre 1631, le roi Louis XIII, fit investir cette place par le duc de la Force. Au commencement de l'année suivante, le duc Charles IV, par le traité qu'il fit à Vic avec le roi Louis XIII, le 10 janvier 1632, promit de remettre Marsal entre les mains du roi, qui de sa part s'engage de rendre la place audit duc au bout de trois ans, lui laissant cependant la jouissance des domaines en dépendants; ce traité fut confirmé à Liverdun la même année, et à Charmes en 1633.

En 1641, par un autre traité passé entre le duc Charles IV et le cardinal de Richelieu, il est porté, article 4, que Marsal sera rasé avant que d'être remis audit duc, et ne pourra jamais être fortifié : mais le roi s'étant saisi de la Lorraine, Marsal ne fut point démoli.

Par le traité de Montmartre du 6 février 1662, le duc Charles IV, avait cédé au roi, ses duchés de Lorraine et de Bar; cependant il ordonna à Baillivy, qui commandait à Marsal en l'absence du marquis d'Haraucourt qui en était gouverneur, de défendre la place. Le jeune prince Charles V, neveu de Charles IV, vint en diligence de Vienne en Autriche, et se jetta dans Marsal pour la défendre au cas de siége. Mais le duc Charles IV, craignant les suites de cette guerre, fit un nouveau traité avec le roi à Metz le dernier août 1663, par lequel il promettait de remetre à sa majesté dans trois jours, la ville de Marsal en l'état où elle se trouverait, pour être par sadite majesté disposé de cette place ainsi que bon lui semblera ; et au cas qu'il la fasse démolir, le duc jouira, ainsi que du passé, de la ville de Marsal, du domaine et des salines : et s'il la conserve en l'état où elle est, il donnera au duc un dédommagement à sa satisfaction.

Le roi s'étant saisi de la Lorraine en 1670, Marsal suivit le sort des autres places du pays, et le roi la fit démolir en 1681.

La paix de Risvik rétablit en 1677, le duc Léopold dans ses états, sur le même pied que le duc Charles IV, son oncle les possédait en 1670. En 1699, le roi fit relever les fortifications de Marsal ; le duc y conserva le domaine, comme il avait été réglé par le traité de Marsal de l'an 1663,

(1) Longuerue description de la France, p. 174. 195.
(2) Hist. de Lorr. t. 3. p. cccci.

et c'est l'état où demeura Marsal jusqu'à la cession de la Lorraine faite au roi Louis XV, en 1736.

Sur la route de Marsal à Blanche-Eglise, on voit plusieurs vestiges d'une ancienne chaussée, qui s'alignait précisément à Tarquinpole. Les chaussées romaines passaient assez près de Marsal, et c'était pour la sûreté de ces chemins, que les Romains firent sur la Seille, et au lieu où est aujourd'hui bâtie la ville de Marsal, ce *briquetis*, ou *briquetage* fameux, que M. de la Sauvagère vient d'expliquer avec tant de soin et d'exactitude dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur la nature et l'étendue d'un ancien ouvrage des Romains, appelé communément le briquetage de Marsal*, imprimé à Paris en 1740.

On remarque auprès de Marsal une antiquité bien extraordinaire; c'est le briquetage de cette ville, qui consiste en une quantité prodigieuse de terre cuite au feu, d'une figure très-irrégulière, formée apparemment par la main du soldat, sans autre préparation; puis jettée dans le fourneau à briques, et enfin répandue avec profusion et confusion dans le marais que forme la Seille près Marsal, à la longueur de près de huit cents toises de l'orient à l'occident. Toute la ville et les fortifications de Marsal, sont bâties sur ce briquetage, et il s'étend encore à plus de deux cents toises plus loin que la ville, vers l'orient, toujours dans le marais.

Les morceaux des briques qui composent ce briquetage, sont d'une terre cuite, prise aux environs des villes de Marsal et de Moyenvic, toutes deux situées sur la Seille, à une assez petite distance l'une de l'autre; ces briques n'ont point été moulées, les unes sont en cylindre, d'autres en espèce de cône, ou de parallelipède, ou de figures informes. On en voit où l'empreinte de la main est parfaitement marquée. Il y en a dont la terre a été tortillée et presséeautour d'un brin de bois. Les plus gros morceaux de ces briques ont environ dix ou onze pouces de pourtour, sur sept, huit, neuf, dix, onze pouces de longueur. Les autres sont d'une moindre grosseur. Il y en a qui sont extrêmement petites, et qui mêlées confusément les unes parmi les autres, grosses, moyennes, petites et très-petites, avec la cendre et les autres débris qui se rencontrent dans les fourneaux à chaux, et jettées confusément dans le marais, sans mortier ni chaux, ni aucune matière, forment un corps ou massif de l'épaisseur de trois, quatre, cinq et jusqu'à sept pieds, posé sur l'ancien marais, qui sert comme de base au briquetage, et sur lequel est bâtie la ville de Marsal.

Au-dessus de la superficie du briquetage, il s'est formé par la succession des temps, un autre marais de l'épaisseur de sept, huit, neuf, dix et jusqu'à onze pieds ; ce second marais ne s'étend pas dans l'intérieur de la ville, mais seulement au dehors : dedans la ville c'est un terrain solide qui a beaucoup plus de profondeur que ce marécage extérieur, que nous venons de nommer second marais. En certains endroits de la ville, le briquetage se trouve à fleur de terre, en d'autres endroits on ne le rencontre qu'à vingt ou vingt-deux pieds de profondeur.

Toutes les parties qui composent le briquetage, sont tellement liées ensemble, par la vase qui s'est introduite dans les joints et les intervalles des briques, qu'elles ne forment plus qu'une masse très-difficile à percer, et presque aussi solide qu'une bonne voûte. En creusant pour le bâtiment des religieuses de Marsal, on a trouvé à vingt-deux pieds de profondeur, d'anciens fourneaux de figure ovale, faits de briques, dans lesquels on fondait du cuivre. Ces fourneaux étaient bâtis sur le briquetage; et ce qui fait conjecturer que tout ceci est l'ouvrage des Romains, c'est qu'on y a aussi trouvé le fond d'un vase d'argile avec le nom du potier qui l'avait fait, CASSIUS. F. *Cassius fecit :* on sait que les ouvriers mettaient ainsi leurs noms sur leur potterie.

Le premier marais sur lequel et dans

lequel on a jetté les briques ou terre cuite, qui composent ce briquetage, est composé d'une boue ou vase extrêmement gluante, et qui n'a point de fond, ou plutôt dont on n'a pu encore trouver le fond, n'étant guère possible de creuser si profondément.

La ville de Moyenvic située à distance à peu près égale, entre Vic à l'orient, et Marsal au couchant, est aussi bâtie à une extrêmité d'un briquetage qui s'étend du midi au nord, mais qui est moins long que celui de Marsal. Moyenvic occupe la partie méridionale de ce briquetage, et l'église de S. Pient est située vers l'extrémité septentrionale.

Enfin à l'extrémité du village de Burtecourt, situé au-dessus de Vic et de Salone, à l'orient de ces deux lieux, on trouve aussi un petit briquetage de forme carrée; mais le village ne le touche point, et il n'y a nul édifice qui soit bâti sur sa superficie. Il n'a qu'environ trente toises en carré.

Quand on envisage sérieusement cette entreprise du briquetage dont nous venons de parler, on ne peut s'empêcher d'admirer et la grandeur de cet ouvrage, et l'étendue du pouvoir de ceux qui l'ont exécuté, et la magnificence réelle, quoique presqu'entièrement ensevelie sous les eaux, d'une telle entreprise. Les entrepreneurs choisissent un marais, au milieu de tant d'autres lieux, où ils pouvaient commodément asseoir leur camp: il faut remplir ce marais, le rendre habitable et solide sans en dessécher les eaux, il faut en quelque sorte forcer la nature, et braver les difficultés qui paraissent insurmontables. Il faut faire voir à tout le monde que rien n'est impossible aux Romains: car à quel autre peuple peut-on attribuer un dessein de cette nature? quelle autre puissance était capable d'en former le projet et de l'exécuter? Le général de ces troupes, quel qu'il soit, n'ayant point d'ennemis en tête, voulait occuper ses soldats: il leur ordonne de se camper au milieu des eaux, et de s'y former un terrain solide; il veut que jusqu'aux gardes avancées, à trois lieues de là, à Burtecourt, elles aient un lieu d'assurance pour se loger. Il place une partie de son armée à Moyenvic, apparemment sa cavalerie, pour être dans un moment et aux premiers ordres, à portée de se réunir à celles qui sont à Marsal, afin de s'entresecourir. Voilà ce qui s'appelle viser au grand et au solide, et braver les plus grandes difficultés.

MARS-LA-TOUR, *vulgairement* Ma-la-Tour, et Piexieux, *son annexe*. — Mars-la-Tour, *Martis turris*, village situé dans la Voivre (1), sur le chemin de Verdun à Metz, cédé à la France en 1661. Ce lieu est détaché de la prévôté de la chaussée, dont le siège est présentement à Thiaucourt,

Il y avait autrefois plusieurs seigneurs propriétaires qui jouissaient du domaine utile de Ma-la-Tour, mais qui reconnaissaient pour seigneurs directs les évêques de Metz, dont on voit les actes de reconnaissance depuis l'an 1217, jusqu'en 1300, dans l'arrêt de réunion donné à Metz le 13 juin 1630.

On lit dans la chronique du doyen de saint Thiébaut (2), que le samedi douze septembre 1444, Artus de Richemont, connétable de France, le Sénéchal d'Anjou et Charles d'Anjou, frère du roi René I, duc de Bar et de Lorraine, accompagnés d'environ dix mille hommes d'armes de Mars-la-Tour, de Thionville, de Puxieul, de Ville-sur-Iron et de plusieurs autres villes, s'en vinrent loger à Ancey, à Ars-sur-Moselle et à Mardeney, *et les prirent par accord, et sauvèrent leur vie environ trois jours après.*

Les ducs de Lorraine prétendaient à la Souveraineté de Mars-la-Tour, et en jouissaient comme étant les plus voisins et les plus forts. Il est certain que pendant longtemps les Seigneurs de ce lieu ont reconnu les évêques de Metz; mais le duc de Lorraine n'a pas laissé d'y exercer les droits de souveraineté. La coutume même de

(1) Longuerue description de la France, partie 2. p. 202.

(2) Hist de Lorr. t. 2. p. CCLI.

Nancy a été depuis long-temps reçue à Mars-la-Tour.

Du temps du duc Charles III, en 1558, la duchesse Christine de Dannemarck demanda au roi Henri III, que la garnison française qui était à Mars-la-Tour et à Bussy près Estaing, en fussent ôtées, et que l'on réprimât les entreprises des juges royaux, sur les sujets du duc de Lorraine dans le Barrois, ce qui fut exécuté.

M. Louis de Fiquémont étant allé en France, offrit au roi le château de Mars-la-Tour, lui faisant entendre que c'était une dépendance de sa couronne: d'abord on écouta favorablement sa proposition; mais le duc Charles IV, ayant envoyé en France le marquis de Ville et Prudhomme, maître aux requêtes (1), ils firent voir que Mars-la-Tour n'avait aucune liaison aux terres de France; et ainsi la proposition de Fiquémont fut rejetée. Il est certain que M. Louis de Fiquémont en 1650, lorsqu'il fut question des réunions à l'évêché de Metz, offrit de faire ses reprises à l'évêque de Metz pour les trois quarts de la seigneurie de Mars-la-Tour, qui lui appartenait, mais à condition qu'il ne fut rien innové aux us et coutumes de Mars-la-Tour, et que la coutume de Nancy y fut suivie comme auparavant.

Il fut ordonné qu'il ferait dans trois mois ses reprises en présence de l'évêque de Metz, mais on ne parla point des limitations qu'il avait proposées. On sait que ces arrêts de réunion furent cassés à la paix de Riswick, et tous ces différents ont été vuidés par le neuvième article du traité de Vincennes, par lequel le duc Charles IV, renonce en faveur du roi a tous droits de souveraineté, de propriété et autres, sur le lieu de Ma-la-Tour et ses dépendances, tant suivant les anciens droits et prétentions, qu'en tant que besoin serait, en vertu de la renonciation et cession dudit duc.

Puxieux est annexe de Mars-la-Tour, son nom latin est *Puteoti*, petit puits, ou *Puxels*, ainsi nommé dans un titre de l'an 1051, en faveur de l'abbaye de Poussay. Il est parlé des troupes de Mars-la-Tour et de Puxieux, qui firent le dégat dans le Val de Metz, en 1443. Puxieux est du diocèse de Metz, office et prévôté de Thiaucourt, recette de Saint-Mihiel, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. A quelque distance de Puxieux sont deux maisons fiefs, avec leurs dépendances, appelées le *Saulcy*, à M. Grancler.

(1) V. l'Arrêt de réunion du treize juin 1680. p. 92.

MARSOUPE *le ruisseau de*. — Le ruisseau de Marsoupe, vulgairement *Masoupe*, tire sa naissance des fontaines de Saint Christophe, au pied de la montagne de Châtillon, aujourd'hui Vieux-Moutier, de Ranzière et de la Vaux-de-Bœuf, dans des montagnes à droite de la Meuse, environ à cinq quarts de lieue de Saint-Mihiel. Ce ruisseau, après la réunion de ces différentes sources, passe aux censes des *Vieux-Etangs* à celle de Marsoupe, fief dont il a pris le nom. Il fait moudre trois moulins, entre ensuite dans un faubourg de Saint-Mihiel, et dans le jardin et la cour de l'abbaye de ce nom, dont il fait moudre le moulin et celui de l'hôpital, qui est un peu plus bas. Il se perd enfin dans la Meuse au-dessus de St.-Mihiel.

MARTIGNY. — Martigny. Nous connaissons trois Martigny du diocèse de Toul, savoir: *Martigni-Saint-Remi*, *Martigni-Saint-Pierre*, *Martigni-St.-Léger*, et un autre *Martigni* du diocèse de Trèves.

Ce dernier est un village avec titre de comté et de prévôté, annexe de Longuyon, recette et bailliage d'Estain, cour souveraine de Nancy, situé sur la rivière de Chère. Avant son érection en comté, en faveur de M. de Martigni, qui est seul seigneur du lieu, le village s'appelait *Colmy*.

MARTIGNY-EN-LORRAINE ou MARTIGNY-SAINT-LEGER. — Martigny en Lorraine ou lez-Gerbonvalle; l'église a pour patron saint Léger. Bailliage

de Neufchâteau ; cour souveraine de Lorraine.

L'hôpital de Gerbonvalle fut fondé vers le milieu du treizième siècle, par Pierre de Bourlémont.

Nous connaissons encore un autre *Martigny*, dont était seigneur *Huë de Lorraine*, *fils du duc Thiébaut II et d'Isabelle de Rumigni*, *et neveu du duc Raoul*, *époux de Marguerite de Beaumay*.

Ce Huë de Lorraine, seigneur de Martigni, *est différent d'un autre Huë de Lorraine*, qui se noya dans un étang en 1328 ; et ce Martigni dont il était seigneur est sans doute *Martigni en Tierache*, *près Aubenton*, différent des Martigni dont nous venons de parler, situés en Lorraine.

MARTIGNY- SAINT - PIERRE. — Martigny-S.-Pierre ou Dompierre, a pour patron S. Pierre.

MARTIGNY-SAINT-REMI.—Martigny-Saint-Remi, ainsi nommé parce que saint Remi est patron de la paroisse. Diocèse de Toul. Seigneur, le roi ; bailliage de la Marche, parlement de Paris.

MARTIN-DEVANT-METZ (Saint-), *abbaye de bénédictins aujourd'hui ruinée*. — L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, située au-delà et au couchant de la Moselle, entre naturellement dans notre dessein de la notice de Lorraine, comme étant sous la protection particulière de nos ducs, l'abbé recevant de lui l'investiture par la crosse, le livre des évangiles et le calice ; enfin comme ayant été transférée à Nancy dans le prieuré de Notre-Dame en 1553, et étant aujourd'hui unie à la primatiale de Nancy.

Le monastère de Saint-Martin, situé devant la ville de Metz, est fort ancien : dès l'an 617, il y avait hors des murs de Metz, une église dédiée à saint Martin, où saint Romaric alla faire sa prière après avoir été rebuté par Aredius évêque de Lyon. C'est apparemment au même endroit que fut fondé vers l'an 648, par le roi saint Sigisbert, l'abbaye dont nous parlons, et où ce saint roi choisit sa sépulture, et où son corps a été longtemps révéré, jusqu'à sa translation, premièrement au prieuré de Notre-Dame de Nancy, puis à la primatiale de la même ville.

Richer, abbé de Saint-Martin près la ville de Metz, mort en 1163, parle de son abbaye et de son église, comme d'une des plus belles églises qu'on connut alors. il n'y avait rien, dit-il, à Rome, ni à Jérusalem, ni dans les Gaules, qui l'égalât ; en effet, les belles églises cathédrales qu'on voit en France, à Rome et ailleurs, n'ont été bâties que depuis ce temps-là. J'en parle plus au long ci-après, dans les antiquités saintes de la ville de Metz.

La cause ou l'occasion de la suppression et de la destruction totale du bourg et de l'abbaye de Saint-Martin devant Metz, est un événement des plus singuliers. Le bourg et l'abbaye étaient de la souveraineté des ducs de Lorraine, qui prétendaient même être fondateurs de l'abbaye ; ce qui est certain, c'est qu'ils en étaient avoués et défenseurs, et en possession immémoriale d'en donner l'investiture aux abbés nouvellement élus, prétendant même qu'ils n'étaient pas obligés de demander la confirmation de leur élection, ni au pape, ni à aucun autre supérieur laïc ni ecclésiastique ; mais ils leur donnaient l'investiture par la crosse, le livre des évangiles et le calice ; en un mot, il les investissaient absolument du temporel et du spirituel. L'abus était manifeste, mais on le dissimulait.

L'an 1427 (1), Nicolas Chaillot ayant obtenu l'abbaye de Saint-Martin, par la démission d'André du Fresne, qui fut faite entre les mains du duc Charles II, comme fondateur et patron de l'abbaye, les religieux de Saint-Martin se présentèrent au duc, par leur procureur, tenant le bâton pastoral et le calice du monastère, et les ayant mis en main de S. A., le sup-

(1) Chronique du doyen de saint Thiébaut, an 1427. Histoire de Lorraine, t. 2, p. 731 et 686.

plièrent au nom de toute la communauté, d'en vouloir investir le frère Nicolas Chaillot. Le duc répondit qu'il avait appris que l'abbé élu s'était pourvu à Rome pour avoir ses bulles. Ils répondirent qu'ils n'y enverraient point, et qu'ils renonceraient à toutes lettres qui en reviendraient. Chaillot ne laissa pas de solliciter ses bulles, apparemment pour se mettre à couvert des poursuites d'un de ses religieux nommé Perrin d'Haussonville, qui avait entrepris de le dépouiller de son abbaye.

Ainsi le 22 août 1432, ayant obtenu de Rome la confirmation de son élection, et ensuite ayant reçu la bénédiction abbatiale, il vint se présenter au duc, et reçut de lui l'investiture de la manière que nous avons dit, déclarant qu'il recevait de lui l'abbaye en chef et en membre, et en toutes dépendances, tant dans la ville que hors la ville de Metz, au spirituel et au temporel, comme étant cette abbaye de fondation des ducs de Lorraine, fondée de leur propre alœuf et héritage.

Mais avant cela, le même abbé en 1427, au mois de septembre, ayant fait cueillir dans le jardin de l'abbaye, une hottée de pommes, la fit porter dans la maison où il residait dans la ville de Metz. Les religieux mécontens de leur abbé, donnèrent avis aux officiers du duc de Lorraine, que ces fruits avaient été transportés hors du bourg de Saint-Martin, sans payer les droits de sortie, comme c'était l'usage; ces officiers demandèrent plusieurs fois au nom de leur maître, qu'on leur payat le droit de sortie. Les échevins et magistrats de Metz, défendirent aux gens de l'abbé de rien donner. La chose était de très-peu de conséquence; mais on s'opiniâtra de part et d'autre, et l'on en vint à une guerre déclarée; on fit des prises de la part des Messins et des Lorrains, et tout cela aboutit à la ruine totale et de l'abbaye et du bourg de Saint-Martin, dont il ne reste pas même aujourd'hui de vestiges: mais cela ne se fit que par degré, comme on le peut voir dans l'histoire de Lorraine. On y remarque que le bourg était composé d'environ quatre-vingts maisons, qui furent détruites en 14....., on épargna l'église de l'abbaye et celle du bourg: mais en 1430 elles furent détruites comme le reste.

MARTIN (Saint-), *abbaye près la ville de Trèves.* — Saint Martin, archevêque de Tours, a fait jusqu'à trois fois le voyage de Trèves; la première fois au commencement de son épiscopat en 375, sous l'empereur Valentinien, qui l'ayant d'abord rebuté, lui accorda tout ce qu'il lui demandait. Le second voyage qu'il y fit, fut en 385, auquel il obtint la grâce de plusieurs personnes, pour lesquelles il venait intercéder. Enfin le troisième voyage fut en 386, pour détourner l'empereur de la résolution où il était, d'ôter la vie et les biens aux hérétiques priscillianistes.

Ce fut dans ce dernier voyage, qu'un homme de condition nommé Tedrade, le pria de délivrer un de ses domestiques possédé du démon: saint Martin le refusa d'abord, disant qu'il ne voulait pas entrer dans la maison d'un profane et d'un gentil. Tedrade lui promit de se faire chrétien, s'il guérissait son serviteur. Martin se rendit dans la maison de Tedrade, et guérit le serviteur.

On croit que c'est dans la maison de Tedrade que l'on bâtit depuis le monastère qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Martin; il est situé sur la Moselle à quelque distance de la ville de Trèves; il fut d'abord consacré sous le nom de la Sainte-Croix. Magneric archevêque de Trèves, y établit vers l'an 580, une communauté de religieux bénédictins, et y nomma pour abbé, Isangue.

Le monastère ayant été entièrement ruiné par les Normands au neuvième siècle, l'archevêque Ratbode le fit réparer, et y nomma pour abbé, Reginon, vers l'an 888. Les Hongrois l'ayant de nouveau saccagé quelques années après, l'archevêque Henri y introduisit une communauté de chanoines; enfin l'archevêque Théodoric y établit l'ordre monastique, et y donna

pour abbé, Egilbert, en 975. Depuis ce temps l'abbaye de saint Martin s'est toujours maintenue dans l'observance de la règle de saint Benoît, et en 1461, elle embrassa la réforme de Bursfeld.

On peut voir la liste des abbés au commencement du troisième tome de l'histoire de Lorraine, première édition.

Le fameux Albert de Brandebourg, en 1552, épargna l'abbaye de saint Martin, au moyen de quelques mesures de bon vin dont l'abbé du lieu lui fit présent.

MARTIN-SUR-MEUSE (SAINT), *bourg et abbaye*. — S. Martin, bourg du diocèse de Toul, situé sur la rivière de Meuse, environ à cent pas du bourg de Sorcy, ne forme aujourd'hui qu'une communauté avec celle de Sorcy, office de Foug, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron S. Martin, et la paroisse de Sorcy a pour patron S. Remi. Celle de S. Martin (1) comprend tout le village de saint Martin et une partie du bourg de Sorcy; savoir, la moitié de la grande rue, les Hacmatels et la rue dessous, suivant le partage fait par M. de Bissy, évêque de Toul en 1688.

Il y avait autrefois à S. Martin une abbaye de bénédictins, dont il est parlé dans les lettres des rois de la seconde race; on n'en sait pas distinctement l'origine: mais dès l'an 878, l'empereur Louis-le-Bègue, restitue à Arnalde, évêque de Toul, les abbayes de S. Evre, de S. Martin et de S. Germain sur Meuse. Cette abbaye est aujourd'hui supprimée, mais l'église qui est grande et belle, est apparemment l'ancienne église de l'abbaye, et subsiste en son entier.

Le bourg de Sorcy et le village de Saint-Martin, contiennent environ trois cent cinquante habitans.

Pour la seigneurie temporelle, ces deux lieux ont appartenu d'abord à des seigneurs particuliers sous le nom de Sorcy, dont la maison a donné deux évêques à l'église de Toul; ensuite elle a passé à la maison de Baudricourt et à celle de Volzir, puis à celle de Désarmoises, à celle du Chatelet, et enfin à celle de Choiseul. Voyez l'article de Sorcy.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 313. 314. et 380. Preuves.

MARTIN-FONTAINE. — Martin-fontaine, *Martini fons*, est le nom d'un ancien monastère de filles, de l'ordre de prémontré, fondé en 1154, par Guy de Joinville et Ruffe de Montfort son épouse. C'est aujourd'hui un ermitage, où est le noviciat des ermites de la congrégation de saint Antoine: on l'appelle le *Val-des-Nones*. Il est situé sur le ban de Pagney-derrière-Barine, trois quarts de lieue au nord-est de Foug. Voyez ci-aprèc *Rengéval et Val-des-Nones*.

MARTINVELLE. — Martinvelle (1), village à deux lieues de Darney, de la baronie de Passavant, bailliage de Darney, diocèse de Besançon.

Martinvelle ne nous intéresse, que parce que notre historien Richer, nous apprend que les Huns ayant fait irruption dans la Bourgogne et dans la Lorraine en 888, mirent à mort et percèrent de flèches à Martinvelle, Gibard, abbé de Luxeuil, ses religieux et ses domestiques, qui refusèrent constamment de renoncer à Jésus-Christ. On les honore comme martyrs dans l'abbaye de Luxeuil le 14 de février.

Voici les paroles de Richerius.

Nota quod Hunni fuerunt quidam Pagani de Saxonia, qui interfecerunt Gibardum abbatem Luxoviensem, qui et sepultus est cum servis suis in ecclesia Martini villæ à fratribus Luxoviensibus, et monasterium cum omnibus ædificiis suis combusserunt, et ita fuit locus iste desolatus per triginta quinque annos, et etiam destructæ fuerunt ecclesiæ abbatiæ et prioratûs, et ferè omnes habitationes, virorum religiosorum in Burgundiâ, Alsatiâ et Lotharingiâ; ita quod milites et alii malefactores invaserunt Ducatus, Civitates, Castella, Aulas, Burgos, Abbatias, Prioratus, homines liberos et servos, et terras, et omnes reditus, et omnia

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. CCCCXLVII.

bona quæ sanctis patribus et monachis concessa fuerant pro animabus, à fidelibus et aliis, ablata fuerunt.

On fait la fête de S. Gibert à Luxeuil, le 14 février, et on dit qu'il fut percé de flêches près le village de Martinvelle, par les payens, n'ayant pas voulu renoncer Jésus-Christ. On met sa mort en 888. *Mabill. Annal. t.* 3. *p.* 267, *et Act. Kenel. t.* 3. *p.* 457.

MARVILLE. — Marville, *Martisvilla*, est connue sous ce nom dans les anciens, apparemment parce qu'on y adorait le dieu Mars. Marville est une petite ville située dans le Barrois non mouvant, frontière du Luxembourg, sur la petite rivière d'Ottain, qui tombe dans la Chiers proche Montmédy, à six lieues de Verdun, à quatre de Longwi, à quatre de Stenay, et à une de Jametz vers le levant, diocèse de Trèves : elle n'est entourée que d'une vieille muraille flanquée de quelques tours, les quatre portes subsistent encore. On trouve dans les actes des archevêques de Trèves, que l'archevèque Bertulphe, qui a gouverné cette église depuis 869, jusqu'en 883, acquit Marville de la main du roi Lothaire.

On m'écrit de Marville qu'en l'an 1099 Louis, comte de Montjoie, possédait la terre de Marville. Il avait pour femme une dame vertueuse, nommée Isabelle, dont il eut deux fils, Louis et Jean.

Le comte Louis de Montjoie suivit Godefroi de Bouillon en la Terre Sainte, et fut tué dans la bataille contre les Turcs devant Nicée, où les infidèles furent battus et perdirent quarante mille hommes. En l'absence du comte Louis, la comtesse Isabelle envoya ses deux fils à Paris pour y faire leurs études. Ils y reçurent la nouvelle de la mort de leur père; Jean en conçut tant de douleur, qu'il en tomba dangereusement malade. Les médecins lui conseillèrent de retourner en son pays pour y prendre l'air natal. Sur la route il entra dans l'abbaye de Rebais, à six lieues de la ville de Meaux, vers l'orient méridional, près la rivière de Morin. Il y fut reçu comme hôte par l'abbé Rainalde ou Rainard, qui ayant appris qu'il était de la maison de Montjoie, le traita avec beaucoup de bonté, et le retint jusqu'à ce que sa santé fut bien rétablie. Les bons traitemens et les caresses dont on l'y combla, lui firent prendre la résolution de s'y faire religieux. L'abbé Rainalde ne se hâta pas de lui accorder sa demande. Il en écrivit à la comtesse Isabelle sa mère. Elle n'eut pas de peine à consentir au pieux dessein de son fils, et le jeune postulant fut reçu religieux à Rebais.

La comtesse pour témoigner sa reconnaissance à l'abbé, lui donna une chapelle qu'elle bâtit et fonda libéralement à Marville, sous l'invocation de saint Pierre, patron du monastère de Rebais. C'est aujourd'hui la principale église de Marville. Elle y ajouta un oratoire sous l'invocation de saint Nicolas, auquel le feu comte son mari avait eu une dévotion particulière.

Le jeune Jean de Montjoie avant de faire sa profession, demanda à son abbé la permission de venir à Marville pour y disposer du bien qui lui était échu par la mort de son père. Il le donna au prieuré de St. Nicolas bâti par sa mère, à condition que le prieuré et ses biens demeureraient en la disposition de l'abbé de Rebais, qui y enverrait un religieux pour le desservir. Ce qui fut agréé et confirmé par une bulle du pape Honoré II.

Après cela le jeune Jean retourna à Rebais, y fit profession, et s'y conduisit avec tant de sagesse, que quelque temps après il en fut choisi abbé, et y finit heureusement sa vie. (On ne connaît point cet abbé à Rebais.)

Son frère Louis fut comte de Montjoie, et seigneur de Marville et d'Arancy. Il se maria, mais n'ayant point eu d'enfans, sa sœur Elisabeth succéda à ses grands biens. Elle épousa Valeran, comte de Montfaucon, ou plutôt de Fauquemont,

et en eut un fils nommé aussi Valeran. Celui-ci, seigneur de Marville et d'Arancy, épousa Elisabeth, une des filles de Valeran, comte de Luxembourg, et lui donna en dot les terres de Marville et d'Arancy.

Quelque temps après le même Valeran, seigneur de Marville, fut obligé d'emprunter de Henri de Luxembourg son beau-frère, une grosse somme d'argent, et n'ayant pas été en état de la rendre, il fut obligé de lui engager les terres de Marville et d'Arancy, et le comte Henri son beau-frère, lui donna en fief St. Vite et Neidorf.

Long-temps après, la guerre étant mue entre Thiébaut comte de Bar, et Henri de Luxembourg, à l'occasion du comté de Namur, que ces deux princes se disputaient, ils en vinrent à un accommodement qui fut tel : que le comte Henri de Luxembourg céderait à Thiébaut comte de Bar, son beau-frère, la moitié du domaine utile, qu'il avait autrefois acquis de Valeran de Montjoie, se réservant le domaine direct, et qu'il reprendrait ladite moitié du comte de Luxembourg.

Dans ces entrefaites mourut Valeran, comte de Fauquemont ; et Henri comte de Luxembourg, touché de compassion pour sa sœur, veuve de Valeran, lui rendit la moitié des seigneuries de Marville et d'Arancy. Après la mort de la comtesse Marguerite, il confirma les mêmes donations en faveur de Valeran son neveu, fils de sa sœur, à condition toutefois que, tant ledit Valeran, que ledit comte de Bar, reconnaitraient le comte de Luxembourg, comme seigneur premier et direct desdites seigneuries.

Dans la suite Valeran de Fauquemont fut obligé de vendre tout le droit qu'il avait à Marville et à Arancy, à Henri comte de Luxembourg son oncle, pour la somme de trente mille livres tournois. Ainsi cette moitié de ces seigneuries fut acquise nuement au comte de Luxembourg; le comte de Bar demeura maître de l'autre moitié : de-là vient que le domaine et les revenus de ces deux lieux et de leurs dépendances fut nommé terre commune, partagée entre les deux comtes de Luxembourg et de Bar, lesquels par ci-devant y avaient chacun leur prévôt.

On remarque que Marville avait autrefois de beaux priviléges, et que quand un comte ou duc de Luxembourg prenait possession de sa province, il faisait serment de les conserver, sans y donner atteinte (1).

Valeran de Limbourg ayant épousé Elisabeth de Bar, ou de Luxembourg, sœur uterine du comte Henri de Luxembourg, elle lui apporta pour dot, les terres de Marville et d'Arancy; mais son mari étant mort avant l'an 1250 le partage des biens de la comtesse Ermensinde, ou Ermenson, du chef de laquelle venait Marville, fait en 1253 qui adjugeait à Ermenson Marville et Arancy, et toutes leurs dépendances; l'exécution de ce partage fut différé de sept ans; et dans cet intervalle son frère Henri s'empara de ces deux terres, et en traita les habitans avec tant de rigueur, qu'il les obligea de quitter le pays (1).

Henri devint plus traitable dans la suite, rendit la paix à ses sujets, et les affranchit suivant les lois de Beaumont, dont on a parlé ailleurs ; il parait même que dès auparavant ils jouissaient déjà, au moins en partie, de ces franchises. Après la mort d'Elisabeth de Luxembourg, sœur uterine du comte Henri, et épouse de Valeran de Limbourg, les deux fils Valeran et Thiébaut lui succédèrent ; Valeran fut seigneur de Montjoie et de Marville. Il décéda sans avoir eu d'enfans : Thiébaut son cadet lui succéda. Il était outre cela seigneur de Fauquemont et de Montjoie, et en mourant il laissa un fils du nom de Valeran, âgé de 16 ans, qui hérita des seigneuries de son père et de son oncle.

Ce jeune seigneur se voyant chargé des dettes contractées par Thiébaut comte de

(1) Bertholet, t. 4, p. 304.
(2) Idem, t. 5, p. 94.

Bar et de Luxembourg, résolut de vendre les terres de Marville et d'Arancy. Il les vendit en effet à son grand oncle Henri II comte de Luxembourg, pour la somme de trente mille livres tournois; ceci arriva en 1269. Valeran se réserva à lui et aux siens le droit de rachat de ces mêmes terres, en rendant la somme susdite; et pour plus grande sûreté, les parties contractantes prièrent Guillaume, comte de Juliers, Adolphe, comte de Mont, et Thierri, seigneur d'Heimbourg, d'être les garans de leurs promesses réciproques.

En 1231 Henri, comte de Bar, donna Marville avec Ligni à Henri de Luxembourg, en considération du mariage dudit Henri de Luxembourg, avec Marguerite, fille dudit Henri, comte de Bar (1).

Depuis ce temps Marville a appartenu aux comtes de Ligni, de la maison de Luxembourg.

En 1270 Henri de Luxembourg céda la moitié de la terre de Marville au comte de Bar.

Et en 1477 Réné I duc de Lorraine, et de Bar, donna à Jean de Calabre, fils naturel de Jean, duc de Lorraine, les comtés, prévôtés, ville, terre et seigneurie de Marville et Arancy, dépendantes du duché de Bar.

En 1601, 1602 et 1603 se fit le partage des terres ci-devant indivises entre le roi d'Espagne et le duc de Lorraine et de Bar, en particulier des terres de Marville et Arancy, Conflans en Jarnisi, Sathenoy, etc. et il fut convenu que dans le partage qui s'en ferait, on assignerait à chacune des parties, les lieux qui leur seraient plus à portée, et qui se trouveraient enclos dans les terres de Lorraine ou du Luxembourg; ce qui fut exécuté : d'autres lieux demeurèrent comme auparavant indivis entre lesdits ducs de Luxembourg et de Lorraine.

Pour la terre de Marville, depuis la paix des Pyrennées en 1659 elle fut cédée en entier à la France.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, pag. CCCCXLVI.

Pendant que les comtes de Luxembourg et de Bar étaient héritiers de Marville, ils y établirent une compagnie d'arbalétriers, auxquels ils accordèrent de grands priviléges.

L'acte porte que Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, mûs par la supplique des mayeurs, échevins, et quarante jurés de Marville, avaient consenti et accordé que la ville entretînt vingt-cinq arbalétriers, armés de toutes pièces, et garnis de toutes les choses nécessaires à leurs fonctions; qu'ils déchargeaient ces arbalétriers des droits de bourgeoisie, hormis un denier petit parisis, auquel un chacun d'eux serait tenu à la saint Jean-Baptiste, en reconnaissance de leur dépendance; que de plus ils les exemptaient de toutes tailles, de toutes demandes, de toutes dettes de ville, de même que des gardes ordinair; es à condition que toutes et quantes fois que les mayeurs et échevins ordonneraient au maître des arbalétriers de faire armer ses gens, ceux-ci se rendraient où il leur serait commandé, avec leurs montures, et qu'ils sortiraient toujours les premiers de la ville, et y rentreraient les derniers.

Les deux princes règlent ensuite que quand ils avertiront le mayeur, soit par eux-mêmes, soit par leurs sergens, qu'ils ont besoin du secours des arbalétriers, ils seront obligés de les suivre en armes, partout où l'on voudra les conduire, sans qu'il leur soit permis de s'en excuser; que durant la marche ils recevront douze petits parisis chacun, ou les vivres nécessaires; que toutes les fois qu'ils iront à quelque expédition, ceux de Marville devront leur fournir une charrette, afin de mener leurs harnois et leurs appareils, lesquels ils auront soin de ne point confondre ensemble, sous peine d'une amende de cinq sols; que celui des comtes qui les emploiera à son service, devra livrer à un chacun vingt-cinq arbalètes, lesquelles ils garderont, à moins qu'ils ne les aient mises en usage pour eux; que lorsqu'ils ne seront point en campagne,

ils devront tous s'assembler devant le maître de quinze en quinze jours, et faire en sa présence leurs exercices, à peine de douze sols d'amende contre les défaillans.

Ils statuent de plus qu'ils devront assister, en armes, soit à la mort, soit au mariage des comtes de Luxembourg et de Bar, et que ceux qui y manqueront, paieront l'amende de douze sols parisis, sans aucune diminution; que celui qui ne sera pas fourni des montures et des appareils nécessaires à son devoir, lorsque les deux princes, les mayeurs et échevins les requéreront de comparaître, sera obligé de payer cinq sols par chaque jour, jusqu'à la fourniture complète, à moins que la maladie ou une raison légitime ne l'en dispense; que les amendes levées seront partagées en trois parts : que la première appartiendra aux deux comtes, la seconde aux fermiers de Marville, et la troisième aux arbalétriers, à condition que leur maître la répartira à ceux de la société qui en auront besoin, pour entretenir leurs harnois et leurs armures.

Enfin ils déclarent que les arbalétriers devront être élus par les mayeurs et échevins, et par quatre hommes d'entre les quarante jurés; mais avec charge de ne choisir en conscience et par serment, que ceux qu'ils croiront pouvoir être les plus utiles au bien public; qu'après le décès d'un arbalétrier, les mêmes lui substitueront son fils, si le défunt en a un capable et digne d'occuper ce poste; auquel défaut ils en éliront un autre à sa place, mais afin de ne pas se tromper dans leur choix, ils s'ossocieront quatre arbalétriers, par le jugement desquels ils détermineront son successeur : que le maître en chef pourra nommer un doyen, qui aura droit de donner les commandemens et de connaître des méfaits; bien entendu que son simple rapport affirmé par serment, suffira pour faire croire et punir le délit; que nul des arbalétriers ne pourra se démettre de son emploi sans un octroi des deux princes et de ceux de Marville; mais qu'au cas d'incapacité, on pourra les congédier et en nommer d'autres.

J'ai cru devoir rapporter ce réglement en entier, parce qu'il y avait de ces compagnies d'arbalétriers, dans presque toutes les bonnes villes de la Lorraine et du Luxembourg, et que partout on suivait à peu près les mêmes réglemens.

Le monastère des bénédictines fut établi en 1630 par la révérende mère Benoît d'Antin, qui avec quatre autres religieuses sorties du monastère des bénédictines de St.-Nicolas en Lorraine, vinrent s'établirent à Marville, où par leur travail et industrie, elle se sont bâti une église et une maison; de ce monastère de Marville, sortirent en 1636 quatre religieuses, qui ont bâti à Besançon le monastère de Ste. Gertrude. Marville en a encore envoyé une troisième colonie à Namur.

On croit dans le pays que l'idole du dieu Mars, qui a donné son nom à Marville, était adoré sur une colonne située sur une hauteur, où l'on voit aujourd'hui une église dédiée à saint Hilaire, au milieu d'un cimetière où l'on enterre les morts de Marville, à un quart de lieue de la ville.

MARVOISIN. — Marvoisin, en latin *Amarus vicinus*, Amer-voisin, village à trois lieues de Commercy, répondant à Mandres; annexe de Xivray, diocèse de Metz, office de Mandres-aux-Quatre-Tours, recette de St.-Mihiel. Le roi en est seigneur, haut, moyen et bas justicier pour moitié, M. de Bourgogne pour un tiers, M. de Saint-Baussan pour un sixième; juridiction des juges de Xivray, bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Il y a quinze à vingt habitans. Nous avons parlé de Xivray dans son article.

Xivray est du diocèse de Metz, de même que Marvoisin (1). Il est parlé *d'Amarus-vicinus*, dans la bulle du pape

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 523.

Pascal II de l'an 1106 pour l'abbaye de St. Mihiel.

MATHIAS (Saint), *abbaye près la ville de Trèves.* — L'abbaye de St.-Mathias située à une demi-lieue de la ville de Trèves, vers le septentrion, est bâtie au lieu où saint Eucaire, apôtre du pays, avait bâti un oratoire sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, devant la porte de Trèves, que l'on appelait moyenne. Cette église porta pendant long-temps le titre de saint Eucaire, premier apôtre de ce pays-là, qui y choisit sa sépulture. La plupart des anciens archevêques de Trèves en usèrent de même. Dès le cinquième siècle on y voyait une communauté de religieux, ou de clercs, qui y faisaient l'office devant le corps de saint Eucaire (1). Egbert, archevêque de Trèves, élu en 778 entreprit de bâtir une grande et magnifique église sur le tombeau de saint Eucaire; l'empereur Othon II contribua aux frais de cette entreprise. Comme on en creusait les fondemens, on découvrit le tombeau de saint Celse, qu'on croit être un saint archevêque de Trèves. La translation du saint corps se fit solennellement en 980. L'archevêque Egbert fit venir de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, un religieux nommé Gauthier, pour gouverner la communauté de saint Eucaire, et on croit que c'est le premier supérieur de ce monastère, qui ait porté le nom d'abbé. Ses prédécesseurs se contentaient de titre du père, qui signifie la même chose, et ses religieux ne prenaient entre eux que le nom de frères.

Ce ne fut que depuis la découverte des reliques de l'apôtre saint Mathias, qui se fit en 1227 que ce monastère prit le nom de Saint-Mathias, et parvint à l'état de grandeur, de richesse ou de réputation, où on l'a vù depuis.

On dit que des maçons travaillant à l'église de Saint-Eucaire, et ayant été obligés de remuer l'autel de la Vierge, y trouvèrent un coffre de plomb et une lame de marbre par-dessus, avec cette inscription : *Le bienheureux Matthias, apôtre.* Cette découverte remplit de joie tout le pays, et le nombre des miracles que Dieu opéra dans cette occasion, est presqu'infini. On remarque en particulier trois morts ressuscités. Depuis ce temps le monastère de Saint-Eucaire prit le nom de Saint-Mathias.

J'ai donné la liste des abbés de cette fameuse abbaye à la tête du troisième tome de l'histoire de Lorraine.

MAURICE. (Saint), — Saint Maurice, village du diocèse de Toul, situé sur la Mortagne, à deux lieues de Remberviller et de Gerbéviller. Ce village est annexe de Romont. L'église a pour patron saint Maurice.

Vers l'an 1732, on trouva à Saint-Maurice, en creusant au milieu du village sur le chemin, pour construire la tour de l'église, une chambre souterraine, où se voyaient dix ou douze petites cheminées. On y découvrit quantité de pièces de monnaie de cuivre.

MAUR-MUNSTER, *ou* Maurmoutier, *ville et abbaye.* — Maur-Munster, *Maurimonasterium*, célèbre abbaye dans la basse Alsace, à une lieue de Saverne vers le midi, n'appartient à notre dessein, que comme ayant autrefois dépendu de l'évêché de Metz, et ayant été prétendue pendant long-temps par les ducs de Lorraine. Dès l'an 1469, sous le duc Nicolas, les Lorrains ayant pris et démoli le château de la Roche (1), dont les seigneurs désolaient tout le pays des environs, ils mirent le siège devant la ville de Maurmoutier, située près le château de la Roche, et qui servait de retraite aux voleurs et aux pillards de ces quartiers-là. La ville de Maurmoutier fit quelque résistance, et enfin fut prise de force: on en rasa les murailles, et les bourgeois promirent d'être à l'avenir bons Lorrains, et soumis au duc de Lorraine.

Le duc Antoine s'en regardait encore

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 695.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pog. 163. deuxième édition, p.

comme souverain en 1535. Voici comme en parle Pilladius (1) dans son poëme composé dans le même temps :

His actis principi populoque in pace redacto
Qui sacræ fidei postquam servire Lothringo
Promisit domino....
Dimisit princeps sua Mormunsteria tecta.

Il posséda cette ville par droit de conquête. *Volzir. l. 3. c.* 10 du voyage du duc Antoine contre les Luthériens d'Alsace, prétend que les ducs de Lorraine sont patrons et fondateurs de Maurmoutier.

Le duc Charles IV, en 1667, donnait à son fils Henri comte de Vaudémont, Lixin, Bitche, Sarverden, Falkestein, Marmoutier et d'autres terres, pour être érigées en duché, sous le nom de *Sarland*, en empire.

L'abbaye de Maurmoutier fut fondée en 615, par Léobard ou Léopard, qui vivait sous Childebert roi d'Austrasie, du temps de saint Déicole, fondateur du monastère de Lure. On dit que ces deux saints étaient disciples, et compagnons de saint Colomban, fondateur de Luxeuil. S. Léopard reçut du roi Childebert ce lieu, qui était alors désert, et y bâtit un monastère nommé d'abord, *la Celle,* et ensuite *la Celle de Léopard*, et long-temps après, *Maur-Munster*, du nom d'un de ses abbés, nommé *Maur*. Ce monastère fût dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à saint Martin. On marque la fête de saint Léobard dans le martyrologe bénédictin, au quinze de février. Il eut pour successeur Anastase, qui gouverna le monastère quarante ans, puis Godefroi, Léopard II, et Maur, qui donna son nom à l'abbaye de Maurmoutier, comme elle est aujourd'hui appelée, et qui l'augmenta et l'embellit.

Maurmoutier ayant été consumé par les flammes, avec tout ce qu'il y avait de chartres et de monuments anciens, l'empereur Louis le Débonnaire, donna commission à Drogon son frère, évêque de Metz, de le faire rétablir, car cette abbaye dépendait encore en ce temps là de l'évêque de Metz ; Drogon s'acquitta de cette commission, et fit transporter à Maurmoutier, les corps de saint Céleste et de saint Adintor, évêques de Metz. L'abbé Celle gouvernait alors cette maison en 828.

Ce fut sous saint Goéric, évêque de Metz, et en 639, que l'évêché ou les terres qui composent aujourd'hui le diocèse de Strasbourg, furent soustraites à la juridiction de l'évêque de Metz, lorsque saint Dagobert fonda à Strasbourg une église cathédrale ; car auparavant cette ville et tout le pays des environs, était sous la juridiction des évêques de Metz.

Pendant la guerre des paysans luthériens allemands révoltés (1), qui firent irruption en Alsace en 1525, lors de l'emprisonnement du roi François I en Espagne, le monastère de Maurmoutier fut désolé et ravagé par ces luthériens, et l'abbé Gaspard obligé de se sauver pour éviter d'être brûlé vif et rôti. Après la reddition de la ville de Saverne au duc Antoine, les luthériens qui s'étaient rendus maîtres de la ville et de l'abbaye de Maurmoutier, voulurent faire quelque résistance, et empêcher le duc et ses gens d'y entrer ; mais ils furent aisément repoussés, et l'armée Lorraine y fut reçue avec beaucoup de joie.

Les luthériens avaient profané les choses saintes qui étaient dans l'église de l'abbaye, et avaient tiré de leurs châsses, les os et les reliques des deux saints évêques de Metz, Céleste et Adintor, et les avaient jettées sur le pavé. Ils avaient brulé les cloîtres, et avaient résolu de ruiner et de brûler tout le reste du monastère, même l'église, qui est très-belle et très-solide, ayant déja amassé des bois pour mettre le feu aux portes, et mis en bas les cloches de la tour, pour ensuite la miner et la renverser ; ils avaient brûlé et dissipé les livres de la bibliothèque, et en avaient usé de même des titres et documens qu'ils avaient pu

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 644. Pilladius Rusticiad, 663.

(1) Hist. du duc Antoine, par Nicolas Volzir de Séronville, CXXIII.

saisir ; mais heureusement deux religieux en avaient emporté et sauvé une bonne partie, qu'ils avaient cachés dans des lieux écartés et inaccessibles.

Volzir de Séronville, secrétaire du duc Antoine, et auteur de l'histoire de l'expédition de ce prince, ayant remarqué dans l'église de l'abbaye deux monumens respectables, et n'ayant pas eu le loisir de les copier, pria l'abbé Gaspard de les lui envoyer, ce qu'il fit. Voici ces deux monumens qui se voyaient alors sur la muraille à côté du grand autel, mais on ne les y voit plus aujourd'hui.

Voici ce qui se voyait sur la colonne :

Columna hæc Romana dicitur, per quam Sybilla prophetavit urbis Romæ interitum, sub obscura hujusmodi litterarum appositione ; quas venerabilis Beda, Romam profectus exponendi causâ respiciens, à Romanis interrogatus hoc modo. Quid spectas bos anglice ? specto, inquit, urbis vestræ interitum. Qui tandem dixerunt : nihil sentio. Et ille, sentis. Et sic illico.. exorsus est.

		Litterarum expositio.
Si lapis est unus,	*P. P. P.*	*Pater, Patriæ, Profectus est.*
Dic quâ fuit arte levatus.	*S. S. S.*	*Secum Salus Sublata est.*
	R. R. R. R. R.	*Regnum Romanum, Regale Ruit, Ruinâ.*
Si lapides plures,	*V. V. V. V. V. V. V.*	
Dic ubi contigui.	*F. F. F. F.*	*Venit Validus Victor, Vicit cives Urbis Vestræ.*
		Ferro, Flammâ, Fame, Frigore.

La pierre carrée contient sept cercles, au milieu desquels on voit la figure du portail et de l'église de Maurmoutier ; voici ce que renferment les huit cercles :

PIE MEMORIE. HILDEBERT. REX FRANCOR, MARCHAM. AQVILEIENSEM LEOBARDO. HVIVS. LOCI. PRIMO ABBATI. PRO. SALVTE ANIME SVE, AC. REGNI. STABILITATE. AD CONSTRVENDVM. IN EA. ECCLESIAM. IN. HONORE. BEATI MARTINI IVRE. PROPRIETARIO. CONTRADIDIT. QVOD POSTMODVM THEODERICVS FILIVS PRÆDICTI. REGIS, AD. PETITIONEM. DOMINI. MAVRI. ABBATIS AVCTORITATE. REGIA. CONFIRMAVIT. VT. IN PRIVILEGIIS NOSTRIS PLENIVS. CONTINETVR. AB INCARNATIONE. DOMINI VSQVE. AD ANNVM. PRIMVM. IMPERII. LODOVICI. EXPLENTVR. ANNI. OCTINGENTI XXVIII. IN. IPSA. SVPPVTATIONE. VIR VENERABILIS, CESLIVS. MAVRI ABBAS. MONASTERII. POST. CVIVS. VSTIONEM. ET CHARTARVM TERMINVM. SCRIBERE. VOLVIT. QVALITER. VIR. ILL. HILDEBERTVS. QVONDAM. REX. EIDEM. LOCO CONCESSIT. TERRAM ETC. DE. ROTE. CISTARNATA. VSQVE. AD. GVNSINVM. RIVVM. IDEM AD MONTEM GVBEGVM. P. FRAXINETVM. QVÆ VOCATVR ASCVSVVA. ET SIC PER RIVVM. SORNE. ETC.

La ville de Maurmoutier n'est ni grande ni belle ; elle est fermée de vieilles et mauvaises murailles.

L'abbaye est fort bien bâtie à la moderne ; l'église est ancienne, belle, solide et bien décorée, d'un goût antique, mais non gothique.

Outre la paroisse du lieu, dont les religieux ont l'administration, ils ont aussi celle d'une abbaye de bénédictines, située à deux lieues de là, dans la montagne. Le monastère des religieuses se nomme *saint Jean des choux.*

Les deux châteaux de Gerolsech sont situés dans la montagne au-dessus de Maurmoutier. Nous avons fait un article sous le nom de Gerolsech. Les seigneurs de ces châteaux se disaient aussi seigneurs en partie de la ville de Maurmoutier.

MAUVAGE. = Mauvage, en latin *Malvagia*, ainsi nommé, apparemment à cause de la plante *Malva*, mauve, qui y abonde. Mauvage est un village du Barrois, diocèse de Toul, mi-parti avec la France, situé à six lieues de Bar, deux de Gondrecourt, de Void et de

Vaucouleurs (1). Il y a quatre seigneuries, dont trois sont du Barrois. Le roi est seigneur de deux, de l'une comme duc de Bar, qui est de l'office et prévôté de Gondrecourt, et de l'autre comme comte de Ligni, qui est de l'office et comté de Ligni.

La paroisse a pour patron saint Pantaléon.

François de Lorraine comme gouverneur du Barrois, érigea un marché toutes les semaines à Mauvage au jour de mardi, et deux foires, l'une au jour de saint Nicolas de mai, et l'autre au jour de saint Jean, à la fin du mois de juin.

MAXEI SUR-VOISE. — Maxei-sur-Voise, village à une lieue de Vaucouleurs, répondant à Gondrecourt, nommé en latin *Marceium suprà Vesiam*, pour le distinguer d'un autre Maxei, situé sur la Meuse, où la Verre se joint à la Meuse sous Brixei, prévôté de Ruppes, répondant à Neufchâteau, et dont nous parlerons ci-après.

Maxei, ou Macei-sur-Voise, est du diocèse de Toul, office et prévôté de Gondrecourt, pour la partie dont le roi est seigneur, et juridiction des juges gardes des seigneurs pour leur part. Bailliage de saint Thiébaut, recette de Bourmont, présidial de la Marche, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Pierre.

MAXEI-SUR-MEUSE. — Maxei, ou Macei-sur-Meuse, *Marceium ad Mosam*, village où le Verre se joint à la Meuse, prévôté de Ruppes, répondant au bailliage de Neufchâteau. La paroisse a pour patron la Sainte Vierge en son assomption. Intendance de Champagne, officialité de Vaucouleurs.

Il est parlé d'un Marcei, comme appartenant à l'abbaye de Juvigni au diocèse de Verdun, sous l'an 1096 (2): *In Merecio tres mansi cum Ecclesia.*

Et encore d'un autre Marcei appartenant à l'abbaye de saint Maur de Verdun, dans une bulle de Léon IX de l'an 1049: *Villam Marseium, et quidquid ad illam pertinet.*

(1) Maillet, Pouillé, p. 289.
(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 508. Preuves.

Dans un titre de l'abbaye de Longeville de l'an 1121 il est fait mention de deux villages de Marceï (1).

Il y a un château nommé Marcei proche Longwy, entre Verdun et Luxembourg, duquel dépendait les terres d'Ottenge et de Cutri. La maison de Marcei a produit Albert, évêque de Verdun, en 1556 et divers autres seigneurs de réputation. Voyez *l'histoire de Verdun*, *p.* 259.

Il y a apparence que les lieux nommés Marcei ou Maxei, dérivent de *Mercatum*, qui dans la basse latinité signifie un marché, ou de *marchesium*, qui signifie un marais, un lieu boueux et marécageux, ou *marchesia*, du marsage, des grains qui se sèment au mois de mars, pour les distinguer du froment qui se sème en l'arrière saison.

MAXIMIN, (Saint) *abbaye près la ville de Trèves.* — L'abbaye de saint Maximin près la porte de Trèves, est certainement ou le premier ou un des premiers monastères de l'Europe. On ignore le temps précis et l'auteur de sa fondation. Les uns l'attribuent à saint Agrèce, archevêque de Trèves, qui vivait en 314 et qui amena à Trèves un moine d'Antioche, nommé Jean; on dit que Felicius, ou Fibicius, archevêque de Trèves avait gouverné ce monastère dès l'an 340.

La plupart en attribuent la fondation à l'empereur Constantin et à sa mère sainte Hélène; d'autres croient qu'il doit son origine à saint Athanase, qui ayant été exilé à Trèves, par l'empereur Constance, en l'an 336 y apporta la connaissance du grand saint Antoine, père de la vie monastique et des moines d'orient, et inspira à plusieurs personnes le désir de les imiter.

Ce fameux monastère fut d'abord consacré à Dieu sous l'invocation de saint

(1) Hist. de Verdun, p. 9. Preuve.

Jean l'évangéliste. On ne lui donna le nom de saint Maximin, que depuis que le corps de ce saint évêque y fut rapporté du Poitou, où il était mort vers l'an 347. Il fut rapporté par saint Paulin son successeur en 347 ou 348. Je trouve que le même monastère était aussi nommé de saint Hilaire. Voyez *l'histoire de Lorraine, tome 3, p. 3 et 157. Preuves* : apparemment à cause que saint Adolin qui donnait le nom de saint Hilaire au monastère qu'il réformait, y mit la réforme.

On assure que saint Hidulphe, archevêque de Trèves, rassembla dans l'abbaye de saint Maximin jusqu'à cent religieux, après quoi il se retira dans les montagnes de Vôge, où il fonda l'abbaye de Moyenmoutier. Je n'entreprends pas de donner ici l'histoire complète de l'abbaye de saint Maximin. Je remarquerai seulement qu'elle a essuyé, dans une si longue suite d'années, une infinité de vicissitudes; que les archevêques de Trèves ont fait diverses tentatives pour la soumettre à leur juridiction, et même pour faire unir ses revenus à leur crosse archiépiscopal; mais que les abbés de saint Maximin se sont toujours maintenus dans leur indépendance, et que l'observance de la règle de saint Benoît s'y est conservée dans sa pureté jusqu'aujourd'hui. On peut voir notre histoire de Lorraine, et celle du Luxembourg, du révérend père Bertholet.

Nous avons donné à la tête du troisième tome de l'histoire de Lorraine, la liste chronologique des abbés de saint Maximin.

MAZIROT. — Mazirot, village répondant à Mirecourt, diocèse de Toul, patron, saint Pierre-aux-Liens. Seigneur, M. Mauleon de la Bastide, et le sieur Prudhomme. Bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Lorraine. La maison de Mazirot porte de gueules à l'écu d'argent mis en abyme.

Dépend Chaussécourt ou Chauvecourt.

MÉCRAIGNE *ou* **MÉCRIN.** — Mécraigne ou Mécrin, village situé sur le chemin de Commercy à St. Mihiel, sur la rive orientale de la Meuse, diocèse de Verdun, doyenné d'Hatton-châtel, une lieue au-dessus de St. Mihiel, Barrois non-mouvant. Il y a dans ce lieu un château avec fossés et pont-levis, bâti par Robert, duc de Bar en 1390.

Il déchargea en même temps les habitants de Mécrin du service qu'ils devaient auparavant au château de St.-Mihiel, et les obligea à la garde, jour et nuit, du nouveau château de Mécrin, et leur remet d'autres cens et redevances qu'ils lui devaient.

L'église a l'air antique : on la croit du dixième ou douzième siècle. Dans l'intérieur du château se voient plusieurs maisons habitées par des gens du lieu. On y remarque en particulier la maison curiale, mais le curé ne l'occupe pas à présent.

Brasseite, église succursale, dépendante de la cure de Mécrin, patron saint Léonard. Il y a dans ce lieu environ 80 habitants. M. Paris en est seigneur haut, moyen et bas justicier. Il y a un moulin à l'ordre de Malthe, apparemment à cause de la commanderie de Marbotte.

MEINFELD *ou* **MUNSTER-MEINFELD.** — Meinfeld est une ville située dans le pays de Trèves sur la Moselle, près du lieu où saint Nicetius, archevêque de Trèves, bâtit un château sur la rive gauche de la Moselle, en un lieu nommé en allemand *Bischoffstein*, ou la roche de l'évêque. Venance Fortunat dit que ce château était environné de la Moselle, et de la petite rivière de Rhon (1). *Quem musella tumens Rhodanus quoque parvulus ambit.* Près de là se voit la campagne de Meinfeld, qui est d'une fertilité extraordinaire. Brouverus croit que Venance a voulu exprimer Meinfeld sous le nom de *Mediolanus*.

(1) Venant-Fortunat. de Castello Nicetii carmine.

Diripiant dulces alihivaga flumina fruges.
Has tibi parturiat, mediolana dapes.

Si la conjecture n'est pas vraie, elle est au moins ingénieuse. Meinfeld est une petite ville où l'on voit une collégiale très-ancienne. La ville de Meinfeld est un ancien fonds appartenant aux archevêques de Trèves. Le roi Pepin en 761 confirma à Viomare, archevêque de Trèves, l'église de saint Martin, et Charlemagne dans un diplôme de l'an 773 la nomme *ecclesia sancti Martini in pago Meginense.*

L'église collégiale est dédiée à saint Martin. Le R. P. Masenius dit qu'il en est fait mention sous le règne de Clovis et de ses petits fils. M. de Hontheim n'en trouve rien avant l'an 764 et 777 (1).

MELIGNI. = Meligni-le-Grand et Meligni-le-Petit, tous deux villages du diocèse de Toul; le premier à deux lieues de Commercy, le second à une demi-lieue du précédent : principauté et office de Commercy, cour souveraine de Nancy. Meligni-le-Grand a titre de baronie, dont M. le baron Olivier de Meligni, commandant à Luxembourg, est seigneur. La paroisse a pour patron saint Evre. La cure de Meligni-le-Grand était autrefois unie à celle de Meligni-le-Petit, à présent elles sont désunies.

Méligni-le-Petit, village du diocèse de Toul dans le Barrois, office et prévoté de Ligni, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Etienne en son Invention.

MENHOUD. (Sainte) — Sainte-Menhoud n'entre dans mon dessein de la Notice de Lorraine, que comme ville frontière du diocèse de Verdun, et ayant eu beaucoup de relations avec ce pays. Cette ville tire son nom de sainte Menhoud, en latin *Menechildis*, vierge Chalonaise, sœur des saintes Lutrude, Ame, Houd, ou Hoïlde, Menna et Pusinne, qui vivaient au milieu du cinquième siècle, du temps de saint Alpin, évêque de Châlons, vers l'an 460 (1). Elles étaient filles de Sigmar et de Liutrude, personnes de qualité, qui vivaient dans le Perthois, et dont les filles se consacrèrent à Dieu entre les mains de saint Alpin, évêque de Châlons-sur-Marne.

Sainte Menhoud est honorée dans l'église au 14 d'octobre. Après sa mort son corps fut porté en l'abbaye de saint Urbain en Champagne, où il demeura assez long-temps, jusqu'à ce qu'en 1379, un gentilhomme nommé de Cernon, pria Archembaut, ou Erchranrane, évêque de Châlons de transporter du monastère de saint Urbain, un bras et une côte de sainte Menhoud, dans l'église d'Auxuene, située au confluent des rivières d'Anne et d'Aisne; ce lieu porte aujourd'hui le nom de Sainte-Menhoud, sur le chemin de Reims à Châlons et à Verdun.

D'autres disent qu'en 1174 Henri Ier du nom, comte de Champagne, fit porter quelques reliques de sainte Menhoud, dans l'église du château d'Auxuene, qui était auparavant dédiée à Notre-Dame, et qui dans la suite prit le nom de sainte Menhoud. Il parait que d'abord ce n'était qu'un château et un lieu assez peu considérable; mais que dans la suite il devint une ville de réputation, principalement à cause de sa situation sur une grande route (2).

Ce château était toutefois un lieu de résistance, puisque vers l'an 1066, Thierri évêque de Verdun fut obligé de mener son armée pour l'assiéger. Il appartenait alors à Manassés, comte de Rhetel, et la garnison de cette forteresse faisait des courses et de grands ravages dans le Verdunois. Les gens de cette garnison voyant l'armée de l'évêque Thierri s'approcher, vinrent lui apporter les clefs de la forteresse, lui demandant la paix aux conditions qu'il voudrait leur imposer.

La ville de Ste.-Menhoud a été plu-

(1) Masen. Archid. Trevir. ms., l. 2 c. 20 apud Hontheim., hist. Trevir. t. 1. p. 31.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 273, 284
(2) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 212.

sieur fois assiégée et prise. Nous venons de voir que dès le onzième siècle elle avait pour seigneurs Manassés, comte de Rhetel. Les chatelains de Vitri étant devenus comtes de Rhétel, furent aussi seigneurs de Ste.-Menhoud. Le tout a été réuni à la Champagne. Valeran, seigneur de Ste.-Menhoud fonda vers l'an 1128 le monastère de la Chalade, et s'y fit religieux.

Vers le même temps et environ l'an 1152 Albert, seigneur de Ste.-Menhoud, et Robert de Conflans commirent de grandes hostilités sur les terres de l'évêché de Verdun. Alberon de Chini, évêque de cette église, leva des troupes, les attaqua et les défit. Albert fut fait prisonnier, et obligé de rendre tout ce qu'il avoit pris. Robert de Conflans après avoir été battu dans plusieurs occasions, fut aussi obligé de demander la paix.

Albert Pichot, bâtard de Thiébaut comte de Champagne, demeurait dans le château de Ste.-Menhoud avec une troupe de bandits, dont il se servait pour désoler les terres des évêchés de Verdun et de Châlons (1). Arnoud, fils d'Albert comte de Chini, était alors évêque de Verdun. Il fit des préparatifs pour assiéger le château de Ste.-Menhoud, et avec le secours des troupes de Simon II duc de Lorraine, et de Gui, évêque de Châlons, il alla assiéger Pichot dans sa forteresse. Sa situation en rendait l'accès difficile, et avant qu'on eût pu l'attaquer dans les formes, Arnou de Chini, évêque de Verdun, fut tué d'un coup de flèche tiré de dessus les murs du château. Sa mort jetta le trouble et la consternation dans l'armée; les princes qui étaient venus à son secours se retirèrent, et on fut obligé de lever le siége et d'abandonner l'entreprise. L'évêque Arnou mourut en 1181.

Le roi Louis XI avait cédé Ste.-Menhoud et quelques autres places au duc Nicolas de Lorraine, en considération du mariage qu'il disait vouloir faire de ce prince avec la princesse Anne sa fille, mais dont il n'avait nulle envie (1).

Sous le duc Charles III en 1592 il y eut un cartel entre le duc et le roi Henri IV passé à Ste.-Menhoud, par M. de Luxembourg, duc d'Épiney, député de la part du roi Henri IV et M. d'Haussonville, maréchal du Barrois, de la part du duc Charles III pour prévenir la ruine entière des pays de Champagne et de Bassigni, de Lorraine et de Barrois, etc. par lequel il fut arrêté que l'on accorderait la liberté aux laboureurs, marchands, vignerons, fermiers et officiers des eaux et forêts de faire leurs trafics, ouvrages et fonctions, sans pouvoir être arrêtés par les soldats. Que nul ne serait fait prisonnier de guerre, à moins qu'il ne fût pris les armes à la main. Que l'on accorderait la franchise aux églises, monastères et lieux consacrés.

Dans les dernières guerres de la France contre la Lorraine en 1652, le prince de Condé envoya le comte de Pas pour faire le siége de Ste. Menhoud. Il y vint lui-même après avoir pris Rhetel. La ville de Ste.-Menhoud ne tint pas long-temps; mais le château se fit battre pendant dix jours, et ne se rendit qu'à l'extrémité.

L'année suivante 1653 le vicomte de Turenne envoya le maréchal du Plessis Praslin pour assiéger Ste.-Menhoud. Montal qui en était gouverneur, s'y défendit avec une valeur extraordinaire, et donna au prince de Condé tout le loisir de venir au secours; mais retenu par la fièvre, il ne put s'y rendre. Charles IV duc de Lorraine, se mit aussi en marche pour la secourir; mais la place se rendit avant son arrivée, après trente-trois jours de siége.

Pour le spirituel, Ste.-Menhoud est du diocèse de Châlons-sur-Marne, et a pour principale patronne, sainte Menhoud. La première patronne du lieu était la sainte Vierge.

(1) Hist. de Lor., p. 268, 269.

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, p. DCLXX. DCCXVII et 1430.

MENIL-LA-HORGNE. — Menil-la-Horgne. Il y a dans la Lorraine un grand nombre de villages et hameaux du nom de *Mesnil*, dérivé de *Maneo*, d'où vient *Mansile* ou *Manile*, une demeure, une habitation. *Menil-la-Horgne* dont nous parlons ici, est un village du diocèse de Toul, terre et principauté de Commercy, sur la grande route de Paris, entre Void et St.-Aubin, à une lieue au couchant de Commercy; il est nommé Ménil-la-Horgne de Villebois, dans une patente du duc Henri III du 25 février 1586. La paroisse a pour patron saint Benigne, martyr; elle est à un quart de lieue au bas du village, où se voit encore le cimetière; l'on n'y fait plus l'office, mais dans une nouvelle église qu'on a bâtie dans le village. Bailliage de Vitri, parlement de Paris. Dépend le *Villey*.

Ce terme *la Horgne*, ajouté au *Ménil*, vient du latin *horna*, qui signifie proprement de *l'année*, *Palea horna*, de la paille fraiche. On connait dans la Lorraine plusieurs lieux du nom de *Horne*, ou de *Horgne*, comme la *Horgne* du Sablon de l'isle de Metz; le fief de la *Horgne*, dans le village de Goin; la *Horgne*, ferme dans le Cuneci, hameau du Saulcy; la *Horgne*, cense comprise dans Peltre. Tous ces lieux viennent de la même racine du latin *horna*, comme qui dirait une ferme du revenu de l'année, qui produit à son maître son revenu annuel, payable au bout de l'année; à la distinction du village qui produit au seigneur dans chaque saison des revenus, des services, des prestations de chaque espèce.

Le terme *hornus* et *horna*, se trouve dans les auteurs de la plus pure latinité, pour signifier une chose annuelle, une chose qui est de l'année; *Nonius* : *hornum quod est hujus anni. Vinum hornum, Horat. Epod*. 2. 10. *et horna dulci vina promens dolio*. Et le même : *paleâ porrectus in hornâ*, étendu sur la paille de l'année; et encore, *fruge hornâ placare manes* 3. Carm. Ode 13, 1. Et de même: *hornotinum frumentum. Hornotinæ nuceo*, etc. Voyez *Dictionarium Roberti Stephani*, *an* 1544.

MENIL-LA-TOUR. — On trouve aujourd'hui en Lorraine un si grand nombre de lieux nommés *Ménil*, qu'il n'est pas aisé de terminer qui était celui qui portait autrefois le nom de *Ménil-la-Tour*, n'y en ayant aucun à présent en Lorraine qui porte ce nom. Je conjecture que ce pourrait être *Menil en Saintois*, village répondant à Nancy ou à Chatenoy, où l'on voit un château ruiné, avec une maison seigneuriale, un moulin et une tuilerie sur le ban.

Quoiqu'il en soit, la maison de Menil-la-Tour portait d'argent à trois chevrons de gueules, accompagnés de neuf hermines, cinq entre la première et le second chevron, et une en pointe.

MENIL (Le), *proche Lunéville*. — Le Menil, proche Lunéville, est une espèce de faubourg de cette ville, vers le midi, où il y a une chapelle dépendante de la paroisse de la ville, et desservie par les révérends pères chanoines réguliers, curés de Lunéville. Dans le même faubourg, tirant vers l'orient, on voit aujourd'hui un monastère de bénédictins de la congrégation de saint Vanne.

Le duc Léopold I de glorieuse mémoire, ayant témoigné plusieurs fois le désir qu'il avait de voir à Lunéville, où il faisait sa résidence ordinaire, une maison de bénédictins, et en ayant fait la proposition et formé le projet en plus d'une occasion, promettant de favoriser cet établissement, et de donner l'emplacement, dom Pierre Aliot, abbé de Senones, proposa d'y transférer sa manse abbatiale, avec tous les revenus qui en dépendaient; mais les religieux de sa communauté s'y opposèrent fortement, disant qu'ils ne pourraient consentir à l'extinction du titre abbatial d'un monastère si ancien et si célèbre, ainsi ce projet demeura sans exécution.

Peu d'années avant sa mort en 1715, le même prince proposa au révérend père

dom Humbert Belhomme, visiteur de la congrégation, de rassembler à Lunéville quelques prieurés simples, pour former une abbaye avec le revenu de ces prieurés. Il proposait de réunir Insming, Chatenoy, Lay, Mervaville, St.-Thiébaut, et quelques autres; mais le révérend père dom Belhomme lui ayant fait remarquer que la chose souffrirait de grandes difficultés par rapport à la France et aux évêques, dans la souveraineté et dans les diocèses desquels ces prieurés ou les abbayes dont ils dépendaient, sont situés, son altesse royale sur ces remontrances, ne jugea pas à propos d'insister sur le projet, ni d'en poursuivre l'exécution.

Enfin dom Augustin Calmet ayant été élu abbé de Senones le 15 juin 1728, dès le lendemain on le pressa de donner à son altesse royale cette satisfaction de faire un établissement de religieux de sa congrégation à Lunéville; il promit d'y penser sérieusement dès qu'il aurait mis ordre aux affaires, et aux bâtimens qu'il y aurait à faire dans son abbaye. En effet il se proposa dès lors sans toucher au titre abbatial, de démembrer un revenu d'environ douze mille livres, pour fonder un monastère à Lunéville; il en fit la proposition à messieurs du conseil de régence, établi à Lunéville après le décès du duc Léopold, arrivé en 1729: la chose fut agréé et applaudie, et on en sollicita les bulles en cour de Rome.

Elles furent expédiées le 6 des Ides de juin 1734 et confirmées par arrêt de la cour souveraine de Nancy, le 24 juillet même année, et même par arrêt du conseil d'état, le 30 janvier 1735. Certains incidens imprévus ayant empêché l'exécution du premier projet qui était de faire cet établissement à Lunéville, Madame la duchesse douairière de Lorraine, consentit qu'il se fit au prieuré de Léomont proche Lunéville; il y fut fixé pendant quelque temps, mais comme l'endroit ne parut pas propre pour une communauté, tant par le défaut des eaux, que pour d'autres inconveniens, il fu résolu de le transférer au Ménil, prè de Lunéville. On acheta donc pour l somme de cent mille livres, la maison, la ferme, le grand jardin, et toutes le appartenances de M. le prince de Craon provenant de M. de la Tour de St.-Mihiel; le tout du consentement de so altesse royale, madame la duchesse d Lorraine; ce qui fut confirmé par nouvelles bulles de sa sainteté, en date d l'an 1737.

Et, comme la communauté des religieu de Senones n'avait donné son consentement à ce démembrement, qu'à condition qu'on leur donnerait quelque espèce d'indemnité; le révérend père dom Calmet lui céda huit jours de terres situés au bas de la vigne de Léomont, pour y placer une vigne nouvelle; ce qui s'est exécuté du consentement de la communauté du Ménil, et confirmé au chapitre général de l'an 1735 et homologué par arrêt du parlement de l'an 1737. Depuis ce temps le révérend père abbé a encore bâti une chapelle audit Ménil, dans laquelle les religieux font leur office. Tels ont été les commencemens de ce monastère du Ménil, dédié à la sainte Vierge en son Annonciation.

MERCY. — Il y a deux lieux du nom de *Mercy*, tous deux à trois lieues d'Etain et à deux lieues de Sancy, *Mercy-le-Haut*, chef-lieu du comté de Mercy, ou des cinq villes, et *Mercy-le-Bas* sur la Crune, auprès du précédent.

Mercy-le-Haut est un village du diocès de Trèves, office d'Arancy pour moitié, juridiction des juges du comté de Mercy, pour l'autre moitié, recette et bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seigneur pour moitié, l'autre, Mercy-le-Bas, est chef-lieu d comté de Mercy. Il y a 70 ou 7 habitans.

La maison de Mercy porte d'or à la croix d'azur.

MERÉVILLE, *et Saint-Thiébaut, Prieuré.* — Méréville, nommé *Amerel*

villa (1), dans un titre de l'an 1094. Village sur la Moselle, comté de Chaligni, bailliage de Nancy. La paroisse est dédiée sous l'invocation de saint Maurice.

Prieuré de St.-Thiébaut:

Le prieuré de Saint-Thiébaut, fondé par un nommé Hugues, et donné à Théomare, abbé de Saint-Mansui en 1094. Ce prieuré fut confirmé à l'abbaye de Saint-Mansui par l'évêque Pibon, qui dit dans ses lettres de confirmation, que ce prieuré a été fondé sur la Moselle, dans la forêt de Meréville, par un seigneur nommé Hugues, et par son frère nommé Haymon, qui étant tombé dangereusement malade, a donné à Théomare, abbé de Saint-Mansui, pour construire ce prieuré, tout ce qu'il avait à Meréville, à Amance, à Saphez, à Saudranvilles, après quoi il prit l'habit monastique à Saint-Mansui. Le fondateur Hugues y ajouta encore quelque chose, et l'évêque Pibon, du consentement de son archidiacre, de son diacre et des chanoines de Saint-Gengoû, leur accorda la franchise de la paroisse, dans le territoire de laquelle ce prieuré est construit, et la dime du même canton.

Dans la suite à la prière des ducs de Lorraine, ce prieuré de Saint-Thiébaut fut uni à la collégiale de Saint-George de Nancy.

Il est aussi parlé d'*Amerelli villa* dans deux titres de Saint-Gengoû de Toul, l'un de l'an 1065, et l'autre de l'an 1105. *Voyez histoire de Lorraine, sous ces deux années.*

MERLE. — Merle, village du diocèse de Verdun (2), chef-lieu de la prévôté de même nom. C'est un ancien fonds de l'église de Verdun: elle le perdit sous Charles Martel, et sous l'évêque, ou le cor évêque Amalbert. Merle est une église succursale de Dombras, doyenné de Chaumont; ce lieu fut ravagé vers l'an 1066, sous Thierri évêque de Verdun, par des seigneurs des environs. Elle eut le même malheur au commencement du quinzième siècle en 1412 (1). Ce lieu ne s'est pas rétabli depuis ce temps; du moins il n'est pas rétabli dans son ancien état. Il est situé entre Dombras et Villéne, entre Damviller à l'occident, et Marville au nord. Voici le nom des lieux qui composent la prévôté de Merle: Merle, Dombras, Urterville, Escures, Villay, Moirey, Flabas, Crespion, villages: Bennemont, hameau, et Molé.

MERSCH.—Le château de Mersch (2), chef-lieu de la seigneurie de ce nom, est situé sur l'Eltz, à trois lieues de Luxembourg, entre le septentrion et le midi. Sa paroisse qui a une grande étendue, comprend une partie du cours de l'Eischen, ruisseau qui a sa source près d'Arlon, et d'où il se rend par sept fontaines de Rode et d'Asembourg, dans l'Eltz.

On voit près de là une vallée assez agréable, resserrée entre deux montagnes, appelée en allemand *Marienthal*, en françois le *Val de Marie*, où l'on a bâti une maison de religieuses de saint Dominique, dont nous avons parlé sous l'article de *Marienthal.*

La maison de *Mersch*, était autrefois fort puissante dans le duché de Luxembourg, comme il paraît par les fondations qu'elle y a faites, et en particulier par celle de Marienthal, faite en 1230, ou 1231. Thierri de Mersch, échanson d'Erminsinde, comtesse de Luxembourg, en fut fondateur, Théodoric et Albert ses fils, en augmentèrent les revenus.

MERTZ-KIRCK. *ou* MARTS-KIRK. — Mertzkirk, *ou* Marstkirk, bourg ainsi nommé parce que l'église est dédiée à saint Martin, apparemment à cause que ce saint évêque dans les trois voyages qu'il a fait à Trèves, a passé par ce lieu là; car on remarque que sur la route de Trèves, on a consacré plusieurs églises en l'honneur de saint Martin.

Mertzkirck, est situé à deux lieues au-

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. 498. Preuves.
(2) Hist. de Lorraine, t. 1. p. 198.

(1) Hist. de Verdun, p. 199. 201. et 367.
(2) Hist. de Luxemb. t. 5. p. 2. 3. 4.

dessous de Sierk, sur la Moselle et sur le chemin de Trèves.

Il y a à Mertzkirck, un ancien château ruiné, dont on ne connaît pas le fondateur. L'église du lieu a un grand air d'antiquité, bâtie de pierres de tailles, et ornée de quatre tours. La tradition du pays veut qu'elle ait été bâtie par le roi Dagobert; la preuve qu'on en donne, est qu'on y voit dans certains endroits des espèces de fleurs de lys; il en faut conclure que l'ouvrage n'est pas de Dagobert, car alors il n'était pas question de fleurs de lys dans l'écusson des rois de France.

On nous a fait présent de quelques haches d'armes de pierre, qu'on a trouvées dans les champs de Mertzkirck; ces haches sont de différentes grosseurs, de grains et de pierres différentes. On sait qu'autrefois les métaux de fer et d'airain étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, et que l'on se servait de pierres tranchantes, et de haches à la guerre, faute d'armes de fer et d'airain. Parmi les Hébreux on donnait assez souvent la circoncision avec des couteaux de pierre. Les auteurs profanes en font aussi mention pour de semblables usages aux prêtres de Cybèle. *Voyez de Montfaucon*, *Antiquité expliquée*, *tom.* 4, *pag.* 69, *tom.* 5, *pag.* 194, 195. *et suplément tom.* 4, *pag.* 129, *etc.*

Le bailliage de Mertzkirck, crée par le roi Stanislas en 1751, s'étend dans le Sargau et la Lorraine; il est du diocèse de Trèves pour le spirituel, indivis pour la souveraineté et les autres droits entre le roi de Pologne et l'électeur de Trèves, depuis la transaction passée entre les deux souverains, le 16 juillet 1620. Les appels des juges des deux mairies, ou des deux baillis, se portent devant les commissaires nommés par les deux souverains.

MERVAVILLE. — Le prieuré de Mervaville dont on a parlé sous Glonville, n'est qu'environ à une lieue de Moyen, vers le nord; il fut fut fondé avant l'an 1224, et même environ l'an 1124: il était accompagné d'un village, et l'église dédiée à la Sainte-Vierge, était fort fréquentée, à cause des grands miracles qui s'y faisaient journellement. L'église était belle et grande; la nef tomba de pure caducité, le 28 janvier 1738; le chœur et la croisée qui sont bien voûtés, et de fort bon goût, subsistent encore aujourd'hui. Le village de Mervaville est entièrement ruiné; on n'y voit plus que le logement du prieur, une tuilerie abandonnée, et quelques maisons pour des fermiers.

On dit que le nom de *Mervaville* lui a été donné à cause des merveilles qui s'y opéraient par l'intercession de la Sainte-Vierge.

Le village de Mervaville subsistait encore en 1615, et il y a apparence qu'il ne fut ruiné que pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV, durant les sièges du château de Moyen, en 1635, et 1639.

MERVILLER, *voyez* Brouville.

METLOCH. — L'abbaye de Metloch(1), est ainsi nommée parce qu'anciennement elle était située comme au milieu d'un lac, aujourd'hui desséché; ce monastère est très-ancien, on en attribue la fondation à saint Luitvin, successeur de saint Basin dans l'archevêché de Trèves, vers l'an 697. S. Luitvin se retira dans cette abbaye qu'il avait fondée, et y pratiqua pendant quelque temps les exercices de la vie monastique. Après l'abdication de son oncle saint Basin, il fut élu archevêque de Trèves en 697. Metloch fut dans la suite comme le séminaire d'ou l'on tirait les archevêques de Trèves.

Metloch est en règle, et non réformée, sous la domination des ducs de Lorraine. On y voit quelques restes d'antiquités, surtout dans une église heptagone, où il y a d'anciens tombeaux On y conserve aussi quelques manuscrits, et elle a produit des écrivains ecclésiastiques, et des hommes illustres, dont nous avons parlé dans la Bibliothèque Lorraine.

METZ. (HISTOIRE DE LA VILLE DE). — Les chroniques de Metz donnent à cette ville une antiquité fabuleuse; elles

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 463.

portent que ceux qui la fondèrent, étaient venus de la confusion qui arriva à la tour de Babel, ainsi que le raconte un philosophe juif, Ezycivius, ainsi qu'il l'a trouvé en très-vieux gestes des Messins; et que ces choses sont démontrées en de très-anciens livres bien écrits en hébreu, et ainsi qu'on voit clairement aujourd'hui en regardant les murailles très-anciennes.

Ces chroniques portent donc que l'an du monde 1995, ou 1997, Noé étant encore en vie, trois de ses petits fils, enfans de Sem, savoir: Mesres, Thémosis et Horus, (ou selon d'autres, Guetel, Jazel, et Zélecque fils ainé de Sem) avec leur tante, sœur de Sem, nommée Azita, après avoir erré long-temps, arrivèrent enfin en un lieu agréable, situé entre les fleuves de Moselle et de Seille, où l'on voit aujourd'hui la ville de Metz. Ils la bâtirent et la nommèrent *Dividunum*.

Pour *Azita*, elle bâtit les arches de Joüi, comme nous le dirons ci-après; ainsi *Dividunum*, aujourd'hui Metz, est de beaucoup plus ancienne que Rome:

Longo Dividunum præcedit tempore Romam.

Du vivant du patriarche Abraham, vint dans le même pays un nommé Trèbes, qui fonda la ville de Trèves; elle fut fon- 1300 ans avant Rome, comme il parait par ce vers fameux:

Ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis.

Après la prise de Troie par les Grecs, on vit arriver dans ce pays des princes sor tis de cette fameuse ville, savoir: *Franconius*, fils d'Hector qui donna son nom à la France; *Priamus* qui donna le sien à Paris, en mémoire du beau *Paris*. Son frère était *Rhemus*, fondateur de la ville de Rheims, l'autre se nommait *Chamus*, fondateur de Châlons-sur-Marne, l'autre nommé *Troclus*, fonda Troyes en Champagne, *Serpanus* et *Lupardus*, frères, bâtirent la ville de Charpagne.

Une autre colonie ayant à sa tête *Tullus* et *Verdunus*, fonda les villes de Toul et Verdun. Je ne m'arrête pas à réfuter ces fables.

Les mêmes chroniques de Metz veulent qu'un général romain nommé Metius, fit la conquête de *Dividunum*, dans le temps que Jules-César, faisait la guerre dans les Gaules, la ruina, et en renversa les murs:

Tempore quo Cæsar sua Gallis intulit arma:
Tunc Mediomatricum de vicit Metius urbem.

Mais que depuis, touché de la beauté de sa situation, il jugea à propos de la rétablir.

Suffectus nomen dederat cui Metius urbem.

Venons à quelque chose de plus sérieux et de plus certain.

La ville de Metz, fut anciennement nommée *Divodurum;* ensuite *Mediomatricum*, ou plutôt *civitas Mediomatricum*, uo *Mediomatricorum*, la cité des *Médiomatriciens*, et enfin *Metis*, ou *Mettis*, aujourd'hui Metz.

Il est inutile de chercher les étymologies de ces noms, sur lesquels on n'a rien de certain. J'ai deux médailles de la ville de Metz, très-anciennes, en bronze, jetées en fonte, et non frappées au coin, qui portent d'un côté le cheval Pégase, avec ses ailes étendues, et au-dessous MEDIOMAT. Sur le revers est une tête sans barbe avec un casque orné d'une aigrette, et d'un espèce de diadême. Je creis que cette médaille, est du temps que Metz était ville alliée des Romains; *Tacit. l. 4. hist. c.* 70. *Legiones in Mediomatricos sociam civitatem abcessére:* elle portait plus communément le nom de *Divodurum*, elle ne prit celui de *Mediomatrices* que plus tard.

Dès le troisième et quatrième siècle (1), on trouve dans les notices le nom de *Metis;* mais le nom de *Mediomatrices*, ou *Mediomatrici* se voit encore plus tard dans des monuments du onzième siècle.

(1) Vales. notit. Gallic. pag 328.

Les Médiomatriciens avaient pour capitale *Divodurum*, selon Tacite : *Divodurum* (*Mediomatricum id oppidum est*).

Elle est située sur la Moselle, qui l'arrose au couchant, et sur la Seille qui la baigne à l'orient et au midi: Venance Fortunat (1), en décrit élégamment l'agréable situation. On peut juger de sa grandeur et de sa puissance, par ce que dit Tacite : que les légions romaines de Vitellius y étant arrivées, y égorgèrent quatre mille habitans, à propos de rien, et par une pure fureur militaire, s'imaginant apparemment que les citoyens de cette ville avaient conspiré leur perte, quoique ce fut une ville alliée des Romains, qui en demeurèrent les maîtres jusqu'à l'irruption des Huns, qui la prirent et la saccagèrent.

Les Français s'en saisirent quelque temps après, et s'y sont maintenus jusqu'aujourd'hui. Thierri, fils de Clovis, en fit la capitale de son royaume d'Austrasie (1). Après la décadence de la maison de Charlemagne, Metz fut sous la puissance du roi de Germanie, ou des empereurs d'Allemagne.

Il y a assez d'apparence que Metz devint ville impériale, lorsqu'elle passa sous la domination des Othons, empereurs d'Allemagne, vers l'an 936, ou assez longtemps après, car il est malaisé de fixer le temps précis de cette érection de Metz en ville impériale.

Les évêques de Metz, pour la plupart furent très-puissans et de très-grande naissance; car depuis Drogon, fils de Charlemagne, et frère de l'empereur Louis le Débonnaire, on vit presque toujours des princes et des seigneurs sortis de maisons souveraines, occuper le siége de Metz. On compte jusqu'à cinq ou six évêques de Metz, qui ont porté le titre d'archevêques; plusieurs ont été tirés des maisons de Lorraine, de Bar, de Flandres, de Luxembourg, de Bade, de Blâmont, etc., et ces prélats par leurs libéralités ont beaucoup augmenté les biens de cet évêché, déjà fort riche par lui-même. On les a vu souvent faire la guerre à leurs voisins, fonder des monastères et des églises collégiales, user des droits régaliens, frapper monnaie, faire la guerre et la paix, établir des lois, avoir séance dans les Diètes de l'empire, fournir leur contingent pour les frais des armées de l'Empire, etc.

Les évêques de Metz exerçaient anciennement leur juridiction spirituelle sur plusieurs églises d'Alsace, qui sont aujourd'hui sous la juridiction de l'évêque de Strasbourg : ce dernier évêché ne fut fondé, ou plutôt doté que par le roi Dagobert II, qui y donna pour évêque saint Arbogaste, que quelques-uns comptent pour le premier évêque de Strasbourg, qui vivait au septième siècle, et mourut en 679.

Nous n'ignorons pas ce que l'on raconte de saint Materne, que l'on dit avoir été envoyé de Rome à Strasbourg par l'apôtre saint Pierre, y avoir annoncé la foi et aux environs, et y avoir fondé un évêché; mais on forme sur ce sujet des difficultés que nous ne prétendons pas discuter ici. Il nous suffit de montrer qu'encore longtemps après saint Amand, premier évêque de Strasbourg, les évêques de Metz ont été reconnus pour seigneurs temporels et spirituels, à Saverne, dans les abbayes de Neuviller, et de Marmoutier, à Dasbourg, aux châteaux de Gerolsek, etc. C'est ce que reconnaissent les auteurs qui ont écrit exprès l'histoire d'Alsace, comme Wimphelingius, Beatus Rhenanus, Bruschius, Meurisse, suffragant de Metz, et en dernier lieu Daniel Scheflin dans son histoire d'Alsace, tom. 1. pp. 338, 346, 347, où il montre que les premiers évêques de Strasbourg, saint Arbogaste, Florin, Videgerne, vivaient au huitème siècle; car pour saint Amand qui vivait sous Dagobert premier, c'était un évêque régionaire, qui n'avait point de siége fixe arrêté.

D'autres au contraire, comme les auteurs de *Gallia Christiana*, *tome* 5. p. 778. 779, donnent pour premier évêque de

(1) Venant. l. 3. ad villicum Episc. Met. carmine XII.

(2) Idac. chronic. Aimon. l. 3. c. 1. Greg. Turon. histor. Franc. l. 1. c. 3. hist. Metz a Paul. Diecono, etc.

Strasbourg, après saint Materne, saint Amand, qui en 346, assista au concile de Cologne, et qui est fort différent de saint Amand évêque d'Utrecht. Il nous suffit de montrer ici que l'évêque de Metz exerçait sa juridiction spirituelle sur plusieurs églises de l'évêché de Strasbourg, encore assez long-temps après saint Amand et saint Arbogaste.

Tout le monde sait que l'évêque Bertrand, qui a siégé depuis 1187 jusqu'en 1210 est considéré comme le législataur de la ville de Metz, que c'est lui qui y a réglé la manière d'élire les magistrats, d'administrer la justice, de rédiger par écrit les traités et les contrats.

Il est vrai que depuis que la ville de Metz s'est mise en possession du droit de commune, et qu'elle a été érigée en ville impériale, elle a beaucoup augmenté son autorité, et a exercé les droits de régale; et cela pour l'ordinaire aux dépens de l'autorité épiscopale, comme on le va voir par l'écrit que nous allons donner et qui a été composé à l'occasion des difficultés mues entre la ville et le parlement de Metz, contre les prétentions de M. de St.-Simon, évêque de cette ville, qui voulait prendre le nom et la qualité de prince de Metz, qui lui a été en effet adjugée par arrêt du conseil du roi.

Mémoire sur l'état de la ville de Metz et les droits de ses évêques, avant l'heureux retour des trois évêchés sous la domination de nos rois.

Les villes qui ne reconnaissent d'autres puissances que l'empereur et l'empire, qui ont droit de séance et de suffrage dans les Diètes, et qui possèdent souverainement les régales dans leurs territoires, sont villes libres impériales.

Celles qui au contraire reconnaissent la supériorité des princes ou des états particuliers, ne sont que municipales.

Du Haillan, et Nicolas Giles, rapportent que le duc René I pour engager le roi Charles VII à se joindre à lui pour faire le siége de Metz en 1444, lui fit entendre que cette ville était de l'ancien domaine de Lorraine, et qu'elle s'en était soustraite par quelques sommes d'argent, qu'elle avait prêtées au duc Godefroi de Bouillon, lorsqu'il entreprit le voyage d'outre-mer. Je ne sais si René employa ces raisons, mais elles ne sont nullement certaines. On ne voit pas que la ville de Metz ait jamais fait partie du domaine des anciens ducs de Lorraine.

Metz a eu l'avantage d'être du nombre des villes impériales, et elle était même, suivant le témoignage des auteurs allemands, l'une des quatre villes appelées impériales par prééminence. *Sunt quoque*, disent-ils, *Imperii civitates, quæ primariæ et speciali privilegio, per excellentiam, imperii civitates dicuntur; nempe Augusta, Aquisgranum, Metis et Lubeca.* Aussi l'empereur Charles IV en fit-il choix pour y faire publier dans la Diète générale qu'il y convoqua à la fin du mois de décembre 1356 les sept derniers chapitres de la célébre *Bulle d'or*, qui est regardée comme la première des lois fondamentales de l'empire germanique.

C'est à ce titre de ville libre impériale, que Metz avait voix et séance aux Diètes de l'empire, et qu'elle jouissait dans son territoire de tous les droits régaliens, ce qui n'appartient qu'aux états immédiats.

Son droit de séance et de suffrage est bien démontré par les lettres qu'elle a reçues des directeurs du cercle du Rhin, dont elle faisait partie; et par les mandemens qui lui ont été adressés par les empereurs ès années 1446, 63, 86, 89, 93, 95 et 96, 1503, 1508, 9, 11, 12, 13, 17, 18, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 42, 43, 46 et 51, soit pour fournir son contingent, soit pour envoyer ses députés aux Diètes et journées tant impériales que circulaires, convoquées à Worms, Spire, Mayence, Nuremberg, Ausbourg, Cologne, Ulm, etc. aux fins d'y traiter avec les autres états de l'empire, des affaires qui le concernaient; et dont les armes de la France, portées en

Italie, l'invasion du Turc, et le dessein formé par les Suisses de se soustraire à l'empire, ne formaient pas les moindres objets.

Ces lettres et ces mandemens, les instructions de la ville à ses députés aux Diètes, et les comptes des frais de députation, se conservent dans ses archives avec les départs de ces mêmes Diètes; et l'on y voit encore des lettres de créance datées d'Ausbourg du 26 juin 1496 sur les personnes de Philippe, Louis et Jacob Baudran, envoyés par l'empereur Maximilien à la ville de Metz, touchant des affaires particulières de l'empire.

La supériorité territoriale, et les droits régaliens, dont Metz jouissait souverainement, comme état de l'empire, sont soutenus de preuves également authentiques; on les rapportera à mesure que l'on établira l'exercice de chacun de ces droits.

L'on commence par celui de la création des officiers. Le maître échevin, chef de la république, était annuel et élu par le Princier de la cathédrale, et par les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnou, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément, nommés électeurs perpétuels, d'un commun accord de toute la cité, dans la vue de prévenir les brigues et les dissentions si ordinaires dans une élection de cette importance. La forme de cette élection, qui fut confirmée par les lettres de l'empereur Frederic Barbe-rousse, données à Constance le quatorzième des calendes de mai 1181, a été encore perfectionnée par les atours (1) du vendredi après la saint André 1316 et du samedi devant la division des apôtres 1322.

Le Princier et les cinq abbés élisaient annuellement le 21 mars chacun une personne, du nombre de six, choisis du Paraige, dont le maître échevin devait être tiré en cette année; le nom de ces six personnes était écrit séparément sur autant de petits rouleaux de parchemin, qui étaient mis ensuite dans un chaperon ou boête, dont le Princier en tirait un au sort, et celui dont ce rouleau contenait le nom, était proclamé maître échevin; en cas d'absence du Princier et des abbés, ils étaient remplacés par d'autres électeurs également désintéressés et déterminés par ces absens.

Les Paraiges (appellés par les empereurs *Parentelæ*) étaient des espèces de tribus, à l'imitation des romaines; il y en avait six, dont cinq étaient composés de nobles et notables bourgeois, et le sixième du commun.

Les cinq premiers s'assemblaient dans différens quartiers dont ils tiraient leur dénomination; ils avaient chacun différens chefs d'hôtel, et leur sçeau particulier; celui du Paraige de Porte-Moselle, était de quatre bandes en face; celui de Juirue, une aigle sans membres; celui de Saint-Martin, trois besans, dont le premier était chargé d'une croix; celui de Porte-Seille, une tour crénelée, et celui d'Outre-Seille, un écusson chargé de chevrons. Le grand sceau commun de la cité, était la représentation du martyre de saint Etienne; et le scel secret, qui servait aussi de contre-scel, portait l'effigie de saint Paul; la ville avait pour armes un écusson mi-parti d'argent et de sable sur l'aigle impériale, qui seule, dans les principes d'allemagne, suffit pour prouver l'immédiateté.

(1) *Atour*, de l'an 1316. Il y en a d'autres des années 1250, 1314, 1326, 1346, 1358, 1406, 1429, etc. Ce terme *atour*, signifie *une loi*, ou réglement de police; il dérive apparemment de l'hébreu *torah*, une loi, ou *hattorah*, la loi. On remarque plus d'un nom dérivé de l'hébreu dans le langage de Metz, où il y a eu des juifs depuis long-temps.

Les mots *atornare*, *atournare*, *attournatio*, *attournatus*, *attornamentum*, se remarquent souvent dans les anciens titres de France et d'Angleterre, et ils se prennent ordinairement pour marquer un procureur, un homme chargé de poursuivre les affaires d'un autre. Mais on ne voit pas bien d'où ce terme, pris en ce sens, peut dériver. Voyez la nouvelle édition du Glossaire de Ducange, sous le mot *attornare*.

Le choix de ceux qui devaient former le conseil du maître échevin, dépendait de lui, et il prenait de ceux qu'il nommait, le serment de bien et loyalement le conseiller, gardant la veuve et l'orphelin, les droits et autorité de la ville sous l'empire.

Dans les commencemens le nombre de ces conseillers ou échevins, était fixé à douze; il fut ensuite augmenté successivement jusqu'à vingt; le maître échevin et son conseil jugeaient souverainement; les appellations de tous les tribunaux de la république allaient au sien. Ce n'est pas qu'il ne pût y avoir appel de leur jugement à la chambre impériale, au-dessus d'une certaine somme très-considérable, mais ces appels étaient si rares, qu'il parait par un acte de notoriété du 5 avril 1550, donné par le maître échevin et les treize, qu'il n'y avait alors aucun mémoire qu'il y en eût eu de relevés à Spire.

Lorsque les treize assistaient au conseil du maître échevin, ensuite d'une convocation, l'on appelait cette assemblée le grand conseil. Le maître échevin sortant de fonction, devait être, suivant l'atour du mois de janvier 1313, premier treize de la création immédiatement suivante.

Les treize étaient les officiers principalement chargés de l'administration de la justice et police; ils l'exerçaient souverainement au criminel dans la ville et la haute justice en dépendante, et en première instance au civil, et par appel des justices seigneuriales du pays Messin; ils étaient élus suivant l'atour de 1346, à la pluralité des voix, par les chefs d'hôtels des cinq premiers Paraiges, et les quarante députés du commun. Il fallait avoir au moins vingt ans pour être élu. Le père, le fils et les frères ne pouvaient l'être en même temps; ces treize restaient en fonction pendant cinq ans; ils présidaient chacun alternativement par mois, et celui qui présidait, s'appelait simplement *maître de chambre*: l'un d'entre eux était préposé pour rendre la justice sommaire sur la place devant le palais, et lorsque la matière n'y était pas disposée, il renvoyait les parties à la chambre; ils avaient, suivant l'atour de l'an 1304 le tiers des amendes, et les deux autres tiers appartenaient à la ville.

Il y avait encore des officiers qui participaient à la direction du gouvernement des affaires de la république, savoir : les 7 de la guerre, les 7 des murs, les 7 de la maltôte, les 7 du trésor, les 7 de la monnaie, les 7 du pavé, les comtes, le maître des chemins, les maires des quartiers de Porte-Moselle, Porte-Seille et outre-Seille; les amans et les maîtres des changes.

Ceux que l'on appelait *les sept*, étaient chargés de pourvoir et de veiller à tout ce qui avait rapport aux fonctions qui leur étaient confiées, et qui étaient suffisamment déterminées par la dénomination de leurs charges. La connaissance des crimes des soldats et des prisonniers de guerre, fut attribuée aux 7 de la guerre par l'atour du 1er juin 1429. Ces magistrats, de même que ceux des murs, étaient élus par le sort, suivant l'atour du 15 janvier 1402: les autres sept l'étaient à l'ordinaire; l'on en tirait un de chacun des cinq premiers Paraiges, et deux du commun; une même personne ne pouvait en même temps remplir deux de ces charges.

Les comtes étaient proprement des commissaires de quartiers, élus tous les ans dans les paroisses, conformément à l'atour du mois de février 1326.

Le maître des chemins avait l'inspection et la direction de la vouerie au dehors, ses droits se trouvent fixés par l'atour de l'an 1406; il était aussi électif.

Les maires des trois quartiers de la ville, et qui sont nommés majours dans les anciens titres, recevaient *les bans de tréfons*, qui étaient une espèce de décret alors en usage par rapport aux rentes assignées sur les immeubles; l'on voit encore les rôles qu'ils en ont tenus depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1500. Ils exerçaient une sorte de juridiction qui approchait beaucoup de

la foncière; ce qui se vendait de leur autorité, ne devait point de maltôte; la forme dans laquelle ils devaient être élus, est déterminée par l'atour de 1250.

Les amans (1) étaient des notaires, ou tabellions, dont l'établissement fut confirmé par Philippe, roi des romains en 1197. Il y en avait deux par paroisse, et nul ne le devait être, s'il n'y voulait demeurer; ces officiers ont été pendant un temps électifs par les paroissiens, suivant la forme fixée par l'atour du mois d'avril 1304, et ensuite rendus vénaux par celui du 2 février 1422. Comme les parties ne signaient point alors les actes, ces offices n'étaient remplis que par des personnes notables et d'une probité reconnue.

A l'égard des maîtres des changes, ils étaient créés par les Paraiges, et la forme qu'ils y devaient observer, et constatée par l'atour de 1358.

Tous les atours dont on vient de parler, concernant les élections de ces différens officiers, assurent que la ville de Metz jouissait plainement du droit de les créer et de les élire.

Le pouvoir législatif lui appartenait également; les treize, les comtes et les paraiges concourraient par leurs suffrages avec le maître échevin, à la formation des lois, ordonnances et réglemens genéraux; ces lois connues sous le seul nom d'atours, s'instituaient ainsi : *Nous le maître échevin, les treize, les comtes jurés, les paraiges et toute la communauté de la cité de Metz, faisons savoir, etc.* Au lieu de signature l'on y apposait pour l'authenticité, le sceau des cinq premiers Paraiges et celui de la cité, et on les déposait ensuite dans les archives de la ville.

Les ordonnances et statuts particuliers étaient donnés par le maître échevin et les treize, et toutes les publications et proclamations ne se faisaient que par eux.

On voit dans les archives de la ville une grande quantité de ces lois générales rendues tant sur le fait de la police et justice civile et criminelle, que du gouvernement militaire et politique, depuis l'an 1215 jusqu'en 1530 successivement.

Du nombre de ces ordonnances est celle du mois de juillet 1305 qui donne, la qualité de chevalier à tous ceux qui devaient être à l'avenir maîtres échevins. Elle les oblige de la prendre avant la pentecôte, à peine d'une amende considérable pour ce temps-là; elle prononce aussi contre le princier et les cinq abbés qui contreviendraient aux dispositions qui les concernaient pour procurer son entière exécution, une pareille amende et privation de suffrages pour cette fois, et elle les menace d'être mis pour leur corps et leurs biens, hors de la garde et protection de la ville.

Elle jouissait même du droit de lever, de sa seule autorité, sur ses habitans et sujets, et sur les marchandises qui y étaient apportées par les étrangers, les impôts dont elle avait besoin pour subvenir à ses charges: tel était par exemple, celui qui se percevait en vertu de l'atour du lundi de devant la pentecôte 1328, sur toutes les successions, à proportion des biens en dépendans; celui d'un denier par semaine par chacune personne dont étaient composées les familles pour fournir aux frais de la guerre, et tous les anciens impôts qui subsistent encore aujourd'hui sous le nom de maltôte, et qui forment une partie du patrimoine de la ville. Les ecclésiastiques y étaient assujettis comme les laïcs. L'atour du mois d'octobre 1314 et celui du 17 décembre 1406 y sont précis. Le dispositif de ces sortes d'atours était conçu en ces termes. *Nous avons ordonné, établi et accordé, d'un commun accord, que nos sujets et habitans de la Cité, pays, juridiction et territoire d'icelle, clercs laïcs, etc.*

Il résulte de ces termes, que la supériorité territoriale de la ville de Metz n'était pas limitée à son enceinte, ni à ce qui forme encore à présent le ban de

(1) Amans, *Amanuenses*, écrivains, copistes.

la ville ou des treize, mais qu'elle en jouissait dans toute l'étendue du pays Messin. Cette supériorité territoriale se prouve indépendamment de cela par le ressort des appellations en matière civile des hautes justices de tout le pays, par les droits de péage qu'elle avait établis sur le pont de Moulin, dans la haute justice d'un seigneur particulier, et qu'elle a donnés à l'hôpital Saint-Nicolas, avec ceux qu'elle percevait sur les ponts des Morts et de Pontifroi, par acte passé le jour de devant la saint Jean-Baptiste 1282; par les droits de sceau ou de bullette de tous les contrats d'acquisitions, échanges et engagemens qui se passaient pour raison d'immeubles situés tant dans son enceinte que dans l'étendue du pays Messin, et enfin par l'exercice des droits et devoirs féodaux, dont la ville jouissait dans le même pays. On trouve dans ses archives un atour de 1358 concernant les propriétaires des fiefs qui relevaient d'elle, et un grand nombre de reprises par eux faites, et entre autres ès années 1345, 1404 et 1513 jusqu'en 1612.

L'article IV du titre II de la coutume de Metz, conserve la preuve du pouvoir que cette ville avait de donner grâce, changer la peine de mort ou autre encourue par ses sujets, rappeler de ban, et restituer les condamnés en leur honneur et biens.

Les articles 30, 31 et 32 du même titre, justifient que les épaves, les biens vaquans, et la moitié des trésors trouvés en lieux publics de sa haute justice, et le tiers de ceux trouvés dans des héritages particuliers, lui appartenaient.

Il parait par différens contrats, qu'elle a vendu ou disposé anciennement, et en différens temps, des immeubles à elle acquis par confiscation et par déhérence, situés tant dans son intérieur, que dans des villages du pays Messin. Du nombre de ces contrats, est celui du 15 décembre 1409 qui contient la donation faite par la Cité à la cathédrale, des biens confisqués sur Jean Henrion et ses complices, à charge par les chanoines de faire un service solennel à l'octave de la Nativité, et un autre avec les vêpres, à l'octave de l'Assomption, en mémoire que Dieu fit à la ville de la délivrer des mains de ses ennemis, à pareil jour de l'Assomption.

L'article III du titre premier de la même coutume, fait aussi connaître que la ville avait le droit d'accorder celui de bourgeoisie. Suivant l'atour du mois de janvier 1313, l'on devait inscrire le jour qu'un forain prenait bourgeoisie, et la forme du serment qu'il prêtait se trouve déterminée par celui du 2 août 1434. L'on conserve encore de ces lettres de bourgeoisie par elle accordées en 1441, 1458, 1474 et 1477.

A la preuve de l'exercice de tous ces priviléges, doit être jointe celle du droit de faire battre monnaie à ses armes et à son nom. Les anciennes pièces de cette fabrique, tant en or qu'en argent, qui sont dans les cabinets de plusieurs curieux, suffiraient pour établir ce droit, si quelques partisans des évêques n'avaient pas prétendu que la ville ne l'avait qu'en vertu de l'engagement qui lui en avait été fait le 20 septembre 1383 par l'évêque Théodoric, moyennant 4000 francs; mais le peu de fondement de cette prétention est aisé à démontrer.

1° Pendant tout le temps de l'affranchissement de la ville de Metz, l'on n'y a frappé de monnaie qu'à son coin, et aucune à celui des évêques, qui n'exerçaient ce droit que dans l'étendue de leur temporalité, comme il se reconnait par les espèces frappées à Marsal, sous Ademare, et sous Jean de Vienne, qui ont rempli le siége épiscopal depuis 1327 jusqu'en 1382.

2° Bien antérieurement à cet engagement, la ville réglait le prix et le cours des espèces, rendait les ordonnances nécessaires pour en prévenir les altérations, et adjugeait à son profit les amendes des contraventions; il y a deux atours bien précis à cet égard, l'un du lendemain

de la fête de saint Mathias, l'autre du lendemain de la fête de saint Pierre en août de l'an 1338. Par autre atour de 1334 il fut ordonné qu'il y aurait une personne de chacun des cinq premiers Paraiges et deux du commun, pour après serment par eux prêtés, assister aux essais de la monnaie; d'où il faut nécessairement conclure que le droit de la monnaie appartenait à la ville indépendamment de cet engagement, qui n'était que du coin de celle que les évêques faisaient battre dans le pays de l'évêché, et qui pour raison de la proximité, pouvaient nuire à celle de la ville.

Il reste encore à assurer que Metz jouissait aussi du droit le plus convainquant de l'immédiateté et de la liberté, celui de faire la guerre et de conclure la paix et des alliances avec ses voisins. On trouve une preuve complette et suivie de l'exercice de ce droit dans les traités de paix que la ville a conclus avec les ducs de Lorraine et de Bar, avec le roi de Bohême, duc de Luxembourg; les marquis de Pont-à-Mousson, les comtes de Deux-Ponts et de Nassau; l'archevêque de Trèves et plusieurs autres, tantôt conjointement, tantôt séparément, ès années 1200, 1296, 1300, 25, 40, 48, 53, 54, 75, 81, 82, 83, 91, 99, 1404, 6, 7, 8, 23. 32, 44 et 93; et avec les villes de Liége, de Trèves, de Toul, de Verdun et autres en 1293, 1314, 25, 60, 83 et 1421. Il y en a aussi du dernier de février 1444 faits avec Charles VII roi de France, qui était venu avec le roi de Sicile faire le siége de Metz; et quatre avec ses évêques, ès années 1323, 63, 76 et 93.

L'on voit également différens traités de trèves, que cette ville a arrêtés avec les ducs de Lorraine, deBar, et d'autres dans les années 1337, 1419, 29, 30, 73, et 98; et des traités d'alliance conclus avec ses évêques seuls en 1283, 1323, et 1429; avec eux et d'autres puissances jointes en 1331, 1372, et 1408; avec le roi de Bohême, l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, les ducs de Lorraine et de Bar, soit séparément, soit conjointement en 1232, 1337, 60, 72, 80, 98, 1443, 47, 83, et 1532. On juge par une réponse de Louis XI, du 9 mai 1464, que Metz avait recherché son alliance; mais ce roi bien loin d'y consentir, avait fait avec le duc de Lorraine des invasions et des hostilités dans le pays Messin. L'empereur Frédéric II, manda le 4 juin de la même année à tous électeurs et autres princes, de prêter aide et assistance à ceux de Metz, lorsqu'ils en seraient requis.

L'on ne rapporte point les motifs qui ont donné lieu aux guerres terminées par ces traités de paix, parce qu'ils sont plus du fond de l'histoire particulière de Metz, que l'objet de ce mémoire. Il doit suffire d'observer que si cette ville n'avait pas joui de tous les droits des états et des princes, et qu'elle eut été au contraire dans la dépendance de ses évêques, ils n'auraient jamais consenti, ni concouru à des traités de paix et d'alliance avec elle, Ces négociations publiques des évêques de Metz avec la ville, sont le témoignage le plus parfait de sa liberté et de son indépendance envers eux.

Lors de ces guerres, la ville retenait à son service des seigneurs, des officiers et des cavaliers, sous les pensions et les gages dont elle convenait. Il y a dans ses archives, des liasses de ces retenues, depuis 1327, jusqu'en 1539, de même que des inventaires des pièces d'artillerie et des armes qui lui appartenaient, et qui étaient tant aux portes, aux barrières, au palais et ses granges, que dans les tours des métiers et autres.

L'exercice des priviléges, libertés, franchises, immunités et prééminences de cette ville, n'était pas seulement soutenu de possession, il était encore autorisé par les confirmations des rois des Romains et des empereurs. Celles accordées par Vincelas, le 10 novembre 1384, qualifient ces priviléges de très-anciens : celles de Rupert sont du 26 novembre1404, de Sigismond, du 25 janvier 1434, de Frederic III de

1458, de Maximilien I, du 20 novembre 1492, de Charles-Quint, du 25 février 1521. Les habitants de Metz sont appelés dans toutes ces lettres patentes, *féables de l'empire.*

Toutes les fois que les empereurs sont venus à Metz, ils ont juré avant d'y entrer, de maintenir la ville dans tous ses priviléges et libertés, et de ne rien faire à leur préjudice, ni de souffrir que leur suite y fit aucun dommage à ses habitans.

Après la harangue faite à l'empereur Charles-Quint, au château de la Donchamps, le 10 janvier 1546, l'orateur de la ville lui dit, qu'elle se contenterait de sa parole royale, et n'exigerait point ce serment; à quoi l'empereur répondit, qu'il voulait suivre l'exemple de ses prédécesseurs, et il le prêta sur le champ, en mettant la main sur sa poitrine.

Le maître-échevin, et les treize, lui prêtèrent ensuite, à son entrée à Metz, serment de fidélité en ces termes: *Nous le maître-échevin et treize jurés de votre impériale cité de Metz, pour et au nom de tous les corps de ville à vous, très-serein prince et seigneur, seigneur Charles, etc. Notre droiturier et très-gracieux seigneur, faisons féauté et jurons être féaux à vous et à votre saint empire, et faire tout ce que loyaux de votre majesté sont tenus faire envers icelle, comme empereur à cause du saint empire romain, sauf les libertés, priviléges et droits à nous concédés, approuvés et confirmés par les divers empereurs et rois, et votre sacrée majesté, le tout sans mal engin.*

Il parait par l'acte du serment que le maitre-échevin, les treize et les paraiges, prêtèrent à l'empereur Fridérie, étant à Metz, le 26 septembre 1473, qu'ils se disaient vicaires-nés du saint empire, au régime et totale administration de la justice et de leur république, et se prétendaient en cette qualité exempts de serment; sans préjudice de quoi et de leurs priviléges, ils le prêtèrent néanmoins dans la même forme que celle que l'on vient de rapporter.

Il y a lieu de présumer par les droits, dont les empereurs jouissaient lors de leur arrivée et leur séjour en cette ville, que ses immunités et ses priviléges, ne procédaient que de leurs concessions.

Le premier de ces droits était de pouvoir envoyer un de leurs grands officiers à Metz, pour y faire battre monnaie à leur coin. Cette monnaie avait cours huit jours avant l'arrivée de l'empereur, pendant son séjour, et huit jours après son départ, sans qu'il fut permis de la refuser, après quoi elle était décriée, et la monnaie frappée au coin de la ville était la seule coursable; ce qui forme encore un nouveau genre de preuve, que le droit de battre monnaie n'appartenait point à l'évêque.

Le second, que les fourriers de l'empereur pouvaient marquer dans toute la ville, et sans aucune distinction, les logis pour sa personne et pour toute sa suite.

Le troisième, qu'un des échevins devait porter à l'empereur les clefs de la ville, à trois lieues ou environ de distance; autre preuve que l'évêque n'était pas régalien ni seigneur temporel dans Metz.

Le quatrième, que pendant le séjour de l'empereur, lui seul avait droit d'exercer la justice, et toutes les autres étaient suspendues, s'il n'en ordonnait autrement.

Et le cinquième, que le maitre-échevin et les treize, au nom du corps de la ville, lui prêtaient serment de fidélité, suivant la formule précédemment rappelée.

Des différentes preuves contenues dans ce mémoire de l'exercice des droits régaliens par la ville de Metz, pour l'étendue de son territoire, il en sort la juste conséquence, que ses évêques n'y avaient autorité qu'au spirituel: aussi voit-on que le cardinal de Lénoncourt, évêque de Metz, y ayant convoqué au mois de janvier 1552, l'assemblée des états généraux du pays de l'évêché, le maitre-échevin s'y opposa, comme à une entreprise inouie, et fit défense à tous habitans d'assister à la tenue de ces états; de sorte qu'il fut obligé d'aller tenir cette assemblée à Vic, le huit février suivant.

Pendant que Metz possédait les régales dans son territoire, ses évêques en jouissaient de leur côté dans le pays de l'évêché, connu aujourd'hui sous le nom du bailliage de l'évêché de Metz à Vic, et dans l'étendue duquel leur temporel est situé. Ce district formait un état distinct et séparé de celui de la ville de Metz et du pays Messin; la différence des coutumes par lesquelles l'un et l'autre de ces pays ont toujours été régis, et la différence du gouvernement et de l'administration ne laisse aucun doute à cet égard. La coutume de Metz et pays Messin, rédigée par les magistrats, et les trois ordres de la ville assurent par ses dispositions, que cette ville avait la juridiction, les régales et la supériorité dans son district.

Celle de l'évêché rédigée par l'ordre du cardinal Charles de Lorraine, établissait en faveur des évêques de Metz, les mêmes prérogatives dans le territoire de l'évêché, soumis alors à leur puissance.

Ce qui dépendait des évêques, à une et deux lieues de Metz, relevait de leur bailliage, et était régi comme il est encore par la coutume de l'évêché; il se trouve même des villages mi-partis, où les habitants suivent la coutume et la juridiction dont ils relèvent; tant il est vrai que les territoires ont toujours été séparés, et que la puissance temporelle des évêques de Metz, était restreinte dans ce qui était des ressorts de la coutume de l'évêché.

Dès l'an 1228, la ville de Vic, chef-lieu du bailliage des évêques, a été le siége de leur puissance temporelle: la tradition est que l'évêque Conrade I, fit bâtir à peu près dans ce temps le château de Vic, et fermer la ville de murailles. Tous les châteaux forts que les évêques possédaient, étaient dans l'étendue de leur temporel, et ils n'avaient rien dans Metz, ni dans ce qui est pays Messin, et qui se règle par la coutume de Metz.

Les officiers de l'évêché avaient leur établissement à Vic; ils consistaient en un chancelier, un bailli, un lieutenant-général, plusieurs conseillers, un procureur et un trésorier général. Le bailliage connaissait particulièrement en première instance, des actions personnelles des nobles et possessoirs concernant les fiefs; pour ce qui était de celles de propriété des mêmes fiefs et des droits et juridictions en dépendans, elles se portaient ès assises tenues par des gentilshommes pairs de l'évêché; l'appellation des jugemens des uns et des autres, ressortissait à la chambre impériale au-dessus de quatre cents florins, et il n'y avait point d'appel en matière criminelle.

La différence des cotisations de l'évêque et de la ville de Metz, dans les matricules de l'empire pour leur contingent, est encore un preuve convaincante qu'ils étaient l'un et l'autre séparément états de l'Empire, et jouissaient en conséquence dans leur territoire des droits régaliens.

L'évêque de Metz, était taxé dans la classe des évêques du cercle du Rhin, sur le pied des modérations de 1545, et 1551, à vingt cavaliers et soixante et dix fantassins par mois romain, et à soixante florins par an, pour l'entretien de la chambre impériale.

Et la ville de Metz était taxée dans celle des villes impériales du même cercle, sur le pied des mêmes modérations, à vingt-cinq cavaliers et cent cinquante fantassins par mois romain, évalués à neuf cents florins, et à deux cent cinquante florins par an, pour la chambre impériale.

Tout concourt donc à établir la liberté et l'exercice des droits régaliens dont la ville de Metz jouissait dans son territoire.

C'est ce qu'on lit dans l'écrit imprimé à l'occasion de la qualité de *Prince de Metz*, que M. de Saint-Simon, évêque de Metz, avoir prise, et qui lui était contestée par la ville et le parlement de Metz; qui prétendaient qu'un évêque de Metz, après le retour de cette province à la couronne de France, n'avait plus que la qualité de simple haut justicier dans sa temporalité et son bailliage, et que son procureur-fiscal, a cessé d'être qualifié procureur-général, comme il parait par tous

les actes du greffe, et plus particulièrement par les lettres patentes du mois de novembre 1703, confirmatives d'un traité passé le vingt-deux septembre précédent, entre sa majesté et feu M. de Coislin, évêque de Metz.

La ville de Metz depuis son retour à la couronne de France, ne jouit plus de ces anciennes prérogatives dont on a parlé; elle est réduite à l'exercice de la haute justice sur l'ancien ban de la ville hors de son enceinte.

Nous avons composé une dissertation exprès sur *l'ancienne jurisprudence de Lorraine*, imprimée au troisième tome de la nouvelle édition de l'Hist. de Lorraine, et une autre dissertation sur *les monnoyes de Lorraine*, imprimée au cinquième tome de la nouvelle édition de Lorraine, où nous avons parlé assez au long de la manière dont la justice s'exerçait à Metz, et des monnaies de cette ville, tant sous les évêques, que sous le gouvernement du maître-échevin de Metz; on peut consulter ces deux dissertations, et en particulier l'article des monnaies de Metz, que nous donnons ci-après.

J'ai parlé des anciens comtes de Metz, et j'en ai donné la suite dans les prolégomènes du premier tome de l'histoire de Lorraine, deuxième édition, *pag.* CXLVII. *et suivantes*, où j'ai examiné si les ducs de Lorraine ne sont pas descendus de ces anciens comtes de Metz.

Il est remarquable que dans le mémoire que nous venons de rapporter, pour prouver que la ville de Metz jouissait des droits régaliens et d'indépendance de la part des évêques, et que ceux-ci étaient réduits à l'exercice de leurs droits de régale dans la seule ville de Vic, et dans les lieux qui dépendaient de leur domaine temporel, on ne fait pas remonter cet exercice des droits régaliens par la ville de Metz, au-delà de l'an 1200, auquel temps on convient que cette ville jouissait de ces droits, et les exerçait indépendamment de leurs évêques.

Mais si l'on remonte plus haut, il sera aisé de faire voir que les évêques de Metz depuis long-temps avaient exercé dans leur ville épiscopale les droits d'y établir des lois, de faire en leur nom la paix et la guerre, de frapper monnaie, etc.

On sait que l'évêque Bertrand, qui vivait en 1190, est proprement le législateur de la ville de Metz; avant lui on n'y écrivait point les actes publics.

Il est certain aussi que Metz, sous l'empire des Romains, était ville libre et alliée des Romains; et c'est apparemment en ce temps là qu'elle fit fondre la monnaie dont nous avons parlé, qui porte l'inscription *médiomatric*.

Après la conquête des Gaules par les Français, cette ville eut le même sort que les autres villes des Gaules. Ces nouveaux vainqueurs exercèrent sur elle une souveraineté absolue, comme vainqueurs sur les peuples vaincus, auxquels on ne conservait la vie qu'aux dépens de leur liberté.

Le christianisme qui s'établit à Metz, vers l'an 340, ne changea rien à cette disposition pour le temporel. Les évêques de Metz faisaient alors trop peu de figure, et avaient trop peu d'autorité pour le civil; ils ne se mêlaient d'autres affaires que de celle de convertir, d'instruire et de gouverner les premiers fidèles qui étaient en petit nombre et sans autorité.

Dans la suite leur nombre s'étant accru, et l'église ayant acquis par la libéralité des princes et par la piété des fidèles, des biens considérables, l'autorité des évêques devint plus grande, mais toutefois demeura encore bien bornée sous les rois d'Austrasie, qui firent leur demeure à Metz depuis Thierri, fils de Clovis, qui régna depuis l'an 511, jusqu'en 534. Sous son règne et sous celui de ses successeurs, nous voyons à Metz de saints évêques, qui ne songeaient à rien moins qu'à y exercer une autorité régalienne.

A mesure que l'autorité souveraine des rois d'Austrasie s'affaiblit, celle des évêques s'accrut. Saint Arnoû, saint Clodulphe, Crodegand, Angelrame, et surtout Drogon, fils de Charlemagne et frère de

l'empereur Louis le débonnaire, furent très-puissans sous les rois et les empereurs de leur temps; mais toujours dans la dépendance des princes leurs parens ou leurs arbitres, qui se servaient de leurs conseils, et les employaient dans leurs affaires d'état.

Nous voyons l'évêque ou l'archevêque *Valon*, combattant dans l'armée des messins, et mis à mort dans le combat de *Remich* : y était-il comme chef, ou commandant du peuple de Metz? ou simplement comme conduisant les troupes de ses terres, selon l'usage de ce temps là, ou y était-il allé comme dans une guerre de religion contre les infidèles? Nous avons une petite médaille que nous croyons être de lui.

Nous en avons d'autres de *Thierri*, évêque de Metz, *d'Adalberon*, *d'Etienne de Bar*, qui ont vécu avant l'an 1200. Thierri I, est mort en 984, Adalberon II, a gouverné depuis 984, jusqu'en 1005, Etienne de Bar, évêque de Metz, a gouverné depuis 1120, jusqu'en 1163.

L'histoire de Metz et celle de Lorraine, sont pleines des guerres que les évêques *Thierri*, beau-frère de l'empereur Henri II, *Jacques de Lorraine*, évêque de Metz, *Etienne de Bar et Laurent*, évêques de la même église, ont faites de leur temps, contre les ducs de Lorraine, les comtes de Bar, de Luxembourg, de Blâmont, etc.; quelquefois même contre les bourgeois de Metz, comme *Jean d'Apremont*, qui fut obligé de sortir de la ville, par la faction des bourgeois vers l'an 1135.

Ce n'est que depuis l'établissement des *communes*, et l'affranchissement des villes, des bourgs et des villages, qui ont commencé vers l'an 1220, que les villes épiscopales se sont rendues indépendantes de leurs évêques, et les autres villes de leurs seigneurs; ils ont ensuite obtenu des priviléges des rois et des empereurs. On peut voir le Glossaire de M. du Cange, sous les mots *commune et communitas*, où il traite de ces communes; les plus anciennes qu'il rapporte ne passent pas l'an 1224, et le règne du roi Louis VII.

Les villes de Metz, Toul et Verdun, ont joui de ces priviléges d'indépendance, jusqu'après leur réunion à la domination de la France.

Monuments d'Antiquité dans la ville et aux environs de Metz.

Une ville aussi ancienne, aussi grande, aussi opulente, qui a été pendant si longtemps la demeure des rois d'Austrasie, et qui a fait une si grande figure avant et après la conquête des Gaules par les Romains, ne peut manquer de conserver encore de beaux et magnifiques restes de son ancienne splendeur.

Le monument qui se fait le plus remarquer aux environs de la ville de Metz, est le bel aquéduc dont il reste une partie assez considérable au village de Joui-aux-Arches, situé à deux lieues de Metz vers le midi. Il y en a encore aujourd'hui quinze arches, qui subsistent à l'orient de de la Moselle, et on en voyait un plus grand nombre à l'occident au-delà de ce fleuve, lorsque le roi Henri IV vint à Metz en 1603. Celles du milieu ont été renversées par les eaux et les glaces, il y a fort long-temps, puisque dès le dixième siécle Sigisbert de Gerblours, qui a écrit la vie de Thierri I du nom, évêque de Metz, témoigne qu'elles n'étaient plus de son temps, et il insinue que cette ruine n'était point nouvelle.

Les arcades de Joui ont de hauteur cinquante sept pieds deux pouces, à l'endroit où elles sont plus hautes, non compris ce qui est caché sous terre, qui est encore de vingt six pieds de hauteur.

Leur largeur est inégale, car le fondement dans sa plus grande largeur a seize pieds neuf pouces, et la pile de l'arcade va toujours en diminuant, jusqu'à la naissance de sa voûture; l'élévation totale d'une arcade, y compris le conduit des eaux, devait être de cent cinquante toises, et l'élévation d'une arcade sous clef, était de cinquante toises; leur longueur à prendre depuis le pied d'une montagne du côté

d'Ars, jusqu'au côté de la montagne de Jouï, était de cinq cent soixante et dix toises. Quant au canal dans lequel les eaux coulaient sur l'aquéduc, il ne subsiste plus; mais selon les proportions de l'architecture, il pouvait avoir environ quatre pieds en tous sens.

Gérard Mécator dans la géographie qu'il écrivit au seizième siècle, dit que les habitans de Jouï-aux-Arches racontaient qu'ils avaient vu au-dessus des arches une espèce de petite maison ouverte des deux côtés; ce qui pouvait bien être un reste de la couverture qui couvrait le canal, par où les eaux coulaient sur les arches.

Les arcades qui se voyent au couchant de la Moselle, se détruisent de jour en jour par la liberté que se donnent les particuliers de les renverser pour profiter des matériaux, ou pour agrandir leurs champs et les débarasser de ces masses de pierres.

Voici quelque chose de plus précis, dressé par un architecte sur les lieux mêmes.

Ce qui reste des arcades de l'ancien aquéduc, consiste en dix sept arches du côté de Jouï, dont une est rompue, cinq en très-mauvais état, quatre passables, et les sept dernières à commencer de celle où passe le grand chemin, sont encore toutes entières, à quelques petites écornures près, aux impostes.

Du côté d'Ars au couchant de la Moselle, on trouve d'abord entre un bras de la Moselle et le chemin qui en est tout près, un reste de pile, sur lequel est une croix plantée depuis peu; en traversant le chemin et en montant le hameau, on voit une pile que les gens du lieu ont renversée par la sappe ou par la mine.

A quelque distance de celle-ci, il y en a une autre élevée de toute sa hauteur, avec la naissance de sa voûte; elle est en très-bon état; toutes ses assises de moëlons et son imposte semblent avoir bravé les temps.

En continuant de monter, on trouve quatre tronçons de pile à rez-terre, puis est un arche en très-mauvais état. Ensuite deux autres tronçons de pile, aussi à rez-terre, et enfin deux arches des plus délabrées.

L'édifice de ces arches joignait deux montagnes séparées par un vallon de 570 toises.

Le pont sur lequel passaient ses eaux, était couvert, et avait onze pieds de largeur; le canal par où coulaient les eaux, avait huit pieds et demi.

Tout l'édifice était en pierres ou moëlons piqués, tirés des carrières du pays, de forme rectangulaire, proportionnés différemment; car les uns ont trois pouces de hauteur, les autres quatre; et la largeur est toute de cinq pouces, haute de six ou de sept. Les versures de même pierre sont seules régulières, et les unes et les autres ont leur joint proprement fait en ciment rouge. Les impostes sont de pierres de taille jaune, comme celles du pays.

Le canal qui conduisait ses eaux sur les arcades, avait huit pieds et demi de largeur; ce canal cotoyait la montagne à mi-côte, pour gagner le ruisseau du pont de l'aquéduc.

Les arches de Joui servaient à conduire les eaux pour la Naumachie de Metz; cette Naumachie était un grand bassin, sur lequel on donnait des représentations des combats navals, pour l'exercice des troupes ou pour le divertissement du peuple.

Les eaux se prenaient à Gorze, à quatre lieues de Metz, vers l'occident, et on les amenait par des canaux souterrains faits de pierres de taille, et de la hauteur d'un homme, en cotoyant la montagne, depuis leur source au-dessous de Gorze. De là les eaux allaient le long des vignes de Noviant; c'étaient celles d'Ornot, d'Anci et d'Ars, où elles se jettaient dans l'aquéduc au commencement des arcades dont nous avons parlé, et qui étaient d'une élévation fort inégale; puis elles diminuaient à mesure qu'elles s'approchaient de l'autre côté de la montagne de Joui. A l'extrémité des ar-

cades, les eaux étaient reçues dans des canaux souterrains de bonnes pierres de taille, qui les conduisaient jusque dans la Naumachie. Les laboureurs trouvent encore de temps en temps des restes de ces canaux souterrains qui conduisaient les eaux jusqu'à Metz.

Quant à la Naumachie, autant qu'on en peut juger par les fondemens qui en restent, et par les débris des colonnes qui régnaient autour en dehors, elle était d'une longueur remarquable; mais quelque soin que j'aie pris, et quelqu'instance que j'aie faite, je n'ai pû obtenir de ceux qui y ont travaillé, ni la forme, ni l'étendue, ni les proportions géométriques de ce bâtiment.

Les eaux qui venaient de Gorze par l'aquéduc de Joui-aux-Arches, se rendaient d'abord par des canaux souterrains au lieu nommé *la fosse aux serqens*, environ à mille pas de la ville; c'était, dit-on, le lieu des bains publics, ornés de plus de deux cents colonnes de marbre ophite, dont en voit encore les débris de plus de cinquante, en différens endroits de Metz; les unes sont entières, les autres brisées, éparses çà et là par la ville; les unes embellissant la porte de la maison épiscopale, et d'autres une des portes de la ville appelée la porte du Pont des morts. La plus grande partie des matériaux de ces grands et superbes édifices, avaient été employés à bâtir la belle église de saint Arnoû, et les autres églises qui étaient en grand nombre dans ces environs; mais ces églises ayant été renversées dans les différens siéges de la ville de Metz, ces précieux débris ont été mis en pièces et réduits en poussière, ou ensevelis sous les ruînes de ces bâtimens.

C'est de ces bains publics qu'on a tiré la grande cuve de porphyre, qui sert aujourd'hui de baptistaire en la grande église, surtout quand on baptise quelque juif. Sa longueur est de plus de dix pieds, sa largeur de quatre, et son épaisseur d'un; sa figure est ovale ou oblongue.

Des bains publics les eaux se rendaient dans la Naumachie, qui servait à la représentation des combats navals; de là elles se répandaient dans divers quartiers de la ville de Metz, pour la commodité des bourgeois.

Plus loin que la Naumachie était l'Amphithéâtre ou l'Arène dont on a montré les débris jusqu'au dernier siècle. Dans les divers siéges qu'a soufferts la ville de Metz, et dans les divers travaux qu'on a faits pour la fortifier, on a ruiné tous les anciens et respectables monumens. En dernier lieu en augmentant les fortifications du côté de la porte saint Thiébaut, on a découvert quelques fondements et quelques débris de ces anciens ouvrages.

On pourra demander ici pour qui ces grands ouvrages ont été faits. Il est assez ordinaire dans tous les pays du monde, de donner aux choses et aux événemens extraordinaires, des origines fabuleuses et miraculeuses. Les chroniques de Metz racontent qu'Azita, fille de Noé, et ses trois neveux fils de Sem, étant arrivés au lieu où se voit aujourd'hui la ville de Metz, Azita inspira à ses neveux de bâtir les arcades de Joui-aux-Arches, dans le dessein de se précautionner contre un nouveau déluge qui pourrait arriver, en se sauvant par le grand pont d'une montagne à une autre.

Ce pont fut de montagne à autre
Sur fortes arches, grosses et hautes
De la longueur tant qu'elle dure
Chacun en peut voir la mesure.
Quand son œuvre fut achevé
Et ses arches ainsi élevées
Dit : j'ai ainsi de mon vouloir joui,
Et dit-on, depuis, les arches de Joui.

D'autres attribuent ces grands ouvrages aux fées, qui sont des personnes fabuleuses, ayant pouvoir de commander aux démons, et de leur faire faire des œuvres merveilleuses.

D'autres racontent que le diable ayant entrepris sous certaine récompense, d'achever ces arches avant le chant du coq,

fut prévenu de quelque moment ; et le coq ayant chanté, il laissa exprès une de ces arcades entr'ouverte par le haut, ce qui entraina la ruine de la plus grande partie de l'édifice ; c'est ce que dit la fable (1).

L'histoire ne nous apprend rien de certain sur l'auteur de ce grand ouvrage. On croit communément que ce fut Drusus, père de Germanicus, qui étant à Metz, employa ses troupes à ces ouvrages; qu'il y fit bâtir non-seulement les arches, ou l'aquéduc dont on a parlé, mais aussi les bains publics.

On attribue aussi à Drusus l'Amphithéâtre, ou l'Arène située au midi de la ville, au lieu où était autrefois l'église de Saint-Clément, premier apôtre des Messins, et où l'on bâtit depuis l'abbaye qui a porté le nom de saint Clément, qui a été transportée dans la ville en l'an 1552 à l'occasion du siége de Metz, formé par l'armée de l'empereur Charles-V. D'autres font honneur à l'empereur Auguste, d'avoir construit ce fameux aquéduc.

Feu M. l'abbé Seron, archidiacre de l'église de Metz, nous a communiqué une des deux pièces qui ont été trouvées en 1730 sous les fondemens de l'Amphithéâtre de Metz, dont on voit encore quelques vestiges dans le terrain qu'occupait autrefois le faubourg saint Thiébaut, au midi de la ville; cette pièce est de plomb, de la largeur de quatre pouces, et de la circonférence de douze. Elle représente la ville de Rome en buste, armée, et la tête couverte d'un casque surmonté d'une aigrette, ayant sur le dos un bouclier orné de girandoles, et une pique, tenant de la main droite une boule, sur laquelle est portée une fortune armée, tenant de la main élevée une couronne qu'elle semble vouloir mettre sur la tête de la déesse Rome. Toute la pièce est bordée d'une branche de laurier (2).

(1) Voyage de M. Chateauroux, en 1532.
(2) Voyez la forme de cette pièce à la fin de notre Notice de Lorraine.

Autant que j'en puis juger, cette pièce n'est pas si ancienne que Drusus; elle me parait plutôt du siècle de Julien-l'Apostat ou du grand Constantin.

En considérant les aquéducs des Romains construits autour de Rome, et presque dans toutes les parties de leur empire, avec tant de travaux et de dépenses, il pourrait venir dans l'esprit que les anciens Romains n'avaient pas encore l'idée de l'équilibre des liqueurs, et de la facilité qu'on a par le moyen des pompes aspirantes, et des tuyaux de terre, de fer fondu, de bois ou de plomb, de faire remonter les eaux à peu près à l'égalité de la hauteur de leur source; si les Romains avaient eu connaissance de ce secret, ils auraient pu, dit-on, s'épargner ces immenses travaux, dont nous admirons les restes.

Mais il est indubitable qu'ils avaient comme nous des jets-d'eau, ou des eaux saillantes.

Horat. l. 1 Epist. 10.

Purior in vicis aqua tendit rumpere plumbum.
Quàm, quæ per pronum trepidat cum murmure rivum.

Et Ovide, 4, *metamorph.* 25.

. . . . . *Cruor emicat altè*,
Non aliter quàm cum vitiato fistula plumbo
Scinditur. . . . .

Vitruve (1) parle au long de la manière de conduire les eaux par des tuyaux de plomb ou de poterie ; il marque aussi les canaux de maçonnerie qui se faisaient pour amener les eaux dans la ville, la pente qu'ils doivent avoir; il veut qu'ils soient fort solides, et qu'ils soient couverts par des voûtes, afin que le soleil ne donne pas sur l'eau. Qu'on ne s'imagine pas qu'il ne parle que des tuyaux qu'on emploie à amener des eaux dans des plaines ou dans un terrain égal ; il donne des règles pour conduire par des terrains inégaux les eaux à la ville ; s'il

(1) Vitruv. l. 8, c. 7.

se rencontre des montagnes sur leur route, il veut qu'on perce la montagne ou qu'on fasse tourner les canaux autour de la hauteur, pourvu que le détour ne soit pas trop long; enfin il donne des règles pour la longueur et l'épaisseur des tuyaux de plomb et de poterie, et décrit la manière dont on les doit conduire dans les vallons, où l'eau est obligée de couler, puis de faire un ventre pour remonter au niveau du lieu, où l'on veut les amener. Tout cela démontre que les anciens Romains avaient comme nous le secret des tuyaux, et celui de faire remonter les eaux au niveau à peu près de leur source.

Mais s'ils avaient ces connaissances, d'où vient qu'ils ne les employaient pas dans les ouvrages publics, et qu'au lieu de ces aquéducs si somptueux et de si grand entretien, ils n'usaient pas de cors et de tuyaux de plomb, de fer fondu comme on fait aujourd'hui, ou de bois, ou d'argile?

On peut répondre premièrement qu'ils avaient pour maxime de tenir toujours leurs soldats en haleine et de les faire travailler pour éviter l'oisiveté; et cela autant qu'il était possible, à des ouvrages utiles au public, et dignes de la majesté et de la réputation du nom Romain: Construire des aquéducs, des ponts, des chaussées, des temples, détourner des rivières, dessécher des marais, percer des montagnes, creuser des fossés, élever des terrasses, faire des murs et des forteresses, couper du bois, tirer des pierres des carrières, et les tuiles.

On ne peut lire sans admiration la description des travaux immenses que les Romains entreprenaient, lorsqu'ils assiégeaient une place; on en peut voir des exemples dans Jules-César, dans Tite-Live et dans Josephe l'historien.

Lors même qu'il n'y avait rien à faire pour la guerre ou pour des entreprises au dehors, ils entreprenaient des ouvrages publics pour l'ornement des villes, ou pour la commodité et l'utilité des provinces; ou même pour le simple plaisir et l'ostentation de leurs forces et de l'habileté de leurs soldats, de la grande étendue de leur domination et de leur vaste puissance.

Une seconde raison qui a pu les porter à ces pénibles entreprises, en fait d'aquéducs, c'est que par le moyen des cors et des tuyaux de plomb ou de poterie, ils n'auraient pu amener à la fois une aussi grande quantité d'eaux, qu'ils en avaient besoin pour leur Naumachie, ni pour fournir de l'eau à toute une grande ville; c'était plutôt fait d'y amener tout d'un coup un ruisseau entier, ou toute une source très-abondante. Ajoutez que l'entretien des tuyaux de plomb et d'argile demandait une dépense presque continuelle et très-considérable; au lieu que les aquéducs une fois élevés, c'en était pour plusieurs siècles avec un peu de vigilance et à peu de frais pour l'entretien.

3° A l'égard de la Naumachie de Metz en particulier, il semble qu'ils auraient pu à moins de frais prendre des eaux de la Seille, ou même de la Moselle, en les faisant venir d'un peu loin par un canal creusé exprès, et par le moyen d'une digue de bien moindre dépense, qu'on aurait pratiquée dans le lit de la rivière, pour jeter les eaux dans le canal de la Naumachie. Mais il est très-croyable que l'intention des Romains était non-seulement de fournir des eaux pour leur Naumachie, mais aussi pour les besoins de la ville de Metz, à qui ils voulaient procurer des eaux bonnes et salutaires en tout temps et en abondance; ce que ni les eaux de la Seille, ni celles de la Moselle n'auraient pu faire avec les mêmes avantages, ni en tout temps, ni d'une façon si uniforme, et si constante.

Il y a trois choses à considérer dans la ville de Metz, dit M. Meurisse, évêque de Madaure (1): Premièrement, les restes de ces belles pièces de marbre qui se voient les unes dans la maison épiscopale, les

(1) Meurisse, histoire ne Metz, préface, p. 7, 8.

autres dans la citadelle, les autres à la Haute-Pierre, les autres en quelques places publics, et les autres dans des maisons particulières; ce sont ou colonnes de marbre, ou carreaux, ou chapitaux d'ordre corinthien, ou fragments de grandes et grosses pierres qui font assez reconnaître à ceux qui les considèrent, l'immense grandeur des édifices auxquels elles ont été autrefois employées: Secondement, les vestiges de quelques-uns de ces plus anciens bâtimens qui subsistent encore et qui ont résisté depuis tant de siècles, aux injures du temps, par la bonté et la solidité de leurs matériaux.

Les abbayes de Sainte Glossinde et de Sainte-Marie, la maison des religieux de la Trinité, une maison canoniale, où le siége épiscopal se tenait ci-devant, mais surtout la maison épiscopale, conservent encore quantité de beaux restes de ces édifices, desquels les bâtimens que l'on fait à présent n'approchent nullement, ni pour la hauteur, ni pour la grandeur, ni pour l'ordre de l'architecture, ni pour les dimensions, la cuite et la liaison des briques, ni pour la bonté du ciment, ni pour beaucoup d'autres perfections que l'on y peut observer. Troisièmement, nous pouvons considérer dans la ville une grande quantité de monumens et de pierres, qui ont été tirées de dessus les sépulcres des anciens, et qui sont enrichies de belles figures et inscriptions.

L'an 1513 au mois de juillet (1), comme les mâçons travaillaient à trois petites maisons contigues l'une à l'autre, qui étaient derrière l'église des pères cordeliers, en un lieu appelé communément *sur les Murs*, qui menaçaient tous les jours ceux qui y habitaient, d'une ruine funeste et meurtrière, elles vinrent en effet à tomber, et ayant été réduites incontinent en poudre, à cause de leur caducité, l'on trouva plus de trente grandes et belles pierres antiques dans les fondemens, dont les inscriptions, la situation et les autres circonstances fournissaient à nos yeux des lumières pour découvrir quantité de choses curieuses.

Premièrement les pierres étaient les unes sur les autres confusément et sans ordre, et en tel état qu'il était aisé de reconnaître par leur situation, les vestiges d'une grande ruine.

Secondement, la plupart étaient noircies de feu, et portaient les marques indubitables de quelque incendie; et outre les inscriptions, il y avait encore presque sur toutes ces pierres quelques figures et représentations d'hommes et de femmes à l'antique, d'oiseaux, de vases et d'autres pièces ou instrumens funèbres. Ces pierres étaient posées l'une auprès de l'autre, sans mortier ni liaison, les figures et les lettres renversées et sens dessus dessous, et servant comme de fondement aux murailles des maisons des environs.

Ce même auteur a fait graver ces anciens monumens; mais ils ne se trouvent que dans un assez petit nombre des éditions de son histoire de Metz. Je conjecture que ces gravures sont des premiers essais de la main de M. Sébastien le Clerc.

« En 1525 à la fin du mois d'avril,
» on commença à vider les fossés du
» boulèvard de la porte Champenoise, et
» lorsque l'on vint à chercher un peu
» profond, l'on trouva plusieurs grosses
» et épaisses murailles merveilleusement
» bien faites, à la mode ancienne, et
» toutes de pierres quarrées et de bri-
» ques, comme les arches de Joy, ou
» comme la cour d'Orne à Metz; c'est
» à sçavoir que parmi lesdites pierres y
» avoit belle ceinture desdites briques,
» et estoit la chose la mieux faite du
» monde, et croiroit-on que cet ouvrage
» estoit fait de très-long-temps devant l'in-
» carnation Notre-Seigneur; car il se
» montroit que là y eust autrefois eu
» aucuns palais ou châteaux avec gran-
» des voûtes et plusieurs autres choses

(1) V. de Vigneules. t. 3, p. 293, an 1513.

» estranges estoient audit lieu, que je » laisse pour abréger. »

Voici ce qu'on m'écrit de Metz du 28 juin.

J'ai vu lundi dernier à Metz une particularité assez singulière, dans les démolitions et au-dessous du plain-pied du cloitre de la cathédrale. On y a trouvé sous terre un petit salon d'environ onze pieds en carré, ayant en tête un demi cercle ouvert, à peu près de sept pieds dans le goût d'une nef avec son chœur, le tout bien enduit : au dessous de ce salon, et sur toute son étendue, était un fourneau élevé d'environ deux pieds et demi, soutenu de distance à autre par des briques carrées, entassées les unes sur les autres, lesdites briques de sept à huit pouces en carré, épaisses de dix-huit lignes : ces montans couverts d'une autre brique de dix-sept à dix-huit pouces en carré, bien liée; recouverte d'un terrier de cinq pouces d'épaisseur, parqueté au-dessus, de marbre, de l'épaisseur de neuf ou dix lignes, distribué en roses, en étoiles, etc. à peu près dans le goût des commodes de pièces rapportées. Ce qui est plus surprenant, c'est un mur de l'épaisseur de deux pieds, qui porte entièrement sur ces briques, que l'on dit être un mur de la plus ancienne église de Metz; et il paraît que ce mur a été posé sans que l'on ait eu connaissance de ce fourneau, autrement il y aurait eu de l'imprudence de l'établir sur un fond aussi peu solide. On a trouvé à côté des murs du salon de petits tuyaux de terre en carrés oblongs, attachés dans le mur par de petits crampons, qui perçaient à travers les tuyaux ouverts de trois pouces sur quatre. On voit tant par les briques qui soutenaient le terrier, que par ces tuyaux, qu'on ne se servait pas de bois, parce qu'il y aurait eu de la crasse; ils ne sont tachés que légèrement d'une couleur bleuâtre, ce qui fait présumer qu'on ne se servait que d'esprit, et que ce salon tenait lieu de ce que nous appelons étuve.

Remarques sur la figure de la reine Dahou, ou Hidiotte, ou Gilette.

La tradition populaire de Metz veut qu'une reine nommée *Dahou* ou *Hidiotte* ou *Hordal* ou *Gilette*, avait été noyée en passant le pont, ou la chaussée de Charpaigne, et que son corps avait été emporté par les eaux jusqu'à Metz, et qu'ayant été rejeté dans la Seille, on l'y avait retrouvé, et l'on avait érigé en sa mémoire un monument que nous avons fait dessiner.

La statue est placée à l'avant-bec de la pile droite de l'écluse appelée le Sapin, près d'un moulin nommé le *Terne*. Elle a quatre pieds cinq pouces de hauteur, sans compter les pieds qui sont cachés derrière l'inscription. Au dessus de la statue est un petit couronnement gothique, qui porte en chiffre 1516. L'inscription qui est aux pieds de la statue, est en caractères purement gothiques, qui portent à la première ligne, *Muselle has reçu*, et la seconde ligne, *d'outre Seille a rendu*, ou *Muselle si as sin*, et la seconde ligne, *d'outre Seille se rendit*. Chaque lettre a trois pouces six lignes de hauteur.

Aux deux côtés de la statue sont deux figures antiques, du nombre de celles qui sont rapportées dans Meurisse, dont la première est d'un gaulois, au-dessus duquel est écrit en gros caractères romains le mot CARO. De l'autre côté est une autre figure qui représente au bas un homme dans une baine, qui conduit une charrette avec un cheval; et au-dessous, dans un cartouche, un homme à demi corps, avec une inscription au-dessus qui porte: D. M. NOCTVRNIO NOCTVRNIANO CILA CONJVX POSVIT. Elle est gravée dans Meurisse de même que la première, et a été apportée d'ailleurs dans cette pile, n'ayant nul rapport à la statue principale.

Mais laissons ces récits fabuleux de la reine prétendue nommée *Idotte*, *Dahou*, *Gilette*, ou *Hidoute*, et venons à l'expli-

cation de la figure en question. Le chiffre 1516, parait beaucoup plus récent que la figure de la reine, de même que l'inscription qui est à ses pieds; mais l'une et l'autre sont bien postérieures au temps de la reine Hildegarde, et d'aucune autre reine de France ou d'Austrasie. Ce n'est point non plus une figure gauloise; elle n'a aucune ressemblance à toutes les autres que nous voyons dans les anciens bas-reliefs de Metz et des autres pays. Elle est sans cheveux, et sa coiffure parait d'une veuve, ou d'une religieuse voilée, et ayant un bandeau qui lui passe sous le menton, entre la robe et la tunique. Elle porte un manteau qui passe sous le bras droit et tient sur le bras gauche; sa main droite est rompue, et elle tient de la gauche un livre fermé. Elle est couchée à la manière des personnes décédées, qui ont comme elle un coussin sous la tête avec quatre houppes aux quatre coins.

Toutes ces circonstances me persuadent que cette pierre est une tombe apportée d'ailleurs en cet endroit; que c'est une veuve ou une religieuse qui y est représentée, sa coiffure comme le livre qu'elle tient en main en sont des preuves; le chiffre arabe 1516, est mis après coup. L'inscription qui est à ses pieds est plus moderne que la figure, et n'y a nul rapport; mais il pouvait y avoir autrefois au même lieu une autre figure, à qui l'inscription a rapport.

Je soupçonne que cette reine *Dahou*, *Dagou*, ou *Hidiotte*, ou *Idotte*, que le peuple messin appelle la reine Gilette, est la reine Hildegarde, épouse de Charlemagne, enterrée dans l'église de Saint-Arnoû, et révérée comme sainte en quelque endroit. Voici les fondemens de ma conjecture : premièrement la ressemblance des noms : Hildegarde en patois se peut nommer *Dagou*, *Hidaute*, *Dahou*, *Hidiote*, *Idotte*. 2.° La chronique de Philippe de Vigneule dans l'histoire de Drogon évêque de Metz, fils de Charlemagne et de la reine Hildegarde, dit qu'à Metz on nomme cette princesse la reine *Houdiaiert*. 3.° Le poète qui a fait l'éloge de cette princesse, qui était enterrée à Saint-Arnoû devant Metz, et dont la statue se voyait dans la même église, dit : que Hildegarde épousa le roi Charlemagne, âgée d'onze ans, que la jalousie de quelques courtisans la fit accuser auprès du roi son époux, qui en avoit eu cinq filles et quatre garçons (1); on l'accusa d'avoir manqué de fidélité au roi. Le roi assembla son parlement à l'abbaye de Saint-Arnoû, Hildegarde y comparut, fit son oraison, ôta ses gants, les voulut donner à ses suivantes; mais un rayon du soleil les retint suspendus en l'air, ce que le roi et les seigneurs ayant vu, reconnurent l'innocence d'Hildegarde; Charlemagne la combla de caresses, et fit de riches présens à l'église de Saint-Arnoû.

Hildegarde mourut à l'âge de 22 ans, et fut enterrée dans l'église de saint Arnoû, près l'autel, comme elle l'avait demandé. Le jour de sa mort fut le second des calendes de mai 783, veille de l'Ascension. Dieu honora sa translation par un miracle : un homme qui n'avait aucun usage de ses pieds ni de ses yeux, recouvra une parfaite santé en invoquant le secours du ciel en la présence de son corps. Le même poète remarque qu'on conserve encore à Saint-Arnoû le peigne de cette princesse, et la housse de son *plaisant chief*, enfin les échecs dont elle se servait en jouant, et on les y voit encore aujourd'hui.

Les vers du poète que nous avons cité furent mis et écrits devant l'image et portrait de ladite princesse, laquelle était habillée à la française.

Laquelle comme vous porez veoir,
A d'habit de France la guise,
Que ci-dessous vous sera miuse.

Ces vers furent donc mis auprès de la statue de la reine Hildegarde après sa mort. Or, la statue de la reine *Dahou*, ou *Hidotte*, est visiblement d'une personne morte et habillée à la française. Son cou-

(1) Il n'est pas croyable qu'à 22 ans, elle ait eu neuf enfans,

vre-chef, son habit long, son livre à la main, son voile qui lui passe sous le menton, une espèce de couronnement sur sa coiffure, tout son extérieur marque une personne de très-grande considération décédée; elle a la tête appuyée sur son oreiller, avec quatre houppes aux quatre coins. Sa robe longue et son manteau par dessus, son collier, son air majestueux, son air de jeunesse me persuadent que c'est la statue de la reine Hildegarde.

L'inscription qui est au-dessus marquant 1516, et celle qui est à ses pieds sont manifestement postiches, et mises dans le temps que la statue fut posée en cet endroit, après avoir été ôtée de l'église de Saint-Arnoû, on ne sait à quelle occasion; si ce n'est lorsqu'on démolit l'église de St.-Arnoû pendant le siége de cette ville en 1552, par l'armée de l'empereur Charles V.

La figure en bas-relief qui est auprès de la princesse, et qui représente une personne dans un charriot conduit par un cocher, ont donné lieu à la fable qu'on a débitée de la reine Hidote renversée de son chariot et noyée dans la Moselle, et dont le corps fut dit-on retrouvé dans la Seille. C'est là l'unique fondement sur lequel on a distribué un tissu de plusieurs fables mal assorties, et dénuées de vraisemblance. Au reste on ne doutait point au quinzième siècle, que la reine Hildegarde ne fut enterrée à Saint-Arnoû; nous réfuterons ci-après ce qu'on a avancé touchant sa translation prétendue en l'abbaye de Campédonne, ou Kempten en Suabe.

Monnaies de Metz.

Dans la dissertation sur les monnaies de Lorraine, j'ai traité exprès des monnaies de la ville et des évêques de Metz. Je me contenterai de donner ici un extrait de ce que j'en ai dit en cet endroit là.

J'ai en main une médaille de petit bronze, jetée en fonte, d'un assez bon goût, ayant d'un côté une tête, mais sans aucune inscription, et de l'autre le cheval Pégase avec ses ailes, et au bas MEDIOMAT. Je suis fort porté à croire qu'elle est du temps que Metz était ville libre et alliée aux Romains.

Depuis que Metz (1) devint le siége des rois d'Austrasie, les rois de la première race y firent souvent frapper monnaie; et on en trouve encore un bon nombre des rois, Thierri I, Childeric II, Théodebert, sur lesquelles on voit les têtes de ces princes avec leurs noms, et sur le revers une croix avec le mot METTIS. Celle de Louis d'Outremer rapportée dans M. le Blanc, porte une croix, autour de laquelle se lit LVDOVICVS, et dans le second cercle ✝ GRATIA DI. REX, et sur le revers une croix avec ces mots: MARSALLO VICO. La ville de Marsal a appartenu pendant long-temps à l'évêque de Metz.

Je ne doute pas que Charlemagne et ses successeurs n'aient aussi frappé de la monnaie à Metz, qui a toujours été une ville si considérable, et où ces princes ont si souvent fréquenté; mais n'ayant point vu de ces monnaies frappées à Metz, je n'en puis rien dire de certain.

Quant aux évêques de Metz, il est indubitable qu'ils ont joui des droits de régale, et du droit de frapper monnaie, au moins depuis le neuvième siècle. J'ai une petite monnaie d'argent d'un évêque de Metz, avec l'effigie d'un prélat mitré, avec cette légende: V. EPS, et sur le revers une croix accompagnée de deux étoiles, et de deux croissans, avec ce mot: METTENSIS. La lettre V, désigne ou Vala qui est mort en 882, ou Vigeric mort en 927.

J'en ai plusieurs de Thierri, évêque de Metz, où l'on voit un évêque en habits pontificaux avec ces mots: THEODE. EPS. MET. et au revers une croix avec ces mots dans le premier cercle: BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI IESV CHRISTI, et dans le second cercle GROSSVS METES; c'est Thierri I, du nom qui mourut en 984. L'auteur de sa vie, dit qu'il fit frapper de la monnaie à

(1) Le Blanc traité des monnoyes de France, p. 19, 28, 54. et 148.

Epinal, et qu'il fit confirmer cet établissement par l'empereur Othon I, son parent, ou bien c'est Thierri II, qui gouverna l'église de Metz depuis 1003, jusqu'en 1047.

On en trouve aussi un assez bon nombre de l'évêque Adalberon; mais comme il y a eu jusqu'à quatre évêques du nom d'Adalberon, je ne décide pas auquel des quatre ces monnaies doivent être attribuées. Le premier mourut en 962, le second en 1008, le troisième en 1072, le quatrième fut expulsé en 1115.

Dans une des monnaies dont j'ai parlé, on voit d'un côté le buste de saint Etienne, patron de la cathédrale de Metz, avec ces mots: STEPHANVS; de l'autre côté une croix, et ce mot ADALBERO. Dans une autre, saint Etienne à genoux avec cette légende: S. STEPHANVS; et au revers une croix avec ces mots: ADALBERO EPS. METTIS.

J'en ai aussi trois d'Etienne de Bar, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1118, jusqu'à 1163, toutes trois représentant ce prélat en demi-corps la mitre en tête, avec ce mot STEPHANVS. Sur un côté de deux de ces monnaies, on voit M. METENSIS, monnaie de Metz; et sur le revers: STEPHANVS EPISCOPVS.

Sous l'évêque Frideric de Pluvoise (1), l'évêque de Metz avait seul droit de frapper monnaie à Metz. Dans la suite il la fit frapper plutôt à Marsal, à Vic, ou à Epinal. Ademare de Montil qui fut évêque de Metz depuis l'an 1327, jusqu'en 1361, de même que Jean de Vienne, qui a gouverné cette église depuis 1361, jusqu'en 1382, ont frappé leurs monnaies à Marsal: MONETA DE MARSALLO. L'évêque Thierri Bayer de Boppart engagea à la ville de Metz le 20 septembre 1383, environ quatre mois avant sa mort arrivée le 16 Janvier 1383, c'est-à-dire 1384 avant Pâques, son droit de battre monnaie, rachetable pour la somme de 400 florins. On doute si par cet engagement la ville de Metz a acquis le droit absolu de frapper monnaie à l'exclusion de l'évêque, ou si l'ayant dès auparavant, l'évêque n'a fait que se dépouiller du droit qu'il avait d'en frapper dans la ville de Metz. Le cardinal de Lénoncourt en 1553, racheta ce droit; mais je ne crois pas que ni lui, ni ses successeurs aient frappé monnaie à Metz.

(1) V. notre dissert. sur les monnoies de Lorraine.

On lit dans un mémoire dressé par Conrard Bayer de Boppart, mort en 1459, qu'un évêque de Metz peut faire faire monnaie quand il lui plaît dans la ville d'Epinal. En 1403, le duc Charles II, et Raoul de Coucy, évêque de Metz, firent un traité d'association pour frapper de la monnaie à frais et profit commun.

Jean, cardinal de Lorraine, évêque de Metz depuis 1505, jusqu'en 1550, de même que Robert Cardinal de Lénoncourt en 1552, et Charles de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg en 1600, et enfin Henri de Bourbon, évêque de Metz en 1624, ont fait frapper de leur monnaie à Vic.

En 1556, le cardinal de Lorraine, et François de Beaucaire, évêque de Metz, cédèrent au roi Henri II, leur droit de monnaie dans la ville de Metz, se réservant le droit d'en frapper dans toutes leurs terres et seigneuries, hors les murailles de ladite ville.

Juifs de Metz.

Une des plus remarquables singularités de la ville de Metz, sont les juifs, qui y sont en grand nombre, y ont une synagogue et le libre exercice de leur religion. Il est vrai qu'ils sont resserrés dans une seule rue; mais ils y sont tellement multipliés, qu'ils ont élevé leurs maisons à une telle hauteur, et se sont logés si à l'étroit, qu'ils renferment dans cette rue la valeur d'une bonne bourgade. Autrefois on les avait obligé de porter un chapeau jaune; aujourd'hui on ne les distingue des autres bourgeois de Metz, que par ce qui distingue les juifs dans tous les pays du monde: leur couleur pâle, leur malpropreté, leur

barbe, leur puanteur. A Metz, ils portent ordinairement un manteau brun.

Autrefois il y avait des juifs à Metz, comme dans la plupart des villes du royaume. Ce n'est proprement que depuis les croisades, qu'on les a chassés de toutes les villes du royaume de France.

En 625, ou 630, dans un concile tenu à Reims (1), auquel saint Arnoû, évêque de Metz, assista, il est beaucoup fait mention des juifs, qui étaient alors en grand nombre non seulement à Metz, mais aussi dans toute la France.

En 888, dans un concile tenu à Metz, Guntbert (2), princier de l'église de cette ville, présenta une plainte par écrit aux évêques assemblés, contre les juifs qui demeuraient à Metz. Il fut défendu aux chrétiens de manger avec eux, et de recevoir d'eux aucune nourriture.

En 945, dans une chartre d'Adalberon, évêque de Metz, qui rétablit l'abbaye de sainte Glossinde, on remarque dans le dénombrement des biens de cette abbaye, *une vigne que tenait David le juif*, soit qu'il en fut le possesseur, ou qu'il en fut simplement le vigneron.

Le même prélat avait une compassion et une bienveillance particulière pour les juifs, qui étaient alors nombreux à Metz; ce qui faisait même murmurer contre lui, les malvaillans et les envieux; mais il souffrit tout cela avec une patience admirable; les juifs au contraire lui étaient très-attachés et très-reconnaissans de la bonté qu'il leur témoignait.

Philippe de Vigneule dans sa chronique, fol. 265, verso, dans le dénombrement des tonneux, *telonium*, ou péages de la ville de Metz, en 1237, dit que chacun juif qui entre dans Metz, doit trente deniers.

On remarque aussi qu'en 1320, on accusa les lépreux, qui étaient alors en grand nombre dans le royaume, d'avoir voulu empoisonner les puits; le complot fut découvert, et on fit brûler les lépreux. C'est ce que marque la chronique de Metz, sous l'an 1320. *Adonc furent ars les Musels*, ou les lépreux. On crut que les juifs avaient eu part à cette abominable résolution, on en brûla plusieurs, on confisqua leurs biens, et le roi Philippe-le-Long, les chassa du royaume. En 1321, il en fit brûler plusieurs à l'occasion de l'empoisonnement des puits et des fontaines, dont on les accusa de même que les lépreux.

La ville de Metz n'était pas alors sous la domination de la France, mais il y a lieu de croire qu'on n'y fut pas fâché de se défaire de cette odieuse nation, et de se saisir de leurs biens.

En 1365, le tonnerre étant tombé le dix-sept juillet sur la rue où demeuraient les juifs à Metz (1), et ayant mis le feu, vingt-deux maisons furent consumées. Les bourgeois s'étant imaginé que c'était un châtiment de la main de Dieu, chassèrent les juifs de la ville; mais ils leur permirent d'y revenir bientôt après.

Toutefois il est certain qu'au quinzième siècle il n'y avait point de juifs établis dans Metz; car on voit dans les registres de la ville qu'ils n'y entraient que par la porte Sarpenoise, qu'ils payaient un denier par tête au profit de la ville, comme il se pratique encore aujourd'hui à Strasbourg et en d'autres villes d'Allemagne.

Mais on trouve dans les registres de l'hôtel de ville, du deux juillet 1562, une injonction du maître échevin de Metz, au juif Mardochée, à son serviteur, et à un autre juif nommé Isaac, de sortir de la ville. L'année suivante, il y eut une pareille injonction aux juifs de Metz, indéfiniment de sortir de la ville dans la saint Jean lors prochaine.

Sur cette injonction ils présentèrent requête au maréchal de la Vielle-Ville, alors gouverneur de Metz, par laquelle attendu l'utilité qu'ils apportaient à la ville et au pays, ils demandaient qu'ils leur fût permis d'y demeurer pour exercer leur trafic

(1) Tome V. Concil. p. 1689.
(2) Tome IX. Concil. p. 412. c. 7. Histoire de Lorr. t. 1. pag. 768.

(1) Benoît Hist. Mss. de Metz.

de prêt, aux offres qu'ils faisaient de payer deux cents écus d'abord, et deux cents francs messins chaque année au profit des pauvres. Cette requête fut communiquée au commandant, au maître échevin et aux treize.

Il fut permis aux familles de Mardochée, Isaac, Michel et Gerson, de demeurer et trafiquer à Metz, à certaines conditions qui furent entr'autres : de ne pouvoir être en plus grand nombre que quatre familles; qu'ils payeront les deux cents écus par eux offerts. et les deux cents francs messins par chacun an; et qu'ils ne pourraient loger dans les grandes rues, ni prêter à plus haut prix, que d'un denier par semaine; de ne recevoir des soldats pour gage, aucune arme, sans le congé de leurs capitaines; de ne vendre ces gages qu'après quinze mois écoulés; d'assister eux et leurs familles une fois chaque mois, aux prédications qui se font dans les églises de la ville, sous peine de quarante sols d'amende au profit des pauvres; de ne rien attenter contre le service du roi, ni de la ville, sous peine de confiscation de leurs corps et biens. Fait à Metz le six août 1567.

Ayant de nouveau été inquiétés en 1603, ils s'adressèrent à M. le duc d'Epernon, pour lors gouverneur de Metz, qui ordonna le deux janvier 1603, que les huit ménages accordés par le roi Henri III, avec leurs descendans au nombre de cent vingt personnes, faisant vingt-quatre ménages, y continueraient leur résidence. On défendit d'y en joindre d'autres, si ce n'est par mariage, et de s'approprier aucun immeuble. On leur permit de trafiquer à honnête intérêt, et que pour le paiement de leurs créances, ils seront maintenus à leur rang, au cours de la justice, en payant les droits acccoutumés à l'hôpital ; et on mit leurs personnes et leurs biens sous la protection du roi.

Cette ordonnance fut confirmée par le roi Henri IV, étant dans sa ville de Metz, le vingt-quatre mars de la même année.

Sur de nouvelles plaintes que firent peu de temps après les bourgeois de Metz au commandant, contre les juifs, il y eut un nouveau réglement le 7 avril 1604; par lequel on fixa leurs intérêts à seize pour cent, la collocation pour leur créance, sur les biens de leurs débiteurs; on leur défendit d'accepter pour gages aucune chose dérobée, à peine de perdre les deniers prêtés. Ce réglement fut confirmé par lettres patentes de Henri IV, le huit octobre 1603.

Le dix-sept janvier 1614, il y eut une ordonnance de M. le duc d'Epernon, qui confirme leur établissement pour cinquante six ménages.

Les plaintes que firent les orfèvres de la ville l'année suivante, donnèrent lieu à une ordonnance du maître échevin, par laquelle il leur défendit de faire aucun commerce de billons, argenteries, ou autres besognes d'or ou d'argent, et leur ordonna de vendre en public, à l'encan toutes les matières, ou les porter à la monnaie, ou aux orfévres, pour en recevoir le juste prix, sous peine de confiscation.

Environ ce temps là, et au commencement du règne du roi Louis XIII, M. Charpentier, président pour le roi dans la ville de Metz, dressa un mémoire pour demander au nom des juifs de ladite ville, qu'on leur fit bâtir aux dépens de sa majesté, vingt-quatre petits logemens dans le retranchement, afin de s'y pouvoir loger, en payant par an le loyer de mille écus pour lesdites maisons : attendu que la bourgeoisie de Metz, sachant la nécessité où ils sont de se loger dans des maisons empruntées, leur font payer des loyers exorbitans.

On leur assigna donc vers ce temps-là, le quartier de saint Ferroy, sur le bord de la Moselle, en considération du secours qu'ils donnaient aux soldats, des ameublemens qu'ils fournissaient aux officiers. Là non-seulement ils eurent des maisons, mais même il leur fut permis de les acquérir, sans pouvoir s'étendre au-delà des huit premières familles: alors il en était provenu soixante et seize.

En 1624 ils obtinrent de M. le duc de la Valette, alors gouverneur de Metz, la confirmation de leur établissement.

Toutes ces différentes confirmations furent suivies de celle que leur accorda Louis XIII par ses lettres patentes de l'année 1632, à la charge par eux d'observer les anciens réglements faits à leur sujet.

Après l'établissement du parlement, ils lui présentèrent une requête le 23 octobre 1634 pour l'entérinement de ces lettres patentes.

Les corps des marchands orfèvres, merciers, drapiers et autres bourgeois, se joignirent à M. de Madaure, suffragant de l'évêché de Metz, tant en son nom, que de tout le clergé, pour en empêcher l'entérinement. Mais par arrêt du 3 mai 1635 il fut ordonné qu'ils jouiraient du contenu de ces lettres patentes, et à la charge d'observer les réglemens qui sont renouvelés par cet arrêt, qui leur permet de trafiquer en toutes sortes de vieilles marchandises; à condition de payer les charges accoutumées, et de plus, cent cinquante livres par an, pour le pain des pauvres prisonniers; et faisant droit sur la requête de M. de Madaure, leur défend d'aller par la ville, les jours de dimanches et de fêtes solennelles, leur enjoint de demeurer dans leur quartier sans pouvoir travailler en public.

Le 25 septembre 1657 étant au nombre de quatre-vingt-seize familles, issues des premières, ils obtinrent de Sa Majesté Louis XIV assez long-temps après son avénement à la couronne, des lettres de confirmation de leurs priviléges, et de toutes les permissions qui leur avaient été accordées; à charge à l'avenir de ne pouvoir choisir un rabbi, ni appeler des juifs du dehors du royaume, sans au préalable obtenir la permission de Sa Majesté. Par ces lettres ils leur fut permis de vendre et acheter toutes sortes de marchandises, en payant le droit de ville, même de vendre de la viande.

Il y eut encore opposition à l'enregistrement de ces lettres de la part des marchands merciers, bouchers et députés des paroisses: Ils en furent déboutés. Néanmoins il fut fait défense aux juifs de tuer d'autres bestiaux que ceux qui leur sont nécessaires, et il leur fut permis d'exposer en vente seulement les quartiers de derrière, dont l'usage leur est interdit par leur tradition, à cause du nerf que l'ange toucha à Jacob au retour de la Mésopotamie; de plus, on leur permit d'exposer en vente des viandes impures, dont ils ne mangent point, comme du porc. On leur interdit le commerce des marchandises neuves, et étoffes fabriquées dans la ville de Metz et pays messin; On leur permit toutes les autres, à la charge d'en trafiquer comme marchands forains, en payant les droits de la maltôte. On leur défend de faire des amas de blé et de vin, et on les assujettit à la visite des marchands.

En 1670 un enfant chrétien étant trouvé mort dans un bois du côté de Boulay, un juif nommé Raphal, du village de Chlincourt, fut accusé de l'avoir soustrait et tué, et d'avoir ouvert ses entrailles pour le faire servir aux superstitions des juifs. La jalousie des chrétiens se réveilla, et l'on voulut faire retomber sur tous les juifs qui sont à Metz, le crime du particulier. Celui-ci fut condamné par arrêt du 16 janvier à être brûlé vif, et ordonné qu'il serait informé des autres crimes, profanations et usures, dont on accusait les juifs. Après les informations, il y eut un autre arrêt qui condamna Mayeur Schaulte et Abraham Spiré, à des restitutions pour usures. Cet arrêt fut suivi d'un réglement du 6 septembre 1670 qui leur enjoint de faire la vente des gages en public, et d'écrire leurs billets et quittances en français.

En 1674 ils remirent un état de leur nombre, qui montait à cent dix-neuf familles, faisant six cent soixante-cinq personnes.

En 1686 intervint arrêt du parlement, pour l'observation du dimanche et des fêtes, dans tout le ressort dudit parlement.

Il y eut en 1695 procès entre les marchands merciers de Metz et les juifs, sur lequel intervint arrêt le 16 juillet, qui permit aux juifs de faire dans leurs maisons commerce de toutes marchandises neuves et étrangères, en payant les droits. Les merciers se pourvurent contre cet arrêt au conseil, en cassation; ils en furent déboutés.

Par tout ce récit, on voit jusqu'à quel point ces quatre premières familles se sont augmentées. En 1698 ils étaient deux cent soixante-quatre ménages, faisant neuf cent cinquante personnes, qu'ils disaient être sortis des quatre premières; ajoutez trente-deux familles étrangères réfugiées à Metz, après les ravages du Palatinat; ce qui fait en tout le nombre de douze cents.

La multiplication a été encore plus sensible depuis la guerre de 1670. Le ministre de la guerre ayant reconnu l'importance qu'il y avait d'avoir de ces sortes de gens dans Metz, pour la fourniture des équipages et pour la remonte de la cavalerie, envoya un procureur-général faire défense aux juifs de marier leurs filles hors du royaume.

En l'an 1698 la récolte modique faisant appréhender une disette, les juifs de Metz firent venir de Francfort six à sept mille sacs de froment à leur compte, ce qui a empêché l'extrême disette dans le pays. Il est vrai qu'ils y ont perdu, peut-être, plus de trente mille livres. Mais cela fait voir quelles sont leurs liaisons, leurs intelligences, leur industrie et l'utilité qu'on en peut tirer dans l'occasion; et l'empressement qu'ils ont de se rendre utiles, même à perte, dans les nécessités publiques.

On ne leur permet pas, non plus qu'aux juifs de la campagne, de posséder aucun immeuble, si ce n'est leurs maisons, qui sont, comme nous l'avons dit, resserrées dans le quartier qui leur est assigné. Ces maisons sont tellement remplies qu'il y a dans chacune jusqu'à douze ou quinze familles; ce qui joint à leur malpropreté, pourrait quelque jour causer dans la ville des maladies contagieuses, et obliger les magistrats à leur donner un terrain plus vaste.

Ils sont très-odieux dans le pays par les usures qu'ils exercent envers les gens de la campagne, qu'ils ne pressent pas de payer pour accumuler intérêts sur intérêts, et les réduire enfin à vendre leur fonds et à les ruiner entièrement.

La facilité qu'ils ont de voyager sans qu'il leur en coûte rien, parce qu'ils exercent entre eux l'hospitalité gratuitement, fait qu'ils peuvent donner leurs marchandises à meilleur prix que les autres marchands, et y gagner plus que d'autres.

Ils sont soumis à l'autorité du magistrat de police, dans ce qui regarde le gouvernement extérieur; mais dans les affaires qui naissent entre eux, ils n'ont point d'autres juges que leurs rabbis, qu'ils font venir ordinairement de loin, afin que n'ayant point de parens, ils ne favorisent personne, au désavantage d'un autre. Dans les affaires qu'ils ont avec les chrétiens, ils sont traduits devant les tribunaux ordinaires, et quand ils sont obligés de faire serment, ils le font sur le texte de la loi que le rabbi y apporte. Leur langage entre eux est un mauvais allemand, auquel ils mêlent quelques mots hébreux. Leur écriture de même est un allemand corrompu mêlé de termes hébreux et ordinairement en caractères hébreux; ce qui fait qu'on ne peut que très-difficilement découvrir le secret de leur commerce.

Leur synagogue n'a rien d'extraordinaire ni pour sa grandeur, ni pour sa beauté, ni pour sa propreté; les femmes y sont séparées des hommes, et sont placées sur des tribunes, où elles ne sont point vues, mais d'où elles peuvent voir ce qui se dit et ce qui se passe dans la synagogue. On y lit le texte de la loi écrit sur de grands rouleaux de parchemin, écrits d'un seul côté à l'antique. Ils ont une manière de chanter en lisant, et l'honneur de lire le texte sacré s'achète à qui plus. Le rabbi

explique ce qui a été lu. Ils font des prières pour les princes, pour les magistrats. On dit qu'ils maudissent les gentils, *Goim*, et on croit que sous ce nom ils entendent les chrétiens.

Ils sont grands observateurs de certains préceptes extérieurs de la loi de Moyse, par exemple du repos du sabbat et de l'abstinence de certaines viandes; mais ils sont aussi peu fidèles à l'égard des préceptes essentiels, qu'ils l'étaient du temps de notre seigneur Jésus-Christ. Aussi sont-ils décriés partout pour leur usure, pour leur infidélité dans le commerce. Ils désignent ordinairement les chrétiens sous le nom d'Edomiens, ou d'Iduméens.

Église cathédrale de Metz.

La cathédrale de Metz, une des plus belles, des plus hardies et des plus grandes du royaume, fut dès le commencement consacrée par saint Clément sous l'invocation de saint Etienne premier martyr. Les anciens ne la nomment qu'oratoire, parce qu'apparemment elle fut d'abord assez petite. Ensuite on l'augmenta beaucoup; et l'évêque Crodegang, neveu de Pepin, et proche parent du roi Charlemagne, renversa cet ancien oratoire, et en sa place bâtit une église beaucoup plus grande que la première, autour de laquelle Charlemagne fit faire quelques tours; c'était, dit-on, un ouvrage fort massif, et d'un goût qui se ressentait de la barbarie qui avait régné sous les rois de la première race, et que Charlemagne s'efforça de bannir sous son règne.

Théodoric II du nom, évêque de Metz, au commencement du onzième siècle, forma le dessein d'une nouvelle église plus belle et plus magnifique que celle que Crodegang avait fait bâtir; et comme son pontificat fut de quarante-deux ans, il en éleva la nef jusqu'à la voûte. Mais il fallut encore bien du temps pour la conduire à sa perfection; elle ne fut achevée qu'en 1480 et encore le reste de l'ancienne église, c'est-à-dire, le chœur et la croisée ne répondaient pas à la beauté de la nef bâtie par l'évêque Thierri.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1486, Jacques d'Amanges, ou d'Insming, chanoine, grand archidiacre et grand vicaire de Henri de Lorraine, évêque de Metz, homme puissamment riche, fit commencer la chapelle de Notre-Dame, qui est à la gauche du chœur, et qui fait partie de la croisée, et la fit conduire à sa perfection pendant sa vie, ouvrage d'une dépense incroyable pour un particulier.

Les deux tours qui sont aujourd'hui à côté et au milieu de la longueur de l'église étaient autrefois à l'entrée. La cour épiscopale s'étendaient jusqu'à ces tours: mais lorsqu'on voulut augmenter la longueur de la nef, on coupa la nef de Notre-Dame la Ronde, et on la creusa pour arriver au plain-pied du reste de la cathédrale, et l'on poussa le tout jusqu'à l'endroit où l'église se termine aujourd'hui du côté de l'occident.

En 1498 le chapitre prit la résolution d'achever le chœur et la chapelle de saint Nicolas qui est à la droite de la croisée; mais auparavant il fallut amasser des fonds pour commencer cet édifice, et l'on ne démolit l'ancien chœur qu'en 1503. Chaque chanoine se cotisa, et l'évêque Henri de Lorraine donna chaque année cinq cents florins d'or du Rhin. L'ouvrage fut achevé en 1519 et deux ans après on commença à y faire comme auparavant l'office divin.

L'église entière a de hauteur cent trente-trois pieds, et de longueur trois cent soixante-treize pieds, et la nef a quarante-cinq pieds de largeur. Les collatéraux ou bas côtés ont vingt-deux pieds deux pouces de large et quarante-quatre de haut; au lieu de toitière ils sont couverts d'une plate-forme de pierre de taille. L'architecture est gothique, mais belle et hardie; tout l'édifice est soutenu par trente-quatre piliers. Les vitres du chœur et de la croisée sont des plus belles qui se voient, et font l'admiration

des connaisseurs en fait de peinture sur verre. Le jubé fut achevé en 1522 de même que les stalles ; les vitres seulement en 1526.

A l'autel qui est derrière le maître-autel, et qu'on appelle l'autel du trésor, on conserve dans trois grandes armoires quantité de livres d'église, de joyaux et de textes manuscrits, et de reliques de très-grand prix. La couronne qui est suspendue au bas du chœur, a soixante pieds de circonférence, et porte quatre-vingt-seize petits chandeliers, sur lesquels on met autant de cierges blancs, qui s'allument pendant les vêpres et la messe aux grandes solennités.

On remarque dans la cathédrale une cuve de porphyre longue d'environ dix pieds, et large et profonde d'environ trois à quatre pieds : on croit qu'elle a servi dans les bains publics. C'est un des plus grands monumens de porphyre qui se voient en Europe. Je lis dans l'Atlas de Gérard Mercator, que de son temps on conservait l'eau lustrale dans cette cuve.

On montre dans la même église l'anneau de saint Arnou, qu'il jeta dans la Moselle en disant qu'il croirait que Dieu lui avait remis ses péchés, si cet anneau lui revenait. On le lui rapporta quelque temps après, tiré du ventre d'un poisson. Le chaton représente une pomme de pin, et deux plus petites pommes de pin à ses côtés. Cet anneau est d'or assez massif, mais sans beaucoup d'art ; il est si petit qu'on ne le peut mettre qu'au petit doigt. On l'apporte tous les ans à l'abbaye de saint Arnou, et on en distribue au peuple des empreintes sur des anneaux de cire verte.

Depuis saint Clément premier évêque de Metz, et qui vivait vers l'an de Jésus-Christ 240 c'est-à-dire, vers le milieu du troisième siècle, on compte dans l'église de Metz environ cent huit évêques.

L'évêché de Metz a presque toujours été rempli par des prélats d'une très-grande naissance, et qui ont beaucoup contribué à sa grandeur et à sa puissance par leur crédit, leur autorité et par les grands biens en fonds qu'ils ont donnés à leur église. On en compte jusqu'à cinq qui ont porté le titre d'archevêques, et qui ont reçu le *Pallium* ; savoir, *Crodegang*, *Angelram*, *Drogon*, fils de Charlemagne et frère de l'empereur Louis-le-Débonnaire, *Vualo*, ou *Vuala*, *Robert*, ou *Rupert*. On assure qu'Etienne de Bar, évêque de Metz et neveu du pape Calixte II fut créé cardinal par son oncle (1), mais Etienne de Bar ne prend nulle part la qualité de cardinal.

Le premier qui a jeté les fondemens de l'autorité souveraine ou régalienne, dont les évêques de Metz ont joui pendant plusieurs siècles, est le même Drogon dont nous avons parlé. Mais ce fut principalement sous l'évêque Théodoric Ier proche parent du grand Othon et son principal ministre, que les évêques de Metz parvinrent à ce haut point d'autorité, où on les a vus depuis ; elle fut si grande sous Théodoric II du nom, que ce prélat soutint la guerre pendant dix ans, par ses seules forces, contre son beau-frère l'empereur Henri II.

Il faut toutefois convenir que les évêques successeurs de ceux-là ont été souvent troublés dans leur juridiction temporelle, par les magistrats et les bourgeois de Metz ; qui soutenus de la protection des empereurs d'Allemagne, ont secoué le joug de la juridiction temporelle des évêques, pour s'ériger en une espèce de république, vers l'an 1200 ou 1240 ; ce qui a subsisté jusqu'à l'an 1551, que le roi Henri II prit possession de la ville de Metz, et s'y maintint contre l'empereur Charles V. Mais si l'autorité des évêques de Metz souffrit quelque déchet dans leur ville épiscopale, elle se soutint dans la ville et chatellenie de Vic, et dans les

(1) *Hist. Episcop. Metens. Vid.* Hist. de Lorraine, tome 1, Preuves, p. 63. *A Summo Pontifice consecratus est, et tum Pallis dignitate, quam Cardinalis titulo honoratus.*

terres de la temporalité de l'évêque de Metz, où ils exercèrent les actes de souveraineté régalienne, et frappèrent monnaie.

On lit dans la vie de Thierri I du nom, évêque de Metz, qu'il obtint d'Hildevard, évêque d'Halberstad, la communication du *super humeral*, ou *Ephod*, dont le pape Agapet, avait, disait-on, accordé l'usage à l'évêque d'Halberstad. Sigebert de Gemblour, auteur de cette vie, qui vivait de ce temps-là, le raconte; cependant nous voyons par une lettre d'Hildevard à Adalberon évêque de Metz, successeur immédiat de l'évêque Thierri I que cet ornement ne fut envoyé à Metz, que sous l'évêque Alberon ou Adalberon.

Je parlerai plus au long de cet ornement nommé *Ephod*, dans l'article de la ville de *Toul*, à l'occasion du tombeau de St. Mansui, premier évêque de cette église.

En 1521, à l'ouverture des tombeaux des anciens évêques de Metz, dont plusieurs étaient enterrés à l'entrée du chœur de la cathédrale; on trouva dans la plupart de ces tombeaux, avec les ossemens de ces prélats, des ornemens précieux: la chape, le calice, la mitre et la crosse. Voici comme en parle Philippe de Vigneule, citoyen de Metz, auteur contemporain et témoin oculaire. *Il est à noter que, dans la sépulture de tous les devantdits évêques, y furent trouvées plusieurs pièces de leurs vêtemens, comme chappes, mitres, paille, (pallium) offrois et autres, entre lesquelles y avoit un manteau fait d'une étrange façon, en manière d'une chateure, (une ruche à mouches) avec la têtière dessus, laquelle étoit fort riche et toute brodée d'or. Si furent toutes les devantdites pièces, recueillies par iceux seigneurs chanoines, mises ensemble et brûlées, un seul manteau étant brûlé donna pour trois cens livres d'or pur.* Il est très-croyable que ce manteau fait d'une étrange façon en manière de chateure de mouches, ou d'une ruche de mouches à miel, nommée encore aujourd'hui *chateure*, dans ce pays, était une ancienne chasuble, (*casula*) toute ronde et sans ouverture, ni par devant, ni par les côtés; et que la têtière par-dessus était l'ouverture et le chaperon ou capuce, qui devait couvrir la tête du prélat, à l'ancienne mode; car le chaperon des chapes était réellement un capuce, dont on se couvrait la tête.

Clergé de la cathédrale de Metz.

Le clergé de la cathédrale de Metz a commencé aussitôt que les évêques de cette église ont formé un corps d'ecclésiastiques, pour partager avec eux le gouvernement du diocèse; mais on n'en peut marquer ni l'origine précise, ni le nombre. Crodegand évêque ou archevêque de Metz vers l'an 756 dressa une règle pour ses chanoines et les obligea de vivre en commun dans le cloître de la cathédrale, à peu près comme des religieux.

Il leur donna pour les gouverner, l'archidiacre, le princier, le coutre et le célérier. D'abord ils vécurent des revenus de l'évêché, car alors l'évêque était le dispensateur de tous les biens de sa cathédrale. Dans la suite on leur donna des biens séparés qui forment ce qu'on appelle la mense du chapitre. Cette portion se nommait le ban de saint Paul, qui était assez peu de chose; mais l'empereur, les rois, les évêques successeurs y ont beaucoup ajouté.

Cette régularité de vie des chanoines de Metz fut dans la suite imitée par plusieurs chapitres, principalement depuis le règne de Louis-le-Débonnaire, qui en 816 fit dresser à Aix-la-Chapelle une règle pour les chapitres des cathédrales. Elle s'observa assez régulièrement pendant environ deux cents ans; l'église de Trèves est peut-être la première qui l'abandonna, et bientôt après les chapitres de Mayence, de Vorms et de Spire, suivirent son exemple, comme le marque Trithème dans sa chronique d'Hirsauge. Les chanoines de Metz suivaient encore la vie commune en 1055 lorsqu'Adalberon fonda

la collégiale de saint-Sauveur, dont il obligea les chanoines de suivre la règle d'Aix-la-Chapelle, comme elle se pratiquait dans la cathédrale.

Les principales dignités et offices du chapitre de la cathédrale de Metz, furent au commencement l'archidiacre, le princier, le coutre, ou sacristain ou trésorier, et le célérier ou procureur. Dans la suite les évêques y ajoutèrent le doyen, le chantre, le chancelier, le chercier (*circator*) l'écolâtre et l'aumonier. La charge de célérier fut supprimée depuis que la vie commune n'y fut plus observée.

Le chapitre de Metz s'est maintenu longtemps dans le droit de choisir son évêque et les dignités de son chapitre. Au commencement le clergé, les évêques provinciaux et le peuple concouraient à l'élection d'un évêque. Ce n'est que depuis le concile de Latran tenu sous Innocent III en 1215, que le chapitre seul, à l'exclusion des évêques provinciaux et des laïcs, a été reconnu seul électeur de l'évêque. Grégoire IX, qui succéda à Innocent III, et Honorius III, successeur immédiat d'Innocent III, achevèrent d'abolir le droit qu'avaient auparavant aux élections les évêques provinciaux. Le premier évêque de Metz qui fut élu par le chapitre seul, fut Jean d'Apremont en 1225. Le concordat germanique confirma ce droit au chapitre, qui en a joui jusqu'en 1669, non pas toutefois sans troubles et sans difficultés causés par les brigues et l'ambition des prétendans à l'épiscopat.

Le chapitre s'est de même maintenu dans le droit de choisir les dignitaires et principaux officiers de son corps; et ce qui prouve l'antiquité de ce droit, c'est qu'il se trouve confirmé par le pape Léon IX en 1049, ce qui a été reconnu par plusieurs autres papes, comme Honoré II, Innocent II et Alexandre III.

Le cardinal d'Aigrefeuille étant venu à Metz en 1380, y publia quantité de beaux réglemens pour le bon ordre qui devait s'observer dans le service de la cathédrale; et comme les chanoines, qui étaient alors au nombre de soixante, se plaignirent à lui de la modicité de leurs prébendes, il les réduisit de soixante à quarante, en l'année 1384. De ces quarante prébendes, il n'y en a que trente-huit qui soient réellement possédées par des chanoines. Des deux autres, l'une a été réunie au doyenné, l'autre est partagée entre deux demi-chantres.

Trésor de la cathédrale de Metz.

Gérard Mercator, dans son atlas, dit qu'il y avait autrefois dans la cathédrale de Metz, un grand crucifix tout couvert de lames d'or; on le nommait saint Honorat, et on le fondit en 1567. On y voit encore aujourd'hui le chef de saint Etienne dans un reliquaire très-riche, orné de pierreries, donné par l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg et roi de Bohême, comme il parait par l'inscription qui est au bas. On a ajouté au collier de ce chef, quantité de joyaux précieux en or, en pierreries, etc. On y voit aussi un bras de saint Etienne dans un reliquaire fort beau et fort riche.

Item: un des cailloux dont saint Etienne a été lapidé, et sur cette pierre on remarque des espèces de cheveux roux, ou peut-être de mousse de la même couleur.

Item: la chapelle complète du cardinal de Lorraine, en cristal de roche ornée d'or, et très-bien travaillée.

Item: le manteau de Charlemagne, converti aujourd'hui en chape: l'ouvrage est très-ancien, de couleur brune, ou bleue, avec des figures en or, faites à l'aiguille, représentant des aigles et autres ornemens; l'orfroy est beaucoup plus moderne.

Item: le bâton de pélérin, ou Bourdon de Charlemagne, couvert de lames d'or; le chantre de la cathédrale le porte à la procession en certains jours.

Item: le bâton ordinaire du même empereur, fait en forme de croix, comme les cannes ordinaires, qui n'a qu'environ trois pieds de haut; il est d'un bois étranger, dont une partie est blanche et l'autre

est brune. La croix ou l'appui est encore d'un bois étranger tirant sur le verd, orné aux deux bouts par des embellissemens d'or.

Item : le bâton de saint Materne, ou plutôt le bâton avec lequel saint Clément, premier évêque de Metz, ressuscita, dit-on, saint Materne, et qui lui avait été donné par l'apôtre saint Pierre; il est couvert de lames d'or très-simples, et haut d'environ trois pieds : il se démonte par le milieu.

Item : l'anneau d'or du même saint Materne. ayant une pierre précieuse enchassée; mais cet anneau parait assez moderne.

On y montre aussi deux peignes anciens d'ivoire, assez ornés, à l'un desquels on a mis des dents d'argent au lieu de quelques dents d'ivoire qui y manquaient; ce qui fait juger qu'on les regarde comme des reliques.

Item : la figure de Charlemagne à cheval et armé, le tout en vermeil; on pose cette figure sur le grand-autel au jour de l'anniversaire de cet Empereur, car on ne le reconnait pas pour saint à Metz.

Item : une autre figure du même prince aussi à cheval et armée comme la precédente, mais moins grande que la première. Je crois que ces deux figures servaient d'aiguières pour verser de l'eau sur les mains aux jours de cérémonie.

Item : un fort grand ciboire de vermeil avec son couvercle de même : on y a mis le chef de quelque saint.

Item : un livre des quatre évangiles écrit en vélin, très-bien conditionné, et très-bien conservé, dont les couvertures sont ornées de plaques de vermeil de fort bon goût, mais modernes; ce livre est en caractères majuscules, et doit avoir plus de mille ans d'antiquité. J'y ai remarqué à la fin de l'évangile de saint Jean, *si eum volo manere*, et non pas *sic eum*, etc.

Item : un autre livre des quatre évangiles très-proprement écrit d'un caractère du huitième ou neuvième siècle, où il y a plusieurs endroits écrits en lettres d'or.

Item : un missel très-ancien, où le Canon, le *Pater*, *Libera nos*, etc., sont écrits en lettres d'or. A l'endroit du *Libera nos*, où il est parlé de saint André, on a ajouté à la marge d'une écriture récente, les noms de saint Etienne premier martyr, et de saint Arnoû, évêque de Metz.

Item : plusieurs rituels ou pontificaux manuscrits, tant au trésor que dans les archives.

On n'allume point de cierges au grand autel sinon à la grand'messe; mais il y a toujours plusieurs cierges allumés au plan devant le grand autel à l'ancienne mode.

Dans la bibliothèque de la cathédrale de Metz on voit encore grand nombre d'anciens manuscrits dont on nous a fait l'honneur de nous envoyer le catalogue; et dont le R. P. dom Bernard de Montfaucon a inséré une partie des manuscrits plus remarquables dans sa grande Bibliothèque des manuscrits: imprimée à Paris, *in-folio*.

Eglise collégiale de St.-Sauveur à Metz.

L'église de St.-Sauveur est après la cathédrale la principale église collégiale de la ville de Metz. Valla, ou Valo quarante-quatrième évêque de Metz, en fit bâtir l'église en 880. Adalberon III, un de ses successeurs en 1050, fit bâtir les lieux réguliers autour de cette église, afin que les chanoines de St.-Sauveur vécussent en commun, comme vivaient ceux de la cathédrale. Il veut que le chapitre de St.-Sauveur (1) et celui de la cathédrale suivent la même règle, et jouissent des mêmes franchises; que les uns et les autres puissent réciproquement célébrer sur les autels de ces deux églises, et qu'à la mort ils ayent communion de prières.

L'église de St.-Sauveur était située au milieu de la place nommée aujourd'hui de St.-Jacques. Elle était si élevée et si solide, qu'on aurait pû placer sur ses voûtes de l'artillerie pour battre la citadelle. M. d'Ausanne, gouverneur de Metz, et Vaudoncourt, gouverneur de la citadelle, en ayant fait la visite, conclurent qu'il fallait

(1) Meurisse, pag. 362.

la démolir ; et sans écouter les remontrances des chanoines qui consentaient à la démolition des voûtes, dès le lendemain on travailla à la raser jusqu'à terre. Ce fut le 18 février 1565. Par ce moyen on forma en ce lieu une place d'armes belle et spacieuse.

Les chanoines de St.-Sauveur, après la démolition de leur église, se retirèrent pour faire leur office dans la chapelle de leur cloître, qui avait été bâtie vers le milieu de l'onzième siècle par Adalberon III du nom, évêque de Metz, qui affectionnaît cette collégiale, et lui a fait de grands biens. Ce prélat est qualifié saint dans un ancien martyrologe de St.-Sauveur, au troisième jour de novembre. Ses os avec ceux de l'évêque Vala fondateur de cette église, furent mis dans une châsse qui est placée dans cette chapelle entre le chœur et le sanctuaire, à main droite au-dessus de la porte collatérale.

On conserve dans cette chapelle la chasuble d'Adalberon, qui est d'une étoffe de soie violette ; on s'en sert à la messe le 13 de novembre au jour de l'anniversaire de ce prélat. Il y a douze prébendes, sans compter les deux dignités, qui sont la prévôté et le doyenné : d'autres mémoires portent que ces deux dignités sont comprises dans le nombre des douze chanoines.

Collégiale de Saint-Thiébaut.

Cette église doit ses premiers commencemens au zèle de deux ecclésiastiques de Metz, qui la fondèrent en 1159. Etienne de Bar, évêque de Metz, l'érigea en collégiale en 1161, et leur donna une règle qui les obligeait à la vie commune. Cette règle se trouve écrite entre leur martyrologe, qui est est celui de Bède, et leur nécrologe. Les papes Alexandre III, en 1180, Innocent III, en 1198, et Martin V, en 1417, les prirent sous la protection du St.-Siége. Leur église était autrefois située hors de la ville vers la porte St.-Thiébaut. Les bourgeois de Metz la ruinèrent en 1444, pour soutenir le siége contre les armées du roi Charles VII, et de René II, duc de Lorraine. Ils sont à présent dans la ville, et leurs prébendes sont réduites au nombre de dix.

Saint-Pierre aux Images.

Cette église fut fondée en 636, par saint Goéric, prince d'Aquitaine, évêque de Metz. Ce seigneur ayant recouvré la vue par le mérite de saint Etienne, dont on conserve un caillou à la cathédrale de Metz, fonda cette collégiale, réduite aujourd'hui à un prévôt et cinq chanoines, n'ayant qu'un très-modique revenu. On a découvert en cette année 1755, une très-ancienne étuve sous les fondemens de cette église : nous en avons parlé ci-devant.

Notre-Dame la Ronde.

Au bas de la cathédrale de Metz se voit une église, ou chapelle, nommée *Notre-Dame la Ronde*. On la croit fort ancienne, et celui qui possédait ce bénéfice, se qualifiait *Proviseur*, ou *Coûtre de Notre-Dame*. Etienne de Bar, évêque de Metz en 1130, y établit une collégiale de six chanoines qui y ont substité jusqu'en 1741, que M. de St.-Simon, évêque de Metz, a supprimé ce chapitre, avec l'agrément du roi et le consentement des chanoines, moyennant une pension qu'il leur a assignée leur vie durant, et en a uni les revenus à son nouveau séminaire.

Notre-Dame la Ronde, s'étendait autrefois du midi au nord, et occupait la plus grand partie inférieure de la cathédrale, comme on peut le remarquer par la différence de l'architecture des piliers, qui sont autrement faits que ceux du reste de la nef.

Et comme le plain-pied de la chapelle de Notre-Dame la Ronde, était plus élevé que celui de la nef de la cathédrale, on a été obligé de creuser à la profondeur de 7 à 8 pieds, pour revenir au plain-pied de la nef de la cathédrale ; et par ce moyen on a supprimé et détruit toute la longueur de la nef de Notre-Dame la Ronde, qui n'a plus aujourd'hui que ce qui en composait le chœur, avec deux petites chapelles à côté.

On entrait dans Notre-Dame la Ronde par une porte qui donne sur la place de Chambre et on en sortait par la porte qui donne sur la place Saint-Jacques. On peut voir le plan que nous nous avons fait graver de la cathédrale de Metz où cela se voit assez distinctement.

Sainte Reinette.

C'était autrefois un hôpital pour treize pauvres clercs, fondé par le chapitre de la cathédrale. On ne sait pas l'époque de cette fondation. Cette église fut réparée en 1488. Les prébendes sont de la collation de l'aumônier de la cathédrale.

L'abbaye de Saint-Arnoû.

Cette abbaye dans les commencemens fut une petite église bâtie par saint Patient, quatrième évêque de Metz, hors les murs, au midi de cette ville. Cette église fut d'abord consacrée sous le nom de saint Jean l'évangéliste, dont on croyait avoir une des dents envoyée par lui-même et donnée à saint Patient son disciple. Cette église devint fort célèbre (1), et on dit qu'elle était très-magnifique, et qu'on la regardait comme la merveille du pays Messin, lorsqu'elle fut renversée par les Barbares vers le milieu du quatrième ou cinquième siècle.

Elle fut rebâtie quelque temps après, et saint Goéric, évêque de Metz, ayant fait apporter en 641, le corps de saint Arnoû son prédécesseur, décédé sur une montagne près Remiremont, on commença à lui donner le nom d'église de Saint-Arnoû.

Ce saint qui est considéré, à juste titre, comme la tige des rois de France de la seconde race, fut cause qu'on fit de grands biens à cette église, que plusieurs princes y choisirent leur sépulture, et qu'enfin on y établit une collégiale, dont les chanoines observaient la vie commune, et la règle de Crodegand, ou celle d'Aix-la-Chapelle, formée en 816.

M. l'abbé de Longuerue (2) parlant de l'abbaye de Saint-Arnoû de Metz, avance plusieurs choses que je crois très-peu certaines: par exemple, que saint Colomban mit de ses religieux dans cette abbaye, vers l'an 600, par l'autorité de Théodebert II, roi d'Austrasie, et que les colombanistes s'y maintinrent jusqu'au milieu du dixième siècle. Ce fut alors qu'Adalberon I, évêque de Metz, y établit des moines bénédictins.

Il est indubitable que les bénédictins succédèrent dans Saint-Arnoû, non à des moines de saint Colomban, mais à des clercs ou chanoines séculiers.

Il ajoute que l'abbé de Saint-Arnoû avait plusieurs terres de franc-alleu, où il ne relevait d'aucun souverain. Qu'il avait une souveraineté avec un château, et un prieuré nommé Lay, près Nancy, uni à la primatiale de cette ville, il y a cent ans et plus. Je ne crois pas que l'abbé de Saint-Arnoû ait joui de la souveraineté de Lay : il est vrai que ledit abbé, de même que la plupart des autres du pays jouissaient des dignités de régale sur leurs prieurés et leurs terres, mais il n'est pas vrai que le prieuré de Lay fut une souveraineté particulière et indépendante du duc de Lorraine.

Les chanoines de Saint-Arnoû s'étant relâchés, Drogon, évêque de Metz, qui avait la libre disposition de cette abbaye, résolut de mettre en leur place des moines bénédictins. Dans cette vue il fit commencer des lieux réguliers; mais la mort l'ayant empêché de les achever, Adalberon premier du nom, qui a gouverné l'église de Metz depuis l'an 929, jusqu'en 962, exécuta ce que Drogon n'avait fait que projeter, et mit des bénédictins à Saint-Arnoû en la place des chanoines : leur premier Abbé fut Anstère ou Arbert en 941. L'empereur Othon premier confirma cet établissement par ses diplômes de l'an 941 et 949. Le pape Léon IX en 1049 fit la dédicace de la nouvelle église sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, des douze apôtres et de saint Arnoû. Il témoigne qu'alors l'abbaye de Saint-Clément était

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 22, 23, 24, 25.

(2) Longuerue, description de la France, partie 2, p. 208.

totalement dans la dépendance de celle de Saint-Arnoû.

Lors du siége de la ville de Metz (1) par l'armée de l'empereur Charles V, en 1552, cette belle abbaye fut entièrement renversée par les ordres de François de Guise, gouverneur de Metz, comme étant trop près des murs de la ville, et pouvant beaucoup donner d'avantage aux assiégeans. Ce prince eut soin de transférer les corps des saints, des princes et princesses inhumés à Saint-Arnoû, dans l'église des dominicains; ainsi que la communauté des bénédictins, à qui il donna l'église et le couvent de ces religieux qui étaient réduits à un très-petit nombre; et les bénédictins y ont été maintenus par divers arrêts du conseil du roi.

Cette abbaye reçut la réforme de la congrégation de saint Vanne l'onzième de novembre 1619. Depuis ce temps elle a entièrement changé de face, les religieux l'ayant rebâtie tout à neuf, et même fait quantité d'embellissemens à l'église et dans les lieux réguliers. On y montre le mausolée de l'empereur Louis-le-Débonnaire, de la reine Hildegarde sa mère, de Drogon, évêque de Metz, frère de Louis-le-Débonnaire, et de plusieurs autres princes et princesses. La manière précipitée dont on détruisit l'église et les lieux réguliers de l'ancienne abbaye de Saint-Arnoû, fut cause qu'on n'y a presque conservé aucun reste d'antiquité. Peut-être qu'en creusant dans les terres du lieu où elle était située, on pourra retrouver quelques-uns de ces anciens monumens.

On voit encore dans l'abbaye de St.-Arnoû, une chape ancienne ou chasuble, qu'on croit avoir été envoyée au pape Jean XIX, mort en 1009, par Etienne roi de Hongrie, et par la reine Gisle, sa femme; on croit que le pape Léon IX, fit présent de cette chape à l'église de Saint-Arnoû, lorsqu'il la dédia en 1409. Voici l'inscription qui se lit en broderie sur le derrière du côté de cette chasuble: S. VNGRORVM. R. ET GISLA. DILECTA. SIBI. CONJVNX. MITTVNT. HÆC MVNERA. DOMNO. APLICO. IOHANNI.

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 356.

Il y a aussi bon nombre d'anciens manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Arnoû. On montre dans le trésor de cette abbaye une coupe de coco, qu'on dit avoir servi à saint Arnoalde, père de saint Arnoû, le peigne d'ivoire de la reine Hildegarde, et plusieurs riches reliquaires et autres argenteries anciennes et modernes. Nous avons parlé ailleurs d'André Valladier, célèbre abbé de ce monastère, et qui en a écrit l'histoire dans son livre intitulé *l'Auguste Basilique de Saint-Arnoû.*

Nous avons dit ci-devant que les corps de la reine Hildegarde et de Louis-le-Débonnaire, reposaient en l'église de Saint-Arnoû de Metz. Meurisse le témoigne expressément dans son ouvrage intitulé *De la Naissance, Progrès et Décadence de l'Hérésie luthrienne à Metz*, page 110. Les manuscrits du temps portent que l'abbé Juville ayant appris la résolution formée de détruire l'église de Saint-Arnoû, fit lever de terre les corps des rois et des princes qui y reposaient: qu'il y en eut dix de reconnus publiquement, savoir: ceux de Louis-le-Débonnaire, de la reine Hildegorde, de Drogon, de Vintron, père de sainte Glossinde, etc., qu'il les fit mettre chacun dans un petit coffre, et qu'on les transporta solemnellement en l'église des Jacobins, etc.

Cependant les bollandistes, et après eux le R. P. de la Valle (1), dans son histoire de l'église gallicane, ont révoqué en doute la présence de ces corps dans l'église de Saint-Arnoû, et ont prétendu qu'ils étaient dans l'abbaye de Kempten en Suabe. On lit dans les monumens de cette dernière abbaye, que vers l'an 963, on y découvrit les corps de Louis-le-Débonnaire et de la reine Hildegarde, et qu'on les exposa à la vénération publique; encore aujourd'hui on les y honore comme saints,

(1) La Valle, hist. de l'église gallic. imprimee in-quarto en 1733.

et on raconte des miracles opérés par leur intercession.

Environ 510 ans après, c'est-à-dire, en 1472, (1) un religieux de Kempten, ayant ramassé ce qu'on dit de la découverte de ces corps, et des miracles opérés par leur intercession, en composa une histoire, où il dit: qu'en 872|, *Hildegarde fut enterrée à Kempten, avec l'empereur Louis-le-Débonnaire, son fils, suivant leur dernière volonté.* Les bollandistes, meilleurs critiques, conviennent que l'un et l'autre ont été inhumés à Saint-Arnoû; mais qu'ils peuvent avoir été tranférés à Kempten, vers l'an 858, et qu'on a commencé à rendre un culte public à la reine Hildegarde vers l'an 883.

La seule preuve que l'on produise pour montrer que la reine Hildegarde repose à Kempten, est une lame de plomb qu'on trouva dans son tombeau, avec cette inscription : *Hildegardis regina.* Quant à Louis, on n'y trouva aucune inscription; mais un corps ayant sur la tête une couronne d'or.

Tout cela est d'une trop petite autorité pour renverser la possession et la tradition de l'église de Saint-Arnoû. On ne produit aucun mémoire, aucune preuve de la prétendue translation de ces corps à Kempten. Je croirais plutôt que c'est le corps d'Hildegarde, fille du roi Louis de Germanie, décédée en 857 qui repose dans cette abbaye.

Dans les titres de Louis-le-Débonnaire (1), accordés à Kempten, il ne parle jamais qu'il y ait choisi sa sépulture; et dans ceux d'Othon II et d'Otthon III des années 983 et 993 où l'on rappelle ceux des empereurs précédens, on ne dit pas un mot de la sépulture de la reine Hildegarde, ni de l'empereur Louis-le-Débonnaire, dans ce monastère. Au contraire tout conspire à faire croire qu'ils ont toujours reposé et qu'ils reposent encore à St.-Arnou de Metz. On y voit leur mausolée transféré de l'ancienne église dans la ville de Metz. Ils y sont marqués dans les anciens Nécrologes; et dans les anciens cérémoniaux, on les y encense solennellement aux jours de grandes solennités. On ne doutait point qu'ils n'y fussent présens lorsqu'en 1552 on en fit la translation. S'ils avaient été transférés à Kempten, on trouverait quelques monumens authentiques de cette translation, dans l'un ou l'autre des deux fameux monastères. Une translation de cette conséquence ne serait pas faite clandestinement et sans cérémonies. Les princes, les évêques, les religieux, les peuples y auraient concouru. On n'aurait pas manqué de la marquer dans les chroniques. Rien de tout cela ne parait. Il est donc très-incertain, pour ne rien dire de plus, que ces corps aient jamais été transférés de St.-Arnoû à Kempten.

Le révérend père Théodore Broc, religieux de l'abbaye de St.-Arnoû, a fait une *dissertation, où il prouve manifestement, contre la prétention des religieux de Kempten, du P. Bonnevalle et des Bollandistes, que le corps de l'empereur Louis-le-Débonnaire et celui de la reine Hildegarde, sa mère, ont toujours reposé, depuis leur mort, dans l'église de l'abbaye de St.-Arnou de Metz. Il a aussi composé un recueil historique de ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville de Metz, depuis son origine jusqu'à l'an* 1750. *mss.*

On conserve dans la cathédrale de Metz, une ancienne histoire qui porte qu'en 1239 Thiébaut, abbé de St.-Arnoû, faisant rehausser le chœur de son église (4), on découvrit, en creusant la terre, vingt-deux sépulcres d'hommes et femmes, couverts pour la plupart d'habits de soie, ornés de couronnes, de sandales, de gants, de bâtons d'évêques, d'anneaux, qui marquaient la dignité de ces personnes. Il y avait parmi ces morts,

(1) Bolland. 3. Tom. *april.* 30. *jusd. mens. pag.* 388. 389.

(2) Mabill. Analect. p. 848, 849. Analect., édit. in-folio an 1723.

(1) Valladier, Auguste Basilique, pag. 29, 30. Chronique de Philippe de Vigneule.

des matrones revêtues d'habits royaux, et dont les cheveux, pendans jusqu'au-dessous de la ceinture, étaient brillans comme l'or. Il y avait aussi quatre cercueils, où reposaient quatre petits enfans couverts du lin le plus fin. Ces vingt-six tombeaux étaient accompagnés de leurs épitaphes, ou inscription : mais d'une écriture si antique et si usée, qu'il était impossible de la lire.

Après une mûre délibération, il fut résolu de mettre tous ces corps ensemble dans un même tombeau, sous une tombe de marbre blanc, placée au milieu du chœur, avec le récit abrégé de tout ce qui avait été découvert. On peut voir tout ceci dans Meurisse, Histoire de Metz, pag. 29, 30. En particulier on y a mis l'épitaphe de la reine Hildegarde, qui contient son éloge en termes pompeux, et assure que son corps reposait en l'église de St.-Arnoû l'an 1239. On y voyait en tout sept épitaphes, qui sont rapportées dans la Chronique de Philippe de Vigneule, écrite vers l'an 1545.

Le même Philippe de Vigneule, dans sa Chronique manuscrite, fol. 142, 143, 146, 147 et suivans, décrit au long une inscription qui se voyait auprès de la statue de la reine Hildegarde. Il rapporte aussi les épitaphes qui étaient dans l'église de Saint-Arnoû, des empereurs, rois et princes qui y étaient enterrés, et qui s'y voyaient de son temps. Il est mort avant la destruction de l'abbaye de St.-Arnoû. Il marque en particulier l'épitaphe de Louis-le-Débonnrire, et de la reine Hildegarde, folio 157, verso et 158 recto.

Vigneule les rapporte traduits en mauvais français ; mais le cardinal Baronius dans son onzième tome imprimé en 1605 les rapporte en latin, et dit les avoir reçus de Metz, par une personne qui les avait tirés des ruines de l'abbaye de St.-Arnoû. Je soupçonne que le R. P. Sirmon, jésuite, les lui avait envoyés de Metz ; elles sont au feuillet 793 du supplément du tome XI de Baronius, où on peut les voir. Il croit que l'épitaphe de la reine Hildegarde, est de la façon d'Alcuin, de même que celle des princesses Hildegarde et Adélaïde, filles de Charlemagne et de la reine Hildegarde. On ne doutait pas alors que leurs corps ne fussent enterrés à S.t-Arnoû, et qu'ils n'y reposassent au quinzième siècle.

On y lit lit que Hugues, comte de Chaumontois, et la comtesse Eve, son épouse, y reposent.

Conjuge cumque suâ, junctus et Hugo comes ; et encore, *Evaque Caumontis comes, et natus uterque.* Cependant nous savons que la comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay-saint-Christophe, avait choisi sa sépulture dans l'abbaye de Bouxières-aux-Dames ; il est croyable qu'elle changea de sentiment, ou qu'on n'exécuta pas sa dernière volonté, car on n'a aucune connaissance qu'elle repose à Bouxières-aux-Dames.

A l'égard de son fils Udalric, archevêque de Reims, on ne doute pas qu'il ne repose en son église cathédrale.

Abbaye de St.-Vincent.

L'abbaye de St.-Vincent fut fondée dans un île de la Moselle, joignant la ville de Metz, en 968 par Thierri I du nom, évêque de Metz ; c'est la seule des abbayes de cette ville, qui n'ait pas été déplacée ; elle est encore au même lieu où elle fut fondée. Mais la ville s'étant beaucoup accrue du côté du nord, elle se trouve aujourd'hui assez avant dans l'enceinte de la ville, surtout depuis les changemens qui y ont été faits les années dernières par M. le maréchal de Belle-isle.

L'évêque Thierri ayant jeté les fondemens de l'église de Saint-Vincent, donna la conduite de sa construction à Ogilbert, abbé de Gorze ; l'évêque Thierri bâtissait en même temps la nef de sa cathédrale. Dans le voyage qu'il fit en Italie, avec l'empereur Othon II, en 969, il ramassa un très-grand nombre de reliques, dont il enrichit sa nouvelle abbaye ; on en peut voir le détail dans la Chronique de Sige-

bert de Gemblours, et dans la vie de notre évêque, écrite par le même auteur.

En 1248, Guarin, abbé de Saint-Vincent, fit renverser l'ancienne église bâtie par l'évêque Thierri, et bâtit en sa place le temple magnifique que nous y voyons. Anciennement avant les commandes, les abbés réguliers de Saint-Vincent, avaient droit d'officier en habit pontificaux à la cathédrale de Metz, aux deux fêtes de saint Etienne, savoir: le lendemain de Noël, et le troisième d'août, jour de l'invention du même saint (1).

Outre les précieuses reliques qui se voyent à Saint-Vincent, on y remarque encore quelques ouvrages manuscrits de Sigebert de Gemblours, qui a long-temps présidé aux écoles de cette abbaye.

On y montre aussi la chape ou chasuble violette, dans laquelle l'évêque Thierri fut enterré, et qu'on trouva saine et entière dans son tombeau, lorsqu'on l'ouvrit plus de 500 ans après. On dit même (2) qu'on s'en est quelquefois servi le jour de son anniversaire, qu'on célèbre solennellement à Saint-Vincent. Cette abbaye est sans affectation, magnifique sans ostentation, ayant une bonne bibliothèque qui se perfectionne de jour en jour.

Abbaye de Saint-Symphorien.

L'abbaye de Saint-Symphorien était autrefois située hors des murs de la ville de Metz, au midi de cette ville, sur le penchant d'une colline fort près de la Moselle, et de la prairie. Ce fut Pappole, vingt-neuvième évêque de Metz, qui gouverna cette église depuis l'an 608, jusqu'en 614, qui la fonda et la dédia sous l'invocation des saints Innocens, et y choisit sa sépulture. On croit qu'il la dota de ses biens patrimoniaux. On y découvrit son tombeau en 1513, sous les ruines de ce monastère, qui fut détruit par les Normands au neuvième siècle, de même que la plupart des autres églises des environs de Metz; elle ne fut rétablie que vers l'an 992, par l'évêque Alberon II, qui y déposa les reliques de saint Symphorien, martyr d'Autun, dont elle a toujours depuis porté le nom. Il y établit pour abbé, saint Fingerius, Hibernois de nation, qui y fit venir des moines-bénédictins de sa patrie.

En 1056, Adalberon III, évêque de Metz (1), rétablit l'église d'Equigni, qui était ruinée, et la donna à Richer, abbé de Saint-Symphorien de Metz, pour y mettre des religieux et y faire l'office divin.

Ce monastère fut de nouveau ruiné de fond en comble, par ordre des magistrats de Metz, le vingt-neuf septembre 1444, pour se mettre en état de défense contre le roi Charles VII, le roi de Sicile et duc de Lorraine René II, et le Dauphin qui vinrent assiéger la ville. Jean Notari qui en était alors abbé, se retira avec sa communauté dans la ville, où ils commencèrent à bâtir un nouveau monastère en 1481. Cette nouvelle église était d'une grandeur et d'une magnificence qui ne le cédait de guères à la cathédrale; elle était située à un endroit des plus beaux et des plus élevé de la ville, joignant la Haute-Pierre et la paroisse du petit Saint-Hilaire. Mais en 1561, l'église et ce monastère furent de nouveau renversés à cause du voisinage de la citadelle qu'on bâtit alors. Les religieux furent obligés de se retirer dans l'Hôtel de Baudoche, qu'ils achetèrent. Ils y ont depuis peu bâti une fort jolie Eglise; mais les religieux y sont logés fort à l'étroit. Je n'y connais aucune antiquité remarquable, sinon quelques manuscrits, entr'autres un fort beau pontifical.

(1) Philippe de Vigneule, chroniq. mss. fol. 376, dit qu'en 1376, l'église de l'abbaye de Saint-Vincent, fut consacrée par Thierri Bayer de Boppart, évêque de Metz. Et qu'en 1395, elle fut brûlée, les trois clochers consumés par les flammes. Et les cloches refondues dans la grande semaine de Pâques.

(2) Chroniq. générale de saint Benoit, t. 5, pag. 254. Nous avons vû quelque chose de semblable ci-devant, dans l'article de la collégiale de Saint-Sauveur. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet dans l'article de Théodoric, en la Bibliothèque lorraine.

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 363.

L'abbaye de Saint-Symphorien embrassa la réforme de saint Vanne en 1634, elle a produit anciennement quelques écrivains ecclésiastiques, dont nous avons fait mention dans nos hommes illustres.

Abbaye de Saint-Clément.

Cette abbaye était autrefois hors les murs de la ville de Metz au midi. Elle doit son origine à une chapelle que saint Clément bâtît en l'honneur de saint Pierre, dans l'arène ou dans l'amphithéâtre de la ville, et où il fut enterré de même que plusieurs de ses successeurs évêques de Metz.

On lisait autrefois sur le portail de Saint-Pierre-aux-Arènes, ou Saint-Pierre-aux-Champs, ces vers :

Prima sedes veni, Prima fides potui
Prima Missæ celebratio, et serpentis ejectio.

Saint Urbain, évêque de Metz, vers l'an 396, bâtit au même lieu une petite église, en l'honneur du martyr saint Félix de Nôle, et y mit, dit-on, quelques clercs pour la desservir; elle était déjà en cet état en 958, sous l'évêque Adalberon III; qui en rebâtit l'église, et y remit les religieux qui s'étaient retirés à Luxeuil, depuis environ quarante ans.

Heriman, évêque de Metz, en 1090, ayant levé de terre le corps de saint Clément, auquel jusqu'alors il ne paraît pas qu'on ait rendu un culte public, et l'ayant exposé à la vénération du peuple dans la cathédrale, le rapporta ensuite dans l'église où il avait reposé jusqu'alors, ce qui donna lieu au changement de nom de ce monastère, qui, au lieu de Saint-Félix, fut surnommé de Saint-Clément.

Le premier abbé du monastère de Saint-Félix, qui nous soit connu, fut saint Cadroë, qui fut établi par Adalberon III, et mourut après trente-deux ans de gouvernement, vers l'an 978 : saint Fingenius lui succéda, ils étaient tous deux Hibernois. Lors du siége de Metz, par l'empereur Charles V, en 1552, cette abbaye subit le même sort que les autres églises qui étaient hors des murs de la ville. Elle fut ruinée et renversée, et les religieux transportèrent dans la ville le corps de leur saint patron, et de plusieurs autres évêques de Metz, qui avaient été inhumés dans leur église, et les déposèrent dans le prieuré des religieuses de Notre-Dame de la Vignette, dite des Pucelles, qui leur fut donné par le cardinal Robert de Lenoncourt, évêque de Metz. Mais comme cet emplacement était trop petit, le roi leur fit donner dans la rue de Pontifroy, une grande maison nommée la Licorne, où ils se sont bâti très-proprement; ils ont achevé, il y a quelques années, leur église qui est magnifique, de même que le reste de leur bâtiment.

Abbaye de Saint-Martin, près la ville de Metz.

L'abbaye de Saint-Martin-aux-Champs, située près la ville de Metz, au-delà de la Moselle, et à l'occident de ce fleuve. On croit que saint Sigisbert, roi d'Austrasie, la fonda en 648; mais on sait que dès l'an 617, il y avait en ce lieu une église dédiée à saint Martin, dans laquelle saint Romaric alla faire sa prière, après avoir été rebuté par Aridius, évêque de Lyon. Saint Sigisbert y choisit sa sépulture, et Dieu opéra plusieurs miracles à son tombeau.

L'abbé Sigelaüs, qui vivait en 841, fut prié par l'empereur Lothaire, de lui écrire le plus proprement qu'il lui serait possible, le livre des évangiles. Sigelaüs obéit, et l'empereur fit présent de ce livre au même monastère, et voulut être inscrit au nombre des religieux de Saint-Martin. Dans la suite les religieux ajoutèrent au livre des évangiles, tout l'ancien Testament, et présentèrent tout l'ouvrage à l'empereur Charles-le-Chauve, qui en fit présent à la cathédrale de Metz, dont le chapitre le donna en 1675, à M. de Colbert, qui le conserve précieusement dans sa bibliothèque. C'est peut-être la plus belle Bible qui soit dans l'Europe; c'est le frontispice de cette Bible, que M. Baluze a fait graver dans le deuxième tome des Capitulaires des rois de France, pag. 279, où l'on voit en miniature les abbés et les reli-

gieux de Saint-Martin, qui présentent cet ouvrage à Charles-le-Chauve.

Les ducs de Lorraine se sont dit fondateurs de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Metz, et ont prétendu être en droit d'en donner aux abbés, l'investiture, par la crosse, le calice et le livre des évangiles, sans aucune dépendance ni des papes, ni des évêques; mais cette abbaye était fondée et subsistait long-temps avant qu'il fut question des ducs de Lorraine; ils n'ont eu d'autorité dans l'abbaye de Saint-Martin, que depuis qu'ils sont devenus ducs de Bar, et en cette qualité avoués et défenseurs de l'abbaye de Saint-Martin. Mais cette qualité d'avoués ne leur donnait pas le pouvoir d'investir les abbés de la manière dont nous venons de parler.

C'est néanmoins ce qui a occasionné la ruine totale de ce monastère. Car Nicolas Chaillot ayant été élu abbé de Saint-Martin en 1422, l'esprit de discorde se glissa entre lui et ses religieux; et Chaillot ayant fait transporter à Metz en 1427, une hotte pleine de pommes cueillies dans son jardin, les religieux donnèrent avis de ce transport aux officiers du duc de Lorraine, dont l'abbaye et le bourg de Saint-Martin relevaient. Ces officiers demandèrent plusieurs fois au nom de leur maitre, qu'on leur payât certains petits droits, qu'ils prétendaient leur être dûs, à cause de la sortie des états de Lorraine, et de leur entrée en la ville de Metz; les magistrats de la ville en défendirent le paiement. Les esprits s'aigrirent, et on prit d'abord du bétail les uns sur les autres, puis la guerre s'alluma. Et en 14..., les magistrats de Metz ruinèrent le monastère et le bourg de Saint-Martin, sans y laisser autre chose que les deux églises : celle de l'abbaye et celle du bourg. Ce fut alors que le duc de Lorraine en 1428, fit enlever le corps de saint Sigisbert de l'abbaye de Saint-Martin, et le fit transporter dans l'église du prieuré de Notre-Dame de Nancy. En 1444, les restes de l'abbaye furent entièrement ruinés par les Messins; et en 1552, à l'occasion du siége de Metz, ce qui avait échappé, ou qui avait été rétabli, fut de nouveau renversé. Enfin en 1603, le titre de cette abbaye fut entièrement supprimé, et les biens de même que ceux du prieuré de Notre-Dame de Nancy, furent unis et incorporés à la Primatiale de la même ville.

Richer, abbé de Saint-Martin de Metz, qui vivait en 1133, et était abbé de Saint-Martin et de Saint-Symphorien, décrit l'église de son abbaye, comme la plus belle qui fut alors à Rome, à Jérusalem, à Antioche et à Constantinople. Il dit qu'elle était soutenue de six-vingts colonnes, que sa longueur était de cent-soixante pieds, sa largeur de soixante, sa hauteur de cinquante-quatre; qu'elle était percée de huit portes et de soixante et dix fenêtres.

Sainte-Croix en Bures.

Si l'on veut savoir par qui, quand et comment la relique de Sainte-Croix fut apportée au monastère de Sainte-Croix en Bures, près la ville de Metz, on peut voir la chronique de Philippe de Vigneule, fol. 207, 208, 209. Il dit qu'un jeune Flamand étant allé par dévotion à Jérusalem, et y ayant demeuré environ trois ans auprès du patriarche, en obtint une partie de la vraie Croix richement enchâssée, dont il fit présent à son retour à un nommé Robert, qui gouvernait alors l'abbaye de Bures, près la ville de Metz.

Cette abbaye ne subsiste plus aujourd'hui; elle était bâtie dans la campagne au voisinage de Metz au midi. Ensuite les premiers habitans de ce monastère qui se disaient solitaires de l'ordre de Saint-Eloy, évêque de Noyon, embrassèrent l'institut de saint Norbert, et cédèrent leur demeure à des dames religieuses de l'ordre de Prémontré, dont le monastère fut nommé la *Grange-au-Dames.* Pour eux ils s'établirent en un lieu nommé *Bures,* ou Sainte-Croix, fort près de la ville de Metz.

Quelque temps après une dame nommée Euphémie leur ayant donné sa terre de Justemont, Zacharie, abbé de Bures, y commença un monastère, et donna aux

religieuses de la Grange-aux-Dames, le monastère de Bures, où elles se retirèrent pour se garantir des inondations de la Moselle, qui les mettaient souvent en danger.

Lorsqu'on bâtit la citadelle de Metz, on renversa l'abbaye de Sainte-Croix ; et les pères Prémontrés qui n'avaient pas voulu quitter ce lieu pour aller à Justemont, se retirèrent dans la ville, en une maison qui leur appartenait. On en fit d'abord un collége, ensuite on la céda aux R. P. jésuites qui en prirent possession le 23 avril 1622.

Pour les religieuses de l'ordre des prémontrés, qui avaient autrefois plusieurs établissemens en Lorraine et dans les trois évêchés, elles n'ont subsisté en aucun endroit dans ce pays-ci.

Templiers à Metz.

On assure que la maison des Templiers à Metz (1), était située en l'endroit où est aujourd'hui la citadelle.

L'ordre des Templiers ayant été supprimé par l'ordonnance du concile général de Vienne en Dauphiné, tenu en 1311, leurs biens furent donnés partie aux chevaliers de Sainte-Elisabeth de Hongrie, et partie aux chevaliers de Saint-Jean de Rhodes, nommés aujourd'hui chevaliers de Malte. On bâtit pour ces deux ordres de chevaliers, deux maisons ou commanderies dans la ville de Metz, l'une proche les murs de la ville en un des vieux châteaux de la première fondation de Metz, et l'autre en un lieu nommé Chambre, pour toute la province de par-deçà. Ce lieu est situé au bas de la cathédrale, et conserve encore aujourd'hui, le nom de Chambre, parce qu'il fut destiné à servir de chambre ou de demeure à toute la province de Saint-Jean de Rhodes, située en-deçà du Rhin.

Abbaye de Pontifroy.

L'abbaye de Pontifroiy, fut fondée dans la ville de Metz, par un particulier nommé Louvion et une bonne veuve (1) nommée Ponce, pour l'ordre de Citeaux. Ils y donnèrent des biens suffisamment pour y entretenir un abbé et douze religieux, qui devaient toujours être tirés de l'abbaye de Villers-Betnach.

Philippe de Vigneule (2) écrit que Jean Louvion, fondateur de l'abbaye de Pontifroy, avait un fils nommé Aubert, qui s'étant fait religieux à Villers-Betnach, son père pour le retirer auprès de lui, fonda et bâtit l'abbaye dont on vient de parler, dans l'espérance qu'Aubert son fils en serait le premier abbé. Toutefois ce religieux n'en profita guère, comme il parait par un livre, où est écrite la vie de tous les abbés, qui depuis 1320, ont gouverné ce monastère. Ce livre se conserve dans l'archive de Betnach, dit Philippe de Vigneule.

Les fondateurs s'étant adressés en 1320, ou 1321, au pape Jean XXII, pour obtenir la confirmation de cet établissement, il les renvoya, par son bref, à Henri Dauphin, évêque de Metz, pour leur accorder les fins de leurs demandes, avec un privilége de droit de sépulture; ce qui leur fut accordé par l'évêque.

Les biens de ce monastère ayant été dissipés, il est réduit depuis assez long-temps, à un simple abbé nommé par le roi, et l'abbaye a été entièrement ruinée en 1565, pour la défense de la ville. L'abbé et les religieux furent alors transportés d'auprès du Pontifroy, où leur monastère était situé, dans une maison joignant la paroisse Saint-Georges, que le roi acheta de l'abbé de Justemont; il leur fut permis de se servir de l'église de cette paroisse, pour y faire le divin service, à condition néanmoins que le service de la paroisse n'en pourrait être empêché.

Abbaye de Saint-Pierre à Metz.

L'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains de Metz, fut fondée au sixième siècle par Eleuthère, duc des Français, qui y donna

(1) Philippe de Vigneule, Chroniq. fol. 303, verso.

(1) Il y en a qui croyent que Ponce était femme de Louvion.

(2) Philippe de Vigneule Chroniq. fol. 308.

des biens suffisans pour y entretenir trois cents religieuses : aussi l'appelait-on le grand monastère. Sainte Valdrade ou Vaudrée, fille d'une grande naissance, puisqu'elle était alliée aux rois d'Austrasie, en fut la première abbesse. L'évêque Papole, et Théodebert roi d'Austrasie confirmèrent cette fondation en 596. Ce monastère fut d'abord situé où se voit aujourd'hui la citadelle de Metz, et l'on y remarque encore quelques restes de l'ancienne église. Les religieuses se retirèrent en 1561, dans la commanderie de Saint-Antoine, sous la paroisse de Saint-Victor.

Ce monastère (1) était apparemment tombé dans le relâchement au dixième siècle, puisque l'évêque Adalberon I, fit embrasser aux religieuses la règle de saint Benoît, rétablit leur église, et leur fit rendre les biens qu'on avait usurpés sur elles. Les dames de Saint-Pierre, se disent aujourd'hui chanoinesses, et sont comme sécularisées. Elles ne reçoivent que des filles de qualité, nobles de huit lignées; savoir, quatre paternelles et quatre maternelles; elles conservent quelques pensions de leurs familles; elles peuvent être reçues dans le chapitre dès l'âge de cinq ans. Quant l'abbesse apprébende une fille, elle lui donne le voile, qui n'est autre qu'un petit linge carré, large de quatre doigts, qu'elles disent être la marque distinctive des chanoinesses. Elles le portent sur leur couvre-chef, et demeurent un an sans sortir; ce qu'elles appellent faire stage.

Les évêques de Metz ont fait de temps à autre quelques tentatives pour les cloitrer, mais leurs bons desseins sont demeurés sans exécution.

Les ducs de Lorraine, comme avoués de l'abbaye de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, se sont maintenus pendant longtemps en possession de recevoir les hommages de ces abbesses, et de leur donner l'investiture par la crosse, le livre des évangiles et le calice : mais le roi n'a pas voulu souffrir cette indépendance, depuis qu'il est devenu maître de la ville de Metz, et des abbayes qui y sont enfermées. Voici ce qui se passa à ce sujet : « L'an 1416, le 15 juillet, Marguerite de Chérisi élue abbesse de Saint-Pierre de Metz, étant à Nancy avec plusieurs dames de son abbaye, entra, comme elle devoit en la foi et hommage de haut et puissant prince Charles II, duc de Lorraine, de toute son abbaye et monastère, en chef et en membres; et reprit de lui de main et de bouche, la crosse, le calice, l'autel, l'église, le cloître, le centre, le pourpris et toutes les appartenances, en chef et en membres de ladite église et monastère, tant dedans Metz comme dehors, et tout ce qui y appartient, comme avoient fait les précédentes abbesses, et sont tenues faire celles qui lui succéderont : acte passé par devant Colin Ratell, chanoine de Toul, notaire apostolique de ladite cour, par lequel en l'hôtel Poiresson le doyen, bourgeois de Nancy, Dominique François et Louvion Bernefroy, secrétaires du duc de Lorraine, dirent que suivant la coutume, l'abbesse de Saint-Pierre, avoit repris du duc de Lorraine le temporel de son abbaye et le spirituel, tenant la crosse d'une main et le calice de l'autre; lequel duc lui avoit recommandé de ne se faire confirmer en manière que ce fut, ni de l'évêque de Metz, ni d'autres, comme étant de la compétence du duc, ainsi que Bouzonville et Saint-Martin devant Metz, qui n'ont autre confirmation pour l'administration de leur temporel; mais seulement la bénédiction.

Néanmoins Conrard, évêque de Metz, avoit fait procéder par voie d'excommunication contre ladite abbesse, qui depuis, à la poursuite du duc, en avoit été absoute, et n'a point été confirmée. Cependant à une journée qui se tint à Nancy le 23 janvier 1418, l'évêque de Metz avoit fait voir au duc un régistre, auquel étoit contenu comme une abbesse de Saint-Pierre, qui s'étoit fait confirmer par le duc, avoit ensuite reconnu qu'en ce faisant elle avoit

(1) Histoire de Lorr. t. 1. pag. 368, 369, et Meurisse pag. 313.

été séduite, et que ce droit appartenant a l'évêque, elle s'étoit fait confirmer et bénir par l'évêque; le duc irrité avoit voulu connaître la vérité du fait, et avoit député les dessusdits ses secrétaires pour entendre ladite abbesse, qui déclara qu'ayant été lue, les dames lui avoient refusé de l'introduire en la chambre abbatiale, et de lui donner l'administration de son abbaye, qu'elle n'eût fait ses reprises au duc, ce qu'elle avoit fait, et depuis l'évêque l'avoit excommuniée, mais qu'elle en avoit été absoute à la poursuite du duc; que néanmoins ne trouvant aucun officier dans Metz, qui voulut occuper pour elle, elle avoit été obligée par le conseil d'aucuns ses parens, de se faire confirmer par l'évêque, qui l'avoit beaucoup blâmée de s'être adressée au duc pour ce sujet, de laquelle déposition lesdits secrétaires demandèrent acte, qui leur fut accordé par lesdits notaires le 29 janvier 1418. »

Depuis très-long-temps il y a une confraternité de prières entre les chanoines de la cathédrale, ceux de Saint-Thiébaut et de St.-Sauveur de la même ville, les quatre abbayes d'hommes, et les deux abbayes de St.-Pierre et de Sainte-Marie qui consiste en ce que les chanoines desdites églises doivent assister aux obsèques des religieux décédés dans les quatre abbayes d'hommes et dans celles de Saint-Pierre et de Sainte-Marie; et réciproquement, ces religieux et ces dames assistent aux funérailles des chanoines décédés, les dames dans un lieu à part, suivant la modestie qui leur convient, et les hommes dans le chœur de l'église: le tout moyennant certaines rétributions qu'ils se donnent et qu'ils reçoivent mutuellement. Il y a pour le service de cette abbaye quatre chanoines stipendiés, qui sont à la libre nomination de l'abbesse.

Autrefois les relegieuses de Metz se trouvaient aux processions générales, de même que les religieux. Vigneule fol. 578. Elles assistaient en corps dans la cathédrale aux obsèques des empereurs. *Idem, an.* 1417, *p.* 548.

Abbaye de Sainte-Marie à Metz.

L'origine de l'abbaye de Sainte-Marie de Metz, le temps et l'auteur de sa fondation, ne sont pas biens connus. Il y a toutefois beaucoup d'apparence que ce fut Adalberon premier, du nom qui la fonda vers l'an 905. On lit sur un marbre à l'entrée de cette abbaye, qu'en 984, Adalberon II du nom la fonda. Mais si c'est un évêque Adalberon qui la fonda, c'est plutôt Adalberon premier du nom, qui en 930, ou environ, voulant réformer le monastère de Saint-Pierre, y joignit celui de Sainte-Marie, pour y élever les novices qui devaient entrer dans le grand monastère, et pour lui servir comme de pépinière. Le même Adalberon premier réforma aussi vers le temps l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Ce qui me persuade que le monastère de Sainte-Marie, est plus ancien qu'Adalberon II, c'est que Sigebert de Gemblours (1), dans la vie de l'évêque Thierri I, qui a vécu après Adalberon I, parle assez clairement des trois abbayes de vierges de la ville de Metz, ou fondées ou réparées par Adalberon premier.

Struxit Adalbero pius omne suo decus œvo,
Virgineos thalamos in trinos nomine trino,
Collocat in mediis hujus sibi mœnibus urbis.

Après cela il désigne l'abbaye de Sainte-Marie par ces mots:

Mater Virgo Dei fit sedula pronuba nati.

Ensuite celle de Saint-Pierre par ces termes:

Claviger athereus fit et ipse Dei paranymphus,
Virgineo sponsi thalamo dignata superni.

Enfin il parle clairement de Sainte-Glossinde:

Virgo Glodesindis canit epithalamia regis.

(1) *Sigebert. vit. Theoderici metens. t.* 1. *rerum Brunsvic. pag.* 308.

Agna minans agnas ad Ovile salutis agendas.

Agna était apparemment l'abbesse de Sainte-Glossinde, qui avait succédé à Himiltrude, nièce de l'évêque Adalberon I.

L'abbaye de Sainte-Marie, de même que celle de Saint-Pierre étaient fort voisines l'une de l'autre; et lorsqu'en 1560, ou 1561, on commença à bâtir la citadelle de Metz, les religieuses de Sainte-Marie se retirèrent dans une maison qui appartenait autrefois aux chevaliers de Rhodes, appelée le petit Saint-Jean. Il y a douze prébendes pour autant de dames, et ces prébendes sont à peu près de même valeur que celles de Saint-Pierre; il y a aussi quatre chapelains pour les desservir, dont l'abbesse dispose en tout temps et en tous mois. Elles possèdent le corps de sainte Sérène vierge et martyre.

Philippe de Vigneule dans sa Chronique (1), dit que l'abbaye de Sainte-Marie fut fondée du temps de l'évêque Thierri II: que plusieurs filles de condition s'étant rassemblées près l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains, bâtirent un petit oratoire, où l'on voyait encore du temps de Philippe de Vigneule, un crucifix devant lequel les religieuses de sainte Marie faisaient leurs vœux, et que pour cette raison on appelait *le béni-vœu*, ou *le begni-voul*: qu'il n'a rien trouvé d'écrit sur cette fondation, ni sur la dotation de ce monastère, sinon une chartre de Mathieu, duc de Lorraine, de l'an 1111, par laquelle il donne plusieurs fonds de terre à Sainte-Marie sous l'abbesse Judith.

Meurisse (2) a copié ceci de Vigneule: mais il y ajoute que l'évêque Adalberon ayant fait rebâtir, et ayant réformé l'abbaye de Saint-Pierre, voulant réduire les religieuses de ce monastère à un nombre moins confus, et capable d'y maintenir l'ordre qu'il désirait y établir, fit bâtir le monastère de Sainte-Marie tout auprès, pour servir de retraite à une partie des religieuses qui étaient à Saint-Pierre, et pour y recevoir aussi une partie de celles qui viendraient de là avant d'embrasser leur profession. Ainsi le monastère de Sainte-Marie a toujours été depuis ce temps-là un séminaire de religieuses sorties de très-bon lieu.

Adalberon commença ce monastère par un petit oratoire, auquel il fit mettre l'image de J. C., pendant en croix. Lorsque les novices avaient passé les années de leur probation, elles rendaient leurs vœux solemnellement devant ce crucifix: pour cette raison on appelait la rue où était ce monastère, le *béni-vœu*, et le crucifix fut nommé par les simples gens *saint Béni-vœu*. C'est ce que dit M. Meurisse.

Les abbesses de Sainte-Marie de Metz, après leur élection faite par les dames religieuses de l'abbaye, recevaient l'investiture et la confirmation du duc de Lorraine, qui les mettaient en possession du spirituel et du temporel, avec défense de recourir à la puissance ecclésiastique. L'abbesse élue se présentait au prince, tenant en main la crosse abbatiale, le calice et le livre des évangiles; et étant à genoux faisait serment de fidélité au duc, et recevait de lui l'investiture, avec les instrumens de sa dignité. Cet usage fut aboli sous le duc Léopold, à qui l'on en fit reconnaître l'abus. Voyez ci-devant ce qu'on a rapporté de l'abbesse de St.-Pierre.

Abbaye de Sainte-Glossinde.

Cette abbaye fut fondée vers l'an 650, par sainte Glossinde, fille de Vintron (1), comte de Champagne. Nous avons déjà remarqué que l'évêque Adalberon I, réforma et rebâtit ce monastère vers l'an 945, et y établit pour première abbesse, depuis la réforme, sa nièce Himiltrude qui vivait en 951. Nous croyons qu'Agna ou Agnès dénommée dans la vie de Thierri I, évêque de Metz, écrite par Sigebert de Gemblours sur la fin du dixième siècle, avait succédé à Himiltrude dans le gou-

(1) Cette chronique finit en 1428.
(2) Meurisse 120.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 567.

vernement de ce monastère. Autrefois les dames de Sainte-Glossinde avaient droit d'élire leur abbesse, et vivaient en particulier sans clôture.

La reine Anne d'Autriche, mère du roi Louis XIV, ayant résolu de réformer les monastères de filles du royaume, et de les obliger à garder la clôture, fit nommer pour abbesse à Sainte-Glossinde en 1647, Louise de Poix de Candale, qui avait fait profession, suivant la réforme à Notre-Dame de Xainte, et qui avait promis d'introduire la clôture et la réforme à Sainte-Glossinde; mais elle n'exécuta rien de ce qu'elle avait promis, et le roi sans la consulter ni les dames de Sainte-Glossinde, lui donna pour coadjutrice en 1680, Marie Tixier de Hautefeuille.

L'ancienne abbesse se retira à Ligni en Barrois, avec une pension de trois mille livres. On donna à chacune des autres dames quatre cent cinquante livres de pension; et la réforme avec la clôture furent heureusement introduites dans l'abbaye.

Le petit Clairvaux.

S. Bernard, abbé de Clairvaux (1), était venu à Metz, pour pacifier les troubles qui y régnaient entre les magistrats et les bourgeois d'une part, et les seigneurs voisins d'autre part. Ce saint après y avoir rétabli la paix, alla visiter certaines filles qu'on appelait *les Scotes*, et qui étaient une espèce de capettes, comme celles du Montaigu à Paris, dont la conduite n'était pas fort régulière. Saint Bernard demanda cette maison à Etienne de Bar, évêque de Metz, qui n'eut pas de peine à la lui accorder. Le saint y mit des religieuses de son ordre, et voulut que ce monastère portât le nom du petit Clairvaux. Les lettres de l'établissement de ces religieuses sont de l'an 1153, qui est l'année dans laquelle saint Bernard passa par Metz, pour aller en Allemagne réconcilier Conrade avec l'empereur Lothaire.

Ces dames ne reçoivent personne qui ne fasse preuve de noblesse. Elles font encore les trois vœux, mais ne gardent plus la clôture. Elles reçoivent dans leur maison les visites des honnêtes gens, sortent en ville, portent un habit blanc, mangent en commun et récitent l'office divin dans leur église. L'abbesse est maîtresse de tout le revenu, et nourrit les dames, qui logent chacune en leur particulier. M. de St.-Simon, évêque de Metz, a apporté certaine réforme à cette maison surtout par rapport à la clôture des religieuses.

(1) Histoire de Lorraine, tom. 2, p. 76, 77, 78.

Notre-Dame-des-Champs.

Le prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1) situé hors des murs de la ville de Metz, vers la porte Saint-Thiébaut, fut fondé en 1122, sous le pontificat d'Etienne de Bar, évêque de Metz, pour deux religieux bénédictins de l'abbaye de Chezi-sur-Marne, à une lieue de Château-Thiéri. Ces religieux ayant apporté de leur monastère une image fort dévote de la Sainte-Vierge, la posèrent sur l'autel de la chapelle qu'ils y trouvèrent. L'évêque de Metz les favorisa, leur donna de grands biens, et fit la dédicace de leur église.

Le prieur de ce monastère, nommé Robert, obtint en 1250, du pape Adrien IV, des reliques de saint Pierre, de saint Paul, de saint Etienne et de saint Laurent, avec le privilége de pouvoir faire l'office dans leur église, nonobstant tout interdit, sinon en présence des personnes coupables, comprises dans ledit interdit, et excepté ceux qui n'auraient point contribué à l'attirer sur leurs têtes.

La dévotion des peuples augmenta considérablement dans cette église (2), à l'occasion d'une sainte larme que notre Sauveur répandit à Béthanie à la résurrection du Lazare, et qu'il donna à Marie-Magdelaine. Cette sainte larme (3) fut

(1) Chronique manuscrite de Philippe de Vigneule, fol. 206, 207. D. Pierre des Crochets; Recueil des chartres de Saint-Arnoû manuscrits. Voyez aussi Meurisse, page 402.

(2) Cronic. S. Vincentii Metens.

(3) Histoire de Lorr. t. 2. p. 621, 622.

confiée par un chevalier de la famille des Baudoches, à la chapelle de Notre-Dame-des-Champs; ce chevalier l'avait rapportée de la Terre Sainte. Bertrand le Hongre, fondateur des pères Célestins de Metz, avait une dévotion particulière pour l'église de Notre-Dame-des-Champs, où il allait presque tous les jours entendre la messe, qu'il y faisait dire par son chapelain. L'on a vu dans l'histoire de Lorraine qu'il faillit un jour, l'an 1366, être enlevé par des aventuriers, qui s'étaient mis en embuscade pour le prendre. Ils le prirent en effet, mais ils furent obligés par le secours qui arriva, de le relâcher.

Ce prieuré subsistait encore le 9 août 1427, qui est la date du testament de Thiébaut de Vic, fils de feu Jehan de Vic, chevalier, qui donna à Notre-Dame-des-Champs, hors les murs de la ville de Metz, son harnois de joûte et tournois, et celui qu'il portait quand il montait à cheval, excepté la cotte de fer, pour la mettre en ladite église de Notre-Dame, au lieu de ce qu'on a mis en l'église de Notre-Dame-la-Ronde en la grande église de Metz.

Ce prieuré avec son église fut détruit comme beaucoup d'autres en 1444, lors du siége de la ville de Metz par le roi Charles VII, et le duc René de Lorraine. Alors les religieux de Notre-Dame-des-Champs se retirèrent dans leur premier monastère de Chezi. Les biens qui en dépendaient furent dissipés et envahis par divers particuliers, qui se les approprièrent, et supprimèrent probablement les papiers et monumens qui nous auraient appris quels étaient les fonds et les dépendances dudit prieuré; les pères antonistes de Pont-à-Mousson en ont eu la meilleure partie, ce qui a donné lieu à leur établissement dans la ville de Metz, comme nous le dirons ci-après.

On lit dans les archives de saint Symphorien de Metz, qu'en 1187, il y eut transaction passée entre Daniel, abbé de Saint-Symphorien, et le prieur de Notre-Dame-des-Champs, au sujet des dîmes de la Grange, (apparemment *la Grange-aux Ormes*) appartenantes audit prieuré. On sait de plus qu'en 1183, quelques religieux de Notre-Dame-des-Champs, près la ville de Metz, furent envoyés en Alsace, pour y rétablir le prieuré de Saint-Valentin de Roufach, dépendant de l'abbaye de Chezi en Brie.

Antonistes à Metz.

Le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, dont on vient de parler, ayant été détruit et abandonné en 1444; les pères de Saint-Antoine qui avaient dès long-temps auparavant un hospice à Metz, dépendant de la commanderie du Pont-à-Mousson, acquirent, on ne sait à quel titre, la place du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, et la plus grande partie des fonds qui lui appartenaient, et les unirent à leur hospice de Metz; en sorte que le religieux qui demeurait dans cette maison prit le titre de prieur de Notre-Dame-des-Champs. Leur demeure était alors (vers l'an 1457) dans la rue dessus les moulins : mais cette maison leur fut ôtée en 1552, au temps du siége de Metz formé par l'armée de l'empereur Charles V; et les frères cordeliers observantins, nommés frères Baudes, du nom de leur fondateur, y furent établis en leur place. Ils n'y demeurèrent que quatre ou cinq ans, et en furent chassés ensuite des accusations formées contr'eux par l'abbé de Freistroff.

En 1561, le roi ayant fait bâtir la citadelle de Metz, les dames religieuses de Saint-Pierre qui étaient dans la place qu'occupe ladite citadelle, furent transférées dans la maison des pères de Saint-Antoine, dans la rue dessus les moulins : mais il est très-croyable qu'elles ne s'y retirèrent pas sitôt; puisqu'on trouve un acte de l'an 1578, où Ulric, commandeur du Pont-à-Mousson et prieur de Notre-Dame-des-Champs, consent à ce que les dames de Saint-Pierre se retirent dans la maison des pères de Saint-Antoine située dans la rue dessus les moulins. Cette cession se fit entre les mains et en présence de messire de Thevalle, gouverneur pour sa majesté dans la ville et pays de Metz, en l'absence de

M. le comte du Rez et de M. le président Viart.

Par le même acte, le même M. de Thévalle, au nom du roi, donna au prieur de Notre-Dame-des-Champs en indemnité, la propriété et le fond d'une maison et chapelle situées d'une part sur la place Faucate, et d'autre part sur la rue des Parmentiers ; cette habitation qui venait de saint Vincent de Besançon, servit de demeure aux pères Antonistes jusqu'en 1670, qu'ils s'établirent pour la troisième fois en la rue Mazelle.

Les pères Célestins à Metz.

Les pères Célestins de Metz (1), furent fondés en 1370, par Bertrand de Hongre, riche bourgeois, et aman de Metz.

Deux Célestins de Paris, Lorrains de naissance (2), étant venus à Metz en 1368, se firent connaitre à Bertrand le Hongre, et acceptèrent une chapelle qu'il avait fait bâtir dans la ville, et où il faisait dire la messe tous les jours. L'acte de cette cession fut passé à Metz dans les formes en 1370 : et dès lors ces bons religieux commencèrent à célébrer l'office dans cette chapelle, et firent leur demeure dans les lieux réguliers que le fondateur leur fit bâtir. L'évêque Thierri Bayer de Boppart, consacra leur église, et cet établissement s'est beaucoup augmenté dans la suite. Ces religieux ont bâti une maison magnifique, qui donne un air tout nouveau à leur monastère.

Il y a dans leur église une image de la Sainte-Vierge, que l'on tient depuis longtemps pour miraculeuse. Nous citons quelquefois une chronique manuscrite des Célestins, composé par le R. P. Butange, religieux Célestin de Metz. Elle finit en 1550.

Franciscains à Metz.

Les Franciscains furent établis à Metz, en 1216. Leur église fut bâtie aux frais d'une bourgeoise, nommée Odile de Belgrée, au lieu même où sa maison était située, et ne fut achevée que vers l'an 1236.

(1) Philippe de Vigneule, pag. 338, verso met leur fondation en 1352.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, pag. 619, 620.

On tint un chapitre général de l'ordre en cette maison l'an 1249 ; où l'on dit qu'assista saint Bonaventure. En 1276, leur église fut consacrée par Thierri Bayer de Boppart. On y tint encore un autre chapitre général en 1518, et un autre en 1552, par le moyen duquel l'empereur Charles V faillit de surprendre la ville. Voyez l'histoire de Lorraine, *tome II*, *liv.* 32 *art.* LXIX, *pag.* 1339.

Cordeliers observantins à Metz.

Les cordeliers observantins, ou frères de l'observance (1), s'établirent à Metz vers l'an 1428, sous l'évêque Conrade Bayer. Un aman de la ville de Metz, nommé Jean Georges, de la famille des Baudes, leur fit bâtir une église, et est considéré comme leur fondateur, d'où leur est venu le nom de *frères Baudes*. Leur maison fut d'abord bâtie en grande Mèze, où est à présent le retranchement, et fut ruinée au siége de Metz en 1552, avec la maison des sœurs Colettes, et l'église paroissiale de Saint-Hilaire-le-Grand.

Les frères Baudes furent alors transférés à la commanderie des pères de Saint-Antoine ; mais ces frères Baudes s'étant dérangés, furent accusés par un abbé de Freistroff, et les accusations s'étant trouvées véritables, ils furent honteusement chassés de la ville de Metz.

Dominicains à Metz.

Les frères prêcheurs, ou dominicains, furent reçus à Metz, vers le même temps que les cordeliers, et sous le même évêque Conrade, en 1215 selon Philippe de Vigneule, ou selon d'autres, en 1221. Ils furent d'abord établis où est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Arnoû ; et leur église qui est la même que possèdent les pères bénédictins de Saint-Arnoû, fut bâtie aux frais d'un riche bourgeois de Metz, nommé Regnier Tigniane, qui avait été maitre-échevin. La première pierre de cet édifice fut posée l'an 1222.

Sœurs Colettes à Metz.

Il y a deux espèces différentes de reli-

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 468.

gieuses de Sainte-Claire ; les unes s'appellent damianistes, observent leur règle à la lettre, et sont nommées de l'*Ave Maria*. Les autres sont nommées *Urbanistes*, et suivent les mitigations qui leur ont été accordées par le pape Urbain IV.

Les damianistes s'étant beaucoup relâchées de l'observance de leur règle primitive, sainte Colette native de Corbie en Picardie, les réforma au milieu du quinzième siècle. Elle mourut en 1447.

Philippe de Vigneule dans sa chronique manuscrite, dit, qu'en 1258, fut fondé et édifié à Metz, le couvent de Sainte-Claire-sur-les-Murs.

Mais M. Meurisse assure qu'elles furent fondées en 1482, par une pieuse dame nommée Nicole Geoffroi, native de Luxeuil en Franche-Comté, nièce du cardinal d'Albi, et femme d'un Echevin de Metz, nommé Viriet. Ces bonnes filles ont jusqu'ici persisté dans la rigueur de leur observance, et leur ferveur loin de diminuer, prend tous les jours de nouveaux accroissemens : elles ne vivent que d'aumônes, vont toujours nu-pieds, gardant une abstinence perpétuelle, et ne sortent point de leur cloitre. Leur supérieure est élective et perpétuelle, et porte le nom d'abbesse. En 1552, au siége de Metz par l'empereur Charles V, elles furent transférées de leur première demeure au lieu où sont les trinitaires, et après y avoir demeuré douze ans, elles furent placées dans l'église de Saint-Ferroy et Ferréole.

Les dames de Sainte-Claire, nommées Urbanistes, furent fondées à Metz en 1257, par un bourgeois nommé Fulcon, comme il paraît par la bulle et confirmation du pape Alexandre IV, de l'an 1258. Elles reconnaissent pour fondatrice, Agnès de Vallis, qui s'y fit religieuse dix ou douze ans avant sa mort. Quelques années après, c'est-à-dire, en 1264, ou 1265, elles embrassèrent la mitigation accordée à leur ordre par Urbain IV, en 1264 : elles ont pouvoir d'élire leur abbesse, qui n'est que triennale.

En 1677, le roi prétendit être en droit de nommer des abbesses à ces filles, en vertu de l'indulte, qui lui accorde la nomination aux abbayes. En effet il nomma une abbesse qui se fit mettre en possession par force. Le pape étant intervenu, et la chose ayant été plus sérieusement examinée, S. M. se désista, et ces religieuses se sont maintenues en possession de choisir leurs abbesses.

Dames prêcheresses à Metz.

Les religieuses prêcheresses de Saint-Dominique, s'établirent à Metz, vers l'an 1270. On ne connait point leur fondateur dans cette ville, et peut-être n'en ont-elles point eu de particulier. On croit que plusieurs saintes filles, qui vivaient ensemble au quartier du Pontifroy, ayant pris la résolution de former entr'elles une communauté régulière obtinrent de Laurent, évêque de Metz, la permission d'embrasser l'institut de Saint-Dominique, et de se cloitrer.

Philippe de Vigneule met la fondation des sœurs prêcheresses à Metz, en l'an 1221, sous le maître-échevin *Pierre Graissechait*. Quelques filles dévotes se mirent sous l'ordre de saint Dominique, et leur agrégation fut confirmée au chapitre général de l'ordre tenu à Florence l'année 1281. Voici la copie de l'acte de leur réception.

Noverint Universi præsentes litteras inspecturi, quod nos Johannes Magister Ordinis F. F. Prædicatorum deffinitores capituli generalis, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo Florentiæ celebrati, confirmavimus quod per deffinitores generalis, et immediatè præteriti capituli generalis celebrati, super receptione sororum loci Metensis ad conventum nostri ordinis extitit approbatum. In cujus confirmationis testimonium, sigillum nostrum duxi præsentibus apponendum. Datum Florentiæ anno Domini 1281. In nostro capitulo generali. Chirographo F. Raoul de St.-Michel.

Frère Raoul de Saint-Mihiel, religieux de Saint-Dominique, qui avait reçu la

commission de prêcher la croisade à Metz, en 1293; contribua beaucoup à leur établissement, par les aumônes des gens de bien qu'il leur procura. En 1281, les pères dominicains assemblés en chapitre général, confirmèrent l'agrégation de ces religieuses à leur ordre (1).

Augustins à Metz.

On met l'établissement des pères augustins à Metz, sous le pontificat de Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Meurisse assure n'avoir rien trouvé pour les augustins avant l'an 1266, ni pour les carmes, avant 1275; apparemment, dit-il, parce que leurs couvens n'ont été fondés que peu après, par le travail et l'industrie des religieux, et par les aumônes des gens de bien, sans qu'aucune personne puissante s'en soit déclarée fondatrice.

Philippe de Vigneule dans sa Chronique manuscrite, met la fondation des augustins à Metz, vers l'an 1300, et dit qu'ils furent établis par l'aumône de plusieurs bonnes gens, sur le territoire de l'église Saint-Thiébaut. Ailleurs fol. 280, verso, il dit qu'ils furent établis à Metz en 1259: qu'il y avait auparavant au lieu où ils sont établis, un petit oratoire, où demeuraient des espèces de religieux nommés Cesses, qu'on dit avoir été des Templiers ou Hospitaliers de Jérusalem. Ces pères Augustins doivent tous les ans aux dames de Sainte-Glossinde une rente annuelle, pour ce que le portail de leur église est posé sur le terrain de ces dames.

Carmes à Metz.

Philippe de Vigneule dans sa chronique manuscrite, dit, que ce fut le roi Saint-Louis, qui le premier amena les carmes en France, et que leur couvent de Metz, est le second fondé en-deçà de la mer.

M. Meurisse, suffragant de Metz, assure n'avoir rien trouvé sur l'établissement de ces religieux à Metz, avant l'an 1275, et qu'il croit qu'ils y furent établis sous le gouvernement de Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Ce prélat a gouverné depuis 1238, jusqu'en 1260.

En 1275, Laurent évêque de Metz, accorda permission aux pères carmes, de faire une quête dans son diocèse, pour achever leur église, qui est grande et belle. En 1368, Robert comte de Bar, ayant été fait prisonnier dans une bataille, qui se donna près la ville de Ligni en Barrois, entre ses gens et les Messins, fut amené dans la ville de Metz, où il demeura jusqu'à l'entier paiement de sa rançon. Pendant ce temps il fit travailler à l'église des carmes, à l'entrée de laquelle on voit sa statue, avec celle de la comtesse Marie, son épouse.

En 1370, le comte de Bar, étant sorti de sa prison de Metz, donna par-dessus sa rançon, dix-huit mille pièces d'or, nommées ristes, qui furent employées à parachever l'église des carmes de Metz; en même temps, deux riches marchands de cette ville, se piquèrent d'émulation, et à qui plus, donnèrent pour la même église, une chausse pleine d'or et d'argent. On dit que cet argent fut employé à faire le portail de l'église des carmes. Auparavant elle était fort petite, et située où est le cloître, au milieu duquel était un gros arbre qui occupait la place, où est maintenant le maître-autel.

Récollets à Metz.

Les religieux Franciscains s'étant relâchés de leur ancienne ferveur, furent réformés vers l'an 1484, par le vénérable père Jean de la Priella, qui avant que d'être religieux franciscain, était comte de Bennolcasar en Espagne. Il prit l'habit de religieux des mains du pape Sixte IV, en 1484, et obtint du pape Innocent VIII, en 1489, la permission de bâtir deux couvens de sa réforme en Espagne, sous la conduite d'un custode, sujet au provincial de Castille. Le roi Henri IV, les fonda à Paris en 1602.

Ces religieux ainsi réformés prirent le nom de récollets, et commencèrent à s'é-

(1) *Meurisse, histoire de Metz, page* 479. Mais il parait qu'il n'était pas bien informé. Il faudrait voir les mémoires manuscrits du père Plainprey, dominicain, sur le couvent des prêcheresses de Metz, *idem pag.* 468.

tablir en France en 1597. Ils furent introduits à Metz dans l'ancien couvent des cordeliers, le dix-huit octobre 1602, sous la protection du roi Henri IV, et par la faveur de M. le duc d'Epernon, gouverneur de Metz. Ces religieux furent nommés en Espagne déchaux, en Italie réformés, en France récollets.

Capucins à Metz.

Les capucins furent établis à Metz vers l'an 1602 (1), par M. Fournier, ou Formier, princier de Metz, qui ayant acheté la maison de la *Joyeuse garde*, pour y fonder un collége de jésuites, et n'ayant pû exécuter sa résolution, y introduisit les pères capucins, à qui il fit de grands biens, et leur légua sa bibliothèque. Il y a chez eux une confrérie des agonisans, à laquelle la reine, monseigneur le Dauphin et mesdames de France, se sont fait inscrire, dans le voyage que le roi Louis XV, fit à Metz.

Minimes à Metz.

Ce fut vers le même temps et en 1602, que les religieux minimes furent aussi établis à Metz, par les soins du cardinal de Guise, Charles duc de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg. Il leur fit de grandes libéralités, et les honora de sa protection particulière.

Le roi Henri IV, en 1603 (2), confirma leur établissement dans la ville de Metz. Anne d'Escars, cardinal de Givri, profés de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, abbé de la même abbaye, de celle de Barberi, de Molesme et de Pothiers en Champagne, évêque de Lizieux, et enfin évêque de Metz en 1620, unit au couvent des pères minimes de cette ville, quatre chapelles épiscopales, du consentement du chapitre de la cathédrale; et à sa mort arrivée en 1612, il leur légua mille francs.

Jésuites à Metz.

En 1591, l'abbaye de Sainte-Croix-en-Bures, autrement Saint-Eloi, de l'ordre des prémontrés, fut supprimée par le pape Grégoire XIV, à l'instance du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, et du consentement du roi Henri IV; et les revenus en furent appliqués à la fondation d'un collége, à quoi l'on joignit les deux premières prébendes, qui viendraient à vaquer dans les deux collégiales de Saint-Sauveur et de Saint-Thiébaut. Le tout sous la direction du même cardinal, et de ses successeurs évêques de Metz.

L'an 1545, le collége fut donné à quelques régens séculiers et à leur principal, qui y commencèrent leurs leçons, et les continuèrent pendant dix ans, au bout desquels les catholiques de Metz, demandèrent au roi, qu'il leur accordât quelques professeurs jésuites, ce qu'ils obtinrent aisément par lettres-patentes expédiées l'an 1605. Néanmoins sur les plaintes et opposition de ceux de la religion prétendue réformée, sa majesté fit surseoir à l'exécution de ses ordres.

Enfin en 1612, Henri de Bourbon, évêque de Metz, obtint de nouvelles lettres-patentes, par lesquelles il lui fut permis de mettre les pères jésuites en possession de ce collége.

Carmélites à Metz.

Henri de Bourbon, évêque de Metz, frère naturel du roi Louis XIII, accorda le douze mai 1623, à la prière du duc et de la duchesse de la Valette, l'introduction des religieuses carmélites à Metz. Le treize avril de la même année, cinq religieuses tirées des deux premiers couvens des carmélites de Paris, furent mises en clôture avec les cérémonies ordinaires, et choisirent d'abord une maison au haut de Sainte-Croix, où elles demeurèrent trois ans; après quoi ayant acheté plusieurs maisonnettes dans la paroisse de Saint-Gengoû, rue de la Crête, elles y bâtirent une maison.

Religieuses de la congrégation.

Dès l'an 1623, le vingt-trois avril, les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, instituées par le B. Pierre Fourrier, firent leur entrée à Metz, et furent reçues par madame d'Haraucourt, abbesse

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 647.
(2) Meurisse, p. 666.

de St.-Pierre de Metz, qui les logea jusqu'au premier de décembre suivant, qu'elles vinrent occuper une maison qu'elles avaient achetée où elles commencèrent leurs exercices, et ouvrirent leurs écoles pour enseigner les jeunes filles.

Religieux de la Trinité.

Les religieux trinitaires, ou de la rédemption des captifs, institués par Jean de Mâtha, furent introduits dans la ville de Metz, sous le pontificat de Bertraud, évêque de la même ville en 1198. Leur maison fut bâtie 1° au faubourg de Moselle, mais l'humidité du lieu les ayant obligés d'en sortir, ils achetèrent une maison dans la rue *le-Voué*, par le crant de monseigneur Renault, comte de Castres, et par le crant de la comtesse Isabelle, sa femme. Voici le contrat en question, qui est remarquable : « *Connue chose soit à tous*, Kely menistre et ly
» frères de la maison de la Trinité de Metz,
» on acquieteit en eu et en très-fond à toujournais, à Abert des Arvols, la maison
» et la court qui fut ou voués de Metz, et
» tout son ressaige que eut on la roue l'on
» vouet en alne, et de ces acquet ont fait
» li munistre, et ly frères par le crant de
» monseigneur Renalt lon comte des Castres, et par le crant de la comtesse
» Isabelle sa femme, qui cest héritage ne
» peut jamais néant demander ne réclamer
» néant pour ans. Cet escrit fut fait à fête
» saint Nicolas, quand li milliaire corroit
» par M. CC. LXVI ans (1). »

Comme cette maison se trouvait dans le terrain où est la citadelle, les pères trinitaires ont encore été obligés de l'abandonner. En 1464, un marchand nommé Jean de Metz, fit faire l'hôpital pour ces religieux. L'église en fut dédiée par l'évêque George de Bade en 1477. Du temps de Philippe de Vigneule en 1540, ils étaient en la rue des Clercs; et depuis dans une maison appelée *la Cour d'Ormes*. Ils ont fait bâtir une nouvelle église en 1718.

(1) Vigneule, Chron. ms. p. 249.

Ils sont à Metz au nombre de huit, dont le supérieur porte la qualité de ministre.

Religieuses de la Madelaine.

On ignore le temps précis de l'établissement des religieuses de la Madelaine à Metz : elles se disent chanoinesses régulières de l'ordre de saint Augustin (1). Elles subsistaient au commencement du quatorzième siècle. Le pape Nicolas V, en 1452, accorda par un bref, aux chanoines de Saint-Thiébaut de Metz, l'église et le monastère des sœurs pénitentes de sainte Marie-Madelaine; et donna en échange audites sœurs de la Madelaine, une chapelle de Sainte-Elisabeth située dans le vieux cimetière proche les pères célestins, où elles ont bâti une grande et belle église. Elles font profession de la règle de saint Augustin. La supérieure est à la nomination du roi.

Hôpital de Saint-Nicolas.

L'hôpital de Saint-Nicolas subsistait déjà dans la ville de Metz, dans la rue du Neubourg, en 1217, en laquelle année un nommé Philippe de Montigni lui fit une donation assez considérable; on ignore le temps précis de sa fondation, et le nom de ceux qui l'ont fondé. Il est croyable que ce furent les charités de diverses personnes pieuses, qui lui donnèrent naissance.

Dès l'an 1222, Conrade, évêque de Metz, du consentement de tout le clergé et de la communauté de la cité de Metz, ordonna que tous ceux qui mourraient dans l'archi-prêtrise de Metz sans nulle exception, donneraient à l'hôpital Saint-Nicolas le meilleur ornement de robe qu'ils auraient au jour de décès; et que moyennant cette donation, ledit hôpital demeurerait chargé de l'entretien du Pont-des-Morts qu'on bâtissait alors, ce qui a été confirmé par divers actes et arrêts. Cet hôpital est administré par des sœurs-grises, sous la direction des magistrats de ladite ville. On y reçoit non-seulement les malades mais aussi les enfans-trouvés et les insensés.

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 563.

Quand les enfans sont parvenus à l'âge de pouvoir travailler, on les emploie à différens ouvrages selon leurs talens.

Religieuses de la Visitation.

Les dames de la visitation fondées par saint François de Sales, furent établies à Metz en 1633; elles sont une colonie des maisons de cet ordre de Rion et de Pont-à-Mousson.

Religieuses du Refuge.

Les religieusee connues sous le nom des dames du refuge, dont la fin principale est de servir de refuge et d'asile aux personnes du sexe, qui sont tombées dans le désordre. Les communautés de ces religieuses sont composées, 1.° de filles vierges, qui se consacrent au service des filles ou femmes pénitentes. 2.° De femmes ou filles pénitentes, qui se sont converties et consacrées à la pénitence : elles peuvent être admises à faire profession comme les vierges, mais ne pourront être élevées aux emplois honorables de la maison. 3.° Les pensionnaires qui y sont en qualité de pénitentes. On y reçoit même des pécheresses qu'on y enferme malgré elles.

Les religieuses du refuge furent reçues dans la ville de Metz en 1703, par l'évêque M. de Coislin : leur demeure fut d'abord proche l'église paroissiale de Saint-Marcel; mais ce ne fut que le 24 juillet 1705, qu'on y mit des religieuses pour conduire les filles repenties ou autres, qu'on fait entrer dans leur maison.

Dames de la Doctrine chrétienne.

Ces religieuses, dont le principal objet est d'instruire les jeunes filles dans la piété, non-seulement dans la ville, mais aussi à la campagne, furent établies à Metz en 1712, par M. Pierre Goise, chanoine et coutre de la cathédrale. Il leur a donné tout son bien, à charge d'enseigner gratuitement les pauvres filles.

Religieuses de la Propagation.

Les religieuses de la propagation, ou de sainte Elisabeth de Hongrie, qui suivent la règle des pénitens du tiers-ordre de Saint-François, furent établies à Metz en 1640. Leur principale occupation est l'instruction des jeunes filles pensionnaires.

Carmes déchaussés.

Les carmes déchaussés furent établis à Metz en 1644, par la permission de monsieur le maréchal de Schomberg, gouververneur de Metz, et de Martin Meurisse évêque de Madaure, suffragant de Metz.

Les ursulines établies en 1649.

Les dames de la propagation établies en 1617.

Les chanoines réguliers de Saint-Sauveur établis à Metz en 1733.

Les bénédictines de Montigny, fondées par M. Madaure, suffragant de Metz, au village de Montigny près la ville de Metz en 1635, ou 1636.

Hôpital de Saint-George.

L'hôpital de Saint-George situé à côté et au midi de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, fut bâti et fondé par M. George d'Aubusson, évêque de Metz, qui en donna l'administration aux frères de la charité institués par saint Jean de Dieu. Il le fonda et le dota en 1685, et l'on y observe les lois de la charité chrétienne envers les malades, avec beaucoup d'édification et d'utilité pour le public.

Séminaires de la ville de Metz.

Il y a dans la ville de Metz deux séminaires; le premier est sous la conduite des pères de St.-Lazare, et fut fondé en 1660 et 1661, par la reine, mère du roi Louis XIV.

Le second fut fondé par M. de Coislin, évêque de Metz, et destiné pour vingt jeunes ecclésiastiques, tant Allemands que Français. Il est établi dans le cimetière de la paroisse Saint-Simplice. En 1729, ce prélat donna une somme de quarante mille livres pour le doter. Le nombre des séminaristes n'était d'abord que pour vingt clercs. M. Claude de St.-Simon, évêque de Metz, l'a augmenté jusqu'au nombre de cent jeunes étudians, pour les y élever gratuitement. Ledit établissement confirmé par lettres-patentes du 7 mai 1736.

On a uni à ce séminaire les revenus de Notre-Dame la Ronde, montant à quatre mille livres, et ceux du chapitre de Hombourg-l'Evêque, du revenu de six mille

livres. Ledit seigneur évêque a entrepris d'y unir aussi les revenus du chapitre de Saint-Thiébaut; et malgré les oppositions de ce chapitre, il a obtenu du roi une défense faite audit chapitre de nommer aucun nouveau chanoine en la place de ceux qui mourront, ce qui s'est exécuté. Il a obligé les vingt séminaristes, qui étaient dans l'ancien séminaire, et qui y payaient pension, de venir dans le nouveau, et d'y payer la même pension : mais les pères missionnaires qui en avaient la conduite, ont refusé de les y suivre.

Le cardinal de Lorraine fonda en 1574, dans le collége des Jésuites du Pont-à-Mousson, un séminaire pour douze pauvres clercs, qui y sont entretenus sous la direction du seigneur évêque de Metz.

Antiquailles trouvées à Metz.

En ces mêmes jours aviens inconvéniens en Metz, des quatre maisons de fonds, et fond en la haute saulnerie dessous les murs, et assés près des entrait des Cordoliers (1), lesquelles estaient faites et fondées dessus les vieux murs de la vielle cité, pour quoy ladite rue ce appellée *dessus les murs*, et aussi il se trouva; car en faisant les fondemens d'icelles maisons, l'on trouva y ceux vieux murs qui se commençoient depuis la rivière de Moselle, en montant aumont de vers les greniers de la ville en tirant à la porte Mozelle drote en ce lieu, dessus les murs, et en descendant Saulnerie tant parmi por celles Wezineuf droit à l'église de Saint-Martin, et à la chapelle du Prés, et ainsi ce portoit la vielle cité, et affin que chacun sache et connoisse commint y celle noble cité fut premièrement faite, et de noble gens construite et fondée, comme je lai mis au commencement de ce présent livre, là où j'ai parlé de la fondation d'icelle, bien se trouva en cherchant desdites quatre maisons : car alors fut cherchés si profond que l'on trouva le fond, et encore en aucuns lieux fut cavé plus bas que ceux fondemens, pour quoi fut trouvée comme j'ai dit devant la grande magnificence de cette édification, et premier fondation est dessus y ceux fondemens furent trouvées de grosses pierres de taille en quarré, ausquelles y avait figures et images d'hommes et de femmes, élevées et entaillées, et étoient leur corsaige, et façonsavec leurs habits de diverses façons et maniers, et portoient par figures les plusieurs d'icelles images, aucune choses en leurs mains, et diverse forme et semblance, et avec ce tout d'icelle images étoient plusieurs anciennes lettres rommaines escrites, lesquelles nul ne pouvoit lire pour leur anciennetés, et n'y avait presque hommes qui sçut entendre que y celles lettres veulent dire ni signifier, et étoit y celle grosses pierres quarrées mises et de suite l'un aprè l'autre, tout du plat sans mortier de broesement, et étoient toutes les devants dites images ainsi figurées en pierre, comme dit est tournées sen que dessus dessous; c'est à sçavoir la face et le visage contre la terre, et puis étoient les murs fondés dessus; mais d'icelles images en furent la plus part brisées et levées, et mises empée et murée au murs desdites maisons, par devant, comme encore aujourd'hui se montre, et fut alors veu que par-dessous les autres maisons, tout ainsi que ce contenoit ladite vieille muraille et cloison de la vieille cité, et tout du long sont et reposent pareilles images et figures de diverses sortes, et qui chercheroit lons les trouveroit, comme il ce montre en anglemur, là où plusieurs ont estés trouvées qui sont coupées, et ensuite de ce lieu est la muraille de la ville.

(1) Vigneulle, chronique, t. 3, p. 293, ann. 1513.

MEUSE, *fleuve*. La Meuse et la Moselle sont les deux principales rivières de la Lorraine. La Meuse prend sa source dans la Champagne au Bassigny, près le village de Meuse et de Montigni-le-Roi. Son cours est de cent vingt lieues ou environ. Elle commence à porter bateau à St.-Thiébaut, passe dans les évêchés de Toul et Verdun, par la Champagne et le Luxembourg, le comté de Namur et l'évêché de Liége, une partie des Pays-Bas

Autrichiens et des provinces unies; et ayant reçu le Vahal au-dessous de l'île de Bommel, enfin elle se perd dans l'Océan, entre la Brille et la Grave-Seude.

La Meuse étant arrivée au village de Basoille, à une lieue au-dessus de Neuf-château, disparaît tout d'un coup, et ne se montre ensuite qu'au-dessous du jardin de l'hôpital du Neuf-Château, à cent verges du lit que suit la même rivière quand elle est enflée, et y forme un grand bassin. Au sortir de ce bassin, elle fait moudre les moulins qu'on appelle Moncel, Moulinot, et le grand moulin de Roussaux.

Ce n'est pas seulement à Neuf-château que l'on voit dans la Lorraine et ailleurs des rivières et des ruisseaux disparaître et se cacher sous la terre pendant un certain espace de temps. On remarque la même chose à peu près au rup de Vicherey, qui fait moudre plusieurs moulins, se perd en terre sous la roue de celui de Germonville, et ne reparait plus.

Le rup d'Or qui passe à Germini, à deux lieues de Vézelize, se perd en terre avec bruit près Tuilly-aux-Groseilles, et ne se montre plus. La Sanche a sa source à Audun-le-Roman, passe sous terre, et en ressort plusieurs fois.

La petite rivière de Mouzon, qui a sa source au-dessus de la Marche en Barrois, vient passer dans cette ville, à Toulaincourt, Rosières-sur-Mouzon; puis entrant au bailliage de Bourmont, passe à Vrécourt, traverse Pont-Pierre et entre au Val de Gircourt. Pendant les sécheresses, elle se perd dans des bancs de roc au-dessous de Villars, et par des souterrains vient dégorger au-dessus du moulin de Noncourt, à un quart de lieue de Neuf-château; elle se joint à la Meuse dans cette ville.

On croit que les grandes et belles sources qui sortent d'un rocher au pied du château de Dieulewart, viennent aussi d'un ruisseau qui coule assez loin de là, et dont les eaux se perdent sous la terre. Il y a assez d'apparence que les eaux de la Rochette, à une lieue au-dessus de Toul sur la Moselle, qui sortent en grande abondance d'un rocher, forment un étang, et font moudre un moulin fort près de là, viennent d'un ruisseau qui se cache sous la terre à quelque distance de là.

Nous avons parlé sous l'article de Fauquemont, d'une source très-abondante, qui vient de quelque ruisseau qui perd ses eaux dans la terre, ou dans les rochers à certaine distance de là. Un habile physicien a remarqué que la Meuse s'enfle ordinairement la nuit, environ d'un demi pied plus que le jour, si le vent ne s'y oppose. Il attribue cet effet aux rayons du soleil qui chassent la mer pendant le jour loin de la terre, et lui laissent la nuit la liberté de s'en rapprocher; il prétend que les rayons du soleil produisent à proportion, le même effet sur les eaux de la Meuse, quand elle est débordée, ce qui lui arrive souvent.

Nous avons aussi remarqué assez souvent que dans les débordemens de la même rivière, lorsque les eaux décroissent avec une espèce de précipitation, c'est une marque de continuation de pluie et de mauvais temps; et que quand elles croissent, ou s'augmentent, c'est une espérance du temps plus serein; ce que l'on ne peut attribuer qu'à la pesanteur de l'air qui presse davantage sur les eaux pendant le beau temps, que pendant les temps chargés et pluvieux.

Nous avons marqué dans l'histoire de Lorraine, que pendant assez long-temps l'on a regardé la Meuse comme la limite des deux empires d'Allemagne et de France; et que dans une entrevue fameuse entre l'empereur et le roi de France à Vaucouleurs, les deux princes convinrent de planter des bornes d'airain sur la Meuse de distance en distance, depuis Vaucouleurs jusqu'à Verdun. On a encore vu de ces bornes entre les mains de quelques anciens.

MEUSE et **MEUVI**. — Meuse est un village du diocèse de Langres, près la source de la Meuse. *Meuvi* est un autre village situé dans le même diocèse, à

deux lieues plus bas que le premier, en suivant le cours de la Meuse. L'un et l'autre de ces deux lieux tirent son nom de la Meuse, sur laquelle ils sont situés; il en est assez souvent fait mention dans les anciens monumens du pays. S. Bodon, Leudin, et sa sœur sainte Salaberge, étaient natifs de l'un ou de l'autre de ces deux lieux.

Le R. P. Vignier a prouvé que c'était de Meuvi, *Mosæ vicus;* ce qui favorise son sentiment, c'est qu'il part encore de ce village de Meuvi, deux ou trois voies romaines militaires, marques certaines de son antiquité; et qu'il n'en part aucune du village de Meuse. On peut voir M. Adrien Vallois, *Notitia galliæ*, p. 361. Il croit que c'est à Meuse que sainte Salaberge voulait bâtir l'abbaye, qu'elle transféra ensuite à Laon, où elle subsistait sous le nom de Saint-Jean-de-Laon; mais cette abbaye dans la première position, était à 40 mille pas géométrique de Luxeuil.

Or il y a de Meuse ou Meuvi à Luxeuil environ douze lieues de Lorraine, qui font, à trois mille pas la lieue, trente six mille pas: et de Gondrecourt, près duquel on veut que sainte Salaberge ait commencé son monastère, à Luxeuil, il y a seize lieues de Lorraine, qui font, à trois mille pas la lieue, quarante huit mille pas. Le mille romain est de mille pas géométriques, le pas géométrique est de cinq pieds romains, le pied romain de 12 doigts, et non de 12 pouces.

Selon ces mesures il est plus probable que sainte Salaberge fonda son monastère à Meuvi, que non pas près de Gondrecourt.

Meuse relève de la Champagne, à cause de Montigni-le-Roi, et est du bailliage de Chaumont en Bassigny; il est situé entre Langres et la Mothe.

MICHEL (Saint), *ermitage situé sur la montagne de Bar, ou Barrine, à l'occident de la ville de Toul.* — Saint Gérard, évêque de Toul, fonda en 971, un lieu de retraite (1), *domum orationis*, sur le sommet du mont de Bar, qui est à l'occident de la ville de Toul, en l'honneur de l'archange saint Michel. Il raconte lui-même qu'il y fut déterminé par une révélation qui lui fit connaître que telle était la volonté de Dieu. Il commença donc à y construire une église qui avait de longueur douze perches ou toises, de 21 pieds chacune, il y consacra un lieu pour la sépulture des fidèles; il en fit lui-même la dédicace le jour de saint Michel 29 septembre, y attribua la dîme de tout ce qui est décimable dans le village de Bar qui ne subsiste plus, et chargea les habitans de ce lieu, de se rendre dans cette église pour le baptême, la sépulture, et les autres besoins spirituels, le tout sous peine d'excommunication. Il ajouta à ces bienfaits la dîme de toutes les vignes qui avaient été plantées depuis trente ans en deçà, et de toutes celles qu'on planterait à l'avenir, depuis le pied de la montagne de Bar, et de celle de Barrine, jusqu'au haut.

Le même saint Gérard en 988 (2), donna encore à Saint-Michel, la cure et les dîmes d'Angoulaincourt, *Ingolini-curtis*, située dans le comté de Bar, dédiée sous l'invocation des saints évêques, Loup et Remi. Augoulaincourt est aujourd'hui annexe de Soulaincourt, doyenné de Dame-Marie. Le lieu était alors gouverné par un prêtre, religieux de Saint-Mansuy, nommé Bérenger.

Après diverses vicissitudes, il a été long-temps réduit en simple ermitage; il est aujourd'hui entièrement ruiné et abandonné.

MICHEL (Saint), *prieuré au Pont-à-Mousson.* — Renaud, comte de Bar, en 1093, prit la résolution de fonder un prieuré (3) sous l'invocation de saint Michel, qu'il soumit à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Saint-Michel sur

(1) Hist. de Lorraine, t. 1. p. 384, 393, et 173. preuves.
(2) Ibid. pag. 393.
(3) Hist. de Lorr. t. 1. p. 497.

Meuse. Il dit qu'il le fonda (1) *sub castro Montionis*, sous le château de Monçon ; la ville de Pont-à-Mousson n'était pas encore formée.

On ne connait plus aujourd'hui de prieuré du nom de Saint-Michel, ni dans la ville de Pont-à-Mousson, ni dans le bourg de Monçon.

MIHIEL (Saint), *ville et abbaye, et le Chapitre de Saint-Léopold.* — La ville de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, et capitale du Barrois-non-mouvant, est située sur la Meuse à trois lieues de Commercy qui est au midi, et à six lieues de Verdun, qui est au nord; cette ville tire son nom de l'abbaye de Saint-Michel, ou Saint-Michiel, d'où l'on a fait Saint-Mihiel.

Ce qui a le plus contribué à sa grandeur, c'est l'établissement *des grands jours*, ou de la cour souveraine dans cette ville. Anciennement il n'y avait pour tout le Barrois non mouvant qu'un bailliage, qui tenait sa séance à St.-Mihiel. Tous les ans la noblesse s'y assemblait quatre fois à certains temps, pour juger les appellations du bailliage. Cette assemblée s'appelait *les grands jours de St.-Mihiel.*

L'ancien bailliage de St.-Mihiel avait une fort grande étendue.

Ce fut le duc Charles III, qui établit les Grands-Jours à St.-Mihiel le 8 octobre 1571. Jean-le-Pognon en fut le premier président : Cette cour fut instituée pour juger en dernier ressort des causes du Barrois non mouvant, qui s'étendait bien avant du côté de Luxembourg. Les juges et conseillers de ces Grands-Jours s'y distinguèrent par leur érudition et par leur probité. On connait encore quelques anciennes familles de robe, descendues de ces premiers conseillers ; plusieurs y bâtirent des maisons très-propres, et le concours des étrangers qui y venaient en grand nombre, pour consulter et pour recevoir la justice, fit que la ville s'augmenta et s'embellit très considérablement.

Les Grands-Jours de St.-Mihiel furent suppprimés en 1635, par le roi Louis XIII.

Les comtes de Bar depuis très-longtemps furent avoués et défenseurs de l'abbaye de St.-Mihiel, et furent accompagnés par les abbés à la moitié de leurs biens. Ils y frappaient ordinairement leurs monnaies, et nous en voyons encore de frappées dans cette ville : plusieurs d'entr'eux ont choisi leur sépulture dans l'abbaye, et on y voyait leurs mausolées dans l'ancienne église, avant qu'on l'eût rebâtie de notre temps tout à neuf, telle qu'on la voit aujourd'hui.

La comtesse Sophie vers l'an 1085, bâtit sur un petit tertre, qui domine la ville et l'abbaye, un château qui donna lieu à bien des contestations. Il parait que Sophie l'avait fait dans la vue de tenir en bride et de réprimer les ennemis, qui troublaient le repos du monastère : mais l'événement fit voir que c'était plutôt un piége qu'une défense. La bonne princesse le reconnut elle-même, et en 1090, elle donna à l'abbé Sigefride la garde du château, avec pouvoir d'y mettre quel gouverneur il voudrait: mais il fallut que l'abbé achetât cette grâce, en donnant à la princesse la moitié du village de Rupt et quelques autres choses.

Sous Richard, quarante-troisième évêque de Verdun, vers l'an 1107, Renaud, comte de Bar et vicomte ou avoué de Verdun, ayant refusé d'aller au secours du château de Dieulewart, assiégé par les gens d'Etienne de Bar, évêque de Metz son frère, fut dépouillé par l'assemblée des barons du comté de Verdun, et de l'administration de ce comté, qui fut donnée à Guillaume, comte de Luxembourg. Renaud, pour s'en venger, porta le fer et le feu dans le Verdunois ; mais l'évêque Richard et le comte Guillaume ayant joint leurs forces, lui enlevèrent la ville de St.-Mihiel, dont il était avoué, et brûlèrent le château. Il ne fut entièrement rasé qu'en 1635, par ordre du roi Louis XIII, de même que les fortifications de la ville.

(1) Sous Kalo abbé de S. Mihiel depuis l'an 1141, jusqu'en 1145.

St.-Mihiel n'était encore qu'une bourgade, lorsque Thierri, quarante et unième évêque de Verdun, brûla ce bourg et l'abbaye en 1086, pour se venger de l'abbé et des religieux, qu'il prétendait vouloir se soustraire à sa juridiction (1).

Eudes, comte de Champagne, étant entré en Lorraine en 1036 (2), ou 1037, et y ayant commis une infinité de ravages, l'empereur Conrade marcha contre lui, et le contraignit de se retirer et de venir au secours de son propre pays où l'empereur était entré, et où il fit de très-grands dégats pendant trois semaines qu'il y demeura. Conrade venant d'Allemagne à cette expédition, passa par les terres de l'abbaye de St.-Mihiel, et ses troupes, qui étaient composées de nations diverses, firent de grands dommages dans les campagnes, où les moissons n'étaient pas encore entièrement achevées. L'empereur vint dans l'abbaye, et fut reçu par l'abbé Nanthère et sa communauté, avec la croix et les autres marques de respect dues à sa majesté. Après les prières et la bénédiction, l'abbé lui remontra humblement les dommages que ses troupes avaient commis sur les terres de son monastère.

L'empereur l'écouta avec bonté, et tirant l'anneau de son doigt le lui donna, et lui dit de le venir trouver dans son palais au retour de son expédition, et qu'il lui ferait bonne justice. L'armée campa trois jours près St.-Mihiel, sur la montagne au midi de la ville, afin de se remettre des fatigues du voyage; puis Conrade s'avança contre Eudes, comte de Champagne, qui ne se sentant pas en état de lui résister, fit la paix avec lui, et l'empereur retourna en Allemagne.

L'abbé de St.-Mihiel l'y suivit, et par la médiation des princesses Béatrix et Sophie, filles de défunt Thierri, duc de Bar, obtint de l'empereur, le comte Gérard pour défenseur et avoué de son abbaye. Ce comte était en ce temps-là un des plus puissans seigneurs que l'on connut dans ce pays; et sous son autorité l'abbé de St.-Mihiel fit bâtir le prieuré de St.-Caliste, ou *Haréville*, qui dépend de son abbaye.

Le roi Louis XIII, assiégea et prit la ville de St.-Mihiel en 1635: on tira même sur son carosse, et on tua quelqu'un à sa portière. La ville se rendit par capitulation et fut rachetée du pillage par une rançon de cinquante mille écus d'or.

En 1641, la ville de St.-Mihiel se rendit aux officiers du roi Louis XIV. Ils envoyèrent les principaux de leur ville à Bar-le-Duc, pour prêter serment de fidélité à sa majesté.

Le duc Charles IV, en 1661, mit dans cette ville une cour souveraine destinée pour le Barrois non-mouvant, et à Nanci une autre destinée pour la Lorraine. Celle de St.-Mihiel n'a pas subsisté; elle a été réunie à celle de Nanci.

On montre dans cette ville quelques ouvrages de sculpture d'un excellent maître nommé *Léger Richier*, qui vivait en 1550. On admire en particulier, dans l'église paroissiale, la figure du Sauveur, prête à être mise au tombeau, soutenue par Joseph d'Arimathie et Nicodême, accompagnés de la Sainte Vierge, de quelques anges, de saint Jean l'évangéliste et des soldats qui jouent aux dés à qui aura la tunique du Sauveur: le tout en pierre blanche et en figures plus hautes que le naturel; d'un ouvrage parfait.

Le même ouvrier a aussi fait diverses figures, tant en pierre, qu'en bois et en terre dans l'église de l'abbaye, dans la paroisse de Bar-le-Duc et dans l'église collégiale de Saint-Maxe de la même ville, où l'on admire la figure d'un squelette en marbre blanc, tenant à la main un cœur qui est celui du prince de Croï, tué devant St.-Dizier en 1545. J'ai parlé de Richier dans les hommes illustres de Lorraine: Richier travaillait dans l'église de St.-Maxe de Bar en 1554, comme on le voit par une inscription au maître-autel de cette collégiale.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. LXXVII. V. Hist. de Verdun, p. 204, 205.
(2) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 561.

L'abbaye de St.-Mihiel fut fondée par le comte Wulfoade en 709, sur une éminence distante d'une bonne lieue de l'endroit où est aujourd'hui le monastère, en un lieu nommé *Chatillon*, au pied duquel le ruisseau de Marsoupe prend sa source : on tient que le pape Etienne II, l'an 753, en dédia l'église en présence du roi Pépin et de Charles son fils ; c'est ce qu'on lit sur une lame de marbre qui s'y voit encore aujourd'hui.

Ce monastère fut transféré sous l'empire de Louis-le-Débonnaire vers l'an 815, assez près de la Meuse, au lieu où est aujourd'hui la ville de St.-Mihiel.

Le trésor de cette église est fort considérable, moins par les pièces antiques, que par la richesse des argenteries qui y ont été rassemblées par l'abbé dom Henri Hennezon.

La bibliothèque est très-belle, et des mieux assorties en toutes sortes de bons livres imprimés : on y montre aussi d'anciens manuscrits, entr'autres un pseautier grec, écrit de la main de Sedulius Scotus, et un recueil des principaux ouvrages de dom Robert des Gabets, célèbre philosophe du siècle dernier.

On a conservé pendant assez long-temps la coutume d'inhumer les religieux de St.-Mihiel à *Vieux-Moutier ;* c'est le nom qu'on donne à l'ancien monastère, situé d'abord sur la montagne de Chatillon. On y va encore aujourd'hui dire la messe les fêtes et dimanches.

L'église y subsiste encore et nous en avons fait lever le plan, de même que celui de la chapelle où sont enterrés les corps des fondateurs, le comte Wulfoade et la comtesse Adalsinde son épouse, qui sont représentés en peintures antiques sur les murs de cette chapelle, qui n'est séparée de l'ancienne église que par un espace d'environ douze pieds.

A la distance de trente ou quarante pieds, vers le midi, on voit les fondemens d'une autre ancienne église qui était carrée, et qu'on croit avoir été l'église paroissiale du village de Wuinville.

Le roi Pépin mal satisfait du comte Wulfoade, qui apparemment n'approuvait pas qu'on eut déféré à ce prince la couronne qui appartenait au roi Chilperic, confisqua ses terres, et donna le monastère de St.-Mihiel à Fulrade, abbé de Saint-Denis en France : cette union ne subsista pas long-temps ; St.-Mihiel se remit bientôt en liberté, et se maintint dans l'indépendance de l'abbaye de Saint-Denis.

Le 10 septembre 1734, quelques maçons travaillant à relever le pavé de la chapelle où l'on tenait par tradition qu'était enterré le fondateur de l'abbaye de St.-Mihiel, ayant levé un carreau de ce pavé, aperçurent un caveau souterrain long d'environ sept pieds, et profond de trois pieds et demi ; dans lequel, à la faveur d'une lumière, ils aperçurent comme un homme couché sur son côté, et la tête appuyée sur sa main droite, vêtu, et ayant au doigt un anneau d'or qui rendait quelque éclat. Ils entrèrent, et prirent l'anneau et deux plaques d'or qui étaient sur la poitrine du mort qui paraissait entier, de même que ses habits : mais aussitôt qu'ils le touchèrent et qu'il eut pris l'air, il tomba en poussière, à la réserve de quelques os et d'une partie de la mâchoire garnie de quatre dents.

A la tête du corps on a trouvé un peigne d'ivoire, enjolivé de plusieurs petits cercles, enveloppés dans trois plus grands ; à côté de la tête on voyait des forces, *forcipes*, qui avait servi à Wulfoade, apparemment pour faire sa barbe (car les anciens usaient quelquefois de ces instrumens pour faire la barbe) Sidon. l. 4. Ep. 14. *Barba intra rugarum latebras mersis ad cutem secta forcipibus*. Aux pieds étaient un coutelas, ou une épée, appuyée contre le mur du caveau ; mais tellement rongée par la rouille, qu'on n'en a pu conserver qu'une partie de la poignée, où l'on ne voit rien de remarquable.

Les deux plaques d'or qui servaient apparemment d'agraffes au manteau du

comte de Wulfoade, étaient rondes et larges d'un bon pouce, ornées de pierreries de médiocre valeur, et relevées par intervalle d'une espèce d'émail rouge, ce qui formait une variété de couleurs assez agréable. L'anneau d'or est ornée d'une pierre, ou agathe rouge, qui représente une espèce de Pallas d'assez mauvais goût.

Le tombeau de la comtesse Adalsinde, épouse de Wulfoade, était dans un autre caveau de la même chapelle, au côté de l'épitre, vis-à-vis celui du comte son mari, qui était du côté de l'évangile. On n'y a rien trouvé de remarquable, sinon qu'elle était vêtue de même que son mari, et couchée sur son côté, et la tête appuyée sur sa main, comme une personne qui dort. Nous avons fait graver tout cela dans notre Notice de Lorraine.

La grande chevelure du comte Wulfoade, qui lui descendait jusqu'aux genoux, est ce qui le fait le plus remarquer. On sait que les rois et les grands seigneurs de la nation des Francs, se faisaient un honneur de porter leurs cheveux extrêmement longs, et que c'était parmi eux une marque de dignité, d'une naissance et d'un rang fort supérieur au commun des français; ils avaient un soin très-particulier de leurs cheveux, aussi voyons-nous dans le tombeau du comte Wulfoade, son peigne d'ivoire orné à la manière de ce temps là

St. Grégoire de Tours parle en plus d'un endroit de cette coutume des rois et des grands, de porter une fort longue chevelure; et que couper les cheveux à un prince, c'était le dégrader, et le rendre incapable de porter la couronne. Clovis ayant pris le roi Chararic et ses fils, les fit tondre, et fit ordonner le père prêtre, et les fils diacres. En un autre endroit il dit que la reine Clotilde élevant les fils du roi Clodomire, leur laissait croître les cheveux, dans l'espérance de les voir élevés sur le trône; le roi Childebert en donna avis à son frère Clotaire, et lui persuada de faire mourir les deux jeunes princes, ou de les faire tondre et entrer dans la cléricature. Ils envoyèrent à la reine Clotilde, et lui firent dire, ou de consentir à voir ses deux petits-fils perdre leurs cheveux, ou de les voir mis à mort; la reine dans le trouble où la jetta cette barbare déclaration, répondit : *j'aime mieux les voir morts, que sans leur chevelure*; aussitôt on les mit à mort. *Voyez* aussi le même Grégoire de Tours, *liv.* 6, *chap.* 24, *et liv.* 8, *chap.* 10.

Agathias (1), écrivain grec, parlant des rois Francs, dit qu'ils ne coupaient jamais leurs cheveux, mais qu'ils les laissaient tomber sur leurs épaules, et les partageaient décemment aux deux côtés du front. Ils ne les laissaient pas croître négligemment et d'une manière mal-propre et indécente, comme font les Turcs et les barbares; mais ils les frottaient de graisse et d'huile, et en avaient un très-grand soin, comme d'une prérogative attachée à la race royale.

Ils les mettaient quelquefois en tresse, d'où vient que saint Grégoire de Tours (2) les nomme *Flagella. Gundebuldus cum natus esset in Galliâ, diligenti curâ nutritus, ut regum istorum mos est; crinium flagellis per terga demissis.* Sidonius et Martial les nommaient de même.

Je sais que Vulfoade n'était pas roi de France mais l'usage de porter de longs cheveux, n'était pas particulier aux rois et aux princes du sang. Les grands seigneurs, comme le comte Vulfoade, en portaient à peu près de même; nous le voyons dans la figure du duc Attique, père de saint Odile, qui est gravée en plusieurs endroits; et Cleuvericus (3) dans *sa Germanie antique*, rapporte plusieurs passages des anciens, qui parlent des longues chevelures, que portaient les Celtes et les Germains.

Quant au bonnet en forme de toque, qu'il porte sur la tête, et qui est attaché

(1) Agathias, l. 1.
(2) St. Grégoire l. 6, c. 27.
(3) Cluver. Germanic., antique t. 1, c. 16, p. 105, 106.

par un ruban qui lui passe sous le menton, c'était sans doute une marque de sa dignité de comte. Ses moustaches sont aussi remarquables; Sidonius (1) les a bien exprimées par ces vers:

. . . . . *vultibus undique rasis.*
Pro barbâ tenues pectuntur pectine cristæ.

Le même dans le livre premier, épitre 2: *Pilis infra narium antra fructicantibus quotidiana successio.* Ils avaient des barbiers, qui leur arrachaient le poil des joues: *barba concavis hista temporibus, quam in subditâ vultûs parte, surgentem stirpibus tonsas assiduus genas adusque forcipibus evellit.* L'église qu'il porte sur ses mains, marque l'abbaye de St.-Michel, qu'il avait fondée et enrichie.

La comtesse Adalsinde, épouse du comte Vulfoade, est vêtue fort simplement, ayant une espèce de manteau qui lui pend de l'épaule gauche, et tenant de la droite une église moins grande que celle que le comte son mari porte de même. L'église de la comtesse est à deux étages, et avec collatéraux et abside. Elle peut marquer l'église qui était autrefois au midi de celle de Vieux-Moutier, et dont on voit encore les ruines.

Au reste, ces peintures sont fort anciennes, car lorsqu'on voulut retirer les peintures qui sont sur les murs de l'église du Vieux Moutier, on trouva plusieurs couches de chaux qui couvraient les anciennes peintures, sur lesquelles on avait relevé les nouvelles.

Dans l'ancienne église du Vieux Moutier il n'y a rien de remarquable, que la plaque de marbre dont on a parlé, où l'on voit l'inscription, qui porte qu'elle a été dédiée en 755, par le pape Etienne II. Les murs de cette église sont chargés d'anciennes peintures, qui représentent les apôtres, l'enfer le paradis et d'autres sujets de dévotion.

La forme de l'église n'a rien de remarquable: elle a des collatéraux assez bas; la nef n'est point voûtée. Il paraît que l'abside où était le grand autel, a été renversée. Sur la porte de cette église, on voit Jésus-Christ en croix, accompagné de la Sainte-Vierge et de saint Jean l'évangéliste, d'un assez bon goût.

(1) Sidon., liv. 5, carm. v. 242, liv. 2, c. 2.

Quant à l'église moderne de l'abbaye, avant qu'elle eut été renversée et rebâtie dès les fondemens, elle avait l'air très-antique, et était bâtie d'un goût différent de ce que nous appelons le goût gothique; ayant une grosse tour à son entrée, et deux autres tours à côté du chœur, comme on en voit encore quelques-unes dans d'autres anciennes abbayes. Le chœur était placé derrière l'autel, dans une abside assez basse. On remarquait dans la nef les mausolées de plusieurs ducs et comtes de Bar, représentés en relief, d'une assez mauvaise sculpture; mais où l'on voyait leurs anciens habillemens, et d'autres choses remarquables, qui seraient aujourd'hui très-précieuses aux personnes éclairées, et qui ont du goût pour l'antiquité. Mais les maçons ont tout mis en pièces à leur ordinaire; la faute qu'on a fait, c'est de ne les avoir pas fait dessiner avant qu'on démolit l'ancienne église. On voyait de même quelques tombeaux des anciens abbés, et d'autres personnes de la ville, mais presque tout cela a été détruit par les ouvriers, qui ont travaillé à l'église moderne.

L'on y a conservé une grande partie des ouvrages de sculpture de Leger Richier, excellent sculpteur en figures, qui sont répandus dans les autels qu'on a bâtis dans la croisée et dans la nef de la nouvelle église. Le grand crucifix et les figures qui l'accompagnaient, étaient très-estimés; mais comme elles n'étaient qu'en bois, il n'en reste guère que la Vierge de pitié, qui se voit à l'entrée du chœur du côté du midi, et le crucifix qui est au fond du réfectoire.

La châsse de saint Anatole, évêque de Cahors, apporté à St.-Mihiel, sous le règne de Charlemagne, est très-ancienne. Mais elle n'a rien de remarquable pour l'histoire; elle est d'un goût fort gothique,

et les figures qui l'accompagnent et qui lui servent d'ornement, se sentent bien du peu d'habilité de l'orfèvre qui les a faites.

L'on conserve dans l'abbaye de St.-Mihiel la chapelle du cardinal de Retz, sa crosse épiscopale, sa bibliothèque très-bien choisie et très-bien conditionnée, et quelques anciens manuscrits qu'il avait ramassés.

Outre l'abbaye de St.-Mihiel et le chapitre de Saint-Léopold, transférés à la paroisse, comme nous l'avons dit, on voit près la même ville un couvent de capucins, situé sur la hauteur au nord, dans un prieuré dédié à saint Blaise dépendant de l'abbaye.

De plus, un couvent de minimes, établi à l'extrémité orientale de la ville, dans un autre prieuré du titre de Saint-Thiébaut.

Les pères jésuites y ont un hospice, où résident d'ordinaire trois pères et un convers.

Les chanoines réguliers de la réforme du bienheureux Pierre Fourrier, furent établis à St.-Mihiel le huit octobre 1643, et fondés par M. Michel Bourgeois, natif de St.-Mihiel, et alors chanoine de l'église cathédrale de Verdun.

Les carmes déchaussés s'établirent en cette ville en 1645.

Les religieuses de la congrégation, le 7 mars 1601.

Les annonciades célestes, en 1619.

Les carmélites furent reçues à St.-Mihiel en 1628.

L'hôpital, fondé partie des biens de l'ancienne aumônerie de l'abbaye, partie des biens qui appartenaient à la maison du comte Thiébaut de Bar, qui en fit l'union à l'hôpital, et partie des donations particulières des fidèles. Cet hôpital est attenant à l'enceinte de l'abbaye.

Il y a à St.-Mihiel, bailliage, prévôté, maîtrise, hôtel-de-ville et un bureau de recette. A ce bailliage ressortissent les prevôtés de St.-Mihiel, d'Apremont, d'Hatton-Châtel, de Bouconville, de Briey, de Conflans-en-Jarnisi, de Foug, de Norroi-le-Sec, de Ruppes, de Sancy et de Sampigni.

La chronique de Philippe de Vigneule, tom. 3, page 358, porte qu'en l'an 1500, fut commencée l'église paroissiale de St.-Mihiel, celle de Rembercour et celle de Thienville, qui sont à présent belles et magnifiques.

Le même Vigneule dit que les eaux furent si grandes, qu'elles renversèrent une grande partie du pont de St.-Mihiel, bâti depuis peu en pierres, à grands frais.

MILLERY. — Millery, village du diocèse de Metz, situé à droite de la Moselle, à deux lieues et demie de Nancy et de Pont-à-Mousson; bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine.

Il y avait autrefois à Millery une maison de templiers. Ces religieux hospitaliers avaient encore d'autres maisons dans le pays Scarponois; comme à Jezainville, à Mousson, à Champé, etc. On prétend qu'il y en avait aussi à Landremont et à Saint-Blaise, aujourd'hui ermitage sur le bord de la Moselle, proche de Charpagne. Il y a au village de Sainte-Geneviève un canton de vigne, appelé *le Cloître*, et plus bas, près de Loisy, un autre canton, nommé *la Cour-Chevalier*, qu'on croit tirer leur nom des chevaliers du Temple, à qui ils ont autrefois appartenu.

MIRECOURT, *et l'Abbaye de Poussay*. — La ville de Mirecourt est située dans le Chaumontois, sur la rivière de Madon, elle est du diocèse de Toul, à huit lieues de Nancy, neuf de Lunéville, trois et demie de Vézelize. On croit que son nom dérive du dieu Mercure, qui y était adoré; on l'écrit quelquefois *Mirecourt*, quelquefois *Mericourt*, ou *Mercorium*. On n'en trouve rien dans les anciens géographes.

Dans des titres de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (1), il est parlé en deux endroits, *Murci-curtis*, ou *Murici-curtis*. Ces dames y avaient un *Mansus*; un sujet, un ménage. Ne serait-ce pas *Mire-*

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 372 et 377, ann. 965, et 966.

court? Il parait qu'autrefois la seigneurie de Mirecourt appartenait aux comtes de Toul (1); et on trouve un accomodement fait par Bertholde, évêque de Toul en 1015, entre le comte Ulric, ou Odelric, et le comte Varnère, au sujet de Bouzemont, village au territoire de Mirecourt.

Nous savons certainement que la terre de Mirecourt a appartenu long-temps aux comtes de Toul, et que ces comtes étaient très-puissans, comme il parait par les riches fondations d'abbayes et de prieurés qu'ils ont faites, et par les alliances qu'ils ont prises dans les maisons de Lorraine, de Vaudémont, de Bar; par les éminentes dignités qu'ont possédées les seigneurs de cette maison. On peut voir la généalogie que nous avons donnée des comtes de Toul.

En 1234, Frideric comte de Toul, affranchit les bourgeois de Mirecourt, et donne pour garant de ses promesses, son frère, le seigneur Renard. On remarque dans cette chartre, qu'il parle comme souverain et maître absolu de ses sujets. Il taxe ce que chacun d'eux lui doit par année: tant pour, chaque cheval, pour chaque vache, chaque veau, chaque poulain, chaque chèvre; tant pour les laboureurs, tant pour les simples maneuvres; il taxe les amendes champêtres. Si un bourgeois de Mirecourt commandé par son seigneur, pour aller hors de la ville, soit pour faire la petite guerre, *pro præda faciendâ*, ou pour autre chose semblable refuse d'obéir, il paiera douze deniers. Il servira le premier jour à ses dépens, les jours suivans, le comte pourvoiera à sa subsistance. En cas d'alarmes, où il faudra sortir de la ville pour repousser l'ennemi, celui qui négligera de sortir en armes, paiera douze deniers d'amende.

Il règle les corvées ordinaires dues au seigneur, les gardes dues à la ville pendant la nuit, au nombre de quatre chaque nuit. Quand le comte viendra à la ville, les bourgeois fourniront le foin à ses chevaux, la première nuit; les jours suivans on lui donnera pour la nourriture de chaque cheval, une obole. En temps de guerre, ils fourniront un plus grand nombre de gardes. Si l'envoyé du seigneur arrivant à la ville, ne trouve point de poules à acheter, il en tuera tant qu'il voudra, en payant pour chaque poule deux deniers. Il ne permet point à aucun de ses gens d'appeler en duel un bourgeois de Mirecourt. Si l'on trouve un homme dans le jardin d'un autre, il perdra l'oreille, ou paiera cinq sols. Un pêcheur qui pêche à la grande nasse, doit au seigneur chaque semaine un service de poisson. Il n'est point permis de vendre du vin pendant le mois de mai, qu'en payant certaine somme au seigneur. Il en excepte le prêtre ou curé, les gentilshommes et les personnes de la famille du seigneur; c'est-à-dire, ses officiers, ses domestiques et ses gens.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre la Lorraine (1), les Bourguignons s'emparèrent de Mirecourt, et s'y maintinrent quelque temps, jusqu'à ce que les Lorrains les en chassèrent en 1476.

Il changea aussi plusieurs fois de maître durant la guerre du duc René d'Anjou contre le comte Antoine de Vaudémont. Comme Mirecourt n'est point bien fortifié, il n'a jamais été en état de soutenir un siége dans les formes. En 1438, le capitaine Fort-d'Epice, qui était au service du comte de Vaudémont, se rendit maître de Mirecourt, ce qui obligea le maréchal de Lorraine, d'appeler à son secours les capitaines de France, savoir: Lahire, Pothon, Blanche-Fleur et autres, pour venir au secours de la Lorraine (2). Ils reprirent Mirecourt peu de temps après: le capitaine Floquet gagné par cinq mille salus et un courtier que lui donna l'évêque de Metz, quitta le parti d'Antoine, comte

(1) Benoit, histoire de Toul, pag. 57.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1037, et t. 3, 72, l. 24, preuv.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, page 816, et preuves p. 232

de Vaudémont, et remit Mirecourt aux Lorrains.

Mirecourt souffrit à peu près les mêmes vicissitudes que les autres villes du pays (1), pendant les dernières guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV. Ce prince après la reddition de Nancy au roi Louis XIII, en 1633, pendant que le duc de Brassac était gouverneur de cette place, se retira d'abord à Lunéville, et de là à Mircecourt, où il fit venir la duchesse Nicole son épouse, et la princesse Claude sa sœur, dont il se défiait à cause de leurs prétentions à la couronne de Lorraine. Le duc Charles passa l'hiver à Mirecourt, dans toutes sortes de divertissemens.

Le 20 août 1641, la ville de Mirecourt fut investie par le sieur de Folleville, avec 500 mousquetaires et 50 chevaux. Les portes lui furent ouvertes, et comme il restait une espèce de fort à réduire, l'armée Française étant arrivée à deux heures après midi, on appliqua le mineur, et le lendemain à sept heures du matin on capitula. Duhallier y arriva à temps pour signer la capitulation, et la garnison Lorraine se retira à Sierk.

Après la paix des Pyrénées en 1663 (2), la Lorraine ayant été rendue au duc Charles IV, à condition que Nancy serait démoli, ce prince se retira de nouveau à Mirecourt, pendant qu'on travaillait aux démolitions de sa capitale : il s'y occupait au divertissement de la chasse. Comme il allait assez souvent à l'abbaye de Poursas, ou Poussai, il y fit connaissance et y prit de l'amitié pour la jeune comtesse Isabelle de Ludres, connue sous le nom de la belle de Ludres, et résolut de l'épouser ; mais la chose ne s'exécuta point comme on le peut voir dans l'histoire de Lorraine.

Le duc Charles s'étant de nouveau brouillé avec la France (3), et étant sorti de ses états en 1670, le maréchal de Créqui surprit Mirecourt et en renversa les murailles. Il en usa de même au Pont-à-Mousson, et aux autres villes murées du pays : dequis ce temps, Mirecourt est demeuré au même état, sans murs et sans défense.

Cette ville était autrefois capitale du bailliage de Vôge ; il y a encore un bailliage qui comprend 55 villages ou hameaux dans sa dépendance.

Il y a à Mirecourt hôtel-de-ville, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois, une brigade de maréchaussée, un bel hôpital dans le faubourg du côté de Poussai.

Le B. Pierre Fourier, nommé vulgairement le père de Mataincourt, parce qu'il était curé de ce lieu, était né à Mirecourt en 1565, il est mort en 1640. On fait à Mirecourt des violons qui sont estimés, et des dentelles dont il se fait un commerce considérable.

On y voit un couvent de cordeliers, bâti en 1444.

Un de capucins établi en 1609.

Des religieuses de la congrégation, qui y furent reçues le 26 mai 1620.

Des récollettes, ou religieuses de sainte Claire.

Abbaye de Poussay.

L'abbaye de Poussai, ou Porsai, en latin *Portus suavis*, n'est qu'à une demi-lieue de Mirecourt : elle fut commencée par Bertholde, évêque de Toul, et achevée par Brunon, évêque de la même église, qui fut depuis pape sous le nom de Léon IX. Ce pape confirma cette fondation le premier d'octobre 1045 ; l'église est dédiée à la Sainte-Vierge et à sainte Menne, sœur de saint Eucaire ; on y conserve le corps de sainte Menne dans une châsse précieuse ; on y montre un mantelet de soie et un calice d'or, qu'on tient avoir appartenu au pape saint Léon IX. Les dames de Poussai, ont depuis environ trois cents ans, quitté l'habit de saint Benoit et l'observance de sa règle, et sont dans l'usage de ne recevoir dans leur chapitre que des filles nobles, qui font preuve de seize

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, pages 247 et 248.
(2) Ibid. t. 3, p. 605, 609.
(3) Ibid. t. 3, p. 671.

quartiers de noblesse paternelle et maternelle, jurée par trois chevaliers.

Mataincourt. A côté de Mirecourt se voit le village de Mataincourt, célèbre par la demeure du B. Pierre Fourier, qui en a été curé, et qui a rendu ce lieu célèbre par l'éclat de ses vertus et par ses miracles. Il est mort curé de Mataincourt, et y a été enterré. Il est réformateur des chanoines réguliers de saint Augustin, de la congrégation de S. Sauveur en Lorraine, et instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame.

Le corps du B. Pierre Fourrier, curé de Mataincourt, a été levé de terre en grande cérémonie, et mis dans une châsse précieuse par M. Jérôme Begon, évêque de Toul, au mois de septembre 1732, en présence de madame Royale, duchesse de Lorraine, et de grand nombre de seigneurs et dames, et d'une multitude de peuple du pays.

MOGNEVILLE. — Mognéville, ou Moignéville, *Moniaca villa*, ou peut-être *Media villa*, village avec titre de marquisat, à deux lieues de Bar-le-Duc, dans une très-belle situation sur la rivière de Saulx; diocèse de Toul, juridiction du bailli, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris; M. le marquis de Choisi en est seigneur. La paroisse a pour patron saint Remi.

Ce fut à l'occasion de Mognéville, que survinrent les difficultés sur les libertés de Bar et du Barrisien, commencées sous le régne du roi Charles IX, en 1550, et terminées sous le même roi en 1551. Le 16 octobre 1572, intervint un arrêt du conseil du roi, qui ordonne que tous les habitans de Mognéville seront contraints à payer la taxe et cotisation imposées, nonobstant toutes appellations et oppositions faites et à faire, sa Majesté s'en attenant la connaissance, et l'interdisant à tous autres.

MONCEL. — Nous connaissons en Lorraine, plusieurs lieux nommés Moncel. 1° *Moncel-sur-la-Meurthe*, à une demi-lieue de Lunéville vers l'orient 2° *Moncel sur-la-Verre*, prévôté de Ruppes. 3° *Moncel-sur-la-Meurthe*, à deux lieues de Saint-Diey. 4° *Moncel*, château et annexe de Jarni; M. le comte de Gournay en est seigneur, ainsi que du moulin qui en dépend, dit le moulin de Brouillot. C'est apparemment de ce dernier Moncel que la maison de ce nom a pris sa dénomination.

5° Il y a encore *Moncel*, de la prévôté de Longuyon. 6° *Moncel* et *Lapponcourt*, qui ne forment qu'une communauté. 7° *Moncel du val d'Ajo*. 8° *Moncel*, village de Vic. 9° *Moncel*, village de la prévôté de Clermont. Tout cela dérive de *Monticules*, petite montagne ou monticule.

MONT. — Mont, village sur une hauteur, à l'endroit ou la Meurthe reçoit la Mortagne, à cinq quarts de lieue de Lunéville, deux lieues de Rosières; diocèse de Toul, bailliage de Rosières. L'église a pour patronne Ste. Agnès.

Seigneurs de Mont, M. le marquis de Lenoncourt pour la moitié, contre MM. le Grand et Desfours. Cour souveraine de Lorraine.

Annexe, *Xermaménil*; patron, saint Mansuy. Seigneur, M. de la Chaussée. Dépendent, les hameaux de *Maixe* et de *Mortagne*.

MONTAIGU. — Montaigu, chapelle sur une éminence, entre Jarville et Laneuveville devant Nancy, communauté de Jarville.

Il y a une maison de particulier un peu au-dessus de la chapelle de Montaigu, dans une vue très-agréable. La chapelle est aux ermites des pères Augustins de Nancy.

L'épitaphe suivante est appliquée au mur intérieur.

Ci gist le cœur de Frère Raphaël Hanzelin, Fondateur de la Chapelle de Notre-Dame de Montaigu, qui décéda le 7 Août 1639, âgé de soixante-huit ans.

On dit ordinairement que cette chapelle de Montaigu, est l'endroit où les pères Augustins de Nancy furent d'abord

établis ; et il y a beaucoup d'apparence que ce lieu fut d'abord un ermitage, fondé, comme on l'a vu en 1639, par frère Raphaël Hanzelin ; et que les Augustins demeurèrent quelques années dans cet ermitage, et y acquirent ce qu'ils y possèdent et aux environs, avant leur établissement à Nancy, vers l'an 1662, ou que ces biens sont de la donation du fondateur, frère Raphaël Hanzelin.

MONTAIGU ET MARCOURT.—Montaigu, dans le Luxembourg, était situé sur le déclin d'une montagne, au pied de laquelle se voit le village de *Marcourt*, qui depuis la ruine du château de Montaigu, est devenu chef-lieu du comté de Montaigu. Ce comté était autrefois d'une étendue considérable.

MONTBERON. — Montberon, village de la prévôté de Lixein, autrement *Montbron*, diocèse de Metz. C'est apparemment ce lieu qui a donné son nom à la maison de *Montberon*.

MONT-CLER OU MONT-CLAIR. — Mont-clair est un château situé sur la Sâre, assez près de Methlock, sur une montagne escarpée (1). Jacques, seigneur de Mont-clair, ayant animé les bourgeois de Trèves a prendre les armes contre Baudouin archevêque de ladite ville, leur seigneur ; Baudouin qui n'aimait point la guerre, attira Jacques de Mont-clair dans son palais, et sous divers prétextes d'accommodement, il l'y retint prisonnier. Mont-clair accorda tout ce que voulut l'archevêque, et sortit de prison : mais il ne fut pas plutôt en liberté, qu'il recommença à brouiller. Son fils se mit à la tête d'une troupe de bandits, qui ravagèrent les terres de l'archevêché.

Baudouin se prépara à lui faire la guerre, et assiégea Mont-clair le 2 mai 1351. Au premier assaut, les troupes de l'archevêque furent repoussées avec perte, et Hartard de Schoneok, qui commandait son armée, y mourut de ses blessures. Il y avait une tour élevée sur un rocher, qui faisait la principale force du château ; Baudouin fit miner le roc, et amassa dans l'ouverture quantité de bois et de matières combustibles ; y ayant mis feu, le rocher se fendit, et sa chute emporta celle de la tour ; les soldats s'emparèrent aussitôt du terrain qu'elle occupait, qui était le seul par où l'on pouvait attaquer avec avantage la forteresse.

Il entreprit ensuite de se rendre maître d'une fontaine qui sortait du pied de la montagne, et s'écoulait en deux réservoirs séparés l'un de l'autre par deux grosses roches. L'archevêque se rendit maître de celui qui était le plus à portée de Mont-clair ; les assiégés ne pouvaient aller à l'autre, sans s'exposer au danger d'être pris ou tués. Ils entreprirent de creuser un chemin sous terre, pour pouvoir aller sans risque, puiser de l'eau à cette source. Malgré les difficultés presqu'insurmontables qui se rencontrèrent dans cette entreprise, ils en vinrent à bout. Baudouin fit fermer ce conduit souterrain, et ôta encore aux assiégés cette dernière ressource. La garnison de Mont-clair ne se rendit pas encore.

Il y avait près de sept mois que ce siége durait. Baudouin irrité d'une si opiniâtre résistance, fit dresser un gibet à la vue du château, et fit dire aux assiégés qu'ils n'auraient point de grace à espérer s'ils s'opiniâtraient à résister plus long-temps. Intimidés par ces menaces, ils capitulèrent et sortirent de Mont-clair le vingt-un décembre 1351. L'archevêque y célébra les fêtes de Noël, s'en fit reconnaitre seigneur, rasa le château, et bâtit vis-à-vis un autre fort.

MONTFAUCON.—Montfaucon, bourg de Champagne, situé vers la Meuse et aux confins du diocèse de Verdun, à quatre lieues de cette ville.

On croit que saint Baudri, ou Balderic, prince du sang royal (1), sous le roi Dagobert, fonda le monastère de Montfaucon qui était alors un lieu tout environné de bois.

(1) Histoire de Luxembourg, tome 6, page 249.

(1) Dadon apud Vasbourg, fol. 174.

Saint Baudri étant décédé à Reims, son corps y fut inhumé : mais dans la suite il fut enlevé furtivement par les clercs de Montfaucon, qui le déposèrent dans l'église de saint Laurent de Montfaucon, où il avait autrefois choisi sa sépulture.

Du temps de l'irruption des Normands sous Charles-le-Chauve (1), les chanoines de Montfaucon levèrent de terre le corps de saint Baudri et le transportèrent à Verdun.

Après l'irrruption des Normands dans le Verdunois, sur la fin du neuvième siècle, on porta les reliques de saint Baudri à *Vasticia* sur le Rhin : ce qui produisit de grandes aumônes aux clercs de Montfaucon, par les miracles qui s'y firent.

Les Normands ayant fait encore une irruption en France l'an 889 (2), furent battus près de Montfaucon la même année par *Eudes*, comte de Paris, et ensuite par le roi *Arnoû*, qui les défit entièrement sur les bords de la Meuse. Ces barbares firent une infinité de maux à Verdun et aux environs; plusieurs prêtres des églises de Saint-Vanne de Verdun, et de Saint-Germain de Montfaucon furent alors martyrisés.

Godefroi, duc de Bouillon, avait fait bâtir dans le diocèse de Verdun un château à Montfaucon, pour tenir en bride le clergé de Verdun. Ce prince ayant résolu de faire le voyage de Jérusalem, s'y disposa par une réconciliation sincère avec ce clergé, fit démolir le château qu'il avait fait bâtir à Montfaucon, et fit sa paix avec l'évêque Richer. Ceci arriva en 1090, et l'année même du sacre de l'évêque Richer.

On connait en Francc jusqu'à vingt montagnes du nom de Montfaucon.

MONTFORT, *près Mirecourt*. — Montfort est situé à la source de la Verte, ou du Vaire, ayant Mirecourt à son nord, Dom-Julien de même, et Vitelle au midi.

Montfort est peu considérable en lui-même, mais il est célèbre dans l'histoire de Lorraine, comme étant une des cinq seigneuries qui relevaient des comtes de Champagne, savoir, *Neufchâteau*, *Frouart*, *Châtenoi*, *Montfort*, et la moitié de la ville de *Gran*. De tous ces endroits, Montfort est le moins célèbre et le moins connu.

MONT-HAIRON-LE-GRAND. — Mont-Hairon-le-Grand, *Mons ardecus*, ou *Mons herodius*, village du diocèse de Verdun, situé à gauche de la Meuse, deux lieues au-dessus de cette ville, à trois de Bar : annexe d'Ancemont, office et prévôté de Souilli, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier ; M. le comte de Fontenoi seigneur foncier. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Pierre : dépend *la tour de Mont-Hairon*.

MONT-HAIRON-LE-PETIT. — Mont-Hairon-le-Petit, hameau un peu au-dessous de Mont-Hairon-le-Grand, annexe d'Ancemont, diocèse de Verdun, office de Souilli : M. le comte de Fontenoi en est seigneur haut-justicier ; M. de la Tour seigneur-foncier.

MONTIER-SUR-SAULX. — Montier-sur-saulx, village du Barrois, ayant titre de baronnie, diocèse de Toul, situé sur la rivière de Saulx, ayant Morlei au nord, à demi-lieue de l'abbaye d'Escurey, et environ une lieue de Val-Dône, au couchant.

L'église de Montier-sur-Saulx a pour patron saint Pierre-aux-Liens ; d'autres disent saint Evre. On dit qu'il y avait autrefois un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont on ne connaît ni l'origine, ni le fondateur, ni le commencement, ni la fin ; car aujourd'hui il n'y a nul vestige de monastère.

Alberic, moine des Trois-Fontaines, sous l'an 1230, dit que le duc de Lorraine Matthieu II, le comte de Champagne et

(2) Flodoard, Hist. Remens., tome 4, c. 39 et 40

(1) Hist. de Verdun, p. 843, 844.

le seigneur de Joinville, bâtirent une forteresse à Montier-sur-Saulx, contre le comte de Bar : mais ce dernier la renversa et la démolit entièrement, de manière qu'il n'en reste aujourd'hui aucun vestige.

MONTIGNY. — Montigny, *Montiniacum*, village situé entre Badonviller et Magnéville, sur un grand ruisseau qui tombe dans la Vezouze, à quelques lieues de là : Montigny est un ancien fond appartenant à l'abbaye de Moyenmoutier : il est France, châtellenie de Baccarat, diocèse de Metz, ban de Vaqueville, parlement de Metz. Patron, saint Martin; seigneur, M. l'évêque de Metz.

Montigni, village sur la Chiers, à deux lieues de Viller-la-Montagne, à une de Longuyon.

Montigni, de la prevôté de Dun, cédé à la France.

Montigni-le-Haut, village de l'isle de Metz.

Montigni-le-Bas, hameau de l'isle de Metz.

Montigni-la-Grange, hameau de l'isle de Metz.

MONT-MEDY, *ou* **MONTMIDY.** — Mont-medi (1), ou par corruption Montmidi, *Mons medius*, et quelquefois *Mons maledictus*, Mont maudit, ville de France dans le Luxembourg français, au duché de Carignan, sur la rivière de Chiers. Il y a apparence que Mont-Medi a pris son nom de ce qu'il est situé entre les châteaux de Jametz et de la Frette; ou plutôt de ce que du côté du septentrion, on voit la longue montagne appelée le *haut des Forêts*, qui s'avance vers la porte de la ville, en se rétrécissant peu à peu, et aboutit à une roche, dont la pente forme l'esplanade naturelle de la contrescarpe vers le septentrion et l'occident; mais du côté du midi et de l'orient, les rochers y sont escarpés et bordés de précipices. Quant à l'enceinte de ses murailles, elle ressemble à un triangle à côtés inégaux, ayant la pointe émoussée : sa base est à l'orient, le plus court des côtés au midi, et le plus long au septentrion; au lieu d'une pointe, elle aboutit vers l'occident à deux bastions voisins l'un de l'autre auprès du château, dont l'un s'appelle *le bastion des Connils*, et l'autre *le bastion de Saint-André.* La ville de Mont-Medi est située entre ces montagnes.

Voici ce qu'en dit la Martinière d'après Piganiol, Description de la France, t. 7, p. 352. Cette place est composée de deux villes différentes, la haute et la basse. La rivière de Chiers coupe la basse en plusieurs parties; la ville haute est bien fortifiée; mais la ville basse est réduite à une simple muraille, accompagnée de tours pentagonales; on y entre par trois portes couvertes d'autant de demi-lunes; cette enceinte a un petit fossé accompagné d'un glacis, mais sans chemin couvert.

La ville haute n'a que deux portes, l'une du côté de la ville basse, et l'autre du côté de la campagne; le dedans est des plus irréguliers; les rues y sont étroites et mal alignées; la place publique est fort petite; la ville est ceinte d'une muraille et de huit bastions, qui sont l'ouvrage du chevalier de Ville; le fossé du côté de la ville basse est assez étroit, mais plus large du côté de la campagne; dans ce fossé sont placées dix demi-lunes, entre lesquelles il y en a de l'ouvrage du maréchal de Vauban; le chemin couvert a son glacis à l'ordinaire.

On dit que ce fut Arnoû III, comte de Los et de Chini (1), qui fortifia la ville de Mont-Medi, où il faisait sa résidence presque ordinaire avec la comtesse Jeanne son épouse; de là vient que Mont-Medi a été regardé comme chef-lieu du comté de Chini. Cette ville était au roi d'Espagne en 1657, lorsque le roi Louis XIV, en fit le siége en personne. La ville avait pour gouverneur Jean d'Allamont, seigneur de Malendes (2), qui s'acquit une gloire immortelle par la vigoureuse défense qu'il y fit durant ce siége, qui dura deux mois

(1) Bertholet, Histoire de Luxemb., t. 8, pag. 71.

(1) V. Lamartinière. Mont-Medy.
(2) Berthol. Hist. de Luxemb. t. 4.

entiers, quoique le gouverneur n'eût que sept cent trente-six hommes de garnison. Les Français y perdirent cinq mille hommes; et si le gouverneur n'avait pas été blessé à mort par un coup de canon qui lui fracassa la cuisse et lui enfonça dans le bas-ventre un éclat de bois d'un pied de long, avec le pommeau de son épée, elle aurait résisté plus long-temps.

Après sa mort la garnison capitula, et sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre. Louis XIV, après la reddition de la place, ne voulut pas y entrer, disant que celui qu'il désirait voir n'y était plus, et qu'il voudrait racheter sa vie par la mort de deux mille de ses soldats. Le gouverneur d'Allamont mourut dans les sentimens de la plus tendre piété, et voulut être enterré à Orval, en habit de religieux.

Mont-Medi, Thionville, Damviller, et quelques autres lieux, furent démembrés du Luxembourg et cédés à la France par le traité des Pyrénées du 9 novembre 1659.

MONTUREUX, *ou Montreville-sur-Saône*. — Montureux-sur-Saône, en latin, *Monasteriolum-ad-Sagonam*, est un village du bailliage de Darney; diocèse de Toul, frontière de Bourgogne. La paroisse est dédiée à saint Michel. Feu M. Bourcier de Montureux possédait près de là une belle maison, avec ses dépendances, qui lui firent prendre le nom de Montureux. Ce lieu fut érigé en comté par le duc François III, le vingt-huit mai 1736. Il y a au même lieu un prieuré dédié à saint Dizier, uni à la mense abbatiale de Luxeuil. Il n'en reste que l'église paroissiale, le reste des bâtimens ayant été écrasés ou ruinés par les Suédois.

Anciennement lorsque l'abbé de Luxeuil, comme seigneur du lieu, arrivait à Montureux, les habitans par un reste de leur ancienne servitude, battaient l'eau pendant la nuit pour empêcher les grenouilles de coasser, et chantaient par refrain, ce mauvais vers:

Pâ, pâ, reinotte pâ,
Voci M. l'abbé de Luxeu, que Dieu gâ.

Le duc Charles III, acquit en 16.. la baronie de Montreville-sur-Saône, et la donna par son testament au prince François de Lorraine, comte de Vaudémont, son fils.

Le Marvau et Moncevillon dépendent de la même seigneurie.

Il y avait autrefois à Montureux, un château situé sur une hauteur escarpée, bâti par le duc René II, pour arrêter les courses des Bourguignons. Le château est aujourd'hui ruiné et l'on a bâti sur ses ruines quelques maisons particulières. On tient foires et marchés à Montureux, qui est encore aujourd'hui un des lieux les plus considérables de cette contrée.

Aux environs de Montureux, se voyent l'abbaye de Flabémont et les prieurés de Morizécourt, Bleurville, Relanges, Droiteval, Bonneval, etc.

Godoncourt, est un village de Franche-Comté, à une lieue de Montureux. On s'y était mis en défense contre les Suédois, en 1635: les habitans de Montureux et de ques villages voisins s'y étaient retirés. Mais ils furent bientôt forcés, le village pillé, une partie des habitans mis à mort, d'autres faits prisonniers. Ces villages demeurèrent comme déserts pendant quelques mois.

Ez années 1632, 1633, et suivantes, la désolation était telle, que les paroisses et les églises étaient abandonnées et sans pasteurs; tant à cause de la peste, que des malheurs de la guerre et du pillage, que les Suédois firent dans les églises et dans les maisons particulières, dont ils ne se contentèrent pas d'enlever les effets: ils emmenèrent aussi les habitans, hommes, femmes et enfans prisonniers, et en tuèrent une partie.

On raconte en particulier que les Suédois étant allés pour forcer quelques troupes qui s'étaient retranchées à Godoncourt, après avoir ravagé le village de Montureux, enfermèrent toutes les femmes dans une maison, et laissèrent un soldat pour les garder. Une de ces femmes plus hardie

que les autres, se jeta sur le garde, et le poignarda, puis se sauva avec ses compagnes dans un lieu serré et éloigné; ce qu'ayant vu les Suédois, mirent le feu au village, qui fut entièrement consumé par les flammes, à l'exception d'une seule maison, et le peuple fut dispersé et réduit à la mendicité. La moitié du village de Bleurville fut brûlée en 1637, et l'église du même lieu quelques temps après; et le douze mars de cette année, un convoi de cent hommes Lorrains, fut défait par un parti de trois cents Suédois, au-dessus de Montureux.

MORANVILLE. — Moranville, village du diocèse de Verdun, annexe de Châtillon et de Moulainville alternativement; à deux lieues de Verdun et d'Etain; bailliage de cette dernière ville, cour souveraine de Nancy. On nommait autrefois ce village *Morainville*. L'église est dédiée à saint Jean. Les héritiers de M. Bourcier de Viller en sont seigneurs.

MORESBERG, *ou* **MORESPERG**, *en français*, *Marimont*. — Moresberg, lieu célèbre dans l'histoire de Lorraine, mais dont je n'ai pas encore découvert la véritable situation, sous le nom de *Moresberg*. Nous savons certainement qu'en 1280, il y avait guerre entre les Messins et le duc Ferri III, et qu'il y eut un grand combat donné près *Moresberg*, où le duc perdit la bataille. (1) On ignore la cause de cette guerre; et le traité de paix qui intervint le vingt-six juillet 1281, ne nous apprend rien de remarquable, sinon que ceux de Metz déclarent qu'ils ne répètent rien au duc de Lorraine, ni à ses gens, ni à ses alliés, ni pour les dommages qu'ils ont soufferts dans cette guerre, ni pour les tués, ni pour les blessés.

Mais, le sire Jean de Choiseul ayant été fait prisonnier dans le combat, Ferri fut obligé de payer sa rançon, et de l'indemniser des pertes qu'il y avait faites; ce qui fut évalue par le maréchal de Champagne, qu'on choisit pour arbitre, à la somme de deux mille livres, qui furent payées au sire de Choiseul. Dans les archives de Lorraine, il est souvent parlé de *Moresperg*.

De tout ce que nous venons de voir, il parait que Moresberg était aux environs de Bitche, des Deux-Ponts, de Guemonde, ou Sarguemines.

Depuis peu on m'a averti que Moresberg, ou Morsperg se dit en français *Marimont*. *Marimont*, ou Morsperg, est situé sur une éminence auprès d'une petite monticule, ayant *Fénétrange et Fribourg* à quatre lieues au levant; *Dieuze*: à deux lieues au midi, *Morhange*, à trois lieues au couchant, *St.-Avold*, à cinq lieues au nord, et *Sarguemines*, au nord est.

MORHANGE A LA HAUTE TOUR, *Crofthal, abbaye; Destricht, ou Destroch, village*. — Morhange (1), nommé en allemand, Moerchingen, ville et château situés dans la Lorraine allemande, entre Dieuze et Fauquémont, à trois bonnes lieues de l'une et de l'autre, est très-ancien, et a toujours été reconnu et qualifié de comté. Mais en 1736, les seigneurs de Morhange ayant représenté au duc François, que cette dignité et qualification pourrait être contestée dans la suite, faute de représentation des titres constitutifs qui s'y trouvent adhérés, le souverain, pour maintenir cette terre dans son illustration, l'a érigée, et élevée en titre et dignité de comté, sous le nom et qualification de comté de Morhange, dont la ville de ce nom sera le chef-lieu, et qui sera, comme du passé, mouvant et relevant du duché de Lorraine. Les lettres-patentes sont du vingt-huit mai 1738. On l'appelle Morhange à la haute tour, parce qu'anciennement il y avait entre les deux châteaux une tour si haute, qu'on en pouvait découvrir l'étang de Mutsch, qui est de l'autre côté de la montagne.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 326. et preuves p. DXI. DXII.

(1) Mémoire fourni par M. Laurent, curé d'Achain.

On croit que Sigeric, fondateur de l'abbaye de Vergaville en 966, était comte de Morhange, mais ce seigneur ne prend pas cette qualité dans le titre de fondation. On veut dire aussi que Mecthilde fondatrice de l'abbaye de Salival en 1195, était dame de Morhange : elle se qualifie simplement : *Mecthildis de Hombourg comitissa*. Mais depuis long-temps les comtes de Salm, sont avoués de l'abbaye de Salival, et quelques uns d'eux y ont choisi leur sépulture, et on y voit encore leurs mausolées.

Ce que je trouve de plus ancien dans notre histoire (1), touchant Morhange, est que : « Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui a siégé depuis 1238, jusqu'en 1260, ayant appris que Henri IV, comte de Salm, avait vendu son fief de Morhange à Ferri III, duc de Lorraine, pour la somme de sept cents livres messins, et l'ayant repris ensuite du même duc, lui en avait fait hommage, le trouva fort mauvais, prétendant sans doute que Morhamge était fief de son évêché, et commença à traiter le comte avec beaucoup de rigueur. Et comme le même comte Henri avait découvert des sources salées près de Morhange, et qu'il y avait érigé, à grands frais des salines, l'évêque de Metz y forma opposition, renversa les édifices ; et enfin ces salines n'ayant pas bien réussi, Henri fut obligé d'abandonner son entreprise ».

M. l'abbé de Longuerue (2) n'était pas informé de ces particularités, puisqu'il avance que les anciens seigneurs de Morhange n'ont reconnu au-dessus d'eux ni les ducs de Lorraine, ni les évêques de Metz, mais seulement les empereurs.

M. l'abbé de Longuerue continue : la seigneurie de Morhange était tenue, il y a près de quatre siècles, par les seigneurs, nommés *Wildegraves*, ou *comtes sauvages*, dont le dernier fut Jean-Simon Wildegrave, comte de Salm, qui ne laissa qu'une fille, et unique héritière, nommée Jeanne, qui épousa le Rhingrave Jean, et lui apporta entr'autres biens, la seigneurie de Morhange, qui était un franc alœuf libre et indépendant ; sans qu'ils aient jamais fait hommage, ni donné aucun aveu à l'évêque de Metz, ou à quelqu'autre seigneur.

(1) Richer. Senon l. 5. c. 5. et l. 4. c. 30, 31.

(2) Longuerue Description de la France. partie 2. l. 2. p. 167.

En 1639 (1), le duc Charles IV informé du peu d'affection des bourgeois de Morhange pour son service, fit marcher contr'eux les troupes qu'il avait près de sa personne, avec ordre exprès de se retirer, au premier avis qu'ils auraient de l'approche des ennemis, leur enjoignant de ne demeurer que quatre ou cinq jours au plus dans la ville : Cliquot fut chargé de cette entreprise. Ayant appris le dimanche, troisième jour auquel ses gens devaient être dans Morhange, qu'un fort parti ennemi était en campagne, Charles envoya aussitôt le lieutenant-colonel Maillard, pour en donner avis à ses troupes.

Etant à la vue de Morhange, il aperçut plusieurs escadrons français qui sortaient du bois et s'avançaient vers la ville ; c'était Duhallier, nouvellement nommé gouverneur de Nancy, et qui fut depuis maréchal de France, qui venait avec huit cents chevaux, pour chasser les Cravates, que le duc Charles avait envoyés à Morhange. Ayant marché toute la nuit, il arriva à huit heures du matin près de Morhange ; le colonel Maillard ne faisait que d'y entrer.

A la vue de l'ennemi on sonne l'alarme : Maillard avec sa troupe, sort de la ville pour en apprendre le sujet : il trouve les escadrons de l'ennemi proche la barrière : il veut rentrer dans la ville : il trouve la porte fermée ; obligé de faire tête a l'ennemi, il se défend : on lui offre quartier : il le refuse : il tue d'un coup de pistolet celui qui le suivait de plus près : il tire son épée et reçoit un coup de mousquet au travers du

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, liv 35, page 381.

corps, et tombe par terre. Il a encore assez de force pour planter son épée dans le ventre d'un cheval des ennemis. Ainsi finit le colonel Maillard, qui fut regretté de Duhallier même.

Le colonel Cliquot se retira de Morhange avec son régiment. Les plus alertes de ceux qui étaient dans la ville, se joignirent à lui. Les Français entrèrent dans la ville sans résistance. Le petit Gaspard lieutenant-colonel du comte de Ruez, se jeta dans l'église avec soixante hommes, et joignit quelqu'infanterie qui y était déjà, mais n'y pouvant subsister faute de vivres, ils se rendirent prisonniers de guerre, avec l'infanterie du régiment de Guardon. Tout le bagage et plusieurs chevaux de service demeurèrent aux Français.

Morhange était autrefois une ville considérable, puisqu'elle comprenait tout le circuit de la montagne où il y a actuellement un vignoble de près de quatre-vingts jours. Ce fait est prouvé non seulement par tradition, mais encore par plusieurs sentiers du vignoble. Il y en a un qu'on nomme Kirchguessel, c'est-à-dire rue de l'église; un autre Hallgass, qui veut dire rue de la Halle.

Les chartres font mention d'une très-ancienne croix, qui est au milieu de la place de la ville, et qui est appelée la *Croix de Franchise;* elle porte ce nom pour deux raisons : la première, parce qu'autrefois lorsque quelque bourgeois voulait sortir de la ville pour aller résider ailleurs, il allait accompagné de la justice devant cette croix, crier par trois fois qu'il était prêt de s'en aller : si quelqu'un se présentait à lui pour dettes, cautionnement, ou quelqu'autre prétention, il était obligé de demeurer jusqu'à ce qu'il eut satisfait; si personne ne se présentait pour lui faire quelque répétition, les gens de justice le conduisaient jusques a l'extrémité du ban, sans qu'on eut été en droit de l'arrêter dans le transport de ses meubles.

La seconde raison pour laquelle cette croix porte le nom de *Franchise*, c'est qu'originairement les seigneurs de Morhange avaient des droits si excessifs sur les bourgeois, que plusieurs s'en trouvant accablés étaient sur le point de quitter la terre pour aller s'établir ailleurs : les seigneurs, pour remédier à cet inconvénient, et pour se conserver des sujets, firent creuser au milieu de la place, un trou en terre, où ils enfouirent la plupart des titres qui constataient leurs droits, et y firent planter la croix, dont les quatre faces sont aux armes de Salm. Il y a environ quinze ans, que le sieur Grandville Eiliot, pour lors comte de Morhange, avait conçu le dessein de faire chercher sous cette croix, mais il ne l'exécuta point.

La terre de Morhange, qui a été longtemps possédée par la maison de Salm, est passée après la mort d'Elisabeth Jeanne, princesse palatine, douairière de Jean X, comte sauvage du Rhin, au prince de Deux-Ponts, au duc de Wirtemberg, au rhingrave de Grombach et autres co-héritiers de Jean X. Le prince de Wirtemberg et le comte de Grombach ont vendu en 1733, leur part de la terre au sieur Grandville Eiliot et à la dame de Martigni son épouse, qui l'ont possédée par indivis avec le prince de Deux-Ponts jusqu'en 1743, temps auquel le comte d'Helmstatt a fait l'acquisition de la totalité de la terre par deux différens contrats.

Cette terre, outre la ville de Morhange, est composée de quinze villages considérables et d'une partie de deux autres. En 1736, elle a été décorée d'un siége bailliager.

Il y a environ quatre siècles que la ville fut incendiée avec l'église; il n'y eut que le château et trois maisons qui échappèrent aux flammes. Ce premier accident fut suivi d'un second, long-temps après, qui consuma encore la moitié de la ville; et ce qu'il y a de singulier, c'est que ces deux incendies arrivèrent chacun le deux de juillet, fête de la Visitation. C'est ce qui a porté les bourgeois à chômer de-

8

puis ce temps cette fête, et à la célébrer annuellement par une procession solemnelle, autorisée par la permission de l'ordinaire.

Il y a à Morhange prévôté seigneuriale, dont les appels se relèvent directement à la cour souveraine de Lorraine : il y a outre l'église paroissiale, un hôpital et deux châteaux, anciennement entourés de fossés ainsi que la ville.

Destrich est un village aux environs, et de la dépendauce de Morhange. Dès l'an 966, dans le titre de fondation de l'abbaye de Vengaville, nous trouvons Théodebert, comte de Destricht.

C'est une ancienne tradition du pays, que Louis-le-Débonnaire, empereur et roi de France, a eu dans Destricht deux maisons royales, dont l'une était contigue au village, l'autre éloignée d'un quart de lieue, et située sur une montagne à présent couverte de bois, dont la vue s'étend fort loin : l'on y remarque encore des tas de pierres et des fossés. A un quart de lieue de là est le village de Martille, où les religieux de Saint-Arnoû de Metz possédaient un bien considérable, qui leur a été donné par cet empereur. L'acte est daté de Destricht ; les termes en sont : *In Palatio nostro apud Destracham ;* en notre palais près de Destricht. Louis-le-Débonnaire est enterré à Saint-Arnoû.

En 1722, lorsqu'il fallut bâtir le chœur de l'église de Destricht, on trouva plusieurs cercueils de pierres ; les lettres qu'on y remarqua donnèrent à connaître qu'ils avaient renfermé des princes.

En 1743, en rebâtissant l'église, on trouva dans les nouveaux fondemens sept cercueils placés parallélement et presque contigus, tous de pierre de taille, de la longueur de six pieds de roi ; le chevet relevé d'un pied et demi, à l'endroit des pieds de huit pouces, chaque cercueil ayant de largeur un pied et demi. Ils étaient tous à six pieds de profondeur ; et, ce qui fait conjecturer qu'il y avait là autrefois un caveau, c'est que le dessus n'était que de terres éboulées, ou des débris d'une voûte.

M. le curé d'Achain, auteur de ce mémoire, qu'il a formé à l'aide des remarques que nous lui avons fournies, et auxquelles il a ajouté, remarque que dans son village il y a près l'église paroissiale, un tilleuil d'une grosseur si extraordinaire, qu'à un pied hors de terre, il y en a quarante de circonférence ; que cinq hommes peuvent manger à une table ronde dans le creux de l'arbre, qui est aussi haut que la tour ou le clocher du lieu.

MORIMONT. — Morimont, célèbre abbaye de l'ordre de Citeaux dont elle est la quatrième fille ; elle est située dans le Bassigny français en Champagne, diocèse de Langres, dans un fond environné de bois et de montagnes : l'église est sur les terres de France ; la moitié du réfectoire est sur les terres de Lorraine. Il y a au voisinage quelques fermes qui sont en Lorraine, desquelles la principale est Morvaux, hameau à cinq quarts de lieue de Bourmont ; les autres fermes sont Vaudauviller, Frocourt et les Gouttes, Haute et Basse.

Morimont fut fondé en 1114, la même année que l'abbaye de Clairvaux, par Odelric d'Aigremont et Odeline sa femme, seigneur et dame de Choiseuil.

Ce ne fut d'abord qu'une espèce d'ermitage situé au milieu des bois : mais Etienne, troisième abbé de Citeaux, y mit des religieux, qui, aidés des libéralités du seigneur Odelric d'Aigremont, y bâtirent un monastère, qui devint chef ou père d'environ sept cents maisons qui en dépendent ; et à qui elle a donné des religieux pour les habiter.

L'abbé est père immédiat et supérieur des cinq ordres militaires d'Espagne ; savoir : de Calatrava, d'Alcantara, de Monte, d'Avis et de Christ, auxquels on peut ajouter l'ordre des SS. Lazare et Maurice en Savoye. Tout cela est bien prouvé par les bulles des papes et par le diplome de l'empereur Charles V.

L'église de ce monastère est grande,

belle, bien bâtie et bien éclairée; on y voit les monumens des seigneurs d'Aigremont, de Choiseuil, de Bourmont, de Grancey, d'Oiselet, de Rois, de Salins, de Montferrand, et de plusieurs autres. On y remarque en particulier le grand autel qui est orné d'ouvrages en fer d'un goût singulier et d'un grand travail.

On remarquait dans le territoire de Morimont une grosse pierre-borne qui est posée entre les évêchés de Langres, de Toul et de Besançon.

MORIZECOURT. — Morizécourt, village à une lieue de la Marche; annexe de Seraucourt, diocèse de Toul, office de la Marche, recette de Bourmont, juridiction des juges-gardes des seigneurs, bailliage de St.-Thiébaut, présidial de Langres, parlement de Paris. M. le marquis du Châtelet et les bénédictins du prieuré de Morizécourt, anciennement nommé *Deuilly*, en sont seigneurs hauts-justiciers, moyens et bas.

Le patron de l'église de Morizécourt est saint Maurice.

Morizécourt se nommait autrefois *Malsécourt* (1), et il est nommé *Malseicurtis* dans le titre de confirmation de la fondation de Deuilly, de l'an 1044.

MORLAY. — Morlay, *Morlacum*, ou *Marlacum*, bourg, chef-lieu de l'office de ce nom, avec titre de prévôté, sur la rivière de Saulx, à cinq lieues de Bar, entre St.-Dizier et Gondrecourt; diocèse de Toul, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Ce lieu était fameux sous les rois de la première race qui y ont eu leur palais: on peut voir la diplomatique du P. Mabillon, p. 297, 298, 299. On y tint un concile en 678. *V. ibidem* p. 469, 470.

La paroisse a pour patron Saint-Pierre.

MORTAGNE (La), *rivière.* — L'ancien nom de la rivière de *Mortagne* était *Agne;* mais le premier a prévalu. Cette rivière, nommée en latin *Mortania*, prend sa source à Vanémont, entre les bailliages de Saint-Diey et de Bruyères, entre au bailliage de Lunéville par l'abbaye d'Autrey, passe à Remberviller, Moyen, Gerbéviller, et perd son nom dans la Meurthe, à un village appelé aussi Mortagne, une lieue au-dessous de Lunéville.

MORVILLIER. *Voyez* Liffou-le-Grand.

MORY (Le), *ruisseau.* — Le ruisseau appelé *Mory* vient des forêts qui sont au-dessus du prieuré de Belval, dans le bailliage de Chaté. La Moselle le reçoit au-dessous de Porcieux.

MOSELLE (La). — La Moselle est une belle et grande rivière, qui est nommée par les anciens *Mosella*, ou *Musella*, ou *Mosula:* Ptolemée la nomme *Obrincus*. Elle a trois sources principales; la première au-dessus de Bussan, frontière de la Haute-Alsace; la seconde et la troisième au-dessus de la Bresse-en-Vosges, où ces deux dernières sources se réunissant, vont se joindre à la première au-dessus de Remiremont. De-là, la Moselle passe à Epinal, à Chatel, à Charmes, à Bayon, au Pont-Saint-Vincent, à Toul; elle reçoit la Meurthe à Frouart; elle traverse le Pont-à-Mousson, entre dans le pays Messin; le Rhin la reçoit à Coblentz, où elle perd son nom.

Le cours de la Moselle est fort rapide; elle coule sur le sable et sur les rochers, surtout aux environs de Remisemont et d'Epinal; et comme le terrain par où elle passe est pour l'ordinaire sablonneux, elle change souvent de lit et emporte avec le sable la croûte de terre qui le couvre, et gâte ainsi les prairies par où elle passe.

Ses eaux, surtout dans les montagnes, étant ordinairement fort limpides, ont donné lieu à la construction de plusieurs papeteries qui sont sur la Moselle, où l'on fait du fort beau papier qui est en réputation, même chez les étrangers.

Par le moyen de la Moselle et de la Meurthe, on fait descendre des montagnes de Vosges, les bois de marnage, les planches et mêmes les bois de chauffage, à Rozières, à St-Nicolas, à Nancy, à

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 418, preuves.

Metz, à Toul, et de là en France et en Hollande, ce qui procure à toute la province un profit très-considérable. Ce commerce toutefois n'est pas fort ancien ; car on lit dans la chronique de Metz en vers, que l'on ne vit les voiles descendre de la Vôsge à Metz, qu'en l'an 1507.

L'an après comme rivière avale,
Des Vôgiens les premières valles
De planches, passèrent parmi Metz,
Où jamais on n'avait passé.

Le maréchal de Vauban avoir proposé de faire la jonction de la Moselle à la Meuse, par le moyen du ruisseau d'Engrechin qui coule dans le val de Foug, et vient se perdre dans la Moselle, après avoir passé au travers de la ville de Toul. De Toul à Pagni-sur-Meuse il n'y a qu'environ deux lieues ; on espérait en faisant des retenues d'eaux dans le ruisseau dont on a parlé, et en perçant une montagne qui n'est pas considérable, conduire des bois de toute espèce du port de Toul jusqu'à la Meuse, en joignant le ruisseau d'Engrechin à un autre, qui se perd dans la Meuse, au-dessus de Pagni. Ce projet avait été renouvelé sous la régence de M. le duc d'Orléans, et sous le règne du duc Léopold de Lorraine. Il avait même fait venir de Paris à Lunéville le père Sébastien, Carme de la place de Maubert, habile mathématicien, pour l'exécution du même projet ; mais la chose est demeurée au rang des idées magnifiques, qui n'ont pas été suivies de l'effet.

Anciennement on ne connaissait sur la Moselle que quatre ponts de pierre; celui de Pont-à-Mousson, celui de Metz, celui de Consarbrik et celui de Trèves. A présent il y en a à Chatel, à Charmes, à Flavigny, au Pont-Saint-Vincent ; et depuis quelques années on a rétabli celui de Trèves, qui avait été rompu par ordre de la France.

Tout le monde sait que la *Lorraine Mosellane* tire son nom de la *Moselle*, sur les bords de laquelle elle s'étend dans presque toute son étendue.

Les bateliers de la Moselle, *Nautæ Mosellanici*(1), formaient un corps distingué dans la ville de Metz, comme il paraît par cette inscription trouvée dans la terre lorsqu'on creusa les fondemens de l'église de St-Pierre-au-Champs. M. PUBLICIO SECUNDANO, NAUTARUM MOSALLICOR. LIBE. TABULARIO LIIII, LVI. AUGUSTALI. Marcus Publicius Secundanus tenait le régistre (*Tabularius*) des comptes de la compagnie des Bateliers de Metz.

On a trouvé dans la terre sous le chœur de la cathédrale de Paris, une inscription à peu près pareille, faite du temps de l'empereur Tibère, des bateliers de Paris, d'Evreux et de Sens : *Nautæ Parisiaci, Evrici, Sennani.* Ces trois villes trafiquaient sur la Seine, comme ceux de Metz sur la Moselle.

MOTHE (LA). — La Mothe, forteresse autrefois très-fameuse, située sur les frontières de Champagne, dans le Bassigny Lorrain, près la petite rivière de Mouzon, environ à deux lieues de la Meuse, et de Bourmont, qui sont au couchant de la Mothe : ce lieu se trouve quelquefois nommé *St.-Alairmont*, ou *St.-Hilairemont* (2). Thiébaut, comte de Bar en 1258, affranchit les sujets de son château de St.-Hilairemont sous certaines conditions. Le même comte y fonda en 1259, un chapitre sous le titre de l'annonciation de la Vierge, à qui il assigna quelque peu de revenus, à condition que chaque chanoine qui voudra entrer dans ce chapitre, portera dans la masse cent soudées de terre, ou une terre de la valeur de cent sols de revenu, et qu'après sa mort le fond en resterait au chapitre. Le comte se réserve le droit de mettre dans ce chapitre autant de chanoines qu'il jugera à propos, jusqu'à la Pentecôte prochaine ; il leur accorde la permission d'acquérir les dîmes qui sont de son fief, jusqu'à dix ans de là ; et leur accorde le plein usage dans les terres, prés, eaux, bois et pâturages qui lui appartien-

(1) Vigneule, Chroniq., t. 3, pag 824.
(2) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 483, preuves et p. 512.

nent ; il leur donne encore d'autres priviléges, et veut qu'après que le nombre des chanoines sera réduit à treize, ils demeurent à ce nombre fixe, et qu'ils choisissent dans leur corps un prévôt qui aura double prébende ; et chaque chanoine fera serment en chapitre de faire résidence un demi an. En 1522, on supprima un canonicat pour y mettre un maître et quatre enfans de chœur.

Cette manière de fonder des canonicats par une espèce de loterie, a été assez commune en Lorraine, comme nous l'avons montré dans la dissertation sur l'origine des dîmes et des revenus ecclésiastiques.

Je trouve que le comte de Bar, Edouard I, en 1314 (1), jouissait de la châtellenie de la Mothe, et qu'en cette année il l'engagea à Ferri, duc de Lorraine, pour une somme de deux cent mille livres, par l'entremise de Louis, fils aîné du roi Philippe : et par l'acte, il reconnaît que cette châtellenie relevait du comte de Champagne, dont le même Louis, alors roi de Navarre était en possession.

En 1433, le duc Réné I (2), prit le château d'Aigremont et le rasa : c'était une vraie retraite de voleurs et de pillards. L'anné 1435, Guillequin d'Aigremont prit sur Réné, le château de la Mothe ; mais le duc Réné, peu de temps après, y mit le siége, et s'en rendit maître par composition, ayant donné une certaine somme à ceux qui le défendaient.

En 1439 ou 1441, selon Monstrelet, le bâtard de Bourbon vint assiéger la Mothe-en-Lorraine. Il avait environ 400 hommes ; il emporta la place d'emblée ; il en abandonna le pillage à ses gens, et y demeura environ un mois, faisant des courses dans tout le pays des environs. Les gouverneurs de Lorraine pendant la détention du duc René Ier, traitèrent avec le bâtard de Bourbon, et moyennant une grosse somme d'argent, lui persuadèrent de se retirer.

Le roi Henri II en 1548 (1), parcourant les provinces des ses états, arriva à Joinville ; et ayant appris que la duchesse de Lorraine, Christine de Dannemarck, faisait fortifier la Mothe, qui est sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, il souhaita d'avoir sur cela une conférence avec la duchesse régente. Elle se rendit à Joinville ; mais avant son départ de Nancy, elle fit le 12 juin 1545, à 5 heures du matin, ses protestations par-devant un notaire, contre tout ce qu'on pourrait exiger d'elle, au préjudice des intérêts du duc son fils, surtout au sujet des fortifications du château de la Mothe, qu'on voulait lui faire cesser. On fit faire les mêmes protestations au jeune duc Charles III.

Le roi combla d'honnêtetés la duchesse Christine, et la pria d'interrompre ou de suspendre les fortifications du château de la Mothe. La chose fut accordée pour le temps de la minorité du duc, sans préjudice des droits de part et d'autre ; et l'on en dressa un acte daté de Joinville, le 20 juin 1548, par lequel le roi en considération de cette interruption, accorda que le jeune duc de Lorraine Charles III, pendant sa minorité, jouirait de tous les droits de régale, cas royaux, exercices de juridiction, tout ainsi que les feu ducs de Lorraine en avaient joui leur vie durant ; sans que pendant ledit temps, les officiers et justiciers du duc, puissent être distraits par titres royaux, ou autrement hors de leur juridiction; mais seulement en cas d'appel et juridiction par-devant les juges réformateurs.

L'armée des protestans d'Allemagne (1), sous la conduite du prince Casimir II du nom, fils de Frédéric III, comte palatin du Rhin, venant au secours du prince de Condé, de l'amiral de Coligni, d'Andelot et d'autres mécontens du gouvernement du

(1) Longuerue état de la France, partie 2, p. 483.

(2) Chronique du Doyen de St.-Thiebaut 1433 et 4135.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages 1289, 1290.

(2) Ibid. p. 1383.

roi Charles IX, arrivèrent à Lifou-le-Grand, dans l'espérance de se rendre maîtres de la Mothe et de Vézelize, où ils avaient une intelligence: mais la trahison ayant été découverte, le gouverneur fut pendu, et les princes passèrent outre, et allèrent du côté de Langres.

Pendant les troubles de la France (2), du temps de la ligue, on avait fort bien fortifié la Mothe, et elle passait pour la plus forte place de la Lorraine après Nancy. Le duc Charles IV ayant encouru la haine du cardinal de Richelieu, pour avoir pris le parti du duc d'Orléans frère du roi Louis XIII, et des princes mécontens du gouvernement, attira dans la Lorraine la guerre qui lui fut si funeste, et dont la province ressent encore aujourd'hui les tristes effets. Le prince Nicolas-François frère de Charles IV, voulant prévenir la ruine entière du pays, vint trouver le roi à Saint-Dizier, et offrit de lui remettre en dépôt la forteresse de la Mothe, pour assurance de la parole du duc son frère, qui promettait de demeurer en repos. Mais le cardinal de Richelieu fit entendre au roi, qu'il lui était essentiel de se rendre maître de Nancy, pour contenir le duc de Lorraine dans la neutralité. On fit part au cardinal Nicolas-François de cette résolution.

Après le mariage contracté à Lunéville en 1635, par le même cardinal Nicolas-François avec la princesse Claude de Lorraine, sa cousine germaine, le roi Louis XIII, ou plutôt le cardinal de Richelieu, résolut de se rendre maître de Bitche et de la Mothe, les deux seules places qui restaient au duc Charles IV. Celui-ci informé que la France était résolue de faire déclarer que la loi salique n'avait pas lieu en Lorraine, et que la duchesse Nicole son épouse, était la seule légitime héritière de ce pays, ce prince craignit tellement l'exécution de ce projet, qu'il fit offrir au roi de lui remettre Bitche et la Mothe, pourvu qu'on voulut laisser au duc Nicolas-François, son frère, et aux princesses détenues avec lui, la liberté de se retirer où ils voudraient, mais cette proposition fut rejetée.

(1) Hist. de Lorr. t. 3, p. 229.

L'année suivante, le siége de la Mothe fut entrepris par le maréchal de la Force (1). La place était située sur une montagne de roche, escarpée de tous côtés; elle n'était commandée de nul endroit, et commandait à trois montagnes voisines. Elle n'avait d'étendue sur son sommet, qu'autant qu'il en fallait pour contenir une assez petite ville. Elle n'avait qu'une porte, une rue, une église, et on n'y pouvait aborder que par un seul endroit.

Les fortifications consistaient en huit bastions, qui enfermaient toute la ville; elle était de forme à peu près ovale. L'on y avait ajouté quelques dehors, qui ceignaient les fossés, remparés de quelques pointes d'Hollande, de quelques demi-lunes et de quelques ravelins. Le gouverneur était Antoine de Choiseul, seigneur d'Ische, gentilhomme Lorrain.

La ville fut assiégée dans les formes vers le 15 avril 1634. On dit que dans ce siége, on se servit pour la première fois de bombes. Nous avons donné assez au long les particularités de ce siége, au 3e t. de l'hist. de Lorraine, p. 270, 271, 272 et suivantes. M. d'Ische ayant été tué dans la place, et le secours attendu n'étant pas arrivé, la Mothe se rendit le 26 juillet 1634 (2).

Cette place fut restituée au duc Charles IV en 1641; mais elle fut de nouveau assiégée en 1642. Duhallier, gouverneur de Nancy, de la part de la France, eut ordre de la bloquer, mais le duc Charles IV l'obligea de se retirer avec perte de son bagage; il fut même battu auprès de Lifou-le-grand.

Magalotti fut choisi par le cardinal Mazarin, pour conduire le siége de la Mothe (3); il investit la place dès le 6 décembre 1644, et travailla aux lignes de circonvallation dans les mois de janvier et de fé-

(1) Hist. de Lorr. t. 3, p. 270.
(2) Ibid. p. 416.
(3) Pag. 424.

vrier ; il ouvrit la tranchée au commencement de mai. Cliquot commandait dans la place ; il laissa travailler Magalotti, sans s'en mettre beaucoup en peine, disant qu'il n'avait pas voulu faire des dehors à la place, pour pouvoir en venir plutôt aux mains avec les ennemis.

Magalotti s'étant rendu maître de la contre-escarpe, attacha le mineur à un rocher, qui servait de fondement au bastion de Sainte-Barbe. Ayant fait mettre le feu à la mine, il fit une brèche assez grande pour pouvoir donner l'assaut à la place. Cliquot résolut toute fois de la défendre jusqu'à l'extrémité. La mort de Magalotti arrivée presqu'au même temps, le tira d'embarras, et lui donna le temps de réparer en quelque sorte la brèche du mur avant l'arrivée du marquis de Villeroi, qui fut envoyé pour remplir sa place. Il offrit carte blanche à Cliquot, pour la capitulation qu'il pourrait demander. Cliquot assembla ses officiers, qui conclurent qu'il fallait rendre la place, sous les conditions qui furent envoyées à Villeroi, et acceptées après quelques difficultés. Cliquot avec sa garnison en sortit le 7 juillet 1646.

Le roi ordonna que non seulement les fortifications, mais aussi les maisons de la ville et l'église, fussent démolies, ce qui fut éxécuté sans délai, malgré les prières et les remontrances des bourgeois.

La Mothe ne s'est point rétablie depuis ce temps ; et dès le premier siége, les papiers les plus importans de l'état, que Charles IV y avait réfugiés, comme dans une forteresse imprenable, furent transportés à Paris, d'où ils ne sont jamais revenus en Lorraine. M. le chancelier Séguier, en fit faire des copies des principaux, qui se conservent en plusieurs volumes à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, où feu M. de Coislin, évêque de Metz, les donna de son vivant.

La ville de la Mothe, portait d'or à trois têtes arrachées de lions de gueules, lampassées, allumées et couronnées d'argent.

MOUSON (le), *rivière.* — La petite rivière de Mouson, en latin *Mosuna*, partant de sa source au-dessous de la Marche en Barrois, vient passer à cette ville, à Tolaincourt, Rosières sur Mouson; puis entrant au bailliage de Bourmont, passe à Vrécourt, Soulaucourt, au pied de la Motte, à Sommerécourt, bailliage de Neufchâteau, traverse Pont-pierre, entre au val de Circourt. Pendant les sécheresses cette rivière se perd dans des bancs de roc au-dessous de Villars, et par des souterrains, vient dégorger au-dessus du moulin de Noncourt, à un quart de lieue de Neufchâteau. Elle se joint à la Meuse dans cette ville.

MOUZAY ou **MOUSA**. — Mouzay ou Mousa, village dépendant de la ville de Stenay (1). Il y a le grand et le petit Mouzay proche ladite ville.

On tient que le roi saint Dagobert II, martyr, fut mis à mort près Mouzay, en 227, par un nommé Grimoalde, son filleul (2). Quelques-uns forment des difficultés sur sa qualité de roi de France, et prétendent que si saint Dagobert tué à Mouzay, était roi de France, c'était Dagobert III, fils de Childebert III. Voyez ce que nous avons dit sur cela dans l'article de *Stenay*, et dans celui du prieuré de saint Dagobert de Stenay. Dagobert III, n'a pas régné treize ans, mais seulement six, depuis l'an 711, jusqu'en l'an 716.

MOYEN. — Moyen en latin *Medium*, ou *Modium*, ou *Medianum*, ou *Arx Media*, tout simplement nommé *Moïn*, même dans les titres latins : chef-lieu de la châtellenie du même nom, diocèse de Toul, temporel de l'évêque de Metz, village autrefois célèbre par son château, qui est aujourd'hui ruiné ; il est du bailliage de Vic, dans le ressort du parlement de Metz ; le patron de l'église est saint Martin. Les lieux dépendans de cette châtellenie sont Moyen, le prieuré de Mervaville,

(1) Hist. de Verdun, p. 207.

(2) Histoire de Lorraine, tome 1, p. 469. Preuves.

dépendant de l'abbaye de Senones, saint Clément, Chenevière, la Ronce, la cense de Putaigne sur le ban de Saint-Clément, celle de Boulain sur le ban de Vatiménil et le village de Vatiménil.

Il est parlé de Moyen comme dépendant de l'abbaye de Senones, dans un diplôme de l'empereur Henri V, de l'an 1111, dans une bulle du pape Calixte II, de l'an 1123, et dans une chartre d'Etienne de Bar évêque de Metz, de l'an 1124.

Jean, évêque de Metz en 1224, acquit tout ce que les abbé et religieux de Senones, possédaient à Moyen, en terres, en bois, en serfs, en eaux, avec le ban (1) ou la seigneurie, à l'exception du droit de patronage et des dîmes qui leur appartenaient. En échange, le prélat, du consentement du chapitre de sa cathédrale, leur accorda dix livres, monnaie de Metz, de rente annuelle, à prendre sur toutes les poëles à faire du sel (2) qui ne sont pas franches, et qui leur appartiennent dans la ville de Vic, à eux, ou à leur prieuré et aux maisons de leur dépendance; en sorte qu'à l'avenir ils possédent toutes ces poëles, ou ces loges à faire du sel, franches et quittes de toutes redevances, qu'ils payaient auparavant aux évêques de Metz; ou bien ledit prélat leur assignera dix livres de rente annuelle, à percevoir sur la ville de Vic ou sur celle de Metz. L'acte en fut passé à Metz dans l'Octave de l'Assomption de la Vierge de l'an 1224.

Et l'an 1283, Bouchart évêque de Metz, pour acquitter cette rente annuelle de dix livres de Messins, que l'évêque Jean son prédécesseur, s'était engagé de payer à l'abbaye de Senones, céda à ladite abbaye pareille somme, à prendre sur les cens qu'il percevait dans le village de Vaqueville; et si les cens de Vaqueville ne suffisaient pas pour acquitter cette somme, il y affecte subsidiairement les cens qui lui sont dus à Moyen; il ordonne que les maïeurs de ces lieux-là en *fassent feauté* ou hommage (1), à l'abbé de Senones, sans être obligés d'en reparler à l'évêque. Il parait par-là que l'abbaye de Senones avait la seigneurie et la haute justice à Moyen, et qu'elle la céda à l'évêque de Metz, qui en composa une de ses châtellenies, comme elle est encore aujourd'hui.

En 1254, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, reconnait que les abbés et religieux de Senones, ont donné à lui et à ses prédécesseurs, le bois qui est dans le ban de Reuleiz, avec le fond de la-même forêt; et en échange, le même prélat cède au prieuré de Mervaville, dépendant de la même abbaye, l'usage dans son bois de Moyen, nommé *Marbois*, tant pour ses bâtimens que pour son affouage; de plus, il accorde au même prieuré, la pâture ou glandée pour les porcs qu'on y nourrit dans ses bois de Chèvremont, à charge d'en payer le passonage (1), comme les autres habitans de Moyen, et à condition qu'ils ne pourront ni vendre ni donner aucun bois desdites forêts. Passé au mois de mai 1254.

Conrade Bayer de Poppart, évêque de Metz, commença à bâtir le château de Moyen vers l'an 1444. Le bourg de Moyen était alors entre les mains du seigneur d'Ogévillers: Conrade de Bayer l'en retira, et y fit bâtir tout à neuf un château sur une hauteur, vis-à-vis le village de Moyen. On remarque que les bourgeois d'Epinal, qui appartenaient alors à l'évêque de Metz, y étaient commandés, et y venaient travailler par corvée. Les seigneurs des environs en murmurèrent; l'évêque ne s'en mit pas en peine, et nomma ce château *Qui qu'en grogne*, pour marquer le mépris qu'il faisait de leurs discours: il unit

(1) *Bannum, Dominium Jurisdictio.*

(2) *Sissæ, Sedes, Salinariæ. In quibus caldaria, patella, et cœtera instrumenta ad sal conficiendum.*

(1) Faire feauté. *Facere homagium, seu juramentum fidelitatis.*

(2) *Passonage*, le droit qu'un seigneur tire sur les porcs qui paissent dans les forêts Voyez Du Cange, *Pasnaticum*, *Pasnagium*, *Pastionaticum*.

à la châtellenie de Moyen, le ban de saint Clément, qu'il avait acheté du chapitre de sa cathédrale.

Nous avons le plan et l'élévation du château de Moyen, très-proprement dessiné et gravé par le sieur de Beaulieu, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, un des ingénieurs et géographes du roi, gravé après la paix des Pyrénées, conclue en 1659. Alors les villes et châteaux de Lorraine ne subsistaient plus avec leurs anciennes fortifications, mais M. de Beaulieu les avait sans doute dessinés avant leur démolition.

Le château de Moyen était carré, avec une grande enceinte fortifiée de cinq tours, placées au côté du nord et de l'orient : le corps du château était environné de fossés et de murs bien solides, non pas toutefois en pierre de taille ; il était fortifié de six grosses tours rondes ; la basse-cour était en dehors avec les écuries. Le village de Moyen en était éloigné d'environ cent pas ; les jardins étaient au dehors de la forteresse.

George de Bade, évêque de Metz, mourut au château de Moyen, le 11 octobre 1484, d'où son corps fut rapporté à Metz, et enseveli dans sa cathédrale.

En 1634, le château de Moyen fut assiégé par le maréchal de la Force, dans l'espérance d'attirer le duc Charles IV en campagne : le château se rendit faute d'eau au bout de six jours ; la garnison en sortit avec armes et bagage. Les soldats Lorrains mal payés et mal disciplinés, continuaient cependant à désoler le pays, sans faire distinction de l'ami ou de l'ennemi. Les troupes Lorraines reprirent ce château en 1636, et se servirent de ce lieu comme d'une forteresse, pour exercer plus hardiment leurs pilleries et leurs ravages dans la province.

En 1639, Duhallier, gouverneur de Nancy, maréchal de France, pour réprimer ces désordres, alla assiéger le château de Moyen. Thouvenin, capitaine du régiment de Saint-Baslemont, y était enfermé avec seulement cent hommes. Le siége fut commencé le premier août 1639, et le château ne fut pris que le quinze septembre de la même année : on y tira plus de quatre mille coups de canon ; il y avait déjà deux brèches de faites, et on était prêt à donner l'assaut, l'orsqu'on donna avis à Duhallier qu'il y avait un côté où il était plus aisé de faire brèche. Il tourna sa batterie de ce côté-là, et en vingt-quatre heures on fit une nouvelle brèche de quarante pas. Comme on se disposait à donner l'assaut, Duhallier, par le conseil de Lenoncourt, fait une nouvelle sommation à Thouvenin ; il l'accepte, et obtient telle capitulation qu'il avait demandée. Quelque temps après cette forteresse fut démolie, ainsi que la plupart des châteaux de la Lorraine, et n'a pas été rebâtie.

MOYENMOUTIER, *et le château de la Haute-Pierre*. — Je ne sépare pas ces deux lieux, parce qu'ils ont une liaison nécessaire, comme on le verra dans la suite. L'abbaye de Moyenmoutier fut fondée vers l'an 671, par saint Hidulphe, archevêque de Trèves, lequel à l'imitation de saint Gondebert, et de saint Déodat ou Diey, évêque de Nevers, qui s'étaient déjà retirés dans le désert de Vôge, quitta aussi son archevêché, et vint chercher Dieu dans ces solitudes, qu'on peut à bon droit appeler la Thébaïde de l'Europe. Il parait que le premier dessein de saint Hidulphe était d'y vivre en ermite ou en simple solitaire, puisqu'il choisit pour sa demeure l'endroit du pays le moins propre à y bâtir un monastère, resserré entre la montagne et les rochers du côté du midi, et par la rivière de Rabodo du côté du nord. Tout le terrain des environs était déjà occupé par saint Gondebert à l'orient, par saint Diey au midi, par le monastère d'Etival, fondé par Bodon Lendinus, évêque de Toul à l'occident, et par les ababbayes de Bonmoutier, d'Offonville, *Offonis Monasterium*, fondées par le même Bodon frère de sainte Salaberge, au nord. Ainsi le monastère de saint Hidulphe se trouva au milieu de quatre ou cinq

monastères, ce qui lui fit donner le nom de *Moyenmoutier*.

Saint Hidulphe trouva dans ses saints voisins, tous les secours qu'il pouvait désirer, non seulement pour sa personne, mais aussi pour le grand nombre de disciples qui vinrent se ranger sous sa discipline, et qui l'engagèrent à bâtir une abbaye et deux églises, l'une sous l'invocation de la Sainte-Vierge, et l'autre sous celle de saint Pierre et des autres apôtres. Il en bâtit ensuite encore une troisième au dehors du monastère, en faveur des étrangers et des hôtes qui survenaient, et une quatrième sur le monticule qui est au midi de l'abbaye, qu'il dédia au pape saint Grégoire, et y bénit un cimetière pour y enterrer ses religieux, parce que le terrain où était bâti le monastère, était alors trop humide et trop aquatique.

On compte entre ses disciples, trois saints personnages, savoir : *Jean* et *Benin*, frères germains et même jumeaux, selon la plupart, et un troisième nommé *Spinule*, honoré du don des miracles, de telle sorte, que saint Hidulphe fut obligé après sa mort, de lui commander en vertu de la sainte obéissance qu'il lui devait, de cesser d'opérer ces merveilles, qui attiraient à son tombeau une foule de peuples qui troublaient le repos de ses frères. Tel était alors l'esprit de ces saints solitaires, tels étaient leur amour et leur respect pour le silence, la retraite et l'humilité.

Peu de temps après que saint Hidulphe se fut établi dans ce désert, un seigneur des environs nommé Begon, lui fit présent de la terre nommée aujourd'hui *St.-Blaise*, et autrefois *Bégoncelle :* il y ajouta la roche de Folcholde, que l'on croit avoir renfermé la montagne voisine de St.-Blaise, le vallon où était autrefois le village de Veis-Valle, et l'emplacement de *Rua*, où l'on a depuis bâti la ville de Raon-l'Etappe, dont on parlera plus au long ci-après.

Saint Erard, frère de saint Hidulphe, et évêque de Ratisbonne, ayant appris la retraite de son frère, le vint visiter, et ces deux saints prélats catéchisèrent et baptisèrent Odile, fille d'Atique, duc d'Alsace. La jeune Odile, par une grâce particulière du ciel, et par les prières des SS. évêques, reçut à la fois la lumière de l'esprit et celle du corps au baptême. Atique son père, lui permit de se retirer sur une haute montagne nommée *Hohemberg*, où elle bâtit un fameux monastère, qui porta le nom de sainte Odile, qui fut comblé de biens par la libéralité du père.

Après la mort de saint Diey, arrivée en 679, saint Hidulphe prit la conduite de la communauté que ce saint avait rassemblée en son monastère de Jointures, ou du Val de Galilée, et laissa celle de Moyen-Moutier à Leutbalde son disciple. Celui-ci étant mort en 704, saint Hidulphe prit de nouveau le gouvernement de Moyen-Moutier, et le tint jusqu'à sa mort, arrivée en 707.

Sous le règne de Charlemagne, les religieux de Moyen-Moutier ne pouvant s'accorder sur le choix d'un abbé, ce prince leur donna pour supérieur un archevêque de Grade, nommé Fortunat, qui était alors à sa cour. Fortunat gouverna cette abbaye environ vingt-deux ans ; il mourut en 825, et fut enterré à l'oratoire de Saint-Grégoire, au midi de l'abbaye.

Le roi Lothaire le jeune (1), qui donna son nom à la Lorraine, et qui troubla toute la France à l'occasion de son divorce avec Thietberge, étant en guerre avec ses oncles Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, demanda à Pipin, abbé de Moyen-Moutier, les trente soldats armés que son abbaye était chargée de fournir au roi en temps de guerre. Pipin s'en excusa sur le mauvais état des affaires de son monastère ; Lothaire méprisa ses excuses, et donna l'abbaye de Moyen-Moutier au duc de la province, qui était apparemment Regnier, comte de Hainau, surnommé au Long-Col, qui avait reçu ce duché du même roi Lothaire vers l'an 855, lorsqu'il commença à régner.

Ce duc de la province, pour fournir au

(1) Histor. Mediani Monast. p. 169, 177. cum seq.

roi le nombre des troupes à quoi il était taxé, désola Moyen-Moutier, en dissipa les biens; et les religieux manquant des choses nécessaires à la vie, furent obligés de se disperser, à l'exception d'un petit nombre à qui le duc fournissait la nourriture. Il fit plus : il s'appropria 1511 familles de serfs qui appartenaient à ce monastère, qui par ce moyen fut réduit à la dernière misère.

Les chose demeurèrent en ce triste état, jusqu'au règne de Zuintebolde, roi de Lorraine, fils naturel de l'empereur Arnoû. Zuintebolde commença à régner en 893, selon les uns, ou 895, selon d'autres. Ce prince donna l'abbaye de Moyen-Moutier au comte *Hillin*, qui chassa le peu de religieux qui y étaient demeurés, et mit des chanoines en leur place vers l'an 896. Ils y demeurèrent environ soixante-six ou soixante-sept ans, et Frideric, duc de Bar, y remit des religieux vers l'an 965, ou 966.

Quant à l'état temporel de cette abbaye, elle a été soumise dès les commencemens aux rois d'Austrasie, dans les états desquels elle est située, et ensuite à l'empereur Charlemagne et à ses successeurs. Dans la suite, les ducs de Lorraine y exercèrent les droits régaliens sous l'autorité des empereurs.

Depuis Gérard d'Alsace, les abbayes de Moyen-Moutier et de St.-Diey, ont toujours été de la souveraineté des ducs de Lorraine, ce qui n'a pas empêché qu'elles n'aient eu des seigneurs avoués, qui, sous prétexte de protection et d'avocatie, exerçaient sur leurs sujets une assez grande autorité. Dès l'an 1220, ou environ, Albert, ou Aubert de Parroye, écuyer, d'une des plus grandes et des plus anciennes maisons de Lorraine, avoué ou sou-voué de Moyen-Moutier, bâtit une forteresse auprès et au nord de la Haute-Pierre, qui est une roche escarpée fort haute, qui se voit sur la montagne vis-à-vis l'abbaye. On remarque encore à présent quelques restes de cette forteresse, qui fut nommée *de la Haute-Pierre*, dont le nom demeura à Aubert de Parroye et à ses successeurs.

Le duc Mathieu II, ne put souffrir cette entreprise : il assiégea cette forteresse, et la prit après un assez long siége, qui dura depuis l'Octave de la Pentecôte, jusqu'à la Nativité de Nôtre-Dame, huit septembre. Après la prise de ce château, le duc Mathieu et Aubert de Parroye convinrent ensemble, que ledit Aubert pourrait construire une nouvelle forteresse sur la montagne *d'Ansus*, près Colroye, au val de St.-Diey; même de rétablir, s'il voulait, son château de la Haute-Pierre, en faisant hommage au duc, de celui des deux qu'il rétablirait. La lettre est du mois de Janvier 1224, Il parait certain qu'Aubert de Parroye ne bâtit point sur le mont Ansus, mais qu'il rétablit son château de la Haute-Pierre : et l'on voit par le Nécrologue de l'abbaye de Moyen-Moutier, qu'il y eut encore depuis quelques seigneurs et dames résidant à la Haute-Pierre. Il paraît de plus, par les lettres de l'an 1224, qu'Aubert de Parroye était fils de Simon de Parroye, et que le château de Spissemberg leur appartenait.

Dans la suite les seigneurs de Parroye vendirent, ou échangèrent avec les ducs de Lorraine, ce qu'ils avaient à Spissemberg, dans le Val de St.-Diey, à Moyen-Moutier et à Etival.

Le cardinal Humbert, célèbre par ses écrits et par les services qu'il a rendus à l'église contre les grecs schismatiques, était religieux de Moyen-Moutier.

On conserve dans l'abbaye de Moyen-Moutier un assez bon nombre d'anciens manuscrits, dont la plupart viennent du Prieuré de St.-Mont, proche Remiremont: d'autres sont des restes de l'ancienne bibliothèque de Moyen-Moutier; d'autres viennent de différens endroits. On peut voir le dénombrement des principaux, dans *Bibliotheca bibliothecarum*, manuscrit du R. P. dom Brnarde de Montfaucon. On y montre en particulier l'unique copie qu'on connaisse de l'histoire de Jean de Bayon, Dominicain,

qui vient du R. P. Donat, Tiercelin, confesseur du duc Charles IV. Le manuscrit est précieux pour l'histoire de ce pays-ci, principalement pour celle des comtes de Vaudémont, branche de la maison de Lorraine.

On y voit aussi l'ancienne châsse qui renferme les reliques de Saint-Hidulphe, fondateur de ce monastère; elle est couverte de lames d'argent ouvragées, et représentant le baptême de Sainte-Odile par saint Hidulphe et saint Erard son frère, évêque de Ratisbonne; ladite sainte Odile présentée à ces deux SS. évêques par le duc Atique et la duchesse son épouse. Ces plaques d'argent sont d'un goût fort gothique, comme ayant été faites au dixième siècle; mais elles sont précieuses pour l'histoire de ce temps-là. On les a fait graver dans l'histoire de Moyen-Moutier, composée par le R. P. don Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, imprimée à Strasbourg, chez Dulseker en 1724, in-quarto, d'où M. Scheffelin les a fait retirer dans son *Alsace* illustrée, imprimée à Colmar, in-folio en 1751.

MOYENVIC. — Moyenvic, petite ville située entre Vic, au couchant, et Marsal au levant, sur la rivière de Seille, *Salia*, ou *Sallia*, ainsi nommée à cause des sources d'au salée qui se trouvent dans, et sur les bords de cette rivière. Il y a des salines à Moyenvic de même qu'à Marsal; mais celles qui étaient anciennement à Vic, sont supprimées depuis long-temps. Quelques usurpateurs avaient autrefois bâti une forteresse à Moyenvic, *Munitionem inter Vicum et Marsallum*, mais Etienne de Bar, évêque de Metz, la prit et la ruina. Ce prélat a gouverné cette église depuis 1120, jusqu'en 1165.

Les salines de ce lieu (1) appartenaient autrefois aux chanoines de Saint-Gengoul de Toul, comme il paraît par les titres des années 1063, 1102, 1115. Ils les possédaient encore en 1220, 1246, et 1580, mais ils laissèrent ces salines à titre de ferme, à l'évêque de Toul, aux religieux de la Crète, à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame-des-Vaux, moyennant cinq muids de sel par an. Ils les ont ensuite cédées à l'évêque de Metz, par bail emphythéotique aux mêmes conditions que ci-dessus. Le roi est entré dans les droits de l'évêque de Metz, et ces salines sont à présent unies à son domaine.

(1) Le P. Benoit Picart, Histoire de Toul, p. 71.

Thierri Bayer de Boppart, évêque de Metz (1), fit fermer de murailles la ville de Moyenvic. Ce prélat a gouverné l'église de Metz depuis l'an 1655, qu'il fut transféré à cette église de celle de Worms, qu'il gouvernait auparavant. Il gouverna celle de Metz jusqu'à sa mort, arrivée en 1383.

Les Messins prirent et mirent le feu à la ville de Moyenvic en 1418. (2) La chronique dit qu'ils firent grand œuvre, ayant pris Rodemach et Moyenvic, sans être aidés de personne, et par leurs propres forces. Ils prirent de nouveau et brûlèrent Moyenvic en 1430.

Les troupes de l'empereur (3), étant entrées en Lorraine en 1630, sous le commandement du colonel Cratz, s'emparèrent des villes de Vic et de Moyenvic, et l'empereur commanda de fortifier Moyenvic. On prétendit que le duc Charles IV, favorisait les impériaux qui étaient dans ces places, jusqu'à leur fournir les choses nécessaires à leur entretien, et à diriger lui-même les ouvrages de la citadelle, que l'empereur faisait construire à Moyenvic.

Le roi Louis XIII, informé de tout ceci, et des liaisons secrètes qui étaient entre le duc Charles IV, et l'empereur, entra en Lorraine en 1631, contraignit les allemands à sortir du pays, et le duc à quitter leur parti: le roi prit Vic sans y trouver de résistance. Moyenvic, où com-

(1) Meurisse, p. 527.
(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. cxxxix. on 1418.
(3) Chroniq. de Vigneul.
Longuerue description de la France, partie 2. p. 169. et Hist. de Lorr. t. 3. p. 203, 210, 211.

mandait le baron de Merci, se défendit tant qu'elle put; le duc Charles avait donné ordre secret au gouverneur de Marsal de fournir, autant qu'il serait possible, des vivres et des munitions au gouverneur de Moyenvic, et d'y envoyer même quelque renfort. Mais ce faible secours ne servit de rien; on capitula le 27 décembre 1631, et on promit de rendre la place, en cas qu'une armée capable de la secourir ne parut pas aux environs.

Le roi demeura donc maître de Moyenvic, et cette place lui fut cédée à la paix de Munster en 1648, par l'empereur et les états de l'empire. Après que Marsal fut venu au pouvoir des Français, on a fait raser les fortifications de Moyenvic, comme d'une place inutile. Le duc Charles IV, en 1661, fut rétabli dans ses états, en cédant Moyenvic. Les salines du même lieu, que les ducs de Lorraine avaient acquises de l'évêque de Metz dès l'an 1571, ont été cédées au roi par le traité de Vincennes de 1661 : mais en cas que ces salines soient en exercice, le roi est obligé de donner la quantité de quatre cents muids de sel, que le duc doit fournir par an aux sujets de l'évêque de Metz.

Auprès de la ville de Moyenvic, se voit l'église de Saint-Pient, autrefois abbaye, aujourd'hui église paroissiale de Moyenvic. Mais on n'y fait plus l'office, et elle tombe en ruine de caducité et faute d'entretien.

MOYEUVRE — LA — GRANDE. — Moyeuvre-la-Grande, village du diocèse de Metz, situé sur l'Orne, à une lieue de Briey, célèbre par ses forges, qui passent pour les plus belles et les meilleures de Lorraine, et même, dit-on, de l'Europe. Office, recette et bailliage de Briey; cour souveraine de Nanci. Le roi en est seul seigneur, haut, et moyen justicier. M. le marquis de Rennepont, seigneur foncier. La paroisse a pour ptaron St. Gorgone ou Gorgon.

On lit dans la vie de M. le maréchal de Fabert, que M. Abraham Fabert, son père, nommé M. de Moulins, parce qu'il était seigneur de Moulins, proche Metz, ayant pris à ferme du duc de Lorraine, les forges de Moyeuvre, se trouva embarrassé parce que l'écluse qui conduisait l'eau aux forges, avait été rompue trois fois suite. M. de Moulins la fit réparer à grands frais, et rebuté par la grandeur du travail et de la dépense, résolut d'abandonner l'entreprise. Il communiqua son dessein à M. de Fabert, son fils, qui ayant remarqué que la pesanteur de l'eau de la rivière d'Orne, qui fait agir ces forges, excédait de beaucoup celle du fardeau qu'on lui avait opposé, ne douta plus que cette excessive pesanteur ne fût la vraie cause de la rupture de l'écluse. Il entreprit donc d'y remédier, en fortifiant l'écluse par un fardeau beaucoup plus pesant que l'eau qu'on voulait arrêter. Ayant exécuté son projet contre l'opinion de M. son père, et de plusieurs de ceux qui en eurent connaissance, il réussit si heureusement, que ces forges produisirent un profit sans comparaison plus grand, que ce que l'on en tirait auparavant. Un cheval et un tombereau y suffisent, pour fournir de la mine à deux gros fourneaux, dans lesquels on la jette comme elle vient de la montagne, sans être lavée. Elles produisaient alors tous les jours à M. de Fabert, un millier et demi de fer, qui se vendait quarante écus le millier.

Moyeuvre-la-Petite, village près Moyeuvre-la-Grande est son annexe; diocèse de Metz; office, recette et baillage de Briey; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

MUNSTER, *Abbaye à Luxembourg, autrement appelée St.-Pierre, ou Notre-Dame de Luxembourg.* — Conrade I, comte de Luxembourg, ayant conçu, on ne sait à propos de quoi, de la haine contre Everard, archevêque de Trèves (1), son métropolitain, et son évêque diocésain, l'attaqua un jour, comme il faisait la visite de son diocèse, le renversa, le traita indignement, déchira son pallium, répandit par terre le saint chrême qu'il portait et enfin l'enferma dans une étroite pri-

(1) Hist. mss. monast. Luxemb.

son à Luxembourg. Le clergé de Trèves informé de cet excès, mit la ville de Luxembourg en interdit, et envoya à Rome porter ses plaintes, contre l'auteur de ces attentats. L'archevêque fut enfin tiré de prison, après avoir donné des otages. On croit que ceci arriva en 1059.

Le pape Nicolas II, de l'avis de tous les cardinaux, excommunia le comte Conrade et tous ses complices, et envoya un nouveau pallium à l'archevêque Everard, avec pouvoir de donner l'absolution aux coupables, s'ils rentraient en eux-mêmes, et demandaient pardon de leur crime.

Conrade ne tarda pas à reconnaître sa faute; il se réconcilia avec l'archevêque, et reçut pour pénitence de faire le voyage de Jérusalem, et de fonder un monastère dans sa ville, ou au voisinage. Il exécuta l'un et l'autre, et commença l'édifice du monastère vis-à-vis la porte de son château, sur le penchant de la montagne, dans une situation agréable, où la petite rivière d'Eltz forme une espèce d'isle. Il fit creuser une chapelle dans le roc, et la fit consacrer à l'honneur de l'apôtre saint Pierre, par Hériman, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1073, jusqu'en 1090.

Conrade ayant ainsi accompli une partie de sa pénitence, partit pour la Terre-Sainte. Il fit dévotement son voyage, et visita les saints lieux; mais il mourut au retour dans une terre étrangère, où ses domestiques l'embaumèrent et le firent enterrer. Ceci arriva en l'an 1086. Deux ans après, en 1088, la comtesse Clémence, son épouse, fit rapporter son corps à Luxembourg, et quatre ans après sa mort, le jour de son anniversaire, en 1090, la même comtesse Clémence, accompagnée d'Adalberon, princier de Metz, fils de Conrade, des comtes Conrade et Henri, ses fils, de l'abbé Rodolphe, aussi fils du comte et abbé de Saint-Vanne de Verdun, l'inhumèrent avec la décence convenable, dans la grotte ou chapelle souterraine, qu'il avait bâtie avant son départ.

Sa mort arriva le 8 août 1086, sous le pontificat du pape Grégoire VII, et sous le règne de l'empereur Henri l'excommunié; *facta sunt hæc regnante, permissu Dei, Henrico tyranno damnato.*

Tout ce détail est tiré d'une lame de plomb (1), qu'on trouva dans le tombeau du comte, lorsqu'on l'ouvrit au seizième siècle, apparemment en 1542, pendant le siége de Luxembourg, par l'armée française. La pièce est trop importante, pour ne la pas rapporter ici toute entière.

(1) Bertholet, Histoire de Luxemb., t. 3, p. 283.

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis,
Quiescit hic Comes Conradus.
Hic cum inter sæculi Principes famâ probitatis
Esset celeberrimus,
Sepulchrum vitæ Principis adiit
Amore divino succensus;
Indeque rediens divinâ se vocante Clementiâ, obiit
Peregrinus, sepultus in terrâ decenter non suâ;
Indeque anno dormitionis suæ secundo, sublatus,
Anno quarto, ipso die annuæ migrationis suæ
De sæculo, hic fuit repositus,
Præsente conjuge suâ Clementiâ,
Per manum Adalberonis, Primicerii Metensis,
Henrici Comitis, Conrardi Comitis, filiorum,
Præsenteque Rodolpho Abbate, filio Comitis.
Quem ipse Provisorem et Ordinatorem hujus loci statuerat.
Facta sunt hæc, regnante, permissu Dei,
Henrico Tyranno damnato,

Ac piæ memoriæ (1) *Gregorio Pontifice Romano.*
Obiit
Autem VI. Idùs Augusti. Anno Dominicæ Incarnationis.
M. LXXXVI.

De tout ceci il résulte que le comte conrade I mourut le huit août 1086, qu'il partit pour Jérusalem en 1084, qu'il fut rapporté à Luxembourg, deux ans après en 1088, et qu'il fut déposé l'an 1090, dans la grotte qu'il avait fait bâtir ; que l'abbé Rodolphe, son fils, qu'il avait établi *Proviseur et Ordinateur* de son nouveau monastère, y était présent : c'est le fameux Rodolphe, abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui gouverna cette abbaye depuis l'an 1078, jusqu'en 1100. Ce Rodolphe était dans une très-grande considération auprès des personnes de la première qualité de son temps.

En 1542, la ville de Luxembourg ayant été assiégée par l'armée Française, l'abbaye de Munster fut entièrement ruinée, parce qu'elle était trop voisine de la place. Elle fut transferée au lieu où on la voit aujourd'hui, dans le vallon nommé Grunth, où l'abbé Pierre Colen la rebâtit en 1620. C'est apparemment après cette destruction arrivée en 1542, qu'on tira du tombeau du comte Conrade, la lame de plomb dont nous avons rapporté la copie ci-devant.

On conserve dans ce monastère une dent du grand saint Hubert, qui y fut donnée en 1617, par un carme déchaussé, Polonais, qui venait d'Espagne, et était chargé de plusieurs reliques bien avérées. Depuis ce temps, le concours des pélérins mordus des chiens enragés, est commun à Luxembourg. Ce fut l'abbé Jacques Roberti, frère du R. P. Jean Roberti, jésuite, auteur de l'histoire imprimée de saint Hubert, et alors abbé de Luxembourg, qui obtint à force de prières, cette précieuse relique.

Les pères de saint Hubert en Ardenne, soutiennent que le corps de leur saint patron, se conserve tout entier dans leur monastère, et qu'on n'en à tiré aucune partie. *Voyez* l'article de l'abbaye *d'Autrey*.

L'histoire de ce monastère a été écrite, premièrement, par Bertholde, abbé de Luxembourg, et ensuite, par le révérend père Jean Roberti, jésuite. Nous avons vû dans ce monastère, un recueil manuscrit des œuvres de Tertullien, plus ample qu'aucun de ceux qui se voyent en Europe. Il n'est pas ancien, et il pourrait bien avoir été recueilli par l'abbé Berthels. Nous en avons procuré la communication au révérend père de la congrégation de St. Maur, qui travaille depuis long-temps à une nouvelle édition de Tertullien. Ce religieux y a trouvé quantité de réflexions remarquables, pour l'intelligenue du texte de cet ancien écrivain.

MUNSTER, *ou le petit St.-Nicolas.*— Munster, bourg dans la Lorraine Allemande, nommé en Allemand *Vald munster*, ou Munster-aux-bois, est connu dans le pays sous le nom de *petit saint Nicolas*, à cause de sa belle et grande église, bâtie dans le goût de celle du grand St.-Nicolas-de-Port.

Munster, dont nous parlons ici, est situé sur une petite éminence, entre Fénétrange et Insming à l'orient, Dieuze au couchant, Morhange au nord. Il est du bailliage de Fénétrange, d'où il est éloigné de trois lieues au nord-ouest à la source de l'Albe, près d'un étang.

Voici ce qui a donné occasion de bâtir la belle église, qu'on y voit. Un seigneur nommé *Wilhem*, *comte de Torschviller*, *d'Archicourt d'Arcourt et de Gircourt dit Hampalle*, se voyant assiégé dans son château de Torscheviller, et extrémement pressé, se jeta dans l'étang qui était à la porte de son château, dans l'espérance de le passer à l'aide d'un bon cheval; mais au milieu de l'étang, le cheval perdit haleine et s'a-

(1) Ces mots montrent que le pape Grégoire VII, était mort, lorsque cette lame de plomb fut gravée. Il mourut le quatorze mai 1085.

battit sous lui; un chien qui l'avait suivi, n'abandonna pas son maître, mais le prenant par la genouillère de la botte, lui aida à gagner le rivage. Au milieu de ce péril, le comte fit vœu de bâtir une église en l'honneur de saint Nicolas, et étant heureusement sorti de l'étang, exécuta son vœu, au lieu même où sont cheval s'arrêta au sortir de l'eau, à une lieue du lac, qu'il avait passé si heureusement.

Cependant la comtesse son épouse, qui était demeurée dans le château, voyant son mari hors de danger, demanda à capituler. On lui permit de sortir seule avec sa femme de chambre. Pendant qu'on parlementait sur les conditions de la reddition du château, la dame fit tuer son petit chien, et l'ayant éventré, elle lui mit mit dans le ventre, ce qu'elle avait de plus précieux, puis le recousit proprement et mit le chien comme vivant, entre les mains de sa suivante. Ainsi elle sortit heureusement et alla rejoindre le comte son mari.

Bientôt après, ils commencèrent à bâtir l'église dont nous parlons, avec le secours de l'archevêque de Cologne leur oncle ou leur frère; et par la libéralité des ducs de Lorraine, et avec leurs biens, qui étaient très-grands ils exécutèrent ce qu'ils avaient promis à Dieu. On voit encore aujourd'hui en-dehors sur un arc boutant de cette église, à côté de la porte du côté du midi, une inscription qui porte M. CCCXXVII. On ignore si cette date marque l'année du commencement ou celle de la fin de cet édifice; ce qui peut faire croire que c'est plutôt le commencement de l'entreprise que la fin, c'est qu'en 1327, l'église du grand saint Nicolas n'était pas encore commencée. Elle ne le fut qu'en 1494, et fut achevée seulement en 1544. Ainsi de quelque manière qu'on le prenne, on ne peut pas dire que l'église de Munster soit faite sur le modèle de celle de saint Nicolas. Il faudra convenir au contraire que celle de saint Nicolas-de-Port, est faite sur le modèle de celle de Munster. Celle-ci surpasse l'autre en délicatesse et en hardiesse, et est fort vaste et fort élevée (1).

Le mausolée du comte et de la comtesse, fondateur et fondatrice, est auprès de la sacristie, en relief, avec le chien qui est attaché à la botte du seigneur, avec cette inscription: *Hic jacet Wilhelm, Dominus de Torschvillensis, et miles, anno* M. CCCXXXV.

Ce que nous avons dit du chien attaché à la botte du seigneur de Wilhem, n'est pas vrai, à ce que m'a dit un religieux, qui a examiné la chose avec exactitude. Ce prétendu chien est un lion en relief, qui est au pied de la statue de ce seigneur, comme il s'en voit ordinairement au pied des figures des seigneurs sur leurs tombeaux.

MURAU, *abbaye des Premontrés.* — Murau, en latin *Mira Vallis*, abbaye de l'ordre de premontré, fille de l'abbaye de Sept-Fonts, diocèse de Toul, située dans le bailliage de Chaumont, à deux lieues de Neuf-Château, dans un vallon étroit, entre deux montagnes couvertes de bois, fut fondée en 1157 (2). Son premier abbé fut Villaume, qui y vint avec quelques compagnons animés du même zèle que lui, pour la retraite et la pénitence.

Villaume prêchant dans le voisinage, s'attira de nouveaux disciples et des personnes de piété des environs, qui le comblèrent de leurs bienfaits, et le mirent en état de bâtir un ample monastère, dont on voit encore quelques ruines. Aujourd'hui on en a bâti un moins spacieux, mais plus commode et plus proportionné au nombre de religieux qui l'habitent, sur tout depuis les commandes, qui emportent la plus grande partie des revenus. L'église ancienne subsiste encore dans sa longueur et dans sa largeur.

MUSSEY ou MUSSY, *près Longuyon.* — Mussey ou Mussy, près Longuyon, fief de l'évêché de Verdun, est un château à neuf lieues ou environ de cette ville, vers

(1) Elle a cent cinquante pieds de longueur en œuvre, et de largeur cinquante, compris les collatéraux.

(2) Annal. Premonst. tom. 2. p. 305.

le nord-est. Il fut cédé en 1159 (1), à Albert de Marcey, évêque de Verdun, par Hillin, archevêque de Trêves. Comme la garnison de Mussey faisait des courses dans le pays Verdunois, Hillin céda ce château à l'évêque Albert, pour l'indemnité de ses pertes, à charge de lui en faire hommage.

Mussey était chef d'une châtellenie, et membre du bailliage de Saint-Mihiel. Le duc Charles IV se maintint dans cette forteresse, malgré les Fançais, pendant les guerres avec la France. Mais en 1670, ayant été forcé d'abandonner ses états, les Français prirent Mussey et le rasèrent. Il n'a pas été rétabli depuis.

Le château de Mussy était situé sur un rocher vif, escarpé de deux côtés, environné d'une rivière profonde, et fortifié par des ouvrages modernes, et autant réguliers que la situation du lieu le pouvait permettre.

Charles, comte d'Apremont, marquis de Chemery, en 1663, appuyé de la faveur du roi Louis XIV, et soutenu d'un arrêt du parlement de Paris, qui lui avait ajugé la terre d'Apremont, s'était emparé du château de ce nom. Pour se maintenir dans ce château, et étendre sa petite domination, ce comte jugea qu'il lui importait de se rendre maitre du château de Mussy. Il se mit à la tête de quelques soldats, qu'il travestit en paysans, et fit marcher sous leur conduite plusieurs charrettes chargées de grains : c'était l'appat pour surprendre les gardiens de cette forteresse. Deux fois le château avait été bloqué, et une fois assiégé sans succès. Les troupes qui le gardaient, étaient de vieux soldats Lorrains aguerris, qui mettaient tout le pays voisin en contribution.

Dès que la sentinelle du château aperçut ces hommes et ces charrettes, elle leur cria de s'arrêter (2) : mais ayant entendu que c'était un convoi qu'on leur envoyait, on ouvrit les portes, et les charrettes entrèrent. Les conducteurs et les charretiers dételèrent leurs chevaux, et se mirent en devoir de décharger leurs sacs, invitant les soldats de la garnison à les aider. Ceux-ci n'eurent pas plutôt posé leurs armes, pour prêter assistance, que le premier des conducteurs, capitaine réformé du régiment de Bourlémont, prit le commandant au collet, et le pistolet sur la gorge, l'obligea de demander quartier.

A ce signal, les soldats de sa suite tirent leurs pistolets de dessous leurs habits, se jettent sur la garnison, pendant qu'au bruit des coups tirés de part et d'autre, le comte d'Apremont avec l'autre partie de ses gens, qui étaient demeurés en embuscade près de là, s'empare du château sans aucune perte. Il n'y eut que l'aide-major du régiment de Grand-Pré qui fut blessé.

Le comte d'Apremont s'empara aussi du château de Bouconville, dans le dessein d'étendre de telle manière les dépendances de son comté, qu'il pût y enfermer les terres de plusieurs gentilshommes des environs, et retrancher d'autant le duché de Lorraine. Mais le duc Charles IV, arrêta les progrès militaires du comte d'Apremont, par le traité de Marsal, dans lequel il fut dit, que sa Majesté très-chrétienne lui ordonnerait, non seulement de désarmer, mais aussi de restituer au duc les châteaux d'Apremont et de Mussy.

(1) Hist. de Verdun, p. 261.
(2) Relation imprimée au Louvre en 1663.

N.

NAIS, *voyez* NAS.

NAIVES. — Naives, village du Barrois mouvant, diocèse de Toul; office de Pierrefitte et de la dépendance de cette chatellenie et prévôté; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron, saint Maurice; il y a dans ce lieu, cent vingt-cinq à cent trente habitans, et un château à M. le comte de Franquemont. Naives était autrefois annexe de Varincourt.

NAIVES-EN-BLOIS. — Il est parlé de Naives-en-Blois (1), sous le nom de *Navia*, dans un titre donné par St. Gé.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 390.

rard, évêque de Toul en 982, à l'abbaye de Saint-Mansui, et *Naviesus* dans un titre de Chatenois, de l'an 1116, et *Navensis*, en 936, pour Saint-Evre. *Naives-eu-Blois*, village avec Braux, hameau du diocèse de Toul, forment ensemble trois communautés et quatre seigneuries : une communauté de l'office de Ligni, dont les sujets de la seigneurie de Braux font partie; une de l'office de Gondrecourt; l'autre office de Toul. Le roi est seul seigneur de deux seigneuries, l'une de l'office de Ligni, dont les appellations ressortissent au présidial de Chaumont, et au parlement de Paris; l'autre de la dépendance et de la juridiction de la prévôté de Gondrecourt, et par appel au baillage de Saint-Thiébaut; au présidial de Châlons et au parlement de Paris. La troisième seigneurie appartient au chapitre de Toul; la justice est exercée par ses officiers de Void, dont les appellations se portent au bailliage et présidial de Toul, et de là au parlement de Metz.

La quatrième seigneurie est appelée *des Ecuyers*, c'est-à-dire, des seigneurs de Braux, qui sont au nombre de cinq. La justice y est rendue par leurs officiers, dont les jugemens ressortissent aux bailliage et siége présidial de Chaumont, et au parlement de Paris.

La paroisse a pour patron, saint Martin.

Naives-en-Blois est à une lieu de Void, trois de Ligni, trois et demie de Gondrecourt; mi-partie avec la Champagne et les évêchés.

M. Baugier, page 596, dans ses mémoires sur la Champagne, parle d'une commanderie de l'ordre de Malte, nommée *Braux*, située près Ancerville, sur le bord de la rivière de Marne: elle est du rang des frères servans, et d'environ seize cents livres de rente On voit dans l'église de cette commanderie, un tombeau d'un comte de Bar, élevé en bronze. C'est de Renaud de Bar, Seigneur de Pierrepont; il avait fondé cette commanderie; il mourut sans enfans le vingt-deux juillet 1271.

Le nom de *Braux* vient apparemment du latin *Braca*, qui signifie le froment dont on fait la bierre, et le champ où se sème cette sorte de grain; ou bien du Celtique *Bracus*, qui se prend souvent pour un vallon, un lieu humide et marécageux, d'où vient *Bray*, qui est encore en usage en certains endroits.

NANÇOIS. — Nançois, *Nansitum*. Il y a le *Grand-Nançois*, et le *Petit-Nançois*. Le premier est un village du diocèse de Toul, partie office de Bar, et partie office de Ligni; le tout de la juridiction de la prévôté de Ligni, suivant le traité fait entre les officiers de cette prévôté, et ceux de la prévôté de Bar, du neuf juin 1734, confirmé par arrêt du conseil d'état du duc François III, du deux juillet suivant. Recette et bailliage de Bar; présidial de Châlons-sur-Marne; parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron, saint Evre. Il y a vingt-six ou vingt-huit habitans dans l'office de Bar, et trente-six ou trente-huit de l'office de Ligni.

Le Petit-Nançois est aussi un village du diocèse de Toul, office, comté et prévôté de Ligni, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron, Saint-Remi. Le Prieur de Silmont nomme à la cure; la dime des grains appartient au roi pour un sixième, au prieur de Silmont pour un sixième; aux abbé et religieux de St.-Mihiel pour un tiers, et au curé du Petit-Nançois pour l'autre tiers. La dime de vin est perçue par le roi pour un tiers, sur la contrée appelée *Vargécourt*, par le curé de Velaine seul, sur celle dite, *l'Abbreuvoir dixmant;* le surplus se perçoit par moitié par le curé du lieu, et M. l'abbé de Jovilliers. Il y a cinquante à cinquante cinq habitans.

En 1617, les habitans du grand et petit Nançois, présentèrent leurs requêtes au bon duc Henri, pour être déclarés et reconnus de son Bailliage de Bar et être

reçus sous sa garde et protection, ce qui leur fut accordé le vingt-huit avril 1617: apparemment qu'ils étaient auparavant dans la dépendance des comtes de Ligni, comme ils le sont encore au moins en partie.

Le nom de Nançois en latin, *Nansitum* ou *Nanciacum*, comme il est nommé dans la bulle du pape Pascal II, de l'an 1106, ou *Nanceiis*, comme il est nommé dans d'autres titres, a imposé à quelques savans qui ont cru que Nançois était la ville de Nancy, capitale de la Lorraine; mais ces deux lieux sont fort différens et assez éloignés l'un de l'autre. Nancy est sur la Meurthe, et Nançois sur l'Ornay, près Ligni, dans le Barrois mouvant.

En 947, on lit dans un titre de l'abbaye de St.-Mansui de Toul, que l'abbé Odelric, fils de la comtesse Eve, avait donné à Archambaud, premier abbé de Saint-Mansui, le lieu de *Colombei*, avec le fief nommé Nançois, *Nancioris curtis*; apparemment *Nançois*, que l'évêque S. Gauzelin fit restituer à saint Mansui. L'abbé Odelric fut ensuite archevêque de Reims, et il souscrivit en cette qualité au titre de la restitution de Nançois à l'abbaye de St. Mansui en 1048.

NANCY.

MÉMOIRE MANUSCRIT, COMMUNIQUÉ PAR LE PRÉSIDENT REHNEL, TOUCHANT LES ANTIQUITÉS DE NANCY, ÉCRIT EN 1619, PAR UN CHANOINE DE LA PRIMATIALE DE NANCY.

Il faut discourir premièrement de Nancy, de son origine à peu près et de son progrès, des Princes et Ducs qui l'ont aggrandie et fortifiée, et finalement mise en l'état où elle est à présent, 1619, qu'on la reconnoit l'une des plus belles et fortes Villes qui soient en Europe, pour être méditerranée. Ce qui s'en dira sera tiré, pour la Ville-Vieille, des Titres du Prieuré de Nôtre-Dame, à présent uni à la Primatiale; et pour la Ville-Neuve, ce sera ce qu'on a vu et appris de ceux mêmes qui ont mis la main à l'œuvre

La commune opinion est que Nancy a autrefois été à MM. de Lenoncourt, d'où ils prenoient le titre de leur illustre famille, et que depuis quelques centaines d'années, les ducs de Lorraine s'affectionnans à l'assiette du lieu, l'auroient échangé contre autres terres et seigneuries, ou contre Lenoncourt même, ou contre Ormes. De cela il n'appert, sinon qu'il est véritable qu'elle vient de là; et qu'avant l'an 1313, ils se disoient de Nancy, comme on voit à Clairlieu (1), un Seigneur venant de Nancy, en relief sur un tombeau, ayant les armes de Lenoncourt, qui y fut inhumé l'an 1147, bientôt après la fondation première de cette abbaye, faite par Mathieu I, Duc de Lorraine: Drogo de Nancy, Sénéchal du Duc Simon I, qui régnoit l'an 1176, lequel se trouve présent en une lettre de privilége dudit Duc Simon, portant confirmation de certaines rentes données à l'abbaye de Beaupré, par ses prédécesseurs Ducs.

Thierri de Nancy, qui fit bâtir le couvent des Cordeliers de Toul, où ses armes sont par toute l'église, et, disent les Mémoires qu'ils en ont conservé jusqu'à maintenant, que: *anno Domini* 1315, *Nobilissimus Thiericus de Nanceio, Dominus de Lenoncourt obiit, cujus pietate, divitiis et potentiâ frætus, Venerandus Pater Frater Drogo de Romains hunc Conventum ædificavit* 1261. Il eut un fils nommé Gérard de Nancy, qui fut le premier qui quitta le titre de Nancy en retenant les armes, qui sont une Croix dentelée, comme on la voit à la noble Maison de Lenoncourt.

Davantage, pour dire que cette commune opinion est véritable, tous les bénéfices, offices, bienfaits, fondations de Seigneuries de Nancy, et principalement

(1) Le Duc Mathieu Ier a fondé Clairlieu.

celles qui ont été faites ès environs de Nancy, en leurs Terres et Seigneuries, et les collations qui leur appartenoient de droit, comme Seigneurs de Nancy, ont demeurées comme elles sont encore en la Maison de Lenoncourt. L'on collige aussi que ç'a été une Seigneurie à part, encore qu'elle soit sous la Souveraineté de Lorraine, par une lettre d'exemption que le Duc Raoul a donnée au prieuré de Nôtre-Dame, par laquelle il l'exempte de tous subsides, charges pour lui et ses successeurs Ducs de Lorraine, et Seigneurs de Nancy.

Quant à ce que ledit Gérard quitta le titre de Nancy, se contentant de celui de Lenoncourt, il ne se trouve pas, sinon qu'on en peut tirer conjecture par les événemens, savoir que ç'a été, lorsque les Ducs de Lorraine prindrent résolution de faire leur demeure ordinaire à Nancy, pour delà être à l'avenir la Capitale et Royale du pays, et y faire leur siége: car auparavant ils demeuroient à Châtenoi, ou à Amance, ou à Neuf-châtel et autres places telles qu'ils affectionnoient. Ledit Gérard succéda au patrimoine et titre, après la mort de son père Thiéri, l'an 1313, du temps du Duc Ferri III, et l'an second de son règne, lequel Ferri donna quelque commencement à Nancy; puis son fils Raoul (1), qui fut tué à la bataille de Créçi contre les Anglois, fit bâtir ou commencer le palais des Ducs où il est à présent, où il a résidé et son fils et petit-fils: savoir, Jean I et Charles II. Il fonda à St. Georges la chapelle Ducale, et amplifia de beaucoup ladite ville.

Auparavant, Ferri II y avait ja fait transporter les *Dames Prêcheresses*, l'an 1298, comme il se dira quand on parlera de leur érection et fondation.

Nonobstant que messieurs de Lenoncourt portassent le titre et se disent de Nancy jusques audit Gérard, toutefois Nancy étoit ja échangée environ l'an 1100 ou 1122.

(1) Le Duc Raoul fut tué à la bataille de Créci contre les Anglois, en 1346

On trouve à la fondation du Prieuré de Nôtre-Dame, que le Duc Théodoric, fondateur y résidoit, qui fut environ ce temps-là; et, dit le titre, *qu'il fit venir des religieux de l'abbaye de Molême*, diocèse de Langres, pour mettre audit Prieuré pour y faire le saint Service, et à qui il donna par chacun jour, un demi sextier de vin et quelques pains, à prendre à son hôtel et à sa marmite, lesquelles choses se payent encore, tellement que pour cela on voit qu'il y résidoit, si ce n'étoit ordinairement au moins c'étoit quelquefois. Mais Nancy étoit encore petite, tellement que le Duc Mathieu II, l'appeloit seulement *Nancium castrum meum*, bien que c'étoit peut-être un tel château, qu'il pouvoit tenir rang de petite ville, contenant une bonne partie de la place de S.-Evre et des rues voisines, selon le rapport et dire de plusieurs anciens, que j'ai autrefois ouï discourir curieusement de ces particularités, signamment de deux chanoines de St. Georges, l'un Thrésorier de ladite église, appellé *Mr. Richard Bouchon*, et l'autre *Mr. Claude Talle*, hommes de savoir pour le tems, et vrais rechercheurs de l'antiquité.

Nancy comprenoit au commencement la place des Dames Prêcheresses et quelque chose ès-environs, où étoit le vieil château; ladite place s'appelle encore sur les vieux régistres de St.-Georges, *la Place du Châtel;* tellement qu'à leur compte, la muraille de la clôture desdites Dames vers le midi et l'occident, servoit de fermeture audit vieil château, ou ville, comme on voudra l'appeler. Ledit Duc Ferri II, y faisoit sa résidence, quand il fut prins et mené prisonnier à Maxainville.

Régnant le Duc Raoul en l'an 1340, les deux Bourgets, grand et petit, n'étoient encore enfermés dans les murailles, comme on voit par les titres de la concession faite à la requête dudit Prince à Messieurs de St. Georges, à ce que le chapitre puisse avoir droit de sépulture en leur église, où il fait *distinction de ceux qui sont enfermés dedans la ville*, et

ceux des Bourgets qui en étoient hors, comme il se verra ci-après en la fondation du prioré, lorsqu'on parlera des droits du prieur ; lesquels depuis y furent enfermés par Jean son fils, d'autant qu'il se trouve par un titre qu'ils y étoient l'an 1373, et non auparavant l'an vingt-sept de son règne, ès-années 1380, 1394, et l'an 1409, régnant le Duc Charles II, petit-fils dudit Duc Raoul. Elle comprenoit, outre les Bourgets ci-dessus, la rue reculée, ou derrière, et la rue des Juifs, et celle de Saint-Michiel, mais elle étoit fort déserte, peu peuplée et mal en ordre. On lit ceci en une permission de l'an 1409, qui fut donnée au prieur de Nôtre-Dame par l'Abbé et Convent de Molesme, d'ascenser plusieurs pièces d'héritage en nature de terres labourables, et places vuides èsdites rues de Nancy. Elle a pu encore être plus négligée du temps des Ducs René I, Jean et Nicolas d'Anjou, qui, peu ou point, y faisoient leur résidence, d'autant qu'ayant prins leur nourriture en France, ils y étoient souvent, signamment le premier qui survéquit les deux autres, lequel demeuroit en Provence. Mais René II, qui étoit retourné à la succession des biens patrimoniaux de ses ancêtres, de la très-ancienne et très-illustre Maison de Lorraine, par la vertu de son ayeul Antoine de Lorraine, Comte de Vaudémont, qui après avoir gagné la bataille de Bulgnéville contre ledit René d'Anjou I du nom, le contraignit de donner sa fille Yolande à Ferri son fils, de qui est sorti ce victorieux Prince René II ; lequel après avoir défait en bataille rangée Charles, dernier Duc de Bourgogne, devant Nancy, le 5 janvier 1476, aidé par les Suisses, fortifia et augmenta, et mit dessus sa bonne et fidèle ville de Nancy, et son fils le Duc Antoine, qui eux deux la firent environner de forts remparts et boulevarts, terrasses et murs, de beaux carreaux de taille, comme nous l'avons vû de notre tems et avant les guerres civiles de France, et si quelques courtines paroissent encore, tellement qu'elles étoient très-fortes pour le tems : mais celui qui l'a fortifiée, embellie et rendue du tout noble, tant du dedans que du dehors, soit pour le spirituel ou le temporel, ç'a été ce Grand Charles III, et père de la patrie et l'amour du peuple, fils du sage Duc François. Et l'an 1556, en sa minorité, et pendant qu'il était nourri en la cour de ce Grand Roi Henri II des Valois, la fille duquel il épousa environ l'an quinzième de son âge et treizième de son règne, Madame Christienne de Dannemarck sa mère, et Monseigneur Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudémont son bon Oncle, Gouverneur de ses terres et pays, et de sa noble Personne, y firent adjoûter la *rue Neuve* avec trois boulevarts, l'un desquels a retenu le nom de Dannemarck avec la courtine, le tout plein de terrasses. Lors il y avait deux très-belles portes ; l'une au septentrion, appelée de la Craffe, anciennement Garaffa, du nom d'un gouverneur gentilhomme Napolitain, de la Casa de Garaffa, à présent appelée Notre-Dame ; l'autre vers le midi, dite de Saint-Nicolas, avec deux poternes, l'une dedans le boulevart des Minimes, appelée la poterne du *vieil Astre*, l'autre au derrière de la cour par où les Princes sortaient par-dessus un pont de bois pour s'égayer, principalement pendant la mortalité. Depuis ce tems, il n'a pas seulement de nouveau fait remparer toute la ville ancienne, que ses Prédécesseurs avoient rendue telle qu'elle étoit bien jolie et plaisante mais encore en a-t'il fait faire une neuve jointe à cette-ci, laquelle en disposition, surpasse de beaucoup la première, et ne lui doit rien quant à la beauté et forteresse. Pour les occasions et sujets qui se sont présentés de son tems, savoir, pour les guerres civiles que nous avons vues en France, commencées dès l'an 1585, mais beaucoup plus enflambées après la mort et massacre perpetré en personne de Henri de Lorraine, Duc de Guise, et Louis, Cardinal-Archevêque de Rheims son frère, par le commandement de Henri III, dernier des Valois, Roi de France, l'an 1588 jour de saint Thomas, les états étant assemblés à Blois, pour donner ordre (comme on disoit) aux affaires de la France. Ce

massacre inopiné et si mal à propos, mit toute la France en allarme, parce que chacun jugeoit qu'il n'y alloit pas seulement de l'intérêt de la maison de Lorraine, à qui le Roi en vouloit à tout reste, mais encore de la religion, d'autant que ces Princes avoient toujours été un mur très-fort contre la violence des hérétiques, qui pour lors, comme auparavant, avoient tâché de supplanter la religion Catholique en France.

Mais la guerre se déclara avec beaucoup plus grande furie après la mort du Roi, qui fut tué le premier jour d'août de l'an suivant, à St.-Cloud-lez-Paris, où il était au milieu d'une grande armée pour l'assiéger, quand Henri de Bourbon, roi de Navarre, nommé par le défunt pour succéder à la couronne, se présenta pour être Roi : à l'occasion qu'il étoit hérétique, faisant profession du Calvinisme dès le berceau, chacun print parti, les bons catholiques avec les Princes, les politiques et hérétiques avec le Roi de Navarre. Il n'y eut jamais semblable guerre, d'autant que toutes les misères qui se lisent être arrivées en toutes les guerres précédentes par tout le monde, soit en massacres, surprinses, ruines des villes, familles et personnes, feu, force, voleries et autres méchancetés, sont été ici représentées comme en un abrégé, le père étant contre les enfans, le valet contre le maître, le sujet contre son Seigneur, avec telle confusion, qu'il n'y avait coing en la France, que Mars n'y fasse paraître les marques de sa cruauté en tout et par tout. La Lorraine n'en pouvait être exempte, d'autant que Son Altesse, outre l'intérêt de sa maison, vouloit contribuer du sien pour la conservation de la religion en France, ce qu'il a fait autant qu'il a pû et dû, jusques à ce que le Roi de Navarre eût abjuré son hérésie, et fait profession de la religion Catholique à St.-Denis le 24 juillet 1593, lors il mit bas les armes. Aussi à son exemple plusieurs princes, villes, communautés et particuliers se reconcilièrent et recognurent leur Roi, qui fut dit Henri IV, du nom, lequel de son côté ne s'oublia d'appaiser ses subjets, les uns par douceur, les autres par rigueur; tellement qu'en l'année 1598, il se vit paisible au-dedans et au-dehors de son Royaume.

Dès le commencement de ce remû-ménage et pendant icelui, Son Altesse avoit fait fortifier plusieurs places en Lorraine et Barrois, seulement de terrasses; savoir : Lunéville, Clermont, Stenay, Jamets, laquelle il avaint prinse par force, mais principalement Nancy, et son faux-bourg dit St.-Nicolas, pour y faire retraite en cas de nécessité; mais le tout appaisé, comme dit est, il adonna totalement son esprit (à l'imitation des Princes comme il étoit) à couronner ses hauts faits par l'ornement des bâtimens qu'il avoit ainsi commencés. Il fit donc murer Nancy la Vieille, et les remparts qu'il y avait fait faire; savoir : deux boulevarts à la Porte Notre-Dame, un derrière St.-Antoine, dit le boulevart de Salm, et un derrière le château, dit le boulevart dès Dames, avec celui vers les Minimes, qu'autrefois avoit été battu du Duc de Bourgogne, en mémoire de quoi il y avait beaucoup de pierres taillées en façon de boulets, à présent couvert de briques comme les autres, et les courtines bien flanquées, le tout fait avec carreaux de pierre par le dessus, et accomodés de beaux paremens de briques, enceintes et liées d'un cordon de taille avec leurs parapés et geurittes, pentagennées, couronnées et couvertes d'écailles, trois à chacun boulevart, avec les armes de Lorraine en face.

Il fit aussi murer une citadelle à Stenay, commencée par le Duc de Bouillon pendant les guerres; Clermont en Argon et Marsal battue et emportée par sadite Altesse par composition dedans dix-sept jours, après le siége y avoir été mis et planté, laquelle il échangea depuis avec un Seigneur Evêque de Metz, comme il fit aussi Jamets, qu'il acheta des propriétaires, savoir : de M. de Montpensier, encore qu'il les eût par droit de guerre, néanmoins amateur de la paix, il se les voulut deffermir par

composition faite de gré des parties.

Sur toutes ses fortifications et bâtimens, il porta son affection à mettre sur pied la Ville-Neuve de Nancy, laquelle on voulait appeler *Charles-ville*, mais il ne le voulut pas. Pendant lesdites guerres, il fit abbattre pour l'assûrance de Nancy-la-Vieille, un beau fauxbourg qui était à la Porte Notre-Dame, appelé *St.-Dizier*, lequel encore en l'an 1455, avoit ses Seigneurs, où la plupart de la bourgeoisie de Nancy avait des maisons particulières, tant pour la commodité des eaux que pour les vignes, jardins, bois rivières et choses semblables qui s'y trouvoient en abondance, ce qui fut exécuté en année 1591, et 1592; pour récompense, il fit assigner des places aux intéressés entre les terrasses et fortifications susdites, lesquelles il avoit fait élever l'an 1587, contre la venüe d'une armée de quarante mille étrangers Allemands, que le feu roi Henri III, avoit fait lever, laquelle devoit passer par la Lorraine, pensant ruiner dès ce temps-là le susdit Prince Duc de Guise.

Mais étant le plus vaillant de son temps, il mit en déroute ladite armée, après avoir passé Mâdon à Pont-St.-Vincent le huit septembre de la même année 1587, avec une poignée de soldats, mais vieux et corrompus au fait de la guerre, tellement qu'il n'en demeura un entier, qui ne soit mort ou prins prisonnier, sinon environ cinq cens François, qui se sauvèrent à Genève,

Nonobstant qu'il donna ainsi des places à ses bourgeois de St.-Dizier, néanmoins peu en firent leur profit, soit qu'on estimât que cette ville ne viendroit à sa perfection, soit à cause de sa pauvreté, plusieurs prinrent parti ailleurs; ceux qui voulurent y demeurer, firent faire quelques cabanes pour se mettre à l'abri des injures du temps. Les bourgeois de Nancy voyant que dorénavant le séjour des Ducs de Lorraine seroit plus assuré à Nancy que du passé, et se sentant pressés à la ville, commencèrent à s'élargir en bâtissant dedans les vieux remparts de cette nouvelle ville. D'autre côté, Son Altesse croyant qu'en peu de temps, s'il les encourageoit, son désir se trouveroit accompli en ce fait, il fit alligner les rues et assigner des places à ceux qui avoient quelques terres dans lesdites terrasses, ou acheptées, ou en propriété, sans faire compte alors de mélio-rations, lesquelles places se donnoient à fort bon compte, voir au meilleure que le fond n'avoit coûté au propriétaire, avec peu d'espérance de voir un jour une telle ville en pied, le fond de laquelle a coûté bon depuis à ceux qui en ont voulu avoir; de sorte que ce qui se donnoit pour un sol le pied au commencement, a été vendu six gros, et plus sur la fin. Cette Ville-Neuve s'augmenta tellement, qu'à moins de sept ou huit années, ces vieilles terrasses furent remplies de belles maisons, ne restant rien à faire pour sa perfection que ce qui était de la charge de sadîte Altesse, savoir: la forme de la ville et la force.

L'an 1603, il fit disposer le plan par un ingénieur Italien appellé *Jean-Baptiste*. Toutefois quelques-uns ont opinion qu'il n'étoit qu'exécuteur des desseins dressés par le colonel *Orphée de Galean*, mort devant Canise en Hongrie, très-excellent mathématicien. Et au mois de janvier 1604, il fit commencer les terrasses sur le fossé de la ville du derrière le boulevart, dit de Vaudémont, derrière l'hôtel, dit de Salm, sa première forme étant fort longue et peu large, ses courtines faites en tenailles. Il fit tout abattre, sinon ce que d'aventure s'y trouva à propos par rencontre pour la mettre en forme presque ronde, ajoutant en certains lieux, comme vers Tomblaine, et diminuant vers la Madelaine. Quant aux bâtimens, ce qui étoit d'ancien y demeura toujours, savoir: un vieil fauxbourg de peu de conséquence, appelé *le fauxbourg de St.-Nicolas*, le surplus étoit en prés, terres arables, jardins, chenevières, parterres, pâquis et choses semblables, où furent plantés au lieu d'arbres et héritages, plusieurs beaux palais et belles maisons.

Il désiroit voir la Ville-Neuve achevée

dedans sept ans ; à cet effet, pour la plus diligenter et pour la faire fortifier à moins de dépense, il trouva meilleur et pour le plus expédient de marchander tout cet ouvrage à un homme qui en seroit l'entrepreneur, à qui on devoit fournir des deniers des coffres, deux cens mille frans par an durant les susdites sept années, sans les extraordinaires, s'il y en arrivoit, ce qui fut fait : Et *Mᵉ. Nicolas Marchal*, natif de St.-Mihiel, marié à ladite Ville-Neuve, en fut l'entrepreneur. Mais sadite Altesse venant à mourir l'an 1608, le quatorze de Mai, quatrième de l'entreprise, il la laissa à parachever au duc Henri II, son fils et successeur, lequel la rendit en défense dedans les sept ans, mais non du du tout achevée, jusqu'en l'an 1619, que (peu réservé) ce qui fait pour accomplir une forteresse, se trouve y être accompli : voilà quant à l'extérieur. Il faut entrer dedans et parler de l'intérieur ; ce qu'on a fait de son temps et de ses prédécesseurs, autant qu'il en sera venu à cognoissance.

Intérieur de Nancy.

Le principal bâtiment de Nancy, c'est le palais où demeurent les Ducs souverains de Lorraine, autant accompli que palais qui fut en Europe, pour ce qu'il contient. Le premier qui l'a commencé et rendu commode pour y loger, fut le duc Raoul : quant à ses prédéceseurs, ou ils demeuraient à Neuf-Château, ou à Amance, ou à Chatenois, et plusieurs en France pour l'ordinaire. Néanmois quelquefois ils résidoient à Nancy, comme Théodoric, neveu de Godefroi de Bouillon, (ancienne erreur, il était fils de Gérard d'Alsace, comme dit est ci-dessus), qui demeuroit au vieux château. Mais le Duc Raoul fit sa résidence en ce palais, et fit faire semblablement, et presque en même temps, St.-Georges, sa chapelle ducale, où Jean son fils et Charles II, y ont aussi résidé, mais principalement René II, qui, comme héritier du patrimoine à cause de sa mère Yolande, comme dit est, y a établi du tout sa demeure, et disposé le palais pour lui et ses successeurs. De fait, il ruina ce qui étoit fait auparavant, pour le bâtir superbement et avec beaucoup plus grande commodité que n'avoient fait ses prédécesseurs. Le Duc Antoine son fils y fit faire la galerie des Cerfs avec la porterie, et y ajouta quelques pièces nécessaires. Mais notre grand Charles, à qui étoit dû le bonheur de la maison, mit en ordre et rétablit ce qui étoit ruiné, et orna ce qui étoit ja établi, y enfermant plusieurs choses nécessaires, et corrigeant ce qui était fait hors de propos. Depuis l'altesse de Henri II, son fils y a fait faire le rond où sont les riches tapisseries et autres meubles de la maison, et s'il y a fait conduire les fontaines au parterre d'en bas, et fait mettre les statues.

Quant à ce qu'on dit que la maison où l'on voit la Monnoye étoit autrefois la demeure des Ducs, on n'en trouve point de mémoire, sinon peut-être que ceux qui ont régné depuis Ferri II, jusqu'à Raoul, n'y ayent quelquefois demeuré après avoir fait démolir le vieil château et aggrandir la ville de ce côté-là, pour donner place à son Palais, le dédiant à Dieu pour y être fait son saint Service, ce qui ne se peut dire toutefois que par conjecture, ou René II, pendant qu'il faisait bâtir la Cour.

Pendant la minorité de l'Altesse de Charles III, l'Arsenal fut rebâti tout à neuf par madame sa mère et Monseigneur Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudémont, ses gouverneurs.

Mondit Seigneur de Vaudémont fit bâtir vis-à-vis de Notre-Dame sur la Place, un palais pour lui et pour ceux de sa maison, qu'ils tiennent encore à présent.

Balthazar d'Haussonville, Gouverneur de Nancy, fit faire celui où réside à présent Mr. de Marcossey, à la rue de St.-Michel.

Jean, Comte de Salm, Gouverneur de Nancy, Maréchal de Lorraine, fit faire celui de Salm à la rue neuve, lequel est à présent à Monseigneur François de Lorraine, Marquis de Hattonchatel, Comte de Vaudémont.

Le Comte Paul de Salm, Grand Chambellan de l'Altesse de notre Charles III, fit bâtir celui qui y est joint.

Christophe de Bassompierre, celui de Bassompierre.

Les grandes et petites écuries furent aussi bâties par le commandement de Charles III.

Ce qui a été fait de notre temps, savoir l'an 1607, jusqu'à l'an présent, est la rue appelée de St.-Pierre, ou du Cardinal. C'étoit auparavant la maison du Prioré, uni à l'abbaye de St.-Martin, où l'abbé et religieux, et tout ce qui dépendoit de ladite abbaye St.-Martin, fut transporté l'an 1564, lesquels abbaye et prioré furent unis à la Primatiale, comme se dira, occasion qu'on vendit la maison et cloitre soixante-huit mille frans, l'église demeurant pour paroisse, dans laquelle maison on fit ladite rue comme elle est, sauf quelques maisons particulières qu'on acheta pour la percer jusqu'à la grande rue, pour la somme de vingt-un mille frans, restant quarante sept mille frans; trente desquels ont été employés à bâtiment du palais primatial, et onze mille aux maisons canoniales, outre six mille provenans de la vendition du cloître y destiné dès le commencement (1).

La Ville Neuve. — Entre les bâtimens de la ville neuve, le plus superbe et beau étoit celui de la ville, sis à la place. Il fut premièrement bâti par Jean Vincent, Thrésorier-général de Lorraine, ès années 1593, 1594, et 1595: n'étant encore du tout achevé, fut vendu par autorité de justice, et échu à messieurs de la ville pour quarante mille frans, environ l'an 1600, à la poursuite d'Honoré Seigneur Nicolas d'Haraucourt, dit de St. Nicolas, et de Hadonviller, son gendre. Ce fut peu au prix qu'elle avait coûté: ceux de la ville la firent achever, et y mirent les sièges de justice; savoir, du bailliage, des échevins, de la prévôté et gruerie avec la conciergerie et le marché, y ajoutant les halles et la tour avec son horloge, ce qui étoit auparavant à la place des Dames prêcheresses de la Vieille-Ville.

Le second palais est celui de Monseigneur le Primat, bâti par la vigilance et diligence de révérendissime prélat messire Antoine de Lénoncourt, second Primat de Lorraine, partie des deniers de l'église, partie des siens. Ce fut un bâtiment bientôt commencé, et presque aussitôt achevé, savoir dedans un demi an, à commencer en mars de l'année 1609, et fut achevé, hors quelque blanchissage et autres du dedans, à la St. Remi suivant; tellement que dedans l'année, il fut du tout en sa perfection, et y put loger, comme en effet il y logea.

Le troisième est la maison décanale de l'église Primatiale, bâtie aux dépens d'honoré Seigneur messire Pierre de Stainville, second doyen, proto-notaire du saint siége en l'année 1608, et 1618.

La maison de Mr. de Mont-Richier fut bâtie par honoré Seigneur Claude de Beauveau, dès le commencement et comme la première, comme celles de Jacquemin Ceuillet, Gruyer, Claude Fusil, hôte de la Licorne, Jean Richard, maire de St.-Dizier, Jean Bernard, hôte de la Croix Blanche, tous anciens bourgeois de St.-Dizier, et Jean de la Pierre, ce qui comprend presque tout un quart, à prendre sur la place à présent contre les Carmes, descendant par la grande rue jusqu'à celle des moulins, puis retournant par celle de l'église, partie desquelles maisons sont à présent au collége.

La maison sise en la place devant l'hôpital, appelée *la Romaine*, a été bâtie l'an 1616, aux dépens des messieurs de la ville, à l'effet d'y peser les marchandises qui viendraient à Nancy, principalement le bois, le foin, la paille et autres choses semblables, mais n'ayant réussi elle demeura là, et tient-on que sa structure a coûté plus de vingt mille frans (1).

(1) *Nota* que cette maison a été faite pour l'évêché, et que la rue s'appelle *de l'église*, pour ce qu'elle était pour la cathédrale.

(1) Cette maison a été démolie vers l'an

Les moulins de l'étang ont été faits avec le rempart; auparavant il n'y avait qu'un petit moulin de peu de conséquence, fort éloigné de la ville, qu'il fallut abattre, et un autre sur le ruisseau au-devant de St. Jean, dépendant de la commanderie, desquels son altesse a donné récompense à l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.

Les maisons de messieurs des Dignités et Chanoines de la Primatiale, furent commencées en mars l'an 1607, du vivant de Monseigneur le Cardinal, fondateur, et furent marchandées à trois maîtres maçons, savoir, M^e. Jean Braconnier, M^e. Nicolas Charles et M^e. Lancelot: Et pour la charpente, à M^e. Didier Barbonnois. Ceux qui n'étoient lors résidens à cause des études, ne purent commencer sitôt, quelques unes desquelles sont encore à présent sans être bâties.

Les moulins, appelés de Venise, sis sur le bras de rivière, ont été bâtis l'an 1619, et le bras accomodé à cet effet.

Le passage pour aller aux salines sur la rivière de Meurthe, fut établi l'an 1605.

Voilà ce qui est de l'intérieur et extérieur de la ville de Nancy pour le fait du temporel. Il faut maintenant venir au spirituel.

Saint-Dizier.

La première et plus ancienne Eglise de Nancy et faubourg, est celle de St.-Dizier, Paroisse autrefois dépendante des Dames de Bouxières. De cette paroisse dépendoient Laxou, Nancy et St.-Dizier, et dedans lesquels sont comprinses toutes les Eglises, Monastères, Oratoires et lieux qui y sont, soit exempts ou non.

Avant que de poursuivre plus outre, il est à noter que toutes les Eglises de Nancy (peu exceptées) sont sous l'invocation de Notre-Dame, encore qu'elles ayent des Patrons particuliers, comme les Prêcheresses, St.-Georges; et la raison est, qu'après Dieu, c'est celle à qui Messeigneurs nos Princes ont leur espérance, et par les prières de laquelle ils ont été secourus et soulagés en toutes leurs adversités, comme ils y ont toujours eû, et ont encore une grande dévotion, principalement l'Altesse de Henri II, à présent régnant, à qui on a ouï dire que quiconque la prieroit de bon cœur, il ne lui peut arriver mal, ce qui se remarque en sa personne. Il a été, et est encore l'un des heureux Princes de l'Europe, et croit-on que ce bonheur procède de la dévotion qu'il a à Notre-Dame.

Prioré de Notre-Dame.

Le prioré de Notre-Dame fut érigé sur le territoire de Saint-Dizier hors des portes de Nancy, environ l'an 1100, par Théodoric, ou Thierry, neveu de Godefroy de Bouillon (1), et frère aîné de Henri I, Roi de Portugal. Il a régné Duc de Lorraine après ses deux oncles Godefroy de Bouillon, Baudoin, Roi de Jérusalem, et son père Guillaume. Quelques auteurs tiennent que Jérusalem fut prinse en 1070; mais Guillielmus Thirius et Paulus Æmilius, disent que ce fut l'an 1099, et quinzième de juillet, auquel temps Godefroy fut élû roi, et régna jusqu'au dix-huitième dudit mois de l'an 1100, auquel succéda Baudoin son frère qui régna dix-huit ans. Guillaume leur frère plus jeune, fut quatre ans Duc, après lequel Théodoric, qui à ce compte n'aura régné en Lorraine que l'an 1125. Soit qu'il en soit, il fonda le Prioré, et y donna les deux tiers des dîmes de Nancy, St.-Dizier et Laxou, qu'il avait lors.

Eglise des Dames Prêcheresses.

La troisième Eglise en antiquité de fondation, est celle des Dames Prêcheresses, d'autant qu'elle fut faite l'an 1298 et y furent lesdites Dames établies par Ferri II, l'an quarante-cinquième de son règne; elles furent premièrement fondées au bois de Marleru, (qui est la Magdeleine-lez-Saint-Nicolas) l'an 1295, et trois ans après elles furent transportées à Nancy, septante-deux ans après la mort de leur père, saint

1726, et en la place on a bâti l'hôtel de Rouark et celui de Gerbéviller. Auparavant c'étoit l'hôtel de Mr. Rousselot d'Esdival, où le roi Louis XIII, et la reine son épouse logèrent en 1633.

(1) L'auteur suit l'ancien système, qui veut que les Ducs de Lorraine descendent de Godefroy de Bouillon.

Dominique, auquel temps l'Ordre des Prêcheurs prenoit un merveilleux accroissement, qui fut établi principalement pour combattre l'hérésie des Albigeois, qui commençoient à lever la tête vers la Gascogne et lieux voisins. Le Duç Ferri demeuroit déjà à Nancy, car leur fondation dit que l'an *que li miliare coroit mil deux cents quatre-vingt-quinze ans, à la fête de saint Michiel, fut fait li couvent des Pracheraei au bois de Maleru. Et en l'an que lou miliare courant par mil deux cents quatre-vingt dix-hnit ans, furent translatées à Nancy, ou pala lou grand Duc Ferri lou jour de la Fête Abdon et Sennen, trente juillet.*

L'Eglise montre son antiquite sur toutes celles de Nancy, tant en sa forme que structure; il y a une chapelle au côté droit vers l'Epitre, devant laquelle il y a l'effigie en relief d'une dame gisante, au pied de laquelle contre l'arcade, on voit les armes de Navarre, sans autre écriture; l'on ne sait quelle a été, sinon que le même Duc Ferri avait épousé Marguerite, fille de Sanetius, Roi de Navarre, et peut-être que sera sa sépulture. La muraille de l'Eglise de ce côté, paroît plus large que de l'autre côté, qui semble être quelque reste des anciennes murailles du vieil château ou palais dudit Seigneur Duc, sur lesquelles ladite Eglise seroit été appuyée, après que la ville a été aggrandie de ce côté-là, et lors peut-être que la grande maison au derrière fut bâtie pour le Palais Ducal.

Saint-Evre.

L'Eglise Saint-Evre a été bâtie pour une Paroisse au-dedans des murailles de Nancy, lorsque le Prioré était encore dehors, qui servoit pour Saint-Dizier, et cette-ci pour Nancy et le fauxbourg Saint-Nicolas. Elle fut néanmoins bâtie et érigée sans préjudice des droits du Prieur et du Prioré, qui a toujours demeuré Curé primitif et patron, comme il est dit ci-dessus. On ne trouve pas assurément quand elle fut premièrement bâtie; bien est-il certain qu'à la concession que le Prieur a fait avec son Abbé de Molesme à Messieurs de Saint-George en 1540, il se trouve que les corps morts des Bourgets, grand et petit, et de Laxou, qui étoient encore lors hors de la ville, ne se portoient point à la paroisse, ains seulement au Prioré, qui fait croire que Saint-Evre étoit déjà paroisse, encore par un titre de l'année 1365. Toutefois on trouve par titre que l'an 1436, elle fut réédifiée de nouveau, ou tout à neuf, comme elle est; car il ne dit pas qu'on y ait fait travailler depuis, sinon à l'aiguille de la tour.

Cette Eglise de Saint-Evre est petite, mais bien solide; elle a pour ornement une très-belle tour quarrée, fort bien coueffée, qui paroit la plus éminente de toute la ville: il y a deux accords de cloches, partie desquelles ont été faites aux dépens de la Bourgeoisie; l'autre partie a été refondue aux dépens de messire Jean Simonin, docteur en théologie, Proto-Notaire du Saint-Siége et curé moderne.

Il y a plusieurs chapelles et confréries, entre autres l'ornement des ornemens et l'honneur de toute cette paroisse, voir de la ville et le bonheur, est la confrérie du Très-Auguste et Très-Saint Sacrement de l'Autel, de laquelle sont les Princes et Princesses, et plusieurs grands Seigneurs, outre une très-grande multitude de peuple des deux sexes. L'ordre y est très-bien établi; ils ont chacun le premier jeudi du mois le service des premières et secondes Vêpres, et la Messe solemnelle; et chacun autre jeudi la Messe, où une grande partie des confrères assistent avec le cierge en main. Pendant les Octaves du St.-Sacrement et les premiers jeudis du mois, ils ont toujours quelques rares Prédicateurs de tous les ordres pour prêcher; ils font procession particulière; comme la générale, le jour du Saint-Sacrement, où ils assistent deux à deux le cierge à la main, le dimanche entre les Octaves. Celui qui l'a instituée a été le révérendissime Charles de Lorraine, Cardinal de Vaudémont, fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont en l'année 1580, et si lui et feue

l'Altesse du Grand Charles sont été les premiers confrères.

Il y a encore une confrérie de la Conception : les confrères d'icelle font faire le service de la chapelle dédiée à Dieu sous son invocation, où il y a sept Chapelains qui disent alternativement la Messe haute chacun jour à sept heures du matin.

Saint-Georges.

L'Eglise Saint-Georges a été fondée en l'an 1329, et le cloitre en 1341, par le Duc Raoul, appelé le Vaillant, fils de Ferri III, lequel Raoul fut tué à la bataille de Creci l'an 1346, contre les Anglois, tenant le parti de Philippe de Valois VI du nom, Roi de France. C'est la première Eglise collégiatte de Nancy en fondation, laquelle a été faite pour la Chapelle ducale. Lors de sa fondation il y avoit vingt personnes, tant chanoines que dignités, réduits à présent à douze et treize prébendes, le sieur Prévôt en prenant deux, pour la dotte desquelles il donna plusieurs rentes et revenus. Depuis, son petit-fils Charles II, y fonda la musique, de laquelle il étoit fort amateur, et lui-même prenoit plaisir de chanter quelquefois par récréation. Il fonda aussi la Messe des Chantres, et si l'an 1421, il fit faire la belle chapelle de pierre qui y a été jusqu'en 1616, auquel temps elle fut bâtie par le chantre de l'Eglise Melchior, par permission. Depuis le Duc Antoine l'augmenta; mais l'Altesse de Henri II, à présent régnant, y a plus donné et fondé que ses prédécesseurs, outre deux priorés qu'il y a fait unir, savoir de Vendeuvre et de Gerbéviller. Il y a fait une très-belle fondation d'une messe, le samedi à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, à laquelle il porte une dévotion particulière, pour la dotte de laquelle il a donné trois mille frans de rente, outre deux enfans de chœur qu'il a fondé par-dessus quatre qui y étoient auparavant.

L'église St.-Georges est signalée (bien que de médiocre grandeur) mais principalement en saintes reliques et miracles qui s'y font journellement par l'intercession de Nôtre-Dame, Dieu faisant plusieurs guérisons remarquables envers les pauvres affligés qui recourent à elle par prières. Entre les reliques, il y a une épine de la couronne de laquelle Jésus-Christ fut couronné en sa Passion, donnée par le fondateur qui l'avoit eué d'un Roi de France. Il y a aussi l'os d'une des cuisses de saint Georges en son entier; les chefs de saint Maurice et de saint Georges en partie, fort bien et fort proprement enchâssés, et richement ornés en or, argent, ébène, outre quantité de riches ornemens donnés par les Princes, Princesses et grands Seigneurs.

Il y a plusieurs sépultures; entr'autres, on y voit celle de Charles second, dit le Hardi (1): quant à son ayeul, fondateur, il est enterré à Beaupré. Ceste-ci de Charles est à l'entrée du chœur, où autrefois étoit cette chapelle de pierre richement bâtie, sur lequel sépulcre est l'effigie dudit Prince en relief, couchée, et contre le pilier il y a une Nôtre-Dame en bosse; ceux des Ducs Jean et Nicolas d'Anjou, pere et fils, encore que le corps de Jean soit demeuré à Barcelone, où il mourut en l'an 1468, à la conquête du royaume d'Arragon, à lui appartenant comme héritier de la maison d'Anjou; et celui de Nicolas est au-dessous d'un beau tombeau de marbre noir, relevé de terre, sur lequel sont leurs effigies en relief, au côté duquel font ces quatre vers :

Ad te perventus suspiro, Christe Redemptor,
Ut me suscipias, suscipiasque Patrem,
Quem præclara tenet Barcinona, salvus uterque
Sit bonitate tuâ, sit pietate, Deus.

Un autre beaucoup plus magnifique, (on ne dit pas en ornement de pierre, ni d'or, ni d'argent, ou en grandeur, mais pour être le bonheur de la Maison de Lorraine, et la gloire de ce victorieux Prince René de Lorraine second), c'est le sépulcre de Charles le dernier Duc de Bourgogne, la terreur de son tems, appelé le lion rugissant parmi la forêt de l'Europe : lequel, après

(1) Charles II. Duc Lor[ra]ine, mort en 1431.

avoir fait la guerre aux Empereurs, Rois, Princes, Républiques et autres de l'Europe, ne restant plus pour l'accomplissement de ses conquêtes et victoires, que de joindre la Lorraine à son domaine, l'an 1476, le cinquième jour de janvier, finit sa vie par les armes de ce preux et vaillant Prince René, âgé seulement de vingt-deux ans et demi, par un jugement de Dieu, qui confond les choses grandes et l'orgueil des puissans par des choses petites. Bien qu'ils soient égaux de Maison et de Sang, toutefois l'inégalité étoit si grande entre la puissance de l'un à l'autre, que si Dieu n'eût secouru René, il sembloit plûtôt être une entreprise téméraire, qu'une guerre faite à propos.

C'est donc ce dernier devoir que René rendit à son ennemi, après avoir été défait en une bataille générale devant Nancy, et où plusieurs de la Noblesse de Bourgogne finirent aussi leurs vies. Il est en relief sur un tombeau rélevé soubs une arcade prinse dedans la muraille au-dessoubs des orgues, à la main gauche de la croisée de l'église, en entrant vers le Maître-Autel, orné des armes des provinces de son domaine, et blasonnées chacune de ses couleurs. Aux deux côtés duquel sépulcre sont deux épitaphes :

AU CHEF.

Carolus hoc busto Burgundæ gloria Gentis
Conditur, Europæ qui fuit ante timor
Granda rebellatrix hoc plebs domitore cremata
Post patriæ leges perpete pressa jugo est.
Nec minùs hunc sensit tellus leodina cruentum
Cum ferro et flammis Urbs populata fuit.
Monte sub Héritio Francas cum Rege cohortes
Impavidam valido truserat ante fugam.
Hostibus expulsis Edüardum in regna locavit
Anglica, primævo restituens solio.
Bella Ducum, Regumque, et Cæsaris omnia spernens
Totus in effuso sanguine lætus erat.
Denique cum solitis fidit temerarius armis
Atque Lotharingo cum Duce bella movet,
Sanguineam vomuitmedia inter prælia vitam
Aureaque hostili vellera liquit humo.
Ergo triumphator longæva in sæcla Renatus
Palmam de tanto Principe victor habet.
O tibi qui terras quæsisti (Carole) Cœlum
Det Deus, et spretas antea pacis opes.
Nunc die Nancéios cernens ex æthere muros
A clemente ferox hoste sepulcror ibi.

Et plus bas.

Discite terrenis quid sit confidere rebus
Hic toties victor, denique victus adest.

L'AUTRE ÉPITAPHE.

Dux jacet hic Carlus Burgundorum ignea virtus
Cui Mavors dederat bella gerenda Pater,
Quem timuit subitis animosus Gallus in armis
Cui Alemanorum terga dedere Duces.
Quique animum Hesperias bellis agitabat in Urbes

Sed subitò invertit mors truculenta viam.
Nam cùm Ranerium bello sibi provocat hostem
Occâbuit fuso milite stratus humi.
Et nè tanta viri laus intesta jaceret
Hoc victor victi condidit ossa loco.

Et en bas du dernier est ce vers qui dénote l'année qu'il fut tué.

ECCe Leo CeCIdIt jaM paX qUæsIta VigebIt.

Il y a un *M*, qui signifie mil, quatre *CCCC*, qui signifient quatre cens, un *L*, qui signifie cinquante, un *X*, qui signifie dix, et six *IIIIII*, qui sont autant de points: le tout ramassé, disent qu'il mourut en l'année M. CCCC. LXVI.

A Saint-Georges on baptise les enfans des Princes et grands Seigneurs; à cet effet il y a des fonts baptismaux faits d'une pierre de marbre rouge, marquetée de plusieurs veines de divers couleurs, laquelle pierre a été tirée de la marbrière du Mont-sainte-Barbe, au dessus de Maxainville, comme aussi deux colonnes et une eau-bénitier qui sont à l'église du Noviciat des pères jésuites. On y marie aussi les Princes et Princesses, lequel droict ils ont acquis lorsqu'ils avoient charge de la paroisse, où ils se sont maintenus en possession sur les curés. On y fait aussi plusieurs actes publics, où les Ducs et Princes se veulent et doivent trouver.

Saint Michiel.

Par bruit commun, l'église de saint Michiel est fort ancienne, et semble qu'elle eût autrefois servi de paroisse: il s'y voit encore un repositoire, où on mettoit anciennement le Saint Sacrement; toutefois on n'en trouve rien. Bien trouve-t-on que régnant Jean, fils de Raoul, en 1373. Charles second, l'an 1409, que la rue étoit ja, et portoit son nom de St.-Michiel l'an 1347. Quelques Seigneurs particuliers firent élever une chapelle à Nancy, sans dire qu'elle étoit: de quoi le prieur, le chapitre de St.-Georges et le vicaire perpétuel, comme ayant intérêt, se plaignirent, et firent faire un procès-verbal sur ce sujet, qui est encore au trésor: mais la forme n'étant pas encore telle qu'on puisse juger à quel sujet lesdits Seigneurs la faisoient faire, cela demeura en tel état. Peut-être que ce seroit le même saint Michiel, comme on sait que la collation des bénéfices d'icelle, sont de la collation de plusieurs Seigneurs.

Les Cordeliers.

Après cette tant heureuse victoire que René II, obtint, avec la grace de Dieu, contre le Duc de Bourgogne qui lui occupoit ses pays, et par la mort duquel il les récupéra, le victorieux Prince, pour en rendre graces à celui de qui dépendent les victoires, fit ériger et bâtir un couvent de St.-François tout contre son château, qui sert d'appui et de soûtien à sa noble famille et à ses états, comme St.-Georges fut auparavant bâti de l'autre côté de son palais vers le midi par le Duc Raoul, à même fin d'être aidé des prières et suffrages qui s'y font journellement.

Il y a ordinairement 40, à 50 religieux dedans ce couvent, la plus grande partie prêtres, qui sont nourris la plûpart des aumônes du Prince, qui leur donne en certain tems bled, orges à faire de la cervoise, vin, bœur, poisson, chair et choses semblables, selon les saisons, et jours: toutefois ils ne laissent d'aller mendier selon leur profession. Ils sont merveilleusement aimés, tant des grands Seigneurs que de la bourgeoisie, pour être officieux, occasion qu'ils ne manquent jamais d'avoir assez pour s'entretenir; ils assistent les malades fort charitablement, voir jusqu'à la mort, et depuis en portent une partie en sépulture, étant priés.

Le fondateur se délectoit fort à leur conversation, aussi sont-ils gens de bien et bien vivant, tellement qu'il fit bâtir une chambre audit couvent pour s'y retirer et pour aller aux matines ès-bons jours. La chambre s'appelle encore la chambre du Roi, d'autant qu'il étoit Roi de Sicile, toutefois non jouissant; jusqu'à maitenant

il est fort bien entretenu. L'Altesse de défunt Charles III, y alloit souvent oüir le service, et conversoit fort familièrent avec les religieux, mais beaucoup plus avec un bon père, qui, par sa prudence, avoit passé par tous les dégrès d'honneur (hors de Général) de son Ordre, et par plusieurs fois. Il étoit grand prédicateur de son tems, et bien versé en affaires d'état, du conseil duquel son Altcsse usoit souvent en choses d'importance, mais principalement pour sa concience.

Ce couvent fut fait fort petit à cause de la place qui manquait pour les mieux accommoder, principalement quand la ville s'est augmentée, à proportion les religieux sont augmentés en nombre, et partant la place a été remplie; tellement que feue son Altesse leur donna quelques vieux remparts; (après avoir ruiné les murs de l'ancienne fortification) afin qu'ils se puissent élargir, et fit encore élever ledit couvent d'un étage, pour loger plusieurs religieux étrangers, qui passent et qui repassent ordinairement.

Leur église est aussi fort petite (1) comme sont toutes celles de Nancy, qui sont été bâties à proportion que le peuple a crû; et la ville étant tout à coup arrivée à une grandeur non espérée, et peuplée à l'équipolent, on a été contraint d'en faire bâtir plusieurs plus provisionnellément qu'autrement, attendant que le temps en fit voir une grande pour faire les assemblées générales, qui sera quand Dieu y portera les affaires de Messeigneurs nos Princes. Quant à cette-ci, elle était très-bastante pour le temps qu'elle fut bâtie; à présent on y prêche devant la Noblesse, en Carême et Avant, et là sont nourris les Prédicateurs ordinaires de son Altesse. Elle est bien bâtie, proprement, commodément pour ce qu'elle contient; il y a plusieurs chapelles de part et d'autre bien ordonnées, signamment celle qui est bâtie et destinée pour la sépulture des Princes (1) où sont ja les deux Antoines (2), François et Charles, avec autres Princes et Princesses, femmes et enfans. Elle a été bâtie par l'Altesse de Henry II, à la diligence de Michiel Bonnet, jadis Premier Président de Lorraine, sous les Ducs Charles et Henry, homme d'un merveilleux crédit auprès de ces Mrs. signamment de Charles qui l'avait élevé, duquel aussi il avait tiré de grands services, pour avoir manié de son temps la plus grande partie des affaires de Lorraine et Barrois.

De l'autre côté du maitre-autel, sous une voûte prinse dedans la muraille, est la sépulture de Nicolas de Lorraine et de deux de ses femmes, leurs effigies couchées en relief sur un tombeau de marbre blanc. C'est celui qui gouverna si sagement son neveu Charles III, et tint ses terres en paix, et qui empêcha par sa prudence que l'hérésie n'y preinne pied, pendant leur plus grande furie; régnant en France Charles IX. Et ce que s'y était fort glissé, Charles le chassa à son retour de France.

Près de ce tombeau est le sépulcre de feu illustrissime Charles, Cardinal de Vaudémont, Évêque de Verdun et Administeur de l'évêché de Toul; de Philippe Emmanuel, Duc de Mercœur, qui mourut retournant de Hongrie, empoisonné comme on croit (après avoir mis en déroute deux armées de Turcs, composée chacune de six-vingt mille hommes et plus, avec une poiguée d'hommes;) de Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, qui mourut de même en Hongrie assistant son frère; et plusieurs autres enfans dudit Nicolas, qui sont là inhumés.

Sur toutes les sépultures, celle du Duc René s'y fait voir au-devant d'une arcade prinse dedans la muraille, au-dedans de laquelle est l'effigie dudit Duc à genoux contre un prie-dieu, tirée à son naturel,

(1) Elle était apparemment fort petite du temps que l'auteur écrivait; aujourd'hui elle est longue et spacieuse par les augmentations qu'on y a faites depuis 1619.

(1) Cette chapelle fut fondée par le grand Duc Charles III. On la voit en partie dans les estampes gravées pour sa pompe funèbre.

(2) Le bon Duc *Antoine* et *Antoine* Mousiu, chanoine de Trèves, mort en 1587.

priant Dieu devant une image de Notre-Dame, le tout fort bien approprié et richement orné. C'est la sépulture d'un des plus vaillans Princes de son temps.

Églises de la Ville-Neuve.

La première et plus ancienne église de la Ville-Neuve, est celle des Cordelières, fondée au vieux faubourg dit de St.-Nicolas, long-temps avant l'érection de ladite Ville-Neuve. Elles s'appelaient hospitalières, à raison que le Roi René qui les érigea au même temps que les Cordeliers de la ville, fit bâtir leur couvent proche une maison destinée pour les pauvres étrangers passans, laquelle dépendait de l'hôpital de la ville de Nancy.

Quant à la maison, elle n'est pas si proprement bâtie que le lieu est grand et propre. Elles ont une confrérie de saint Roch en leur église, érigée à l'occasion, que du commencement elles étoient tellement tourmentées de peste, qu'elles ne pouvoient élever les religieuses; mais ayant mis sus (avec le conseil de bonnes et pieuses personnes) cette confrérie, le mal a cessé.

L'hôpital.

L'hôpital de Nancy étoit premièrement à la grande rue, sur le quart d'une ruelle qui va à saint Epvre, devant lequel étoit une fontaine qu'on appelle encore à présent de l'hôpital; mais soit qu'on eut volonté de le mettre hors de la ville, soit par négligence, il étoit presque ruiné lorsque le Grand Charles, de qui dépendoit (après Dieu) tout l'ornement et beauté de Nancy, le fit bâtir l'an 1588, où il est présentement, pour lors hors des portes de la ville; et pendant qu'on le bâtissoit, il fut transporté au faubourg de Saint-Dizier, provisionnellement, où il a été jusqu'en l'an 1590 environ. Il est renté de dix-huit mille frans de rente annuelle; entre ceux qui y ont contribué, sont le Révérendissime Prélat, Pierre du Chatelet, évêque de Toul, qui y donna vingt mille frans, et Honoré Seigneur Philbert du Chatelet, Bailli du Bassigni, qui y donna l'an 1599, encore autres vingt mille frans, desquels on tire la rente annuellement. On y reçoit les malades, les enfans délaissés, et autres pauvres vieillards et estropiés. L'église sous l'invocation de saint Julien est belle, où il y a deux autels, d'où les malades peuvent entendre la Messe dès leurs lits, qui sont en deux dortoirs, l'un destiné aux hommes et l'autre aux femmes et enfans tout petits; ils ont semblablement leur cimetière proche de l'église. Deux bourgeois de la ville en ont l'intendance, sous lesquels il y a deux gouverneurs choisis de la ville, un économe qui pour le présent est Prêtre; le premier étoit marié, qui s'appeloit M. Denis Contract, qui mourut l'an 1602, le dixième avril. Il y a semblablement un Chapelain ou Curé, qui a charge d'administrer les saints Sacremens aux malades, et les conduire en terre après leur mort.

L'église des Minimes.

Les pères Minimes furent fondés l'an 1592, de la libéralité d'Honoré Seigneur Messire Christophe de Bassompierre, Grand Maître-d'hôtel et Chef des finances de Lorraine, et de Louise de Radeval sa femme, qui firent faire une maison et une église provisionnellement, où ils firent mettre douze religieux qu'ils rentèrent de leur propre bien. Depuis, l'Altesse de Henri II, à présent régnant, l'an 1615, augmenta le nombre d'autres douze religieux, et la dota d'autant qu'il étoit nécessaire pour leur entretien. Et comme cette église provisionnelle avec la maison et couvent ne pouvoit contenir ce nombre, joint l'incommodité et le peu de solidité qu'il y avoit, environ l'an susdit 1615, les pères firent bâtir tout à neuf, depuis les fondemens de la maison et l'église comme on la voit à présent, autant accomplie, que maison qu'ils ayent dans leur ordre; ladite maison par la libéralité de son Altesse, (jointe quelques aumônes données par des particuliers) en mémoire de quoi ils ont fait ériger une belle croix au milieu de leur cloître, où sont les armes de Lorraine et celles de Mantoue, où est

écrit sur une lame de marbre noir ce qui s'en suit :

Henrici II. Lotharing. Calab. Barr. Ducis.

Gonsaga Cara parit Conjux, Deus optime, vota
Reddidi, et hic titulus crux tua semper erit.

Et plus bas de la Croix:

Bis senos Minimos Bassompetræus alebat.
Tot vota Henricus Dux struit, auget, alit.

De l'autre côte de la Croix, au pied d'estal au-dessous de l'image de saint François de Paule:

Qui, Francisce, tuis Minimis alimenta ministrant
Fac sit ubique illis, gloria, vita, salus.

Quant à l'église, Monseigneur François de Lorraine, Comte de Vaudémont, frère à sadite Altesse, a fait faire le chœur avec le dôme à ses frais et dépens; et la nef a été faite tant d'épargnes du couvent que d'aumônes particulières, comme aussi plusieurs particuliers ont fait faire les chapelles d'alentour de ladite nef. Pour celles du chœur, feu l'Altesse de Charles III, a fait faire celle qui est du côté de l'évangile; l'autre qui est à l'opposite, a été bâtie par François et Africain de Bassompierre, frères, Barons dudit lieu et de Removille, fils au défunt Christophe de Bassompierre et de Louise de Rodeval, fondateurs, sous laquelle il y a un caveau où sont leurs corps. Cette fondation et érection a été faite par le feu Baron de Bassompierre, pour rendre grâce à Dieu d'avoir été en plusieurs batailles et rencontres, tant au service de ses Princes que des Rois de France, d'où il avait retourné victorieux, et passé par plusieurs degrés d'honneur, tant en une Cour qu'en l'autre, et d'avoir vu ses vieux ans (après une grande misère de guerre) en paix, de laquelle il a été en partie le médiateur.

Quant à messeigneurs nos Princes qui ont augmenté le nombre et donné pour construire un couvent si illustre, ça été (outre leur piété si naturelle) pour remercier Dieu qui leur a donné des enfans pour succéder au patrimoine de leur très-ancienne et très-illustre et très-chrétienne maison et famille.

Saint François de Paule, ainsi nommé du lieu de sa naissance au duché de Calabre, a été instituteur de cet ordre; ce fut environ l'an 1436, qu'il l'institua, lequel fut approuvé de plusieurs papes, savoir : de Jules II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, et Léon X. Il fut fort honoré pour sa sainte vie, de Louis XI, Roi de France, qui le voulut avoir près de soi, et fit bâtir un monastère tant pour lui que pour ses frères près de la ville de Tours, où il était inhumé. Mais la malice du temps voulut que son corps avec celui de saint Martin fut brûlé par les hérétiques, qui mettoient tout en feu et en sang par la France, ès années 1560, 1561, et 1562, sous le règne de Charles IX. Après avoir vécu saintement quatre-vingt et onze ans, il mourut au monastère susdit l'an 1507, le second jour d'avril environ les trois heures après midi; son corps demeura onze jours sans être inhumé, lequel néanmoins ne sentit aucune mauvaise odeur, et d'autant qu'il faisait après sa mort plusieurs miracles, comme il avait fait à son vivant. A la prière de François I, roi de France, Léon X, le fit canoniser et enrégistrer au nombre des bienheureux confesseurs. Ses disciples sont été appelés long-temps en France *Bons hommes*, à raison que Louis XI susdit, l'appelait ordinairement son bon homme. Il ne mangeait point de chair ni de beurre.

Capucins.

Après les minimes suivent le capucins, en primauté d'érection en notre ville neuve, car leur couvent fut bâti par feu monseigneur le Cardinal Charles, du titre de sainte Agathe, Légat en Lorraine, l'an 1592, et presque à même temps que les minimes. L'on voit cela en la pierre fondamentale de leur église, où est gravé : *Illustrissimus ac Reverendissimus Carolus Cardinalis Lotharingiæ Legatus Apostol. fundavit hanc Ecclesiam anno Domini 1592, idibus Julii.*

Ce grand Cardinal était Evêque de Strasbourg et de Metz, lequel fit bâtir un couvent et une église comme ils lui demandè-

rent : mais l'humilité de ces bons pères fut cause qu'environ l'an 1615, il fallut tout abattre et commencer de nouveau, d'autant qu'il était trop petit et peu solidement bâti, pour être presque tout de planches par le dedans, et les fenêtrages de bois au-dehors. Il ne pouvoit contenir quarante ou cinquante religieux qu'ils sont ordinairement, et encore moins les loger pour se conserver en santé, d'autant qu'il étoit trop froid en hiver et trop chaud en été, tellement qu'ils étoient souvent malades. La libéralité de l'illustrissime Erric de Lorraine, jadis Evêque de Verdun, à présent dit le duc Erric, s'y a fait paroître comme au bâtiment de celui de Saint-Nicolas, avec les dons singuliers qu'il y a donnés, avec les autres aumônes de plusieurs, dont ils ont fait bâtir une très-belle et commode maison, propre à recevoir plus de quatre-vingts religieux, et une église fort capable, pour y prêcher, ce qui n'étoit auparavant.

Le noviciat des pères Jésuites.

Le noviciat des Jésuites étoit l'an 1602, au bourg de Saint-Nicolas, où ils avoient une petite chapelle et peu commode; mais à la poursuite du révérendissime prélat, messire Antoine de Lenoncourt, à présent Primat de Lorraine, l'Altesse du grand Charles les fit venir à Nancy : et si ledit Seigneur leur donna une maison de récréation qu'il avait fait faire tout à neuf pour son usage où le dit noviciat est à présent. Et puis l'an 1604, leur fit commencer une belle église qu'il a fait faire et achever à ses dépens. Monseigneur le Duc Erric, lors Evêque de Verdun et Abbé de Moyen-Moutier, leur donna pour dote, Barbônville, avec les rentes et revenus dépendants de ladite abbaye, et leur procura le Prioré des Neuves-Maisons, lès-le-Pont-à-Saint-Vincent. Il y a ordinairement en ce noviciat quarante à cinquante tant prêtres, frères, que novices, qui y vivent avec une merveilleuse modestie. C'est là aussi où ils sont approuvés par l'exercice de toutes vertus; pour par et après travailler à la vigne de Jésus-Christ, comme à la vérité. Cette compagnie qui est choisie des plus beaux esprits de la jeunesse, est l'un des plus forts boulevarts qui soit dans l'Eglise de Dieu, contre toutes sortes de vices, et principalement contre l'hérésie.

Il y a plusieurs chapelles dans cette église, érigées par les particuliers: la première de la croisée vers l'évangile, est celle dudit Seigneur Primat, où est son caveau et son tombeau, sur lequel est élevée son effigie à genoux avec son épitaphe; et celle de l'autre côté est de la passion; à l'opposite, a été bâtie sous la descente du Saint-Esprit, par honoré Seigneur Renaut de Gournay, jadis bailli de Nancy. La première suivant à la nef, a été bâtie par honoré Seigneur Jean de Porcelots, maréchal de Lorraine et Barrois, sous l'invocation des Apôtres. La dernière de ce côté-là, a été bâtie par maitre Dominique Hatton, jadis agent à Rome pour Messeigneurs nos Princes, sous l'invocation des Martyrs.

La plus belle et plus célèbre de toutes les chapelles de cette église, est celle qui a été bâtie et érigée par feue madame Antoinette de Lorraine, Duchesse de Clèves, Juillières et de Monts, où il y a une image du bois du chesne, où l'image de Notre-Dame fut trouvée par un berger au Mont-Aigu en Brabant, en vertu de laquelle se font une infinité de miracles. Entr'autre, feu Monseigneur le Cardinal y voua le pélerinage, étant en extrémité et proche de finir ses jours, lequel commença à se bien porter dès qu'il fut en campagne; il fut mené par eau jusqu'à proche de Cologne, de là il fut porté par terre. Et au retour il print son chemin par terre avec autant de contentement qu'il se pouvait dire; tellequ'il faisait chacun jour dix et onze lieues, porté sur un brancard, qui auparavant pouvait-il endurer qu'il fut touché par les siens. Cette guérison inopinée fut très-agréable à tous; mais ayant manqué d'y retourner, détourné par quelques flatteurs, il mourut le samedi vingt-quatre novembre 1607, pleuré de tout le pays, signament de Son Altesse son père, qui disait coutumièrement que c'était l'appui de sa vieillesse, lequel ne vêquit que jusqu'au mer-

credi, quatorze mai suivant après lui ; qui fut une grande et déplorable perte pour tout le pays.

Cette chapelle est double, la partie d'en haut où est l'autel, Madame l'a fait bâtir ; l'autre d'en bas, ce fut mondit Seigneur Cardinal. Il y a un caveau sous la première partie où est son cœur, lequel est représenté contre la muraille dessus un oreillier de marbre blanc, posé sur un pillier contre une table de marbre où sont écrits ces vers.

Cor fuit hic Carolo dum viveret, hic quoque functo
Cor jacet et munus : Virgo, perenne, tibi est.

Cette chapelle encore que Notre-Dame soit la principale après Dieu, si est-ce qu'elle est instituée sous l'invocation des confesseurs. La chapelle suivante a été bâtie par madame de Serre, Pierrefort, Trognon, etc. sous l'invocation des Vierges.

Saint-Sébastien.

La ville croissant comme a été dit, on fit une paroisse à la Ville-Neuve, et d'autant qu'il n'y avoit point d'église propre à cela, elle fut à l'hôpital jusques l'an 1609, que la ville acheta l'église que feu Monseigneur le Cardinal avoit fait bâtir provisionellement pour son église primatiale ; où il y a un vicaire perpétuel qui fait toutes charges et fonctions de curé ; occasion qu'il prend aux dixmes comme l'un des autres vicaires de la ville. Les paroissiens ont de tant plus volontiers prins St.-Sébastien pour leur patron, qu'ils ont vû en partie et sçû, comme par le moyen des reliques dudit saint apportées de Dieuleward, lesquelles sont encore à présent à la primatiale ; feu Monseigneur fut grandement soulagé d'un sort, qu'un magicien lui avait donné, et par lequel il a été tourmenté l'espace de douze ans et plus, gisant au lict, bien qu'il ne fût du tout guéri de divers accidens que lui avait causé ledit sort: Néanmoins il cessa, et de là ne sentit plus les douleurs extrêmes qu'il sentait auparavant.

L'église Primatiale.

Environ l'an mil cinq cent nonante-huit, après la paix faite en France, l'Altesse de Charles troisième vivant en bonne intelligence avec tous ses voisins, voulut comme est dit ci-dessus, fortifier ses places ; mais principalement il se porta à anoblir sa ville royale de Nancy, séjour des Ducs Souverains de Lorraine : il ne voulut pas seulement l'annoblir de forts et beaux remparts matériels, comme en la viel, mais encore de boulevarts spirituels (suivant la piété de ses prédécesseurs) pour accomplir son désir. Après avoir donné ordre autant qu'il pouvoit, qu'il y eut divers ordres de religieux, il procura d'y faire ériger un évêché, de tant plus volontiers, que la chose le méritoit au lieu capital de son domaine et de ses terres, où la noblesse et toute sorte de personnes, soit étrangères ou autrement, vivent ordinairement ; et qu'il voyait que la France empiétait sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, lesquels auparavant avaient toujours été à leur bienséance, et desquels, les papes avaient toujours gratifié les Princes de sa maison.

Il se trouve (à ce qu'on dit) parmi les papiers du trésor de son Altesse quelques mémoires, comme à la tenue du St.-Concille de Trente, le Cardinal Charles de Lorraine, du titre de St.-Apollinaire, fils de Claude, Duc de Guise, appellé en France le grand Cardinal, avoit obtenu qu'il y auroit un évêché à Nancy, un à Bar et un à Saint-Diey: mais de savoir pourquoi cela ne s'est effectué, on n'en sait, sinon peut-être que ledit Seigneur Cardinal, qui avoit ja fait ériger le collége de Pont-à-Mousson, et mis en possession les pères Jésuites, vint à mourir, et que son Altesse étant fort jeune, la chose auroit demeurée en tel état ; joint le peu de résidence qu'elle faisoit en Lorraine pour être ordinairement en France, où il avoit prins sa nourriture, y étant mené âgé seulement de neuf ans, par Henri de Valois second du nom, la fille duquel il épousa âgé seulement de quinze ans, comme est dit ci-dessus.

Comme il fut sur le point d'obtenir l'évêché qu'il demandoit très-instamment, survinrent de nouveaux empêchemens du

côté de la France, tant par la sollicitation des évêques de Toul, que par autres accidens fâcheux, desquels Dieu a délivré les Princes, le peuple et tout le pays à son honneur et gloire, et conservation de sa religion en Lorraine. Ce qui poussa S. A. à un autre dessin qui ne dépendoit que de Sa Sainteté et de lui, savoir; de faire ériger une église qui auroit pour sa première et principale dignité un Primat, ce qui lui fut octroyé par le pape Clement VIII, Florentin, lors régnant et séant à la chaire de saint Pierre, l'un des plus parfaits papes qui ait été depuis long-tems, tant pour son grand savoir et bonne vie, que pour être versé en toutes affaires, pour le spirituel, soit pour le temporel, grand ami de la Maison de Lorraine, à qui autrefois feu Monseigneur le Cardinal avoit bien fait, lui étant encore simple et pauvre Cardinal sous Gregoire XIV. Les bulles de cette église furent expédiées l'an 1652, le quinzième de mars.

Suivant cette bonne volonté de Sa Sainteté, feu Monseigneur le Cardinal, Patron, fit bâtir une église provisionelle en une place destinée par S. A. pour faire une grande église capable à son dessin, entre les ruës saint Jacques, des Ponts, Nôtre-Dame et la ruë Neuve, laquelle place fut bénite par révérendissime Prélat, messire Antoine de Lenoncourt, second Primat, pour lors Doïen, avec autorité le 14 septembre 1603, et la pierre fondamentale de la grande église posée, à laquelle étoit écrit: *Carolus III Lotharingiæ et Barri Dux, et Carolus ejus Filius, Cardinal, Sanctæ Sedis Apostol. à lat, Legat. Metens. et Argent. Episcopus, D. O. M. et Dei-paræ V. Mar. Templum hoc voverunt, posuerunt, dotaverunt, anno salutis hum. M.DC.III. al. Oct. Clem. VIII. P. R.* Dedans laquelle église provisionelle les chanoines prindrent possesssion de leurs bénéfices le treizième jour de décembre de la même année 1603.

En cette église illustre et insigne, il y a quatre dignités; savoir, une dignité de Primat, qui est la premiere et principale, dont elle a prinse la dénomination de Primatiale; un décanat, une chantrie, et une écolâtrie, avec treize canonicats; huit vicariats perpétuels, outre la musique, composée de gagistes en partie, d'un maître et de six enfans; un organiste, deux vergers, et plusieurs autres Ministres et Officiers, faisant le nombre de quarante personnes et plus, lesquelles le pape a exempté des archevêques et évêques, répondans seulement au St.-Siège.

Pour la dote de laquelle église et dignité (le Primat excepté, qui a pour sa mense le prioré de Stenai, et ce qui étoit de la mense abbatiale de Clairlieu), chanoines, vicaires et chantres, sacristie, fabrique, organiste et charges semblables ont trente-deux mille frans de rente annuelle, la troisième partie desquels doit être en distribution quotidienne. Les trois dignités dernières, savoir, décanat, chantre, et écolâtre, sont unies et conjointes avec la prébende et canonicat ensemble, tellement qu'un, obtenant l'une des dignités susdites, ne peut avoir un des treize canonicats. Il semble avoir eu un manquement en cela, qui a été fort bien considéré au commencement, savoir; que le canonicat devoit être distinct et la dignité aussi, tellement que le décanat devoit être d'une prébende ou portion, et le canonicat d'un autre distinctement, et en cela il eût demandé deux provisions comme si ce fussent été deux bénéfices. Il fut aussi nécessaire sur cette difficulté, qui arriva la première fois qu'on avoit donné encore provisions et canonicats aux dignités, que feuë S. A. et Monseigneur le Cardinal fondateur, déclarassent leurs volontés et intentions.

Lesdits Seigneurs ayant prins quelques bénéfices de collation de leur maison et autres dépendans de la disposition du St.-Siège, que mondit Seigneur Cardinal tenoit, fondèrent ladite église, avec promesse de donner ce qui manqueroit pour achever les trente-deux mille frans en fond bien assuré, et par ce moyen se sont retenus le droit de patronage en tout tems. Ils présentèrent donc les dignités à Sa Sainteté pour être instituées, et les canonicats au Seigneur Primat, qui a droit de

les instituer, et ce qui s'ensuit dans la bulle, par laquelle il donne au Duc de Lorraine tout le droict de patronage, et que personne n'en peut être pourveu, si ce n'est à sa présentation soub quelque prétexte que ce soit, voir le Pape ne peut en pourvoir soub quelque clause dérogatoire et soub quelque prétexte que ce soit.

Le Seigneur Primat est le chef du chapitre, tellement uni et incorporé avec ses membres, ils ne font qu'un chapitre, et si en toutes propositions et résolutions qui se font par la qualité de chapitre, et qui touchent le corps entièrement, il faut qu'il y soit nommé inséparablement comme auxdits instrumens qui se passent en chapitre. Il a un scel commun; il connoît des actions, des dignités, chanoines, vicaires et autres ministres de l'église, et punit les délinquans. Il officie *in Pontificalibus*, portant mitre, tant en particulier en son église, qu'en public, comme il fait aussi la crosse, anneau, sandales; donne la bénédiction solemnelle au peuple, et porte les autre marques d'évêque.

Il peut aussi bénir tous ornemens et autres choses de l'église, sauf ceux où il faut appliquer la sainte huile, *Corporalia*, etc. Il peut aussi reconcilier les église pollués, tant ledit Seigneur Primat, chef de l'église et le chapitre, et tout ce qui en dépend, peuvent jouir des mêmes priviléges que les église collégiates jouissent.

Le gouvernement de l'église et la puissance de faire des statuts est donné au Seigneur Primat et au chapitre en commun.

Dès que l'établissement de l'église, sçavoir, les provisions des prouveux furent données, et en vertu d'icelles on eut prins la possession des dignité et canonicats, et que tout ce qui se faisoit pour le service de Dieu fut ordonné et établi; Monseigneur le Cardinal, premier Primat et les chanoines faisant le corps du chapitre, mirent ordre de faire des statuts et d'avoir un scel commun; donc ce mois de mai mil six cens quatre on travailla à faire les statuts, que depuis sont été approuvez et confirmez par Messire Antoine de Lenoncourt, second Primat et le chapitre. Toutefois il y a certaines coutumes qu'on a mises à part pour être observées en l'église, lesquelles passeront en statuts avec quelques révolutions de tems, et lesquelles on observe, encore qu'elles ne soient inserées et mises au nombre des statuts principaux et essentiels, pour être du bien de l'église; le chapitre ayant l'œil que cela s'observe pour tous ceux du corps, soit dignités, chanoines, chapelains et autres ministres de l'église, comme celui *ad quos spectat et pro tempore spectabit, sub pœnis in Contravenientes appositis, et apponendis inviolabiliter sint observanda.*

Il faut résidence personnelle, tant pour le Seigneur Primat, que dignitaires, chanoines, chapelains et vicaires, doit-on chanter et psalmodier au chœur, et faire autre service divin.

Entre les statuts de l'église, le plus nécessaire pour la décoration et manutention de l'église en sa splendeur et pour le service de Dieu en icelle, est la résidence, et que personne ne soit exempt d'être prêtre aussitôt qu'il sera arrivé à l'âge de l'être, afin que ci-après l'église ne soit pourvuë de dignitaires ou chanoines en bas âge, lesquels passeront leur tems à recueillir les fruits de la prébende, sans se trouver aux heures ni faire aucun acte de vrai chanoine. C'est pourquoi, personne n'est reçuë qu'il n'ait vingt-un ans, et dès que le promu a passé jusqu'au vingt-cinquième, il faut qu'il prenne l'ordre de prêtrise, afin qu'il fasse son devoir, de dire les messes et fasse autre service d'un chanoine. En ceci, on a prévû que le tems-à-venir, plusieurs de la Noblesse seroient prouvûs en cette église, tant pour la commodité de la cour, que pour la rente et logement propre; et pendant que si on ne donnoit ordre à ce que chacun soit prêtre, peu ou point se feroient promouvoir; ainsi l'église demeureroit frustrée de son service; que personne ne soit reçuë en l'église *nisi vigesimo primo suæ ætatis anno*, et puis étant à l'âge d'être prêtre, *propter paucitatem Ministrorum* (1), il faut qu'il le soit; pen-

(1) Cela ne se pratique plus, depuis le commencement du régnè de Leopold I. Il n'y a plus à présent que quatre chanoines qui ne sont pas Prélats.

dant n'étant pas prêtre comme dit est, jusqu'à qu'il le soit, il doit perdre la troisième partie du gros des fruits de sa prébende, et ce qui est du gros, c'est tout le revenu de laditte prébende, hors deux cens vingt-deux frans deux gros huit deniers qui sont appliquez pour les distributions quotidiennes qu'il gagne entièrement s'il assiste aux heures, sçavoir, matines, messe et vêpres, et perdra à proportion qu'il y manquera comme les autres chanoines. Il y a aussi trois mois de l'année que chacun chanoine peut être absent sans perdre son gros, soit consécutivement, soit par interval : le quatrième, encore néanmoins les premières deux semaines il perdra deux frans par jour, et les autres quinze, quatre frans ; et ce pour faciliter chacun à faires ses affaires particulières, sans néanmoins négliger la résidence personnelle, qu'on doit à ladite église.

Les présentations des bénéfices et collations dépendantes du chapitre, soit communes avec Monseigneur le primat et se confèrent *per turnum*, pour éviter les monopoles, sinon pour les vicaires perpétuels de l'église, qui se donnent en corps, d'autant qu'il faut qu'il soit musicien et seménier prenant deux jours, les autres tant dignitaires que chanoines, chacun un alternativement, personne étant en l'ordre de soudiacre et ayant fait son stage, et le faisant n'en étant fort clos. Que si quelque bénéfice venoit à vacquer au jour d'un chanoine qui seroit mort dedans la dernière année que la table se fait, le corps du chapitre en prévoyeroit ensemble. Pour les bénéfices qui sont de la Mense de Monseigneur le Primat, ils sont à lui seul ; à cet effet il y a le scel commun au trésor ; l'image de l'Annonciation, au pied duquel sont les armes de Lorraine enfermées de deux clefs, l'une est à Monditseigneur primat et l'autre au chapitre. Pour la Mense capitulaire, sçavoir les rentes assignées pour les trente-deux mille frans ci-dessus, elles dépendent du chapitre, privativement dudit Seigneur, sauf s'il y avoit quelque aliénation faite ou à faire par échange ou autrement, on l'en doit avertir pour les passer, afin que rien ne s'alliène, qui ne soit au profit du chapitre, autrement il y donneroit ordre.

Les vicaries et chapelles perpétuelles de l'église venant à vacquer, se doivent donner *peritioribus ministris etiam prævio delectu;* et d'autant que le chapitre peut les donner ou *per turnum*, *aut conjunctim*, les donne *conjunctim*, afin que l'église soit toujours mieux prouvue de ministres, signamment de musiciens, lesquels avec les gagistes peuvent faire un service plus signalé, autrement les deniers destinés aux gagistes ne suffiroient point pour avoir une musique parfaite et accomplie.

L'établissement de la Primatiale de Nancy.

Deux années et plus se passèrent après la proposition faite à Sa Sainteté avant que d'avoir et pouvoir tirer expédition de cette église, tant pour quelques nouvelles difficultés survenues du côté de la France, que pour causes particulières. Toutefois étant remontré par l'autorité de Messeigneurs nos princes et diligence d'honoré Seigneur Messire Antoine de Lénoncourt et vigilance de Mr. Barety Piedmontois, résident à Rome pour nos Sérénissimes princes ; les bulles furent apportées, et si lés chanoines et autres destinés et appelés aux canonicats prindrent présentation de son altesse, en vertu desquelles ils furent instituez par Monseigneur le Cardinal. Quant aux dignités, d'autant qu'on fut d'opinion qu'ils envoyassent à Rome, pour être institués suivant la bulle, (ce que néanmoins ledit Seigneur Cardinal pouvoit faire en qualité de Légat *à Latere*) ceux qui les obtiendrent furent quelques mois avant d'être prouvûs.

La susditte église provisionelle fut pour prendre possession, comme dit est ci-dessus, et pour y faire l'office, lequel y fut commencé pour les Vêpres et Messes dès le premier jour de l'an mil six cens et quatre ; et à la saint Sébastien suivant on y dit les matines et autres heures et offices

pour toujours y être continuées. Quant aux rentes, d'autant qu'elles venaient de de diverses bénéfices unis et possédés par feu mondit Seigneur Cardinal, qui les y donna librement, sçavoir, Saint-Martin, Salone, Saint-Nicolas, Clairlieu et le prioré de Stenay et par conséquent laissés à bas prix, les usuines fort désolées et ruinées: la première chose fut de reconnoître l'état des affaires pour y mettre et établir un ordre, pour quoi on députa quatre prévots, outre que ledit Seigneur doyen tenoit la bonne main partout, afin de rapporter tout au corps, desquelles mêmes mondit Seigneur en voulait prendre connaissance pour autoriser davantage son chapitre à répéter les choses aliénées, et maintenir celles qui étoient encore à être. Mais peu à peu il nous laissa toutes les affaires, se reservant l'autorité qu'il pouvait avoir selon la bulle, et rien plus; l'on ne trouva pas que les prévôtés réussissent selon qu'on en avoit jugé; partant on établit des receveurs avec un trésorier, et depuis un receveur général pour tout, et le premier fut M.e François Lambert.

Ce qu'importoit le plus en cet établissement, fut le logement des dignitaires, chanoines et vicaires et autres officiers de l'église, c'est à quoi ledit Seigneur doyen prévoyant, se porta du tout à avoir une place propre pour loger tout le corps ensemble et mettre l'église hors du fracas du peuple; ce qui ne se pouvoit faire à la place destinée ci-dessus, outre qu'il falloit acheter des places et maisons des particuliers à double et plus du juste prix, occasion qu'il procura de tout son pouvoir auprès de son altesse et messeigneurs nos fondateurs, qu'ils nous donnassent la place où l'église est à présent, à quoi ils inclinèrent volontiers; mais la difficulté fut que ladite altesse avoit donné les places à honoré Seigneur messire Ezéchiel d'Haraucourt, gouverneur de Nancy, avec lamélioration, à condition de payer le fond aux propriétaires comme il valoit avant les fortifications; partant il nous en demandoit quatre-vingt mille frans, mais Monseigneur n'en voulant rien débourcer, échangea ce fond contre les dames prêcheresses à qui il appartenoit, leur donna un gagnage de quinze paires de resaux de rente annuelle, et par ce moyen il se rendit maître du fond qu'il ne voulut quitter sinon avec appointement; et d'autant que la plupart des héritages du retranchement où sont à présent l'église et le cloître étoient de cet échange, et que pour ce sujet, ledit sieur gouverneur n'en pouvoit disposer sans congé, il fut accordé que ledit Seigneur Cardinal en prendroit septante toises de longueur et cinquante de largeur, et que ledit sieur gouverneur feroit profit du reste sans en rien rendre (qui fut un coup de la main de Dieu, et une graude prévoyance dudit sieur doyen merveilleusement louable; car autrement il est à croire, qu'à peine on eût pû être établi si heureusement de longtemps). Cette place a été pour faire l'église, loger le Seigneur Primat, les doyen, chantre, écolâtre, chanoines et vicaires, étant suffisante, elle fut livrée, sinon trois toises de la largeur, qui furent encore en dispute quelques mois; mais ledit Seigneur Cardinal ayant déclaré sa volonté audit sieur gouverneur, tout se passa, et dès le mois de mars 1607, furent commencées les maisons du sieur doyen et d'une partie des chanoines. Il y a titre au chapitre de l'acquêt ci-dessus, et de la donation faite l'an 1605, le dix-huitième février, avec l'ammortissement de leurs altesses, sous le grand scel, en date du deux de janvier 1606, laquelle place fut distribuée et partagée à chacune dignité et prébende, ou canonicat, au *prorata* de ce qu'ils preinent, à choix d'un chacun selon sa réception. Après en avoir 1.° dressé le plan par un ingénieur parisien, appelé maître *Lambert*, la place était une bonne partie de l'établissement, mais ce n'étoit assez, il fallait trouver de l'argent pour bâtir, chacun s'évertua d'en trouver pour son particulier autant qu'il peut. Et pour la généralité, furent vendues les maisons du décanat, de la trésorerie, et des chanoines

de Dieuleward (les autres tous furent assignés pour la cure, pour la confrérie et pour les Bénédictins, emportant chacun une) avec un petit gagnage à Donvot, et un bois à Dieuze; le tout revenant à douze mille deux cens frans environ. *Item*, le cloître du prioré Nôtre-Dame, six mille frans, le surplus dudit prioré onze mille frans, desquels (tout frais et charges rabatues) devoit à chacun des dix-huit portions et prébendes, mil trois cens frans environ; mais c'étoit peu pour bâtir. Furent encore empruntés onze mille cent frans, lesquels sont été rabatus dedans neuf années, par le moyen de l'admodiation des terres et rentes que le chapitre a à la Voivre, moyennant douze cens frans par an de rabat, jusqu'à la fin desdites années. Voilà comme on s'établit de ce côté là; mais avec telle diligence, que l'année suivante 1608, plusieurs logèrent en leur maison, et de là peu à peu on s'accommoda avec beaucoup d'épargne et de frais, comme on voit à présent.

Cette place étant hors des vieux remparts cy-dessus pour la plus grande partie, l'autre partie était dedans le fossé, lieu fort fongeux et plein d'ordures, d'autant que toutes les eaux de la ville s'y retiraient pour être beaucoup plus basses; et en cela il a fallu porter du remplissage une infinité, principalement pour bâtir les maisons qui étoient dedans ledit fossé, où il n'y a pas moins de douze à quinze pieds de remplissage, et autant de murailles en terre, notament où est l'église, les maisons des sieurs Luithon, de Lorey, le Loup, Vernoville, Baillivy, Chantre, et partie de celle du sieur Mathée. Quant aux autres, elles n'ont pas moins de sept à huit piéds (ce qui sera difficile à croire cy-après) mais tout a été surmonté avec patience, diligence et argent; tellement que ceux qui nous avoient donné cent ans pour être établis, comme messieurs de saint Georges, nous virent mieux qu'eux dedans cinq, six ou sept ans.

L'église première provisionelle subsistoit encore cette année, où on alloit faire le service pendant qu'on en bâtissoit une autre, laquelle fut faite dedans l'année; tellement que l'an 1609, on y transporta les reliques et ornemens, avec le corps de feu Monseigneur le Cardinal, mort le vingt-quatre novembre 1607, qui étoit dedans un caveau pour l'inhumer à cette-ci. Ainsi nous laissâmes l'église et la place pour nous habituer de tout ceci, laquelle église fut vendue au corps de la ville pour en faire une paroisse, et la place à plusieurs particuliers qui y ont bâti de beaux logis, l'argent desquels a été employé aux fermetés de la grande église; et à cette-ci avec argent provenant des grâces, bénéfices, offices et reprinses.

Avant cet établissement, il fut proposé une union de l'église Saint-Georges avec la primatiale, pour certaines difficultés qu'on pensoit devoir arriver pour la préséance; ce qui a été disputé jusqu'à présent. Les sieurs de Saint-Georges se maintenant sur leur antiquité sans autres, la primatiale sur le droit de curé primitif déclaré cy-dessus. Tellement que la chose demeure encore en tel état, laquelle pourrait apporter plus grand bruit; car avenant qu'un Seigneur Primat ne soit Prêtre, et qu'il ne puisse porter le Saint Sacrement, d'autant que lesdits sieurs de Saint-Georges veuillent bien déférer cet honneur à un Primat, mais non à un du corps. Ce qui est maintenu par les sieurs de la primatiale : qu'en vertu des droits d'un curé primitif, en l'absence dudit Seigneur Primat, le sieur doyen ou un autre du corps le doit porter, comme ja il est arrivé par deux fois pendant la vie dudit Seigneur Cardinal et après que le sieur doyen la eu porté., Le titre cy-dessus folio 21, intitulé Concession faite à messieurs les vénérables de Saint-Georges, favorise en cela lesdits sieurs de la primatiale. Cette union ne réussit pas, d'autant que son altesse qui désirait infiniment voir la Ville-Neuve embellie, déclara là dessus que sa volonté était que les deux églises demeurassent en tel état sans changement. Ce qui nous plût autant que la vive poursuite

qu'on faisoit de donner notre consentement, nous avoit déplû. L'on croyoit qu'à sa mort on remettroit ce pacquet dessus. La raison étoit que l'altesse de Henri II, affectoit cette union, et désiroit d'en voir les effets. Mais ayant changé d'état, il a aussi changé de volonté, voulant être père commun de la patrie, joint qu'en tout il s'est montré désireux d'accomplir les desseins et volonté de feu son père, et principalement en cette Ville-Neuve, où il fait voir cela. Outre plus, il l'a embellie de tout ce qu'il a pû, soit pour le spirituel y faisant entrer tant de si belles fondations; soit pour le temporel, s'ayant toujours porté à voir les fortifications achevées selon les premiers desseins. Outre que notre église étoit déjà toute établie, et à peine eut-on pu faire tout cela sans de très-grandes difficultés.

Ce n'étoit assez d'avoir mis cette église en pied, encore la falloit-il orner, afin qu'elle soit accomplie du tout sans aller à l'emprunt chez ses voisins.

Nos fondateurs y firent faire pour la première procession du Saint-Sacrement de l'an 1064, dix chappes de drap d'or et d'argent, avec une chasuble et deux tuniques de même. Depuis, Illustrissime Prélat, Messire Antoine de Lenoncourt, y a fait faire et donné trois chappes et une chasuble avec deux tuniques de toile d'argent figurées, avec le devant d'autel de même: le reste des ornemens a été prins partie à Saint-Martin, partie à Saint-Nicolas, comme étant églises dépendantes de ladite primatiale de nouveau y unies, avec tous ses droits, meubles et immeubles. Toutefois on en print peu à Saint-Nicolas, d'autant que c'est une église respectée, et si on ne print que ce qui souloit être superflu, comme quelques petites bagues, quelque argent cassé, suject à être perdu, et deux chandeliers, le tout venant à 1500 frans environ, de quoi on fit faire en partie, les bâtons, croix et encensoires, et le reste se print de la bourse commune. Les reliques viennent de Saint-Martin, signamment le corps de saint Sigisbert, qui depuis a été mis à une nouvelle chasse, enrichie aux dépens dudit seigneur de Lenoncourt, Primat. La vraie croix prinse auparavant par feu Monseigneur le Cardinal à l'église du prioré Thristy, (peut-être *Salone*,) a été de même ornée par ledit Seigneur de Lenoncourt: Les reliques de saint Sébastien, mises en un bras d'argent avec un accord de trois petites cloches, sont été apportées de Dieuleward.

La fabrique a fait faire et accommoder les calices et tout ce qui est pour l'embellissement de l'église, nonobstant les grands frais qu'il a fallu supporter dès le commencement, en réparations des usuines, en dédommagemens des pièces engagées, recouvrements des pièces alliénées, par long procès et dépens excessifs, joint le peu qu'on tiroit de la plus part des principales admodiations, qui étoient laissées à vil prix, et parmi cela bâtir nos maisons canoniales, et faire cet établissement cy-dessus. Ayant perdu nos fondateurs à la naissance de notre église, que peu ou point ont espéré qu'elle se dut maintenir comme elle a fait, ayant pour un coup plusieurs procès contre les Evêques de Metz, pour la fondation de Monseigneur le Cardinal, contre celui de Toul, pour les Bénédictins de Dieuleward, à qui on avoit laissé l'église, le cloitre, et la maison proche le midi, qui étoit l'une des canoniales; moyennant qu'ils ne devoient rien demander des rentes, comme il est porté au contract: mais étant sur le toict, ils voulurent encore répèter de la confrérie de saint Sébastien ce que le chapitre en avoit, de quoi ils furent déboutés par sentence, sinon qu'on leur donna une moitresse à Jaillon, pour dire quelque service dépendant de ladite confrérie en ladite église de saint Laurent. L'église de saint Nicolas étant à la charge du chapitre, tant pour le service que pour les réparations en conformité de la bulle; feu Monseigneur y fit établir un couvent de Religieux Italiens, de l'ordre de saint Ambroise, ou de saint Barnabé, lesquels y ont été jusqu'en l'année 1613,

qu'ils furent mis dehors pour y mettre des pères Bénédictins, lesquels pères Bénédictins se sont chargés tant de la réparation que du service. Il y a un traité fait à cet effet, qu'ils doivent faire ratifier par la congrégation (ce qu'ils n'ont encore fait), ce qui ne s'a pu faire sans peine. Les frais soutenus pendant tout ce tems-là jusqu'à présent, sont été évalués par déposition, comptes, régistres, mémoriaux ou autrement, à quarante mille écus et plus.

Plusieurs biens, rentes et revenus dépendants de l'abbaye de saint Martin, étoient aussi au pays Messin, souveraineté à présent dépendante de la France. L'on jugea pour le bien et profit du chapitre, qu'il falloit les échanger contre autres biens en Lorraine, appartenans à Messieurs l'Abbé et Religieux de saint Clément de Metz; ce qui fut fait en la même année 1684. Nous avons d'eux aussi pour la moitié en haute justice, Haraucourt-lès-Marsal, maison franche, Saint-Phelin, et autres gagnages et dixmes ès-environs de Nomeni. Et ce qu'ils eurent du chapitre, fut Vigneule et le ban de Saint-Martin, et plusieurs autres dixmes et terres ès-environs de Metz.

Bénéfices unis à la Primatiale.

Pour la mense du Seigneur Primat sont été unis et incorporés, 1° le Prioré de Stenai, avec toutes ses rentes, dépendances, franchises et immunités, et tout ce qui appartient à la mense abbatiale de l'abbaye de Clairlieu, jadis fondée par Matthieu I du nom, Duc de Lorraine. Et pour le chapitre, furent unis l'abbaye de Saint-Martin, jadis fondée par saint Sigisbert au faubourg de Metz, à ce sujet appellée de saint Martin: lorsque l'Empereur Charlequint assiégea Metz l'an 1552, tous les faubourgs furent ruinés par les François qui la défendoient, et tous les monastères mis dedans la ville sinon celui de Saint-Martin, lequel étant de la fondation des Ducs de Lorraine, fut transporté à Nancy, l'an 1564, à la mense abbatiale.

2° Le second bénéfice uni à la mense du chapitre de l'église Primatiale, est le prioré de Salône, autrefois dépendant de l'abbaye de St.-Mihiel.

3° Le prioré de St.-Nicolas.

4° Le chapitre de Saint-Laurent de Dieuleward.

5° Le chapitre de St.-Diey.

Les Carmes.

Ces Religieux sont Italiens, la plupart pour être venus d'Italie exprès, à l'effet d'être établis en Lorraine, où ils ont commencé dedans la ville capitale; ils vivent fort religieusement; ils n'ont pour toute rente que l'aumône qu'on leur donne, d'autant qu'ils n'en peuvent posséder en ville où ils peuvent vivre d'aumône.

Ils ont prins leur origine au Mont du Carmel en Syrie, lieu où autrefois les Prophètes avoient leur retraite pour vaquer à contemplation. Ledit Mont est proche le château Pélégrin, dit autrement à la Ste.-Ecriture *Petra incisa*, et la mer qu'il a vers le midi avec une partie du torrent de Cison, qui se décharge de ce côté-là, et au septentrion le golphe de saint Jean-d'Acre, qui contient environ trois lieues de longueur et autant de largeur avec l'autre partie du même torrent de Cison. A l'orient il a les montagnes du Liban, de Seïr et de Saron, qui font là leur séparation par la totalité dudit torrent, qui vient battre contre le Mont de Carmel; puis divisé en deux, se va jetter dans la mer. Ce Mont peut avoir une lieue de longueur, à prendre de l'orient à l'occident, et une demie et plus de largeur: il est indépendant d'autre; il est fort plaisant tant à cause de sa fertilité que disposition. La ville de Caïphe est au pied au septentrion, sur le golphe susdit de saint Jean-d'Acre, laquelle ville était au Pontife Caïphe, de laquelle il prenoit sa dénomination. Nicéphore dit que saint Jean l'évangéliste lui vendit son patrimoine qu'il avoit ès-environs d'ici, occasion qu'il fut mieux venu en sa maison, le soir que Jésus-Christ y fut mené avant sa Passion, que saint Pierre qui y fut reconnu pour un Galiléen. Elie le Prophète y sacrifia au tems d'Achab et de Jésabel, où il fit tuer tous les Prophètes de Baal sur ledit torrent de Cison, à

l'effet de montrer au peuple son incrédulité, lequel, par la méchanceté de ladite Jésabel, idolâtroit : occasion que le Prophète de Dieu inspiré, fit descendre le feu du ciel sur un holocauste qu'il avoit fait mettre là sur un bûcher, arrosé d'une grande quantité d'eau. Néanmoins Dieu voulut le faire connoître par ce feu, qui consuma entièrement l'holocauste, l'eau et l'autel, et tout ce qui étoit ès-environs.

Il y a encore les vestiges d'une chapelle autrefois bâtie sous l'invocation de Nôtre-Dame, au lieu du sacrifice posé sur l'extrémité du Mont vers l'occident, lesquels vestiges paroissent fort bien. Du tems de la guerre sainte, lorsque nos Princes Lorrains commandoient en la Terre Sainte, il y avait un couvent de Religieux, où étoient reçus les pélerins allans en Jérusalem, et avec saulf-conduit et escorte prinse au château Pélégrin (pour ce sujet ainsi nommé), alloient les conduire jusqu'en Jérusalem, distant de là environ trois journées. Ils fournissoient des Prédicateurs pour la Terre Sainte, et assistoient avec autres Religieux et Evêques en leur charge, autant que leur règle leur permettoit.

Il y a deux Monts de Carmel : celui-ci est aux extrémités de la Galilée, à la Syrie Phénicienne sur la mer méditerranée, et l'autre est au tribu de Juda vers la Mer morte, où Nabal refusa du vivre à David, qui y étoit, fuyant la présence de Saül, la femme duquel il épousa après la mort dudit Nabal.

Le Collége.

L'occasion d'ériger un petit collége à Nancy, fut que du vivant de M[e] Nicolas Bourgeois, Maître-Echevin de Nancy, environ l'an 1610 ou 1611, plusieurs de la jeunesse perdant leur temps à folâtrer par les rues, sans se soucier d'apprendre choses propres pour leur donner commencement d'une vie vertueuse, et leur dresser un moyen pour y parvenir, ledit sieur Maître-Echevin étant un jour au logis de Monseigneur le Primat avec quelques Echevins, se plaignoit que chacun jour passant et repasssant de l'auditoire, où il voyoit les rues peuplées de jeunes enfans folâtrans et peu respectueux, et que pour ôter l'occasion de débauche, il serait à propos d'avoir un collége des pères Jésuites ; que quand même les étudians ne voudroient point faire leurs études, au moins ils apprendroient dès leur jeune âge à servir Dieu, puis ils pratiqueroient tel état que leur volonté les porteroit. Il pria ledit Seigneur Primat de se vouloir employer auprès de S. Altesse, ce qu'il promit de faire. Sur cela furent proposés plusieurs expédiens pour avoir environ quatre mille francs, que les pères demandoient de rente, tant pour entretenir la maison, que pour la nourriture de douze à quinze pères et maîtres pour enseigner. S. Altesse vendit à MM. de la ville, la maison où est à présent le collége, soixante mille frans, mais pour la paye, il leur continua la donation des sols faite par feu l'Altesse de Charles troisième son père, encore pour quelques années (1). Ainsi il fut accommodé ; le fond fut prins sur les rentes de la grande école ; et d'autant quelle ne pouvoit suffire, Révérendissime Prélat Jean des Porcelets, Evêque et Comte de Toul, donna une somme d'argent notable pour y être employée en fonds, pour de la rente accomplir ce que dessus, et commencèrent à y régenter l'an 1616.

Filles de la congrégation Notre-Dame.

Les filles de la congrégation Notre-Dame ont prinse leur origine, commencement et première institution en un village lez-Mircourt en Lorraine, appelé Mataincourt,

(1) Le 10 mai 1621, le Duc Henri à la prière des gens du conseil de la ville de Nancy, et de tout le corps des bourgeois, leur accorda la continuation pour vingt années, des sols qui chaque semaine se levoient sur chaque feu et conduit dans la ville de Nancy, et de huit gros pour chaque demi conduit, ensemble les droits de hallages, étallages, gabelles, et tous autres droits et profits qui se pourroient tirer des halles et moulins de la Ville-Neuve de Nancy, à charge d'employer le tout à l'établissement d'un collége des Pères Jésuites dans ladite ville. Depuis 1620 jusqu'en 1640.

environ l'an 1600 ; et le premier qui institua l'ordre et qui les mit en son village et paroisse, fut révérend père Pierre Fourier, curé dudit Mataincourt, religieux profès de Chaumouzey, ordre de St.-Augustin, duquel ordre lesdites filles font profession, et vivent sous les règles d'icelui. Du vivant dudit révérend père, sont été érigées plusieurs maisons en Lorraine, notamment à Nancy, Saint-Nicolas, outre celle de Mataincourt, laquelle est la première, Bar, St.-Mihiel, Verdun et au Pont-à-Mousson, lesquelles se sont gouvernées quelques années sous certaines règles et constitutions qu'elles avoient, sans avoir autre supérieur que ledit R. P. Fourier, qui seul les gouvernoit. Toutefois par approbation de feu Monseigneur le Cardinal Légat, et non sans l'advis des pères Jésuites, qui ont favorisé les bons desseins de ce bon père, tant plus volontiers qu'ils ont reconnu qu'ils buttoient à l'honneur de Dieu et l'édification du prochain, mais principalement en ce que leur profession particulière est d'enseigner la jeunesse de leur sexe à servir Dieu, et à apprendre quelques honnêtes exercices qui leur pourroient servir, soit pour entrer en religion, ou autrement.

Les filles de l'Annonciat.

Les filles, dites de l'Annonciat, sont résidentes à Nancy depuis l'an 1616, environ les advents, par le moyen d'honoré Seigneur François de Fresnel, capitaine des gardes de Son Altesse, bailli et gouverneur de Clermont-en-Argone, lequel ayant sa sœur religieuse en une maison en Bourgogne, procura qu'elle vint à Nancy avec la licence des supérieurs, accompagnée de quatre de ses filles

Filles Carmélites.

Elles suivent la règle des Carmes, et ont prinse leur origine du Mont-Carmel : il y en avoit en Jérusalem du temps de la guerre sainte. Le premier qui en envoya en France, fut le Roi St.-Louis, retournant de son voyage d'outre-mer, comme aussi il amena plusieurs carmes, qui depuis se sont peuplés par l'Europe. Leur église fut fondée et bâtie l'an 1611, et fut consacrée l'an 1612, le jour de sainte Catherine, vingt-cinquième novembre.

Saint-Thiébaut.

La chapelle Saint-Thiébaut, avant les fortifications de la ville, étoit un petit oratoire ouvert, par le devant grillé, proche d'un petit moulin, où il y avoit un autel, au pied duquel il se trouvoit une fontaine où les fébricitans alloit boire pour la fièvre. Mais lorsqu'on fit les boulevarts et l'étang, avec les moulins, tout cela fut ruiné, et le moulin enfermé dedans les remparts, qu'autrement était bien éloigné de la ville. Honoré Seigneur Ezéchiel d'Haraucourt, le fit rebâtir tout à neuf et fermer en façon de chapelle l'an 1617, où il y a un autel, et y peut-on dire messe.

Le cimetière entre les deux villes.

Il n'y avoit à Nancy que le cimetière de Notre-Dame, et celui des Sœurs Grises de la Ville-Neuve, tellement qu'on étoit contraint de porter une partie des corps morts au cimetière de la chapelle des Bourguignons. Messieurs de la ville firent fermer cestui-ci l'an 1616, et le premier qui y fut enterré (le jour même qu'il fut béni par honoré Seigneur Messire Pierre de Stainville, avec permission de l'évêque), fut un cordonnier (1).

L'oratoire du palais du Seigneur Primat.

Il y a un petit oratoire ou chapelle au palais de Monseigneur le Primat, fait et érigé pour ouïr la messe en nécessité de maladie ou autrement. Il a été bâti quant et quant la maison, qui fut l'an 1609, et le privilége d'y dire messe, donné l'an 1610.

Les pères Bénédictins.

Environ l'an 1604, la réformation fut introduite en l'ordre de Saint-Benoit en

(1) Ce cimetière fut détruit en 1673 ; il étoit où est à présent la poissonnerie ; il n'y resta qu'une croix qui a été transportée en 1733, près l'église des Carmes.

La même année 1673, on fit le cimetière de Saint-Sébastien, et en 1731, celui de Saint-Nicolas.

Lorraine, par la sollicitation et vigilance d'illustrissime et révérendissime Prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, pour lors et à présent appelé le Duc Erric, et commença ladite réforme en ses deux abbayes de Moyen-Moutier et St.-Vanes de Verdun, soubs lesquelles et desquelles les autres abbayes de Lorraine ont tiré l'exemple de réformation. Avant, les religieux possédaient des rentes en propriété, dépendantes néanmoins de leur monastère; encore qu'ils vivent en général, toutefois ils avoient quelque chose particulièrement, et faisoient ou peu, ou point de profession, sinon extérieurement, portant un scapulaire et la tonsure de religieux seulement, au reste étoient semblables aux séculiers, mangeant chair ès jours permis de l'église, récitoient encore en plusieurs lieux les heures à l'usage de St.-Benoit; autres avoient prins l'usage de Rome, tellement que les convents étoient plustost pour recevoir les enfans (comme il sembloit) à la décharge des maisons, que pour être religieux, d'autant qu'ils étoient fort éloignés de la première profession de la règle de Saint-Benoit.

Pour faire ces changemens, il sembloit fort difficile, tant pour les biens que lesdits religieux possédoient en propre, qu'ils étoient la plupart de maisons relevées. On donna option aux vieux religieux et novices ou d'entrer à la réforme, ou de prendre pension; et à ceux qui voudroient sortir pour avoir des bénéfices séculiers, on leur donna lettres déclaratisses de ce peu de profession qu'ils en avoient fait, pour en avoir dispense à Rome, ce qui se fit avec peu de difficulté. Les vieux, qui n'avoient d'autre but que de mourir en l'habit tel qu'ils avoient prins, se résoudèrent de prendre pension avec un lieu au monastère pour faire leur cas à part touchant le logement et la table qu'ils ont comme entr'eux, et faire le service avec ceux de la réformation en une même église et un même chœur. Pour les jeunes, une partie desquels avoient étudié, considérant l'importance de faire son salut dedans cet habit, prindrent la réforme, où ils se sont très-bien comportés à l'édification du prochain. Autres qui étoient là contre leur volonté, se retirèrent à la maison de leurs pères. Voilà comme on y procéda.

Après que ces deux maisons furent réformées, plusieurs autres suivirent; feu Monseigneur le Cardinal en fit faire autant à St.-Mihiel, qui fut environ l'an 1604, et s'il en procura autant à Metz, ce qui ne peut sortir son effet, pour la résistanse que les abbés et religieux de Metz lui firent soubs l'autorité de Henri IV. Ceux de Bouzonville, Saint-Evre, Saint-Mansui-lez-Toul, Saint-Aric de Verdun, et toutes les autres abbayes de Lorraine en firent de même, sinon ceux de Sénones, qui différèrent jusqu'à l'année présente 1619, et Saint-Arnould à Metz, qui a entré comme les autres par la diligence de Monseigneur de Vaudémont, François de Lorraine, Marchis de Hattenchatel, etc.

SUPPLÉMENT ET ADDITIONS.

A L'ARTICLE DE NANCY.

Nancy, ville capitale du duché de Lorraine, est située dans une plaine fort agréable, environnée au couchant par des côteaux fertiles couverts de vignes, et ayant du côté de l'orient la rivière de Meurthe, qui lui procure mille commodités par les bois de marnage, et les planches qui descendent des montagnes de Vôges à Nancy par cette rivière. La ville est grande et très-bien bâtie: elle est partagée en deux villes; savoir, la vieille et la nouvelle.

La ville vieille contient le palais des princes, aujourd'hui démoli, la citadelle et les maisons de la principale noblesse du pays.

La ville neuve est bâtie beaucoup plus

régulièrement, ayant ses rues tirées au cordeau, vastes, dégagées, toujours fort propres, et ses maisons bâties de pierre, très-solidement et fort proprement.

Cette ville neuve doit son origine au duc Charles III, surnommé le Grand, qui en fit jeter le plan, et l'exécuta vers l'an 1590; mais elle ne reçut sa perfection que sous le duc Henri II, surnommé le Bon, son fils et son successeur, qui l'acheva. Elle se perfectionne et s'embellit tous les jours de plus en plus.

Quelques savans ont cru que Nancy tirait son nom du comte *Nancius* (1), fondateur de l'abbaye de Moirmont, au diocèse de Reims. Ce comte est rappelé dans un titre de l'an 1074, où il est dénommé comme ayant vécu long-temps auparavant; mais cette étymologie du nom de Nancy, n'est fondée que sur une faute de copiste; les monumens plus certains de l'abbaye de Moirmont disent constament *Nanterus*, au lieu de *Nanceius*, comme il est imprimé dans Marlot, d'où les bollandistes l'ont pris (2).

Il y a assez d'apparence que le nom de *Nancy* (3), *Nanceium*, *Nancey*, vient du Celtique *Nunt*, qui signifie un amas d'eau, une màre, un marais, d'où viennent aussi les noms des villages de *Nant-le-Grand* et *Nant-le-Petit;* de *Nantois*, du *Grand* et du *Petit Nançois;* de *Nanteuil* et de *Nanterre*; et peut-être aussi *naca* ou *nanca* et *nacella*, un navire, une nuelle; et *nassa*, une nasse; et *nauda*, une màre. *Nauda sancti Mansueti, nauda Widonis*, la nouë de St.-Mansui, de Guidon, etc (4).

Nous disons encore dans ce pays-ci une *noue*, une *nauë*, une mare; on sait qu'à Nancy il y avait autrefois une grande mare, au lieu qu'occupe aujourd'hui la carrière de la ville vieille.

Le nom de Nancy, ou Nancey, comme l'écrivent les anciens (5), se trouvent dans des monumens certains de ce pays dès l'an 1060. Gertrude, duchesse de Lorraine, est qualifiée duchesse de Nancy en cette année, et le prince Odelric, frère de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, porta le surnom de Nancey dans les chartres de l'an 1069 (1). Le duc Thierri, fils de Gérard d'Alsace, fonda vers l'an 1080, le prieuré de Notre-Dame près la ville de Nancy; le duc Simon en 1136 avait son palais près la même ville. *Datum in Castro meo juxtà Nanceium.*

Nancy subsistait donc, et était déjà assez considérable dans l'onzième siècle. Les premiers ducs de Lorraine, le duc Gérard d'Alsace, le duc Thierri son fils, firent leur demeure ordinaire à Châtenoi; mais il est assez vraisemblable que le duc Simon I, leur fils, et Matthieu I, fils de Simon, demeurèrent ordinairement à Nancy. Nous avons vu ci-devant que Simon I, en 1130, date un titre de son château de Nancy: on assure que le duc Matthieu acquit de Drogon de Nancey, la ville ou le bourg de Nancy en échange des seigneuries de *Lenoncourt*, et de *Rozières-aux-Salines*, d'où viennent les noms de *Lenoncourt*, et de *Rozières* aux descendans de Drogon, un des premiers auteurs de la maison de Lenoncourt.

La duchesse Agnès (1) de Bar, épouse du duc Ferri II, avait eu pour douaire la ville de Nancy et ses dépendances; elle les rendit au duc Matthieu II, son fils, et l'en investit au mois de juin 1220; et de suite, le duc Matthieu en investit Thiébaut, comte de Champagne, et Gertrude sa femme, et les reprit d'eux, en sorte que Nancy relevait alors des comtes de Champagne.

Ferri III, duc de Lorraine, fils de Matthieu II, donna des priviléges d'affranchissement aux villes de Nancy et de Port,

(1) Bolland. ad diem 19 april.
(2) Marlot, Histor. Rhemens. lib. 2, p. 168.
(3) Mabill., annal. Bened., t. 1, p. 75.
(4) Histoire de Lorraine, V. Ducange *Nauda.*
(5) Alberic., ad ann., 1060.

(1) Hist. de Lorr., preu., t. 1, p. 1, 11, 30.
(2) *Ego Agnès Nantiacum cum omnibus pertinentiis suis, quod nomine dotalitii possidebam, reddidi Matthæo Duci Lotharingiæ Fileo meo, et inde me devestivi in manu ipsius. Ipsè verò Filius meus præfatum Comitemin vestivit de Nantiaco.*

ou Saint-Nicolas, de Lunéville et d'Amance, et reconnut par ses lettres datées de l'an 1265, pour garant et protecteur de ces priviléges, le comte de Champagne, qu'il qualifie son très-cher seigneur : *Carissimo Domino meo Comiti Palatino* (1), consentant qu'au cas de manque de parole de sa part, ledit comte de Champagne puisse retenir les fiefs qu'il tient de lui, sans lui faire tort: *Capere Feoda mea sinè mesfacere*. Ces fiefs étaient Nancy et ses dépendances, Châtenoi, Montfort près Mirecourt, Frouart et la moitié de Gran-en-Bassigny ; mais non pas Lunéville, Port, Amance, qui ne relevaient point de la Champagne.

Il y a apparence que quand les rois de France ont prétendu que les comtes de Champagne relevaient de leur couronne, c'est à cause de ces fiefs qu'ils possédaient dans le diocèse de Toul ; mais cette prétention n'était nullement fondée, les villages dont il est question étant bien du diocèse de Toul, mais non du domaine de l'évêque de Toul, ni de son chapitre, et par conséquent n'appartenant pas à l'empire, auquel la France a succédé dans les trois évêchés (2).

Depuis la fin du treizième siècle, et la réunion de la Champagne à la couronne de France, on ne voit pas que les ducs de Lorraine aient reconnu les rois de France pour Nancy; ils y étaient pleinement souverains, quoiqu'ils aient continué de relever du roi pour Neufchâteau, Châtenoi, Frouart et Montfort jusqu'en 1463, que le roi Louis XI, en remit l'hommage au duc Jean de Calabre.

Nancy n'est point du tout connu aux anciens géographes : Simletus et quelques autres ont confondu *Nanceium*, ou *Nanticum*, avec *Nasium*, vulgairement nommé *Nais*, cité ancienne, située entre Andelau et Toul, ou entre *Caturices et Toul*; mais Nancy en est fort différent, et d'une position qui n'y a nul rapport. *Nasium* est sur l'Ornez, et *Nancy* sur la Meurthe; *Nasium* est au couchant de la ville de Toul, et *Nancy* est à l'orient de la même ville. Nous avons parlé ailleurs plus au long de *Nasium*.

(1) V. Vignier, p. 138, 139.

(2) Longuerue, descrip. de la France, prem. part., p. 31, et 32, et deux part. p. 141, 144.

On dit qu'il y a dans les archives de Lorraine un titre de l'an 960 (1), qui nomme Nancy la ville d'*Eve* sur la Meurthe : *Villa Evæ super Murtham* ; et que ce fut la comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay, qui y bâtit un château et quelques maisons autour, et qui lui donna le nom de ville d'Eve. On trouve plusieurs reprises des ducs de Lorraine auprès des empereurs, où ils reprennent d'eux le droit de frapper monnaie *dans la ville d'Eve* : Il est certain que les ducs de Lorraine ont communément frappé leurs monnaies à Nancy ; mais on n'a jamais produit ce prétendu titre de l'an 960, et il est très-croyable qu'il n'a jamais existé. Quant à la ville d'Eve, où les empereurs permettent aux ducs de Lorraine de frapper monnaie, on en a parlé dans l'histoire de Lorraine, et il n'y pas pas d'apparence que ce soit Nancy.

Nancy originairement était fort petit : Nous avons vu que la ville neuve ne subsiste que depuis le grand duc Charles III, qui est mort en 1608 ; et qu'en 1080, le prieuré de Notre-Dame était hors de la ville, aussi bien que le palais du duc Simon en 1130. La Carrière n'était qu'un marais lors du mariage du duc Charles III, avec la princesse Claude de France. Lorsque le duc Charles de Bourgogne, surnommé le Hardi, ou le Téméraire, assiégea Nancy, ce n'était proprement qu'une bourgade, suivant Pierre de Blâru, auteur de la Nancéiade qu'il écrivait sous le duc René II.

Parva sub arctæo (nunc cunctis nota) sub axe
Urbs sedet, Urbis habent siforsitan oppida nomen (2).

Le palais ducal, qui a été démoli depuis peu, fut bâti par le duc René II,

(1) Benoit picard, V. de S. Ger. p. 80.

(2) Blaru, l. Nancéiad. initio.

après l'an 1476. Il avait, dit-on, été commencé par le duc Raoul ; et l'on croit que son fils et son petit-fils y ont résidé : Les dames prêcheresses furent transférées d'auprès de saint Nicolas à Nancy en 1298, sous le duc Ferri III, qui leur donna son palais pour demeure ; la place de Saint-Evre porte encore le nom de la place du Chatel dans les les anciens regitres de Saint-Georges.

La maison des pères Cordeliers n'était qu'une hôtellerie, qui avait pour enseigne *la Licorne*, quand René II, les établit à Nancy en 1484. Le duc Charles II, demeurait à la grande rue de Nancy dans une maison bourgeoise ; il mourut en 1431. La porte *de la Craffe*, ou de Notre-Dame, fut bâtie peu de temps avant le règne de René II. Nancy ne représente de toutes parts dans ces temps là, que des vestiges de nouveauté.

Ce qu'il y a de plus ancien à Nancy (1), est le prieuré de Notre-Dame, fondé par Thierri, duc de Lorraine, fils et successeur du duc Gérard d'Alsace : Ce prieuré n'était pas situé dans la ville, mais dans les champs près de Nancy. Thierri soumet ce prieuré à l'abbé de Molesme au diocèse de Langres, et ordonne que tandis que ce monastère demeurera simple prieuré, il payera chaque année à l'abbaye de Molesme un marc d'argent en signe de sa dépendance ; que si dans la suite il est érigé en titre d'abbaye, l'abbé de Molesme, sans le consentement duquel on n'y doit faire aucun changement, y nommera un abbé ; et quand il viendra à Nancy en personne, l'abbé de Notre-Dame quittera sa place et la cédera à l'abbé de Molesme, qui la remplira tant qu'il sera dans ce monastère ; que si l'abbé de Notre-Dame de Nancy tombe dans quelque faute notable, celui de Molesme l'avertira charitablement ; et s'il ne se corrige pas, il le déposera et en mettra un autre en sa place, selon la règle de saint Benoit. La date de cette chartre ne s'y lit pas : mais le duc Thierri y fait mention du prince *Simon* son fils, et d'*Annantius*, précepteur de ce jeune prince ; et par conséquent on peut fixer cette fondation vers l'an 1084.

Ce prieuré obtint en 1409, de l'abbé de Molesme permission de donner à titre de cens à quelques particuliers, certaines terres labourables qui étaient aux environs dudit prieuré ; ce qui prouve qu'alors ce monastère était encore à la campagne. En effet, en 1340, les deux bourgets, grand et petit n'étaient pas encre enfermés dans la ville : Ils y furent compris en 1373 ; et en 1380, 1394, et 1409, on voit par les anciens registres, que les rues de Saint-Michel et des juifs, étaient dans l'enceinte de Nancy.

La ville ne prit proprement la figure de ville, qu'après la victoire de René sur le duc Charles de Bourgogne en 1476, et sous le bon duc Antoine, qui la firent fortifier de bonnes murailles, boulevarts et remparts. Le duc Charles III, ou plutôt la duchesse Christine de Danemarck sa mère, et le comte de Vaudémont, régent de Lorraine, son oncle, y firent ajouter la rue neuve avec trois boulevarts, l'un desquels a retenu le nom de Danemarck, avec la courtine.

Le prieuré de Notre-Dame fut gouverné par des prieurs réguliers, jusqu'environ l'an 1467, que Jean de Lambale, protonotaire du saint siége, le tenait en commande. Il eut pour successeurs :

Claude Hordal ; puis

Sébastien prévot, en 1457.

Olri de Blâmont, en 1472, et 1477.

Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, en 1543. Il s'en démit en faveur de Perrin Bailli, son aumônier, qui le possédait en 1598.

Hugues des Hazards, qui fut ensuite évêque de Toul.

Pierre du Chatelet, évêque de Toul, unit ce prieuré à l'abbaye de Saint-Martin près la ville de Metz, dont il était abbé.

Sous Arnoû Lion, le prieuré de Notre-Dame en 1584, était déjà uni à cette abbaye.

(1) V. Vignier p. 112.

La collégiale de Saint-Georges.

La collégiale de Saint-Georges (1) située dans la ville vieille de Nancy, fut fondée par le duc Raoul en 1339, pour vingt chanoines, dont le prévôt devait être choisi par les autres chanoines, du sein du chapitre, et avoir sur eux la même autorité, qu'ont les doyens dans les autres collégiales de chanoines séculiers. Le prévôt recevra l'investiture des mains du duc, et les chanoines seront à la collation du fondateur et de ses successeurs, et seront tenus de résider au moins quinze semaines, s'ils veulent recevoir le gros des fruits du bénéfice.

Le duc déclare le chapitre de Saint-Georges exempt de toute juridiction séculière de la part de ses officiers, et de tout amortissement pour les biens qu'ils pourront acquérir. Toute les fois qu'un duc de Lorraine fera sa première entrée à Nancy, il fera serment dans l'église de Saint-Georges, de conserver les droits et priviléges des chanoines, et y laissera son cheval pour le chapitre.

Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, confirma cette fondation en 1339, le jour de la fête du Saint Sacrement. Le chapitre de Saint-Georges est soumis immédiatement au saint siége, par bulles du pape Jean XXIII, du 14 avril 1415, confirmées par d'autres bulles des papes ses successeurs, reconnues par les évêques de Toul.

On conserve dans l'église collégiale de Saint-Georges de Nancy, aujourd'hui unie à l'église primatiale, un os de la cuisse de saint Georges, martyr, qui y fut donné par le duc René I, qui ayant appris que ladite relique était dans l'église de Saint-Hon.... une des paroisses de la ville d'Angers, l'obtint par ses instantes prières auprès de M. le cardinal de Foix, administrateur de l'archevêché d'Arles, et légat du saint siége; l'ayant obtenue, il la fit enchâsser en argent, dans un cuissart fait en forme d'un homme armé, assis sur un carreau d'argent, aux armes de Lorraine; de plus, il fit faire un tapis pour le porter, et un ciel pour le couvrir, lorsqu'on le porte en procession. Il y ajouta tous les ornemens d'autel pour servir le jour de sa fête, et une somme de douze cents livres tournois pour acheter rentes, afin de faire célébrer le service le jour de sa fête, et pour prier pour ceux qui avaient été tués à la bataille de Bulgnéville.

La relique y fut reçue le neuf janvier 1460.

Le prévot de Saint-Georges avait droit d'officier avec l'anneau et le bâton surmonté d'une aigle éployée de vermeil; outre le prévôt il y avait quatre dignitaires dans ce chapitre, savoir: le chantre, l'écolâtre, le trésorier et l'aumônier. Ils avaient aussi un maître de musique, et dix enfans de chœur. Le roi René I, donna en 1460, à cette collégiale, l'os de la cuisse de Saint-Georges, nommé vulgairement *le cuissart de Saint-Georges*, qu'il avait eu à Arles en Provence, et l'accompagna d'un riche reliquaire, d'un tapis, et d'un bassin pour faire du vin béni.

Nous avon vu ci-devant les prérogatives du prieuré de Notre-Dame, sur la collégiale de Saint-Georges. Les ducs de Lorraine possèdent un canonicat dans cette église.

En 1471, les seigneurs de Lorraine firent entr'eux une confédération pendant l'absence du duc René II, pour se défendre contre les Bourguignons, et chacun d'eux fit peindre l'écusson de ses armes, et les plaça dans le chœur de l'église de Saint-Georges (1).

Le duc Charles IV, ayant succédé au bon duc Henri, son oncle, en 1624, ne jouit pas long-temps de la paix; elle fut troublée dès l'an 1627, par les recherches que fit *Le Bret*, intendant de Metz, des titres et des biens des trois évêchés.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. pag. 520. Baleicourt, p. cxxiii.

(1) Chronique de Lorr. histoire de Lorr. t. 3. p. xxxvi.

Le mariage de Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV, acheva de mettre le trouble en Lorraine, où Gaston mécontent du cardinal de Richelieu, s'était retiré en 1633. Ce mariage ayant déplu au roi Louis XIII, frère de Gaston, ce monarque vint assiéger Nancy le vingt-deux août de la même année.

Charles IV, abandonna cette ville : ses troupes en sortirent le vingt-quatre septembre suivant, et celles de France y entrèrent.

Louis XIII y fit son entrée le lendemain avec la reine Anne d'Autriche son épouse; il en partit le premier novembre, et donna le gouvernement de cette place au duc de Brissac; il y mit huit mille hommes de garnison, et projeta dès lors d'y former une espèce de citadelle. La r·ine partit de Nancy après le roi.

Louis XIII devenu maitre de la Lorraine, établit un conseil souverain à Nancy, le 7 septembre 1634, composé de deux présidens et de dix-sept conseillers; ce conseil subsista jusqu'au mois d'août 1637, que la juridiction en fut unie au parlement de Metz.

Pendant ce temps, la peste qui avait commencé en Lorraine, à Pâques de l'an 1630, et qui ne finit qu'en mars 1637, fit un affreux cimetière de la ville de Nancy; il y mourait par jour vingt-cinq à trente personnes.

Dans le même temps Louis XIII fit bâtir une porte, entre le bastion du jardin de la cour et les réduits de la citadellle; on la nomma la porte Saint-Louis; elle a subsisté jusqu'en l'année 1661.

Les troupes Françaises occupaient Nancy depuis l'an 1633, jusqu'à ce qu'il fut rendu, de même que le reste de la Lorraine à Charles IV, par le traité de Vincennes, conclu le dernier février 1661.

Par le deuxième article, Louis XIV voulut que les fortifications de Nancy fussent démolies : les Français commencèrent la démolition le quatorze juin, par celle de la ville neuve, et au mois de septembre ils mirent la sappe à la ville vieille; on ne laissa que les portes et un petit endroit, où est l'aqueduc qui conduit les eaux de la source : l'on y voit encore aujourd'hui les anciennes fortifications; ce fut Charles Belange, sieur de Fontaine, ingénieur, qui prit l'entreprise de la démolition des fortifications. Le marché fut passé le 10 juin 1631, pour la somme de 31,000 livres, monnaie de France.

En même temps Pradel, gouverneur de Nancy pour le roi, fit enlever l'artillerie et la fit embarquer sur le port, pour être portée à Metz.

Par le traité conclu à Marsal le premier septembre 1663, il fut seulement permis à Charles IV de faire fermer les villes de Nancy d'une simple muraille.

Le duc Charles fit son entrée à Nancy, le six septembre de la même année, mais il n'a joui de la paix que jusqu'à l'année 1670. Le roi T.-C. envoya Fourille, qui se saisit de Nancy, le vingt-six août 1670, et le maréchal de Créqui de la Lorraine.

Par arrêt du conseil d'état du 22 septembre suivant, le roi Louis XIV cassa la cour souveraine de Lorraine, anéantit la chambre des comptes, et ne laissa à Nancy qu'un bailliage. Alors le roi Louis XIV obtint au traité de Nimègue, la cession des deux villes de Nancy, en échange de celle de Toul. Mais le duc Charles IV ne voulut point accepter ces conditions.

Le roi fit de nouveau fortifier Nancy, et y étant arrivé en 1673, il pressa si fort le travail des fortifications de la ville vieille, qu'elle fut mise en état de résistance vers la fin du mois d'octobre de la même année. On suivit presqu'en tout le même plan que celui de Charles III; on renversa la porte Saint-Nicolas, qui était au bastion d'Haussonville, et le roi fit construire la porte royale; ces fortifications subsistèrent jusqu'au traité de Riswick, conclu le trente octobre 1697, que la Lorraine et Nancy furent rendus au duc Léopold.

Pendant ces années, Louis XIV fit bâtir les différens corps des casernes qui sont à la citadelle, de même que la chapelle de St.-Louis.

Par le vingt-neuvième article du traité de Riswic, il fut arrêté que les fortifications de Nancy seraient démolies, à la réserve des remparts et bastions de la ville vieille, et les portes de la ville neuve.

Immédiatement après le traité, on commença la démolition des fortifications, et le 16 août 1698, les régimens de Guienne et de Languedoc, qui avaient travaillé, sortirent de Nancy.

La Ville-Neuve resta sans être fermée jusqu'en 1701; au mois d'octobre on commença les murailles qui coutèrent cent cinquante mille livres.

L'heureux retour de son altesse royale, Léopold Ier, dans les états de ses ancêtres, forme l'époque de tous les beaux bâtimens que l'on voit à Nancy et aux environs: le faubourg de Saint-Pierre du côté de Saint-Nicolas, où il n'y avait qu'une maison en 1700, est à présent très-considérable, et a commencé à porter ce nom en 1731.

L'ancien palais de Nancy était très-logeable: le roi Louis XIII et la reine son épouse, étant venus en Lorraine en 1673, s'arrêtèrent à Nancy, et logèrent au palais, de même que leur cour qui était nombreuse; le roi avoua qu'il n'était pas plus à son aise au Louvre.

En 1699, le duc Léopold fit bâtir à ses frais, les deux corps de logis de l'hôtel de la gendarmerie, pour le soulagement des bourgeois. En 1715, il bâtit les casernes appelées aujourd'hui la maison de force, pour y loger le régiment du Hant; toutes les maisons bâties sur l'esplanade, et celles de la rue de l'académie, depuis 1719.

En 1731, l'hôtel-de-ville de Nancy a fait construire la place de Grève, les Halles et la Poissonnerie. L'année suivante on bâtit la salle de la Comédie.

En 1742 et 1743, on a fait sur la rivière de Meurthe, en allant à Essey et Tomblaine, quatre ponts de pierre fort beaux et très-solides.

En 1714, au mois de novembre, les troupes Françaises ayant évacué Nancy, le duc Léopold avec toute sa cour y vint passer l'hiver, ce qu'il continua pendant quelques années de suite, et donna lieu à plusieurs seigneurs de Lorraine d'y faire bâtir des hôtels magnifiques. En 1715, il fit construire un second étage à l'appartement qui va à la rue des Cordeliers: dans le même temps il fit ôter les croisées des vitres; mais en 1717, il fit démolir une partie de ce magnifique palais, surtout la tour ronde qui servait d'escalier, et le haut de l'arsenal. La même année on commença à bâtir le nouveau palais, dont la face principale donnait sur la Carrière; il devait former trois ailes, qui auraient donné sur le jardin de la cour; on y travailla jusqu'en 1720, que les ouvrages furent discontinués: la face du côté de la Carrière fut élevée dans sa hauteur, et même couverte; l'aile du côté de la cour fut poussée à six pieds de terre, et a été démolie en 1741: en même temps on renversa une partie de l'église de Saint-Georges, c'est-à-dire le chœur et les chapelles voisines: on se contenta de rebâtir la chapelle de la Vierge, où était représenté le duc Charles de Blois, qui était honoré comme saint dans cette église, quoiqu'il n'eut jamais été canonisé, la France s'étant opposé à sa canonisation, parce qu'il était mort les armes à la main contre cette couronne. On démolit aussi le mausolée de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et ceux des ducs Jean et Nicolas de Lorraine, dont on mit les tombes au bas de l'église.

Les chanoines de Saint-Georges allaient faire l'office dans l'église des Dames Prêcheresses de la ville vieille, en attendant qu'ils pussent retourner dans leur église. Ils y revinrent bientôt après, et y continuèrent leurs exercices jusqu'au 31 octobre 1742, qu'ils furent transférés dans l'église Primatiale, pour ne faire qu'un corps avec le chapitre de cette église. Ils y commencè-

rent ensemble l'office aux premières vêpres de la Toussaint.

L'ancienne église de Saint-Georges, c'est-à-dire, la nef qui restait, fut cédée par le roi Stanislas à la ville de Nancy, pour en faire un magasin; elle a été démolie depuis.

Immédiatement après la mort du duc Léopold, on répara le vieux palais, et l'on y fit la nouvelle galerie au lieu de l'ancienne. Ces réparations montèrent à plus de soixante mille livres, parce que l'on comtait que son altesse royale, François III viendrait passer l'hiver à Nancy.

En 1707, le duc Léopold fit bâtir la salle de l'opéra, contigue à son palais: ce fut Bibianne de Bologne qui en donna le dessein, et qui conduisit cet ouvrage, qui attirait l'admiration des étrangers; Charles et Provençal en furent les peintres; elle fut achevée en 1709, et son altesse royale, Madame, vint de Lunéville à Nancy, le 9 novembre, pour en voir jouer toutes les machines.

En 1738, le roi de Pologne, Stanislas I, fit démolir toutes les loges, de même que la face du théâtre, et a fait servir le tout à la salle de la comédie de Lunéville, bâtie en 1734, pendant la régence de son altesse royale Madame; en sorte que cette superbe salle est aujourd'hui un corps de casernes pour les troupes.

Le duc François III, aujourd'hui empereur, touché de voir la démolition et la profanation de l'église de Saint-Georges, où reposaient plusieurs de ses augustes prédécesseurs, fit exhumer leurs corps, et les fit transporter solemnellement à la chapelle Ronde, joignant l'église des pères Cordeliers, qui sert de sépulture à ses aïeux. Il a fait achever et réparer magnifiquement cette chapelle.

Le quatre février 1743, à neuf heures du soir, on transféra dans ladite chapelle Ronde, les corps des princes et princesses qui avaient été inhumés à St.-Georges.

On y voyait six cercueils, savoir: le premier, celui d'Isabelle d'Autriche, épouse du duc Ferri IV, décédée en 1352 ou 1356. Le second était du duc Charles II. Le troisième de Marguerite de Bavière, son épouse. Le quatrième de Marie de Bourbon, épouse du duc Jean II. Le cinquième et le sixième, de Henri II et de Marguerite de Gonzague, son épouse. On y transporta aussi les entrailles de *Charles-le-Hardi*, dernier duc de Bourgogne. On dressa un procès-verbal de tout ceci: et le 25 du même mois, le duc François III donna des ordres pour qu'on réparât tous les cercueils qui se voyaient dans le caveau de la chapelle Ronde, et qu'on achevât la chapelle même, qui est d'une architecture des plus riches et des mieux exécutées.

Voici la liste des tombeaux qui sont au Caveau de la chapelle ronde, distribuée selon leur ordre chronologique.

Isabelle d'Autriche, femme de Ferri III, morte en 1352.

Charles I, vulgairement II, mort en 1430.

Marguerite de Bavière, son épouse, morte en 1434.

Marie de Bourbon, femme de Jean II, morte en 1448.

Antoine, mort en 1544.

Renée de Bourbon, son épouse, morte en 1539.

François I, mort en 1545,

Christine de Dannemark, son épouse, morte en 1590.

Le duc Charles III, mort en 1608.

Claude de France, son épouse, morte en 1575.

Anne de Lorraine, fille de Charles III, morte en 1576.

Claude de Lorraine, fille du même, morte aussi en 1576.

Henri duc de Lorraine, mort en 1624.

Marguerite de Gonzague, son épouse, morte en 1632.

Une princesse, fille du duc Henri, morte en 1611.

François II, mort en 1632.

Christienne de Salm, son épouse, morte en 1627.

Henri, prince d'Hatton-Châtel, fils de François II, mort en 1611.

Nicolas-François de Lorraine, mort en 1670.

Claude, duchesse de Lorraine, morte en 1648.

Charles V, mort en 1690.

Léopold I, mort en 1729.

Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, morte en 1744.

Enfans de Léopold.

Le duc de Bar, mort en 1700.

Une princesse, morte en 1701.

Gabrielle-Louise, morte en 1706.

Josèphe-Gabrielle, morte en 1709.

Une princesse, morte en 1710.

Elisabeth, morte en 1711.

Louis, mort en 1711.

Gabrielle-Charlotte, morte en 1711.

Une, princesse, morte en 1715.

Léopold-Clément, mort en 1723.

Le prince François, abbé de Stavelot, mort en 1715.

Le cœur du même.

Le cœur du prince Joseph, son frère.

Et celui du prince Charles de Commercy.

Les entrailles du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi.

Paroisse de Saint-Evre.

La paroisse de Saint-Evre, qui est aujourd'hui la principale paroisse de la ville vieille de Nancy, est beaucoup plus récente que celle de Notre-Dame, dont nous avons parlé; celle de Saint-Evre ne fut commencée que vers l'an 1340, et consacrée en 1348. Il paraît par certains monumens qui se conservent dans les archives de Saint-Georges, qu'en 1340, il y avait déjà une espèce de paroisse pour les bourgeois, qui demeuraient dans l'enceinte de la ville, puisqu'il y est dit que les Bourgets, grand et petit, et les habitans de Laxou, qui viendront à mourir, ne seront pas portés à la paroisse, mais seulement au prieuré de Notre-Dame; il y avait donc dès-lors une paroisse pour les paroissiens qui étaient dans les deux Bourgets et à Laxou.

On trouve même qu'en 1456, l'église de Saint-Evre fut réédifiée, et que deux notables bourgeois de Nancy, s'adressèrent à frère Jean Sallex, prieur de Notre-Dame, pour le prier de donner son agrément à ladite réédification; que plusieurs bonnes gens avaient dessein d'y contribuer, si ledit prieur consentait qu'on y mit un tronc, ce qui leur fut accordé jusqu'à bon plaisir; ainsi la chose fut exécutée: mais la nouvelle paroisse de Saint-Evre n'était alors considérée que comme succursale de Notre-Dame.

Or il y avait anciennement trois faubourgs à Nancy: 1° Celui de Saint-Dizier, situé entre la ville vieille et le pont de Marzéville, aujourd'hui ruiné et démoli; on y a depuis peu bâti quelques maisons; on le nomme *Boudonville*, dans les maisons des environs. 2.° Le faubourg de Saint-Nicolas, situé près la fontaine et le moulin, qui est la décharge de l'étang Saint-Jean, aujourd'hui faisant partie de la ville neuve. 3.° Le faubourg de Saint-Thiébaut, situé auprès du couvent des Sœurs-Grises, aujourd'hui confondu avec les maisons de la ville neuve. Ces trois faubourgs dépendaient de la paroisse de Saint-Evre. Il y avait autrefois en l'église de Saint-Georges, des fonts baptismaux, où l'on baptisait les enfans des princes et des grands seigneurs. Ces fonts baptismaux étaient faits d'une espèce de marbre rouge, marqueté de plusieurs veines de diverses couleurs; ce marbre avait été tiré d'une marbrière située au-dessus de Maxainville, de même que deux colonnes et un bénitier, qui se voyent au noviciat des pères jésuites. On mariait aussi à Saint-Georges, les princes et princesses de la maison de Lorraine; mais anciennement on n'y pouvait marier personne sans le consentement du prieur de Notre-Dame, pas même les officiers des ducs.

Ce fut seulement en 1593, que la ville de Nancy fut partagée en trois paroisses, savoir: celle de Notre-Dame, de Saint-Evre et de St.-Sébastien.

Il y a dans l'église de Saint-Evre, trois

confréries principales, savoir: 1°. celle du St.-Sacrement, établie en 1580, par le cardinal Charles de Vaudémont; on y fait grande solemnité tous les premiers jeudis du mois. 2.° Celle de la Conception, qui était autrefois la confrérie de tous les métiers de la ville, qui ont à présent chacun leur patron particulier. Les marchands seuls ont aujourd'hui la Conception de la Vierge pour leur patronne. 3.° La confrérie de St.-Nicolas, pour laquelle il y a sept chapelains, qui relèvent de messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Nancy.

La collégiale de Saint-Michel dans la ville vieille de Nancy, passe pour fort ancienne; elle a apparemment donné son nom à la rue de Saint-Michel, qui était déjà connue sous ce nom en 1373, et 1409. On ignore l'époque de la fondation de ce chapitre: seulement on sait qu'en 1437, quelques seigneurs particuliers, apparemment ceux qui sont marqués ci-après, et qui sont collateurs des canonicats, ayant de leur chef fait ériger une chapelle à Nancy, (on ne dit pas sous quelle invocation), il y eut opposition de la part du prieur de Notre-Dame, du chapitre de Saint-Georges, et du vicaire perpétuel de Saint-Evre.

L'opposition ne fut pas poursuivie jusqu'à sentence définitive. Cette collégiale de Saint-Michel n'a pas faitgrand progrès; elle n'est composée que de quatre chanoines, n'ayant chacun que douze écus de rente. La collation de ces canonicats appartient à divers seigneurs particuliers: d'Haraucourt, de Raigecourt et de Giraucourt (1).

La congrégation des pénitens ayant été établie à Nancy en 1634, suivant la bulle d'Urbain VIII, ces pénitens s'accomodèrent avec les chanoines de Saint-Michel, qui leur louèrent leur église, où les pénitens ont fait leur office. Cette compagnie de pénitens s'étant partagée en 1731, et ayant formé deux compagnies, l'une de pénitens blancs, et l'autre de pénitens noirs, les premiers sont demeurés dans la ville vieille, et ont continué leurs exercices dans l'église de Saint-Michel. Les autres en 1731, ayant obtenu de M. Bégon, évêque de Toul, la confirmation de leurs réglemens, sous le nom de la confrérie de Miséricorde, et ces réglemens, de même que la confirmation de l'ordinaire ayant été entérinés à la cour, les pénitens noirs font leurs services dans la chapelle de Saint-Nicolas en la ville neuve, vers la porte de Saint-Jean; et ont pour principal exercice, d'assister aux exécutions des criminels condamnés à mort, dont ils emportent les corps, et ont soin de les ensevelir et enterrer, ce qui se fait avec beaucoup de piété, et avec l'édification de toute la ville.

La commanderie de Saint-Jean-du-Viel-Aitre, ou de Virlay, de l'ordre de Malthe, près la porte de France, hors les murs de Nancy, tire, dit-on, son nom de ce qu'elle est bâtie dans l'ancien cimetière de cette ville: en latin, *Atrium*, en lorrain, *Laitric*, signifient un cimetière, qui est pour l'ordinaire au parvis de la paroisse. On ignore l'origine et le temps de la fondation de Saint-Jean-du-Vieil-Aitre. Il y a dans l'église de la commanderie une chapelle érigée en titre de bénéfice, sous le nom de Saint-Jean, dont le commandeur est collateur. On connait dans Nancy *la poterne du Vieil-Aitre*, dans le boulevart des minimes.

Il y avait à Nancy un cimetière situé au lieu où sont à présent les Sœurs-Grises; il y en avait un autre au prieuré de Notre-Dame de Nancy, que le duc Thierri, fondateur, y fit consacrer; *Usibus eorum* (*Monachorum*) *et in eodem loco atrium consecrari fecit*. Titre du duc Matthieu I, de l'an 1145.

Il y avait aussi un troisième cimetière près l'église collégiale de Saint-Georges, dans lequel on enterrait ceux qui y choisissaient leur sépulture; à charge de présenter le corps premièrement à la mère-église de Notre-Dame, puis à Saint-Georges.

Il y avait un quatrième cimetière près l'arsenal, nommé *le cimetière du Terreau*, avec une chapelle dédiée à saint Claude. Le terrain de ce cimetière fut pris par le

(1) Moreri, art. de Nancy.

duc Charles III, pour augmenter son arsenal, et il fit transférer le titre de la chapelle de Saint-Claude, à Einville-au-Jars.

Mais anciennement il n'y avait proprement que deux cimetières communs à Nancy; savoir, celui de la paroisse de Notre-Dame, et celui qui était près le couvent des Sœurs-Grises, d'où vient que plusieurs bourgeois se faisaient porter au cimetière de la chapelle des Bourguignons, près le couvent où sont les minimes de Bonsecours.

Dans une transaction passée entre le prieur de Notre-Dame de Nancy et le vicaire de St.-Evre, il est dit que le vicaire, ou son chapelain, avec les chapelains du prieur de Notre-Dame, porteront ensemble tous les lundis l'eau bénite dans ces deux cimetières : sans doute celui du prieuré de Notre-Dame, et celui qui était au faubourg St.-Nicolas, près les Sœurs-Grises.

Tout cela me fait douter que la commanderie de *Saint-Jean du Viel-Aitre*, ait jamais été un cimetière, comme on le dit dans le pouillé du diocèse de Toul.

Le Mont-de-piété fut établi à Nancy en 1630, par le duc Charles IV, dans une maison fort bien bâtie dans la ville neuve, en la rue qui conduit à la porte Saint Nicolas. Le dessein du duc Charles était de faciliter le prêt de l'argent, en donnant quelque nantissement à prix raisonnable; le tout à l'imitation du *Mont-de-piété*, établi à Rome; ce fut Charles Mus qui se chargea de l'exécution de cet établissement. Mais les guerres de Lorraine, et les malheurs de ce pays, qui en furent les suites, en empêchèrent le succès. J'en ai parlé au long dans le troisième tome de l'histoire de Lorraine, page 205.

Le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, ayant mis le siége devant Nancy en 1476, prit son quartier en la commanderie de St.-Jean du Vieil-Aitre; ce lieu est assez près de la ville, et de la manière dont on fait aujourd'hui les siéges, ce prince n'aurait pas été en sûreté en un lieu si voisin des murs de la place.

La ville neuve de Nancy n'était pas encore bâtie, et le canon, quoique déja en usage, n'était pas servi comme il l'est aujourd'hui, et ne portait pas aussi loin.

Au voisinage de Saint-Jean du Vieil-Aitre, était une chapelle avec un petit faubourg, nommé de *Saint-Thiébaut*, situé au-dessus de la décharge de l'étang St.-Jean, à peu près où l'on voit l'hôtel des Gardes, le moulin, et la chapelle de Saint-Nicolas.

Au second siége de Nancy, le duc de Bourgogne prit son logement en ce faubourg de Saint-Thiébaut, et y demeura en si grande assurance, qu'on n'y faisait ni guét, ni garde; et que ses gens, et même la plupart de ses officiers étaient répandus dans les bourgades voisines, et que plusieurs allaient tous les jours se divertir à Saint-Nicolas. Le gros de l'armée était campé entre Saint-Jean et Marzéville; c'était sur la fin d'octobre, et le combat décisif entre le duc René II, et Charles-le-Hardi, où celui-ci perdit la vie, se donna la veille des rois, cinq janvier 1476, ou 1477 avant Pâques (1).

Le duc René II, prit sont quartier dans la même commanderie de Saint-Jean, lorsqu'il vint au mois de septembre 1476, pour reprendre Nancy sur les Bourguignons, comme il le reprit en effet vers le quinze de septembre.

Le faubourg de St.-Dizier, situé entre la ville vieille de Nancy, et le pont de Marzéville, avait encore ses seigneurs particuliers en l'an 1457.

Isabelle de Nancy veuve de Henri de Lironcourt, vendit à Jean, duc de Lorraine, la ville, terre et seigneurie de St.-Dizier devant Nancy, avec toutes ses dépendances, pour la somme de vingt mille vieux florins du Rhin de bon or, à juste prix, etc. à la réserve d'une maison, rue du Four sacré, et d'une grange, rue Naxou, ban de Saint-Dizier (2).

Les meilleurs bourgeois de Nancy, y avaient leurs maisons particulières et de

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. LIX, LXI.

(2) 1457, Saint-Dizier, V. l'article de Boudonville.

plaisance, pour la commodité des eaux, des jardins et des vignes. Ce faubourg fut ruiné par ordre du duc Charles III, en 1591 et 1592, et pour indemniser les bourgeois, il leur fit donner ailleurs à bon marché, des places pour s'y bâtir: Il y avait fait élever de nouvelles fortifications pour résister à une armée de quarante mille hommes Allemands, que le roi Henri III, avait fait venir d'Allemagne à son secours; mais ils furent entièrement défaits par le duc de Guise, en 1581, près le Pont-saint-Vincent.

On ne connait que deux fauxbourgs à Nancy, celui de Boudonville, ou des Trois-Maisons, du côté de Metz, et celui de Bonsecours, du côté de Saint-Nicolas. Ce faubourg a pour église, la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas; le faubourg des Trois-Maisons, ou Boudonville, a son église particulière, desservie par les pères de l'oratoire de Nancy.

Le couvent des pères Cordeliers.

Le couvent et l'église des pères Cordeliers de Nancy furent commencés en 1477, après la victoire que le duc René II, remporta sur Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne; c'était alors une hôtellerie qui avait pour enseigne la licorne; René y bâtit un couvent de cordeliers et une église, l'un et l'autre proportionnés à l'étendue du terrain et à l'état des choses. Ce couvent était ci-devant attenant au palais ducal du côté du septentrion, comme l'église collégiale de Saint-Georges l'était du côté du midi. Comme ce couvent est le seul de la ville vieille, et qu'il est habité par un grand nombre de religieux capables et officieux, il n'est pas surprenant que leur église soit fort fréquentée.

La chapelle ronde pour l'inhumation des princes, a été commencée par le duc Charles III. On la voit déja dans les estampes de ses obsèques.

L'on voit dans le cloître de ces pères un grand nombre d'épitaphes remarquables des principales familles de la ville, en particulier celle de Jacques Callot, célèbre graveur, avec son portrait en peinture. Ce cloitre a été démoli l'année 1752, pour agrandir les logemens des religieux.

Au milieu du chœur de l'église des Cordeliers, il y a un caveau, qui ayant été ouvert en 1706, au mois de janvier par ordre du duc Léopold, on y trouva sept cercueils, savoir: six grands et un petit; le premier était celui du duc Antoine, le second celui de Renée de Bourbon, son épouse, le troisième celui du duc François I, le quatrième de Christine de Dannemarck, son épouse. On ne trouva point d'inscription aux trois autres.

La ville de Nancy ayant signalé son zèle et sa fidélité envers le duc René II, pendant la guerrre que lui fit le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, René, pour lui témoigner combien ses services lui avaient été agréables, lui accorda divers priviléges, qui ont été confirmés et augmentés par les ducs ses successeurs. Le duc René II, le 13 de juin 1497, reconnait que les bourgeois de Nancy ont racheté avec son consentement, de leurs propres deniers, les tailles ordinaires, que du temps des ducs ses prédécesseurs, on avait accoutumé de lever sur les taillables de ladite ville, lesquelles étaient assignées à l'église de Saint-Georges, à celle de l'hôpital de St.-Nicolas, et à celle des dames prêcheresses, pour les deniers dudit rachat être mis et convertis par lesdites églises en rentes de pareille valeur, afin que les dévotions et services de ses prédécesseurs soient toujours continués,

Le même duc René II, voulant continuer la mémoire du zèle de ses bons sujets, et pour leur honneur, de son propre mouvement, il les a exemptés et affranchis eux et leurs successeurs bourgeois de Nancy, à perpétuité de la taille ordinaire, et de tous autres droits, traits, aides, charges, ban-vins, et tous autres impôts faits et à faire, ordinaires et extraordinaires, pour quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse être, tant en ladite ville, que partout ailleurs dans son duché; réservés les guets et la garde des murailles et des portes, aussi les étalages, poids, ventes, roua-

ges et autres mesures et usuines, auxquelles il n'entend pas préjudicier.

Et en 1504, le vingt juin, le duc René II, étant en son château de Loupi, accorda encore à la ville de Nancy, les gabelles et impôts sur les vendeurs de vin, boulangers, bouchers et marchands; défendant à ses officiers d'imposer à l'avenir aucune taille, ni rançon sur lesdits habitans de Nancy, et entend que toutes ces charges soient prises sur les deniers desdites gabelles, tant pour le guet, prétentions (apparemment entretien) comme pour la fortification de ladite ville.

Ce privilège fut confirmé par la duchesse régente, Christine de Dannemark, à Nancy le dix-neuf novembre 1550.

Le duc Charles III, le huit juin 1574, confirma lesdits priviléges quant à la gabelle, ainsi qu'ils avaient été accordés et confirmés par la duchesse Christine de Dannemarck, sa mère, et par le prince Nicolas de Lorraine, son oncle, régent du duché: et le 25, décembre 1578, il leur accorda le droit d'avoir chacun son pressoir.

Le bon duc Henri en 1615, rappela et confirma lesdits priviléges accordés par le roi René II, son trisaïeul, le treize juin 1497, par le duc Antoine son aïeul, du dix mars 1508, par sa mère, la duchesse Christine de Dannemarck, et par le comte Nicolas de Vaudémont son oncle, du 19 novembre 1550, et enfin celui du duc Charles III, son père, du huit juin 1574. Le bon duc Henri confirma tous ces priviléges par ses lettres du trois de mai 1615.

Les anciens ducs de Lorraine ont demeuré les uns à Châtenoi, comme Gérard d'Alsace, Hadwide de Namur, son épouse, et le duc Thierri leur fils. On y voit encore quelques restes de leur palais au-dessus du prieuré de Châtenoi; Thierri demeura aussi quelquefois à Nancy, ou plutôt au dehors de Nancy, de même que quelques-uns d'eux ont demeuré à Neufchâteau et à Darnay; ensuite ils demeurèrent ordinairement à Nancy.

Leur palais, depuis le duc Raoul, était à l'orient des deux églises de St.-Georges et des Cordeliers, à peu près où l'on voyait ci-devant les jardins de la cour; mais le duc René II, renversa ces anciens bâtimens et entreprit le nouveau palais, qu'on a démoli de nos jours. C'était une grande et belle maison, fort solidement bâtie, et très-commode. Le duc Antoine, fils de René II, y fit faire la salle, ou gallerie des cerfs, et la porte sur laquelle il est représenté à cheval et armé de toutes pièces; d'autres soutiennent que c'est la statue équestre de René II.

Le duc Charles III y ajouta plusieurs nouvelles pièces, et en rangea l'intérieur d'une manière plus propre et mieux entendue; le duc Henri II y fit bâtir une espèce de tour ronde, où était le trésor des chartres, et où l'on conservait les tapisseries et autres meubles précieux de la couronne.

Le père Donat, tiercelin, dans son histoire manuscrite de Lorraine, raconte au long un incendie arrivé à Nancy sous le duc Charles IV, après l'an 1627. Le feu commença au palais du duc par l'imprudence d'une lavandière de la duchesse douairière, qui attacha une chandelle au parois du plancher d'un cabinet.

Tout le bâtiment neuf du duc de Vaudémont, le jeu de paume, et les autres parties du palais de la rue de la Carrière, furent entièrement brûlés; les cloches de St.-Georges fondues, et on eut beaucoup de peine à sauver le trésor des chartres de l'état et celui de la chambre des comptes.

Tous les habitans des villages voisins y accoururent, mais on ne leur ouvrit pas les portes; les gardes y furent doublées; les officiers de l'arsenal furent commandés de s'y rendre pour la garde de l'artillerie et des poudres; les flammes volèrent jusqu'au clocher de St.-Evre, et elles commençaient à y causer du danger. Un Laquais du marquis d'Haraucourt y monta, et en éteignit le feu.

Le duc Léopold a fait quelques changements dans le palais ducal, et il avait com-

mencé à le bâtir tout à neuf; il n'y a eu d'achevé que la façade, qui se voyait les années dernières sur la Carrière, et qu'on vient de démolir avec presque toute l'ancienne cour : on n'a conservé que la salle aux cerfs et le bâtiment au-dessus. On a bâti en leur place l'hôtel de l'intendance, qui regarde l'orient.

On a commencé en 1752 la grande et magnifique place entre les deux villes, où depuis l'on a placé la statue pédestre du roi Louis XV. Ces nouveaux édifices ont occasionné divers changemens dans les deux villes de Nancy. On prétend que cette place l'emporte par sa beauté et sa magnificence sur tout ce qu'il y a de plus beau et de plus superbe dans le royaume.

L'hôtel de la monnaie, situé en la ville vieille, était autrefois peu considérable; les bâtimens n'avaient pas la dignité qui convient à une manufacture de cette sorte : on dit toutefois que les ducs de Lorraine y ont fait autrefois leur demeure, ce dont on n'a aucune preuve. Le duc Léopold vers l'an 1720 fit renverser l'ancien hôtel des monnaies, et en fit construire dans la même place un nouveau, qui est des plus beaux, des plus vastes et des plus commodes, y ayant des logemens pour tous les principaux officiers de la monnaie.

L'arsenal est aussi dans la ville vieille; il était autrefois assez peu de chose. Le duc Charles III, ou plutôt la duchesse Christine de Danemarck sa mère régente, et le comte de Vaudémont Nicolas de Lorraine, tuteur du même prince, le firent rebâtir et agrandir ainsi qu'on l'a vu ci-devant où nous avons parlé du cimetière du Terreau, sur lequel on étendit les bâtimens du nouvel arsenal. Les grandes et petites écuries sont encore l'ouvrage du duc Charles III.

Le prince Nicolas de Vaudémont fit bâtir pour son logement et pour ceux de sa maison, un palais vis-à-vis le prieuré de Notre-Dame : cette maison fut incendiée au mois de janvier 1753; c'est ce qu'on appelle l'hôtel de Moï.

Jean, comte de Salm, gouverneur de Nancy, et maréchal de Lorraine, fit bâtir vers le même temps sous le duc Charles III, l'hôtel de Salm à la rue neuve, lequel est passé à François de Lorraine, marquis de Hatton-Chatel, comte de Vaudémont. Cet hôtel fut tellement consumé par les flammes en 1685, qu'il n'en restait que quelques pans de murailles : le duc Léopold en 1715 donna le terrain où il était bâti à M. de Beauveau, prince de Craon, qui y a fait bâtir un hôtel magnifique, et qui fut achevé en moins de quinze mois. Il est à l'entrée de la ville vieille.

Le roi Stanislas en 1750 a fait dans cet hôtel de nouveaux ouvrages du côté des remparts dans le dessin d'y loger la chambre du Parlement, la chambre des comptes et le bailliage; il a fait démolir l'ancienne maison de ville, où se tenaient auparavant toutes ces compagnies.

Le comte Paul de Salm, grand chambellan de Charles III, fit bâtir l'hôtel contigu à celui de Salm, qui n'en fait qu'un aujourd'hui avec le précédent.

Il y a outre cela un grand nombre d'hôtels à la ville vieille, tant anciens que nouveaux; comme celui de Bassompierre, de Lenoncourt, d'Haussonville, et plusieurs autres. Depuis le retour du duc Léopold on y en ajouta beaucoup d'autres, comme celui de Custine sur la place des Dames, celui de Gelnoncourt près la paroisse Notre-Dame, celui d'Helmstat, où était ci-devant celui d'Haraucourt, celui de Vitrimont et de Ferrari à la rue du Haut-Bourgeois, les hôtels du Hautois et de Raigecourt à la rue des Comtes, ceux du Châtelet, de Desarmoises, de Vianges, de Malthe, de Lislebonne, de Spada, Dessalles, de Ligniville, de Rouerk, de Gerbéviller, etc.

La salle de l'opéra fut commencée par le duc Léopold en 1707, tout joignant son palais : ce fut Bibiane de Boulogne qui en donna le dessein, et conduisit l'ouvrage.

Je ne vois pas dans l'histoire que les anciens ducs de Lorraine ayent eu ni musi-

ciens, ni comédiens, ni autres gens de théâtre à leur gage; la musique n'était guères employée que dans l'église pour le service divin, et dans quelques cérémonies extraordinaires, comme de mariage, d'entrée publique, dans les bals et les réjouissances du carnaval. Je crois que c'est l'université du Pont-à-Mousson qui a commencé à faire paraître en Lorraine des pièces de théâtre régulières et dans les formes : pour les opéras, on sait que la mode en est venue d'Italie et de France.

Le duc Charles II aimait la musique, et il entretenait des musiciens dans l'église collégiale de St.-Georges, qui chantaient ordinairement devant l'autel de la sainte Vierge, où St.-Charles de Bretagne était représenté à genoux devant la sainte Vierge, avec le duc Charles II, et la duchesse Marguerite de Bavière son épouse. Nous avons déjà remarqué que St. Charles de Bretagne n'avait jamais été canonisé dans les formes, quoique l'on ait commencé de poursuivre les procédures pour sa canonisation, dont nous avons vu les pièces manuscrites dans la bibliothèque du roi, à Paris.

La Ville Neuve de Nancy.

Le duc Charles III ayant formé le dessein de faire une seconde ville à Nancy, en fit dresser le plan en 1603, par un ingénieur italien nommé Jean-Baptiste ; on croit néanmoins que Jean-Baptiste ne fut que l'exécuteur des dessins donnés par le colonel Orphée de Gallian, excellent mathémacien, qui mourut devant Canisc en Hongrie.

On commença à y travailler au mois de janvier 1604 par les terrasses de derrière le boulevart de Vaudémont, derrière l'hôtel de Salm; il ne resta dans l'enceinte de la ville neuve que le vieux faubourg de St.-Nicolas, qui était à peu près où est aujourd'hui l'hôtel des gardes. On y voyait aussi la maison des sœurs grises, ou de Sainte-Elisabeth, l'hôpital de St.-Julien, et quelques maisons particulières qui formaient le faubourg de St.-Thiébaut.

On voulut donner à cette ville le nom de *Charleville*, mais le duc n'y voulut pas consentir. Un nommé Nicolas Marchal, natif de St.-Mihiel, fut chargé de l'exécution, et on lui donnait par an 200,000 francs, sans l'extraordinaire, pour le payement des ouvriers. Le duc se promettait de voir achever cette entreprise dans l'espace de sept ans, mais il mourut au bout de quatre ans, le 15 mai 1608, et laissa le soin de l'achever au duc Henri son successeur, qui la mit en état de défense dans les sept ans préfix. Mais elle ne fut dans sa perfection qu'en 1620.

Les portes de la ville de Nancy sont d'une magnificence extraordinaire; et les anciennes fortifications passaient pour les plus régulières et les meilleures de l'Europe. La ville ayant été rendue au roi Louis XIII en 1633, ce prince y fit bâtir une porte entre le bastion du jardin de la cour et les réduits de la citadelle; cette porte fut nommée la porte de Sainte-Lucie, et a subsisté jusqu'à 1661, que la Lorraine fut rendue au duc Charles IV par le traité de Vincennes.

Par le traité de Marsal du 1er de septembre 1663, il fut permis au duc Charles IV, de faire fermer Nancy d'une simple muraille. Le roi Louis XIV, se saisit de nouveau de Nancy et de la Lorraine en 1670. Le 10 janvier 1671, les cours souveraines et la chambre des comptes de Lorraine ayant été interdites par le roi, leur juridiction fut attribuée au parlement de Metz par autre ordonnance en régistrée au bailliage le lundi 15 janvier 1671.

On commença de nouveau à faire fortifier la ville en 1673, à peu près sur les anciens fondemens posés sous Charles III. La ville fut mise en état de défense pour le mois d'octobre de la même année : on démolit la porte Saint-Nicolas qui était au bastion de Haussonville, et le roi fit construire la porte Royale, que nous avons vu démolir et transporter en l'année 1752. Ces fortifications subsitèrent jusqu'au traité de Riswick, conclu le 30 octobre 1697, par quel la Lorraine et la ville de Nancy furent rendues au duc Léopold I.

Au mois de février 1674, le roi envoya ordre de faire fermer de palissades la ville neuve de Nancy aux frais de la ville. Il y eut assemblée pour ce sujet, des trois états en la chambre de ville; sur quoi on choisit le Sr Georges, président (1), François Serre, conseiller d'état, et Malcuit, Lieutenant civil et criminel pour la noblesse, les RR. PP. prieurs des bénédictins et des prémontrés pour les ecclésiastiques, et Jean Charles, procureur, avec M. Georges, pour le tiers état; pour aller faire leurs remontrances à M. le marquis de Rochefort, lors commandant, et Charuël, intendant, pour obtenir une décharge pour la ville de la somme qu'on leur faisait monter à quatre-vingt mille francs, ou en tout cas, d'en rejeter une partie sur le pays.

M. de Louvois ayant envoyé l'entretien des portes de Nancy, sur la charge de la ville, il y eut encore une députation de messieurs Georges président, Rolin conseiller au baillage, et Germini avocat, pour faire leurs remontrances à ce sujet.

Au mois de mars 1678, il y eut une députation de la chambre de ville de Nancy, pour faire des remontrances à M. Charüel, intendant de Lorraine, touchant l'exemption dont il voulait que les ecclésiastiques et les nobles jouissent, comme ils en jouissaient, en l'an 1611; ce marché fut fait pour la somme de trente-six mille livres, pour la fortification et la ville.

Le roi Louis XIV fit démolir les fortifications de Nancy, à la réserve de la citadelle et des bastions de la ville-vieille, et des portes de la ville neuve; le tout en exécution de l'article XXIX du traité de Riswick. Dès lors on commença l'ouvrage de la démolition, et les troupes Françaises sortirent de Nancy le seize avril 1698. La ville neuve demeura sans aucune muraille jusqu'au mois d'août 1701, que le duç Léopold la fit fermer de simples murailles, a quoi on employa la somme de cent cinquante mille livres. Tel a été le sort de la ville de Nancy jusqu'aujourd'hui.

(1) Mem. mss. de M. Georges, président à la cour.

Cour Souveraine de Nancy.

J'ai parlé dans la dissertation sur la jurisprudence de Lorraine, des assises, de leur origine, de leur grande autorité, et de leur entière suppression sous le duc Charles IV. Dès l'an 1628 le même duc Charles IV en diminua beaucoup l'autorité, en créant des officiers dans les bailliages de Nancy. En 1635 le même prince étant à Sierk, établit un président à la cour de St.-Mihiel, pour exercer la justice souveraine dans tous ses états. Par son édit d'Épinal du 7 mai 1641, il créa enfin la cour souveraine, divisée d'abord en deux chambres, l'une à Nancy pour la Lorraine, l'autre à St.-Mihiel pour le Barrois non-mouvant. Il créa de nouveau cette cour par un autre édit daté de Paris le 26 mars 1661. Deux procureurs-généraux avaient été créés en même temps que la cour souveraine; la charge d'avocat-général ne fut établie qu'en 1668. Le duc Léopold par édit du seize novembre 1733, la divisa en grande chambre, et en chambre des enquêtes.

La juridiction de la cour souveraine s'étend sur toute la Lorraine et une grande partie du Barrois. Des trente-cinq bailliages créés par l'édit du roi de Pologne, du mois de juin 1751, il y en a trente-trois qui y ressortissent.

Chambres des comptes.

La chambres des comptes, et la cour des aides et des monnaies de Lorraine et Barrois, est le plus ancien tribunal souverain de la province. Elle est composée d'un premier président, d'un second président, et quatorze conseillers; d'un procureur-général, d'un avocat-général et de deux substituts; les deux conseillers étaient anciennement appelés *maîtres rationaux*, qui signifie la même chose que *maître des comptes*, ensuite on les appelle conseillers-auditeurs. Le duc Léopold régla qu'ils seraient à l'avenir qualifiés maîtres des comptes, par déclaration du 9 mars 1708.

On dit qu'il y a au trésor des chartres de Lorraine quelques mémoires portant que le grand cardinal Charles de Lorraine

étant au concile de Trente (1), avait obtenu l'érection de trois nouveaux évêchés dans les états du duc de Lorraine ; savoir : un évêché à Nancy, un second à Bar-le-Duc, et un troisième à St.-Diey; mais la chose n'est pas bien constatée. On sait certainement que le duc Charles III, dès l'an 1598, sollicita en cour de Rome l'érection d'un évêché dans la ville de Nancy; mais le cardinal d'Ossat, qui était alors à Rome envoyé de la France, y forma tant d'oppositions, que le projet d'un évêché à Nancy échoua.

Le dessein du duc Charles III était d'y faire nommer pour premier évêque, le cardinal de Lorraine son fils (2).

On assure que la maison qui servait ci-devant d'hôtel-de-ville à Nancy, et qui fut bâtie par un nommé Jean Vincent, trésorier-général de Lorraine en 1593, 1594 et 1595, aujourd'hui extrêmement démolie, fut destinée pour servir de palais au premier évêque de Nancy, et que la paroisse de St.-Sébastien devait servir de cathédrale ; d'où vient que la rue sur laquelle elle était bâtie, se nomme encore à présent *la rue de l'Eglise*. Cette *grande maison*, car c'est ainsi qu'on la nommait, n'étant pas encore achevée, fut vendue par ordre de justice, environ l'an 1600, pour la somme de 40,000 francs barrois.

Le projet d'ériger un évêché à Nancy, n'ayant pu réussir, le duc Charles III, résolut d'y établir une collégiale insigne, sous le nom de primatiale. La France n'ayant aucun intérêt de s'y opposer, la chose passa à Rome sans difficulté ; on y unit les mêmes bénéfices qu'on avait destinés pour la cathédrale ; la bulle du Pape Clément VIII qui en permet l'érection est du 15 mars 1602. L'église est dédiée à la sainte Vierge ; le primat n'a aucune juridiction sinon dans son église : il officie avec les ornemens pontificaux, et le chapitre est composé de quatre dignitaires, savoir : le Primat, le doyen, le chantre et l'écolâtre ; treize chanoines, treize prébendés, huit chapelains ou vicaires.

Les fondemens de l'église primatiale furent commencés en 1603, mais ils ne furent pas achevés. Les malheurs des guerres firent interrompre cet ouvrage. Le siége du primat et du chapitre de la primatiale demeura dans l'ancienne église, qu'on voit encore aujourd'hui. Ce ne fut qu'en 1703 que le duc Léopold, du consentement du prince Charles, primat de Lorraine, son frère, fit recommencer l'ouvrage de la primatiale ; le plan en fut dressé sur celui de l'église de St.-André du Val de Rome, et on en mit la première pierre le 3 de septembre 1703. M. l'abbé de Nay, grand doyen du chapitre, bénit la première pierre, qui fut posée par S. A. S. monseigneur le prince François, au nom de ses augustes frères Léopold-Clément, et du prince Charles, primat de Lorraine ; on n'oublia rien pour rendre cette cérémonie éclatante. Cette pierre qui est creuse, renferme une inscription qui porte ces mots :

(1) Hist. de Lor., t. 2, p. 1376.
(2) Lettres du Cardinal d'Ossat, 160, 162, R. p. 338.

D. O. M.
Æræ Christianæ M. DCCIII. *die* III. *mensis Septembris.*
Leopoldus primus,
Lotharingiæ et Barri dux, *Jerosolimorum Rex*,
Caroli V. Principis invictissimi sapientissimus filius,
Cum Elisabethâ Carolâ,
Francorum Regis nepte inclitâ
Amantissimâ ejus Uxore,
Et Serenissimus ac Piissimus Princeps
Carolus à Lotharingiâ
Osnaburgensis et Olmucensis Episcopus, *Archi-Prior*
Castillæ et Lotharingiæ Primas,

Insigne hoc Templum à Carolo III. votis præconceptum,
Duobus post sæculum annis
Opus expetitum diu
Magnificentissimo apparatu
Pietati Proavorum obsequentes
Religiosi nepotes
Suis extruunt Sumptibus
Serenissimus Franciscus à Lotharingiâ
Stabulensis Princeps, et Bosonis-Villæ Abbas.
Leopoldi Alter Germanus Frater
Primum lapidem tanto opere dignus posuit,
Atque in hujus Beneficii Anathema
Aggratulante Clero,
Spectante numeroso populorum cœtu
Perenne hoc Monumentum
Inter festivos concentus æternitati consecrandum
Posuerunt Reverendissimi Domini.

On mit sur la pierre fondamentale l'inscription qu'on vient de voir, avec les armes de Lorraine et celles de France-Orléans, au haut de la lame; celles du prince Charles à droite, celles du prince François à gauche, celles du chapitre sont en bas. Il y a à chacun des quatre angles, une médaille proprement enchassée : la première est celle du duc Léopold, la seconde de S. A. Madame, la troisième du prince Charles, la quatrième du prince François. L'on en continua l'ouvrage avec beaucoup d'ardeur jusque vers l'année 1707, ou 1708, qu'il fut interrompu jusqu'à 1716; c'est-à-dire, jusqu'à la mort du prince Charles, primat de Nancy. Alors le duc Léopold demanda au pape que la dignité de primat demeurat vacante pendant quelques années, et que les revenus de la primatiale fussent employés à achever le bâtiment de l'église, ce qui fut accordé.

On reprit donc en 1716, ou 1717, l'ouvrage commencé en 1703, et le second ordre se trouva finit en 1719; la toiture fut posée en 1721, les tours furent achevées en 1723, les flèches en 1726, et la dernière pierre de l'obélisque, qui est entre les deux tours, fut posée en 1736. Les choses en demeurèrent encore là jusqu'en 1742, que le bruit s'étant répandu que la toiture de l'ancienne primatiale menaçait ruine, les chanoines résolurent d'en sortir, et en effet, en sortirent le cinq mars, et portèrent le St.-Sacrement en l'église des pères Tiercelins, où ils firent leur office, en attendant que la nouvelle église fut en état.

Cependant le roi Stanislas de Pologne, ayant uni le chapitre de Saint-Georges à celui de la primatiale, le dix septembre 1742; à condition que les deux chapitres à l'avenir n'en feraient qu'un seul, composé du primat, du grand doyen, du chantre, de l'écolâtre, de vingt-un chanoines, de deux sous-chantres, de huit chapelains, ou vicaires perpétuels, et d'un sacristain. Le 31 octobre la nouvelle église fut bénie par le grand doyen, à onze heures on y porta solemnellement le St.-Sacrement, et à deux heures après midi les chanoines de Saint-Georges s'y rendirent sans cérémonie. Le lendemain premier novembre on y célébra la messe pour la première fois; le vingt décembre on bénit les nouvelles cloches qu'on avait fondues pour cette église.

L'église paroissiale de Saint-Sébastien de la Ville-Neuve de Nancy, avait été destinée pour être l'église cathédrale, dans l'espérance d'y ériger un évêché, mais en attendant, le peuple de la Ville-Neuve, fit ses assemblées en l'église de l'hôpital Saint-Julien, jusqu'en l'an 1609.

Cette église de Saint-Sébastien avait été

bâtie fort à la hâte, et seulement provisionnellement, en attendant que les temps permissent de la faire plus belle et plus auguste.

On la démolit en 1719, et le vingt-neuf juillet 1720, le prince Léopold-Clément y posa la première pierre; le sieur Jenneson en fut l'architecte; elle ne fut achevée qu'en 1731.

Le trente septembre 1731, on fit la cérémonie de la bénédiction de l'église de Saint-Sébastien, et le neuf août de l'année suivante M. Bégon, évêque de Toul, en fit la consécration; mais comme la paroisse de Saint-Sébastien était extrêmement nombreuse, on jugea à propos de la partager en trois autres paroisses; savoir : 1° Celle de St.-Roch, où on en fait l'office dans le collége de pères jésuites. 2° Celle de Saint-Nicolas, dont on fait l'office dans l'église des révérends pères capucins. 3° Celle de Saint-Pierre, qui est bâtie hors de la ville près de la mission.

Les curieux remarquent dans la paroisse de Saint-Sébastien le tableau du maitre-autel, qui représente le saint patron de l'eglise, et qui est très-estimé des connaisseurs; il est de la main de M. Leclerc, fameux peintre lorrain.

Le Christ en croix, qui se voit sous l'arcade du chœur, passe aussi pour une pièce achevée; il est de la façon de M. Bagard, habile sculpteur de Nancy.

La plus ancienne église de la ville neuve est celle des sœurs hospitalières de Saint-François, dites les Sœurs Grises, ou de Sainte-Elisabeth; elles furent fondées par le duc René II, vers le même temps qu'il fonda les révérends pères cordeliers de la ville vieille. Leur église, qui ne passe pas pour belle, ni pour grande, est assez proprement ornée, et l'on y fait l'office fort dévotement. Elle est dédiée à la Sainte-Vierge, à Saint-François et à Sainte-Elisabeth. Leur première institution était d'exercer l'hospitalité dans une maison dépendante autrefois de l'hôpital de la ville; elles ne sont pas cloitrées, mais peuvent aller par la ville visiter les malades, et voir leurs amis et leurs proches. Leur habit est blanc et fort propre.

L'hôpital de Saint-Julien était originairement dans la ville vieille, au coin d'une ruelle qui va à Saint-Evre; au-devant il y avait une fontaine qu'on nomme encore aujourd'hui fontaine de l'hôpital. Cette maison étant presqu'abandonnée, le duc Charles III, la transféra hors la ville vieille vers l'an 1588. Cet hôpital est fort bien bâti, très-logeable et bien renté; plusieurs personnes de piété y ont fait de belles fondations : comme Pierre du Châtelet, évêque de Toul, qui y donna vingt mille francs Barrois, et Philbert du Châtelet, bailli de Bassigny, qui y donna pareille somme en 1599. On y recevait les enfans trouvés, les malades et les pauvres vieillards. Il y a un appartement destiné pour les hommes, et un autre pour les femmes et les petits enfans.

Le roi de Pologne y fonda le 21 février 1747, vingt-quatre places pour des pauvres orphelins ses sujets, douze de chaque sexe; on leur enseigne pendant quatre années la religion, à lire, à écrire, et un métier; et ils reçoivent à leur sortie, sur des certificats de bonne conduite, les garçons trois cents livres, et les filles cinq cents; les places se tirent publiquement au sort par un enfant de six à sept ans, dans une roue de loterie. Sa Majesté a fait continuer les bâtimens et salles nécessaires.

L'hôpital de Saint-Charles fut fondé en 1626, par Pierre de Stainville, grand doyen de l'église primatiale de Nancy, et conseiller d'état, pour y entretenir, élever et nourrir trois cents pauvres garçons, et grand nombre de pauvres malades. Le duc Charles IV, en 1628, mit une imposition sur tous les vins et bierres qui entreraient dans Nancy, pour être employée à l'aumône publique. Et en 1631, il remit cette aumône à l'hôpital de St.-Charles, et à celui de St.-Julien. Pendant les guerres qui ont désolé la Lorraine, on mit les malades des troupes françaises dans l'hôpital de St.-Charles, et on en tranféra les enfans à l'hôpital St.-Julien, où ils sont demeurés jusqu'à présent; mais après les guerres, l'hô-

pital Saint-Charles s'est très-bien rétabli, et est aujourd'hui le plus riche de la province. Ce sont des sœurs de la charité qui en ont soin, et qui s'acquitent de ce devoir avec beaucoup d'édification. On y a joint l'hôpital de St.-Roch.

Dans l'église des minimes on remarque du côté de l'évangile, une chapelle ronde qu'on dit être celle de MM. les Rennel, qui est fort belle et ornée de belles sculptures. Dans la nef on voit le mausolée de M. Léonard Bourcier, premier président de Nancy, qui est de la façon de M. Chassel, qui l'a fait en 1751.

Le roi Stanislas de Pologne en 1745, a considérablement augmenté le couvent des capucins, fondé en 1592; à charge que les pères de la maison de Nancy nourriraient et entretiendraient le quatre capucins qui sont établis pour dire la messe près la belle croix de la Malgrange-lez-Nancy.

Le prince Louis de Lorraine et la princesse Henriette de Phalsbourg son épouse, ont fait faire en 1626, les peintures qui sont au plafond de l'église des Carmes, par de Ruet, peintre du duc Henri II, et de Charles IV. De Ruet fut aidé par d'habiles peintres Italiens qui passèrent par la Lorraine. Les pères carmes ont fait faire la chapelle du Mont-Carmel, qui est très-belle. La Vierge est de la façon du fameux Bagard.

Place de la Carrière.

La place de la Carrière dans la ville vieille de Nancy, où se faisaient jadis les *joûtes et tournois*, a été gravée par Jacques Callot. Le roi de Pologne l'a si fort embellie qu'on n'y reconnait aucune trace de son ancien état. C'est aujourd'hui un carré long, terminé à l'une de ses extrémités par l'arc de triomphe, ou porte royale; à l'autre bout par un superbe bâtiment, ou hôtel de l'intendance, qui joint les côtés par des colonnades en demi-cercle : elles sont appuyées à deux beaux pavillons de cinq croisées de face. Près de la porte royale, se trouve d'un côté le palais de la Justice; de l'autre côté a été bâti d'une architecture toute semblable l'hôtel de la Bourse et du Commerce. Les maisons qui remplissent le long intervalle d'entre le palais, la Bourse et les deux pavillons près de la nouvelle intendance, sont uniformes, et terminées par une mansarde en ardoise. Le milieu de la place est une belle promenade fermée d'un mur d'appui, et ornée de vases, de figures, et autres morceaux de sculpture.

Place royale dans la ville neuve de Nancy.

Le roi de Pologne continuellement occupé des avantages et de l'embellissement de la ville de Nancy, ordonna par arrêt de son conseil du vingt-quatre mars 1752, la construction d'une magnifique place au-devant de la porte royale, qui serait reconstruite en arc-de-triomphe; et d'ériger sur cette place *la statue du Roi très-chrétien son gendre, pour servir de monument éternel de sa tendre affection envers Sa Majesté*. On avait commencé d'y travailler dès le mois de février; et le dix-huit du mois de mars, M. le duc Ossolinski posa la première pierre sous la face occidentale, avec cette inscription gravée sur l'airain.

Stanislaus primus, Rex Poloniæ, magnus Lithuaniæ Dux, et Dux Lotharingiæ et Barri, Forum hoc Regium amplissimis undique ædificiis exornatum, et commoda publica, extrui curavit, anno M. DCCLII.

Primum hunc lapidem solemniter posuit, plaudentibus Civibus Francis, Maximilianus Dux de Tenezinossolinski, Supremus Aulæ Regiæ in Lotharingia Præfectus, Regiorumque Galliæ Ordinum Eques Torquatus.

Plusieurs rues nouvelles répondent à cette place, à portée de laquelle on en construit encore une autre.

La face méridionale de cette place, est un seul corps de bâtiment pour servir d'hôtel-de-ville : le milieu et les extrémités de l'édifice, forment des avant-corps décorés de pilastres; ceux du milieu portent un fronton, dans le timpan duquel sont les armes de Sa Majesté Polonaise. Deux figures assises sur l'entablement servent de

naissance à deux volutes qui soutiennent une horloge. La Lorraine représentée au-dessous dans l'entablement d'une croisée, tient l'écusson de la ville de Nancy. La balus'rade qui termine les faces, tant de cet édifice, que des autres qui forment la place, porte alternativement des palmiers, des vases, des urnes et des groupes d'enfans. Quatre pavillons de même architecture aux côtés de l'hôtel-de-ville, font les faces du levant et de l'occident de la place. Le collége royal des médecins, et la salle des spectacles, sont dans un pavillon de cette dernière face; l'hôtel des Fermes occupe seul un pavillon de l'autre face vis à vis. La face septentrionale n'est qu'à un étage, et percée dans son milieu par un passage qui laisse voir tout l'arc de triomphe. Aux quatre angles sont des grilles en plan ceintré, admirées des connaisseurs : elles mettent le comble à la réputation du sieur Lamour de Nancy. Sous celles qui tiennent à la face du septentrion, sont de magnifiques fontaines, où des figures en plomb plus grandes que le naturel, jettent l'eau, et forment des cascades et des nappes.

La statue pédestre de Louis XV, ayant été coulée avec le plus grand succès à Lunéville, le quinze juillet 1755, on travailla avec toute l'ardeur et la vivacité qu'inspiraient l'impatience du roi de Pologne, à la mettre en état d'être posée sur son piédestal; en sorte que Sa Majesté Polonaise en fit la dédicace avec la plus grande magnificence, le vingt-six novembre suivant. Cette statue est en bronze, d'onze pieds quatre pouces de proportion, en face de la porte royale, la vue vers la France, le bras droit tendu du côté de l'Allemagne. Le piédestal est du plus beau marbre, haut de vingt-deux pieds, avec des bas-reliefs en bronze à chaque face; et aux angles quatre vertus exécutées en plomb, la Valeur : la Prudence, la Justice et la Clémence; elles sont assises sur les marches, et ont huit pieds six pouces de proportion. M. Héré, premier architecte du roi de Pologne, a dirigé la construction de tous ces édifices. La statue a été exécutée par le sieur Guibal, qui avait fait le modèle, et par le sieur Chifflet, qui a exécuté les figures représentant la Valeur et la Clémence : celles de la Prudence et de la Justice sont du sieur Guibal. Perrin de Lunéville a été le principal fondeur.

Place Saint-Stanislas.

La place Saint-Stanislas aussi dans la ville neuve, à quelque distance de la place de Louis XV, quoique fort belle et régulière, ne peut être comptée qu'après les deux dont on vient de parler. Le vœu de la capitale et de tous les sujets en général, serait d'y voir ériger la statue du prince qui a fait exécuter tous ces beaux ouvrages.

Le même roi de Pologne a encore fait à Nancy le vingt-neuf juillet 1749, un double établissement, dont l'objet est la correction des mœurs, et l'instruction des enfans. Il a abandonné la maison de force, et la renfermerie de Maréville, à trois quarts de lieue de Nancy, aux frères de l'institut des écoles chrétiennes, à charge d'y recevoir ceux qui y seront envoyés par lettres de cachet, au moyen de trois cents livres de pension, argent au cours de France.

Il a confié aux mêmes frères deux écoles gratuites dans la ville neuve de Nancy, lesquelles écoles ont été augmentées d'une troisième par M. le prélat de Bouzey, suivant le contrat du dix février 1751, confirmé par autre contrat du vingt-neuf mars suivant, qui unit cette troisième aux autres écoles gratuites.

Les Bénédictins de Nancy.

En 1614, le bon duc Henri fit présenter au pape Paul V, une supplique, conjointement avec les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne, pour demander à Sa Sainteté l'érection d'une abbaye de bénédictins dans la Ville-Neuve de Nancy, et l'union du prieuré de Belval à ce nouvel établissement. Le pape accorda ce qu'on demandait par sa bulle du vingt-neuf décembre 1616.

Dès le vingt-trois novembre 1615, on avait toisé le terrain que devait occuper le

nouveau monastère ; on le toisa de nouveau en 1617, et il contenait quatre cent quatre-vingts toises et quatre-vingt six pieds. Les bénédictins ayant commencé à travailler à leurs murs de clôture, il y eut opposition de la part des bourgeois, sur ce que les religieux fermaient deux rues par leurs extrémités; savoir: la rue de Saint-Sébastien et celle des Artisans; mais les religieux furent maintenus par arrêt du vingt décembre 1624.

Dans le même temps, c'est-à-dire, en 1626 le prince Henri de Lorraine, fils naturel du bon duc Henri II, abbé de St.-Mihiel, de Bouzonville et de St.-Pierremont, forma le dessein de bâtir à ses frais l'église du nouveau monastère des Bénédictins de Nancy. La première pierre en fut posée le deux juillet 1626. Cette église devait être faite sur le modèle des incurables de Rome. Le prince Henri avait envoyé exprès à Rome, le sieur Drouin, entrepreneur, pour en prendre les dimensions. On travailla aux fondemens avec beaucoup d'ardeur jusqu'à la mort prématurée de ce jeune prince, qui arriva six mois après. Il mourut le vingt-quatre novembre 1626.

L'année suivante les bénédictins bâtirent le grand corps de logis, qui a vue sur le jardin et sur la cour.

Le duc Léopold I, d'heureuse mémoire, ayant souhaité que les quatre ordres rentés, des bénédictins, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des prémontrés et des pères de Citeaux, établissent chacun une abbaye de leur ordre dans Nancy; les bénédictins présentèrent leur requête à ce prince en 1701, pour lui demander son agrément, à ce que les abbés de Lorraine, pussent démembrer de leurs menses abbatiales certains fonds, pour l'entretien d'un abbé régulier, et d'une communauté de douze religieux au moins; afin de joindre ces fonds à ceux du prieuré de Belval, et d'exécuter autant qu'il serait possible la bulle du pape Paul V, en date du vingt-neuf décembre 1616, donnée en faveur de la congrégation réformée de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe.

Ils supplient son altesse royale de trouver bon que la nouvelle église et l'abbaye fussent dédiées à saint Léopold, patron de sadite altesse royale; la requête fut agréée dans tous ses points au conseil d'état du deux mars 1701; et le chapitre général de la congrégation tenu à Luxeuil, ordonna qu'en conséquence, les abbés et prieurs titulaires, feraient les démembremens convenables. Le vingt-six novembre 1701, sadite altesse confirma les cessions et transports faits par lesdits prélats au monastère de Nancy, qui dès lors porta le nom d'abbaye de Saint Léopold. Le tout confirmé par arrêt de la Cour souveraine de Nancy, du vingt janvier 1702. Depuis ce temps l'abbaye a toujous été gouvernée par des abbés manuels, nommés par le chapitre général.

L'on jeta les fondemens de la nouvelle église le quatorze juin 1701, et son altesse royale, Léopold I, y mit la première pierre. Cette église a été consacrée par M. Begon évêque de Toul, le vingt septembre 1734.

En 1742, le roi Stanislas donna cette abbaye en commande au révérend père dom Benoit Belfoy, qui prêta son serment à la Cour le vingt-sept août de la même année; les supérieurs de la congrégation et les religieux de la communauté de Saint-Léopold ont toujours formé opposition à cette entreprise de dom Belfoy, parce que l'abbaye n'a jamais été possédée en titre.

Après sa mort, le même roi Stanislas a de même donné en commande l'abbaye à dom Joseph de Lisle, religieux réformé de la congrégation; l'abbaye chargée de trois pensions, savoir: trois mille livres pour la mission royale, trois mille livres dont la mense abbatiale de St.-Mihiel est chargée, et quinze cents livres pour dom Léopold Goujet abbé d'Hornbach.

Dames du Saint-Sacrement.

La princesse Catherine de Lorraine, fille du duc Charles III, sœur du bon duc

Henri II, abbesse de Remiremont, après avoir fait tous ses efforts pour rétablir l'observance de la règle de Saint-Benoit dans son abbaye de Remiremont; et n'y ayant pu réussir par les oppositions des dames qui composaient le chapitre dudit Remiremont, et des principaux seigneurs du pays, tourna ses soins à fonder dans la ville neuve de Nancy, une abbaye de bénédictines, qui y observassent la régle de Saint-Benoit dans toute la rigueur de la lettre, sans adoucissement ni mitigation, ni explication; résolue d'y passer elle-même le reste de sa vie, dans la pratique de cette régle, à laquelle elle s'était engagée par vœux solemnels.

Elle s'adressa donc en 1624, au duc Henri II, son frère, qui lui accorda aisément la permission qu'elle demandait; à quoi il ajouta une rente de deux mille francs barrois, à prendre sur la recette de Bar, rachetable pour la somme de trente mille francs. Le traité fut passé le vingt six juin 1624, et ratifié par le duc Charles IV, son neveu, le dernier de juillet 1625: après quoi Catherine obtint du pape Urbain VIII, une bulle pour l'érection d'une congrégation de l'étroite observance de la régle de Saint-Benoit dans la Lorraine, et en particulier pour le monastère de *Notre-Dame de la Consolation;* c'est le nom qu'on donna au nouveau monastère des bénédictines établies à Nancy.

Mais comme une pareille congrégation ne pouvait subsister dans un seul monastère de filles, Catherine demanda au pape qu'il lui plut favoriser l'érection d'une congrégation d'hommes, qui suivissent la régle de Saint-Benoit à la lettre, sans modification ni mitigation, d'où l'on tirerait chaque année un visiteur, qui en serait supérieur général, et auquel les religieux et les religieuses seraient entièrement soumises.

Pour commencer cette congrégation, la princesse Catherine et le duc Henri son frère, s'engagèrent à fonder deux monastères d'hommes; l'un sous l'invocation de St. Romaric, contigu à celui de la consolation à Nancy, dont il n'était séparé que par l'église; l'autre sous l'invocation de saint Bernard, au bourg de Saint-Vincent sur la Moselle, à deux lieues de Nancy; attribuant à chacun d'eux, quinze cents francs de rente annuelle, avec les lieux réguliers et autres bâtimens.

Le pape accorda tout ce qu'on demandait. Il fut arrêté que le visiteur ne pourrait être continué plus de trois ans: que le monastère de Saint-Romaric fournirait au monastère de la Consolation, des confesseurs, prédicateurs, et des prêtres pour dire la messe. La bulle d'Urbain VIII, est datée du mois d'avril 1631. La princesse donna neuf cents livres de rente aux religieux du monastère de Saint-Romaric de Nancy, et quinze cents francs de rente à ceux du Pont-Saint-Vincent. Dom Albin Tellier, sous-prieur de Saint-Lazare de la Ferté-Milon, reçut à profession en 1632, six religieux, pour commencer la nouvelle congrégation de l'étroite observance; mais cette nouvelle congrégation ne put subsister, à cause des guerres qui survinrent en Lorraine. Les fonds ne furent pas payés, et les religieux furent obligés de se séparer. M. Midot, grand vicaire de Toul, leur défendit en 1650, et 1656, de recevoir des novices; et enfin ils furent obligés de traiter en 1657, avec les religieux réformés de Saint-Vanne, de leur remettre les prieurés de Saint-Romaric et de Pont-Saint-Vincent, de prendre leur habit, et de s'incorporter dans leur congrégation.

Les religieuses de la congrégation formèrent opposition à ce traité; et après plusieurs procédures, on convint entre les parties en 1659, que le prieuré de Saint-Romaric demeurerait aux religieuses de la Consolation, et celui du Pont-Saint-Vincent aux bénédictins réformés. En 1669, le vingt-huit mars, les religieuses de la Consolation prirent l'institut de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, et y persistent avec beaucoup d'édification.

La princesse Marguerite de Lorraine, épouse de M. Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, affectionnait particulièrement cette maison, et

avait commencé à bâtir la belle église des dames du Saint-Sacrement, qui n'a pas été achevée à cause des troubles qui ont agité la Lorraine. On peut voir notre histoire de Lorraine, t. 3. p. 161, et suivantes. Le mariage du prince Gaston de France, avec Marguerite de Lorraine, se fit dans le parloir de ce monastère, par le père Albin Tellier, qui desservait ces religieuses. Il y a dans leur trésor une belle et precieuse argenterie, donnée par la princesse Catherine de Lorraine, fondatrice. On y remarque surtout plusieurs pierres précieuses antiques, fort bien gravées. Cette princesse mourut à Paris le sept janvier 1648, et son corps fut apporté et inhumé dans le caveau des religieuses à Nancy.

Les grandes Carmelites.

Les religieuses carmelites, nommées *les grandes carmelites*, dont le couvent est situé dans la rue des Quatre-Eglises, pour les distinguer des autres carmelites, surnommées *les petites carmelites*, qui ont leur demeure à l'extrémité de la rue Saint-Joseph.

Les grandes carmelites ont acheté la maison où elles demeurent pour la somme de vingt-cinq mille francs; cette maison avait été d'abord destinée pour la demeure des carmes déchaux. Leur église fut bâtie en 1611, et consacrée en 1612, le jour de sainte Catherine; mais depuis elles en ont fait bâtir une nouvelle, avec un dôme, qui est l'ouvrage du sieur Betau; elle fut achevée en 1704. Provençal en peignit le dôme.

Les petites carmelites furent fondées le dix neuf mai 1635; elles étaient d'abord fort à l'étroit, et n'avaient pour église, qu'une assez petite chambre; mais depuis elles se sont très-bien bâti, et ont fait une fort jolie église; le tout fut achevé en 1718, Betau fit l'architecture, et fit exécuter tout l'ouvrage.

Saint Joseph.

Les pères prémontrés se sont établis à Nancy vers l'an 1634. Le révérend père Pierre de Bans, abbé de Sainte-Marie du Pont-à-Mousson, obtint du duc Charles IV, l'agrément, afin d'avoir un hospice pour les pères de son ordre, à Nancy. Il convint avec les autres abbés de la province, d'acheter la maison des filles de sainte Magdeleine, que l'on appelait les Madelonettes, et qui avaient abandonné cet établissement. Il leur fut adjugé le vingt-neuf mars 1635, pour la somme de six mille cinq cents francs barrois. Ils y mirent d'abord un religieux, afin d'y recevoir les confrères qui venaient à Nancy pour leurs affaires; on y ajouta une chapelle domestique, pour y pouvoir dire la messe; dans la suite on augmenta les bâtimens, et l'on y bâtit une église; enfin on trouva moyen d'y faire quelques acquisitions, et d'y réunir le prieuré de Bonneval, dépendant de l'abbaye de Muraut. M. l'abbé Louis Hugo, qui est mort abbé d'Etival et évêque de Ptolémaïde, y a fait commencer une église, qu'il éleva y étant prieur, à la hauteur de vingt pieds hors de terre: elle est couverte à présent, et à sa hauteur mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit de long temps achevée.

Les Dominicains.

Le maréchal du Halier, gouverneur de Nancy en 1642, pour le roi roi Louis XIII, donna son hôtel pour l'établissement des pères de Saint-Dominique. Cet hôtel originairement était destiné à loger les ambassadeurs et envoyés des princes étrangers, qui venaient à la cour de Lorraine. Avant le retour du duc Léopold dans ses états, les Dominicains enseignaient la philosophie et la théologie dans leur maison, et ont formé grand nombre de bons sujets. Les pères jésuites leur ont fait défendre de continuer cet exercice. Les dominicains ont fait bâtir une nouvelle église en 1744, et 1745. Le roi Stanislas y a posé la première pierre, et a contribué par ses libéralités à sa construction.

Les Augustins.

Les augustins s'établirent à Nancy vers l'an 1662; ils demeurèrent d'abord dans un terrain qu'on leur assigna sur les glacis

des fortifications, qui venaient d'être démolies.

L'an 1669, le seize octobre, le duc Charles IV, accorda aux augustins réformés de Nancy, une place contenant quatre arpens et trente toises, à raison de deux cents cinquante toises l'arpent, mesure du pays ; cette place assise est située entre les deux villes au bout de la Carrière, du côté de l'hôtel de Salm, entre la rue qui passe derrière les écuries d'une part, et les rigolles par où découlent les eaux du fossé d'autre, sur la largeur de dix-neuf toises et quatre pieds, en la face du devant ; la totalité de quatre arpens et trente toises, laquelle ledit duc a bien voulu amortir ; le tout sous certaines charges.

Louis XIV, ayant fait de nouveau fortifier Nancy en 1673, leur église et leur couvent furent renversés, et ils se retirèrent dans l'hôtel de Maillane. Ils y firent bâtir la maison qu'on voit aujourd'hui en 1715. Leur église est sous l'invocation de saint Charles.

Les religieuses tiercelines doivent leur établissement à Charles Bouvet, qui les fonda en mil six cent vingt.

Les Tiercelins de Nancy.

Les pères Tiercelins se sont établis vers le milieu du XVIe siècle, à Notre-Dame des Anges, à une demi-lieue de Nancy, en allant à Toul ; depuis ils sont venus demeurer dans la ville, et après le retour du duc Léopold, ils se sont bâti une église et un couvent, où nous les voyons aujourd'hui : le R. P. Donat, tiercelin, confesseur du duc Charles IV, a commencé une assez bonne bibliothèque, que ces pères augmentent tous les jours.

La Visitation.

Les dames de la Visitation, instituées par saint François de Sales, se sont établies à Nancy le 14 décembre 1630. Elles y sont fort bien logées et bien rentées, et y ont une belle et nombreuse communauté, avec un prêtre qui les dessert, résidant près leur maison ; mais l'église a peu d'apparence.

Notre-Dame de Refuge.

Elisabeth de Ransin, née à Remiremont en 1592, épousa M. Dubois, prévôt D'Arches-sur-Moselle ; étant devenue veuve, elle s'établit à Nancy, et s'y occupa aux exercices de piété. Ayant remarqué sur les remparts de la ville, des filles abandonnées au libertinage, elle les retira dans sa maison, et se chargea de leur entretien ; le bruit s'en étant répandu dans la ville, plusieurs personnes aussi engagées dans le désordre et désirant d'en sortir, s'adressèrent à elle. Bientôt elle en rassembla jusqu'à 20, auxquelles quelques pères jésuites donnèrent des constitutions ; et sous l'approbation de M. de Maillaue, évêque de Toul, elles reçurent l'habit de religion le 1er juin 1631.

Les religieuses de la Madeleine, vulgairement nommées Madelonettes, établies par la duchesse Marguerite de Gonzague, qui avaient quitté leur demeure qui était où sont les pères Prémontrés, se joignirent aux sœurs du Refuge au nombre de neuf, le 4 décembre 1632.

Le pape Urbain VIII approuva leurs constitutions, le 13 avril 1634. Dès l'an 1627, le duc Charles IV, leur avait accordé sa protection, et en 1629, au mois de février, le cardinal de Lorraine, évêque de Toul, l'établit en forme de monastère. Leur maison est vaste et bien bâtie, et cet institut s'est répandu dans plusieurs villes du royaume. On peut voir le R. P. Eliot et la vie de madame de Ransin.

Les Orphelines.

La maison des pauvres orphelines a été établie à Nancy par le duc Léopold I, le 20 janvier 1715. Françoise Catherine Croiset, veuve de M. Zénobie Vireau de Sombreuil, est la principale fondatrice de cet établissement, qui est destiné à nourrir et élever de jeunes filles, orphelines de père et de mère, nées en légitime mariage. Leur maison est bâtie commodément en un terrain qu'elles ont acheté ou qu'on leur a acheté pour une somme de 30,000 francs barrois, qui était autrefois un hôpital nom-

mé *Madommé*, alors fort dérangé et presqu'abandonné. L'impératrice douairière veuve de Charles VI, empereur, leur a donné un ornement de drap d'or qui est magnifique.

Les Chanoines réguliers.

L'hospice des Chanoines réguliers de S. Augustin, de la congrégation de saint Sauveur, situé dans une maison bourgeoise en la rue du Faubourg, a commencé vers l'an 1718.

Les Minimes de Notre-Dame de Bonsecours.

La victoire remportée par le duc René II sur Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, le 6 janvier 1476, a donné naissance à la chapelle de Bonsecours, nommée autrement la chapelle des Bourguignons, et à l'établissement des pères Minimes qui desservent cette chapelle.

Le duc René II, après cette victoire glorieuse, fit faire une recherche exacte de tous les soldats de l'armée du duc Charles, qui étaient morts dans le combat, et leur fit donner la sépulture près la chapelle qu'il bâtit au même lieu. Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, épouse du duc Antoine, fit fermer le cimetière en 1525, et y fit planter une croix où l'on voyait autrefois des vers qui nous apprenaient cette particularité.

Les pères Minimes furent établis pour desservir cette chapelle en 1609, et ils y ont bâti depuis peu une belle maison. La chapelle qui n'avait rien de remarquable par sa structure, a été renversée en 1737, par le roi Stanislas qui y a érigé une église, qu'il a ornée de peintures, de sculptures, de dorures avec une magnificence royale. La reine son épouse, morte le 19 mars en 1747, y a sa sépulture, et on y voit son mausolée exécuté en marbre blanc par Adam le cadet, célèbre sculpteur Lorrain. Cette église a été bâtie des ruines de la nouvelle Malgrange, commencée par le duc Léopold.

Saint Fiacre.

Les maisons bâties hors de la porte Notre-Dame, s'augmentant considérablement, on divisa la paroisse Notre-Dame en 1719, et on érigea celle des Trois-Maisons dans l'endroit où était anciennement celle de St.-Dizier. Elle fut dédiée à saint Fiacre et à saint Vincent; l'on y bâtit une église, qui est desservie par Messieurs de l'Oratoire, et dépend de la paroisse de Notre-Dame de Nancy.

Saint-Pierre.

Quand la paroisse de Saint-Sébastien fut divisée au mois d'octobre 1731, on en détacha les maisons bâties au-dehors des portes Saint-Nicolas et Saint-Georges qui en dépendaient; et on en forma une paroisse nouvelle sous l'invocation de saint Pierre, dépendante de celle de Saint-Nicolas.

Le terrain depuis la porte de Saint-Nicolas jusqu'à Bonsecours, fut pour lors appelé faubourg Saint-Pierre. On fit d'abord l'office de la paroisse dans une petite chapelle accommodée à cet effet; on y chanta la première messe le 18 novembre 1731 : mais comme elle n'était pas assez vaste, le sieur Jenesson, architecte, en a en a bâti une à ses frais, qu'il a louée à la ville pour cent ans : on a commencé à y dire la messe le 24 décembre 1736, et M. Begon, évêque de Toul, la consacra le 15 juin 1737. Elle est belle et assez spacieuse. Les pères Jésuites de la Mission royale ont pratiqué une porte qui communique de leur maison dans cette église, où ils peuvent dire la messe quand ils jugent à propos.

La Mission royale.

Le roi Stanislas, par lettres patentes du 21 mai 1737, a institué a perpétuité dans la maison du noviciat des pères Jésuites de Nancy, huit missionnaires, pour faire des Missions tous les ans dans les paroisses de Lorraine et du Barrois; ce prince a donné pour cet établissement, une somme de six cent vingt-six mille livres argent de France.

Le 13 août suivant, les mêmes missionnaires commencèrent leur exercice par une célèbre Mission dans la ville de Nancy, qui dura jusqu'au quatorze sep-

tembre 1739; pour la clôture de laquelle on posa la belle croix au bois de la Malgrange.

Quelque temps après, le nombre des missionnaires a été jusqu'à douze, à charge de faire 12 Missions et de distribuer deux mille livres en aumônes, successivement dans les paroisses de Lorraine et Barrois. Les missionnaires se retirèrent de la maison du noviciat de Nancy; et le roi ayant acheté le terrain qui est près l'église de S. Pierre, hors des murs de Nancy, commença à y faire bâtir une maison superbe, sur le frontispice de laquelle on lit en grosses lettres d'or *Mission Royale*. Les bâtimens y sont vastes, magnifiques, meublés et décorés royalement.

Le prieuré de Lay fut uni à cette Mission par bulle du mois de juillet 1746, mais cette union a souffert des difficultés.

Le même roi fonda aussi le 12 juin 1748, une pharmacie, pour distribuer les remèdes nécessaires aux pauvres malades pendant les Missions. Il a fait venir à Nancy des Frères de la charité, pour accompagner les missionnaires dans les Missions, y soulager *gratis* les malades de la campagne, se rendre aux endroits attaqués de maladies épidémiques, et visiter les prisonniers de Nancy; et ce par fondation du 17 septembre 1748, par contrat du 25 avril 1750.

Antiquités, Cabinets, Bibliothèques à Nancy.

La ville de Nancy étant aussi nouvelle que nous l'avons dit, on ne doit pas y rechercher des antiquités ni sacrées ni profanes, comme l'on en voit dans certaines villes anciennes; ni bâtimens, ni monumens, ni tombeaux, ni statues, ni anciens restes de la magnificence Romaine; ni même de précieux restes des ouvrages des rois d'Austrasie, ou des premiers ducs de Lorraine.

A Nancy tout annonce la nouveauté; mais une nouveauté ornée, élégante, propre et même magnifique dans quelques églises, dans plusieurs fort-belles maisons, dans les portes de la ville neuve, dans toutes la structure de cette ville, dont les rues sont vastes, dégagées, tirées au cordeau, bien pavées, bien propres, bien entretenues.

La meilleure bibliothèque de Nancy, est celle de l'abbaye de Saint-Léopold. Feu M. Reboucher, conseiller à la cour, avait un très-beau cabinet de médailles, de peintures, de coquillages, d'armes antiques et de curiosités modernes. M. Guyot, ancien avocat à la cour, a aussi un assez beau cabinet de peintures, de curiosités naturelles; il a même quelques antiques remarquables et des coquillages bien choisis. M. Nicolas le jeune a ramassé une infinité de pièces fugitives sur l'histoire du pays. M. Barbe est curieux en estampes, et en a un très-beau recueil, surtout des œuvres de Callot. Il y a nombre d'avocats qui ont des livres, des manuscrits modernes et d'autres curiosités. Le corps des avocats y possède une bibliothèque publique et commune, où il se trouve quantité de bons livres de droit civil et canonique.

Il y a à Nancy une cour du parlement, établie d'abord à Saint-Mihiel en 1635; puis à Nancy et à Saint-Mihiel en 1641; et enfin fixée à Nancy en 1661, et encore divisée par le duc Léopold le 16 novembre 1723, en grande chambre et en chambre des enquêtes; une chambre des comptes pour la Lorraine, un bailliage, une prévôté, une chambre des marchands ou justice consulaire, réglée par le duc Léopold, en novembre 1715.

Le roi Stanislas y a fondé le 28 décembre 1750, une bibliothèque publique à trois mille livres de rente annuelle, pour l'entretenir et l'augmenter; et il a donné les fonds pour ceux qui remporteront les prix sur des matières d'érudition; ces prix sont de six cents livres: il y en a deux chaque année. Cette bibliothèque est dans la salle des Cerfs de l'ancienne cour des ducs de Lorraine. Il y a déjà environ pour quinze mille livres de bons livres achetés, qui feront le fond de la bibliothèque publique.

La société littéraire de Nancy a tenu sa première assemblée le 3 février 1751.

Le 20 juillet 1750, le même prince a établi une chambre des consultations composée de cinq anciens avocats, qui jouissent des mêmes privilèges que les conseillers du bailliage de Nancy, à deux mille livres d'appointement chacun.

Manége.

Un écuyer ayant demandé au roi de Pologne la permission d'établir à Nancy un manége, avec les maitres nécessaires pour enseigner les mathématiques, l'histoire et les autres exercices aux académies, le roi a accordé les lettres patentes pour cette érection le 28 janvier 1752.

Le même prince en l'année 1752, par lettres patentes du 15 mai, a établi à Nancy un collége royal de médecine, qui sera composé de docteurs médecins d'une habilité et d'une expérience reconnues, qui se communiqueront respectivement leurs connaissances et leurs lumières, rassembleront les observations et les découvertes qu'ils feront dans l'exercice de leur profession, et les ouvrages qu'ils composeront, et feront des cours d'anatomie, de botanique et de chimie; formeront successivement des élèves, et donneront des sujets à l'état et au public, dans une partie aussi essentielle. Le roi leur a donné des statuts et des réglemens. Les médecins donneront gratuitemment des consultations, qu'ils feront faire régulièrement par des membres députés de ce collége. Le premier président de ce collége, fut M. Charles Bagard, premier médecin ordinaire du roi de Pologne, etc.

NANT.—Nant. Il y a dans le Barrois deux villages du nom de *Nant*, *Nantum*, Nant-le-Grand et Nant-le-Petit, tous deux du diocèse de Toul et du doyenné de Dammarie, situés sur un ruisseau qui se décharge dans la rivière de Saulx; or, tous ces noms où se trouve le mot *Nant*, comme *Nantis*, *Nanteüil*, *Nantendes*, *Nentiacum* ou *Nançois* dérivent de l'ancien Gaulois *ou* Celtique: *Nant* signifie un ruisseau d'eau courante, ou un grand amas d'eaux rassemblées ensemble, une mâre.

Nant-le-Grand, est office, comté et prévôté de Ligny; recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons; parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Amand.

Nant-le-Petit, autre village du diocèse de Toul, annexe de Nant-le-Grand; l'église à pour patron saint Martin. Le roi en est seul seigneur. Office, comté et prévôté de Ligny; recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

NANTEUIL.—Nanteuil, en latin *Nantelium*. C'était anciennement un monastère de filles de l'ordre de prémontré, situé à une demi lieue de l'abbaye de Jovilliers, dans un vallon étroit environné de bois et de vignes. Il ne reste plus de ce monastère qu'une chapelle (1). On voit près de cette chapelle l'oratoire d'un ermite mort en ce lieu, bâti en pierres de taille carrées, d'une sructure singulière. La mémoire de cet ancien monastère s'est conservée dans le voisinage par le nom que l'on a donné au canton de vignes plantées dans ce vallon, qu'on nomme *les vignes des Nonnes*.

NANTOIS. — Nantois, *Nannatum*, village du diocèse de Toul, office comté et prévôté de Ligny, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Martin: dépend de Nantois une petite cense nommée la *Brie-Basseline*, qui était auparavant une tuilerie, située sur le finage de Nantois. Les forges de Nais qui appartiennent au roi, situées sur le même finage, contiennent 36 à 40 habitans.

NAS ou NAIS. — Nais *Nasium*, ville autrefois très-considérable, réduite aujourd'hui en un village ou bourg est situé entre la ville de Ligny et celle de Commercy au nord, ayant Void et Toul à l'orient, et St.-Dizier au couchant. Elle est assise sur la rivière d'Ornez, est sur l'ancienne route de Reims à Metz, et est ainsi marquée dans les itinéraires:

(1) Annales Præmonstrat. T. 2. p. 331.

Dorocortorum (Reims)
Fanum Minervæ, M. P. XII.
Ariolam, M. P. XVI.
Caturigas, M. P. IX. peut-être ou St.-Dizer, ou Chatrice.
Nasium, M. P. IX. Nais.
Tullum, M. P. XV. Toul.
Scarponam, M. P. X. Charpagne.
Divodurum, M. P. XII. Metz.

Ptolemée (1) marque parmi les villes des Leuquois, *Tullum* et *Nasium* : les tables de Peutingez (2) les marquent ainsi : *Noviomagus* XXI. *Caturices* IX *Nasio* XIII. *Mose* (*Fleuve*) *ad Fines* V. *Tulli* X. *Scarpona* XIV. *Fluvius Mosella Divoduri Mediomatricum* (Metz) : remarquez qu'il met *Mose* et *ad fines*, après *Nasium*, et avant *Tullum*, ce qui ne se voit pas dans les autres géographes; ce qui me fait conjecturer que *Mose* et *ad fines*, marquent Commercy ou Commarcy, sur la Meuse; *Commarcium*, dérivé de *Marcha*, une limite, qui signifie la même chose en *celtique*, que *Fines* en latin.

Nais, ou Nas, *Nasium* est du diocèse de Toul, Comté, office et prévôté de Ligny, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur ; la paroisse a pour patron, saint Martin.

Frédégaire parlant du roi Thierri, dit qu'il marcha vers la ville de Toul, en passant par Andlau, et prit la forteresse de Nais: *Dirigens per Andelaum*, *Nasi Castro capto*, *Tullum Civitatem perrexit*. L'auteur de la chronique de saint Benigne de Dijon, transcrivant les paroles de Frédégaire que nous venons de citer, porte que *Nasium* est situé sur la rivière d'Ornez.

Les peuples du pays donnent encore aujourd'hui le nom de *cité* au village de Nais.

On y a trouvé quantité de médailles romaines, plusieurs débris de colonnes, de statues et de pierres travaillées, qui prouvent que ce lieu était autrefois très considérable ; on y a aussi découvert des inscriptions romaines, et quelques unes sépulchrales. Les paysans en labourant et creusant la terre, y ont souvent rencontré des monumens respectables par leur antiquité; mais leur peu de goût pour ces sortes de choses, et leur avidité pour le gain, lorsque les choses trouvées, sont de cuivre ou de plomb, les leur ont fait briser, fondre et dissiper: celles qui étaient d'or, ou d'argent, ont été vendues aux orfévres, qui les ont fondues, ou employées à leur profit.

(1) Ptolemeus in Belgica.
(2) Peutingeri Tabul. segment 12.

Voici deux inscriptions trouvées à Nais, et rapportées dans l'histoire de Toul, du R. P. Benoît Picart, p. 10, 11.

FABRICIUS-NASIENSIS.
CURATORIBUS. ET. MINISTRIS.
IUVENTIDIO. FIRMO.
ET TEULA. SOLLI.
F. HUIUS. FIERI. FECRUNT.

C'est-à-dire, *Fabricius de Nais*, par les soins *des Curateurs et des Ministres* de la ville, *Juventidius Firmus*, *et Teula son fils*, *l'ont fait faire*. L'inscription était sans doute sur une porte, ou sur un pont, ou sur quelqu'autre édifice public, qu'on n'exprime pas ici, parce que la chose parlait d'elle-même.

Les *conservateurs* dans la république romaine et dans les cités, étaient des officiers de conséquence, dont le principal emploi était de fixer le prix des choses exposées en vente, de faire payer les tributs au prince, de ramasser les revenus des villes, de veiller sur le trésor royal. Dans les inscriptions latines, *Curator* se prend pour un magistrat, qui a l'inspection sur les ouvrages publics, les chemins, les eaux, les égouts, etc.

Minister a un sens plus étendu: Il se prend pour un officier public qui est chargé d'accompagner le magistrat, et de lui faire faire place, de veiller sur les gardes de la ville, de faire payer les deniers publics, etc.

L'autre inscription est sépulchrale, la voici:

D. M.
LOLLIO.NASIENSI.PALUSII CURATORIS
FILIO. DEFUNCTO.
CARISSIMO. ACCEPTIUS.
ET. TOTIA, LABLA.
PATRES.ET.SIBI.VIVI.FECERUNT.

Aux Dieux Mânes. Acceptius et Totia Labla, ont dressé ce monument à Lollius de Nais, fils de Palusius le curateur; ils l'ont, dis-je, *dressé à Lollius leur fils décédé, pour eux-mêmes et de leur vivant*.

Les itinéraires dont nous avons parlé, montrent assez qu'il y avait près de Nais un chemin public; la chronique de Langres confirme la même chose. Ce chemin établi pour la commodité des troupes, commençait à Langres, passait à Rinel, et continuait depuis Nais jusqu'à Reims. On voit encore aujourd'hui en plus d'un endroit des vestiges de ces routes.

Quelques savans ont cru que *Nasium* était la ville de Nancy, capitale de la Lorraine; la conformité des noms est le seul fondement de cette conjecture. Nancy est très-nouveau; *Nansium* est une très-ancienne ville. Nancy est situé sur la Meurthe, et *Nasium* sur l'Ornès. La position de *Nasium* sur les grandes routes de Reims à Metz, et de Langres à Toul, ne convient nullement à la ville de Nancy, comparée aux routes de ces anciennes villes.

M. de Vallois n'a pas bien connu la ville de *Nasium*, qu'il confond avec le village de *Grand Nançois*, qui n'en est pas fort éloigné, mais qui est fort différent. On ne trouve à grand Nançois aucune marque d'antiquité; on ne remarque pas son nom dans les anciens monumens du pays; au lieu que celui de *Nansium* s'y voit très-souvent, et qu'on y rencontre divers monumens d'antiquité profane; de plus *Nançois* ne se nomme pas *Nasium*, ni *Nansium* dans les titres, mais *Nansiis Nansiidos* (1).

Le P. D. Thomas Mangeard a recueilli à Nais, grand nombre de médailles antiques, de clefs, de petites statues, et d'autres morceaux d'antiquité; il a eu l'honneur de les présenter à Monseigneur le prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François.

Voici le témoignage d'un témoin oculaire (1), qui prouve qu'il y a eu à Nais des monumens bien précieux. J'ai vu chez Oger Delcourt mon père, pendant plus de trois ans, de temps à autre, un homme de Nais venir changer quantité d'escalins et de bajoires : un jour entr'autre, je vis tomber en 1705, de sa poche un poullec d'or, (*pollex*), non massif; ma mère lui demanda à voir ce que c'était : l'homme lui répondit que c'était le poullec d'un bras de cuivre, qu'il avait vendu en 1704 à un nommé Bourdeloit, chaudronnier, alors demeurant à la rue de Givroval à Ligny. Ma mère ayant examiné ce poullec, et l'ayant éprouvé sur une pierre de touche, lui dit qu'il était d'or; à ces paroles ce paysan s'écria : ah! j'avais trouvé ma fortune et je l'ai perdue. Il en fut si affligé, que l'on fut obligé de lui donner de l'eau-de-vie pour le faire revenir. Pendant ce temps, on envoya chercher ledit chaudronnier qui s'était enrichi, et qui s'accommoda avec le paysan. Ledit poullec est resté plus d'un an chez mon père; je ne sais le prix que ma mère lui en a donné, ni ce qu'elle en a fait.

Voici un second récit qui prouve encore l'antiquité et la puissance de la cité de Nais. En fouillant dans la terre au bourg de Nais, après environ une demi-heure de travail dans un champ, on découvrit une espèce de pavé qui avait plus de dix pas de large et plus de quinze de de long (2).

Ce pavé était fait de cailloutage et de ciment, de l'épaisseur de quatre pouces, posé sur des pierres mises debout, sur la terre simple. Après avoir rompu ce pavé à un des coins avec assez de peine, on trouva un second pavé environ à trois pieds au-dessous du premier, avec des briques d'un pied en carré. On creusa de nouveau jus-

(1) Vid. Mabillon, annal. Bened. tome 2, p. 572.

(1) Le révérend Père Dom Barthelemi Delcourt.

(2) Lettre du R. P. Mirondel, Bernardin d'Einvaux, du mois d'août 1749.

qu'à la profondeur d'environ dix pieds; on trouva que les murs qui bordaient ce pavé, n'étaient fondés que sur de la pierraille, comme si ce n'eut été que pour porter une simple muraille de fermeture de jardin.

Sous les murs on a trouvé un anneau de fil d'argent et des ossemens sans nombre. Ces découvertes ont fait croire que la cité de Nais avait été rebâtie deux fois sur les anciennes ruines, comme on le tient par tradition dans le lieu même. Cette tradition est confirmée, parce que le mur qui était au-dessous du premier pavé, paraissait avoir été peint en quelques endroits. C'était donc une maison de quelque personne de considération.

On dit que la ville de Nais communiquait à celle de Ligny par un chemin souterrain, qui existe encore, ce qui n'est nullement croyable. La ville de Ligny était anciennement très-peu de chose; et à propos de quoi ce chemin souterrain? Mais il se peut faire que c'était un égoût, que l'on s'est imaginé aller jusqu'à Ligny.

En travaillant en 1750 à la nouvelle chaussée de Ligny à Gondrecourt, on trouva sur le finage de Nais des médailles romaines, des fours en terre, des tombeaux: on dit qu'on pénétra dans le chemin souterrain prétendu.

On découvrit à Nais, une statue presque colossale de marbre blanc, ou plutôt d'albâtre; car elle n'était pas aussi dure qu'elle aurait été si c'eut été vrai marbre. Les paysans la mirent en pièces; et un honnête homme (1) qui en a vu les débris dans la cour du curé du lieu, et qui en emporta une partie d'un pied, dit que le pouce était d'une grosseur extraordinaire, et que la statue devait être haute au-dessus de l'ordinaire.

Dans le même lieu, on a trouvé une pièce d'acier ouvragée, et représentant un combat des Romains contre les Allemands: ceux-ci remarquables par leurs sabres, et les Romains par leurs épées pointues. On voit près de la figure d'un général Romain ces lettres, *TRA*. Cette pièce était destinée pour être attachée et cousue à la cuirasse, parce qu'il y a tout autour des trous comme pour passer une aiguille à coudre. La pièce est d'une figure irrégulière, plus large et arrondie par le bas, et carrée et plus étroite par le haut. Elle peut avoir 4 ou 5 pouces de hauteur.

(1) M. Bourcier, orfèvre à St.-Mihiel.

NASSOGNE. — Nassogne (1), petite ville près de Saint-Hubert en Ardennes, est célèbre dans ce pays-là par une ancienne collégiale, dont on raconte ainsi la fondation: Un saint homme, écossais de nation, nommé Monon, vint dans les Ardennes sur la révélation qui lui en fut faite en songe. Ayant passé la mer, il prit la résolution de faire le pélerinage de Rome. Jean Lagneau évêque de Mastricht, l'ayant rencontré et ayant appris son dessein et admiré sa ferveur, l'invita à le venir trouver au retour de son voyage, et qu'il lui donnerait un lieu de retraite. Monon y vint, et l'évêque lui donna un terrain désert nommé *Fridier*, où il commença à défricher et à bâtir une chapelle, où il assemblait les habitans des environs et leur enseignait les vérités du salut.

Le démon jaloux de sa sainteté et de sa réputation, suscita des assassins qui vinrent le tuer dans sa cellule. Les peuples du voisinage y accoururent, et l'honorèrent comme martyr. On bâtit au même lieu une église sous l'invocation de la Ste.-Vierge, où l'on déposa le corps de Monon. Le roi Pépin y établit une collégiale composée d'un prévôt et de six chanoines. On met cet événement au VII[e] siècle.

NETTANCOURT.— Nettancourt, village du diocèse de Châlons-sur-Marne, frontières de Champagne et du Barrois, à trois lieues de Bar vers le couchant, et à six de Châlons, près l'abbaye de Montier-en-Argonne, sur une petite rivière nommée Chel, qui tombe dans l'Ornez à Bé-

(1) Histoire de Luxembourg, t. 3 p. 148 et suiv.

tancourt, et sépare la Champagne du Barrois.

Nettancourt a donné le nom à une très-ancienne et très-noble maison de nom et d'armes, qui possède la terre de Nettancourt depuis plusieurs siècles. Cette maison est partagée en plusieurs branches; Nettancourt-d'Haussonville, Nettancourt-de-Vaubecourt, Nettancourt-de-Bétancourt et Nettancourt-de-Passavant. Elle est alliée aux maisons d'Apremont, aux Merlettes de Savigni, de Ligniville, de Stainville, de Bétancourt, d'Haussonville, de Desarmoises, de Duhautoi, de Donmartin, de Gournai, d'Haraucourt, de Custine, de Bassompierre, et s'est toujours distinguée par de grands et importans emplois, tant en France qu'en Lorraine.

Cette maison porte de gueules au chevron d'or: on tient que le premier de cette maison qui soit entré au service des ducs de Lorraine, est Georges de Nettancourt, que le duc René I, créa capitaine et bailli le 4 juin 1426.

NEUFCHATEAU.—Neufchâteau, ville de Lorraine, située sur la Meuse, est apparemment la même que *Neomagus*, marqué dans les tables de Peutinger de cette sorte : *Andromatum* (Langres), *Meuse* VIII. m. p. *Noviomagus* VII. m. Tullio. De Langres au village nommé *Meuse*, de là à *Neomagus* (apparemment Neufchâteau) huit mille pas, de *Neomagus à Toul*, sept mille pas.

L'itinéraire d'Antonin ne marque pas *Neomagus;* mais de Langres à Toul, il compte quarante-deux mille pas de cette sorte : *Iter ab Andiomoteo Tullo Leucorum usque* M. P. XLII.

Mosa, M. P. XII. Le village de Meuse.
Solimariaca (Soulosse), M. P. XVI.
Tullum, M. P. XV.

Le village nommé *Meuse*, parce qu'il est près les sources de la Meuse est bien connu; Neufchâteau est situé entre Meuse et *Solimariaca*, ou Soulosse. Toul est très-connu.

Le premier monument où il est fait mention bien expresse *de la ville de Neufchâteau*, est le poëme *de Garin le Lohérans*, composé par Hugues Metellus chanoine régulier de saint Léon de Toul, qui vivait vers l'an 1150. Voici ce qu'il dit de Neufchâteau.

Hervis, fils du duc Pierre, revenant de la foire de Lagni et retournant à Metz, arrive à Neufchâteau avec sa compagnie un samedi au soir : l'auteur décrit cette ville comme grande et bien peuplée, ayant un *Chatel principal* et des biens en abondance, et tout ce qu'on pouvait désirer pour faire bonne chère, même des musiciens, des baladins, des jongleurs; après que Hervis eut déclaré à son hôte et aux bourgeois qui il était, ils accoururent pour l'embrasser et le baiser, en lui disant :

DAMOSIAX, Sire, bien soyez trouvez,
Nos Sires êtes, et nos droits avoyez (1),
Commandez, Sire totes vos volontez,
De vous servir sommes entalentez.

Après cela, il ordonne aux bourgeois de l'accompagner à cheval jusqu'à Metz.

Seigneurs, dit-il, demain à l'enjournée,
Soient très tous sur les chevaux montez,
Jel vous commende, se chier que vous m'avez,
Tresquez à Metz vous me convoyerez.

Ils répondirent qu'ils exécuteraient ses ordres; car :

Etes nos Sires, et nos droits avoyez,
Car droit Hoirs étes de Metz la forte cité,
De l'Orheraine, et de la Duchié,
Après vos mères se vivois par aié.

Quoique le duc de Lorraine fut seigneur souverain de Neufchâteau, il y eut toutefois des seigneurs particuliers, apparamment feudataires du duc. Etienne Pérard (2) rapporte quelques chartres qui font foi de ce que je viens de dire; et l'armorial de Lorraine donne à la maison de Neuf-

(1) Avoyez, avoué. Advocatus defensor.
(2) Etienne Perard, preuves de Bourgogne, page 175.

château pour armes : d'or à une bande de gueules, chargée de trois tournelles d'argent, ou selon d'autres, de gueules à la bande d'argent, écartelé de gueules à l'aigle d'argent. Cette maison de Neufchâteau, était fort différente de celle de Neufchatel en Bourgogne.

La rivière de Meuse arrose le Neufchâteau et les environs ; la ville est placée sur une éminence à droite de la Meuse, à l'endroit où cette rivière reçoit le Mouson. Il y a trois faubourgs ; celui de France, celui de Saint-Pierre, ou des Capucins, et celui de Sainte-Marguerite.

Le duc Thierri (1) fit faire un nouveau faubourg, ou une nouvelle ville à Neufchâteau, et y érigea une église en l'honneur de saint Nicolas, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Mansui. L'évêque Pibon la dédia, et la déclara indépendante de la paroisse de Saint-Christophe de la même ville en l'an 1097.

Cette église de Saint-Nicolas, était autrefois attenante au château du duc ; elle est des plus vastes et des plus exhaussées ; il y a deux églises l'une sur l'autre, ce qui a été facilité par la pente du terrain du cimetière, dont elle est environnée. L'église de dessous est partagée en trois parties séparées par des grillages : dans chacune de ces séparations il y a une chapelle, dont l'une est pour la congrégation des femmes et des filles, sous l'invocation de saint Dominique ; l'autre dédiée à saint François de Paule, dans laquelle sont reçus les jeunes garçons et les filles, à cause de la dévotion du cordon de saint François de Paule.

On communique de l'église d'en haut à celle d'en bas par un vaste escalier, où l'on peut passer en procession avec le Saint-Sacrement, dans les temps de neige et de pluie.

Le duc de Lorraine avait voulu donner la nouvelle église de Saint-Nicolas à l'abbaye de Molesme, mais l'évêque de Toul menaça d'excommunication tous autres religieux qui s'ingéreraient dans cette paroisse à l'exclusion de ceux de saint Mansui.

Le duc Mathieu II, en 1231, au mois de septembre, octroya aux bourgeois de Neufchâteau, qu'au jour de la St. Remi, ou dans la quinzaine après, treize personnes de la commune de ladite ville fussent choisis et jurés, et que de leur nombre ils en choisissent un qui fut maire : lesquels juges prendraient connaissance de toutes contestations, en tout cas sans être obligés de subir aucune autre justice et juridiction.

Depuis la réunion du comté de Champagne à la couronne de France, arrivée vers l'an 1285, les ducs de Lorraine entrèrent sous la foi et hommage des rois de France ; comme on le voit par l'hommage rendu au roi Philippe-le-Bel, par le prince Thiébaut de Lorraine sire de Rumigni, en 1300 ; et ensuite par ce même Thiébaut duc de Lorraine en 1310, de ce qu'il tenait à Neufchâteau, Chatenois, Monfort, Frouart, et une partie de la ville de Grand en Bassigny.

Philippe-le-Bel (1) ayant épousé l'héritière de Champagne, fut reconnu seigneur souverain de Neuchâteau, Chatenois et Frouart, en les déclarant fiefs de Champagne : il ordonne que les habitans seront reçus aux foires de Champagne par ses lettres du 22 janvier 1296, ou 1297.

Le duc de Lorraine obtint ensuite des lettres de Philippe-le-Bel, par lesquelles ce roi renonce à tous droits de souveraineté et de ressort qu'il avait sur Neufchâteau, et les autres lieux au-delà de la Meuse.

Louis Hutin fils ainé de Philippe-le-Bel, ayant eu l'administration du comté de Champagne, qui était un propre de sa mère, confirma les lettres de son père, données aux bourgeois de Neufchâteau, à la prière du duc de Lorraine, par d'autres lettres données à Paris au mois de juin 1312.

(1) Histoire de Lorraine t. 1. page 509. preuves.

(1) Longuerue, état de la France. Partie 2. p. 150, 151.

Les bourgeois de Neufchâteau pour se mettre à couvert des avanies que l'on faisait à leurs marchands (1), arrêtant et saisissant leurs marchandises en Champagne, sous prétexte qu'étant sujets du roi, ou du duc de Lorraine, il était permis de gager sur eux pour se faire payer de ce que leur prince ou leur seigneur devait, ou pour réparer les dommages que ces seigneurs avaient faits sur d'autres, obtinrent en 1329 une attestation de Jean de Sarbruche seigneur de Commercy, qui déclare: que ces marchands ne sont responsables que de leurs propres faits, comme étant libres et abonnés avec leur Seigneur, et n'appartenant pas au roi de France; c'est de quoi je puis rendre témoignage: aujoute-t-il, comme ayant été autrefois avoué de cette ville, et en sachant parfaitement les usages et les franchises.

En 1344, le duc Raoul fonda en cette ville dans son château, une chapelle en l'honneur de la Ste. Vierge et de St. Julien. Il donna cette chapelle à Jean, fils de Thirion son procureur, afin qu'il pût recevoir les ordres sous ce titre, à charge de dire quatre messes par semaine à ladite chapelle, et lui donna pour fonds de rente annuelle cent sols de petits tournois, à prendre sur son tabellionage de Neufchâteau, et quelques autres biens. Le tout confirmé par Thomas, évêque de Toul, son cousin. Fait le lundi après la saint Nicolas d'hiver 1344.

Les bourgeois de Neufchâteau se plaignirent en 1344, au roi Philippe-le-Bel, de ce que le bailli de Chaumont et les autres officiers de Sa Majesté, les faisaient prendre, arrêter et maltraiter pour les contraindre de satisfaire aux dettes du duc de Lorraine leur seigneur, et à réparer les torts que l'on prétendait avoir été faits par ce même prince, ou par ses officiers: ce que l'on exécutait envers eux avec tant de rigueur, que l'on ne voulait pas même les entendre ni avoir égard à leurs raisons, quoiqu'ils fussent francs-bourgeois, et abonnés à leur seigneur. Le roi ayant égard à leurs remontrances, défendit à ses officiers et justiciers de molester, arrêter, ni saisir les corps ni les biens des habitans de Neufchâteau, et renouvela les ordonnances qu'il avait données sur le même sujet.

Ceux de Neufchâteau se fondant sur les anciens priviléges accordés à leur ville (1), par les ducs de Lorraine, ou par les rois de France, de qui cette ville relevait, les ducs de Lorraine leur en ayant fait foi et hommage, comme de fief relevant du comté de Champagne; les bourgeois disje de Neufchâteau dès l'an 1352, avaient fait de grandes plaintes en cour de France, de ce qu'au préjudice de leurs droits, pour lesquels ils n'étaient obligés de répondre que par-devant leur juge choisi par eux-mêmes, le duc Jean I de Lorraine les faisait arrêter, maltraiter par ses officiers; que le même duc avait fait de son château une espèce de citadelle, qui tenait en bride la ville de Neufchâteau, y ayant fait des fossés et des ponts-levis contre la ville, et une issue pour sortir au-dehors; qu'il avait même pris leur ville de force, et avait rançonné les bourgeois à dix mille francs, dont il en avait déjà reçu trois mille.

La chose fut plaidée au parlement de Paris, et arrêt intervint qui obligeait le duc de se départir de ses entreprises, et lui défendait de faire pour cette occasion aucun mauvais traitement aux habitans de Neufchâteau; ce que ledit duc Jean promit d'exécuter en présence du roi et de sa cour.

Le duc Charles II, successeur de Jean, voulut faire valoir son droit par voie de fait (2), et maltraita les bourgeois de Neufchâteau, qu'il accusa d'avoir empoisonné et fait mourir le duc Jean son père; ce prince était mort à Paris, entre le mois d'août 1390, et le mois de mars 1391.

Le duc Charles II, son fils lui succéda

(1) Histoire de Lorraine, t. 11, 453, 454.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 570, 571.
(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 574.

âgé d'environ 26 ans. Il était extrêmement animé contre les bourgeois de Neufchâteau, qui avaient plaidé le duc Jean, et avaient fait rendre contre lui plus d'un arrêt ; on les regardait comme vrais mutins et des sujets rebelles, et on leur donnait publiquement par sobriquet le nom de *Jacques*, qui dans le langage du temps, signifie un mutin, un rebelle, comme *Jacquerie* signifie une rebellion.

On disait donc que ceux de Neufchâteau avaient corrompu par argent le secrétaire du duc Jean, qui fit signer à ce prince sans la lire, une lettre par laquelle il reconnaissait tenir du roi le Neufchâteau, et être tenu aux reprise et hommage pour cette ville ; mais tout cela n'est appuyé que sur des bruits de ville, sans fondement. On a vu ci-devant que le duc de Lorraine reprenait du roi les villes de Neufchâteau, Châtenois, Montfort et Frouart. L'accusation d'avoir empoisonné le duc Jean, n'est apparemment pas mieux appuyée.

Quoiqu'il en soit, on dit que le duc Charles II, ayant assemblé son conseil à Nancy, accusa les bourgeois de Neufchâteau comme coupables de la mort du roi Jean son père, et délibéra quel supplice on leur devait faire souffrir. Tous conclurent à la mort (1).

Il en fit mourir plusieurs, et voulait même dit-on brûler et détruire la ville ; mais fléchi par les prières des grands de sa cour, il leur donna la vie, à condition : que chaque année ils lui payeraient un certain tribut ; qu'on érigerait au milieu de la place publique une croix, devant laquelle le 22 septembre ils mettraient une cuve pleine d'eau mêlée avec du sang, dans laquelle chacun d'eux plongerait publiquement la tête et les bras, et y laisserait sa taille et son tribut. On leur ôta l'exercice de leur justice, qui ne leur fut rendu que dix ans après.

Les bourgeois portèrent leurs plaintes au parlement de Paris ; mais le droit du duc Charles y fut reconnu et confirmé, et le Neufchâteau et ses dépendances demeurèrent soumis au duc et à ses successeurs. C'est ce qu'on lit dans la vie manuscrite du duc Charles II, mais tout cela est peu exacte ; le Neufchâteau a toujours été au duc de Lorraine, mais soumis à l'hommage de la France au moins depuis l'an 1220, dont il n'a été déchargé, comme nous l'avons dit, que sous le duc Jean II, en 1465.

Dans le traité de Vaucouleurs (1) passé entre le roi Charles V, et Jean II du nom, duc de Lorraine en 1366, et 1367, avant Pâques, il est porté que lorsqu'il y aura contestation entre les deux souverains, ou entre leurs sujets réciproques, les élus ou députés de leur part, s'assembleront quelquefois en la ville d'Andelau en Bassigny, et d'autres fois à Neufchâteau, et feront venir devant eux ceux qui auront quelques plaintes à former : savoir, les élus de la part du roi feront comparaître les sujets de Sa Majesté, et les élus du duc de Lorraine feront venir les sujets de leur prince, pour entendre les plaignans et les défendans, et rendre justice à chacun d'eux. C'était pour mettre fin aux voies de fait et aux entreprises continuelles des gens de guerre, et des gentilshommes, qui se faisaient justice à eux-mêmes par la voie des armes, ou par les gagières qu'ils faisaient les uns sur les autres, au grand préjudice de la paix et de la tranquillité publique.

On voit dans un arrêt du parlement de Paris rendu en 1412 (2), et qui est suivi des lettres de rémission que le roi Charles VI, accorde au duc Charles II : que ledit duc et le duc Jean son fils avec leurs gens, avaient commis plusieurs entreprises contre les sujets du roi, et en particulier contre les priviléges des bourgeois de Neufchâteau, lesquels avaient porté leurs plaintes au parlement de Paris ; on y rapporte ce qui s'était passé depuis les an-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 652.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. DCXLIV, DCXLV, preuves.

(2) Vignier, Généalogie de Lorr., pag. 74 et suiv.

nées 1387, 1401, 1402, 1403, 1404, 1406.

Et ledit duc Charles II, n'ayant pas comparu et ayant toujours fait défaut, mais au contraire étant entré dans Neufchâteau le 28 février 1409, ou 1410 avant Pâques, avait fait fermer les portes de la ville, et fait arrêter jusqu'à vingt-huit des principaux bourgeois; et avait fait prendre indifféremment par ses soldats les meubles, blés et vins qui étaient dans leurs maisons, dont une partie avait été rendue dans le château du duc, et l'autre distribuée à ses soldats, cette perte montant à cent mille francs.

Après quoi le duc avait encore fait entrer dans le Neufchâteau six cents Allemands, qui y firent pis que devant; qu'après avoir fait mourir divers bourgeois dudit lieu, mis en prison, rançonné les autres, enfin le duc avait fait porter les armes de la bourgeoisie dans son château, et empêchait les officiers du roi d'entrer dans la ville; qu'il avait fait faire des fossés au dit château et avait fait rompre les murs de la ville, pour y faire une nouvelle porte; que le bailli de Chaumont étant allé devant la ville, et ayant ordonné qu'on lui en fit ouverture, on la lui avait refusée; qu'en signe de rebellion, il avait jeté une baguette blanche dans la place, et après avoir fait information des faits ci-devant énoncés et les avoir trouvé vrais, il avait ajourné devant la porte de la ville, ledit duc à comparaître en personne dans certains jours, devant la cour du parlement.

Après plusieurs autres détails, le parlement déclare les habitans de Neufchâteau exempts de la juridiction, obéissance et subjection dudit duc et de ses successeurs, et les déclare sujets du roi sans moyen, et ledit duc être encouru envers Sa Majesté de la somme de dix mille marcs d'argent, et de mille marcs d'or pour les désobéissances par lui commises envers le roi; et à restituer aux bourgeois et autres pour les dommages qu'ils ont soufferts depuis vingt ans en ça, la somme de quarante mille livres tournois.

Tout cela est suivi de la lettre de rémission accordée par Sa Majesté, au duc Charles II, et à ses gens : le roi les restitue et rétablit en leurs terres, justices, seigneuries et juridictions, à lui déclarées commises par ledit arrêt, et impose sur cela silence perpétuel à son procureur-général. Donné à Paris au mois de février 1412, ou 1413 avant Pâques, le roi étant en son grand conseil, auquel le duc de Bourgogne, Louis duc de Bavière et plusieurs seigneurs étaient présens.

Depuis ce temps les bourgeois de Neufchâteau sont demeurés assez tranquilles. Le duc Jean II, obtint du roi Roi Louis XI, en 1465, au mois d'octobre, la remise de l'hommage qu'il devait pour les terres de Neufchâteau, Châtenois, Montfort et Frouart, et le duc Nicolas fils de Jean II, a souvent fait sa résidence à Neufchâteau (1).

L'an 1500, le roi René II, la reine son épouse, et les princes leurs enfans se rendirent à Neufchâteau, dans le dessein d'introduire les frères observantins dans le couvent des pères Cordeliers de la même ville; ceux-ci refusèrent de les recevoir, et fermèrent leurs portes. Le roi les fit briser, et mit les observantins en possession de la maison (2). Les cordeliers supplièrent le roi de leur permettre au moins de s'établir dans une nouvelle maison au-dehors de la ville, ce qui leur fut refusé. La maison des franciscains de Neufchâteau est grande et bâtie magnifiquement, l'église de même est vaste et bien élevée; on y montre une chaire de prédicateur, où l'on prétend que saint Bonaventure a prêché. On y voit aussi des mausolées remarquables (3), entr'autres, ceux de la maison du Châtelet.

En 1518, la Châtellenie de Neufchâteau fut donnée à M. le comte de Boulay, pour en jouir pendant sa vie seulement.

Le duc Antoine en 1539, retournant de Nice, revint joindre à Neufchâteau la duchesse Renée de Bourbon son épouse,

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 874.
(2) Ibid. p. 1181.
(3) Jean Obrion chronique de Metz.

qu'il y avait laissée; il y fut reçu avec toute la magnificence possible, et comme si ç'eût été son avénement dans ses états.

En 1641, le comte de Graney et l'évêque d'Auxerre (1), qui commandait l'armée française, ayant eu avis que la garnison Lorraine du Neufchâteau voulait désarmer la bourgeoisie, qui n'était pas d'avis de faire résistance et qui s'était barricadée contre la garnison, s'avancèrent contre la ville, et obligèrent la garnison Lorraine de se retirer au château, et de là à la grande église, et enfin sur la voûte de l'église; cependant le reste de l'armée étant arrivée, on dressa la batterie contre le château, et le gouverneur capitula. Il ne put obtenir que de sortir l'épée au côté, avec ses officiers, et ses soldats le bâton à la main, avec escorte pour se rendre à Sierk.

Il y a au Neufchâteau un prieuré sous le nom de Notre-Dame; il y a aussi une église de chevaliers de Malte, et un couvent de cordeliers fondé par le duc Mathieu II, en 1259. Frédéric IV, duc de Lorraine, et Marguerite de Navarre son épouse, sont reconnus pour fondateurs des religieuses de Ste.-Claire de la même ville; il y a outre cela un couvent de capucins établi en 1619, des religieuses Annonciades fondées par la princesse Henriette de Lorraine et le prince de Phalsbourg en 1630, des religieuses de la congrégation de l'an 1639, et des carmelites établies en 1645.

On voit dans Neufchâteau deux églises paroissiales, l'une sous l'invocation de St.-Christophe, qui est la plus ancienne; elle fut donnée à l'abbaye de St.-Mansuy par un seigneur nommé Hermant, et par sa femme nommée Stada, du consentement de leurs enfans. L'évêque Pibon donna *l'autel*, ou le revenu de la même église au monastère de St.-Mansuy. Cette église de St.-Christophe ayant été détruite, l'abbé Théomare la rétablit, et l'évêque Ricuin successeur de Pibon, y mit des religieux de St.-Mansuy pour la desservir.

(1) 1641. Neufchâteau.

La deuxième église paroissiale de Neufchâteau est dédiée sous l'invocation de St.-Nicolas; elle était dans le château des ducs de Lorraine, et le duc Thierri l'avait fait bâtir sous Pibon évêque de Toul. La mort ne permit pas à Thierri d'achever cette église; le duc Simon l'acheva, et bâtit un monastère joignant l'église pour des religieux de St.-Mansuy de Toul. Le monastère se trouvant trop resserré, le duc Simon et la duchesse Adelaïde, en firent bâtir un nouveau au-dehors du château pour les mêmes religieux de St.-Mansuy; le tout fut érigé en monastère, auquel on assigna aussi l'église de St.-Christophe avec tous ses émolumens et les terres qui en dépendaient, ce qui fut confirmé par l'évêque Pibon en 1123.

La cure de Neufchâteau est unie à la manse conventuelle de St.-Mansuy, qui y entretient un de ses religieux qui y exerce la fonction de curé primitif.

L'hôpital du Neufchâteau est uni à l'ordre du St.-Esprit et l'administrateur est appelé commandeur: il y a des sœurs pour le soulagement des malades.

La maison des dames de la charité fut commencée par des dames pieuses en 1680, confirmée par l'évêque de Toul en 1688. On y fit venir en 1734, deux sœurs de l'hôpital St.-Charles de Nancy. Le roi de Pologne a confirmé cet établissement le 3 décembre 1751, et le 7 février 1752.

Le château de cette ville, dont nous avons parlé ci-devant, était proche l'église de St.-Nicolas, et l'on y voit encore de ses ruines; il fut assiégé, pris et ruiné pendant les dernières guerres de Lorraine. On a bâti de belles maisons en sa place.

Une chose singulière et remarquable au Neufchâteau, est, que la rivière de Mouzon qui passe près cette ville, se cache et s'enfonce sous terre, commençant à disparaître à Circourt, village situé à une lieue de cette ville, sur la route de Langres. Après le trajet d'une lieue sous terre, elle en sort à gros bouillons au pied d'un côteau sur le chemin du Neufchâteau près une ferme nommée la Deville, à Nancourt,

petit village peu éloigné et dépendant de cette ville pour la desserte. La sortie de cette rivière de terre, n'est violente que dans des temps pluvieux et débordemens, mais pendant les grandes sécheresses, la source est beaucoup moins abondante, en sorte que sa sortie est presque imperceptible. La rivière de Mouzon qui arrose les murs de la ville, perd son nom, en se joignant à la Meuse sous un pont de huit à dix arcades, aboutissant à l'extrémité du faubourg de France à Neufchâteau, sur la route de Chaumont.

On voit quelque chose de pareil en d'autres endroits de la Lorraine. *Voyez ci-devant article Meuse.*

NEUMAGEN. — Neumagen, est situé six lieues au-dessous de Trèves, à droite sur la Moselle. Le roi Pepin dans une chartre de l'an 553 le nomme *Noviacum;* on y voit les ruines d'un camp romain, où l'on croit que le grand Constantin a campé; ce lieu est désigné dans Ausone(1) sous le nom *d'insigne* ou *fameux camp de Constantin*:

Noviomagum divi castra inclita Constantini.

On voit la description de ce camp, figuré dans Brouverus, histoire de Trève: *tom.* 2. *page* 574. Il est sur la rive droite de la Moselle; entre ce fleuve et des côteaux chargés de vignes, à l'angle du côté du midi, on voit une tour et un pan de muraille, l'un et l'autre assez entiers; on croit que c'était la demeure du préfet des gardes prétoriennes. Le reste du camp, qui peut être long d'un jet de dard, est un carré oblong, où l'on remarque encore de distance en distance neuf pans de murailles ou de tours très-solides. Les soldats étaient campés sur la montagne voisine, où ils étaient en sureté contre les insultes des ennemis, et où ils avaient au voisinage les eaux de la rivière de Moselle pour leur usage, et le cours du fleuve pour en garder les passages contre les irruptions des ennemis.

(1) *Ausonius Mosella*, *v.* 12.

Ausone, comme on l'a vu, donne à ce lieu le nom de *camp fameux du grand Constantin*, peut-être à cause que c'est en ce lieu que cet empereur eut la fameuse vision de la croix, qui lui apparut un peu après midi, rayonnante au-dessus du soleil, avec ces mots distinctement marqués EN TOVTÔ NIKA:

Vainquez en ceci, ou par ceci.

Je n'ignore pas que les sentimens sont partagés, non sur l'apparition de la croix, mais sur le lieu où elle se fit voir. Les uns soutiennent que ce fut à *Sinzich* sur le Rhin, d'autres que ce fut vers les Alpes du côté de Lyon, ou de Besançon. Il y en a même qui veulent que Constantin ait eu la même vision deux fois; une fois dans les Gaules, et l'autre fois en Italie, la veille du dernier combat contre Maxence. Lactance ne parle pas de l'apparition de la croix au ciel, et peu après midi: Il parle seulement d'une vision que Constantin eut la nuit, qui lui disait de faire peindre sur les boucliers de ses soldats, le signe de la croix; mais Eusèbe parle clairement de la vision qu'il eut après midi du signe de la croix, et des mots EN TOVTÔ NIKA (1). Mais ni lui ni Lactance, ni aucun auteur ancien n'a dit que ce fut à Neumagen; et l'épithète *d'inclita* donnée à ce camp, peut marquer simplement que ce camp était distingué par ses tours et ses murailles, qui étaient alors bien plus belles et plus entières qu'elles ne sont aujourd'hui, ou que ce camp était encore en grande réputation de son temps, comme ayant servi de camp à Constantin.

NEU-MUNSTER, *abbaye des Bénédictines* (2).

On tient par tradition que l'abbaye de Neu-Munster fut d'abord bâtie à Blissel sur la Blisse, *in Blisacensi pago*, (nommé *Blesichova* dans le partage entre Louis de Germanie et Charles-le-Chauve en 870), que Neu-Munster ayant été brûlé par

(1) Euseb. t. 1. c. 28. de vita Constantini.
(2) Histoire de Lorr. t. 1, p. 1000.

les allemands, les religieuses qui étaient toutes de condition, se trouvant alors extrêmement obérées, Elizabeth de Liechtemberg, qui en était alors abbesse, s'étant laissée séduire avec la plupart de ses religieuses, par les nouvelles opinions de Luther, se servit de cette circonstance de l'incendie de son monastère, pour vendre à Jean Arnau, conseiller et intendant du comté de Nassau Othveiller, qui était luthérien, les dimes de *Dalhem*, *Enscheviller*, et *Erviler*, pour la somme de dix-huit mille cinq cents florins. L'abbesse et les religieuses qui avaient pris du dégoût pour la vie monastique, se partagèrent cet argent et se retirèrent où elles jugèrent à propos. On dit que les religieuses catholiques réduites au nombre de trois, vécurent jusqu'à la mort dans une maison particulière, où les comtes de Nassau qui avaient ruiné l'église et s'étaient emparés des biens de l'abbaye, les entretinrent jusqu'à leur décès.

NEUNÉ (Le), *ruisseau*. — Le Neuné, ou Nenny, est un ruisseau remarquable par la production des perles, qui y sont en si grand nombre, qu'il semble que le fond en soit pavé. Ce ruisseau vient de Martinpré, maison seigneuriale, communauté de Vichibure à trois lieues de Bruyères, et au sud-est de cette ville, passe dans plusieurs villages, et vient joindre la Vologne à celui de Laveline, à une lieue de Bruyères.

NEUVILLE-SUR-MEUSE. — Neuville (1) sur Meuse, située entre Forges et Charny, est un ancien fonds de l'église de Verdun; on croit que le roi Childebert en fit présent à cette église, sous le pontificat de St.-Airy au sixième siècle en 590. L'évêque St. Madalvé y mourut en 765, étant venu pour en consacrer l'église. Pendant cette cérémonie, il connut que sa fin était proche, et légua par son testament à son église cathédrale la terre de la Neuville. L'évêque Vitfride donna à l'abbaye de St.-Vanne une certaine quantité de vignes au même lieu, afin que les clercs ou les religieux qui demeuraient à St.-Vanne *eussent de quoi consacrer le sang du seigneur*.

(1) Histoire de Verdun p. 78.

NEUVILLE-EN-VERDUNOIS. — Neuville-en-Verdunois, village du diocèse de Verdun, dont l'église est dédiée à St.-André.

NEUVEVILLE (LA) PRÈS NANCY. — La Neuveville est située sur le chemin de St.-Nicolas à Nancy, à mi-chemin de ces deux lieux; la paroisse est dédiée à Notre-Dame dans son Assomption.

Dépend l'ermitage de Ste.-Vaudrée, première abbesse de St.-Pierre de Metz.

Dépend aussi Montaigu, qui est une maison appartenant originairement aux RR. PP. Augustins de Nancy, et qu'on dit avoir été leur première demeure.

On remarque qu'en cet endroit se sont données trois batailles considérables: la première en 1308, entre Thiébaut II du nom, duc de Lorraine, et Henry comte de Vaudémont: La seconde en 1364, entre le duc Jean I, à la tête des troupes de l'empereur Charles IV et des aventuriers Bretons qui y furent défaits au nombre de 40 mille: La troisième en 1476, entre le duc René II, et Charles-le-Hardy duc de Bourgogne, qui y fut entièrement défait et mis à mort; son armée était campée entre Jarville et Nancy.

Le roi Louis XIII était campé à la Neuveville près Nancy (1), lorsqu'il entreprit le siége de cette place; le duc Charles IV l'y vint trouver, et y ratifia le traité passé à Charmes entre lui et le cardinal de Richelieu en 1633, le 2 septembre.

NEUVE-VILLE (LA) SUR ORNE. — La Neuve-ville sur Orne, village sur la rivière d'Orne ou Ornain, diocèse de Toul, Barrois mouvant, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seigneur, haut, moyen et bas justicier pour moitié; madame la marquise de Nettancourt, MM. et dames ses enfans pour l'autre moitié. La paroisse a pour patron saint Martin.

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, page 236 et 237.

Il y a dans ce village cent trente-cinq à cent quarante habitans; un château à M. de Nettancourt, dans lequel est une chapelle; de plus il y a trois fermes à des maîtres particuliers.

Le lieu de la Neuve-ville sur Orne, a eu autrefois des seigneurs de distinction : l'évêque de Verdun, *Nicolas de Neuville*, qui a gouverné l'église de Verdun depuis 1305 jusqu'en 1312, était sorti de la maison de la Neuve-ville sur Orne.

NEUVE-VILLE (LA) AUX RUPS.— La Neuve-ville aux Rups, *Nova villa ad Rivos*, village du diocèse de Toul, terre principauté de Commercy; la paroisse a pour patron S. Nicolas.

Il y a dans ce pays plusieurs autres villages du nom de *Neuve-ville*, dont je ne parle pas ici.

NEUVILLER-SUR-MOZELLE, *et le prieuré de Neuviller.*— Neuviller-sur-Mozelle, village au diocèse de Toul, recette de Nancy, bailliage de Vézelize sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine; il y a 72 habitans ou feux. Ce village est situé au pied des côteaux à gauche de la rivière de Moselle, sur la chaussée de Flavigny à Charmes, vis à vis de Lorrey, à une lieue et demie du bourg d'Haroué, et à demi-lieue de celui de Bayon qui est de l'autre côté de la rivière; c'est une seigneurie fort ancienne que la maison de Germiny possédait avant l'an 1371.

Le village de Roville devant Bayon, éloigné de Neuviller de demi-lieue, ayant été acquis par M. de la Galaizière le 1 février 1754, du sieur Joseph-Charles de Rutant, et de dame Marguerite-Martine Hocquet de Grandville son épouse, cette seigneurie fut détachée du comté de Marainville par lettres patentes de S. M. Polonaise, unie et incorporée au comté de Neuviller-sur-Mozelle.

L'ancien château de Neuviller, où les princes et princesses de la maison de Salm ont autrefois fait leur résidence, était remarquable par le nombre de ses tours, et plus encore par sa situation qui donne une des plus belles vues, variée et étendue sur une vaste prairie, arrosée de la Moselle. Il est sur une haute terrasse au pied de la montagne du Plessis, à l'extrémité du village du côté de Nancy; une source abondante y forme des jets d'eau, et se distribue dans le château. Cette montagne du Plessis était encore il y a quelques années, couronnée d'une forêt anciennement appelée la Héronnière et nommée depuis le Plessis, mot dérivé de plaisir, parce que le bois était planté et renommé dans le pays pour sa beauté. On a démoli l'ancienne chapelle castrale et beaucoup d'autres parties de l'ancien château, et cette année 1749, il a été rebâti presqu'entièrement à la moderne. On y voyait auparavant grand nombre de sculptures, d'armoiries et d'alliances des anciens seigneurs.

Neuviller, prieuré. — Le prieuré de Saint-Pierre de Neuviller, ordre de St. Benoît, dépendant de saint Vanne de Verdun, fut fondé par Thiéri et Vidric, frères de Frédéric comte de Toul, au temps de Laurent abbé de St-Vanne, qui a gouverné son abbaye depuis l'an 1098, jusqu'en 1140. L'église est en même temps prieurale et paroissiale. L'autel du prieur est dans le chœur; le service paroissial se fait dans la nef. Un prince de Salm donna à cette église des reliques de St. Liboire, d'où vient l'obligation au curé de les porter en procession à la chapelle du château, le jour de la fête du saint. Elle attire pendant huit jours les bonnes gens des villages voisins et des merciers qui y tiennent une espèce de foire.

A demi-lieue de Neuviller, au pied d'un coteau du côté de Crévéchamps, il y a un ancien *ermitage*, appelé Notre-Dame de Grâce.

Le seigneur de Neuviller possédait une partie de la seigneurie de Bayon.

NEUVILLER, *ancienne abbaye en Alsace.*— Neuviller ancienne abbaye, est située à l'entrée des montagnes de Vôge, dans un vallon arrosé d'un ruisseau, qui rend le lieu fort agréable; éloignée à distance à peu près égale, de Saverne au

midi et de Phalsbourg au couchant. Cette abbaye fut fondée par saint Pirmin, évêque régionaire, et réformateur de plusieurs monastères. Saint Pirmin engagea Sigebalde évêque de Metz, à faire cette fondation dans un territoire qui était alors de son diocèse et sous sa juridiction spirituelle. Bucelin croit que ce furent Rutharde Adolphingue, prince d'Alsace, et Irmensonde son épouse, qui la dotèrent.

Le monastère fut dédié à saint Pierre et à saint Paul. Dans la suite Drogon évêque de Metz, frère de l'empereur Louis-le-Débonnaire, y envoya le corps de saint Adelphe, l'un de ses prédécesseurs, évêque de Metz, qui y est honoré comme second patron; St. Pirmin en est considéré comme premier abbé.

NICEY.— Nicey, *Nicetum*, village du Barrois mouvant, sur la rivière d'Aire, au-dessus de Pierrefitte, à trois lieues et demie de Bar, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Ce lieu est du diocèse de Toul; la paroisse a pour patrone la Sainte-Vierge en sa Nativité.

La terre de Nicey a été autrefois possédée par des seigneurs du même nom.

NICOLAS (SAINT), *bourg*, *prieuré*, VARANGÉVILLE.— Le bourg de Saint-Nicolas, situé sur la rivière de Meurthe, à deux lieues de Nancy vers l'occident, et à trois lieues de Lunéville vers l'orient, se nommait autrefois *le Port*, parce que c'était un port où l'on chargeait et déchargeait les marchandises qui montaient ou qui descendaient la Meurthe, cette rivière commençant en cet endroit à être navigable; il donnait le nom à un canton considérable de la Lorraine, qui se nommait *le Portois* ou le pays de Port, et s'étendait assez loin sur la Meurthe, et aux environs vers les montagnes de Vôge.

Il ne prit le nom de Saint-Nicolas (1), que depuis qu'un gentilhomme Lorrain y apporta de la ville de Bari en Pouille, l'os d'un article de la main du grand saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie, vers l'an 1087. Ce gentilhomme nommé Albert, donna d'abord cette relique à l'église de la Vierge, bâtie à peu près où est aujourd'hui la grande et belle église de St.-Nicolas; ce lieu était alors en bois, et il n'y avait que la chapelle dont nous venons de parler, et une métairie dépendante du prieuré de Varangéville, située du même côté de la Meurthe.

Dès qu'on sut qu'il y avait en ce lieu une relique de saint Nicolas, les peuples des environs y accoururent en foule: le lieu commença à se peupler, l'on y bâtit une église qui devint bientôt célèbre par les miracles que Dieu y opéra par l'intercession de saint Nicolas. J'ai lu dans un manuscrit qui m'a été communiqué à St.-Nicolas, que l'évêque de Toul, Eudes de Vaudémont, donna en 1193 (1), à l'abbé de Gorze la relique de ce saint: cela veut dire apparemment que cet évêque fit en 1193, la dédicace de la nouvelle église de Port, dédiée ci-devant sous l'invocation de la Sainte-Vierge, qu'il la dédia sous le nom de saint Nicolas, et la confia à l'abbé de Gorze, de qui dépendait le prieuré de Varengéville, et la chapelle en question. Peut-être aussi que la relique fut d'abord déposée entre les mains d'Eudes, évêque de Toul, qui la mit dans cette chapelle, au jour qu'il en fit la dédicace en 1193.

Dès le temps de Richerius, religieux de Senones, qui vivait au commencement du XIVe siècle, l'on voyait déjà dans l'église de Saint-Nicolas, ces chaines énormes, qui y sont suspendues aux piliers, et qui sont des monumens indubitables de la délivrance procurée par les mérites du saint, aux seigneurs chrétiens pris par les Turcs dans les guerres des croisades.

On raconte en particulier qu'un comte de Richecourt, s'étant trouvé en Palestine dans les prisons et chargé de chaînes, entre les mains des Infidèles, invoqua saint Nicolas, et se voua à lui; qu'aussitôt il se trouva miraculeusement transporté avec ses

(1) Richer Senoni, l. 2, c. 23, Bayon, 67.

(1) V. histoire de Lorraine, tome 1, page 1211 et 1212.

chaînes à la porte de l'église du saint; en mémoire de ce miracle on fait encore tous les ans une procession solemnelle à huit heures du soir, dans l'église et dans le bourg de St.-Nicolas.

Ce seigneur et ses successeurs, s'étaient engagés de venir tous les ans, ou d'envoyer leurs sujets en armes pour garder la relique; mais ils se sont déchargés de cette servitude, en donnant quelque chose aux pères de Saint-Nicolas, qui gardent eux-mêmes, où font garder par d'autres la relique du saint. On aura peine sans doute à se persuader qu'un homme ait pu être transporté de la Palestine à St.-Nicolas, encore chargé de ses chaînes : c'est un assez grand miracle que le seigneur de Richecourt ait obtenu sa délivrance, et ait apporté et déposé ses chaînes à Saint-Nicolas, comme un monument de la liberté qu'il avait obtenue par les mérites du saint, sans vouloir faire croire qu'il fut transporté encore chargé de ses chaînes, à la porte de l'église du saint; toutes les autres circonstances qu'on raconte de ce miracle, peuvent être regardées comme des embellissements que la pieuse crédulité du peuple y aura ajoutés.

Le sire de Joinville dans l'histoire de saint Louis (1), raconte que la flotte du roi étant accueillie d'une dangereuse tempête, qui la menaçait du naufrage, ce seigneur promit à la reine, si elle voulait faire présent à l'église de Saint-Nicolas, d'une nef d'argent, du poid de cinq marcs, que Dieu par les mérites du saint, la délivrerait du naufrage; la reine le crut, promit la nef d'argent, et le calme fut rendu à la mer. Le sire de Joinville arrivé en France, apporta lui-même la nef promise à l'église de Saint-Nicolas en 1254. Cette église était encore en ce temps-là, regardée comme membre du prieuré de Varangéville; le sire de Joinville l'appelle du nom de *St.-Nicolas de Varangéville*. Dans la suite on abattit le bois qui était aux environs, on y bâtit des maisons, on y mit des religieux, avec un prieur tiré de Gorze, pour desservir l'église, et enfin il s'est formé un village et une paroisse à St.-Nicolas.

(1) Joinville, histoire de saint Louis, page 114.

Cette paroisse dans les commencemens, n'était que la chapelle des fonts baptismaux, qui se voit aujourd'hui du côté septentrional du sanctuaire; et dans la suite on dit toujours dans la visite que les doyens ruraux font à St.-Nicolas, qu'ils y ont visité les fonts, le St. Sacrement et les saintes huiles qui se conservent dans cette chapelle. Les curés de St.-Nicolas et de Varangéville, font toutes leurs fonctions dans cette chapelle, mais ils n'y ont jamais chanté ni messes ni vêpres, et n'y ont enterré personne.

En 1254, le cardinal Hugues, légat du Saint-Siége, du titre de Ste Sabine, donna pouvoir au prieur et aux religieux de Saint-Nicolas, de célébrer dans leur église le saint Sacrifice de la messe, nonobstant l'interdit publié à Lyon. Le pape Nicolas III en 1278, leur accorde le même privilége, et Conrade évêque de Toul en 1289, donna des indulgences particulières aux pélerins qui fréquentaient ce saint lieu.

En 1248, le duc Mathieu II fit un accord avec l'abbé de Gorze, par lequel il reconnait que les sujets de Saint-Nicolas, ont le droit de halle, celui de pougny (1) du change et celui des enseignes des pélerins, qui viennent à St.-Nicolas, et que tout cela appartient nuement à l'abbé de Gorze, comme seigneur du lieu de Port ou St.-Nicolas.

En 1284, le jour de la *Quasimodo*, *Renaud de Neuchâtel* et Jean, voué de Nomeny, partageant en présence du duc Ferri, la succession de *Liebeau de Hautepierre leur frère*, Renaud emporte la moitié du ban de Bertrimoutier avec quelques héritages à Faucompierre et à Feraille; Jean de Nomeny emporte la contre-partie de Bertrimoutier, quelques biens à

(1) Un droit de prendre une certaine quantité de grain, sur chaque sac qui se vend au marché.

Conei, à Sancy, à Velancourt, etc., laquelle succession leur était échue par leurs femmes.

En 1341, les merciers de Nancy, de Port (ou St.-Nicolas), de Rosières et autres, ayant formé une confrérie *en la révérence et remembrance* (ou en mémoire) *de monsieur Saint-George*, dont le duc Raoul venait de fonder la collégiale dans Nancy, ce prince au mois de janvier 1341, confirma leur association, et voulut que lesdits merciers et confrères, fussent obéissans à *celui que le bâton dudit monsieur Saint-George aurait pris et reçu comme roi.* Les deux successeurs de Raoul, confirmèrent ladite association en différens temps, et le duc Léopold en 1715, créa la justice consulaire à Nancy, pour *reconnaître tous les différens nés et à naître entre marchand et marchand, pour fait de commerce seulement.*

Le bâtard de Bourbon ayant pris le château de la Mothe (1), y demeura pendant un mois, faisant de là des courses par toute la Lorraine. Il envoya de ses coureurs jusqu'à *St.-Nicolas de Varangéville, qui depuis très long-temps était respecté par les ennemis mêmes.* Ceux-ci, sans avoir égard à la sainteté du lieu, le pillèrent, et en emportèrent de grandes richesses.

Le roi Charles VII, étant venu en Lorraine en 1444, avec le Dauphin, qui fut depuis le roi Louis XI, fit son pélérinage à St.-Nicolas avec les seigneurs de sa cour; ce prince lui accorda ses lettres de sauvegarde et de protection. Il veut que cette église dépendante de l'abbaye de Gorze (2), et les bourgeois du lieu, soient gardés et défendus par ses officiers, comme ses propres sujets; il leur assigna le bailli de Vitry et de Chaumont, pour les défendre et maintenir dans leurs franchises et liberté, et leur confirma les privilèges qui leur avaient été accordés par le roi René et par ses prédécesseurs ducs de Lorraine.

(1) Histoire de Lorraine t. 2. page 816. Monstrelet an 1439.

(2) Livre XIX. page 967.

Il accorda de pareilles lettres à l'abbaye de Gorze l'année suivante, étant à Sari près Châlons-sur-Marne, au mois de juin 1445.

Le roi René I, étant duc de Lorraine, la reine Marguerite sa fille, depuis reine d'Angleterre, épouse du roi Henri VI, vint à St.-Nicolas l'an 1459, et y fit présent d'un bel ornement rouge et violet à fond d'or, orné de perles.

Le roi Louis XI, y fit son pélerinage, et y fit mettre sa figure, qui se voit après le pillier, qui est à la gauche de l'autel de St.-Nicolas, et cela en reconnaissance du danger qu'il avait évité à Lyon de perdre la vie.

L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, en 1355, vint rendre ses devoirs à St.-Nicolas: Le roi de France Henri II, en 1552; Charles IX, avec la reine Catherine de Médicis sa mère et le cardinal Charles de Bourbon, y vinrent faire leurs dévotions en 1600; le roi Henri III, en 1602; le roi Henri IV, avec la reine Catherine de Médicis, et le roi Louis XIII, avec le cardinal de Richelieu, s'y rendirent de même en 1632.

La belle et magnifique (1) église que l'on voit aujourd'hui à Saint-Nicolas, fut commencée par Simon Moyset, curé de ce lieu, en 1494. Il en jetta les fondemens le 14 avril de cette année; on ignore le nom de l'architecte qui donna le plan, et qui fit exécuter cette grande entreprise; elle fut achevée en 1544. Il est surprenant qu'un simple particulier ait pu accomplir en si peu de temps un ouvrage digne de la magnificence d'un roi. Il mourut le 11 avril 1520, et fut enterré au pied de l'autel, où l'on voit sa tombe; son épitaphe se voit après un pillier près de là.

Simon fut aidé dans son entreprise par les ducs de Lorraine, René II et Antoine,

(1) Philippe de Vigneule *T.* 3. *pag.* 358. Environ l'an 1500, fut faite l'église de St.-Nicolas, que l'on dit de Varangéville, laquelle auparavant était très-laide et vieille pareille à l'église paroissiale de St.-Mihiel.

par plusieurs personnes puissantes, comme il est remarqué dans son épitaphe. Le duc René II, pour faciliter le transport de la pierre de taille de Viterne à St.-Nicolas, fit dit-on paver le chemin de St.-Nicolas à Viterne à la longueur de trois lieues.

Le roi René I, fit faire en 1450, le bras d'or enrichi de pierreries, où l'on conserve encore aujourd'hui la relique de St.-Nicolas ; ce riche reliquaire fut déposé à Bar-le-Duc, dans la chambre des comptes, en un coffre sous trois clefs, et ne fut donné aux prieurs et religieux de St.-Nicolas qu'en 1575. Entre les autres pierres précieuses dont le bras était orné, on voyait une *Vénus* fort bien faite, gravée sur une agathe, que le peuple baisait avec respect, croyant baiser la figure de la Ste. Vierge ; on la détacha il y a quelques années, et on mit en sa place un St.-Nicolas en émail ; la Vénus fut envoyée au roi Louis XIV,

Gérard Mercator dans son atlas imprimé à Amsterdam en 1082, remarque que de son temps, c'est-à-dire avant l'incendie de l'église St.-Nicolas, arrivé en 1635, on voyait au faîte de cette fameuse église, un obélisque autour duquel était une branche de lierre, avec ces mots, TE. STANTE. VIREBO.

J'ai une médaille de Charles, cardinal de Lorraine, duc et pair de Reims, portant d'un côté les armes en plein de Lorraine, avec le chapeau de Cardinal, et la croix d'archevêque, et autour, cette légende : CAROLVS CARDINALIS DE LOTHAR. ARCH. DVX RHEM : et sur le revers, la pyramide ou l'obélisque surmonté d'un croissant, avec la branche de lierre, et ces mots CRESCAM. ET. TE STANTE VIREBO.

C'est le grand cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, qui assista au concile de Trente : la pyramide marque l'église catholique ; elle est surmontée d'un croissant, auquel le cardinal fait allusion, en disant *crescam* : je croitrai en honneur et en dignité, attaché à l'église catholique, et je fleurirai dévoué à la même église, dont en effet il fut le soutien et l'ornement dans la France. Il ne se contenta pas de faire graver cette devise sur ces médailles ; il la consacra même sur l'église de St.-Nicolas, la plus grande et la plus belle de la Lorraine.

On remarque dans cette église une chose singulière qui fait l'étonnement des étrangers ; c'est qu'elle fait un coude dans sa longueur, et représente en quelque sorte un navire, dont les deux extrémités, la poupe, et la proue sont recourbées ; les architectes sont partagés sur la cause de cette courbure.

Quelque uns ont cru que le premier architecte l'avait fait exprès, pour faire montre de son habilité, car il est visible que cette irrégularité a du augmenter le travail, et dans la taille et la position des pierres ; d'autres ont conjecturé que l'on avait voulu représenter un vaisseau, St. Nicolas étant le patron des matelots et des gens de mer, et le protecteur de ceux qui entreprennent des voyages sur les eaux. D'autres sans y chercher aucun mystère, ont jugé que Simon Moyset qui conçut le dessein de faire bâtir cette église, n'étant pas maitre du terrain, fut obligé de donner cette tournure à cet édifice, pour ne pas abattre quelques maisons, qu'apparemment on ne voulut ni lui céder ni lui vendre. On m'a assuré que les architectes du roi Louis XV, en avaient d'abord jugé ainsi à leur passage à St. Nicolas, mais ils en vinrent ensuite au sentiment, qu'on avait voulu imiter un navire.

Lorsque le duc Charles III, et le cardinal de Lorraine son fils, entreprirent de fonder l'église primatiale de Nancy, en 1602, on supprima le titre prieural du prieuré de St.-Nicolas, et on exposa au pape Clément VIII, que le prieuré de ce lieu était détruit et renversé de fond en comble par les hérétiques : *Bellorum injuriâ quæ in iisdem partibus, novissimè extiterunt ab hæreticis dijectus ac solo æquatus reperitur*. Rien n'était moins vrai que cet exposé ; ce qui n'empêcha pas que le prieuré de St.-Nicolas ne fut sup-

primé, et les revenus avec toute la dîme de St.-Nicolas et de Varangéville unis à la primatiale de Nancy, de même que quantité d'autres prieurés et abbayes. Les chanoines de la primatiale, en enlevèrent les plus précieux joyaux et ornemens de l'église, et y laissèrent néanmoins encore quelque argenterie et ornemens, à cause de la célébrité du pélerinage : mais en 1635, les Suédois enlevèrent presque tout le reste, à la relique près, qui avait été sauvée à Nancy.

Il y eut de fort bonne heure une imprimerie à St.-Nicolas, et je pense que c'est la plus ancienne qu'on ait vue en Lorraine; car dès l'an 1518, le curé de St.-Nicolas nommé Pierre Jacobi, y imprima le poème de Pierre de Blar, intitulé *Nanceidos*, en beaux caractères, avec figures en bois fort bien faites.

On vit encore dans le même bourg de St.-Nicolas d'autres imprimeurs en 1627, 1628, et l'on a des livres d'église imprimés par François Dubois et Jacques François, à St.-Nicolas en ces années là ; mais les malheurs de la guerre, qui ont ruiné ce fameux bourg, y ont fait tomber l'imprimerie, qui ne s'est guères soutenue qu'à Metz, au Pont-à-Mousson, à Nancy et à Toul.

On voit dans la Lorraine quelques pièces d'or, portant d'un côté l'image de St. Nicolas, et au revers les armes en plein du duc René II ; mais ces monnaies ont été frappées non à St.-Nicolas, mais à Nancy, comme il parait par l'inscription qui se lit autour de l'effigie de St. Nicolas: MONETA AVREA NANCEI, et sur le revers, RENATVS D. G. REX. SICIL. IHER. L. G. B. René par la grâce de Dieu, roi de Sicile, de Jérusalem, de Lorraine, de Gueldre et de Bar.

L'église et le bourg de St.-Nicolas. souffrirent extraordinairement pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV. Les Français, les Allemands, les Suédois, y entrèrent successivement, les pillèrent, les ravagèrent, les brûlèrent ; l'église de St.-Nicolas fut profanée en mille manières, et fut enfin brûlée au mois de décembre 1635.

Le bourg était plein de richesses, de marchandises, de provisions de toutes sortes ; le grand duc Charles III, y avait transferé le principal commerce du pays, y ayant établi des foires franches, comme dans le lieu le plus propre au trafic, étant au centre de ses états, et à portée de la France et de l'Allemagne.

J'ai une médaille de cuivre frappée à l'occasion de ces foires établies à St. Nicolas, et du grand commerce que le duc Charles III, y voulait faire fleurir ; d'un côté sont des navires, qui sont les armes de ce lieu, avec ces mots, FLVCTVO NEC MERGOR, et au revers des ballots de marchandises avec cette inscription : PROSPERATVM EST OPVS IN NAVIBVS EIVS ; et au-dessous : NOROI. qui est apparemment le nom du monayeur, ou de celui qui a fait frapper la pièce.

St.-Nicolas devint donc un lieu extraordinairement riche, et ce fut cette réputation de richesses, qui fit son malheur, et qui y attira cette foule d'ennemis, qui, comme dit un auteur du temps, jouaient comme aux barres, et se succédaient les uns aux autres dans le pillage de St.-Nicolas. Depuis ce temps ce lieu n'a pu se rétablir ; on n'y voit plus ni ce concours d'étrangers pour le commerce, ni de riches marchands magasiniers, ni même cette foule de pélerins, qui s'y rendaient de tous côtés.

On raconte que le duc Charles III, ayant obtenu du pape que le jubilé durât à St.-Nicolas pendant toute l'année 1602, on y compta jusqu'à deux cent mille pélérins, y compris six mille prêtres qui y dirent la messe, et vingt mille hérétiques, qui y firent abjuration.

Un certain Louis Desmasures calviniste, voulut répandre ses erreurs dans le bourg de St.-Nicolas ; il y prêcha d'abord en secret, puis y ayant fait venir un ministre, il assembla au bruit d'un coup de fusil, ceux qui furent curieux de l'entendre ; ils

se rendirent en grand nombre dans l'assemblée pendant que le curé était demeuré presque seul dans son église.

Le duc Charles III, informé de ce désordre, envoya Jean de Savigni, bailli de Nancy, avec la compagnie de ses gardes pour arrêter le prédicant et Desmasures; mais la plupart se sauvèrent et se cachèrent. Desmasures se retira au duché des Deux-Ponts, et delà à Metz, où il devint ministre de la nouvelle doctrine; mais le bourg de St.-Nicolas persista dans la foi catholique romaine, de même que le reste de la Lorraine.

Pendant la guerre que le duc Charles de Bourgogne (1) fit à la Lorraine au quinzième siècle, contre le duc René II, le bourg de St.-Nicolas qui est sans murailles et sans défenses, fut aisément occupé par les gens du du duc de Bourgogne; mais le duc René II, ayant obtenu du secours de la part des Suisses, ordonna à ses officiers qui étaient répandus dans les petites villes de Lorraine, de ramasser le plus de troupes qu'ils pourraient, et de se rendre à St.-Nicolas et à Varangéville.

Le duc de Bourgogne informé de l'approche du duc René, envoya de ses gens pour s'emparer de St.-Nicolas, avec ordre d'y mettre le feu. Ils entraient dans ce bourg du côté de Nancy, comme les gens du duc y entraient du côté de Strasbourg; ceux-ci donnèrent la chasse aux Bourguignons, et en tuèrent quelques-uns. Il y en avait bon nombre d'autres cachés dans les maisons bourgeoises, et même dans l'église; les Suisses les y cherchèrent, en mirent à mort plusieurs, d'autres furent pris et liés six ou sept ensemble, puis précipités du haut du pont dans la rivière, où les Suisses les faisaient plonger à coup de piques et les y noyaient.

En 1552 (2), au commencement du siége de la ville de Metz, par l'armée de l'empereur Charles V, Albert de Brandebourg qui n'était pas encore clairement déclaré contre la France, mais dont on se défiait beaucoup, attaqua avec ses troupes le duc d'Aumale, le battit, le fit prisonnier, et le fit conduire à St.-Nicolas. Ce combat se donna le 4 novembre 1552, près *la croix du Moutier*, qui était sur le chemin de Nancy à Flavigni, au coin d'un petit bois, pas loin de Ludres; cette croix ne subsiste plus, mais on en voit encore quelques débris, et le lieu est connu sous le nom de *la croix du Moutier*. Entre les morts on compta le duc de Rohan, le seigneur de Saint-Farju, les barons de Castres et de Conches, le seigneur de Forei, et cent-quarante gentils-hommes; delà Albert de Brandebourg se rendit au camp de l'empereur Charles V, devant Metz.

Nous avons déjà touché quelque chose de la désolation du bourg de St.-Nicolas, et de l'incendie de ce bourg arrivé en 1635, par les Suédois. Avant ce funeste événement, les religieux de St.-Nicolas avaient eu la précaution de faire transporter à Nancy la relique et le reliquaire de ce saint, avec l'argenterie et les plus précieux ornemens; la relique de St. Nicolas fut reconnue en présence de neuf des plus qualifiés de Nancy, et enfermée dans un rouleau de plomb cacheté de leurs sceaux.

Quelque temps après, c'est-à-dire le 10 novembre 1635, un soldat français ayant trouvé sur un fumier à Vergaville, un rouleau de parchemin doublé de tafetas rouge, sur lequel était écrit; *ex digito sancti Nicolai, reliquia sancti Oegidii confessoris, reliquia sancti Hyppoliti martiris*, crut avoir trouvé la vraie relique de St.-Nicolas, et la porta au cardinal de la Valette, qui commandait l'armée française. Ce cardinal mit la relique entre les mains du R. P. Geoffroy jésuite, son confesseur, afin qu'il la rendit aux pères bénédictins de St.-Nicolas, pour la remettre à la fin de la campagne dans leur église, quand la relique aurait été bien reconnue. Mais les bénédictins ne voulurent pas reconnaître cette relique, comme étant du grand St. Nicolas, mais seulement de St.

(1) Histoire de Lorraine t. 3. page CICII. preuves.

(2) Histoire de Lorraine. tit. 3. 2. p. 1326.

Nicolas de Tolentin; cela forma d'assez grandes difficultés, qui ne furent terminées qu'en 1655. Il fut reconnu que la vraie relique n'avait jamais été entre les mains des ennemis, et qu'elle avait été transportée à Nancy, et soigneusement conservée pendant la guerre.

Bourg de St.-Nicolas.

Le bourg de St.-Nicolas, nommé anciennement *Port*, ne prit le nom de St.-Nicolas, qu'après que les reliques de St.-Nicolas qui y furent apportées au douzième siècle, eurent donné occasion à la construction d'une église et d'un village, sous le nom de ce saint.

Le prieuré fut bâti bientôt après, et fut toujours dans la dépendance de l'abbaye de Gorze, de même que le prieuré de Varangéville, qui n'est séparé de St.-Nicolas, que par la rivière de Meurthe.

Varangéville.

Le bourg de Varangéville, qui n'est séparé de St.-Nicolas que par la rivière de Meurthe, est bâti auprès d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Gorze, et dédié à saint Gorgon, martyr. Angelramne évêque de Metz, y mit quelques reliques de Saint Gorgon, et donna le prieuré à l'abbaye de Gorze en 770; il a toujours été possédé et desservi par des religieux de cette abbaye jusqu'à la suppression du titre prieural de Varangéville, et l'union de ses revenus à l'église primatiale de Nancy.

Outre le monastère de l'ordre de St.-Benoît, on voit dans le même bourg de St-Nicolas, un couvent de capucins, bâti par le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, en 1611; il y est enterré avec ses neveux François, évêque de Verdun, et Louis de Lorraine, marquis de Mouy, et comte de Chaligny.

De plus, l'hôpital de St.-Germain bâti par les chanoines de la primatiale, sur la rivière de Meurthe, vis à vis les capucins.

Les jésuites fondés par messieurs de Maînbourg, à charge d'y tenir un petit collége.

Les religieuses de la congrégation.

Les annonciades de la B. Jeanne de France.

Les bénédictines.

Outre l'hôpital de Varangéville, dont nous avons parlé, il y en a encore un autre dans le bourg de St.-Nicolas, fondé en 1480, par Simon Moyzet, curé de St.-Nicolas, et par les bourgeois dudit lieu.

Les filles de la charité y furent établies pour le service des pauvres en 1709.

Dans l'église de Varangéville on voit trois chapelles, savoir :

1.° La chapellle des Trois Rois.
2.° La chapelle de St.-Christophe.
3°. La chapelle de Notre-Dame de Lorette

Dans l'église de St.-Nicolas, annexe de Varangéville, se voient dix chapelles.

1°. La chapelle de Ste.-Catherine.
2°. La chapelle du St.-Sépulcre.
3.° Sa chapelle de St.-Michel.
4.° La chapelle de St.-Quirin.
5.° La chapelle de Ste.-Anne.
6.° La chapelle des Fonts.
7.° La chapelle des SS. Crepin et Crepinien.
8.° La chapelle de la Vierge.
9.° La chapelle de St.-Claude.
10.° La chapelle de St.-François et de Ste.-Elisabeth.

Sur le chemin de St.-Nicolas à Nancy, à un petit quart de lieue dudit St.-Nicolas, on rencontre l'ermitage de la Madelaine, d'un revenu assez considérable, fondé en 1409, chargé de trois messes par semaine.

Près ledit ermitage se voit une ferme appartenant aux dames prêcheresses de Nancy, qui y avaient anciennement leur couvent, d'où il fut transféré à Nancy par le duc Ferri III, en 1298, dans son propre palais en la ville vieille; elle était auparavant bâtie au bois de Malrup près St.-Nicolas.

NIDERSTEINSELLE, — Nidersteinselle, ou simplement *Steinzel*, village du diocèse de Metz, bailliage de Fénétranges, à une demi-lieue de cette ville, sur la Sarre, cour souveraine de Nancy.

Il y avait autrefois en ce lieu un châ-

teau ou forteresse assez considérable, qui appartenait anciennement à la maison de Geroltzeck.

NIED (La), *rivière*. — La Nied, *ou* Niède, *ou* Nid, en latin *Nita*, ou *Nida*, rivière de la Lorraine-Allemande. Cette rivière a deux grandes branches, qui avant leur jonction, se nomment l'une *Nied-Française*, l'autre *Nied-Allemande*; la source de la première est au-dessus de Château-Brehain, et a des étangs près de Morhange; elle passe à Chicourt, Orron, Han, le Mud, Pange, Mont, villages enclavés dans le pays Messin, aux étangs, bailliage de Boulay, où elle joint l'autre branche, à Condé et Northen: la Nied-Allemande prend naissance à une lieue de Puttelange, passe à Faulquemont, Créhange, Elvange, et se joint à la Nied-Française, à Condé et Northen. Après la jonction de ses deux branches, la Nied passe à Volmerange, Rupeldange, entre dans la dépendance de Bouzonville, entre Colming et Bettange, passe de là à Guirlange, Eblange, auprès de Freistroff, à Bouzonville, et se perd dans la Sarre au-dessus du château de Siersberg.

La Nied donne son nom au pays qu'elle arrose, nommé par les anciens *Nitensis-pagus*, *Nitachowa*, dans la basse Latinité. Ce pays est ainsi appelé dans le partage fait en 870, entre les deux rois, Charles-le-Chauve, et Louis-de-Germanie.

NOMENY. — Nomeny est une petite ville de Lorraine au diocèse de Metz, située sur la Seille, érigée en marquisat en 1567; ayant Nancy au midi, et Metz au nord, éloignée de ces deux villes d'environ cinq lieues, et à trois de Pont-à-Mousson; nous ignorons quand, et comment elle est venue aux évêques de Metz.

Quelques-uns (1) croyent que Jacques de Lorraine évêque de Metz, mort en 1260, l'a donnée à son église; mais je ne vois aucune preuve de cette concession dans l'histoire. Ce qui est certain, c'est que depuis plusieurs siècles, elle est une des principales châtellenies de l'évêché de Metz, qu'elle a été tenue en fief par divers seigneurs, et qu'elle a été plus d'une fois engagée et dégagée par les évêques de Metz.

(1) Longuerue, état de la France, deuxième partie, *page* 175, 176.

Renaud de Bar, évêque de cette église (1), et qui est mort en 1316, reçut en 1306, les foi et hommage de la vouerie de Nomeny, possédée par le comte Sauvage, ou *Vild-grave*. En 1442, Jean de Toulon était avoué de Nomeny. L'évêque Adalberon II (2), du nom, étant tombé malade près de Nomeny, se fit porter dans cette ville au mois de mai 1005, et de là à Metz, où il mourut au mois de décembre suivant.

Ademare de Monti évêque de Metz (3), fit fortifier Nomeny vers l'an 1350, ou 1360; et Thierri Bayer de Boppart, fit bâtir au quatozième siècle, le château de Nomeny, qui était beau et grand, et où les évêques de Metz, ses successeurs, faisaient volontiers leur demeure, comme on le remarque en particulier de George de Bade. Les évêques y exerçaient les droits régaliens, et une autorité souveraine, de même qu'à Vic qui n'en est pas fort éloigné.

Le 12 mai 1395, Raoul de Coucy évêque de Metz, engagea à Charles II, duc de Lorraine, son cousin, le château et ville de Nomeny, le ban de Delme, et plusieurs autres terres, avec faculté de retirer le ban de Delme, moyennant la somme de sept mille francs de bon or, au coin du roi de France.

En 1431 après la fameuse bataille de Bulgnéville (4), Vancelain de la Tour, le Damoiseau de Commercy, Robert de Sarbruche, et Robert de Baudricourt, qui s'étaient sauvés du combat, se mirent à la tête de quelques troupes de voleurs et d'aventuriers, et commirent une infinité de dégats dans la Lorraine et dans le Barrois.

Vancelin, ou Vinceslas de la Tour,

(1) Meurisse, Hist. de Metz, p. 491.
(2) Hist. de Lorr. t. 1, p, 1004.
(3) Ibid. t. 2, p. 534.
(4) Chronique du doyen de St.-Thiébaut, Hist. de Lorr., t. 2, p. 776.

pour colorer ces pilleries, disait qu'ayant été pris et rançonné à la bataille de Bulgnéville, il était en droit de se dédommager de ses pertes, sur les terres et sur les sujets du duc, au service duquel il était. Toutefois le bruit commun était, qu'il n'avait pas été pris par l'ennemi dans la mêlée, mais qu'il s'était enfui et s'était caché. Quoi qu'il en soit, il alla avec ses associés assiéger Nomeny, qui appartenait à l'évêque de Metz; mais n'ayant pu s'en rendre maître, ils firent le dégat dans tous les environs.

Le duc Charles IV fut rétabli en 1661, en la possession de Nomeny et de Delme, à la réserve de ce qui avait été cédé à la France par le traité de Vincennes, en souveraineté, pour le chemin royal, large d'une demi-lieue de Lorraine. Le même duc Charles IV forma ses plaintes par ses députés, à la diète de Ratisbonne en 1663, des entreprises que les Français faisaient sur le marquisat de Nomeny.

Par le traité de Marsal passé à Metz le dernier d'août 1663, et ratifié par le roi Louis XIII, étant à Nomeny, le premier septembre suivant, il fut arrêté qu'on nommerait incessamment des commissaires de part et d'autre (1), pour régler les difficultés touchant Nomeny et St.-Avold et quelques autres articles.

En 1668, le roi fit proposer au duc Charles IV, d'entrer en négociation sur quelques difficultés concernant St.-Avold et Nomeny; on envoya des députés à Paris, où l'on ne conclut rien; et la guerre ayant recommencé en 1669, le maréchal de Créqui s'empara des places de Lorraine, et en particulier de St.-Mihiel, du Pont-à-Mousson et de Nomeny.

A la paix de Risvik, le duc Léopold rentra dans Nomeny, et par le traité de Paris de l'an 1718, le roi a déchargé le duc pour le marquisat de Nomeny, de tous les droits de suprême domaine, que la couronne de France avait acquis, tant par le traité de Munster de l'an 1648 qu'autrement.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 647.

Le bailliage de Nomeny consiste en 15 villages; la ville n'a rien de remarquable, le château est abandonné, et se ruine de jour en jour.

On peut consulter le dispositif de l'arrêt de réunion du dixième mai 1680, *page 43 et suivantes*, et ce que nous avons dit du ban de Delme dépendant de Nomeny.

De belles casernes ont été bâties depuis quelques années à Nomeny, au bord de la rivière de Seille, sur laquelle il y a un pont de pierres.

Outre la paroisse, il y a Nomeny un hospice de minimes, des religieuses de la congrégation depuis 1628, et un hôpital.

NOMEXY. — Nomexy, Nomesy, *ou* Nommexey, en latin *Nomosium*, village du diocèse de Toul, bailliage de Charé, cour souveraine de Lorraine, situé à gauche de la Mozelle, vis-à-vis de Chaté. L'église paroissiale a pour patrons St.-Calixte et St.-Julien.

Nicolas de Nomexy, en latin *Nicolaus Nomesius*, était originaire de ce lieu; il est auteur d'un assez bon ouvrage, intitulé, *Parnassus pœticus*, dont on a fait plusieurs éditions. Cet ouvrage est fort utile pour ceux qui veulent faire des vers latins, et il est étonnant qu'il soit aujourd'hui dans un si grand oubli. La méthode de cette auteur est de donner plusieurs vers tirés des meilleurs poëtes, sur tous les sujets qu'il traite, et sur les noms qui entrent dans son ouvrage. Il a encore composé plusieurs poësies latines. Voyez son article dans la bibliothèque Lorraine.

NONPATELIZE.— Nonpatelize, village du ban d'Etival, dépendant de cette abbaye pour le temporel et le spirituel; la cure a pour patron saint Evre évêque de Toul.

Dans les anciens titres latins *Nonpatelize* est nommé *Nonpardi Villa*, ou *Nopardi Ecclesia*. Voyez dans les annales des prémontrés, *t.* 2, *p.* DXC, *de l'an* 1113, voyez ci-devant *la Burgonce*.

NONSARD. — Nonsard, village du diocèse de Metz, situé sur le Madin; de la

baronie de la Marche-en-Voivre, à deux lieues de Thiaucourt; il y a environ quarante habitans, un fief et une tour, dont Messieurs de Niceville sont seigneurs, bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy.

Nonsard est un ancien fief mouvant du comté d'Apremont (1): dès le treizième siècle les seigneurs de Nonsard ont repris cette terre des seigneurs d'Apremont.

Pierre abbé de St.-Mihiel, fit en 1286, un traité d'accommodement avec Thiébaut comte de Bar (2), par lequel ils l'associent en tout ce qu'ils ont ès lieux, situés entre les bois de Nonsard et les bois Longean, pour faire une chaussée et un étang audit lieu, qu'ils ne peuvent faire l'un sans l'autre; en sorte qu'ils auront l'un et l'autre chacun moitié en ladite chaussée, et aux profits de l'étang, et ne pourront le pêcher l'un sans l'autre.

NORROY-LE-SEC. — Norroy-le-Sec, *Nogaretum siccum* : le nom de *Nogaretum* signifie un lieu où il y a abondance de noyers.

Norroy-le-Sec est un village situé dans le pays de Voivre, diocèse de Verdun; l'église paroissiale est dédiée à St.-Martin. Norroy-le-Sec est chef-lieu de la prévôté et office de ce nom, recette et bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy, le roi en est seul seigneur. Il est parlé de ce Norroy, dépendant de l'abbaye de Saint-Arnould, sous le nom de *Nogaretum*, dans la bulle du pape Léon IX, confirmative des biens de cette abbaye, en 1044.

Norroy-le-Sec fut donné à l'église de Saint-Jean l'évangéliste, nommée depuis de saint Arnould, par le duc Pepin, fils d'Einschise, petit-fils de saint Arnould, et par Plectrude sa femme, en 679; l'abbé Romule était alors abbé de cette église ou plutôt de cette collégiale; car ce ne fut que sous Drogon évêque de Metz, et sous l'empereur Charlemagne, que ce monastère ou cette église, furent donnés aux religieux bénédictins; et elle ne porta le nom de St. Arnould, que depuis que le corps de ce saint y fut apporté du St.-Mont, où il est mort en 640 (1).

La chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz, dit qu'en 1454, le connétable de France, ayant été obligé de lever le siège de Commercy, le damoiseau dudit Commercy, pour s'en venger, *alla ardre Norroy-le-Franc et plusieurs autres villes qui avaient été de ceux du siége.* Je ne connais en Lorraine aucun lieu du nom de *Norroy-le-Franc*, je conjecture que c'est *Norroy-le-Sec*, comme le plus apparent et le plus à portée du seigneur de Commercy.

NORROY-LE-VENEUR. — Norroy-le-Veneur, est un village du diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy: le roi en est seigneur haut-justicier, moyen et bas; l'abbé de St.-Pierremont seigneur foncier; la paroisse a pour patron St.-Pierre.

En 1463, les habitans de Norroy-le-Veneur, devant Metz, obtinrent de leurs seigneurs d'être unis et incorporés à perpétuité à la ville, Châtel et prévôté de Briey.

Et en 1363, il y avait guerre entre la ville de Metz et Pierre de Bar sire de Pierrefort, à l'occasion de la vente de Norroy-le-Veneur, qui avait été faite par ledit sire de Pierrefort, au préjudice de ceux de Metz. Ils firent la paix en la même année, et Pierre de Bar promit de rendre les prisonniers qui avaient été faits à cette occasion.

Edouard III, duc de Bar, voulant reconnaître les services que Philippe de Norroy, chevalier, lui avait rendus en la guerre qu'il avait eu à soutenir contre le duc de Lorraine, et l'indemniser des sommes qu'il lui avait avancées, lui donna en

(1) Archives de Lorraine, Layette, Apremont.

(2) Ibid. Layette, Bouconville,

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages ccxxxiv.

1413, la terre de Norroy, sous faculté de rachat d'une somme de mille francs. Son successeur René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, retira cette terre des mains de Phillipe de Norroy en 1426, et l'engagea de nouveau à Simonin Noiron, chevalier et trésorier de l'église de Metz, pour une somme d'onze cents francs monnaie de Metz. Simonin Noiron étant mort, Nicole Louve, chevalier, citain de Metz, fut mis en possession de ladite terre, à titre d'engager; Nicole-le-Gronaix, abbé de St.-Vincent de Metz, et Jean-le-Gronaix, dit *Crespy*, citain de Metz, en jouirent sous le même titre d'engagement, pour la somme de 1800 francs, monnaie de Metz. Les lettres sont du 20 mars 1435.

En 1434, Isabelle de Lorraine, comtesse de Nassau-Sarrebruck, engagea à Simon de Sarrebruck, chanoine de la cathédrale de Metz, et à Hennequin de Tournay, la moitié de la seigneurie de Norroy, pour la somme de 650 livres messins. En 1461, le marquis du Pont, fils de René roi de Sicile, voulant acheter la terre de Commercy, emprunta à cet effet de Nicole le Gronaix, abbé de St.-Vincent de Metz, une somme de mille florins d'or, et lui engagea la moitié de la seigneurie de Norroy, pour 200 florins, qui furent depuis payés à son successeurs l'abbé Nicole François. Le duc René II, donna en 1469, en usufruit la terre de Norroy, à Philippe de Lenoncourt, sa vie durante en récompense de ses services.

En 1463, les habitans de Norroy se plaignirent au duc René, qui les avaient réunis et incorporés à perpétuité à la prévôté de Briey, des vexations des officiers de cette justice; le duc eut égard à leurs remontrances, et leur permit d'avoir chez eux deux clercs jurés au tabellionage, comme de coutume, lesquels recevraient tous les actes et contrats pour les rédiger en forme de grosses, qui seraient ensuite scellés par le garde du tabellionage de Briey; d'avoir un sergent pour faire tous les exploits judiciaires; et que les maires et échevins du Norroy auraient la connaissance de toutes actions et causes réelles, personnelles, civiles et criminelles ou mixtes, excepté des cas privilégiés, défendant aux officiers de Briey toute connaissance en ladite terre, ni sur les sujets d'icelle, excepté du domaine. Ce privilége fut confirmé par le duc Henri le 12 septembre 1611.

La maison de Norroy, une des plus considérables et des plus anciennes du Barrois non mouvant, à présent éteinte en mâles, portait d'azur au chef d'or, chargé d'un lion naissant, couronné de gueule.

NORROY *près le Pont-à-Mousson.*— Norroy, village à une lieue du Pont-à-Mousson sur la Moselle, est assez près de Preny, (vulgairement *Norroy-sous-Preny.*) L'église est dédiée à saint Remi, diocèse de Toul, prévôté de Preny, cour souveraine de Nancy.

Il est parle de ce village de Norroy dans un diplôme de l'empereur Othon I, qui en 960 (1), confirma les biens de l'abbaye de St.-Pierre aux nonnains à Metz: il l'appelle *Nogardum in pago Scarponensi*, dans le pays de Charpagne; mais les dates de ce titre sont fausses ou altérées.

Ce lieu n'a rien de remarquable, que ses belles carrières, dans lesquelles on découvrit par hasard au mois de septembre 1749, un autel de pierre, haut de trois pieds, consacré à *Hercules Saxanus*, ou Hercule aux carrières. Cet autel fut envoyé aussitôt à S. A. R. monseigneur le prince Charles de Lorraine à Bruxelles. Voyez cet autel dessiné au juste, et gravé par les soins de M. Garnier, curé du lieu.

En 1729, on trouva aux carrières du même lieu ou des environs un autel presque de même forme, consacré de même à *Hercules Saxanus*. Le duc Léopold l'envoya à Paris au roi Louis XV; sa hauteur est de quatre pieds neuf pouces, et sa largeur de quatorze à quinze pouces. A côté de cet autel était représentée en relief la massue d'Hercules. Voici ce que porte l'inscription de l'autel trouvé en 1729.

(1) Histoire de Lorr., t. 1, p. 367. Preuves.

I. O. M. ET HER-
CVLI. SAXA. SACRVM.
P. TALPIDIVS CLEMENS.
LEG. VIII. AVG. CVM. MIL. LEG.
EIVS V. S. L. L .M.

C'est-à-dire: *A Jupiter très-bon et très-grand, et à Hercules Saxanus* (qui préside aux aux carrières), *Publius Talpidius, Clement, Tribun de la légion VIII. Auguste avec les soldats de sa légion, ont rendu les vœux librement et avec justice.*

La seconde inscription qui a été trouvée en 1749, porte :

HERCULI. SAXANO. ET. IMP. VISPASIANO. AVG. ET TITO. IMP. ET DOMITIANO. CÆSARI. M. VIBIVS. MARTIALIS. 7. LIG. X. GEM. ET COMMILITONES. VEXILLI. LEG. EIVSDEM. QVI. SVNT SVB CVRA EIVS.
V. S. L. M.

NORROY PRES VITELLE. — Norroy près Vitelle, a pour patron St.-Epvre. Le roi de Pologne est seigneur pour les deux tiers, et le commandeur de Robécourt pour l'autre tiers; bailliage de Vôge, cour souveraine de Lorraine.

L'ancienne commanderie de Norroy, fut donnée aux templiers, par Henri comte de Vaudémont; elle est à présent aux chevaliers de Malte, et unie à la commanderie de Robécourt.

NOVIANT AUX PRÉS. — *Noviant aux Prés, Novientium ad Prata;* il y a apparence que *Novientium*, est le même que *Novigentum*, Nogent, ce qui signifie un lieu nouvellement mis en culture; on connait en France dix ou douze lieux du nom de *Nogent.*

Noviant aux Prés est sur le chemin de Nancy à St.-Mihiel, environ à mi-chemin de l'une à l'autre ville. Ce lieu est du diocèse de Toul; l'église est dédiée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste; madame la comtesse de Varnier en est dame moyenne et basse justicière; la justice exercée par son juge-garde; office recette et bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Il y a un château, un canal par derrière, et de beaux jardins; la chapelle castrale, fut fondée par messieurs de Beauveau; M. le comte de Viange y a fait longtemps sa résidence. Il y avait autrefois un hôpital dans ce lieu, mais comme il était de petit revenu, M. du Saussay évêque de Toul, l'a appliqué à la décoration de l'église.

(1) Histoire de Lorr. t. 1, p. 367, preuves.

La chapelle du château de Noviant fut fondée en 1315 par Bertrand de Tremblecourt, seigneur de Noviant, qui légua par son testament le dixième des dîmes grosses et menues de ce village pour la dotation et desserte de cette chapelle castrale. Jean de Beauveau, seigneur de Noviant, le 4 avril 1615 et le 3 mars 1629 augmenta les revenus de cette chapelle, tant en biens fiefs qu'en biens de roture.

La portion de dîmes que l'abbaye de St.-Benoit en Voivre possède en ce lieu, fut donnée en 1239 par Henri II, comte de Bar, à condition que ces religieux fourniraient les hosties pour les diocèses de Metz, Toul et Verdun (1), quand on en aurait besoin, et qu'ils en seraient requis.

NOUILLONPONT. — Nouillonpont, village sur l'Ottain, deux lieues au midi de Longuyon, à trois lieues d'Etain. Ce lieu est du diocèse de Verdun, la paroisse a pour patron St.-Martin. Il y a en ce lieu environ quatre-vingts habitans. Dépend la cense d'Hovécourt unie pour les impositions à Nouillonpont, où il y a deux fermiers. Ce village est du bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul le seigneur.

Il est fait mention de Nouillonpont dans une lettre du duc Ferry de l'an 1261 (2).

Philippe Vayringe, célèbre artiste, professeur de physique, machiniste de l'empereur, très-connu dans le pays, et en France par son génie et ses grands progrès dans la mécanique, naquit à Nouillonpont le 20 septembre 1684, et mourut en Toscane le 24 mars 1746.

(1) Archives de Lorr., Layette, Bouconville.
(2) Arch. de Lorr., Layette, Luxembourg.

NOYERS ET LA MAISON DU VAL. — Noyers, village sur la Chez, aux frontières de Champagne, à cinq lieues de Bar, diocèse de Châlons, présidial de la même ville, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. Il y a sur le finage et de sa dépendance deux fermes, l'une dans le village, l'autre détachée, nommée *Renecourt*, qui appartient à M. de Nettancourt de l'Echelle: Bailliage de Bar. On compte en ce lieu environ quatre-vingts habitans.

La maison du Val est située sur le ban de Noyers. Elle est ainsi nommée d'un appelé Adrien Lagnier dit *Duval*, habitant de Noyers (1). Cet Adrien Lagnier présenta en 1614 sa requête au bon duc Henri, dans laquelle il exposait que considérant la grande incommodité que causait aux voyageurs le débordement des eaux de la rivière, qui passe au travers du grand chemin, entre les finages de Noyers et de Nettancourt, lequel rend ledit chemin et lieux des environs difficiles et dangereux; dans la vue de rendre service au public et par un motif de charité, il aurait fait construire des ponts, lesquels il a toujours entretenu jusqu'ici à ses dépens, sans aucune obligation de sa part; d'autant que l'entretien de ces ponts lui est à charge, que d'ailleurs il est très-intéressant de ne les point négliger pour l'assurance du grand chemin et passage le plus mauvais de toute la route de Paris; c'est pourquoi il suppliait Son Altesse de l'exempter lui et ses héritiers et ayant cause, qui résideront dans la maison dudit Lagnier, de toutes tailles, redevances, subsides et aides tant ordinaires qu'extraordinaires. Le duc Henri décréta cette requête, et en fit expédier les lettres-patentes le 1er mars 1614, à charge et conditions néanmoins que ledit Duval, ou tel de ses héritiers ou ayant cause qui résidera dans ladite maison, fera faire les dits ponts et chemins avec les rehaussemens des chaussées de part et d'autre à ses frais et dépens. Le duc y ajouta une somme de 500 francs monnaie du pays, et deux arpens de bois dans la vente ordinaire de Louppy-le-Chatel, une fois payés. Ledit Duval en donna ses lettres de reprises le 27 août de la même année.

(1) Archives de Lorr. Layette, Bar, Niccy, St.-Hilaire.

O.

OCHEY *ou* **OXCY.**—Ochey, *Oscada*, village à trois lieues de Vézelize, répondant à Gondreville. Je crois que c'est ce lieu dont il est parlé dans un titre de Frideric comte de Toul, de l'an 1071, dans lequel il dit: que les pauvres habitans de sa seigneurie d'*Oscada*, qu'il tient en fief de son seigneur Pibon, évêque de Toul, se sont plaints à lui, que les habitans de *Videliacum*, *Viller-le-Sec*, dépendant de l'abbaye de St.-Epvre, tenaient certains prés, que ceux d'*Oscada* disaient dépendre de leur village. Le comte Frideric ayant sérieusement examiné ce fait, reconnut que ces prés appartenaient à Saint-Epvre (1).

Ochey, village de Lorraine, diocèse de Toul, cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron *St.-Maurice*.

Seigneurs les sieurs le Begue, Baillivi, de Martigni et les seigneurs de Puligny.

La maison d'Ochey, portait d'or à deux lions léopardés de gueules.

ODILE (SAINTE-), *ban d'Étival.* — Sainte-Odile, ban d'Étival. C'était autrefois un monastère de filles de l'ordre de Prémontré (2), situé à un quart d'heure de l'abbaye d'Étival, à l'occident, sur le bord d'un petit ruisseau, dans un vallon agréable. On lui avait donné le nom de Ste.-Odile, pour marquer la fraternité qui était entre les abbayes d'Étival et d'Hoembourg, aujourd'hui Sainte-Odile en Alsace. Le monastère était environné de fossés, et son église subsiste encore Ce monastère est aujourd'hui détruit, et il n'en reste que des ruines, qui prouvent son ancienne existence, aussi bien que les champs des environs, que l'on appelle encore aujourd'hui *les fins des Dames.* L'église ou chapelle qui subsiste est fré-

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 471. preuves.
(2) Annales Præmonstrat. T. 2. p. 437.

quentée par les pélérins qui y vont invoquer Ste.-Odile certains jours de fêtes pendant l'année; le curé d'Étival y va en procession, suivi de sa paroisse pour y dire la messe.

OFFONVILLE, *abbaye.*—L'abbaye d'Offonville dédiée à saint Léger, fondée par Bodon Leudin évêque de Toul, de ses biens paternels, *jure paterno*, qui lui avaient été donnés à cet effet, ne subsiste plus depuis environ cinq ou six cents ans; elle était située aux environs de la petite ville de Badonviller, sur la petite rivière de Plaine, et apparemment au même endroit où l'on voit aujourd'hui un petit village nommé Fenviller, dérivé d'*Offonis villa* (1).

On ne sait ni quand ni comment ni par qui cette abbaye a été détruite: quelques uns l'on placée au diocèse de Besançon (2), où l'on trouve effectivement une abbaye *d'Offonville*; mais ce que nous avons dit jusqu'ici, prouve assez que celle dont nous parlons, était en Lorraine, dans le canton de *Port*, et aux environs de Badonviller, où l'évêque Bodon avait une grande partie de son patrimoine qu'il employa à fonder Offonville, et d'autres monastères.

Berthold évêque de Toul, depuis 995, jusqu'en 1012, acquit *le fief de Badonviller, et l'église du même lieu.* Il y a donc apparence que dès lors *Offonville* ne subsistait plus, et que l'église de cette abbaye fut réunie à celle de Badonviller vers l'an 1000.

Il est fort vraisemblable aussi, que les seigneurs de Badonviller voulant agrandir et embellir cette ville, détruisirent l'abbaye d'Offonville, et en transportèrent les matériaux dans le lieu de leur demeure; et que la mère-église de ce lieu, qui était à Offonville ou à *Feneviller*, qui en était près, fut transferée à Badonviller; car la tradition constante est, que Feneviller était anciennement la mère-église de Badonviller, au lieu qu'aujourd'hui elle n'en est qu'annexe: mais on m'a assuré qu'il y avait plus de 300 (1), ans que Badonviller était paroisse, et qu'il y avait un curé, ainsi qu'à Feneviller, comme il parait par d'anciens régistres de Badonviller.

OGÉVILLER, *ou* **OGIÉVILLER**, *ou* **AUGÉVILLER.**—Ogéviller, village sur la petite rivière de Verdurette, qui joint la Vesouze à un quart de lieue de là sur la route de Lunéville à Blâmont, diocèse de Toul, annexe de Magnéville, bailliage de Lunéville; nous en avons déjà parlé ci-devant, dans l'article de Magnéville.

Le château d'Ogéviller, n'est connu que depuis le douzième siècle; car encore qu'il soit fait mention du village d'Ogéviller, comme appartenant à l'abbaye de Senones, dès l'an 1159. dans la bulle d'Eugène III, *Burivillam cum Ogerici-villare cum Ecclesiis*, cependant je ne remarque aucune mention ni du *château*, ni des seigneurs et dames d'Ogéviller, avant la fin du douzième siècle.

Le premier du nom d'Ogéviller que je trouve, est *Cono d'Ogéviller*, dénommé dans un acte de l'an 1189, avec trois autres arbitres, pour terminer un différend entre l'abbé de Haute-Seille et celui de Moyenmoutier.

Catherine d'Haraucourt était dame d'Ogéviller en 1396.

En 1401, Aimé de Blâmont chevalier, avoué de Vic, sieur de Magnières, épouse Isabeau de St.-Dizier, d'où sortait Jeanne de Blâmont, *dame d'Ogéviller*, qui épousa *Brun*, sieur de la haute Ribeau-Pierre.

En 1466, je trouve Henri d'Ogéviller et Petitjean d'Ogéviller.

En 1468, vivait Béatrix d'Ogéviller, apparemment la même Béatrix d'Ogéviller (2), douairiere de Fénétrange, qui avec ses deux gendres *Nicolas de Moërs, et Ferdinand de Mazemberg*, fonda en 1475, une collégiale dans l'église paroissiale de Fénétranges; elle était alors veuve de *Jean de Fénétranges*, et mère de *Madelaine de*

(1) Historia Episcopor. Tullensis t. 1.
(2) Mabill. Annal. Bened. t. 1. l. 16. c. 67. p. 335.

(1) Environ, 1570.
(2) Voyez le P. Anselme, généalogie. t. 3. pag. 353.

Fénétranges, qui épousa Ferdinand de Neufchatel, en 1468. Béatrix était aussi mère de *Barbe de Fénétranges*, qui épousa Nicolas d'Ogéviller, comte de Moërs et de Sarverden.

En 1486, sur la fin de janvier, le duc Jean pour reconnaitre les bons services que lui avait rendus Henri d'Ogéviller fils de Jean d'Ogéviller, lui a donné en fief et en hommage tout ce qu'il a à Villers près Bayon.

En 1572, il fut question au conseil du duc de Lorraine, de savoir si Ogéviller était fief d'empire, ou de Blâmont; le duc de Lorraine prétendait qu'il était fief de Blâmont, et relevait de lui.

Richerius, moine de Senones sous l'abbé Baudouin, qui a gouverné l'abbaye depuis 1239, jusqu'à 1270, parle d'une maison à Ogéviller, qui appartenait à l'abbaye de Senones; mais il n'est pas question en cet endroit de la maison des seigneurs d'Ogéviller, qui est la même que celle de Blâmont, dont nous avons donné la généalogie; mais d'une maison particulière que l'abbaye possédait en ce village, où l'abbaye possède encore des cens sur quelques maisons.

Il y eut arrêt rendu le 22 avril 1575, par le conseil souverain de Lorraine, contre les seigneurs d'Ogéviller et Ambermenil, refusant de faire foi et hommage au duc Charles III, qui condamna lesdits seigneurs d'Ogéviller et Ambermenil de faire audit seigneur duc, les foi et hommage qu'ils lui devaient.

Le château d'Ogéviller est aujourd'hui en mauvais état, comme étant inhabité, et personne ne s'interressant à le réparer et à l'entretenir, les princes Rhingraff, qui en sont les maitres, ne venant jamais en Lorraine, et n'ayant personne qui réside pour eux dans le château. Ce qui en reste, conserve encore des marques de son ancienne grandeur et solidité; et l'on voit sur les murs en dehors, les armes des seigneurs qui y ont fait leur résidence, ou qui y ont fait des bâtiments.

La maison d'Augéviller ou Ogéviller, ancienne chevalerie, portait d'azur à la bande d'argent munie de trois coquilles de sable, et cotoyée de neuf billettes d'or 1, 4, et 3, 1.

L'église d'Ogéviller, ayant été incendiée en 1635, depuis ce temps on fit l'office dans la chapelle de l'hôpital; à présent l'église ayant été rebâtie par les habitans, on y fait l'office comme auparavant. Cette église est dédiée à St.-Georges, elle est simple annexe de Magnéville, quoiqu'à-présent Ogéviller soit beaucoup plus grand que Magnéville.

On voit à Ogéviller un hôpital, auquel est unie une chapelle sous l'invocation de St.-Fiacre; cet hôpital est assez bien fondé; on l'unit sous le duc Léopold, à l'hôpital de Lunéville. Depuis il a été rétabli à Ogéviller, et destiné à recevoir les pauvres passans.

La chapelle castrale est à la nomination des seigneurs; l'on en voit des restes dans le château même.

OHÉVILLE *ou* **HOÉVILLE.**—Ohéville *ou* Hoéville, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demi de Lunéville et d'Amance. L'église a pour patron St.-Nicolas. Ci-devant Remeréville et Courbessaux dépendaient de la paroisse d'Ohéville; mais depuis l'érection de Remeréville en cure, Courbessaux est devenu annexe ou succursale de cette paroisse.

Les fiefs d'Ohéville et de Courbessaux appartenaient anciennement aux seigneurs d'Athienville (1). En 1305 Renaud d'Athienville ayant vendu ces fiefs à Simon de Dameleviére sans avoir eu au préalable la permission du duc de Lorraine, comme souverain, de qui mouvaient ces fiefs, ce prince s'en saisit.

ORCHIMONT. — Orchimont, *Ursi montium*, petite ville dans le duché de Luxembourg, près la rivière de Senroy, à quatre lieues de Sedan vers le nord, entre Bouillon et château-Renaud.

Les comtes d'Orchimont sont d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons

(1) Archives de Lorr. Layette, fiefs du duch de Lorraine, leur nature.

du duché de Luxembourg. Il y en a qui les veulent faire descendre des comtes de Chiny par Godefroy, fils d'Arnoud I, fondateur de ce Comté. Mais on sait que dès l'an 956, Lothaire roi de France, assiégea un fort que René d'Orchimont ou d'Orsimont défendait. Renaud d'Orchimont fut obligé de se rendre, et il fut fait prisonnier avec ses fils.

Le château d'Orchimont est bâti sur une hauteur au milieu des gorges, et est assez fort par sa seule situation ; il a souffert en divers temps plusieurs attaques, mais en 1636, il fut pris et les murailles détruites par l'amiral de Chatillon ; les murs de la ville d'Orchimont, ont de même été renversés, il n'en reste que les ruines.

ORIOCOURT, *ou* **AURIOCOURT.**— Oriocourt, fief relevant du Pont-à-Mousson, ou village répondant au Pont-à-Mousson, cédé pour la route de Metz en Alsace.

La maison d'Oriocourt portait de gueules à quatre pals de vair, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.

ORMES.—Ormes, en latin *Ulmus*, est un bourg ou petite ville du Chaumontais, située sur une éminence, entre la Moselle et le Mâdon, ayant Flavigni au nord, et Harouel au midi; il est du diocèse de Toul, bailliage de Vézelize, souveraineté de Lorraine (1).

La ville d'Ormes fut donnée pour apanage au prince Ferri de Bitche, en 1179, par le duc Simon II, son frère; et en 1229, Aëlis, sœur de Ferri de Bitche, ayant renoncé à toutes ses prétentions sur la succession au duché de Lorraine, et à la succession paternelle et maternelle, le duc Mathieu II, son frère, lui céda le bourg et le fief d'Ormes, avec ses appartenances et dépendances. Aëlis épousa le comte de Kirbourg, et en eut deux fils, *Verner* et *Herman*.

En 1438, Antoine comte de Vaudémont, pendant la détention du duc René I, informé que les gouverneurs de Lorraine, en voulaient à la ville de Vaudémont, et avaient amassé des troupes sous d'autres prétextes, pour s'en emparer pendant son absence, vint en diligence de Commercy, où il était alors, et tomba sur les Lorrains entre Ormes et Charmes, et les défit entièment (1).

Huit jours après il vint mettre le feu à Haussonville, pour se venger de Jean d'Haussonville ; il brûla aussi Savigny, en haine de Jean de Savigny qui était maréchal de Lorraine; enfin il mit le feu aux fauxbourgs de la ville d'Ormes.

En 1486, Philippe, comte de Linange de Dasbourg, se dit seigneur d'Ormes.

On assure que la seigneurie d'Ormes fut portée dans la maison de Linange, par une princesse de la maison de Lorraine (2), et qu'elle passa ensuite dans celle d'Haraucourt, qui y fonda un couvent de filles hospitalières de sainte Elisabeth.

En 1558, Catherine d'Haraucourt dame d'Ormes, vendit au duc Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et régent de Lorraine, ses prétentions sur Parroye et autres lieux.

Ormes dépend du Marquisat d'Harouel pour le temporel; l'on y voit un ancien château: cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron St. Gengoû et St. Remy.

ORNAIN, *rivière*.— L'Ornain ou *Orney*, ou *Ornez*, en latin *Odorna*, rivière qui a sa source auprès de Grands dans le Vallage, deux lieues au-dessus de Gondrecourt-le-Château, d'où courant vers le nord, elle passe à Gondrecourt, et traverse une lisière du Barrois, en sort pour y rentrer presqu'aussitôt, passe à Naix, Ligny, Longeville, Bar-le-Duc; et après avoir serpenté vers le nord et l'occident, elle revient vers le midi occidental, reçoit la Chez au-dessous de Revigny, la rivière de Saulx, celle de Vière et quelques autres dont elle porte les eaux dans la Marne à l'orient de Vitry-le-Brûlé, où elle passe au nord de Vitry-le-Français.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. pag. xxxii.

(1) Ibid. p. 228.
(2) Benoit, hist. de Toul. 59.

Le pays qui est arrosé par cette rivière se nomme l'*Ornois-en-Barrois*, pour le distinguer d'un autre pays de même nom dans le Verdunois. Il est parlé du pays d'Ornois dans le partage des provinces fait en 870, entre les deux rois, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, et dans l'histoire des évêques de Toul, où ce pays est nommé *pagus Odornensis*. Voyez la notice au mot *Ornois-en-Barrois*.

ORNE (L'), *rivière*.—L'Orne, rivière, en latin *Orna*, prend sa source à cent pas au-dessus d'un village du Verdunois, situé au pied d'une montagne nommée *Orne*; de là elle passe à Etain, à Conflans-en-Jarnisy où elle reçoit l'Iron, à Moyeuvre-la-Grande, à Richemont, où elle se jette dans la Moselle.

Le pays arrosé par la rivière d'Orne, s'appelle le pays d'Ornois-en-Verdunois, *pagus Ornensis*, pour le distinguer du précédent. Il parait par un titre d'Adalberon évêque de Metz, de l'an 933, que l'*Ornois* était compris dans les confins de la Voivre, et qu'il en faisait comme partie. Vide *Valesii Notitia Galliæ*

ORNES.— Ornes, petite ville située sur la rivière d'Ornes (1), assez près de la source de cette petite rivière, entre les villes d'Etain et de Forges; elle est du diocèse de Verdun, du doyenné de Chaumont; saint Michel est le patron de l'église. On y conserve des reliques de St. Fabien et de St. Sébastien, dans un reliquaire de bois doré, reconnues en 1564, par M. Pseaume évêque de Verdun.

Ornes est une ancienne baronie, et la première pairie de l'évêché de Verdun; il y a un château dont la chapelle est dédiée à saint Jean.

Les Chambrettes et la ferme de *Meraucourt* sont des dépendances d'Ornes; l'église de ce lieu dépendait de St. Maur de Verdun, dès l'an 1046.

Les seigneurs d'Ornes, de Blanzey, de la Tour et de Marchéville, avec le comte Robert de Gramprey, faisaient la guerre au chapitre de Verdun : l'évêque Louis d'Haraucourt la leur faisait en même temps, c'est-à-dire en 1430, après la fatale bataille de Bulgnéville, ou René I, d'Anjou fut fait prisonnier. L'évêque Louis d'Haraucourt ayant été appelé en Lorraine (1), l'on nomma des arbitres tant de la part du chapitre que de celle de l'évêque, et les arbitres conclurent la paix à certaines conditions (2).

Sous l'évêque Nicolas Pseaume, les religionnaires formèrent les dessein d'introduire l'hérésie dans les terres de l'évêché de Verdun; le baron d'Ornes, et les seigneurs de Jametz et de Nettancourt, étaient les principaux appuis de cette ligue. L'évêque Pseaume, pour se mettre en état de résister à leur entreprise, nomma le duc de Guise, marquis de l'évêché, et comte de Verdun : par ce moyen il arrêta les efforts de l'hérésie, et rendit inutiles, les desseins des seigneurs qui la soutenaient.

Cependant le seigneur d'Ornes entretenait dans son château un ministre calviniste, qui y prêchait les nouvelles opinions. L'évêque Pseaume, à son retour du concile de Trente, en 1563, employa la force des armes, pour contraindre ce seigneur qui était feudataire de l'évêché, de chasser ce ministre; il eut assez de vigueur pour faire publier en 1565, plusieurs ordonnances, confisqua les corps et les biens de ses sujets convaincus d'hérésie. En même temps il combattait et faisait combattre par de savans et zélés missionnaires, ceux qui étaient infectés des nouvelles erreurs, tant dans la ville de Verdun que dans celles d'Ornes, d'Ancimont, Viller, Arécourt, Tilly, Bouquemont, Bouxères, Sampigny et plusieurs aurres lieux voisins de la Meuse; il les ramena tous à l'ancienne religion, excepté deux familles de Saint-Mihiel. Il était soutenu de l'autorité

(1) Hist. de Verdun, p. cxxiv..

(1) Ibid. p. 445.
(2) An 1556 ou 1560.

au cardinal de Lorraine, qui l'avait établi inquisiteur de la foi dans cette province.

Le marquis de Vaubecourt, un des plus notables de l'évêché de Verdun, à cause de sa baronie d'Ornes, ayant invité les seigneurs et gentilshommes du Verdunois de se trouver à Verdun, pour y délibérer sur la conservation de leurs droits et libertés, depuis que le roi les avait soumis à sa couronnne, le prince Charles de Lorraine évêque de Verdun, empêcha que cette assemblée ne se tint dans cette ville; et les mêmes seigneurs en ayant indiqué une autre à Fresne, à trois ou quatre lieues de Verdun, le prince Charles de Lorraine fit publier une défense à toutes sortes de personnes de quelle qualité qu'elles fussent, de s'assembler en ce lieu ou ailleurs, sans sa permission, sous les peines qu'il jugerait convenables.

Sous Thierry évêque de Verdun, dans le XI[e] siècle, l'église d'Ornes était à l'abbaye de saint Maur de Verdun.

ORNOIS EN BARROIS.— Le pays d'Ornois, *pagus Odornensis*, est situé dans le Barrois mouvant, entre la rivière d'Ornez, *Fluvius Odornensis*, et celle de Sault, *Saltus*. On y voit Gondrecourt, Richecourt, Montier-sur-Sault, les abbayes d'Écurey et de Murault. Dans l'histoire des évêques de Toul, il est dit que Bodon évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 666 ou environ, et est mort vers l'an 675, était natif du pays d'Ornez, et qu'il donna à son église les lieux de Nays et de Nançois, situés dans le même pays d'Ornez, *in pago Odornensi*. Il en est aussi parlé dans le partage des provinces, fait en 870, entre le roi Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique : *Odornense quod Bernardus habuit*, qui tomba dans le partage de Louis, *et Odornense quod Termarus habuit* (1), qui échut à Charles-le-Chauve. Il y avait donc deux pays d'Ornez, ou ce pays était partagé en deux comtés. Il est parlé dans le livre des miracles de Saint Epvre, d'un jeune homme du pays d'Ornez, *Ornensis*, peut-être *Odornensis*.

ORNOIS DANS LE VERDUNOIS. — M. Adrien Valois (1) dans sa notice des Gaules, semble croire que le pays d'Ornois *Odornensis*, tire son nom de la ville d'Ornes, située à la source de la rivière d'Ornes dans le Verdunois; et il est vrai que la rivière d'Ornes en Verdunois, donne son nom à un pays d'Ornois, qui s'appelle *Ornensis pagus* dérivé de l'*Orne*, ville et rivière; mais il est bien différent d'*Odornensis pagus* dans le Barrois mouvant, situé entre les villes de Toul et de Bar, qui tire son nom de la rivière *Odorna* et non *Orna*. M. Valois montre fort bien que *l'Ornois* en Verdunois, tire son nom de la rivière *d'Ornes*, qui arrose Etain, Bomont, Jeandelize, Conflans, etc., et qui se décharge dans la Moselle, entre Metz et Thionville; au lieu que l'Ornez *Odorna*, dont nous parlons ici, arrose Gondrecourt, Nays, Ligny et Bar-le-Duc, et se décharge dans la Marne, au-dessous d'Eclaron et de Saint-Dizier en Champagne.

ORON.— Oron, village sur la Nied-Française, à gauche de la route de Metz à Strasbourg, à deux lieues de Château-Salins et de Morhange. Le village est mi-partie avec l'évêché de Metz; la partie Française est la plus considérable, et l'église paroissiale y est située; il n'y a que cinq maisons dans ce lieu qui sont de la baronie de Viviers-Lorraine, et du bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy; la partie Française est du bailliage de Vic.

ORVAL.— Orval, célèbre abbaye de l'ordre de citeaux, dans le comté de Chiny, doit son origine à Arnou, comte de Chiny, époux d'Agnès, fille du comte de Namur. De son temps, quelques religieux bénédictins sortis de la Calabre, arrivèrent à la vallée d'Orval, et s'y établirent avec la permission du comte Arnou, vers l'an 1100.

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 124.

(2) Adriani Valois Notitia Galliar, page 390.

Quelques années après, la célèbre comtesse Mathilde, veuve de Godefroy-le-Bossu, étant venue d'Italie, visita son parent le comte Arnou, et eut la curiosité de visiter ces religieux Calabrois; elle vint à Orval avec Arnou, et s'entretenant avec ces religieux sur des matières de piété, comme elle lavait ses mains dans l'eau de la fontaine d'Orval, qui est très-belle, elle y laissa tomber son anneau; on le rechercha avec grand soin, mais on ne put le retrouver. Mathilde fit vœu à Dieu, que s'il lui renvoyait son anneau, elle fonderait en ce lieu un monastère; aussitôt l'anneau reparut, et elle exécuta son vœu. C'est de là que l'abbaye d'Orval a pris son nom d'*Aurea vallis*, et qu'elle porte dans ses armes un anneau d'or à trois diamans au naturel, issant d'une fontaine d'azur.

La libéralité de la comtesse Mathilde et du comte Arnou, mirent bientôt ces religieux en état de bâtir en ce lieu une église et un monastère; mais avant qu'ils fussent achevés, ils reçurent des ordres de leurs supérieurs, de retourner incessamment en Calabre, ce qu'ils exécutèrent, laissant leur monastère imparfait.

Othon, fils du comte Arnou, qui lui succéda vers l'an 1110, donna Orval à des clercs séculiers, en présence et de l'aveu de Brunon, archevêque de Trèves. Fulbert leur premier prévôt, acheva l'édifice de l'église, et Henri, évêque de Verdun, à la prière de Godefroy, archevêque de Trèves, en fit la consécration en l'honneur de la Sainte-Vierge et des apôtres saint Pierre et saint Paul, en 1124, le 30 septembre, en présence du comte Othon et de son épouse Adelaïde, de Frédéric son fils, prévôt de l'église de Rheims, d'Albert aussi son fils et successeur, et de plusieurs autres personnes de marque.

L'abbaye d'Orval est située à deux lieues de la ville de Chiny, à deux et demie de Montmédi et à six de Sedan, dans une vallée arrosée de diverses fontaines, et au milieu des bois. On y voit des forges bien entretenues, qui sont d'un grand produit; les bâtimens en sont vastes, solides et sans ostentation. L'abbaye est environnée de hautes murailles, garnies d'espace en espace de tourelles en forme de guérites, ce qui présente un aspect fort agréable.

L'abbaye d'Orval fut réduite en cendres en 1637, par les troupes du maréchal de Châtillon, qui assiégeait le château de Chevancy. Le 2 août quelques maraudeurs y entrèrent avec confusion, et y commencèrent à piller la basse-cour, puis pénétrant dans les cloîtres, coururent à la sacristie et à l'église, en chassèrent les religieux à coups d'épée, rompirent le tabernacle, emportèrent le saint ciboire, plusieurs calices et presque tous les ornemens, foulèrent aux pieds le saint crême, profanèrent les autels et brisèrent les images. L'abbé en avertit le maréchal, mais il ne remédia pas aux désordres, et l'onzième jour du même mois le feu fut mis aux quatre coins de l'abbaye, qui fut entièrement consumée par les flammes avec l'église, le chœur et la sacristie. D. Laurent de la Roche, qui en était abbé, fut si affligé de ce funeste accident, qu'il ne put y survivre.

OTHE. — Othe, *Othium*, village du diocèse de Trèves, situé sur l'Ottain, deux lieues et demie au nord-ouest de Longuyon, à une et demie de Montmédy; bailliage de Longuyon, cour souveraine de Lorraine : le roi en est seul seigneur, la paroisse a pour patron St. Marcellen.

OTTAIN (L'), *rivière*. — La source de la rivière d'Otthain, Othain, *ou* Ostain, est près de Norroy-le-Sec, elle passe à Baroncourt, Spincourt, Rouvroy, l'abbaye de Châtillon, et joint la Chiers à Montmédy.

OTTANGE. — Ottange, en allemand *Ottingen*, village du diocèse de Trèves, bailliage de Viller-la-Montagne, cour souveraine de Lorraine : seigneur M. le baron d'Eltz. Ce lieu est situé à trois lieues et demi à l'est de Viller-la-Montagne. C'est le chef-lieu d'une seigneurie. L'ancien château a été démoli et reconstruit à la mo-

derne en 1734. Il y a environ cent habitans.

En 1664, Charles-Henry d'Eltz, fit ses reprises du duc de Lorraine pour Ottange, Nonkeil et Bures, mouvant dudit duc à cause de sa chatellenie de Longwy. Il parait par un acte de 1628, qu'il y avait en ce temps-là des forges à Ottange.

OTTONVILLE. — Ottonville, en allemand *Ottendorff*, village du diocèse de Metz, situé dans le Saulnoy, à cinq lieues de Metz, et de Sarrelouis et six de Thionville; parlement de Metz, subdélégation de Sarrelouis, recette des finances de Vic. Ottonville et Rievange ne composent qu'une même communauté. Ce village a été démembré de la Lorraine., par le traité de 1661, et cédé à la France, pour le haut chemin des troupes françaises qui vont de Metz ou d'ailleurs en Alsace.

OUEN (St.) *ou* PAREY St. OUEN. — St. Ouen, *sancta Oda*, village à trois lieues de Bourmont, diocèse de Toul, office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Les seigneurs sont le roi, M. le comte de Lavaux, M. le comte d'Ourches, M. Brunet et M. de l'Etang. La paroisse a pour patrone la Ste. Trinité et Ste Ode.

Il y a aussi une chapelle sous l'invocation de St. Jean-Baptiste.

Et dans le finage, un ermitage dit de l'Assomption.

Annexe, la *Vacheresse*, patrone, la Nativité de Notre-Dame : cour souveraine de Lorraine.

Il est question de savoir qui est cette Ste. *Ode* patrone de St. Ouen, car nous connaissons plus d'une sainte du nom de Ste Ode.

1.° Ste Ode, mère de St. Arnoû, évêque de Metz, laquelle est honorée en la collégiale de Ste. *Ode* d'Amai ou d'Amay, au diocèse de Liége, près la ville d'Huy; elle mourut en 640, suivant les mémoires tirés de ladite collégiale d'Amai. *Voyez l'histoire de la Lorraine*, *deuxième édition*, *preuves*, *page* CIX, CX, CXI, CXII. Elle est honorée le jour de sa mort, le 23 d'octobre, et en sa translation le 9 juillet; et on fait la fête de son exaltation le dimanche d'après la St. Mathieu, au mois de septembre. La première de ces fêtes est la plus solemnelle, et se célèbre avec l'office à neuf leçons, dans tout le diocèse de Liége. C'est apparemment cette Ste Ode qui est patronne de St. Ouen, au diocèse de Toul.

2.° Ste. Ode de Mehaigne, duchesse d'Aquitaine, dont la fête se fait le 16 et 23 octobre.

3.° Ste. Ode des Reux, vierge Hannaire, apparemment de Hainaut, honorée le 27 novembre. *Voyez Parey*.

OURCHES. — Ourches en latin *Orcadæ*, diocèse de Toul, comté de Champagne, bailliage de Chaumont, parlement de Paris. Ourches est situé dans le Doyenné de la *Meuse-Vaucouleurs*, distingué du Doyenné de la *Meuse-Commercy*. Ces deux doyennés sont arrosés de la rivière de Meuse. Ourches est situé à une demi-heure de Vaucouleurs-Champagne; son église est dédiée à St. Martin.

Seigneur, le chapitre de Toul pour la terre d'Ourches, et ses sujets : bailliage de Toul, parlement de Metz. Le S.r de Massembach, pour le château et ses sujets, est du comté de Champagne, bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

La terre d'Ourches, fut acquise à l'église de Toul par l'évêque Bertholde, qui a vécu depuis 995, jusque vers l'an 1020.

La chapelle de St. Nicolas fut fondée en 1432, par Jean V du nom, seigneur d'Ourches, et Isabelle de Foux son épouse.

La maison d'Ourches est illustre et ancienne dans cette province. Thomas d'Apremont, dénommé dans des lettres de l'an 1392, avait épousé une demoiselle de la maison d'Ourches, et étant mort vers l'an 1404, ses enfans firent leurs reprises auprès de Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, par Albert d'Ourches, chevalier, mainbourg et aïeul desdits enfans. On y voit le dénombrement des grands biens

que ces mineurs possèdaient en fief dans la dans la baronie d'Apremont.

La maison d'Ourches, porte d'argent au lion de sable, armé, lampassé, allumé et couronné de gueules.

OZERAILLE. — On reconnaît dans le diocèse de Metz, *Ozeraille*, annexe de Lubay, office, recette et bailliage de Briey, sur le ruisseau de Lubay, une lieue et demie au couchant de Briey. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier. M.r le baron de Boncourt et M.r le marquis de Raigecourt en sont seigneurs fonciers. L'église est sous l'invocation de St. Christophe: Il y a trente ou trente-deux habitans.

OZIERS. — *Oziers*, est un village annexe de Tolle, France, diocèse de Toul, office, sénéchaussée et bailliage de St. Thiébaut; l'église du lieu est dédiée à St. Amand. Il y a cinquante-sept à soixante habitans.

Il y a toute apparence que les noms *d'Ezerail, Azerail et Ozerail* sont dérivés *d'Ozier*, et ont pris ce nom à cause de la quantité d'oziers qu'on y cultivait autrefois, comme on en cultive encore en plusieurs endroits de Champagne, où l'on voit des champs plantés d'oziers, nommés *Ozerois*.

P.

PADOUX. — Padoux, *ou* Padoue, *Padua*, village du diocèse de Toul, deux lieues à l'est de Chaté, à pareille distance de Bemberviller. Ce lieu est annexe de Deyviller. L'église a pour patrone sainte Libaire.

Adrien Soirel, seigneur de Vaudeville en partie, acquit la seigneurie de Padoux d'Adam Dubourg, lieutenant du bailli de Vosges, partageable avec Jean Berman de St. Nicolas, à cause de feu Jacob Dubourg son beau-père, et il en fit ses reprises du duc de Lorraine le 24 Juin 1573.

PAGNY ou PARGNEY-SUR-MEUSE. — Pargny ou Pagny, ou Pargney; nous connaissons jusqu'à six villages du nom de Pagni, ou Pagney, ou Pargney, en latin *Paterniacum*, ou *Paterniacus*, ou *Parniacum*, ou *Parneium*, ce qui paraît dérivé de *Paternicum*, terme usité dans les anciennes lois des Allemands, pour signifier un héritage qui vient de ses pères, une terre qui vient de la succession paternelle, un ancien fonds de famille (1). *Quidquid mihi advenit tam de paternico, quàm de maternico, seu de comparato.*

1.° *Pagni-sur-Meuse*, ou *Pagni-les-Troussey*, parce qu'il est situé près le village de Troussey, l'un et l'autre sur la Meuse, à deux lieues de Commercy, et à même distance de Toul. Le patron de l'église de Pagni, est St.-Remi: bailliage de Toul, parlement de Metz, souveraineté de France. Il y a à Pagni un beau pont de pierre, bâti sur la Meuse, c'est un fort grand passage de Paris à Nancy et à Strasbourg.

2.° *Pagni-derrière-Barrine*, petit village du diocèse de Toul, situé derrière la montagne de *Barrine*, la plus occidentale des deux montagnes qui sont au couchant de la ville de Toul. Ce village est à une lieue de Foug, et répond à la justice de Foug, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; il y a un fief nommé Devoizel. On y compte soixante ou soixante-cinq habitans.

3°. *Pargney-la-Blanche-Côte*, village du diocèse de Toul, de la souveraineté de France et du Barrois, en latin *Pargneium ad rupem albam*, à la Blanche-Roche: l'église est dédiée à St.-Grégoire; seigneurs, M. de Gelnoncourt pour moitié, madame de Philbert pour un quart. La justice est administrée par son juge-garde, office de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le village est partie du duché de Bar, et partie de la Champagne. La partie relevant de la Champagne, a eté cédée à la Lorraine en 1418.

On appelait autrefois ce village *Pargnei-sur-Meuse*; la partie cédée à la Lor-

(1) Voyez Ducange, *Paternicum*.

raine en 1718, se nomme *la rue du Fief de Pargney*.

Pagny-sous-Preny, bourg sur la Moselle entre Metz et le Pont-à-Mousson : bailliage du Pont-à-Mousson, diocèse de Metz. C'est apparemment ce Pargney où l'abbaye de St.-Mihiel avait un fief en 1106. En 1041, l'empereur Henri confirma les biens donnés à St.-Airy, et en particulier *les Vignes de Pargnei*. Ce lieu est encore aujourd'hui un vignoble fameux.

Pagny-sous-Muraux, *Paniacum subter Miram-Vallem ;* l'église est dédiée à St.-Martin, c'est une cure régulière de l'ordre de Prémontré. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne.

L'oratoire de St.-Quirin est dans le district de la paroisse.

Pargny-les-Gouin, village du Saulnoy, du diocèse de Metz.

PAREY *en Voivre*. — Parey, en latin *Paredum*, ou *Paretum*, ou *Paredium*, ou *Parata*, signifie un fonds noble, ou une pièce de terre, ou le droit qu'un seigneur ou un évêque a de se faire traiter, quand il visite un village, ou une seigneurie ; le mot latin *Harediam*, une terre, vient de la même racine que *Paretum*.

On connait en France et en Lorraine, plusieurs lieux du nom de *Parey* ; nous nous bornons ici à Parey, village à deux lieues au midi d'Etain.

Il est parlé de Parey (1), *Paridum* ou *Parcidum*, ou *Parcida*, dans les lettres de l'abbaye de Verdun de l'an 952. On lit dans l'histoire de Verdun, que le roi Philippe-le-Long, vers l'an 1318, termina le différend qu'il avait avec le chapitre de la cathédrale de Verdun, au sujet de la seigneurie de Parey, Villers, Moulotte, Harville et Tremonville, qu'ils partagèrent par moitié.

Sur la fin de l'an 1440, un corps de cavalerie allemande, d'environ 400 chevaux, commandés par le damoiseau de Redemach (1), et le sire de Boulay, fit irruption dans les terres de l'évêché de Verdun, aux environs de Parey en Voivre ; mais Louis d'Haraucourt, qui était passé de l'évêché de Verdun à celui de Toul, et avait conservé le titre de gouverneur de l'évêché de Verdun, avec la seigneurie de Faux, et ce qu'il put ramasser de troupes de Lorraine et du Barrois, les poursuivit jusqu'aux environs de Faux. Alors les Allemands ayant mis pied-à-terre, attendirent qu'on leur livrât la bataille ; mais les gens de l'évêque de Verdun, coururent aux chevaux et les environnèrent, laissant les Allemands démontés, qui furent enfin contraints de s'en retourner dans leur pays.

Parey-sous-Montfort, village vers les sources de la Vraine, à deux lieues de Mirecourt. Il y a une maison de Prémontré, cure amovible, *ad nutum*, fondée par Joachim Valtrin, natif de Parey, de parens pauvres, lequel étant allé à Rome pendant les guerres, dont la Lorraine était affligée sous le règne du duc Charles IV, s'y appliqua à l'étude avec tant de diligence et de succès qu'après avoir appris la langue latine avec des peines incroyables, étant destitué de tout secours humain, il étudia en philosophie et en théologie, et parvint à la charge de secrétaire de la Daterie ; il fut ensuite honoré de la prêtrise, et parvint par degré à la dignité d'administrateur de la Componende (2).

Il acquit dans ses emplois des biens très-considérables, qu'il voulut employer à fonder une maison religieuse dans le lieu de sa naissance, en faveur des pères prémontrés, ce qu'il exécuta par son testament daté du 26 avril 1662.

Parey-St.-Cesaire, village à une lieue de Vézelise, quatre de Nancy.

Parey ou *Pareix-St.-Ouen*, village entre la Marche et le Neufchâteau, à deux lieues et demie de Bourmont.

Monsieur de Valois parle encore de

(1) Histoire de Verdun p. 326. idem preuv. p. 3.

(1) Hist. de Lorr., t. 5, nouv. édit. p. 69.
(2) Annal Prémonstrat. t. 2, p. 494.

quelques autres lieux nommés *Paredum*, ou *Paridum*, ou *Paratum*, situés en France.

J'ai fait un article particulier de la seigneurie de *Parroie*, *Paredium*, ou *Parria*, situé sur le Sanon.

A l'égard de Parey ou *Perey-St.-Ouen*, dont j'ai parlé sous l'article de St.-Ouen; M. Mourot curé de ce lieu, m'écrit : que son église est dédiée à *Ste.-Ode*, épouse de saint Arnoalde, et mère de saint Arnoû, tous deux évêque de Metz, et non pas à *St.-Eugonde*, ou *Ouen, évêque de Rouen;* que dans sa paroisse il y a une châsse très-propre, dans laquelle sont enfermées les reliques de la sainte, où se voient presque tous ses os. On y montre aussi son tombeau, élevé sur quatre petites colonnes, où la sainte est représentée en habit des religieuses bénédictines anciennes; qu'on prétend même qu'elle avait été religieuse à Remiremont, qu'étant venue se refugier à Parey, elle y était morte et enterrée. Que Parey est à present au milieu de St.-Ouen, dont on l'a démembré pour faire honneur à cette sainte, dont on lui a donné le nom.

On connait une abbesse de Remiremont nommée Ode, qui vivait du temps de St.-Léon IX, en 1048, 1051; je ne sais si on lui donne le titre de sainte.

PARROIE *ou* **PARROY**. — Parroie, ou Parroy, *Paredum*, ou *Paradeium*, ou *Pareia*, village sur le Sanon, à trois lieues de Lunéville, diocèse de Metz, a donné son nom à une très-ancienne et très-illustre maison de Lorraine, et qui a subsisté long-temps avec beaucoup d'éclat; nous en avons fait la généologie à part. Un certain Albert de Parroie (1), écuyer, donna à l'abbaye de Moyenmoutier, la moitié de son fief de Marséville, et neuf familles de serfs; mais après que le seigneur Albert eût été tué, la duchesse Hadwide, épouse du duc d'Alsace, retira ce fief, et donna à l'abbaye dix blancs, *duos albos*: monnaie de Metz.

(1) *Historia mediani, Monasterii. p.* 258.

Au même lieu de Parroye, il y a un ermitage nommé Giricourt, autrefois mère-église, aujourd'hui réduite en ermitage.

Il y a à Parroye un château ou maison seigneuriale, qui a été rétablie après avoir été détruite, de même que les autres châteaux de la Lorraine en 1633, par les ordres du roi Louis XIII. La chapelle est dédiée à St.-Pierre-ez-liens.

La maison de Parroye est éteinte depuis long-temps. Elle portait de gueules ou d'azur, à trois lions d'or et la bordure engrêlée de même.

PASSAVANT *et* **MARTINVILLE**, *Prieuré*. — Passavant est un château célèbre, à deux lieues de Châtillon-sur-Saône, qui est un bourg où l'Espance se jette dans la Saône; à deux lieues de Bourbonne-les-Bains, et à sept de Bourmont, diocèse de Besançon, avec titre de baronie.

Ce lieu de Passavant est en Champagne, et il y a encore un château; mais celui dont les restes sont en Lorraine, est le chef-lieu de la baronie de Passavant, qui est très-ancienne.

Les seigneurs de Passavant ont fait grande figure en France et en Lorraine.

En 1434, par l'ordre de René de Bar fut abattue une place nommée *Passavant* (1), pourtant qu'elle avait été prise traitreusement par le prévôt de Bayon, lequel fut pris en ladite place de *Passavant*, et pour son paiement fut mené à Bar, et là fut écartelé et mis en pièces.

Le prieuré de Martinville ou *Martinvelle*, dépend de l'abbaye de St.-Vincent de Besançon, il est bâti à Martinville, village près de Passavant; il fut fondé avant l'an 1266, apparemment par le seigneur de Passavant.

Le village de Martinville diocèse de Besançon, fait partie de la baronie de Passavant.

Il y a apparence que ce prieuré fut fondé à l'occasion du martyre de Gibard, abbé de Luxeuil, et de ses religieux, qui furent mis à mort en cet endroit par les Huns,

(1) Chronique de Philip. de Vegneul an 1434.

ou par les Hongrois. Voyez ci-devant *Martinville*, où nous avons rapporté les actes de leur martyre.

PETTANGE. — village près *Mersch*, dans le comté de Montaigu, duché de Luxembourg, archevêché de Trèves; Pettange n'est guère remarquable que par la retraite de St.-Thiébaut, qui s'y retira dans le onzième siècle. Il naquit à Provins en Brie, vers l'an 1017, et eut pour père, Arnoû, qui descendait des comtes de Champagne, et pour mère, Guile, petite nièce de St.-Thiébaut, archevêque de Vienne en Dauphiné. Le jeune Thiébaut dont nous parlons, dégoûté du monde, résolut de se cacher dans quelque solitude, pour y vivre inconnu aux hommes. Il communiqua son dessein à un gentilhomme de ses amis nommé Gautier, auquel il inspira les mêmes sentimens. Ils arrivèrent à Reims, suivis chacun d'un écuyer, logèrent en l'abbaye de St.-Remy, et envoyèrent leur équipage à l'auberge.

Le lendemain étant sortis secrètement du monastère, ils rencontrèrent en chemin deux pauvres, avec lesquels ils changèrent d'habits : en cet équipage ils arrivèrent à Pettange près Mersch, où ils demeurèrent quelques jours, vivant dans la dernière pauvreté, et gagnant leur vie, tantôt à servir de manœuvres à des maçons, tantôt à faucher les prés, à servir des laboureurs, à faire du charbon pour la forge du voisinage.

Ayant remarqué qu'on avait du respect pour leur vertu, ils quittèrent Pettange, et entreprirent le pélerinage de St.-Jacques en Galice; ils en firent le voyage avec des fatigues et des incommodités infinies, puis revinrent à Pettange, où ils reprirent leurs exercices ordinaires. Thiébaut voulut apprendre les pseaumes pénitentiaux, et ensuite le psautier; mais n'ayant point d'argent pour acheter ces livres, Gautier son compagnon, envoya un clerc à Provins, pour en demander au père de St.-Thiébaut, lui défendant toutefois de déclarer le lieu de sa retraite.

Le comte Arnoû accorda volontiers ce qu'on lui demandait, et voulut accompagner le clerc à son retour; mais notre solitaire ayant reconnu son père de loin, s'enfuit, et entreprit avec son compagnon les voyages de Trèves, de Rome et de Jérusalem; étant arrivés à Venise, ils apprirent que la guerre rendait ce pélerinage impossible. Ils s'arrêtèrent à Salanigo près Vicence, dans le domaine de Venise. Ils y vécurent en solitaires dans une austérité extraordinaire; Gautier y mourut au bout de deux ans, et Thiébaut fut invité par Sindeker évêque de Vicence, à recevoir les ordres sacrés; il les reçut par obéissance, et continua sa manière de vivre.

La réputation de sa vertu fut portée jusqu'à Provins; son père et sa mère vinrent le trouver dans sa cellule. La comtesse sa mère à son imitation, renonça au siècle, et du consentement du comte Arnoû, s'enferma dans une cellule, où son fils lui servit de directeur. Ce fils devint perclus de tous ses membres, et son corps se couvrit d'ulcères et de pustules, qui lui causèrent enfin la mort. Se sentant près de sa fin, il envoya chercher Vangadica, abbé de l'ordre de Camaldule, qui lui avait donné la même année l'habit de son ordre; il reçut de lui le saint viatique, et expira entre ses bras, le vendredi dernier juin 1066. Il fut enterré dans l'église de Vicence, d'où son corps fut dans la suite transféré dans une chapelle près d'Anzona; on y fit la distribution de ses reliques en grand nombre de lieux, où son culte est célèbre, surtout à Pettange.

La maison de Pettange, ou Pettingen, portait d'or à la croix ancrée de gueules; il en est parlé dès le treizième siècle.

PFALTZ. — Pfaltz, en latin *Palatiolum*, petite ville à une lieue de la ville de Trèves, sur la Moselle, au septentrion, d'une situation fort agréable, où était autrefois un palais, ou une maison de plaisance des empereurs, quand ils faisaient leur résidence à Trèves. St.-Modoalde archevêque de Trèves, vers l'an 626, y bâtit un monastère de religieuses, aux-

quelles il donna pour première abbesse, Basilissa.

D'autres croyent que ce monastère de Pfaltz, fut fondé et bâti par sainte Adèle, fille du roi Dagobert II, qui lui donna des biens considérables; cette sainte vivait après St. Moalde, et mourut vers l'an 734, après avoir gouverné cette communauté environ trente-cinq ans; par conséquent elle avait fondé le monastère de Pfaltz vers l'an 700.

Poppon évêque de Trèves, qui a gouverné cette église depuis l'an 1016 jusqu'en 1047, croyant avoir reçu un philtre amoureux d'une religieuse de Pfaltz, en chassa la communauté de filles pour y mettre des chanoines.

Le bourg de Pfaltz est entouré de murailles, qui le mettent à couvert des insultes d'un parti.

PHALSBOURG.— Phalsbourg est une petite ville située sur les frontières de l'Alsace et de la Lorraine, au pied des montagnes de Vôge, à deux lieues de Saverne, près la rivière de Zinzel, avec titre de principauté. Le duc Charles IV, à qui Phalsbourg appartenait, la fit ériger en principauté, en faveur de M. Grimaldi gentilhomme Génois, qui avait épousé la princesse Henriette de Lorraine sa sœur, princesse de Lixin (1).

Lixin et Phalsbourg sont fort voisins et dépendaient autrefois l'un de l'autre, avant que le duc Charles IV eut cédé Phalsbourg à la France, par le traité de 1661, ainsi qu'on le dira ci-après.

Le lieu où est aujourd'hui Phalsbourg (2), était autrefois nommé *Amershauzen* ou *Auxenthauzen;* l'empereur Maximilien I, qui est mort en 1519, voyant que ce poste était important pour le passage des montagnes de Vôge, et pour la communication entre l'Alsace et la Lorraine, permit qu'on y bâtit une ville n'y ayant auparavant qu'un village et une tour. Les princes palatins exécutèrent le projet de l'empereur, et donnèrent à cette ville le nom de Phalsbourg, ou ville du *Palatin.* George-Jean, comte palatin de Veldens, qui avait épousé Anne-Marie, fille de Gustave-Adolphe roi de Suède, tenait encore sa cour à Phalsbourg en 1582. Cette ville était alors défendue par un ancien château, et par des fortifications qui dans leur temps passaient pour bonnes.

La principauté de Phalsbourg est presque toute composée de châteaux et de villages, qui dépendent de l'ancienne seigneurie de Luzbourg ou Luzelbourg, qui est une terre démembrée de l'ancien domaine de l'évêché de Metz, et qui a donné son nom à une maison autrefois illustre en Lorraine, aujourd'hui éteinte. Voy. l'art. *Lutzelbourg*.

Le 25 novembre 1646, à Prague, l'empereur Ferdinand III, en considération du roi catholique et du sang de Lorraine, et en faveur du mariage de Henriette de Lorraine, veuve de Louis prince de Phalsbourg et de Lixin, avec le comte Charles de Guasco, marquis de Solano, donne audit comte la qualité de *Prince d'Empire*.

1648. Le 28 novembre, au camp devant Rodviller, Charles IV répondant au sieur Melo, marquis de Tordelaguna, qui s'informait du deuxième mariage de la princesse sa sœur Henriette avec Guasco, et de l'emprisonnement dudit Guasco, à l'occasion de ce mariage, le prie de l'élargir : considérant dit-il, que les choses faites se doivent regarder comme venant de la main de Dieu, particulièrement celles de cette nature, auxquelles il n'est pas permis aux hommes de toucher : *J'ai cru que je devais en cette occasion laisser agir mon naturel, pour témoigner qu'il n'y a rien au monde qui puisse me divertir de donner à ma sœur toute la satisfaction qu'elle peut souhaiter de moi, ne désirant pas même que cette action mette un cavalier de mérite hors d'état de continuer ses services à S. M. catholique.*

1645. Le 24 janvier, *de Bruxelles;* Charles IV écrit au roi d'Espagne, pour

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 446.
(2) Hist. d'Alsace, l. xxx, p. 345.

obtenir la liberté du même Guasco, prince de Lixin.

1545. Le 22 janvier à Bruxelles, Charles IV donne une patente attributive des mêmes honneurs audit Guasco, dont le feu prince de Lixin jouissait en Lorraine.

PIERRE.— Le village de Pierre, *Petra*, est annexe de Bicquilley, diocèse de Toul. Il est situé sur un côteau baigné par la Moselle. L'église a pour patron saint Christophe.

Le prieuré de la Rochotte est sur le ban de ce village; il fut fondé par Lutelphe doyen de l'église de Toul, sur la fin du XI[e] siècle.

Au-dessous de la chapelle du prieuré de la Rochotte sort un ruisseau très-considérable qui rentre en terre à Gemonville, et ne reparait plus qu'à sept lieues de là, d'où il va se jeter dans la Moselle.

L'ermitage de Sainte-Anne est encore sur le même ban; il est taillé dans le roc, avec plusieurs chambres que l'ermite habite. La tradition porte qu'il s'y trouve à côté un souterrain qui conduit à Gondreville, à deux lieues du village de Pierre, mais personne n'a encore osé pénétrer jusqu'à l'extrémité. Le village de Pierre est à une lieue de Toul, présidial de cette ville, parlement de Metz.

PIERRE (Saint-), *prieuré proche Bouillon*.— Le prieuré de Saint-Pierre, près la forteresse de Bouillon, fut fondé par Godrefroy de Bouillon, fils de la duchesse Yde, successeur et héritier de Godefroy-le-Bossu son oncle, en 1094 (1).

PIERRE EN BOIS.— *Voyez* TANTONVILLE.

PIERRE-FITTE.— Pierre-Fitte, *Petra-Ficta*, bourg du diocèse de Toul, sur la rivière d'Aire, à trois lieues de St.-Mihiel, et à quatre de Bar, chef-lieu de la prévôté et de l'office de Pierre-fitte, ancien palais des ducs et comtes de Bar; ce château est entièrement ruiné. La paroisse a pour patron saint Remi. Il y a environ quatre-vingts habitans à Pierre-Fitte. On y voit une halle, où l'on tient foire et marché.

Avant l'édit de 1747, il y avait à Pierre-Fitte une gruerie royale. Pierre-Fitte est de la recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Les anciens rois de France, avaient une maison royale à *Petra-Ficta*. Voyez la diplomatique du R. P. Mabillon, *tom.* 4, *page* 313, 314.

Pépin roi d'Aquitaine, l'an 13 de l'empire de Louis-le-Débonaire, donna un titre à *Petra-Ficta Palatio;* et ce diplôme fait mention d'un autre titre de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, donné dans le même endroit. On connait plus d'un *Pierre-Fitte* dans la France; il y en a un près de Paris, un autre dans l'évêché de Langres, et un troisième au bailliage Français dans le Barrois, diocèse de Toul, lieu autrefois très-considérable; je ne décide pas duquel de ces trois lieux il est parlé dans ces diplômes: Pépin et Carloman régnaient en Aquitaine.

Pierre-Fitte et Erize-la-Brûlée (1), appartenaient autrefois a la collégiale de la Magdeleine de Verdun; elles ont été cédées au duc de Lorraine par des traités particuliers.

Le sceau de la prévôté de Pierre-Fitte, porte les armes de Bar. Il est très-ancien, et la légende en caractères gothiques très-difficiles à lire. On peut conjecturer par là, qu'il est du temps où une partie de la terre passa de la maison du Châtelet dans celle de Bar.

Pierre-Fitte, village entre le Madon et l'Illon, à trois lieues de Darny et de Mirecourt. Ce village est du diocèse de Toul, dépendant de la paroisse de Ville-sur-Illon. La chapelle est sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine.

PIERRE-FORT.— Pierre-Fort, château et terre à deux lieues de Mandre-aux-quatre-Tours (2). Ce château fut bâti sur un rocher par Renaud de Bar, évêque de Metz, qui le donna à son frère, Pierre de

(1) Histoire de Luxembourg, tome 3, page 250 et xli.

(1) Hist. de Verdun, p. xxviii.
(2) Benoît, hist. de Toul, p. 69.

Bar, célèbre dans l'histoire de Lorraine; il était fils de Thiébaut II comte de Bar, et de Jeanne de Tocy. Il épousa Marguerite de Vienne, de laquelle il eut *Henri*, *Etienne*, et *Hugue* évêque de Verdun, et une fille, mariée au comte des Deux-Ponts.

Henri de Bar, seigneur de Pierre-Fort, capitaine de la ville et pays de Châlons, épousa Isabelle de Vergi; il mourut vers la fête de Pâque de l'an 1580.

Pierre II du nom, seigneur de Pierre-Fort, fils de Henri, eut guerre avec le comte de Ligni en 1374; Il conduisit les aventuriers de l'Archipâtre en Lorraine, et sur les terres de Metz, ce qui le fit excommunier par les évêques de Metz et de Toul. Il ravagea les terres de Bouves et autres situées en Picardie, qui appartenaient au duc de Lorraine, et cela pour se venger de ce que le duc avait assiégé Pierre-Fort (1). En effet, la chronique du doyen de Saint-Thiébaut, raconte que vers l'an 1370, le duc de Lorraine, les bourgeois de Metz et Brocard de Fénétrange, tinrent Pierre-fort assiégé pendant trois semaines, mais ils furent obligés d'en lever le siége précipitamment, et d'y laisser leur artillerie et leur bagage. Un historien dit qu'ils furent effrayés par un *oracle* qu'ils reçurent; apparemment par une terreur panique.

Pierre II du nom, de Pierre-fort, mourut vers la fête de saint Remi 1580. Les seigneuries de Pierre-Fort, de Ville, de Faverol, de Sept-Fonts et autres, situées en Puisaye, qu'il possédait pendant sa vie échurent à Evrard, comte des Deux-Ponts son cousin germain, qui les vendit à Robert duc de Bar.

Voici ce que M. l'abbé de Longrue dit sur l'Avant-Garde et de Pierre-Fort (1).

Les terres et seigneuries de l'Avant-Garde et de Pierre-Fort, sont des anciens fiefs du Barrois. Le cardinal de Bar a compris dans sa donation qu'il fit au comte de Bar, l'Avant-Garde qui est sur la Moselle, et peu éloignée de Condé. Le même cardinal a aussi compris dans sa donation, la terre et le château de *Pierre-Fort*, qui fut bâti l'an 1314, pour Pierre de Bar, par Renaud de Bar son frère, évêque de Metz. Pierre de Bar le laissa à son fils Henri, seigneur de Pierre-Fort, dont le fils Pierre mourut six mois après Henri, et eut pour successeur son cousin germain Evrard comte de Deux-Ponts, fils de sa tante, qui vendit peu après tout ce qui venait de cet héritage à Robert duc de Bar.

Cette terre de Pierre-Fort, et celle de l'Avant-Garde, furent données en fief au comte de Nassau-Sarbruche; mais il y renonça l'an 1448, et cessa d'être vassal du duc de Bar, qui était René d'Anjou roi de Sicile. Néanmoins ce duc de Lorraine, héritier du duché de Bar, ne prit pas paisiblement possession de Pierre-Fort, car ce château tomba entre les mains de Charles duc de Bourgogne, qui l'unit à son duché de Luxembourg; et ce fut là le sujet de la guerre dans laquelle le duc de Lorraine fut dépouillé pour un temps de ses états, et le duc de Bourgogne y perdit la vie: car Comines dit au chapitre 2, du quatrième livre de ses mémoires, que les Lorrains prirent sur le duc de Bourgogne et rasèrent une place appelée Pierrefort, assise à deux lieues de Nancy, qui était du duché de Luxembourg; et qu'ils l'avaient envoyé défier devant Nuz, c'est-à-dire lorsque le duc de Bourgogne assiégeait Nuz; car quoiqu'alors le véritable propriétaire du duché de Bar, fut René d'Anjou, le duc de Lorraine René II, son petit-fils, était son héritier et jouissait d'une partie du pays.

En 1372, la garnison de Pierre-Fort vint jusqu'aux portes de Metz, et tua tous ceux qu'elle rencontra; mais ceux de Metz à leur tour, coururent jusqu'au château de Pierre-Fort, tuèrent cinq hommes, firent sept prisonniers et poursuivirent les autres, dont plusieurs se noyèrent dans leur fuite.

En 1369, le duc de Lorraine, ceux de

(1) Longrue État de la France, part 2, p. 186.

(1) Hist. de Lorr, p. 500.

Metz et de Fénétranges allèrent assiéger Pierre-Fort ; ils furent trois semaines au siége, puis ils se retirèrent, sans qu'on en ait pu savoir la raison ; ils y laissèrent leur artillerie et plusieurs armes de fer : leur retraite se fit le jeudi, et on dit que la place se serait rendue le dimanche suivant.

En 1370, intervint un traité de paix, entre Robert duc de Bar et les Messins, pour terminer toutes les difficultés qu'ils avaient eues ensemble jusqu'alors ; et en particulier pour le fameux combat qui se donna près Ligni, au mois d'avril 1368, et pour les siéges que ceux de Metz ont tenus devant les forteresses de Gondrecourt, de Belle-Ville et de Pierre-Fort.

Sous l'épiscopat de Guy de Roye (1), évêque de Verdun, vers l'an 1370, Pierre de Bar avec le secours de certains pillards Anglais et Bretons, qui avaient déjà ravagé les terres des évêchés de Metz et de Toul, s'empara des forteresses de Sampigny et de Charny, dans lesquelles il mit des garnisons, qui rançonnèrent toute la province. Le chapitre de la cathédrale de Verdun paya mille florins d'or à ce chef de bandits, pour mettre ses sujets à couvert de ses hostilités ; mais il ne laissa pas de les continuer, prétendant exiger de plus grandes sommes, qu'il disait qu'on avait promises à Henri de Pierre-Fort son père, pour les secours qu'il avait fournis à cet évêché, sous Hugues de Bar, contre Yolande de Cassel.

Guy de Roye déclara Pierre de Bar excommunié, après lui avoir fait faire les monitions et observé les autres formalités requises, qu'on peut voir dans la procédure datée de l'an 1378 et conservée dans les archives de l'évêché et dans celles de Lorraine. Cette excommunication qui fut fulminée, n'ayant point arrêté les usurpations ni les hostilités de Pierre de Bar, il fallut recourir à la force des armes. Le chapitre donna une somme de huit cents francs au duc de Bar, et à celui de Luxembourg, qui fournirent quelques troupes ; ensuite Nicolas de la Petite-Pierre abbé de Gorze, et plusieurs autres seigneurs de la province, qui étaient aussi vexés par les pillards, vinrent assiéger le château de Charny, dans lequel Pierre de Bar s'était renfermé. Il s'y défendit avec beaucoup de valeur; mais ses provisions ayant manqué, il y mit le feu, et se retira avec ses gens dans celui de Sampigny, que le duc de Bar reprit depuis.

En 1474, le duc René II, assiégea le château de Pierre-fort, qui était tenu par Jean Ferri; il l'emporta, y mit le feu, rasa les portes et le Donjon. Je crains qu'il ne faille lire *Pierre-pont* au lieu de *Pierre-fort*.

Il est certain que Pierre et Henri de Bar, seigneurs de Pierre-fort, faisaient alors la terreur du pays ; leur château de Pierrefort était fort d'assise, mais il a été ruiné comme presque tous les autres de la Lorraine, par ordre du roi Louis XIII, en 1636; ce qui en reste, donne à juger qu'il était très-beau.

En 1533, Claude *de Frisseau* ou peut être *de Fresseau* chevalier, était seigneur de Pierre-fort.

La maison de Pierre-fort portait d'or, à un lion issant de gueules.

PIERRE-PERCÉE, *ou* LANGSTEIN. *Voyez* BADONVILLER.

PIERRE-MONT (SAINT).—St.-Pierremont, abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de St.-Augustin, fondée vers l'an 1090, sous Hériman évêque de Metz, par Lubricus chanoine de la cathédrale de Metz, qui mourut en 1099. La célèbre comtesse Mathilde dota cette abbaye, et donna le fond sur lequel elle est bâtie en 1096. Elle est régulière et soumise immédiatement au saint Siège, et située à distance à peu-près égale de Metz et de Thionville ; le lieu où cette abbaye est située, se nommait anciennement Standelmont (1).

Les abbayes de Freistrof, et de Berlacourt, de l'ordre de Citeaux, ont autrefois dépendu de Rodolphe, second abbé de St.-

(1) Hist. de Verdun, p. 355.

(1) Hist. de Lor., t. 1. p. 504. preuves.

Pierre-mont; Etienne évêque de Metz, donna le gouvernement de ces monastères à ce pieux abbé, et Adalberon de Chini, évêque de Verdun, pria Rodolphe de se charger de l'établissement qu'il souhaitait faire de l'abbaye de Belle-valle, ordre de prémontré.

En 1135, le même Adalberon évêque de Verdun, donne à Saint-Pierre-Mont la terre d'Orval; voici les termes de cette donation : *Terram quæ vulgo Aurea-vallis dicebatur, nunc autem alio nomine Vallis B. Mariæ quam comes Rainaldus à me Barro in feodo tenebat, et à quo Henricus Comes de Granprey eamdem terram eodem modo habebat, concessi Rodolpho Abbati*, à condition de la confraternité entre les églises de Verdun et de St.-Pierre-Mont.

Rodolphe mourut en 1141. Philippe V, abbé de Saint-Pierre-Mont, tiré de l'ordre de prémontré, pour gouverner l'abbaye de Saint-Pierre-Mont, vers l'an 1155, obligea les chanoines réguliers de S. Augustin de cette abbaye, de quitter leur habit noir, pour prendre l'habit blanc de prémontré, qu'ils n'ont quitté que sous l'abbé Domant en 1603.

L'abbaye de Saint-Pierremont a reçu la réforme du B. Pierre-Fourrier en 1605. Les anciens statuts qu'on y observait dans les commencemens, sont d'une rigueur et d'une austérité, qui égalent ou surpassent tout ce qui se voit aujourd'hui dans les observances des religieux les plus réformés. Le pape Pascal II, dans sa bulle de l'an 1105, changea le nom de Standalmont, en celui de Saint-Pierre-Mont, à cause que l'église et l'abbaye étaient dédiées à l'apôtre saint Pierre.

PIERRE-PONT.— Pierre-Pont est fort différent de Pont-Pierre; nous connaissons deux villages du nom de Pierre-Pont, l'un à deux lieues de Bruyères sur le ruisseau d'Arentelles, et qui répond à Bruyères.

L'autre du diocèse de Trèves, situé sur la Crune, à une lieue et demie de Longuyon, deux et demie de Viller-la-Montagne. Le roi en est seul seigneur. Bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy.

En 1478, le duc René étant à Tarascon, donna à Jean, bâtard de Calabre, en considération de ses services, et pour lui faire un état, les seigneuries de Briey, Sancy et Pierre-Pont, rachetables néanmoins d'une somme de 30,000 florins du Rhin payable en une fois.

Je ne sais pas duquel des deux il est parlé dans Flodoard, sous l'an 957, où il dit que Gislibert vint au secours de Hugar et de Héribert, contre le roi Louis, et qu'ils prirent la forteresse de Pierre-Pont, *Petræ pontem vi capiunt*.

PIERRY (LE), *ruisseau*.— Le Pierry, en latin *Pigerius-rivulus*, ruisseau qui descend d'une montagne au-dessus de l'abbaye de Moyenmoutier, arrose les murailles de cette abbaye, où il se joint au Rabodo, qui vient de Senones.

Ce ruisseau est dénommé dans un diplôme du roi Childeric II, de l'an 661, en faveur de l'abbaye de Senones (1). Saint Gondebert fondateur de ce monastère, céda à saint Hidulphe son voisin, aussi fondateur de l'abbaye de Moyenmoutier, le territoire qui touche immédiatement ce dernier monastère du côté de l'orient, depuis le ruisseau de Pierry, *Pigerius-rivulus*, en remontant du côté de l'orient et du midi.

PILLEVENTEU ou **PILLEVETEU**. — Pilleventeu ou Pilleveteu, est un château ruiné, situé sur la hauteur qui domine la ville de Ligny, et sur le chemin de Ligny à Toul, à Commercy et à Saint-Mihiel. En 1546 (1), le roi de France qui avait pour lors ses vues pour se rendre maître des trois évêchés, donna ordre à M. Dorval, gouverneur de Ligny, de faire fortifier le château de Pilleventeu. Les communautés des environs jusqu'à Void, furent commandées pour travailler à cet ouvrage, qui fut promptement achevé. Il n'en reste aujourd'hui que les ruines.

PIXERÉCOURT. — Pixerécourt ou

(1) Richer, chronic. de Senon.
(2) Hist. de Lorr., t. v, p. 656.

Pisserécourt, petit village situé sur la Meurthe, à une lieue et demie de Nancy, tirant vers Bouxières-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe. Il est parlé de ce lieu sous le nom de *Porcheria*, ou *Porcherecurtis*, ou *Porterraci curtis* (1), dans les lettres du prieuré de Lay-Saint-Christophe, et dans la vie de saint Gauzelin évêque de Toul.

PLAINE (LA), *rivière*. — La source de la petite rivière de Plaine, en latin *Plana*, est à une lieue du château de Salm en Vôge, bâti sur une montagne, trois lieues au-dessus et à l'orient de Senones. La Plaine passe à Raon-sur-Plaine, Raon-lez-l'Eau, Louvigny, Vaxaincourt, Celle village du val d'Allarmont, reçoit en passant quelques autres ruisseaux, et vient se perdre dans la Meurthe à Raon-l'Etape.

La rivière de Plaine, fesait la séparation de la principauté de Salm d'avec le bailliage de Lunéville, du côté du septentrion, depuis la convention ou nouveau partage de cette terre, du 21 décembre 1751, entre les deux rois de France et de Pologne, duc de Lorraine, et le prince de Salm-Salm.

PLOMBIÈRES ou PLUMIÈRES. — *Plombières*, ou *Plumières*, ou *Plumeires*, comme il est nommé dans les plus anciens monumens du pays, est un village ou bourg situé dans les montagnes de Vôge, sur les frontières du comté de Bourgogne, étant mi-parti par un ruisseau qui coule au milieu de sa longueur, et qui s'appelle le ruisseau d'Augronne. La partie septentrionale du bourg où est la paroisse, est du diocèse de Toul, et la partie méridionale est du diocèse de Besançon. Plombières est à dix-sept lieues de Nancy, à cinq d'Epinal, à deux de Remiremont, à trois de Luxeuil et de Bain. Il est composé d'environ quatre-vingts maisons, dont celles qui sont autour du grand bain et dans la rue qui y conduit, ont un extérieur assez apparent. La plupart ont au premier étage un balcon de pierre ou de bois, qui sert à prendre l'air, à sécher les linges; et par dessous il donne un petit couvert à ceux qui sont dans la rue.

On parle beaucoup dans le pays de l'antiquité de Plombières; on croit que Jules César ou Auguste, en ont ramassé les eaux chaudes, et en ont formé les bains qu'on y voit aujourd'hui. On ne peut disconvenir que les Romains n'y aient autrefois travaillé; on y remarque divers vestiges des travaux qu'ils y ont faits pour ramasser les eaux chaudes, et les empêcher de se mêler avec les eaux froides; mais presque tous ces ouvrages sont cachés sous terre, et tout ce qu'on a publié de certaines inscriptions trouvées dans le fond des bains, sur une lame de cuivre, portant que ces bains avaient été réparés par Jules César ou par l'empereur Auguste, paraît fort douteux, depuis que j'ai examiné les choses par moi même, et que j'ai été sur les lieux. Je n'ai rien remarqué d'ancien en fait de bâtimens dans Plombières : Il n'est jamais parlé de Plombières dans les anciens géographes, ni dans les anciens historiens. Le village ayant entièrement été consumé par les flammes, vers l'an 1498, les plus anciennes maisons qu'on y voit, ne sont que de l'an 1500, (ce miliaire se voit sur un logis au nord du grand bain); les autres sont plus modernes.

Les dames chanoinesses de Remiremont ont la seigneurie de Plombières, sous la souveraineté des ducs de Lorraine. On y voit une église paroissiale sous l'invocation de St. Amé et de St. Blaise; elle n'était par ci-devant, qu'annexe de Belle-Fontaine; elle dépend du prieuré d'Erival, et est desservie par un chanoine régulier de cette maison.

Il y a aussi un hôpital, qui se trouvant trop petit et trop resserré pour le grand nombre de pauvres malades, soldats et autres, qui y abordent de toutes parts, le roi de Pologne l'a fait rebâtir tout à neuf, beaucoup plus vaste et plus commode qu'il n'était auparavant.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 132.

Il y donna des règles d'administration, par arrêt de son conseil d'état, le 18 décembre 1739; et par contrat du 29 mars suivant, Sa Majesté y fonda douze lits, pour six pauvres de chaque sexe, pendant la saison des eaux, et donna ses lettres de confirmation le 11 avril de la même année. Les pauvres n'occupant ces lits qu'environ vingt jours chacun, on y en envoye cinq fois chaque année sur cette fondation, ce qui multiplie les places jusqu'à soixante.

Un peu plus loin que l'hôpital, on trouve une grande et vaste remise pour loger à couvert les chaises et les carrosses de ceux qui viennent à Plombières; cette remise est à double étage, et les voitures entrent de plein pied dans celle de dessus, comme dans celle de dessous, à cause de l'inégalité du terrain; ce qui n'est pas rare dans les montagnes, où souvent les charriots entrent au grenier avec leurs attelages, de même que dans la grange qui est au-dessous.

A l'autre extrémité de Plombières, se voit un couvent de capucins, avec l'église dédiée à Ste. Barbe; et des jardins disposés en terrasses, qui sont ouverts à tout le monde, même aux femmes, où l'on trouve des allées et des cabinets pour prendre l'air, pour se promener et se reposer.

Ce qui rend Plombières célèbre, et qui y attire un très-grand nombre de personnes de toutes conditions, sont les eaux chaudes qu'on y voit en grande quantité, et dont on use, soit en se baignant, ou en buvant; et où une infinité de personnes trouvent du soulagement dans leurs incommodités, ou une guérison parfaite dans leurs maladies. Ces eaux sont souveraines pour les maux et faiblesses d'estomac, et pour toutes les maladies qui affectent les nerfs, et les viscères.

On y compte trois bains considérables, savoir: 1.° le grand bain, qui est au milieu du bourg de Plombières, 2.° le bain des dames ou de la reine, qui est près la maison des dames de Remiremont, 3.° le bain des pauvres ou des goûteux, qui est à l'extrémité du bourg vers les capucins. Il y avait aussi autrefois le bain du Chêne, qui est converti en une chambre, où l'on se rend pour boire de l'eau chaude qui sort du pied d'un crucifix, et qui sortait autrefois du pied d'un chêne, d'où venait le nom de bain de chêne.

Le bain des dames (1) portait le nom de *Bain de la Reine*, dès l'an 1210 et 1295: on a cru qu'il prenait son nom de quelqu'une des duchesses de Lorraine, qui ont été qualifiées *Reines de Sicile*, depuis le duc René I. On connait *Isabelle de Lorraine*, épouse de René I, *Philippe de Gueldres*, épouse de René II, et *Christienne de Dannemarck*, épouse du duc François I, et mère du grand duc Charles III, lesquelles sont quelquefois qualifiées *Reines de Sicile*. Mais l'époque de la dénomination du *Bain de la Reine*, est bien plus ancienne que celle de ces princesses dont la première est morte en 1452. Il est fort possible que *Valdrade* trop bonne amie du roi Lothaire, laquelle posséda en commande l'abbaye de Lure, et vécut quelque temps comme religieuse dans l'abbaye de Remiremont, et à qui on a put donner le nom de reine, à cause de son mariage avec le roi Lothaire, aura aussi donné le nom *au bain de la Reine* à Plombières.

Il y a de plus trois étuves, savoir: 1.° l'ancienne étuve, ou l'étuve de Bassompierre, 2.° la nouvelle étuve, ou l'étuve de la Cuvette; 3.° l'étuve de l'Egout. Ces étuves sont des chambres oblongues, voûtées de pierres de taille, où l'on ne reçoit le jour que par un petit trou qui est à la voûte, ou par quelques fentes de la porte; on y sent une chaleur et une odeur comme de souffre, et l'on y sue fortement, la sueur y étant excitée tant par la chaleur du lieu, que par l'air épais et par la moiteur des murailles, d'où découlent les goûtes d'eau produites par l'air condensé. On y demeure presque nu, assis sur une chaise de bois, et après un certain temps, on y

(1) Voyez notre traité sur les eaux de Plombières, imprimé à Nancy en 1740. *page* 69 et *page* 92.

reçoit la douge, c'est-à-dire de l'eau chaude que l'on fait tomber sur la personne, par le trou qui se trouve au haut de la voûte de l'étuve.

La chaleur de ces étuves est causée par un ruisseau d'eau extrêmement chaude, qui passe par dessous, et qui transpire au travers des planches mal jointes, qui sont au-dessus de l'eau, et sur lesquelles les personnes sont assises.

On prend la douge dans les étuves et dans les bains. Cette douge est une eau chaude qu'on fait couler de haut sur la partie malade nue, pendant un certain espace de temps. On prend aussi les ventouses dans le grand bain, dans un lieu destiné pour cette opération.

Quoique Plombières soit situé entre des montagnes très-hautes, et de très-difficile accès, on n'a pas laissé d'y faire des chemins assez commodes, par lesquels on y peut venir en voitures de tous côtés. On doit ces chemins au duc Léopold I, qui en a fait faire par toute la Lorraine, ce qui cause dans le pays une très-grande commodité pour toutes sortes de voyageurs.

On trouve ordinairement à Plombières fort bonne compagnie, des personnes de tout pays et de tout état. On y est passablement logé, et l'on y apporte tout ce qui est nécessaire et même agréable à la vie, en grande abondance et à assez bon prix.

Pour empêcher que l'eau des montagnes et les eaux de pluie qui sont fraiches, ne puissent altérer les eaux chaudes en se mêlant avec elles, les anciens ont fait de très-grands travaux sous terre, pour arrêter les eaux froides, et pour les conduire par des canaux particuliers, jusque dans la rivière, ou le ruisseau qui traverse Plombières.

On a remarqué en quelques endroits trois ou quatre de ces conduits les uns sur les autres ; c'est ce qui se fait le plus remarquer dans ce lieu, pour ceux qui aiment l'antiquité.

La rivière a environ dix-huit pieds de large, sur six de profondeur ; son lit est bordé de grandes pierres de taille fort dures, posées les unes sur les autres en forme de degrés à petits joints, et presque imperceptibles ; plusieurs de ces pierres sont chargées de lettres capitales très-biens formées, et d'un pied de hauteur, qui marquent le soin de ceux qui ont travaillé à cette construction. Ces bordages portent sur un fond pavé de grandes pierres, la plupart de dix pieds de longueur sur beaucoup de largeur, et deux pieds d'épaisseur.

Les baigneurs à Plombières, hommes et femmes, sont ordinairement servis par des filles ou des femmes accoutumées à ces exercices; et malgré l'indécence qui paraît dans ce service des filles ou servantes, on n'y remarque aucune légéreté ni aucun inconvénient ; le mal serait aisé à corriger si on voulait, mais l'on est sur ce pied-là, et on s'y maintient.

Il y avait autrefois un château sur le penchant de la montagne qui est au midi de Plombières, au-dessus du convent des capucins, dont on ne voit plus que la place, qui se nomme encore aujourd'hui le *Mex-du-Gard*, c'est-à-dire le jardin du gard, parce que le peuple était obligé de faire garde à ce château. La situation en était très-propre pour couvrir Plombières du côté de Luxeuil et de la Bourgogne.

Le duc de Lorraine Ferri III (1), fit construire ce fort en 1292, pour la garde des bains et baigneurs, et le donna à son fils qui fut nommé Ferri de *Plumières*, dont la famille a subsisté assez long-temps dans le pays. Nous avons donné sa généalogie au premier tome de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine.

La petite rivière qui coule dans Plombières, est nommée *Eaugronne*, peut-être à cause d'*Appollon Grannus*, comme on appelle Aix-la-Chapelle, *Aquis grannum*, à cause de ses eaux chaudes, que l'antiquité payenne avait consacrées à *Apollon*, surnommé *Grannus* ou *Grynatus* : on sait qu'entr'autres qualités, on attribuait à Appollon le don de guérir

(1) Cronic. Colmariense, ad an. 1292.

les malades, et de présider à la médecine.

Outre les eaux chaudes qui se voyent à Plombières, on y voit aussi des *eaux savonneuses* froides, qui servent à plusieurs maladies, et dont on transporte tous les jours plusieurs bouteilles dans les lieux éloignés, car on s'en sert moins à Plombières qu'ailleurs. Il y en a deux sources principales; l'une dans le jardin des Capucins, et l'autre dans une petite chambre située au midi de Plombières, sur le chemin qui conduit à Luxeuil. Il y a beaucoup d'apparence que ces eaux contractent leurs qualités savonneuses et adoucissantes, en passant par des terrains remplis de matières savonneuses, qui en ont la couleur et la consistance, et qui étant desséchées, s'enflamment, et produisent un feu bleuâtre comme de souffre, mais peu actif, peu brillant, et sans odeur.

POMPEY, *ou* POMPAYE, *ou* POMPAING, *et* L'AVANT-GARDE. — Pompey, village sur la Moselle, à deux lieues de Nancy, trois de Pont-à-Mousson, ci-devant prévoté royale, diocèse de Toul; patron, St. Epvre; office et prévôté de l'Avant-Garde, recette et bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine; le roi en est seul seigneur.

Pompey se trouve nommé *Pompania villa*, et son église donnée au monastère de Bouxières-aux-Dames, par St. Gérard évêque de Toul, en 968. Et *Pompanium*, dans un titre de l'abbaye de St.-Epvre, de l'an 1065. Et *Pompagne*, en 1188, dans la fondation de Liverdun. Et *Pompan*, en 1146.

Ce lieu a fait assez peu de figure dans l'histoire du pays, mais le château de l'Avant-Garde, qui est bâti au-dessus de Pompey, et sur le chemin qui vient de St.-Mihiel à Nancy, est plus célèbre. Il a été bâti par un comte de Bar, pour la sûreté de ce chemin, ou plutôt pour se rendre maître de ce chemin et du passage, et pour opposer cette forteresse, à celle que l'évêque de Metz Philippe de Florenge, avait bâti à Condé, vers l'an 1260, de l'autre côté de la rivière de Meurthe; car alors il n'y avait ni pont, ni bac à Frouart, et il n'y avait point d'autre route que par l'Avant-Garde, pour venir de St.-Mihiel à Nancy. Voyez ce que nous avons dit ci-devant de *Pierre-Fort*, et de l'*Avant-Garde* sous *Pierre-Fort*.

En 1406, le duc de Lorraine et celui de Bar, entrèrent en guerre à l'occasion du château de l'Avant-Garde, qui avait été mis en garde, en la main du roi de France, par le marquis du Pont, fils du duc de Bar, à qui ce château appartenait. Le duc de Lorraine assiégea, prit et rasa l'Avant-Garde. Le roi mit aussitôt sur pied une puissante armée, sous le commandement de l'amiral Clugnet de Braban, mais elle ne fit aucune entreprise considérable, les deux ducs s'étant réconciliés, et ayant fait leur traité d'accommodement.

Ces deux princes s'étant brouillés de nouveau, le roi ordonna à l'amiral d'aller mettre le siège devant Neufchâteau, ville appartenant au duc de Lorraine; la place ne fit point de résistance, et le duc Charles de Lorraine ne jugea pas à propos de hazarder un combat contre les troupes du roi, jointes à celles du duc de Bar. Il demanda la paix par la médiation de Ferri son frère, comte de Vaudémont, et l'obtint aisément, ayant assuré avec serment qu'il était innocent des excès commis par ses gens de guerre, ayant promis de les punir et de faire rétablir l'Avant-Garde au même état où il était avant la guerre, et de faire bâtir des chapelles en mémoire de ceux qui étaient morts durant cette guerre.

En 1438, en considération de ce que Henri, bâtard de Bar, fils du duc Edouard, avait conduit le duc René I, des prisons de Dijon vers le duc de Bourgogne en Flandres, ledit René lui donna la seigneurie de Rosières-en-Haye, ensuite il lui donna aussi la seigneurie de l'Avant-Garde, engagée à Colignon de Ludres. *Archives de Lorraine*, *Layette*, *l'Avant-Garde*, n° 42.

La forteresse de l'Avant-Garde était ordinairement gardée par les princes de la maison de Bar, seigneurs de Pierre-Fort, qui n'en est pas loin. Depuis le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, le poste de l'Avant-Garde fut confié à des seigneurs Lorrains, de la fidélité et de la valeur desquels ont était sûr.

En 1585, la châtellenie de l'Avant-Garde fut engagée à la dame de Noviant-aux-Prez, pour la somme de vingt-cinq mille francs.

En 1588, l'Avant-Garde fut engagée à Piere de Gournay. En 1528, cette forteresse avec sa dépendance, fut donnée à Jean de Villeneuve. Enfin en 1606, elle fut donnée à M. le baron d'Anserville, connu depuis sous le nom de prince de Phalsbourg, favori du duc Henri II, et époux de la princesse Henriette de Lorraine, dame de Lixin.

Depuis la destruction du château de l'Avant-Garde, de Condé et de Frouart, il n'a plus été question ni de gouverneur, ni de seigneur particulier de l'Avant-Garde. Le château fut démoli de même que la plupart des autres châteaux de la Lorraine, par ordre du roi Louis XIII, vers l'an 1656.

Je ne remarque pas le nom du château de l'Avant-Garde, dans les anciens monumens du pays, parce qu'il n'est pas ancien, n'ayant été bâti que depuis le château de Condé, et quelque temps avant celui de Frouart, dont on sait l'époque, et qui fut fondé par un duc de Lorraine en 1271.

L'ermitage de saint Eucaire martyr, situé sur le territoire de Pompey, est remarquable par son antiquité; il a été bâti en l'honneur de saint Eucaire, premier martyr de ce pays-ci, et au lieu même de son martyre, à ce qu'on croit. Nous en avons parlé plus au long dans le premier tome de l'histoire de Lorraine. Les reliques de saint Eucaire ont été transportées dans l'église paroissiale de Liverdun, où elles sont honorées aujourd'hui. On place le martyre de St. Eucaire, au commencement de l'apostasie de l'empereur Julien, en l'an 361 ou 362 (1). *Voyez la suite à l'article Avant-Garde*, *t.* 1.

PONTS-DEVANT-METZ. On appelle les Ponts-devant-Metz, les lieux ci-après dénommés du val de Metz : ban St.-Martin, Sansonnet, la Ronde, les Coupillons. Ces lieux sont des hameaux situés devant le *Pont des Morts* et le *Pont-Thiefroy* de Metz.

PONTHEVILLE. — Ponthevîlle était autrefois la mère église du village de Rouvroy, elle est à présent ruinée. Il y avait anciennement en ce lieu une maladrerie et une chapelle sous l'invocation de saint Nicolas. M. Béthune, évêque de Verdun, en unit les revenus aux chapelles et confréries de Notre-Dame de Saint-Nicolas, érigées en l'église paroissiale de Saint-Mihiel en 1707, lors de la translation des chapitres d'Hatton-Châtel et d'Apremont à St.-Mihiel.

PONTION. — Pontion, en latin *Pontico* ou *Pontigo*, était une maison royale située sur l'Ornes dans le Portois, au royaume d'Austrasie, pas loin de Vitry-le-Brûlé, où l'on tint un concile l'an 876, rapporté au tome IX des conciles du P. Labbe, *page* 281, 282. L'empereur y assista, Grégoire de Tours en fait mention, et Aimoin en parle dans un grand détail. *Vide Valerii Notitia Galliarum*, *p.* 455, *et Gregor. Turonn. Hist. Franc. l.* 4, *art.* 24, *p.* 193, *et Mabillon. de re diplom. lib.* 4, *n°* 118.

PONT-A-MOUSSON *et le château de* **MONÇON.** — Les anciens géographes, ne font aucune mention ni du château de Monçon, ni de la ville du Pont-à-Mousson. Il n'en est parlé que dans les auteurs et dans les monumens du moyen âge; mais ce qu'ils en disent montre assez que l'un et l'autre sont d'une grande antiquité. Nous parlerons ci-après en particulier du château de Monçon; nous nous bornerons ici, à ce qui regarde la ville de Pont-à-Mousson.

Elle est située sur la Moselle, à une dis-

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 201 et 202.

tance à peu près égale des villes de Metz au nord, de Nancy au midi, de Toul au couchant, environ à cinq lieues de Lorraine de chacune de ces trois villes. Elle tire son nom du beau et grand pont de pierre qui s'y voit sur la Moselle, et qui partage la ville en deux parties, dont l'une est à l'orient, dépendant du diocèse de Metz, et l'autre qui est au couchant, reconnait la juridiction de l'évêque de Toul. On a ajouté *Mousson* au nom de *Pont*, parce que cette ville est située au pied de la montagne sur laquelle se voit le bourg et le château de *Monçon*, très-célèbre dans l'histoire du pays.

Pendant les brouilleries survenues dans l'université de Pont-à-Mousson, à l'occasion du rectorat, que les professeurs en droit ne voulaient pas reconnaître dans la personne d'un P. jésuite, il s'éleva en 1583, une dispute sérieuse entre les savans de cette université, sur le nom qu'on devait donner à cette ville.

Pierre de Toulouse, dans quelques livres qu'il y fit imprimer, la nomme *Pons-Camassionis*; et dans un autre, *Pons-Camisionis*. Il accusa même les jésuites de vouloir s'arroger une espèce de pouvoir suprême, en imposant de leur autorité, le nom à cette ville, qu'on devrait, disait-il, bien plutôt nommer *Pons-Montionis*, ou *Ponti-Musium*, que *Mussi-Pontum*.

Le duc Charles III, fondateur de l'université de cette ville, donna même un décret sur requête, sans avoir oui les jésuites, par lequel il ordonnait qu'à l'avenir on dirait *Ponti-Mussum*, et non *Mussi-Pontum*, et qu'on changerait ce nom dans le sceau du recteur. J'ai en main un petit ouvrage de M. François Guinet, qui est un discours prononcé en 1627, sur l'étude du droit, imprimé *Ponti-Mussi*, *apud Francisc. Gannaud*, *Sereniss. Lothar. Ducis Universitatis Thypographum. In-douze*. Charles Lepois, dans un ouvrage imprimé à Nancy en 1609, nomme le Pont-à-Mousson, *Pons ad Monticulum;* et dans un autre ouvrage du même, imprimé à Pont-à-Mousson en 1619, sur la comète qui parut en ce temps-là, il porte, *Ponte ad Montionem*, *apud Carolum Mercatorem* 1619, *in-octavo*.

Mais nonobstant toutes ces disputes, le nom de *Mussi-Pontum*, s'est conservé jusqu'aujourd'hui, quoiqu'à dire vrai, il aurait été plus conforme à l'analogie, de nommer la ville *Pons-Montionis*, puisqu'il est certain qu'elle prend son nom de la montagne de Monçon et du château qui est situé sur cette montagne, qui sont plus communément nommés *Montio*, ou *Moncio*, ou *Moncionis*.

La ville de Pont-à-Mousson (1) fut d'abord assez petite, et n'occupait qu'une partie du terrain qui est entre la montagne de Monçon, et la Moselle du côté de l'orient; l'autre partie de la ville, qui est à l'occident de ce fleuve, est beaucoup plus récente, et nous en connaissons mieux l'origine.

Dès l'an 896, sous le roi Zuindebolde, et en 905, sous le roi Louis III, il est parlé dans des titres de l'archive de Toul, de *Villa-Pontús sub Castro Montionis*, comme étant de la dépendance du château de Gondreville.

Dans la basse latinité, le nom de *Pontus*, est souvent mis pour *Pons*, un pont.

Sur ce pied-là, il y avait dès lors un pont en cet endroit sur la Moselle, et un bourg ou village au pied du château de Monçon (2). Renaud I du nom, comte de Bar, qui a gouverné depuis l'an 1106 jusqu'en 1147, qui s'était retiré dans son château de Monçon, pour y passer dans la retraite les derniers jours de sa vie, fonda dans la même ville de Pont-à-Mousson, un prieuré sous l'invocation de saint Michel, qu'il donna à l'abbaye de Saint-Mihiel, et où l'on dit qu'il fut inhumé. Il donna à ce prieuré tout le terrain qui appartenait ci-devant à la Maison-Dieu, qui est bâtie près le pont sous Monçon. *Totam terram illam quæ dudùm, ad De-*

(1) Le P. Picard, hist. de Toul.

(2) V. histoire de Lorraine, tome 1, p. 497, preuv. t. 2, p. 118.

mum Dei juxtà pontem submonte ædificatam pertinens fuit.

Le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Rheims, et évêque de Metz, fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et qui a assisté au concile de Trente avec tant de gloire, avait conçu le premier dessein, et jetté les premiers fondemens du séminaire du Pont-à-Mousson. Le cardinal légat, abbé de St.-Mihiel, le fonda et dota pour douze séminaristes du diocèse de Metz, et il acheta une belle maison afin de les loger.

S'il est vrai, comme on le croit communément, et comme il y a beaucoup d'apparence, qu'il y eut autrefois un camp des Romains au haut de la montagne de Monçon ; il est très-croyable qu'il y avait aussi un pont de pierre au pied de cette montagne, et que les troupes Romaines de ce camp étaient destinées à la garde de ce pont, qui était un passage important et très-fréquenté dès lors, pour aller de Metz et de Trèves, en Champagne et à Toul, et réciproquement. Nous ne voyons pas dans l'histoire, que ni les princes Français, ni leurs armées, qui allaient de Metz à Toul, à Gondreville, en Champagne, ayent passé la Moselle à gué. Nous avons vu que dès l'an 896 et 905, il y avait déjà un pont au pied de la montagne de Monçon.

En 1230, dans un accord passé entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, il est porté *d'endroit le Pont de Monçon et la forteresse.* Les juges arbitres disent: «qu'ils envoyeront chacun de leur part, un maçon et un charpentier, et la reine (1) encore un maçon ou un charpentier, avec ceux du duc et du comte, et que ces (2) cinq experts *jureront ses saints qu'ils déclareront de bonne foi, ce que le pont et la forteresse coûteroient à refaire en tel point, comme il étoit quand le duc vint devant ; et de ce, je Cuens de Champagne, payerai la moitié au comte de Bar.*»

(1) La reine de Navarre, femme de Thiébaut comte de Champagne et de Brie.

(2) Cinq arbitres, un de Philippe comte de Boulogne, un de Thiébaut comte de Champagne, un du duc de Lorraine, un du comte de Bar, un de la part de la reine de Navarre.

Il y avait donc alors un pont de pierre auquel le duc de Lorraine assiégeant Monçon, avait fait quelque dommage.

En 1229 (1), les Messins ligués avec le duc de Lorraine, rompirent *le Pont de Madières,* sans doute le Pont-à-Mousson, pour empêcher la communication au comte de Bar, avec son château de Monçon. Et en 1232, le duc Mathieu alla brûler *la petite ville du Pont,* qu'on bâtissait en deçà et au couchant de la Moselle.

Pierre de Blâru, chanoine de St.-Diez, qui vivait en 1476, parlant de ce pont, l'appelle *le pont de César* (2), apparemment selon la tradition de son temps, où l'on croyait que c'était l'ouvrage des Romains.

Locus et auspicio est, pontis quem Julius olim Cæsar, (iens Gallos contra,) struxisse vetustâ vi lapidum fertur ; pontis motemque vocasse Mosellæ, et Flumen tum octo mirabile fecit arcubus, iis unum sed junior addidit ætas.

Le père Abram, dans son histoire de l'université du Pont-à-Mousson, dit avoir lu dans des monumens de plus de cent quatre-vingts ans, que les comtes de Bar avaient bâti sous le château de Monçon, un pont de pierre.

« Au Pont-à-Mousson, l'inondation qui fit de si grands dommages dans tout le pays rompit et abattit quatre arcades du pont avec neuf ou dix maisons de cette partie de la ville, et fut abattue et rompue une porte, avec un grand pan de muraille de la ville, et furent les habitans par plusieurs jours enclos céan, criant alarme et miséricorde (3). »

On dit qu'au passage des troupes protestantes, en 1567, le duc d'Aumale fit abattre deux arcades du pont, pour empêcher la jonction du prince Casimir au prince de Condé, qui soutenait le parti protestant en France. Ces arcades furent rétablies en 1580, en pierre de taille, par le duc Char-

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 230 et 231.

(2) Petrus de Blarorivo, Nanceïdos, lib. primus.

(3) Vigneul, 3, p. 929, an 1524.

les III : les eaux en ayant de nouveau renversé quelques arcades, vers l'an 1640, on les rétablit d'abord en bois, ensuite le duc Léopold les remit en pierre de taille comme nous le voyons aujourd'hui.

Ce qui se fait le plus remarquer au Pont-à-Mousson, est l'université et le collége, avec l'église des pères jésuites.

Je crois reconnaître distinctement deux ou trois Maisons-Dieu ou hôpitaux au Pont-à-Mousson, qu'il faut distinguer, pour éviter la confusion. Le premier hôpital est celui que Renaud I, comte de Bar, avant l'an 1147, disait subsister depuis long-temps; *dudùm juxtà pontem sub monte*, c'est l'hôpital qui était autrefois au lieu où sont aujourd'hui les pères jésuites.

Le deuxième hôpital fut fondé et bâti en 1257, par Thiébaut II, comte de Bar, entre Madières et le Pont-à-Mousson, dans ce qu'on appelle la Neuve Ville du Pont, à l'occident de la Moselle, vis à vis l'église de Ste.-Croix sur le pont.

Mais à quoi bon ces hôpitaux dans un lieu aussi petit qu'était alors le Pont-à-Mousson : c'était sans doute à cause du concours de pelerins qui accouraient à une église dédiée sous l'invocation de St.-Antoine, plus ancienne que celle qui est aujourd'hui aux pères jésuites ; où l'on venait de toutes parts, ou par dévotion, ou pour être guéri du mal que le peuple nommait le *feu de St.-Antoine*, autrement *le feu sacré*, ou *feu infernal*, qui fit de si grands ravages en France dans le onzième et douzième siècle. On dit que cette maladie causait la perte du membre auquel elle s'attachait ; ce membre devenait sec et noir, comme s'il eût été brûlé Il y a beaucoup d'apparence que le Pont-à-Mousson doit son principal accroissement à ce concours de pélerins. L'ancienne église de la Maison-Dieu, ou de l'hôpital de St.-Antoine, était sans doute au même endroit où se voit aujourd'hui l'église des jésuites, qui a été bâtie long-temps après, comme nous le verrons plus bas.

La maison des pères de St.-Antoine du Pont-à-Mousson, a toujours été dès avant l'an 1200, qualifiée *Commanderie générale*, ayant sous sa juridiction d'autres commanderies qu'on appelle *subalternes*. Le titre primordial de sa fondation ne se trouve plus, et peut être n'a-t-il jamais existé, plusieurs établissemens célèbres, n'ayant eu que des commencemens très-faibles, et presqu'imperceptibles, et fondés seulement sur les aumônes des fidèles et les soins de la providence.

Les chanoines de la cathédrale de Metz, ayant été obligés de sortir de cette ville, par les vexations des magistrats, se rendirent au Pont-à-Mousson le 15 juillet 1462, et y firent l'office dans l'église des pères de-St.-Antoine, jusqu'au 8 de novembre 1463. Pour reconnaître la grâce que ces pères leur avaient faite, les chanoines firent avec eux une association de prières, et convinrent de faire dans la suite mémoire de St.-Antoine dans leurs offices, et réciproquement les pères de St.-Antoine s'obligèrent de faire mémoire de saint Etienne dans le leur, ce qui s'est observé de part et d'autre (1).

Cette église qui est une des plus belles de la province, n'était pas encore achevée en ce temps-là ; elle avait été commencée sur la fin du treizième siècle, par les abbés généraux de l'ordre de St.-Antoine, et par les soins des commandeurs du Pont-à-Mousson, et de toute la religion qui contribua à cet édifice. On ne doute pas que les aumônes et les corvées des peuples fidèles des environs, n'y aient aussi été de grand secours ; elle ne fut achevée avec ses deux tours qu'en 1474, sous le gouvernement de Jean Jacquet, général de l'ordre, dont les armes se voient au frontispice.

Le père Abram (2) dit qu'on voit dans une inscription en lettres gothiques, sous le vestibule de cette église, qu'elle fut achevée en 1466, par Thierry-le-Sorlier, gouverneur de l'hôpital du Pont-à-Mousson,

(1) Histoire de Lorr. t. 2.. p. 494. Mémoire du R. P. Savignon.

(2) *Abram. Hist. Univer. Mussiponi lib.* 1.

sous Benoit de Mont-Ferrand, général de l'ordre.

Le père Benoit Picard, dit qu'elle fut bâtie par René I d'Anjou, roi de Sicile, et que Louis, marquis du Pont, son fils, y fut enterré.

L'église ainsi que les lieux réguliers, furent cédés aux RR. PP. jésuites en 1574, par l'autorité du cardinal de Lorraine, légat du saint siége en Lorraine, et les antonistes furent obligés de se retirer précipitamment dans une maison qui leur appartenait au-delà de la Moselle.

Quant à cette partie du Pont-à-Mousson (1) qui est au couchant de la Moselle, elle est beaucoup plus récente que la ville dont nous venons de parler. On assure que ce fut vers l'an 1200, que Thiébaut I, comte de Bar, qui a gouverné depuis 1141 ; jusqu'en 1214, fonda l'église de Ste.-Croix, nommée *sur le pont*, parce qu'elle est bâtie en partie sur le pont de la Moselle, et qu'il y mit des reliques de la Ste.-Croix, qu'il avait dit-on apportées de la Terre Sainte.

Le père Abram dans son histoire de l'université du Pont-à-Mousson, dit qu'il a vu derrière l'autel de cette église, une inscription en vers français ou gaulois, en rimes énigmatiques, couverte d'un vernis et d'un grillage de fer, incrustrée dans la muraille, où l'on lit qu'en 1263, cette église fut bâtie ; mais cette inscription ne s'y voit plus, je l'y ait cherchée inutilement, elle peut être cachée derrière quelque boisure.

D'ailleurs, cette date ne s'accorde nullement avec ce que nous venons de dire ; mais on peut concilier ces différentes dates, en disant que Thiébaut I, comte de Bar, commença cette église vers l'an 1210 ; que Thiébaut II, en 1263, l'acheva, ou l'augmenta, et peut-être ne fut-elle érigée en collégiale, que par le duc René I, au quinzième siècle.

L'église de Ste.-Croix sur le pont, est dans le goût gothique, elle est près le pont, et on croit qu'elle est la première église de cette ville neuve ; Thiébaut comte de Bar, n'en fit bâtir que le chœur ; Yolande d'Anjou, l'acheva en 1450.

Vers l'an 1230, Thiébaut II, comte de Bar, étant entré dans la guerre des Messins contre le duc Mathieu II, ce dernier pour s'en venger, alla mettre le feu à la petite ville du Pont, qu'on commençait alors à bâtir au couchant de la Moselle, vis à vis le château de Mongon.

En 1263 (1), Thiébaut II, comte de Bar, augmenta considérablement cette nouvelle ville du Pont, et y attira les habitans de trois ou quatre villages circonvoisins, en leur accordant des places pour y bâtir des maisons, et leur donnant des privilèges d'exemption ; d'abord il leur accorda les franchises selon les lois de Beaumont, et ensuite celles de la ville de Stenay. Les lettres de ces affranchissemens sont du mercredi d'avant Pâques, en mars 1261. Elles portent que le lieu se nommera *la Neuve-Ville-au-Pont*.

Environ l'an 1440, la duchesse Isabelle de Lorraine, épouse du duc René I, voulant aller en pélerinage au Pont-St.-Antoine, les Messins lui enlevèrent ses bahus et ses hardes. On peut voir dans l'histoire de Lorraine, les suites de cette entreprise.

En 1475, le duc René II, sortit de cette ville avec ses troupes par le pont, pendant que le duc de Bourgogne était de l'autre côté de la rivière ; René alla passer la Moselle au gué près de Liverdun, pour s'avancer vers Nancy.

On engagea à venir s'établir au Pont-à-Mousson les habitans des villages de *Tirey*, de *Blenod*, de *Rods* ou *Rup*, et de *St.-Laurent-le-viel*, dont l'église était à un quart de lieue de la ville près le village de Madières. Il n'y reste plus qu'une chapelle appelée St.-Laurent-le-Viel. St.-Laurent fait aujourd'hui la principale paroisse de cette nouvelle ville.

La paroisse de *St.-Martin* située entre les prémontrés et les jésuites, est composée des anciens habitans de Tirey, village autrefois très-considérable, sur le chemin de

(1) Histoire de Lorr. t. 2, p. 151.

(1) Abram. Hist. Univers. l. 1, art. LX.

Pont-à-Mousson à Metz, où il ne reste aujourd'hui que la métairie de St.-Michel, qui appartient aux pères jésuites, et celle du Poncet, aux pères de St.-Antoine.

La paroisse de St.-Laurent, subsistait avant que les trois autres paroisses y fussent transférées.

La paroisse de *Ste-Croix-en-Rup* (1), était autrefois où l'on voit le couvent des carmes déchaux hors la ville vers le nord.

Celle de *St.-Jean* dans la ville vers le midi, était autrefois la paroisse de Blenod, village aujourd'hui assez petit dans la plaine, hors la ville vers le midi. L'église de St.-Etienne qu'on y voit, est encore de la paroisse de St.-Jean, qui est dans la ville.

Ceux de Metz en 1369, la veille de la Toussaint, prirent et brûlèrent le bourg dessous Mousson.

Les anciens monumens du Pont-à-Mousson, parlent souvent de la *Centaine de cette Ville*, *Centena*. On dit que c'était une compagnie, ou une espèce de sénat, composé de cent conseillers (2). *Centena* peut aussi signifier un droit seigneurial, qui se payait au centième, sur les terres des églises, ou de la seigneurie des églises, *Potestatis Ecclesiæ*; le nom de *Potestas* signifie surement une seigneurie, et dans nos titres français *Poësté* signifie la même chose.

Centena signifiera donc le centième denier qu'un seigneur séculier exigeait d'une terre de l'église, ou la centième brebis, ou le centième jour de terre; *Centena* peut aussi signifier un canton, une terre habitée par cent familles, ou cent feux, sur lesquels était préposé un officier nommé *Centenier* ou *Vicarius*, qui y exerçait la juridiction seigneuriale.

Dans les Gaules, anciennement les comtes assemblaient les hommes libres, et les menaient à la guerre. Ils avaient sous eux des officiers qu'ils appelaient *Vicarii*, Vicaires, ou *Viguiers*. Et comme tous les hommes libres étaient divisés en centaines, *centena*, qui composaient ce que nous appelons *Bourgades*, les comtes avaient sous eux des officiers qu'on nommait *Centeniers*, qui menaient les hommes libres de leurs *centaines* à la guerre: *habeat unusquisque Comes Vicarios et Centenarios secum*. liv. 2, capitular. art. 28.

La *Centaine* du Pont-à-Mousson était donc apparemment les bourgeois de ce lieu, subordonnés au comte de Mousson. Cette division par *centaine* fut faite par les rois Clotaire et Childéric, dans la vue d'obliger chaque district, à répondre des vols qui s'y feraient; mais le Pont-à-Mousson est trop moderne, pour qu'on y ait suivi ces anciens réglemens.

A l'égard du gouvernement du Pont-à-Mousson, cette ville se gouverna d'abord selon les lois de Beaumont en Argonne, et ensuite selon les lois de Stenay; elle eut un maire et sept échevins, que l'on choisissait annuellement; et outre cela, une espèce de sénat perpétuel de quarante jurés.

Cette manière de gouverner subsista jusqu'en 1354, que le Pont-à-Mousson fut érigé en marquisat, par l'empereur Charles IV, qui ensuite lui donna le nom et les privilèges des villes impériales en 1372. Alors elle fut gouvernée par un échevin, sept jurés et dix-huit conseillers, qui étaient choisis par les députés du tiers état, au milieu d'une place qui se trouve entre l'église de Ste-Croix sur le pont, et la maison des pères de St.-Antoine; cette place porte encore le nom *d'Atrie de St.-Antoine*, ou parvis, ou cimetière de Saint-Antoine.

Cette façon de gouverner fut supprimée, lorsque la ville de Pont-à-Mousson fut réduite sous la domination de la France; et le duc Léopold à son retour dans ses états, la laissa sur le pied où il l'avait trouvée.

Pendant la guerre que Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, faisait au duc René II, Charles prit la ville de Pont-à-Mousson, après huit jours de siége en

(1) Chronique de St.-Thiébaut, t. 2, p. CLXXX.

(2) Histoire de Verdun, p. CXLIX, c. L.

1475. Le duc René entra dans la même ville au mois d'octobre 1476, et n'y demeura qu'une nuit, les Suisses qui le suivaient, ayant faussement prétexté, qu'on avait conspiré contre leur vie; René fut donc obligé de se retirer, et dès le lendemain le duc de Bourgogne entra dans la place, sans y trouver la moindre résistance.

Le roi Henri II, étant arrivé à Pont-à-Mousson le 8 avril 1552, ordonna qu'on fortifiât la ville et le château de Monçon, et nomma des commissaires pour travailler à ces fortifications, pendant qu'il s'avançait vers la ville de Metz, pour s'en rendre maître. L'année suivante 1553, le comte d'Egmond qui commandait quelques troupes pour l'empereur Charles V, y entra, et les fortifications ordonnées par le roi Henry II, furent interrompues. Le Pont-à-Mousson n'a jamais été régulièrement fortifié, et le peu de fortification qui y était, fut rasé en 1670, par le maréchal de Créqui. On y voit encore les restes des anciennes murailles, et de quelques vieilles tours.

Le prince Casimir II, fils de Frideric III (1), comte palatin du Rhin, ayant levé des troupes en Allemagne, pour venir au secours du prince de Condé, qui s'était retiré de la cour du roi Charles IX, passa la Meuse à St.-Mihiel, et vint joindre au Pont-à-Mousson le prince de Condé, l'amiral de Coligni, d'Andelot et les autres mécontens, qui l'attendaient au château de Monçon. Dès que la jonction fut faite, et qu'on eut trouvé moyen de contenter les Allemands, qui demandaient de l'argent, les princes et leurs troupes prirent leur route à travers la Lorraine; la montre se fit à Liffou-le-Grand, d'où ils s'avancèrent vers Langres.

Le duc de Lorraine avait à Pont-à-Mousson *une forte maison*. On dit que ce château ou maison forte, avait été bâti par le duc René II; il est aujourd'hui entièrement ruiné.

Le duc Charles III, érigea une université d'études au Pont-à-Mousson en 1572, et la donna aux RR. PP. jésuites pour ce qui regarde les humanités, la philosophie ou les langues, les mathématiques et la théologie. Il laissa les écoles de droit et de médecine, à de très-habiles professeurs, qu'il y fit venir d'ailleurs. On peut voir notre histoire de Lorraine. Il y a dans la maison des jésuites un séminaire fondé par Pierre du Chatelet, évêque de Toul.

Le roi Stanislas a fondé dans la maison des jésuites du Pont-à-Mousson, un professeur royal de mathématiques, le 8 septembre 1749.

Le couvent des claristes du Pont-à-Mousson, fut commencé ou projeté en 1431, par le duc Charles II, et la duchesse Marguerite de Bavière son épouse, mais ne fut achevé qu'en 1444, par le duc René I. Les religieuses n'y entrèrent qu'en 1447 : la reine duchesse Philippe de Gueldres, y prit l'habit en 1519, et y mourut saintement en 1547, le 28 février.

L'abbaye de Ste.-Marie du Pont-à-Mousson y fut transférée en 1606, de son premier établissement, qui était dans une forêt près Preny-sur-Moselle, d'où vient qu'on lui donna le nom de Ste.-Marie-aux-bois, ou de Ste.-Marie-de-Prisney.

Les carmes mitigés sont établis dans la ville de Pont-à-Mousson, à l'orient de la Moselle depuis l'an 1611.

Il y a aussi des minimes fondés le 24 octobre 1632.

Des chanoines réguliers de St. Augustin réformés, établis en 1607, et cinq couvents de filles, savoir : les claristes, les religieuses de la congrégation, fondées le 9 novembre 1604. Elles ont une école pour les jeunes filles.

Les religieuses annonciades des dix vertus, ou de la vertueuse Jeanne de France.

Les carmelites établies le 24 octobre 1632.

Et le 24 août 1626, furent introduites les religieuses de la Visitation de Notre-Dame.

Les capucins y furent reçus en 1607,

(1) An. 1567. Hist. de Lorr. t. 3, p. 1383.

et leur maison a été bâtie par la piété de Charles, cardinal de Lorraine.

Les carmes déchaux, bâtis hors de la ville au nord, à demi-lieue de la ville, furent établis le 25 mars 1625, par Jean de Porcelet.

L'Hôpital du Pont-à-Mousson situé sur la paroisse de Ste.-Croix-en-Rup, est dédié à Jésus circoncis. Quatre religieux de St. Lazare, en ont la direction.

On voyait-ci-devant dans l'église des jésuites au Pont-à-Mousson, le mausolée de Bonne de Bar, dans le presbytère de cette église, d'où il a été déplacé en 1745, lorsqu'on a travaillé à ce sanctuaire, dans le goût moderne.

Dans l'église des religieuses de Ste.-Claire de la même ville, on voit le mausolée de la reine duchesse Philippe de Gueldres, qui se fit religieuse dans ce monastère, et y mourut en odeur de sainteté, comme nous l'avons déjà dit.

Son effigie en relief de marbre gris, est un excellent morceau de sculpture; il est dans le mur septentrional de l'église, et on en voit un pareil au-dedans du cloître des religieuses.

Au même lieu on lit qu'en 1538, le 13 septembre, fut apporté en l'église de Ste.-Claire du Pont-à-Mousson, le cœur de Louis de Lorraine-Vaudémont, qui fut tué au siége de Naples, le 23 août de la même année; son corps gît à Naples, dans le monastère des filles de Ste.-Claire

Dans le même couvent, l'on voit proche le gros pilier de l'église, un mausolée en marbre blanc, avec la figure en relief de Guirlande Hemmen de Frise, femme de François Adekema; elle mourut à Pont-à-Mousson revenant de Rome, où elle était allée pour éviter la persécution des hérétiques.

Ce mausolée est fort remarquable, tant par la figure de cette dame, que par sa coiffure, et par les écussons de ses alliances; mais la date de sa mort n'y est point marquée.

En 1617, le 7 mai, fut enterrée au même lieu Françoise de Mory d'Aceno, native de Mantoue, dame de S. A. Marguerite de Gonzague duchesse de Lorraine et de Bar, épouse de Nicolas Marez de Nouroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, chambellan du duc Henri II.

Au même lieu derrière le grand autel, est inhumé le célèbre jurisconsulte Pierre Grégoire de Toulouse, mais son épitaphe composée après coup par le père Abram jésuite, est cachée derrière la boisure; je l'ai rapportée dans la vie des hommes illustres.

Le 7 août 1641, la ville du Pont-à-Mousson, sommée par le sieur Folleville, se rendit; cinquante suisses de S. A. en sortirent avec passe-port, et se retirèrent à Sierk.

Dans la même ville du Pont-à-Mousson, à l'occident de la Moselle, qui est du diocèse de Toul, se voyent les écoles de droit et de médecine; on y voit aussi sur la place, le palais où siégent toutes les juridictions, bailliage, prévôté, maitrise et hôtel-de-ville, qui a la police; il y a aussi un bureau de recette.

Le bailliage est du ressort de la cour souveraine de Nancy.

Le bailli de Pont-à-Mousson est conservateur des privilèges de l'université; le lieutenant-général du bailliage vice-conservateur, l'avocat et le procureur du roi promoteurs de la conservation. Les appels de ce tribunal se portent directement à la cour souveraine.

On y voit un jardin botanique, et une salle particulière pour les démonstrations d'anatomie.

L'ancien château de la Ville-neuve du Pont-à-Mousson, était sur le bord de la Moselle, près le couvent des capucins. On croit que ce château avait été bâti du temps de René II : on acheva de le ruiner en 1677; nous en avons encore vu les restes plusieurs années après.

Le grand duc Charles III, pour l'utilité publique et pour l'illustration et décoration de la ville et cité du Pont-à-Mousson, y établit quatre foires générales et

publiques qui devaient durer chacune quinze jours, dont la première devait commencer au premier juin 1573, la seconde le premier septembre même année, la troisième le premier décembre, et la quatrième le premier mars 1574.

On accorda aux marchands la faculté d'aller, venir, demeurer dans les états de Lorraine pendant lesdites foires, sans être recherchés d'aucunes tailles, impôts, subsides, maltotes ordinaires et extraordinaires, sans exception d'aucune nation ou religion que ce puisse être, pourvu qu'ils ne fassent aucun exercice contraire à la religion catholique.

Que toutes marchandises, de quelque nature ou espèce qu'elles soient, puissent être menées en ladite foire franchement et librement, sans que les voitures soient obligées de payer aucune gabelle, sinon l'ancien droit de haut-passage; à charge toutefois que lesdites marchandises seront déchargées dans le magasin public de la ville, pour y être enrégistrées par le concierge. Fait le 4 d'avril 1579.

On a imprimé à Paris, en 1698, *in-quarto*, la relation de ce qui s'est passé au mariage de leurs altesses royales, Léopold I, et Elizabeth Charlotte d'Orléans, tant à Fontaine-Bleau, qu'à Bar, à Nancy et autres lieux, où l'on voit fort en détail ce qui se passa à l'arrivée de leurs altesses royales au Pont-à-Mousson à leur retour de Bar-le-Duc, où s'était célébré le mariage.

MONÇON. — Monçon, est une montagne située à l'orient du Pont-à-Mousson; cette montagne avait autrefois sur son sommet un château célèbre dans notre histoire, accompagné d'un bourg et d'une église paroissiale, qui subsiste encore, et d'une *chapelle castrale*.

Le village de Monçon est du diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur. Il y avait à Monçon (1) un prieuré sous le nom de Saint-Pion ou St.-Piant, *Pigentius*, dépendant autrefois de l'abbaye de St.-Mihiel.

Le nom de *Monçon* n'est pas toujours écrit de la même sorte; quelquefois il est nommé simplement *Monçon*, ou *Mouçon*, quelquefois *Monscio* ou *Montio*, et quelquefois *Montiacum* : *cùm ægrotarem apud Montiacum usque ad mortem*, dit la comtesse Sophie, après la mort du comte Louis de Monbéliard son mari, arrivée vers l'an 1095.

Il y a tout lieu de croire qu'il y eut autrefois un camp romain sur la montagne de Monçon (1). Les médailles, les pierres taillées et les colonnes que l'on y trouve de temps en temps, en sont des preuves. Il y en a même qui veulent que *Monsio* est l'abrégé de *Mons-Jovis*, et qu'il y avait sur cette montagne, un temple de Jupiter; mais ce n'est qu'une simple conjecture. Le château de Monçon ne subsiste plus, mais on en voit de grandes ruines sur la montagne, aussi bien que des tours et des murailles, qui rendaient ce lieu une forteresse de conséquence.

Il y avait de ces sortes de châteaux dans un très-grand nombre de lieux dans l'Austrasie, principalement sur les montagnes, sur les grandes routes, sur les défilés près les passages des rivières. Ces châteaux avaient été bâtis originairement par l'autorité des empereurs et des rois, surtout dans les frontières et sur les montagnes qui se trouvent le long du Rhin et de la Moselle, pour servir de barrières contre les irruptions et les incursions des barbares, des peuples allemands de delà le Rhin, et ensuite des Huns, qui ravagèrent la Lorraine à diverses reprises au dixième siècle. Voici ce qu'on lit sur ce sujet dans un ancien manuscrit de l'abbaye de St.-Maximin de Trèves.

Anno DCCCCXXVI. *authoritatis domini nostri J. C. secundum humanam fragilitatem, depopulantibus Agarereis* (les Huns), *penè totum regnum Belgiæ, Galliæ, studuit unus quisque diligenter tota loca per-*

(1) Histoire de Lorr. t. 1. page 77.

(1) Benoit, Histoire de Toul. p. 66.

quirere, ubi aliquid firmitatis fieri potuisset, contrà prædictorum insidias perfidorum.

Ces châteaux qui dans leur origine avaient servi à garantir le pays des irruptions et des violences des barbares, devinrent dans la suite des retraites de petits tyrans, qui se servaient de leurs forteresses pour opprimer les passans, pour mettre à contribution leurs voisins, et pour vexer leurs propres sujets: aussi la France en 1636, s'étant rendue maitresse de la Lorraine, fit démolir la plupart de ces châteaux; et en 1670, elle fit renverser le peu qui en restaient, et qui pouvaient encore donner de la jalousie aux puissances voisines, et causer de l'inquiétude aux peuples du pays.

Quand au bourg de Monçon, il est réduit à un petit village qui n'a rien de remarquable, que l'église et les fonts-baptismaux, qui sont d'une pierre travaillée, dont les figures, au jugement du père Abram jésuite, dans son histoire de l'université du Pont-à-Mousson, paraissaient être du grand Constantin.

Je ne les crois pas d'une si grande antiquité: je lis que vers l'an 1085, Sophie, comtesse de Bar et de Monçon, fit bâtir dans son château de Monçon une chapelle, et que Herman évêque de Metz, permit que l'on y plaçât des fonts-baptismaux, apparemment les mêmes que l'on y voit à présent. Ces fonts sont taillés en rond, ayant quatre espèces de pilastres, qui débordent en angles obtus. Cette pierre a trois pieds huit pouces de diamètre, et trois pieds cinq pouces de hauteur; sur un de ses côtés est représenté St. Nicolas, ayant à sa gauche deux enfans dans une cuvette, sur un desquels il impose la main; au-dessus des deux enfans est un ange, qui descend du ciel; à la droite de St. Nicolas, est un ecclésiastique assistant, tenant en main un livre ouvert; au côté opposé est représenté un arbre, sous lequel sont deux figures habillées; un peu à côté du même arbre, se voit St. Jean-Baptiste, vêtu d'une peau, ceint d'une corde, imposant les mains sur deux figures toutes nues, qui sont dans une cuvette.

Au troisième côté est représenté le baptême de Jésus-Christ: on y remarque d'abord J.-C. dans l'eau à mi-jambe, ayant à droite St. Jean-Baptiste habillé comme je l'ai dit ci-devant, et à sa gauche une figure tenant une robe, sans doute celle de J.-C.; au-dessous de cette figure, un ange tenant en sa main une espèce d'encensoir; on remarque au-dessus de J.-C. le Père éternel, et au-dessus du Père, le Saint-Esprit en forme de colombe. Sur le quatrième côté se voit St. Jean, habillé comme ci-dessus, imposant les mains à une foule de peuples représentés par sept ou huit figures.

Cette pierre est soutenue sur six têtes d'animaux de différentes espèces, bœufs, lions, béliers, etc.

Le reste est enterré, comme aussi trois marches, qui sont sous terre, et que l'on dit être de la même pierre.

On lit dans Alberic, que l'empereur Henri V, en 1113, ayant assiégé le comte Renaud I, dans son château de Bar, s'en rendit maitre, et fit le comte prisonnier; delà il vint mettre le siége devant la forteresse de Monçon, où la comtesse son épouse (c'était ou *Gillette de Vaudémont*, ou *Gillette* fille du comte *Sigefroy de Brie*), était enfermée avec une bonne garnison.

L'empereur ayant trouvé plus de résistance qu'il n'espérait, fit dresser devant le château une potence, menaçant d'y faire attacher Renaud son prisonnier, si la comtesse ne rendait la forteresse; mais la nuit même elle accoucha d'un fils, auquel ceux qui étaient dans la place, prêtèrent serment de fidélité.

Le lendemain ils repondirent à l'empereur qu'ils avaient un nouveau comte de Bar, à qui ils avaient rendu leur hommage qu'il pouvait faire du comte Renaud ce qu'il jugerait à propos. Il le condamna à mort; mais à l'instante prière des princes qui étaient dans son armée, il

révoqua sa sentence, et emmena Renaud avec lui. Ce comte vivait encore en 1149 : le fils qui lui naquit à Monçon, fut, *Hugues de Bar*, qui succéda à son père en 1149, et mourut en 1155.

Sur le penchant de la côte de Monçon du côté de l'orient, entre Monçon et la ville du Pont-à-Mousson, qui est au-dessous, on voit des sources d'eaux ferrugineuses, qui sont bonnes contre plusieurs sortes de maladies, et sont assez fréquentées pendant les beaux mois d'été. M. Pacquotte, médecin de Pont-à-Mousson, a composé un petit ouvrage, où il fait connaître la nature de ces eaux, et les maladies auxquelles elles peuvent apporter du soulagement : elles contiennent un sel fossile cristalisé dans la terre jaune, dont la montagne est composée. Il y a une autre source minérale sur le côté de Rup, près le monastère des carmes déchaux, et une autre près le moulin de Madières ; elle sont toutes ferrugineuses.

Monçon porta d'abord le titre de comté ; ensuite la ville de Pont-à-Mousson ayant été érigée en marquisat en 1354, fut depuis créée cité d'empire en 1373, par l'empereur Charles IV : Monçon qui en fait partie, a été compris dans les mêmes prérogatives.

PONT-SUR-MEUSE. — Pont-sur-Meuse, village du diocèse de Toul, annexe de Boncourt, du comté d'Apremont, situé à droite de la Meuse, une lieue et demie au-dessous de Commercy, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. M. Paris est seigneur du lieu.

PONT-St.-VINCENT, ou PORT-St.-VINCENT. — Pont-St.-Vincent, bourg du diocèse de Toul, souveraineté de Lorraine, bailliage de Nancy, comté de Chaligny, situé sur la Moselle, à trois lieues de Toul et de Vézelise, à deux lieues et demie de Nancy. Le Madon entre dans la Moselle en cet endroit : il y avait autrefois un château, aujourd'hui ruiné.

On lit dans une lettre de Henry, comte de Vaudémont écrite en 1113, au mois d'avril, que le bourg du Pont-St.-Vincent, s'appelait anciennement *Conflans* et *Villeneuve*, et à présent *Pont-St.-Vincent.* Il est dit au même lieu, que ledit comte de Vaudémont, a donné au Pont-St.-Vincent les franchises de la loi de Beaumont en Argonne.

On dit qu'il y avait aussi un pont, et que son véritable nom, est le *Port-St.-Vincent*, parce que ce lieu dépendait du prieuré de Chaligny, appartenant à l'abbaye de St.-Vincent de Metz. La paroisse du Pont-St.-Vincent a pour patron St.-Julien.

Le duc Charles III, pour récompenser le prince Nicolas de Vaudémont, qui avait gouverné la Lorraine pendant sa minorité et son absence, joignit le Pont-St.-Vincent au comté de Chaligny, et érigea ce lieu en *comté princier, et le plus seigneurial du duché de Lorraine, en* 1562.

Pendant la guerre que le duc Charles de Bourgogne, surnommé le Hardi, ou le Téméraire, fit au duc René II, Charles s'empara des châteaux de Tello et du Pont-St.-Vincent (1), et y mit quelques troupes, qui furent obligées d'abandonner ces postes, et de se retirer à Nancy, ayant appris les progrès des troupes Lorraines, qui avaient repris Vaudémont, et en avaient chassé le Bourguignons.

Le château du Pont-St.-Vincent fut ruiné, par ordre du roi Louis XIII, pendant les guerres du duc Charles IV, contre la France.

Ce fut auprès du Pont-St.-Vincent que le duc de Guise, en 1587, avec une valeur et une conduite admirable, défit avec une poignée de gens, une armée de trente-cinq ou quarante mille protestans d'Allegne, qui étaient venus au secours des Huguenots de France.

PONT-PIERRE.—Pont-Pierre, village dépendant du Neufchâteau, situé sur le Mouson entre la Mothe et Neufchâteau, nommé en latin *Pons Petrus*, diocèse de Toul ; l'église est dédiée à St.-Martin ; seigneur, le S[r] de Lavaux. Il y a un ermi-

(1) 1476.

tage nommé de St. Julien. Cour souveraine de Lorraine, office de Bourmont, bailliage de Neufchâteau.

Gontran roi de Bourgogne, ayant perdu ses deux fils Clodomir et Clotaire, songea à adopter son neveu le jeune Childebert roi d'Austrasie (1). Il lui proposa une entrevue, qui se fit à Pont-pierre, entre la Mothe et Neufchâtaau, et l'investit en ce lieu de son royaume de Bourgogne. Ceci se passa en 577.

Il y a un autre Pont-pierre, terre d'empire, à une lieue et demie de St.-Avold.

POPÉ. — Popé, ceuse ancienne, sur le ban de la ville de Bar, entre Marbot et Silmont. On y remarque encore quelques traces d'une chaussée Romaine, allant à Silmont.

Il y avait autrefois à Popé une léproserie.

On peut voir ce qu'on a dit sur la *Léproserie* de St.-Aubin, sous le tite de *Sommiercy*: *voyez* aussi sous l'article de la ville de Toul, l'abbaye de *St.-Mansuy*.

PORCELET, *ou* PORCELETTE. — La maison de *Porcelet*, originaire de Provence, portait d'or au porc de sable, armé d'argent; elle tire son nom du bourg de Porcelet en Provence, où elle est très-ancienne. Les Siciliens dans les fameuses vêpres Siciliennes, du jour de Pâques 1282, sauvèrent la vie à Guillaume de Porcelet, gouverneur de Galatasia. On peut voir l'histoire de Provence, de César Nostradamus, qui traite assez au long ce qui concerne l'origine et la fable de la maison de Porcelet (2).

La maison de Porcelet est établie depuis long-temps en Lorraine, et y a toujours figuré avec distinction. Jean de Porcelet de Maillanc, fils d'*André de Porcelet*, de Maillane, seigneur de Valhey, et d'*Esther d'Apremont*, naquit le 24 août 1582, et fut fait évèque de Toul en 1608. Il posséda l'abbaye de St.-Avold en commande et pour perpétuer la mémoire de son nom dans ces quartiers-là, il y bâtit le village

(1) Gregor. Turon. l. 5. c. 17, 18.

(2) *Nostradamus*. Histoire de Provence, deux. part., p. 113, 127, 193.

de *Porcelet*, à deux petites lieues de St.-Avold, vers le nord; c'était un terrain inculte, chargé de bois et de broussailles, qu'il fit défricher, et y mit des habitans pour le cultiver.

PORCIEUX. — Porcieux, appelé en latin *Portus*, ou *Portus Cœlorum*, ou *Portus suavis*, est un village sur la Moselle auprès de Belval, une lieue au-dessous de Châtel-sur-Moselle : il y a une verrerie très-considérable, elle était à Tonnoy avant 1698. Porcieux passe pour annexe de Châtel-sur-Moselle.

PORCIEUX *ou* PORTESSIEUX. — Porcieux ou Portessieux, maison franche avec de belles dépendances, à droite de la Meurthe, un quart de lieue au-dessus de Rosières.

C'était autrefois une *jumenterie*, ou une espèce de haras; il en est parlé dans un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, du 22 juillet 1662. En 1570, le duc Charles III, engagea Portessieux près Rosières, au sieur *Bernard Malcuit*, pour la somme de vingt mille francs.

PORTOIS, *le* PORTOIS. *Portensis Pagus*. — Le Portois tire son nom de St.-Nicolas-de-Port près Nancy, sur la rivière de Meurthe, et s'étend sur cette rivière de côté et d'autre, à l'occident et à l'orient.

Dans le partage des provinces, entre le roi Charles et Louis, en 870, il est parlé de *Portense*, après *Tullense*, *Odornense* et *Barrense;* souvent on appelle le bourg de Saint-Nicolas simplement *Port*, et il n'avait point d'autre nom avant le transport de la relique de St.-Nicolas, qui s'y fit au douzième siècle. Ce lieu était dans le Chaumontois, comme il paraît par un titre du roi Charles-le-Simple, de l'an 912. *In Comitatu Calmontensi, in Villa quæ dicitur Port, super fluvium Mort...* (1) Dans l'histoire de Saint-Louis, par le sire de Joinville, ce lieu est appelé *St.-Nicolas de Varangéville;* et dans le traité de mariage entre le duc Ferri III, et Marguerite de Navarre, on met *Port et Varangéville* comme deux lieux voi-

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. *ccccLXXVI*.

sins, et dépendans l'un de l'autre. On peut voir ce que j'ai dit dans l'article de *St.-Nicolas.* Saint-Gauzelin évêque de Toul, acquit deux ménages *in villa quæ dicitur Portus*; ce saint est mort en 962.

La carte imprimée à la suite de l'histoire de Toul du R. P. Benoit Picart, marque encore un canton nommé *Portois*, autrement *Daultensis*, à présent *Portensis Pagus;* il est à l'extrémité du diocèse de Besançon au midi du Soissonais et du pays de Mirecourt, où l'on trouve la Marche, Aigremont, Montureux et l'abbaye d'Offonville, sur la petite rivière de Spance, différent d'Offonville sur la rivière de Plaine.

Il y a encore *Castrum Portianum*, *château Porcien*, qui est situé entre le Laonais et le Soissonais. La principauté d'Arches est située dans ce pays de *Château Porcien*, entre Maizières et Charleville-sur-Moselle; ce canton est ordinairement nommé *Pagus Porcensis.* On peut voir sur cela la notice des Gaules, de M. Adrien Valois, sous l'article *Castrum Porcianum*, *château Porcean*, ou *château Porcien*, et ce que j'ai dit sur Arches-sur-Moselle.

POULENGI. — Poulengi, ancienne abbaye de filles, nommée en latin *Pauliniacensis Abbatia*, a été long-temps possédée par les évêques de Toul, quoique située dans le diocèse de Langres. Elle fut donnée à Drogon, évêque de Toul, par le roi Louis III, de Germanie, qui a régné sur la fin du neuvième siècle; quelques-uns ont prétendu qu'elle avait été fondée par sainte Salaberge. Elle est située sur la petite rivière de Moron, a quatre ou cinq lieues de Langres, entre Nogent-le-Roi et Chaumont en Bassigny.

POUSSAY *ou* PORSAY, *abbaye.* *Voyez* MIRECOURT.

PRAYE *ou* PREYE. — Praye ou Preye, village à gauche de la Vologne, au pied de la montagne de St.-Amon, à une lieue de Bruyères.

Praye, village à une lieue de Vézelise, au pied de la montagne de Sion.

Saint-Prayé, *Sanctus Præjectus*, petit village dépendant de l'abbaye et de la paroisse de Moyenmoutier, au pied de la montagne de la Hautepierre.

Il y a dans les montagnes des Vôsges dix ou douze censes ou hameaux, du nom de *Praye*, qui ont chacun la dénomination de leurs mairie, ou du lieu où ils sont situés, et n'ont rien de remarquable.

PREIX. — Preix, *Pratum*, village de France, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont; l'église a pour patron Saint Didier.

Dépend, la *Fauche* annexe, dont on a parlé dans un article particulier.

PRENI, *ou* PERNI, *ou* PRINY. — Preni ou Perni était autrefois un lieu considérable, aujourd'hui c'est un bourg chef-lieu d'une prévôté royale, qui a été transférée à Pagni du bailliage de Pont-à-Mousson. La chose qui rend Preni plus célèbre, est le château situé au-dessus du bourg sur un rocher fortifié à l'antique, et qui se trouvant placé à l'extrémité du duché de Lorraine, du côté de la ville de Metz, était considéré comme une barrière de ce côté là, pour arrêter les courses des troupes de Metz, tenir cette ville en bride, et empêcher ses entreprises contre la Lorraine. Aussi a-t-il souffert plusiers siéges, et en particulier sous Etienne de Bar évêque de Metz; car le duc de Lorraine lui ayant déclaré la guerre, Etienne mit le siége devant son château de Perni, et y ayant fait brèche, il était sur le point de s'en rendre maître lorsque le comte de Bar frère de l'évêque, on ne sait pas par quel motif, lui déroba une victoire certaine. Etienne a siégé depuis l'an 1120 jusqu'en 1163. On ignore l'année précise de ce siége de Perni(1).

Dans un titre de l'an 1251, pour l'abbaye de St.-Pierre de Metz, il est dit que le duc Mathieu étant au lit de la mort, déclare que quand un duc de Lorraine va à Preni, les hommes de *Pasgny* doivent une fois l'an *proseigner Geline*, et encore faire garde une fois au château dudit lieu.

En 1436, le 6 février à Lisle en Flan-

(1) Gesta Epis. Motensis.
Hist. de Lorr. t. 1. p. 63 pre. édit. preu.

dre, le duc René I, ayant traité de sa rançon pour le prix de cent mille écus d'or, à 70 au marc, dont il devait payer moitié au mois de mai prochain, et l'autre au mois de mai suivant, engagea Preni et obligea Collart de Saulcy, seigneur engagiste, d'obéir au duc de Bourgogne, et de déguerpir de la seigneurie de Preni, dont il était gouverneur, aux offres de le replacer, lorsque ladite seigneurie lui retournerait. *Archive de Lorraine, Layette Preni* 2.

En 1444, le sire Collart de Saulcy, chevalier, seigneur de Preni, de Vendières et de Pargny en partie, ayant pris et enchaîné sept souldoïeurs de la ville de Metz, la guerre s'alluma entre ledit Collart de Saulcy et ceux de Metz, qui sept jours après firent une course jusqu'aux barres de Preni, et y firent quelques prisonniers, entr'autres le prévôt de Preni.

En 1636, pendant la guerre de Louis XIII, contre la Lorraine, ce prince donna ses ordres pour la démolition des principaux châteaux de la Lorraine, entre lesquels Preni tenait un rang distingué, aussi fut-il tellement ruiné, qu'on n'y voit plus que des débris.

Auparavant ce château était considéré comme une des meilleures places du pays. L'on y voyait dans une tour, une cloche nommée *Mande-guerre* comme destinée à sonner le tocsin, ou à donner le signal de la guerre à la vue des ennemis ; les ducs de Lorraine avaient, dit-on, pour cris de guerre, *Preni, Preni,* comme il parait par ces anciens vers :

Ils crient Prini, Prini,
L'enseigne au riche duc Ferri,
Marchis entre les trois roiaumes (1).

Ces trois royaumes sont la France, l'Allemagne et la Bourgogne. On dit que quelques uns des ducs de Lorraine ont mis ces deux mots au-dessus de leur casque, en forme de dévise (2).

Il y avait autrefois des seigneurs particuliers de Preni.

Preni pour le spirituel est chef d'un doyenné du diocèse de Toul, ayant au midi celui de Dieulewart, l'évêché de Metz à l'orient et au septentrion, et l'évêché de Verdun au couchant. Ce doyenné est situé entre le ruisseau ou la petite rivière du *Dette* au midi, et du *May* ou *Mas* au septentrion ; ces deux petites rivières tombent dans la Moselle à l'orient de Preni.

L'église de Preni est dédiée à St.-Pierre et à St.-Paul.

En 1251 Thiébaut de Lorraine fils aîné du duc Ferri III, *était sire du château de Priney*. Il ne commença à régner qu'en 1303.

PROVENCHÈRES.—Provenchères en latin *Provencheriæ* dérivé de *Proventus*, revenus, comme qui dirait *terre de rapport:* ce village est du Val de St.-Dié, office, recette et bailliage de St.-Dié. Il est souvent parlé dans l'histoire de ce pays, des seigneurs de Provenchères. On y voit encore quelques restes d'un ancien château.

PROVENCHÈRE. — Il y a un autre village nommé *Provenchère* à deux lieues nord ouest de Darney, à trois lieues de la Marche, recette de Bourmont. M. le marquis de Boulogne en est seigneur haut-justicier. L'église est dédiée à Ste.-Colombe.

La maison de Provenchères était autrefois puissante en Lorraine ; les seigneurs qui en possèdent la seigneurie, ne descendent pas de cette ancienne maison. Dès l'an 1290, on voit, Vernier de Provenchères chevalier.

PRUIM *ou* PRUM. — L'abbaye de Prum ou Pruim située au diocèse de Trèves à douze lieues de cette ville, dans la forêt d'Ardenne, sur la petite rivière de Pruim, qui a sa source dans Luffel, à l'occident septentrional de Neuvestein ; elle coule du nord au midi, et après avoir arrosé divers lieux, se joint à la Nyms, avec laquelle elle va se jetter dans la Moselle, près de Wasser-Billic.

On dit que dès l'an 720, la reine Bertrade aïeule du roi Pepin qui demeurait dans son château de Marlebach, fit bâtir dans une prairie, sur la rivière de Prum, un petit oratoire en l'honneur de la Ste.-Vierge

(1) Benoit Hist. de Lorr. p. 518.
(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. cccxv.

et des apôtres St.-Pierre et St.-Paul (1). On l'appelle aujourd'hui la chapelle de *St.-Benoît dans la prairie*, où plusieurs abbés, princes, ducs et religieux ont eu leur sépulture, et où les religieux du monastère se font enterrer. La reine fit aussi construire quelques cellules autour de cette chapelle et y introduisit un petit nombre de religieux bénédictins, sous la conduite d'un saint homme nommé Angloalde, qui en fut le premier abbé.

Pour la subsistance de ces religieux, elle donna certains fonds de terres, de prairies, et de bois aux environs; tels furent les commencemens du fameux monastère de Prum qui s'est beaucoup augmenté dans la suite, par la libéralité des rois et des seigneurs du pays, et par la bonne économie des abbés, successeurs d'Angloalde.

Mais l'abbaye dont nous parlons, fut fondée d'une manière plus éclatante et plus célèbre, vers la source de cette rivière, par le roi Pepin, à la prière de la reine Berte, ou Bertrade son épouse, vers l'an 765. Il y mit pour premier abbé *Assuerus*, qui gourverna ce monastère quarante-cinq ans (2).

L'abbaye de Fruim, reçut du même roi Pepin, la Celle ou le monastère de St. Goar qui était un lieu fort fréquenté des pélerins. L'abbé Assuerus y bâtit une nouvelle église en 768, dans le dessin d'y transporter les reliques de saint Goar, pour leur faire rendre un culte plus décent. On ignorait alors le lieu de sa sépulture; Dieu ayant permis qu'on le découvit, il fut porté en cérémonie dans la nouvelle Basilique; on y conserva pour faire l'office auprès de son corps, les clercs qui désservaient l'ancienne église du saint.

Saint Goar autrement St.-Govart, était né en Aquitaine, et ayant été élevé au Sacerdoce, il se retira en Allemagne en un lieu situé sur le Rhin, un peu au-dessus de Coblenz, où il bâtit un oratoire avec une cellule où il exerçait l'hospitalité avec beaucoup de zèle et de charité. On l'accusa auprès de l'évêque de Trèves nommé Rustique, d'être père d'un enfant trouvé, il s'en défendit modestement, et on interrogea l'enfant qui répondit que son père était l'évêque Rustique. St. Goar s'offrit d'en faire pénitence pour lui, et s'en retourna dans sa cellule; il y mourut vers l'an 749. Son tombeau fut fort fréquenté, à cause du grand nombre de miracles qui s'y firent. On dit que les voyageurs qui passent en bâteaux sur le Rhin, vis-à-vis l'église de St.-Goar, se mettent au col une corde ou une hart, pour montrer qu'ils se reconnaissent serviteurs du Saint.

L'abbaye de Pruim a produit plusieurs grands hommes, comme l'abbé Assuerus, Vandelbert, Rheginon, Bernon, Marquvard, Gerangue, Nithard, Ansbalde, Eigil, St. Poton etc.

Le jeune Pepin fils de Charlemagne et d'Himiltrude s'étant revolté contre son père, au lieu de le condamner à mort, comme il le méritait, on lui coupa les cheveux et on le renferma dans le monastère de Pruim.

L'empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, aima singulièrement cette abbaye, il s'y fit religieux et y mourut en 855. On voit son tombeau au milieu du chœur, il est de marbre noir et assez simple.

En 861, le roi Lothaire accorda à cette abbaye le droit de frapper monnaie sous l'abbé Ausbalde, dans le lieu nommé *Romeri-Villa*.

L'abbaye de Pruim fut saccagée par les normands en 892; ils firent mourir tous les religieux qui y étaient restés, n'ayant pu s'enfuir. On assure que le nombre des religieux allait jusqu'à trois cents, et qu'on y célébrait l'office divin nuit et jour sans aucune interruption, et qu'il y avait pour gouverner cette nombreuse communauté, sans l'abbé, trois prévôts et plusieurs doyens.

On peut voir la liste des abbés de Pruim dans la défense du R. P. Knauf. *chap.* 4. *pag.* 43 et suivantes.

PULLIGNI. — Pulligni, gros village sur le Mâdon, que l'on passe en cet

(1) Defensio Monas. Prunicensis impressa. anno. 1716. c. 4. p. 41 42.

(2) Mabillon, ann. Ber t. 2. p. 211.

endroit sur un pont de pierre : la seigneurie de ce village est partagée entre seize seigneurs. Ferri de Lorraine, fils du duc Ferri, qui en 1292, bâtit le château de Plombières, ayant quitté l'état ecclésiastique et la grande prévôté de St.-Dié, se maria, et eut un fils nommé *Jacques, seigneur de Plombières, de Bremoncourt et d'Einvaux,* et épousa *Isabelle de Pulligni* (1).

Thiébaut duc de Lorraine, étant entré en guerre avec le comte de Vaudémont, vers l'an 1306, il se donna entr'eux une bataille à Pulligni, où Thiébaut fut blessé.

Pulligni, ancienne maison de noms et d'armes, à présent éteinte, après avoir eu beaucoup d'alliances avec les premières maisons de la Province; elle portait d'azur au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

Une Jeanne de Pulligni, a été première fondatrice du couvent des Cordeliers de la Chapelle-aux-Bois.

Il parait que les cadets de la maison de Vaudémont prenaient quelquefois le surnom de *Pulligni*. Gérard de Vaudémont, fils de Gérard II du nom, comte de Vaudémont, et frère d'Eudes de Vaudémont évêque de Toul, nommé à cette dignité en 1218, est qualifié *Gerardus de nobili stirpe de Pulligneio*, dans les cédules des évêques de Toul. *Hist. de Lorr. tom.* 1 *page* 180.

Pulligni en Lorraine est fort différent de Pulligni en Bourgogne, de Pullenoy proche Nancy, et de Pulgny à une lieue de Vaudémont.

PUTELANGE. — Putelange, ville et chef-lieu d'une ancienne seigneurie, située à deux lieues de Saralbe, trois de Sarguemines, quatre de St. Avold; bailliage de Sarguemines, souveraineté de Lorraine, évêché de Metz. Cette terre vint par mariage et héritage aux barons de Créhange.

La seigneurie de Putelange relève originairement de l'évêque de Metz; et dès l'an 1155, Folmar comte de Metz, fondateur de l'abbaye de Beaupré, sachant que le terrain où il voulait bâtir cette abbaye, relevait de l'évêque de Metz, céda à ce prélat ce qu'il avait à Putelange, et par ce moyen racheta le fief sur lequel il fonda son monastère, de manière qu'il le rendit *fief libre*, dépendant néanmoins foncièrement du même évêque.

Au milieu de Putelange, passe un ruisseau qui se perd dans l'Albe, un peu au-dessus de son embouchure. Il y a un château et une église paroissiale : le juge du seigneur s'appelle *bailli*, et ses jugemens se portent au bailliage de Sarguemines.

Il y a à Putelange deux châteaux qui appartiennent au seigneur du lieu; un vieux et un neuf, mais peu considérables.

PUXE, *au comté de Vaudémont voyez* L'Alœu.

PUXE *sur l'Orne*. **PUXE** *près Noroy-le-Sec*, *voyez* L'Alœu.

Q.

QUATRE VAUX, *voyez* Vaucouleurs.

QUIRIN (St.) *Prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier en Alsace.*

Mémoire communiqué par le R. P. Antoine Jepfel, prieur de St.-Quirin.

Quirin (St.) est un prieuré situé dans les Vosges, anciennement terre d'empire, mais aujourd'hui de l'évêché de Metz pour le spirituel, et répondant au parlement de Metz pour le temporel. Il fut bâti l'an 966, par Louis comte d'Eggesheim ou Eggsen proche de Colmar en Alsace, seigneur de Dabo. Cette fondation a été confirmée dans la suite des temps par les comtes de Dabo, et augmentée en 1249, par Frideric comte de Linange, et en 1337, par Geofroid comte de Linange : mais revenons au premier fondateur.

Ce Louis comte d'Eggsen engendra

(1) Histoire de Lorr. t. 2. page 342.

Hugo ou Hugues. Hugues engendra Brunon le 21 juin 1002. Ce Brunon fut nommé évêque de Toul, après la mort de Herman évêque de ce lieu, qui mourut en carême 1026 ; et Brunon entra dans la ville de Toul en qualité d'évêque le 20 mai 1026 : il fut installé solemnellement sur le siège apostolique, sous le nom de Léon IX, le 21 février, premier dimanche de carême de l'an 1049, et mourut à Rome le 19 avril 1055.

Ce fut ce saint pape Léon IX, lorsqu'il fit son dernier voyage en Allemagne, qui unit le susdit prieuré de St.-Quirin à l'abbaye de Marmoutier, située en Alsace proche de Saverne, ancien fief de l'église de Metz.

Lorsque ce saint pape gouvernait heureusement l'église, il avait une sœur en Allemagne nommée Geppa, abbesse de Nisse : Cette dame alla à Rome pour voir son frère, de qui elle obtint les reliques de St. Quirin martyr; elle les déposa dans le village de ce nom, en l'an 1050, n'ayant pris avec elle que la tête de ce saint, pour la transporter dans son abbaye de Nisse. On trouve le martyr de St. Quirin dans *Bollandus, tom.* 3. *Martii die triegesima. fol.* 811.

Les malheurs des temps, et les hérésies ayant dispersé une grande partie des reliques de St. Quirin, et tous les mémoires des miracles particuliers que ce saint a faits en ce lieu qui porte son nom, on ne les peut mettre en lumière ; je dirai néanmoins, que tous les jours les pélerins et pélérines trouvent leur guérison dans notre village, du mal qu'on appelle le mal de St. Quirin.

Ce mal est une espèce d'écrouelles, qui dans la naissance se manifeste ordinairement par une enflure ou une tumeur opiniâtre dans quelque partie du corps, et qui avec le temps s'ouvre et suppure par un ou par plusieurs trous qui se forment dans la plaie, résistant ordinairement avec tant d'opiniâtreté aux remèdes chirurgiques, que plus l'on y en applique, plus ce mal s'augmente. Nonobstant cette opiniâtreté, en en trouve on s'adressant à Dieu, et à son saint martyr Quirin, la guérison, en lavant tous les jours, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq semaines, la plaie avec de l'eau de la fontaine de St.-Quirin, qui se trouve au bas de l'église du village; il faut y tremper des feuilles de chêne, et en couvrir la plaie.

Quelques-uns croient que le premier fondateur du prieuré de St.-Quirin fut un seigneur nommé Baudouin de Turkestein, château au voisinage de ce prieuré, mais Jean de Bayon, dit qu'il fut fondé par le comte Louis, aïeul maternel du pape saint Léon IX.

R.

RAMBUCOURT. — Rambucourt, village à droite du Rup de Maid, à trois lieues de St.-Mihiel et de Commercy, à quatre du Pont-à-Mousson: Diocèse de Toul, office et prévôté de Mandre-aux-quatre-Tours, recette et bailliage de Saint-Mihiel. Le roi en est seigneur haut-justicier; M. Georges avocat à Nancy, seigneur moyen-justicier. Le patron de la paroisse est St. Martin.

Dépend *Bettoncourt* hameau; patron St. Martin.

RAMON-CHAMP. — Ramon-champ, (*Romarici-campus*), village du diocèse de Toul, dans la Vôge; la paroisse a pour patron St.-Remi et St.-Blaise. Bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy.

Dépend de la paroisse de Ramon-Champ, la chapelle de Notre-Dame et de St.-Joseph.

1.° Dépend le *champ*, hameau, où le curé est seul seigneur, et a droit de main-morte sur ses sujets.

2.° *Ferdrupt.*

3.° Louarupt.

4.° *Ramainviller*, le *Ménil*, la *Prêle*, *Domrupt*, la *Molière*, *Létraye*, *Létat*, une église succursale appelée *Fraisse*, où est l'église sous l'invocation de St.-Brice et de St.-Nicolas.

5.° Le Tillot et les Mines. Il y a au Tillot une petite chapelle sous l'invoca-

tion de Ste-Barbe, bâtie par la piété des mineurs.

La paroisse de Ramon-Champ s'étend sur près de deux lieues de terrain, où il y a nombre de hameaux, de granges, de scieries, et de moulins.

Il y a des mines de cuivre rouge au Tillot, village du ban et de la paroisse de Ramon-Champ, où il y a foire et marché. Il y a de semblables mines au Fraisse, dans le même ban.

RAMPONT *et* **BLECOURT** — Rampont, village du diocèse de Verdun. L'église est dédiée à St.-Pierre, collatrice l'abbesse de St.-Maur de Verdun; la terre de Rampont fut échangée en 1561, par le duc de Lorraine, à l'évêque Psaume de Verdun, avec Brabant-sur-Meuse, contre Rembercourt-aux-Pots, qui fut cédée à l'évêque Psaume.

Blercourt ou *Blécourt*, annexe de Rampont. Il y a près Blécourt une chapelle dédiée à St.-Dizier.

RANCOURT. — Rancourt, village sur l'Ornain, entre cette rivière et celle du Cher: diocèse de Toul, office, recette et baillage de Bar-le-Duc, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur, la paroisse a pour patron St.-Médard.

Dépend de Rancourt, une cense appelée *Vautronbois*, dont M. le comte de Nettancourt de l'Echelle est seigneur; messieurs de Longeville et de Marne sont aussi seigneurs sur une contrée de terres et de prés, appelée aussi *Vautronbois*.

RANCOURT. — Rancourt, à deux lieues de Mirecourt, bailliage de Dompaire, diocèse de Toul; patrone, Ste-Libaire martyre de Lorraine. Seigneur, le roi; cour souveraine de Lorraine. Dépend Madécourt; seigneurs, les seigneurs de Valleroy-aux-Saulx.

Gérard I, comte de Vaudémont, donne au prieuré de Belval *decimas castelli de Rancourt*. Ce Rancourt est une contrée au pied du mont du Châtelet, près Châtel-sur-Moselle, où l'on voit aujourd'hui des jardins; il est fort différent des deux Rancourt dont on a parlé ci-devant.

RANZIÈRES. — Ranzières, *Ranzeriæ*, village du diocèse de Verdun, à droite de la Meuse, à trois lieues de St.-Mihiel, trois et demie de Verdun; M. le marquis de Trestondan en est seigneur haut, moyen et bas justicier; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron St.-Etienne en son invention.

Dans la guerre que les bourgeois de Verdun eurent à soutenir contre Robert duc de Bar, ils ravagèrent le village de Ranzières: ils transigèrent avec le duc à ce sujet, qui leur quitta le tout. *Ibid. p.* 359.

Le village *Palamaix*, est l'annexe de Ranzières, l'église a pour patron St. Saintin.

L'ermitage de Palameix, qui est situé au-dessus de la cense du même nom, a été autrefois annexe de Ranzières, et même une paroisse, selon Machon. Cet ermitage a donné son nom à la cense, et son surnom au village de Vaux. Le duc René II, affranchit en 1497, la cense de Palameix en faveur de Jacques Wisse, capitaine de sa garde.

RAON *ou* **RAVON-L'ÉTAPE**. *ou* **LA TAPE**, *et* **BEAUREGARD**, *château*. — Dans ce pays de montagnes, nous appelons *Rava* ou *Roua*, *Ravon* ou *Raon* ou *Ravine*, un confluent de deux ruisseaux ou de deux rivieres, ou d'un ruisseau et d'une rivière: ainsi nous disons *Ravon-sur-plaine*, le village où le ruisseau du Dounon se jette dans la petite rivière de Plaine; *la petite Ravon*, où le ruisseau de *Moussey*, se jette dans le Rabodo; *Ravine*, le confluent du ruisseau de Ravine avec le Rabodo; *Ravon-l'Etape*, le confluent de la petite rivière de Plaine, et de la Meurthe, etc.

Autrefois la route de Lorraine en Alsace, ne passait point point par *Ravon*; les chemins dans la plaine des environs vers l'occident, étant impraticables, à cause des eaux et des marais, on passait

derrière la montagne, au-dessus de laquelle on a bâti depuis le château de Beauregard, et par la gorge nommée *Coryletum*, ou *Colroy*, à cause de la multitude des coudriers qu'on y voyait; on venait tomber de là à Veisvalle, village autrefois considérable, dont la paroisse était dédiée à St.-Léger, et de là, en suivant la rivière de Plaine, on allait passer au pied du gros Donnon, puis a Schirmeck, et enfin en Alsace.

Auprès de Veisvalle au midi, et sur le confluent de la rivière de Plaine et de la Meurthe, se voyait un petit lieu nommé *Rua*, qu'on croit avoir donné naissance à la ville de Raon ou Ravon-l'Etape. Cette ville n'est ni grande ni belle, mais elle est considérable par le grand et fréquent passage de Nancy, Rosières et Lunéville à St.-Dié, à Ste-Marie en Alsace, à Schelestad et à Colmar. Dans les commencemens Ravon était très-peu de chose; mais lorsqu'on eût commencé à pratiquer le chemin qui subsiste aujourd'hui le long de la Meurthe, insensiblement on abandonna Veisvalle, et Ravon a commencé à se peupler.

Je soupçonne que le surnom de l'Etape qu'on lui donne, vient d'une Tape ou cabaret qui s'y établit, et qui y attira les passans. *Tappo*, en ancien langage tudesque, et dans la basse latinité, signifie une hôtellerie (1).

En 1279, le duc Ferri III, ayant formé le dessein (2) de faire une ville du lieu de Ravon, et de fortifier le château de Beauregard, qui était commmencé sur la hauteur qui domine sur tout le vallon, engagea Alexandre abbé de Moyenmoutier et sa communauté, à l'associer à la moitié des bans de Ravon et de Veisvalle; la chose fut agréé, et l'on en passa des lettres réciproques. L'abbé de Moyenmoutier s'y réserva et à ses successeurs, sa cour franche, les vallées et les plaines, toutes les dixmes, le droit de patronage, l'hôpital du lieu, et les droits spirituels : tel est le commencement de la ville de Ravon-l'Etape.

Quant au château de Beauregard ou Bérouart (1), comme parle le peuple, il fut commencé dès l'an 1114, si l'on en croit le P. Benoit Picard, dans son histoire manuscrite de Metz, par un seigneur nommé Othon, peut-être celui qui était frère de Roland de Badonviller, et qui vers le même temps vendit à l'abbé de Moyenmoutier, la partie du fief qu'il possédait à Pechonne. Le titre que le père Benoit cite, est de l'an 1114, et porte, que Bertrice abbé de Moyenmoutier, et frère de Thierri duc de Lorraine, porta ses plaintes à l'empereur Henri IV ou V, contre Othon, appuyé du duc Thierri son frère, d'Adalberon évêque de Metz, et de Ricuin évêque de Toul.

Cette entreprise d'Othon était sans doute fondée sur le titre d'avocatie, qu'il prédait avoir dans le val de Veisvalle. L'empereur fit défense à Othon de continuer cet ouvrage, et peut-être qu'il le discontinua, puisque en 1279, il est dit que le duc Ferri III, fortifia ce château, et qu'il le bâtit pour mettre les passans en contribution; car alors on ne passait pas encore communément à Raon. Je trouve dans les titres des archives de Lorraine, en 1290, que Lictard de Bonville, chevalier, devait demi an de garde au château de Berouart, au duc Ferri.

Le duc Ferri le fit aussi construire, apparemment pour se mettre en garde contre le château de Deneuvre, possédé par le comte de Blâmont, et contre celui de Baccarat, que l'évêque de Metz fortifiait vers le même temps.

Le reste des tours que l'on voit encore à Beauregard, fait juger qu'il était très-fort pour ce temps-là; il était encore subsistant en son entier en 1525, lorsque le duc Antoine revint victorieux en Lor-

(1) V. Ducange, *Glossa voce Tappa*.

(2) Histoire de Lorraine. tom. 2 pag. 326. Nous avons imprimé la Chartre de l'accompagnement du duc Ferri III, à la seigneurie de Ravon, sous l'an 1297.

(1) *Vide Hist. mediani Monast. p.* 279, 230. V. Histoire d[illegible] Lorr. t. 1, p. 111

raine, après la défaite des paysans Luthériens révoltés près de Chervillers, à l'entrée du Val de Viller. Il fut démoli de même que les autres châteaux de Lorraine, par les ordres de la cour de France, en 1636.

Le grand commerce qui s'y fait consiste en blés, en planches, et autres bois de sapin, qui se mènent à Nancy, au Pont-à-Mousson, à Metz, et jusqu'en Hollande. On tire ces bois des montagnes des Vôges, du côté de saint Dié, d'Etival, de Senones, de Moyenmoutier, de Ravon-sur-Plaine etc., par la petite rivière de *Meurthe* qui vient du Val de saint Dié, par le Rabodo qui vient du Val de Senones, et par la petite rivière de Plaine, qui vient du Val de Plaine, de Celles et d'Alarmont, et qui tombent dans la Meurthe à Raon-l'Etape. La chronique de Metz en vers, a marqué l'époque de la descente des planches de Vôge par la Moselle, à Metz, en l'an 1507 (1).

Le couvent des pères cordeliers de Ravon fut fondé par le duc Nicolas en 1472; il n'a rien de bien considérable dans sa structure. Il est bâti dans un lieu fort commode, dans la pointe du confluent de la petite rivi re de Plaine et de la Meurthe.

RAON-AUX-BOIS. — Raon, *ou* Ravon-aux-Bois, est un village à une lieue et demie de Remiremont et d'Arches. On le distingue en *Haute-Raon* et *Basse-Raon*, qui forment avec les granges qui en dépendent, une seule communauté, et une paroisse dont l'église est à la Haute-Raon : diocèse de Toul, bailliage de Remiremont, coûr souveraine de Lorraine.

* La paroisse est dédiée sous l'invocation de St. Amé.

RAON-LEZ-L'EAU. — Raon-lez-l'eau, village situé à droite de la rivière de Plaine, dans la vallée d'Allarmont, vis à vis de Raon-sur-Plaine, à quatre lieues de Blâmont; bailliage de Blâmont cour souveraine de Nancy.

(1) L'an après comme rivière avalle,
Des Vôgiens les premières Valles
De planches passèrent par Metz, où passé l'on
n'avait jamais.

RAON-SUR-PLAINE. — Ce village ainsi que le précédent, est situé sur la rivière de Plaine, dans le val d'Allarmont, dans la principauté de Salm; il dépend de la paroisse de Louvigny, autrefois du district spirituel de Senones, aujourd'hui diocèse de Toul.

RAON-MAISON-DE = Maison-de-Raon, *ou* Ravon, village près de l'étang de Cosne, à trois lieues de Remiremont, deux et demie au midi d'Epinal; ban et communauté de Belle-Fontaine, diocèse de Toul, bailliage de Remiremont.

RARÉCOURT. — Le village de *Rarécourt*, proche Clermont en Argonne, n'est point du bailliage de Bar, ni même de la souveraineté des ducs de Lorraine, mais il est sous leur protection. Il était déjà anciennement sous celle de leurs majestés T. C. et Catholique; René d'Anjou le prit de même sous la sienne et celle de ses successeurs ducs de Lorraine, et accorda des priviléges aux habitans.

RAVENEL, *voyez* MANDRE, *village du diocèse de Toul.*

RAVILLE. — Raville, en allemand *Rollingen*, château et seigneurie enclavé entre la Lorraine et le pays Messin, à cinq lieues de Metz vers l'orient, et à douze lieues ou environ de Luxembourg. Cette seigneurie fut acquise en 1164, par Théodorie évêque de Metz, avec celle du Vinsperg et de Conflans.

L'histoire de Metz nomme ce lieu *Radonville* (1), et dit que Théodoric l'acquit pour lui et pour ses successeurs, à charge de le tenir des comtes de Luxembourg.

On connait en Lorraine *Raville* village situé sur le Sanôn audessus d'Einville au Jar

RAVON, *voyez* RAON.

REBEUVILLE ET ROLLAINVILLE. — Rebeuville, village du diocèse de Toul sur le Mouzon, à une demi-lieue, de Neufchâteau; la paroisse a pour patron

(1) Meurisse. Hist. de Metz, p. 421.

St.-Martin : Seigneurs M. de Bourlemont, madame de Mitry de l'Épine, et l'abbesse de l'Etanche; bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy.

En 1323, Simon seigneur de Paroy et de Marchéville, possédait la terre de Rebeuville, et en fit les foi et hommage à Edouard comte de Bar, déclarant en être son homme-lige après les hommages du roi de France, du roi de Bohême, de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine.

Rollainville, annexe de Rebeuville, est situé entre la Verre et la Meuse, une lieue au nord-est de Neufchâteau, l'église a pour patron St.-Evre.

RECHICOURT. — Rechicourt, chef-lieu du comté de ce nom, qui comprend les lieux ci-après nommés : Rechicourt, Avricourt, Moussey, Aussudange ou Ausondange, Malaucourt, Xirxange, Xoiguexange, Gondrexange, Mont., Rainting, Marimont-le-Petit, la Neuveville, Romécourt, Diane-Capel, Ibigny, Lorquin, Milberg-Château. On connait encore *Rechicourt*, village de Sancy, et *Rechicourt-la-Petite*, village de Vic, différents de *Rechicourt* dont nous parlons ici.

On croit que ce fut le comte de Rechicourt, qui étant allé à la croisade, et étant fait prisonnier par les infidèles, invoqua St.-Nicolas, et se trouva avec ses chaines aux portes de son église : en mémoire de ce miracle, on fait encore une procession solemnelle à huit heures du soir dans la ville de Saint-Nicolas, à laquelle procession étaient obligés de se trouver en armes, quelques sujets du seigneur de Rechicourt, pour garder et accompagner les saintes reliques. On place cet événement au treizième siècle.

Rechicourt est du diocèse de Metz, et est tenu en fief des évêques de Metz.

Jean comte de Rechicourt (1), ayant épousé une femme de la maison d'Apremont, en eut deux fils, *Jean* et *Guillaume* : Jean fut élu évêque de Verdun en 1297, il aima mieux prendre le nom d'Apremont, que celui de Rechicourt. Il mourut en 1302.

(1) Histoire de Verdun, p. 316.

Les seigneurs de *Marimont* possédaient Rechicourt, dans le treizième siècle (1); ensuite étant tombé en quenouille, il vint à la maison de Linange : c'est pour cela que le comte de Linange était compté entre les principaux vassaux de l'évêché de Metz.

En 1471 (2), pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles-le Hardi, contre le duc René II, le conseil de Lorraine voyant que les enfans du comte de Rechicourt, servaient contre leur souverain, ordonna à leur père de les faire revenir. Ils obéirent, et sortirent de Châtel-sur-Moselle, et vinrent se rendre à Charmes, au maréchal de Lorraine, où ils furent fort bien reçus et traités à l'allemande.

Le duc Charles IV (3), en 1635, reçut une ambassade du roi d'Espagne : Louis de Sarimenta, était chargé de cette commission. Ils se retirèrent ensemble au château de Rechicourt, qui était alors rempli de pestiférés. Le duc Charles y tomba malade, tant à cause du mauvais air, que par le déplaisir de n'avoir pu livrer bataille aux généraux français qui l'offraient, mais Galas ne voulut pas l'accepter.

Rechicourt, village du district de Verdun, office de Sancy, à trois lieues d'Etain, recette de Briey, bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron St.-Martin. L'histoire de Verdun parle avec éloge de M. Plessis, curé de Réchicourt, qui a mérité des louanges publiques de la part de M. d'Hocquincourt, célèbre évêque de Verdun.

Rechicourt, village de Sancy, en l'évêché de Trèves.

(1) Longuerue descript. de la Fran. part. 2, p. 175.
(2) Hist. de Lorr. t. 3, p. xxxvii.
(3) Hist. de Lorr. t. 3, p. 319.

Rechicourt-la-Petite, village de Vic, diocèse de Metz.

Rechicourt ou Recicourt, village de Clermont, cédé à la France.

Rechicourt, ancien prieuré près Gondrecourt : le château fut ruiné en 1282.

REFFROI. — Reffroi, *Refredum*, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demié de Vaucouleurs et de Gondrecourt; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Remi. Il y a entre ce village et celui de Marson, une chapelle dédiée à Saint Christophe, qu'on regarde comme la mère-église de Reffroi ; il y a un garde-chapelle : cette chapelle a un ban et un finage séparés, dit *finage de St.-Christophe*.

On trouve quelques reprises faites de la seigneurie de Reffroi. La première de Jean seigneur de Bourlémont en 1334, qui se reconnait homme-lige d'Edouard conte de Bar. La seconde est de Gérard de Séraucourt, à Robert duc de Bar en 1397, de ce qui lui appartient à Reffroi, à cause d'Isabelle de Germiny son épouse.

REFROICOURT, *ou* REFROECOURT. — Refroicourt, *Rofredicurtis*, ancienne ville ou bourg situé dans *le comté de Ricuin*, comté célèbre aux environs de la ville de St.-Mihiel, dont il est souvent fait mention dans les anciens titres du pays Verdunois. Il est fait mémoire de Refroicourt, dans un titre de l'an 904. Il est encore parlé de *Rofredicurtis*, dans un diplôme du roi Zindebolde, en faveur de l'abbaye de St.-Mihiel, en 895 (1).

Depuis long-temps Réfroicourt ne subsiste plus; mais on connait l'endroit où il était situé ; on y remarque des vestiges de maisons, et de souterrains, et quantité de fragmens de tuiles dans le finage. Il y a encore une chapelle au voisinage, assez fréquentée sous le nom de Notre-Dame de Réfroicourt. On ajoute que Richard de Vassebourg, dont nous avons l'histoire des antiquités de la Gaule Belgique, était curé des Baroches, en 1520, ou 1521.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 323.

La paroisse de Réfroicourt avait pour annexes, les *Baroches* ou les *Paroisses*, *et Dom-Séverin*.

M. Nicolas Varin, ancien principal du collége de la Marche à Paris, fonda deux bourses en ce collége pour ses parents, et à leur défaut, pour les sujets natifs de la paroisse de *Refroicourt*, *appelée aujourd'hui les Baroches*.

REHAINVILLER. — Rehainviller, village à droite de la Meurthe, une lieue au-dessus de Lunéville ; diocèse de Toul, bailliage de Lunéville ; la paroisse a pour patrone la sainte Vierge en son Assomption. La cure qui est régulière, desservie par un chanoine régulier, est à la nomination de l'abbé de Lunéville (1).

Je trouve un accord fait la veille de la fête de St.-Nicolas en 1313, entre Burnekins de Ristes et les habitans de Rehainviller, au sujet des rentes que lui devaient lesdits habitans, par lequel il est dit : « que chaque habitant lui paiera par » an cinq imaux d'avoine, trois poulles et » deux deniers, et les veuves seulement trois » imaux, deux poulles et un denier; chaque » feu payera 32 deniers par an ; que ledit » Burnekins aura un four bannal audit lieu, » auquel ils payeront de dix-huit pains un : » au moyen de cette redevance, le même » Burnekins doit leur assigner quatre cens » arpens de bois, en la contrée des *Rappes*, » entre la mêlée de *Mortenne* et le ruisseau » de l'endroit, pour la pâture de leurs bes» tiaux ; leur doit encore fournir ledit Bur» nekins par chacun feu quatre chars de » *faxains*, l'un à prendre pendant l'octave » de la Pentecôte, et celui qui ne les aura » pas pris dans ce temps n'y pourra retour» ner ; l'autre à la St. Martin, le troisième » à Noël, et le dernier aux *burres*. »

Hériménil, *Herimanile* ou *Mansile*, est annexe de Rehainviller. L'église de ce lieu est dédiée sous l'invocation de St. Laurent : Seigneur M. de Gelnoncour:

(1) Archives de Lorr. Layette Lunéville.

dépend le château d'Adoménil, *Adonis-mansile.*

Nicolas Herman, frère convers de l'ordre des Carmes-déchaussés, auteur de plusieurs écrits mystiques, et célèbre par la sainteté de sa vie, était né au village d'Hériménil, à une demi-lieue de Lunéville; il mourut à Paris le 12 février 1691, âgé d'environ 80 ans. M. de Fénélon, archevêque de Cambray, parle de Nicolas Herman, ou du frère Laurent de la Résurrection, nom sous lequel il est plus connu, d'une manière très-honorable, dans la lettre 71, du troisième volume de ses œuvres spirituelles.

RELANGES. — Relanges, village du diocèse de Toul, à une lieue de Darney en Vosges; l'église parroissiale qui est en même temps l'église du prieuré au même lieu, est dédiée à la Ste. Vierge dans son Assomption; ce lieu répond à Darney, bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine.

Le prieuré de Relanges fut fondé vers l'an 1048, par *Riquin* de Darney et sa femme *Lencèdes*, avec l'agrément du pape Léon IX, l'an deuxième de son pontificat, 1049 de J.-C. et avec le consentement de Dudon, princier de l'église de Toul, qui fut évêque de cette église, lorsque le pape Léon IX, en quitta le gouvernement.

Le prieuré de *Relanges*, est nommé *Relinges*, *Renanges*, *Arlanges;* il est situé à une lieue de Darney, à l'occident d'hiver.

Darney est bâti sur la rivière de Saône, sur les confins de la Lorraine, et de la Bourgogne; Relanges est du Barrois.

Dans les derniers temps, le prieuré de *Froville*, fut uni à celui de *Relanges*, aussi bien que le prieuré du bois de *Bosco*, aujourd'hui Darney, par bulles de Benoit XIII, en 1725, et confirmé par lettres patentes du duc Léopold, en 1726.

En 1318, Maicul de Lorraine, était gardien ou défenseur de Relanges, et exigeait du prieur 60 livres, que celui-ci soutenait ne lui pas devoir.

Le R. P. Benoit Picart, capucin de Toul, avance dans son Pouillé du diocèse de Toul, que le prieuré de Relanges fut fondé au treizième siècle par Thierri de Lorraine, seigneur du Chatelet; mais il n'avait pas vu la bulle du pape Léon IX, de l'an 1049, qui apprend la vraie date de sa fondation.

RELING *ou* RELLING. — Reling, *ou* Relling, village du diocèse de Trèves, à gauche de la Sarre, bailliage de Bouzonville, deux lieues au nord-est de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le château de Siesberg, est sur le finage de ce lieu.

Le fameux Mentzel ayant passé la rivière, se trouva en ce village le 21 août 1743; c'est de là qu'il répandit dans la Province un manifeste imprimé, et daté du camp de Creutzach le 17, par lequel il tenta, mais vainement, d'ébranler la fidélité des Lorrains pendant la dernière guerre.

REMBERCOURT, *ou* RAMBERCOURT-AUX-POTS. — Rembercourt-aux-Pots, *Remberti-Curia ad ollas*, gros bourg, mairie aux sources de la Cher, à une lieue de la rivière de d'Aire et de Vaubécourt, à deux lieues de Pierrefitte, répond au bailliage de Bar. La cure de Rambercourt-aux-Pots, fut donnée au chapitre de la cathédrale de Toul, en 1249, par l'évêque Roger de Marcy; l'église est dédiée sous l'invocation de St. Laurent. Seigneur le roi de Pologne, comme duc de Bar; parlement de Paris, les pères cordeliers y ont un couvent.

Annexe Maratz, *Sti. Medardi ara* ou *area;* dépend le *petit Maratz.*

Dans l'église de Rembercourt-aux-Pots, se voyent plusieurs chapelles.

On lit dans l'histoire de Verdun (1), que le roi Pépin étant venu à Verdun, avec le pape Etienne III, fit restituer à l'église de Verdun, les terres usurpées sous Charles-Martel son père; et que pour la dédommager des pertes qu'elle avait faites,

(1) Histoire de Verdun, p. 116.

il lui donna les terres de Varnoncourt, de Vanau et de Rembercourt, dont l'historien Bertaire assure avoir vu les chartres, dans l'archive de la cathédrale.

Il est certain que Rembercourt-aux-Pots (1), était un fief relevant de l'évêque de Verdun, en 1400. L'évêque Liébaut de Cousance, en reçut l'hommage de Jacques d'Orne. Jean de Sampigni vendit la terre de Rembercourt-aux-Pots, au duc de Lorraine en 1500.

REMBERCOURT-SUR-ORNE. — Il y a un autre *Rembercourt*, près de la ville de Bar-le-Duc, nommé dans les anciens titres de St.-Epvre de Toul, *Boboleni curtis*, communément *Rembercourt-sur-Orne*, petit village sur la rivière d'Orney, annexe de Varney, diocèse de Toul, office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; il y a quatre ou cinq habitans.

RAMBERCOURT-SUR-MAS *ou* **MAIS.** — *Rambercourt-sur-Más*, annexe de Jaulni, diocèse de Toul, office de Thiaucourt, recette de St.-Mihiel; l'église est dédiée à St. Gengout, madame de Gournay en est dame haute, moyenne et basse justicière; il y a environ soixante-quinze ou quatre-vingts habitans.

REMBERCOURT-AUX-GROSEILLES. — En 1588, Thierri des Armoises, seigneur d'Haussonville, reprit du duc de Lorraine en son nom, et pour ce qui lui obvenait par la mort de son frère Christophe des Armoises, ce qui lui était échu à Rembercourt-aux-Groseilles: Ce pouvait bien être le même que *Rembercourt-sur-Mais. Hist. de Lorr. tom.* 5, *nouvelle édition. liv.* CLXXV, CLXXVI.

REMBERVILLER, *ou* **RAMBERVILLER.** — Remberviller ou Ramberviller, ville du diocèse de Toul pour le spirituel, et dépendante de l'évêque de Metz pour le temporel, est située sur la petite rivière de Mortagne, à cinq lieues de Lunéville vers le midi. Elle appartenait à quelques seigneurs particuliers, qui la vendirent vers l'an 1120, à Etienne de Bar, évêque de Metz. Le même évêque donna la dîme de la terre de Remberviller en 1126, au prieuré de Moniet, dont il était fondateur; ces dîmes furent confirmées à l'abbaye de Senones, dont le Moniet est une dépendance.

Quelques uns ont prétendu que *Jean Ménil*, petit village à l'orient de Remberviller, était originairement la mère église de Remberviller. La chose fut disputée vers l'an 1560, à l'occasion de l'incendie de l'église de Remberviller; les bourgeois dudit lieu firent saisir les dîmes des religieux de Senones, pour le rétablissement de la toiture de leur église; opposition formée par les abbé, religieux et curé, alléguant que l'église de Jean-Ménil, était la mère église. Après diverses contestations, les parties prirent pour arbitre, monseigneur le cardinal de Lorraine évêque de Metz, fondés sur ce que le procureur général de l'évêché de Metz, et le greffier du bailliage, ayant été députés pour informer si l'église de Jean-Ménil, était réellement la mère église de Remberviller, ou non, pour sur ce, donner main-levée des saisies, ils auraient rapporté qu'en effet ils avaient trouvé que Jean-Ménil, était la mère église de Remberviller, et donné main-levée des saisies faites par lesdits habitans.

Les habitans de Remberviller, s'étant rendus appelans à la chambre impériale de Spire, et relevé leur appel, M. le cardinal de Lorraine évêque de Metz, et seigneur de Remberviller, voulant honorer cette ville, chef d'une de ses chatellenies, de la dignité de mère église, adjugea par sa sentence arbitrale du 12 février 1561, la qualité de mère église à celle de Remberviller, et condamna les abbé et religieux de Senones, et le curé dudit lieu, de fournir aux réparations des toitures de la nef et du chœur, et les habitans à faire les charrois nécessaires, pourvu qu'ils pussent aisément venir au gîte audit Remberviller.

(1) Histoire de Verdun, page 362, 405. preuves.

Tout cela prouve qu'originairement Remberviller était peu de chose, et qu'elle ne doit son agrandissement et la qualité de mère église, qu'à la faveur des évêques de Metz, qui y ont bâti un château, et l'ont rendu chef d'une de leurs principales chatellenies.

Quant à l'église de Remberviller, qui est grande et belle, il parait certain qu'elle a été bâtie par un prince de la maison de Lorraine, et évêque de Metz. Cela se prouve par les armes de Lorraine avec la crosse épiscopale qui se voyent sur la première clef du presbytère. Mais comme il y a eu plusieurs princes de cette maison qui ont gouverné l'église de Metz, nous ne pouvons marquer au juste, le nom de celui qui l'a bâtie, n'en ayant ni la date ni aucun autre connaissance particulière.

Etienne de Bar, évêque de Metz, ayant acquis Remberviller, la fit fortifier, et y bâtit un château, *castrum quod Ramberti villare dicitur, firmavit*. Etienne de Bar fut évêque de Metz, depuis 1120, jusqu'en 1163.

Jacques de Lorraine, fils du duc Ferri II, et frère du duc Mathieu II, ayant été élu évêque de Metz en 1238, gouverna cette église jusqu'en 1260; ayant demandé sa légitime au duc Ferri III, son neveu, ce prince lui céda (1) entr'autres choses, ce qui lui appartenait à Remberviller. (2) Jacques de Lorraine fit fortifier cette ville, qui jusqu'alors n'avait été fermée que de haies ou de palissades; il y fit de bonnes murailles, et éleva autour de la ville vingt-quatre tours. *Circa villam de Rambervillei, quæ sæpibus erat circumdata, clausura murorum fortissimorum, et viginti quatuor altarum turrium, decore circumfudit*.

Le même prélat fit présent à son église de Metz, de Remberviller et des autres fonds qui lui avaient été cédés par le duc Ferri III, son neveu; il les céda en 1251, au mois de novembre : voyez *Histoire de Lorraine tome 2, page* 333, et les preuves sont l'an 1251, le mercredi avant la St.-Martin. Tout cela avait été précédé d'une guerre très-sérieuse, entre l'oncle, évêque de Metz, et le neveu duc de Lorraine.

En 1292, le mercredi d'après la St.-Martin d'hiver, Bouchard évêque de Metz, fait la paix avec le duc Ferri, qui lui rend *Dieuze*, à l'exception du fief, et l'évêque rend au duc, *Remberviller*, *Baccarat*, *Buissoncourt*, et le château de *Condé;* de plus, le duc s'oblige de sommer l'évêque de Strasbourg, de rendre à l'évêque de Metz la seigneurie de *Castres*. 1292. *Archives de Lorraine layette. Forbach.*

Henri Dauphin, évêque de Metz depuis 1319, jusqu'en 1324, n'ayant nulle envie de demeurer dans l'état ecclésiastique, ni de garder long-temps son évêché, engagea pour de grandes sommes Hombourg, Vic et Remberviller au duc de Lorraine, et à d'autres seigneurs, vers l'an 1322.

Louis de Poitiers, qui lui succéda dans l'évêché de Metz en 1327, retira le château de Remberviller des mains du duc de Lorraine.

En 1328, Adémare évêque de Metz, engagea Remberviller à Renaud comte de Bar, pour assurance d'une somme de dix-huit mille écus.

Le même château ayant été brûlé et ruiné, on ne sait par qui, ni à quelle occasion, Thiéri Bayer de Boppart, évêque de Metz, le fit rétablir en 1383.

En 1344, Simon comte de Salm, ayant fait de grandes dépenses contre l'armée Lorraine, qui assiégeait Remberviller, et contre celle du comte de Bar, qui assiégeait la forteresse d'Hexaflein; Adémare évêque de Metz, pour l'indemniser, lui fait une promesse de trois mille livres de petit tournois, et lui hypothèque Haboudanges, Obrecht, Hampont etc. *Archives de Lorraine, layette Salm.*

La ville et châtellenie (1) de Remberviller, furent sans doute rachetées par

(1) Histoire de Lorr. t. 1. pag. 72. liv. v.
(2) Histoire de Lorr. t. 1. Preuves, page 71, 72.

(1) Meurisse p. 546.

les évêques de Metz, successeurs de Raoul de Coucy; car Conrade Bayer de Bopart, évêque de Metz, mort l'an 1459, répara entièrement le château de cette ville, et fit dans la ville un moulin et une halle.

La chatellenie de Remberviller comprend Remberviller, Jean-Mesnil, Housseras, St. Benoit, Aultrey, Xafféviller, Bru, Domcieres, Mesnil, Ste.-Barbe, Anglemont, Nossoncourt, Ménarmont et Bazin.

En 1521, le cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz, étant obligé de faire le voyage de Rome, engagea à son frère le duc Antoine, afin d'avoir l'argent nécessaire à ce voyage, les villes de Moyen, Baccarat et Remberviller, pour la somme de quatre-vingt mille écus qu'Antoine lui prêta.

Vers l'an 1560 (1), il survint quelques difficultés entre le duc Charles III, et M. de Beaucaire évêque de Metz, touchant des répétitions et prétentions de l'évêque de Metz, contre le duc Charles. Ces différens furent accomodés à l'amiable par le cardinal Charles de Lorraine, administrateur du tempòrel de l'évêché de Metz, et oncle du duc Charles III : il fut arrêté que les villes d'Albe, Sarrebourg, Blâmont, Deneuvre, Conflans et Condé, demeureraient au duc de Lorraine, et que Hombourg, St.-Avold, Baccarat et Remberviller, retourneraient à l'évêque de Metz.

On lit sur la porte de l'hôtel-de-ville de Remberviller, que le 23 septembre 1557, ledit hôtel-de-ville fut brûlé par occasion de guerre, et qu'il fut rétabli aux frais du public, l'an 1581. C'est apparemment à l'occasion des guerres de religion, qui désolèrent le royaume de France, pendant presque tout le XVI[e] siècle. Remberviller était alors terre d'évêché, et l'évêché de Metz était gouverné par *Robert* du Lenoncourt, résignataire du cardinal Charles de Lorraine.

En 1635, l'armée impériale était campée près de Remberviller; on comptait qu'elle était composée de cent mille bouches, sous la conduite de cinq généraux, savoir : du duc Charles IV de Lorraine, du duc d'Elve, de Gaspar de Mercy, de Coloredo, et de Jean de Vert (1). Cette armée si nombreuse consuma, tous les vivres et les fourrages du pays, et y répandit la peste et la contagion, suites ordinaires de l'extrême disette.

(1) Meurisse p. 602.

Le duc Charles IV étant sorti de Remiremont, vint à Remberviller, où il y avait 700 français en garnison; après qu'on y eut fait brêche, on accorda à la garnison d'en sortir l'épée au côté seulement, et rien de plus. Mais la ville n'ayant pas été comprise dans la capitulation, elle fut condamnée au pillage, dont elle se racheta par une grosse rançon, qui fut distribuée au duc et aux officiers; Charles y demeura quelque temps avec ses troupes, et y fit réparer la ville et les remparts.

Remberviller rentra à la paix, sous la souveraineté du roi, et la seigneurie demeura aux évêques de Metz, jusqu'au traité de Paris passé en 1718, par lequel le roi transporta au duc de Lorraine pour partie du dédommagement qu'il lui devait, la souveraineté et les ressorts de la ville et châtellenie de Remberviller.

Pour le spirituel, il dépend de M. l'évêque de Toul, et la paroisse est dédiée à sainte Libaire, première martyre de Lorraine.

Les capucins furent établis près de Remberviller en 1620.

L'hôpital est gouverné par quatre sœurs de la charité.

REMERÉVILLE.— Remeréville, village du diocèse de Toul, situé environ à quatre lieues de Nancy, et à peu près à distance égale de Lunéville vers l'orient; souveraineté de France, bailliage de Vic, parlement de Metz : seigneur, M. l'évêque de Metz, patron de la paroisse, la Nativité de Notre-Dame.

Le hameau de *Courbesaulx*, dépend de

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, pages 316 et 317.

Remeréville; il y a un oratoire sous le titre de la Ste.-Croix; seigneur, M. de Mahuet; cour souveraine de Lorraine.

REMELFING. — Remelfing, village à trois quarts de lieue de Sarguemines; il y a un château; en 1750 on y avait établi une raffinerie de sucre, qui ne subsiste plus.

REMICOURT ou REMEICOURT.— Remicourt, *Remigiicurtis*, village de Lorraine à une lieue au sud-est de Mirecourt; patron saint Remy. Seigneur, le duc de Lorraine, bailliage de Mirecourt: le fief de *la Conversion*, à l'abbaye de Chaumousey, dépend de la seigneurie de Pusieux.

REMICOURT.— Remicourt, château, fief, communauté de Villers-lès-Nancy, à trois quarts de lieue de Nancy, bailliage de la même ville.

En 1466, le duc Jean donna ses lettres patentes à son amé Vautrain de Bayon, par lesquelles il affranchit les manans du château de Remicourt, de tous frais, tailles, impositions commises, etc., avec pouvoir d'établir audit Remicourt, toutes sortes de troupeaux, en telle quantité qu'il jugera à propos; et en cas de reprise, le décharge d'amendes, en payant les dommages.

En 1477, le duc René confirma tous les priviléges accordés à *Vautrain de Bayon*, par le duc Jean son prédécesseur, en faveur de Jeannon l'Arbaletrier, à qui Vautrin de Bayon avait vendu ledit fief.

REMICH.— Remich, ville sur Moselle, sur le chemin de Metz à Trèves, à peu près vis à vis Sarbourg, qui est sur la Sâre. Remich est célèbre dans notre histoire, par la bataille qui s'y donna en 882, le troisième avril à deux heures après midi. *Valo* ou *Wala*, évêque de Metz, ayant appris que les Normands avaient brûlé et saccagé la ville de Trèves, arma ses sujets et ceux de la ville de Metz, et livra la bataille aux ennemis qui s'avançaient contre sa ville épiscopale; mais il fut vaincu et mis à mort, et son corps rapporté à Metz, où il repose dans l'église de St. Sauveur, qu'il avait commencé à bâtir. Remich est du diocèse de Trèves, archidiaconé de Tholey.

Remich fut donné à l'abbaye de St.-Maximin par le roi Pépin (1).

Les Lorrains sous la conduite de Simon des Armoises, bailli de Saint-Mihiel, furent chargés du siége de Rodemach; la ville se rendit le 4 juillet 1483. Ceux de Luxembourg et de Metz, commandés par André de Remich et Michel de Gournay, prirent la ville de Richemont, sur le comte de Varnesberg, qui désolait tout ce pays.

REMILLI.— Remilli, châtellenie de l'évêque de Metz, située sur la Nièd Française (2), entre Fauquemont à l'orient, et Goin au couchant. C'est un des plus anciens domaines de l'église de Metz: lorsque dans le XII[e] siècle plusieurs seigneurs eurent usurpé les terres de cet évêché, Remilli seul ne fut point démembré de la mense épiscopale. Remilli avait été donné en fief au comte de Linange dans le XIII siècle; mais ce comte ayant pris les armes contre Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, fut vaincu, et pour sa félonie perdit Remilli, qui fut réuni au domaine de l'évêque de Metz.

Le ban de Remilli comprend Baxi, Ambécourt-la-Petite au ban, en ce qui est du haut ban, Vitoncourt.

Remilli, châtellenie de l'évêché de Metz, est fort différent de *Remilli*, seigneurie donnée à l'abbaye de Saint-Arnoud, par Charles-le-Chauve, et confirmée au même monastère, par Lothaire I[er] et Louis de Germanie; ce Remilli était situé dans le territoire de Metz, sur les confins des comtés de Mosellane, de Saulnois et de Chaumontois. *In Pago Metensi, intra Comitatûs Moslensis confinia, et Salnensis comitatûs, atque Calvomontensis.* (3).

(1) Bontem, t. 2, p. 814.
(2) Longuerue, description de la France, part. 2, p. 169.
(3) Meurisse, hist. de Metz, p. 269, 270, 272.

La cure de Rumilli a pour patron saint Martin.

Le nom de Rumilli pourrait venir du latin *Remillus*, *Repandus*, *Reflexus;* un lieu situé sur un penchant, sur la pente d'une montagne. *Remillus quasi Repandus* dit Festus le grammairien. On peut dériver de la même racine *Romelfingue*, village sur la Sâre, *Remeling*, village à trois lieues de Bouzonville, *Remeldorf*, village sur la Nièd, *Remelange*, mairie de Morhange.

REMIREMONT, le SAINT-MONT et HÉRIVAL, *prieurés*.—' La ville de Remiremont, située sur la Moselle, à cinq lieues d'Epinal à l'orient, à trois lieues de Plombières au midi, et à quatre de Luxeuil aussi au midi, est du diocèse de Toul, et célèbre dans toute l'Europe par un chapitre nombreux de chanoinesses d'une naissance illustre.

Cette ville tire son nom de saint Romaric, un des principaux seigneurs du royaume d'Austrasie, qui s'étant consacré à Dieu dans le monastère de Luxeuil, vers l'an 618 fonda vers l'an 620, un monastère de filles sur une montagne, sur laquelle était bâti un château ou maison royale, nommée *Habend*, qui était le chef-lieu d'un canton ou comté, connu sous le nom *d'Habedensis Pagus*, ou *Habedensis Comitatus*

J'ai un titre d'Eberard, fondateur de l'abbaye de *Morbach* en Alsace, daté de la huitième année de Thierry, roi d'Austrasie; de Jésus-Christ 728, à Remiremont : *actum Habendo Castro, sive Romarico-Monte Monasterio publicè.* Ce monastère était donc bâti dans le canton d'Habend et sur la montagne de Romaric, ou de Saint-Romaric; et en 735, on trouve une chartre d'Hildrade, pour le même monastère de Morbach, ainsi datée: *Avendo Castro, sive Romarico commorante monasterio. Cartular Morbacense.* Dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, sans date, on lit, *ad fiscum nostrum qui vocatur Romaricus Mons.*

L'auteur de la vie de saint Romaric, dit que ce saint s'était réservé en entrant en religion, une métairie qu'il destinait à fonder un monastère de Vierges, et qu'il exécuta cette fondation avec saint Amé, qui avait eu la principale part à sa conversion. *Cùm adhuc ad bonum profuturum, unam tantùmmodò reservasset Villam, consilio deinceps inito beatus Amatus cum eodem (Romarico), ad monasterium Puellarum ædificandum pergit.*

On lit dans la même vie de saint Romaric, que pendant la guerre que le roi Thierry faisait à son frère Théodebert, le père de saint Romaric fut mis à mort, et tous ses biens confisqués, ce qui obligea saint Romaric de se retirer à Metz (1). Mais quelque temps après Thierry ayant été tué, St. Romaric rentra dans la jouissance de ses biens.

Il y a quelqu'apparence que le château d'Habend était du nombre de ses biens confisqués qu'on lui rendit, et que c'était là même où était situé ce qu'il nomme *Villa*, qu'il se réserva en entrant à Luxeuil, et qu'il destina à fonder un monastère de religieuses. Ainsi *Habendum Castrum* comprenait apparemment le Saint-Mont, la cellule de saint Amé, le châtelet et la ville de Remiremont. Tout cela est renfermé dans l'espace d'environ une lieue de longueur et autant de largeur; c'était *l'Habendum Castrum* et sa dépendance, dans laquelle était comprise la terre ou *Villa*, qu'il se réserva avec le St.-Mont, Remiremont et les environs.

Les grands biens dont jouit l'abbaye de Remiremont, sont venus en partie des bois et des campagnes qu'on a défrichés et où l'on a bâti depuis des habitations et des villages en grand nombre, qui ont rendu le pays fréquenté et fécond; et en partie, de la libéralité des princes et des gens de bien, comme aussi des abbesses et des religieuses et religieux, qui, se consacrant à Dieu, donnaient leurs biens aux monastères. La perte des anciens monumens de l'abbaye de Remiremont, nous a dérobé la connaissance

(1) Vita sancti Romarici. Ibid. p. 417.

de ces choses, car on ne trouve dans cette fameuse église, aucun titre avant le Xe ou XI siècle.

Saint Romaric bâtit donc son monastère près le château d'Habend, et au haut de la montagne voisine. Ce monastère était double, et contenait séparément deux communautés, l'une de filles, et l'autre de moines. L'espace où se voit oujourd'hui le monastère du Saint-Mont, était ci-devant encore plus resserré qu'il ne l'est aujourd'hui, depuis qu'on a renversé la grosse roche qui était devant l'église, sur laquelle était une chapelle et une chambre assez spacieuse, et que des débris de ce rocher on a comblé les creux d'autour de la plate-forme, qui par ce moyen, est devenue bien plus vaste et plus dégagée qu'elle n'était anciennement.

Au reste, on ne doit pas se figurer les monastères de ce temps-là, aussi spacieux que ceux d'aujourd'hui. On en peut juger par le peu de terrain qu'occupait l'ancien Clairvaux, dont la communauté était si nombreuse, et celui qu'occupait le Vieux-Moutier à Châtillon, au-dessus de Saint-Mihiel. Ajoutez qu'il est très-croyable que les religieuses du Saint-Mont ne demeuraient pas toutes ensemble sous un même toit, mais dans des cellules répandues autour de l'église principale et autour des chapelles qu'on y voit encore aujourd'hui.

Saint Amé qui fut le premier abbé de ce lieu, gouverna ces deux communautés jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 627. Saint Romaric lui succéda dans cet emploi.

Nous avons vu qu'en 728, le roi Théodoric date son diplôme du *château d'Habend et du monastère de Romaric*. L'un et l'autre subsistaient donc au même lieu, sur le sommet de la montagne. Dans la vie de saint Amé premier abbé de Remiremont, il est dit qu'il sortait de sa cellule les jours de Dimanche, et montait au Saint-Mont, où il expliquait les saintes écritures aux frères et aux sœurs : *Dominicis diebus egrediens Fratribus vel Sororibus sacras Scripturas relegebat*. Et dans la cérémonie de la translation du corps de S. Adelphe, au Saint-Mont, on remarque que l'abbé Garichrame avec ses religieux, rapportant ce saint corps de Luxeuil, où St. Adelphe était mort, les religieuses du St. Mont vinrent au-devant jusqu'à la Moselle: *Cum alveum Mosella jam Monachi transissent, sanctimoniales occurrunt*. Et on porta le corps jusqu'à l'église de Saint-Pierre, où son urne était préparée : *In Basilicâ sancti Petri gestatus est, ibique à pernoctantibus* (*Sororibus*), *excubiæ celebratæ sunt :* après quoi, *peractis Matutinis, viro Dei Adelpho urnæ tradito.*

Je ne disconviens pas que dans la suite on n'ait bâti aussi un monastère pour les hommes, plus spacieux au bas de la montagne, où l'on montre encore à present la place de l'ancienne abbaye, sur un petit monticule à l'occident, qui aboutit aux Gouteilles ou autrement au bois des Petits.

On y voit encore les restes d'un puits du côté du Saint-Mont à l'orient, et on y a remarqué un pierre faite en forme de niche, et quatre pierres de taille creusées comme pour un gros canal, et quelques autres pierres dont on s'est servi pour bâtir la ferme de Miraumont. On appelle encore aujourd'hui ce terrain *l'ancienne Abbaye*, dont on distingue encore le contour. Ce terrain est presque uni et peut contenir au moins six arpens de terre; il est à présent en pré et en terres arables. On y allait de Remiremont par le grand chemin qui conduit au Saint-Mont, et on tournait au bas de l'étang d'aujourd'hui, où est située actuellement une grange nommée saint Romaric. Ce terrain était dégagé à l'orient et au midi, et était borné au couchant par les Goutcilles, ou bois des Petits, et au septentrion par un chemin qui conduit à Xennevois, et une grosse montagne où sont les bois de la paroisse de St.-Etienne. Remarquez que le côté du midi était escarpé, inaccessible et inculte, ce qui obligeait de tourner pour aller à l'abbaye.

Lorsqu'on dit qu'à Saint-Mont il y avait

neuf églises ou oratoires, il faut l'entendre des deux églises d'en bas et des sept chapelles d'en haut, qu'on y voit encore. Dans ces neuf oratoires, on célébrait continuellement et successivement les louanges de Dieu, à l'imitation des neuf chœurs des anges. Je veux dire que les religieux et religieuses se succédaient les uns aux autres dans cet exercice, en sorte qu'en toutes les heures du jour et de la nuit, il y avait toujours dans quelques-unes de ces chapelles des religieux ou des religieuses qui chantaient l'office divin.

Ainsi on peut distinguer trois demeures de solitaires hommes et filles de Remiremont. 1° Le sommet de la montagne où était le monastère des religieuses. 2° Le monastère de St.-Romaric, au pied et à l'occident de la montagne, nommée encore aujourd'hui la *vieille abbaye*. 3° La cellule de St.-Amé, ou le monastère près l'hermitage qui porte le nom de ce saint, où est aujourd'hui le village de *Celles*, et l'église du même saint.

Le palais des rois d'Austrasie, nommé d'*Habend*, était peut-être situé à l'orient du Saint-Mont, entre la Moselle et la ville de Remiremont, où l'on voit encore une espèce de monticule, et au-dessous, des caves et des souterrains voûtés. L'endroit est spacieux et capable de concontenir la cour d'un grand roi et d'un puissant empereur, comme étaient Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, avec toute leur suite; et fort propre pour la pêche et pour la chasse, ayant la Moselle d'un côté et de vastes campagnes et forêts de l'autre.

Qu'il y ait eu un château dans ces environs, la chose est indubitable; et s'il appartenait en propre à St. Romaric, lorsqu'il y bâtit son monastère, comme quelques-uns l'on crû, ou qu'il fût encore confisqué sur le père de ce saint, il parait certain qu'il appartenait encore aux rois d'Austrasie, au huitième siècle, s'il est vrai que les rois de France n'allaient ordinairement résider que dans les châteaux ou palais qui leur appartenaient: car on ne voit pas par l'histoire que les rois de la première race et ceux de la seconde, comme Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Lothaire et les autres, ont souvent fait une assez longue résidence à Remiremont. Dans le partage des provinces et monastères qui se fit en 870, entre Charles-le-Chauve, et Louis-le-Germanique, le monastère de Remiremont échut à Louis.

L'empereur Charlemagne, en 805, vint passer une partie de l'automne à Champs, près Bruyères, et de là au château de Rumeric, (1) *Rumeric* ou *Romaric Castellum*, pour y prendre le divertissement de la chasse et de la pêche. L'empereur Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, en 831, passa les grandes chaleurs de l'été et la moitié de l'automne, au château de *Romaric*, pour s'y exercer à la chasse et à la pêche; car le poisson est exquis dans ce pays-là, *Rumerici castellum petens, reliquum Æstivi caloris et Autumni dimidium exercitatione venatoriâ in Vogesi saltu atque secretis exegit* (2). Le même prince y reçut son fils Lothaire, en 825. *In Vosago ad Rumerici montem venandi gratiâ, profectus, filium suum Lotharium ibi suscepit.* Et ensuite: *In parte Romarici Montis per Vosagum transiit, ibique piscationi atque venationi quandiu libuit, indulsit.* Et en 835, il y passa les fêtes de la Pentecôte et s'y exerça à la pêche et à la chasse.

On voit par tous ces endroits, que Remiremont était nommé tantôt *Rumerici Castellum*, tantôt *Rumerici Mons*. Le roi Lothaire, dans un diplôme donné au même lieu en 849, en faveur du monastère de Granvalle, marque expressément le château royal de Remiremont, *actum Ramarici monte in Palatio Regio.* Nous avons vu les mêmes termes dans le titre de Thierry, pour Morbach.

(1) Histoire de Lorr. nouvel édition. T. 1, p. 738, annal. Bened. T. 3, p. 678

(2) Mabill. de re diplomat. l. 4, p. 320

Le roi Lothaire II, étant décédé au commencement de l'an 869, la fameuse Valdrade sa concubine, à qui ce prince avait donné l'abbaye de Lure, craignant la juste colère de la reine Thietberge, céda son abbaye de Lure à Eberard, comte d'Alsace, son parent, et se retira au monastère de Remiremont, où elle prit le voile de religieuse et y demeura pendant quelque temps.

Lorsque St. Germain, premier abbé de Grandvalle, arriva au saint Mont, où saint Arnou, évêque de Metz, vivait retiré, il est dit que Germain le vint trouver dans le désert d'Hohemberg, et qu'après avoir demeuré quelque temps auprès de lui, il alla au monastère de St.-Romaric, nommé vulgairement *le Châtelet*, que Romaric avait bâti sur le sommet de la montagne. St. Germain souffrit le martyre en 670. Voici les propres paroles de sa vie : *Germanus beatum Arnulphum Episcopum expetiit in eremo, cui vocabulum est Hohembergo... deindè ad Monasterium sancti Romarici, quod vulgó vocant Castellum, in cacumine montium suo opere constructum.*

L'on voit ici distinctement l'ermitage de St.-Arnou, distingué du monastère bâti par St. Romaric, sur le sommet de la montagne, nommé *le Château*, où le monastère des religieuses était alors, et où subsiste aujourd'hui celui du Saint-Mont. On le nommait alors *Castellum*, sans doute parce que les roi d'Austrasie y avaient leur maison royale ou leur palais.

Dans la vie de St. Arnou, il est dit qu'après la mort de ce saint, arrivée sur la montagne vis à vis le Saint-Mont, son corps fut rapporté et inhumé au château d'*Habend*, *in Castello Habendo*. Et dans la vie interpolée de St. Amé, on lit que ce saint, et saint Romaric, vinrent au lieu nommé *Habendi castrum*.

Le château ou palais d'*Habend*, qui donnait le nom au pays ou comté d'Habend, *Habendensis Pagus*, dont ce château était le chef-lieu, et dans le territoire duquel la métairie *Villa*, que saint Romaric s'était réservée pour y ériger un monastère de vierges, ce château, dis-je, était peut-être au lieu nommé le *Châtelet*. Le monastère de St.-Romaric ne fut pas bâti précisément dans cette métairie ni dans ce château, mais sur la montagne voisine et au-delà de la Moselle, en sorte que les religieuses pussent, sans interrompre leurs exercices spirituels et la psalmodie continuelle qu'elles exerçaient sur cette sainte montagne, tirer leur subsistance de la métairie ou ferme que St. Romaric leur abandonna. Cette ferme pouvait être dès-lors assez considérable, et elle le devint encore beaucoup davantage dans la suite, puisqu'elle entretenait, dit-on, mille domestiques, *mille conversi monasterii famuli*, ou comme portent d'autres titres, *mille domestici sive clerici sivé laïci.*

St.-Romaric, et les religieux de son monastère, qui était situé entre le Saint-Mont où était celui des religieuses, et la métairie de Remiremont, avaient soin de tirer de cette métairie et de fournir aux dames du Saint-Mont, les choses nécessaires à la vie, comme le marque expressément l'auteur de la vie du saint. Leur proximité de Remiremont leur en donnait la facilité, et leur situation au pied de la montagne, les éloignait assez du monastère d'en haut, pour conserver les règles de la bienséance, écarter les mauvais soupçons et les effets de la médisance, sans les empêcher d'aller de temps en temps les instruire et leur administrer les sacremens

La première abbesse du monastère de St.-Romaric, fut Macteflède, fille d'une vertu éminente (1) : Ste.-Claire, nommée autrement Cécile, lui succéda, puis Gertrude ou Gerbetrude. La tradition veut que ces deux saintes vierges aient été filles de St.-Romaric. On peut voir sur cela, les Bollandistes tom. 3, septemb. p. 810, n. 7, 8, 9, 10, qui le croyent au moins

(1) Rug. Antiquités de Vôges.

vraisemblable. Mais nous n'avons aucun monument ancien et certain qui prouve que ce saint ait jamais été marié, ni qu'il ait eu des enfans. Les saintes filles du Saint-Mont étaient ses filles, mais selon l'esprit, ayant été rassemblées par ses soins et fondées par ses libéralités. La tradition qui veut que Ste.-Gertrude ou Gerbetrude, ait été la première abbesse de Remiremont, est assez ancienne, et j'ai une médaille entre les mains de feu M. Andreu, écolâtre de Remiremont, où l'on lit d'un côté *TRVD.* et de l'autre *Romarici* et T.. O. D. apparemment *Theodoricus*, Thierry, roi d'Austrasie. Nous avons vu ci-devant que ce roi a été à Remiremont, en 728, mais cela ne prouve pas que Gerbetrude en ait été la première abbesse, l'abbaye ayant été fondée en 620.

Les saints fondateurs de ce monastère y ayant rassemblé une communauté nombreuse de vierges, y établirent la psalmodie perpétuelle, et partagèrent la communauté en sept bandes de douze chacune, qui se succédant les unes aux autres, chantaient sans discontinuer les louanges du Seigneur. On y bâtit sept chapelles, qui sont visitées par les pélerins. Sainte Salaberge, charmée de la bonne odeur de leur vertu, voulait se retirer parmi elles, mais la providence la destinait à de plus grandes choses. Elle fonda l'abbaye de St.-Jean-de-Laon.

Outre les sept chapelles du monastère du Saint-Mont, où les religieuses faisaient l'office, ayant à leur tête leur abbesse ou supérieure, il y avait aussi une église dans le monastère d'hommes, gouverné successivement par St. Amé, St. Romaric, St. Adelphe, et Garichrame. Ce dernier vivait au saint Mont lorsque St. Adelphe se retira à Luxeuil, où il mourut, et l'abbé Garichrame rapporta son corps au Saint-Mont ver l'an 627. Il y avait au Saint-Mont une église dédiée à St.-Pierre, et une église de la Vierge aujourd'hui détruite, dont on montre la place au midi de l'église de St.-Pierre. On y a érigé une croix au lieu où était anciennement l'autel.

A Remiremont on voit de même aujourd'hui une église de St. Pierre, où les dames chanoinesses font leur office, et l'église de la Vierge, qui n'en est séparée que par le cimetière. On voit la même chose à Luxeuil, à St.-Germain-des-Prés et à Senones, où l'oratoire de la Vierge a été démoli Il y avait de plus à Remiremont une chapelle particulière où St. Amé faisait ses dévotions; et encore dans la suite une dixième chapelle auprès de l'ermitage où St. Arnou résida pendant les dernières années de sa vie.

Les deux monastères subsistèrent sous le gouvernement d'un abbé pour les hommes, et d'une abbesse pour les religieuses, jusqu'à l'irruption des Huns dans la Lorraine. Ils commencèrent leurs invasions dès l'an 910, et les continuèrent par intervalles, jusque vers l'an 936. Ces peuples barbares ayant pillé et désolé le monastère du Saint-Mont, les religieux et religieuses se retirèrent au-delà de la Moselle où ils avaient une métairie considérable, comme nous l'avons dit. En 849, le roi Louis IV, surnommé d'Outremer, tint une grande assemblée à Remiremont, *Romarici Monte in Palatio publico*, où il confirma la fondation du monastère de Grandvalle. Cette assemblée se tint-elle dans le monastère de St.-Romaric au Saint-Mont, ou dans un palais royal, dans ou près la ville de Remiremont? C'est ce que je n'ose décider. L emplacement du Saint-Mont me paraît bien resserré pour qu'on y ait pu placer un palais avec une double maison de religieux et de religieuses.

La retraite des deux communautés du saint Mont dans la plaine, se fit vers l'an 910, et depuis ce temps il ne paraît pas que ni les religieuses ni les religieux soient retournés au Saint-Mont; puisque l'empereur Louis III, fils d'Arnou, fit rebâtir le monastère à l'endroit où est aujourd'hui l'abbaye de Remiremont. Or

ce prince n'a régné en Austrasie que depuis 899, jusqu'en 912. On ne peut donc reculer cette translation au-delà de cette dernière année : par conséquent elle a été faite vers l'an 910, ou 911.

On est partagé sur la personne de ce roi ou empereur Louis, qui fit bâtir ou réparer l'église de Remiremont. Les uns ont cru que c'était l'empereur *Louis-le-Débonnaire*, qui est assez désigné dans les monumens de Remiremont, par sa qualité de *père des moines*; mais il a régné long-temps avant l'irruption des Huns. Nous nous en tenons au roi Louis III, comme nous l'avons dit. Dans cette translation le corps de St. Romaric fut placé sous l'autel de la sainte Vierge, et celui de St.-Adelphe, sous l'autel de St.-Paul à Remiremont.

Sous l'empereur Othon I (1), et Giselle, abbesse de Remiremont, vers l'an 934, ou 936, arriva le massacre des habitans d'Alzé, près Marsal en Lorraine, seigneurie dépendante de l'abbaye de Remiremont, qui furent massacrés (apparemment par les Huns). L'abbesse et son chapitre abandonnèrent la moitié du revenu de cette seigneurie, pour faire mémoire de ce funeste accident, par acte passé en présence de plusieurs témoins, et en particulier de *Thierry*, *évêque*, *auteur du monastère*, et en présence des comte Gérard, de l'abbesse Giselle, et des dames de Remiremont, qui y donnèrent leur consentement. Ce *Thierry évêque*, *auteur du monastère*, pouvait être un évêque régionnaire, ou *in partibus infidelium*, qui demeurait alors à Remiremont et y exerçait les fonctions épiscopales sur les religieuses de l'abbaye, laquelle est exempte de l'ordinaire, qui est l'évêque de Toul. Il n'y avait alors ni à Toul ni à Metz aucun évêque du nom de *Thierry*, et ce terme *Autor Monasterii*, peut bien marquer que ce Thierry y exerçait l'autorité épiscopale Le D. P. D. Mabillon (1), a lu, *Tutor monasterii*, mais l'original de Remiremont que j'ai devant les yeux, porte certainement *Autor* : Ce même *Thierry* est quelquefois qualifié *Procurator*, ou *Syndicus*, ou *Præfectus operum* du monastère de Remiremont, et ce fut lui qui fit bâtir l'église paroissiale de ce lieu. Elle est par conséquent du dixième siècle. Ces différentes dénominations de *Procurator*, de *Syndicus*, et de *Præfectus operum*, pourraient faire croire qu'*Episcopus* et *Autor Monasterii*, ne voudraient dire autre chose qu'intendant, grand officier ou homme d'affaire de Remiremont.

Quelques temps après les Huns étant de nouveau entrés en Bourgogne et en Lorraine, les religieux et religieuses rapportèrent au Saint-Mont les reliques de leur saint patron ; et après la retraite de ces barbares, ils les rapportèrent en bas.

Enfin le pape Léon IX, en 1051, vint en personne à Remiremont, et consacra l'église, comme le témoigne le bienheureux Lanfranc (2), qui assista à cette cérémonie.

Depuis ce temps-là le monastère de St.-Romaric demeura double comme auparavant, et l'on bâtit à Remiremont deux églises, l'une sous l'invocation de St.-Pierre où les dames chanoinesses font leur office, et l'autre sous le nom de la Ste.-Vierge, qui servit apparemment d'oratoire aux religieux, et de paroisse aux laïcs qui demeuraient au même lieu pour le service des deux communautés. Le cimetière qui se voit entre ces deux églises, était apparemment le cloitre de l'abbaye, et les dames y ont encore aujourd'hui leur sépulture.

Les deux communautés de Remiremont avaient leur supérieur particulier : les religieuses étaient soumises à une abbesse, et les religieux à un abbé ou supérieur, et les uns et les autres devaient concourir à l'électionde l'abbesse de Remiremont,

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, nouv. édit. p. 827.

(1) Annal Bened. T, 3, p. 604.
(2) Lanfranc. Epist. 13, ap. Luc. Acherium.

comme il parait par une bulle du pape Pascal II, qui a siégé depuis l'a 1099, jusqu'en 1118. On montre encore au Saint-Mont une crosse de cuivre doré qui avait été émaillée, que l'on trouva; c'était à ce que l'on croit, la crosse de l'abbesse de Remiremont (1).

Il ajoute, que pour reconnaitre leur dépendance du saint-siége, elles donneront tous les trois ans au palais de Latran, *astulinum* (2) *pallium cum equo candido*, une pièce d'étoffe couleur de pourpre avec un cheval blanc. On conserve encore dans l'église de Remiremont, une ancienne étoffe de soie couleur de pourpre, qui se portait autrefois devant l'abbesse dans les processions en signe d'une éminente dignité (3).

Nous dirons ci-après quelque chose sur la manière dont une abbesse de Remiremont recevait de l'évêque la bénédiction abbatiale; la formule en est fort singulière.

On observait à Remiremont la règle de Saint-Benoit, du moins on se faisait honneur d'être de son ordre et d'en conserver quelques marques dans l'habit.

Mais ce qui fait juger que la règle s'y observait assez mal, c'est que l'église des dames de Remiremont ayant été consumée par les flammes, vers l'an 1145, et l'abbesse s'étant adressée au pape Eugène III, pour lui demander quelque secours afin de la rétablir, le souverain pontife lui accorda un rescrit adressé aux archevêques de Cologne et de Trèves, exhortant les peuples à contribuer à cette bonne œuvre; mais il ajoute qu'en accordant cette grâce à l'abbesse, il à moins d'égard au mérite de celles qui l'ont demandée, revêtues d'un habit religieux qu'elles déshonorent par une vie toute mondaine, qu'à l'espérance qu'il a conçue de voir le culte de Dieu rétabli dans leur église.

A peine les deux communautés de Remiremont avaient elles demeuré six ou sept ans en paix dans leur nouvel établissement, à l'orient de la Moselle, que les Huns, en 916 ou 917, firent une nouvelle irruption en Lorraine, et remplirent tout le pays de trouble et de terreur. Alors les religieux et religieuses du nouveau monastère, prirent les corps des saints Amé, Romaric et Adelphe leurs patrons, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, et se sauvèrent sur la montagne du Saint-Mont, où ils avaient apparemment conservé quelques habitations, et où ils se flattaient que les Huns n'iraient pas les chercher; ou qu'au pis aller, ils pourraient trouver un asile dans l'épaisseur de la forêt dont ce lieu est environné.

En mémoire de cette fuite forcée et précipitée, les dames de Remiremont ont conservé l'usage de chanter une messe à trois heures après minuit, le troisième du mois d'août, dans l'église de la Sainte-Vierge, qui est la paroisse de la ville, et qui est séparée de l'église de l'abbaye, par une place assez grande, par quelques maisons de chanoinesses et par le cimetière, dont une partie est destinée à la sépulture des dames chanoinesses. Cette messe est appelée la *Messe Piteuse*, parce qu'on la chante sur un ton bas, lugubre et plaintif, comme des personnes qui sont dans la frayeur et qui se croyent en danger de périr. Elle se célèbre à trois heures après minuit, parce qu'alors on disait les matines à Remiremont vers deux heures après minuit, et qu'on devait s'enfuir aussitôt après la messe chantée, et célébrée à la hâte et en tremblant.

La messe piteuse est *de Beata*, et est chantée par le curé de Remiremont, avec *Gloria in excelsis* et *Credo*, mais sans orgue. Cette messe ne se sonne point. Les dames commencent ce jour-là, leurs matines vers deux heures après minuit : à l'issue des *Laudes*, elles vont en procession et aux flambeaux, conduites par le chanoine hebdomadaire, et par un sacristain à l'église paroissiale, pour y chanter la

(1) Histoire de Lorr. T. 3, p. XLVI. Preuv.
(2) Astulinum ou Asturinum ou Tyrium.
(3) Valdenaire. Hist. de Remiremont.

messe. Elle se chante sur un ton si bas, qu'à peine les entend-t-on, même dans l'église. Remarquez qu'alors l'usage des messes basses et privées était très-rare, car s'il eut été ordinaire, pourquoi ne pas faire dire une messe basse pendant les laudes, avant de sortir du monastère ?

On assure que dans cette occasion la Moselle s'étant trouvée fort basse, les dames la passèrent sans danger : car alors il n'y avait point encore là de pont sur cette rivière; mais le lendemain elle se trouva si enflée, que les Huns ne la purent traverser, soit que la chose soit ainsi arrivée par hasard et par un orage survenu la même nuit, car dans ces montagnes, les ruisseaux et les rivières croissent et décroissent très-promptement, soit que la main de Dieu ait voulu protéger d'une manière miraculeuse ses serviteurs et ses servantes, dans une circonstance si périlleuse.

D'autres croient que cette messe piteuse dont on a parlé, se dit en mémoire de la fuite précipitée des religieuses du Saint-Mont, lorsqu'elles descendirent la première fois dans la plaine; c'est la tradition du pays, et elle est confirmée parce qu'on dit cette messe non dans l'église de l'abbaye, mais dans la paroisse qu'on croit plus ancienne. Il paraît au contraire qu'elle est plus moderne par l'histoire de la translation de S. Adelphe. V. *Bolland*, t. 5, septemb. p. 831, 832.

Mais il n'est nullement vraisemblable que les religieux et les religieuses du Saint-Mont, se soient enfuis de leur montagne dans cette occasion de l'irruption des Huns, pour venir dans la plaine où ils étaient bien plus exposés à la violence de ces ennemis; au lieu qu'au Saint-Mont ils étaient à couvert de leurs insultes, et qu'enfin ils auraient pu se sauver et se cacher dans la forêt contigue à leur monastère. Ajoutez ce que nous avons dit ci-devant, que l'abbaye avait été transférée du Saint-Mont dans la plaine, dès l'an 910.

Quoiqu'il en soit, après que les ennemis se furent retirés, nos solitaires revinrent dans leur monastère, où ils demeurèrent dans une grande union de cœur et d'intérêt, jusqu'à l'incendie de l'abbaye, arrivée en 1057.

Il est très-croyable que l'ancien monastère des religieux, qui était situé au pied du Saint-Mont, demeura désert depuis la retraite de ces religieux, et qu'on n'y vit point de communauté depuis. Mais pour le Saint-Mont, le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne, ayant été obligé de sortir de Verdun, pour se soustraire au ressentiment de l'évêque Haymon, et s'y étant retiré, trouva le lieu fort solitaire et très-propre à y pratiquer les exercices de la vie contemplative. Il y demeura environ cinq ans, et y bâtit quelques cellules: *Invenit penès Romarici-montem locum, qui dicitur Rombec, tunc temporis vitæ solitariæ satis commodum, in quem conscendens congrua sibi construxit habitacula, et multis diebus ibi solitarius degens, cœlesti theoriæ animum intendere studuit.* Hugues de Flavigny ajoute que quelques disciples s'étant joints au saint abbé, il leur donna une règle formée suivant l'idée des SS. Pères. Un autre écrivain dit qu'il ne demeura que deux ans à Rombec, s'exerça dans toutes sortes d'austérités, et y laissa de grands exemples de vertu. Plusieurs années après, deux religieux de Saint-Vanne passant par Remiremont, l'un d'entr'eux eut la dévotion de monter au Saint-Mont, pour examiner la situation du lieu, et les habitans qui s'y voyaient encore. Il y trouva une vieille femme, qui y demeurait depuis 80 ans; elle lui donna le couvert, et lui raconta deux miracles qu'elle avait appris dans sa jeunesse d'une autre femme, qui y avait vu le bienheureux Richard, savoir : qu'un lépreux avait été guéri en se lavant dans l'eau où le bienheureux s'était baigné, et un aveugle qui avait recouvré la vue en lavant ses yeux dans l'eau, où le saint homme avait lavé ses mains. Cela prouve au moins la haute idée qu'on avait de sa sainteté, et qu'alors les solitaires qu'il avait

rassemblés au St-Mont, n'y demeuraient plus. La retraite du bienheureux Richard en cette solitude, arriva vers l'an 1020, et ceci vers l'an 1060, trois ou quatre années après l'incendie de 1057.

Hillin, archevêque de Trèves, successeur d'Adalberon, tint un concile provincial, à Trèves en 1152, où il rétablit la bonne intelligence entre les ducs Mathieu Ier, et Judithe, abbesse de Remiremont.

Dans cette sentence il y a plusieurs choses très-remarquables. « Le duc reconnoît le droit que les dames de Remiremont ont de choisir leur abbesse et leurs officiers, et promet d'y donner son consentement sans délai ; et s'il se trouve qu'on ait élu un officier indigne (inutile), l'abbesse pouvoit de plein droit le déposer. Le duc renonce aux tailles que lui ou ses officiers avoient imposées sur les sujets de l'abbaye. Les ecclésiastiques et les clercs qui les desservent, ne seront point inquiétés ni dans leurs personnes ni dans leurs biens, mais ils jouiront d'une noble liberté, *in nobili libertate remanebunt*. Le duc ne pourra attirer les sujets de l'abbaye, pour plaider hors de leur ban, *extrà Bannum suum*. Le duc ne prendra point d'avoine dans les seigneuries de l'abbaye, sinon pour la nourriture de ses chevaux, ni avant que l'abbaye ait pris l'avoine nécessaire pour faire sa bière. On ne prendra plus à l'avenir les vaches, que le duc ou ses gens prenoient le jour de Noël, dans les seigneuries des dames. On supprime les sous-prévôts et les sous-voiez. Le duc pourra vendre seul du vin chaque trois ans, mais il ne le vendra qu'une obole de plus qu'on ne le vend ordinairement ; et ce vin se prendra dans l'abbaye. »

Le monastère de Remiremont ayant été consumé par les flammes en 1057, les religieuses se séparèrent et ne vécurent plus en communauté comme auparavant, mais chacune se bâtit une demeure en particulier. Elles ne laissèrent pas de continuer à porter le voile et de se dire religieuses de saint Benoît. Jean de Bayon, historien de l'abbaye de Moyen-Moutier, parlant de la seconde fille de Thierri II, comte de Vaudémont, mort en 1299, dit qu'elle prit le voile de religieuse à Remiremont, et mérita ensuite d'être choisie abbesse. *In Romarici Monte velo Sanctimonialis insignitur, quæ tandem Abbatiæ regimen gratiâ populi faciente, promeruit et virgam.* Anciennement l'abbesse de cette église usait de cette formule : *Je N. par la grâce de Dieu, humble Abbesse de l'Eglise de Saint-Pierre de Remiremont, de l'ordre de St. Benoît, Diocèse de Toul, immédiatement soumise au St. Siége Apostolique, etc.* Je n'entre point dans une plus grande explication sur l'état des dames de Remiremont, depuis la ruine de leur monastère. On peut voir le père Mabillon, dans sa lettre à un de ses amis sur ce sujet : le père Eliot, *Histoire des ordres monastiques*, t. VI. chap. 51, et l'histoire manuscrite de dom Charles Georges, prieur du St.-Mont.

Mais où se retirèrent les religieuses de Remiremont après l'incendie de l'an 1057? Il y a apparence que les religieux ne se séparèrent des religieuses, que vers l'an 1090 ou 1100, et qu'une partie des religieux s'établit au Saint-Mont, qui était le lieu de leur première demeure, et qui était alors abandonné et presque désert, comme nous l'avons marqué. D'autres se rangèrent auprès d'Anténor, qui vivait en solitaire près la ville de Remiremont, dans un lieu connu encore aujourd'hui sous le nom de *Châtelet ;* c'est de là que sortit Sohère, fondateur et premier abbé de Chaumousey et de Saint-Léon de Toul. Ces deux abbayes embrassèrent l'institut des chanoines réguliers de saint Augustin, qui commençait alors à se répandre dans l'église. D'autres se retirèrent à Hérival, où ils fondèrent un monastère (1).

Pierre de Brixei évêque de Toul, dédia

(1) Valdenaire, Hist. de Remiremont.

en 1169, l'église du Saint-Mont, ce qui fait juger qu'après le départ du bienheureux Richard, abbé de St. Vanne, qui quitta le Saint-Mont vers l'an 1025, ce lieu était demeuré désert jusque vers l'an 1160, que de nouveaux solitaires s'y établirent, et furent considérés comme les successeurs des anciens disciples de saint Romaric.

Ces nouveaux solitaires du Saint-Mont, suivirent d'abord apparemment la règle de saint Benoit, qu'ils avaient professée à Remiremont; et bientôt après ils embrassèrent l'institut des chanoines réguliers, quoiqu'ils ne connussent pas distinctement ni la règle de St. Augustin, ni les statuts des premiers chanoines réguliers, qui se disaient de son ordre.

Gérard d'Alsace fit bâtir une forteresse sur l'embouchure de la petite rivière de Vologne, pour arrêter les courses que les soldats aventuriers faisaient sur les terres de Remiremont, On a un très-grand nombre d'actes qui prouvent que les dames de Remiremont jouissaient des droits régaliens dans leurs terres, sous la protection des ducs de Lorraine, et je soupçonne qu'elles se mirent d'elles mêmes en possession de ces droits, après la décadence de la maison de Charlemagne, et sous les empereurs d'Allemagne, qui dissimulaient ces sortes d'entreprises.

En 1204, ces dames avaient un comte différent du duc de Lorraine Simon I, mais dans la suite les empereurs donnèrent aux ducs de Lorraine le comté de Remiremont; et dans tous les actes de reprises qu'ils ont faites des empereurs depuis le duc deric III, ils expriment toujours *le comté de Remiremont dans le diocèse de Toul*. En 1260 (1), le roi Alphonse, élu empereur, donne au duc Ferri III, le titre de comte de Remiremont, dont ce prince lui fait hommage. Les ducs, en cette qualité, doivent défendre et protéger l'abbaye en paix et en guerre. Ils étaient tenus tous les ans, le jour de la division des apôtres, le quinze de juillet, de venir à Remiremont, où ils portaient sur leurs épaules la châsse de St. Romaric, jusqu'en un certain endroit.

Les ducs de Lorraine, dans ces circonstances faisaient serment au chapitre, d'en maintenir et soutenir les droits et privilèges : on écrivait leurs sermens qu'ils signaient, dans un volume *in-folio* en vélin couvert de plaques d'or et doré sur tranche. Ce livre se voit encore dans le trésor, où l'on voit quantité de signatures des ducs.

M. l'abbé de Longuerue (1) dit que Remiremont est un collége impérial, dont les empereurs ont donné depuis long-temps la vouerie aux ducs de Lorraine, qui en ont pris l'investiture des empereurs, jusqu'au duc Charles IV, qui l'a reçue encore de l'empereur Ferdinand II, en 1627. *Advocatia monasterii de Rumlesberg tullensis diœcesis.*

La qualité de comtes et d'avoués de Remiremont, leur donnait droit d'exiger certaines droitures ou redevances réglées par la coutume, sur les sujets de l'abbaye. Le duc Thiébaut I, portant ses prétentions plus loin que les avoués ses prédécesseurs, Clémence d'Oiselet (2), abbesse de Remiremont, envoya un de ses officiers en porter ses plaintes à l'empereur Albert I, qui s'étant fait informer de la vérité du fait, députa Thiébaut de Hastembourg, pour terminer ce différend. Il le fit du consentement des parties, et le duc Thiébaut en sut si peu mauvais gré à l'abbesse, qu'il s'employa auprès de l'empereur, pour lui faire donner ou confirmer la qualité de *princesse d'empire*, et la régale de son abbaye.

Dans un diplôme du roi ou empereur Albert (3) daté d'Ensisheim le 10 avril 1307, il donne expressément à l'abbesse de Remiremont le titre de *princesse d'em-*

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 115.

(1) Longuerue description de la France, seconde partie p. 150.
(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 152.
(4) Valdenaire Hist. de Remiremont.

pire, ce qui avait été accordé auparavant à Félicité ou Laurette, abbesse de Remiremont, par l'empereur Rodolphe ou Rodulphe en 1080. On voit sur la porte du côté septentrional de l'église de Remiremont, l'abbesse Clémence d'Oiselet représentée en bas-relief, avec le voile et l'habit de religieuse, recevant d'une main les bulles du pape, et de l'autre le diplôme des régales de la main de l'empereur.

On trouve un grand nombre de traités, de transactions et accords des ducs de Lorraine passés avec les dames de Remiremont, qui prouvent d'un côté, la grande puissance de ce chapitre, ses grands biens, et les privilèges considérables dont il jouissait dans le pays, et de l'autre, les fréquentes et presque continuelles entreprises que les officiers des ducs faisaient contre le chapitre. Il serait ennuyeux d'entrer dans le détail de tous ces accomodemens.

En 1635, le duc Charles IV, ayant appris qu'il y avait dans Remiremont quinze compagnies du régiment de Normandie, qui disaient n'avoir nul besoin de murailles pour se défendre, mais seulement de quatre haies, marcha pour les en déloger. Il n'avait avec lui, que ses Hongrois ou Croates, un régiment de dragons, et un autre de cavalerie légère. Il fut bientôt suivi par le baron de Sousse avec son régiment. Le fort que les soldats français avaient fait, ayant été emporté par trois cents allemands, les français changèrent de langage, et commencèrent à dire, que puisqu'on les avait attaqués sans les sommer, ils voyaient bien qu'on était résolu de les perdre; mais aussi qu'ils étaient résolus de sacrifier à leur réputation tout ce qu'il y avait dans la ville : qu'après avoir renfermé toutes les les dames chanoinesses et les bourgeois dans le cloître, il les y feraient périr par les flammes. Les dames peu accoutumées à de pareils complimens, eurent recours aux larmes, et obtinrent permission de dépêcher six d'entr'elles vers son altesse de Lorraine. Le duc se laissa toucher, et accorda au régiment de Normandie une composition si avantageuse, que le maréchal de la Force en fit remercier le duc, et ne voulut pas que le régiment servit contre ce prince de toute la campagne.

Le même Charles IV, reprit sur les Français les villes de Remiremont et d'Epinal dans le mois d'octobre 1637. L'année suivante l'armée du vicomte de Turenne attaqua Remiremont le 2 juillet 1638. On ne s'attendait pas que cette place ferait résistance. Il n'y avait dans Remiremant que trente soldats ; la ville n'avait que de simples murailles. Cependant la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, qui était dans la ville, la sut si bien défendre, qu'après trois assauts donnés sans succès, et après une brèche considérable faite par le canon, Turenne qui était venu au siége, fut obligé de passer outre, et de se retirer après six jours de siége, y ayant perdu près de 800 hommes tant tués que blessés, ou mis hors de combat. Tous les ans le sixième juillet on fait une procession en mémoire de cet événement.

Ce fut apparemment vers ce même temps, que les dames de Remiremont ayant tenu quelques discours, ou fait quelqu'entreprise contraire aux droits de la souveraineté de S. A. le duc Charles IV, ce prince voulut entrer par la brèche, et y fit frapper de la monnaie à son coin, où l'on voit d'un côté son effigie avec ces mots: CAROLUS. D. G. DUX LOTH. MARCH. D. G. B. C. (1) : et sur le revers, les armes pleines de Lorraine avec la couronne ducale, et cette légende : MONETA. NOVA. ROMAR°. CVSA. 1638.

La nuit du onze au douze de mai 1682, à deux heures et demie après minuit, on sentit dans toute la Lorraine un des plus grands tremblemens de terre dont on eut mémoire jusqu'alors. Il se fit sentir principalement dans les montagnes de Vôsge, et en parti-

(1) Dux Gelriæ, Barri, Calabriæ,

culier dans la ville de Remiremont, où il renversa plusieurs édifices, entr'autres, l'église des Dames, qui se retirèrent à la campagne sous des tentes, et y demeurèrent pendant quelque temps, car les secousses du tremblement continuèrent pendant plusieurs jours.

L'abbesse de Remiremont est élue par le chapitre; après elle, sont la doyenne, la secrette, ou sacristine, la sonrière ou cellérière et l'aumônière, lesquelles dignités sont conférées par le chapitre assemblé. Les dix chapelains avec l'écolâtre sont nommés par la dame abbesse et le chapitre, de même que les six demi-prébendiers. Les trois sacristains sont à la nomination de la dame secrette ou sacristine.

Les dames sont au nombre de soixante et douze; et pour perpétuer les prébendes, elles présentent des demoiselles qu'elles adoptent pour nièces, et qui succèdent à celles qui les ont adoptées.

L'abbesse et les dignités devraient faire des vœux, mais le Saint Siége n'ayant pas fixé la forme de leur profession, elles demeurent libres et peuvent quitter leur état, comme les autres dames, quand elles le jugent à propos.

Les abbesses de Remiremont depuis très-long-temps sont de la plus haute noblesse. On y a vu plusieurs princesses de la maison de Lorraine, de la maison de Vaudémont, de celle de Salm, de celle de Parroye, de Blâmont, d'Amoncourt, d'Oiselet, d'Apremont, etc.

Quand l'abbesse sortait, c'était toujours en grand équipage, et accompagnée de plusieurs de ses dames. Elle avait droit de Giste à *Hostat* en Alsace, de quatre ans en quatre ans, à douze chevaux et un mulet.

Elle reçoit les hommages des seigneurs de Fénétrange en la Lorraine allemande, pour le château de ce lieu et ses dépendances; des seigneurs de Fougerole au comté de Bourgogne; des seigneurs de Bruxey, de Fouchécourt et Sauxerules; en Alsace, des seigneurs d'Obstein pour la forte-maison de la ville d'Alzvitz; des seigneurs de Mancheim pour la vouerie de ce lieu; des seigneurs d'Arnaville pour le ban de Gugney, Champdray, Rehaupont et Gircourt, et des seigneurs de Gorhey, pour la vouerie de ce lieu: elles sont reconnues pour fondatrices des prieurés d'Hérival et d'Obiey.

L'abbesse de Létanche proche le Neufchâteau, doit faire hommage à la secrette de Remiremont.

Les abbayes de Bithaine en Bourgogne, de Flabémont, de Chamouzey et de Salival, lui doivent des prestations pour les terres qu'elles tiennent d'elle.

Les abbés de Flabémont, de Béchamp et de Chamouzey doivent venir à Remiremont au jour de la division des apôtres 15 de juillet: celui de Chamouzey y doit dire la grand'messe le jour de S. Romaric, et celui de Salival, le jour de S. Pierre et de S. Paul.

Le jour de la division des apôtres, un duc de Lorraine devait tous les ans venir à Remiremont, et y porter à la procession les châsses des saints patrons de l'abbaye. Ce jour là l'abbesse à la procession, et à certains autres jours, a droit de mettre les prisonniers en liberté.

On assure aussi qu'elle a eu droit de faire frapper monnaie. L'empereur Henry V, en 1113, défend de faire aucune imposition sur les vassaux de l'abbaye, sans la permission de l'abbesse.

Quoiqu'on ne connaisse pas précisément l'époque où les dames de Remiremont ont commencé à ne vouloir admettre dans leur chapitre que des filles d'une noblesse distinguée, on sait certainement que depuis très-long-temps elles ont des abbesses de la première qualité; et le pape Benoit XII ou XIII, en 1394, confirma le statut qu'elles avaient fait long-temps auparavant, de ne recevoir que des filles nobles de quatre quartiers paternel et maternel. Le roi Charles VII en parle de même dans un privilége accordé à l'abbaye de Remiremont en 1444.

Il y a dans l'église de Remiremont un usage singulier, qui est, que les dames peuvent choisir des nièces, qui sont agréées et apprébendées après les preuves de noblesse bien faites; lesquelles nièces succèdent à celles qui les ont choisies, et ces nièces sont à peu près ce que sont les novices dans les ordres religieux. L'institution de ces nièces n'est pas nouvelle. On les appelle nièces de prébendes, quand elles ne sont pas simplement par la loi du sang.

M. Thierri soutient qu'elles sont aussi anciennes que le partage des biens de l'abbaye en prébendes, qu'il fixe au douzième ou treizième siècle. Mais il avoue qu'il en est rarement fait mention dans les titres de cette abbaye. Le premier exemple qu'il en rapporte, est le testament de la dame Guy-des-Granges de l'an 1370; et un autre titre de 1307, où il est dit, que le vendage fait par la dame Alais d'Oiselet, se fait du consentement de la dame Guy d'Axinel sa nièce. Il avoue que le plus ancien monument, où il soit fait mention expresse des nièces de prébendes, est le testament de l'abbesse Agnès de l'an 1279, dans lequel elle distingue ses nièces de prébendes de ses propres nièces. Elle fait les premières héritières de ses meubles, mais elle n'exprime pas leurs noms.

Une dame chanoinesse de Remiremont peut posséder plusieurs prébendes; et même des offices de doyenne, secrette, sonrière et aumônière, auxquels offices sont annexés des revenus; elle peut même posséder des seigneuries particulières, du revenu desquelles elle n'est point obligée de rendre compte. Ces dames ne font point de vœux, et peuvent changer d'état. Il y a toutefois grand nombre de bulles avant l'an 1544, qui portent, que l'abbesse de Remiremont faisait des vœux, et l'on remarque plusieurs dames qui s'obligent sous le vœu de leur religion. Mais aujourd'hui cela ne se fait plus.

Une chose bien remarquable, et peut-être unique dans son espèce, dans l'abbaye de Remiremont, est que, dans la cérémonie de la bénédiction d'une abbesse nouvellement élue, l'évêque lui donne l'onction sur la tête et sur les mains, comme il parait dans la formule de cette bénédiction, qui se trouve à la fin d'un livre des évangiles, écrit il y a au moins huit à neuf cents ans. On n'y parle point de crosse abbatiale, ni de croix pectorale: mais on y lit la *bénédiction du voile*, que l'abbesse devait porter, comme en effet on la dépeint toujours avec le voile dans les peintures et les bas-reliefs; par exemple, Clémence d'Oiselet à la porte septentrionale de l'église de l'abbaye. L'évêque prie aussi que l'abbesse gouverne et défende par l'observance de la règle monastique, les religieuses qui lui sont soumises; *ut ita per monasticam normam tueatur cunctas famulas tuas, quatenùs ad æternam glorium introeat læta.*

Il n'y a que l'abbesse qui porte l'aumusse. En son absence personne, pas même la lieutenante, n'a droit de la porter, non plus que la crosse, qui est toujours au côté gauche de son stalle sur le devant; lorsqu'elle marche, soit pour aller à l'offrande ou aux processions, elle ne la porte jamais, c'est la fonction du sénéchal, qui la porte devant elle; et pendant l'absence de l'abbesse, la crosse demeure au trésor.

La charge de sénéchal ne peut être possédée que par un seigneur, dont les preuves sont reçues et jurées en chapitre; il faut qu'il soit séculier; un chevalier, qui aurait fait ses vœux, ne peut être admis. Le sénéchal, pendant son absence, a toujours un lieutenant, qui fait ses fonctions; il doit être approuvé de la dame abbesse; il suffit que ce lieutenant soit d'une famille honnête pour être reçu.

A l'égard du voile de soie, couleur de pourpre, dont on a parlé, de temps immémorial il est nommé *Pallium*. Le fond est pourpre, semé d'oiseaux d'or et d'argent, avec des grelots au col et une houppe sur la tête. Ce *Pallium* n'est jamais en usage qu'une fois l'année, le premier dimanche de carême. Ce jour là,

après sexte, madame l'abbesse, accompagnée des dames doyenne et secrette, et en l'absence de l'une ou de l'autre, de la plus ancienne chanoinesse, vient à la sacristie; chacune prend un coin du *Pallium*, qui est étendu sur une table, et le grand prêtre, c'est-à-dire, le chanoine qui doit chanter la messe, prend le quatrième coin; ils vont ensemble le porter et l'étendre sur le grand autel. L'abbesse et ses deux compagnes, après avoir salué le crucifix par une révérence, baisent le *Pallium*, et posent dessus chacune une offrande, consistant ordinairement en un écu; la messe commence ensuite. Au milieu du *Pallium* il y a un morceau de toile de lin proprement attaché, sur lequel on célèbre immédiatement le saint sacrifice.

Le chapitre de Remiremont s'est conservé dans le droit de se choisir son abbesse, du corps du chapitre, ou de la postuler d'ailleurs. Lorsque l'abbesse est décédée, sa succession écheait par moitié au chapitre, et moitié à la future abbesse. Alors la crosse abbatiale est mise au trésor; ses cassettes, son cabinet, ses chambres sont scellées du sceau de la doyenne. Son corps est exposé en public revêtu de ses habits de cérémonie, avec une crosse de cire à son côté. L'Anneau avec lequel elle a reçu la bénédiction abbatiale, appartient, après ses funérailles, au chanoine semainier du grand autel.

Les dames de ce chapitre, portent, allant à la communion, une espèce de mouchoir, qu'elles appellent *barbette*, qui leur est mis à leur réception et à leur enterrement, et qui tient lieu du voile, qu'elles portaient autrefois, comme vierges consacrées à Dieu.

Quant aux antiquités de Remiremont, voici ce que nous en connaissons. Au St.-Mont on voit encore les chapelles de sainte Marguerite, de saint Michel, de sainte Claire, de saint Amé et de saint Romaric; celle de sainte Croix, qui était sur le sommet du rocher au-devant de l'église, a été renversée. L'église du prieuré est celle qui fut consacrée par Pierre de Brixei, évêque de Toul, en 1169. Les chapelles sont plus anciennes que cette église, mais moins anciennes que saint Romaric. Si toutefois saint Amé et sainte Claire ont été inhumés dans les chapelles qui portent leurs noms, il faut convenir qu'elles sont d'une très-grande antiquité.

On conservait ci-devant au St.-Mont, deux petits plats de cuivre, de la grandeur à peu près d'une palette de chirurgien, que l'on tient avoir servi de mesure à la nourriture que prenait St. Amé dans sa grotte, que l'on montre au pied du St.-Mont: ces deux plats ont été portés dans le sacraire de l'abbaye de Senones. Nous avons parlé ci-devant de la crosse de cuivre doré, qui se voit encore aujourd'hui au St.-Mont.

Il y avait aussi au Saint-Mont ci-devant un assez bon nombre de manuscrits anciens, dont la plupart sont passés en la bibliothèque de l'abbaye de Moyenmoutier. Les autres manuscrits de l'église des dames étaient passés dans celle de feu M. Andreu, ancien curé de Remiremont, écolâtre du chapitre, homme de lettres, qui avait eu le dessein de former une bibliothèque publique dans la ville de Remiremont. Après sa mort, ces manuscrits ont été achetés des héritiers de M. Andreu, pour la bibliothèque de Senones. Ces livres manuscrits sont: un missel en vélin, d'environ sept cents ans d'antiquité, où l'on voit les notes de l'ancien plein-chant. Un livre écrit sur parchemin, qui contient les deux premiers livres des rois, les proverbes, l'ecclésiaste, le cantique des cantiques, la sagesse, et l'ecclésiastique; les morales de S. Grégoire sur Job; Tobie, et le premier livre des Machabées. Un manuscrit en vélin contenant les dialogues de saint Grégoire, les vies des saintes Eufrosine, Euphrésie et Pélagie; celle de saint Abraham et de sa nièce; le martyr des Machabées. Un livre des évangiles en parchemin, de près de 800 ans d'antiquité; on voit au commencement et à la fin de ce manuscrit plu-

sieurs donations faites à l'église de Remiremont, mais d'une écriture beaucoup plus récente. Un bréviaire de Remiremont manuscrit en papier, du VIe siècle, avec les rubriques en Français. Un glossaire ou dictionnaire de la bible, que l'on croit être de Guillaume-le-Breton, de l'ordre des Frères Mineurs; ce manuscrit est en vélin et peut-être ancien de trois cents ans, etc.

J'ai déjà dit qu'à côté de la porte septentrionale de l'église des dames de Remiremont, on voyait l'abbesse Clémence d'Oiselet, qui reçoit d'une main la bulle du pape, et de l'autre le diplôme de la régale, des mains de l'empereur. Dans l'église on voit sur une agathe attachée à la porte du tabernacle, un seigneur qui donne un écrit à une abbesse qui est à genoux, et au-dessous on lit ce mot : REGIMBOLDVS, que je crois être un comte de Toul.

On voit dans la même église le tombeau de Marguerite d'Haraucourt, abbesse de Remiremont, décédée en 1568, ayant la crosse entre ses bras, et une espèce de manipule au bras gauche ; mais ce prétendu manipule est une aumusse d'abbesse, beaucoup plus courte que celle des chanoines ; cela paraît encore mieux dans la figure de Renée de Dinteville, représentée en peinture sur un vitrau de la chapelle de S. Nicolas, fait en 1576.

Il y a dans le cimetière des dames de Remiremont, des tombeaux où l'on remarque une très-grande différence d'habillemens de ces dames, ce qui prouve que depuis très-long-temps elles sont dans l'usage de s'habiller à peu près comme elles jugent à propos.

Madame la princesse Charlotte de Lorraine, abbesse moderne de Remiremont, sœur de l'empereur François I, ayant entrepris en l'année 1751, de faire bâtir un nouvel hôtel abbatial à Remiremont, plus vaste et plus magnifique que l'ancien, qui menaçait ruine, on a été obligé de démolir l'ancienne chapelle des abbesses, où l'on a trouvé quelques tombeaux. Par exemple, celui d'Agnès de Salm, abbesse de Remiremont, morte le XVIII des calendes de février 1279.

Voici son épitaphe:

OBIIT AGNES DE PSALMIS,
Dei patientiâ, Abbatissa Romaricensis.
Orate pro eâ.
Anno ab Incarnatione Domini M. CC. LXXIX. xviij. Calend. Februarii. Cela est autour de sa tombe. Ce qui suit est gravé sur la tombe même, en gros caractères gothiques.

Hic jacet A PSALMIS AGNES, quam cœtibus almis
Jungere dignetur Christus, qui cuncta tuetur.
Hæc Comitum pacisque (1) *Ducum quam vis trabeata,*
Dulcis erat, suavis, humili quasi plebe nata,
Hæc inopes pavit, Præbendas multiplicavit;
Dilexit Justos, fuit Ecclesiæ bona Custos.

Dans le même caveau on a découvert un tombeau de plomb, dans lequel était le corps de Barbe de Salm, abbesse de Remiremont; sur sa poitrine était une croix de plomb, sur laquelle étaient gravés le *Pater*, *l'Ave Maria* et le *Credo*. Son épitaphe gravée sur une lame de cuivre, portait :

Trois comtes ont été mes trois frères germains,
Dont l'un a gouverné la Lorraine Province.
J'ai vu mon sang mêlé en la race d'un Prince,
Et mes saumons se joindre aux trois oiseaux Lorrains.
J'ai par vingt-deux ans en ce couvent abbesse
Fait sentir à mes sœurs l'odeur de charité.
Mais le ciel bienheurant pour jamais ma noblesse,
M'a tiré par la mort en sa sainte cité.
Le dernier may 1602.
Beati qui in Domino moriuntur.

Remarquez les mots de *Couvent*, donné au chapitre de Remiremont, et celui de

(1) *Comitum pacis*. Il fait allusion au *Salem*, qui en hébreu signifie la paix.

mes Sœurs, donné aux dames de ce chapitre. Barbe de Salm, fille de Jean VIII du nom, comte de Salm, eut pour frères, 1° Jean IX, comte de Salm, 2° Paul, comte de Salm.

3° Claude, comte de Salm. Jean IX fut maréchal de Lorraine, et gouverneur de Nancy. Christine de Salm, sa cousine, épousa François II, duc de Lorraine, père de Charles IV.

Sur la croupe de la montagne, vis-à-vis celle du Saint-Mont à l'occident, on montre l'ermitage ou saint Arnoù, évêque de Metz, a passé une partie de sa vie, et où était autrefois une église, dont on voit encore quelques vestiges. Pour aller d'une montagne à l'autre, les anciens solitaires avaient pratiqué une espèce de chaussée composée d'un amas de pierres brutes de la montagne même. La hauteur de la chaussée est d'environ quarante pieds, et sa largeur de vingt pieds, à commencer au fond du vallon, afin de diminuer d'autant la fatigue de monter et de descendre. Le peuple appelle cette chaussée, le *Pont des Fées*.

Le chapitre de Remiremont avait autrefois un tribunal appelé *Ressort supérieur*. Il a été supprimé avec la prévôté commune d'Arches, par la déclaration de sa majesté Polonaise, du 22 novembre 1751, qui établit en sa place un autre siége, nommé la *Justice commune*. Ce tribunal est composé du bailliage et d'un officier du chapitre, qui décident les différens des sujets communs au roi, et au chapitre. Les appels de leurs sentences se portent directement à la cour souveraine de Nancy.

Le bailliage de Remiremont est le plus étendu de toute la Lorraine; et quoiqu'il ne soit divisé qu'en 42 communautés, il renferme cependant près de 180 villages ou hameaux, et grand nombre de censes et d'habitations appelées *Granges*, et répandues dans les montagnes. Sa longueur prise de l'orient à l'occident, est de quatorze lieues. Il a beaucoup moins de largeur.

La Moselle a ses sources dans le bailliage de Remiremont, et y reçoit la Vologne et plusieurs ruisseaux. La coutume générale de Lorraine y est suivie. La Bresse seulement en a une particulière.

On voit à un quart de lieue de la ville de Remiremont, une église assez grande, dédiée à sainte Madelaine, qu'on croit avoir été la mère église de Remiremont. La chose paraît fort vraisemblable, car l'église de Notre-Dame, qui est aujourd'hui la paroisse de la ville, étant attenante au cimetière des dames, qui est leur ancien cloître; cette église n'était autrefois qu'une chapelle de dévotion pour l'usage des dames, comme il s'en voit encore dans plusieurs anciennes abbayes, comme à Saint-Dié, ci-devant à Senones, à Saint-Germain-des-Prés, à Rebais, à Honcourt, etc. On y allait dans certaines fêtes faire la station, et dire la messe. Encore aujourd'hui c'est dans cette église que les dames vont chanter la *Messe Piteuse*, qui se dit avant le jour, et après l'office canonial célébré dans l'église de St.-Pierre, qui est proprement celle de l'abbaye.

Cette église de Notre-Dame, aujourd'hui paroissiale, était autrefois assez petite; on l'a agrandie depuis peu d'années d'un bon tiers; et la ville ayant été fermée de murailles au XIV[e] siècle, en 1366, les bourgeois abandonnèrent insensiblement l'église champêtre de Ste.-Madelaine, où ils ne pouvaient aller sans peine et sans quelque danger, surtout en temps de guerre et de trouble, et vinrent entendre l'office divin dans la chapelle du cloître des dames, dédiée à la Sainte-Vierge. Le clocher de cette dernière église est manifestement postiche, et ajouté à l'ancienne chapelle, pour la commodité du peuple. Le cimetière des dames est séparé de celui de la ville par une simple muraille. Il est à remarquer que tous les ans, au jour de sainte Madelaine, on va dire la messe dans cette église, et que la seconde fête de Pâque, les bourgeois y vont entendre le sermon et y assister à la messe paroissiale; et sur le soir du même jour, le maître d'école de la ville y conduit en procession,

tous les enfans écoliers et écolières. Ils y chantent quelques prières, puis on leur donne à chacun, la main pleine de grosses fèves cuites à l'eau sans sel, après quoi ils s'en retournent à la ville dans le même ordre de procession, ayant à leur tête le même maître d'école.

Le Saint-Mont. Le monastère du St.-Mont situé au lieu où fut fondé originairement l'abbaye de Remiremont, est habité par six ou huit religieux bénédictins réformés, de la congrégation de saint Vanne. Ils y ont succédé à une communauté de chanoines réguliers de saint Augustin. Il paraît certain que le Saint-Mont demeura désert depuis que les religieuses se furent établies, au lieu où est à présent la ville de Remiremont. Il n'est pas moins certain que les chanoines réguliers de saint Augustin, n'y furent pas d'abord introduits. Leur ordre ne subsistait pas encore en ce temps-là en Lorraine. On ne peut pas fixer l'année dans laquelle ils y sont entrés. Mais on convient qu'ils y étaient déjà depuis quatre ou cinq siècles, lorsque Mme Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, y introduisit des bénédictins réformés de la congrégation de saint Vanne, en 1620.

L'église du Saint-Mont est solidement bâtie, et très-bien ornée et entretenue. Les peuples des environs fréquentent ce lieu avec beaucoup de dévotion les dimanches et fêtes. On n'y voit aucune antiquité remarquable, sinon dans le mur du côté du nord en dehors, deux figures sépulchrales en bas-relief à demi-corps, qui sont très-anciennes, et qui ont été tirées d'après quelque tombeau; mais il n'y a aucune inscription. Le monastère, après avoir souffert divers incendies, a été promptement rebâti. Le tonnerre tomba le 5 juin 1743, sur l'église et le monastère du St.-Mont. Il y causa plusieurs effets très extraordinaires, et la relation en fut faite par Dom François George, présent et religieux de cette maison.

***Erival* ou *Hérival*.** Le prieuré d'Erival ou *Hérival*, *Hyrea-Vallis*, situé environ à deux lieues de Remiremont vers l'orient méridional, fut fondé par deux frères *Eugibalde* et *Vichard*, natifs d'Epinal en Vosge. Ce lieu se nommait auparavant *Aspre-Vaux*, *Aspera-Vallis* (1). En effet c'est une solitude affreuse et un vallon très-resserré, très-âpre, très-stérile. Ces deux solitaires s'y retirèrent avec la permission des dames de Remiremont, à qui ce terrain appartenait, et y vécurent quelque temps en ermites, dans les pratiques de la plus grande austérité. Eugibalde poussait les choses à l'excès. Il ne voulait ni église, ni oratoire, ni office public, ni chant de psaumes, ni même la communion sacramentelle du corps et du sang de Jésus-Christ; disant qu'il suffisait à de vrais solitaires de servir Dieu en esprit, et de communier spirituellement.

Ricuin évêque de Toul, qui succéda en 1107 à Gilon, avertit charitablement Eugibalde diverses fois, et enfin lui persuada de renoncer à ces sentimens erronés et à ses pratiques outrées. Il vint à Remiremont, y reçut la communion, et mourut peu de temps après.

Son frère Vichard, qui avait été obligé de se séparer de lui, revint à Hérival, et prit la conduite de quelques disciples qui s'y étaient rendus. Après la mort de Vichard, Constantin se chargea de cette communauté, et lui donna une règle tirée en partie de celle de saint Benoit, et joignit ses statuts à la règle de saint Augustin.

Ces statuts sont d'une austérité extraordinaire. On gardait un silence perpétuel à Hérival; et on n'y parlait que par la permission du supérieur. Au lieu de paroles, ils se servaient de signes. Il ne leur était pas permis de posséder d'animaux, sinon des abeilles, un chat, un chien, un cheval de monture ou deux tout au plus. Nul ne pouvait posséder autre chose que son habit et l'instrument de son métier. Si quelqu'un disposait de la valeur d'un écu, il

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 305.

était soumis à l'excommunication; s'il mourait propriétaire il était jeté hors du cimetière avec son argent (1). Ils s'abstenaient en tout temps de chair et de sang. Leurs habits étaient la tunique, la pelisse, les peaux et le manteau, deux paires de sandales (*caligæ*) et un scapulaire. Le pape Honoré II, en 1216, leur accorda l'usage des souliers, depuis la saint Martin jusqu'au premier avril. Ils couchaient vêtus avec leur tunique et leur ceinture. Ils allaient nu-pieds le jour des cendres jusqu'après l'évangile; mais le prêtre célébrant et ses ministres, étaient chaussés à l'autel.

Comme les choses violentes ne sont pas ordinairement de longue durée, cette rigueur parut insupportable aux religieux d'Erival; ils sortirent de leur solitude, et se retirèrent en différens endroits, laissant le prieur seul au monastère. Alors celui-ci s'adressa au pape Honoré II, qui donna commission au prévôt de Saint-Diey, de faire revenir ces religieux, et de les obliger à vivre à l'avenir, selon la règle de St. Augustin. Ils obéirent, et le pape confirma cet établissement, et prit le monastère d'Erival sous la protection du Saint-Siége. La bulle est du 5 novembre 1216. Depuis ce temps, ces religieux qui ne mangeaient jamais de chair, qui ne possédaient rien en propre, ni fonds de terre, ni rentes, ni bestiaux, commencèrent à vivre d'une manière moins austère, et reçurent les biens et les cures qu'on leur donna.

Ils possédaient trois prieurés, celui *d'Obiey* ou Abyé, près de Châtel-sur-Moselle, celui de *Bonnevaux* près St. Baslémont, prévôté de Mirecourt, et celui *du Val de Passey*, près la ville de Toul. Ils possèdent aussi quelques cures, comme celles du Valdajox et de Plombières.

Le prieuré d'Erival subsiste encore; mais l'observance en est fort mitigée. L'église et la maison sont assez bien bâties. Le roi de Pologne, duc de Lorraine, a fait unir ce monastère à la congrégation des chanoines réguliers de S. Augustin réformés de Lorraine.

Les religieux d'Erival, avant leur union à la congrégation de St. Sauveur, portaient l'habit de toile blanche.

(1) Voyez cette règle imprimée dans l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, t. 3, p. cclxxix et suivantes dans les preuves.

REMONCOURT ET MONTFORT. — Remoncourt, village de Lorraine, à deux lieues et demie de Mirecourt. La paroisse est dédiée sous le nom de Saint-Hilaire. Seigneur, le roi. Cour souveraine de Lorraine. Il y a eu une prévôté royale, supprimée le 30 avril 1720. Romulphe, père de saint Romaric, et Romulinde sa mère, personnages distingués par leur noblesse et leur sainteté, y ont leur sépulture.

Montfort, ancienne forteresse, dépend de la paroisse de Remoncourt Ce château et la petite ville de même nom qui y était attenante, fut acquise en 1250, par le duc Mathieu II, d'un seigneur de la maison de Rosières, connue à présent sous le nom de Ligniville. On voit encore aujourd'hui, près de Remoncourt, des restes de masures et des fossés de ce château.

Il est à remarquer que *Montfort* était une des quatre villes, dont le duc Thiébaut fit hommage au roi Philippe-le-Bel en 1300. Ces villes étaient *Neufchâteau*, *Châtenoy*, *Montfort*, *Frouart*, et une partie de *Gran*.

Il y a encore un autre *Remoncourt* dépendant du prieuré de Fricourt, près ledit prieuré, diocèse de Metz. L'église est dédiée à Notre-Dame. Le village est peu nombreux. Dépend les Rappes, maison seigneuriale, à M. le baron de Laugier. Remoncourt est à deux lieues et demie au nord-est de Blâmont. Les Rappes, aujourd'hui Bellecourt, furent érigées en fief le 3 novembre 1736.

REMOVILLE. — *Removille* est situé sur la droite de la Verre, vis à vis Vouxey,

deux lieues et demie à l'est de Neufchâteau. Il y a à Removille un château, qui fut pris par les troupes du duc de Weimar sur la fin de mai 1636, qui y exercèrent de grandes cruautés, et le brûlèrent (1). Tout ce canton, arrosé par la rivière de *Verre*, est du pays Soulossois.

Removille est du diocèse de Toul, bailliage de Neufchâteau. Cette terre a titre de marquisat. L'église a pour patron la Sainte-Vierge en sa Nativité. Seigneur M. de Bassompierre.

RENGEVAL, *abbaye*, *ordre de Prémontré*. — Rengeval, en latin *Rengisvallis*, ou *Regis-vallis*, abbaye de l'ordre de prémontré, à deux lieues de Commercy, à trois lieues de Toul, à quatre de Saint-Mihiel, à six lieues de Pont-à-Mousson; dans un terrain fécond, au pied des montagnes, et à portée de plusieurs étangs, que l'on voit dans la plaine qui est au nord tirant vers Apremont.

Hadvide, dame d'Apremont, du consentement de ses deux fils *Gobert* Seigneur d'Apremont, et *Thierri* seigneur de Romont, fonda l'abbaye de Rengeval vers l'an 1152: Henri évêque de Toul confirma cette fondation. La dame fondatrice fit venir de l'abbaye de Rieval, qui est dans le voisinage, une colonie de religieux prémontrés, pour peupler ce nouveau monastère; et comme le chapitre de l'église de Toul possédait en propre une partie du terrain dans lequel on devait bâtir le nouveau monastère, on obtint de lui ce terrain: mais en même temps on chargea les religieux de recevoir dans leur monastère les chanoines qui seraient mis en pénitence pour quelque faute qu'ils auraient commise dans leurs statuts. On croit que dès-lors les chanoines de Toul avaient quitté la vie commune, et qu'ils n'observaient plus la règle de saint Crodegang, évêque de Metz, ou celle d'Aix-la-Chapelle.

Le père Benoit capucin de Toul (2), dit que ce fut Odelric doyen de la cathédrale de Toul, qui fonda l'abbaye de Rengeval, et que plusieurs de ses confrères y embrassèrent l'institut de saint Norbert.

Quoiqu'il en soit, Hadvide dame d'Apremont, que l'on tient pour fondatrice de Rengeval, fonda aussi une maison de religieuses du même institut, et se retira parmi elles, dans le lieu nommé alors *Martin-Fontaine*, aujoud'hui *Val-des-Nones*, à deux lieues ou environ de Rengeval.

Pour revenir au *Val-des-Nones*, c'est aujourd'hui un ermitage sur le ban de Parguey derrière Barine, à trois quarts de lieue au nord-est de Foug. Sa situation est sur un ruisseau, entre des vallons et des bois. Il y a eu autrefois des religieuses de saint Norbert sous le nom de *Martin-Fontaine*. C'est le lieu du noviciat des ermites de la congrégation de St. Antoine. Frère Pierre, premier supérieur, qui avait servi dans les troupes, mourut vers l'an 1746, à l'âge de 97 ans.

La plupart des monastères fondés par St.-Norbert, étaient doubles, et composés de religieux et de religieuses demeurant dans des maisons séparées, mais néanmoins assez près les unes des autres, pour que les religieux pussent donner aux religieuses les secours spirituels, dont elles avaient besoin. Dès le temps de saint Norbert on comptait plus de dix mille religieuses de son ordre, parmi lesquelles il y en avait plusieurs d'une naissance très-illustre. Ces religieuses, dans les commencemens, vivaient dans une grande austérité, ne parlaient jamais à aucun homme, pas même à leurs parens, sinon en présence de deux religieuses et de deux frères convers; ne sortaient jamais du monastère dès qu'elles y étaient entrées; gardaient un rigoureux silence; elles ne chantaient pas au chœur ni à l'église; mais elles se contentaient de réciter en particulier les psaumes et l'office de la Sainte-Vierge.

Ces commencemens si brillans ne firent

(1) Mémoires de Basson pierre.
(2) Hist. de Toul, p. 154.

pas le progrès qu'on avait lieu d'en espérer. Le père Hugues des Fossés, premier disciple de saint Norbert, et qui lui succéda dans le gouvernement de son ordre, voyant que ce mélange de personnes de sexe différent, pourrait dans la suite nuire à la régularité, fit faire un décret au chapitre général de l'an 1137, qu'à l'avenir on ne recevrait plus de religieuses dans les monastères d'hommes. Ce qui fut confirmé par le pape Innocent II : et que celles qui étaient reçues, seraient transférées ailleurs, nourries et entretenues aux dépens du monastères d'hommes, d'où elles seraient sorties. Ainsi ces religieuses furent insensiblement supprimées.

Il y en a toutefois encore quelques maisons en Allemagne, en Flandre, en Brabant, en Pologne, en Bohême et en Espagne, qui sont mêmes très-puissantes, et dont quelques-unes sont souveraines.

L'abbé général de prémontré est supérieur immédiat de Rengeval

L'église de Rengeval reconnait pour ses patrons la Sainte-Vierge, et sainte Marie-Madeleine, On y conserve, dans un reliquaire d'argent, le chef de saint Matthieu, apôtre. Guillaume de Fillâtre, évêque de Toul en 1446, fit l'ouverture de cette châsse en présence de Henri de Vaucouleurs, évêque de Christopolis, son grand-vicaire, et de deux notaires apostoliques. On trouva le chef du saint apôtre tout entier, *exceptis molaribus et dentibus inferioribus*, dit le procès-verbal de cette ouverture, Elle se fit à Liverdun, où la relique avait été réfugiée, l'abbaye de Rengeval ayant été ruinée pendant les guerres de René d'Anjou et d'Antoine de Vaudémont vers 1436, et es années suivantes.

Didier de Courcelles, religieux de Bonfay, trente-deuxième abbé de Rengeval, ayant trouvé ce monastère ruiné, le rétablit nonobstant les persécutions et les traverses qu'il endura depuis 1450 jusqu'en 1477 qu'il mourut. Il envoya par le pays ses religieux avec le chef de saint Matthieu, et des lettres des évêques pour exciter la charité des fidèles en faveur de son abbaye. L'official de Verdun permit qu'on portât cette sainte relique partout le diocèse, et ordonna à tous les curés d'aller la recevoir solemnellement en procession. Les évêques de Metz et de Toul, accordèrent la même permission. D'autres évêques en firent de même.

La réforme de l'ancienne rigueur fut introduite à Rengeval par le R. P. François Brunessaux, qui, de prieur de saint Mansui lès-Toul, ordre de saint Benoît, avait succédé en l'abbaye de Rengeval à l'abbé Etienne Aubry.

Le même abbé Brunessaux introduisit en même temps la réforme dans l'abbaye de Flabémont, qu'il possédait avec celle de Rengeval. Néanmoins la congrégation de l'ancienne rigueur n'entra en possession de Flabémont qu'en 1638.

On voit, près de Rengeval, *le bois de la Reine*, qui s'étend dans la Voivre vers Apremont et le Pont-à-Mousson. Je conjecture que c'est ce bois qui est nommé, *Foresta Regia Ermundia*, dans le titre de la cathédrale de Toul, à laquelle ce bois appartient, au moins en partie.

RENS, *ou* **RHEINSE**. — Rens ou Rheinse, petite ville d'Allemagne, située à trois mille de Coblenz sur le Rhin ; diocèse de Trèves, lieu célèbre, où l'on faisait autrefois l'élection des empereurs, nommé en allemand *Kœnig-stoul* (1). On y montre encore l'ancien trône impérial, où l'on faisait asseoir l'empereur, d'abord après son élection. C'est une espèce de théâtre ou de trône de pierre, que l'on entretient encore aux dépens de quelques particuliers, sous des arbres-fruitiers. On avait coutûme ; dès que l'élection était faite, de la faire publier à son de trompe par une trompette, dont on pouvait entendre le son de quatre châteaux, appartenant chacun à un des électeurs du Rhin. L'empereur Charles IV y fut élû solennellement en 1346. On y fit aussi la confédération du

(1) Freher de origin. Palat. vide Honth. T. 1, p. 21. Hist. Trevir.

Rhin en 1332; et les électeurs s'y assemblèrent en 1338, pour traiter des affaires de l'empire. L'empereur Venceslas, fils de Charles IV en 1376, et Robert, successeur de Venceslas en 1379, furent élus au même lieu.

C'est apparemment ce lieu de Rens qui a donné son nom au pays de *Rennés*, *Renthius Pagus* sur le Rhin.

Les élections des rois et des empereurs se faisaient assez souvent en rase campagne, comme en Pologne. L'empereur était élu par les grands officiers de l'empire, qui ne furent fixés au nombre de sept, qu'assez tard, c'est-à-dire, vers le quatorzième ou quinzième siècle.

REVIGNI ou RUVIGNI-AUX-VACHES. — Revigni, bourg du diocèse de Toul, anciennement *Ruvigni*, à droite de l'Ornain, trois lieues au-dessous de Bar, et à une lieue de la rivière de Chez, aux frontières de la Champagne. Les héritiers de madame la princesse d'Epinois en sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers. La justice y est exercée par leur juge-garde. Recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Pierre.

On compte dans Revigny environ 400 habitans, et une maison forte appartenant à M. de Marne, conseiller au bailliage de Bar : sur le ban l'ermitage de S.-Viviant; deux censes-fiefs, nommées l'une des *Chardons*, l'autre de *Grand-Cour*, et une autre appelée *Ainville*.

Le fameux *Jacques de Ravennes*, célèbre jurisconsulte, qui a beaucoup écrit sur le droit, était de Revigny, et son nom est *Jacques de Ruvigny*. Il fut évêque de Verdun, depuis 1290 jusqu'en 1296. Nous avons donné sa vie dans la bibliothèque des hommes illustres de Lorraine.

On trouve des dénombremens donnés aux ducs de Bar, de fiefs que plusieurs gentils-hommes possédaient à Revigny, ce qui montre que c'était autrefois un lieu très-considérable.

Il y a à Revigny un hôpital avec son église.

RHETEL, Chartreuse. — Rhetel, en latin *Rotula*, ou *Rottula*, *Ruthuria*, *Ruthena*, autrefois abbaye de benédictines, puis de bénédictins, aujourd'hui chartreuse du diocése de Trèves, près la ville de Sierk, fut fondée, dit-on, par *Effecia*, ou *Officia*, qu'on dit avoir été sœur de Charlemagne. Elle fut enterrée dans l'oratoire de St.-Etienne, tout au bas de l'église de Rethel. La tradition du pays veut que l'église en ait été dédiée à St. Sixte par le pape Léon III : c'est tout ce qu'on dit de la fondation de cette abbaye. Il en est parlé dans les annales de Metz sous l'an 892, où il est dit que le comte Mégingarde, neveu du roi Eudes, fut tué par Albéric et ses compagnons dans le monastère de St. Sixte martyr, nommé *Rotila*, ou *Rhetel*, et que son corps fut porté et enterré dans l'abbaye de St. Maximin de Trèves. Reginon dit la même chose dans sa chronique sous l'an 892. St. Bernard dans son voyage de Trèves, dit la messe dans cette église, et y guérit une femme paralytique.

Mais on doute avec raison qu'Ada ou Efficia ait été sœur de Charlemagne. Eginard, secrétaire de ce prince, et bien instruit de ce qui regardait sa famille, ne lui donne qu'une sœur unique, nommée Gisla, qui se consacra à Dieu dans sa jeunesse, et finit saintement sa vie dans le monastère de Chelles près Paris, dont elle était abbesse : mais Ada ou Efficia pouvaient être filles naturelles de Pepin, car on sait que ce prince ne fut pas toujours exempt de faiblesses à l'égard des femmes.

En 1655, les pères chartreux de Rhetel, curieux de savoir au juste, si la princesse Efficia était effectivement enterrée dans la chapelle de St.-Etienne, y firent creuser, et y trouvèrent trois tombeaux de pierre. Au-dessus de celui du milieu, était une table de marbre, avec des trous qui marquaient qu'autrefois elle avait été attachée ou cramponnée à muraille. Sur ce marbre on lisait ces mots :

EVFEMIA. FLAVIA. DOMITILLA. PIENTISSIMÆ SVÆ.
QVÆ OBIIT. ANNORVM. XXX. FIERI FECIT.

Au fond du tombeau du milieu, on découvrit un corps de femme, ayant les cheveux épars, un habit de toile d'or, des souliers dont l'extrémité paraissait couverte d'une espèce de velours rouge. Tout cela, à l'exception des cheveux et des souliers, s'en alla en poussière, dès qu'on le voulut toucher. Les deux autres tombeaux n'avaient rien de remarquable, et on n'y voyait aucune inscription. Les pères Chartreux remirent toutes choses au même état qu'elles étaient auparavant, couvrirent les tombeaux, et posèrent par-dessus au-dehors une petite tombe avec une croix. C'est ce que nous avons vu, étant dans ce monastère.

Nous y avons aussi remarqué un autel portatif de bois creux, couvert de lames d'argent, représentant par-dessus, Jésus-Christ et les quatre vertus cardinales, et aux côtés les douze apôtres. L'autel n'a pas plus d'un bon pied de long, et huit ou neuf pouces de large. Le marbre qui est sur l'autel du côté qu'on faisait la consécration, est un jaspe bleu veiné, long d'environ trois doigts, et large d'un pouce et demi. Au-dedans de cet autel, on voit les sandales dont S. Sixte se servait à l'autel. Elles sont d'une étoffe précieuse de soie, ouvragée en rouge et bleu; mais ces embellissemens sont moderne, et ajoutés aux anciennes sandales.

Les chartreux de Rethel furent d'abord établis sur un ruisseau nommé *Marienflos*, à l'orient de la ville de Sierk, où il y avait anciennement un monastère de filles de l'ordre de cîteaux.

RICHEMONT *sur Moselle*. — Richemont, bourg des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg. Il est situé sur la rivière d'Orne, près de l'embouchure de cette rivière dans la Moselle, au-dessus et au midi de Thionville. Il y a dans ce lieu un ancien château.

En 1484, les troupes combinées de Metz, de Luxembourg et du Barrois, et de Lorraine, attaquèrent le comte de Varnenberg, qui avait une troupe de bandits dans Richemont et dans Rodemach autre village de Luxembourg, qui désolaient tout le pays, courant indistinctement sur les Messins, les Luxembourgeois et les Lorrains. On fit tout à la fois le siége de ces deux lieux. On les força, et on fit périr ces brigands. La chronique de Metz, en vers, dit que Richemont s'appelait aussi *Ornelle : allèrent assiéger Ornelle, qu'on dit Richemont-sur-Moselle*. Le nom *d'Ornelle* lui vient sans doute de sa situation sur l'Orne, rivière de Luxembourg. On connait aussi d'autres villes de *Richemont*, en France et en Angleterre, qui ne regardent point notre sujet.

RIÉVAL *abbaye, ordre de Prémontré*. — Riéval, en latin *Regia Vallis*, abbaye de l'ordre de Prémontré, située dans un vallon assez étroit, sur la grande route de Paris à Nancy et à Strasbourg, éloignée de Commercy d'environ deux lieues, et du bourg de Void d'une demi-lieue, est dans le Barrois; seigneurie de Commercy, du diocèse de Toul, bailliage de Commercy, communauté de la Neuveville-au Rupt.

Cette abbaye, quoique d'un revenu assez modique, et d'une structure peu apparente, est toutefois mère de plusieurs abbayes, qui sont beaucoup plus puissantes que leur mère, comme sont, *Sainte-Marie-aux-Bois*, aujourd'hui dans la ville de Pont-à-Mousson, Jandeure au duché de Bar, Jovillier, Rangeval, St.-Etienne, qui est le principal monastère de prémontré en Hongrie, au diocèse de Varasdin, Ste-Croix au diocèse de *Vacia*, et Grabe au diocèse de Strigonie. Riéval avait autrefois dans sa dépendance un monastère de religieuses du même ordre de prémontré, mais qui n'a pas subsisté longtemps.

Riéval reconnait pour son fondateur, Renaud I du nom, comte de Bar, avec Giselle de Vaudémont sa femme, du consentement d'Etiennette, fille de la comtesse de Commercy, qui céda le vallon où cette abbaye est bâtie, avec l'approbation d'Etienne de Bar, évêque de Metz, frère du comte Renaud, fondateur. On fixe

ordinairement cette fondation à l'an 1140 ou 1141.

Cette abbaye embrassa la réforme en 1664. Les abbés de Riéval ont prétendu que l'abbaye de Rengéval était de leur filiation : ceux de prémontré ont soutenu au contraire qu'elle leur était soumise immédiatement ; et le chapitre général de l'ordre, a décidé en faveur de ces derniers.

Quant au monastère des religieuses fondé par Herbert, Ier abbé de Riéval, il était situé dans le bourg de Void, à une demi-lieue de Riéval, ou au voisinage ; il subsistait encore en 1160.

On peut voir la liste des abbés de Riéval à la tête du dernier tome de l'histoire de Lorraine.

RIGNY-LA-SALLE. — Rigny-la-Salle, *Riniacus ad Aulam Regiam*. Ce lieu est célèbre par l'assemblée des empereurs d'Allemagne et des rois de France, qui y ont eu souvent des entrevues, comme ès-années 1212, 1224, 1238 et 1299. V. l'art. *Vaucouleurs*. Ce lieu est situé sur la rivière de Meuse. L'église a pour patron, Notre-Dame en sa Nativité. Ce lieu est du bailliage de Chaumont.

Il y avait autrefois à Rigny, un prieuré de l'ordre de St. Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Mansui de Toul, mais il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges.

Le château de Malpierre, appartient à présent à la maison de Rotté.

Rigny-Saint-Martin était autrefois la mère église de Rigny-la-Salle.

Dépend le ban de *Quatre-Vaux*, sur lequel est situé l'église de St.-Fiacre.

RIGOL. — Rigol, en latin *Rigodulum*, village sur la gauche de la Moselle, environ à un mille d'Allemagne au-dessous de Trèves. Ce village a été donné à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves, il y a très-long-temps, par le roi Dagobert. Il y a beaucoup d'apparence que c'est l'ancien *Rogodulum*, dans Ammien Marcellin, *L.* 16, *c.* 4, ou selon d'autres exemplaires, *Rigomagus*. Tacite nous donne lieu de croire que *Rigodulum* était près de la ville de Trèves. Tacit. *Hist. lib.* 4. *c.* 71. puisqu'il dit que Cerealis, après avoir pris *Rigodulum*, se rendit le lendemain à Trèves. On peut voir le dictionnaire géographique de la Martinière, sous le mot *Rigodulum*, où il tâche de concilier Ammien Marcellin avec Tacite, qui ne s'accordent pas dans la position de *Rigodulum* et de *Ridomagus*.

RINEL, *ou* RENNEL *et* BENOITE-VAUX, *abbaye de Citeaux*. — Rinel en Bassigny, entre Benoite-Vaux et Saint-Blin, à peu près à distance égale de la Meuse à l'orient, et de la Marne au couchant, frontière de l'évêché de Langres. On croit que le père de sainte Salaberge et de Bodon-Leudin, évêque de Toul, en était seigneur. Ce qui est certain, c'est que les seigneurs de ce lieu, dans la suite, se faisaient honneur d'être parens de cette sainte.

Jean de Joinville, fils aîné de Simon de Joinville, épousa en secondes noces Alix de Rinel, dont il eut Anselme de Joinville, qui eut pour femme Marguerite de Vaudémont, sœur et héritière de Henri V, comte de Vaudémont. Elle épousa en troisièmes noces Ferry de Lorraine, fils puiné du duc Jean I, et frère du duc Charles II. Ils vivaient encore ensemble en 1402. En voilà assez pour prouver l'illustration de la maison de Rinel. Voyez la généalogie de cette maison dans l'histoire des évêques de Toul, p. 111.

En 1567, l'église du prieuré de Rinel, avec tous les édifices, furent brûlés par les Huguenots, en sorte qu'à peine sait-on où il était situé.

L'église de ce lieu a pour patron, Notre-Dame.

Benoite-vaux. — Ce lieu est de l'intendance de Champagne, bailliage de Chaumont, officialité de Vaucouleurs. On raconte que St. Bernard (1) guérit à Rinel un jeune homme, nommé Simon, qui

(1) Vita St. Bern. tom. 2. page 1145. nov. editio.

était boiteux, auquel il rendit l'usage de ses jambes, et le fit marcher droit. On croit que c'est en mémoire de ce miracle qu'on bâtit au même lieu une abbaye de l'ordre de Citeaux, nommée *Benoite-vaux*, *benedicta-vallis*, qui est de la fondation des seigneurs de Rinel et de ceux de Joinville. Ce monastère est entièrement ruiné.

L'hôpital de Rinel est très-peu considérable. Messieurs de la maison de Rennel possèdent la seigneurie de ce lieu.

RIOCOURT. — Voyez *Villotte*.

RISTE, *ou* RICHE, *ou* RISSE. — Riste est un village du diocèse de Metz, situé entre Morhange au nord, et Château-Ouel au midi. On croit avec beaucoup d'apparence, que c'est de ce lieu que la maison de *Riste*, autrefois très-illustre en Lorraine, tirait son nom et son origine. Dans des lettres de 1313, 1315 et 1317, il est marqué que Riste est situé sur la *Fère*, ou la *Feste*. Mais nous ne connaissons dans ce pays ni rivière ni ruisseau du nom de *Feste*. La *Fenche* a sa source à *Audun du Roman*, passe à Boulange village du bailliage de Briey, elle entre sous terre et en sort plusieurs fois.

Quelques-uns ont cru que cette maison était une branche de celle de Lénoncourt; d'autres prétendent qu'ils ont la même origine que les comtes de Lunéville. Il est certain que les seigneurs de Riste ont possédé une partie de la ville et du château de Lunéville; et nous savons certainement que le prince Henri, dit *le Lombard*, fils de *Ferri de Bitche*, duc de Lorraine, et de Ludomille de Pologne, avait épousé *Agnès de Riste*, comme il paraît par leurs tombeaux dans l'église de l'abbaye de Senones, où l'on voit sur l'un les trois alérions, et sur l'autre deux cignes naissans, qui sont les armes de Riste. Cette maison est éteinte depuis le quatorzième siècle.

Alberic moine de Trois-Fontaines, sous l'an 1215, dit que Henri, comte de Bar, prit et rasa *le château de Riste*, au diocèse de Metz, parce qu'il causait de grands maux dans ce pays: *castrum quod dicebatur Rista in diocesi metensi, ipsi civitati injuriosum satis et damnosum comes Barri Henricus, in ascensione Domini potenter cepit et subvertit*. Je ne sais si ce château a été rétabli.

Les seigneurs de Riste portent ordinairement le nom de *Burnik* ou *Burnekin*. Je ne connais aucun saint de ce nom. *Bérénice* et *Véronique* sont des noms de femmes. *Burkard*, *Burchard*, *Gornik*, *Bernekaire*, *Werric*, *Guerric*, ont quelque rapport à ce nom de *Burnic*. Ne serait-ce pas le nom de *Nicolas* corrompu et estropié?

Riche est actuellement un village composé de quarante-deux familles. M. de Monthuc en est seigneur haut-justicier, ainsi que des villages dépendans, qui sont Souzolin et Liverquin; cette mairie de Riche a été séparée du comté de Morhange, qui appartenait autrefois à messieurs les comtes Rhingraves. Les anciens monumens font voir que Riche était autrefois un lieu assez considérable. Encore actuellement il y a une place nommée la *Rue-aux-Halles;* et on y montre encore une autre place, qui comprend environ douze jours de terre, qui faisait, dit-on, l'enceinte d'un monastère de religieuses. Ces terres sont actuellement cultivées. Il y a quelques années que l'on y découvrit deux cercueils, qui renfermaient les corps de deux religieuses bénédictines, à ce que l'on croit, qui furent d'abord réduits en poussière.

ROBÉCOURT. — Robécourt, en latin, *Roberti-Curia*, annexe de Blévaincourt, diocèse de Toul, office et recette de Bourmont, village situé sur le Mouzon, à deux lieues de Bourmont et de La Marche. L'église de ce lieu est sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son assomption. Il y avait autrefois une maison de templiers, à laquelle a succédé une commanderie de l'ordre de Malte. Bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Il y a environ cinquante habitans.

ROBERT-ESPAGNE. — Robert-Espagne, *Roberti-Spania*, village du dio-

cèse de Toul; sur la rivière de Saulx, à trois lieues de Bar: office, recette, prévôté de Bar pour les cas de haute-justice, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Louvent, *S. Lupentius*. Il y a, dans Robert-Espagne, cent cinq ou cent dix habitans. On y voit un château à M. de Bouvet, et sur le finage une maison forte fief, appelée *Pont-sur-Saulx*, et une forge à M. de Massilly.

Il y a cinq ou six maisons séparées du gros village et de l'autre côté de la rivière, qui sont de la paroisse de *Beurré;* c'est pourquoi ces maisons sont nommées la *Petite-Beurré* : elles payent les impositions publiques dans le village de Robert-Espagne, et ont part dans ses biens et usages communaux.

Robert-Espagne a titre de doyenné, et est situé sur deux rivières, l'Orne et la Saulx. Il y a à l'orient les doyennés de Bar et de Ligny; au midi celui de Dammarie, et tout le diocèse de Châlons-sur-Marne au couchant et au septentrion.

Le doyenné de Robert-Espagne est composé de vingt-quatre cures, de cinq annexes, d'une abbaye de prémontré, et d'un couvent du tiers-ordre de Saint-François.

Il y a sur le ban deux papéteries à messieurs Bugnon. Robert-Espagne est à trois lieues de Bar, et à deux de St.-Dizier.

ROCHE EN ARDENNE (LA). — La Roche en Ardenne, en latin, *Rupes Ardennæ*, ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, ainsi nommée à cause de la situation de son château sur une roche élevée et de difficile accès. Pour la ville de la Roche, elle est située sur la rivière d'Ourth dans un fond, qui est une espèce de précipice, environ à quinze lieues de Luxembourg vers le septentrion. Depuis l'incendie (1), qui la réduisit en cendres le premier dimanche de carême l'an 1704, elle est en mauvais état, et n'a pu encore se rétablir de toutes ses pertes; mais son château est de bonne défense. On conjecture qu'il a été bâti par les Romains, lorsqu'ils voulurent s'assurer des Ardennes, après en avoir fait la conquête.

Bertels, abbé de l'abbaye de Luxembourg, avance que Pépin d'Héristal en fit une maison de chasse, et y établit un grand véneur. Les naturels du pays montrent un siége taillé dans le roc sur la montagne de Corounmont, et l'appellent par tradition, *le siége de Pépin*, prétendant que ce duc d'Austrasie y donnait ses audiences, et s'y reposait des fatigues de la chasse. On voit dans le château de la Roche des inscriptions, qui font voir que la ville était considérable dès l'an 800, et on y montre une tour ancienne, nommée *la tour des Sarrazins*. On creusa dans cette tour, pour y trouver du salpêtre; mais on n'y découvrit qu'un grand amas d'os humains d'une grandeur extraordinaire.

Le premier comte de la Roche, connu par l'histoire, se nommait Henri, fils d'Albert III, comte de Namur, qui, ayant refusé de se joindre à l'évêque de Liége, et autres seigneurs du pays (1), qui avaient conclu entr'eux une *trève de Dieu*, et avaient établi un tribunal, nommé *le tribunal de Paix*, pour y terminer les différens, et juger les excès commis contre la tranquilité publique, se vit attaqué par tous les seigneurs des pays confédérés, pour l'obliger à l'observation de cette trève. Albert ramassa des troupes, et combattit vaillamment ses ennemis; mais accablé par leur nombre, il se retira avec ses gens dans son château. Après un siége de sept mois, il s'avisa d'un stratagème, qui lui réussit. Pour faire croire aux assiégeans que les vivres ne lui manquaient pas, il laissa sortir du château un cochon gras; alors les assiégeans firent la paix, et accordèrent au comte Henri, que les habitans de la Roche, et ceux des environs,

(1) Bertholet, hist. de Luxembourg, t. 1. page 295.

(1) Bertholet, ibidem page 296 et suivantes.

à une lieue de distance, seraient exempts de la juridiction du *tribunal de paix*. Cette guerre commença en 1088.

Venceslas, empereur d'Allemagne, de la maison de Luxembourg (1), lorsqu'il maria avec Antoine, duc de Brabant, sa nièce Elizabeth, fille de Jean, Margrave de Moravie et de Gorlitz, donna à cette princesse le duché de Luxembourg et le comté de Chiny; mais se réserva solemnellement la ville de la Roche et ses dépendances.

ROCHETTE *ou* ROCHOTTE (La), *près de Deneuvre*. — Nous avons dit un mot de l'ermitage de la Rochette ou Rochotte, près de Deneuvre et Baccarat. Cet ermitage est situé à un quart de lieue de Deneuvre en remontant la rivière de Meurthe, et du même côté. Il y avait anciennement une chapelle de sainte Magdeleine sur le rocher qui est auprès de l'ermitage de la Rochette. Depuis, l'ermitage fut transporté un peu plus bas, dans une grotte naturelle dans la même roche. C'est là, suivant la tradition des lieux voisins, que s'était retiré Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel d'Henri IV, après la bataille de Castelnaudary en 1632, où l'on croit cependant qu'il fut tué. Cette grotte est très-près du nouvel ermitage; elle n'est plus habitable depuis les ouvertures qui se sont faites au rocher.

L'ermitage de la Rochette est devenu recommandable par le séjour qu'a fait en ce lieu M. Duval, né à Artenay en Champagne, et très-savant dans la géographie, l'histoire et les médailles, et devenu bibliothécaire de sa majesté impériale en Toscane. M. Duval ayant perdu son père dès sa plus tendre jeunesse, et sa mère s'étant remariée, il se vit contraint d'abandonner la maison paternelle; il vint en Lorraine, où de maître en maître, il passa au service de l'ermite de la Rochette, qui lui enseigna l'agriculture, et le recommanda ensuite aux ermites de Sainte-Anne près Lunéville, près desquels sa principale occupation fut de garder les bestiaux. On peut voir dans la bibliothèque Lorraine l'article de ce respectable et vertueux philosophe. M. Duval a fait bâtir le nouvel ermitage de la Rochette au-dessus de la grotte de la Magdeleine, dont on vient de parler, sur une plate-forme dont la vue est très-belle, et continua à combler de ses bienfaits les ermites qui habitaient cette solitude.

(1) Zeyler, topogr. de Luxembourg, page 242.

ROCHOTTE (La), *prieuré*. — Voyez *Pierre*.

ROCOURT. — Rocourt, village sur le Mouzon, à une lieue et demie de La Marche, en latin, *Roodi-Curtis*, du diocèse de Toul, annexe de Tollaincourt, office et prévôté de La Marche, recette de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur : M. de Juvigny jouit du domaine.

RODANGE. — Rodange, *Rodangium*, village sur la Chiers, au diocèse de Trèves, office et prévôté de Villers-la-Montagne, recette et bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy, le roi en est seul Seigneur; il y a en ce lieu environ quarante habitans.

RODE-MACHEREN *ou* RODEMACH. — Rode-Macheren, *ou* Rodemach, village du pays de Luxembourg, situé entre Luxembourg et Dietenhoven, à quatre ou cinq lieues de Sierk. Les seigneurs de Rodemach ont fait autrefois grande figure dans le Luxembourg, et y ont souvent excité des soulèvemens.

Nous connaissons un Roland de Rodemach, qui fut nommé par le pape Urbain VI, à l'évêché de Verdun.

En 1431, en septembre, la ville de Rodemach fut prise et brûlée par ceux de Metz, avec six autres de sa dépendance. Le dommage en fut estimé à plus de cent mille écus. J'ai parlé ailleurs de la ville de *Richemont* et de sa ruine par les Lorrains, joints à ceux de Luxembourg et de Metz pour la guerre et la destruction de Rodemach, par les mêmes ennemis en 1483

Gérard de Rodemach après avoir fait serment de fidélité à Charles-le-Hardi (1), duc de Bourgogne et de Luxembourg, et ayant ensuite faussé son serment, et s'étant soustrait à l'obéissance qu'il devait à Marie, fille unique et héritière de Charles-le-Hardi, les châteaux de Rodemach et de Richemont furent assiégés, pris, rasés et confisqués. Voyez *Richemont*.

Les Français prirent et pillèrent le fort château de Rodemach sous les ordres du duc de Guise en 1639.

Les seigneurs de Rodemach étaient fort puissans dans le pays Messin; et l'histoire fait souvent mention de leurs exploits.

RODT, *près de* VIANDEN. — Roth, village proche de *Vianden*, ou *Vienne*, dans le duché de Luxembourg. Nous avons parlé ailleurs de Vienne ou Vianden, qui était chef-lieu d'un comté très-considérable, et dont la puissance était à peu près égale à celle même des comtes de Luxembourg.

Philippe comte de Vienne, qui comptait parmi ses vassaux plusieurs seigneurs de marque, fonda vers l'an 1250 ou 1253, près la ville de Vianden, à Rodt, une commanderie de chevaliers du Temple, auxquels il assigna des revenus considérables, et leur donna de grands privilèges.

Outre Rodt près de Vianden, on trouve encore Rodt village très-près de Morhange, deux lieues et demie au nord-ouest de Dieuze, et un autre Rodt, hameau, l'un des trois Hambach, à demi-lieue de Sarguemines.

ROGÉVILLE. — Rogéville, *Rogerivilla*, village du diocèse de Toul, office et recette de Pont-à-Mousson; baillage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron St. Remi. Il y a un petit ban séparé, appelé le *Ban St.-Paul*. Il y a à Rogéville environ trente habitans, une maison-fief aux héritiers de M. Courcier de Villers.

(1) Bertholet. Hist. de Luxemb. T. VIII, p. 9, 10 et suiv.

ROIAUMEY. — Roiaumey, en latin *Regalis hortus*, dépend de la châtellenie de Liverdun. Il y a apparence que le nom de *Royaumey*, vient du latin *Regius hortus*, ou *Regia mansio*, et que c'était une maison de plaisance des anciens rois d'Austrasie de la première et de la second race. La situation en est très-avantageuse pour la chasse, se trouvant entre grands chemins, faits à la façon des routes militaires. Il s'y est trouvé quantité de médailles antiques, qui font juger que ce lieu a été habité par les Romains.

ROLLAINVILLE. — Voyez Rabeuville.

ROMAIN-AUX-BOIS. — Romain-aux-bois, à une lieue et demie au nord-ouest de La Marche, village du diocèse de Toul, office de La Marche, recette de Bourmont; bailliage de La Marche, présidial de Langres parlement de Paris: la paroisse a pour patron St.-Evre.

ROMAIN-SUR-MEUSE. — Romain-sur-Meuse, *Romaria-supra-Mosam*, village situé sur la gauche de la Meuse, une lieue au sud-ouest de La Marche; du diocèse de Toul, office de Saint-Thiébaut, recette de Bourmont; la paroisse a pour patron St.-Martin. Il y a dans ce lieu un hôpital dédié à la Sainte-Trinité, fondé par les seigneurs. Le village contient environ soixante-quinze habitans.

On trouve encore *Romain*, petit hameau, à deux lieues au sud-est de Rosières.

ROMBAS *et* **VILLERS.** — Rombas, *Rombasium*, village du diocèse de Metz, à droite de l'Orne, deux lieues à l'est de Briey, office, recette et prévôté de Briey; le roi en est le seigneur haut et moyen justicier. La paroisse est dédiée à St.-Remy.

Villers est un hameau qui dépend de Rombas; M. de Raigecourt y est seul seigneur foncier. On compte dans ces deux lieux environ deux cents habitans.

ROMONT. — Romont, en latin *Rotundus-Mus*, village situé à gauche de la Mortagne à trois quarts de lieue de la

ville de Remberviller, vers le midi; diocèse de Toul. L'église paroissiale a pour patron St. Matthieu, apôtre. Seigneur, M. le marquis de Gerbéviller, bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Il y a dans ce lieu un prieuré de l'ordre de St.-Benoît, dépendant de l'abbaye de Beze en Bourgogne, au diocèse de Langres. Saint Dié (*Deodatus*), sortant de son diocèse de Nevers, pour se retirer dans la solitude, s'arrêta à Domont vers la fin du septième siècle, y fit un miracle, en aidant par ses prières, un entrepreneur à poser une poutre, qui se trouva trop courte au faîte de l'édifice, que le seigneur du lieu, nommé Asclepas, faisait élever. Asclepas pria le saint de lui donner deux de ses disciples, *Villigot et Martin*, pour y établir un monastère, ce que le saint lui accorda sans peine. Ces deux disciples de Saint Dié y vécurent avec tant d'édification, qu'ils y sont honorés comme saints, et reconnus pour patrons du prieuré, qui est possédé en commande par M. le comte de Lamberti, abbé commendataire de Bouzonville.

Mais il faut que le prieuré de Romont ait été détruit et abandonné avant l'an 1097 (1), puisqu'on assure que vers ce temps-là, un saint religieux de Moyenmoutier, nommé *Hugues*, bâtit les prieurés de Romont, de Schures, de Léomont et de Clermont près St.-Dié, et commença le prieuré de Bellevalle dans la forêt de Ternes.

Le château de Romont est aujourd'hui en ruine. Il était situé sur une petite éminence à l'extrémité du village, ou du bourg de Romont. Le duc Ferri III, en 1208 par un traité de paix qu'il fit avec Thiébaut comte de Bar, son beau-père, s'engagea de détruire le château de Romont, et promit de ne le rétablir que du consentement dudit comte de Bar, lequel tiendra en ses mains les châteaux de Dun et de Châtenoy, jusqu'à ce que le duc ait accompli sa promesse. Par le même traité, Ferri s'engage de ne pas faire de paix avec Thierri, seigneur de Romont, sans y comprendre ledit Thiébaut, comte de Bar.

Le même duc Ferri III, en 1297 était maître de Romont, comme il paraît par son testament de cette année, puisqu'il ordonne qu'au cas que la duchesse Marguerite son épouse, lui survive, l'on prenne sur ses revenus de Lunéville, de Gerbéviller et de Romont, de quoi satisfaire aux legs pieux énoncés dans son testament.

RONCOURT.—Roncourt, *Roncuria*, village à deux lieues et demie au sud-est de Briey, à trois de Metz, annexe de St.-Privat, ou St.-Privé-la-Montagne, diocèse de Metz, office, recette et prevôté de Briey, cour souveraine de Nancy, bailliage de Briey: le roi en est seul seigneur: il y a dans le lieu une église sous l'invocation de St. Georges.

Nous avons parlé d'un autre *Roncourt* auprès de Beaufremont, à trois lieues de Bourmont. Voyez l'article *Beaufremont*.

ROSELIEURES. — Roselieures, *Rosulicæ*, village à droite de l'Euron, à trois lieues de Lunéville et de Châté, bailliage de Châté, diocèse de Toul; l'église est dédiée à St.-Martin. Seigneur, le roi et le seigneur de Bayon.

RORTÉ. — Voyez SIONNE.

ROSIÈRES-AUX-SALINES. — Rosières-aux-Salines, petite ville située sur la rivière de Meurthe, à trois lieues de Nancy, à deux lieues et demie de Lunéville. Elle est célèbre par ses Salines et par les sources d'eau salée, et qu'on tire d'une espèce de puits profond de trente pieds par le moyen d'une pompe, qui ne cesse de pomper l'eau nuit et jour, à l'aide d'une machine, qui est mise en mouvement par une roue posée sur le coulant de la rivière de Meurthe. Cette roue fait mouvoir grand nombre de perches attachées les unes aux autres bout à bout, et qui se terminent à la pompe dont on a parlé. La source d'eau salée est dans une île de la Meurthe, dans

(1) Historia Mediani Monast. p. 266.

laquelle sont les salines. Lorsque la roue dans les grandes gelées, ne peut tourner par le mouvement de l'eau de la rivière, on emploie les chevaux, qui par le moyen d'une grande roue, font jouer la pompe et monter l'eau par des seaux, qui se déchargent dans un grand réservoir, composé de bons madriers en chêne.

La source d'eau salée est fugitive, difficile à extraire et à séparer de quelques sources d'eau douce qui se trouvent dans le même endroit, ce qui demande une grande attention et un travail continuel. Elle n'est au plus qu'à quatre degrés dans son état naturel : mais on y supplée par un bâtiment de graduation, ordonné par lettres-patentes de sa majesté polonaise du 13 novembre 1738, et commencé au printemps suivant. La longueur de ce bâtiment est de plus d'un cinquième d'une lieue française ; il est fort haut, couvert de tuiles, et rempli d'épines, entre lesquelles, l'eau de la source élevée par des pompes se distribue par une infinité de chéneaux, retombe dans un bassin aussi long que le bâtiment, et perd dans sa chute, par la seule action de l'air, une grande partie de l'eau douce qui s'y trouvait mêlée : en sorte que l'eau à saliner, prise dans ce bassin, se trouve ordinairement à onze degrés, et par conséquent de la même force que la source de Château-Salins, que l'on ne gradue pas. On prépare, dans la saline de Rosières les sels d'*epsum et ammoniac*, dont le privilége exclusif fut accordé par arrêt du 5 octobre 1741. M. le dauphin visita ces salines au mois de septembre 1744. Par le moyen de cette graduation, on a diminué considérablement la dépense pour la cuisson du sel, on a supprimé grand nombre de poêles, et on a épargné une très-grande quantité de bois ; ce qui augmente d'autant le revenu des salines, le nombre des ouvriers n'étant plus si grand, et le sel s'y faisant en égale qualité.

On a voulu dire que le sel de Rosières, depuis cette invention, ne salait plus comme autrefois, qu'il était moins cuit et moins fort ; mais ceux qui ont examiné la chose avec plus de soin, n'y ont pas remarqué de différence sensible. J'ai donné à la fin de ma dissertation sur les salines de Lorraine, une description assez ample, de cette graduation, qui a 3,500 pieds de longueur.

Je n'ai vu aucune ordonnance des ducs de Lorraine, qui oblige leurs sujets à prendre du sel dans leurs salines, et à un certain prix. Mais ces princes ayant acquis la propriété de toutes les salines de Rosières, et s'étant associés avec les évêques de Metz, pour la régie commune des salines de l'évêché de Metz et du duché de Lorraine, leurs sujets se sont vus forcés insensiblement, de se pourvoir de sel dans les greniers du duc, n'y ayant pas moyen d'en avoir d'ailleurs ; surtout depuis la suppression des salines de Vic, où la plupart des anciens monastères avaient leurs poêles à faire leurs sel.

Les officiers de la saline de Rosières, sont chargés de fournir chaque année, 6,500 muids de sel. Le muid de sel est composé de 16 vaxels, le vaxel de 16 pots : le pot étant supposé peser deux livres, le poids du muid serait de 512 livres : ce poids varie de peu au-dessus ou au-dessous. Comme la quantité de sel qui se tire des salines du pays, excède de beaucoup la consommation qui s'y en fait, on vend l'excédant pour l'Alsace, le Palatinat, le pays de Trèves, Mayence, Spire, Vorms et autres terres situées en deçà du Rhin ; et quelquefois même au-delà de ce fleuve dans le Brisgau, etc.

Rosières ci-devant avait titre de prévôté. Depuis la création des nouveaux bailliages en 1751, il a été érigé en bailliage, qui est borné au midi par celui de Châté, à l'orient, au nord, par les bailliages de Lunéville et de Nancy, du côté de Vézelize, il s'étend jusqu'à la Moselle. Le bailliage est composé de 32 communautés. La nouvelle église paroissiale dédiée à saint Pierre, est bien bâtie, à gauche de la rivière sur la place publique, au milieu de laquelle il y a une fontaine.

Il n'est point parlé de Rosières dans les anciens géographes, et ce lieu n'est devenu célèbre que par les salines ; et encore ces salines sont-elles beaucoup plus modernes que celles de Vic, de Marsal, de Moyenvic et de Salone. Dans les chartres de ce pays-ci et de l'Alsace, on remarque que les anciennes abbayes avaient des poëles à faire du sel dans les salines de Vic, de Marsal, de Salone et de Moyenvic; mais on ne parle des salines de Rosières, que vers le XII siècle.

Dans les commencemens, et avant que les souverains eussent mis les sels en partie, chaque seigneur, chaque abbaye, chaque particulier, pouvait avoir ses poëles à faire le sel, et le distribuer à sa maison, à ses sujets et à ses domestiques, ou le vendre à des étrangers, comme on vend les autres marchandises. Cela paraît par toute l'histoire, et nous en avons donné des preuves dans notre dissertation sur les salines de Lorraine.

On croit que le duc Mathieu I, qui commença à régner en 1139, donna Rosières et Lenoncourt à Drogon de Nancy, chef de la maison de Lenoncourt en échange de Nancy, qui appartenait à Drogon ; mais alors, Rosières était peu de chose, il ne consistait que dans une maison forte et un bourg assez peu considérable. Ce lieu n'est devenu célèbre que depuis la découverte de la source d'eau salée, On ignore le temps précis de cette découverte, mais je ne la crois pas plus ancienne que l'an 1209. Au mois de février 1231, Aubry, sire de Rosières, convient avec le duc Mathieu II, que le duc ne peut tenir à Rosières, entre le grand Pont et le Châtel, que trois ménages de Metz ; et le même Aubry de Rosières reprend dudit duc, tout ce qu'il tient à Rosières et au ban, excepté La Motte, qu'il tient du comte des Deux-Ponts.

Il est certain que la maison de Rosières, une des principales branches de celle de Nancy-Lenoncourt, posséda la ville, le château et la plupart des salines de Rosières jusqu'au temps du duc Ferri III, qui a régné en Lorraine depuis l'an 1250 jusqu'en 1303, et les acquit des seigneurs de la maison de Rosières et d'autres seigneurs, en leur donnant de l'argent ou d'autres terres en échange.

Dans la guerre que la duchesse Marie de Blois, régente de Lorraine (1), fit à la ville de Metz en 1350, les Messins firent irruption dans la Lorraine, pillèrent et brûlèrent Frouart, Rosières-aux-Salines, ruinèrent les deux maisons fortes, qui y étaient, et abattirent le parc d'Einville-au-Jard.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1371, les mêmes Messins étant entrés en guerre contre le duc Jean (2), et aidés de quelques troupes d'aventuriers, qu'ils avaient pris à leur service, coururent une grande partie de la Lorrraine, ruinèrent la moitié de Rosières-aux-Salines, et n'en sortirent qu'après y avoir demeuré douze jours.

Pendant la guerre de Charles-le-Hardi duc de Bourgogne (3), contre René II, duc de Lorraine, Malhortie, qui commandait à Rosières, et d'Oncnstein, qui commandait à Lunéville pour le duc René, se jetèrent au milieu de la nuit dans le bourg de Saint-Nicolas, au mois de décembre 1476, et y égorgèrent tous les soldats Bourguignons qu'ils y trouvèrent. Le duc Charles-le-Hardi, qui était au siége devant Nancy, résolut d'en tirer vengeance, et marcha avec une bonne partie de ses troupes vers Rosières, qu'on lui avait décrit comme un lieu de peu de résistance. Il envoya une partie de ses gens contre la ville, mais Malhortie les repoussa vigoureusement, et le duc, qui de la hauteur, considérait la situation de la place, qu'il voyait toute environnée d'eau répandue dans la prairie, crut que c'était une ville considérable, et que ces eaux étaient celles des fossés et des environs de la ville. Il jugea à propos de retourner

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, page 358.

(2) Ibid. p. 391.

(3) Histoire de Lorr. t. 5. page 360.

au siége devant Nancy, et de ne pas fatiguer inutilement son armée devant Rosières, dont la prise lui était d'une bien moindre importance.

Les Salines de Rosières furent ruinées vers l'an 1487, ou du moins on cessa alors d'y travailler. Quelques-uns croyent que cela arriva par le défaut de bois, ce qui me parait peu vraisemblable, vu la quantité infinie de bois qui se trouve dans les montagnes de Vôge, d'où il descend par la rivière de Meurthe, qui passe à Rosières. Ce qui est certain, c'est qu'en 1563 elles furent rétablies par la duchesse Christine de Dannemarck, après 79 ans d'interruption, comme il se voit par l'inscription suivante, qui se lit sur la grande porte de la saline.

SED NUMQUAM CADIMUS (1).

Très-haute, très-excellente et très-puissante Princesse Christine, par la grace de Dieu, Royne née de Dannemarc, Suede, Norvegue, des Gots, Vandales, Sclavons, duchesse de Slesvich, Holstein, Storman, Dietmurse, Lorraine, Bar et Milan, comtesse de Oldenbourg, Delmenhorst, Blâmont, et dame de Dorthone et Caltra, l'an 1563, *le premier jour de Février*, a fait ériger de fond en comble cette présente saline, à l'avancement du bien public de Lorraine, laquelle avait été désertée 79 ans auparavant.

Il y a dans la dépendance de Rosières, plusieurs censes et fiefs, tels que *Cuite-Féve*, ou *Cute-Féves*, *Cultura fabarum*, commanderie de l'ordre de Malte; la *Crayère*, cense-fief, où se voit une chapelle. Le *Rayeul*, *Xoudailles*, château et cense, haute-justice; la *Grange*, la *Petite-Rosières*, *Portesseux*, ou *Porcieux*, maison franche, avec de belles dépendances, à droite de la Meurthe; c'était autrefois une jumenterie, ou espèce de haras.

L'ermitage de la Belle-Croix, dont M. de Mitry est collateur. L'ermitage de saint Sigismond.

Prieuré des SS. Innocens de Rozières.

Le prieuré des SS. Innocens de Rozières fut fondé en 1621, par messire Bonaventure Renel, grand-doyen de Saint-Dié, qui le donna aux pères bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. Il leur céda sa chapelle des SS. Innocens, située entre le château et la saline, le logement joignant avec un jardin, les ornemens de l'église, quelques biens-fonds et quelques rentes constituées. Son testament, par lequel il fait ces donations, est du 30 décembre 1621.

Lès Pères Cordeliers de Rozières,

Les pères cordeliers ont aussi une maison à Rozières, où ils furent établis par la piété des ducs de Lorraine au commencement du seizième siècle; c'était autrefois une maison de recollets. Le couvent des cordeliers fut reconstruit en 1671.

Hôpital de Rosières.

L'hôpital de Rosières est dans le faubourg, d'un revenu assez modique. On a uni à cet hôpital, le 17 février 1613, la chapelle de Saint-Michel avec son revenu. M. Thirion, procureur-général de Lorraine, y fonda, en 1447, une chapelle en l'honneur de saint Jacques.

La ville de Rosières avait deux bourses au collége de La Marche à Paris, dont le fondateur, Guillaume de la Marche, avait été curé de Rosières.

Rosières-aux-Salines porte d'azur, à une épée d'argent, émanchée d'or, mise en pal la pointe en haut, et côtoyée de deux roses d'argent.

Antiquités trouvées à Rosières.

Au commencement de juillet de l'année 1729, quelques-uns de ces ouvriers, qui sont occupés à ramasser et piquer les bois des salines de Rosières, pour les amener à bord, trouvèrent, au bord de la Meurthe, au-dessus d'une métairie nommée Morteau, à une demi-lieue de Rosières-aux-Salines, et à un quart de lieue de Dame-levière, trouvèrent, dis-je, dans

(1) C'était la devise de Christine de Dannemarck.

un pré, à huit pieds de profondeur en terre, les antiquailles dont nous allons parler. Ce pré se trouvait ci-devant à plus de 20 toises de la rivière; mais comme, depuis quelques années, la Meurthe a pris son cours de ce côté-là, elle a découvert des bouts de flèches de bronze, longs d'environ deux pouces, y compris le manche, ou la queue qui s'emboitait dans le bois de la flèche. Il y en avait environ un millier de cette sorte. Il s'y trouva aussi des bouts de dards ou de piques, aussi de cuivre, dont le manche où la queue était ronde et creuse, pour recevoir les bouts du bois de la pique qui s'y emboîtait. Ces bouts de piques sont longs d'environ un pouce. On découvrit, aussi au même lieu, des manières d'espontons, une petite enclume, et d'autres petites machines de même métal. Le tout fut apporté à son altesse royale madame la duchesse de Lorraine, et à monseigneur le prince Charles son fils, qui ordonnèrent de fouiller incessamment au même endroit; mais je ne sache pas qu'on y ait trouvé autre chose. On conserve dans le cabinet de notre abbaye de Senones, quatre de ces bouts de flèches et un bout de pique.

Ces pièces sont d'airain jetées en fonte. On sait qu'anciennement on employait l'airain pour une infinité de choses, où nous employons aujourd'hui le fer et l'acier; nous avons vu des clous, des stilets, des aiguilles à coudre, des charnières ou gonds de portes, des armes de toutes sortes, des instrumens de sacrifice, de labourage, de cuisine, le tout de cuivre. Hésiode (1) dit même que les anciens se servaient d'airain au lieu de fer, parce qu'alors le fer n'était pas encore découvert : *leurs armes étaient d'airain, de même que leurs instrumens de labourage, parce que le fer n'était pas encore inventé.* Proclus, expliquant ce passage d'Hésiode, dit que les anciens se servaient d'airain dans la fabrique de leurs armes, et qu'ils avaient, pour cela, une trempe particulière, laquelle ayant été oubliée, on fut obligé de se servir de fer. Tzetzez, autre commentateur d'Hésiode, témoigne la même chose, de même que le scoliaste d'Apollonius de Rhodes. Lucrèce, dans son ouvrage de la nature des choses, dit (1) :

Arma antiqua manus............
Et prior erat æris, quam ferri cognitus usus.

Homère, dans une infinité d'endroits, parle des armes d'airain, dont se servaient les héros du siége de Troie (2). Il parle aussi des roues de charriot armées de bandes d'airain, et des branches ou des rais de cuivre autour de l'essieu. Xénophon, beaucoup plus récent qu'Homère, fait souvent mention d'armes de cuivre, et d'autres instrumens du labourage, de la même matière (3).

Dans la sainte écriture, les autels, les pêles à feu, les autres instrumens du tabernacle de Moïse et du temple de Salomon, de même que les armes de Goliath, sont presque toutes d'airain. Quelques grammairiens ont même avancé, que, chez les anciens, l'airain se mettait pour toutes sortes de métaux, mais ce sentiment est insoutenable. Les textes des auteurs que nous avons cités, sont trop formels pour le cuivre; et les mêmes auteurs sacrés et profanes, savent fort bien marquer le fer, comme différent de l'airain, quand il en est question. L'usage du fer était inventé dès avant le déluge, puisqu'il est dit que (4), *Tubalcain fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri*, et que Moïse, plus ancien que les auteurs dont nous avons parlés, fait mention du fer, comme différent de l'airain en plus d'un endroit. *Levit.* 1. 17. *Numer* XXXI 22. *Deuteron.* VIII. 9. XIX. 9. XXVII. 5. XXVIII. 5. On voit le même dans Josué, les Juges, Job les livres des Rois.

Nous avons même des preuves que les anciens Celtes ou Gaulois se servaient de

(1) Hésiod. opus et dies.

(1) Lucret. de rerum naturâ.
(2) Homer. Iliad. H. E. A.
(3) Xénoph. Cyroped.
(4) Genes. IV. 22.

SAINTOIS. — Les Saintois *ou* Saintoy, comté ou pays de Lorraine, dans le diocèse de Toul, lequel a donné son nom à un doyenné sous l'archidiaconé de Vitel. Ce doyenné comprend soixante paroisses ou environ. Le Saintois est appelé dans les titres *Segintensis Comitatus*, ou *Segintensis pagus*, ou *Suentisium*. Il est situé entre le Chaumontois, *Calvomontensis pagus* à l'orient, l'Ornois, *Odornensis* au couchant, le Toulois et le pays de *Wide* ou *Void* au nord, et le *Soulossois* et le pays de Mirecourt au midi. Il nous paraît que le chef-lieu de ce comté est *Selvigneïum*, ou *Salviniacum*, Sauvigni ou Savigni, célèbre encore aujourd'hui par un village et un château à deux lieues de Mirecourt et une de Charmes.

Quant au pays Saintois, *Seginensis*, ou *Septingensis pagus*, Frédegaire parle d'un de ses comtes : le partage des états de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, fait au IX[e] siècle, fait aussi mention du Saintois, et les annales de saint Bertin lui donnent le titre de comté, sous l'année 839. Le manuscrit de la vie de saint Amon, évêque de Toul au quatrième siècle, dit, que ce saint prélat se retira dans un désert du Saintois. *Sanctesii territorii*. Dans la vie de Bertholde, évêque de Toul, qui siégea depuis l'an 995 jusqu'en 1020 (1), il est dit qu'il obtint de l'empereur Henri, le droit de chasse sur la Meuse, depuis le comté de *Seginthe* jusqu'à Sorcy : *Impetravit ab Imperatore Henrico, bannum venationis à Seginthensi comitatu, usque Sortiacum*. Et dans le livre des miracles de saint Evre, un clerc demeurant dans le Saintois, *Segintensis pagi indigena*, fut délivré d'un démon dont il était possédé, par les mérites de saint Evre, et par les prières de St. Gauzelin. Il y a apparence que c'est le *Saintois*, qui est nommé *Suentisium*, dans le partage des deux rois Charles et Louis en 870. Le Saintois y est joint au Chaumontois, à l'Ornois et au Soulossois ; ce qui revient parfaitement à la situation que nous lui donnons ici.

Eve, comtesse de Chaumontois (1), donna à l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, le fief de Nantioncourt, dans le district de Sélincourt, au comté de Saintois. Il y a eu des comtes de Saintois autres que celui dont il est parlé dans Frédegaire. Hugues II, mari de la comtesse Eve, était comte de Chaumontois et de Saintois ; et Riquin, père de l'évêque Udon, jouissait de ce dernier comté, au commencement du XI[e] siècle. Le livre des miracles de saint Mansui, en rapporte un, qui se fit en faveur d'un gentilhomme fait prisonnier dans un combat donné entre les comtes de Bar et de Saintois : *In congressione, quæ facta est ante Tullum, à Sanctensi et Barrensi Comitibus*.

Le pays de Saintois changea son nom en celui de Vaudémont, sur la fin du XI[e] siècle. Théodoric, duc de Lorraine, en ayant donné les terres à Gérard son frère, l'empereur les érigea en titre de comté, et lui donna le nom de *Vaudémont*, à cause du château que le prince Gérard avait fait bâtir sur une montagne, qui portait déjà ce nom. Il y a cependant toujours une partie du comté de Vaudémont, qu'on continue d'appeler le *Saintois*. Ce comté, autrefois séparé du duché de Lorraine, y a été réuni par le duc René II, l'an 1473.

SAIZEREY - SAINT - GEORGE. — Saizerey, *Cæsaræ arces*, village du diocèse de Toul, à trois lieues et demie au nord-ouest de Nancy, à deux lieues et demie de Pont-à-Mousson : balliage de Nancy. La paroisse a pour patron St. George. Seigneur, le roi.

Saizerey-St.-Amand est annexe de Saizerey-St.-George. L'église est dédiée à St. Amand.

SALES. — Sales, village d'Alsace, dépendant de la seigneurie de Villers, diocèse de Strasbourg, situé sur les confins du territoire de l'abbaye de Senones du côté de l'orient méridional, sur le che-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 145.

(1) Benoit, hist de Toul, p. 61.

min de Lorraine en Alsace, dans les montagnes de Vôges. Ce lieu est connu dans le titre de fondation ou de dotation de l'abbaye de Senones, en 661 ou 662, sous le nom de *Strata Sarmatarum*, le chemin des Sarmates, des Vandales ou des Hongrois. Ces peuples, ou d'autres Barbares sous leurs noms, avaient dès lors pénétré en Austrasie par ce passage; circonstance dont on n'a d'ailleurs aucune preuve certaine et distincte, ni du lieu de leur passage.

Mais ce qui fait conjecturer qu'au lieu de *Strata Sarmatarum*, il faut lire, *Strata Salinatorum*, est, que le village de Sales prend son nom du *Sel* et des *Sauniers* qui passent par là, venant des Salines de Lorraine, pour porter le sel en Alsace; et que l'on trouve deux titres de l'abbaye de Moyenmoutier, l'un de l'an 1222 au mois d'avril, par lequel G., abbé de Moyenmoutier, et H., abbé d'Etival, font un accord entr'eux, au sujet d'une forêt située entre le chemin des *Sauniers*, *Via Salinaria*, et la fontaine nommée, *du Jourdain*, *Jourdain-Fontaine*. La situation des lieux demande qu'on entende *Via Salinaria*, du chemin qui conduit de St. Blaise à Sales.

La paroisse de Sales est dédiée à saint Barthelémy, apôtre.

Il y a près de Sales, des verreries, au lieu nommé le *Ham*. On y fait des verres d'assortiment de toutes sortes, et des gobelets que l'on grave fort proprement. Sales est un grand passage, non seulement pour les sels qu'on tire des salines de Lorraine pour l'Alsace et la Suisse; mais aussi pour les vins d'Alsace que l'on transporte en Lorraine jusqu'à Metz, et pour le blé et l'avoine que ces deux provinces se communiquent l'une à l'autre. Sales est environ à trois lieues de Senones à l'occident, et à deux lieues et demie de Villers vers l'orient,

SALIVAL, *abbaye de Prémontré*. — Salival, *Salina-Vallis*, abbaye de l'ordre de prémontré, diocèse de Metz, à une lieue de Marsal, et autant de Vic, à un quart de lieue de Moyenvic: souveraineté de France. Son nom de Salival, est dérivé des eaux de la Seille et des sources des environs, qui sont presque toutes salées en divers degrés, les unes plus, les autres moins. Cette abbaye reconnait pour fondatrice la comtesse Mathilde, qui se qualifie comtesse de Hombourg ou de Hambourg, et qu'on croit être de la maison de Salm. Cette abbaye est fille de celle de Justemont, qui y envoya une colonie de religieux vers l'an 1195, qui est l'année du testament de cette comtesse.

On y voit des mausolées de quelques comtes de Salm. Entr'autres, ceux de Henri, comte de Salm, mort en 1292; de Jean VIII, comte de Salm, maréchal de Lorraine, dont le tombeau est en marbre, mort le 15 mars 1548, et celui de Louise de Stainville, son épouse, morte le premier juin 1586. On y remarque aussi les épitaphes de plusieurs personnes de distinction, inhumées dans l'église de cette abbaye. La réforme fut introduite à Salival en 1614.

Saint-Livier.

Environ à un quart de lieue de Salival, sur le chemin qui conduit à Moyenvic et à Marsal, on trouve une chapelle consacrée en l'honneur du martyr St. Livier, qui fut tué en cet endroit pour cause de la religion, par les Huns. On y voit une fontaine, dont les eaux, dit-on, sont salutaires ponr plusieurs maladies.

SALLEMAGNE.— Sallemagne, *Sallemania*, gros village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie au levant de Bar, une lieue et demie au nord de Ligny; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. MM. Paris et de Rambur en sont seigneurs.

La paroisse a pour patrons, saint Amand et saint Martin, dont chacun de ces deux saints est honoré dans une église différente, et qui a son ban particulier et distingué.

SALM-EN-VOSGES.— Tout le monde sait que la maison de Salm a plusieurs branches, dont la principale et la plus an-

vôté et la seigneurie de Sampigny. L'évêque consentit, par lettre du 10 septembre 1383, qu'après sa mort, le tout revint sous la puissance du duc.

En 1457, René, roi de Sicile, donne à Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun (1), pour sa vie durant, la terre de Sampigny avec ses dépendances, réversibles au duc de Lorraine après la mort dudit évêque.

Sampigny n'a rien de remarquable aujourd'hui, que le beau château bâti par Louis de Lorraine, prince de Phaltzbourg, possédé depuis par le prince de Ligne, ensuite par M. d'Issoncourt, et enfin par messieurs Paris. Il est chef-lieu du comté et de la prévôté de Sampigny; office et recette de Commercy, bailliage de Bar. M. Piérard, curé de Sampigny, a composé l'histoire de Sampigny, avec les plans de ce lieu, anciens et modernes, en un volume *in-folio*, manuscrit, entre les mains de l'auteur.

Sampigny avait été érigé en comté dès le 13 juillet 1712 par le duc Léopold, en faveur de M. d'Issoncourt : mais le duc François III, en fit une nouvelle érection, le 2 mars 1730, pour M. Paris, et déclara la première sans effet.

Minimes de Sainte Lucie.

Sur la montagne voisine de Sampigny, on voit un couvent de pères minimes, dont l'église est dédiée sous l'invocation de Ste. Lucie vierge écossaise, bien différente de sainte Lucie vierge et martyre de Syracuse, dont nous faisons la fête le 13 décembre. La vie de sainte Lucie de Sampigny, a été insérée dans la chronique des minimes, à l'an 1625, *num.* 2, *pag.* 543. Cette vie a été prise des Leçons de l'office de sainte Lucie. Voici ce que l'on sait de cette sainte.

On tient dans le pays, par tradition (2), qu'elle était fille d'un roi d'Ecosse. Elle vint en Lorraine, pour éviter la corruption des mœurs, qu'elle voyait dans la cour du roi son père, et s'arrêta sur une montagne près de Sampigny, où elle se mit au service d'un homme riche, nommé Thiébaut, dont elle garda les brebis jusqu'à la mort de son maître, qui, touché son mérite, l'institua son héritière. Elle bâtit sur cette montagne une église en l'honneur de la sainte Trinité, de la Sainte Vierge et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Cette église, bâtie sur la grotte, où la sainte avait accoutumé de faire ses prières, surtout pendant la nuit, servit de paroisse au bourg de Sampigny.

Après sa mort, dont on ne sait pas le temps, les habitans de Sampigny bâtirent, pour leur commodité, une église dans le bourg, sous l'invocation de sainte Lucie; en sorte néanmoins qu'ils iraient, dans certains jours de l'année, en leur paroisse primitive, et que le corps de la sainte reposerait la moitié de l'année en l'église d'en bas, et l'autre moitié en celle d'en haut; ce qui se pratique encore aujourd'hui. En effet la châsse de sainte Lucie est déposée dans l'église d'en bas ou de Sampigny, depuis la fête de saint Simon et saint Jude jusqu'au lundi de Pâques, auquel jour on la reconduit processionnellement dans l'église d'en haut des religieux minimes; et elle reste en cette église jusqu'à la fête de saint Simon, qu'on la ramène de même en procession dans l'église d'en bas.

On ne nous dit pas en quel temps, ni par quel évêque le corps de sainte Lucie fut levé du tombeau. Ses ossemens se conservent dans une châsse de cuivre, ornée de figures d'évêques en relief : le chef ne s'y trouve pas. La tradition veut que le roi d'Ecosse son père, ayant envoyé des gens en France pour chercher sa fille Lucie, ils en eurent enfin des nouvelles du côté de Verdun; et que, l'ayant trouvée morte à Sampigny, ils prirent sa tête et la portèrent en Ecosse, pour preuve de leur perquisition. On m'a assuré que, dans la visite que l'on fit, il y a quelques années, de la châsse de sainte

(1). Ibid. p. 398.
(2) Hist. de Lorr. T. IV, p. 746. Hist. de Verdun, p. clxiv.

Lucie, M. Couturier, chirurgien, qui en examina les os, trouva que la tête y manquait, et que les autres os ne paraissaient que d'une fille de neuf à dix ans.

Dans une visite que l'évêque de Verdun, Henri d'Apremont, l'an 1333, fit de son diocèse, il fit ouvrir la châsse des reliques de sainte Lucie, dont on faisait l'office le 19 septembre dans tout le diocèse, lequel fut retranché dans le bréviaire que l'évêque Pseaume fit imprimer. Le lieu où reposent les reliques de cette sainte, a toujours été fréquenté par un grand nombre de pélerins : ce concours a augmenté, surtout depuis que la reine Anne d'Autriche, eut la dévotion d'y aller pour demander à Dieu un dauphin à la France, par conséquent avant l'an 1638, qui est l'année de la naissance de Louis XIV. Les femmes mariées l'invoquent pour obtenir de Dieu la fécondité.

Les miracles que la tradition attribue à sainte Lucie, sont entr'autres : que, penpendant la nuit il coulait du rocher, de l'huile, pour éclairer sa lampe dans la caverne où elle faisait ses prières : qu'elle apporta dans son tablier des charbons ardens sans le brûler, depuis Sampigny jusqu'à la maison de son maître sur la montagne, à un quart de lieue de là : qu'après sa mort, deux notables du pays fort incommodés étant venus l'invoquer sur son tombeau, ils furent incontinent guéris.

Le couvent de Ste.-Lucie, situé sur la montagne au midi de Sampigny, était anciennement un oratoire consacré à cette vierge et desservi par quatre prêtres séculiers, qui subsistaient des aumônes qu'on y faisait. Dans la suite on y érigea une belle église, qui fut bâtie par la piété et la libéralité des fidèles.

Les pères minimes furent introduits dans cette église vers 1620, par un prince de la maison de Lorraine, sur la montagne de Ste.-Lucie.

C'est dans les jardins du couvent des pères minimes, et dans le bois voisin, que croit le bois appelé de sainte Lucie, dont on fait différens ouvrages de marquéterie et autres. C'est, dit-on, une espèce de cerisier, surnommé, *à trochets*. Il est odoriférant, d'une couleur tirant sur le rouge, et produit une espèce de cerise noire et amère. On dit qu'il en croit de semblables dans les forêts du Lyonnais, et proche de Genève. *Voyez* le Dictionnaire de Trévoux, au mot Cerisier.

Sampigny porte d'or, à la face d'azur, chargé en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent. Couronne de comtes : supports, deux lions au naturel.

Giroüet.

Plus loin de Sampigny, dans un vallon agréable et arrosé d'un beau ruisseau, est le monastère de Giroüet, occupé par des religieux ou ermites de saint Augustin. Ce monastère est tout environné de fossés pleins d'eau. Il ne paraît pas qu'il ait jamais été un prieuré. C'était seulement une retraite pour des ermites, qu'on croit y avoir été établis par Heimon évêque de Verdun, dans le onzième siècle.

SANCY. — Sancy, *Sancium*, petit bourg ou plutôt village où il y avait ci-devant prévôté royale, est situé à une lieue de la rivière de Crune et de l'abbaye de St.-Pierremont, à deux lieues au nord de Briey, et à quatre de Thionville et de Longwy, cinq d'Etain, et quinze de Nancy. Sancy est du bailliage de Briey, diocèse de Trèves. Le roi en est seul seigneur.

Il y a dans ce bourg, un prieuré de la dépendance de l'abbaye de St.-Hubert, dans lequel réside un religieux de cette abbaye. Le château est ruiné, la place et les démolitions en ont été ascensées à divers particuliers. Il y a environ soixante habitans à Sancy.

Le concile de Constance (1), en 1414, avait député les évêques de Carcassonne et d'Evreux, avec Guillaume de Viller, le doyen de Séez, Benoît Gentien docteur en théologie, et Jacques de Lespars docteur en médecine, ponr prier le pape Benoît XIII, de rendre la paix à l'église,

(1) Histoire de Lorraine, T. III, nouv. édit. p. 566.

évêque de Metz. Ce prélat ne marque pas le nombre de chanoines qui y devaient être, mais il exprime les cinq dignités, qui sont : le prévôt, le doyen, le chantre, le custode ou sacristain, et l'écolâtre.

Il parait qu'il y avait à Sarbourg une maison des chevaliers de l'ordre teutonique.

Outre la collégiale dont on vient de parler, dédiée à saint Etienne, il y avait encore à Sarbourg un couvent de franciscains ou de capucins, et une communauté de sœurs de Remingen.

SARBRUCK, *ou* **SARBRUCHE,** *sur le chemin de Metz à Trèves.* — On connait trois villes de ce nom de *Sarbruck*, toutes trois situées sur la Sare, et tirant leur nom du pont, qu'elles ont toutes trois bâtis sur cette rivière, car en allemand *Bruck* signifie un pont.

Je dois remarquer en passant, que quelques français prononcent et écrivent *Sarbrick* au lieu de *Sarbruck*, faute de savoir que *Bruck* en allemand ne s'écrit point par un *i* simple, qui fait *ou* dans la prononciation, mais par un *u* adouci *ü*, qui se doit prononcer comme notre *u*.

L'une de ces trois villes, est située sur le chemin de Metz à Trèves, à quatre lieues au-dessus de Trèves, au midi sur la Sare qu'on y passe sur un pont, au nord de Freudenberg, qui est aux frontières de la Lorraine, et à neuf lieues de Sarre-Louis. Cette ville est célèbre par un camp romain, qui y a subsisté assez long-temps. C'est de cette ville de Sarbruck que l'on doit entendre ces mots de l'inscription rapportée ci-devant, *castra Sarræ*, qui marquent l'origine de cette ville. Ce camp fit bâtir un pont en cet endroit, et le pont a donné lieu à la ville.

La seconde ville du nom de *Sarbruck*, est *Sarbourg*, dont nous avons parlé dans l'article précédent, on la nommait *Kauffmann-Saurbruche*, pour la raison que nous avons rapportée.

La troisième, dont nous parlons en cet article, est également située sur la Sare, dans le Westreich, dans le comté de même nom, dont elle est capitale. C'est, selon M. l'abbé de Longuerue, une des plus anciennes villes de la Lorraine allemande. Elle est aussi un des plus anciens fiefs de l'église de Metz. Elle est à trois lieues de Sarguemines, et six lieues au-dessus de Sarre-Louis. On l'appelle aujourd'hui communément *Saarbrick*.

L'historien des évêques de Metz, soutient qu'elle était déjà bâtie avant le milieu du dixième siècle, et qu'Othon I étant à Rome l'an 951, donna ce lieu là à Adalberon premier évêque de Metz, qui avait accompagné Othon dans ce voyage.

Après ce temps là, les évêques de Metz donnèrent Sarbruck et ses dépendances à des comtes qui étaient leurs vassaux.

Le premier des seigneurs à qui la terre de Sarbruche passa, est Sigebert à qui l'empereur Henri IV, en 1080, donna la terrre de Vadgätz. Il fut père de Frideric comte de Sarbruche, et d'Adalbert ou Albert de Sarbruche, élu archevêque de Mayence en 1110.

La ville de Sarbruck est présentement un lieu ouvert et sans défense, ayant été ravagée pendant la guerre, et son château qui était fort beau, ayant été brûlé avec la chancellerie des comtes. Les habitans se sont retirés au-delà de la Sare, et y ont bâti une nouvelle ville nommée *Saint Jean*, située dans une belle prairie, et défendue par de simples murailles et des fossés pleins d'eau. Elle n'est séparée de l'ancien Sarbruck que par la Sare, que l'on passe sur un grand pont de pierre, comme nous l'avons déjà remarqué.

La maison de Sarbruck portait d'azur, semée de croix recroisettées, au pied fiché d'or, au lion d'argent, couronné d'or sur le tout. Quoique les comtes de Sarbruck fussent reconnus féodaux de l'évêché de Metz, ils étaient néanmoins censés états de l'empire, et comme tels, compris dans les rôles, et taxés à mille florins.

La religion luthérienne domine dans les deux villes de Sarbruck, ayant chacune un temple pour l'exercice de leur religion.

Mais dans la ville nommée *Saint Jean*, il y a aussi une église à l'usage des catholiques romains du lieu et des villages voisins, desservie par un religieux prémontré de l'abbaye de Wadsgasse. Cette église appartenait aux Luthériens, avant que le roi Louis XIV l'eût fait rendre aux catholiques. Les luthériens dans la cession de cette église obtinrent qu'on ne démolirait pas une chaire de prédicateur, qui se voit au côté gauche du chœur, et qui est grande, belle et ornée de sculpture et d'inscriptions. Ils prétendent que Luther, ou quelques-uns de ses disciples, y ont prêché. La ville de Saint-Jean a trois portes, que l'on ferme régulièrement tous les soirs.

Le prince a fait bâtir son château tout à neuf, à la moderne, qui est de très-bon goût. Il l'a meublé avec beaucoup de magnificence. Il entretient une fort belle cour et brillante Ses écuries sont renommées par quantité de beaux chevaux, qu'il fait venir des pays étrangers. Son train de chasse est considérable. Il fait une dépense digne d'un prince.

L'autre Sarbruck, qui est l'ancienne ville de ce nom, paraît beaucoup plus ancienne que celle de *Saint-Jean*. L'église a un grand air d'antiquité, et on y voit beaucoup de mausolées des princes et comtes de Sarbruck. A côté de cette église, on voyait ci-devant une grosse tour carrée, ouvrage des Romains, que le prince régnant a fait démolir il y a quelques années, pour donner plus de jour à son château. Du haut de cette tour on donnait, tous les soirs, le signal pour la retraite au son des trompettes et des cors de chasse; et quiconque, après cela, se trouvait dans les rues, était mis à l'amende sans rémission : le lieu où se rend la justice, se nomme *Régence*.

Le ministre luthérien, qui gouverne le temple de Sarbruck, est regardé parmi eux comme leur évêque, et nul ministre ne peut être reçu, ni exercer son ministère, s'il n'en a reçu la permission. Les deux villes, à l'alternative, sont fréquentées tous les dimanches pour les exercices de religion; et pour s'y préparer, ils s'assemblent le samedi dans le temple, où le ministre les instruit depuis midi jusqu'au soir. Ils observent une police très-exacte, et on a grand soin d'y faire des cueillettes pour le soulagement des pauvres.

SAREICH, *ou* ZAREICH. — Sareich, *ou* Zareich, château à droite de la Sare, entre Sarbourg et Fénétrange. Les eaux de la Sare coulent au pied de ses murailles. C'est le chef-lieu d'une seigneurie assez considérable, qui dépendait ci-devant du bailliage de Lunéville, et qui dépend de celui de Lixheim. Il est à deux lieues de Lixheim et de Fénestrange, et à une de Sarbourg.

SARGAU (LE). — Sargaw, en allemand, signifie *le pays de la Sare*, parce qu'il s'étend le long de la rivière de la Sare. Il s'appelait anciennement *Sarachova;* et dans le partage qui se fit en 870, entre les rois Charles-le-Chauve et Louis-le-Germaniqne, il est parlé expressément de *Sarachova subterior*, et *Sarachova superior*, le *bas Sargau*, et le *haut Sargau*. Le premier s'étendait sur la Sare au bas de son cours, et le second, vers sa source. Ce pays s'étend du midi au nord, depuis la source de la Sare, qui est dans les montagnes des Vôges, au pied du gros Donon, jusqu'à son embouchure dans la Moselle, à Consarbrik au-dessus de Trèves, dans l'étendue de plus de cent lieues. Nous connaissons le nom de la Sare, le comté de Sarbourg ou Sarbruck, celui de Siersberg, Sarre-Louis, Sarbrick, Sarguemines, Sierk, Boukenom, Fénestrange, et un très-grand-nombre de villages. Ce pays fut autrefois possédé par les ancêtres de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine. Nous avons parlé dans les articles particuliers de chacun de ces lieux. Aujourd'hui presque tout le cours de la Sare est à la France. Voyez encore ce que nous avons dit de Sargau, en parlant de la Sare.

SARGUEMINES *et* GREVENDAL. — Sarguemines, *ou* Zarguemines, petite ville sur la gauche de la Sare, au confluent

de cette rivière avec celle de Blise, trois lieues au-dessous de Saralbe, à sept de Deux-Ponts, de Bitche et Sarre-Louis, chef-lieu d'un bailliage royal, sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine. Il y a maîtrise des eaux-et-forêts, hôtel-de-ville, recette des finances et des bois; une juridiction de maréchaussée.

Son nom ancien est *Guemonde*, qui signifie en allemand un confluent. Il ne faut pas la confondre avec un autre lieu nommé aussi *Guemonde*, aujourd'hui *Hornbach*, beaucoup plus célèbre dans l'antiquité, à cause de l'abbaye fondée vers l'an 727, par saint Pirmin, aujourd'hui abandonnée. Elle est située sur le confluent de deux petites rivières. *Voyez* Hornbach.

En 706, le 13 mai, Pepin duc d'Austrasie, sous le roi Childebert, fit expédier, en une assemblée, une Charte en faveur d'Epternach, à *Guemonde*. On est partagé si ce fut à *Hornbach* ou à *Surguemines*, que se fit cette assemblée: je pencherais pour Hornbach.

En 1572, la châtellenie de Guemonde fut donnée au duc de Schoenberg, pour sa vie seulement. En 1590, le 4 avril, sur la nouvelle de la mort de Dietrich de Schoenberg, le duc Charles III se remit en possession de la ville et de la seigneurie de Guemonde, par Jacques Capitaine d'Albe son procureur. Le 21 octobre 1592, le même Charles III consentit que Jacques de *Tzerelas*, seigneur de Tilly, entrât en jouissance de cette seigneurie, en considération de ce que ledit sieur de Tilly lui avait amené 400 lances Wallones.

En 1628 le 24 janvier, le duc Charles IV vendit à Jean-Philippe comte de *Cratz* et de Scherffen, la ville, le château et la seigneurie de Sarguemines, pour le prix de deux cent mille florins, rachetables en tout temps.

Sarguemines a fait jusqu'ici très-peu de figure dans notre histoire, et il n'en est presque point parlé dans les monumens anciens. Nous lisons que, pendant la révolte des paysans d'Alsace et des environs sous le duc Antoine, en 1525, quatre mille luthériens, ayant déjà passé les montagnes de Vôge, se retranchèrent dans les bois près de cette ville, et que quatre cents hommes de la châtellenie de Dieuze se joignirent a eux.

Cette ville est du diocèse de Metz pour le spirituel. L'église paroissiale est à Neunkirch village entre la Sare et la Blise; et il n'y a d'église dans la ville que la petite chapelle de Ste.-Catherine, autrefois collégiale, desservie par des religieux prémontrés de l'abbaye de Wadgasse, située à une lieue de Sâre-Louis. Le couvent des capucins est dans le fauxbourg.

La ville de Sarguemines est fermée de murailles, et a un château sur la montagne du côté de Puttelange. La Sare traverse le bailliage de Sarguemines du midi au nord. Il a au levant le bailliage de Bitche; au nord, le duché des Deux-Ponts et le comté de Sarbrick; au couchant, le bailliage de Boulay; au midi, la châtellenie d'Albestroff et la baronnie de Fénétrange. Ce bailliage était fort étendu avant l'édit de juin 1751, et renfermait toute la Lorraine allemande, la baronnie de Fénétrange exceptée Il y a vingt ans que la langue française était à peine connue dans ce bailliage; elle y est assez commune aujourd'hui.

Graffental, ou Grevendal.

A une lieu au-dessous de Sarguemines, est *Graffental*, ou *Grevendhal*, qu'on peut traduire par *Val de la Comtesse*: c'est un prieuré de religieux Guillelmites, fondé en 1243 par *Elisabeth* comtesse de Bliscastel. Ce qui donna occasion à cette fondation, fut, dit-on, l'image miraculeuse de la Vierge, qui était en une niche dans un chêne. Quelques scélérats passant auprès, décochèrent contre la statue quelques flèches, qui y demeurèrent attachées, et qui en firent sortir du sang. Ce sang guérit un aveugle, qui s'en frotta les yeux. La comtesse Elisabeth en fut elle-même guérie d'une fluxion continuelle qu'elle avait sur les yeux. Pour reconnaître cette faveur, elle fonda le monas-

rère dont nous parlons, dans la vallée de *Mengen*, sur la rivière de Blise, à un quart de lieue du chêne où était l'image miraculeuse de la Vierge, et à une lieue et demie de la ville de Sarguemines vers l'orient. La comtesse Elisabeth fut enterrée dans l'église du monastère, dans le caveau à côté du grand autel. C'est aussi le tombeau de la princesse Anne Leczinska, sœur aînée de la reine, morte à Deux-Ponts le 20 mars 1717, à l'âge de 18 ans.

SARRE-LOUIS. — *V*. Vaudrevange.

SARTES. — Sartes, *Sarti*, village sur le Mouzon, deux lieues au sud-ouest de Neufchâteau, diocèse de Toul, doyenné de Bourmont, bailliage de Neufchâteau. La paroisse est dédiée sous l'invocation de *St. Event*. Dépend, l'ermitage de la Roche, ou Notre-Dame de Pitié.

SARWERDEN. — Sarwerden, est une petite ville, ou plutôt n'est plus qu'une espèce de village de la Lorraine Allemande, à droite de la rivière de Sare, à un quart de lieue au-dessus de Boucquenom, à quatre lieues au-dessus de Sarbruck, et à deux lieues de Fénétrange. Il tire apparemment son nom d'une île de la Sare, qui en est proche: *Werd* en allemand signifie, une *île*.

Sarwerden a eu titre de comté, et ses seigneurs ont autrefois fait un personnage distingué dans ce pays.

Le duc de Lorraine Mathieu II (1), vers l'an 1228, écrivit au comte de Sarwerden, pour le prier d'épargner ses terres, qui étaient situées aux environs de son comté, et dont il lui donne le dénombrement. Ce comte était donc comme souverain et indépendant, et le duc Mathieu qui savait qu'il était entré en guerre avec ses voisins, et qu'il était résolu de faire le dégat sur leurs terres, le prie par cette lettre de ne rien entreprendre sur ce qui était du duché de Lorraine de ce côté là.

Dès l'an 1142 et 1143, nous trouvons *Folmare* comte de Sarwerden, et en 1160, le duc Mathieu I, se ligua avec l'évêque de Metz pour faire la guerre au comte de Sarwerden, qui fut fait prisonnier et envoyé à Lucelbourg. Son château fut pris et rasé, mais on le rebâtit dans la suite: il est aujourd'hui en ruine.

Le comté de Sarwerden relevait de l'évêque de Metz dès le douzième siècle, et peut-être dès auparavant.

Vers l'an 1374, le comte de Sarwerden s'étant emparé d'une tour appartenant à l'évêque de Metz, située dans le milieu du château de Lucelbourg, Thierry de Lorraine évêque de Metz, le fit attaquer dans cette tour, le fit prisonnier, et l'obligea de restituer la tour dont il s'était saisi.

Les comtes de Sarwerden demeurèrent dans la dépendance envers l'église de Metz jusqu'en 1397, que Henri comte de Sarwerden étant mort sans enfans, Frideric comte de Moërs lui succéda au comté de Sarwerden. Les uns disent qu'il était son beau-frère, les autres qu'il était son gendre; d'autres qu'il était son neveu, et que sa femme était de la famille de *Rodembach*. Les plus habiles généalogistes d'Allemagne l'assurent ainsi. Ce qui est certain, c'est que Frideric se mit en possession du duché de Sarwerden.

Frideric comte de Moërs et de Sarwerden, successeur de Henry comte de Sarwerden, ne jouit pas tranquillement de ce comté. Car Raoul de Coucy, qui gouverna l'église de Metz depuis l'an 1387, jusqu'en 1413, fit une ligue avec Charles II duc de Lorraine, Robert duc de Bar, et Edouard marquis du Pont, son fils, pour retirer par la force des armes le comté de Sarwerden des mains du comte Frideric: ce comté étant fief masculin de l'évêché de Metz, y devait retourner par le décès du comte Henri, mort sans enfans. Nonobstant cette puissante ligue, Frideric se maintint en possession par le secours de Frideric archevêque de Cologne son oncle.

Jean-Jacques, dernier comte de Sarwerden, était tombé en démence, on lui assigna la moitié du comté de Sarwerden

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 20.

et de Bouquenom, pour son entretien. L'autre moitié échut à Catherine sa mère, à condition qu'après leur mort le tout retournerait à l'évêque de Metz.

Jean-Jacques étant mort en 1527, Antoine duc de Lorraine, demanda l'investiture des comtés de Sarwerden, Bouquenom et Wibersviller, à Jean de Lorraine évêque de Metz son frère, qui la lui accorda, par lettres patentes datées de Compiègne le 26 septembre 1527.

En 1670, le comte de Nassau profitant des troubles de la Lorraine et de l'absence du duc Charles IV, se mit en possession du comté de Sarwerden; mais le duc de Lorraine en fit cession au prince Henri de Vaudémont son fils, qui en jouit paisiblement pendant plusieurs années, moyennant l'hommage rendu à l'évêque de Metz: et ce prince ayant cédé la propriété de ses biens au duc de Lorraine Léopold I, celui-ci et le duc François son fils, ont possédé le comté de Sarwerden jusqu'à la cession de la Lorraine faite à la France en 1735.

Le comté de Sarwerden renferme environ 21 villages, non compris Sarwerden et Boucquenom, qui en sont les chefs-lieux. Sarwerden est du diocèse de Metz. On distingue deux villes de Sarwerden, la vieille et la nouvelle; la vieille a titre de comté, prévôté royale, unie à celle de Bouquenom, qui est à un quart de lieue au-dessus. Le neuf Sarwerden est vis-à-vis, sur la rive gauche de la Sare, appartenant à la maison de Nassau.

C'est au prince de Nassau-Weillbourg, qu'appartiennent le vieux et le nouveau Sarwerden et leurs dépendances, depuis le partage fait des terres et seigneuries, qui étaient à la maison de Nassau. Le prince de Nassau-Sarbruck a eu dans son lot *Sarbruck*, *Harchkirich* et leurs dépendances. Le prince de Nassau-Weillbourg a fait bâtir au nouveau Sarwerden, un magnifique château à la moderne. Quoique les princes de Nassau fassent profession de la religion protestante, ils ne laissent pas de souffrir dans leurs états la religion catholique, qui y est encore dominante. Il y a à Sarwerden une église paroissiale, qui était autrefois collégiale. L'ancien château de Sarwerden est aujourd'hui ruiné.

SAUDRUX. — Saudrux, village sur la Saulx, grande route de Bar à Saint-Dizier, à deux lieues au sud-ouest de Bar, diocèse de Toul, baronie d'Ancerville, office de Morley, recette de Bar. Mademoiselle de Cressole en est dame, haute, moyenne et bassse justicière; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église a pour patron saint Martin.

SAULNE-LA-HAUTE. — Saulne-la-Haute, ou *Sone*, *Alta-Sona*, village du diocèse de Trèves, office et bailliage de Villers-la-Montagne; cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur; il y a environ 22 habitans.

Saulne-la-Basse, ou *Sone*, *Sona-Inferior*, petit village ou hameau du diocèse de Trèves, près de Saulne-la-Haute: recette et bailliage de Villers-la-Montagne; seigneur M. de Souleuvre.

SAULNOY. — Le Saulnoy, en latin *Salinensis pagus*, tire son nom de la rivière de Seille, *Salia* ou *Sallia*, qui a sa source dans l'étang de Lindre, et se dégorge dans la Moselle, au milieu de la ville de Metz. Le nom de *Salia* ou *Sallia*, lui vient des sources d'eaux salées, qui se trouvent dans cette rivière et sur ses bords, où l'on voit les plus fameuses salines de la Lorraine: comme celles de Vic, autrefois très-fréquentées, celles de Salone, celles de Moyenvic, celles de Marsal, et celles de Dieuze. Il y a aussi sur cette rivière, la ville et le marquisat de Nomeny, et plusieurs villages considérables.

SAULNY. — Saulny, village à trois lieues et demie au sud-est de Briey, et à une lieue et demie de Metz, diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Briey; la paroisse a pour patron saint Brice. Seigneurs hauts, moyens et bas justiciers, MM. le marquis de Raigecourt, de Serinchamp,

de Landonchamp, de Mercy, et Mme de Rascange. Ce village contient environ 70 habitans.

SAULX. — Saulx, ou Saux, *Saltus* et non *Salix*, village en Barrois, du diocèse de Toul; comté, prévôté et office de Ligny, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. Le duc Léopold acquit ce village et ses dépendances avec le comté de Ligny, de M. le duc de Montmorency-Luxembourg, le 6 novembre 1719. Saulx est situé entre Ligny, Commercy et Void; la paroisse est dédiée sous l'invocation de St. Christophe. Il y a dans ce lieu quarante ou quarante-deux habitans. A l'extrémité du village est une maison fief, avec de belles dépendances, appartenant à M. Collot, comme héritier de M. de la Reauderie.

La maison de Saulx porte d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

SAULX-EN-VOIVRE. — Saulx-en-Voivre, village sur le rupt de Longeau, à quatre lieues de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, érigé en cure en 1750. Recette et bailliage de Saint-Mihiel; cour souveraine de Nancy, marquisat d'Hatton-châtel; le roi en est seul seigneur. Saulx était ci-devant annexe du village des *Esparges*, dont l'église dédiée à St. Martin est située sur une montagne voisine nommée *Montville*.

On lit dans une ancienne étendue des limites du comte de Verdun (1), tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vanne: *et in longitudine superius usque ad fontem apud Auncurtem, et inde usque ad quercum saldey*, ce qui pourrait bien signifier notre *Saulx* près des Esparges.

Il y a encore un autre *Saulx* ou *Sault*, village à deux lieues et demie de Remiremont, du ban de Lonchamp, bailliage de Remiremont.

SAULX, *rivière*. — La rivière de Saulx, *Saltus* et non *Salix*, prend sa source dans le pays d'Ornes, entre la Marne et la rivière d'Ornes, assez près de l'ancienne ville de Grand, et se décharge dans la Marne, après avoir arrosé un assez grand espace de pays; on voit sur ses bords *Moutier-sur-Saulx*, l'abbaye *d'Ecurey*, *Morlaix*, *Dammarie*, *Rupt-aux-Nonains*, l'abbaye de *Jandeure*, *Robert-Espagne*, *etc.*: elle passe par Vitri-le-Brûlé, dans le Pertois, et se jette peu après dans la Marne.

SAULXEROTTE. — Saulxerotte, village à une lieue et demie au couchant de Vézelise: bailliage dudit lieu, dans le comté de Vaudémont; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse est dédiée à St. Maurice.

Dépend l'ermitage de *Saint-Amon*, célèbre par la retraite de ce saint évêque, successeur de saint Mansui, premier évêque de Toul. La tradition veut que saint Amon consacra lui-même cette chapelle.

SAULXURES-LES-BULGNÉVILLE. Saulxures-les-Bulgnéville, village qui est traversé par un ruisseau, à trois lieues de la Marche, et à pareille distance de Bourmont; annexe de Bulgnéville, bailliage de Bourmont, diocèse de Toul; l'abbé de St.-Evre en est seigneur, haut, moyen et bas justicier: l'église du lieu est dédiée à saint Martin.

SAULXURES. — Saulxures, village, annexe de Ranconnières; diocèse de Langres, bailliage de la Marche. M. Sallant de Malleroy en est seigneur; le village est France, du présidial de Langres, parlement de Paris; l'église est sous l'invocation de saint Jacques et de saint Christophe.

SAULXURES-LES NANCY. — Saulxures-les-Nancy, village à une lieue au levant de Nancy, sur la rive droite de la Meurthe; l'église paroissiale est dédiée à saint Martin. Le R. P. D. Augustin Calmet, abbé de Senones, céda en 1734, la dîme de ce village, pour le nouvel établissement d'une maison religieuse de l'ordre de saint Benoît, au Ménil-lez-Lunéville, se réservant seulement et à ses successeurs,

(1) Histoire de de Verdun, page 11. Preuves.

la nomination à la cure. Cette paroisse est du doyenné de Port, diocèse de Toul; seigneur, M. de Rutant de Saulxures; bailliage de Nancy.

SAULXURES - LES - BEAUCHARMOIS. — Saulxures-les-Beaucharmois, village à quatre lieues au sud-ouest de la Marche, à trois de Nogent-le-Roi; bailliage de la Marche. Ce village est du diocèse de Langres, enclavé dans la Champagne; il y a une forte maison avec fossés.

SAULXURES - LES - VANNES. — Saulxures-les-Vannes, village à cinq lieues au sud-est de Commercy, à trois de Toul; bailliage de Commercy.

SAULXURES. — Saulxures, village situé vers le Neufchâteau et Gerbonval: l'église est dédiée à saint Martin.

Dépendent le château de Marigny, qui est à M. de Baillivy, la cense de Comey, et les moulins de la Haye et de l'Escouteux.

SAULXURES (la Poirie de).— La Poirie est le nom du village, Saulxures celui de l'église paroissiale, près de laquelle est le presbytère; diocèse de Toul, doyenné et bailliage de Remiremont, ban de Vagney, situé sur une branche de la Moselle, à trois lieues de Remiremont. Patron de l'église, saint Priest, *Sanctus Projectus*. Tous les moulins doivent au curé un pain, le lendemain de Noël; savoir: ceux qui sont sur la grande rivière, un pain d'une quarte de blé, et ceux qui sont sur les ruisseaux, un pain d'une demi-quarte. Les paroissiens de Saulxures doivent trois corvées, et chaque charrue une charette de bois; et le curé leur doit donner à chacun deux petits pains; chaque conduit lui doit une corvée à bras en les nourrissant. Le roi et le chapitre de Remiremont sont seigneurs de la Poirie de Saulxures.

Annexe, *Cornimont;* saint Barthelémy est le patron de l'église: dépendent aussi de l'église de Saulxures, Ventron, où il y a une chapelle dédiée à saint Claude, les Avia, les Gravières, Bémont, Sousse.

SAULXURES-VAL-DE-SENONES. — Saulxures au val de Senones; principauté de Salm, annexe de Plaine; l'église est dédiée à saint Michel; seigneur, le prince de Salm.

SAUVEUR (St.). — Saint-Sauveur, petit village à trois lieues au sud-est de Blâmont, à deux lieues et demie de Badonviller: bailliage de Blâmont. L'abbaye de Domèvre, de l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation de saint Sauveur, était autrefois en ce lieu; il reste encore une église. Voyez ce que nous avons dit ailleurs en parlant de *Bonmoutier* et de *Domèvre*.

SAUVIGNY. — Sauvigny, *Sauvigneium*, village du diocèse de Toul, châtellenie de Brixey, présidial de Toul, parlement de Metz. La paroisse a pour patron saint Loup évêque de Troyes. Seigneur, M. l'évêque de Toul.

Clairey-la-Coste, Annexe.

Clairey-la-Coste village à quatre lieues de Gondrecourt, à deux et demie de Neufchâteau: saint Mathieu est le patron. Seigneur l'évêque de Toul pour un jour, qui est le lendemain de la fête de saint Mathieu; les autres seigneurs sont le roi haut-justicier, madame Longeaux, madame la baronne de Maipas et M. de Dommartin qui ont les justices moyenne et basse ou foncière: bailliage de la Marche depuis 1751. Il y a en ce lieu environ trente habitans.

Dépend Tréveron, *Travero*: patron St. Martin. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne.

Dépend *Moncourt*, ermitage et métairie. C'était autrefois un village.

SAUVILLE. — Sauville, village sur un ruisseau à deux lieues au nord de la Marche, à deux de Bourmont; office, recette et bailliage de Bourmont: le roi en est seigneur pour trois quarts, la justice exercée pour le roi en la sénéchaussé de Bourmont. Feu M. de Beaufremont curé du lieu, était seigneur pour l'autre quart, la

justice exercée pendant trois mois par ses officiers ; la paroisse a pour patron saint Brice. Il y a dans Sauville, qui est du diocèse de Toul, environ soixante et quinze habitans.

Dépend de la paroisse un ermitage, dit de saint Brice.

La maison de Sauville porte de gueules à trois aiglons d'argent, la tête tournée vers le col élevé.

SAUVOY. — Sauvoy, en latin *Salvianus*, village du diocèse de Toul ; souveraineté de France, prévôté de Vaucouleurs, bailliage de Chaumont, parlement de Paris : l'église de Sauvoy a pour patron saint Aubin.

Ce village est situé sur un ruisseau nommé *Vidus* dans les titres latins, lequel enflé des eaux du *Mohola*, se jette dans la Meuse, après avoir passé à Voicon et à Void. Sa situation est des plus agréables. On connait un palais des rois de France nommé *Silvacus*, *Silviacus*, ou *Silvagium*, que le P. Mabillon (1) a crû être le village de *Servais* au diocèse de Laon ; mais le père Benoit Picart capucin de Toul, donne de très-bonne raisons pour prouver que *Salvianus*, est le village de *Sauvoy* dont nous parlons. Le palais royal dont il est question, était situé sur le ruisseau ou la petite rivière de *Vidus*, qui donne son nom à *Void* ; sa situation agréable, son territoire environné de grands bois et de fontaines semblent favoriser cette conjecture.

L'empereur Henri II, surnommé le saint, accorda à Berthold évêque de Toul, la permission de chasser sur le ruisseau *Vidus*, depuis Mauvage jusqu'à Void. Sauvoy se trouve entre ces deux lieux ; c'est ce qui fait conclure au P. Benoit, que cette forêt était du fisc royal et un lieu de plaisir des rois. Le même empereur dans le dénombrement qu'il fait des lieux où il permet de chasser, y comprend Sauvoy, qu'il nomme *Salvianus*. Il place entre Mauvage, *Malvagia*, *Unnianus*, Ugny, et *Montinianus*, Montigny. Le même P. Benoit ne doute pas que le nom de *Silvianus* n'ait été donné au lieu dont nous parlons, à cause des bois, comme qui dirait *Silvarum vicus*, village des bois. Le roi Charles-le-Gros, dans une chartre donnée à l'église de Toul, donne le nom de *Vidus* au ruisseau qui passe à Sauvoy, et les villages de *Voicon* et de *Void* en ont pris le nom. Il ne faut donc pas s'étonner, ajoute-t-il, si la forêt est aussi appelée *Silva Vedogiensis*, ou *Silva Vedogii*.

On trouve à un quart de lieu de Sauvoy, un petit village appelé *Villeroy*, *Villa-regia*. Ce village est annexe de Sauvoy, et est situé entre *Tusey* et *Morlay*, qui sans contredit étaient des maisons royales : il y avait près de *Silvianus*, une forêt nommée *Vedogiensis*, très-commode pour la chasse. Ce même lieu de *Silviacus* était voisin de *Codiciacus*, où Charles-le-Chauve étant, invita Hincmar archevêque de Reims, de le venir trouver, et que le lendemain il se rendrait à *Silviacus*. Or ce dernier lieu, n'est éloigné du village de Choloy, *Coliacus*, ou *Coliciacus*, ou même *Codiciacus*, dont nous parlons, que de trois lieues, et est presque contigu à Savonières, *Saponariæ*, autre maison royale. Ainsi Hincmar partant de Reims, suivant la grande route, a pû venir à *Savonières*, de Savonières à *Choloy*, à *Tusey*, et de *Tusey*, à *Sauvoy*. Le P. Mabillon dans sa diplomatique, cite trois ou quatre diplômes datés de *Silvacus*, où *Silviacum*, ou *Silvagium Palatium*.

SAVERNE. — On connait plus d'un lieu du nom de *Saverne* ou *Zabern*, comme l'écrivent les allemands, ou *Tabernæ*, comme l'expriment les latins. 1.° *Saverne* en Alsace aux pieds des montagnes de Vôges, sur le chemin de Lorraine à Strasbourg, au couchant de cette dernière ville, dont elle est distante de 7 lieues. 2.° *Saverne*, dans la basse-Alsace, pas loin de Landau, sur la rivière de Sorre, nommée en allemand *Berg-Za-*

(1) Diplomat. lib. 6, c. 132, p. 324 et 325.

bern, en latin *Tabernæ montanæ*, *Saverne de la montagne*. 3.° Saverne sur le Rhin, *Tabernæ Rhenanæ*, qui est située sur le chemin de Bingen à Trèves.

Je me borne à *Saverne*, située vis-à-vis Strasbourg, au pied des montagnes de Vôges, nommée par les auteurs latins *Tabernæ Triboccorum*, Saverne des Triboccins. Elle entre dans mon dessein, comme ayant autrefois dépendu des évêques de Metz, tant pour le temporel que pour le spirituel; même depuis l'érection de Strasbourg en évêché.

Cette ville de Saverne est des plus anciennes. L'itinéraire connu sous le nom d'Antonin, met *Tabernæ* à dix mille de Strasbourg, et à vingt mille de *Decempagi*, ou Dieuze. La carte de Peutinger met sur le chemin de Metz à Strasbourg *Decempagi* ou (Dieuze), *Pons Saravi* Sarbourg, ou *Kaufmann-Sarbruck*, (le pont de la Sare). *Tabernæ*, (Saverne), et *Argentauratum* (Strasbourg).

Ammien Marcellin (1) dit que l'empereur Julien, connaissant l'importance de ce poste, le fit fortifier, pour empêcher les barbares de pénétrer dans les Gaules. En effet; c'était alors le principal et presque le seul passage de l'Alsace dans la Lorraine et dans la France par les montagnes de Vôges. Cluverius et quelque autres entendent le passage d'Ammien Marcellin de *Saverne du Rhin*, *Tabernæ-Rhenanæ*, mais on l'entend plus ordinairement de notre Saverne. Julien répara donc cet endroit, qui avait été détruit par les allemans, et y mit une bonne garnison pour garder cet important passage.

J'ai dit que Saverne dépendait anciennement de l'évêque de Metz. La chose est reconnue par les historiens de Metz, et par l'histoire de Strasbourg. Wigeric évêque de Metz en 923, s'étant attaché à Charles-le-Simple, contre Rodolphe duc de Bourgogne (2), qui s'était emparé du gouvernement du royaume de France; Wigeric, dis-je, ayant ensuite été contraint de se soumettre à Rodolphe ou Raoul, qui avait pris de force la ville de Metz, ne voulut s'y soumettre qu'à condition que Rodolphe lui ferait restituer la ville et forteresse de Saverne, ce qu'il fit; et l'ayant tirée des mains de Henry-l'Oiseleur, qui s'en était emparé, il la rendit à l'évêque Wigeric, qui la fit démolir, pour arrêter les courses et les brigandages que Henry exerçait sur les terres de l'évêché de Metz.

Sigebalde évêque de Metz, fonda l'abbaye de Neuvillers en Alsace vers l'an 750, et Drogon un de ses successeurs, en 846, fit présent à la même église du corps de saint Adelphe, ancien évêque de Metz. L'évêque de Metz était donc considéré en ce temps-là comme prélat diocésain de Neuviller.

Saverne étant aussi ancien et aussi célèbre qu'il l'est (1), on ne doit pas être surpris d'y voir des monumens de la plus haute antiquité. On y montre entr'autres une inscription consacrée au Dieu *Vogesus*, qui y était adoré. Le culte des montagnes, des rochers, des rivières, des arbres, n'est que trop reconnu chez les payens.

Nous ignorons le temps et la manière dont les évêques de Strasbourg sont devenus maitres de Saverne: mais il y a assez long-temps qu'ils possèdent cette ville, et qu'il y a un château, où ils font souvent leur résidence, surtout depuis que les luthériens sont devenus les plus forts dans Strasbourg. M. le cardinal Egon de Furstemberg y a bâti un beau château. M. le cardinal de Rohan son successeur, y a fait des augmentations et des embellissemens, qui rendent cette maison une des plus belles du royaume. Dans un coin de ce palais en entrant, on voit une ancienne tour, qu'on dit être l'ouvrage des Romains. J'en ai vu une pareille à *Grand-en-Bassigny*, qu'on croit être du temps de l'empereur Julien, qui a été en ce lieu, autrefois grande ville, aujourd'hui vaste village; et une autre à Brisach, qui a été démolie depuis peu d'années.

(1) Ammianus Marcellin. L. XVIII.
(2) Flodoard Hist. Remens.

(1) Schœpflin. Alsatia illustrata. t. I. page 459, 486.

Les Français sous le règne de Louis XIII, assiégèrent et prirent Saverne sur l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg. Dans les articles de la paix de Munster, il fut dit que la ville serait rendue à l'évêque, mais que les fortifications en seraient ruinées, que les bourgeois garderaient une exacte neutralité et seraient obligés d'ouvrir leurs portes pour le passage des troupes du roi.

Les conditions ne furent pas fidèlement exécutées. L'enceinte des murailles de Saverne subsista, et après la déclaration de la guerre sur la fin de l'an 1675, les troupes françaises y entrèrent en garnison et défendirent quelque temps la place, que l'on fut obligé de démanteler et d'abandonner tout-à-fait. Elle fut prise par Antoine duc de Lorraine en 1524 sur les paysans d'Allemagne révoltés contre leurs seigneurs, et alors elle était encore de défense, puisqu'il fallut employer le canon pour la battre. Aujourd'hui cette ville est entourée d'une vieille muraille de hauteur inégale.

Les troupes du prince Charles de Lorraine entrèrent dans Saverne pendant la dernière guerre et en demeurèrent maîtresses durant quelque temps, jusqu'à ce que l'armée du roi étant entrée en Alsace, les troupes impériales furent obligées de repasser le Rhin.

C'est une tradition dans ce pays, que le duc de Lorraine; (apparemment le duc Antoine) passant les montagnes de Vôges, avait sauté avec son cheval du haut d'un rocher assez élevé ; on ajoute même qu'il y a au même lieu une inscription sur le rocher, qui fait foi de cet événement ; mais je n'ai rien vu ni rien appris sur ce fait Il est vrai que l'on voit sur un rocher une inscription, qui témoigne que la ville de Strasbourg, a fait réparer en une telle année le chemin, qui étant pratiqué sur le roc même, le rendait très-difficile et très-dangereux aux voitures. On a pratiqué depuis quelques années un nouveau chemin sur la montagne de Saverne, qui la rend d'un accès beaucoup moins difficile; c'est un chemin vraiment royal.

Les ducs de Lorraine depuis le duc Antoine jusqu'à Charles IV, ont prétendu à la souveraineté sur l'abbaye de Marmoutier près Saverne. Voyez l'article *Marmoutier*.

SAVIGNY. — Savigny, *Savinianus*, village à deux lieues de Mirecourt et à une lieue de Charmes. Ce lieu est situé entre le ruisseau de *Colon*, et la rivière de Mâdon, à une lieue de leur jonction ; ayant à son voisinage l'abbaye de *Porsay* ou de *Poussay*, et la commanderie de *Xugnei*, ou *Chugney*, *Suniacum*.

A quelque distance de ce village au bord du Colon, est le château de Savigny, chef-lieu d'une terre ancienne et considérable, possédée autrefois par la maison qui en portait le nom, et ensuite par la maison de Bassompierre.

L'église de Savigny est dédiée sous le titre de saint Brice. Savigny répond au bailliage de Charmes. Il y a dans ce lieu une chapelle castrale. Brunon évêque de Toul, depuis pape sous le nom de Léon IX, donna en 1051, à l'abbaye de Poussay, la moitié de la dîme de Savigny, *medietatem ecclesiœ de Saviniaco*.

L'ancienne maison de Savigny tirait son nom du château de ce lieu. Elle portait de gueules à trois lions d'or couronnés et lampassés d'or, accolés de gueules, bouclés d'or. Cette maison était de l'ancienne chevalerie de Lorraine, et très-distinguée par ses grands biens et ses emplois. La maison de Savigny était une branche de celle de Parroye, laquelle descendait des comtes de Metz et de ceux de Lunéville.

Le premier des seigneurs de Parroye qui porta le nom de Savigny fut *Varry de Parroye*, fils d'André de Parroye et de *Police* de Puligny. Il est déjà qualifié *sieur de Savigny* dans des lettres de l'an 1340, 1341. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Beaupré, où l'on voit cette épitaphe. *Ci gît noble baron, messire Varry de Parroye, sire de Savigny*,

qui premier s'en surnomma et étoit fils de messire André de Parroye, descendu directement des comtes de Metz, de Lunéville et de Dasbourg, premiers fondateurs de l'église de ce lieu, inhumé dans cette dite église le jour de Pâques fleuries l'an M. CCC. LIII. et étoit sa femme madame Isabelle de Belrain. Priez Dieu pour eux.

Après la mort de Gérard d'Alsace, arrivée en 1070 (1), Thierri, son fils ainé lui succéda dans le duché de Lorraine; mais Gérard, son second fils, prétendit que Thierri son frère, ne lui avait pas fait justice, dans le partage de leurs biens patrimoniaux. Des plaintes en on vint aux armes; l'empereur s'entremit pour accommoder les deux frères. On donna à Gérard, Vaudémont, que l'empereur érigea en comté en sa faveur, et le château de Suniac ou Savigny, *Castrum quod Sunacicum dicitur;* ceci arriva vers l'an 1070 ou 1072.

En 1443, Philippe de Savigny avec Robert de Commercy et Colard de Fléville, étaient en guerre avec ceux de Metz (2). Gérard et Antoine de Savigny, accompagnèrent le duc Antoine en la guerre d'Italie, avec le roi François I, et se trouvèrent à la bataille d'Agnadel.

Jean-Gérard de Savigny, était général des troupes du duc Charles III. On trouve divers seigneurs de ce nom, dans les premiers emplois de l'état de cette province, et dans les dignités ecclésiastiques. Le 18 janvier 1568, Georges de Savigny fut décoré du collier de l'ordre, du Saint-Esprit, par le roi Henri III. J'ai une médaille en cuivre frappée à cette occasion.

SAVONIÈRES-LES-TOUL. — Savonières, en latin *Saponariæ*, était autrefois un lieu très-considérable, qui est entièrement ruiné. Nous y avons vu une église subsistante; on n'y voit plus à présent aucun vestige ni de village ni d'église. Savonières appartenait à l'abbaye de St.-Evre-les-Toul.

Savonières est situé à une lieue et demie de Toul, et environ à une demi-lieue de Foug, vers le midi occidental. C'était autrefois la grande route de Toul à Void et à Commercy; à présent la route passe à Foug, à Lay et à Pagny.

On croit qu'il y avait autrefois un palais royal à Savonières, sous les rois de la seconde race, et on dit que le terrain où était ce palais, s'appelle encore *la Sale*. D'autres disent que Savonières dépendait du monastère de Saint-Germain, qui en était voisin, lequel était sous l'invocation de saint Germain, évêque d'Auxerre, dont Heric, auteur du IXe siècle, rapporte un miracle arrivé en ce lieu. Nous avons dit, en parlant de Foug, que Henri II comte de Bar, au XIIIe siècle, prit les matériaux de Savonières, pour construire son château de Foug.

Savonières est devenu célèbre dans l'histoire ecclésiastique, par le concile, ou plutôt la grande assemblée qui s'y tint en 859, où se trouvèrent trois rois descendus de Charlemagne et les évêques de 12 provinces ecclésiastiques des Gaules. On y traita de la paix et de l'union entre les trois princes qui y assistaient, savoir : Charles-le-Chauve, Lothaire roi de Lorraine son neveu et Charles, roi de Provence, aussi neveu de Charles-le-Chauve. On y tint une seconde assemblée en 861, principalement au sujet du mariage scandaleux du roi Lothaire avec Valdrade. Le lieu où se tint cette seconde assemblée, est nommée *Sablonariæ*, mais on croit que c'est le même que *Saponariæ*, Savonières (1).

SAVONIÈRES-DEVANT-BAR.— Savonières-devant-Bar, *Saponariæ*, village sur la rivière d'Ornain, à une demi-lieue au-dessus de Bar; diocèse de Toul, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. M. de la More

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 228. Nouv. edition.

(2) Chronique du doyen de St.-Thiébaut, en 1443.

(1) T. 8, concil. p. 674 et 675.

doyen des maîtres des comptes du Barrois, jouit du domaine et des droits utiles et honorifiques de la haute-justice. La paroisse a pour patron saint Calixte.

Savonières est un ancien fonds de l'abbaye de Saint-Mihiel, qui fut donné à ce monastère avec Nançois, *Nanceiacum*, par un nommé Walafride en 1604; ce qui fut exécuté par les mains du comte Louis de Montbéliard, comte de Monçon et de Ferrette, et de la comtesse Sophie son épouse, fille de Frideric II duc de Bar, comtesse de Bar, à condition qu'ils en conserveraient la vouerie, sans pouvoir la donner à d'autres par récompense. Walafride ajoute dans l'acte de cette donation, que dans la crainte que son épouse ne se repentit d'avoir consenti à cette donation et ne voulut la faire casser, il oblige l'abbé et les religieux de lui donner tous les ans, sa vie durant, un chariot de vin et dix sols, de telle sorte cependant qu'après sa mort, cela retournât à l'abbaye, de même que les autres revenus. Cette charte est datée du monastère de Saint-Mihiel, l'an 1064, sous l'empereur Henri III.

SAVONIÈRES - EN - PERTOIS.— Savonières-en-Pertois, village à une lieue de la Saulx et de la Marne, deux lieues et demie au levant de Saint-Dizier, à quatre lieues de Bar, dans le Pertois; diocèse de Toul, comté de Ligny; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; M. le comte de Cousance jouit des justices moyenne et basse du domaine, des droits utiles de la haute justice et du droit de chasse. L'église est dédiée à saint Maurice.

Il y a à Savonières en Pertois des carrières renommées, dont la pierre est fort recherchée pour les ouvrages de sculpture et d'architecture.

SAVONIÈRES-LES-TROGNON. — Savonières-les-Trognon, village à une lieue et demie de Saint-Mihiel, à une lieue d'Heudicourt; diocèse de Verdun, doyenné d'Hatton-Châtel: l'église est dédiée à saint Hilaire. Il y a à Savonières un fief érigé en faveur de M. de la Tour de Savonières en 1710.

Quand au nom de *Savonières*, qui se donne à divers lieux de ces pays-ci et d'ailleurs, il y a apparence qu'il y avait autrefois dans ces lieux-là des manufactures de savon, dont Pline attribue l'invention aux Gaulois (1): *Prodest et sapo, Gallorum hoc inventum, rutilandis capillis, ex scvo et cinere.* Les Gaulois, comme l'on voit par ce passage, se servaient de savon pour teindre leurs cheveux, *rutilandis capillis*, et les rendre blonds, roux et brillans. Les dames romaines s'en servaient aussi pour la même fin.

Si mutare paras longævos, cana, capillos,
Accipe mattiacas, quo tibi, calva, pilas (2).

Et Quintus Serenus.

Ad rutilam speciem nigros flavescere crines
Unguento cineris, prædixit Tullius autor.

SAXON, *ou* SEXON. — Saxon, ou Sexon, vulgairement *Sachon*, village du diocèse de Toul au pied du mont de Sion à une lieue de Vézelise et du même bailliage. La paroisse de Saxon est celle de Sion. Voyez l'article *Sion*.

SAYNE, *abbaye des prémontrés.* — L'abbaye de Sayne, *Sagna*, ordre de prémontré, est située dans l'archevêché de Trèves, pas loin de la ville de Coblentz, dans des montagnes près le château de Sayne. Elle fut fondée en 1201, par Henry comte de Sayne. On voit dans l'église de Sayne le mausolée du comte *Henry*, qui était autrefois au milieu de cette église, et qui est à présent du côté de l'épitre: ce mausolée représente un homme debout, avec une longue robe, haut d'environ sept pieds et demi, dont les os, lorsqu'on a ouvert son tombeau, répondaient à cette hauteur gigantesque.

(1) Plin. lib. 28, cap. 12.
(2) Martiani. epigramm. lib. 14, epig. 27.

Il est représenté ayant la main droite appuyée sur la tête d'un enfant, en mémoire d'un funeste accident, qui lui arriva, lorsque le comte *Henry père* voulant relever son fils, le serra trop fortement, et enfonça le crâne. On dit que ce seigneur était d'une force extraordinaire; ce qui est confirmé par la grandeur de sa taille et celle de son épée, qui pèse vingt-cinq livres, et qui s'est conservée long-temps dans la forteresse d'Ehrenbrestein, et qui fut donnée par l'électeur Charles-Gaspar, au comte de Blankenheim-Manderscheid. On voit encore le portrait du comte Henry dans le château d'Altenkirch au comté de Sayne, tenant d'une main son épée, de l'autre un chapelet.

L'abbaye de Sayne eut beaucoup à souffrir dans les dernières révolutions qui arrivèrent en Allemagne au seizième siècle. Les seigneurs voisins, qui avaient embrassé les erreurs de Luther, s'étaient emparés du monastère et de ses grands biens; mais l'archevêque de Trèves Lothaire de Meternich, aux instances de l'abbé de Steinfeld, l'a fait restituer à l'ordre des prémontrés.

SCARPONE, *ou* CHARPAIGNE. — Serpagne, ou Serpeigne, ou Charpaigne, nom corrompu du véritable, qui est *Scarpone*, appelé par les auteurs latins, *Scorpona*, était autrefois une ville forte et considérable avec un château, qui donnait son nom à une espèce de province ou à un pays, portant le titre de comté, et à une porte de la ville de Metz, dont elle était éloignée de douze mille pas romains et de dix mille de celle de Toul.

Les antiquités que l'on découvre journellement à Charpaigne sont une preuve de l'ancienneté et de la grandeur de cette ville. La Chronique de Metz, composée par Philippe de Vigneule, porte qu'un nommé *Serpanus*, qui était de l'armée de *Francion* venu du sac de Troye, fonda le château de *Serpagne*, ou plutôt conçut le dessein de le fonder et amasssa pour cet effet quantité de matériaux. Mais ceux de Metz l'ayant invité à se joindre à eux, avec promesse de lui donner une place pour s'établir, *Serpanus* et ses compagnons firent venir à Metz, les pierres et autres matériaux qu'ils avaient préparés à Serpagne, et en bâtirent la porte et la tour nommée *Scarponoise*, ou *Serponoise*, en l'honneur de *Serpanus* son fondateur. Ses gens fermèrent la ville de Metz de murailles, depuis la porte Scarponoise jusqu'à la rivière de Moselle, et depuis cette rivière jusqu'au *Châtel de Zele* le long de la rivière.

Mais depuis que saint Célment premier évêque de Metz, eut délivré la Naumachie, qui est le lieu auprès duquel est la porte Scarponoise, d'un grand et dangereux serpent, qui infectait tous les environs, on commença d'appeler cette porte *serpentoise*. C'est ce que rapporte Philippe de Vigneule. C'est de cette porte que l'on allait de Metz à Scarpone en suivant la route romaine. La porte *Serpenoise* ou *Serpentoise* ayant été démolie, elle a pris le nom de *Porte St.-Thiébaut;* et la tour *Scarponoise*, ou *Serpenoise*, qui subsiste encore, est appelée aujourd'hui *Champenoise* et sert de corps-de-garde, derrière l'abbaye de Sainte-Glossinde, entre la porte St.-Thiébaut et la citadelle.

Le nom de *Scarpona* se lit dans le second itinéraire d'Antonin, et il marque ainsi la route et les distances de Reims, nommé *Dorocorturum* jusqu'à Metz, nommé *Divodurum*. Il met LXXXVII mille pas de l'une de ces villes à l'autre, de cette sorte:

Dorocoturum (Reims).
Faanum Minervœ. M. P. XIV.
ARIOLA. M. P. XVI.
CATVRIGAS. M. P. IX.
NASIUM. . M. P. IX.
TVLLVM. M. P. XVI.
Scarponam. M. P. X.
DIVODVRVM. M. P. XII.

Les tables de Peutinger portent. *Segm.* 2.

NASIAE.... XIV.
AD FINES... V.

TVLLIO.... X.
SCARPONA.... XIII.
DIVODVRI MEDIOMATRICVM. *XII.*

Dans un mémoire manuscrit qui m'a été communiqué par M. Deslandes, grand-vicaire de Metz, on lit qu'on voyait il y a quelques années à Scarpone, une colonne chargée d'écriture en rond, qui contenait dix lignes, dont il était difficile de former des mots significatifs; tant à cause que ces caractères n'exprimaient pas un discours suivi, que parce que plusieurs de ces lettres étaient effacées et gâtées par le temps et par la superstition des paysans, qui les ont rompues exprès, dans la fausse supposition que cette colonne avait servi de base à une idole. On y voyait encore une autre colonne, où on lisait en beaux caractères romains.

D.... X..........
SANCTA....... X.
MANII........ X.

Ces deux colonnes, ou ces deux morceaux de même colonne, étaient apparemment les débris de la colonne milliaire, qui était au milieu de la place de Scarpone, ainsi que dans les autres villes considérables de l'empire romain, sur lesquelles colonnes on gravait les noms des villes qui se trouvaient sur les routes, et la distance de l'une à l'autre : D'où viennent ces expressions parmi les anciens : *Sexto ab urbe milliario*, ou *decimo ab urbe milliario*, à six mille ou dix mille pas de la ville principale, à commencer à la colonne milliaire posée au milieu de la place publique.

Le même mémoire de M. Deslandes ajoute qu'on voyait derrière le village de Dieu-le-ward, proche les ruines de la ville de *Scarpone,* les restes d'une ancienne chaussée, qu'on nommait le *Chemin-ferré,* ou la chaussée de la reine *Houdat*, ou *Hordal,* ou *Dahoud.* On a voulu apparemment désigner la reine Brunehaud, qui a régné à Metz, et a été reine d'Austrasie, épouse du roi Sigebert I du nom. Elle mourut misérablement en 618, ayant été traîné attachée à la queue d'une cavalle indomptée, qui lui cassa la tête en la traînant sur des cailloux. Je ne trouve pas distinctement en quel lieu elle fut mise à mort. On ramassa ses os à demi-brûlés, et on les inhuma dans l'abbaye de St.-Martin d'Autun, dont elle était fondatrice.

Brunehaud, entre un grand nombre de mauvaises qualités, en avait quelques-unes de bonnes, comme la magnificence et la libéralité envers les églises, ayant fondé plusieurs abbayes et travaillé au rétablissement des anciennes chaussées, qui portent encore aujourd'hui le nom de *chaussées de Brunehaud.* C'est là sans doute le fondement de la tradition qui attribue à la reine *Dahoul* ou *Hordal* la chaussée dont on voit quelques vestiges à Dieu-le-ward et Charpagne. La tradition populaire veut encore que cette reine ait été noyée à Scarpone. Voici selon cette tradition comme la chose arriva.

On dit que cette princesse étant à Scarpone, ordonna à son cocher de faire passer sa voiture traînée par des bœufs, dans la rivière, s'imaginant que les eaux se durciraient et formeraient un chemin ferré devant elle, comme on dit qu'il était arrivé jusque-là partout où elle passait : mais le cocher s'étant aperçu que l'eau ne se durcissait point, il représenta à Brunehaud que c'était aller contre la volonté de Dieu d'entreprendre de passer par un endroit où il ne voyait plus de route; à quoi elle répondit, *veuille ou non veuille*, *passe toujours ;* et qu'aussitôt elle fut submergée en punition de son blasphème.

Nous avons parlé dans l'article de Metz de la reine *Dahoul*, dont on croit montrer la statue et celle de son cocher sur la pile droite de l'écluse appelée *le sapin* dans la ville de Metz. Tout ceci est une fable mal assortie et sans fondement. Les figures de marbre représentant une jardinière montée sur une jument, et un laboureur qui chasse ses bœufs à la charrue, trouvées il y a long-temps à Scarpone,

dont nous parlerons plus bas, peuvent avoir donné lieu à cette fable.

Antiquités découvertes à Scarpone.

Ortelius et Verianus dans les voyages littéraires qu'il firent en Lorraine et ailleurs, et qu'ils firent imprimer à leur retour à Anvers en 1575, remarquent qu'étant arrivés à Dieu-le-ward, à trois lieues de Nancy, ils virent sur le bord de la Moselle, un petit village nommé Sarpaigne dont on racontait plusieurs choses remarquables : que c'était autrefois une grande ville, qui avait pris son nom d'une reine nommée *Sarpignia*, qui y avait eu son palais ; que l'on y montrait les ruines d'anciens murs, où l'on tenait qu'il y avait eu des bains. Nos deux voyageurs ne purent distinguer la forme de ces bains, seulement il leur parut que ce pouvaient être les murs d'une forteresse ; à quoi l'épaisseur de ces murs, et certaines ouvertures en rond et assez petites, qui servaient à lancer des traits, donnaient un air de vraisemblance : qu'on y trouvait souvent des médailles romaines, que leur hôte leur fit présent d'une médaille de bronze de Caïus Caligula, qu'il disait avoir trouvée à Charpaigne.

Ils ajoutent une particularité plus importante, qui est, que dans la maison d'un paysan de ce lieu on voyait un ancien marbre qui représentait la figure de la prétendue reine *Sarpignia* à cheval, vêtue de long, portant sur ses genoux un panier plein de fruits, et auprès d'elle un poulain têtant sa mère, sur laquelle la femme était assise. C'est ce que racontent nos deux voyageurs.

Cette ancienne figure, et celle d'un laboureur, qui s'est trouvée au même lieu, et qui est au revers de la même pierre, furent achetées par M. le comte de Mansfeld, et transportées dans ses beaux jardins près la ville de Luxembourg, d'où le P. Wilthem jésuite les a fait dessiner (1). Ce savant jésuite remarque, que la figure qui monte la jument a au bas de sa robe une bordure ornée et ouvragée. Il conjecture que cette femme est la déesse Pomone ou Cerès, ou Ops. Les fruits qu'elle porte sur ses genoux, favorisent cette conjecture, la jument avec son poulain et les fruits marquent la fertilité du pays.

Sur la même pierre, mais sur une autre face, on voit un paysan qui tient un fouet de la main droite et de l'autre le bras de sa charrue *Stiva*, et conduit ses deux bœufs attelés Le paysan est vêtu de son sayon, *sagus*, fort simple, et qui ne lui vient que jusqu'aux genoux. Il a sur la tête un chaperon, qui finit en pointe par le haut et lui couvre les oreilles ; c'est le *cucullus* des anciens, surtout des laboureurs, des vignerons et autres gens de campagne. Tout cela est un symbole qui désigne la fécondité du pays de Scarpone, et en effet cette contrée est très-fertile. Au-dessous des bas-reliefs dont on vient de parler, on voit cette épitaphe qui est assez barbare :

MENASIA ACTO
OTTEVTO. ꝗ. CAVD-
ONI. ARVSI. CONIV.
EIVS ATTIOIVS.

On peut l'expliquer ainsi : *Menalasia a érigé ce monument à Actus Otteutus son mari. Attioius y a contribué.*

Je ne saurais croire que les deux figures dont il s'agit, soient autre chose que celles d'un paysan et d'une paysanne, qui se sont fait représenter ; la paysanne avec sa monture et son poulain, portant au marché un panier plein de fruits et d'herbes, et le paysan conduisant sa charrue dans son habit ordinaire. Je ne vois ni dans l'une ni dans l'autre, aucune apparence de divinité payenne. L'inscription ne désigne rien de religieux, ni qui ressente la superstition payenne.

M. Chifflet de Besançon, dit que de son temps, on trouvait à Scarpone quantité de médailles romaines, d'inscriptions lapidaires et d'autres monumens d'antiquité : Chifflet, *Vindic. Hispan. p.* 72. M. Bagard, docteur en médecine à Nancy, m'a assuré qu'il avait trouvé dans la

(1) Wilthem Luxemb. L. v. c. 5. Mss.

Moselle, vis-à-vis Charpagne, une médaille d'or de l'empereur Adrien.

Le P. Benoit de Toul, capucin, dans son histoire de Toul, dit que l'on trouva l'inscription suivante :

IIII. VIARUM CURAND.
SABELLVS. V. S. P. M.
SCARP. CIV. LEVC.

C'est-à-dire : *Sabellus Quartum-vir établi pour la réparation des chemins publics, étoit de Scarponne ville des Leuquois, a rendu ses vœux, en érigeant ce monument.*

Le R. P. le Bonnetier, prémontré, prieur-curé de Charpagne, qui s'est appliqué à découvrir les antiquités de cette ancienne ville, nous a envoyé un mémoire très-curieux sur des monumens anciens de Scarponne. Personne avant lui, ne nous en avait appris autant de singularités ; c'est à lui a qui nous avons obligation de la plupart des choses que nous dirons dans la suite, de cet article.

Le P. le Bonnetier fit tirer en 1750, du fond de la rivière de Moselle une pierre sépulchrale de 2 pieds de hauteur sur 3 de longueur, avec une ouverture et un grand creux au bas, sans doute pour y recevoir les cendres du mort. Cette pierre porte l'inscription suivante :

D. I. M.
LAVINII.
MARIANI.
I. I. L.

Diis inferis manibus Lavinii Mariani Jovini jussu libenter : c'est-à-dire : aux Dieux Manes de Lavinius Marianus, par ordre et sous le bon plaisir de Jovin. On tira en même temps une autre pierre avec quelques caractères. Le P. Benoit de Toul, dans son histoire manuscrite du diocèse de Metz, dit que de son temps, ces deux pierres furent tirées des fondemens de l'obélisque que les citoyens de Scarpone érigèrent en l'honneur de Constantin-le-Grand. On y voyait en relief aux soubassemens, la victoire que ce prince remporta sur Maxence, et son entrée dans la ville de Trèves. Cet obélisque subsista pendant plusieurs siècles, et on en voyait encore des morceaux en 1690. Les deux pierres sépulchrales ont été transportées en l'abbaye de Ste-Marie de Pont à Mousson où elles se voient encore.

Le R. P. le Bonnetier, remarque qu'il y a plusieurs personnes qui assurent avoir vu, cet obélisque que l'on nommait *la Grande Roche*, qui avait encore plus de 40 pieds de hauteur ; et il n'y a pas bien long-temps que les fondemens de cet édifice ont été renversés par les eaux. Cette masse de pierres, rendait le passage en cet endroit très-périlleux aux barques, qui y ont été plusieurs fois submergées ; ainsi qu'il arriva le 3 mars 1733, qu'une barque sur laquelle était quinze personnes, fut renversée, et cinq passagers y périrent malheureusement : on a démoli ces masses de maçonnerie.

L'obélisque était placé environ à 15 toises en devant de la porte du château, qui conduisait à la partie méridionale de la ville. Il était bâti de grands carreaux de pierres de taille, dont la plupart sont creusées en forme d'auges, de moëlons et de plusieurs couches de briques, rayées sur une de leurs faces d'un bout à l'autre et de large en large. Ces raies paraissent avoir été faites avec une espèce de peigne, peut-être pour mieux recevoir le mortier et rendre l'ouvrage plus solide par cette sorte d'incrustation. On remarque près de cet obélisque, les vestiges d'autres édifices, qui paraissent avoir été des colonnes.

J'ai rapporté ce qu'Ortelius, Verianus et M. Chifflet disent que de leur temps, on trouvait à Scarponne quantité de médailles. L. P. Benoit dans son histoire mss. du diocèse de Metz, dit que les médailles que l'on trouve plus communément en cet endroit sont des Antonins, des Faustines, et des Plautilles. Il y a quelques années que l'on y trouva une médaille d'or de

Probus, qui fut achetée par M. de Beaufremont, alors curé de Liverdun. Ceux qui ont vu les anciens fondemens de l'obélisque, assurent que quand la rivière a commencé à les miner, on découvrait après chaque inondation, une quantité prodigieuse de médailles et de médaillons de bronze, dont on ne faisait d'autres cas que de les vendre aux chaudronniers ou aux juifs.

Le R. P. le Bonnetier en conservait bon nombre dans son cabinet, dont il avait fait une collection. Il s'y trouvait des Jules-Césars, des Julies, des Nérons, des Galbas, des Claudes, des Domitiens, des Nervas, des Adriens, des Antonins, des Dioclétiens, des Juliens, des Constantins et de ses enfans, etc.; et on continue d'en trouver très-fréquemment tant à Scarpone qu'aux environs.

On a découvert de temps en temps à Scarpone, des statues et des figures en relief: en 1754, on trouva sur le bord de la Moselle, une partie de pilastre, où il y avait une niche de 17 pouces de hauteur, ornée de chaque côté d'une petite colonne, dans laquelle niche était une figure vêtue à la Romaine, assise, les mains jointes et posées sur ses genoux. On voit plusieurs de ces figures en relief dans les murs des maisons du village de Charpagne.

Il n'est pas moins ordinaire de trouver en ce lieu des tombeaux antiques; et le P. Bonnetier nous assure que les anciens de ce village, lui ont dit que de tout temps on a trouvé de ces tombeaux, dans tous les endroits de ce lieu. On y trouve même de temps en temps des ossemens. Nous ne finirions pas si nous voulions entrer dans un plus long détail des restes d'antiquité que l'on découvre à Scarpone.

État ancien de Scarpone.

Il est aisé de conjecturer par tout ce que nous avons rapporté des anciens monumens découverts à Scarpone, que cette ville a été une des plus considérables de cette province. Par les vestiges qui en restent, il parait que Scarpone était bâtie entre les différens bras que formait la Moselle en cet endroit, qui se partageait en cinq iles, en forme d'équerre. Celle du milieu renfermait le château avec une partie de la ville, et la place de l'obélisque dont on a parlé. Suivant les ruines que les eaux n'ont point encore entièrement ensevelies, les deux premières îles qui formaient la partie méridionale de la ville, contenaient environ deux cents toises de longueur du midi au septentrion jusqu'à l'obélisque. Les trois autres îles qui formaient la partie orientale, en contenaient environ deux cent cinquante de longueur, depuis l'obélisque au couchant en allant au levant d'Eté. On ne parle ici que relativement aux ruines des fondemens des murs d'une extrémité à l'autre. Il se peut faire que la ville s'étendait bien au-delà..... qui comprenait trois iles.

La partie orientale est aujourd'hui renfermée dans une grande île, appelée *l'Ile de Scarpone*. La Moselle, qui par ses fréquentes inondations a couvert les ruines de la partie orientale, n'a pas épargné la partie méridionale. Les deux îles qu'elle occupait sont entièrement ensevelies sous les eaux. Ce qui en reste sur le bord occidental, derrière le village de Dieu-le-ward, était environné d'un fossé large et profond, comblé aujourd'hui presqu'à niveau. On aperçoit dans la rivière, au-dessous de Scarpone, les restes d'une digue pratiquée pour jeter les eaux dans les fossés. La partie des pilotis, qui ne sont que de gros piquets plantés fort près l'un de l'autre, à la largeur de sept pieds sur une ligne courbe, et leur disposition, font conjecturer que la rivière coulant d'elle-même dans les fossés de la ville et du château, cette digue ne servait que pour conserver les bords de la rivière et empêcher qu'ils ne s'écroulassent. On voit au fond de l'eau au-dessus de Scarpone, entre la seconde et la troisième ile, plusieurs rangs de gros pilotis disposés comme pour soutenir des édifices, dont les ruines sont éparses dans la rivière.

On peut juger par cette description que

Scarpone et Dieu-le-ward, n'ont jamais composé une seule et même ville; et que le château de ce dernier lieu n'a jamais été la forteresse de Scarpone, dont parle Gerbert, dans sa 47e lettre, ainsi que nous l'avions conjecturé et que nous l'avions même avancé à l'article Dieu-le-ward. Il y a bien plus d'apparence que Dieu-le-ward s'est accru ou même s'est formé des débris de la ville de Scarpone, avec laquelle il ne fait à présent qu'une seule communauté. En effet, l'histoire ne commence à parler de Dieu-le-ward que dans le XIe siècle, auquel temps elle cesse de parler de Scarpone. Le continuateur de l'histoire des évêques de Verdun, composé par Bertaire, dit expressément que le château de Dieu-le-ward a été bâti par Dudon, abbé de Mont-faucon, qui vivait du temps de Haymon, évêque de Verdun, vers l'an 1020. Le premier monument qui parle de Dieu-le-ward comme d'un lieu existant, est un diplôme de l'empereur Conrad-le-Salique, donné à l'occasion de l'abbaye de Gellamont, bâtie proche le château de Dieu-le-ward, dans le pays de Scarpone, lequel est daté de l'an 1028.

Il semble même que Dieu-le-ward n'avait encore dans le milieu du XIe siècle, aucun territoire ou ban particulier, et que celui de Scarpone n'en était pas encore séparé, puisque le vignoble qui en est proche, dépendait encore de Scarpone. C'est ce que nous apprend Thierri évêque de Verdun, confirmant et augmentant la dotation de l'église collégiale de la Madelaine de Verdun. Il donne à cette église les vignes appartenant à son évêché, situées à Scarpone, à Veldentz et à Hatton-Châtel: *De omni Vinifero ad Episcopatum pertinente, sivè Veldentiæ, sivè Scarponæ, sivè Hattonis-Castri, etc.* Or, Scarpone situé dans la plaine, entre les bras de la Moselle, n'était point un lieu propre à y planter des vignes; son vignoble n'était donc autre que celui qui est proche de Dieu-le-ward du côté du septentrion.

Les fondemens de l'ancien château de Scarpone, subsistent encore presqu'en entier, à l'exception d'une tour, dont les ruines se voyent encore dans la Moselle. Ce château était de figure oblongue, ayant dans œuvre, cinquante toises sur quarante. Les murs ont six à sept pieds d'épaisseur: il était flanqué de six tours et avait deux portes, l'une à l'orient et l'autre à l'occident; celle-ci était la principale. Les murs qui ont encore douze à quinze pieds de hauteur et même plus à certains endroits, sont fort endommagés par les matériaux que l'on en a arrachés pour bâtir les maisons du lieu. On remarque dans plusieurs endroits de ces murs, des fragmens de figures et d'inscriptions antiques. On trouva en 1754, en creusant une cave sous la maison curiale, qui est dans l'enceinte du château, sept cercueils de pierre avec leurs couvercles, longs d'environ sept pieds, dans chacun desquels étaient trois ou quatre squelettes réduits en poussière, excepté les dents, quelques parties de mâchoires et d'autres ossemens.

Nous ajouterons ici un mot touchant la route Romaine qui passait autrefois par Scarpone. Cette route existe encore presque toute entière, depuis Metz jusqu'à Scarpone. La nouvelle route que l'on a fait en 1737 pour aller à Toul, a été construite partie à côté, partie sur les débris de l'ancienne route de Scarpone à Toul. Cette route était assez étroite, n'ayant que 18, 20, ou au plus 24 pieds de largeur. On a employé dans les lieux où la pierre est commune, dans sa construction, des pierres qui se trouvaient à la campagne des environs, posées de champ l'une sur l'autre, de deux et trois rangs de hauteur, sur lesquelles on jetait un peu de gravier. Aux endroits où la pierre est plus rare et le gravier plus commun, elle est faite d'un seul lit de pierres couchées de plat, couvertes de trois à quatre pieds de gros gravier; sur les bords est un rang de pierres posées de champ l'une auprès de l'autre. Dans Scarpone, cette chaussée est d'un mastic ou mortier composé de gros gravier de Moselle mêlé de chaux, telle-

ment durci, que l'on remarque dans cette chaussée un petit conduit de 4 pieds en carré, pratiqué pour écouler les eaux bien entier.

On voit à Scarpone, une de ces pierres dont les anciens se servaient pour monter à cheval, avant l'usage des étriers. Cette pierre qui a été découverte le 9 octobre 1759, est haute de trois pieds, elle est enfoncée dans le mortier dont la route est composée, de la moitié de sa hauteur.

Dans la plaine de Scarpone qui a plus d'une lieue de longueur, qui est traversée par la Moselle, la route romaine fait quelques petits coudes pour suivre les éminences du terrain et éviter l'inconvénient des débordemens des eaux. En sorte que ce qui en reste n'est jamais inondé, non plus que les îles dans lesquelles étaient situés la ville et le château de Scarpone; au lieu que dans les endroits qui sont couverts d'eau dans les inondatious, il n'y a plus aucun vestige de ce cette route et on n'y voyait plus que les culasses des ponts anciens.

Le R. P. le Bonnetier, à qui nous sommes redevables des singularités que nous venons de rapporter, nous apprend dans le savant mémoire qu'il a composé sur Scarpone, qu'en 1754 on découvrit en ce lieu un fourneau de 10 pieds en carré, dont la voûte de briques était enfoncée. Cette voûte était soutenue de distance en distance, par des colonnes faites de briques, mises l'une sur l'autre; quelques-unes de ces colonnes étaient rondes, les autres carrées, de dix pouces de diamètre. Le pavé était composé de briques longues de douze pouces et demi sur dix de largeur; l'ouvrier avait formé sur ces briques, trois raies, en passant trois de ses doigts par-dessus, d'un angle à l'autre. Le mur extérieur du fourneau était revêtu de pierres de taille et intérieurement de briques. La voûte était percée de plusieurs tuyaux de briques; ce qui fait croire que ce lieu a servi d'étuve ou de bain, ou peut-être de fourneau pour battre monnaie. Ce fourneau est assez semblable à celui que nous avons décrit dans l'article de Metz.

On découvre encore à Scarpone un ciment composé de chaux, et de tuiles broyées, bien uni et bien poli d'un côté, enduit d'un vernis rouge, semblable à celui que les anciens appliquaient sur la vaisselle de terre. On peut croire que ces briques qui sont très-communes à Scarpone, ont servi à parqueter les appartemens. Une autre singularité qui se rencontre au même lieu, est un composé d'une matière poreuse, assez légère, de couleur de fer, taillé en forme de meule. Ces morceaux sont presque tous de la même grosseur et grandeur. Une de ces meules qui est entière, a quinze pouces de diamètre, trois pouces d'épaisseur à la circonférence; cette épaisseur va en diminuant également jusqu'au centre, qui n'a plus qu'un pouce et demi dépaisseur.

Revenons à l'histoire de Scarpone. Ammien Marcellin (1) raconte que Jovin, qui commandait la cavalerie Romaine, l'an de Jésus-Christ 356, étant tombé inopinément sur une troupe de soldats Allemands, près la ville de Scarpone, les tailla en pièces sans leur donner le temps de s'armer.

Attila, roi des Huns, qui ravageait les Gaules, vers le milieu du V[e] siècle, vint mettre le siège devant Scarpone en l'an 451; mais ayant appris que les murs de la ville de Metz étaient tombés d'eux-mêmes la veille de Pâques, il quitta l'entreprise sur Scarpone, et étant retourné sur ses pas à Metz, il y entra avec son armée sans résistance, et y mit tout à feu et à sang. C'est ce que rapporte Paul Diacre qui vivait en 775, dans son histoire des évêques de Metz.

Il y a apparence que la forteresse de Scarpone fut rétablie après les ravages des Huns, et qu'elle fut considérée comme une place considérable dans les siècles suivans (2); puisque le fameux Gerbert moine de Fleury, ensuite archevêque de

(1) Amian. Marcell. lib. 27. cap. 12.
(2) Apud Duchêne. Script. hist. Francor.

Reims, et enfin pape, sous le nom de Silvestre II, dans sa lettre 47e, écrite vers l'an 970, à la comtesse Mathilde femme de Godefroy comte de Verdun, alors prisonnier du roi Lothaire, exhorte cette princesse à résister jusqu'à l'extrémité au roi Lothaire et à l'empêcher d'entrer en Lorraine, par le moyen des troupes qu'elle avait à Scarpone et à Hatton-Châtel. En effet, elle résista si bien que Lothaire ne put pénétrer plus avant en Lorraine. Il est encore fait mention du château de Scarpone, dans la vie du B. Jean de Gorze, en 933 ou 934. Il y est dit que passant un jour avec son abbé par Scarpone, et son cheval commençant à boiter, l'abbé lui dit d'aller le faire ferrer dans la place de la ville de Scarpone.

Depuis ce temps-là, l'histoire ne nous dit presque plus rien de la ville de Scarpone. Le P. Benoît Picart (1), croit que cette ville fut désolée par Conrad, gendre de l'empereur Othon I, dans les guerres que ces deux princes eurent entr'eux. Il ajoute que les Allemands y entrèrent et la fortifièrent vers la fin du Xe siècle, et que dans le même siècle cette place devint l'objet de la jalousie des Français.

Quelqu'incertaine que soit l'époque de la destruction de la ville de Scarpone, on ne peut presque douter qu'elle n'ait été brûlée. Le P. le Bonnetier nous apprend dans son mémoire, que les charbons, les cendres, les pierres calcinées, les tuiles rougies et brulées qui remplissent les ruines de cette ancienne ville, sont des preuves incontestables de son incendie. Il ne paraît pas que l'on se soit mis beaucoup en peine de la rétablir.

Scarpone est aujourd'hui réduit à un chétif village ou hameau, qui bien loin d'avoir conservé quelque chose de son ancienne splendeur, a même perdu jusqu'à son nom, qui n'est plus connu que des savans curieux de l'antiquité. Les autres ne savent même comment le nommer, ni comment l'écrire. Les paysans le nomment *Zarpone*, nom qui approche le plus de l'ancien nom de *Scarpone*, communément on l'appelle Charpaigne, ou Charpègne.

Scarpone ainsi ruiné et déchu de sa qualité de ville, a perdu avec son rang et son nom, son territoire ancien : a peine lui est-il resté un ban ou finage de cent cinquante arpens de terre : les villages voisins, des deux côtés de la Moselle, se sont emparés du surplus qui était très-étendu.

Ce village n'est composé que de dix ménages, dont les uns sont pêcheurs ou passagers; il n'y a pas un seul laboureur. Les maisons sont toutes bâties dans l'enceinte du vieux château, dont on voit les murs dans les caves, et au bout des jardins auxquels ils servent de clôture. Quoique Charpaigne soit situé dans une île et sur le bord de la Moselle, on n'y a néanmoins jamais vu d'eau, pas même dans les caves, quoique profondes. L'élévation naturelle du terrain, exhaussé d'ailleurs par les démolitions de l'ancien château, contribue à le garantir des incommodités des débordemens de la rivière.

Charpaigne ne forme qu'une communauté avec Dieu-le-ward, chef-lieu de la prévôté de ce nom, bailliage de Verdun, parlement de Metz. L'église a pour patron saint George; elle est bâtie presqu'au milieu de l'emplacement du château.

Loisy, Loseium, est annexe de Charpaigne; l'église est dédiée sous l'invocation de saint Pierre. Ce village est situé sur le bord de la Moselle, à cinq lieues de Toul.

Il est souvent fait mention dans les monumens anciens du pays, du comté et du pays ou canton de Scarpone, *Pagus Scarponensis*, *Comitatus Scarponensis*. Adrien de Vallois, place le pays de Scarpone entre le Saulnois, *Salinensis*, et le Chaumontois, *Calvomontensis*, qui le bornaient au levant; à quoi il faut ajouter

(1) P. Benoît., Hist. Mss. du diocèse de Metz.

que le pays Messin le borne aussi du même côté et de celui du septentrion : le pays de Voivre, *Vaprensis*, le bornait au couchant, et le Toulois, *Tullensis*, au midi.

Nous lisons dans un chartre du roi Pépin donnée en 752, en faveur de l'abbaye de Gorze (1), que Dombâle, village a une demi-lieue de Saint-Nicolas sur la route de Lunéville, était dans le comté de Scarpone : *Donamus ex rebus nostri juris in pago iniensi, in comitatu Scarponensi. in villa quæ Domno-basilla vocatur, mansos sex et ecclesiam cum decimatione, etc.*

La célèbre abbaye de Gorze était elle-même située dans le même comté de Scarpone comme le témoigne, saint Chrodegang évêque de Metz son fondateur, dans un diplôme de l'an 763, où il fait mention de quelques biens qu'il donne à ce monastère: il dit expressément qu'il a fondé cette église dans le ban de *Haldigny*, dans le pays de Scarpone, où le ruisseau de Gorze prend sa source.

Le roi Lothaire étant mort en 869, sans enfans, ses oncles Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique ayant fait en 870, le partage de ses états, les comtés de Verdun, de Voivre et de *Scarpone*, échurent au premier de ces deux princes.

SCHAMBOURG. — Schambourg, ou *Schwmbourg*, est un château situé sur une montagne près l'abbaye de Tholey, à sept lieues de Sarrelouis, de Mertzick, de Hombourg-la-Forteresse et de Sarbruck. Ses ruines sont au sommet d'une haute montagne, au penchant de laquelle est la maison bâtie par les anciens prévôts, dans laquelle ils tenaient leurs audiences. Il n'y a ni ville ni bourg, le château de Schambourg est le chef-lieu, et donne le nom au bailliage. Sa situation est au nord de la Lorraine, qu'il ne touche que par le bailliage de Bouzonville et par le Mertzick : les terres de Trèves, du palatinat, de Sarbruck, et autres principautés étrangères l'environnent.

(1) Hist. de Lorraine, tome 1. pag. xcvi. preuves.

Le bailliage de Schambourg était composé de plus de soixante, tant villages, que hameaux et censes.

La coutume générale de Lorraine est suivie dans le bailliage de Schambourg; mais Thelen, Lebach et Remelbach sont régis par le droit commun appelé dans le pays *la Caroline*. Les seigneurs de ces lieux y ont leurs juges particuliers, dont les appels se portent à la chambre de Vetzlar.

Le pays de Schambourg est rempli de bois et de montagnes, le sol est ingrat, et produit à peine du seigle, de l'avoine et du sarrasin pour la consommation des habitans : mais on y trouve beaucoup de mines de fer et de cuivre. On en tirait anciennement différentes espèces de pierres précieuses, telles que des grenats de toutes couleurs, des calcédoines d'une grosseur considérable, du jaspe, de l'agate; il s'y trouve encore l'ocre, le jais, la gagate.

On ne connaît presque dans ce pays que la langue allemande. Schambourg porte d'azur à la montagne surmontée d'un vieux château d'or; au chef d'argent, chargé d'un ours naissant de sable.

Au pied de la montagne de Schambourg, est l'abbaye et le village de Tholey, dont nous parlerons en son lieu.

SCHONNECK, *ou* SCHOINECK, *ou* SCHONNICKEN. — Schonneck, ville d'Allemagne dans l'archevêché de Trèves, à huit lieues de cette ville vers le nord, sur la rivière de *Nyms*, et assez près de sa source. Quelques uns croyent que c'est l'ancienne *Ansana*, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ce qui est assez probable.

M. de Honteim, dans son histoire de Trèves, croit que Schoneck est le même que *Scolinare* ou plutôt *Scolinacke* pas loin de l'abbaye de Pruim, dénommé dans la chartre de l'empereur Lothaire, par laquelle il choisit sa sépulture dans cette abbaye, et où il nomme *Scolinacke*, palais royal. C'est une ville et une seigneurie appartenant à l'archevêque de Trèves,

dans le pays d'Eiffel. Il y a ville, château et bailliage.

Schoneck se nommait aussi *Bellacoste*, et voici comme cette terre devint fief des comtes de Luxembourg, et qu'elle fut l'origine des seigneurs de Schoneck (1). Henri comte de Vianden ou de Vienne, avait eu pour fils ainé Frideric marié à la fille du comte de Salm en Ardenne. De ce mariage sortit un fils nommé Henri, qui au temps de la mort de son père, était encore au berceau : son patrimoine à cause de son bas âge, passa au comte de Vienne son oncle. Henri devenu grand, s'employa à recouvrer au moins une partie de son héritage. Après avoir en vain sollicité son oncle à lui faire justice, il prit les armes et surprit son oncle à *Bellacoste*, autrement Schoneck, et l'y tint prisonnier.

Cette détention consterna les parens et les amis du comte de Vianden. Son frère évêque d'Utrecht, songea d'abord aux moyens de le tirer de prison; mais ses fonctions d'évêque ne lui permettant pas de sortir de son diocèse, il entremit un de ses autres frères, prévôt de la collégiale de Saint-Martin à Liége, qui constitua les seigneurs de Vérance, de Reuland et de Koërich, pour transiger avec le comte de Luxembourg, et régler les conditions auxquelles il s'engagerait de procurer l'élargissement du prisonnier. Ces conditions furent entr'autres, 1.° Que le comte de Vienne se reconnaitrait homme du comte de Luxembourg, et tiendrait de lui en fief son château de Vianden. 2.° Que le comte de Luxembourg fera mettre en liberté le comte Philippe prisonnier au château de Bellacoste. Ce traité est daté de la veille de saint Pierre 1264.

Le comte de Luxembourg se mit aussitôt en devoir de remplir ses engagemens; il leva une armée, et se disposa à assiéger le château de Schoneck. Mais soit que le jeune Henri fut intimidé de ces menaces, soit que Philippe son oncle consentit de son propre mouvement à traiter de la paix, il n'y eut pas de siége formé, ni d'hostilité considérable. On conféra et on céda à Henri le domaine de Bellacoste ou Schoneck et toutes ses dépendances, avec l'avocatie de l'abbaye de Pruim, dont il devait jouir à perpétuité, de même que ses successeurs, à charge de relever des comtes de Luxembourg. Ceci se passa en 1264.

(1) Bertholet. Hist de Luxembourg t. v. p. 148 et suiv.

SCHURES, *voyez* Xures.

SCHWOLDE (La). — La source de la petite rivière de Schwolde, est à une lieue à l'occident de Bitche. Elle passe à Sirtshall, ou Sigersthall, à Urbach, Weiskirch, Wolmunster, joint la Horn à Hornbach dans le duché de Deux-ponts, d'où elles vont ensemble dans la Blise.

SÉCHAMP. — Séchamp, en latin *Siccus Campus*, village à cinq quarts de lieue au nord-est de Nancy; Melchior Henry ministre et secrétaire du grand duc Charles III, l'acquête en 1572, de Jean comte de Salm.

L'église paroissiale de Séchamp est dédiée à saint Lambert.

Annexe, *Pulnoy*, *Pulnetum*, patron St.-Quentin. Seigneurs messieurs de Gelnoncourt, d'Aucy, Busselot, etc. Le nom *Pulnetum* vient apparemment de *Pullus*, à cause des poulains ou des poussins, qu'on nourrissait en cet endroit. Séchamp est du diocèse de Toul, du doyenné de Port, bailliage de Nancy,

SEICHE-PREY. — Seicheprey, en latin *Siccum pratum*, village à trois lieues au couchant de Pont-à-Mousson, diocèse de Toul, ci-devant prévôté de Bouconville; depuis 1751, bailliage de Pont-à-Mousson. Le roi en est seigneur pour trois quarts, M, Thiéry-baron de saint Bausans, pour l'autre quart. La paroisse a pour patron saint Pierre. Il y a la cense fief Renaud et le fief de Nicéville.

SEIGNEULLE. — Seigneulle, *Seniolæ*, village sur la rivière de Ché, qui y prend sa source, à deux lieues et demie au nord de Bar, à deux lieues de l'abbaye de l'Isle; office, recette et bailliage de

Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur haut justicier. M. le comte de Fontenoi en a les moyenne et basse justice. La paroisse a pour patron la Sainte-Vierge en sa nativité : diocèse de Toul.

SEILLE, (La) rivière, en latin *Sallia*, ou *Sala*, donne son nom au *Saulnois*, et tire son nom des *sources salées*, qui se trouvent sur son cours, et qui ont donné lieu aux salines, qui ont été construites à Marsal, à Dieuze, à Moyenvic, à Salone, à Vic et à Château-Salins : car anciennement les salines de Vic étaient les plus fameuses et les plus fréquentées du pays. Je ne sais ni quand ni à propos de quoi on les a abandonnées.

La Seille prend sa source dans l'étang de Lindre, le plus considérable de la Lorraine, puisqu'il a plus de six lieues de circonférence, dans les différentes sinuosités qui se remarquent sur ses bords. La Seille sortie de cet étang, passe à Dieuze, à Marsal, à Moyenvic, à Vic, à Nomeny et entre dans la Moselle au milieu de la ville de Metz. Son cours est de plus de vingt lieues en suivant ses détours, quoiqu'il n'y en ait que dix, sur la ligne droite de Lindre à Metz. Cette rivière n'est ni navigable ni guéable, parce qu'elle est pleine de vase, de même que l'étang de Lindre, d'où elle sort.

La grande route romaine de Metz à Strasbourg, était le long de la Seille, et de l'étang de Lindre. M. le maréchal duc de Belle-Isle, gouverneur de Metz et du pays Messin, a fait nettoyer le lit de la Seille, et a aussi fait déssécher les marais des environs de Vic, qui rendaient l'air de cette ville mal sain, et ses avenues boueuses et malpropres. Il avait aussi formé le projet de joindre un bras de la Sarre à la Seille, pour faciliter les transports des bois dans la ville de Metz, par le moyen de la Seille, mais son projet n'a pas eu d'exécution.

Ce fut à Dieuze que les Huns firent mourir saint Livier, premier martyr du diocèse de Metz. C'est sur la même route qu'on voit le fort ou camp romain de *Tarquinpol*. C'est sur la rivière de Seille près Marsal, que se trouve le briquetage de Marsal, dont nous avons parlé sous l'article de cette ville. C'était sans doute un campement que les Romains avaient formé avec un travail immense, en ramassant une infinité de briques faites à la main sans régularité, et cuites au feu, et jetées confusément dans le marais, pour y former un massif solide et assez étendu pour y asseoir un camp de troupes, avec les gardes et les corps avancés : car ce briquetage se voit non seulement à Marsal, mais encore à Moyenvic et à Burticourt, à la longueur de 800 toises.

La Seille se perd dans la Moselle au milieu de la ville de Metz, en un lieu, où se voit une figure en demi-relief, sur laquelle on fait cette histoire fabuleuse : que c'était une reine d'Austrasie, qui étant dans la ville de Charpaigne à six lieues de Metz, une lieue et demie au-dessus de Pont-à-Mousson, obligea son cocher de la passer à travers les eaux qui étaient débordées, où elle périt avec sa voiture, et fut retrouvée dans la Seille à l'endroit où se voit cette figure. Mais nous croyons avoir montré, que cette statue était celle de l'impératrice Hildegarde, épouse de l'empereur Charlemagne, dont on a mis en cet endroit l'effigie sépulcrale, tirée de l'église de Saint-Arnoû de Metz. J'en ai parlé plus au long dans l'article de *Metz*.

La petite Seille, venant du comté de Morhange, passe à Château-Salins, et joint la Seille au village de Salone, au-dessus de Vic.

SELINCOURT. — Selincourt, *Silini curtis*, ou *Signili curtis*, ou *Siclini curtis*, village du diocèse de Toul, doyenné de Saintois, à une lieue et demie au nord-ouest de Vézelise, bailliage de la même ville. Selincourt a pour patron saint Evre.

Dépend l'ermitage de *Coutance* et *Dolcourt*, *Dolosa Curia*.

SEMOUZE (La) rivière. — La petite rivière de Semouze, ou *Sainte - Mouze*, prend sa source à l'occident de Remiremont à la distance d'environ deux lieues et demie de cette ville, entre au ban de Bellefontaine, passe au Menil, à Bellefontaine, à une manufacture en fer, acier et coutellerie, ensuite à la forge des Blancs-Murgés. Elle entre en Comté, où elle mêle ses eaux à celles de l'Eaugrogne, au-dessus de St.-Loup.

SENAIDE. — Senaide à une lieue et demie au midi de la Marche, à une lieue de Bourbonne-les-Bains, annexe de Villers-St.-Martin, diocèse de Besançon. Le roi, M. le marquis d'Iche, messieurs d'Alençon barons de Beaufremont, et les religieux de l'abbaye de St.-Vincent de Besançon en sont seigneurs hauts-justiciers: chaque seigneur a ses sujets. Bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris: il y a dans le lieu une église sous l'invocation de St.-Valère.

SENON. — Senon, village à une lieue et demie au nord d'Etain, office, recette et bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy, diocèse de Verdun, archidiaconé de la Woivre, doyenné d'Amelle. Le roi et les pères jésuites de Pont-à-Mousson en sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers par moitié: la paroisse a pour patron St.-Léonard.

Le cardinal Guillaume Huin, qui d'archidiacre de Verdun, fut fait cardinal du titre de sainte Albine, commença l'église paroissiale de Senon vers le milieu du quinzième siècle, laquelle aurait été une des plus belles du diocèse, si elle eût été achevée avant sa mort. On assure que Senon était autrefois annexe d'Amelle, et que c'est un pape qui l'a érigé en paroisse. Il y a en ce lieu environ vingt-deux habitans.

SENONCOURT. — Senoncourt, *Senonis-Curia*, village près de Souilly, à sept lieues de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, diocèse de Verdun, archidiaconé d'Argonne, doyenné de Souillières ou Souilly: l'église a pour patronne la Sainte-Vierge en sa Nativité. Le roi en est seigneur haut-justicier, l'abbé de St.-Vincent de Metz a les justices moyenne et basse, On compte en ce village environ soixante-deux habitans.

En 1356, Jean sire de Villemont lieutenant du duc de Luxembourg dans la ville de Verdun, s'accorda avec les bourgeois de cette ville, d'assurer les villages de Dugney, Senoncourt et autres, pourvu que le duc de Bar leur assure le village de Haudeiville.

SENONES ABBAYE, *ville capitale de la principauté de Salm.* — L'abbaye de Senones est située dans les montagnes des Vôges, ayant Ravon-l'Etappe au couchant à deux lieues et demie de distance, St.-Dié au midi à trois lieues, Badonviller au nord à cinq lieues: la petite rivière de *Rapido* ou *Rabodo*, coule au pied de ses murailles, et se décharge dans la Meurthe à St.-Blaise, une demi-lieue au-dessus de Ravon-l'Etappe.

Cette abbaye doit son origine à saint Gondelbert, archevêque de Sens, qui quitta son siége vers l'an 640 ou 650, pour venir chercher Dieu dans cette solitude, qui était alors absolument inhabitée. Il donna à son monastère le nom de *Senonia*, en mémoire de la ville de Sens, dont il était archevêque avant sa retraite.

Le bienheureux Pierre de Damiens et les monumens de l'abbaye de Moyenmoutier, portent que saint Gondelbert s'établit à *Grandiavium*, mais nous n'avons aucune connaissance, que le lieu, où est aujourd'hui Senones, ait jamais porté ce nom. Il est assez croyable qu'on aura mis *Grandiavium*, au lieu de *Grandem-Rivum, Grand-Rup*, ruisseau à un quart de lieue du monastère, où Childeric II, roi d'Austrasie, dans son diplôme de l'an 661, dit que saint Gondelbert et ses disciples, avaient dès-lors fait de grands défrichemens.

Le même roi Childéric dans le même diplôme, marque les limites du terrain qu'il cède à saint Gondelbert, qu'il nomme *Episcopus Abba*, depuis le

ruisseau *Pigerius*, *Pierri*, qui coule au pied des murailles de l'abbaye de Moyenmoutier, à l'orient de cette abbaye, jusqu'à la Brogue, où coule la rivière de Brusche, *Brusca*, à l'orient vers l'Alsace; et depuis Hurbache au midi jusqu'à Celles et Alarmont, et la rivière de Plaine au nord: ce qui fait environ quinze lieues de circonférence, et cinq lieues de diamètre. Dans tout ce terrain le roi Childeric ne marque ni ville, ni village, ni aucune habitation; mais seulement des montagnes, des ruisseaux, des bois, des chaumes et un chemin: ce qui nous fait croire qu'alors tout ce canton était entièrement désert et inhabité.

Saint Hidulphe archevêque de Trèves, étant venu vers l'an 671, dans le même désert, et ayant bâti d'abord un ermitage et ensuite un monastère à une lieue de Senones vers le couchant, saint Gondelbert, lui céda libéralement environ six ou sept lieues du terrain qui lui appartenait, depuis *Hurbache* et *Ormont*, nommés dans le titre de Childeric II *Hurini-Mons* et *Hurini-fontana*, jusqu'au *Ban-de-Sapt;* et de-là jusqu'au-dessus de *Malfosse*, et jusqu'à la Haute-Pierre et le ruisseau de *Pierri*: dans lequel terrain sont comprises les paroisses d'Hurbache et du Ban de Sapt et les villages qu'elles renferment, et de plus les villages de la *Chapelle*, et du *Paire*, qui dépendent de la paroisse de Moyenmoutier.

L'abbaye de Senones jouit des droits quasi-épiscopaux, dans l'étendue de son territoire, qui comprend quatre paroisses et autant d'annexes.

On ignore l'année et le lieu de la mort de saint Gondelbert. Richer (1) historien de Senones les a ignorés: il dit seulement qu'on tient que ce saint prélat étant allé en pélerinage à Moyenvic, pour y visiter les reliques des SS. Pient, Agent et Colombe, y décéda et y fut inhumé. Mais nous n'avons aucun monument certain de ce fait. Il parait fort extraordinaire qu'un personnage de ce mérite, archevêque d'un grand siége, fondateur d'un célèbre monastère, père d'un grand nombre de religieux, soit demeuré inconnu jusqu'au point, qu'on ignore où il est mort, quand il est mort, et le lieu de sa sépulture. Cela prouve beaucoup mieux la grande retraite, l'extrême désintéressement, le peu de curiosité et d'amour-propre de ces saints solitaires, que leur indifférence pour leur père et leur fondateur.

L'abbaye fut gouvernée tranquillement par six abbés réguliers, qui succédèrent à saint Gondelbert, jusques vers l'an 770, qu'après la mort d'Etienne sixième abbé de Senones, Angelramne évêque de Metz, chancelier de l'empereur Charlemagne et son grand aumônier, l'obtint de ce prince, la posséda pendant quelques années en régale et en commende. Cela causa aux religieux de Senones un très-sensible déplaisir, voyant leur monastère, qui auparavant était impérial ou royal, déchu de cette dignité et soumis à un simple évêque; en quoi ils s'abusaient manifestement, dit le moine Richer: car si le monastère eût demeuré sous la juridiction immédiate de l'empire, ou des rois d'Austrasie, il n'y serait demeuré pierre sur pierre, par les charges exorbitantes, dont on l'aurait opprimé; en l'obligeant de fournir de l'argent et des troupes, selon son contingent, ce qui l'aurait réduit aux dernières extrémités: comme il arriva à l'abbaye de Moyenmoutier, voisine de celles de Senones, qui n'ayant pu fournir le nombre de soldats, auquel elle était taxée, fut abandonnée par le roi Lothaire au duc du pays, qui en démembra tout d'un coup quinze cent onze familles de serfs, et réduisit les religieux à se disperser où ils purent pour chercher leur subsistance.

Angelramne voulant consoler ses religieux de Senones, leur envoya de Metz le corps de saint Siméon, septième évêque de cette église. Mais les religieux, toujours aigris, refusèrent de le recevoir dans leur abbaye. Le prélat usant de mo-

(1) Richer, lib. 2. Chronic. c. 11.

dération, fit déposer le corps saint sur une colline au midi du monastère, où il fit bâtir une chapelle. Bientôt Dieu y fit éclater beaucoup de miracles, et les religieux mieux avisés, transportèrent le saint dans leur église, où Dieu continua de manifester sa sainteté par quantité de merveilles.

Angelramne était homme craignant Dieu, et il est honoré comme saint dans quelques églises de son diocèse, comme à Saint-Avold. Se voyant accablé d'affaires, comme archi-chapelain de l'empereur, son chancelier et son apocrisiaire ou son légat auprès du pape, il se démit de l'abbaye de Senones entre les mains d'un religieux de Gorze, nommé Naurgaudus vers l'an 785. Il donna en même temps au monastère un avoué ou défenseur, pour le défendre dans les affaires civiles et temporelles. Nous avons fait voir dans la bibliothèque Lorraine à l'article Angelramne, que ce prélat pouvait bien être l'auteur des fausses décrétales qu'il aurait composées ou fait composer en sa faveur, pour justifier son séjour presque continuel à la cour. On les trouve citées sous son nom dans les anciens monumens.

On n'est pas d'accord sur la règle que l'on observa d'abord dans le monastère de Senones. S'il est vrai que saint Gondelbert son fondateur y soit arrivé vers l'an 640, comme nous l'avons avancé, il pouvait dès-lors avoir connaissance de la règle de saint Benoit, mort au Mont-Cassin en 523; et nous n'avons aucun monument ni domestique, ni étranger qui nous persuade qu'on y ait jamais observé d'autre règle que celle de saint Benoit. Le titre de fondation de Childéric roi d'Austrasie en 661, ne fait mention d'aucune règle particulière qui y ait été gardée. Il dit seulement que les moines, que Gondelbert évêque ou abbé a rassemblés dans ce monastère, y vivent dans la tranquillité, suivant la règle de religion : *Sub quo tranquillitatis ordine juxtà religionis normam Domino protegente securi valeant in perpetuum residere.*

L'abbaye de Senones reçut de fort grands accroissemens sous l'abbé Antoine, qui commença à la gouverner en 1090. Il était né à Pavie d'une famille très noble; il y fit ses études avec beaucoup de succès: mais le désir de se perfectionner de plus en plus, l'engagea à voyager. Il arriva à Metz, où il y avait alors des études célèbres dans l'abbaye de Saint-Arnould. Il y étudia pendant quelque temps, et Dieu lui ayant touché le cœur pendant une grande maladie, dont il fut affligé, il s'y fit religieux, et s'y distingua par la pratique des vertus les plus essentielles à un disciple de saint Benoit.

Le prieuré de Lay près Nancy, qui avait été donné au monastère de Saint-Arnould vers l'an 950, étant alors presqu'entièrement abandonné, Antoine y fut envoyé pour le rétablir. Bientôt cette maison changea de face; au lieu de deux ou trois religieux qui y avaient peine à vivre, il y en entretint dix ou douze, fit valoir les biens, répara les bâtimens, et construisit tout à neuf la belle église qu'on y voit encore aujourd'hui. Elle fut dédiée par Pibon évêque de Toul, en 1092.

Quelque temps après, l'abbaye de Senones étant vacante par la mort de l'abbé Berchère arrivée en 1087, et les religieux ne pouvant s'accorder sur le choix d'un successeur, Heriman évêque de Metz, de qui cette abbaye dépendait pour le temporel, pria l'abbé de saint Arnould de lui donner Antoine prieur de Lay, pour gouverner le monastère de Senones. L'abbé ne put lui refuser une demande qui n'avait pour objet que le rétablissement du bon ordre et de la paix dans Senones. Antoine y fut reçu avec respect; mais bientôt sa sévérité souleva contre lui une partie de la communauté, qui l'obligea à se retirer.

Les gens de bien l'engagèrent à y retourner. Il le fit; et Dieu bénit tellement ses travaux et ses bonnes intentions, qu'il se vit bientôt à la tête d'une nombreuse

communauté. Il en répara les édifices, construisit de nouveau deux églises, l'une en l'honneur de saint Pierre, qui subsiste encore aujourd'hui, l'autre dédiée à la à la Ste. Vierge, d'une structure singulière. C'était une rotonde supportée par dix piliers ronds, qui soutenaient une coupole et des bas côtés bien voûtés, et des grottes souterraines. Cette seconde église a été détruite assez mal à propos, lorsqu'on a commencé à construire les nouveaux bâtimens de l'abbaye en 1708.

Le même abbé Antoine ramassa dans son monastère quantité de livres, dont il ne reste pas un seul. Il fit faire pour la décoration de l'église six croix d'or ornées de pierreries, deux calices, une table sacrée qui ornait le fond de l'autel, cinq textes des évangiles, avec autant de chalumeaux d'or ou d'argent, avec lesquels on suçait le précieux sang dans le calice. Ce grand homme mourut en 1137, après quarante sept ans de gouvernement.

Le château de Salm en Vôges, situé sur une montagne qui domine sur Framont et sur Grand-Fontaine, fut bâti par Henry comte de Salm, sur un terrain dépendant de l'abbaye de Senones, à laquelle il s'obligea de payer un cens annuel de deux sols strasburgis. On ne sait pas distinctement en quelle année ce château fut commencé, mais il est certain qu'il subsistait dès l'an 1190 et en 1242.

Vers l'an 1250, on découvrit des mines de fer dans la montagne de Grand-Fontaine, nommée depuis *Framont*, ou *Ferramont*, à cause des forges et de ces mines de fer. Henry comte de Salm s'en empara, malgré les remontrances de l'abbé et des religieux, prétendant que comme avoué de l'abbaye de Senones, il était maitre de cette montagne. L'abbé en donna avis à l'évêque de Metz, qui était alors Jacques de Lorraine, lequel envoya détruire les forges et enlever le fer et les outils qui s'y trouvèrent. Mais aussitôt après la mort de ce prélat, arrivée en 1260, l'abbé fut obligé de transiger avec le comte de Salm, et de l'accompagner pour moitié dans ces forges.

L'abbaye de Senones fut entièrement réduite en cendres le 13 d'Avril 1534, sous l'abbé Thirion d'Antelup. La même nuit, toutes les maisons du bourg de Senones, qui sont en deça du pont, c'est-à-dire au midi de la rivière furent aussi consumées par les flammes. Dans cet incendie on perdit plusieurs chartres, lettres et régistres concernant les biens et les droits du monastère.

Les comtes de Salm de Vôge ayant embrassé les nouvelles opinions de Calvin, vers l'an 1550, les officiers de ces seigneurs portèrent plus loin que jamais leurs entreprises contre l'abbaye de Senones.

Philippe comte de Salm étant à Rome en 1591, avec le cardinal de Lorraine, abjura le calvinisme, dont il faisait profession, et à son retour il obligea tous ses sujets du val de Senones, de rénoncer aux erreurs de Calvin. Le prince François de Lorraine, comte de Vaudémont qui possédait la contre portion du comté de Salm, avait déjà exclu de son partage tous les sectateurs des nouvelles hérésies.

Le 13 juillet 1654, il arriva dans le val de Senones et dans celui de Celles et aux environs, une inondation extraordinaire, par l'ouverture subite et inopinée de la montagne qui est au nord de l'abbaye de Senones. Cette montagne s'ouvrit tout-à-coup, tant du côté de Senones, que du côté de Celles; et l'eau en sortit depuis le matin jusqu'au soir du 13 juillet en si grande abondance, qu'elle emporta les foins qui étaient fauchés, les chariots et plusieurs ponts et plusieurs moulins qui étaient sur les ruisseaux et sur les rivières, depuis Senones jusqu'à Metz et même jusqu'au Rhin, et plusieurs personnes furent noyées. Ce déluge dura trois jours.

Le couvent des pères cordeliers de Raon-l'Etappe, qui se trouve situé à la jonction des deux vallons et des rivières de Pleine et de Meurthe, faillit d'en être renversé. L'eau était montée dans leur

cloître à la hauteur de huit pieds. Elle emporta beaucoup de leurs meubles, et culbuta deux pans de leurs murailles de clôture. L'abbaye de Senones ne souffrit point de cette inondation, parce que la montagne s'ouvrit environ un quart de lieue au-dessous du monastère et du bourg de Senones, tirant vers Moyenmoutier.

On remarqua que la rivière de Meurthe, où se jetèrent toutes ces eaux, s'éleva en quelques endroits à la hauteur de quinze pieds au-dessus de son niveau ordinaire; ce qu'on découvrit par le foin qui se trouva attaché aux branches des arbres sur les bords de cette rivière. On assura que cette ouverture de la montagne avait été précédée d'une petite pluie qui dura deux jours, et que lorsque la montagne s'ouvrit, on entendit un grand bruit sous terre. L'endroit où la montagne créva, était en ovale, et avait plus de quatre-vingts pieds de diamètre. Les pluies et les neiges l'ont tellement rempli, que 30 ans après, l'ouverture n'avait plus que 5, 6, ou 7 pieds de hauteur; et le fossé dans lequel les eaux étaient descendues de la montagne qui dans le temps de cette ouverture était large de 25 à 30 pieds, et creux de 12 ou 15, était réduit à sept ou huit pieds de profondeur et à 12 ou 15 de largeur. Aujourd'hui il n'y parait presque plus rien. L'endroit où se fit l'ouverture, n'est point un rocher continu, mais un amas de plusieurs grosses roches posées confusément les unes sur les autres, et entremêlées de pierres, de cailloux et de terre.

La ville de Senones n'a rien de remarquable, elle est située sur les deux bords de la petite rivière de *Rabodo;* une partie était ci-devant de la souveraineté du duc de Lorraine, et l'autre de la souveraineté de monseigneur le prince de Salm. Mais depuis le nouveau partage de la terre de Salm fait le 21 décembre 1751, tout le val de Senones, avec le bourg et les villages qui en dépendent, sont demeurés en toute souveraineté à Monseigneur le prince de Salm-Salm, qui a cédé à la France tout ce qui lui appartenait à Badonviller, aux environs et à Fénétrange.

La paroisse de Senones, située sur une hauteur à un quart de lieue de la ville, est dédiée a saint Maurice; elle est desservie par un religieux de l'abbaye, que l'abbé nomme et destitue à sa volonté. Le dernier curé, D. Ambroise Pelletier, fut honoré par le roi de Pologne, duc de Lorraine, d'un brevet d'aumônier. Il s'est rendu célèbre par le Nobiliaire général de Lorraine, in-folio imprimé à Nancy chez Thomas. Dom Pelletier n'avait d'abord composé cet ouvrage que pour lui tenir lieu d'occupation. Il avait dessiné et peint très-proprement les armes et les blâsons des anciennes maisons nobles de Lorraine, de même que celles de toutes les familles anoblies depuis le commencement des anoblissemens jusqu'aujourd'hui, et en avait composé trois volumes in-folio conservés dans la bibliothèque de Senones: mais depuis sollicité par plusieurs personnes considérables de la province, et encouragé par la protection dont le roi de Pologne a bien voulu honorer son ouvrage, il s'était déterminé à le faire imprimer. Ce religieux est mort le 28 janvier 1757.

On voit à Senones trois chapelles bâties hors de l'enceinte du monastère; la première est celle de saint Siméon, bâtie du temps de Charlemagne sur une monticule au midi de l'abbaye, par Angelramne évêque de Metz, pour y déposer le corps de saint Siméon évêque de la même église. Cette chapelle a été rebâtie en 1736, d'une manière beaucoup plus solide et plus élégante qu'auparavant par le T. R. P. D. Augustin Calmet abbé de Senones.

La seconde est celle de la croix ou du crucifix, à l'extrémité de Senones sur le chemin de Moyenmoutier, par Dominique Alison meunier de l'abbaye.

La troisième est celle de Nôtre-Dame de pitié, bâtie depuis sur le che-

min de saint-Maurice, près d'un gros tilleul.

L'abbaye de Senones reçut la réforme de la congrégation de saint Vanne en 1618.

Le monastère de Senones a été rebâti tout à neuf par le R. P. D. Pierre Alliot, abbé de Senones l'an 1708. Dom Mathieu Petitdidier successeur de D. Alliot a fait construire la belle bibliothèque de cette abbaye. Cet abbé que le pape Benoit XIII, avait honoré du titre d'évêque de Macra *in partibus infidelium*, s'est rendu célèbre par ses écrits, surtout par son traité de l'*infaillibilité du pape*; il mourut subitement le 15 juin 1728. Le R. P. Dom Augustin Calmet, qui lui succéda la même année, a beaucoup embelli cette abbaye par les nouveaux bâtimens qu'il y a ajoutés, par les riches ornemens qu'il a donnés à l'église, et par la quantité d'excellens livres dont il a rempli la bibliothèque, qui passe pour une des meilleures de la province. D. Calmet a gouverné l'abbaye de Senones pendant près de trente ans. Il est mort le 25 octobre 1757, âgé de 85 ans Il avait choisi pour son coadjuteur dès l'an 1735, D. Augustin Fangé son neveu, qui lui a succédé.

Notre-Dame de la Mer. — Ce fut sous l'abbé Berchère, et vers l'an 1070, selon Herculanus, qu'un bon religieux de l'abbaye de Senones, nommé Regnier, se retira dans la solitude nommée aujourd'hui *la Mer*, à cause d'un lac qu'on voit près de là. Le moine Regnier construisit en ce lieu une petite église qui fut consacrée par Pibon évêque de Toul le jour des nones de mai, ou le 7 de ce mois, jour auquel tombait la fête de la sainte Trinité ou l'octave de la Pentecôte; et depuis ce temps cette église a toujours été fréquentée ce jour là par un grand concours de peuple tant des environs, que de l'Alsace. Mais D. Augustin Fangé abbé de Senones, sur les plaintes qu'on lui a portées des désordres qui se commettaient ce jour là dans le pélerinage, a supprimé cet ermitage et transporté cette dévotion dans un lieu plus prochain de Senones et plus convenable. Il permit aux habitans de Moussey, village situé en deça de la montagne de la Mer, d'ériger une chapelle au lieu même de Moussey, et de se servir pour cela des dépouilles de celle de Notre-Dame de la Mer.

L'église de Notre-Dame de la Mer, était grande et belle pour un ermitage, et la Sainte-Vierge y était particulièrement honorée dans une chapelle souterraine très-dévote. Le soin de cette église, était confié à un ermite, ou garde-chapelle, nommé par l'abbé de Senones, qui était soumis à sa correction, et qu'il destituait à sa volonté. Cet ermite était obligé de venir à l'abbaye les jours de fêtes solemnelles, et d'y faire ses Pâques. Il y a eu plusieurs fois des prêtres-ermites à la Mer.

SENONGES. — Senonges, *Senongia*, village du diocèse de Toul, doyenné de Vilal, à une lieue et demie au nord de Darney; la paroisse a pour patron saint Vincent. On a bâti une église dans le village pour la commodité des paroissiens, à cause que la mère-église en est trop éloignée. Seigneur, le roi; bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy.

SENONVILLE. — Senonville, *Senonis-villa*, village du diocèse de Verdun, archidiaconné de la Rivière, doyenné d'Hattonchâtel, annexe de Chaillon; l'église a saint Pierre pour patron: marquisat d'Hattonchâtel, bailliage de Saint-Mihiel.

Les seigneurs sont MM. d'Armur, de Gondrecourt, de la Tour, de Bousmard et de Lisle.

SEPT-FONTAINES. — Sept-Fontaines est une forge à une lieue et demie de St.-Avold, du côté de Boulay. A un quart de lieue de cette forge dans un bois, au revers d'un côteau, près du chemin qui conduit à Fréming, on trouve les vestiges d'un ancien temple consacré à la

déesse Dirona. *Voyez* le premier tome de la Notice au mot *St.-Avold*.

SERAINVILLE. — Serainville, *Seranivilla*, village du diocèse de Toul, à trois lieues et demie de Lunéville, deux et demie au nord-est de Châté, bailliage de Lunéville L'église a pour patron saint Evre; seigneurs, le marquis de Gerbeviller et le comte d'Haussonville par indivis.

SERAUCOURT. — Seraucourt, village du diocèse de Verdun, doyenné de Souilly, archidiaconé d'Argonne, à cinq lieues au nord de Bar; saint Etienne est patron de l'église : le primat de Nancy, comme abbé de l'Isle en Barrois est seigneur haut-justicier de Seraucourt, la justice y est exercée par son juge-garde : bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; il y a vingt à vingt-deux habitans, et une maison seigneuriale.

Deunoux, annexe de Seraucourt, a pour patron saint Pierre.

SERCOEUR, *ou* CERCOEUR. — Sercœur, en latin *Cercorium*, village du diocèse de Toul sur l'Urbion, à trois lieues au nord-est d'Epinal à égale distance de Ramberviller, bailliage d'Epinal. L'église est dédiée à l'exaltation de la sainte Croix; seigneur, le roi.

En 1436, une troupe de roturiers, ou de coureurs, étant venus de France pour piller la Lorraine, avaient pénétré jusqu'à Epinal (1). Le conseil de régence de Lorraine, pendant la détention du roi René, mit du monde à leur suite. On les atteignit à Sercœur, entre Epinal et Châtel, sur la rivière d'Urbion, et on les brûla dans les maisons de ce village, où ils s'étaient retirés. Ils étaient au nombre d'environ cinq cents. Il y en eut quinze de faits prisonniers. Le bâtard Du-Vergier conduisait les Lorrains, qui firent cette exécution, et Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, un des gouverneurs de la province, était à leur tête. Ceci arriva le 2 mars 1436.

SERÉCOURT. — Serécourt, village près de l'ancien château de Deuilly, à une lieue et demie de la Marche, diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris: la paroisse a pour patron, saint Mansuy. Seigneur, M. le marquis de Bologne, qui y a la haute justice, exercée par son juge-garde.

Annexe, *Morizécourt*, prieuré de l'ordre de St.-Benoit.

L'église ou ermitage de *Domvalier*, dédié à sainte Pétronille; cette église dépend du prieuré de Deuilly.

SEROCOURT. — Serocourt, ou Seraucourt, village, chef-lieu d'une baronnie, à deux lieues et demie, de la Marche, deux de Darney, diocèse de Toul, doyenné de Vitel, bailliage de la Marche : érigé en baronnie en 1630, avec titre de prévôté, dont M. le Roy baron de Serocourt est seigneur : présidial de Langres, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Didier. On compte en ce lieu environ soixante et douze habitans. Il y a un château où le seigneur fait sa résidence.

La maison de Serocourt était autrefois de nom et d'armes; elle est éteinte depuis long-temps et fondue dans celle d'Ourches : ses armes étaient d'argent à la bande de sable, accompagnée de sept lozanges de même, quatre en chef et trois en pointe.

Frain, *Franum*, est annexe de Serocourt, patron, saint Martin; comme l'église de ce lieu est champêtre, il y a une chapelle pour y faire l'office divin. Seigneurs, le roi pour la moitié; M. le baron de Deuilly et le seigneur de Serocourt pour l'autre moitié; bailliage de la Marche : le nombre des habitans est d'environ quatre-vingts.

SEROUVILLE. — Serouville, *Serovilla*, village du diocèse de Trèves, situé sur la Curne, à trois lieues et demie de Briey, deux au sud-est de Viller-la-

(3) Histoire de Lorr. t. v. p. ag. 43, nouv. édition.

Montagne; recette et bailliage de Briey; le roi en est seigneur pour moitié, le chapitre de Metz pour l'autre, et a ses officiers dans le lieu: il y a environ soixante-quinze habitans.

Dépend de la paroisse et du finage, un fief dit de la cense ou ferme de *Passigny* à M. le marquis de Bassompierre.

SEROUX. — Seroux, village chef-lieu de la mairie de Barbay, à droite de la Vologne, trois lieues au sud-est de Bruyères. Il en dépend plusieurs censes et métairies. Bailliage et recette de Bruyères.

SERRES. — Serres, en latin *Serræ*, village à deux lieues au nord de Lunéville, du diocèse de Toul, doyenné de Port, bailliage de Lunéville. Patrone de la paroisse sainte Libaire martyre.

Cette cure est un des plus anciens fonds de l'abbaye de Moyenmoutier, puisque le pape Innocent II, en 1140, lui confirme *Ecclesiam de Serris*. Seigneur, M. le marquis d'Heudicourt. Il y a dans l'église paroissiale deux chapelles, l'une dédiée à sainte Barbe.

2° La chapelle de St.-Sébastien et de Ste-Catherine dans le château.

Les minimes de Serres furent fondés et établis proche le château, par messire Jean de Lenoncourt, grand maitre-d'hôtel du grand duc Charles, et bailly de St.-Mihiel en 1588. C'est le premier établissement de cet ordre en Lorraine.

Il y a près de Serres, au village d'Athienville, des carrières de marbre veiné, dont on fait des tables, des manteaux de cheminées et d'autres ouvrages dans le pays. On voit plusieurs morceaux faits de ce marbre dans l'église de Saint-Nicolas. Mais ce marbre se graisse aisément, et demande d'être souvent frotté et entretenu. Il n'est pas assez solide pour résister à la pluie et à la neige.

SERRIÈRES. — Serrières, village à une lieue de Nomeny, à trois lieues de Pont-à-Mousson, diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson. M. Magnien en est seigneur haut-justicier pour trois quarts et demi, M. de Rierville pour un sixième, et M. Lapaire de Liverdun, pour le surplus; la justice y est exercée par leur maire. La paroisse a pour patron saint Simplice ou Sulpice.

La maison de Serrières porte d'or à la croix de gueules, au franc-quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

SEXEY-AUX-BOIS, AINGEREY. — Sexey-au-Bois, *Sexeium*, village à droite de la Moselle, deux lieues au nord-est de Toul, à trois de Nancy, diocèse de Toul. L'église a pour patron la sainte Vierge en sa Nativité. Sexey est du comté de Fontenoy; la justice foncière appartient au curé. Cour souveraine de Nancy.

Aingerey, *Angcriacus*, annexe de Sexey-aux-Bois; patron de l'église, saint Médard; seigneur, l'abbé de S. Mansuy. Dépend Motzey, *Mosiliacus*; patron St.-Jean-Baptiste.

SIERCK, SIRQUE, *ou* CIRK. — La ville de *Sierck* ou *Cirk* est située sur la rivière de Moselle entre Remich au nord, et Konigsmarck au midi, à peu près à distance égale de ces deux villes. Elle est chef-lieu d'une prévôté dans le bailliage d'Allemagne, qui est d'une grande étendue, entre la Moselle, la Sare et la Nied,

On ne peut nier que la ville de Sierck ne soit très-ancienne, et n'ait appartenu depuis très-long-temps aux ducs de Lorraine. On trouve aux archives de Lorraine, une reprise du château de Sierk faite au duc Matthieu par Viris de Fontoy. La chartre est en latin et sans date. Les évêques de Metz remirent la propriété de cette place au duc de Lorraine, mais ils s'en réservèrent la seigneurie directe.

La duchesse Marguerite de Bavière, épouse du duc Charles II, fonda un hôpital à Sierk, vers l'an 1430 ou 1431.

Le duc Charles IV ayant été dépouillé de ses états par le roi Louis XIII, se maintint assez long-temps maître de la ville de Sierck, où sa cour souveraine fit quelque temps sa résidence. En 1635, les Français s'étaient rendu maîtres de

cette place ; mais le capitaine Maillard ayant rassemblé 50 hommes de pied et 15 cavaliers, pétarde la première porte du château, et la garnison française qui était au nombre de 80 hommes, se rend à condition d'en sortir avec armes et bagages. Après cette expédition, il surprit aussi la ville de Trèves. Après la prise de Thionville, le duc Enguien se rendit maître de Sierck, le 3 septembre 1643. Cette place devait être rendue au duc de Lorraine par le traité des Pyrénées, mais elle a été absolument abandonnée à la France, par celui de 1661, avec les 30 villages qui composent sa prévôté ; et 15 ans après, le roi Louis XIV voyant que cette place n'était pas en état de résister, prit leparti de la faire démanteler, et elle n'a pas été réta blie depuis.

La maison de Sierck était de l'ancienne chevalerie de Lorraine, et portait d'or à une bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent. Autrement elle portait d'or à l'aigle de sable. Cette maison était déjà illustre au XIIIe siècle.

Jean de Sierck, évêque de Toul, était de cette ancienne maison.

La ville de Sierck est sur la rive droite de la Moselle, dont les eaux arrosent les maisons. Cette ville est traversée par le ruisseau de Montenach.

Le château de Sierck qui est très-ancien, est assez fort ; il est situé sur une hauteur pour défendre la ville.

La prévôté de Sierck a été créée par édit du mois de novembre 1661. Ses appellations ressortissent au bailliage de Thionville ; elle est régie par la coutume de Lorraine.

Cette juridiction est composée d'un prévôt, d'un lieutenant de police, d'un procureur du roi, d'un autre pour la police, d'un greffier en chef, d'un huissier audiencier, de deux autres huissiers et de quatre procureurs.

Les mesures et poids sont les mêmes qu'au bailliage de Thionville.

Le territoire de Sierck produit des grains beaucoup de vins blancs, peu de rouges, assez bons. Il est arrosé par la rivière de Moselle.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal, d'un procureur syndic et de deux échevins électifs, d'un receveur des revenus par commission et d'un sergent de ville. L'exercice des officiers élec tifs, dure trois ans ; il sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

Sierck est du diocèse de Trèves. L'église paroissiale est remarquable par sa flèche ou clocher, qui est très-beau, par sa voûte qui est hardie, et par le chœur qui est un des plus beaux de tout le diocèse. On voit dans ce chœur, la figure d'Adam-de-Pallant, seigneur de Berg, Vildeborg, Rolling, Sivenbor et d'Achssat, conseiller du duc de Lorraine, et bailly de Sierck, mort le premier décembre 1565. Il porte pour armes trois fleurs de lys, avec un lambel au-dessus, représenté comme celui de la maison d'Orléans.

On a découvert dans l'étendue de la prévôté de Sierk, des carrières de deux espèces de pierres ; l'une est de couleur rougeâtre et se lève par feuilles : elle peut servir par sa dureté et par le poli dont elle est susceptible, à faire des carreaux de pavé pour les salles, les vestibules et les églises ; l'autre, connue sous le nom de Gisse, est propre pour les manteaux de cheminées, tables et autres ornemens.

Il y a eu près de la ville de Sierck, un camp en 1703, commandé par M. le maréchal de Villars, pour empêcher le passage de l'armée de M. de Malboroug.

Le 16 juillet 1750, vers les cinq heures du soir, il fit un orage si affreux dans la ville de Sierck, qu'on ne vit jamais rien de pareil. Deux nuages des plus épais, qui se croisaient sur la hauteur de *Naumen*, ayant fondu tout à coup, les eaux s'enflèrent de telle sorte, que tous les foins répandus pour lors dans les prairies, furent entraînés avec rapidité, jusqu'à l'écluse de la porte appelée à Sierck, *la porte des Vaches*, où ayant bouché le pas-

sage au torrent, l'eau se fit une ouverture en perçant le rempart, et ayant entraîné par la violence de sa chute nombre de maisons de la rue du Moulin, et renversé jusqu'aux fondemens, de celles de la rue qui conduit à un couvent de récollets, qui est hors de la ville. Dans le détail du malheur et du dommage causés par cet accident, on trouve bien des personnes de tout âge ensevelies sous les ruines de leurs maisons, des meubles en quantité, que le courant se précipitant dans la Moselle, faisait flotter sur cette rivière, mais dont une partie a été retirée des eaux dans la province de Luxembourg et du côté de Trèves.

Le 16 juillet de l'année suivante, M. Koch, curé de Sierck, célébra l'anniversaire de ce triste événement, par une procession et un service solemnel, en action de grâces de la protection singulière de Dieu, et de l'assistance charitable de toutes les personnes qui ont contribué au rétablissement de la ville de Sierck. Dans cette procession, un crucifix vénérable et miraculeusement conservé pendant l'orage, fut porté et ensuite déposé dans l'église de cette ville; avec une inscription de cuivre, en mémoire perpétuelle de cet événement.

SIERSBERG, *château*. RELLING. — Siersberg, était un château élevé sur une montagne, contre la Sâre et la Nied, au confluent de ces deux rivières, trois lieues au-dessous de Sarlouis. Siersberg a été le chef-lieu de *Mertzick* et du *Sargau*, et était encore en 1751, une prévôté royale. Ce château fut pris la dernière fois par le maréchal de la Ferté. Il y a sur ses ruines trois maisons-fiefs; celle qui est du domaine, est appelée le *Château-du-Duc*, elle est séparée des deux autres par une haute muraille.

Relling, village de la dépendance de Siesberg, est à gauche de la Sâre, deux lieues au nord-est de Bouzonville. Le fameux Mentzel ayant passé la rivière le 21 août 1743, se rendit en cet endroit : c'est de là qu'il répandit dans la province, un manifeste imprimé, et daté du camp de Creutznach le 17, par lequel il tenta, mais vainement, d'ébranler la fidélité des Lorrains.

Nous croyons que Siersberg était le lieu de la demeure et de la seigneurie du comte ou prince *Sigebert*, ou *Seisbert* de Lorraine, ou *Sigebert* d'Alsace.

Siersberg est du bailliage de Bouzonville depuis la création des nouveaux bailliages en 1751.

SILMONT. — Silmont, *Silini-mons*, village situé sur une hauteur, à droite de l'Ornain, à une lieue et demie de Bar et de Ligny, annexe de Guerpont, diocèse de Toul, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Le prieuré de Silmont, est sous l'invocation de saint Benigne, de la dependance de l'abbaye de Saint Benigne de Dijon. On ignore le temps précis de la fondation de ce prieuré.

SILVANGE. — Silvange, hameau ou petit village du diocèse de Metz, à trois quarts de lieue de la Moselle, trois lieues et demie au sud-est de Briey, du même bailliage : le roi en est seigneur haut et moyen justicier. La paroisse a pour patron St.-Remi.

SION (Mont de). *Voyez* VAUDÉMONT.

SIONNE, RORTÉ. *Le prieuré de Saint-Jacques*. — Sionne, *Sionna*, village du diocèse de Toul, pas loin du Neufchâteau; bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne. La paroisse a pour patron saint Germain. Le prieur de St.-Jacques est seigneur du lieu.

Rorté, dépend de Sionne; c'est un château très-ancien, qui a donné le nom a une maison illustre qui florissait déjà dans le onzième ou douzième siècle : son non latin est *Rortcium* ou *Rodortcium* (1). Ce château fut commencé par Bertholde évêque de Toul, mort vers l'an 1020, et achevé par Hériman son succes-

(1) Hist. de Lorr. t. 1. preuves.

22

seur. La maison de Rotté est aujourd'hui éteinte.

Le Prieuré de Saint-Jacques-du-Mont. Ce prieuré dépend de l'abbaye de St.-Mansuy-les-Toul, et fut fondé en 1097, par Ursus de Bénévent, qui y apporta de Rome, des reliques de saint Jacques apôtre. Ursus était un religieux ou un ermite de grande vertu, qui s'étant retiré dans ce lieu, y mérita l'estime et le respect des peuples des environs, qui lui firent des largesses considérables, ce qui donna lieu d'y rassembler une communauté composée de religieux de l'abbaye de Saint-Mansuy. Il est situé à une lieue et demie de Neufchâteau.

SIRAUCOURT. *Voyez* XIRAUCOURT.

SIREY *ou* CYREI.— Sirey *ou* Cyrei, est un village du diocèse de Metz, attribué à cet évêché par Henri comte de Salm, avec l'abbaye de Haute-Seille et ses dépendances, en 1184; quoique naturellement cette abbaye devrait être de l'évêché de Toul, comme située dans un territoire de sa dépendance, dans les plus anciens monumens. Ce village s'écrit presque toujours avec une S. *Sirey;* ce qui fait douter qu'il dérive de *Cire*, *Cera* à cause de la cire qu'on en tirait.

Sirey est situé sur la Vezouze, entre Haute-Seille et la seigneurie de Châtillon.

Sirey appartient à madame la marquise de Marmier, fille et unique héritière de feu M. le marquis du Châtelet. Ce seigneur avait commencé d'y bâtir un nouveau château, mais la mort l'ayant prévenu, ce château n'a pas été achevé.

En 1391, le comte de Blâmont fut battu par ceux de Metz près le village de Cirey.

On connait encore un village de *Cirey* en Champagne, qui appartient aussi à la maison du Châtelet-Lomont, et où M. de Voltaire a résidé assez long-temps auprès de M. le marquis du Châtelet de Cirey, et de la célèbre et savante madame Gabrielle de Breteuil, épouse de M. le marquis du Châtelet.

SIVRAY, *voyez* XIVRAY.

SOGNE, SOLGNE, *ou* SONE. — Sogne, Solgne, ou Sône, village du diocèse de Metz, du doyenné de Nomeny, mère église d'Ancy-les-Sogne, est traversé par la route de Metz à Vic, à quatre lieues de Metz et cinq de Vic. Il y a poste aux chevaux. Le nom de *Solgne*, ou *Sogne*, signifie une cigogne.

Il y avait dans ce lieu un château dont Conrade Bayer de Boppart évêque de Metz (1) fit la conquête en 1418, au commencement de son épiscopat. Il reprit ce château avec celui d'*Auveda*, sur des brigands qui s'en étaient emparés, et faisaient de là des courses dans le pays, pillant et rançonnant tous ceux qu'ils rencontraient. Conrad les força, et fit plusieurs prisonniers, en fit pendre d'autres, et mit en liberté ceux de ses sujets qu'il y trouva en prison.

En 1371, les soldats messins se rendirent maîtres du même château de Sogne; ils y trouvèrent bon nombre d'ennemis, dont ils pendirent vingt-neuf et en décapitèrent cinq.

Ce village fut cédé à la France par le traité de Vincennes de 1661, par lequel le duc Charles IV, abandonna au roi le chemin de la côte de Delme et les villages qui se rencontrent dans la route de Verdun par Metz en Alsace, depuis le dernier village du pays messin, entre Metz et Vic jusqu'à Phalsbourg.

SOLEUVRE, *dans le Luxembourg.* Soleuvre, *Solubrium*, dans le pays de Luxembourg, était un château situé sur une agréable éminence. Il fut en son temps une forteresse de conséquence, ce qui fut cause que les français en 1552, le démolirent, aussi bien que le château de Mont-saint-Jean, et depuis ce temps là ils n'ont pas été rétablis. Si nous en croyons l'abbé Bertels, il y avait en ce lieu un temple dédié au soleil, appelé

(1) Histoire de Lorraine, t. III. nouv. édit p. 583.

Solis delubrum, d'où s'est formé par corruption *solubrium* en latin, et *Soleuvre*, en français. D'autres tirent l'étymologie de ce nom, de *coluber* couleuvre, à cause qu'on veut qu'il y avait sur cette montagne quantité de ces reptiles; mais ce ne sont là que des conjectures.

La chronique du doyen de saint Thiébaut de Metz sous l'an 1441, le 23 octobre, parle fort au long d'un siége de Soleuvre. Elle porte qu'un moine de Gorze, nommé Geoffroy d'Apremont, prieur du prieuré d'Apremont, frère de la dame de Soleuvre, s'étant par trahison emparé de ce château, le livra au Damoiseau de Commercy, sans le consentement du seigneur dudit château. Les Luxembourgeois ayant mis le siége devant Soleuvre, et ne se sentant pas assez forts pour le réduire, invitèrent ceux de Metz à se joindre à eux. Ceux-ci y envoyèrent trois de leurs principaux magistrats, avec cent cinquante chevaux. Ils partirent de Metz la veille de la Toussaint, mais ils revinrent trois jours après, parce que le damoiseau de Commercy avait jeté des vivres dans la place, malgré les Luxembourgeois, qui ne faisaient pas bonne garde. Après le retour de ceux de Metz, on abandonna le siége de Soleuvre.

La maison de Soleuvre portait selon les uns, d'argent, et selon d'autres, d'or, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules. La seigneurie de Soleuvre a été érigée en baronie en 1716.

SOLIMARIACA, *voyez* SOULOSSE.

SOMMEDIEU. — Sommedieu, ou Sommedieuve. Tous les lieux qui commencent par *Somme*, sont situés à la source de quelque ruisseau, ou de quelque rivière qui leur donne leur nom. Ainsi *Somme-Aisne*, à la source de l'Aisne; *Somme-Lonne*, entre la Marne et le Saulx à une lieue de Saint-Dizier, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Marne à St.-Dizier; *Somme-Py*, à la source de la rivière de *Py* en Champagne; *Somme-Dieuve*, à la source de la rivière de *Dieuve*. On dit dans la basse latinité, *summa-montis*, le sommet d'une montagne, son extrémité: *Summa*, *Epitome*, abrégé. *Summa fontis*, le commencement de la source.

Somme-Dieuve est du diocèse de Verdun, à deux lieues au sud-est de cette ville, baillage de St.-Mihiel. Le roi en est seul seigneur. M. de Bousmard jouit du domaine; la paroisse a pour patron St.-Jean-Baptiste. On compte en ce lieu environ cinquante habitans.

SOMMEIL. — Sommeil, village du diocèse de Châlons, à droite de la Chez, aux frontières de Champagne, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, à cinq lieues de Bar. La paroisse a pour patron St.-Didier, le roi en est seul seigneur. Il y a plus de cent habitans dans ce village.

Nous avons les lettres de Thibault comte de Bar du mois de mars 1258, portant qu'il a mis à assises et franchises ses hommes taillables de Sommeille, de sorte que chaque bête tirante payera un septier de froment et un d'avoine aux octaves de saint Remy, et deux sols aux octaves de Pâques; et les autres grosses bêtes, vaches et poulains, qui feront surannées payeront un denier ez-octaves de Pâques; les brebis, chèvres et porcs surannées une maille: chacun homme et femme veuve, qui ne mettront bêtes aux champs, demi septier de froment et autant d'avoine; douze deniers chacun homme marié, et femme veuve deux gellines: le cheval pris ez-dommage le rétablira et payera quatre deniers de *pargies*; (1) les bœufs et vaches deux; les brebis, chèvres et porcs un; celui qui fera sang, cinq sols: qui brisera le ban, payera cinq sols: la femme qui se battra deux sols: les hommes doivent aller aus *Osts* (1) et *Chevauchées* dudit comte et payeront le défaillant cinq sols: celui qui sera nommé par les maires et échevins pour l'utilité de la ville, s'il n'y va, payera douze deniers, et si clameur en vient au

(1) D'amende.

(2) Armées.

prevôt, payera cinq sols: chaque *Magnés* (1) payera dix-huit deniers pour des corvées de faulx ou de fourche: quand le comte ira en ladite ville, les maires et échevins lui feront avoir ses dépens du sien: chaque cheval de sa route payera pour foin nuit et jour un denier: l'homme étranger qui ira demeurer en ladite ville payera chacun an trois sols et une gelline (2) à chaque terme: lesdits maires et échevins ne peuvent retenir aucun des hommes dudit comte, ni de ses hommes de fief; et si aucun allait demeurer au royaume, à Metz ou à Verdun, la demeurance serait audit comte, et doivent moudre à ses moulins et cuire à ses fours: doivent mettre chacun an un maire et quatre échevins, qui feront serment de garder ses bois et ceux de la ville, et doivent mener leurs bleds de leurs assises à son grenier à Bar. Ces lettres d'affranchissement furent confirmées par Henry comte de Bar en 1339, et par le duc Robert son fils le troisième novembre 1360. Rien n'est plus commun que ces sortes d'affranchissemens dans les treizième et quatorzième siècles, qui font voir la condition des gens de la campagne, qui étaient encore pour la plupart fiefs et taillables à la volonté de leurs seigneurs.

SOMMELONNE. — Sommelonne, village du diocèse de Châlons, bailliage de Bar, situé entre la Marne et la rivière de Saulx, à une lieue de Saint-Dizier, à cinq au sud ouest de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse est dédiée à saint Vincent. Ce lieu contient cinquante habitans, et une maison seigneuriale.

M. le chevalier d'Air et les héritiers de M. Groux sont seigneurs hauts-justiciers de Sommelonne.

SOMMERECOURT. — Sommerécourt, *Sommerecuria*, village du diocèse de Toul, situé sur le Mouzon, à une lieue et demie de Bourmont, deux et demie de Neufchâteau, bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Patron de l'église paroissiale, saint Gérard. M. de la Vaux en est seigneur haut-justicier. Il y a sur le finage un ermitage dédié à saint Nicolas.

(1) Habitant ou chef de famille,
(2) Poule.

SOMMERVILLER. — Sommerviller, village du diocèse de Toul, situé sur le Sanon, un quart de lieue au-dessus de Dombâle, à une lieue de Rozières-aux-Salines bailliage de cette ville. Ce village est en partie de la paroisse de Crévic en partie de celle de Dombâle. Les deux curés y ont un vicaire.

Il y a dans ce lieu une chapelle dédiée à saint Gérard. C'est dans cette chapelle qu'on fait le service de la paroisse, et la chapelle de la Passion fondée le 13 mars 1509, par Hazelet Denis de Nancy et Clémence sa femme.

SOMMIERES. — Sommières, nom d'une chapelle, fondée par les seigneurs de Commercy en 1186, près le village de saint-Aubin du côté de Void. Il y a 30 ans qu'il en restait encore des vestiges; la chaussée passe sur ses ruines: ses biens étaient assez considérables, ils ont été donnés à l'hôpital de Commercy.

On trouve dans les archives de Lorraine une bulle du pape Grégoire IX, portant qu'il prend en sa protection les maîtres et frères de la maison des lépreux de *Sommières* et les biens dudit hôpital, qu'il confirme. Donné à Pistoie le XII des calendes d'Avril, le troisième de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1229.

Sommieres était autrefois un village, il y avait un curé en 1340, nommé Laurent, et une communauté composée de *frères et de sœurs*, de frères lépreux et de sœurs qui les servaient. Ils formaient une communauté et possédaient des biens assez considérables. Le village de Sommières est aujourd'hui ruiné.

SONE-LA-HAUTE, SONE-LA-BASSE.

Sone, ou *Suulne*, ou *Sosne* la haute, *alta-Sona*, village du diocèse de Trèves, bailliage de Villers-la-Montagne, à une lieue et demie de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le roi y est seul seigneur.

Le village est composé d'environ vingt deux habitans.

Sone-la-Basse., est un petit village ou hameau près de Sone-la-Haute, juridiction des officiers du seigneur, qui est M. de Souleavre. Il n'y a que six ou sept habitans.

SORBEY. — Sorbey, village du diocèse de Trèves, situé sur l'Ottain, à cinq lieues de Longuyon et d'Arnancy, bailliage de Villers-la-Montagne; M. le vicomte d'Harnoncourt et M. d'Herbémont en sont seigneurs. La justice est exercée par leurs officiers. Il y a dans l'église paroissiale une chapelle sous l'invocation de saint Maurice. Il y a dans ce lieu deux châteaux appartenans aux seigneurs, dont l'un a des fossés, et environ quatre-vingts habitans.

La maison de Sorbey porte d'argent, à un croissant montant de gueules, mis en cœur, surmonté d'une étoile de sable, l'écu bordé de gueules.

Il y a eu trois maisons de ce nom en Lorraine; la première est éteinte, les autres portent d'azur au chef d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout. Toutes ces trois branches reprenaient la terre de Sorbey des ducs de Lorraine.

SORCY-SAINT-MARTIN. — Sorcy est un assez gros bourg situé sur la rivière de Meuse, à une bonne lieue de Commercy, à trois lieues de Toul au midi et à quatre de St.-Mihiel au septentrion. Son nom vient apparemment de *Sorex*, rat, souris, peut-être à cause de la multitude des souris qu'on voit en ce lieu-là.

La terre de Sorcy est passée successivement dans les maisons de Volzer (1), de Baudricour, de Stainville, du Châtelet, de St.-Vincent et de Choiseul.

Sorcy était un fief relevant des comtes de Bar, et les anciens seigneurs de Sorcy ont pris quelquefois le nom de *Comtes*, mais plus ordinairement celui *de Seigneurs de Sorcy*. Arnould prend le nom de comte de Sorcy dans un titre d'Udon évêque de Toul, pour l'avocatie de Bleurville : mais Alberic son fils ne prend que le nom de *Seigneur* dans un titre de l'évêque Pibon de l'an 1076; et l'empereur Conrad en 1033, ne le qualifie pas autrement dans un titre donné en faveur de l'abbaye de Saint-Evre : *Piscaria quae partitur in flumine Mosae cum Dominio castri, quod dicitur Sorciacus*.

En 1109, un nommé Erard, était seigneur de Sorcy, et Arnould son fils fut excommunié en 1149, par Henry de Lorraine évêque de Toul.

Berthold qui fut évêque de Toul depuis 995, jusques vers l'an 1020, acquit pour son église, *Ecclesiam de Sortiaco ab Hugone Clerico*. Ce seigneur *Hugues* était clerc, ou destiné à l'état ecclésiastique.

Eudes de Sorcy fut élu évêque de Toul en 1218. Et en 1369, les Messins étant entrés en guerre avec Pierre de Bar, ruinèrent le bourg de Sorcy, et la ville de Sainte-Lucie, apparemment Sampigny.

Le 12 décembre 14.... le cardinal de Bar confisqua la terre de Sorcy sur Geoffroy de Sorcy, qui lui avait manqué de fidélité.

La maison de Sorcy portait d'or à l'écu de gueules en abime.

Le martyrologe des pères cordeliers de Toul, où les seigneurs de Sorcy ont fait du bien, met pour le plus ancien de cette maison *Odet* de Sorcy chevalier, qui eut pour fils Arnoul de Sorcy, qui avait épousé Isabelle, dont il eut Jean-Philippe de Sorcy, qui épousa, *Jeanne* fille de *Jacques* le Roi de Fromerville, de laquelle il eut Simon de Sorcy qui vivait en 1348.

La terre de Sorcy avait autrefois appartenu à la maison de Baudricourt. En 1434 cette seigneurie fut engagée par le duc René à Robert de Baudricourt seigneur de Bloise, pour une somme de trois mille francs; mais il paraît que la terre de Sorcy ne demeura pas long-temps

(1) Benoit Hist. de Toul, p. 438.

entre les mains des seigneurs de Baudricourt. Pierre du Châtelet évêque de Toul, ayant obtenu la permission du Saint-Siége de pouvoir transférer l'abbaye de saint Martin devant Metz, qui avait été ruinée par les guerres, et l'unir au prieuré de Notre-Dame de Nancy, et y donner les terres de Sorcy et Saint-Martin, consentit que le duc put retirer ladite seigneurie en remboursant ladite somme de trois mille francs, pour laquelle elle avait été engagée. L'acte est du 5 juin 1568.

Je n'ai pu trouver depuis quel temps la maison du Châtelet possédait la terre de Sorcy. Elle en jouissait en 1525, puisque Pierre du Châtelet seigneur de Sorcy reçut dans son château de Sorcy, Claude de Guise et Louis de Lorraine son frère allant en Alsace au secours du duc Antoine, contre les paysans luthériens révoltés. En 1552, le roi Henry II, passa et coucha au château de Sorcy, ou il fut reçu par Claude de Baillivi et Jean Boisseau, députés de la ville de Toul, qui s'y étaient rendus pour faire la révérence au roi.

Christine du Châtelet eut en partage la terre de Sorcy et de Saint-Martin, et c'est par elle que cette seigneurie est entrée dans la maison de Choiseul.

Le bourg de Sorcy est du diocèse de Toul, et avait ci-devant une prévôté royale, mais le tout est aujourd'hui du bailliage de Commercy. Il y a deux paroisses, St.-Remi et St.-Martin.

Il y encore à Sorcy un hôpital, et un couvent de religieuses de sainte Claire, nommées *Urbanistes* fondées par les seigneurs du lieu.

La chapelle de Chanay, dépendante du prieuré de Breuil proche Commercy, ordre de saint Benoit, est située assez près de Sorcy. Le bourg de Sorcy et le village de Saint-Martin contiennent environ trois cent cinquante habitans.

Le bourg de Sorcy est remarquable par son beau château, orné par les soins de la maison du Châtelet et de Choiseul. On voit aussi sur la montagne de Sorcy les vestiges d'un ancien camp romain, où l'on a trouvé quantité de médailles antiques et d'autres monumens.

Adrien Lallemant, médecin très-habile du seizième siècle, et qui a beaucoup travaillé à Paris sur le texte d'Hippocrate, était né à Sorcy.

L'église de saint Martin est celle d'une abbaye sous le nom de ce saint, elle était autrefois l'église paroissiale de Sorcy; elle en fut séparée en 1688. Quoique Saint Martin ait une paroisse particulière, il ne forme néanmoins qu'une communauté avec le bourg de Sorcy.

SORNÉVILLE. — Sornéville, *Sornevilla*, village à trois lieues et demie au nord-est de Nancy, à deux lieues et demie de Château-Salin, bailliage de Nancy. Ce lieu est du diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Marsal.

SOUHESME-LA-PETITE. — Souhesme-la-Petite, hameau, paroisse de Souhesme-la-Grande, dont il est annexe, village du Verdunois, diocèse de Verdun, à deux lieues de cette ville, recette et baillage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. Il y a huit ou dix habitans, un fief à M. le comte de Girecourt, un à M. Bonnet, un à M. de Saillet, et un autre à M. Bertelet. Saint Airy est patron de l'église paroissiale.

SOUILLY, ou SOUILLERES. — Le petit bourg de Souilly, en latin *Solerium*, ou *Soliacum* est situé à la naissance d'un ruisseau, entre l'Aire et la Meuse, également éloigné de l'une et de l'autre, à environ trois lieues de Verdun et cinq de Bar, dans cette partie du Barrois, qui est entre le Verdunois et le Clermontois. Il y avait ci-devant une prévôté royale. Souilly est du bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Avant l'édit du mois de décembre 1747, il y avait là une gruerie. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a en ce lieu environ cent cinquante habitans.

Souilly est apparemment le *Solidiacum* (1), nommé dans une bulle du pape Jean XII, pour l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun en 962. Dans le traité de paix qui fut fait en 1179, entre Henry, comte de Bar, et Arnout, évêque de Verdun, on assigna 40 sols de rente annuelle sur la prévôté de Souilly, au profit des chanoines de la cathédrale, pour les indemniser des dommages qu'ils avaient soufferts pendant la guerre.

Il y avait un château à Souilly, qui subsistait encore en 1527.

La maison de Souilly porte d'azur à la croix d'argent, au franc quartier lozangé d'argent et d'or.

Le bourg de Souilly porte d'azur, au château fortifié de trois tours, d'argent, maçonné de sable, terrassé de sinople, couronné d'une couronne fermée d'or, et cotoyé de deux barbeaux adossés de même.

SOULAUCOURT ou **SOULAUCOUX** — Soulaucourt, *Soliscuria*, village sur le Mouzon, à une lieue et demie de Bourmont, recette et bailliage de cette ville, diocèse de Toul; le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Léger. Il y a dans ce lieu environ 72 habitans.

René roi de Sicile, duc de Lorraine, acquit le 26 octobre 1466 (2), de Gilles de Brainville, écuyer, et de Jeanne de Chatillon sa femme, tout ce qu'ils avaient en la *ville de Solaucourt sous la Motte*, et en la ville de la Motte, moyennant 60 francs d'or à douze gros l'un, monnaie coursable au duché de Bar.

SOULOSSE, SOULOSSOIS, *Solimariaca*. — *Soulosse*, petit village situé à gauche de la Vaire, un peu au-dessus de l'endroit où cette rivière perd son nom en mêlant ses eaux avec celles de la Meuse, entre Toul et Neufchâteau, une lieue au-dessous du Châtelet. On voit encore près de là, les restes du chemin militaire de Langres à Toul, sur lequel l'itinéraire d'Antonin a placé l'ancienne ville de *Solimariaca*, qui a été totalement détruite, et dont on ne voit plus que les ruines sur une petite hauteur, à la gauche du grand chemin de Neufchâteau, à cent pas de la rivière de Vaire, dont nous avons parlé. Un peu au-dessous de ces ruines on voit le village de *Soulosse*, où la tradition veut que Bauhius et Lientrude, père et mère des saints Eucaire et Elophe, ayent eu autrefois leur demeure.

On ignore le temps précis de la ruine de *Solimariaca*. Il y a assez d'apparence que cette ville fut ruinée par les Huns ou les Vandales, qui au cinquième siècle firent de si grands ravages dans les Gaules. Nous trouvons encore les noms de *Silmoriagum* et de *Salmoriaga villa* dans les capitulaires (1). Mais je ne sais si ce sont les mêmes que *Solimariaca* : si cela est il faudra dire que ce lieu était encore considérable au IX[e] siècle, et par conséquent qu'il n'a pas été totalement détruit par les Huns ni les Vandales.

Il nous reste une ancienne inscription de la ville de *Salimariaca*. Elle fut trouvée en 1694, dans une arcade du pont, que l'on y réparait sur la rivière de Vaire. La voici telle qu'on la voit encore sur le même pont :

IOVI O. M.
VICANI. SOLIMARIACENSES.
FACIENDVM. CURAVERVNT.
M. E. D. EX. VOTO. GNATVS. ATEGNIA.
F.F. et SEVERVS. SILVANI. LIBERTVS.

Remarquez premièrement, que *Solimariaca* n'était pas une cité, mais une simple bourgade, *Vicus*, puisque les habitans ne prennent que le titre de *Vicani* et non de *Cives*. 2° Qu'ils ont fait faire le pont où se voyait l'inscription, et ce pont n'y est pas exprimé, mais l'inscription mise sur le pont le désigne assez. 3° Ce sont *Gnatus Ategnia* et *Severus affranchi de Silvain*, qui l'ont fait faire, comme le marquent ces deux lettres F. F. *fieri*

(1) Histoire de Lorr. t. 1.
(2) Archives de Lorr.

(1) Capitular. t. 2, p. 224 et 1468.

fecerunt, et cela *ex voto*, par un vœu fait à Jupiter. 4° Ces trois lettres M. E. D. peuvent signifier *munierunt et dedicaverunt*, ou bien *munierunt*, *erexerunt*, *dedicaverunt*, ou *memoriæ ergo dicatum*.

5° On connait près de Saint-Elophe un lieu nommé *Autigny-la-Tour*, qui pourrait bien avoir donné son nom à *Ategnia*, ou l'avoir reçu de lui. Autigny-la-Tour est annexe de St.-Elophe. Ainsi il faudrait séparer *Gnatus* d'*Ategnia*, et dire que *Gnatus Ategniacus* et *Severus* ont fait construire ce pont.

Quant à Soulosse, c'est un petit village qui dépend de Saint-Elophe, de même que *Fruse*, *Frumentosa* et *Brancourt*, village sans église, où est la résidence du curé de Saint-Elophe. Soulosse est au pied de la montagne de Saint-Elophe. Il faut que ce lieu ait été autrefois considérable, puisqu'il a donné le nom au pays Soulossois, *Solocensis pagus*. Voyez les capitulaires ou le partage de Louis et de Charles en 870. *Capitular. Tome* 2, *page* 225 (1); et le titre du comte Gérard, fils d'Adalbert, fondateur de l'abbaye de Bouzonville, qui en 1033, donne Vrécourt à saint Benigne de Dijon, lequel était situé dans le Soulossois et sur le Mouson : *Villam scilicet Vulferi curtis, quœ sita est in comitatu Solecensi supra flumen quod dicitur Mosuna*. Il y a beaucoup d'apparence que *Soulosse* et le *Soulossois*, sont des diminutifs de *Solimariaca*, ou que Soulosse s'est formé des débris de *Solimariaca*, ou que l'ancienne Solimariaca s'étendait jusqu'à Soulosse.

M. Schœphlin dans son *Alsatia illustrata*, tome 1, page 646, croit que ce *Pagus* est un être fictif et chimérique. Il rapporte les sentimens de plusieurs savans sur le Soulossois, qui le veulent placer, les uns en Alsace à *Saletium*, et les autres en Bourgogne à *Solica*. M. Schœphlin a raison de croire que ce *Pagus*, dans le sens de ces savans, est fictif; mais il ne savait pas ce que nous avons rapporté de *Soulosse* en Lorraine.

Le partage entre Charles et Louis, le place entre *l'Ornois* et le *Bassigny*, qui sont certainement en Lorraine. *Odornense, Solocense, Basiniacum*. La chartre de donation du comte Gérard, donnée à Remiremont en 1033, où il donne Vrécourt à S.-Benigne de Dijon, porte expressément que ce lieu de Vrécourt, est dans le *Soulossois* sur la rivière du *Mouzon*, vers St.-Thiébaut. Soulosse est situé sur le Vaire entre Toul et Neufchâteau.

Saint-Elophe.

La belle église paroissiale de Saint-Elophe, située sur une montagne, a donné son nom au village qui en est proche, sur le bord droit de la rivière du Vaire. On prétend que c'est là que saint Elophe souffrit le martyr, par ordre et en présence de l'empereur Julien. On y conserve ses reliques dans une châsse très-riche, donnée par Simon Sallet, trésorier général de Lorraine.

Seigneurs, MM. de Bassompierre et de Mauléon de la Bastide.

Autigny-la-Tour, *Attiniacus*, est annexe de St.-Elophe; l'église a pour patron saint Pient; la moitié des menues dîmes appartient à l'abbaye de l'Etanche, et l'autre à la maison-dieu de Toul. Seigneur, M. de Mauléon.

Dépend le fief de Boinville, où il y a une chapelle.

SPADA. — Spada, appelé autrefois *Gerbeuville*, village à une lieue au nord de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, doyenné de Hatton-Châteat, archidiaconé de la Rivière. Saint Pierre est patron de l'église. Cette terre fut érigée en marquisat, le 2 mai 1716, par le feu duc Léopold I, en faveur de M. le marquis de Spada, gentilhomme Italien.

SPARBRUCH ou FARBACH. — Sparbruch ou *Farbach*, hameau au pied de la montagne de Garrebourg, sur la rivière de Sorne; une partie de ce hameau appartient à la maison d'Andlau, et le surplus appelé *Farbahc*, dépend du village de St.-

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. cclxiv, dans les preuv.

Louis, au bailliage de Lixim; à deux lieues de Phalsbourg et cinq de Sarrebourg.

SPIN (Le). — La petite rivière ou ruisseau de Spin, passe à Vergaville, ensuite entre Dieuze et les salines de cette ville, et se jete dans la Seille avec le Verbach, autre ruisseau, un peu au-dessus de Dieuze.

SPINCOURT.— Spincourt, *Sapiencourt*, *Spinicuria*, village du diocèse de Verdun, doyenné d'Amel, archidiaconé de la Voivre; la paroisse a pour patron saint Pierre. Spincourt est situé sur l'Ottain, à trois lieues au nord d'Etain, du bailliage de cette ville. Cour souveraine de Nancy.

De Spincourt dépend la cense nommée la *Folie*, maison-fief.

Spincourt est chef-lieu du marquisat de ce nom, qui fut érigé par le duc Léopold Ier, par lettres patentes du 12 avril 1723, et formé des villages et lieux de Spincourt, Eton, Couraincourt, Houdelaucourt, St. Pierre-Villers et St.-Suplet ou Suplex; en faveur de M. Pierre-Louis-Joseph, comte Desarmoises, par forme d'échange de la part de la terre de Commercy, dit de Sarbruck. Il y a dans Spincourt environ 42 habitans.

On voit près de Spincourt, un pont composé de cinq arches, sur la rivière d'Ottain.

SPITZEMBERG.—Spitzemberg, c'est-à-dire en allemand, *Mont-aigu*, *Mons acutus*, château très-ancien, à deux lieues de Saint-Dié, tirant vers l'Alsace, et à deux lieues de Senones vers le midi. Ce château subsiste encore aujourd'hui, mais en fort mauvais état. On voit encore aux environs quelques fermes. Siptzemberg était autrefois une forteresse de conséquence, qui appartenait au seigneur de Paroy et aux comtes de Lunéville, et à ceux de la Petite-Pierre, qui le vendirent au duc de Lorraine, qui l'a possédée toujours depuis en toute souveraineté.

Nous avons des lettres qui prouvent qu'en 1224, le château de Siptzemberg appartenait à la maison de Parroy, du moins en partie (1). Le lecteur nous saura gré de rapporter ici les droits, dont les ducs de Lorraine jouissaient en 1240 à Siptzemberg, qui font voir quels étaient le goût et les mœurs de ces temps-là. Presque tous les villages des environs de ce château y devaient quelques servitudes personnelles ou autres.

Par exemple, le ban de Corroye-la-Roche doit demi-garde à Spitzemberg an et jour; il doit de plus la haie ou palissade dessus le fossé, autour du mur. *Item* une poëlle qui tienne une *chavanerettée* (2), et une chaudière qui tienne un bœuf; il doit couvrir un tiers de la chapelle. *Item* doit la moitié de la hache et de la *crôle* (le tire-braise ou la pèle à feu) en la cuisine, et doit faire la moitié de la maison du portier du château.

Le ban de Lusse doit moitié de la garde an et jour, doit aussi faire la palissade et entretenir le mur, selon les désignations qui y sont faites.

Le ban de Bertrimoutier y doit la garde an et jour, et la moitié de la serrure de la grande porte et la moitié de la *crôle* ou de la pèle à feu, et de le chaudière qui est fournie par la vouerie de la *Haute-Pierre*. (La Haute-Pierre était un château situé au-dessus et au nord de l'abbaye de Moyenmoutier.)

Lorsque le duc ou la duchesse de Lorraine sont au val de Saint-Dié, tous les pêcheurs sont à leur service.

Messire Aubert *de la Varine* (peut-être de *Laveline*, car il y a eu autrefois un château de Laveline), doit la garde, an et jour, et doit aussi la moitié de la barre, de la clef et de la serrure de la porte du château, et sa part de la palissade et du mur.

Les bans de Fraise, d'Anoux et de Cleuvecy, doivent les langes à la chambre de Madame la duchesse.

(1) Ancien cartulaire de la chambre des comptes de Bar-le-Duc.

(2) *Chavanerettée*, un panier plein de *Chavans*.

La terre de la *Voivre* doit fournir la corde du puits et le seau : ceux qui demeurent au bourg (de Saint-Dié), doivent laver les draps de Monseigneur le duc de Madame la duchesse, aussi souvent qu'ils sont sales ; doivent aussi un resal de fèves, et trois sols au cellier de Monseigneur. Le seigneur de Sainte-Marguerite, doit la garde an et jour, et doit avoir un homme pour lui au château.

Le ban d'Hurbache doit la garde an et jour, la palissade et l'entretien de sa part du mur.

Le ban d'Azeraille doit sa portion de la palissade et du mur, et doit la gite au duc lorsqu'il passe dans ce village.

Quiconque est chargé du mur, doit aussi la *barbacane* ou *l'avant-mur*, et le fossé qui répond à la part de la muraille qui le regarde.

Varnesson de Provenchières doit six semaines de garde. Herluin de Wisembach doit six semaines de garde. Messire Thiéry Descourois, doit la garde an et jour.

Dès l'année 1243, le même duc Mathieu II et *Hues* ou *Hugues*, comte de Lunéville, avaient fait échange du château de Spitzemberg, de Saint-Dié, de Moyenmoutier et d'Étival, c'est-à-dire de ce que le duc y possédait, et qu'il cède à Hugues comte de Lunéville, avec certaines restrictions; et pour contre-échange, ledit comte Hugues cède au duc Mathieu, son château de Lunéville et tout ce qui en dépend, comme aussi ses châteaux de Herbéviller et de Valfroicourt et leurs dépendances.

Depuis ce temps, Spitzemberg et ses dépendances ont appartenu aux ducs de Lorraine en tout droit de souveraineté et de propriété. Le duc Ferry IV, assigna pour douaire à Isabelle d'Autriche son épouse, St.-Dié et les châteaux de Belrouard et de Spitzemberg. *Voyez* le testament de Ferri IV.

Christine de Danemarck, duchesse de Lorraine et reine de Sicile, a fait pendant quelques années sa résidence au château de Spitzemberg; et on connait encore dans le val de St.-Dié *le chemin de la reine*, que cette princesse avait fait pratiquer pour se rendre plus commodément à ce château. Elle avait de même fait faire des chemins qui tournaient autour de la montagne de Spitzemberg, pour pouvoir y monter même avec des voitures; et les paysans des environs nomment encore aujourd'hui un certain bois, où les gens de la suite de la princesse allaient se divertir, *le bois des Woatines*, c'est-à-dire *des Vilaines*.

Le château de Spitzemberg, quoique presqu'entièrement ruiné est encore chef-lieu d'un doyenné et d'une communauté. Le 12 février 1630, Charles IV, duc de Lorraine, donna la capitainerie de ce château au colonel Dominique l'Huilier, et ses descendans prennent encore le nom de Spitzemberg.

SPRINKIRSBACH. — L'abbaye de Sprinkirsbach possédée par des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, fut fondée en 1107, par une puissante dame, nommée *Benigne* veuve de *Rudger* son mari, laquelle ayant résolu de se donner à Dieu, avec tout ce qu'elle possédait, fonda un monastère dans le diocèse de Trèves, en un lieu solitaire, dans la forêt de *Contel*, au lieu nommé *Therenaut*, à la gauche de la Moselle, avec la permission du comte *Sigefroy* palatin du Rhin. On donna à ce lieu le nom de *Sprinkirsbach*, à causes des eaux vives et jaillissantes qui s'y voyaient.

Le premier abbé de Sprinkirsbach fut Richard, fils de la fondatrice. L'archevêque Brunon, pour favoriser cet établissement, accorda aux chanoines réguliers (1), qui l'habitaient, l'exemption des dîmes dans tout son territoire. L'église du monastère fut dédiée en 1136, par Adalberon, archevêque de Trèves.

Absalon abbé de Sprinkirsbach avait été tiré de l'abbaye de saint Victor

(1) Honteim. Hist. Trevir p. 550.

de Paris. Il rétablit dans son monastère l'ancienne discipline et réforma quelques abus, qui s'y étaient introduits. Il porta les religieux de Sprinkirsbach et ceux des autres maisons, qui lui sont soumises, à garder l'abstinence de la viande. Nous avons de lui cinquante un sermons pour les principaux jours de l'année, dans lesquels on voit éclater sa piété, son zèle pour la pureté des mœurs et la véritable doctrine des pères. Il s'est principalement proposé pour modèle saint Bernard, dont il a adopté les sentimens de piété et la manière d'écrire.

STAINVILLE — Stainville, en latin *Stainvilla*, ou *Septem-villæ*, les anciens titres disent presque toujours *Estainville*, bourg du Barrois sur la rivière de Saux, à une lieue et demie au-dessous de Morley, trois lieues et demie de Bar, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris, chef-lieu du marquisat de ce nom, érigé le 7 avril 1722. M. le marquis de Choiseuil de Stainville est seigneur de ce marquisat, qui est composé des villages de Stainville, Lavincourt, Ménil-sur-Saux et Monplone.

Stainville est du diocèse de Toul, la paroisse a pour patron saint Mathieu.

On compte dans le bourg de Stainville près de deux cents habitans, et une ferme sur le finage, dite *Nantelle*, appartenant à l'abbaye de Jovilliers, où il y a une chapelle entretenue. Il y a aussi à Stainville un château appartenant à M. le marquis de Stainville.

La maison de Stainville est très-ancienne, et alliée aux plus illustres maisons de France et de Lorraine. Perrinet de Stainville écuyer, reconnait le 6 septembre 1364, qu'il est homme-lige du duc de Bar pour le tiers de la ville de Stainville, et requiert Jean de Stainville prieur de Rupt-aux-Nonins de mettre son scel avec le sien (1).

Les seigneurs de la maison de Stainville ont toujours été distingués en Lorraine par leur rang, leur naissance, leurs emplois et leurs alliances.

(1) Archives de Lorraine, layette cotée Bar, fief.

STARKEMBERG. — Starkemberg est un ancien château, situé près de Traërbach : on croit que c'est aujourd'hui le château même de *Traërbach*, situé sur une montagne, au pied duquel passe la Moselle. Ce château est fameux par l'aventure arrivée à Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves en 1325 ; en voici l'histoire. Ce prélat avait fait construire une forteresse en un lieu nommé *Birkenfeld*, sur un terrein qui appartenait au comte de Starkemberg, qui portait préjudice à ce seigneur, qui était alors en pélerinage à Jérusalem, pour visiter les saints lieux. La femme du comte, nommée Lorette de Spanheim, ramassa des troupes pour s'opposer à l'entreprise de l'archevêque, lequel de son côté fit faire le dégat dans le comté de Starkemberg, qui est joignant celui de Spanheim. Cette dame ne se trouvant pas assez puissante pour s'opposer aux forces supérieures du prélat, elle lui envoya des députés pour demander une trève, qui lui fut accordée.

La même année l'archevêque qui ne se doutait de rien, descendait la Moselle en bateau, avec peu de suite, pour aller donner les ordres à Coblentz. La comtesse en fut informée ; comme le prélat passait au pied du château de Starkemberg, elle le fit arrêter, et on se saisit de sa personne ; on le conduisit au château, où on le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût donné trente mille florins pour son élargissement, et des assurances pour la démolition du château de Birkenfeld. Le prélat fut contraint d'accepter ces conditions, et dit agréablement, *que la comtesse auroit dû exiger une somme bien plus considérable, de lui, qui étoit un des plus riches seigneurs de l'empire.* La comtesse, pour perpétuer la mémoire de cet événement, employa l'argent qu'elle avait reçu de l'archevêque Baudouin, à construire un nouveau et magnifique château, à qui elle donna le nom de *Fra*-

venberg, c'est-à-dire *le château d'une femme*. Aujourd'hui le comté de Starkemberg est réuni a celui de Spanheim.

STAVELO ET MALMEDY. — Saint Remacle, dont nous avons parlé ci-devant sous l'article de *Cugnon*, qui est la première fondation qu'il ait fait depuis sa sortie de Solignac; saint Remacle dis-je, après avoir demeuré quelque temps à Cugnon, se dégoûta de cet endroit où il était trop connu et demanda au roi Sigebert le lieu nommé aujourd'hui *Malmedy*, *Malmundarium*, situé sur la rivière de Recht, qui se perd dans celle *d'Amblève*, baigne les murailles de l'abbaye de Stavelo et se rend par Aivalle dans l'Ourte. Cet endroit était alors un lieu fort solitaire, environné de montagnes et arrosé de fontaines, qui donnent la fécondité aux prairies des environs. On adorait en ces lieux la déesse Diane et d'autres divinités payennes, dont saint Remacle renverse les statues. On dit que le démon jaloux de la sainteté de Remacle, et prévoyant la guerre qu'il allait faire à la superstition et à l'idolâtrie, fit tarir pour un temps les fontaines de cette solitude; mais le saint ayant tracé le signe de la croix sur le plus gros rocher d'où elles sortaient, elles coulèrent avec plus d'abondauce qu'auparavant.

Le monastère nommé *Malmundarium*, *Malmedy*, est situé sur un ruisseau ou petite rivière très-poissonneuse, appelé *Warshitma*, en français le *Recht*, dans le dioecèse de Cologne. Saint Remacle n'était alors qu'abbé, et on ne lui donne que ce nom dans le diplôme, qui lui fut expédié par l'ordre du roi Sigebert, pour son monastère en 648.

L'abbé de Stavelo a le titre de prince du saint empire, et on le traite d'Altesse. Il est souverain de la ville de Stavelo, et du petit territoire des environs. Le plus illustre abbé de Stavelo, après saint Remacle, est Wibalde, dont on a donné depuis peu les lettres et la vie. Voyez le père Martenne *Amplissima collectio Tom*... et la bibliothèque Lorraine. Le père D. Edmond Martenne, qui en a procuré l'édition, et qui a été sur les lieux, nous apprend que l'église de Stavelo a près de trois cents pieds de longueur et quatre-vingt-un de largeur. Derrière le grand autel est la magnifique châsse de saint Remacle patron et fondateur du monastère. On conserve dans le trésor sa chasuble, son étole, sa chappe, sa cucule, ses sandales et son peigne. La forme de sa cucule est semblable aux anciennes chasubles, qui couvraient tout le corps, à la différence qu'il y a un petit capuce pointu par derrière.

Dans une grotte ou crypte du onzième siècle, se voit le tombeau de saint Poppon, dont le corps est dans la sacristie: le cloître du monastère est vitré, le chapitre est très-antique. Les empereurs donnèrent à ce monastère des avoués ou défenseurs, qui conduisaient ses sujets à la guerre, et qui leur rendaient la justice sous la rétribution du tiers des amendes; mais dans la suite, de défenseurs qu'ils étaient de l'abbaye, ils en devinrent les oppresseurs, et se sont emparés de plusieurs de ses seigneuries.

L'église de l'abbaye est dédiée à saint Pierre et à saint Paul; elle est bâtie sur la rivière d'Amblève, entre le pays de l'évêque de Liège et les duchés de Luxembourg et de Limbourg; à quatre lieues de Limbourg au midi et à trois lieues de Verviert et à une lieue au-dessus de Malmedy au couchant.

STEINFELD, *abbaye de prémontré*. — En 920, Sibode de *Hochsteden*, comte d'Ahre, pour satisfaire au mouvement de sa dévotion, fit bâtir dans le pays *d'Efflia* une petite maison de retraite avec un oratoire, pour y vaquer plus tranquillement à l'oraison et aux exercices spirituels. Ce lieu devint fréquenté et célèbre dans la suite; et le même comte quelques années après y fit construire un monastère, dont l'église fut consacrée par Vicfride archevêque de Cologne et destinée pour des religieuses bénédictines. Ce lieu est situé sur la frontière des Ardennes dans un

terrain assez sauvage et stérile, comme le marque le nom même de Steinfeld, c'est-à-dire, *champ pierreux ;* il est situé entre *Schleide* et *Arcberg*.

Le premier abbé de Steinfeld fut *Evervin* ou *Eboüin* de Helfenstein, homme docte et plein de zèle. On place sa mort en 1160.

L'abbaye de Steinfeld devint mère de plusieurs autres monastères de l'institut de saint Norbert. 1.° *Strahovia*, autrement *Mont de Sion*, dans la Haute-Prague, vis-à-vis le palais royal;

2.° De *Sayne* sur le Rhin. *Voyez son article*; 3.° *la Sainte Trinité* en Irlande, église cathédrale et régulière; 4.° de *Saint Vincent* de Wratislaw. 5.° le *jardin de la Sainte-Vierge* en Frise; 6.° *Saint-Boniface* à Dockum; 7.° *Saint-Nicolas* in Mersa; 8.° la *Mer* ou *Moërs*; 9.° *Dunvalde*; 10.° *Reichstein*; 11.° *Garzen*; 12.° *Niderchée*.

Mais quelques-unes de ces abbayes se sont soustraites de l'obéissance de Steinfeld.

On peut voir la liste des abbés de Steinfeld dans le second tome des annales des prémontrés.

STENAY. — Stenay *ou* Sathenay, en latin *Sathanacum*, ou *Septimium*, *Septiniacum*, *Astenidum*, ou *Stadinisum*, est dans le Barrois non mouvant, situé sur la Meuse, diocèse de Trèves, à sept lieues au-dessous de Verdun et à trois lieues de Montmédy. Cette ville est très-ancienne. Regnier duc de Lorraine en 884, confirme la donation faite par le roi Charles-le-Gros (1) de la dîme de Stenay et de Mouzay à l'église de Saint-Dagobert de Stenay, dans une de ses lettres. L'empereur Henry III, en 1086, confirme à l'église de Verdun, Mouzay et Stenay, *Musacum majus et minus, et Sathiniacum*.

M. de Valois dans sa *Notice des Gaules*, au mot *Astenidum*, a prétendu que ce nom est le même que *Satanacum*, Stenay; et que le *Pagus Stadinisus*, dont il est parlé dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, a pris de ce lieu sa dénomination. Le même *Pagus* comme il le remarque, est aussi appelé par Flodoard *Pagus Stadonensis*. M. Ducange dans son Glossaire parait être du sentiment de M. de Valois par rapport au mot *Astenidum*, qu'il croit être aussi *Stenay*; toutefois dans ses notes sur l'histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin, il place le *Pagus Stadinisus* au-deça de la Meuse, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne entre Vitry et Sainte-Menehoud. On trouve en effet auprès de cette dernière ville un village qui s'appelle aujourd'hui *Dampierre-le-château*, et qui est nommé dans les anciens titres *Dampierre* en *Estenois* ou *Estaïenois*. L'archidiacre de Châlons, qui fait ses visites dans ces cantons là, se dit encore archidiacre d'*Astenai*, et anciennement d'*Astenois*, ce qui convient mieux aux mots *Astinidum*, *Stadinisus* et *Stadinensis*, qu'au mot *Satanacum*. Voyez le mémoire de M. Bonamy, *Histoire de l'académie des inscriptions, tome XVIII. pages* 267, 268.

Au dixème siècle Stenay (1) appartenait aux comtes de Rhetel ou des Ardennes; depuis il a appartenu aux ducs de Bouillon. Godefroy de Bouillon, comme possesseur de Stenay, y avait fait bâtir et fortifier un château, d'où il incommodait beaucoup l'évêque de Verdun. Cet évêque assiégea la forterese, mais il fut obligé d'en lever le siége. Godefroy ayant entrepris le voyage de la Terre-Sainte, et s'étant réconcilié à l'évêque de Verdun, vendit Mousa et Stenay à l'évêque Richer, qui pour faire les sommes, dont ils étaient convenus, fit de grosses impositions sur les églises et sur les prêtres de son diocèse de Verdun.

La comtesse Mathilde veuve du duc Godefroy-le-Bossu, oncle et prédécesseur de Godefroy de Bouillon, prétendit que Mousa et Stenay lui appartenaient, comme

(1) Hist. de Lorr. tome 1. p. 313, et 485. prem. édit.

(1) Longuerue description de la France, part. 2. p. 190.

héritière de Godefroy-le-Bossu son mari; mais sur les remontrances de l'abbé Gerbert et d'Azelin chantres de l'église de Verdun, elle renonça à ses prétentions, moyennant une somme d'argent qui lui fut délivrée: le traité futconfirmé dans un synode, tenu en 1107, à *Lestat* par le pape Pascal II, qui défendit sous peine d'excommunication de troubler à l'avenir l'église de Verdun dans la possession de ces deux villes. Richer fit encore publier solemnellement cette défense dans une assemblée générale de tous les prêtres de son diocèse revêtus de leurs étoles, réitérant l'excommunication contre ceux qui oseraient entreprendre d'usurper ces seigneuries, ainsi acquises à l'église de Verdun. Les lettres de cette cession se voyaient encore en original dans les archives de la cathédrale de Verdun, du temps de Richard Vassebourg, au xv siècle.

Le même Vassebourg ajoute que cette acquisition se fit avec cette clause expresse, que le tout demeurerait uni à jamais au domaine de l'église de Verdun, sans pouvoir en être séparé; ce qui n'empêcha pas Richard de Grand-Pré évêque de Verdun, d'engager ou d'aliéner ces deux seigneuries, pour deux cents livres de rente, à Guillaume comte de Luxembourg, pour subvenir aux frais de la guerre, qu'il avait contre Renaud comte de Bar. Ceci arriva sous l'empire de Henry IV, et sous le pontificat de Pascal II, vers l'an 1110.

Le comte Guillaume de Luxembourg ne jouit pas long-temps de Stenay; car durant la vacance du siége de Verdun, par la retraite de Richard de Grand-Pré, les comtes de Bar et de Luxembourg s'accordèrent et firent la paix, à ces conditions: que l'administration du comté de Verdun serait cédée à Renaud comte de Bar; qu'il payerait au comte de Luxembourg tous les frais de la guerre, et que le même comte de Bar rendrait au comte Guillaume l'argent qu'il avait donné au comte de Luxembourg, pour les secours qu'il en avait reçus. En même temps le comte Guillaume remit au comte de Bar, Stenay et Mouzay, qui par-là demeurèrent unis au Barrois; mais le comte de Luxembourg se réserva et à ses successeurs l'hommage et la seigneurie directe de Stenay, ce que l'on reconnaissait dans le seizième siècle. Car Antoine duc de Lorraine ayant cédé au roi François I, Stenay et ses dépendances, l'empereur Charles-Quint s'y opposa, disant qu'on n'avait pu sans son consentement, céder ce fief, qui relevait de son duché de Luxembourg. De sorte que par le traité de paix, conclu à Crespy en Laonnois, l'an 1544, après la mort du duc Antoine, il fut arrêté que Stenay serait rendu au duc de Lorraine et de Bar, pour être tenu de l'empereur, comme duc de Luxembourg.

Les ducs de Lorraine, comme ducs de Bar, se reconnaissaient donc vassaux des ducs de Luxembourg, pour Stenay et pour quelques autres places. Mais les ducs de Lorraine de leur côté demandaient qu'on leur rendit hommage, comme ducs de Bar pour le comté de Chini, annexé au duché de Luxembourg. Ce différend fut terminé par une transaction entre l'archiduc Albert et le duc Charles III.

Le duc Charles IV, étant entré en guerre avec la France, fut obligé de céder au roi Louis XIII, en 1641, la seigneurie de Stenay; ce qui fut confirmé au traité des Pyrenées l'an 1659, et à celui de Vincennes en 1661.

Stenay était alors une place de grande importance, qui avait une bonne citadelle, mais qui a été rasée et la ville démantelée, par ordre de Louis XIV. Ce prince donna la propriété de Stenay et de sa prévôté à Louis de Bourbon prince de Condé, sur la fin de l'an 1646, sans se rien réserver que l'hommage et le ressort de la justice.

Le prince de Condé ayant pris le parti de l'Espagne et s'étant servi de cette place pour ravager la Champagne, le roi Louis XIV, en fit le siége en 1654; l'ayant prise, il la fit raser, et la réunit à sa couronne avec Dun et Jametz, de même que

le comté de Clermont en Argonne : mais par le traité des Pyrenées, le tout a été rendu au prince de Condé, dont les descendans jouissent encore malgré la protestation et les oppositions du duc Charles IV.

Agnès de Bar, duchesse de Lorraine, par son testament, donna Stenay avec ses dépendances à son fils Renaud de Lorraine. Cette princesse ne possédait cette terre que comme héritière du comte de Bar ; car auparavant on ne voit pas que Stenay ait appartenu aux ducs de Lorraine de leur chef. Voici à quelle occasion cette place avait été donnée à cette princesse.

En 1208, Ferry I, duc de Lorraine, qui avait épousé Agnès de Bar, fille de Thiébaut I, comte de Bar (1), pour se venger des ravages que le comte de Bar son beau-père, avait faits dans la Lorraine, usa de représailles sur les terres de l'abbaye de Gorze, dont Thiébaut était le protecteur. Il en brûla et pilla les villages, et jeta la frayeur dans tous les environs. Thiébaut accourut au secours de ces terres, attaqua Ferry à l'improviste le 3 février, le fit, et le retint prisonnier pendant sept mois. Il ne rendit la liberté au duc son gendre qu'aux conditions qu'il lui plut. Les principales furent que Thiébaut conserverait pour lui et pour ses successeurs, toutes les places qu'il tenait au commencement de la guerre; qu'après sa mort sa fille Agnès jouirait des châteaux de Longwi, de Stenay et d'Amance.

En 1318, Edouard comte de Bar profitant de l'absence de Ferry IV, duc de Lorraine, à qui Stenay appartenait, prit et rasa le château de Stenay, et le duc fut obligé de s'accomoder avec lui. Le même comte Edouard affranchit en 1323, les habitans de sa ville de Stenay, et les assujétit à certaines assises et redevances, suivant la loi de Beaumont en Argonne. On peut voir ces lois imprimées dans l'Histoire de Lorraine. *t.* 3. *p.* 1408, 1409, *ancienne édition.*

(1) Hist. de Lorr. t. 3. nouv. édition page 541.

Le 15 novembre 1541, le bon duc Antoine en conséquence du mariage du prince François de Lorraine son fils aîné, (1), avec Christine de Dannemarck, fille de Christierne roi de Dannemarck et d'Elizabeth d'Autriche, sœur de l'empereur Charles V, conclu à Luxembourg en 1540, fut obligé par le roi François I, qui avait été offensé de ce mariage, de lui faire hommage lige du duché de Bar, de lui promettre fidélité envers et contre tous, et même de lui accorder passage pour ses troupes sur les terres de son duché de Lorraine : en outre on exigea des princes lorrains la cession et abandon de la terre, seigneurie et prévôté de Stenay, avec toutes ses appartenances et dépendances, moyennant un équivalent pour contre échange.

Ce contre échange ne fut jamais donné, car l'empereur Charles V, prétendant que Stenay était mouvant de son duché de Luxembourg, et que le duc Antoine ne l'avait pu céder au roi de France sans son consentement, obligea ainsi que nous l'avons dit, François I, dans le traité de Crespy du 18 septembre 1544, de rendre non seulement Stenay au duc, mais même de restituer l'acte de cession. Comme le roi différait à satisfaire à cet article du traité, l'empereur s'en plaignit par son ambassadeur en France ; et François I, donna ordre à son fils le duc d'Orléans, commandant son armée vers le pays de Luxembourg, de rendre Stenay au duc de Lorraine et de remettre à ses députés une promesse authentique de lui en délivrer la lettre de cession.

A la paix de Cercamp en 1558, Stenay était entre les mains du roi de France Henri II. Marie reine de Hongrie, sœur de l'empereur Charles V, le prit en 1552, sur le duc Charles III. Le roi Henry II, le reprit en la même année, au retour de son expédition d'Alsace, et le conserva

(1) Hist. de Lorr. nouv. édit. t. 5. p. 534, et suivantes.

par droit de conquête jusqu'à la paix de Cercamp, qu'il le restitua au duc Charles III.

En 1592, le roi Henry IV, voulant récompenser le vicomte de Turenne, qui l'avait accompagné dans toutes ses adversités, lui fit épouser la duchesse de Bouillon, qui avait été recherchée par plusieurs princes, voulant aussi donner au duc de Lorraine un voisin qui lui tint tête, et qui lui donnât de l'exercice.

Le roi ne se trompa pas dans ses vues, car Turenne, devenu par son mariage duc de Bouillon, prit d'assaut et par escalade la ville et le château de Stenay le propre jour de ses nôces; il y mit pour gouverneur le baron de Gomay, qui commença à faire dessiner une citadelle, qui n'a été exécutée que quelques années depuis : en même temps par représailles le duc Charles III, assiégea et prit Ville-Franche sur Meuse, et l'année suivante il vint assiéger Stenay; mais l'incommodité de la saison l'obligea à lever le siége. Louis Jean de Lénoncourt, grand veneur de Lorraine, y fut tué d'un coup de canon aux côtés du duc Charles.

L'année suivante Stenay fut de nouveau assiégé par le duc Charles et par le prince Henry son fils en personne. De Lacour, colonel du régiment d'Esne, frère puiné de Michel de Salin, qui était au même siége, fit dans cette occasion une action de valeur, qui mérite d'être relevée. Il entreprit de se loger en plein jour, et à travers le feu qu'on faisait sur lui de la place, dans le ravelin qui était devant la porte de la ville : il marcha le premier à la tête de son régiment, s'y logea, y coucha et conserva ce poste, ce qui fut cause que les assiégés désespérant de pouvoir tenir plus long-temps, capitulèrent et se rendirent. Charles prit en même temps la ville de Dun, qui avait été surprise deux ans auparavant par le duc de Bouillon.

Le duc Charles III, fut maintenu dans la possession de Stenay par le traité conclu avec le roi Henry IV, à Saint-Germain-en-Laye le 9 octobre 1595, et signé à Nancy par le duc le 12 de mars 1596, par lequel on donna au duc de Lorraine les villes de Dun et de Stenay, en échange de celle de Jametz.

Le duc Charles IV, s'étant déclaré pour l'empire contre la France, le roi Louis XIII s'avança avec son armée vers la Lorraine (1). Le duc Charles pour conjurer l'orage qui allait fondre sur ses états, consentit à mettre en dépôt entre les mains de sa majesté pour quatre ans, les villes de Stenay, Jametz et Clermont, les trois places qu'il avait le plus près de Sedan. Ce traité fut conclu à Liverdun le 26 juin 1632. Enfin par le quatrième article du traité de Paris en 1641, le même duc Charles IV céda Stenay à la France pour toujours, avec le comté de Clermont, Jametz et Dun.

Le prince de Condé, à qui Louis XIII, avait donné la ville de Stenay, s'étant soulevé contre le roi, se servait de cette place pour ravager la Champagne; le roi résolut de l'ôter à ce prince, et confia au maréchal de Fabert la conduite du siége de Stenay. La garnison était de 1400 hommes; M. de Golbran colonel allemand, en était gouverneur, et M. de Chamilli attaché à la fortune du prince de Condé, commandait dans la citadelle. M. de Fabert parut devant cette place le 18 de juin 1654. Il n'avait alors que 500 hommes de pied et environ 1200 cavaliers; avec ce petit nombre d'hommes il commença la circonvallation de son camp. Cette petite armée travailla avec tant d'ardeur, que les lignes furent achevées en moins de six jours; en quelques endroits on éleva des retranchemems à seize pieds de hauteur (2).

Le roi Louis XIV, voulut être témoin des opérations du siége de Stenay, et y

(1) Histoire de Lorraine. nouv. édit. t. 6. p. 75, 79.

(2) Vie du maréchal de Fabert, nouvelle édition par le P. Barre. tome 2. page 118, et suivantes.

amena les troupes de sa maison et quelques détachemens de plusieurs régimens. Cette armée assiégeante n'était que de 4729 hommes. M. de Fabert après avoir reconnu les dehors de la place, fit ouvrir la tranchée la nuit du 13 au 14 juillet.

Il inventa une nouvelle méthode d'assiéger les places, et qui a été pratiquée depuis par les maitres de l'art. Cette méthode est celle des parallèles et cavaliers de tranchée. Il fit faire deux attaques contre la citadelle, entre lesquelles il y eut une communication jusqu'à la fin du siége, par le moyen des lignes que l'on tira de l'une à l'autre attaque. Cette manière d'attaquer et de défendre sauva beaucoup de monde aux assiégeans. Enfin la place se rendit par capitulation le 6 d'août suivant. On a voulu donner à M. de Vauban la gloire de l'invention des *parallèles* et des *cavaliers de tranchée*, mais il semble que l'on doit attribuer ces deux espèces d'ouvrages à M. de Fabert, et dire que M. de Vauban les perfectionna ensuite.

Le prieuré de Sanit-Dagobert de Stenay, est très-ancien; on n'en sait pas distinctement l'origine, ni qui en est le fondateur. (1) On dit que le roi Dagobert II, fut mis à mort près *Mouzay* en 727, par un nommé Grimoald son filleul, et qu'il fut enterré dans une chapelle de Saint-Remi dans la ville de Stenay : son corps fut levé de terre au bout de 155 ans en 862, mis dans une église desservie par quelques chanoines.

Quant à la personne de Saint *Dagobert* (2), on croit communément qu'il était roi d'Austrasie : toutefois la chose n'est pas sans difficulté, car les lettres de Godefroy-le-Barbu de l'an 1069, et celles de Godefroy-de-Bouillon de l'an 1093, ne donnent à saint Dagobert de Stenay que le nom de *martir*, et non celui de *roi;* mais le récit de sa mort tiré des archives de l'abbaye de Gorze, le qualifie *roi de France*, dit qu'il a régné *treize ans*, et qu'il fut assassiné par Grimoalde son filleul. *Dagobertus junior rex Franciæ* (1), *qui regnavit rex per XIII annos, per palmam martirii in nemore quod vepria dicitur in Arphays sub quercu sita, in fine de Monsays, à Grimoaldo filiolo suo, suam vitam finivit, etc.*, et fut enterré dans l'église de Saint-Remy de Stenay.

Il est certain que le roi Dagobert II, a été enterré à Rouen. Ce ne peut être non plus Dagobert I, qui a été enterré à Saint-Denys en France. De plus Dagobert I, était fils de Clotaire II, et Dagobert II, était fils de Sigebert II. Si donc l'on veut que saint Dagobert de Stenay et martyr ait été roi, ce ne peut être que Dagobert III, fils de Childebert III; et ce Dagobert III, n'a pas régné treize ans, mais seulement six ans, depuis l'an 711, jusqu'en 716.

STULTZBRON, *abbaye*, *ordre de Citeaux.* — L'abbaye de Stultzbron, ordre de Citeaux, diocèse de Metz, fut fondée en 1135, par Simon I, duc de Lorraine, dans sa terre et à trois lieues de l'orient de Bitche entre quatre montagnes, dans une gorge, sur la nouvelle chaussée qui va de Bitche à Weissembourg. Les eaux y sont abondantes, forment divers petits étangs, se rassemblent dans le monastère et commencent un petit ruisseau fécond en écrevisses, qui tombe en Alsace du côté de Haguenau.

Cette abbaye a été souvent exposée aux fureurs de la guerre, et a été pillée et incendiée plusieurs fois, ce qui fait qu'on n'en connait l'histoire qu'assez imparfaitement. Les ducs de Lorraine l'ont toujours honorée d'une faveur très-particulière et plusieurs d'entr'eux y ont choisi leur sépulture. On dit même que le duc Simon I, y prit l'habit religieux.

On trouve dans les archives de la maison de Lorraine plusieurs chartres de l'abbaye de Stultzbron traduites de latin en

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 437.

(2) Bertholet Hist. de Luxembourg. lxij. p. 127. note.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2. p. ccexliij. preuves.

français. On lui donne le nom d'*abbaye du val de Ste.-Marie.*

Philippe comte de Hanau entreprit en 1550, d'introduire dans l'abbaye de Stultzbron les nouvelles opinions de Luther, et d'y changer la religion catholique. Les religieux en portèrent leurs plaintes au duc Charles III, qui écrivit au comte de se désister de son entreprise, et de ne point empêcher l'exercice de la religion catholique en la seigneurie de Bitche, et particulièrement en l'abbaye de Stultzbron, déclarant qu'à l'exemple de ses ancêtres, il voulait maintenir l'ancienne religion dans l'étendue de ses pays.

On voit dans le cloître de cette abbaye une pierre chargée de chiffres, qui a beaucoup exercé les curieux, mais ce n'est autre chose qu'une espèce de calendrier, ou de clef pour fixer les fêtes mobiles, à commencer au dimanche de la Septuagésime. L'abbaye de Stultzbron est de la filiation de la Ferté.

Huit belles censes dépendantes de l'abbaye, forment un hameau considérable. Cent pas au-dessus de l'abbaye, derrière les jardins, il y a une source minérale.

SULTZBACH. — Sultzbach, bourg ou petite ville d'Alsace, située dans le val de Saint-Grégoire, une lieue au-dessous de la ville et de l'abbaye de Munster au couchant, et à deux lieues de Turkheim à l'orient. Ce lieu est célèbre par ses eaux aigrelettes, et est fort fréquenté pendant l'été par plusieurs malades, qui les boivent avec succès.

Sultzbach est fief de Lorraine, comme il parait par les armes de la maison de Lorraine, qui se voient sur une colonne de pierre, posée sur une fontaine de la ville sur la place. La seigneurie est possédée par les barons de Schawembourg, dont le dernier en a fait reprise du duc Léopold.

La chronique des dominicains de Colmar dit qu'en 1276, à la fête de saint Luc, on ferma de murailles le bourg de Sultzbach au val de Saint-Grégoire.

On trouve dans les archives de Lorraine, plusieurs pièces qui font voir qu'anciennement les ducs de Lorraine possédaient des fiefs et des redevances en Alsace, dans les vallées de Lièvre, de Villers, de Saint-Grégoire de Munster, à Turkheim, à Guémar, Sultzbach, Zimmerbach, Burkeim, Makenheim, etc. (1).

En 1603, le 9 septembre le duc Charles III, ayant donné le château de Sultzbach et la moitié du bourg de Zimmerbach, sous clauses de reversion à la couronne au défaut d'hoirs mâles, à Jean comte de Salm, maréchal *de Lorraine et gouverneur de Nancy*, et le comte de Salm étant mort sans enfans mâles, le duc Charles donna Sultzbach à son fils François de Vaudémont; lequel ayant demandé que ce fief fut donné à Ulrich de Schawembourg, sous les mêmes clauses, le duc y consentit, et lui en fit expédier les patentes. Depuis ce temps-là la famille de messieurs de *Schawembourg a toujours possédé* Sultzbach.

SUPLET (Saint). — Saint-Suplet, *ou* Supletz, *Sanctus Supletius*, village du diocèse de Trèves, situé sur la Crune, deux lieues et demie au-dessus de Longuyon, deux et demie au midi de Viller-la-Montagne, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy; M. le marquis de Raigecourt en est seigneur : la paroisse a pour patron Saint Suplet ou Supletz; il y a environ quarante habitans.

Saint-Suplet fut donné à Thiébaut de Bar, sire de Pierrepont, le mercredi après l'Annonciation de Notre-Dame, de l'an 1341, par Jean, roi de Bohême, en considération des services qu'il lui avait rendus; et il y ajouta encore les terres de Sivry-le-Franc, de Circourt et d'Olières, à charge de tenir toutes ces choses en foi et hommage des comtes de Luxembourg.

SURIAUVILLE. — Suriauville, *Suriavilla*, village du diocèse de Toul, re-

(1) Layette coté. Bitch et Sultzbach.

cette et bailliage de Bourmont, dont il n'est éloigné que de quatre lieues, trois lieues au nord-ouest de Darney, cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur, madame la comtesse de Curel jouit du domaine, etc. La paroisse a pour patron saint Blaise.

L'église était autrefois à Hagéville; village aujourd'hui ruiné, dont l'église était la paroisse de Suriauville; mais elle est devenue un ermitage sous le nom de Saint-Blaise, et on a bâti une église à Suriauville pour la commodité des habitans, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt dix.

SUZÉMONT. — Suzémont, village du diocèse de Metz, entre la Tour en Voivre et Hannonville au passage, à trois lieues de Thiaucourt, quatre au sud-est d'Etain, communauté de la Tour en Voivre.

C'est un hameau et fief, avec ban séparé; on y passe l'Iron. Le parlement de Metz a prétendu que le ban de Suzémont était sous son ressort.

Il y a encore un autre *Suzémont* village du diocèse de Toul, dont l'église a pour patron saint-Fronton évêque de Périgueux, présidial de Chaumont.

T.

TAINTRU. — Taintru, *ou* Teintrux, *Tinctus rivus*, nom d'un ban situé à une lieue et demie au sud-ouest de la ville de St.-Dié. La *Ville du Pré* en est le chef-lieu : Bailliage de Saint-Dié, dont il dépend aussi pour le spirituel. Le ban de Taintru est composé de plusieurs censes et villages, de même qu'il se voit dans tout le reste des Vôges. Ces censes et villages qui composent ce qu'on appelle le *ban de Taintru*, sont la *Ville-du-Pré*, *la Fosse*, *le Paire*, *Chevry*, *Xainfaing*, *Rougiville* et quatre censes situées à la Basse de la *Rougiaux*, avec deux autres censes proche Saint-Dié, l'une appelée *Ménantie* (1), et l'autre *Charmont*; il y a trois moulins et trois scieries ou moulins à scier du bois, sur le ban.

(1) Ménantie ou Ménandie, signifie un ménage, une famille et sa dépendance.

La paroisse de Taintru a pour patron saint George. Il y a à Taintru un château appartenant à M. Renaud de Metz, seigneur de Taintru et de toute sa dépendance, ce qui forme une des plus grandes et des plus considérables seigneuries de ce canton.

Le duc Ferry IV, dans son testament de l'an 1315, dit : qu'il a donné avant qu'il fût duc, et confirmé depuis qu'il est duc, à *Aubert* de Parroye son écuyer, les terres de *Taintru*, *Fraise*, *Cessalt* et *Benaismenil*, les bans et appartenances desdits lieux, ainsi comme les tenait *Aubert* père dudit Aubert quand il les vendit au duc Ferry III, aïeul de Ferry IV (1).

La terre de Taintru est passée de la maison de Parroye en celle de Créhange.

TAIZEY. *Voyez* THEZEY.

TANCONVILLE.—Tanconville, *Tanconis villa*, village du diocèse de Toul, dans le finage duquel fut bâtie l'abbaye de *Haute-Seille* en 1140. La comtesse Agnès de *Langestein* ou de *Pierre-Percée*, avec ses fils, donne à cette abbaye tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de Tanconville (2): *quidquid habebam infra Parochiam Tanconis-villæ;* et en outre les terres *des hommes francs*, qu'ils ne cultivaient pas, ou qui n'y demeuraient pas, ou des hommes francs et libres, opposés aux hommes de condition serve; *terras quoque Francorum hominum suorum, easdem non habitantium vel excolentium.*

Deux ou trois ans après, c'est-à-dire en 1145, Henri, évêque de Toul, dans un accord qu'il fait avec l'abbé et les frères de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Vôge, dit : que le lieu nommé *Tanconville*, qui était ci-devant habité par grand nombre d'habitans qui y possédaient des fiefs, était alors presque désert, couvert d'épines et de ronces, et n'était fréquenté que par des bêtes sauvages; que ce lieu lui appartenait autant que peu s'étendre la paroisse de Tanconville; il déclare qu'il veut bien décharger les frères de Saint-

(1) Le P. Vignier. page 157.
(2) Hist. de Lorr., t. v. p. cclv., preuves nouv. édit.

Sauveur, du cens de deux sols, qu'ils payaient à la cour de *Bonmoutier*, et de l'obligation où ils étaient de conduire en ses greniers; il les en décharge à condition qu'ils lui céderont un pré qu'ils avaient à *Veis-valle*, près de Raon-l'Etappe.

Remarquez qu'il ne dit pas un mot de l'abbaye de Haute-Seille, qui était bâtie dans la paroisse de Tanconville; c'est qu'elle n'occupait qu'une partie de cette paroisse, qui était du diocèse de Toul, et où l'évêque de cette église possédait des fermes et des cens.

Tanconville était une paroisse d'une assez grande étendue, du diocèse de Toul, située entre les abbayes de Saint-Sauveur et de Haute-Seille. Il était ci-devant indivis entre le duc de Lorraine et le prince de Salm; mais depuis le nouveau traité d'échange entre les deux souverains, il est resté sous la seule souveraineté de Lorraine. Ce village est situé à un quart de lieue de Haute-Seille et à deux lieues de Blâmont.

TANDON ou TENDON. — Tandon ou Tendon, village à deux lieues de Remiremont, à trois de Bruyères, du diocèse de Toul, bailliage de Remiremont. La paroisse a pour patron St. Claude.

Le ban de Tendon est composé des villages ou hameaux qui sont sur son finage, savoir: *Tendon* et *Houx*, le *Boulay*, le *Champ des Brayes*, *Gresmoménil*, *Laveline-de-Houx*, *la Poirie* et la *Néville*, et de plusieurs granges, telles sont la grange de *Geresla*, le *Larmont*, la *Hotte*, les *Copelles de Harigötte*, *Blanmotier*, *Separices*, et les *Neuves-Gottes*, *etc.* Il y a cinq moulins sur le ban, et une huilerie.

TANNOY. — Tannoy, *Tanetum*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, à cinq quarts de lieue au-dessus de Bar, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Tannoy était autrefois annexe de Longeville, mais il fut érigé en cure en 1696, par feu M. de Bissy évêque de Toul. St. Martin est patron de la paroisse.

Le roi est seul seigneur de Tannoy; M. de Vassart, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, jouit du domaine, de la chasse, de la pêche, etc. Il y a dans ce lieu environ 40 habitans, une maison à M. le baron de Levoncourt, une qui est fief à M. de Vassart, et une à M. de Mortaigne; celle de M. de Levoncourt lui est venue par un legs général de Mademoiselle de Blaive, en sa faveur, à la condition qu'il porterait le nom et les armes de la famille des Blaive.

TANTIMONT. — Tantimont, village et chef-lieu d'une mairie de même nom, composée de cinq villages, savoir: *Xaronval*, *Aurainville*, *Battexei*, *Germonville* et *Tantimont*, qui en est le chef; bailliage de Charmes. L'église a pour patron S. Bâ'e (*sanctus Basolus*).

Quoique Xaronval soit de la paroisse de Vomécourt, les chefs de famille doivent assister à la messe de paroisse de Tantimont; le jour de la Pentecôte ils y portent leurs offrandes et marchent les premiers, y étant invités par le maître d'école, qui crie à haute voix, *Xaronval devant*. Lorsqu'un chef de famille est décédé à Xaronval, le curé de Tantimont fait sonner un coup de cloche, et se trouve avec son maître d'école en surplis, à la levée du corps. Ils ont pour salaire six gros de Lorraine.

Il y a une église à Aurainville, qui est succursale de Tantimont. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont.

Bralleville, village situé sur le Mâdon, dépend de la seigneurie de Marainville. *Germonville* dépend de la seigneurie de Bayon. Il y a une chapelle.

Xaronval, village situé sur le Coulon, à deux lieues de Mirecourt. Son ancien nom est Charonvaux, mais on prononce *Charonval*. Il y a une église paroissiale, et au-dessous du village une chapelle. Le savant P. Nicolas Abram, jésuite, était né à Xaronval, en 1589.

TANTONVILLE. — Tantonville, en

latin *Tantonis-villa*, village à une lieue de Vézelise et d'Haroué, au pied de la montagne de Vaudémont ou Sion, du diocèse de Toul, bailliage de Vézelise, cour souveraine de Nancy. MM. les comtes d'Ourches en sont seigneurs, et y ont un beau château. La paroisse a pour patron S. Remy.

Il y a dans le château une chapelle castrale, sous l'invocation de saint Jacques.

On trouve dans les champs aux environs de Tantonville, quantité de médailles antiques et d'autres choses curieuses; comme des petites figures de bronze. Feu M. le comte d'Ourches m'a fait présent des médailles qui y avaient été ramassées; et il a donné à S. A. R. le duc Léopold, les petites statues de divinités qui y avaient été trouvées de son temps. Elles ont passé depuis, dans le cabinet du prince de Beauveau.

La maison de Tantonville porte d'argent à six burelles d'argent.

TANVILLER.— Tanviller, village où il y a un château, enclavé dans le Val-de-Viller en Alsace, à sept lieues de St.-Dié, chef-lieu d'une mairie et d'une paroisse, diocèse de Strasbourg, bailliage de Saint-Dié.

Tanviller est un ancien fonds de l'abbaye de Moyenmoutier, et est rappelé dans une chartre de l'empereur Henri V, datée de Strasbourg, le 15ᵉ des calendes d'avril 1114, où il est simplement appelé *Prædium Tanvillare.*

Cette terre de Tanviller est devenue célèbre dans l'histoire de Lorraine, par un titre donné en 1104, par l'empereur Henri IV, dans lequel *Guillaume de Bouillon* est rappelé comme duc de Lorraine; d'où l'on infère qu'il est père de Thierry duc de Lorraine, que nous tenons pour fils immédiat de Gérard d'Alsace. Nous avons fait imprimer ce titre de l'empereur Henri IV, au tome I de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, pag. CLXVI et suivantes aux préliminaires, où nous avons apporté les raisons qui nous persuadent de sa fausseté ou de son altération, et que jamais Guillaume de Bouillon n'a possédé le duché de la Haute-Lorraine, ou Lorraine Mosellane, qui en 1104, était indubitablement possédée par Thierry fils de Gérard d'Alsace.

Pour revenir à Tanviller, quoi qu'il soit situé en Alsace, il répond néanmoins au bailliage de Saint-Dié, de même que *Saint-Pierre-Bois*, aujourd'hui paroisse de Tanviller. Le curé va dire la messe sur la montagne voisine, où est l'église paroissiale. Madame de Cocque-Fontaine a un beau et grand château à Tanviller et y jouit de fort beaux droits, à l'endroit où était situé autrefois le prieuré.

Il y a assez d'apparence que Tanviller n'est demeuré sous la souveraineté de la Lorraine, qu'à cause de sa dépendance de l'abbaye de Moyenmoutier, de même que le Val-de-Lièvre et Saint-Hypolite sont aussi demeurés sous la même souveraineté, à cause du prieuré de Lièvre, situé à l'extrémité du Val de Sainte-Marie-aux-Mines, et possédé depuis assez longtemps par le chapitre de Saint-George de Nancy.

TARQUINPOL.

Antiquités de Tarquinpol et de la tour de Lindre.

Tarquinpol est un village situé dans une péninsule de l'étang de Lindre, qui l'environne de toute part, à l'exception d'une langue de terre qui joint le village au continent.

La rivière de Seille sortant de l'étang de Lindre, descend de là à Dieuze, à Marsal, à Moyenvic, à Vic, et enfin se rend à Metz. Tarquinpol est à une lieue de Dieuze, à deux de Marsal et à trois de Moyenvic.

Le nom de Tarquinpol s'écrit diversement. Quelques-uns ont cru que ce lieu avait été bâti par Tarquin roi de Rome ou par ses ordres, ce qui lui avait fait donner le nom de ville de Tarquin, *Tarquini polis*. On sait qu'en grec *polis* signifie une ville : mais on sait aussi que le roi Tarquin

n'est jamais venu dans les Gaules, et n'y a jamais rien possédé. D'ailleurs il est sans exemple qu'au temps de Tarquin on ait joint dans les Gaules, le nom grec *polis*, à un nom *latin*, pour en faire le nom d'une ville.

Les habitans du pays le nomment *Tekinpole* ou *Tekinpule*. Dans un titre latin de l'abbaye de Salival, de l'an 1286, il est nommé *Taikenpaul;* dans un autre de la cure de ce village de l'an 1274, *Tarkenpail;* dans un autre de Salival, *Takempach*. Gérard Mercator, dans son atlas, l'appelle *Tekenful : lacus Linder, in quo insula, cum oppido Tekenful*. En allemand *Phul* ou *Ful*, signifie un marais, et *Teich* ou *Deich*, signifie un étang, et *Teichen* ou *Deichen* est au génitif; *Teichenphul*, comme il est appelé dans plusieurs anciens titres, voudrait dire *l'étang marécageux;* ce qui convient parfaitement à la situation de l'étang de Lindre, qui est situé dans une terre forte, ou dans une terre glaise, qui est naturellement boueux et marécageux : ce qui revient aussi à la situation de Tarkinpol, ou plutôt de *Takenphul*, qui est situé dans une péninsule, au bord de l'étang de Lindre. En sorte que dans les temps où cet étang est plus enflé qu'à l'ordinaire, on a peine à aborder au village où est l'église paroissiale ; et lorsque les eaux sont basses, on y arrive par une langue de terre assez étroite.

Cette étymologie de *Tekenpul* ou *Techenphul*, se confirme par l'exemple de *Tengen* ou *Tennequin*, village situé sur la route de Metz à Saralbe, entre Boustorf et Vintranges : ce village tire son nom de *Theken*, une chaussée, un terrain dur et solide, un plancher, une aire de terre battue. Voyez le Lexicon tudesque de Schilter.

Cette péninsule était un lieu fort propre pour y placer un camp romain, sur la grande route de Metz à Dieuze, à Marsal, à Vic, et enfin à Strasbourg. Ce lieu est inabordable et se défend par sa propre situation. On trouve aux environs des vestiges de l'ancienne route ou chaussée romaine, de Metz à Strasbourg : on remarque aussi au-dehors du village, un tombeau ou des tombes, que l'on plaçait autrefois ordinairement sur les grandes routes. Enfin les gens du pays connaissent encore une chaussée qui est dans l'étang même, et sur laquelle on passe à cheval pendant les grandes chaleurs, lorsque les eaux sont fort basses.

Le village et l'église de Tarquinpol (1) sont enfermés dans les ruines d'une ancienne forteresse de forme pentagone, dont les murs sont d'une force et d'une épaisseur extraordinaires, ce qui fait voir que ce lieu, dans le moyen âge, était une place considérable.

On trouve dans les archives de Lorraine des lettres de Raoul, duc de Lorraine, portant : «qu'il consent que *Donat* eschevin de Marsal, rachette des hoirs *Hemmelo Contreffint*, eschevin de Marsal, toute la gagère qu'il tenait de lui, de ce qu'il avait en la ville et ban de *Tochempul* pour la somme de 140 mille livres de Messins.»

Il paraît qu'il y a eu autrefois une saline aux environs de Tarquinpol. En 1344, le duc Raoul permit à Pierre de Torviller chevalier, de chercher en une place qui est son fief, sise entre Techempoul et Guermange, une fontaine d'eau, qu'il prétend y trouver, et d'y établir une saline et y faire du sel, à condition que le duc partagerait avec ledit Torviller, la moitié des profits de ladite saline, dont il lui ferait hommage.

Antiquités trouvées à Tarquinpol.

Il est vraisemblable que Tarquinpol était une place force des anciens Gaulois, qui aimaient fort à se cantonner dans les marécages, et que les Romains leur ont succédé. On y découvre journellement des médailles romaines du Haut empire ; on y voit même quelques débris de colonnes de chapiteaux, de statues, etc.

On y remarque en particulier une pierre

(1) Archives de Lorraine. Layette cotée Dieuze.

qui sert de socle au clocher de l'église de Tarquinpol, où sont trois figures tronquées, en demi-relief, et il parait que ce sont des restes d'un ancien mausolée, où le père, la mère et l'enfant sont représentés.

On voit une autre pierre d'encognure de la maison curiale, qui fut trouvée en démolissant les murs de la forteresse, et sur laquelle on lit ces mots.... BVGIO. M. MONIANVS MAGNVS. V. S R. (1) M. Il y a lieu de croire que *Bugis* ou *Bugius*, en cette inscription est le surnom de quelque divinité payenne, puisque *Monianus Magnus* lui fait des vœux et lui consacre un autel, comme le marquent ces mots V. S. L^r. M. On a mis ici un R. au lieu de L. qui se trouve à chaque pas dans les anciennes inscriptions. Je crois que *Bugius* est le nom de *Vóges*, *Vosegus*, à qui les anciens habitans du pays rendaient les honneurs divins. Voyez *Gruter p. XCIV*, *Inscription* 10.

Dans l'église de Tarquinpol au pied de l'arcade, qui sépare le chœur de la nef, on lit ces deux mots : SPC. ENTIS. EVE. qui ne forment point de sens.

Sur le parement de la tour du même lieu, se voyent deux bustes en demi-relief sur la même pierre, l'un est d'un homme, et l'autre d'une femme, dont la coiffure est remarquable.

Enfin dans le mur d'une maison d'un particulier à Tarquinpol, on remarque encore un buste fort mutilé. Ces bustes étaient sans doute sur des tombeaux et représentaient ceux qui y étaient inhumés. Mais comme ces pierres sont absolument défigurées, on n'en peut tirer aucune autre conséquence, sinon que Tarquinpol était autrefois un endroit considérable.

Au commencement de l'année 1746, on nous envoya une ancienne charnière de porte tirée de Tarquinpol. Cette charnière est de bronze, fort massive, et pèse cinq livres; elle est composée de deux pièces, qui s'emboitent l'une dans l'autre, elles sont très-solides et longues d'environ cinq pouces de roi. On assure qu'il y en avait trois de même forme et de même métal, qui supportaient une même porte. L'une de ces charnières était fondue en partie; ce qui arriva sans doute lors de l'incendie de l'édifice où elles servaient.

Ceci prouve encore l'antiquité de Tarquinpol : car depuis plusieurs siècles on ne se sert plus de cuivre, mais de fer, pour ces sortes d'ouvrages.

On a trouvé depuis peu au même lieu un fer de lance antique de six pouces de longueur. Il y a au-dessus du fer deux émeraudes, en forme de croissant, enchâssées dans un œil d'or, aux deux côtés de la lance. Elles sont aussi vermeilles que si elles sortaient des mains de l'ouvrier, mais le fer de la lance est tout rouillé. Ce fer de lance m'a été donné par M. de Launay le fils, commissaire des guerres. On montre aussi à Tarquinpol les restes d'une colonne, qui avait cinq pieds de diamètre; elle est d'une pierre blanche et fine. On y a aussi trouvé des chapiteaux de colonnes très-bien travaillés et bien conservés. Le circuit de l'isle de Tarquinpol contient environ deux cent soixante jours de terre, ce qui suffit pour l'emplacement d'un camp romain.

TENNEQUIN. — On connait deux lieux du nom de *Tennequin*, savoir : *Tennequin-la-Grosse*, ou *Gross-Tennequin*, et *Tennequin-la-Petite*, ou *Klein-Tennequin*. Grosse-Tennequin est un village du diocèse de Metz, sur la route de Sarguemines à Nancy, à deux lieues de Morhange, six de Vic, dix de Metz et de Lunéville; bailliage de Vic, parlement de Metz.

Tennequin-la-Petite, ou *Klein-Tennequin* est un village à quatre lieues au sud-ouest de Sarguemines, à une lieue d'Insming, et à trois lieues de Saralbe, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, parlement de Nancy. Ce nom de *Tennequin*, signifie une chaussée. Voyez ce

(1) Sic. R. pro. L.

que nous avons dit de ce mot à l'article *Tarquinpole.*

TETRICHEM *ou* **TETERCKEN.** — Tetrichem ou *Tetercken*, village ou bourg situé dans la Lorraine-Allemande, entre Boulay et Sarrelouis, à deux lieues au sud-est de Bouzonville; diocèse de Metz, bailliage de Bouzonville.

Il y a dans ce lieu un couvent de religieuses du tiers-ordre de St.-François, dont on raconte ainsi l'origine. Sur la fin du XIIIe siècle trois filles dévotes, qui avaient pour pères et mères trois riches habitans demeurant aux environs de Teterchem, ayant conçu le désir de se consacrer à Dieu, joignirent leurs biens ensemble dans le dessein de servir les malades. Leur nom de famille était *Moïenne-Lisse*, et il reste encore aujourd'hui dans Tetrichem des personnes de ce nom et de cette famille. Elles ont été assez long-temps sur le pied de filles-hospitalières; mais les cordeliers de Trèves vers le seizième siècle, leur persuadèrent d'embrasser la règle de saint François.

Le lieu de Tetrichem a pris son nom de trois riches habitans du village; le couvent de ce même nom a tiré son origine du couvent de la Ste.-Vierge, nommé *Mariæ-Vallis.* Cette maison ayant été détruite par le malheur des guerres, fut rebâtie de nouveau au XVe siècle, et l'église en fut bénie en 1468, sous le règne du duc Jean de Calabre.

Le couvent ayant été de nouveau désolé et les religieuses dispersées dans la guerre des Suédois, elles furent rétablies dans leur maison par le duc Charles IV, en 1640.

Enfin ce monastère fut encore ruiné dans les guerres suivantes; on commença à le rebâtir en 1721.

THAON. — Thaon, vulgairement *Thavon*, *Tavonum*, village à gauche de la Moselle, deux lieues au-dessous d'Epinal, bailliage de cette ville, diocèse de Toul. L'église a pour patron saint Brice. Le roi en est seul seigneur haut-justicier; le chapitre d'Epinal a la seigneurie foncière.

Il y a à Thaon la chapelle de Notre-Dame et de St.-Antoine, dont les héritiers de M. de l'Epée sont collateurs.

Chavelo, village à une lieue et demie d'Epinal et de Châté, situé sur la Moselle, et annexe de Thaon; l'église est dédiée sous le nom de saint Evre.

THELOD. -- Thelod, *Telodium*, village à une lieue et demie de Vézelise, dans le comté de Vaudémont, diocèse de Toul, bailliage de Vézelise, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Evre. La terre, château et seigneurie de Thelod furent donnés en 1458, à Guerard de Paffenhoven par Antoine comte de Vaudémont et Marie d'Harcourt son épouse.

Cette terre venait originairement de Jean de *Thelod*, seigneur dudit lieu, de qui le comte de Vaudémont l'avait acquise. Il la céda à Guerard de Paffenhoven en récompense de ses services; et le duc René II, l'ayant retirée des mains de Thomas fils de Guerard, il lui donna en échange d'autres terres, comme Acraigues, etc. en 1485.

Thelod faisait figure dans l'histoire sous le duc Charles IV, et sous le duc François son père. Le même duc Charles IV, céda Thelod et le comté de Chaligny à son frère le duc Nicolas-François. Il y a dans Thelod un fief appelé *Prémont*, et un ermitage dédié à St.-Claude.

Thelod ou *Toullo* fut assiégé par les troupes Lorraines pendant la prison du duc René I. Voici les termes d'une chronique du temps: « Toute l'armée Lorraine vint devant Toullo. Elle fut assiégée de tout côté. La bombarde on fait tirer; incontinent tours et murailles sont abattues: Ceux de dedans tantôt se sont rendus. Le pannon qui est à Notre-Dame, que porte les trois alerions. Le capitaine de ladite Toullo, le mit en la main des seigneurs Lorrains. »

La maison de Thelod porte d'argent à trois bandes de sable.

THESAI, *ou* **THESEI**. — Thesai, ou *Thesei*, *Thesaium*, village situé sur la Seille, une lieue au levant de Nomeny, bailliage de cette ville, diocèse de Metz, annexe de saint Martin. Seigneur, M. le comte de Bressé; l'église est dédiée sous l'invocation de saint Michel Archange. Il y a à Thesai environ cinquante habitans, et un château au seigneur.

Jean de Toulon seigneur de Thesai, ayant suivi le parti de Charles duc de Bourgogne contre le duc René II (1), ce prince confisqua cette terre, et la donna avec la vouerie de Nomeny à Jean de Baulde. L'acte est daté de Nancy le 22 septembre 1477.

THEY-SOUS-MONTFORT. — They-sous-Montfort, *Theyum*, village à trois lieues au sud-ouest de Mircourt, diocèse de Toul. La paroisse a pour patron saint Simplicien Martyr. Seigneurs, MM. les comte de Lignéville, de Menser et le prieur de Relange. Bailliagé de Mircourt, cour souveraine de Nancy.

THEY-SOUS-VAUDÉMONT. — On connait un autre They-sous-Vaudémont, village situé à une lieue et demie au midi de Vézelise, diocèse de Toul, dépendant de Diarville, bailliage de Vézelise. Il y a en ce lieu une chapelle sous le titre de l'assomption de Notre-Dame et de l'ange-gardien, érigée en titre de prieuré séculier, fondé par le sieur Didier Virion seigneur dudit lieu en 1630. Le roi y a aussi ses sujets.

THIAUCOURT. — Thiaucourt, petite ville du diocèse de Metz, sur le rup de Maid, huit lieues au nord-ouest de Nancy, à trois lieues de Pont-à-Mousson, cinq de St.-Mihiel et sept de Commercy, ci-devant prévôté royale, aujourd'hui chef-lieu d'un bailliage, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

La ville de Thiaucourt est à gauche du rup de Maid, peu au-dessous de son confluent avec le Madin. Il y a hôtel-de-ville, une église paroissiale, un couvent de capucins, dont l'établissement fut autorisé en 1708, et environ deux cents maisons, et trois cents habitans.

(1) Archives de Lorraine.

La dépendance du bailliage de Thiaucourt n'est composé que d'environ vingt-deux villages ou hameaux, du diocèse de Metz, excepté Rambercourt-sur-Mas, ou Maid, qui est du diocèse de Toul. Les villages de Buxières et Chambley sont régis par la coutume de Lorraine, les autres villages par la coutume de St.-Mihiel. Ses bornes sont, à l'orient le Rup-de-Maid, le bailliage de Pont-à-Mousson et la terre de Gorze, au septentrion le bailliage d'Etain, à l'occident et au midi celui de St.-Mihiel.

L'église paroissiale de Thiaucourt est dédiée à saint Remy.

Thiaucourt est nommé *Thernis-curtis* vers l'an 1043, sous Richard évêque de Verdun, et *Theoldi-curtis* dans une bulle de Pascal II, de l'an 1106. Cette ville fait si peu de figure dans notre histoire, que je n'en puis rien dire de particulier. Je trouve seulement que les bourgeois de Thiaucourt obtinrent en 1580, du duc Charles III, des patentes qui les exemptent de la garde du château de la Chaussée et de la juridiction du prévôt dudit lieu (1), à charge néanmoins que lesdits habitans de Thiaucourt entretiendront leur ville close et fermée de murailles.

Saint Gibrien ou Maizeray, hameau à une lieue de Thiaucourt, communauté d'Essey-en-Voivre, pélerinage célèbre dans le pays, où l'on honore saint Gibrien. J'en ai parlé sous l'article d'*Essey-en-Voivre*.

THICOURT. — Thicourt, ou *Thicour*, ou simplement *Ticour*; on l'appelle aussi *Thiécourt*, anciennement *Thiécurt*, *Thiencurt*, en latin *Tusio-Curtis*, *Dei Curia*, *Ticuria*, en allemand *Diderich*; village enclavé dans le pays Messin, entre la Nied-Française et la Nied Allemande, à cinq lieues de Boulay, deux au sud-ouest de Crehange, pareille distance de Fauquemont vers l'occident.

(1) Arch. de Lorr. Layet. cotée *la Chaussée*.

Thicourt est une terre considérable à laquelle sont annexées celles de Thimonville dans le bailliage de Château-Salins, celles de Vallerange et Vintrange, au bailliage de Dieuze et parties de plusieurs autres dans le même canton.

La terre de Thicourt appartient à la maison de Croï-Havré.

Au treizième siècle cette seigneurie appartenait à la maison de Lorraine, et elle passa dans celle de Dasbourg par le mariage de Thiébaut I, duc de Lorraine avec Gertrude fille d'Albert comte de Dasbourg.

Ce mariage ne subsista pas, Thiébaut fut obligé après deux années de mariage, de répudier Gertrude, soit à cause de sa stérilité, comme l'assure Richer Moine et historien de l'abbaye de Senones, ou plutôt parce que le mariage était nul, ayant été contracté dans les degrés défendus.

Gertrude épousa ensuite Simon comte de Linange, et mourut en 1225, sans enfans et sans héritiers. Après sa mort Jean d'Aspremont évêque de Metz, prétendit rentrer dans tous les biens des comtes de Dasbourg (1), comme ayant été autrefois fiefs de son église de Metz. D'autres seigneurs s'emparèrent des autres biens de cette riche succession, peut-être encore de la terre de Thiécourt.

Cette seigneurie était rentrée dans la maison de Lorraine dès le commencement du quatorzième siècle.

La terre de Thicourt est passée ensuite dans la maison de Fénétrange.

Diane, petite-fille de Jean de Fénétrange, épousa Charles-Philippe de Croy, prince du Saint-Empire, marquis d'Havré ; c'est par ce mariage que les terres de Thicourt, Fontenoy-en-Vôge, Dommartin, Bayon, Ogéviller et Fénétrange pour moitié en souveraineté, passèrent dans la maison de Croy.

Il y avait à Thicourt une forteresse qui causait de grands dommages aux terres de l'évêché de Metz. Etienne de Bar, évêque de Metz, qui a gouverné cette église depuis 1120 jusqu'en 1163, la renversa. Jean d'Apremont s'en empara mais il fut contraint de la restituer au comte Albert de Dasbourg.

Le château qui existe aujourd'hui, a été bâti par Charles-Philippe de Croy et Diane de Dommartin sa femme. Il passait pour un des plus magnifiques de ce temps-là, ce qui en reste annonce beaucoup de grandeur. L'architecture est de très-bon goût. Il y a dans la cour de ce château, un portique, où l'on voit les armoiries de plusieurs maisons alliées à celle de Croy, entr'autre, celle *d'Anne* de Lorraine, fille du duc Antoine et mère de Charles-Philippe de Croy, et au haut cette devise : *sans fins Croy*. On remarque aussi dans tous les ornemens et sur les serrures des portes et fenêtres le D grec qui signifie *Diane*, et le double ƆC, qui signifie *Charles Croy*, enlassés l'un dans l'autre.

Il y a sur le ban de Thicourt une carrière d'une espèce de marbre gris, fort uni, dont on s'est servi pour l'escalier du château.

A une demi-lieue du village, sur la hauteur du côté de Chemery, on voit une chaussée romaine bien conservée, qui va du pays Messin dans le Saûnois.

Le village de Thicourt est du diocèse de Metz.

Gérard-à la-Barbe, seigneur de Thicourt, Adelaïde sa femme et Arnoù son fils, fondèrent le prieuré de Thicourt ou Thiécourt, au diocèse de Metz, et le donnèrent à saint Hugues, abbé de Cluny.

L'église du prieuré sert de paroisse, et les biens sont unis à la mense capitulaire de la primatiale de Nancy.

THIEBAUMENIL. — Thiebauménil, village sur la Vezouze, deux lieues et demie au-dessus de Lunéville. Ce village est du diocèse de Toul, annexe de Marainviller ; l'église a pour patron S. Evre. Bailliage de Lunéville ; dépend la ferme de *Rohé*.

En 1272, l'abbé et les religieux de

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 41, nouv. édition.

Belchamp, engagèrent à Henri, seigneur de Blâmont, et à Cunegonde sa femme, leur vie durant, la seigneurie de Marainviller et de *Thiebaumont* (*Thiebauménil*), tout ce qu'ils y avaient, avec les deux parts des grosses dîmes en ban et en justice, excepté les menues dîmes et les tiers des grosses dîmes et le bouvrot de leur maison de Beaulieu (1), le moulin et l'eau de leur moulin, jusqu'à l'eau de Hadonviller. Cet engagement se fit du consentement de Ferri duc de Lorraine, qui avait la garde de toutes ces choses, lesquelles après leur décès doivent retourner auxdits abbé et couvent.

THIÉBAUT (S.) Sous Bourmont.— Le petit bourg de Saint-Thiébaut, situé au bord gauche de la Meuse, vis à vis de Bourmont, autrefois siége de cette partie du Bassigny, qui ressortit au parlement de Paris, est à quatre lieues de la Marche et de Neufchâteau, cinq de Gondrecourt : l'auditoire et les prisons existent encore ; le bourg dépend du bailliage de la Marche. Il y a en ce lieu un prieuré de l'ordre de St. Benoit, dépendant de l'abbaye de St.-Mihiel. Voy. *Bourmont*.

St.-Thiébaut est un lieu de passage de troupes, postes et carrosses.

En 1444, les habitans de Saint-Thiébaut ayant fait rebâtir la tour ou donjon du même lieu, sans la permission de René roi de Sicile, duc de Lorraine, ce prince la fit démolir.

THIL.— Thil, *Tilia*, était un village du diocèse de Verdun, dont la paroisse était en 1223, desservie par les prêtres de St.-Nicolas de Gravière, hôpital dans la ville de Verdun. Aujourd'ui Thil n'est qu'une ferme proche l'église, dont S. Martin est le patron.

Dépend de l'église de Thil, *Azane*, annexe, dont le patron est St. André.

Ville, prévôté de Merlès, et *Sommazane*, hameaux, avec des fermes de *Roisses*, de *Montaube*, et de *Selandre*. Saint Etienne est patron de Sommazane.

THIL, *près de Villers-la-Montagne*. — Outre Thil dont nous venons de parler, il y en a encore un autre du diocèse de Trèves, office et bailliage de Villers-la-Montagne, à une lieue et demie au nord-est de ce bourg; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. Il y a 25 habitans.

Nous croyons que Thil près de Villers-la-Montagne, est le même que *Thil-Châtel*, rappelé dans une lettre de Jean, seigneur de *Thil-Châtel*, de l'an 1242, qui porte : que ce Jean est devenu homme-lige de *Maheu* ou Mathieu II, duc de Lorraine contre le comte de Bar-le-Duc, et tous ceux qui sont de Lorraine et en Lorraine.

THIMONVILLE.— Thimonville, village enclavé dans le pays Messin, à gauche de la Nied-Française, à trois lieues et demie de Château-Salins, trois et demie au nord-est de Nomeny ; diocèse de Metz, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

Thimonville appartient à M. le prince de Croy-d'Havré. On trouve sur le finage de ce lieu une infinité de coquillages, fossiles et de pierres figurées de différentes façons, dont la plupart sont singulières. Ces pierres sont d'une matière aussi dure et de la même pesanteur que celles des cailloux ordinairss ; l'espèce la plus commune et la plus abondante, a la figure d'une coquille oblongue ; elle est courbe, d'une couleur grisâtre, replissée sur elle-même et terminée en pointe comme un bec d'oiseau. Ce sont des espèces de lentilles ; lorsqu'on les casse on sent une odeur de nitre; quelques unes sont entrelassées l'une dans l'autre. Tous ces coquillages sont parfaits, et on n'en trouve point des commencés ou d'imparfaits. On remarque que la terre des champs où se trouvent ces pierres, se durcit aisément, et prend avec la même facilité, d'elle-même, des formes singulières.

On y trouve aussi des huitres fossiles, les unes avec les deux valves, les autres ne sont qu'un massif solide et indivisible. On y trouve des matrices ou moules de

(1) Archiv. de Lorr.

coquillages, avec une sorte d'enduit émaillé ou de nacre.

On y voit aussi des morceaux de terre jaunâtre, presqu'aussi durs que la pierre, et pétris de petites parcelles d'ardoises, qui forment sur la superficie de ces morceaux de terre, une broderie très-naturelle, et dont le lustre augmente à mesure qu'on les nettoye et qu'on les lave. On voit ces deux morceaux repliés comme des gros vers, ou des serpens; d'autres qui ont la figure de dauphins avec des espèces d'écailles.

On y trouve quelques morceaux assez gros, plats, d'une sorte de marcassite blanc, d'un transparent louche, non pas comme celui du cristal ou de la porcelaine de la Chine, mais comme celui de l'alun ou de la colophane, du même poids à peu près que nos coquilles limacières, mais non pas aussi dures, et on peut aisément les réduire en esquilles en les froissant. La surface est un tissu rude et convert de pointes aiguës en figure triangulaire ou carrée, issantes du gros de la pierre, semées également sur la surface en forme de dents de limes, comme une étrille. Il se trouve quelquefois une autre espèce de pierres, composées de deux pièces parallèles, liées et accolées, dont les bords entr'ouverts ressemblent à une mâchoire garnie de deux rangées de dents enlassées l'une dans l'autre. Nous laissons aux physiciens et aux naturalistes, le soin d'examiner les causes de ces phénomènes de la nature.

THIONVILLE.— Thionville, en latin *Theodonis-Villa*, en allemand *Dieden-Hoven*, ville sur la Moselle, à cinq lieues au nord de Metz, chef-lieu d'un bailliage-royal, d'une subdélégation et d'un bureau de recette des finances.

Ce bailliage a été créé par édit du mois de novembre 1661. Il est régi par la coutume de Luxembourg, homologuée par le roi d'Espagne, le huit avril 1623, et confirmée par lettres patentes du mois de juillet 1661. Les officiers de ce bailliage sont autorisés par leur édit de création, de juger en dernier ressort jusqu'à 25 livres et 50 livres par provision.

Thionville est dans une situation avantageuse, sur la rive gauche de la Moselle, que l'on traverse sur un pont de bois, qui est un chef-d'œuvre de l'invention de M. Zalgueber, capitaine Suisse; ce pont se démonte en moins de quatre ou cinq heures. Il est défendu par un ouvrage couronné.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire ancien, alternatif et mi-triennal; de deux échevins en titre; de deux échevins et d'un procureur-syndic, électifs tous les trois ans; d'un receveur des revenus de la ville, et de six notables électifs, dont l'exercice dure deux années.

Il y a à Thionville un corps de caserne et un hôpital militaire. Le corps du génie est composé d'un directeur des fortifications, d'un ingénieur en chef et de plusieurs ingénieurs ordinaires; il y réside aussi un commissaire-provincial, et un commissaire ordinaire des guerres; un lieutenant d'artillerie, un commissaire-provincial et un garde; et un trésorier particulier des extraordinaires des guerres.

Thionville et très-ancien; c'était autrefois un palais-royal, *Villa-publica*, situé sur la Moselle. Dès le huitième siècle, Pépin, premier roi Carlovingien, tint une assemblée à Thionville. Cette ville est célèbre dans l'histoire de France par plusieurs assemblées politiques et ecclésiastiques, qu'on y a tenus au neuvième et dixième siècles.

Vers l'an 1000, Thionville fut possédé par des seigneurs particuliers, dont la famille prit le nom de *Thionville*. Albert d'Apremont épousa *Marguerite*, fille de Thierry, comte de Thionville.

En 1268, le mercredi après la mi-carême, Henri comte de Luxembourg et de la Roche, s'engage envers le duc Ferri de Lorraine (qu'il nomme *son cousin et neveu*) et ses successeurs, de ne mettre jamais, ni lui, ni ses descendans, hors de leurs mains le château de Thionville, sous peine de 10,000 livres de Messins.

Les comtes de Luxembourg unirent, on ne sait quand ni comment, cette seigneurie à leur comté, avant la fin du douzième siècle; et depuis ce temps ils ont toujours possédé cette ville; du moins ils ont eu sur elle de légitimes prétentions.

En 1367, l'empereur Charles IV duc de Luxembourg, accorda à ceux de Thionville et des lieux de sa dépendance, le privilège de ne pouvoir être arrêtés, ni emprisonnés, pour dettes des comtes et ducs de Luxembourg leurs seigneurs (1), dont ils ne seraient pas rendus cautions, et qui d'ailleurs ne seraient pas de condition servile.

En 1443, la ville de Thionville était tenue par le duc de Juliers. Philppe duc de Bourgogne, voulant faire valoir ses droits sur le comté de Luxembourg, se présenta devant Thionville, qu'on devait lui rendre en vertu de certain traité; mais quand il fut devant la ville, il trouva tout le contraire de ce qu'il avait espéré. L'année suivante, par l'intervention de Jacques de Sierk, archevêque de Trèves, l'accommodement fut fait avec le duc de Juliers, et le duc de Bourgogne entra dans Thionville, moyennant quatre mille *Rides* et quatre coursiers, qu'il donna au duc de Juliers, et cent mille *Rides* qu'il donna au duc de Saxe pour le prince son fils.

En 1453, la ville de Thionville se révolta contre Philippe duc de Bourgogne, lequel en ce temps-là, était en guerre contre les Flamans et les Gantois (2). Cette guerre fut entreprise à l'occasion de Venceslas roi de Bohème, que ceux de Thionville soutenaient être leur véritable seigneur, comme duc de Luxembourg. Les bourgeois de Thionville se soutinrent fort bien, ayant bon nombre de bonnes troupes à leur service. Jacques de Sierck, archevêque de Trèves, s'entremit pour faire la paix, et moyenna de faire une trève, qui devait durer jusqu'à la Pentecôte, 1454.

Thionville fut assiégé en 1558, par l'armée française, commandée par François de Lorraine duc de Guise. Il s'en rendit maître le 22 juillet de la même année, après une vigoureuse défense de la part des assiégés. Le maréchal de Strozzi y perdit la vie. Cette ville avait été fortifiée par l'empereur Charles V, qui en avait fait, une place importante par sa situation sur la Moselle. Elle fut rendue au roi d'Espagne Philippe II, duc de Luxembourg, en 1559, en exécution du traité de Cateau-Cambresis.

Les prince de Condé, Louis de Bourbon, ayant vaincu les Espagnols à la bataille de Rocroy, assiégea et prit Thionville en 1643, et cette place fut cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659.

On ne reconnaît à Thionville aucune antiquité Romaine; on n'y a trouvé jusqu'ici ni médailles, ni inscriptions, ni aucun monument antique.

Le gouvernement de Thionville dépend du gouvernement militaire de Metz. On y compte environ 500 habitans ou feux. On en a augmenté et perfectionné les fortifications dans ces dernières années.

Thionville est du diocèse de Metz. Nous en avons souvent parlé dans notre histoire de Lorraine, par rapport aux conciles qui s'y sont tenus, et aux célèbres assemblées que Charlemagne, les empereurs et les rois ses successeurs y ont tenues.

Il y a à Thionville une église paroissiale bien bâtie, avec des galeries qui règnent tout autour, et trois couvens. Le premier est celui des Augustins.

Le second couvent est celui des capucins. Il fut établi en 1624, en vertu des lettres patentes accordées par Philippe IV, roi d'Espagne.

Le troisième est celui des religieuses de Sainte-Claire, dont l'établissement est de 1633. La première fondatrice fut Claire-

(1) Bertholet, hist. de Luxemb., t. 4, p. lxiv, preuv.

(2) Chronique de Philippe de Vign., page 186.

Eugénie, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas. Les biens de ce monastère ont été augmentés par la libéralité de Louis XIV.

Vis-à-vis la ville de Thionville, sur le bord de la Moselle, on connait deux villages nommés *Jeudtz*, en latin *Judicium*, dont l'un s'appelle le Haut et l'autre *le Bas-Juitz* ou *Jeutz*, qui n'ont rien de considérables en eux-mêmes; mais qui sont célèbres dans l'antiquités par deux assemblées qui s'y sont tenues, l'une en 844 et l'autre en 845.

Les princes Lothaire, Louis et Charles, se rendirent en ce lieu, avec Drogon évêque ou archevêque de Metz : leur oncle, fils de Charlemagne et frère de Louis-le-Débonnaire, y présida. Leur dessein était d'y rétablir les affaires de l'église en leur état primitif, et de défendre de donner les biens ecclésiastiques à des séculiers. Ils envoyèrent au jeune Pépin, duc de Bretagne, et au comte Lambert, ordre de se rendre à leur devoir, et de reconnaitre Charles, en qualité de roi de France et de leur souverain; avec menaces, s'ils ne le faisaient au plutôt, d'aller tous trois avec leurs troupes, les punir de tout le passé. Ces menaces n'eurent point d'exécution.

Les villages de Jeutz ne sont connus dans l'histoire, que depuis ce temps-là; ils ont donné leur nom au pays, ou comté de Jeutz, *Pagus Judiciacensis*, dénommé dans les capitulaires du roi Charles-le-Chauve de l'an 844, et dans un diplôme d'Othon-le-Grand, de l'an 973: *Villa Beganeid in comitatu Judiciacensi;* et dans un autre de l'an 960, *In Comitatu judicii Petra-villare et villare*, *atque Seimati-Curtem.*

THIREY.— Thirey ou Thirei, village du diocèse de Metz, qui se voyait autrefois à l'orient de la ville de Pont-à-Mousson, sur le Chemin de Metz. Il est fait mention de *Thyrei*, dans un titre de l'abbaye de Saint-Mihiel, donné entre l'an 1078 et 1093, par lequel la comtesse Sophie reconnait qu'étant malade à la mort, dans son château de *Monçon*, elle a donné à l'abbaye de St.-Mihiel les deux églises qui sont à Thyrei.

Pendant la guerre qui s'alluma en 1153, entre les Messins et les seigneurs voisins, pricipalement contre Renaud, comte de Bar, frère d'Etienne de Bar, évêque de Metz, il se donna un grand combat à Thirey près de Pont-à-Mousson (1), entre Froidmont au nord, et le Pont-à-Mousson au midi, où les Messins furent battus.

Thibaut II comte de Bar, voulant agrandir la ville de Pont-à-Mousson, et y attirer de nouveaux habitans pour la peupler, y fit venir les habitans de deux ou trois villages des environs, et les y transporta avec leurs paroisses. Il leur donna des places pour s'y construire des maisons, et leur accorda les libertés ou franchises des lois de Beaumont en Argonne, et ensuite celles de la ville de Stenay. Enfin en 1263, il y transféra la paroisse de Saint-Martin de Thirey, qui se voit entre la maison des R. P. jésuites et l'abbaye de Ste. Marie de Pont-à-Mousson. Le comte Thiébaut fit aussi enfermer dans la ville, le village et la paroisse de S.-Jean de Blénod, qui est encore annexe de la paroisse de St.-Jean de Pont-à-Mousson, unie à Ste.-Croix-sur le Pont.

Pour revenir à *Thirey*, il n'en reste aujourd'hui que le nom, qui se conserve dans un certain canton de vignes, à un quart de lieue de Pont-à-Mousson, et on voit encore une grosse ferme près du lieu où était anciennement ce village.

THOLEY, *abbaye.*— L'abbaye de Tholey, nommée originairement *Tabuleium*, parce que, dit l'ancien auteur de la vie de saint Paul évêque de Verdun, elle fut d'abord bâtie de pierres de taille en forme de planches; mais depuis on lui a donné le nom de *Theolegium* ou *Theologium*, parce qu'on y a traité souvent de Dieu et de ses attributs. Cette abbaye fut fondée par le roi Dagobert I. Saint Paul,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 478, nouv. édit.

évêque de Verdun, s'y retira, et en fut tiré pour gouverner l'église de Verdun, vers l'an 626. Dans la suite, le monastère de Tholey fut soumis à l'église de Verdun, et devint comme le séminaire des évêques de ce siége, dont en effet plusieurs ont été tirés pour la gouverner.

Saint Paul, évêque de Verdun (1), mourut en 648, et son corps fut enterré dans l'église de Saint-Saturnin, qu'il avait fait bâtir hors des murs de sa ville épiscopale, où le concours des peuples qui vinrent en foule sur son tombeau, occasionna l'établissement d'un faubourg, dit de *Saint-Paul*, situé au nord de la ville de Verdun. L'église de Saint-Saturnin ayant été ruinée pendant les incursions des Normands, vers le commencement du dixième siècle, on négligea de la réparer. Les religieux du monastère de Tholey ayant appris que le corps de saint Paul était ainsi abandonné, envoyèrent quelques-uns d'entr'eux à Verdun, pour enlever les ossemens du saint, qu'ils déterrèrent secrètement pendant la nuit et les emportèrent; mais en s'en retournant, ils furent miraculeusement arrêtés dans le milieu de la forêt à environ deux lieues de Verdun, sur la grande route de Metz, où ils demeurèrent immobiles sans pouvoir marcher.

L'enlèvement de ces reliques ayant été découvert, on courut après les ravisseurs. Ils avouèrent le fait, et déclarèrent le miracle que Dieu opérait par une vertu secrète, qui les arrêtait où ils étaient. On leur accorda une partie des os de la tête du saint, qu'ils portèrent à leur monastère : le reste du corps fut rapporté à Verdun dans son tombeau, et fut conservé avec plus de soin et plus de décence. On érigea une croix de pierre et un autel à la place où les religieux de Tholey avaient été arrêtés. Ce lieu est encore à présent nommé *Paul-Croy*; et la dévotion des fidèles que y allaient en pélerinage, le rendit si fameux, qu'on y bâtit un prieuré de bénédictins, dont on voit encore quelques vestiges.

(1) Histoire de Verdun, page 95.

L'abbaye de Tholey reconnaît pour souverain le duc de Lorraine; elle est du diocèse de Trèves.

On conserve à Tholey les reliques de saint Conrad, archevêque de Trèves et martyr, qui fut mis à mort près de là, par le comte et les bourgeois de Trèves, avant qu'il eût pris possession de son église. Sa vie a été écrite par Thiery, religieux de Tholey. Le peuple de Trèves ne voulut ni le recevoir ni le reconnaître, parce que l'empereur l'avait nommé de son autorité, sans l'agrément et la participation de ceux de Trèves.

Sur un arc-boutant de l'église de l'abbaye de Tholey, à côté de la porte du nord, on lit ces paroles : CAPTVS ERAT GALLUS. Et sur l'autre arc-boutant vis-à-vis : COEVNT CVM RVRE COLONI. 1625. En effet, en 1625, arriva la révolte des paysans d'Allemagne pendant la prison du roi François Ier, à Madrid.

Parmi les manuscrits de cette abbaye, on voit le psautier grec de saint Siméon, reclus à Trèves, mort au Xe siècle, et le commentaire de Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, sur la règle de saint Benoît, très-bien conservés.

Outre l'abbaye de Tholey, il y a encore un village du même nom, au pied de la montagne et de l'ancien château de Schambourg. Ce village est du diocèse de Trèves, bailliage de Schambourg.

THON-LE-GRAND *et Thon-le-Petit.* — Thon-le-Grand, village à droite de la Saône; deux lieues et demie au sud-est de la Marche.

Thon-le-Petit, village, mi-partie avec la Champagne, et très-près du Grand-Thon.

Ce deux villages ne font qu'une seule et même communauté, dont une partie est du Barrois, et l'autre partie de la Champagne. La partie du Barrois est du bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. M. le duc d'Orléans est seigneur de la partie de Champagne, qui est composée d'environ vingt-deux habi-

tans. M. le marquis du Châtelet est seigneur de la partie du Barrois, et la justice y est exercée par son juge-garde. Il y a dans cette partie, près de quatre-vingts habitans.

Les *Thon* sont du diocèse de Besançon; la paroisse a pour patron St. Athanase. Il y a dans la partie du Barrois, un château entouré de fossés, appartenant à M. le marquis du Châtelet.

La seigneurie des Thon, appartenait au XV[e] siècle à la maison de St.-Loup.

C'est d'Antoine de Monthureux, que Hue du Châtelet, conjointement avec Jeanne de Cicon, sa seconde femme, acheta en 1510, la terre des Thon.

Il y a à Thon-le-Grand un couvent de cordeliers, où la maison du Châtelet a une chapelle, et où sont inhumés plusieurs seigneurs de cette maison.

THOREY.—Thorey, village du diocèse de Toul, annexe de Dammarie, à une lieue au sud-ouest de Vézelise, comté de Vaudémont, bailliage de Vézelise, Cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. L'église a pour patron Saint-Laurent.

Dépend le château ou hameau *d'Estreval* ou *Etreval*, à une demi-lieue de Vézelise, appartenant à MM. les comtes de Gournay. Le feu duc Léopold l'avait érigé en comté, le 12 septembre 1724, et changé son nom *d'Estreval* en celui de *Gournay*.

THUILLEY-AUX-GROSEILLES ou THUSSEY.— *Thuilley-aux-Groseilles*, village situé à deux lieues et demie au nord-ouest de Vézelise, à deux et demie de Toul, diocèse de Toul, bailliage de Vézelise.

Thuilley est nommé *Titilliacum*, ou *Tuilliacum*, ou *Ardo* et *Arduna* dans les anciens monumens du pays. On y voyait autrefois un palais des anciens rois de France, et on en voit encore les ruines sur la montagne voisine. On le nomme aussi *Tussianum*.

Flodoard raconte que vers l'an 938, Louis d'Outremer reprit par les armes, *la maison royale de Tussey* sur la Meuse, avec les villages qui en dépendent, et qui avaient été donnés par le roi Charles son père à la reine *Ogive* sa mère, pour son douaire. Le comte Roger avait usurpé cette terre, et la retenait depuis la prison du roi.

En 860, on tint à Tuilley-au-Groseilles ou à *Tussey* (1), un concile de quatorze provinces, ou de douze provinces, selon d'autres exemplaires, du royaume de France. Ces provinces obéissaient aux rois Lothaire et à Charles-le-Chauve. Nous avons les souscriptions de cinquante-sept évêques qui y assistèrent, entre lesquels on remarque *Teut-Gand* de Trèves, *Adventius* de Metz, *Arnould* de Toul, et *Hatton* de Verdun. Les pères du Concile s'y plaignent, que de leur temps toutes les lois divines et humaines sont méprisées, que tout l'ordre de la religion est confondu, qu'on ne voit partout que mensonge, mauvaise foi, corruption, homicide, violence, etc. Ils y firent divers réglemens pour remédier à ces désordres.

Le village de *Tussey* est aujourd'hui ruiné. Il n'y reste que l'église, qui a encore quelque revenu; ce qui fait qu'on l'entretient, et qu'on y va dire la messe de temps en temps. Ce lieu dépend de l'abbaye de St.-Mansuy, il est situé entre la Meuse et la Moselle.

C'est du palais de *Tousy* ou Tussey, que Charles-le-Chauve publia en 865, les capitulaires et ordonnances, qu'il envoya en Bourgogne, par *Gauslin* et quelques autres.

Le Pouillé du diocèse de Toul dit que *Tuscy* est annexe ou mère-église de Vaucouleurs. St. Remi est patron de l'église.

THUILIÈRES. — Thuillières, en latin *Tegulariæ*, village du diocèse de Toul, souveraineté de France, officialité de Vaucouleurs, parlement de Paris. Ce lieu

(1) Tom. 2, Concil. p. 762.

est situé entre Aigremont au nord, et Bourbonne-les-Bains au midi, sur la rivière d'Apance. Il était autrefois considérable, et a donné le titre à une maison illustre dans la province : c'est la maison de *Thuilières* qui portait d'or à la clef de gueules, posée en pal, accompagnée de billettes, aussi de gueules.

Nous lisons dans la Chronique du doyen de St.-Thiébaut de Metz (1), que le seigneur *Vautrin de Thuilières* se rendit redoutable par ses entreprises. Il était en guerre en 1438, avec le comte de Vaudémont, et prit à l'entrée du mois d'avril une forteresse nommée *Hérouey*, peut-être *Haroué* en Lorraine, dans laquelle était enfermé Guillaume de *Dommartin*, qui soutenait Vautrin de Thuilières, et qui la livra audit de Thuilières.

L'année suivante le 13 d'octobre, Conrad Bayer évêque de Metz, fut arrêté pendant la nuit à Amance et mené en chemise au château de Condé sur Moselle, par Villaume de Dommartin et Vautrin de Thuilières. En 1443, le seigneur de Commercy, avec environ trois mille gens de route, ayant enlevé un grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans et de bestiaux aux environs de Metz, comme ils les emmenaient, ils furent rencontrés par Vautrin de Thuilières et le bâtard de Vergi, qui les battirent, les mirent en fuite et leur enlevèrent tout ce qu'ils avaient pris.

Conrad Bayer de Boppart évêque de Metz, qui avait été si indignement traité à Amance par Vautrin de Thuilières, s'en vengea sur les terres de ce seigneur. En 1460, il obtint du roi René I, qui était alors à Taillebourg en Guyenne avec le roi Louis XI, des lettres pour la reine Isabelle son épouse, afin qu'elle donnât des troupes Lorraines à l'évêque Conrad, pour faire la guerre à Vautrin de Thuilières, qui avait profité de son absence pour faire le dégât dans les terres de l'évêché de Metz. Il marcha donc contre le château de Thuilières ; mais comme les troupes Lorraines n'étaient point affectionnées au prélat, et qu'elles n'allaient à cette entreprise qu'à contre-cœur, au lieu de lui servir, elles semblaient agir en faveur des assiégés : cependant les troupes de Conrad emportèrent la place, la brûlèrent et la ruinèrent entièrement. Je ne crois pas que ce château ait été rétabli.

(1) Histoire de Lorr. T. v, p. lxxxij, preuv. nouv. édition.

L'église du village de Thuilières a pour patron Saint Valère.

On y voit l'ancien château de Gesil et l'ermitage de Notre-Dame de Consolation, ou de Chèvre-Roche, fondé par les seigneurs de Montureux. La seigneurie de Thuilières est possédée par M. d'Hablainville.

THUMERÉVILLE. — Thumeréville, village du diocèse de Verdun, à trois lieues d'Etain, deux et demie au sud-ouest de Briey, bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy. Notre-Dame en son Assomption est patrone de la paroisse. On y compte environ dix-huit habitans.

TICHEMONT. — Tichemont n'est qu'un hameau, paroisse d'Hatrize à une demi-lieue de Briey, diocèse de Metz, bailliage de Briey.

Il y a eu anciennement des seigneurs du nom de Tichemont.

Madame la marquise de Béon, est dame haute, moyenne et basse justicière à Tichemont, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy ; il y a trois fermiers.

Le village de *Hatrize* dont dépend Tichemont, appartient à la même dame ; la paroisse a pour patron St. Martin ; il y a environ cinquante six habitans.

TICQUENIEUX, *ou* TUCQUENIEUX. — Ticquenieux, *ou* Tucquenieux, *Ticquenium*, village du diocèse de Trèves à deux lieues au nord-ouest de Briey, à quatre de Viller-la-Montagne, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier, le chapitre de Trèves a la justice foncière. Il y a en ce lieu près de cinquante-deux habitans. Ticquenieux était ci-devant de

vôila prêé de Sancy, recette de Briey et du bailliage de Saint-Mihiel.

TIERCELET. — Tiercelet, en latin *Tiercelium*, village du diocèse de Trèves, bailliage de Viller-la-Montagne, dont il n'est éloigné que d'une lieue. M. le baron d'Eltz en est seigneur haut, moyen et bas justicier; la justice y est exercée par son juge-garde.

Godefroy d'Autel, seigneur de Tiercelet et de Bertrange en donna le 10 juin 1663, son dénombrement à Charles IV, duc de Lorraine.

TIFFERDANGE, *abbaye de l'ordre de Citeaux*. — L'abbaye de Tifferdange, ordre de Citeaux, dans le duché de Luxembourg, fut fondée en 1233, pour des religieuses, par Alexandre de l'ancienne maison de *Soleuvre*. Ce seigneur avait épousé *Hadwide*, dont il n'eut qu'une fille unique du nom de Gertrude, qui ayant renoncé aux grandes richesses de sa maison, se consacra à Dieu dans le monastère de Tifferdange, dont elle fut la première abbesse, et que ses père et mère fondèrent et dotèrent libéralement.

En 1480, les Français laissèrent garnison dans le château de Tifferdange, appartenant au damoiseau de Rodemach. Cette forteresse fut prise par les Luxembourgeois (1), où furent pris environ deux cents Franç is, qui furent conduits à Luxembourg et à Arlon.

TIGÉVILLE. — Le village de Tigéville était situé au pied de la montagne, où était bâti l'ancien château d'Apremont, à deux lieues de St.-Mihiel, et à pareille distance de Commercy. Ce lieu a changé de nom depuis le quatorzième siècle, et on l'a appelé *Apremont*, du nom de la montagne et du château qui est fameux dans notre histoire. Ce château était le chef-lieu d'une terre très-considérable; il fut ruiné en 1545.

Le village de Tigéville aujourd'hui Apremont, est du diocèse de Verdun. Saint-Agnan fut d'abord la paroisse de Tigéville; mais dans la suite la chapelle ou église collégiale de St.-Nicolas, fondée par les comtes d'Apremont pour des chanoines, en 1319 dans leur château, servit de paroisse au bourg d'Apremont; mais depuis la translation du chapitre d'Apremont à St.-Mihiel, et depuis l'établissement des pères recollets, dans le château et dans l'église des chanoines d'Apremont, on a bâti dans le village une église paroissiale, et on lui a conservé son ancien titre de Saint-Nicolas. Voyez l'article *Apremont*.

Dans la plupart des titres qui précèdent le XV[e] siècle, le village situé au pied du château d'Apremont est toujours appelé Tigéville.

Je trouve encore Apremont désigné sous le nom de Tigéville dans les dénombremens faits au seizième siècle.

Aujourd'hui Tigéville n'est guères connu que sous le nom d'Apremont.

TIGNÉCOURT. — Tignécourt, en latin *Tignecuria*, village près de Deuilly et de l'abbaye de Flabémont, à deux lieues au sud-ouest de la Marche, diocèse de Toul, baill iage de la Marche, présidialde Langres, parlement de Paris. Le marquis de Bologne en est sei gneur, haut, moyen et bas justicier.

Ce lieu est annexe de St.-Julien, l'église a pour patron saint Nicolas. Il y a en ce lieu environ quatre-vingts habitans.

TILIEUX. — Tilieux, *Tilocus*, village du diocèse de Toul, à droite du Mouzon, une lieue au-dessus de Neufchâteau, bailliage de la même ville. Le patron de la paroisse est saint Evre.

TILLOMBOIS. — Tillombois, village du diocèse de Verdun, dans une gorge au milieu des bois; il y a un château entouré de fossés remplis d'eau vive, laquelle fait tourner un moulin; à cinq lieues de Verdun, quatre de St.-Mihiel, présidial de Verdun, parlement de Metz. La paroisse a pour patron St. Martin. Cette paroisse a pour annexe la Heymeix, dont nous avons parlé.

Les ducs de Lorraine avaient autrefois un fief à Tillombois, qui fut compris dans

(1) Chron. de Phil. de Vig. T. 2, p. 458.

l'échange que le duc Charles III, fit avec M. Nicolas Pseaume, évêque de Verdun en 1564. de plusieurs terres de son domaine, contre le marquisat d'Hattonchatel.

TILLOT-SAINT-MAURICE.

Le Tillot-Saint-Maurice, ou *Tillot-sous-les-Côtes*, village à trois lieues de Saint-Mihiel, quatre et demie au midi d'Etain diocèse de Verdun, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy et de la dépendance du comté d'Hannonville. On y compte environ quatre-vingts habitans.

Le Tillot est annexe alternative d'Hannonville-sous-les-Côtes, et de St.-Maurice-sous-les-Côtes. L'église est dédiée à saint Abdon.

En 1389, les habitans du Tillot présentèrent leur supplique à Robert duc de de Bar, le priant de les prendre sous sa sauve-garde et protection perpétuelle; ce que le duc leur accorda, à condition que chacun desdits habitans qui mettra aux champs bêtes tirantes, lui payerait deux franchards d'avoine mesure de Gorze, entre les mains du prévôt ou receveur de la Chaussée, et celui qui ne mettra bêtes aux champs, payeroit six deniers messins au terme de saint Martin. Les lettres sont du 7 mai 1390.

TILLOT-SUR-MOSELLE.

Le Tillot ou *Thillot*, village situé dans un vallon sur cette branche de la Moselle, qui vient de Bussan, quatre lieues au sud-est de Remiremont; ce village dépend de la paroisse de Ramonchamp, diocèse de Toul, bailliage de Remiremont. Il y a dans ce lieu une petite chapelle bâtie par les mineurs du Tillot sous l'invocation de sainte Barbe.

Il y a foires et marchés au Tillot. Les mines de cuivre rouge sont fort près du village, sur le côté gauche de la rivière. Louis Barnet secrétaire du duc Charles III, en avait obtenu la concession en 1598. En 1609 les mines du Tillot étaient en bon état; elles furent abandonnées pendant les guerres de Lorraine sous le duc Charles IV.

En 1429, la duchesse Marie de Blois, régente de Lorraine (1) pendant la minorité du duc Jean I, son fils, établit au Tillot un péage sur toutes les marchandises qui venaient de Bourgogne et de Franche-Comté.

TILLY-SUR-MEUSE. — *Tilly-sur-Meuse*, village ou bourg situé entre Verdun et Saint-Mihiel, sur la rive gauche de la Meuse, qu'on traverse sur un pont de bois pour la communication avec la Lorraine et le Barrois; c'est le chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Verdun, à cinq lieues de Bar, à trois de Saint-Mihiel et quatre de Verdun, présidial de cette ville.

Tilly est du diocèse de Verdun, doyenné de Saint-Mihiel, archidiaconé de la rivière. Saint Saintin est patron de l'église.

Bertaire nous apprend que la terre de Tilly fut donnée à l'église de Verdun par Magrisile (2), parent de Pépin d'Héristal, et Héchia son épouse, tante de Berthalame évêque de Verdun, qui vivaient entre l'an 710 et 715. Cette église fut dépouillée de cette terre ou par l'usurpation de Charles-Martel, ou par quelqu'autre cause que l'histoire ne nous apprend point, sous l'épiscopat d'Amalbert vingt-quatrième évêque de Verdun, qui a siégé depuis 765, jusqu'en 777, Tilly ne fut restitué à l'église de Verdun que sous l'évêque Dadon, par l'autorité du roi Charles-le-Gros.

Tilly a titre de prévôté et répond au parlement de Paris. Les ducs de Bar prétendirent être souverains de plusieurs villages dépendants de cette prévôté et des autres, qui leur avaient été engagés, par le moyen du droit de retenue sur leurs sujets qui étaient venus demeurer dans ces villages.

(1) Archives de Lorraine, Layette coté Arches.

(2) Spicileg. D. Lucæ Dacherii. tome 12, page 258.

J'ai en main un sceau fort remarquable en cire d'Espagne, et en caractères demi-gothiques, sur lequel sont représentés deux écussons aux armes de Bar-le-Duc ayant entre les deux barbeaux une crosse épiscopale posée en pal; et autour dudit sceau ces mots: LE SAEL DE LA PREVOSTÉ DE TILLEI. La crosse épiscopale placée dans l'écu de Bar, entre les deux barbeaux, est remarquable, et a sans doute rapport à l'engagement fait de la prévôté de Tilly à Henri de Bar seigneur de Pierrefort en 1355.

En 1568, le duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Jametz fit glisser quelques docteurs (1) protestans dans la prévôté de Mangienne et dans celle de Tilly, qui y séduisirent plusieurs personnes, et leur persuadèrent de se soustraire à la juridiction temporelle de leur évêque. Mais Nicolas Psaume évêque de Verdun en 1569 les réduisit à l'obéissance, en confisquant les corps et les biens de ses sujets convaincus d'hérésie.

Quelque temps auparavant vers l'an 1474, le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, étant venu à Verdun pour se rendre souverain de cette ville sous certaines conditions, dont il était convenu avec l'empereur, les bourgeois de Verdun ne voulurent pas lui faire serment de fidélité; mais comme ils avaient contribué à faire arrêter un secrétaire du roi Louis XI, nommé des Salles, et l'avaient livré au gouverneur de Luxembourg qui le fit pendre, le roi donna ordre au seigneur de Craon qui commandait à Verdun, d'arrêter un des magistrats, et de le conduire à Tilly-sur-Meuse, où étant en chemise, tête nue et la corde au col, il demanda pardon à Dieu et au roi.

TINERY. — Tinery, village de la baronie de Vivier, deux lieues au nord-ouest de Château-Salins, diocèse de Metz: les héritiers de madame la princesse d'Epinois en sont seigneurs. Ce lieu est du bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Médard. Il y a en ce lieu près de soixante et douze habitans.

(1) Hist. de Verdun. p. 416.

TOLLAINCOURT. — Tollaincourt ou Tholaincourt, *Tollaincuria*, village situé sur le Mouzon, à une lieue et demie au-dessous de la Marche, diocèse de Toul, ci-devant du bailliage de Saint-Thiébaut, maintenant de celui de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. M. Jacquin, ancien prévôt de la Marche jouit du domaine. La paroisse a pour patron saint Didier. Il y a environ soixante habitans, et un fief à M. de Juvigny.

Rocourt est annexe de Tollaincourt.

Le duc Charles III, érigea le 10 avril 1585, en fief, la maison et les héritages que possédait Claude de Rouchelle à Tollaincourt.

TOLLY. — Le Tolly, paroisse considérable, composée de sujets qui habitent des granges dans les montagnes des Vôges, entre le Belliard et le rup de Vagney, au nord-est de Remiremont, diocèse de Toul.

Les paroissiens du Tolly dépendent des bans de Vagney, de Moulin et de Saint-Joseph. C'est dans ce dernier qu'est située l'église. Il y a quatre foires franches chaque année et un marché par semaine, établis par lettres du 24 novembre 1755. Le Tolly est du bailliage de Remiremont.

La paroisse du Tolly ne fut d'abord qu'une mission, établie par M. Virion, conseiller d'état du duc Charles IV, et son résident en cour de Rome. Touché du besoin d'instruction de quantité d'habitans, répandus dans les montagnes de cette partie des Vôges, il donna en 1650, deux mille sept cents francs barrois aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de Lorraine, pour fonder une mission.

TOMBLAINE. — Tomblaine, *Tumbella*, village dans une belle situation, au bord droit de la Meurthe, une demi-lieue au-dessus de Nancy, en face du château de la Malgrange. Tomblaine était ci-devant annexe d'Essey. L'église a pour pa-

tron saint Pierre, M. le Prince de Beauveau en est seigneur. Ce lieu est du bailliage de Nancy.

Dépend l'ermitage de Ste.-Marguerite.

TONNOY. — Tonnoy, *Tonnagium*, village du diocèse de Toul, situé à droite de la Moselle, une lieue et demie au-dessous de Bayon, à une lieue et demie de Rosières, deux et demie de Vézelize; bailliage de Rosières.

L'église de Tonnoy est annexe de Ferrières; l'église a pour patron St.-Laurent. Seigneur, M. Humbert de Tonnoy. *Velle-sur-Moselle* dépend de Tonnoy; il y a une chapelle sous l'invocation de sainte Catherine.

Dépend encore *Coyviller*, où il y a une église succursale dédiée à saint Jacques.

Tonnoy se nomme en latin *Tonnagiu*, apparemment parce qu'autrefois il y avait là un passage, où l'on payait certains droits nommés dans le pays *Tonneux*, *Tenolium*. On le nomme quelquefois *Tannoy*, mais par erreur, car Tannoy est en Barrois, autrefois annexe de Longeville, érigée en cure depuis l'an 1696. Tonnoy est appelé *Tournoy* dans un titre de 1311. Il y a sur le ban de Tonnoy une verrerie et un moulin.

Le château de Tonnoy est célèbre dans notre histoire de Lorraine. Le comte de Ligniville, après avoir repris Châté sur les Français, reprit de même les villes d'Epinal, de Mirecourt, de Neufchâteau, de Commercy, de Ligny, de Bar-le-Duc, et les châteaux de Void, d'Harroué, de Tonnoy et de Savigny (1). Ces places furent toutes prises par attaque, ou surprises par adresse, avec tant de bonheur, que la plupart des gouverneurs se rendirent après quatre volées de canon. Le marquis de la Ferté, qui était alors en Champagne auprès du roi Louis XIV, accourut en Lorraine, dont il était gouverneur, et envoya le sieur de Berreau, avec quelques troupes, pour reprendre le château de Tonnoy. Un soldat de fortune, tailleur de profession, nommé Jean-le-Borgne, s'en était emparé avec seize compagnons, pour le duc Charles IV, trois jours auparavant. De Berreau n'y avait fait mener pour le battre qu'une seule pièce de canon, dont l'affût se rompit, après avoir fait un petit trou au château à l'endroit d'une fenêtre.

M. de la Ferté impatient de voir ce siège tirer en longueur, et craignant que le comte de Ligniville ne le vint secourir, y accourut lui-même, et accorda au soldat qui commandait dans le château et à ses compagnons tout ce qu'ils voulurent pour leur retraite. Il fallut même que le général s'approchât à la barrière pour lui parler, et qu'il lui donnât le sieur de Berreau en ôtage pour la capitulation. Avec tout cela les partisans du maréchal de la Ferté firent imprimer à Paris une relation de ce fameux siège, sous ce titre : *la prise du fort château de Tonnoy en Lorraine, par le marquis de la Ferté.*

Long-temps auparavant, et pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, contre le duc René II, une troupe de Bourguignons s'étant emparés de Tonnoy et du château, un paysan du lieu en vint donner avis au capitaine Malortie, qui était à Rosières-aux-Salines (1), et lui dit qu'il y avait à Tonnoy environ quatre cents Bourguignons, et qu'il se portait fort de les lui livrer, s'il voulait le suivre pendant la nuit avec ses gens : le » bonhomme, (dit l'auteur de la *Chronique de Lorraine, depuis l'an 1350 jusqu'à l'an 1544*) qui bien sçavoit le chemin, droit audit Tonnoy les guida. » Lesdits Bourguignons dedans les maisons » tous logiez étoient, excepté les chefs que » au Chastel estoient. lesd. grand guet » faisoient : mais le bon-homme qui les » entrées sçavoit, menna la bande sy » droicte, que dedans Tonnoy entrirent, » menant sy grand bruict des coups de » coulevrines, qu'ils enfoncirent lesd. » Bourguignons : tous ceux qu'ils ren» controient, les mettoient à mort, al-

(1) Histoire de Lorraine. t. vj. p. 348, 349. nouvelle édition.

(1) Histoire de Lorraine, t. 7. p. cxii. preuves.

» loient de maison en maison très-fort les » cherchoient : ceulx du chasteau ils ne » les peurent avoir, dedans s'estoient en- » fermez. Quand ils eurent tous ceulx dud. » Tonnoy défrouquez, ils prirent tous les » harnois et joyaux, et plus de sept vint » chevaulx, tous aud. Rosières ont me- » nez, et à leur proufit ont tout butiné. » Quand vint du matin, ceulx du chas- » teau se sont partys ; aud. village en » trois ou quatre maisons le feu ont bouté; » hastivement vers monsieur de Bourgo- » gne sé sont tous allez et les nouvelles » lui ont contez. Quand ce a ouy, fort » courroucé a esté ; il a faict serment que » après Nancy prinse, il en fera la ven- » geance d'aultre costé. »

La maison de Tonnoy porte d'azur à la croix d'argent, cantonnée de dix-huit fleurs de lys d'or, cinq aux deux premiers quartiers passés en sautoir, et deux aux deux derniers quartiers.

TORSCHWILLER. — Torcheville, ou *Torschwiller*, village au-dessous d'un étang, à trois quarts de lieue d'Alberstroff, de Gufnzeling et de Lohr, trois au nord-est de Dieuze, diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Morhange, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy. Torschwiller appartient à la maison de Créhange.

Torschwiller était une ancienne maison, qui portait facé, l'écu déchiqueté.

TOUL. — La ville de Toul, capitale du pays des *Leuquois*, ville épiscopale, chef d'un des plus vastes diocèses des Gaules, suffragant de de la métropole de Trèves. Cette ville a toujours porté le nom de Toul, ou *Tullum*, et a toujours été regardée comme capitale des peuples Leuquois, *Leuci*, connus dans les commentaires de Jules-César (1). Ces peuples étaient au moins aussi étendus que l'était le diocèse de Toul. Les Leuquois étaient *Belges* ; et lorsqu'on partagea la Gaule Belgique en deux provinces,

(1) Cæsar. Comment. L. 1; c. 9. *Hæc sibi curæ esse; frumentum sequanos; Leucos, Lingones subministrare.*

ils furent compris sous la puissance Belgique. Pline (1) et Strabon (2) parlent aussi des Leuquois; et Lucain loue leur adresse (3) à tirer de l'arc, ou plutôt à lancer le dard. Optimus excusso Leucus, Rhemusque lacerto.

Tacite (4) parle de la cité des Leuquois, et dit que Fabius Valens reçut la nouvelle de la mort de Galba, et de l'élévation de Vitellius à l'empire, étant dans *la cité des Leuquois*. Dans ce passage, les savans croyent que *Civitas* ne signifie pas la ville des Leuquois, mais leur pays, leur canton, les peuples de leurs dépendances; car nous ne trouvons le nom de *Tullum*, comme *Cité*, ou capitale des Leuquois qu'au deuxième siècle. Ptolémée, qui vivait en ce siècle-là, est le premier qui en parle, *Oppida Leucorum Tullum et Nasium ;* les deux villes principales des Leuquois sont Toul et Naïs. Nous avons parlé de Naïs, *Nasium* en particulier. Voici comme l'itinéraire surnommé d'Antonin dispose les milles de Rheims à Metz.

L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

Dorocurtorum. *Reims.*			
Fanum Minervæ. . .	M.	P.	XIV.
Ariolam.	M.	P.	XVI.
Caturigas.	M.	P.	IX.
Nasium.	M.	P.	IX.
Tullum.	M.	P.	XVI.
Scarponam	M.	P.	X.
Divodurum. Metz. . .	M.	P.	XII.

LES TABLES DE PEUTINGER.

Remiges les *Rémois.*	
Deurocurturo. *Reims.*	
Tanonice.	XX.
Caturicis.	IX.
Nassio.	XIV.
Ad fines, (5) *Mose Fluv.*	
Tullo.	XI.
Scarpona.	XIV.
Divodurum; Medio-matrices. Metz.	
Mosella Fluvius.	

(1) Plin. L. 4, c. 17. *Leuci liberi.*
(2) Strabo. L. 4.
(3) Lucan. Pharsal. L. 1. ℣. 424.
(4) Tacit. Lib. 1, hist. c. 64.
(5) *Ad fines et Mosa Fluvius*, peut-être *Commarci ; Commarchia.*

Le père Benoit Picard capucin de Toul, cite comme de l'itinéraire d'Antonin *Fines* ou *Fain* à cinq mille de *Nais*, de cette sorte :

Caturices. . . .	M.	P.	IX.
Ad Fines. . . .	M.	P.	V.
Nasio.	M.	P.	IX.
Tullo.	M.	P.	XVI.

Mais je ne trouve rien de semblable dans l'itinéraire d'Antonin. Les tables de Peutinger mettent *Fines* entre *Nasium* et *Toul*.

Depuis ce temps on trouve assez souvent dans les anciens, la ville ou cité de Toul. Il en est parlé expressément dans la Notice des villes de l'empire sous l'empereur Honorius, *Civitas Leucorum*, *Tullo*. Les évêques de Toul dans les conciles souscrivent, *Episcopus Leucorum*, ou *Episcopus Civitatis Leucorum*. Le roi Dagobert I, dans une charte pour l'église de Toul, confirmée par les rois ses successeurs, et Charles-le-Gros en 584, nomme *Civitatem Leucorum, quæ non dicitur Tullensis*, ou *Urbem Leucorum*.

M. le Blanc dans son traité des monnaies (1), avance que les rois de France de la première race, ont fait frapper des monnaies à Toul, ayant d'un côté l'effigie du prince avec ces mots : TVLLO. CIVITAS. et sur le revers, une croix avec ces deux lettres T. ✝. V. et dans l'exergue, DRVCTOVALD. MONET. Le *Monetaire Dructoald*.

Sous Charles-le-Simple, l'effigie de la croix avec cette légende. KARLUS REX, et au revers, TVLLO.

Quoiqu'on ait frappé une infinité de pièces de monnaies à Toul, comme il paraît par les titres du pays, où il est souvent parlé des monnaies de Toul, cependant elles sont très-rares en Lorraine. On peut voir notre dissertation sur les monnaies de Lorraine, où nous avons parlé assez au long de la monnaie de Toul.

La ville de Toul est dans une situation très-avantageuse, sur la Moselle, à cinq lieues de Nancy à l'orient, et autant de Pont à-Mousson au nord, et quatre de Commercy au couchant, dans un pays fort fertile en froment et en vin.

Toul a été très-souvent exposé aux malheurs de la guerre, à cause de sa situation entre la France et l'Allemagne ; entre le Barrois, la Champagne, la Lorraine, le pays Messin. Les princes de ces différens états étant presque toujours en guerre, la ville de Toul se trouvant sur leur route, au milieu d'eux, et de petite défense, était souvent exposée aux insultes des uns et des autres.

Les Romains demeurèrent maîtres des villes de Trèves, Metz, Toul et Verdun, et des peuples dépendans de ces trois villes, jusqu'à l'entrée des Francs ou Français dans les Gaules. Les Français en chassèrent les Romains, et ces trois villes demeurèrent soumises aux rois d'Austrasie sous les rois Mérovingiens et sous les Carlovingiens. Après la mort du roi Raoul, elles furent assujetties, du temps de Louis d'Outremer, à l'empereur Otton I, et aux empereurs d'Allemagne ses successeurs.

Les trois villes épiscopales, dont nous venons de parler, devinrent impériales vers l'an 936, au dixième siècle, lorsqu'elles passèrent sous la domination des Otton ; et elles sont demeurées sous la protection de l'empire d'Allemagne jusqu'à l'an 1552, que les princes d'Allemagne en cédèrent la protection au roi de France Henry II, qui en devint par là souverain.

On croit que ce fut St.-Gauzelin, qui a été évêque de Toul depuis l'an 922, jusqu'en 962, qui obtint de l'empereur Otton I, la dignité de ville impériale pour la ville de Toul. Il est certain que saint Gauzelin avait reçu le comté de Toul de cet empereur. Voyez le *P. Benoît*, *hist. de Toul*, *p. XX*, preuves. L'empereur Henry-l'Oiseleur en 928, accorda au même prélat les droits régaliens, avec de grandes exemptions. *Voyez le même*, *p. XVIII*, et notre histoire de Lorraine T. 1, p. 888.

(1) Le Blanc, traité des monnaies, p. 58.

Les évêques de Toul ont joui d'une grande autorité non-seulement pour le spirituel, mais aussi pour le temporel dans leur ville épiscopale. Ils faisaient exercer leur juridiction par des comtes, dont nous donnerons la liste ci-après. Ces prélats se lassèrent des comtes, qui exerçaient sur leurs sujets, et quelquefois sur eux-mêmes, ou sur leur temporel, une trop grande autorité. Ils rachetèrent ce comté, qui était passé à des princes de la maison de Lorraine, et le réunirent au domaine de l'évêché. Ce fut Gille de Sorcy évêque de Toul qui le tira des mains du duc Ferri IV, en 1261. Voyez le P. Benoît *Hist. de Toul, p.* 451, 452. En 1406, le duc Charles II, par traité de paix avec la ville de Toul, renonça au droit de vouerie et de gouvernement de Toul, et à tous autres droits pour lui et ses successeurs. *Archives de Lorraine*.

Les bourgeois de Toul s'étant formés en corps de communauté, à l'imitation des autres villes épiscopales du royaume, furent obligés de recourir à la protection des princes souverains leurs voisins, pour se maintenir dans leurs libertés et dans leurs exemptions contre leurs évêques, et contre ceux qui pouvaient troubler leur repos et leur faire la guerre. Nous avons marqué à la suite des comtes de Toul, le nom des ducs de Lorraine, des comtes et ducs de Bar, des comtes de Champagne et des rois de France, qu'ils ont choisis en divers temps pour défenseurs, et à quel prix ils achetaient leur protection.

Les ducs de Lorraine prétendirent, encore depuis la cession de Toul à la France, tirer sur les bourgeois la somme annuelle de mille francs barrois pour le droit de protection; et ils l'ont en effet tirée jusqu'à ce que le duc Charles IV, fut obligé de sortir de ses états en 1670.

La ville de Toul dans les commencemens était fort petite, et ne comprenait que l'espace qu'occupent aujourd'hui la maison épiscopale, la cathédrale, le cloître des chanoines, les paroisses de St.-Jean-Baptiste, dont l'église est dans le cloître, et la paroisse de sainte Geneviève, dont l'église est à la porte de la maison épiscopale; en sorte que son enceinte était plutôt celle d'un château que d'une ville. Les ruines de cette enceinte, qui se remarquent encore aujourd'hui, sont depuis le couvent des R. P. Cordeliers jusqu'à la *Croix de Fuers*, (ou de dehors) et après avoir remonté jusqu'à l'église de St.-Gengoul, viennent descendre à la *Porte au Guet*, d'où la muraille d'enceinte retournait vers la cathédrale: ce qui formait une espèce de carré irrégulier; et c'est de là que la principale rue de ces espaces, s'appelle encore aujourd'hui la rue *Michaté*, comme qui dirait *du milieu du château*. Tout cela est assez bien marqué par des points dans notre carte de Toul, gravée dans le 1er tome de notre histoire de Lorraine. On croit que les murailles de cette première enceinte, furent faites sous l'empire de Valentinien I.

Vers l'an 1238, Roger de Marcey évêque de Toul, par la permission de l'empereur Frideric II, portée par son diplôme daté de Landau le 9 d'avril 1238, augmenta considérablement l'enceinte de la ville de Toul, en y joignant le bourg et la paroisse de St.-Amand, et les églises de saint Anian et de saint Pierre, avec leurs dépendances, qui étaient à l'occident, au nord et au midi de cet ancien château.

Enfin en 1700, le roi Louis XIV, renversa les anciens murs et les vieilles fortifications de la ville de Toul, et y forma une nouvelle enceinte, beaucoup plus vaste que les précédentes. Il y fit commencer de nouvelles fortifications régulières, flanquées de neuf bastions royaux, ce qui rend la place beaucoup plus grande, plus belle et plus régulière qu'elle n'avait jamais été. On peut voir le plan de la ville de Toul que nous avons donné dans le 1er tome de l'histoire de Lorraine, et l'histoire de Toul

du P. Benoît Picard capucin. p. 16, 17, 18, 19.

Lorsqu'on démolit les anciens murs de cette ville, on trouva dans les fondements quantité de médailles et monnaies. Le P. Benoît Picard, qui était alors à Toul, et qui avait eu la commission de M. de Villemont, ingénieur en chef, de recevoir les médailles, que les ouvriers trouvaient en remuant la terre, en rapporta un grand nombre qu'on y découvrit, de toutes grandeurs et de toutes sortes de métail; tant du haut que du bas empire, depuis Auguste jusqu'à Posthume.

Le même père Benoît qui était de Toul, dit qu'avant ce temps-là et avant M. Favier lieutenant-général au bailliage de Toul, et depuis président au conseil souverain d'Alsace, les antiquités et les médailles étaient si communes à Toul, que les plus curieuses et les plus rares ne se vendaient qu'au poids; et qu'on était si peu curieux, que les enfans les mettaient au jeu, comme ils auraient fait un liard.

M. Favier fut le premier qui les rechercha et qui en fit connaître le prix. Depuis l'an 1700, qu'on commença à travailler aux fortifications de la ville de Toul, on fit un triage des plus belles et des plus curieuses que l'on envoya à Paris. J'ai un écrit du R. P. D. Joachim de la Roche bénédictin, qui demeurait alors à Toul, dans lequel il donnait l'explication de ces médailles à M. de Villemont son ami.

J'ai appris de feu M. de l'Aigle grand-archidiacre et official de l'évêché de Toul, qu'une grande partie des anciennes murailles de la ville de Toul était fondée et posée sur des pierres qui avaient servi aux tombeaux des anciens payens, habitans de cette ville; les architectes d'alors, pour s'épargner la peine de creuser jusqu'au bon fond, se contentaient de placer une pierre de taille, d'une certaine grandeur, sur laquelle ils bâtissaient hardiment, sûrs de la bonté des matériaux de ce pays-là.

En travaillant aux nouvelles fortifications, on tira de terre ces anciennes pierres, dont la plupart étaient chargées de figures et d'inscriptions. Ce digne archidiacre m'a assuré qu'il avait copié ces inscriptions, et il m'avait promis de me les donner, mais il n'a pu les retrouver, et apparemment elles sont perdues pour toujours.

Quelques temps après, étant allé à Toul, on me conduisit derrière la cathédrale, où je vis la déesse *TRIVIA*, avec d'autres figures en bas-relief, taillées dans un gros bloc de pierre. J'allai aussitôt en donner avis à M. Paris l'aîné, qui logeait alors chez M. Groselier, et qui fit incontinent enlever cette pierre, et la fit mettre dans la cour de la maison où il demeurait: je l'y ai vue encore depuis, mais je ne sais ce qu'elle est devenue.

M. de Mainbourg chanoine de la cathédrale de Toul, dans une lettre qu'il écrivit au P. Sirmond Jésuite, dit qu'on avait tiré des fossés de la ville une petite statue de pierre, qui représentait un enfant, qui était couronné d'une branche de vigne, et tenait un raisin entre ses mains; ce qu'on ne peut expliquer que du dieu Bacchus, honoré à Toul, apparemment à cause des vignes qui sont sur ses côteaux en grande quantité. On a aussi découvert dans les fondemens des anciennes murailles de la ville, qu'on a démolies en 1700, un reste d'inscription, où on lit D. IACCHO. V. P. C. L.

Mercure était adoré dans toutes les Gaules, et en particulier dans la ville de Toul, comme il se voit par cette autre inscription: FF. COMP. MERCVRIO. N. M.

Il y a apparence qu'on n'a qu'une partie de l'inscription, et qu'elle portait en tête le nom de ceux qui reconnaissaient avoir obtenu ce qu'ils avaient demandé au grand dieu Mercure.

On a aussi trouvé le piédestal d'une figure de Mars, avec cette inscription: MARTIS ICON, et une figure entière de Janus, avec son double visage. La

figure était haute de deux pieds, et était placée sur un chapiteau d'une colonne ornée de fleurons, au bas de laquelle étaient ces mots : D. O. M. IANO.

Pour BACCHI-ARA, qu'on dit avoir été trouvée à Baccarat sous une voûte, du temps que Conrade Bayer de Boppart, évêque de Metz, y faisait travailler à la construction du château de Baccarat, je doute beaucoup de la vérité de cette découverte. Baccarat et son château sont trop modernes, pour qu'on ait pu y adorer Bacchus. *Voyez* ce que j'ai dit ailleurs sur *Baccarat*. Mais pour le culte de Bacchus à Toul, je ne le conteste point. Cette ville abonde en vin, et ses environs sont des vignobles.

Sur le chemin de Toul à Pont-à-Mousson on voit les vestiges d'un *camp Romain* à Jaillon, environ à trois lieues de Toul.

A une lieue et demie de la même ville, vers le couchant, et au midi du bourg de Foug, on voit dans la campagne quelques ruines de la ville de Savonières, *Saponariæ*, où l'on tint un concile célèbre en 859.

A une lieue au-dessus de Toul, sur la Moselle et sur le chemin de Nancy, on rencontre Gondreville lieu célèbre sous les rois de la première race, sous l'empereur Louis-le-Débonnaire, et sous les rois ses successeurs.

M. de Riguet grand-prevôt de St.-Dié, et après lui M. l'abbé Hugo, ont cru que le premier siége épiscopal des Leuquois était la ville de Gran en Bassigny, et que St. Elophe martyr dans ce pays-là, en avait été premier évêque.

On tient le diocèse de Toul pour un des plus vastes du royaume. On lui compte près de deux mille paroisses, outre un très-grand nombre d'églises à clocher. Il renferme dans son étendue trente-trois villes ou bourgs considérables qui en dépendent ; deux duchés, Lorraine et Bar ; deux principautés souveraines, Salm et Vaudémont, le comté Régalien d'Apremont, le marquisat de Pont-à-Mousson, un très-grand nombre d'abbayes célèbres, de chapitres et de prieurés. On croit qu'un évêque de Toul a sous sa juridiction spirituelle près d'un million d'âmes.

Les évêques de Toul possédaient autrefois en régale plusieurs abbayes.

On remarque dans le même diocèse le chapitre de St.-Dié, qui tient rang entre les églises insignes, et jouit des droits quasi épiscopaux, avec territoire séparé, de même que les abbayes de Senones, de Moyenmoutier, d'Etival et de Domèvre.

Quant au temporel de cet évêché, l'évêque de Toul y possède quatre châtellenies: 1° Celle de *Blenod*, où l'on voit encore quelques vestiges d'une ancienne forteresse, qu'on croit avoir été bâtie par les Romains, et l'on y trouve de temps en temps des médailles antiques. M. du Saussay évêque de Toul (1), remarque que de son temps, on trouva à Blenod une statue d'Apollon, avec des colonnes et des restes d'un temple. Les Gaulois appelaient Apollon *Belenus*, et il y a beaucoup d'apparence que c'est de *Belenus* que vient le nom de Blenod, *Belenodium* ; Bulligny son annexe, *Beleniacus*, vient aussi de la même racine. 2° *Brixei*, surnommé *aux Chanoines*, à cause d'une collégiale fondée au même lieu par Gilles de Sorcy évêque de Toul en 1261.

3.° *Liverdun*, lieu célèbre qui était comme le boulevard de l'église de Toul, et qui au commencement du cinquième siècle avait résisté aux efforts des Vandales.

4.° *Mézière*, d'où dépendent les villages de Xuillet et de Bainville.

Le chapitre de la cathédrale de Toul possède trois prévôtés, savoir : 1.° *Villé-Saint-Etienne*. 2.° *Void*, où l'on croit qu'il y avait autrefois un palais des rois de France, nommé *Novientum*, ou *Nonientum*.

5.° La prévôté de *Vicherey*, où il y avait un château très-considérable.

Il se donna une sanglante bataille auprès de Toul en l'an 612, entre les deux

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 23 et 24.

frères Théodebert roi d'Austrasie et Thierri roi de Bourgogne. Eudes comte de Champagne mit le siége devant cette ville en 1032; l'empereur Conrad-le-Salique étant venu en Lorraine, obligea Eudes à lever le siége, et à faire la paix; mais Eudes désola le pays, et fut tué devant le château de Bar en 1037.

Ceux de Commercy assiégèrent aussi la ville de Toul en 1173; mais ils furent contraints d'abandonner leur entreprise, par Gérard de Lorraine comte de Vaudémond second fils du duc Gérard d'Alsace.

Conrade Probus évêque de Toul, assiégea encore cette ville en 1285, pour réprimer ses sujets révoltés; mais son entreprise eut un mauvais succès, il fut obligé de se retirer. C'est à l'occasion de ce siége que les bourgeois de Toul, pour se fortifier contre les surprises de l'évêque Conrade, firent élever une tour fort haute, qu'ils appelèrent par dérision *la Gloriette* ou *Qui qu'en grogne* (1), parce qu'elle dominait sur le palais épiscopal, et qu'elle fut bâtie malgré l'evêque et ses alliés. Cette tour a subsisté jusqu'en 1700, qu'elle a été détruite à cause de la nouvelle enceinte de la ville.

Le duc Ferri III, asiégea la ville de Toul avec le comte de Bar et Henri comte de Luxembourg; la ville se rendit en 1301, au comte de Bar, qui soutenait le parti de l'évêque contre les bourgeois révoltés. Le duc Ferri IV, l'an 1312, entra dans la ville de Toul, et s'en rendit maître; les bourgeois s'obligèrent à lui payer cent livres de pension annuelle, et demeurèrent sous sa protection.

Le duc Charles II, en 1402, assiégea la ville de Toul et mit son camp sur la montagne de Saint-Michel, qui est voisine de la ville; il y éleva un retranchement garni de madriers et de palissades, où il plaça quelques pièces d'artillerie, qui tirèrent contre la ville. Après deux mois de siége, la ville fut obligée de se rendre, faute de vivres. Le duc fut maintenu dans l'advocatie de la ville, avec une pension annuelle de quatre cents francs barrois.

Henry-de-Ville évêque de Toul, en 1409, oubliant les services que lui avait rendus le même duc Charles II, son parent et son protecteur, s'adressa au roi de France, pour renouveler les anciens traités au sujet de la garde de la ville de Toul, sous la pension des quatre cents francs par an. Les chanoines au contraire craignant que les Français ne s'emparassent de leur forteresse de Void, la livrèrent au duc de Lorraine, et le prièrent d'y mettre garnison, ce qui fut exécuté en vertu d'un traité qu'ils firent entr'eux. Ferri de Vaudémont frère du duc Charles II, s'empara de même du château de Vicherey au nom des chanoines.

Le duc de Lorraine n'étant pas en état de faire beaucoup de mal à l'évêque et aux bourgeois de Toul, par les précautions qu'on avait prises, somma seulement les derniers de lui payer une somme de sept cents francs d'or, portée par les traités de paix précédens, et de laquelle ils lui étaient redevables. Cette dette était juste, mais comme les bourgeois n'étaient point alors en pouvoir de la payer au duc, l'évêque voulant les empêcher d'entrer dans de nouveaux traités avec ce prince, et prétendant les restreindre aux termes des anciens, emprunta en leur nom cette somme de la ville de Metz, pour les acquitter envers le duc de Lorraine.

On peut voir l'Histoire de Toul du P. Benoit de Toul, et notre histoire de Lorraine.

Antiquités sacrées et ecclésiastiques de la ville de Toul.

On croit que saint Mansuy premier évêque de Toul, et apôtre des Leuquois, a vécu vers l'an 340. Il bâtit près de la ville au lieu où est l'abbaye de Saint-Mansuy, un oratoire sous l'invocation de saint Etienne premier martyr: ensuite le siége épiscopal fut transféré dans la ville ou dans le château, où est à présent la cathédrale, qui est des plus belles et des

(1) Hist. de Toul. p. 457 et suiv.

mieux bâties. On y a travaillé à diverses reprises. Elle avait été brûlée deux ou trois fois avant l'évêque Frotaire, qui la fit réparer, et l'orna de belles peintures en 840. Ludelme un de ses successeurs, y fit encore des embellissemens. Ce prélat vivait vers l'an 898, et est mort en 905.

Saint Gérard jeta les fondemens du beau et grand vaisseau que nous voyons aujourd'hui. Il en fit bâtir la plus grande partie, et en fit même la dédicace. L'évêque Pibon ajouta deux tours sur les collatéraux du chœur. Le pape Eugène III, en fit une nouvelle dédicace en 1149. Enfin 300 ans après, le chapitre fit travailler aux deux tours du portail, et y employa un célèbre architecte, nommé *Jacquemin de Commercy*. Elles ne furent achevées qu'en 1496. La face de l'église a cent trente pieds de largeur; les deux tours ont chacune 219 pieds de hauteur, non compris les fleurons, qui en ont huit. L'église a 175 pieds de long, depuis la grande porte jusqu'à l'entrée du chœur; le jubé a quatorze pieds de largeur et le chœur 57.

Depuis le concile d'Aix-la-Chapelle de 817, où l'on dressa la règle pour être suivie par les chanoines qui devaient vivre en commun, l'évêque Frotaire, et après lui Arnoû, et enfin Ludelme, mirent tous leurs soins à introduire cette manière de vie dans leur cathédrale. Ils y réussirent, et l'on voit qu'en 896, les chanoines vivaient en commun dans un même cloître, ayant un dortoir et un réfectoir commun.

Mais cette manière de vie ne subsista pas long-temps dans sa vigueur. Dès le temps de saint Gauzelin et de saint Gérard au dixième siècle, plusieurs chanoines avaient abandonné la régularité, et elle cessa entièrement au douzième siècle. On voit encore joignant la cathédrale un grand et beau cloître, un dortoir, un réfectoir et un cellier. Dès le treizième siècle il n'y avait plus que les prêtres habitués, les vicaires, les chapelains et les officiers de l'église, qui demeurassent dans le cloître, ayant un chanoine qui veillait sur eux, et qui couchait comme eux au dortoir; pratique dont il reste encore aujourd'hui quelque vestige dans la personne du prêtre semainier, qui couche au dortoir, et que pour cette raison on nomme *Dorticularius*, *Dortelier*.

Le chapitre de la cathédrale de Toul était autrefois composé de soixante chanoines; ensuite il fut réduit par autorité du saint siège à cinquante et enfin à trente sept. Anciennement les dignités du chapitre étaient électives.

La Maison-Dieu située dans la ville de Toul reconnaît pour fondateur l'évêque saint Gérard mort en 994. On y nourrissait les pauvres et on y recevait le tiers des enfants trouvés. Elle a aussi servie de retraite à des ecclésiastiques, que le grand âge met hors d'état d'exercer leur ministère.

Sainte Geneviève. — Il y avait autrefois une abbaye sous le nom de Sainte-Geneviève, fondée dans l'enceinte du château, ou de la ville de Toul; car on nommait le *château* cette partie, où sont l'évêché, la cathédrale et plusieurs maisons des chanoines. Ce fut l'évêque Bertholde, mort en 1020, qui bâtit ou rebâtit l'église de ce monastère.

Il ne reste de ce monastère que l'église qui est une assez petite paroisse dédiée à Ste.-Geneviève, à la porte de la maison épiscopale. Elle portait encore le titre d'abbaye sous le pape Léon IX, comme il parait par sa bulle de l'an 1051.

Collégiale de Saint-Gengould.

La collégiale de Saint-Gengould, fut fondée par saint Gérard trente-troisième évêque de Toul, sur la fin du dixième siècle, un peu après l'an 965. L'église de cette collégiale est grande et magnifique et l'architecture en est exquise. Cette église fut d'abord donnée à des religieuses, qui ayant oublié le premier esprit de leur état, donnèrent lieu à leur substituer des clercs. L'église était bâtie à l'entrée de la ville de Toul à la porte du grand bourg,

vers la partie méridionale ; et cette situation était une grande occasion de dérangement à ces filles : *inibi ultrà modum sancta castitas patiebatur dispendium*. Cette abbaye fut brûlée par Eudes, comte de Champagne, dans le temps qu'il assiégeait la ville de Toul. Mais Udon évêque de Toul et successeur de saint Léon IX, la fit rétablir.

Abbaye de Saint-Evre. — L'abbaye de Saint-Evre, ou *Saint-Aper*, située près la ville de Toul et au midi, dans un village, qui en peut être considéré comme le faubourg, est la plus ancienne abbaye du diocèse de Toul ; elle tire son nom de Saint-Evre septième évêque de cette ville, mort après l'an 500. Ce saint en jetta les fondemens, et y choisit sa sépulture. Plusieurs des évêques ses successeurs y furent aussi enterrés, jusqu'à l'évêque Ludelme qui vivait en 834, et qui fut inhumé dans l'église cathédrale.

L'église de l'abbaye de Saint-Evre fut détruite en 1552 ; après sa démolition on fit l'office dans le réfectoire, qui était assez vaste et bien voûté. La nouvelle église qui se voit aujourd'hui, fut commencée en 1561 par Jacques de Tavigny abbé de Saint-Evre, et achevée par son neveu et son successeur Louis de Tavigny. Elle fut rebâtie sur les anciens fondemens ; mais elle fut moins exaucée, et l'on n'y voit plus les mausolées, ni les anciens monumens qui la rendaient si respectable. Elle fut dédiée le 30 août 1651, par le même abbé Louis de Tavagny, évêque de Christopole.

Il y avait à Saint-Evre un hôpital pour y recevoir les pauvres et les pélérins.

Anciennement, en l'abbaye de Saint-Evre, dans les grandes processions qui se font hors du cloître, on donnait aux religieux un bâton pour se soutenir, comme nous l'avons vu encore pratiquer en l'abbaye de Saint-Amand en Hainaut, à St.-Martin-des-Champs à Paris, et à Saint-Benigne de Dijon. Ces bâtons, dit le P. Martène étaient donnés aux moines (1), afin qu'ils s'en servissent pour détourner les pierres, les épines et tout autre obstacle, parce que souvent dans les processions, ils marchaient pieds-nus.

Il y a peu d'années qu'en creusant les souterrains du nouveau bâtiment des religieux de Saint-Evre, on trouva une figure en relief, très-bien faite. Elle était placée dans une espèce de niche, couverte d'une tunique et d'un manteau, tenant de la main gauche une faucille et de la droite une bêche, qui a un appui par le haut. La figure est coiffée en cheveux, fort proprement. Elle peut avoir environ 4 pieds de hauteur.

On a crû que c'était la déesse Cérès ; la faucille et la bêche qu'elle tient entre ses mains, favorisent cette conjecture. Mais ayant bien examiné toutes les figures de Cérès, que l'on conserve dans les cabinets, et celles qui se voyent sur les médailles, je n'ai vu nulle part cette déesse avec ces instrumens. Elle porte toujours des épis dans les mains ou sur sa tête, et dans sa couronne ; ce qui me fait croire que la figure en question ne représente qu'une jardinière, comme l'autre figure trouvée dans les terres de la même abbaye de Saint-Evre, représente certainement un jardinier : c'est un homme en demi-relief dans une espèce de niche, qui tient de la main droite une bourse, et a la main gauche appuyée sur un hoyau couché sur le rebord de la niche ; au-dessous de la figure par en bas, il y a une ouverture comme pour faire couler les cendres du mort au fond du tombeau. Cette figure porte des cheveux très-courts, et n'a pour tout habit qu'une tunique sans manteau. C'était apparemment un jardinier, comme le dénote le hoyau sur lequel il appuie sa main gauche.

On montrait autrefois dans l'abbaye de de Saint-Evre, une agathe précieuse, qui servait d'ornement au chef de sainte Apre,

(1) Martenne de antiq. Monachor. Rilib. l. 3. c. 19. n. 14.

ne (1), sœur de saint Evre, conservé dans une châsse d'argent très-bien faite. On tenait par une tradition, que le cardinal Humbert, qu'on croyait avoir été religieux de St.-Evre, l'avait donnée à cette abbaye, au retour de son voyage de Constantinople, où il fut envoyé par le pape Léon IX. On ajoutait que cette agathe représentait saint Jean l'évangéliste enlevé par un aigle et couronné. Rien de tout cela n'était ni vrai ni fondé.

La pierre dont nous parlons est toute profane, et n'a aucun rapport avec St. Jean l'évangéliste.

Le roi Louis XIV étant informé que cette antiquité était en l'abbaye de Saint-Evre, la fit demander en 1684, et on la lui envoya. Il donna pour cette agathe à la sacristie sept mille livres; et quelques années après M. de Puységur, abbé commentataire de Saint-Evre, ayant demandé sa part de cette somme, le roi déclara qu'il en avait fait présent à la sacristie, et que l'abbé n'avait rien à y prétendre. Lorsque les savans de Paris eurent examiné cette pierre, ils se trouvèrent d'avis fort différens. Quelques-uns crurent que c'était l'apothéose d'Auguste; mais la jeunesse du héros fit bientôt réunir les sentimens à dire que c'était plutôt l'apothéose de Germanicus.

A la vérité l'histoire ne nous apprend pas, que Germanicus ait été honoré d'une apothéose; mais comme il avait pour fils l'empereur Caligula, et un grand nombre d'amis des plus qualifiés de Rome, il est très-croyable que comme on fit en son honneur une infinités de statues, ainsi que le remarque Tacite, on pût aussi faire graver son Apothéose.

Elle le représente porté sur un aigle qui l'élève au ciel; cet aigle tient dans ses griffes une palme, marque des victoires remportées par Germanicus. Un ange ou un génie lui présente une couronne de laurier, et la lui veut mettre sur la tête. Germanicus tient de la main droite le bâton augural, ou *le Lituus*, qui se voit souvent sur cette sorte de monument. Il porte sur le bras gauche la corne d'abondance, symbole des divinités bienfaisantes. L'agathe est de deux couleurs différentes, blanche et brune; le fond est noir ou brun, de même que l'aigle. Germanicus et le génie sont blancs. Le haut de sa cuirasse est orné de l'égide de Minerve, symbole de la valeur.

(1) L'antiquité expliquée. T. v Supplément. p. 136.

Le prieuré de Saint-Georges.

Le prieuré de Saint-Georges fut fondé à 300 pas de l'abbaye de St.-Evre, par Garin qui en était abbé, et qui fut depuis évêque de Toul.

Abbaye de Saint-Mansuy.

L'abbaye de Saint-Mansuy ou Mansuet, est beaucoup plus récente que celle de St.-Evre; elle fut commencée par saint Gauzelin évêque de Toul, vers l'an 930. Il pria Archambaud, abbé de Saint-Evre, d'envoyer quelques-uns de ses religieux, pour chanter les louanges de Dieu, près le tombeau de saint Mansui, premier évêque de Toul et apôtre des peuples Leuquois. Après la mort de saint Gauzelin, saint Gérard son successeur, fonda l'abbaye de Saint-Mansuy, et y donna des biens considérables. Adam en fut le premier abbé; il mourut le 2 mars 982. Le premier patron de ce monastère est l'apôtre saint Pierre. On peut voir l'histoire de cette abbaye et de celle de Saint-Evre, et la suite de leurs abbés, dans l'histoire de Lorraine.

L'ancienne église de l'abbaye de Saint-Mansuy près la ville de Toul, fut renversée en 1552, à l'occasion du siége de Metz, formé par l'empereur Charles-Quint; de peur que ce prince ne se servît de l'édifice de cet église, qui était grande, belle et bien élevée, pour battre la ville de Toul. L'on a trouvé en creusant dans les ruines de cette église plusieurs corps morts, et une grande et belle urne, où étaient renfermés les cendres et quelques ossemens d'un mort. Cette urne est entière et se termine en pointe, comme celles où les anciens conservaient le vin et l'huile,

et que l'on plantait en terre à une certaine hauteur, pour conserver les liqueurs qui y étaient enfermées. Elle est dans le cabinet de la bibliothèque de l'abbaye de Senones.

Dans la même église et sur le bon fond c'est-à-dire sur la terre vierge, qui n'avait pas encore été remuée, on découvrit en creusant: 1° un corps mort, ou plutôt quelques ossemens d'un corps mort et enterré depuis très-long-temps, auprès duquel se trouvaient quelques vases d'argile, fort proprement vernissés, les uns rouges les autres noirs, quelques-uns blanchâtres; un peu plus loin quelques assiettes ou plats de terre, placés l'un sur l'autre, et dans lesquels on voyait des osselets de volailles, de cochon de lait, etc. Et encore un peu plus loin des vases de verre fort bien faits, quelques-uns mêmes étaient argentés et gravés; sur les fragmens desquels (car on n'a pu les avoir entier), on a remarqué des animaux et des hommes gravés dans le verre avec beaucoup de propreté.

Nous croyons que ces vases de terre étaient mis là, pour servir à boire et à manger aux morts; les plats ou assiettes étaient chargés de viandes pour leur nourriture, et les vases de verre renfermaient apparemment des liqueurs ou des parfums. La beauté et la propreté du travail de ces vases de verre, me persuadent qu'ils étaient destinés à contenir quelque chose de plus précieux que du vin ou de l'eau. Nous conservons plusieurs fragmens de ces vases dans notre cabinet.

Les anciens chrétiens portaient quelque fois des alimens sur les tombeaux des morts, à l'imitation de Tobie (1), qui recommandait à son fils de mettre son pain et son vin sur la sépulture du juste: *Panem tuum et vinum tuum suprà sepulturam justi constitue.* Mais en même temps il l'avertit d'éviter les excès qui se commettaient dans ces repas de charité : *et noli manducare et bibere cum peccato.* Ils ne croyaient pas sans doute que les âmes des morts vinssent prendre part à ces festins, mais ils voulaient que les pauvres en profitassent.

(1) Tobiæ. iv. 18.

Cette pratique était commune en Afrique, et sainte Monique étant venue à Milan, voulut y continuer cette dévotion qui était en usage dans son pays; mais saint Ambroise l'avertit de s'en abstenir (1), pour ne pas scandaliser les faibles, en leur donnant lieu de croire que les âmes des morts viennent manger ce qu'on offre sur leurs tombeaux. Saint Augustin ayant reconnu l'abus de ces sortes d'offrandes, employa tout son zèle à les supprimer dans son église, et il en vint heureusement à bout. Voici comme il en parle au livre des mœurs de l'église catholique, chap. 34. *Novi multos esse sepulcrorum et picturarum adoratores. Novi multos esse qui Luxuriosissimè super mortuos bibunt, et epulas cadaveribus exhibentes, super sepultos seipsos sepeliunt, et ebrietates voracitatesque suas deputant religioni* (2).

Le martyrologe Romain au 25 octobre, porte que les corps des saints martyrs Crépin et Crépinien, furent transportés à Rome et déposés dans l'église de Saint-Laurent, où ils furent mis honorablement dans le tombeau qui leur avait été préparé: *in Pane et Perna honorificè tumulata sunt.* Nous avons crû autrefois que pour honorer cette translation, on avait fait aux pauvres une distribution de pain et de viande, *in Pane et Perna*, et c'est le sens le plus naturel qui se présente à l'esprit en lisant ces paroles.

Mais nous avons changé de sentiment, ayant depuis été informé que l'église de Saint-Laurent est nommée par le peuple *St.-Laurent in Pane et Perna* au lieu de dire *St.-Laurent in Perpenna;* parce que cette église est bâtie sur le lieu où la famille

(1) St. Aug. confess. l. b. c. 2.
(2) Idem. l. viij. de civit. Dei. c. 27. et epist. 22. ad Autel. Carthag. et Epist. 29. ad alipium et Serm. 15. in Append. cxix. pages cxcj.

Perpenna avait sa demeure. On connait la famille *Perpenna* dans les antiquités romaines, comme une des plus célèbres et des plus illustres de la République et de l'Empire.

Pour revenir à ce que nous avons remarqué dans l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, s'il est constant qu'on eût enterré en ce lieu que des Chrétiens, il faudra dire que les anciens fidèles ne se contentaient pas de servir des viandes et du vin sur les tombeaux des morts; mais qu'ils en enfouissaient encore avec eux sous la terre, auprès de leurs cercueils, ce qui serait un étrange abus. Que si ces tombeaux sont des payens qu'on y a enterrés, avant que l'église ne fût bâtie, la chose ne paraîtra plus si extraordinaire, puisqu'on sait que les anciens Gaulois étaient persuadés que les morts mangeaient dans l'autre vie, et qu'on leur donnait à cet effet des provisions pour leur voyage : d'où vient que dans les bas-reliefs que l'on remarque sur leurs tombeaux, ils sont ordinairement représentés tenant d'une main une bouteille, et de l'autre un panier, sans doute rempli de comestibles. Quelquefois on les représente avec un rouleau qui contient apparemment les contrats et les comptes de ce qui leur était dû (1), et dont ils espéraient de se faire payer en l'autre monde.

A l'occasion de ces pots de terre et de ces fioles de verre, trouvés dans l'ancienne église de Saint-Mansuy, nous remarquerons en passant, qu'on a aussi découvert dans le chœur de l'église paroissiale de Châtenoy-sous-Baigneux, près de Saulx, dix ou douze tombeaux de plâtre; dans chacun desquels il y avait au moins un pot fait de terre grise, à petites bandes rouges, rempli de cendres et de charbons, et quelquefois aussi une petite fiole. On ne doute pas que ces monumens ne fussent des tombeaux des chrétiens. A quel usage pouvaient être destinés ces pots de terre et ces fioles?

(1) Valer, Maxim. L. 2. c. 6.

Jean Belet, qui vivait au douzième siècle, remarque qu'on mettait dans les tombeaux des morts, de l'eau bénite, des charbons et de l'encens. J'ai vu dans l'abbaye de Beaupré, proche Lunéville, aux obsèques de l'abbé D. Anselme de Bavay, que le prêtre officiant, lorsque le corps fut descendu dans le tombeau, y descendit lui-même, y répandit de l'eau bénite et versa sur les pieds du mort le feu, les charbons et l'encens, qui étaient dans l'encensoir.

Guillaume Durand, évêque de Mende, mort en 1286, dit que de son temps, cela ne s'observait plus. Mais il ajoute qu'on ne doit enterrer dans les églises, sinon des saints personnages, des évêques, des abbés, des prêtres et des laïcs d'une sainteté reconnue : pour les autres fidèles, on doit les enterrer dans le portique ou le parvis, ou dans le cimetière commun.

Pour revenir à nos tombeaux de Saint-Mansuy, on ne peut douter qu'on n'y ait enterré des chrétiens distingués par leurs qualités et d'autres personnes pieuses. On en a des preuves certaines par les marques du christianisme trouvées dans leurs tombeaux. Pour les autres, j'aime mieux croire que c'étaient des payens enterrés en ce lieu, avant que ni l'église fut bâtie, ni que le peuple Toulois fût converti au christianisme.

Dans la même abbaye de Saint-Mansuy, on montre le tombeau de ce saint apôtre du pays Toulois, qui est dans une grotte souterraine. Il y est représenté en pierre, en habits pontificaux et portant sur ses épaules le *Superhuméral* ou espèce de *Pallium*, qui se met sur les épaules du prélat officiant, après qu'il est revêtu de sa chasuble. Il est à peu près de la forme d'un camail large, bordé de franches précieuses, ayant deux espèces de pendans, qui débordent devant et derrière. Le saint porte la crosse et la mitre, ayant à ses pieds le jeune homme qu'il ressuscita, selon la légende. Cet enfant tient une boule ou une pelotte à sa main; à la gauche du saint, sur le rebord du tombeau,

on lit en gros caractères, ces mots : ***PATER. FILIUS. SPIRITUS. SANCTUS.***

Je ne donne pas ce mausolée comme un monument de la haute antiquité, mais il est toujours respectable, quand ce ne serait que ce *Superhuméral* qu'on fait porter à saint Mansuy. Cet ornement se remarque aussi dans les sceaux de *Drogon* ou *Dreux* de France, qui a gouverné l'église de Toul, depuis l'an 905 jusqu'en 922, et dans ceux de saint Gauzelin, qui lui a succédé après un interrègne de quelques années, depuis 925 jusqu'en 962; ainsi la chose n'est pas nouvelle à Toul.

Au reste cet ornement n'est pas particulier aux évêques de cette église. Nous lisons dans la vie de Thierry évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 964 jusqu'en 984, qu'Adalberon neveu de ce prélat, aussi évêque de Metz, avait le privilège de porter en officiant à la messe, le *Rational* ou *super humeral*, qui est le symbole de la science et de la vérité et dont était revêtu le grand-prêtre des Juifs.

Le pape Alexandre VII, par sa bulle en date du trois mars 1666, confirma à l'évêque de Paderborn, l'usage du *Superhuméral* ou *Rational : Episcopo Paderbornensi usum Rationalis confirmat et ampliat.* Il est étonnant que les prélats de l'église de Toul, ayent négligé de se servir de cet ornement si respectable, pendant que d'autres églises le demandent avec tant d'empressement, et s'en font gloire.

Dans la même église de Saint-Mansuy, on montre le calice de saint Gérard, qui est fait en façon d'une grande coupe, ayant des anses aux deux côtés. On montre encore l'aube du même saint, qui est fort longue et ornée par le bas, derrière et devant, d'une pièce de soie précieuse et ouvragée à l'antique. Ces deux pièces, c'est-à-dire le calice et l'aube de St. Gérard, furent dessinés et envoyés à D. Bernard de Montfaucon, pour être insérés dans les Antiquités Gauloises.

J'ai remarqué parmi les cercueils que l'on a tiré de l'ancienne église de St.-Mansuy, un cercueil de plomb qui n'était pas soudé à la manière d'aujourd'hui, mais dont les pièces étaient attachées par de gros clous de fer à grosse tête et bien rivés par dedans. Dans un autre cercueil de plomb de la même église, on trouva le commencement de l'évangile de St. Jean, gravé sur une croix de plomb, posée sur la poitrine du mort.

Prieuré ou ermitage de St.-Michel.

Au haut de la montagne de *Bar*, devant la ville de Toul, était autrefois un prieuré sous l'invocation de St. Michel, fondé et dédié l'an 971, par St. Gérard, évêque de Toul. On y allait autrefois en procession un des jours des Rogations.

Le val de Pace, ou le prieuré de tous les Saints de la Paix.

Le prieuré de tous les Saints, ou *du Val-de-la-Paix*, qui appartenait originairement aux religieux d'*Hérival*, proche Remiremont, a depuis été donné à l'abbaye de Saint-Mansuy. Les anciens religieux de ce prieuré qui observaient une règle d'une rigueur extraordinaire, obtinrent dispense du pape Honoré II, de marcher pieds-nus, etc. Voyez ce que nous avons dit de cette règle à l'article *Hérival.*

Il y avait au voisinage de l'abbaye de St.-Mansuy une léproserie, dite la *léproserie de St.-Pierre* ou *de la Borde*, fondee au treizième siècle, par la piété des abbés de Saint-Mansuy et des bourgeois de Toul.

L'abbaye de Saint-Léon de Toul.

L'abbaye de Saint Léon IX, située dans la ville de Toul, fut fondée et bâtie par Lutulphe doyen de l'église cathédrale de Toul, qui avait été élevé dans le séminaire épiscopal du vivant de St. Léon IX, en 1090, pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin. L'église fut achevée et dédiée en 1091, par Pibon évêque de Toul, qui la combla de bienfaits et l'érigea en abbaye. Schère, qui avait été tiré du Châtelet près de Remiremont, en

fut le premier abbé. On croit que Lutulphe lui-même se retira dans cette abbaye et qu'il y est mort religieux.

L'abbaye de Saint-Léon était autrefois située hors les murs de cette ville, sur un fonds qui dépendait de l'évêque, mais elle fut ruinée durant la guerre qui s'alluma entre Charles II, duc de Lorraine, Edouard de Bar marquis du Pont-à-Mousson et les bourgeois de Toul.

Le couvent des Pères Cordeliers de Toul fut fondé en 1271, par un seigneur nommé Drogon de la maison de Lénoncourt, en faveur d'un religieux de Saint-François, nommé Drogon de Romains, sous l'évêque Gilles de Sorcy.

L'hôpital de la ville de Toul a été bâti avant le milieu du XIIIe siècle, puisque *Nemerie Barat* maître échevin en 1238, demanda des religieux hospitaliers du Saint-Esprit pour le gouverner. L'évêque Roger de Marcey en 1250, confirma la donation qu'un nommé Albert *le Chambelain* avait faite à cet hôpital. L'hospitalité s'y pratiqua et l'office divin s'y célébra avec édification pendant assez longtemps; mais le relâchement s'y étant glissé, Dominique Touvignon maître de cette maison, présenta en 1655, une requête à Mr de Sithie, nommé à l'évêché de Toul, pour le prier de remédier au désordre: le prélat s'adressa au roi Louis XIII, qui permit de mettre dans cette maison un séminaire. M. de Gournay évêque de Toul, auparavant évêque de Sithie obtint du roi un arrêt qui en ordonna l'établissement.

Ce prélat pria saint Vincent de Paul instituteur de la mission, de lui donner quelques-uns de sa congrégation, pour avoir soin du nouveau séminaire. Ce pieux serviteur de Dieu lui envoya deux prêtres, qui furent logés dans la maison du Saint-Esprit de Toul.

La maison des Pères de l'ordre de Saint-Dominique ou des frères prêcheurs de Toul, fut batie vers l'an 1245, dans le district de la paroisse de Saint-Jean, sous l'épiscopat de Roger de Marcey évêque de Toul, qui contribua beaucoup à cet établissement, avec Ferri IV, duc de Lorraine et Némerie Barat, maître échevin de Toul. Ce couvent était d'abord hors de la ville de Toul, ensuite la ville s'étant augmentée, il s'est trouvé enfermé dans son enceinte. On a tiré grand nombre de religieux de cette maison, pour être suffragans des évêques de Toul.

Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, de l'institut du bienheureux Pierre Fourier, réformateur des chanoines réguliers, furent reçues dans la ville de Toul au XVIIe siècle, pour y enseigner les jeunes filles.

La maison *des religieuses du premier ordre de St.-Dominique* fut fondée le 23 août 1622.

Celle des religieuses du troisième ordre de St.-Dominique le 14 septembre 1634.

Les religieuses bénédictines de l'adoration perpétuelle du St.-Sacrement instituées par la vénérable mère Méchtilde du St.-Sacrement, furent reçues dans la ville de Toul le 25 janvier 1664.

Les Pères Capucins de Toul furent établis proche l'abbaye de St.-Mansuy en 1602, par la piété et la libéralité de M. de Porcelet évêque de Toul, et abbé commendataire de St.-Mansuy. La place que l'on choisit pour bâtir ce couvent, était le cimetière public, car le privilège d'enterrer dans les églises n'était que pour les prélats, les princes et les personnes distinguées. Les cimetières publics étaient ordinairement hors des villes.

Paroisses de la ville de Toul.

On comprend dans la ville de Toul quatre paroisses principales, savoir: celle de *Saint-Jean-Baptiste* dans le cloître, qui était proprement le *baptistaire* de la grande église. On tient que cette église fut bâtie par saint Mansuy apôtre du pays; mais elle n'est devenue paroisse que vers le neuvième siècle.

2.° *L'église de Saint-Vast*, érigée en paroisse par l'évêque Pibon, mort en 1107. Ce prélat unit à cette église celle de Laye derrière Foug; elle n'a plus aucun

paroissien dans la ville de Toul, et le curé qui en conserve le titre, fait sa résidence à Laye.

3.° *L'église de Ste.-Geneviève*, une des plus anciennes paroisses de la ville de Toul, est située près la porte du palais épiscopal. On lit dans les cartulaires de la cathédrale, que sous le règne de Charles-le-Chauve, cette église était honorée du titre de *Basilique*.

4.° *La paroisse de Saint-Amant*, *Sanctus Amantius*, est ordinairement la paroisse du bourg du même nom où elle était située. Depuis que ce bourg a été renfermé dans la ville, elle passe pour une des paroisses de Toul. On lit dans un titre de Lothaire, dont l'extrait est rapporté dans la Diplomatique du P. Mabillon, que le bourg de Saint-Amant était déjà considérable au milieu du neuvième siècle, et que l'église fut donnée à un nomme Beraud, a qui ce prince donne le titre de corévêque.

La paroisse de Notre-Dame ne subsiste plus.

La paroisse de St.-Pierre était anciennement hors la ville de Toul, et comprenait plusieurs maisons de la ville; elle ne comprend que celles du faubourg de Saint-Mansuy.

La paroisse de St.-Maximin est dans le faubourg de St.-Evre. Cette paroisse est ancienne, l'évêque Frotaire fait voir l'étendue de son district par une sentence qu'il rendit en 825, et l'empereur Charles-le-Chauve confirma à l'abbaye de Saint-Evre la donation qu'on lui avait faite de la paroisse de St.-Maximin.

L'oratoire de St.-Jean de Malthe, fut bâti proche de l'hôtel de Malthe pour la commodité des commandeurs, qui s'ennuyant d'être à la campagne, se retirèrent dans la ville, et transférèrent dans cet oratoire le service qui se faisait à Libdos.

Ancien gouvernement politique de la ville de Toul.

Nous supposons que l'ancien gouvernement des *Leuquois* était dans son origine le même que celui des Sequanois, des Heduens, des Allobroges et des autres peuples de la Gaule. Ils avaient des chefs, élus par les suffrages du peuple, qu'ils appelaient *princes*, dont la dignité était personnelle et ne passait pas à leurs descendans (1). C'est apparemment ce privilége de se choisir des magistrats pour les gouverner selon les lois municipales des Gaules, que Jules-César laissa aux Leuquois, et dont a voulu parler Pline, lorsqu'il dit qu'il les laissa dans leur liberté. Auguste leur confirma ce privilège, puisqu'ils étaient encore libres du temps de Pline. Il paraît même par la vie de St.-Loup évêque de Troyes, que les Leuquois en jouissaient encore du temps de ce saint évêque; car nous lisons qu'il était né à Toul, d'une famille très illustre et distinguée par la dignité de sénateur.

Le magistrat ou gouverneur de la ville de Toul s'appelait anciennement *Regulus*, c'est le nom qu'Adson abbé de *Montier-en-Der* lui donne dans la vie de St. Mansuy, en parlant de l'état, où ce saint trouva cette ville, lorsqu'il y fit sa première mission. On a traduit ce mot par celui de *comte*. Depuis Constantin on donna le nom de comtes aux gouverneurs des villes, et de ducs aux gouverneurs des provinces, ainsi que nous l'apprenons de l'historien Zozime (2). Les rois francs en usèrent de même, comme le témoigne Grégoire de Tours (3).

Les monumens anciens de Toul parlent de deux comtes qui gouvernèrent la ville de Toul au septième siècle sous l'épiscopat de Teudefride et d'Eborin: *Teudeufridus quidem regis Dagoberti familiaris obtinuit*, *Bettone comite urbis*, et plus bas dans l'abrégé historique d'Eborin: *Hildegarius comes urbis, villas ecclesiæ jussu regis, guerpivit.*

On croit que Dagobert I, qui avait doté magnifiquement l'église de Toul (4), donna encore à ses évêques la juridiction

(1) Strabo l. 4,
(2) Zozim.
(3) Greg. Turon. l. 7. c. 1. l. 8. c. 18.
(4) Benoit, hist. de Toul, p. 226 et suiv.

dans l'étendue de la ville de Toul et de son territoire, qu'on nomma alors *Ban-Royal;* juridiction qui attribua à l'évêque la jouissance de tout le temporel, telle que les autres comtes l'avaient dans les villes de leur dépendance.

Dans la suite, les rois dépouillèrent les évêques de Toul, de cette juridiction et nommèrent des *Comtes*, pour rendre la justice dans la ville de Toul et dans l'étendue de son district. Ces comtes avaient ordinairement sept échevins. Ils jugeaient de toutes les affaires, tant civiles que criminelles, et ils tenaient pour ce sujet leurs assises quatre fois le mois en quatre lieux différens de leur ressort; excepté lorsque les comtes extraordinaires appelés *Missi Dominici*, venaient pour entendre les plaintes du peuple, et réformer les jugemens des comtes ou gouverneurs. Ceux-ci résidaient dans le chef-lieu de leur juridiction, et ils y donnaient audience, au commencement dans les places publiques, dans la suite aux portes des églises, et enfin dans une salle qui s'appelait *Mallum publicum.*

Ils jugeaient sommairement les causes des veuves, des orphelins et des pauvres. Ils désignaient aux parties, des avocats qu'ils nommaient *Clamatores*, lesquels exposaient leurs griefs en peu de paroles, surtout lorsqu'il ne s'agissait que du civil; mais dans le criminel, l'accusé plaidait lui-même sa cause. Si les juges le trouvaient coupable, ils le punissaient, après l'avoir entendu, selon la grandeur de sa faute: s'ils le jugeaient innocent, outre qu'il était renvoyé absout, les juges inférieurs, qui l'avaient condamné, étaient eux-mêmes condamnés à une amende.

On ne trouve dans les titres de Toul que les comtes *Adeliphe* et *Gérard*, qui aient exercé la justice dans Toul sous les rois de la seconde race. Le premier fut avoué de cette église sous l'épiscopat d'Arnald, et Charles-le-Gros lui donna en 886 et 887, le gouvernement du fisc au domaine royal. L'autre était avoué de l'abbaye de Saint-Evre : on lit dans la Diplomatique, qu'il s'empara de quelques biens de l'église de Toul, et que pour se rendre plus redoutable, il éleva quelques forteresses dans le *Ban-Royal* de cette ville, contre le privilège de Dagobert; mais l'évêque Arnoû en ayant porté ses plaintes au roi Arnoul, ce prince condamna Gérard à réparer le dommage qu'il avait fait à l'église, et confirma la chartre du roi Dagobert.

On trouve dans une chartre de Charles-le-Chauve de 883, et dans deux autres de 892, et 894, d'Arnoul roi de Germanie, que *Vicherey* dans le Saintois, *in pago Segintensi*, était dans le comté du comte *Hugues*. Ce comte *Hugues* n'était-il pas aussi comte de Toul, car le Toulois confinait au *Saintois.*

Ces comtes de Toul nommés par les évêques, n'étaient à proprement parler que ce qu'on a appelé depuis *Advoués*, *Advocati* (1), ou des baillifs ou gouverneurs établis par les évêques, pour rendre en leur nom la justice, défendre le temporel du clergé, commander les troupes en temps de guerre, régler la police et le bon ordre dans la ville.

On assignait à ces comtes pour pension une certaines quantité de blé et d'avoine, sur les prébendes des chanoines et sur les villages du comté; ils avaient une maison ou hôtel dans la ville, le revenu entier de quatre villages, qu'on appelait pour cela *Bannum Comitis* le ban du comte, le tiers des amendes, le quart dans les droits d'entrée et de haut conduit, et le droit de gîte chez tous les sujets tant de l'évêque que du chapitre. Les anciens statuts avaient marqué l'étendue de ce droit; mais comme on eut lieu de craindre que les comtes ne le portassent plus loin, il fut changé en certaine quantité de pain, de viande, de vin, de bière qu'on obligea les sujets de leur fournir, outre les deux deniers toulois qu'ils leur payaient tous les ans.

Dans les commencemens, l'emploi de ces comtes ne durait qu'autant qu'il plai-

(1) Benoit. Hist. de Toul, p. 127.

sait aux évêques, et on ne le regardait que comme une commission qu'on ôtait à celui qui l'avait, quand il en usait mal. L'évêque Udon, successeur de St. Léon IX, ayant destitué le comte Arnoû pour ses exactions, donna le comté à Frideric. Mais dans la suite cette dignité devint héréditaire dans les familles, en sorte que l'on pouvait l'engager ou l'aliéner, comme un bien propre; les filles même n'en furent point exclues et la donnèrent à leurs maris. Les évêques de Toul tâchèrent inutilement de supprimer cette dignité ou de la réunir à leur domaine, elle dura jusque vers la fin du treizième siècle. Nous allons donner ici la suite de ces comtes.

I. L'empereur Henry l'Oiseleur ayant réuni le comté de Toul à son domaine, le rendit ensuite à l'évêque S. Gauzelin. Nous trouvons sous ce saint, *Vido* comte de Toul.

II. Beralde de Vandœuvre, prend le titre de comte de Toul; dans une chartre de l'évêque Saint Gérard de l'an 964.

III. En 966, *Raimbaldus* ou *Regimboldus*, était comte de Toul, il est nommé dans le titre de fondation de l'abbaye de Vergaville de cette année : *in Tullensi parochia, in Comitatu Mortisna, ubi Regimboldus præest, Ecclesiam Roserolis*; peut-être Rosières sur la Montagne, ou Rosières sur la Meurthe. Ne serait-ce pas le comte *Regimboldus*, qui est représenté à Remiremont sur une agathe gravée qui est enchâssée dans la porte du tabernacle de l'église du chapitre : on voit un seigneur assis qui présente à une abbesse ou à une religieuse à genoux un écrit qu'il tient en sa main, avec ce mot, *Regimboldus*. Dans le nécrologe de Remiremont on lit : *Rembaldus Comes dedit quosdam servos Sancto Petro*.

IV. Scindebald, comte de Toul en 971, comme il paraît par le titre de fondation de la Maison-Dieu de Toul, faite par St. Gérard.

V. Ancelin *ou* Azelin (1), frère de l'évêque saint Gérard, succéda à Scindebald, dans la dignité de comte de Toul.

(1) Hist. de Lorr. T. 2, nouv. édit.

VI. Alberic moine de l'abbaye de Trois-Fontaines, ordre de Citeaux, fait mention d'*Ulric* comte de Toul, qui jouissait de cet emploi sous l'évêque Bertholde en 1000.

VII. En 1004, Thierry comte de Toul, eut différent avec Eudes comte de Champagne. *Balderic l.* 1 *c.* 35.

VIII. En 1019, Raimbauld, seigneur de Fontenoy en Vôge et de Charmes sur Moselle, fit son serment de fidélité entre les mains de l'évêque Bertholde, pour le comté de Toul.

IX. A Raimbauld, succéda Renard ou Renaud I son fils aîné, dans le comté de Toul. Il se fit religieux dans l'abbaye de St.-Evre.

X. Renard II, son frère cadet dénommé dans une chartre de l'évêque Brunon en 1034 lui succéda. Renard avait un frère nommé Gibuin, princier de l'église de Toul (2), et deux filles appelées *Gertrude* et *Lutgarde*.

XI. A Renard II, succéda Renard III, fils de Renard II, qui donna sa fille *Gertrude* en mariage à Frideric, lequel fut nommé comte de Toul vers 1050.

XII. Frideric I, succéda à Renard III son beau-père, mort sans enfans mâles. Le comte Frideric eut de son épouse Gertrude, deux fils, Frideric II qui suit, et Henry qui fut évêque de Liége. Alberic parle de ces deux fils sous l'an 1076.

XIII. Frideric I, eut pour successeur au comté de Toul Arnoû, qui auparavant en était avoué, comme le témoigne un titre de l'évêque Udon de 1057. Ce titre est une sentence synodale contre les habitans de *Varengeville*, à laquelle Arnoû souscrivit en qualité d'avoué de Toul : *signum Arnulphi comitis advocati Leucorum*. Arnoû avait épousé *Aremberge* de Rortey, de laquelle il eut *Ulric* avoué de l'église de Toul.

XIV. Frideric II, seigneur de Fontenoy en Vôges, succéda à Arnoû dans le comté de Toul. Il était fils de Frideric I. On voit la signature de Frideric II, dans un titre de l'évêque Pibon pour l'abbaye de Saint-Evre de l'an 1072.

(2) Benoit, hist. de Toul, p. 132.

XV. Renard IV, comte de Toul, fils de Frideric II, était déjà comte de Toul en 1076 ; il prit la croix au concile de Clermont, et fit le voyage de la Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon. La veuve du comte Renard épousa en secondes nôces Renaud I, comte de Bar.

XVI. Pierre comte de Toul, frère de Renaud IV, fit le voyage d'outremer en 1096. Il est dénommé dans le titre de fondation de Saint-Pierre-Mont : *Comes Petrus Frater Renaldi Tullensis Comitis.* Il avait épousé *Helvide*, qui fut inhumée à l'entrée du cloître de saint Mansuy, où l'on voit son tombeau avec cette épitaphe : *Obiit Helvides uxor Petri Vicecomitis.* Il en eut deux filles, dont l'une fut mère d'*Adalberon* évêque de Metz en 1131, la seconde fut mère de *Pierre* évêque de Toul.

XVII. Frideric III, fils de *Renard* IV, succéda à son oncle Pierre dans le comté de Toul, après l'an 1118. Il épousa en premières nôces *Adelaïde* fille de *Hugues d'Egesheim* neveu de saint Léon IX, et en secondes nôces il épousa *Flavide*, sœur ou fille du duc Mathieu.

Nous savons certainement que Frédéric III, comte de Toul épousa *Giselle de Vaudémont*, laquelle épousa en secondes nôces Renaud comte de Bar. Il faut donc dire que *Giselle* est la même que *Flavide*, ou avouer que Frideric épousa *Giselle* en troisièmes nôces.

XVIII. Henry comte de Toul, frère de Frideric III, a souscrit au concile provincial tenu à Toul en présence d'Adalberon archevêque de Trèves.

XIX. Frideric IV, sire de Fontenoy en Vôges et de Charmes sur Moselle, succéda à Henry son père dans le comté de Toul. Il épousa *Halvide de Lorraine*, fille du duc Simon I et *d'Adelaïde de Querfort*, sœur de l'empereur Lothaire, dont il ne laissa qu'une fille unique nommée *Bertrix*, mariée à *Mathieu de Lorraine*, fils du duc Mathieu I. Frideric IV, vivait encore en 1165, et mourut au retour de son voyage de la Terre-Sainte. En 1152, le moine Alberic, Chronic. *ad ann.* 1165, fait mention de *Simon de Toul.* On trouve aussi *Jean de Toul. Viguier p.* 154.

XX. Mathieu de Lorraine comte de Toul, épousa *Beatrix de Fontenoy* sa cousine germaine, fille de *Rainard de Don-Martin.* Il vivait encore en 1194 et laissa trois fils, *Frideric V*, *Renaud* sire de Coussey et *Renard.* Il mourut au château de Fontenoy, et fut enterré dans l'abbaye de Clairlieu.

XXI. Frideric V, comte de Toul fils de Mathieu de Lorraine, sire de Fontenoy en Vôges, épousa *Agnès* ou *Agnelle* ou *Gegnelle* de Commercy, et engagea en 1202, son comté de Toul à *Mathieu de Lorraine évêque de Toul*, pour la somme de trois-cent-cinquante livres provenésiennes. Frideric et Renard de Lorraine son frère, prirent la croix en 1214, et firent le voyage de la Terre-Sainte avec plusieurs chanoines et bourgeois de Toul.

XXII. Eudes de Lorraine fils de Frideric V, comte de Toul, épousa *Isabelle de Parroye.*

Les maires et échevins de la ville de Toul, se mirent en 1300, sous la protection du roi Philippe-le-Bel, moyennant quelques services qu'ils s'obligèrent de lui rendre ; déclarant *qu'ils sont de franche condition, et ne doivent rien ni à l'empereur, ni à l'évêque, ni au chapitre de Toul, et qu'ils sont bien au nombre de* 200 *feux.*

Vers l'an 1310, l'empereur Henri VII, donna à Thiébaut II, duc de Lorraine, la garde du gouvernement de la ville de Toul, qui lui appartenait et à l'empire, pour lui et ses successeurs à perpétuité.

Nous lisons qu'en 1324, *Jean, sire de Toul*, chevalier, s'engage de servir le duc de Lorraine contre ceux de Metz.

Ferri, VI du nom comte de Toul, et troisième du nom duc de Lorraine, fils du duc Mathieu II et de *Catherine de Limbourg*, acheta le comté de Toul *d'Eudes* son parent, en remboursant toutes les sommes pour lesquelles il était engagé aux

évêques de Toul; mais en 1261, Gilles de Sorcy, évêque de Toul, retira ce comté des mains de ce prince et le réunit pour toujours à son domaine, *Hist de Lorr.*, *tome 2, première édition, p.* ccccIxxxvj, *preuves.*

Entre les enfans du duc Ferri III, on rapporte en quatrième lieu *Jean comte de Toul;* il est nommé Jean de Nancy, dans un titre de l'abbaye de Senones, de l'an 1268, et Jean de *Neuviller* dans un autre titre de l'an 1286. Il mourut le 6 septembre 1295, et fut enterré au cloître de Beaupré, où on lisait cette épitaphe : *Cy gist Messire Jehan de Toul, qui fut mort l'an* M.CC.LXXXXV.

Thiébaut comte de Toul, mourut en 1359, et fut enterré dans l'église des chanoines réguliers de Lunéville, où nous avons vu son épitaphe en ces termes : *Cy gist Thiébaut de Toul Ecuyer, qui mourut l'an* M. CCC. LIX. *la vigile de saint Jean-Baptiste.* Les trois alérions sont fort bien marqués sur son écu; son casque était suspendu sur son mausolée.

Nous ne savons quand cette maison des comtes de Toul de la maison de Lorraine fut éteinte.

Pour concilier ce qu'on lit en divers endroits des princes de Lorraine, qui ont porté le nom de *Toul*, je crois qu'il faut reconnaître deux branches de comtes de Toul, l'une résidant à Toul, et l'autre demeurant à Lunéville ou aux environs.

Les comtes et ducs de Bar eurent aussi part à la garde et protection de la ville de Toul. Edouard comte de Bar, en 1311, prit cette ville sous sa sauve-garde.

Outre le comte de Toul, dont nous avons parlé, qui était comme le chef du conseil de l'évêché pour le temporel, l'évêque avait encore d'autres officiers pour l'administration de la justice. Ces officiers étaient le vicomte, l'avoué, le sénéchal, l'œconome, le chambellan et un écuyer. Ces offices furent remplis jusque sous les derniers évêques.

Il y avait aussi entre les nobles vassaux de l'évêché de Toul, des *Pairs* pour être les juges des fiefs, et assister à tous les combats qui se donnaient entre les sujets de l'évêque. Les seigneuries de Séraumont et de Ménil-la-Tour, étaient érigées en pairies.

L'empereur Charles IV, dans un diplôme appelé communément *la Bulle d'or*, parce qu'elle est scellée en or, permet aux bourgeois de Toul de fortifier leur ville, d'y faire des fossés, des murailles, des tours et autres défenses nécessaires, pour la conservation de ladite ville et de ses habitans.

En second lieu il leur permet de punir les malfaiteurs suivant la qualité du délit, et de les condamner à des amendes convenables. En même temps il leur donne pouvoir d'imposer et de lever les tailles et contributions, qui seront employées de même que les amendes susdites, aux usages nécessaires pour la commodité et l'utilité de ladite ville.

Comme aussi de faire des statuts et ordonnances, suivant l'exigence des temps et des affaires. En outre, le même empereur approuve le collège des magistrats de la ville de Toul, à qui il permet d'user du coffre, de la cloche et du sceau public, ainsi qu'il se pratiquait de temps immémorial.

Enfin, il approuve, ratifie et renouvelle tous et un chacun des priviléges, grâces, indults, droits et immunités donnés et accordés à ladite ville de Toul, par les empereurs ses prédécesseurs; comme lui étant et lui ayant toujours été, ladite ville et ses habitans fidèles, affectionnés et obéissants, de même qu'à l'empire Romain.

Cette bulle d'or est datée de Prague, le 13 des calendes de Mars, l'an 1367; elle est en latin et en parchemin; le sceau est d'or, du poids d'environ huit pistoles, avec la figure de l'empereur assis, revêtu des habits impériaux avec cette légende : *Carolus Imperator semper Augustus et Bohemiæ Rex.* On voit au revers le capitole avec cette inscription : *Aurea Roma caput mundi Regis Orbis Regna Rotundi.*

La ville de Toul, comme *Cité Impériale*, a joui de toutes les immunités franchises et privilèges, dont jouissaient les villes d'Allemagne, qui ont titre de *Cités Impériales;* les rois et les empereurs d'Allemagne ont reconnu et confirmé ces privilèges.

Lorsque Henry II roi de France se rendit maître de la ville de Toul, du consentement des bourgeois en 1552, il leur promit de leur conserver leurs privilèges, et de les maintenir dans les libertés dont jouissent les autres villes impériales. Ses successeurs en ont usé de même. C'est ainsi que la ville de Toul de ville impériale qu'elle avait été, passa sous la domination des rois de France, qui la prirent d'abord sous leur protection, et lui donnèrent des *Gardiens*, qui prirent dans la suite le nom de gouverneurs.

Entre les privilèges et immunités dont jouissent les bourgeois de Toul, on remarque ceux-ci: ils choisissent leurs magistrats, qui avaient séance dans les diètes de l'empire. L'empereur Maximilien leur donna le titre de *Nobles*, et Ferdinand leur confirma cette qualité.

Ils avaient le gouvernement de la ville et le droit de faire la guerre aux princes et de conclure avec eux des traités. En un mot ils partageaient avec l'évêque les droits régaliens.

Un homme de roture en épousant une femme de qualité de Lorraine et du Barrois, pouvait posséder des fiefs et des seigneuries; parce que comme bourgeois d'une ville libre, sa condition paraissait égaler celle des nobles.

Ils avaient par conséquent tous les droits de la noblesse, de même qu'en jouissent les bourgeois de toutes les villes libres d'Allemagne: tels que sont les droits de chasse et de pêche, d'avoir colombier et port-d'armes, de n'être obligé à aucune bannalité qu'à celle qu'ils s'imposaient eux-mêmes pour le bien et l'utilité de leur gouvernement. C'est pour maintenir ces nobles privilèges que les bourgeois de Toul ont souvent eu recours à nos rois, en demandant leur protection.

Toul est la capitale du pays Toulois, chef-lieu d'un bailliage et siége présidial, d'une subdélégation et d'un bureau des finances.

Le bailliage de Toul a été créé par édit du mois d'août 1634, et le présidial par édit de février 1685. Il est régi par le droit Romain et les usages locaux, rédigés en coutume particulière, en exécution de la déclaration du roi, du 24 février 1741.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire ou maître-échevin électif, de trois échevins alternatifs, d'un quatrième échevin et d'un receveur électifs, de deux assesseurs titulaires, d'un procureur-syndic, et d'un secrétaire-greffier. Il y a aussi un huissier-royal et six sergens de ville.

Les officiers de l'hôtel-de-ville sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

L'exercice des maires et échevins électifs dure deux années, et celle du receveur six. Quand ils est question de les remplacer, on assemble les députés des paroisses pour donner leurs voix, et leur choix étant fait, à raison de trois sujets pour chaque place vacante, on dresse un procès-verbal, qui contient les noms des candidats qui ont le plus grand nombre de suffrages, parmi lesquels le roi en choisit le tiers pour remplacer ceux des officiers, qui ont fini leur exercice; le tout, suivant l'avis qu'en donne l'intendant de la province.

La ville de Toul a un gouverneur particulier, un lieutenant de roi et un major.

Il y a à Toul un fort beau corps de casernes pour l'infanterie et la cavalérie. La garnison ordinaire est composée de 3 bataillons et de 2 escadrons. Il y a aussi un corps de milice, composé de huit compagnies bourgeoises, pour servir à la garde des portes lorsqu'il n'y a point de garnison. Il y réside un ingénieur en chef pour les fortifications, un commissaire ordonnateur

des guerres, un trésorier particulier de l'extraordinaire des guerres et un garde d'artillerie.

TOULON. — Je ne trouve *Toulon* dans aucun des pouillés des diocèses de Metz, Toul et Verdun, ni dans la liste de M. Beugnon, ni dans celle de M. Durival. C'était pourtant un lieu considérable, puisqu'en 1399, Robert duc de Bar donna à Edouard son fils, entr'autres choses *la ville, châtel et châtellenie de Toulon*, et qu'en 1443, *Jean de Toulon* était voué de Nomeny. *Voyez l'histoire de Lorraine, tome* 2, *page* DC. LXXII, et la *Notice de Lorraine* à l'art. Nomeny.

TOUR-EN-ARDENNE (LA). — La Tour-en-Ardenne, lieu autrefois fameux et bien fortifié. » Nous lisons dans la » chronique de Vigneule qu'en 1434, le » Damoiseau de la Marche, accompagné » des Liégeois et de ceux de la Terre com» mune, allèrent devant la Tour en Ar» denne, en laquelle alors était Vachelin » de la Tour, avec plusieurs autres mau» vais garçons, et fut ladite place prise et » abattue, sauve la vie de ceux qui la te» naient, autrement ils ne se fussent pas » rendus ».

Je ne sais si cette forteresse fut rebâtie, il n'en est plus fait mention depuis ce temps-là.

TOUR-EN-VOIVRE (LA). — La Tour-en-Voivre, village annexe de Joinville, diocèse de Metz, bailliage de Thiaucourt, recette de Saint-Mihiel, situé sur l'Iron, à trois lieues de Thiaucourt, sur le chemin de Verdun à Metz, au nord de Saint-Mihiel, assez près de Mars-la-Tour. M. le comte de la Tour de Savonière en est seigneur haut, moyen et bas justicier, la justice y est exercée par ses officiers; cour souveraine de Nancy. Il y a en ce lieu un château et environ trente-deux habitans.

Le ban de *Suzémont* est un ban séparé, quoiqu'enclavé dans la terre et seigneurie de la Tour et de sa dépendance. Il y a une maison à M. le comte de la Tour de Savonière, un maire particulier, et onze ou douze habitans.

Il est parlé dans saint Grégoire de Tours de *castrum Vabrense*, le château de Voivre, que quelques uns croient être *Hattonchatel* (1). Mais s'il est vrai que ce lieu tire son nom de Hatton évêque de Verdun, qui y fit bâtir une forteresse après l'an 847, qui est la première année de son épiscopat, on ne peut pas l'entendre de *castrun Vabrense*, dont parle Grégoire de Tours, qui est mort en 595. On pourrait conjecturer que *castrum Vabrense* est la Tour-en-Voivre, ou Mars-la-Tour, mais on n'a aucune preuve pour l'assurer.

On connait en Lorraine la maison de la Tour, qui est ancienne et qui y a figuré avec honneur, dès l'an 1220. La terre de la Tour-en-Voivre entre ensuite dans la maison de Salm. Elle fut possédée ensuite par la maison de Haraucourt, et en 1657, elle appartenait à Jean de Lamberty baron de Condé.

Venchelin-de-la-Tour, comme il est nommé dans la chronique de Metz (1), ou plutôt *Ancherin* ou *Anchelin*, ou *Venceslas* de la Tour, ou peut-être *Angerric*, est célèbre dans l'histoire de Lorraine. Il était bailly de Vitry en 1457, se trouva avec ceux de Metz au siége de Montereau-fault-Yone; et après la prise de cette place, il s'en revint à Metz avec les soldats messins, avec qui il s'était associé. Ils y arrivèrent le 16 décembre après vêpres en magnifiques équipages et décorés du collier de l'ordre que le Bâtard d'Orléans leur avait donné.

En 1440, le même Venchelin de la Tour fut fait prisonnier dans la guerre qui s'émût entre le comte de Vaudémont et les Lorrains. Il fut mené en prison à Joinville et y demeura entre les mains du comte de Vaudémont jusqu'à ce que le roi Charles VII, étant venu à Saint-Mihiel et à Bar-le-

(1) Grégor. Turon. Hist. Franc. p. 428.
(2) Chronique du doyen de St. Thiébaut ad an. 1457. p.

duc, ledit Venchelin fut relâché au mois de février 1441.

Henry de la Tour, frère ou fils de Venchelin, prit le village de Moulin, et brûla le pays des environs. La Chronique mss. de Metz en vers, dit :

Par l'an mille quatre cens et quinze,
Fut la ville de Moulin prinse,
Par Seigneur Henry de la Tour,
Et brala le pays d'alentour.

Léopold I, duc de Lorraine, par ses patentes qui sont de l'an 1712, honora du titre de comte, Jean seigneur de la Tour-en-Voivre pour lui et ses hoirs.

Nous connaissons encore d'autres lieux qui portent le nom *de la Tour*, dont nous dirons quelques mots.

La Tour, nom d'une mairie et d'une communauté, dont les sujets habitent des maisons située à Gorcieux, la Cotte, Rennegoutte et la Houssière. Cette dénomination *de la Tour*, vient d'une forte tour, qui était anciennement à Corcieux.

La Tour, hameau du ban d'Arches, à deux lieues de Remiremont.

La Tour, fief et maison forte, paroisse deChaumont sur Aire, à M. de la Faloise. Il n'y a qu'un fermier.

La Tour de Monthairon, de la paroisse d'Ansémont ou Anselmont, diocèse de Verdun, office de Souilly. M. le comte de Fontenoy, à qui cette tour appartient, en est seigneur haut, moyen et bas justicier; recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La Tour d'Afflèville, fief situé dans le bourg de Foug.

La Tour, maison-fief située au village de Aironville, appartenant à M. Petit; bailliage de Bar.

TOUTAINVILLE. — Toutainville ou Totainville, *Totanivilla*, à deux lieues au nord-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul. St. Remy est patron de l'église. Totainville est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Nancy. Le chapitre de Remiremont et M. de Bassompierre y sont seigneurs.

TRARBACH. — Trarbach, ou Traerbach, petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, située à l'extrémité du Hundsruck, à huit lieues au-dessous de Trèves et à peu-près à égale distance de Coblentz, sur la Moselle, diocèse de Trèves, dans le comté de Spanheim. Le vin qui y croit est fort estimé; on tire des ardoises de ses montagnes.

Trarbach était ci-devant une place importante par sa situation sur une montagne, qui dominait sur le passage de la Moselle, ayant le château de Starkerberg au nord sur la même montagne. Le poste de Trarbach a donné de grandes inquiétudes à la Lorraine pendant les dernières guerres, à cause des partis de sa garnison, qui couraient dans le pays, jusqu'en 1734, que cette place fut démantelée.

Le duc de Malboroug en 1704, se rendit maître de Trarbach, mais il l'abandonna bientôt après, ayant appris que l'armée de France approchait. Il laissa une bonne garnison à Trèves, mais qui n'y demeura pas long-temps. Enfin la forteresse de Trarbach fut prise et entièrement démolie par M. le maréchal de Belle-Isle en 1734.

Mont-Royal est situé vis-à-vis Trarbach; il est presqu'entièrement environné de la Moselle et fut fortifié régulièrement en 1680, par les ordres de Louis XIV. Le motif ou le prétexte de cette nouvelle entreprise, fut que le roi voulait, par cette forteresse, assurer les terres, qui avaient été réunies à son domaine, et en particulier celles du Palatinat, qui appartenaient à madame la duchesse d'Orléans sa belle-sœur. Lobkovitz fut envoyé vers le maréchal de Créqui pour porter ses plaintes de cette entreprise, qu'il disait être contraire aux conditions de la trève, par lesquelles il était stipulé que les choses demeureraient en l'état où elles étaient auparavant. Le maréchal de Crequi n'eut point d'égard à ses remontrances, et continua les ouvrages du *Fort-Louis*, avec une diligence extraordinaire, y faisant travailler nuit et jour une multitude d'ouvriers de toute sorte.

Comme la chose intéressait plusieurs

princes d'Allemagne, ils insistèrent si fortement à la paix de Riswik en 1692, qu'enfin il fut accordé par l'article XXV, que le *Fort-Louis* serait démoli ; ce qui fut exécuté en 1698.

TREMBLECOURT. — Tremblecourt, *Tremblecuria*, village situé à trois lieues au sud-ouest de Pont-à-Mousson, à deux et demie de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy, diocèse de Toul. Les héritiers de M. de Montrichier sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers; la justice y est exercée par leur juge-garde. Il y à Tremblecourt près de trente-six habitans, et un château aux seigneurs.

TREMONT ET RENUSSON. — Tremont, *Tremontium*, village à une lieue de l'abbaye de Jendeures, deux et demie au sud-ouest de Bar, diocèse de Toul, doyenné de Robert-Espagne, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église a pour patron saint Menge. On compte en ce lieu quatre-vingts habitans.

M. de Beurges, connu sous le nom de Renusson, en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier; la justice y est exercée par son juge-garde.

Le château de *Renesson* ou Renusson est à quelques pas de Tremont et de sa paroisse, sur la rivière de Saulx, dont M. de Beurges est aussi seul seigneur; la justice de Renesson est particulière, et séparée de celle de Tremont, quoiqu'elles n'ayent depuis long-temps qu'un même seigneur. Ce château est flanqué de tours, entouré de fossés remplis d'eau, avec pont-levis.

TRESSANGE.—*Tressangium*, village à une demi-lieu d'Aumetz, trois lieues au levant de Villers-la-Montagne. Ludlange et Gondrange, hameaux en dépendent, et ne forment avec ce village qu'une seule et même communauté, dont M. le baron d'Eltz est seigneur, haut, moyen et bas justicier : diocèse de Trèves, bailliage de Villers-la-Montagne, cour souveraine de Nancy; ce village et les hameaux contiennent environ trente habitans.

TREVEREZ. — Treverez, *Treverium*, village de France, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont, parlement de Paris; l'église a pour patron St. Hilaire. Seigneurs, les héritiers de M. de Castaja. Il y a audit lieu une prévôté qui exerce sa juridiction sur Treverez, Saint-Joire, La Neuveville-aux-Bois, et la forge.

TRÈVES. — La ville de Trèves, capitale de l'archevêché et électorat de même nom, est située sur la basse Moselle entre Metz et Coblentz; à dix-huit lieues au-dessus de cette première ville et 22 au-dessous de la seconde, à 30 lieues de Mayence à l'Orient, et près de 40 lieues de Cologne vers le nord.

On convient que la ville de Trèves est une des plus anciennes des Gaules : mais dans le pays on lui attribue une antiquité excessive, puisqu'on prétend qu'elle est de treize cents ans plus ancienne que Rome, suivant cette inscription :

Ante Romam Treviris Stetit annis mille trecentis.

Cette antiquité excessive a été soutenue par plusieurs écrivains, qui se sont copiés l'un l'autre, sans donner aucune preuve de leur sentiment. Les uns disent que la ville de Trèves a été bâtie du temps d'Abraham, l'an du monde 2440. Les autres que Trebata fils de Ninus, fuyant Semiramis, sa marâtre et ses amours incestueux, en jeta les fondemens ; et que l'an 1200, de l'ère chrétienne, on trouva dans de vieilles masures, une pierre avec l'inscription que nous venons de rapporter. Il y en a au contraire qui ont écrit que Trebata qui a donné son nom à cette ville, était Germain d'origine, et que les Tréviriens, comme le reste des Gaulois, descendaient des Celtes. Cette diversité d'opinions nous montre l'obscurité de l'origine de Trèves.

On sait que du temps de Jules-César, la ville et le pays de Trèves se nommaient *Treviri*. Jules-César dit que cette ville avait beaucoup de bonnes troupes de

pied et de cheval, et que la cavalerie Trévirienne était en grande réputation dans toute la Gaule. *Equitum Trevirorum inter Gallos virtutis opinionem esse singularem* (1). *Pomponius Mela*, dit que les Tréviriens passaient pour les peuples les plus célèbres de la Belgique (2), aussi Trèves était-elle la capitale de la première Belgique.

On croit que pour punir les bourgeois de Trèves de s'être révoltés contre les Romains et de s'être attachés à Classicus et à Tutor tous deux Tréviriens et hommes opulens, auteurs de la révolte, ils furent privés de leur liberté : *Treviri liberi antea*, dit Pline (3). Mais il est croyable que l'empereur Auguste les rétablit dans leur état de ville libre, d'où vient que dans la suite les Romains donnèrent à cette ville le nom *d'Augusta Trevirorum*. Et Flavius Vopiscus dans la vie de Florien, rapporte la lettre que le sénat Romain écrivit aux Tréviriens, dans laquelle il leur dit qu'ils sont et ont toujours été libres : *Ut estis liberi et semper fuistis, lætari vos credimus.* Florien vivait près de deux cents ans après Pline.

Quand à l'origine des Tréviriens, nommés en latin *Treviri*, *Treveri*, ou *Triveri*, ou selon la Notice de l'empire, *Triberi*, Tacite témoigne qu'ils étaient *Germains* (4). En parlant des *Treviri* et des *Nervii*, il dit qu'ils avaient l'ambition d'affecter une origine Germanique, comme si la gloire de cette origine les faisait différer de la figure et de l'humeur fainéante des Gaulois. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puisqu'il est prouvé qu'ils étaient originaires de la Germanie ; quoiqu'on ne sache pas au juste en quelle contrée de la Germanie ils aient eu leur demeure, ni en quel temps ils ont passé le Rhin. Depuis leur entrée dans les Gaules, les Tréviriens furent toujours regardés comme Belges.

Les bornes du pays des Tréviriens ne paraissent pas avoir toujours été les mêmes ; quoique du côté du couchant et au midi il n'y ait pas eu beaucoup de changement. La Meuse sépara toujours les *Remois* et les *Nerviens* des Tréviriens, comme nous l'apprennent César, Ptolémée et les autres ; et du côté du midi, les Tréviriens confinaient au pays des *Mediomatriciens*, ou le pays Messin : on ne peut néanmoins assigner les bornes précises des deux peuples. Du côté de l'orient et du côté du septentrion, les limites des Tréviriens paraissent avoir changées en différens temps. Lorsque César faisait la guerre dans les Gaules, les Segniens, *Segni*, les *Condrusiens* (1), *Condrusii*, les Cérésiens (2) *Cœresii*, les Pémaniens, *Pœmani*, ou ceux du pays de Liége, habitaient au nord des Tréviriens, de qui ils dépendaient, et leurs pays à cause de cela se trouvent souvent compris dans celui des Tréviriens.

Du côté de l'orient, le Rhin servait de borne au moins en partie, au pays des Tréviriens. Selon *César l. 4, c. 6 et 10*, et les auteurs de son temps, ils habitaient sur ce fleuve ; mais on ignore quel espace du rivage ils occupaient, et celui qu'ils conservèrent dans la suite, lorsqu'Agrippa, du temps qu'Auguste transporta les *Ubiens* (3) dans la Gaule et les plaça dans le pays des Segniens et des Condrusiens. La situation du pays se trouva alors changée. Les Tréviriens eurent alors au septentrion les *Ubiens* et ceux de Tongres, *Tungrenses* ; les premiers en tirant vers l'orient, et les derniers vers le couchant. Il reste à savoir, si lorsque les Ubiens eurent passé le Rhin, les Tréviriens conservèrent leur ancienne demeure sur ce fleuve, ou s'ils la cédèrent en se retirant dans les terres. C'est ce

(1) Cæsar de Bello Gall. l. 3, c. 11.
(2) Mela l. 5, c. 3.
(3) Plin. l. 4, c. 17.
(4) Tacit. Germ. c. 8.

(1) Ceux du Gondroz.
(2) Ceux de Caros, ou de Caroscovv. dans l'Eyfel.
(3) Ceux de Cologne.

que nous laissons au jugement des savans. Revenons à la ville de Trèves.

Sur le déclin de l'empire romain, comme les peuples de delà le Rhin faisaient continuellement des efforts pour pénétrer dans les Gaules, et pour s'emparer de la ville de Trèves, qui en était comme la clef et le boulevard de ce côté-là, les empereurs romains pour être plus à portée de leur résister, établirent leur demeure à Trèves; en sorte que depuis ce temps-là Trèves fut regardée comme la métropole des Gaules : *Treviris Domicilium Principum clarum*, dit Ammien (1). Venance Fortunat (2) l'appelle *Urbs Nobilium nobilis, atque caput;* la capitale des plus illustres villes de l'empire. Mais les Allemands ou les Germains ayant franchi les barrières que l'empire romain leur avait opposées, la ville de Trèves fut une des premières qui éprouva leur cruauté. Elle fut prise pillée, désolée et brûlée. Salvien qui vivait alors (3) dit qu'en peu d'années elle fut ravagée et ruinée jusqu'à quatre fois. Depuis ce temps elle n'a jamais pu se rétablir. Elle se ressent tellement de ses disgrâces, qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'une ombre de ce qu'elle était autrefois.

Antiquités de la ville de Trèves.

Quoique la ville de Trèves ne soit plus si fameuse qu'elle l'était autrefois, lorsque cinq des principales villes situées sur le Rhin, avec les pays adjacents, lui étaient soumises, elle tient néanmoins encore son rang parmi les villes célèbres et bien peuplées. On y voit encore plusieurs restes de son ancienne grandeur et des vestiges d'antiquités que le temps a épargnés; comme la porte noire, nommée présentement la porte de St.-Siméon, à cause de l'église de ce saint qui a été bâtie dans l'édifice de cette porte. Il y a trois église élevées l'une sur l'autre. Les pierres qui en composent les corniches et les entablemens n'étant pas dans leur perfection, ne paraissent à l'extérieur que comme des pierres brutes.

Le beau pont sur la Moselle, qui est encore un ancien monument des Romains, n'a que huit arcades, qui sont d'une largeur surprenante, construites de pierres de roche noire, dont la base et le fondement sont d'une grandeur énorme. Ces pierres sont liées par de gros crampons de fer enchassés par leur extrémité dans du plomb. Ce pont fut démoli en partie par les ordres du maréchal de Créqui, après sa défaite à Consarbrik en 1675.

On remarque dans la ville de Trèves quatre grosses tours carrées, qu'on croit avoir été bâties par les Romains; l'une auprès du pont, l'autre près la place de la ville auprès du couvent des carmes; la troisième devant la cathédrale et la quatrième derrière la même cathédrale, auprès des PP. Dominicains. Brouverus rapporte que l'on pouvait aller d'une tour à l'autre par des souterrains qui y répondaient.

Les anciens greniers publics étaient autrefois où se voit aujourd'hui l'abbaye d'Horréen, possédée par les dames bénédictines.

Le fameux monument des *Secundins*, dont on parlera ailleurs, est situé à une heure et demie au-dessus de Trèves sur la Moselle. Voyez l'article *Igele* ou *Egele*.

Les Romains avaient un hôtel des monnaies à Trèves, comme dans les autres capitales des provinces; et on voit encore un grand nombre de pièces anciennes frappées dans cette ville. Les pères Brouverus et Viltheim (1) en ont remarqué plusieurs de toutes espèces. Pour les monnaies récentes des archevêques de Trèves, M. de Hontheim, suffragant de Trèves, dans son histoire de Trèves (2) en a fait graver une suite assez complète, depuis l'archevêque Popon jusqu'aujourd'hui; non toutefois sans interruption, car depuis Popon il n'en donne aucune jusqu'à Thierry II, qui vivait en 1212.

(1) Ammian. l. 15, cap. 27.
(2) Venant. Fortunat. l. 10. Carm. 12.
(3) Salvian. Massil. l. 6, de Gubern. Dei.

(1) Vilthem. lib. 1, c. 5.
(2) Hontheim. Hist. Trevir. T. 2.

Le cirque ou l'arène était d'une grandeur et d'une beauté comparable à celui de Rome, *æmulum Romano*, comme parle un panégyriste de l'empereur Constance. Il était de forme ovale, long d'environ cent pas et large de plus de soixante. On y entrait par trois grandes portes accompagnées d'espèces de Tours, qui sont aujourd'hui ruinées pour la plus grande partie. Le cirque était situé à la portée d'un coup de fusil de la vieille porte vers l'orient, au pied d'un côteau. Les degrés sur lesquels se plaçaient les spectateurs, sont à présent couverts de terre, où l'on a planté des vignes.

Les souterrains où l'on renfermait les bêtes destinées aux spectacles, subsistent sous les vignes et sont très-vastes; ils sont bien voûtés, et de 40 pieds de large; on ne peut mesurer la longueur, à cause des terres qui y sont accumulées et qui en ferment l'entrée.

Le fort qui était à la tête du pont bâti sur la Moselle, du côté de la ville, est dit-on, un reste de l'ancien arc de triomphe des empereurs Valentinien et Gratien, au-dessus duquel on voyait autrefois un vaste bassin plein d'eau, où l'on mettait des poissons. L'eau était conduite dans ce bassin par un aquéduc, qui venait de la montagne située vis-à-vis, qu'on dit d'*Apollon*, et les canaux passaient sous la Moselle, comme le croit Brouverus, pour se rendre dans ce bassin.

On dit que le pont de la Moselle était déjà bâti avant que les Romains fussent maitres de Trèves, car on ne trouve nulle part qu'ils y aient bâti un pont. Il était composé de huit grandes arches, soutenues de huit piles, longues de cinquante pieds, larges de vingt-quatre. Les arcades étaient hautes de trente-deux pieds. Sur ce pont étaient deux tours très-solides qui empêchaient qu'on n'y pût passer sans trouver de la résistance.

Le maréchal de Créqui, chagrin de sa défaite arrivée auprès de Consarbrik, à une lieue au-dessus de Trèves, déchargea sa colère sur ce pont et sur les murailles de Trèves, qu'il fit renverser en 1675. On a rétabli ce pont en 1717 et 1718, sur les anciens fondemens.

L'église de Trèves reconnait pour ses premiers apôtres saint Materne, saint Eucher ou Eucaire et saint Valère, que les Trévíriens prétendent leur avoir été envoyés de Rome, immédiatement par l'apôtre saint Pierre; mais on n'apporte pas de solides raisons de cette antiquité, et la suite imprimée des premiers évêques de Trèves est très-suspecte de fausseté, ne se trouvant pas dans les plus anciens manuscrits. Il est très-croyable que Trèves ne reçut la foi de Jésus-Christ, que vers le milieu du troisième siècle, et que ses premiers évêques lui furent envoyés par les papes successeurs de saint Pierre.

La juridiction spirituelle de l'archevêque de Trèves était autrefois très-considérable, car elle s'étendait non-seulement sur toute la première et seconde Belgique, mais aussi sur la première et seconde Germanie. C'est pourquoi on la nommait la seconde Rome, et ses archevêques portaient le titre d'héritiers de saint Pierre. Ils avaient pour suffragans les évêchés de Mayence, de Cologne, de Liége, d'Utrecht, de Strasbourg, de Worms et de Spire; mais depuis que quelques-unes de ces églises ont été érigées en métropoles, il ne reste à l'archevêché de Trèves que trois suffragans, qui sont les évêchés de Metz, Toul et Verdun, tous trois sujets du roi de France.

L'archevêque de Trèves possédait autrefois la primatie des Gaules, et de Germanie; mais depuis la décadence de la ville de Trèves, l'archevêque est déchu de ces prérogatives, ou au moins de leur exercice. Les empereurs ayant cessé d'y résider, on a transporté à l'église d'Arles le titre de primatie des Gaules.

Les archevêques de Trèves commencèrent sous le règnes d'Othon II, vers l'an 975, de se gouverner en princes souverains.

L'archevêque Ludolphe, de la maison

de Saxe, joignit à l'archevêché la dignité électorale vers l'an 1000, suivant l'opinion de ceux qui attribuent l'institution du collége électoral, à l'empereur Othon III. L'électorat de Trèves est borné par celui de Cologne au septentrion, par la Wétéravie à l'orient, par le Palatinat du Rhin et par la Lorraine au midi, et par le Luxembourg à l'occident. L'étendue de cet électorat n'est pas fort grande, mais le pays est extrêmement fertile, et sur tout en vins. La Moselle le coupe en deux parties : la septentrionale confine avec le haut diocèse de Cologne et le pays d'Eyffel ; elle est beaucoup plus agréable et mieux peuplée que la méridionale, qui est du côté de la Lorraine et du palatinat, où il n'y a presque que des bois. Il est composé de 25 bailliages.

L'électeur archevêque de Trèves, prend la qualité d'archi-chancelier de l'empire pour les Gaules et au royaume d'Arles, mais cette dignité n'est qu'un titre imaginaire. L'archevêque est le second des électers, il donne le premier son suffrage dans l'élection de l'empereur et dans toutes les assemblées générales.

L'électeur de Trèves a pour sa résidence ordinaire, deux places considérables et bien fortifiées, savoir : Coblentz, jolie ville au confluent du Rhin et de la Moselle, où il a un beau palais. Cette place fut donnée par l'empereur Henry VII, en 1213, aux électeurs de Trèves, qui l'ont fait fortifier ensuite très-régulièrement.

L'autre place située à l'opposite de Coblentz, sur un rocher au bord du Rhin, est le château *de d'Ehrenbreistein*, ou vulgairement *Hermanstein*, qui est proprement la citadelle de *Coblentz*, situé sur une roche escarpée, presque isolée, et de tous côtés de très-difficile accès. Les ouvrages sont taillés dans le roc. On y voit un canon qu'on dit surpasser en longueur, la célèbre couleuvrine que Louis XIV fit transporter de Nancy à Dunkerque. Le palais de l'électeur de Trèves est au pied de la forteresse, dans un emplacement fort resserré par le Rhin d'un côté, et par un rocher de l'autre. Il est de peu d'apparence, les appartemens sont bas, peu commodes. Près de ce palais est une petite ville nommée *le Dahl*, où habitent la plupart des domestiques de l'électeur. Un pont-volant facilite la communication de ce quartier avec la ville de Coblentz.

La ville de Trèves est située sur la Moselle, à la droite de ce fleuve, dans un vallon fertile et agréable, entre des montagnes de part et d'autre. La montagne qui est à l'orient, était consacrée au dieu Mars, et celle qui est à l'occident à Apollon. Le pays des environs est beaucoup moins beau et moins fertile. Les coteaux qui sont le long de la Moselle, sont couverts de vignes, dont le vin est en réputation, sous le nom de *vin de Moselle*. Le poëte Ausone a décrit le cours de ce fleuve, et les beautés qui se remarquent aux environs, dans son poëme intitulé *Mosella*.

La ville de Trèves est arrosée d'un petit ruisseau, qui avant que d'entrer dans la ville se nomme *Oliva* ou *Olebia*, et à l'entrée de la ville, où est le quartier des drappiers, il prend le nom de *Weberbach*, qui veut dire en allemand, *Ruisseau de drappiers*. Ce ruisseau fait tourner plusieurs moulins dans la ville, et contribue à y entretenir la propreté.

On croit que le capitole de Trèves était autrefois où se voit aujourd'hui l'abbaye de Saint-Martin, dont nous avons parlé ailleurs.

La ville de Trèves, de même que la plupart des villes épiscopales, est remplie d'églises et de maisons religieuses. On dit qu'il n'y a point de ville en Allemagne de la grandeur de celle-ci, où il y ait tant d'églises.

La cathédrale, qui est dédiée à saint Pierre, est un bâtiment vaste et solide, d'une structure différente de celles des autres églises cathédrales, qui sont d'une structure gothique : celle-ci est presque carrée, et la nef n'est soutenue que par

quatre colonnes fort massives. Les pierres en sont d'une grandeur si extraordinaire, que selon l'opinion commune du peuple, on s'est servi de l'assistance du diable pour les mettre en œuvre. La force du bâtiment est peut-être la cause que les Huns, les Francs et les Normands, pendant leurs irruptions, ne l'ont pas ruiné comme les autres anciennes fabriques.

Lorsqu'on ouvrit la terre pour enterrer l'archevêque Lothaire de Metternich, en 1623, on découvrit fort avant dans la terre un gros fragment d'une colonne de marbre noir, bien polie et bien parsemée de taches blanches et cendrées. Cette colonne avait près de sept pieds de diamètre, et sa hauteur, suivant les règles de l'architecture, devait être de près de 40 pieds. On remarque encore aujourd'hui du côté du nord et du midi de cette église, des vestiges d'une très-grande antiquité, dans les murs qui sont de briques liées par un mortier d'une solidité extraordinaire. Ces briques sont carrées de la longueur de 2 paumes ou 8 pouces. Cette cathédrale est aujourd'hui rebâtie presqu'entièrement à la moderne, en forme de croix, et embellie de quantité d'ornemens, depuis l'an 1717.

On conserve dans l'église cathédrale, la tunique de Notre-Seigneur, qui fut trouvée avec d'autres reliques dans le grand autel, en 1512.

Outre la cathédrale, il y a dans Trèves deux églises collégiales : celle de N.-D., *ad gradus*, près la cathédrale, bâtie d'un goût fort singulier et fort délicat; celle de St.-Siméon bâtie sur la porte noire, près de laquelle est une bibliothèque où il y a des livres anciens et quelques manuscrits; celle de St.-Etienne; celle de S.-Paulin hors des murs et près de la ville, dont l'église qui est très-belle, a été rebâtie depuis.

Il y a aussi quatre célèbres abbayes d'hommes, de l'ordre de saint Benoît, qui sont Saint-Mathias, Saint-Martin, Ste.-Marie-aux-Martyrs, et celle de Saint-Maximin hors des murs. Il y a de plus une abbaye de bénédictines, de fondation très-ancienne. Voy. la Not. dans les articles de ces mêmes abbayes.

On compte cinq églises paroissiales à Trèves; les PP. Jésuites y ont un collége. Il y a aussi plusieurs couvents de religieux mendiants, etc.

L'université de Trèves n'est pas bien ancienne. Elle ne fut fondée qu'en 1454, par l'autorité du pape Nicolas V.

Cette ville dans les anciens temps, je veux dire depuis que les empereurs Romains y établirent leur demeure, fut distinguée par les études des langues grecque et latine, et par celles de la jurisprudence et des lois Romaines, de l'éloquence et des belles-lettres. Nous en avons les preuves dans les harangues et autres ouvrages en prose et en vers de ces temps-là, qui subsistent encore aujourd'hui. Mais depuis que les peuples de delà le Rhin eurent franchi cette barrière qu'on leur avait opposée, et qu'ils eurent pris brûlé et saccagé cette grande ville, elle ne s'est pas relevée de ses pertes, et n'a jamais passé pour une place de défense. Sa position même n'est pas favorable pour en faire une place de guerre, surtout de la manière dont on fortifie les places depuis assez long-temps.

La ville de Trèves se trouve située de manière, qu'elle est presque toujours le théâtre de la guerre, lorsque l'empire d'Allemagne et la France prennent les armes l'une contre l'autre; on tombe d'abord sur la ville et sur le territoire de Trèves, qui est d'ordinaire au premier occupant.

En 1300, les Trévíriens furent en guerre avec Henri IV, comte de Luxembourg, à cette occasion : le comte avait établi un bureau dans une île de la Moselle, vis à vis de *Greven-Macheren*, où il levait certains impôts sur les passans. Ceux de Trèves regardant cette nouveauté comme contraire à la liberté de leur commerce, coururent aux armes, détruisirent le bureau, maltraitèrent les commis et firent le dégat dans le Luxembourg.

Le comte de Luxembourg leva de son

côté des troupes, pénétra jusqu'aux portes de Trèves, brûlant et saccageant tout ce qu'il rencontra sur sa route. Il fixa son camp au-delà de la Moselle, du côté de l'abbaye de Saint-Mathias, se répandit dans les faubourgs, y renversa les maisons, abattit les arbres, détruisit les vignes et ravagea les campagnes des environs. Les Tréviriens firent occuper par leurs soldats les chemins en-deçà du fleuve, afin de couper aux Luxembourgeois la retraite, ou d'empêcher qu'ils ne reçussent des vivres.

Au bout de douze jours le comte de Luxembourg songea à faire sa retraite; mais craignant d'être battu s'il tentait le passage de la Moselle, n'ayant pas assez de bateaux pour repasser ce fleuve, ou de périr de faim s'il s'obstinait dans son entreprise, il prit le parti de côtoyer la Moselle et de faire défiler ses troupes vers la Sâre. Mais faisant réflexion que ce serait pour lui un déshonneur de quitter de la sorte son dessein, il retourna sur ses pas, et vint camper ou village de Sainte-Croix, résolu de tout risquer ou de prendre la ville. Son dessein échoua, et on en attribue la cause à un évenement que l'on regarde comme un prodige.

Le jour de saint Pierre-aux-Liens on ouït pendant la nuit un tel fracas, qu'on eût dit que c'était une armée de combattans. La terreur se répandit dans l'armée du comte, et ses soldats croyant qu'on venait les attaquer prirent les armes et s'entretuèrent; puis saisis d'une frayeur subite, ils se mirent à fuir et abandonnèrent leur camp. Le comte se vit par là forcé à se désister de son entreprise et fit son traité avec les bourgeois de Trèves. Le premier article de ce traité porte que le comte de Luxembourg serait reconnu bourgeois de Trèves, à charge de prêter pour lui et pour ses successeurs le serment de fidélité. C'est là l'origine du pouvoir que les comtes de Luxembourg s'arrogèrent ensuite dans la ville de Trèves. En ce temps-là les plus grands seigneurs se faisaient donner le droit de bourgeoisie dans les villes considérables qu'ils prenaient sous leur protection spéciale, pour laquelle protection les bourgeois leur payaient un tribut annuel, et lui bâtissaient un palais dans leur ville.

En 1521 (1), le général Francisque de Sicking qui s'était fait Luthérien, tenta de se rendre maître de la ville de Trèves: Richard de Greiffenclaw de Volratz, archevêque de Trèves, s'y était enfermé avec 700 hommes d'élite et bon nombre de noblesse. Ce prélat les assembla sur la place, et après leur avoir fait exposer par son official, les maux que les luthériens avaient faits et qu'ils continuaient de faire dans l'Allemagne, il les exhorta à la défense de leur patrie, de leurs biens et de leur religion, leur fit espérer un prompt secours, et leur promit qu'il s'exposerait avec eux à tous les dangers. Francisque parut devant la ville le 8 septembre, et se campa du côté de Saint-Mathias et du faubourg d'Olève; le lendemain il fit battre la place à grands coups de canon, mais avec très-peu de succès; sur le soir il fit jeter des dards enflammés et des boulets rouges dans la ville, qui brûlèrent quelques maisons. Le 12 septembre il arriva des ambassadeurs de la part de l'archevêque de Cologne, pour tâcher de faire la paix entre Richard et Francisque de Sicking; mais après trois jours d'allées et de venues, ils s'en retournèrent sans avoir rien fait. Dans le même temps Sicking fit jetter dans la ville, des billets attachés à des flèches pour tenter la fidélité des bourgeois, mais on ne lui fit pas l'honneur de lui répondre.

Francisque commençant à manquer de vivres, d'argent, de poudre et d'autres munitions, et ayant appris que le comte palatin du Rhin et Philippe, prince de Hesse, venaient au secours de Trèves avec de bonnes troupes, ne songea plus qu'à faire sa retraite et à sauver ses gens. Il décampa honteusement le dimanche 14

(1) Histoire de Lorraine. t. 5. p. 558 et suivantes.

septembre 1522, après avoir mis le feu à l'abbaye de Saint-Maximin, à l'hôpital de Sainte-Elisabeth et à son propre camp. Il se retira au-delà de la Moselle, marchant toujours en bataille, de peur qu'on ne le poursuivit. On regarda comme une espèce de miracle, que durant ce siége il ne soit pas mort un seul homme, ni dans la ville ni aux environs de Trèves.

En 1552, Albert, marquis de Brandebourg, à la tête de dix mille hommes, qu'il menait au siége de Metz, qui ne fut formé qu'au mois d'octobre de cette année, commença dès le mois d'août d'exercer des hostilités et des ravages extraordinaires, dans le pays de Trèves et aux environs; quoique tout y fût en paix et qu'il n'y eût aucune guerre déclarée, ni de la part de la France, ni de la part de l'empereur Charles V. Albert attaqua d'abord la ville de Mayence, et força les bourgeois de lui faire hommage, après quoi il pilla et ravagea tout leur pays. Il résolut ensuite d'en aller faire de même dans le pays de Cologne; mais Jean, archevêque de Trèves, l'arrêta à son château d'Heberstein, et l'obligea de rebrousser chemin.

Ce ne fut que pour tomber sur la ville de Trèves. A peine eût-il paru dans la campagne, le 28 août, que le sénat de Trèves lui apporta en cérémonie les clefs de la ville, et le reçut comme en triomphe dans la place: tout le clergé dont il s'était déclaré l'ennemi, s'était enfui. Albert acheva de brûler ce que Francisque de Sicking avait épargné de l'abbaye de Saint-Maximin et de l'église Saint-Paulin, brûla toutes les maisons, de même que l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Martyrs, dont il emporta les cloches: l'abbaye de St.-Mathias fut pillée, les cloches au nombre de douze enlevées, les autels renversés, les images, le chœur, les ferremens des fenêtres et des portes enlevés et vendus aux bourgeois.

Albert alla en personne au monastère de Saint-Martin sur les bords de la Moselle; le prieur l'appaisa en lui servant d'excellent vin: après quoi ce prince fit charger sur son chariot environ 4 mesures de ce bon vin, et ayant apposé son sceau sur les portes du monastère, défendit à ses soldats d'y entrer et d'y exercer aucun acte d'hostilité. Il partit enfin de Trèves pour aller dans le Luxembourg, où il exerça les mêmes pilleries et les mêmes violences, qu'il avait faites dans le pays de Trèves.

En 1632, les chanoines de Trèves, fâchés contre Philippe-Christophe de Sotern leur archevêque, qui s'était séparé des intérêts de la maison d'Autriche, mis sous la protection de la France, livrèrent la ville aux Espagnols, qui se saisirent encore de Coblentz et de Philisbourg, qui appartenait à l'archevêque. Le roi Louis XIII, envoya le maréchal d'Effiat avec une armée de vingt-quatre mille hommes, pour rétablir l'archevêque dans ses états. Le maréchal d'Effiat étant mort à Lutzelstein le 27 juillet, comme il se disposait à assiéger Trèves, le commandement de l'armée fut donné au maréchal d'Estrées, qui prit la ville de Trèves, et on donna le commandement de la garnison qui fut laissée dans la ville, à M. de Senneterre. L'archevêque Philippe Christophe de Sotern fit plusieurs efforts pour avoir le cardinal de Richelieu pour coadjuteur; c'est pour ce sujet qu'il fut mis au ban de l'empire: enlevé l'an 1635, et mené prisonnier à Vienne; il ne sortit de prison qu'en 1645.

En 1645, le maréchal de Turenne prit la ville de Trèves par composition. Elle fut prise en 1649, par l'armée de France commandée par le maréchal de Rosen. En 1673, Trèves et ses environs furent ravagés par les trouves Françaises, le maréchal de Créqui en fit raser les fortifications et détruisit le pont de la Moselle. Les églises de St.-Paulin et de Saint-Maximin furent aussi renversées. La ville de Trèves souffrit beaucoup de même que les environs, dans les dernières guerres de 1702, 1733, 1734. On ne respecta pas même le palais électoral, qui fut à la vérité con-

servé, mais fort dérangé et endommagé.

Ce palais archiépiscopal est très-vaste et fort élevé, avec des grandes cours, et percé d'un grand nombre de fenêtres. A l'entrée on remarque des restes de l'ancien palais, qui était un bâtiment fort massif et très-solide, avec quantité d'arcs-boutans. On entre dans ce palais par une grande cour, de laquelle on passe dans une autre cour intérieure; au fond est l'appartement d'été séparé du reste du palais, d'une structure très-agréable et très-délicate. Comme l'électeur de Trèves vient rarement en cette ville, et qu'il fait sa résidence ordinaire au château d'Eberstein près de Coblentz, le palais de Trèves n'est ni orné ni meublé, comme il conviendrait à un si grand prince.

Il y a dans la ville de Trèves une maison de l'ordre Teutonique et une maison de l'ordre de Malte.

Quant aux archevêques électeurs de Trèves, on en peut voir la suite à la tête de notre Histoire de Lorraine. On verra dans la même histoire, ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville et l'archevêché de Trèves, tant pour le civil que pour l'ecclésiastique. On peut aussi consulter les Annales de Tréves du père Brouverus, l'Histoire de Luxembourg par le P. Bertolet, tous deux jésuites, et enfin l'Histoire diplomatique des archevêques de Trèves par M. de Hontheim imprimée en 3 tomes en 1750.

TRICONVILLE. — Triconville, *Triconis-villa*, village sur la rivière d'Aire, deux lieues et demie au levant de Bar, de la baronie de Dagonville, diocèse de Toul, bailliage et recette de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; la paroisse a pour patron saint Michel. Il y a à Triconville environ quarante six habitans, une maison forte ou château fief qui appartient à M. de Thibalier.

Cousance-aux-Bois est annexe de Triconville; l'église est dédiée à Notre-Dame; ce village est composé d'une vingtaine d'habitans.

Triconville est rappelé dans une bulle du pape St. Léon IX, de l'an 1049 (1), en faveur de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun, où sont spécifiées les églises et autres biens de ce monastère : *in Tranculfi-villa ecclesiam unam.*

TRIEUX. — Trieux, *Trexium*, village à deux lieues au nord de Briey, diocèse de Trèves, recette et bailliage de Briey; M. le baron de Serinchamp en est seigneur haut, moyen et bas justicier, la justice y est exercée par ses officiers; il y a environ cinquante habitans.

TRITTLING. — Trittling, village à deux lieues au couchant de saint Avold, à une lieue au nord de Faulquemont (2) : il dépend et fait partie du marquisat de Faulquemont qui a Buffet, et est prévôté balliagère, dont les appels se portent à la cour souveraine. Ce village est du diocèse de Metz, et a pour annexes les villages de *Laudrefang* et de *Redlach*. Il est parlé de *Drutteling*, ou *Druttulinga*, ou *Drutteringa*, dans plusieurs titres de ce pays, et dans un titre de l'abbaye de Longeville de l'an 1121 : *conductum ecclesiæ de Druetheringen*. Il y a dans ce village environ trente habitans.

TROGNON. — Trognon, en latin *Tronium*, *Troniacum*, *Trunio*, village du diocèse de Verdun, situé à deux lieues de Thiaucourt et de Saint-Mihiel, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy : la paroisse a pour patron St. Germain.

Je conjecture que le château de Trognon est le même que *Tripio*, château royal, dont il est parlé dans une chartre de l'empereur Charlemagne, donnée la troisième année année de son règne: *Data mense maio, anno tertio regni nostri; actum Dripione palatio publico.* (3), Comme Charlemagne était entré cette même année dans la possession du royaume d'Austrasie, il est assez croyable que la donation qu'il y fait à l'abbaye de Saint-Mihiel, est datée d'un lieu du même royaume d'Austra-

(1) Hist. de Verdun. p. 9. preuves.
(2) Hist. de Lorr. t. 1. p. 376.
(3) Diplomat. l. 4. c. 53.

sie, dont était Trognon. De *Drepio* on a pu aisément faire *Trognòn*.

Trognon est le chef-lieu d'une belle terre érigée en marquisat le 5 février 1737, par le duc François III, en faveur de monsieur le comte d'Heudicourt de la maison de Lénoncourt. Ce lieu a changé de nom et s'appelle aujourd'hui *Heudicourt*.

TROIS-MAISONS (LES). — Trois-Maisons (Les) : c'est un des faubourgs de Nancy, au nord-ouest de la ville. Les maisons bâties hors de la porte Notre-Dame, s'augmentant considérablement, on divisa la paroisse Notre-Dame en 1719, et on érigea celle des Trois-Maisons dans l'endroit où était anciennement celle du faubourg Saint-Dizier. Elle fut dédiée à St. Fiacre et St. Vincent.

L'ancien faubourg de Saint-Dizier était situé entre la ville-vieille de Nancy et le pont de Malzéville, et avait ses seigneurs particuliers. Les principaux bourgeois de Nancy avaient en ce faubourg leurs maisons particulières et de plaisance, pour la commodité des eaux, des jardins et des vignes. Il fut ruiné par ordre du duc Charles III, en 1591 et 1592.

Des Trois-Maisons dépend la maison fief de *Bathegnémont*, vulgairement appelée *Bathlémont*, celle de *Turique* auprès de la porte Saint-Stanislas, *Notre-Dame-des-Anges*, *Santifontaine*, *la Côte-des-Chanoines*, *le Crône*, port où l'on dépose les marchandises qui viennent par eau, et la commanderie St.-Jean de Virlay ou le *Vieil-âtre*, de l'ordre de Malte.

TROIS-MAISONS (Les) *au val de Saint-Dié*. — Les Trois-Maisons, au val de Saint-Dié composent un village du ban de Lusse, et des trois communautés qui partagent ce ban, à trois lieues et demie du Levant de Saint-Dié : Bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

TROIS-VILLES (Les) *au val de Saint-Dié*. — Les Trois-villes, au val de Saint-Dié, mairie composée des villages de Marzeley, la Pêcherie et Viller, qui ne font qu'une communauté, au nord-ouest et du bailliage de Saint-Dié.

TROIS-VILLES (Les). — On connait encore une mairie, nommée *les Trois-Villes*, composée des villages de Voinville, Varnéville et Buxerulle, qui font trois communautés du bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

Ces trois villes ne faisaient autrefois qu'une seigneurie, comme il parait par deux dénombremens donnés au duc de Lorraine ès-années 1612, et 1627.

TRON (SAINT). — Saint-Tron, en latin *Sancti Trudonis fanum*, ville et abbaye célèbre au pays de Liège dans la *Hasbaye*, dont elle est la capitale; ceux du pays s'appellent *Saint-Truyens*. Elle est située sur les frontières du Brabant, à trois lieues de Tongres, à cinq de Mastricht, et autant de Liège. L'abbaye donne le nom à la ville, et elle tire son origine de saint *Trudon* ou saint *Tron*, fondateur de ce monastère. La moitié de la ville appartient à l'évêque de Liège, et l'autre moitié à l'abbé de Saint-Tron; l'évêque et l'abbé partagent entre eux la nomination des magistrats.

On croit que l'ancien nom de la ville de Saint-Tron était *Sarcinum*, d'où vient qu'on l'appelle quelquefois *Sarcinense Monasterium*. La réputation de saint Clou ou Clodulphe fils de saint Arnoul, élu évêque de Metz en 648, lui attira un disciple célèbre, qui fut saint Trudon ou saint Tron, originaire du pays d'Hasbaye au diocèse de Liège; ses parens étaient Français et non Romains d'origine, distingués par leur qualité et leurs grands biens. Le jeune Trudon était dès son enfance rempli des sentimens de la plus tendre charité, se privant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, pour soulager les pauvres : ces sentimens et cette pratique déplaisaient aux parens de Trudon, et le rendaient mépri-

sable aux yeux des jeunes gens de sa condition.

Dieu lui inspira d'aller consulter saint Remacle évêque de Tongres, qui demeurait en un lieu pas loin de là, nommé *Septemburia*. Ce saint lui dit qu'il devait aller trouver Clodulphe évêque de Metz, qui était destiné de Dieu pour le conduire dans la voie du salut. Trudon se rendit à Metz, et fit présent à l'église de cette ville de tout ce qu'il possédait dans *Sarchine*, lieu de sa naissance sur la rivière de *Cylindrie*. Après quoi saint Clou lui donna un maître pour lui enseigner les saintes lettres, puis lui conféra la tousure cléricale, et successivement les autres ordres jusqu'à la prêtrise; enfin il le renvoya dans son pays, pour avoir soin des terres qu'il avait données à l'église de Metz, et pour y faire bâtir un monastère.

Arrivé à *Sarchine*, Trudon assembla grand nombre de disciples, qu'il instruisit dans les pratiques de la vie religieuse, autant par ses discours que par son exemple: il mourut dans la pratique de ces exercices, vers l'an 698.

Adalberon évêque de Metz en 944, voyant ce monastère tombé en décadence, résolut de le rétablir; et pour y être plus autorisé, il prit la qualité d'abbé de Saint-Tron, et entreprit de tirer des mains des seigneurs laïques les biens dont ils s'étaient emparés. Il en vint à bout par son grand crédit, et donna tous ses soins à réparer les édifices du monastère, à en augmenter les revenus, et à y faire fleurir l'observance régulière.

TRONVILLE. — Tronville, *Tronvilla*, village situé sur la rivière d'Ornain, ou Orney, du diocèse de Toul, à deux lieues de Bar, à une lieue de Ligny. Le roi est seul seigneur de la partie qui est du comté de Ligny; et M. du Tertre est seigneur de l'autre partie, qui a le titre de baronie, et ci-devant de prévôté: bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; la paroisse a pour patrone la Sainte-Vierge en son assomption. On compte en ce lieu environ quatre-vingt-quinze habitans. Le roi et M. du Tertre y ont chacun un château. Il y a sur le finage un ermitage dit de sainte Geneviève.

La terre de Tronville a été possédée autrefois par une maison noble du même nom, aujourd'hui éteinte.

En 1436, le duc René I, gratifia Henry bâtard de Bar, seigneur de l'Avantgarde et de Boursault, d'une somme de deux cents florins du Rhin, pour le dédommager des pertes qu'il avait faites à son service, tant à Tronville, où il fut assiégé par les gens de Ligny, qu'ailleurs.

Charles III, duc de Lorraine vendit en 1586, au sieur Vincent trésorier de ses finances la terre de Tronville et celle de Genicourt, avec leurs dépendances.

TROUSSEY. — Troussey, *Troceium*, village de France, diocèse de Toul, à trois lieues de cette ville, sept de Nancy, présidial de Toul, parlement de Metz. Il y avait autrefois un hôpital.

Le village de Troussey est situé sur la rive gauche de la Meuse, une demi-lieue au-dessous de Pargney-sur-Meuse. Les belles prairies de ce lieu ont été choisies en 1714, et en 1730, pour faire des camps de cavalerie.

En 1414, les habitans de Troussey assemblés au son de la cloche par commandement de justice (1), sous les ormes du cimetière de l'église, se mirent eux, leurs biens et ménages sous la protection et sauve-garde de M. Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, pour tout le temps de sa vie, et s'obligèrent à lui payer chacun an certaines redevances.

TROYON. — Troyon, *Trajona-villa*, village du diocèse de Verdun, situé à droite de la Meuse, trois lieues et demie au-dessous de St.-Mihiel, à pareille distance de Verdun, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron St.-Martin.

(1) Arch. de Lorr. layette. Apremont.

Machon lui donne pour annexe Vassoncourt : le roi en est seul seigneur. Il y a environ quatre-vingt-dix habitans. L'église de Troyon est rappelée dans une charte de Thierry évêque de Verdun, en faveur de l'abbaye de St.-Maur de l'an 1046, et dans la bulle du pape St. Léon IX, de l'an 1049, par laquelle il confirme tous les biens donnés à ce monastère. Dans la première de ces chartres, Trognon est nommé *Trio*, et dans la seconde *Trogium*.

TURKESTEIN. — Turkestein, ou *Tyrkestein*, est un très-ancien château, chef-lieu d'une seigneurie dépendante du temporel de l'évêché de Metz (1). Jean d'Apremont évêque de Metz, la réunit au domaine de son évêché vers l'an 1230. Jacques de Lorraine, son successeur dans la même église, en répara les murailles et les fortifications vers l'an 1250, et Ademare de Mouteil, qui fut évêque de Metz, depuis 1327, jusqu'en 1361, l'engagea au duc Raoul en 1344, avec quantité d'autres terres. Mais celle de Turkestein n'a jamais été aliénée. Elle est possédée par la maison de Beauveau-Craon.

En 1346, le 8 août, le duc Raoul donna le château de Turkestein a Thiébaut sire de Blâmont, pour l'indemniser des pertes qu'il avait faites durant la guerre, que le même Raoul avait eu contre l'évêque de Metz et le comte Bar.

L'évêque Ademare fit le rachat de la seigneurie de Turkestein, du consentement de Marie de Blois, duchesse de Lorraine, régente des états pendant la minorité du duc Jean son fils, moyennant la somme de deux mille livres (2), que Thiébaut de Blâmont lui avait prêtées pour faire ce remboursement. Presqu'en même temps le même évêque Ademare, engagea de nouveau cette terre au seigneur de Blâmont.

Depuis ce temps-là les seigneurs de Blâmont reprirent des évêques de Metz la terre et seigneurie de Turkestein.

En 1490, Weker comte de Linange, Rechicourt et Dabo, n'ayant point d'enfans de dame *Mahaut* Desarmoises son épouse, reconnait que la plupart des terres qu'il possédait du côté de la Sâre, relevant de l'évêché de Metz, il les a rendues à Henry de Lorraine évêque de Metz ; et étant maître de ses autres terres, il cède au duc de Lorraine *Turkestein*, *Châtillon* et la porte qu'il a dans la ville de Marmoutier, et dans les deux forteresses de-Gerolsek, etc.

Turkestein était situé dans les montade Vôges, sur une haute montagne, à quatre lieues de Sarrebourg, quinze de Nancy et vingt de Metz, entre la baronie de Châtillon et le prieuré de St.-Quirin, dans un terrain assez sauvage. Ce château est en ruine et réduit à une cense. Turkestein n'est pas éloigné de Saint-George, village chef-lieu d'une baronie de ce nom, dont nous avons parlé.

Tussey voyez Thuilley.

U.

UBEXY. — Ubéxy, à une lieue de Savigny et de Charmes, et à deux de Mirecourt, est ce village que les paysans de ce canton appelent par corruption *Obcheye*, situé entre des côteaux qui en bornent la vue. On a bâti en 1690, auprès du château une égliee qui est succursale de la paroisse de Brantigni, village éloigné d'un quart de lieue du côté de Charmes, auprès du Colon.

Le château d'Ubéxy est le chef lieu d'une des plus anciennes et des plus belles terres de ce canton, de laquelle dépendent Ubéxy, Rapey, Dommartin-sur-Colmey, partie de Bettegney-Saint-Brice, au bailliage de Charmes, et la Forêterie du ban de Vagney, au bailliage de Remiremont. Cette terre a appartenu a la maison du Châtelet ; Gérard d'Haraucourt la possédait en 1488, et elle appartient à M. Renaud d'Ubéxy, conseiller d'état. Le juge des seigneurs a la qualité de prévôt.

(1) Hist. de Lorr. t. 3, nouv. édit. p. 77.
(2) Archives de Lorr.

Ce château qui est fort ancien, et flanqué de quatre fortes tours, a une chapelle castrale, un très-grand jardin au pied d'un côteau de vignes; il est arrosé par de belles eaux et remarquable par de belles terrasses et une longue allée de charmilles fort épaisses en berceau.

UGNY. — Ugny, village du diocèse de Trèves situé à gauche de la Chiers, bailliage de Longuion, dont il est distant d'une lieue et demie au nord-est. M. le marquis de Lamberty en est seigneur: cour souveraine de Nancy. Il y a vingt habitans.

URCOURT *et* BURTICOURT. — Urcourt *et* Burticourt sont deux censes de la paroisse de Doncourt-en-Jarnisy, diocèse de Metz, à une demi-lieue de Doncourt; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Ces censes appartiennent au roi, qui en est seul seigneur: Il y a trois laboureurs et trois ou quatre autres habitans; c'est le reste d'un village considérable. Il y avait autrefois une église, dont on voit encore les vestiges.

URUFFE. — Uruffe par corruption *Eruffe*, en latin *Vrufiæ*, village du diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris, situé sur un ruisseau, une lieue à droite de la Meuse, à une lieue et demie de Vaucouleurs, onze de la Marche. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a dans ce lieu près de quatre-vingts habitans, une maison et un bien considérable avec des droits, à M. de Vassimont maître des comptes.

En 1463, le duc René I, réunit Uruffe et Pargney-sur-Meuse, avec leurs dépendances à la prévôté de Foug, comme ils étaient autrefois, pour y demeurer à perpétuité. Depuis l'érection des nouveaux bailliages et la suppression des prévôtés en Lorraine en 1751, ces deux villages sont du ressort du bailliage de la Marche.

Gibaumés, *ou Gibaumey*, *Gibbomacus*, village à quatre lieues de Commercy, une de Vaucouleurs, est annexe d'Uruffe; l'église est dédiée en l'honneur de saint Jean-Baptiste. M. le marquis de Raigecourt en est seigneur: bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. On compte en ce lieu environ vingt-six habitans.

URVILLE. — Urville, *Urvilla*, village de la baronie de Beaufremont, à trois lieues de Neufchâteau, deux au levant de Bourmont, diocèse de Toul, archidiaconé et doyenné de Vitel, bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron saint Martin en sa translation. Messieurs de Beaufremont sont seigneurs haut justiciers, la justice y est exercée par leurs officiers. Il y a à Urville près de quatre-vingt dix habitans.

La terre d'Urville est venue en la maison de Beaufremont (1), par l'acquêt qu'en fit en 1399, Philbert de Beaufremont chevalier, de Jeanne de Ribaupierre, dame de Magnières.

USELDANGE. — Useldange, en allemand *Ouseldingen*, village situé sur la rivière d'Attert, est célèbre par la maison illustre et ancienne *d'Useldange*, qui en est sortie. Les armes des seigneurs d'Useldange étaient burelées et fascées d'argent et de gueules de six pièces, et selon d'autres de neuf. Il y en a qui y ajoutent une bande d'azur, chargée de trois sautoirs, abaissés d'or, brochant sur le tout, ainsi que portait Robert d'Useldange, qui était sénéchal du comté de Luxembourg l'an 1291. Cette maison a produit de grands hommes, dont il est fait mention dans plusieurs anciennes chartres.

Une dame issue de cette maison bâtit en ce lieu une église en l'honneur de la Sainte-Vierge, et fit élever quelques cellules aux environs pour y loger des religieux, qu'elle fit venir de l'abbaye de Molesme, à qui elle soumit le prieuré qu'elle fonda.

On raconte d'un religieux du prieuré d'Useldange nommé Pierre, qu'il ressuscita un mort par ses prières. C'est ainsi qu'un auteur contemporain rapporte ces miracles. Lorsque le bienheureux Pierre n'était encore que novice, un méchant

(1) Archives de Lorr. Layette Lunéville.

homme fût frappé de mort subite; sa femme toute éplorée courut se jeter aux pieds du saint novice, le conjurant avec larmes de prier le seigneur de rendre la vie à son mari. Pierre touché des larmes de cette femme, se prosterna contre terre, pria avec ferveur, et renvoya la femme à son logis, où elle trouva son mari plein de vie. Cet homme ainsi ressuscité, rentra en lui-même, reconnut ses désordres, se confessa, reçut le saint viatique et mourut trois jours après.

Le bruit de ce miracle s'étant répandu, on venait de tous côtés consulter le saint novice et implorer son secours contre diverses maladies, et Dieu par son intercession opéra plusieurs guérisons. On tira Pierre du monastère d'Useldange, et on l'envoya en Bourgogne, où il mourut saintement, et mérita après sa mort le titre de Bienheureux.

UXEGNEY. — Uxegney, *Uxegneium*, village du diocèse de Toul, archidiaconé de Vôge, doyenné de Jorcey, situé sur l'Avière, une lieue et demie au nord-ouest d'Epinal, à six de Darney; chef-lieu d'un ban considérable, de la prévôté commune de Dompaire, bailliage de Darney.

L'église a pour patron saint Romaric. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont, etc.

Le ban d'Uxegney est composé *d'Uxegney*, *Bertramey* hameau, *Bezonfosse* hameau, paroisse d'Uriménil, *Chantraine* hameau, *Chardargout*, *Cosne*, village à la source du Cosné, *Humbertois* hameau, *Saint Laurent* où il y a un oratoire, les Forges, *Safframénil* hameau et *Xanchey*, ou *Sanchey* village.

Domèvre-sur-Avière, *Domnus-Aper*, village traversé par le ruisseau d'Avière, est annexe de Uxegney; le patron de l'église est saint Evre: les jésuites d'Epinal sont seigneurs du lieu.

Uriménil, *Ulrici Mansile*, autre annexe d'Uxegney, est un village faisant communauté avec *Dounoux*, à la source de Cosné, trois lieues et demie au nord-ouest de Remiremont, à deux d'Epinal: l'église a pour patron saint Evre.

UZEMAIN. — Uzemain, ou Usmain, *Usmainga*, village sur le Cosné, à quatre lieues de Remiremont, trois au sud-est d'Epinal, diocèse de Toul, archidiaconé de Vôge, doyenné de Jorcey, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy.

Uzemain est annexe de Girancourt; il y a un vicaire pour désservir l'église du lieu, qui est dédiée sous l'invocation de saint Vincent et de la Magdelaine.

D'Uzemain dépend *Naymont* hameau, la *Rue-d'Uzemain*, village du ban de Girancourt, séparé d'Uzemain par le Cosné. Il est sur le penchant d'un côteau; l'église est au-dessus du village: dépendent aussi d'Uzemain, *Claire-goutte*, la *Forge*, et la moitié du village de *Ménil-sous-Harol*, l'autre moitié appartient à l'église de Charmois, depuis que ce dernier a été séparé de Harol.

V.

VACHERESSE (La), ROUILLIÉ. — La Vacheresse *Vaccacria*, et Rouillié, deux villages qui ne sont qu'une même et seule communauté, à trois lieues de Bourmont, trois et demie au midi de Neufchâteau; bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine. La Vacheresse est annexe de St.-Ouen, et la Rouillié est annexe de Crainvillers, diocèse de Toul. Ces deux annexes sont du marquisat de Bulgnéville, dont M. le marquis des Salles est seigneur. L'église de la Vacheresse est sous l'invocation de la Sainte-Vierge en sa Nativité, et celle de Rouillié a pour patron saint Nicolas. Ces deux villages contiennent environ quarante habitans.

VADONVILLE. — Vadonville, *Vadonis-Villa*, village du comté de Sampigny, à la gauche de la Meuse, deux lieues et demie au midi de St.-Mihiel, à cinq de Bar-le-Duc; principauté de Commercy, bailliage de Bar, cour souveraine de Nancy. Vadonville est du dio-

rèse de Toul, l'église a pour patrone la Ste-Vierge en sa Nativité. Ce village est composé d'environ quarante-cinq habitans.

Malaumont, en latin *Malus-Mons*, est annexe de Vadonville. Saint Martin est patron de l'église.

Il y a à Vadonville des forges appartenant à M. Paris de Montmartel, à cause de sa seigneurie de Sampigny. Il y a deux grands fourneaux où l'on fond la mine de fer, qui se tire de Villeroncourt, village abondant en mines de fer, à trois lieues de Bar. On y voit aussi de très-belles eaux et très-abondantes, qui sortent de diverses sources, qui viennent se réunir à Vadonville.

Ce lieu est devenu célèbre par M. Antoine Hautcolas, prêtre et curé de Vadonville, et qui y est mort en odeur de sainteté le 8 mai 1709. Il était natif du village de Voinville. Après ses études d'humanité qu'il fit sous son frère alors curé des Baroches, village situé à une demi-lieue de Saint-Mihiel, il alla à Paris, et fut reçu au nombre des boursiers du collège de la Marche. Après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, il fut fait vicaire de la paroisse de Saint-Mihiel, et desservit pendant quelques années la cure de Billée à une lieue de St.-Mihiel. Il fut nommé à la cure de Vadonville en 1685. C'est dans cette paroisse qu'il a gouvernée pendant tout le reste de sa vie, qu'ont éclaté les rares vertus qui l'ont fait regarder comme un saint. Sa mémoire y est en vénération, et les peuples des environs révèrent son tombeau.

VAGNEY. — Vagney, *Vagniacus*, village à deux lieues au levant de Remiremiremont, chef-lieu d'un ban très-étendu dans les montagnes des Vôges, et dans un vallon où coule une branche de la Moselle. Le ruisseau de Vagney qui arrose un autre vallon, se jette dans la Moselle au-dessous du village, et forme une île. On tirait anciennement du ban de Vagney, des grénats de différentes couleurs, de l'agathe, des calcédoines et du porphyre. On appelle *Arentés du ban de Vagney*, la communauté composée des sujets répandus dans le ban de Vagney.

Ce village et le ban qui en dépend sont du diocèse de Toul (1), doyenné et bailliage de Remiremont. Le patron de l'église est saint Lambert. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont. Chacune charrue doit au curé deux charrées de bois; mais il doit donner à chacune charrue deux pains de seigle; chaque paroissien lui doit un jour de corvée; le marguillier est obligé de couper le bois du curé, qui le doit nourrir pendant le temps de ce travail; il a droit de justice pour la dîme et les dommages des animaux; il a part aux amendes et crée les bangards. Les moulins lui doivent chacun une tarte, chaque meule de foin un denier. Ses bestiaux sont francs pour la garde, etc. Il a de plus toute la dîme d'un laboureur à son choix.

De Vagney dépend *Rochesson*, village, ban et annexe, où il y a une chapelle sous l'invocation de St. Roch et de St. Sébastien, et *Zinviller*, village situé sur une branche de la Moselle, une demi-lieue au midi de Vagney.

Voici les noms des granges éparses et des hameaux, dont est composé le ban de Vagney : les *Amias*, *Bamont*, *Belmont*, *Bouvacotte*, *Bréhaviller*, *Champel*, *le Chanois*, *Cleuric*, *Gontrexard*, *Cremanviller*, *Ensan-la-Ville*, *Fontaine*, *Gerbamont*, *les Gravières*, *Lesjol*, *Nol*, *Peccaviller*, *Peubas*, *Planois*, *la Poirie de Saulxure*, *Preille*, *Rochesson*, *Sapois*, *Thiefosse*, *Travexin*, *Trougemont*, *Zainviller*, *etc.*

Le duc Antoine en 1542, le 15 mars avait modéré les habitans de Vagney, à cause de leur pauvreté et de la stérilité de la contrée qu'ils habitent, pour les aides ordinaires, à 16 gros par conduit ou ménage, le fort aidant le faible, et chacune veuve à 8 gros.

(1) Pouillié de Toul, tome 2, pages 114, et 382.

VAL-D'AJOL. — Le Val-d'Ajol est un canton considérable des Vosges, arrosé par un ruisseau qui passe à Fougerol. Le village de Laitre qui est chef-lieu et presqu'au centre du ban, est à trois lieues au sud-ouest de Remiremont.

Le Val-d'Ajol est du diocèse de Besançon, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy. Voici les noms des hameaux et des granges qui composent le ban du Val-d'Ajol, *Laitre*, chef-lieu d'un ban, la *Banvoye*, la *Battelieule*, les *Champs*, le *Chêne*, la *Côte*, la *Croix*, *Dandirant*, le *Drot*, *Faingpotot*, *Mereille*, *Clairgoutte*, *Faymont*, le *Girmont-d'Amont*, et le *Girmont-d'Aval*, *Hamanxard*, le *Haris*, *Larrière*, *Leyval*, le *Moncel*, *Olichamp*, *Outremont*, *Plombières*, *ban d'Ajol*, séparé du bourg par la rivière, *les Vargottes*. Tous ces lieux qui sont des granges éparses ou de petits hameaux, ne composent qu'une seule paroisse, et ont été long-temps en surséance pour la souveraineté, entre le roi et le duc de Lorraine, jusqu'en 1704, qu'ils furent reconnus être du domaine de Lorraine.

Laitre, village sur le rup de Fougerol, chef-lieu du Val-d'Ajol, est à une demi-lieue de Plombières, ayant à l'orient le prieuré d'Hérival, et au couchant Fougerol et Plombières. On nomme ordinairement le Val-d'Ajol, *Vallis gaudii*, *Vallée de Joie*.

La cure de Laitre dépend du prieuré d'Hérival. Il y a 15 moulins sur le ban et une papeterie.

Charles IV, duc de Lorraine, s'était retiré au Val-d'Ajol, lorsque le roi Louis XIII en 1633, voulut entrer en Lorraine : alors le cardinal Nicolas-François de Lorraine, frère du duc, le vint trouver au Val-d'Ajol, pour lui notifier les intentions de S. M., et de là le cardinal Nicolas-François retourna en diligence trouver le roi à Saint-Dizier. Au retour, le duc Charles fit une démission de ses états de Lorraine et Barrois, entre les mains de son frère le cardinal François, le 26 août 1633.

Le premier jour de l'an, le maire du Val-d'Ajol devait un florin d'or à la sonrière du chapitre de Remiremont, et les étrennes à sa nièce, à son receveur et à ses domestiques. Le forêtier de ce canton lui doit tous les ans 12 services de poissons, aux jours qu'elle ordonne. Tous les jetons essaims de mouches à miel, qui se trouvent dans les forêts sont à elle.

VAL-DE-CIRCOURT. *Voyez* **CIRCOURT.**

VAL-DE-PACE. *Voyez* **TOUL.**

VAL-DES-NONES (LE).—Nous avons dit ci-devant en parlant de l'abbaye de Rengéval, et à l'article Martin-Fontaine, que le Val-des-Nones était anciennement un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Norbert ou de Prémontré. Le monastère fut supprimé peu de temps après sa fondation, et réduit en un simple ermitage, qui devint le noviciat de la congrégation de S.-Antoine. Frère Pierre, premier supérieur, qui avait d'abord embrassé la profession des armes, y mourut vers 1746, âgé de 97 ans.

Cet ermitage est situé sur un ruisseau, entre des vallons et des bois, sur le ban de Pargney-derrière-Barrine, trois quarts de lieue au nord-est de Foug. Les ermites répandus dans tout le diocèse de Toul, s'y rassemblent toutes les années quelquefois au nombre de 40. Ils ne font que des vœux simples ; ils vivent dans cette solitude avec beaucoup d'austérité, s'occupant du travail des mains, et ne buvant du vin qu'une fois la semaine. Ils reconnaissent l'évêque diocésain pour leur premier supérieur, quoiqu'ils soient soumis au supérieur de leur congrégation. La chapelle du Val-des-Nones est dédiée sous l'invocation de St. Antoine.

VAL-DONNE. *Voyez* **MOUTIER-SUR-SAULX.**

VALDENTZ ou VELDENTZ. — Valdentz, *ou* Veldentz, *ou* Valdance, château d'Allemagne près la Moselle, à deux lieues au-dessus de Traerbach, et chef-

lieu du comté de Valdentz, enclavé dans l'archevêché de Trèves. C'est un ancien fief de l'évêché de Verdun, comme en font preuves plusieurs investitures données par les empereurs aux évêques de Verdun et par différentes reprises, dans lesquelles les comtes de Valdentz se qualifient hommes-liges de ces évêques.

La seigneurie de Valdentz, de même que celles de Macheren, de Dieuze et d'Etain, appartenaient au commencement à la collégiale de la Magdeleine de Verdun, et lui avaient été données en considération de vénérable Ermenfroy son fondateur, par les rois et les empereurs d'Allemagne. Ermenfroy était archidiacre de l'église de Verdun, et célèbre par ses fondations et par sa piété. Il mourut le 23 septembre 1071.

Richer qui fut évêque de Verdun depuis l'an 1084 jusqu'en 1107 (1), allant à Trèves, tomba malade à Valdentz *en Vôges*, qui était alors un fief de son évêché, d'où il se fit transporter à Trèves, où il mourut saintement en 1107. La seigneurie de Valdentz était donc déjà passée du domaine de la Magdelaine de Verdun à celui de l'évêché.

M. Audiffret (2) nous apprend qu'Etienne, comte palatin du Rhin, acquit le comté de Valdentz en épousant Anne, fille unique et héritière de Frideric, comte de Valdentz. Louis-le-Noir l'eut en partage, avec le duché des Deux-Ponts, la moitié du comté de Sponheim, et le donna à Robert son fils puiné, qui est le chef de la branche de ce nom, et qui fut père de George-Jean. Ce dernier partagea ses états entre ses deux fils, George-Gustave et George-Jean. L'aîné eut la principauté de Lautrech, avec voix et séance à la diète. Il épousa en secondes noces *Marie-Elisabeth*, fille de Jean, duc de Deux-Ponts; et de ce mariage sortit en 1625, Léopold-Louis qui succéda aux états de son oncle *George-Jean*, mort sans enfans, qui

(1) Hist. de Verdun, p. 218.
(2) Audiffret, Géographie, ancien et moderne tome 2.

avait eu en partage le comté de Valdentz et la principauté de Lutzelstein. Ce prince ayant refusé de rendre hommage pour ce comté, en fut privé par arrêt de la chambre-royale de Metz, du 19 décembre 1680

Ce palatin, qui fut le dernier de sa branche, étant mort sans héritiers mâles, ses domaines retournèrent à l'électeur palatin.

Le comté de Valdentz renferme l'avocatie de Valdentz, le ban de la cour *du Moulin, Wolforsweiller, Bomholdric* et la cour de St.-Médard.

VALFROICOURT. — Valfracourt, *ou* Valfroicourt, *Vulferii-Curtis*, village à trois lieues de Darney, trois au sud-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul. Il y avait autrefois une prévôté royale, qui fut supprimée le 3 avril 1720; bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine. La paroisse est dédiée sous le nom de l'Assomption de la Ste-Vierge.

De Valfroicourt dépendent le *Frénois*, village sur le Madon, et le *Void-des-Saulx*.

Il y a dans Valfroicourt trois fiefs, un château et une tuilerie (1). Il est parlé des seigneurs de Valfroicourt dans l'article de Spitzemberg.

VALHEY.— Valhey, village du diocèse de Toul, à droite du *Sanon*, quatre lieues au midi de Château-Salins, à deux de Lunéville; autrefois simple annexe de la paroisse d'Einville, érigé en cure par sentence du 23 septembre 1576, à la prière de Madame Catherine de Valhey, *Dame* dudit lieu, veuve d'André des Porcelets, seigneur de Maillane et dudit Valhey, maitre-d'hôtel et conseiller d'état du duc de Lorraine, et bailli d'Epinal.

L'église est dédiée sous l'invocation de Ste Marie-Magdelaine.

M. Jean des Porcelets évêque de Toul, naquit au château de Valhey, le 24 août 1582, il mourut en 1626, et fut inhumé dans l'église du collége des pères jésuites.

(1) Archives de Lorr.

de Nancy, où l'on voit son mausolée et son épitaphe. Il était petit-fils d'André Ier des Porcelets et de Catherine d'Einville, dame de Valhey.

La terre de Valhey appartenait autrefois à la maison d'Einville, aujourd'hui éteinte. Les armes de cette maison étaient en champ d'argent, à la bande engrêlée de gueules, accompagnées de 12 billettes de même. Ce sont les mêmes armes que l'on voit gravées en losange sur un écusson placé au frontispice de la porte d'entrée du château de Valhey.

Dans l'église paroissiale l'on voit le mausolée d'un seigneur et d'une dame de Valhey, élevé de terre de près de quatre pieds, avec des figures couchées, apparemment d'André des Porcelets et de son épouse; on voit aussi à côté du grand autel un autre tombeau sur lequel est représenté un guerrier armé de toutes pièces.

On montre dans la sacristie une chasuble de velours noir, dont la croix est devant, selon l'ancien usage; cette chasuble a servi à M. des Porcelets avant qu'il fut fait évêque : au bas sont les armes des Porcelets, qui sont un cochon; au-dessus de l'écusson est le chapeau de protonotaire.

VALLANGE ou VITRI-SUR-ORNE. —Vallange ou Vitri, comme on le trouve souvent nommé dans les anciens titres, est un village situé sur la rivière d'Orne, à deux lieues et demie de Briey et de Thionville : diocèse de Metz, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier; l'abbé de Saint-Pierremont seigneur foncier. La paroisse a pour patron saint Etienne.

VALLÉE DE BUSSY (LA).—La Vallée, village du diocèse de Toul, de la baronie de Levoncourt, deux lieues au nord-est de Bar; on l'appelait anciennement la *Vallée de Bussy*. Ce lieu dépend du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron St. Maurice. Il y a en ce lieu environ 60 habitans.

En 1555 (1), Eve de Bessey, dame douairière de Bussy, Neuve-Ville-sur-Orne et Magnière, fit ses reprises de ce qu'elle tenait en fief, foi et hommage du duc de Lorraine en la Vallée de Bussy.

VALLÉE-LEZ-RARÉCOURT (LA). — La Vallée-lez-Rarécourt, village du Clermontois, du diocèse de Verdun. M. Christophe de la Vallée, évêque de Toul, était à ce que l'on croit, natif de ce lieu; il était fils de Christophe de la Vallée, seigneur dudit lieu et d'Abrainville et de Perrette de Richier de Vandelaincour. La maison de la Vallée est originaire de Bretagne et on prétend qu'elle s'est transplantée dans le Clermontois par le mariage de Colin de la Vallée, capitaine de cavalerie au service de France, avec Ibonne de *Moncel*, dame du fief de la *Vallée-lez-Rarécourt*.

La maison de la Vallée portait d'argent semé d'hermines, aux cinq anneaux de sable, relevés d'une ligne d'or et posés en sautoir.

Le lieu de la Vallée fut cédé pour toujours avec les autres lieux du Clermontois au roi Louis XIII, par le duc Charles IV, par le traité de Liverdun en 1632, ensuite par celui de Paris de 1641; ce qui fut confirmé par ceux des Pyrénées et de Vincennes.

VALLEROY-SUR-ORNE.— Valleroy-sur-Orne, village du diocèse de Metz, une lieu au midi de Briey, annexe de Hatrice, bailliage de Briey.

La terre de Valleroy était autrefois un fief dépendant du comté d'Apremont (2). Dès l'an 1286, *Jean*, dit *Pallaix*, supplie le seigneur d'Apremont, de vouloir recevoir pour son homme-lige, *Gilles de Piers*, écuyer, son cousin, de la terre de Valleroy, étant un de ses héritiers, fils de sa tante, et que c'est de son consentement.

En 1457, le 6 avril, les habitans de Moineville et Valleroy, passèrent un acte

(1) Archives de Lorraine.

(2) Archives de Lorraine, Layette cottée Apremont 2.

sous le scel de la prévôté de Briey, par lequel ils témoignent: «qu'étant tous assemblés au son de la cloche, ils reconnaissent de leur pure et franche volonté, que comme leurs prédécesseurs eussent antrefois été en la sauvegarde et protection de Robert duc de Bar, pour le grand et parfait amour qu'ils ont pour le roi de Sicile et le duc de Calabre son fils, ils se mettent sous leur sauve-garde et protection, avec tous leurs biens, la vie durante desdits roi et duc; et promettent leur payer par conduit, à cause de ladite garde, une livre de bonne cire, et les femmes veuves une demi-livre par an, au jour de Noël à la recette de Briey.»

M. de Faillonet est seigneur haut, moyen et bas justicier de Valleroy-sur-Orne, la justice y est exercée par son juge-garde. On compte en ce lieu environ soixante-quinze habitans.

Dépend *Bel-Air*, hameau ou cense, communauté de Valleroy.

VALLEROY-AUX-SAULES. Valleroy-aux-Saules, village sur le Mâdon, à quatre lieues et demie de Darney, une et demie au midi de Mirecourt. Ce lieu était un de ceux qui composaient l'ancienne prévôté de Dompaire; il est du bailliage de Darney en Vôge. Valleroy-aux-Saules est du diocèse de Besançon.

VALLETTE (LA).— La Vallette, village à trois lieues de Sarreguemines, trois au sud-est de Saint-Avold. Henry duc de Lorraine, donna en 1614, la seigneurie de la Vallette à Madame Louise de la Vallette, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, s'en réservant néanmoins le ressort et la souveraineté, à condition que les dames religieuses de cette abbaye seraient tenues à perpétuité, de chanter devant le grand-autel de leur église, chaque samedi après la grande-messe, un *Salve Regina*, avec la collecte, le verset et l'oraison, en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour la santé et la prospérité du duc durant sa vie, et le salut de son âme après son décès.

La Vallette est du diocèse de Metz.

VALLIER (St.-). — Saint-Vallier, *Sanctus-Valerius*, village du diocèse de Toul, à sept lieues de Darney, à une lieue de Châté. L'église est dédiée à St. Valère. Le roi est seigneur de ce lieu avec l'abbé de Bonfay et d'autres; St.-Vallier est du bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine.

VALMONT. — Valmont, village à une demi-lieue au midi de Saint-Avold, à quatre de Boulay. Charles III, duc de Lorraine, échangea en 1593, le 10 mars, le village de Valmont, ses appartenances et dépendances, mouvant de sa châtellenie de Hombourg, avec M. Steph Navyer, sieur de Hening et de First, gentilhomme de la maison du duc, et son capitaine à Phalsbourg, contre six quartes et demie de blé, vingt-six quartes d'avoine et dix-huit gros en argent de rente ordinaire, nommée *Herbesthoff*, que ledit sieur de Hening avait au village de *Magstat*.

Valmont *est du diocèse de Metz bailliage de Boulay*.

VALTIN.— Valtin (*le Grand*), village du ban le Duc, Val de Saint-Dié, cinq lieues et demie au midi de cette ville. Une des sources de la Meurthe et une des sources de la Vologne sortent du même pré, un peu au-dessus de ce village, et prennent des routes différentes.

Le *Petit Valtin*, village, chef-lieu d'une mairie et d'une paroisse, est à une lieue et demie au nord-est du Grand-Valtin, à cinq lieues de Saint-Dié. Il est situé sur cette branche de la rivière de Meurthe, qui vient de l'extrémité la plus méridionale du bailliage de St.-Dié.

L'église paroissiale du Valtin, dédiée à St-Sylvestre, n'était autrefois qu'annexe de celle de Fraise; mais vers l'an 1689, M. l'abbé de Riguet, alors grand-prévôt de Saint-Dié, démembra l'église du Valtin de celle de Fraise et l'érigea en paroisse.

Le Valtin pour le spirituel est du territoire ou juridiction de Saint-Dié, et pour le temporel du bailliage de la même ville;

cour souveraine de Lorraine. Ci-devant il n'y avait au Valtin qu'une chapelle pour la commodité des habitans, éloignés d'une grande lieue de la paroisse de Fraise (1). On attribue la Fondation de cette chapelle aux seigneurs de Ribaupierre, qui avaient obtenu pour elle de grandes indulgences.

VANDEL (St.-), ou St.-VENDEL ou St.-VENDELIN. Saint-Vandel, ou Saint-Vendel, en latin *Sanctus-Vendelinus,* donne son nom à la petite ville de Saint-Vandel, ou *Sancte-Vendel*, ou Saint-Vendelin, dans la pays de Trèves : diocèse de Metz, sur la petite rivière de Blisse, pas loin de la Sâre, dans le *Vesterreich*. On dit que St.-Vendel ou St.-Vendelin Ecossais, étant venu en France, et ayant passé quelque temps à Trèves, fut prié de prendre le gouvernement du monastère de Tholey, fondé depuis peu par le roi Dagobert vers l'an 613. Vendelin reçut dans son monastère, St. Paul, anachorète, Français de naissance, qui demeurait depuis quelque temps dans les monastères des Vôges.

Paul y vécût dans une si grande opinion de sainteté, que bientôt il devint maitre et abbé de ce nouvel établissement, d'où il fut tiré pour gouverner l'église de Verdun. Depuis ce temps plusieurs saints évêques de cette église ont été tirés de l'abbaye de Tholey, qui était autrefois regardée comme un séminaire des évêques de Verdun.

Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, acheta le château et territoire de St.-Vendel, en 1309.

En 1506, Jacques de Baden archevêque de Trèves, donna commission aux abbés de Sainte-Marie-aux-Martyrs et de Metloc, et au prévôt de Saint-Siméon de Trèves de faire l'ouverture du tombeau de St.-Vandel, ou plutôt de sa châsse, parce que les pélerins qui venaient en foule visiter ses reliques, avaient par un zèle indiscret, ouvert sa châsse, apparemment pour toucher ses ossemens. L'archevêque donna donc commission à ces trois députés de retirer les reliques de l'ancienne châsse, et de les transférer avec la décence convenable dans une nouvelle, plus solide que la première.

La châsse qui renferme les reliques de St. Vandel est riche et bien ornée. On la porte en cérémonie tous les ans à certains jours, jusqu'à moitié chemin de l'abbaye de Tholey, où l'abbé et les religieux viennent la recevoir et la portent dans leur monastère, où elle demeure jusqu'à un certain jour, auquel les habitans de St.-Vandel viennent en procession la reprendre au même lieu où ils l'avaient d'abord apportée.

En 1521 (1), le capitaine Francisque, avec plusieurs milliers de chevaux et un grand nombre de piétons, après avoir fait beaucoup de dégât dans les terres de l'archevêque de Trèves, vint mettre le siége devant la ville de Saint-Vandel, et la battit si vivement, qu'il la prit le mardi troisième septembre, la pilla et emmena prisonniers la plupart des habitans, qu'il rançonna à une très-grande somme. Ce qui donna une si grande terreur à ceux de Trèves, qu'ils firent couper la plupart des arbres qui étaient autour de leur ville, et ruinèrent plusieurs édifices, dont les ennemis auraient pû profiter pour battre la place.

Quelque temps après, Gerlac d'Isembourg, général des troupes de l'archevéché de Trèves, alla attaquer la ville de Saint-Vandel, dont s'était emparé Jean de Sicking, fils de Francisque, dont nous venons de parler. Jean avait très-peu de monde avec lui et ne comptait guères de défendre la place, qui n'était nullement forte. Gerlac le somma de la rendre; il répondit qu'il y songerait dans huit jours. Gerlac la fit attaquer vigoureusement par deux compagnies d'infanterie, et quelque cavalerie qu'il avait : mais le fils de Sicking sortit de la ville la nuit suivante, par

(1) Ruyr, les ss. antiquités des Vosges, p. 210.

(1) Chronique de Vigneule, tome 3, page 813.

une brèche qu'il fit dans le mur. On disait que son père lui avait donné ordre d'abandonner ce poste ce jour-là même, après avoir brûlé la ville et pillé les églises; mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce mauvais dessein.

Le territoire de Saint-Vandel confine à la Lorraine, au pays de Birkenfeld, au Palatinat, au duché de Deux-Ponts, et à la principauté de Nassau. Ce territoire comprend les lieux suivants : *Saint-Vandel*, *Rosberg*, *Reydscheid*, *Hofborn*, *Hoffelt*, *Baltersweiler*, *Mausbach*, *Forsweiler*, *Mitelradenbach*, *Rasweiler*, *Hettinweiler*, *Spitzheller*, *Pintzweiler*, *Hof-Heidersberg*, *Limberg*, *Eysweiler*, *Vhrweiler*.

L'église de Saint-Vandel est une des plus grandes et des plus belles de ce pays-là.

VANDELAINVILLE. — Vandelainville, village à gauche du rup de Maid, deux lieues et demie au-dessons de Thiaucourt, à trois de Pont-à-Mousson, du diocèse de Metz ; Vandelainville est du ressort du bailliage de Pont-à-Mousson sous la coutume de Lorraine.

Dans un diplôme de l'empereur Othon I, de l'an 960 ou 990, en faveur de l'abbaye de St.-Pierre-aux-Nonains à Metz, qui confirme les biens de cette abbaye, on lit: *Wandalavillam, in Comitatu Scarponensi*, qui est sans doute Vandelainville dont il s'agit ici.

VANDELÉVILLE. — Vandeléville, village du diocèse de Toul, situé sur le Brenon, à une lieue de Vézelise, dans le comté de Vaudémont. Il est parlé de Vandeléville dans le titre de fondation de l'abbaye de St.-Léon de Toul, par *Lutulphe* doyen de la cathédrale de la même ville en 1091 (1). Lutulphe y déclare qu'il a acquis de la comtesse *Richise* : *Ecclesiam de Vandeni-villa cum omni integritate*.

Vandeléville est du bailliage de Vézelise, cour souveraine de Nancy. M. le comte de Vidampierre en est seigneur. La paroisse a pour patrons Ste-Marie-Magdelaine et St.-Léger.

L'église était autrefois à trois quarts de lieue de Vandeléville, dans un endroit appelé *Roville*, où était un village. Vandeléville fut érigé en comté le 15 décembre 1723 par le feu duc Léopold I[er].

VANNES-LE-CHASTEL. — Vannes-le-Chastel, *Vennæ*, village du diocèse de Toul, bailliage de Commercy, situé à quatre lieues et demie de cette ville et à deux lieues et demie de Toul. La paroisse a pour patron saint Martin. Seigneur, M. de Lignéville.

Le château de Vannes est éloigné d'un quart d'heure du village.

VAQUEVILLE. — Vaqueville, en latin, *Episcopi-Villa*, village situé à gauche de la route de Lunéville à St.-Dié; à onze lieues de Nancy, six de Lunéville ; bailliage de Vic, parlement de Metz. Vaqueville dépend du temporel de l'évêché de Metz, et du spirituel de l'évêché de Toul. La paroisse est dédiée sous l'invocation de saint Etienne en son invention. Seigneur temporel, l'évêque de Metz.

De Vaqueville dépendent 1° *Bertrichamp*, *Bertricicampus*, village sur la route de Lunéville à St.-Dié, qui traverse le village. Bertrichamp est chef-lieu d'une mairie particulière, de laquelle dépendent les village de Thiaville, la Chapelle et Fagnon. L'église a pour patron saint Jean-Baptiste.

2° *Neuve-Maison*, *Nova-Domus*, patron saint Léger. Le village est situé dans une colline, à la lisière des bois de l'évêché de Metz, sur un ruisseau qui prend sa source dans lesdits bois et descend à Vaqueville.

3° *Venay*, petit village à un quart de lieue de Vaqueville.

Vaqueville fut donné à l'abbaye de Senones par les évêques de Metz ; et Raimbert abbé de ce monastère demanda la confirmation de cette donation à Adal-

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. xvij. preuves.

beron I, évêque de Metz, qui la lui accorda solennellement en 939. Il ajouta que si un homme de la dépendance de l'abbaye de Senones épousait une fille libre de la dépendance de l'église cathédrale de Metz, les enfans procréés de ce mariage, demeureraient serfs et sujets de l'abbaye. Donné à Metz le 3 des calendes de janvier, la troisième année du roi Othon. Indiction XIII.

VARANGÉVILLE. — *Voyez* l'article de SAINT-NICOLAS.

VARENNES. — Varennes, petite ville du Clermontois du diocèse de Langres, à quatre lieues de cette ville. Ce lieu est devenu célèbre par le culte de saint Gengoul, que l'on y honore comme martyr, et que l'on croit communément y être né. On ajoute que ce saint fit bâtir à Varennes et dota une église paroissiale, qui depuis a été changée en prieuré sous le titre de saint Pierre et de saint Gengoul; à la réquisition et par la fondation de Régnier, ainsi qu'il paraît par la chartre de Regnault évêque de Langres, de l'avis des chanoines de sa cathédrale. Cette chartre est conservée dans les archives de l'abbaye de Molesme, à laquelle ce prieuré a été donné par cette chartre, que l'on rapporte à l'an 1080, ou 1084. *Voyez* M. Baugier, *Mémoires de Champagne*, t. 2, p. 90.

Le P. Benoit Picart (1) raconte la chose bien diversement. Il dit que les fidèles ayant fait bâtir à Varennes une église en l'honneur de saint Gengoul, les miracles qui s'opérèrent au tombeau du saint martyr, excitèrent le zèle des chrétiens à enrichir cette église de si grands revenus, qu'elle devint une abbaye célèbre, qui fut donnée à l'église de Toul. Adson abbé de Montier-en-Derf, parlant de saint Gauzelin évêque de Toul, raconte qu'Achard évêque de Langres, pria ce saint prélat de lui céder cette abbaye en échange des biens qu'il avait à Bouzemont, à Ourches et à Sion, ce qu'il lui accorda.

(1) Benoit Hist. de Toul, p. 335.

Saint Gérard successeur de saint Gauzelin, considérant que son église souffrait considérablement de cette échange, demanda à Achard qui vivait encore, quelque dédommagement; cet évêque le lui promit, mais la mort qui le prévint, l'empêcha de le faire. Brunon un des successeurs de l'évêque Achard, pressé par St. Gérard d'exécuter la promesee de son prédécesseur, se brouilla avec St. Gérard.

Ces contestations donnèrent occasion à ce saint prélat de faire bâtir une église à l'entrée de sa ville épiscopale, vers la partie méridionale, en l'honneur de saint Gengoul, où il mit d'abord des filles; mais bientôt après, le dérèglement de ces religieuses, obligea saint Gérard à les chasser et à leur substituer des clercs, qui observèrent long-temps la règle de saint Crodegand évêque de Metz.

Quoiqu'il en soit de ce récit, il est certain que Varennes, ainsi que le Clermontois, appartenait autrefois à l'église de Verdun. Le comté de cette ville ayant été donné à Haimon évêque de Verdun l'an 1000, il alla à Rome, où il obtint de l'empereur Othon III, l'investiture des biens de son église, où était déjà compris Clermont; comme le témoigne l'empereur Frideric Barberousse dans sa patente confirmative de celle d'Othon, et donnée l'an 1156.

Dans la suite les évêques de Verdun donnèrent en fief aux comtes de Bar (1) Varennes avec d'autres terres dépendantes de leur église.

Charles III, duc de Lorraine, traita avec Nicolas Pseaume évêque de Verdun (2), qui moyennant une petite récompense, céda au duc de Lorraine l'an 1564, tous les droits et fiefs et les devoirs dont étaient tenus les ducs de Bar envers ce prélat et son église, pour Clermont, Vienne, Varennes et autres lieux. En conséquence ces terres ne furent plus des arrière-fiefs, mais des fiefs de l'em-

(1) Hist. de Verdun p. 20.

(2) Louguerue, description de la France: part. 2, p. 192.

pire; c'est ce qui a duré jusqu'au duc Charles IV, qui les céda en toute propriété à la couronne de France en 1632, et ensuite en 1641, le comté de Clermont et ses dépendances; ce qui a été confirmé par les traités des Pyrénées et de Vincennes.

Le cardinal Louis duc de Bar évêque de Verdun, mourut à Varennes le 23 juin 1430, son corps fut rapporté à Verdun et inhumé devant l'autel de la chapelle de saint Martin et de sainte Elisabeth, que Thibaut II, comte de Bar avait fondée. On y voit sa tombe un peu élevée et son épitaphe.

VARNEVILLER, *abbaye de l'ordre de Citeaux*, *ou* Wetswiller. — Varneviller, *ou* Verneviller, *ou* Wersehviller, *ou* Westwiller, abbaye nommée apparemment ainsi du nom du comte *Vernier* son fondateur, *Werneri-Villa*, ou *Villare*, ou *Villarium*, de l'ordre de Citeaux, située sur la rivière de Blisse, à distance égale de Hombourg et des Deux-Ponts, fut fondée, à ce qu'on croit, en 1670.

L'abbaye de Varneviller fut du nombres des biens ecclésiastiques, dont s'emparèrent pendant les troubles de religion, occasionnés par les prédications de Luther, plusieurs princes et états de l'empire qui embrassèrent les nouvelles opinions On sait qu'ils furent maintenus dans ces possessions et droits en dépendans par différens traités; et surtout par la fameuse paix de Westphalie en 1648. Les ducs des Deux-Ponts depuis ces troubles, se sont maintenus dans la possession de l'abbaye de Varneviller, située dans leur duché, et dans celle des biens qui en dépendaient.

Nous avons une lettre de Robert duc de Bar du 2 juin 1389 (1), par laquelle il déclare, que comme dans la guerre qu'il avait faite à son cousin le comte des Deux-Ponts, il avait été logé lui et ses hommes d'armes dans l'abbaye de Varneviller, où il avait causé plusieurs dommages: pour les réparer il donne à ladite abbaye trois muids de sel, savoir deux muids pour ladite satisfaction, et un muid pour célébrer en ce lieu chacun an pour le salut de son âme, de ses auteurs et successeurs; savoir pendant sa vie une messe du saint Esprit ou de la Sainte-Vierge, et après sa mort une messe de *Requiem*; lesdits trois muids de sel à prendre sur la saline de Château-Salins.

(1) Archives de Lorraine. Layette cotée Bar, Mélange.

C'est là tout ce que nous savons de l'abbaye de Varneviller. Les ducs des Deux-Ponts s'étant emparés des biens de cette abbaye et de l'abbaye même, en ont laissé tomber en ruine l'église et les bâtimens du monastère. Cette abbaye est du diocèse de Metz. Jean comte des Deux-Ponts y choisit sa sépulture en 1337.

VARNEY. — Varney, *Varneium*, petit village sur la rivière d'Ornain ou Orney, deux lieues au-dessous de Bar, diocèse de Toul, du marquisat de Mogneville, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église de ce lieu a pour patron St. Martin. M. le marquis de Choisi en est seigneur, il y a une maison.

De Varney dépend Rambercourt-sur-Orne, hameau situé à gauche de l'Ornain, annexe de Varney. Le roi en est seul seigneur, M. de Cheppe avocat-général à Bar, y a une belle maison et un bien considérable. Il y avait autrefois en ce lieu une chapelle dédiée à St. Nicolas, elle est entièrement ruinée.

VARNESBERG, *Voyez* Warsberg.

VASSÉCOURT. — Vassécourt, ou Vascourt, cense et moulin, communauté de Ranzières, diocèse de Verdun, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy; il n'y a que le meunier et un vigneron; le roi en est seigneur, ce moulin appartient à MM. de Bettancourt et Dupuis.

On croit que ce lieu est le même dont il est fait mention dans l'histoire de la translation du corps de Rodolphe de Luxembourg (1), abbé de saint Vanne

(1) *Hugo Flaviniac. T. 1. Billiot. Labb. p. 264 et seq.*

de Verdun en 1099. Hugues de Flavigny, qui a écrit l'histoire de cette translation, et qui appelle ce lieu *Gunscort*, raconte que cet abbé étant mort en odeur de sainteté au prieuré de Flavigny, situé sur le bord de la Moselle à trois lieues de Nancy, on se hâta de rapporter son corps à son monastère de St.-Vanne. Partout où passait le convoi, on sonnait les cloches, et on accourait avec l'encens, le luminaire et la croix pour faire honneur au défunt. Il arriva à St.-Mihiel, où l'abbé Ornatus, ami de Rodolphe, vint au-devant de lui avec le même appareil que s'il eût reçû les reliques d'un saint. Le lendemain il chercha une barque pour conduire le corps sur la Meuse à Verdun; il l'accompagna avec sa communauté jusqu'à une certaine distance, et les religieux de St.-Vanne continuèrent leur chemin par terre, chantant et psalmodiant sans cesse. Ils arrivèrent les premiers en un gros lieu nommé *Gunscort*, aujourd'hui *Vascourt*, ou *Vassécourt*, à trois lieues de St.-Mihiel, où ils attendirent ceux qui conduisaient la barque chargée du corps de Rodolphe. Les prêtres de ce lieu ne voulurent lui rendre aucun honneur, sous prétexte que pendant sa vie il avait toujours été contraire aux évêques schismatiques : mais l'histoire dit que le mois ne se passa pas qu'ils ne ressentissent les effets de la colère de Dieu, par le feu qui consuma leur village.

VASSINCOURT.—Vassincourt, *Vassincuria*, village à gauche de l'Ornain, trois lieues au-dessous de Bar, du diocèse de Toul. M. de Rouyn de Rogéville, M. le baron de Levoncourt, messieurs Péchard d'Ambly, M. de Contrisson, madame la baronne de Bouvet de Robert-Espagne et madame de Coliquet en ont toutes les justices exercées par leurs juges-gardes. Bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron St.-Pierre. Il y a en ce lieu environ cinquante-huit habitans, un château à M le baron de Levoncourt et à madame de Bouvet de Robert-Espagne, une maison et un bien considérable à M. le baron de Saint-Baussans de Monsec; à quelques pas du village une tour forte à M. de Rouyn de Rogéville, et encore sur le finage de la paroisse de Vassincourt un ermitage, dit de saint Jean des Gravières, et une cense appelée de Srainval.

On trouve dans les archives de Lorraine, que la terre de Vassincourt a souvent changé de seigneur.

VASSONCOURT ET ZINCOURT — Vassoncourt, ou Vaxoncourt, village situé sur l'Urbion, deux lieues et demie au nord d'Epinal, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Martin; bailliage d'Epinal, cour souveraine de Lorraine. Seigneur, le roi.

Zincourt, ou *Xaincourt*, est annexe de Vaxoncourt; l'église a pour patron saint Félix.

Zincourt, Vaxoncourt et Palgney-sur-l'Urbion, étaient de l'ancien domaine de l'évêché de Metz (1).

En 1567, le dernier jour du mois de Juin, Charles cardinal de Lorraine, évêque de Metz transporta au duc Charles III, et à ses successeurs, tout le droit qu'il avait de retirer les terres de *Vélacourt*. *Vaxoncourt, Palgney et Zincourt*, que ses prédécesseurs évêques de Metz avaient engagées à Jean de Haussonville.

VATHIMONT. — Vathimont, village enclavé dans le pays Messin à droite de la Nied française, trois lieues et demie au nord de Château-Salins, diocèse de Metz, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Lorraine.

Il y avait anciennement un château ou maison forte à Vathimont, ou Wathiemont, appartenant aux seigneurs de Craincourt.

VATRONVILLE. — Vatronville, ou Watronville, village ou hameau du diocèse de Verdun, doyenné de Pareid, archidiaconé de la Voivre, situé au pied

(1) Archives de Lorr. Layette Epinal.

d'une montagne, sur un ruisseau, à deux lieues ou environ de Verdun vers l'orient. Vatronville est nommé *Guentonis-villa*, ou *Wentonis-villa*, dans l'histoire de Verdun. Ce lieu est de la paroisse de Châtillon-sous-les Côtes; il y a une église succursale dédiée sous l'invocation de Notre-Dame.

Vatronville est remarquable par un ancien château (1), qui fut occupé par les gens de Renaud comte de Bar, vers l'an 1132, d'où il faisait des courses dans tout le Verdunois sous l'évêque Alberon de Chini. Mais ce prélat obligea le comte de Bar d'en retirer ses troupes et de laisser le diocèse en repos.

Vatronville avait autrefois des seigneurs particuliers. En 1219, Lietard de Vatronville voulant quitter le monde, choisit la maison Dieu du Pont-à-Gravière à Verdun pour y passer sa vie dans la pauvreté et l'humilité. Vers l'an 1411, Robert de Vatronville avec plusieurs autres gentilshommes lorrains, qui avaient exigé de grosses contributions de la ville de Verdun, furent condamnés par l'empereur Sigismond à payer à cette ville à proportion de ce qu'ils en avaient injustement exigé.

La maison de Vatronville, une des quatre pairies de l'évêché de Verdun, maison autrefois illustre, aujourd'hui éteinte, portait d'or à la croix de gueules.

VAUBÉCOURT. — Vaubécourt, bourg ou village, érigé en comté par Louis XIII, avec un bailliage seigneurial, dont les appels se portent au bailliage de Bar, est sur la rivière d'Aisne, à une lieue de sa source, et quatre de Bar. L'église paroissiale qui est du diocèse de Châlons, a pour patrons saint Pierre et saint Paul. On compte en ce bourg environ trois cent dix habitans. Le château a sa chapelle, des fossés et un pont-levis.

En 1378, la forteresse de Vaubécourt ayant été brûlée, abattue et démolie par les troupes du roi de France Louis XI, Vautier de Vaubécourt et Thomas d'Apremont (1), à qui cette forteresse appartenait à cause de sa femme fille de Jean de Vaubécourt, pour s'en venger, entrèrent à mains armées dans ce royaume, et y commirent beaucoup de désordres. Louis XI, pour y remédier députa vers eux le seigneur de Loupy, qui traita avec Vautier et Thomas pour une somme de mille francs en forme de dédommagement.

(1) Laurent Léod. p. 317, 318.

C'est en faveur du même Jean de Nettancourt, que le roi Louis XIII, érigea la terre de Vaubécourt en comté par lettres patentes du 26 avril 1635, régistrées au parlement de Metz le 26 novembre suivant.

Le duc Charles IV, à la prière du même Jean de Nettancourt établit, en 1627 un marché à Vaubécourt tous les vendredis de chaque semaine et deux foires par année; l'une au lendemain de la fête de Saint-Marc évangéliste, et l'autre le lendemain de la Nativité de Notre-Dame, avec les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissent les autres vassaux, qui ont pareille faculté.

La chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz, raconte que l'an 1437, les aventuriers (2) nommés *escorcheurs*, commandés par le bâtard de Bourbon et par le grand *Estrac*, et le petit *Estrac*, s'étant jetés dans le Barrois au nombre de près de trois mille deux cents hommes, furent environ quinze jours dans ce pays et sur la Meuse, et y firent bien du ravage.

Mais les seigneurs du conseil de Lorraine, pendant la détention du duc René I, aidés des troupes des évêques de Metz et de Toul, tombèrent sur eux à Vaubécourt, et en tuèrent ou en firent prisonniers environ trois cent soixante-sept. Les prisonniers furent conduits à Bar-le-Duc.

VAUCOULEURS ET QUATRE VAUX. — Vaucouleurs, est une petite ville très-ancienne, située sur la Meuse, à trois lieues de Toul à l'orient, et à

(1) Layette cotée Loupy-le-Châtel.

(2) Hist. de Lorr. t. v. p. lxxviij. nouv. édition.

peu près à égale distance de Commercy au nord. Sa situation, sur des prairies émaillées, a pu lui faire donner le nom de *Vaucouleurs*, *Vallis Coloris*.

Le seigneur de Vaucouleurs désolait les environs de la ville de Toul. Il se tenait fier de son château, situé sur une hauteur près la ville, et qui passait pour très-fort en ce temps là. Brunon évêque de Toul, qui depuis fût pape sous le nom de Léon IX, l'avait inutilement fait assiéger; ses troupes y avaient été battues, par le secours que les seigneurs de Rinelle et de Fliste envoyèrent à celui de Vaucouleurs. L'évêque Udon successeur de Léon fut plus heureux, il prit et rasa le château, aidé d'une troupe de cinq cents hommes, que lui prêtèrent le duc Gérard de Lorraine et Louis comte de Monçon. Ceci arriva vers l'an 1056 (1). On voit encore à Vaucouleurs les ruines d'un vieux château, et le reste d'une grosse tour bâtie, dit on, par les Anglais.

Comme Vaucouleurs était limitrophe entre le royaume de France, la Lorraine et les terres d'Empire, les empereurs et les rois de France s'y sont quelque fois assemblés pour terminer leurs différends et convenir de leurs limites.

Le roi Frideric II, ayant gagné la noblesse d'Allemagne, se fit couronner roi de Germanie à Aix-la-Chapelle, du consentement du pape. De là il se rendit à Toul, puis à Vaucouleurs, où Conrade évêque de Metz avait ménagé une entrevue entre ce prince et Philippe Auguste, roi de France (2). Philippe toutefois ne put s'y rendre, mais il y envoya le prince Louis son fils, qui régna ensuite en France sous le nom de Louis VIII. Ferri duc de Lorraine et Renaud de Senlis évêque de Toul, se trouvèrent à cette assemblée. Le principal objet de cette entrevue était le renouvellement de la paix entre l'Allemagne et la France. Frideric et Louis la renouvelèrent, se jurèrent une amitié sincère et éternelle, et firent ensemble une ligue offensive et défensive.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1224, dans l'octave de Saint-Martin, il se tint une grande assemblée à Vaucouleurs (1), où se trouvèrent le roi de France Louis VIII, et l'empereur Henry VII, fils de Fridéric II, avec les archevêques de Cologne et de Mayence, et Conrade légat du saint siége en Allemagne, cardinal évêque de Porto. Ces deux princes y renouvelèrent entre la France et l'Empire, l'alliance qui avait été jurée quelques années auparavant entre le même Louis, fils de Philippe-Auguste et Frideric II. Il y a beaucoup d'apparence que Mathieu duc de Lorraine se trouva aussi à cette assemblée de Vaucouleurs.

En 1238, le même empereur Frideric vint encore à Vaucouleurs; le roi Saint-Louis s'y rendit aussi. Ces deux princes y traitèrent de leurs affaires et y renouvelèrent leurs alliances.

L'empereur Albert eut diverses entrevues avec le roi Philippe-le-Bel; mais la plus fameuse est celle qu'ils eurent en 1299. Les deux monarques se donnèrent rendez-vous à Vaucouleurs sur les confins des deux empires. Ferri duc de Lorraine, en sa qualité de *Marchis*, alla au devant d'Albert et le conduisit à travers ses états jusqu'à Toul, où l'évêque Jean de Sierk eut l'honneur de le recevoir. Philippe-le-Bel s'était avancé jusqu'à Foug, à une lieue de Toul; et Albert en ayant été informé, lui envoya aussitôt Viefold archevêque de Cologne, pour lui faire compliment. L'entrevue des deux monarques se fit dans une prairie située entre Toul et Vaucouleurs, en un lieu au milieu des bois, nommé *les Quatre-Vaux*, à cause de quatre vallons qui s'y réunissent.

Les deux rois renouvelèrent les anciennes alliances entre les deux empires d'Allemagne et de France, et Philippe accorda sa sœur la princesse Blanche, en mariage à Rodolphe fils d'Albert roi des Romains. Le mariage fut conclu au même

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 223.
(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 544.

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 21.



endroit le jour de la Conception de la Vierge, huitième décembre. Dans cette même assemblée Albert renonça au droit que l'empire prétendait sur le royaume d'Arles, que le roi Adolphe de Nassau avait répété à la France, et Philippe-le-Bel renonça aux prétentions qu'il avait sur la Lorraine et l'Alsace.

On assure aussi que les deux rois convinrent qu'on planterait des bornes d'airain sur les bords de la Meuse, sur un côté desquelles serait représentée l'aigle impériale, et sur l'autre les fleurs de lys; celles-ci du côté de la France, et l'aigle du côté de l'empire; et que ces bornes furent mises de distance en distance, sur la Meuse depuis Vaucouleurs jusqu'à Verdun.

Nous avons un traité passé à Vaucouleurs en la semaine devant Pâques-fleuries 1366, c'est-à-dire 1367 avant Pâques, entre les commissaires nommés par le roi Charles V, et Jean duc de Lorraine, pour renouveler les anciennes alliances, pour la paix et sûreté des pays de Champagne et de Lorraine, et pour la réparation des injures et dommages, qui avaient été faits par les hommes et sujets de l'un des seigneurs sur l'autre.

La ville de Vaucouleurs appartenait depuis long temps aux seigneurs de Joinville puisque dès l'an 1004, ou 1005, ils y fondèrent le prieuré de Saint-Thiébaut, qu'ils soumirent à l'abbaye de Molesme.

On trouve plusieurs reprises faites des seigneurs de Joinville comme seigneurs de Vaucouleurs.

Quelques-uns ont prétendu que Vaucouleurs avait été autrefois aux ducs de Lorraine, parce que Guillaume de Nangis, parlant de l'entrevue de l'empereur Frideric II, avec le roi de France dit qu'elle se fit à Vaucouleurs, *Bourgade ou château de Lorraine:* mais je n'en trouve aucune preuve dans l'histoire. Le domaine des ducs de Lorraine, ne s'étendait pas au-delà de la Meuse; et quand Nangis et quelques autres ont écrit que Vaucouleurs était une ville ou bourgade de Lorraine, ils n'ont voulu dire autre chose, sinon que cette ville était ou joignant ou dans le pays, connu par les étrangers sous le nom de Lorraine.

Nous avons vu que depuis 1005, ou 1006, les seigneurs de Joinville en étaient seigneurs (1). Cette terre depuis ce temps-là n'était point sortie des mains de la maison de Joinville. Simon, fils de Geoffroy V, sire de Joinville, la possédait en 1218. Geoffroy VI, fils de Simon sire de Joinville et de Béatrix de Bourgogne sa seconde femmes, eut en partage la terre de Vaucouleurs: Jean sire de Joinville, dans son Histoire de Saint-Louis, l'appelle *son frère de Vauquelour*. Geoffroy était mort en 1297, puisque *Gautier*, son fils se disait seigneur de Vaucouleurs en cette année-là. Il y a apparence que c'est le seigneur de Vaucouleurs, qui est nommé avec les autres nobles de Champagne au mandement du roi Philippe-le-Bel du cinquième jour d'août de l'an 1303, pour se trouver à Arras, d'où il alla servir le roi en la guerre contre les Flamands, et où il perdit la vie en une bâtaille qui se donna contre eux l'année suivante, ainsi que Guillaume Guiart poète du temps, le témoigne en ces vers:

A cele heure se desrenja,
Dont ce fut pitié et douleur,
Le droit Sires de Vaucouleur,
Qui n'iert vilain ne bobancier,
Qui s'alla emmi eux lancier,
Sus la chaucie, et ils l'occistrent.

Gautier de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, laissa entr'autres enfans, Jean sire de Vaucouleurs. Ce Jean de Vaucouleurs fit un traité avec le roi Philippe de Valois à Paris le 4 octobre 1337, par lequel, sur ce que le roi désira pour la sûreté et la défense de son royaume, avoir le château et la terre de Vaucouleurs, Jean de Joinville la lui céda avec toutes ses dépendances, en échange d'autres terres. Le même prince avait acquis en 1334, la seigneurie directe de Vau-

(1) Généalogie de la maison de Joinville. Hist. de St.-Louis, p. 12 et suiv.

couleurs d'Ancel ou Anceau, sire de Joinville, duquel elle était mouvante par droit de frérage. Un auteur, qui est à la fin de l'Histoire de Normandie de du Moulin, donne pour armes aux seigneurs de Vaucouleurs celles de Joinville, le chef d'hermine, et le lion couronné d'or.

La ville de Vaucouleurs est très-connue dans notre histoire de Lorraine par plusieurs endroits remarquables. Robert de Baudricourt bailli de Chaumont, était gouverneur de Vaucouleurs en 1428, et 1429, lorsque Jeanne d'Arc, surnommée *la Pucelle d'Orléans* (1), lui fut amenée par les frères de cette jeune fille, née à Domremi-la-Pucelle, petit village situé sur la Meuse au-dessus de Vaucouleurs. Jeanne déclara qu'elle se sentait intérieurement pressée d'aller vers le roi Charles V, pour lui aider à chasser les Anglais hors du royaume. Baudricourt la regarda d'abord comme une insensée, puis l'ayant bien examinée, il la mena à Charles II, duc de Lorraine, pour prendre congé de lui. Le duc lui fit donner un cheval et des armes, et Baudricourt la fit conduire au roi, qui était alors à Chinon en Touraine. Tout le monde sait les merveilles que la providence opéra par le moyen de cette jeune fille.

Théodoric ou Thierry, auteur de la vie du pape Urbain IV, nommé auparavant *Jacques Pantaléon*, évêque de Verdun, était originaire de Vaucouleurs. Cette vie écrite en vers se trouve en manuscrit dans les archives de l'église de saint Urbain à Troyes en Champagne, comme le témoigne André Duchesne dans la vie du pape Urbain IV. Cet ouvrage est dédié à André Pantaléon, archidiacre de Laon, cardinal du titre de St.-Plaxède, et neveu d'Urbain IV. M. Delisle père du savant géographe de ce nom, et plusieurs hommes illustres ont pris naissance à Vaucouleurs. M. Vosgien chanoine de Vaucouleurs a traduit de l'anglais le Dictionnaire géographique portatif, sur la treizième édition de Laurent Echard, avec des additions et des corrections très-considérables; cet ouvrage a été bien reçu du public, et on en a fait plusieurs éditions.

Pie II, dans ses commentaires, dit que Vaucouleurs était la seule ville des frontières, qui demeura fidèle au roi Charles VII.

Le père Donat tiercelin, dans son Histoire de Lorraine manuscrite, dit que la France ayant proposé au bon duc Henri l'échange de la ville, château et prévôté de Conflans-en-Bassigny, contre la ville et prévôté de Vaucouleurs, il s'en excusa, pour ne pas donner à l'Espagne l'incommodité d'un aussi puissant voisin, qui aurait vu de chez lui jusque dans les entrailles du comté de Bourgogne.

Durant les troubles qui agitèrent la ville de Toul, sous le pontificat de l'évêque Conrade-Probus en 1281 et 1282 (1), les chanoines de la cathédrale de Toul furent obligés de se retirer à Vaucouleurs et d'y faire tranférer l'office, d'où ils passèrent à Blénod et ne rentrèrent à Toul que vers l'an 1294. Vers le milieu du carême de l'an 1368, les mêmes chanoines furent de nouveau forcés par les mauvais traitemens des bourgeois de Toul, de se retirer dans la ville de Vaucouleurs, et de se mettre sous la protection du roi de France.

Vers le milieu du quinzième siècle les anciennes querelles entre les bourgeois et les chanoines de Toul s'étant renouvelées, les chanoines furent obligés de se réfugier pour la troisième fois à Vaucouleurs avec la permission du roi; mais les différends entre le pape et le concile de Bâle, ayant commencé à éclater de nouveau, obligèrent les chanoines de retourner à Toul, après seulement six semaines de séjour à Vaucouleurs, et à s'accommoder avec les bourgeois de Toul.

Le 11 janvier 1466, le roi Louis XI, céda les villes, châteaux et seigneuries de Chaumont-en-Bassigny, de Nogent, Montigny, Coiffy, Vassy, Ste.-Menehoud, St.-Dizier, Vaucouleurs et Montecler, à Nicolas de Lorraine, marquis du Pont (2),

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 550.

(1) Le P. Benoit. Hist. de Toul, p. 491.
(2) Archiv. de Lorr. layette Mariages, etc.

en faveur de son mariage projeté avec Anne de France, fille dudit roi Louis XI. Le mariage ne se fit point, et on croit que le roi n'en avait nulle envie.

Le prieuré de Vaucouleurs dédié à St. Thiébaut, fut fondé vers l'an 1004, par Geoffroi I, du nom, comte de Joigny et seigneur de Joinville, surnommé le *Vieil*.

Dans un titre de l'an 1161, donné en faveur de l'abbaye de St.-Mansuy de Toul, on voit entre autres souscriptions celle de *Leobalde* prieur de saint Thiébaut de Vaucouleurs et de ses huit religieux. Le prieuré était situé dans le cimetière et hors la porte de la ville; il n'en reste plus que l'église.

La collégiale de Vaucouleurs fut fondée par Geoffroi de Joinville, seigneur de Vaucouleurs et Mahaut de Lacy sa femme; il y fit unir la chapelle castrale de Vaucouleurs, fondée par Béatrix de Bourgogne, seconde femme de Simon I, sire de Joinville en 1234.

René I, duc d'Anjou et de Lorraine fonda en 1436, en l'église de la collégiale de Vaucouleurs un obit annuel et perpétuel au second jour de juillet de chaque année (1), pour le repos de l'âme de feu M. de Barbasan, dit *le chevalier sans reproche*, tué en la bataille de Bulgnéville en 1431, et enterré en la même église, et pour les âmes de plusieurs autres morts à la même journée; pour laquelle fondation ledit duc René assigna au chapitre de Vaucouleurs six livres tournois de rente, à percevoir sur la taille de Pagney-sur-Meuse en la prévôté de Gondrecourt, payables par les mains de ses receveurs; les lettres de cette fondation sont du 26 mars. En 1536, les chanoines de Vaucouleurs se plaignirent au duc de Lorraine, que le sieur de Gombervaux qui avait acquis la seigneurie de Pagney, refusait d'acquitter cette fondation, disant qu'il n'avait pas acheté cette terre, chargée de cette redevance : le duc ordonna à son receveur de Gondrecourt de délivrer auxdits chanoines une somme de cent vingt francs, dont ils achetèrent un fond pour continuer la fondation (1). Ceci fait voir que M. de Barbasan a été inhumé en l'église de Notre-Dame de Vaucouleurs; quoique d'autres disent que ce seigneur ne fut que blessé à la bataille de Bulgnéville, qu'il ne mourut que l'année suivante, et qu'il fut enterré dans l'église de St.-Denis en France, dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste, où sont les tombeaux des rois Charles V, VI et VII, et où on voit l'épitaphe de Barbasan.

Outre le prieuré de St.-Thiébaut et la collégiale de Notre-Dame, dont nous venons de parler, il y encore à Vaucouleurs un monastère de religieuses de l'annonciade de sainte Jeanne, et un couvent de religieux du tiers-ordre de saint-François, ou de Picpus.

Vaucouleurs était anciennement la capitale du pays de Vaux; elle est le chef-lieu d'une prévôté composée d'une vingtaine de villages (2). Il y a un tribunal ecclésiastique pour toutes les paroisses du diocèse de Toul, qui sont du bailliage de Chaumont, Langres et Vitry, et qui sont du ressort du parlement de Paris. Il n'y avait autrefois qu'un doyenné, sous le nom de la rivière de Meuse; mais feu M. de Bissy évêque de Toul, ayant jugé qu'il avait trop d'étendue, et qu'un doyen avait de la peine à visiter toutes les paroisses, il le partagea et en fit deux doyennés; l'un est appelé *Meuse-Vaucouleurs*, et l'autre *Meuse-Commercy*, qui sont les lieux les plus considérables de ces doyennés; la rivière de Meuse les arrose tous les deux, du midi au septentrion.

La paroisse de Vaucouleurs est dédiée sous l'invocation de saint Laurent.

L'hôpital et commanderie du St.-Esprit, est une des premières maisons de

(2) Archiv. de Lorr. Layette cotée Gondrecourt. Fiefs, etc.

(1) Histoire de Lorraine. t. v. p. 18.
(2) Pouillé de Toul. T. 2, p. 285.

l'ordre; on y exerçait autrefois l'hospitalité, et les revenus en étaient considérables.

Il y a trois ermitages dans la banlieue de Vaucouleurs : celui de St.-Pierre qui dépend de l'hôpital du St.-Esprit, celui de St.-Gorgon dans les vignes de Gombervaux, qui dépend de saint Thiébaut, et celui de Saint-Nicolas de Sept-Fonds, où il y a une cense appartenant à l'abbaye de Sept-Fontaines, ordre de prémontré, au diocèse de Langres.

Dépend la baronie et le château de Gombervaux, où il y a une chapelle; le château de Bermiqueville, où il y a aussi une chapelle dédiée à sainte Restitute, et la cense de la Voivre du domaine du roi.

Chalaine est annexe de Vaucouleurs, l'église a pour patrone Notre-Dame.

Tusey, autrefois maison royale, était anciennement mère-église de Vaucouleurs, aujourd'hui simple annexe. Patron, saint Remy.

Quatre-Vaux.

Nous avons parlé dans l'article précédent des entrevues des empreurs d'Allemagne et des rois de France, faites au lieu de *Quatre-Vaux*, situé entre Toul et Vaucouleurs. Ce lieu est nommé en latin *Quatuor-Valles*, situé dans les bois entre ces deux villes. Il y avait apparemment une maison royale pour la chasse, l'endroit étant très-propre pour cet exercice, puisqu'il est entre quatre vallées, qui aboutissent l'une à l'autre au milieu des vastes forêts. C'est là que l'empereur Albert I, et le roi Philippe-le-Bel conclurent le mariage entre Rodolphe fils d'Albert, et Blanche, fille de Philippe-le-Bel. Le traité de ratification de ce mariage finit par ces mots: *actum et datum nobis et Francorum rege præsentibus apud Quatuor-Valles, die Martis octavâ mensis decembris, anno Domini* 1299, *indict. XIII, regniverò nostri anno secundo*. La Chronique Australe appelle ce lieu *Gadior* : *Albertus rex romanorum et Rex Franciæ Philippus cum magnâ pompâ militum apud Gadior, id est* Quatuor-Valles, *amicabiliter convenerunt, etc.*

Guillaume de Nangis assure que du consentement des princes et des prélats du royaume d'Allemagne, les deux rois convinrent, que le royaume de France, qui jusqu'alors avait eu pour limites de ce côté-là la rivière de Meuse, s'étendrait dans la suite jusqu'au Rhin. On cite plusieurs auteurs, qui avancent la même chose. Mais quantité d'autres disent qu'on convint de mettre les bornes des deux empires à la Meuse, et que l'on planta même par les ordres des deux princes, des bornes d'airain bien avant dans terre au Val-de-Lore, ou au vallon des *Quatre-Vaux*, entre Vaucouleurs et Toul; que sur l'un des côtés de ces bornes était gravée l'aigle impériale, et sur l'autre les fleurs de lys, qui sont les armes de France (1).

Dans un mémoire manuscrit composé pour montrer que le Barrois est fief d'empire, on avance que Henry II, roi de France fit arracher plusieurs de ces bornes, et qu'il les faisait payer à poids d'or à ceux qui lui en apportaient quelques-unes durant les guerres qu'il eut avec l'empereur Charles V. Plusieurs vieillards témoignent encore aujourd'hui, dit le mémoire dont nous tirons ce détail, qu'ils ont ouï dire à leurs pères, qu'ils en ont vûes en divers endroits des frontières : et il est constant que M. du Fresnel, gouverneur de Clermont, en avait une, qui avait été trouvée dans la forêt de Clermont, et qu'il conserva long-temps par curiosité.

En 1586, au mois de mars, Jean d'Arcies, conseiller du roi et bailli de Vitry, fit des informations sur les bornes du royaume de France; et il trouva par la déposition des témoins, que dans l'entrevue des deux rois, dont on a parlé, on mit des bornes d'airain dans la rivière de Meuse devers Vaucouleurs,

(1) Annal. de France, ou de St. Denis jusqu'à Charles VI; en 1298.

St.-Mihiel et Verdun. En 1390, on fit encore de semblables informations, et les témoins déposèrent qu'on avait mis des bornes d'airain entre Toul et Vaucouleurs. Quelques-uns avancèrent même qu'ils les avaient vues. En 1539, M. Cappel dans le plaidoyer qu'il fit au conseil du roi, en présence des princes, avança la même chose, et que le comte de Bar assista à cette entrevue. Enfin on fit de nouvelles informations sur le même sujet le 14 mai 1561.

VAUDÉMONT ET SION. — Vaudémont, en latin *Vadani-Mons*, ou *Validus-Mons*, ou *Vademontium*, tire son nom du Dieu *Wood*, ou *Got*, qui n'est autre que le Dieu *Mercure*, que l'on y adorait: *Vodan sanè quem additâ litterâ quidam Gevodan vocant, ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, et ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur* (1).

Vaudémont est une montagne isolée, presqu'en forme de fer à cheval, ayant à son extrémité méridionale le bourg et le château de Vaudémont, et à l'autre extrémité le couvent de Sion, nommé anciennement *Semita*, possédé par les pères tiercelins.

Le lieu de Vaudémont, qui a encore le nom de ville, quoiqu'il n'en ait plus l'apparence, est à une lieue de Vézelize, du côté de Mirecourt et de Chatenoy, vers la source du Brenon, à l'extrémité d'une montagne. Ce lieu est du diocèse de Toul, bailliage de Vézelize, parlement de Nancy. La paroisse a pour patron saint Gengoul.

Vaudémont était un lieu considérable dès le temps des Romains. On voit encore aujourd'hui à Sion et aux environs quantité de restes de monumens antiques, qui prouvent que les Romains y ont séjourné long-temps et y ont eu une fonderie de métaux pour leurs armes. On montre chez les pères tiercelins des bouts de lances et de javelots, des haches, et des moules de ces haches, le tout en bronze. On y trouve aussi quantité de médailles romaines, des restes d'édifices et des vestiges d'un camp romain. On a découvert de petites statues de bronze, aux environs du village de Tantonville, qui est au pied de la montagne de Sion et de Vaudémont. Ces pièces antiques furent données à feu S. A. R. le duc Léopold I, par M. le comte d'Ourches, qui nous a fait présent de toutes ses médailles.

M. Baillet avocat à Lunéville, curieux antiquaire, conserve beaucoup de morceaux antiques tant de la montagne de Vaudémont que des environs. En 1748, on y trouva une médaille d'argent carrée, portant le nom de *Numa*, du poids d'environ un écu. On trouva aussi un poids romain de plomb, avec quatre petits clous de cuivre fichés dans le plomb, apparemment pour en marquer le poids, qui est de quatre onces. On y découvrit de plus une tête de bélier bien formée, couverte d'un beau vernis, du poids d'environ un quarteron, qui parait n'avoir jamais été attachée à aucune autre figure.

Il n'y a pas longtemps, on a découvert au château d'Estreval à une bonne demi-lieue du mont de Sion ou de Vaudémont, une chapelle, ou grotte souterraine, dans laquelle il y avait une statue de pierre, posée sur un piédestal, haute d'environ un pied et demi. Cette figure est mutilée et sans tête. Elle est montée à califourchon sur un bélier, et elle est nue depuis le nombril jusqu'à la tête: on croit que c'est la figure de Bacchus. On voit auprès de la figure une espèce de bouteille, ce qui confirme la conjecture que c'est un Bacchus; si la tête y était, on en pourrait raisonner plus sûrement.

Aucun de nos anciens géographes ne fait mention de Vaudémont. Ce lieu n'est devenu célèbre, même dans notre histoire, que depuis Gérard I, comte de Vaudémont, fils de Gérard d'Alsace premier duc héréditaire de Lorraine.

Le duc Gérard d'Alsace laissa deux fils, Thierri et Gérard; Thierri fut reconnu sans difficulté duc de Lorraine. Gérard son frère prétendit entrer en partage avec

(1) Paul. Diac. Rerum Longob., l. 1. cap. 9.

lui, et se disposa à lui faire la guerre pour l'obliger à lui donner sa portion dans le duché. L'empereur Henry IV, mit d'accord les deux frères, en érigeant la terre de Vaudémont en comté, en faveur de Gérard, l'an 1072.

Le comte Gérard ayant ainsi reçu son partage, et se regardant comme souverain indépendant, même de l'empereur et du duc de Lorraine son frère, ne voulut reconnaître personne au-dessus de lui. Il commença à piller les villes et les châteaux des seigneurs et les terres des riches. Il força les églises et les monastères, et fit mille dégats dans le pays. Mais ayant imprudemment déclaré la guerre à Humbert duc de Bourgogne, il fut battu et fait prisonnier avec plusieurs des siens.

Le duc Thierri frère de Gérard se donna de grands mouvemens pour lui procurer la liberté. Le duc de Bourgogne offensé de ce que Gérard d'Alsace, père de ces deux princes, avait autrefois pris sur lui le château de *Suniacum* ou de *Savigny*, retint en prison le comte Gérard jusqu'en 1089, lui fit acheter sa liberté par une grosse somme d'argent, et l'obligea de lui céder Châtel-sur-Moselle (1) en échange de *Suniacum*, *Savigny*, que le duc Gérard d'Alsace avait autrefois pris sur le duc de Bourgogne.

Gérard comte de Vaudémont fit sa résidence ordinaire dans la ville de Vaudémont, où il bâtit ou répara le château qui passait pour une bonne forteresse; et où l'on voit encore une tour, que l'on appelle *la Tour de Brunehaut*, dont l'angle a été renversé en 1637, par ordre du roi Louis XIII, et dont les murs ont quinze ou seize pieds d'épaisseur. Tout le monde sait que Brunehaut reine d'Austrasie s'appliqua à réparer les anciennes routes et à faire divers ouvrages publiques. Vaudémont était fortifié à l'antique, et on verra dans la suite qu'il a souffert des siéges pendant les guerres d'Antoine comte de Vaudémont, contre le duc René I, roi de Sicile et de Naples.

Le comte Gérard étant sorti de prison en 1089, fonda quelques années après, c'est-à-dire en 1107 le prieuré de Belval, situé sur le ruisseau de Mory, qui tombe dans la Moselle à Porcieux. Belval est à une lieue de Châtel-sur-Moselle, dans la forêt de Terne, dans un vallon agréable. L'église n'en fut achevée qu'en 1134; elle fut dédiée en l'honneur de la Sainte-Croix, de la Ste.-Vierge et de St.-Spinule, disciple de saint Hidulphe, fondateur de l'abbaye de Moyenmoutier, que l'on croit avoir été frère du duc Thierri et du comte Gérard. On bâtit dans la suite un village auprès du prieuré; le village ne subsiste plus, et le prieuré a été uni à la maison des bénédictins de la ville de Nancy en 1608, connue aujourd'hui sous le nom d'abbaye de St.-Léopold.

Les comtes de Vaudémont successeurs de Gérard possédèrent ce comté en toute souveraineté, ne reconnaissant audessus d'eux que l'Empire. Mais vers le milieu du treizième siècle, Henry I, du nom, comte de Vaudémont, ayant déclaré la guerre à Ferri II, son cousin, duc de Lorraine, se trouva dans la suite tellement chargé de dettes, qu'il fut obligé d'engager son comté de Vaudémont, avec les terres de Châtel-sur-Moselle et de Bainville-au-Miroirs, à Thiébaut comte de Champagne; et à reconnaître, par acte enregistré au Cartulaire de Champagne, qu'il était devenu homme-lige de Blanche comtesse de Troyes et de Thiébaut son fils; mais sauf la fidélité ou ligeance due au comte de Bar, dont il avoue qu'il était homme-lige. C'est ce que nous apprend M. l'abbé de Longuerue (1).

Henry comte de Vaudémont était de-

(1) Je pense que le duc de Bourgogne n'exigea que l'hommage pour Châtel-sur-Moselle, et qu'il en laissa la jouissance à Gérard, qui en a joui long-temps depuis cette cession.

(1) Longuerue, description de la France deuxième partie; p. 194, 195.

venu homme-lige du comte de Bar en 1216. En 1247, Henry comte de Vaudémont fit hommage à son cousin Thiébaut comte de Bar, pour Vaudémont, Châtel-sur-Moselle et leurs appartenances, excepté les bans de Chaligny et de *Lendilly* devant Châtel.

Quelques années après, la guerre s'étant allumée entre Ferri II, duc de Lorraine et Edouard comte de Bar, le comte fut fait prisonnier dans un combat donné près de Dieulouart (1); et après avoir demeuré en prison six ans, Louis roi de Navarre, comte palatin de Champagne, qui fut depuis roi de France, sous le nom de Louis-Hutin, arbitre choisi par les parties, les fit convenir que la rançon du comte de Bar serait de quatre-vingt-dix mille livres.

Pour s'acquitter d'une partie de cette somme, le comte de Bar engagea au duc Ferri la mouvance du comté de Vaumont pour vingt mille livres. En 1316, le lundi après l'exaltation de Ste.-Croix, le comte de Bar dégagea la mouvance de Vaudémont.

Depuis ce temps-là les comtes de Vaudémont continuèrent à faire hommage aux comtes de Bar.

Henri IV du nom, comte de Vaudémont fut le dernier mâle de la race du comte Gérard; il mourut sans enfans et eut pour héritière sa sœur Marguerite, qui avait épousé Anselin de Joinville.

Anselin de Joinville succéda à son beau-frère Henri IV, dans le comté de Vaudémont en 1346 et mourut en 1349, laissant de sa femme la comtesse Marguerite, Henri V, sire de Joinville et sénéchal de Champagne; celui-ci eut de grands démêlés avec Jean duc de Lorraine, Robert comte de Bar, et les évêques de Toul et de Verdun. Henri aidé des troupes étrangères qu'il avait fait venir à son secours, fit irruption dans la Lorraine et le Barrois. Le duc de Lorraine et le comte de Bar ayant réuni leurs forces, lui livrèrent bataille, en un lieu nommé *Saint-Blin* sur les frontières de Champagne. Le comte de Vaudémont remporta la victoire, et fit mille ravages dans les terres de ses ennemis. Il entra en l'hommage du comte de Bar le onzième août 1363.

Henri V, comte de Vaudémont avait épousé *Marie de Luxembourg*, fille de Guy comte de Ligny, dont il eut deux fils, qui moururent en bas âge, et *Marguerite* qui épousa en premières nôces *Pierre de Genève*, en secondes nôces *Jean* de Bourgogne ou de Neufchâtel, sire de Montagu, et en troisièmes nôces Ferri de Lorraine, fils puiné du duc Jean I, et frère du duc Charles II.

Ferri de Lorraine mari de Marguerite de Vaudémont, fit hommage au duc de Bar pour le comté de Vaudémont, sur la fin de 1394.

On peut voir l'établissement de la grande féauté du comté de Vaudémont parmi les pièces de 1290. Cette féauté était un réglement ou coutume particulière que l'on a suivie long-temps dans le comté de Vaudémont, et qui avait été autorisée par les états, ainsi que les usages de Châtel-sur-Moselle; mais le duc Léopold ne les regarda que comme de simples projets de coutumes, et les abrogea par édit du 10 mas 1723, et soumit la dépendance de Chaté et de Vézelise à la coutume générale de Lorraine.

Le duché de Bar ayant passé à la maison d'Anjou, René d'Anjou envoya ses baillifs de Bar et de St.-Mihiel, pour se faire reconnaître pour seigneur-suzerain par Antoine de Lorraine comte de Vaudémont l'an 1431.

Ferri II du nom, fils d'Antoine, comte de Vaudémont, épousa *Yolande d'Anjou* fille de René I, duc de Lorraine et de Bar, roi de Naples et de Sicile, héritière des duchés de Lorraine et de Bar: leur fils René II, réunit ces deux duchés avec le comté de Vaudémont, dont les ducs de Lorraine ont depuis ce temps-là donné le titre à leurs cadets.

(1) Histoire de Lorraine, t. 3. p. 255 et suiv.

Henri III, comte de Vaudémont et Isabelle de Lorraine sa femme, fondèrent à Vaudémont en 1325, une collégiale dans leur château et y mirent dix chanoines.

Je n'entre point ici dans le détail de la guerre du duc René I du nom, contre Antoine comte de Vaudémont; cette guerre est devenue fameuse dans l'histoire de Lorraine par la bataille qui se donna à Bulgnéville en 1431, où le duc René fut fait prisonnier. On en peut voir l'histoire dans le tome V, de l'Histoire de Lorraine, *nouvelle édition*, *p.* 16 *et* 17.

En 1438, pendant que le duc René I, était occupé en Italie à faire valoir ses prétentions sur le royaume de Naples (1), les régens de Lorraine, avec l'évêque de Metz, l'abbé de Gorze, etc, entreprirent par le moyen des intelligences qu'ils avaient dans la ville de Vaudémont, de s'en rendre maître et de la surprendre. Jean de Haussonville sénéchal de Lorraine, fut chargé de l'exécution. Pour mieux couvrir leur entreprise, les régens ordonnèrent aux troupes des duchés de Lorraine et de Bar de se tenir prêtes, pour marcher, disait-on, contre les gens du bâtard de *Vertus*, qui était prisonnier en Lorraine, mais en effet pour se saisir de la ville et forteresse de Vaudémont. Quand on fut arrivé devant la place, ceux qui devaient la leur livrer, leur manquèrent, et les Lorrains pour n'avoir pas la honte de se retirer sans avoir rien fait, brûlèrent et ravagèrent les terres des environs.

Antoine comte de Vaudémont était alors à Commercy. Dès qu'il fut informé de ce qui se passait, il accourut avec les troupes de Robert damoiseau de Commercy et la compagnie du capitaine *Fort-d'Epice*, ce qui faisait environ cent hommes; et avec ce peu de gens, il attaqua les Lorrains pendant la nuit entre Ormes et Charmes, les défit leur tua soixante hommes et prit le grand étendard de Lorraine, qu'il déposa dans l'église de Vézelise.

Huit jours après le comte de Vaudémont alla mettre le feu dans les terres de Jean de Haussonville, en haine de ce que ce seigneur avait fait dans cette occasion. Il en usa de même envers les terres et seigneuries de Ferri de Savigni maréchal de Lorraine; ensuite il brûla le bourg d'Ormes.

Non content de ces petites expéditions, Antoine se ligua avec plusieurs seigneurs, et prit à son service quantité de Picards, de Bourguignons, de Français, d'Allemands et d'autres aventuriers, dont il composa une armée nombreuse, pour se venger des régens de Lorraine. Dans cette extrémité les gouverneurs de Lorraine eurent recours à Charles VII, roi de France, beau-frère du roi René I, qui leur envoya un secours considérable, avec lequel ils délivrèrent le bâtard de Vertus qui était prisonnier à Amance, prirent Vaudémont, Vézelise et Charmes, qui appartenaient au comte de Vaudémont.

Mais les troupes dont on vient de parler, après avoir saccagé le comté de Vaudémont et chassé les troupes d'Antoine des terres de Lorraine et du Barrois, se jetèrent partie du côté de Metz, et l'autre partie en Alsace. Les Lorrains continuèrent leurs hostilités contre le comté de Vaudémont pendant l'été de 1439. Tello, Frauconcourt et Montier-sur-Saulx furent abattus, les blés et les moissons de ce comté furent coupés et ravagés. Les peuples du comté se défendirent et tuèrent bien des Lorrains; enfin l'on convint le 15 août d'une trève qui devait durer jusqu'à Pâques.

L'année suivante 1440, Antoine comte de Vaudémont, à la tête des troupes de ses états et de 2,000 soldats Picards, que lui avait envoyé le seigneur de Croy son gendre, recommença ses courses dans la Lorraine et le Barrois, y faisant de grands désordres; cette irruption dura environ 26 jours.

Les régens de Lorraine entreprirent de

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 55, 66.

nouveau de surprendre la ville de Vaudémont, par le moyen d'un homme qu'ils avaient gagné, et qui devait les y introduire. Les troupes Lorraines arrivèrent devant la ville le 22 janvier 1441, quelques-uns même gagnèrent le haut des murailles; mais la chose ayant été découverte, ils furent obligés de se retirer, après avoir perdu quelques-uns de leurs hommes. Cette guerre fut terminée le 27 mars de la même année, par le roi Charles VII, qui rendit à Reims une sentence arbitrale, par laquelle il accommoda les différents qui étaient entre René duc de Lorraine, et Antoine comte de Vaudémont.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc de Lorraine René II, la forteresse de Vaudémont fut prise le 21 octobre 1475, après seulement un jour de siége par les Bourguignons, qui y mirent une bonne garnison.

En 1476, le bâtard de Vaudémont, Gratien de Guerre, Henri et Ferri de Tantonville, l'écuyer Gérard, Jean d'Aigremont et Petit-Jean de Vaudémont, se mirent en armes la nuit de Pâques de cette année, et par le moyen d'une intelligence qu'ils avaient ménagée avec le châtelain de Vaudémont, ils escaladèrent la place pendant la nuit, la prirent et firent prisonniers *Amé de Valperg*, qui y commandait avec ses gens. Henri de Valperg, son frère, qui était à Vézelise, ayant été averti de ce qui était arrivé à Vaudémont, prit incontinent la fuite avec ses gens, abandonna cette place; les Bourguignons qui étaient à *Tello* et au *Pont-Saint-Vincent*, en firent de même et se retirèrent à Nancy. Le nommé *Petit-Jean* de Vaudémont, entra dans ces lieux, et s'en remit en possession au nom nom du duc René II.

On remarque que le comte de Vaudémont prétendait avoir droit de présider aux duels des nobles, dans l'étendue de son comté, de même à proportion que les ducs de Lorraine, dans les terres qui étaient entre le Rhin et la Meuse.

La maison de Deuilly si ancienne et autrefois si puissante en Lorraine, fut fondue dans celle de Vaudémont de fort bonne heure; puisque dès l'an 1162, Olry de Vaudémont, frère de Gérard II, se disait seigneur de *Deuilly*.

Le comté de Vaudémont vint à la maison de Joinville, par le mariage *d'Anselin* ou *Anceau* de Joinville avec Marguerite de Vaudémont, sœur de Henri IV du nom comte de Vaudémont, tué à la bataille de Crecy, en 1346.

Les comtes de Vaudémont avaient autrefois leur monnaie particulière, du moins ils donnaient le prix à la monnaie qui avait cours dans leur comté. Dans le testament de Ferri de Lorraine, comte de Vaudémont, fils d'Antoine et père de René II, duc de Lorraine, de l'an 1370, il est porté qu'on donnera à l'ermitage de Notre-Dame de Sion près Vézelise, la somme de 100 florins, monnaie de la comté de Vaudémont. En 1444, il y avait à Vaudémont une maison de la monnaie, marquée dans la vente d'une maison, sise près ladite maison de la monnaie. Cependant je n'ai vu jusqu'ici aucune monnaie de Vaudémont.

Nous avons dit au commencement de cet article, que le nom de Vaudémont tirait son origine du dieu *Wodan* ou *Wisodan* ou *Vonsda*, qui était la plus célèbre divinité des anciens Germains et des Gaulois. C'était le grand Dieu de ces peuples, car *Goth*, ou *Gotha*, ou *Wotha*, ou *Woda*, ne sont que la même chose. Dans un titre de l'abbaye de Beaupré, Hugues comte de Vaudémont est nommé *Hugo Comes de Gademonte*. Vaudémont était anciennement le chef-lieu du Saintois, érigé en comté par l'empereur Henri IV. Aujourd'hui il est réduit à peu de chose, et n'a plus que l'apparence de ville. Une partie du comté de Vaudémont est encore appelée *Saintois*, et l'église de Toul en conserve toujours le nom au doyenné qui comprend toutes les paroisses du comté de Vaudémont, sous l'archidiaconé de Vitel. Depuis la ruine du

château de Vaudémont, Vézelise est devenu la capitale et le siége du bailliage de ce comté.

Le duc Charles IV fit donation du comté de Vaudémont, à Charles-Henry de Lorraine, qu'il avait eu de la comtesse de Cantecroix, en faveur duquel ce comté fut érigé en principauté, dont ce prince mort à Commmercy, le 14 janvier 1723, porta le titre.

En 1760, le roi de Pologne duc de Lorraine, supprima le chapitre de Vaudémont, et le réunit avec tous ses droits au chapitre des chanoinesses de Bouxières, près Nancy. M. Chassel avocat en la cour souveraine, pourvut au transport des titres, papiers, meubles, etc., du chapitre supprimé, ainsi qu'à celui des tombeaux des princes et anciens comtes de Vaudémont.

Il rapporte qu'il a trouvé dans l'église de Vaudémont, deux tombeaux remarquables. Le premier dans une chapelle à main gauche au haut du collatéral, entre la sacristie et la chambre où les chanoines tenaient chapitre, joignant le mur près de l'autel, au-dessous d'une fenêtre. On voit sur ce tombeau deux figures couchées: celle du comte représente un chevalier armé, tenant au bras gauche l'écu des armes de Vaudémont, qui sont fascées; il y a au pied de la figure un lion couché. L'autre figure est celle de la comtesse, ayant un chien couché à ses pieds. On voyait autrefois sur les vitraux qui sont au-dessus du tombeau, plusieurs armoiries, qui sont aujourd'hui presqu'effacées; celles qui se remarquent encore sont de Lorraine. Quelques-uns de ces verres peints portaient une inscription; après les avoir rassemblés on a lu ces mots : *Comte de Vaudémont et Isabeau sa femme, Fondateurs de céans.*

A quatre pieds au-dessus du tombeau, on lit sur le mur en lettres gothiques, l'épitaphe d'Isabeau de Lorraine, épouse de Henry, comte de Vaudémont, fondateur de la collégiale. Nous la rapportons ici.

En ce lieu gît une comtesse de Vaudémont,
Dame et Princesse, Dame Isabelle l'appelait-on,
Pleine de grande dévotion;
Fille fut du duc de Lorrehegne,
Homme bien famé par tout régne.
Epouse au vaillant comte Henry,
Bon chevalier, preux et hardi,
Elle premièrement fonda,
Cette église et édifia;
Puis à Dieu son ame rendit,
Au mois de tous le plus joli,
De fête saint Gegoult le jour,
L'an de grace Notre-Seignour,
Mille trois cens avec trente-cinq,
Si prions Jesu le begnin,
Qu'il la veuille garandonner,
Et tous ses méfaits pardonner.

Les anciens du lieu dirent à M. Chassel, que sous ce tombeau il y avait autrefois un caveau, où devaient être les corps des susdits fondateurs; lequel caveau on se souvenait encore d'avoir vu ouvert il y a environ quarante ans, auquel temps on répara l'église; mais on ne se souvenait plus de ce qu'on y avait trouvé; sinon qu'en remuant la terre on avait découvert un petit soulier très-bien conservé; mais que le pavé s'étant enfoncé en cet endroit, on ne remarquait plus de vestiges dudit caveau. M. Chassel fit creuser en sa présence sous le pavé de la chapelle, et on découvrit un petit caveau sous la longueur du tombeau, dont une partie de la voûte subsistait encore, mais le tout était comblé par les terres éboulées. On ne trouva que deux morceaux de bois de sapin pourris, avec des ossemens que l'on reconnait être d'un homme et d'une femme, seuls restes du comte Henry et d'Isabelle son épouse, que l'on recueillit avec soin.

Il y avait un autre tombeau au milieu du chœur, sur lequel étaient deux figures, d'un homme et d'une femme couchés l'un près de l'autre, le visage tourné vers le grand autel. Le tombeau n'avait aucune inscription. La tradition du lieu veut que ce soit le tombeau d'Antoine comte de Vaudémont

et de Marie d'Harcourt son épouse. On y remarqua les armes de Lorraine sur un écusson posé derrière la tête du comte, et celles d'Harcourt à la tête de la dame; le caveau était fermé en dehors par une pierre carrée, à laquelle étaient attachés quatre anneaux de fer pour la lever. Le caveau était long d'environ neuf pieds, sur la largeur de cinq. On y trouva le corps du comte dans un cercueil de bois de sapin. Il était d'une taille avantageuse. On y trouva aussi dans un petit coffre de bois, de la poussière humide, qui contenait apparemment, ou les entrailles du comte ou le corps d'un petit enfant. On ne trouva aucun autre monument des anciens comtes de Vaudémont, et ceux qui étaient présens délarèrent qu'ils n'avaient aucune connaissance qu'il y en ait jamais eu d'autres. M. Chassel fit mettre les ossemens du comte Henry et d'Isabelle de Lorraine son épouse, dans ce dernier caveau, pour y rester jusqu'à ce qu'on en eut ordonné autrement.

Le Mont-de-Sion.

Nous avons déjà dit un mot en passant de *Sion* ou *Scion*, à l'extrémité septentrionale de la montagne de Vaudémont. Ce lieu est nommé *Semita* dans les monumens anciens. C'est de là que l'on a formé *Sion* ou *Scion*. Dans un titre de la collégiale de Saint-Gengoul de Toul, de l'an 1065, confirmé par Eudes ou Eudon évêque de Toul, on lit : *Ecclesiam Semitensem*. En 1370, Ferri comte de Vaudémont, lègue par son testament 100 florins monnaie de Vaudémont à l'ermitage de *Notre-Dame de Sion*. Ce n'était donc alors qu'un ermitage.

Dès l'an 1396, la chapelle de Sion, dédiée à la Sainte-Vierge, était déjà célèbre, puisque Ferri de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Boves, frère puiné du duc Charles II et comte de Vaudémont, y établit une célèbre confrérie en l'honneur de l'Assomption de Notre-Dame. Toutefois c'est à la nativité de la Sainte-Vierge qu'on solemnise aujourd'hui la fête principale.

Nul ne pouvait entrer dans cette confrérie, s'il n'était gentilhomme ou franc bourgeois.

Pour marque de leur association, les confrères devaient huit jours avant et huit jours après l'Assomption, porter chacun une image de la Vierge, en argent, en peinture ou en broderie, et celui qui ne la portait pas était condamné à trois gros d'amende. Tous les samedis on disait à Sion une messe pour les confrères qui se juraient foi et amitié ensemble. L'acte fut dressé le 26 décembre 1396.

Ferri II, comte de Vaudémont, dans son testament, qui est du 30 août 1470, ordonna à son fils René d'aller en pélerinage, un pied nu et l'autre chaussé, depuis Vézelise jusqu'à Notre-Dame de Sion, à une lieu de là au comté de Vaudémont. Tout cela montre en quelle réputation était alors le pélerinage de Sion.

Le P. Vincent, tiercelin, qui a composé l'histoire de Notre-Dame de Sion, imprimée à Nancy en 1698, *in-octavo*, dit : que le duc Charles IV et le comte François de Vaudémont son père, firent vœu de faire quelqu'établissement de religieux, si Dieu leur découvrait le testament du duc René II, qui établissait la masculinité pour la succession à la couronne de Lorraine ; et qu'ayant heureusement découvert ce testament, qui était égaré depuis 80 ans, sa date étant du 25 mai 1506, ils résolurent en 1626, de remettre en honneur la chapelle de Notre-Dame de Sion, et la donnèrent aux religieux tiercelins.

L'église du couvent sert de paroisse au village de Saxon ou Sexon, en un autel particulier dans le milieu de la nef du côté de l'épître. Saxon est au bas du Mont-de-Sion. Dépend aussi Praye, autre village, où il y a une chapelle pour la commodité du peuple.

On trouve à Sion et aux environs quantité de monumens de la plus haute antiquité. Le père Vincent, tiercelin (1), dont

(1) P. Vincent, hist. c. 5.

on a parlé, soutient que la montagne sur laquelle est situé le couvent de son ordre, nommé *Sion*, était autrefois habitée, et qu'il y avait une ville considérable. Ce qu'il prouve par les ruines qu'on y trouve presque partout, lorsqu'on y creuse à quelque profondeur : qu'on y a trouvé beaucoup de médailles romaines et d'autres monumens antiques, comme des fondemens de tours sur le bord de la montagne ; et entr'autres, ceux d'une tour que le vulgaire appelle la *Tour des Sarrasins*, qui est placée à l'avenue des deux grands chemins qui s'y remarquent encore, et qui conduisaient à la ville ; ils se réunissent au bas et au commencement de la montagne, pour ne faire qu'un chemin par où montent les voitures. Ces chemins sont très-anciens et ont été taillés dans le roc.

Il remarque de plus qu'à deux ou trois pieds de profondeur, les fondemens des maisons se voyent très-proprement revêtus de pierres de taille bien cimentées; le tout en si grande quantité, qu'il suffit de fouiller et de creuser la terre, pour trouver à coup sûr des matériaux pour bâtir, et en grande abondance. On y a découvert des tombeaux de pierre, dans lesquels étaient des os ou des cendres noires ; près de ces tombeaux se voyent des restes de colonnes et de chapiteaux, avec quelques inscriptions qui n'ont pas été conservées ; ceux qui les ont trouvées n'en connaissant pas le mérite, les ont brisées. On y a aussi déterré des canaux et des aquéducs très-bien cimentés, pour conduire dans les citernes, les eaux qui tombaient des toits ; car il est impossible d'amener les eaux des sources sur cette montagne.

Les laboureurs des environs trouvent souvent en labourant la terre, des bouts de lances, des javelots, des flèches en bronze assez bien conservés, des petites figures d'idoles, des pièces de monnaie d'or, d'argent et de bronze, des morceaux de poteries très-bien conservés, vernissés, et représentant des oiseaux, des arbres, des rivières, des chasses ou des combats. On ne doute pas que les anciens comtes de Vaudémont n'aient démoli plusieurs de ces bâtimens, et n'aient employé les matériaux à former la ville de Vaudémont, qui se voit à l'extrémité méridionale de cette montagne.

L'image de la Sainte-Vierge honorée au couvent de Sion, est très-ancienne, et regardée depuis long-temps avec beaucoup de vénération par les peuples du pays. On croit que la chapelle où elle repose a été consacrée par saint Gérard, évêque de Toul, sur la fin du dixième siècle. En 1741, l'église de Sion a été rebâtie toute à neuf.

Le duc Charles IV avait une dévotion particulière à la Sainte-Vierge, surtout à N.-D de Sion. On sait que vers la fin de sa vie il avait voué ses états à la Sainte-Vierge, et les lui avait rendus tributaires, ne se réservant que le droit de maintenir son autorité, et le soin de l'exécution de ses droits à l'égard de ses peuples. Il ordonna que tous les Lorrains lui donneraient chaque année le tribut de leurs biens à leur dévotion ; et qu'à cet effet dans chaque lieu de ses états, on ferait choix d'une personne de probité, qui lèverait de chaque famille par tête, le tribut dû à la Ste. Vierge, pour être employé en son honneur, à la décoration de ses autels et de ses images. C'est ce qu'on voit par son ordonnance du 22 janvier 1669, imprimée à Nancy la même année ; mais elle demeura sans exécution.

Nous avons vu à Sion des lettres du même prince, adressées à la Ste-Vierge, sous cette adresse :

A la Sainte-Vierge, Glorieuse Mère de Dieu, Notre-Dame de Sion, Souveraine de la Couronne des Ducs, des Princes et Princesses, de tous les Sujets et Biens de la Lorraine, au Mont-de-Sion en Lorraine.

Après cela vient la lettre inscrite : *Mariæ Deiparæ Lotharingiæ Supremæ Principi.*

Après trois lignes d'intervalle, on lit :

Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed à periculis cunctis libera nos semper Virgo gloriosa et benedicta, Mediatrix nostra, Advocata nostra, tuo Filio nos reconcilia, tuo Filio nos commenda, tuo Filio nos repræsenta.

Nanceii die 12 *Januarii* 1669. Au bas est signé CHARLES. La lettre pliée et cachetée des armes de Lorraine.

Une seconde, lettre qui est apparemment de Charles-Henri, prince de Vaudémont, fils du duc Charles IV, et de Mme la princesse de Cantecroix, commence ainsi :

Deiparæ à Monte Sion,
Lotharingiæ Principum et Subditorum omnium Protectrici et Parenti optimæ.

Sub tuum præsidium, comme dans la précédente.

A la fin : *Servus humillimus atque amantissimus cliens, Henricus à Lotharingia.*

Nanceii 26 *Januari* 1672.

VAUDONCOURT. — Vaudoncourt, *Vaudoncuria*, village à deux lieues de Châtenoy, trois lieues et demie au levant de Bourmont, à trois de Neufchâteau; annexe de *Bulgnéville*, diocèse de Toul. L'abbé de Luxeuil en est seigneur haut, moyen et bas justicier; la justice y'est exercée par son juge-garde. M. le marquis des Sales y est seigneur voué, et a plusieurs sujets; bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Barthelémy. L'abbé de Luxeuil tire une dime appelée *Arage* sur environ le tiers du finage : ce mot *Arage*, vient d'*arare*, labourer; il signifie certains droits qui se tirent sur chaque charrue, à peu près comme le *Terrage* se tire sur chaque pièce de terre. Ce village est composé d'environ 42 habitans.

On montre entre Sauxure et Vaudoncourt, à l'endroit ou se donna la bataille de Bulgnéville en 1431, sur un monticule appelé *la Côte de Barbasan*, les ruines d'une chapelle nommée *la Chapelle de Barbasan*, tout environnée d'arbres; cette chapelle a subsisté jusqu'au dernier siége de la Mothe en 1644, qu'elle fut ruinée ou abandonnée. On ignore si c'est Barbasan lui-même qui l'a faite, ou si c'est le duc René : mais il y a tout lieu de croire que Barbasan dangereusement blessé, fit vœu de la fonder au même lieu.

VAUDREVANGE ET SARRE-LOUIS. — Vaudrevange ou Valdrevange, en allemand *Valdefingen*, village mi-partie Lorraine dans le bailliage d'Allemagne, situé au pied d'une montagne dite *le Limberg*, cotoyée par la rivière de *Sarre*, dans un pays fertile et orné de grandes et belles prairies. C'était autrefois une ville, mais depuis l'établissement de Sarre-Louis, elle est réduite à un simple village. La partie Lorraine est du ressort du bailliage de Bouzonville; parlement de Nancy; la partie cédée à la France est de la juridiction du présidial de Sarre-Louis, dont elle n'est éloignée que d'une lieue, à douze lieues de Metz.

Comme Vaudrevange n'était pas bien fortifié, et qu'il était en réputation d'opulence, il a été plus exposé que les autres lieux des environs, aux pillages des partis, pendant les guerres de Lorraine, depuis l'an 1631.

Il est fait mention de Vaudrevange, dès l'an 996, dans la donation du village de *Mudenfurt*, qu'une riche dame nommée *Berthe*, veuve du comte *Volemar*, fit à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves.

En 1333, Raoul duc de Lorraine, se brouilla avec Baudouin, archevêque de Trèves, à l'occasion de certains fiefs, que l'archevêque soutenait relever de son église. La duchesse Isabelle d'Autriche, régente pendant la minorité de son fils, en avait toujours fait refus; il se fit à ce sujet de part et d'autre, des hostilités sur les terres de Lorraine et de Trèves. Enfin on convint que l'archevêque Baudouin et le duc Raoul, se rendraient en un

lieu nommé *la Meule*, en allemand *Zuderben-molen*, sur les frontières des deux états, avec plusieurs gentilshommes pour terminer leurs différends à l'amiable. L'accord se fit le 13 novembre 1334, et le duc Raoul, reconnut qu'il tenait en fief de l'église de Trèves, les villes et châteaux de Sierk, de Siersbourg, de Vaudrevange, et quelques autres nommés dans le traité.

Le bailliage d'Allemagne ayant été établi à Vaudrevange, le 5 mars 1581, cette ville s'augmenta considérablement. Il y eut ensuite une prévôté, qui fut depuis transférée à Berus et enfin fixée à Bouzonville en 1705, à laquelle on joignit celle de Freistroff, ce qui a subsisté jusqu'à l'édit de création des bailliages royaux du mois de juin 1751.

Pendant les guerres de Lorraine sous le règne du duc Charles IV (1), Galas, général de l'armée de l'empereur, après avoir levé le siége de Mayence, revint en Lorraine à la suite du cardinal de la Vallette et du duc de Veimar, qui après avoir été obligés de lever le siége de Mayence, s'étaient retirés d'eux-mêmes en Lorraine. Galas les y suivit jusqu'à Vaudrevanges, prit cette place et l'abandonna au pillage. Le commandant et la garnison furent faits prisonniers; ceci arriva en 1635.

En 1680, après le traité de Nimègue, que le duc Charles V n'avait pas voulu accepter, le roi Louis XIV demeura maitre de la Lorraine. Comme Vaudrevange était fort diminué par le malheur des guerres, le roi fit ruiner cette ville et n'y laissa que très-peu de bâtimens: à quelque distance de là, sur le même côté de la Sarre, il fit construire une très-belle forteresse, une ville qu'il nomma *Sarre-Louis*, et qui est de ce côté-là un poste important.

Depuis ce temps-là Vaudrevange n'est plus qu'un village du diocèse de Trèves. La montagne au pied de laquelle était bâtie la ville de Vaudrevange, se nomme *Limberg*, que l'on distingue en haut et bas Limberg. *Le Haut-Limberg* est un village commencé en 1706, à gauche de la Sarre, à deux lieues de Bouzonville. *Le Bas-Limberg* est un autre village, sur la partie de Vaudrevange, restée à la Lorraine, à une demi-lieue du *Haut-Limberg*.

(1) Histoire de Lorraine, Tome vj, page 192.

Limberg est un ermitage et chapelle dédié à la Sainte-Vierge, bâti sur la montagne de Vaudrevange en 1680, par l'entrepreneur des fortifications de Sarre-Louis. Le roi de Pologne Stanislas I[er], duc de Lorraine, donna cet ermitage aux carmes déchaux de Lorraine, le 30 Juin 1751, pour y établir un hospice de leur ordre.

Les auteurs Lorrains qui ont traité des particularités qui se trouvent dans la province, ont aussi parlé de la carrière d'azur qui se trouve à Vaudrevange. Le minéral se trouve par grumeaux de la grosseur d'un pois ou d'une noisette enveloppés de sable, que l'on ôte pour nettoyer et découvrir l'azur. Les peintres se servent de cet azur pour peindre en bleu.

On trouve aussi à Vaudrevange, des mines de cuivre, de plomb et même d'argent. Ces mines ont été de nouveau ouvertes il y a quelques années, et on y a travaillé avec succès. On est parvenu en creusant jusqu'au lieu où les anciens avaient poussé leurs travaux, et on y a trouvé les outils anciens, rangés en leurs lieux. Ces carrières ou mines sont d'une étendue et d'une profondeur prodigieuses, parce qu'on en a tiré une quantité extraordinaire de pierres à bâtir.

Il y a à Vaudrevange un couvent de religieux augustins.

Il y avait ci-devant encore à Vaudrevange un couvent de capucins, qui en 1692, fut transféré à Sarre-Louis.

Sarre-Louis.

Quoique toute la Lorraine ait été rendue au duc Léopold, fils du duc Charles V, en vertu du traité de Risvic, néanmoins Sarre-Louis par l'article 32, a été

réservé au roi de France, avec une demi-lieue de terrain autour de la place. Comme cette forteresse était trop resserrée, et que cela incommodait la garnison, le duc de Lorraine, par le traité de 1718, a cédé à la France cinq villages voisins de Sarre-Louis et l'emplacement de Vaudrevange, avec les les bâtimens qui y restent, et qui multiplient de jour en jour. Cette cession fut faite moyennant un certain dédommagement qui lui a été donné.

La ville de Sarre-Louis est bâtie sur le territoire de *Listroff*, où l'abbé de Vadegatz est seigneur haut justicier, moyen, bas et foncier. Elle est située dans l'isthme d'une presqu'île que forme la rivière de Sarre, sur laquelle elle est bâtie. Sa figure est un hexagone régulier de six bastions, sur les plans du maréchal de Vauban. Le côté qui est sur la rivière, est plus étendu que les autres; au-devant des courtines sont placés de petits ouvrages appelés *tenailles* : cinq de ces fronts sont couverts d'autant de demi-lunes, le tout revêtu de bonne maçonnerie. Le fossé qui entoure tous ces ouvrages, et qui est accompagné d'un bon chemin couvert, est plein d'eau : au-delà de ce chemin couvert règne tout autour un avant fossé dans lequel on a élevé neuf redoutes, revêtues de pierres. Cet avant-fossé est défendu par un autre chemin couvert, du côté de la terre, c'est-à-dire depuis le retranchement des capucins jusqu'à la rivière. On entre dans Sarre-Louis par deux portes diamétralement opposées: les rues de la place sont fort régulières, et laissent entr'elles une grande place carrée, sur un des côtés de laquelle est l'église paroissiale, et de l'autre côté la maison du gouverneur.

Le 29 avril 1685, le roi Louis XIV donna sa déclaration par laquelle il donne à la ville de Sarre-Louis l'exemption de tout droit d'entrée dans la ville et de sortie d'icelle, faculté de faire commerce de toutes sortes de marchandises et manufactures, sans payer aucun droit d'entrée et de sortie; comme aussi exemption de la taille et subvention, de quartier d'hiver des troupes, etc., permet d'y établir foires et marchés avec un siége de justice.

Sarre-Louis est du diocèse de Trèves. Il y a un couvent d'Augustins, celui des PP. capucins est à un quart de lieue de la ville.

Le bailliage de Sarre-Louis a été créé par édit du mois de février 1685, et le présidial par le même édit; il est régi par la coutume de Lorraine, rédigée et homologuée par lettres-patentes de Charles III, duc de Lorraine, des 17 mars et 16 septembre 1594.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal ancien et alternatif; de deux échevins électifs, d'un secrétaire-greffier, d'un procureur syndic, et d'un sergent de ville. Ces officiers sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

Il y a à Sarre-Louis un corps de casernes, qui est ordinairement occupé par quatre bataillons et deux escadrons. Il y a un hôpital militaire.

Le corps du génie est composé d'un directeur des fortifications, d'un ingénieur en chef, et do plusieurs ingénieurs ordinaires.

En 1753 et 1754, il y a eu des camps à Sarre-Louis, l'un et l'autre commandés par M. de Chevert, lieutenant-général, sous les ordres de M. le maréchal duc de Bellisle. Le quartier général était au village de Listroff, à un quart de lieue de la ville.

Voici les noms des communautés qui sont dans le ressort du bailliage de Sarre-Louis. La ville de *Sarre-Louis*, *Beaumarais*, *Enstroff*, *Frauloutre*, les censes de *Favart* et du *Houssart*, *Listroff*, *Roden*, *Sainte-Marie*, cense, *Valdrevange* Tous ces lieux sont du diocèse de Trèves.

Les villages de la route cédés en exécution de l'article XIII du traité de 1661, ressortissent au même bailliage, et sont régis par la coutume de Lorraine. Ces vil-

lages sont *Donnelay*, *Gelucourt*, *Juvelize*, le *Fief de Kraffttel*, *Lézey*, *les Récourts* : ces lieux sont du diocèse de Metz.

VAUTROMBOIS, *ou* VATROMBOIS. — Vautrombois, *ou* Vatrombois, est un fief situé sur le finage de Rancourt, village du bailliage de Bar, diocèse de Toul, entre la rivière d'Ornain et celle de Cher. Voyez l'article *Rancourt*. M. le comte de Nettancourt de l'Echelle est seigneur de Vautrombois; MM. de Longueville et de Marne sont aussi seigneurs sur une contrée de terres et prés, appelée de même *Vautrombois*.

En 1580, Simon d'Ernecourt, sieur de Vaux-le-Grand, etc. fait hommage au duc de Bar de la contrée nommée *Vatrombois*.

VAUX, comté et pays de Vaux.

Le pays de Vaux, en latin *de Vallibus*, contient dix-neuf ou vingt villages. Les titres les plus anciens de l'église de Toul, lui donnent le titre de comté. Udon évêque de Toul dans un titre de l'an 1067, le nomme ainsi : *Quidquid Attardus Comes fidelis noster, visus est habere in pago et Comitatu Vallium.*

Alberic, moine des Trois-Fontaines, dans sa Chronique, remarque qu'Etienne, surnommé *des Vaux*, fut celui qui donna le commencement à la grandeur de la maison de Joinville, par le mariage qu'il contracta avec la fille unique et héritière de *Fromont*, comte de Joigny et d'Adelais son épouse; laquelle après la mort de son mari, épousa en secondes nôces Engelbert III, comte de Brienne, à la suite duquel Etienne des Vaux était. Cette alliance apporta à Etienne le comté de Joigny, et plusieurs autres seigneuries, qui en dépendaient. Le même Alberic dit qu'Etienne des Vaux fit construire le château de Joinville auquel il donna ce nom par abréviation de celui de *Joigny-Ville*; le nommant ainsi, comme étant la ville et le château du *comte de Joigny* : d'où vient qu'en plusieurs titres latins, les seigneurs de Joinville sont nommés de *Joignivilla*, ou *Jonivilla*. Alberic ajoute qu'Etienne des Vaux faisait sa demeure vers saint Urbain.

Le même Etienne eut guerre contre Udon évêque de Toul, dont il était feudataire et seigneur de Vaucouleurs. Udon assiégea la forteresse de Vaucouleurs, la prit et la rasa. Ebal des Vaux, fondateur de l'abbaye des Vaux, était neveu du comte de Champagne.

Outre ce monastère où se trouve le nom de *Vaux*, on connait encore dans ce pays plusieurs lieux qui portent le nom *de Vaux*, comme *Burei-en-Vaux*, *Vaux-la-Grande*, *Vaux-la-Petite*, *Vaudignécourt*, *Quatre-Vaux*, *Vaucouleurs*, *etc.*

Le comté de Vaux, se partageait en deux cantons, les *Vaux-de-Meuse* et les *Vaux-de-l'Ornez*. Ce qui fait voir que ce petit pays faisait partie de celui de *l'Ornez*, et du Toulois.

VAUX en Ornois, ou en Ornain, abbaye.

L'abbaye de Vaux en Ornois ou en Ornain, ordre de Citeaux, fille de Morimond, fut fondée en 1132, par Godefroi baron de Joinville. Cette fondation fut confirmée en 1140, par Henry de Lorraine évêque de Toul, lequel attribue l'honneur de cette fondation, ou plutôt du bâtiment de l'abbaye, à *Ebal de Montfort*, neveu du comte de Champagne, qui donna une somme de cinq cents écus d'or pour la bâtir. L'abbaye des Vaux est située en France, dans l'archidiaconé de Ligny.

On trouve dans l'archive de l'abbaye de Muraux un accord fait entre les religieux de cette maison et ceux de celle de Vaux, peu de temps après leur fondation, qui porte : que si quelques religieux de l'un ou de l'autre monastère contreviennent aux articles convenus entr'eux, à l'occasion de quelques difficultés réciproques, celui qui y contreviendra, se rendra en l'abbaye qui formera plainte, y entrera nu-pieds, tenant dans ses mains des verges, dont le supérieur le frappera, s'il le juge à propos; et dans le

temps de la réfection, il demeurera au milieu du réfectoire, où il jeunera au pain et à l'eau; et étant de retour dans son propre monastère, y continuera le même jeûne tous les vendredis pendant une année entière.

L'abbaye de Notre-Dame de Vaux fut brûlée, saccagée et pillée par les religionnaires en 1575, qui enlevèrent la basse-cour et les meubles; en sorte que les religieux furent obligés de se disperser et de se sauver dans les bois, pour se soustraire à la fureur des Huguenots.

VAUX-LES-GRANDES. — Vaux-les-Grandes, *Valles magnæ*, village du diocèse de Toul, officialité de Vaucouleurs, bailliage de Vitry, parlement de Paris, subdélégation de Toul. Ce village est situé sur une hauteur, à six lieues de Toul et dix de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin. Seigneurs, les héritiers de M. de St.-Balmont. Le domaine de Bar prétend quelques sujets dans Vaux-les-Grandes.

Les habitans de Vaux-les-Grandes étaient autrefois obligés à faire guet et garde au château de Commercy; ils prétendirent dans la suite qu'ils en étaient exempts, et se pourvurent à cet effet au parlement de Paris. L'affaire fut terminée à l'amiable en 1402, par une somme de deux cents francs, qu'ils donnèrent à Amé de Sarbruch, seigneur de Commercy.

VAUX-LA-PETITE. — Vaux-la-Petite, *Valles minores*, village mi-partie avec la Champagne, situé dans une plaine, au pied d'un coteau, sur un petit ruisseau, six lieues au sud-est de Bar à trois lieues de Gondrecourt-le-Château, diocèse de Toul, officialité de Vaucouleurs.

Ce village est composé de trois communautés et seigneuries différentes, une communauté de l'office de Bar, et une de l'office de Ligny. Le roi est seigneur de première, comme duc de Bar, et l'autre comme comte de Ligny; l'une et l'autre aujourd'hui bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Une troisième communauté est de l'office de Toul, bailliage de Vitry, parlement de Metz. La paroisse a pour patron saint Julien martyr.

Chennevières, *Cannabariæ*, annexe de Vaux-la-Petite, village à droite de l'Ornain, une lieue et demie au-dessus de Ligny: bailliage de Bar, parlement de Paris. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de St.-Evre. Le roi en est seul seigneur. On compte en ce lieu vingt-cinq habitans.

VAVAINCOURT et Sarney. — Vavaincourt, *Vavincuria*, village du diocèse de Toul, à une lieue et demie au nord de Bar-le-Duc; la paroisse est dédiée à saint Martin.

Sarney, *Sarneium*, est un hameau, annexe de Vavaincourt: ces deux villages ne forment qu'une seule et même communauté, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. On compte dans ces deux villages plus de trois cents habitans. MM. Gérard-Maucervel, Rouillon, Heiblot, et Poirson en sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers; la justice y est exercée par leur juge-garde. M. Gérard a à Vavaincourt une très-belle maison.

En 1314, Edouard comte de Bar, ayant promis à Aubert de Marcey, chevalier, en récompense de ses services, cent vingt livres de rente à asseoir sur quelques terres; il les lui assigne pour lui et pour ses hoirs sur Vavaincourt et Sarney, qu'il lui cède en tout ban et justice, sans aucune réserve, sinon la souveraineté, la haute justice et les bois, voulant que les hommes et femmes desdits lieux ayent l'usage et le pâturage du bois *de Mensonge*, comme du passé; pour tenir le tout en fief et hommage-lige dudit comte devant tout autre. Au moyen de cette assiette, la châtellenie de Bar demeure déchargée desdites cent vingt livres de terre.

La seigneurie de Vavaincourt et de

Sarney, passa en 1548 dans la maison de Savigny, par l'acquisition qu'en fit madame Claude de Luxembourg, veuve de Jean de Savigny, sénéchal du Barrois. Cette acquisition fut confirmée par Christine de Dannemarck, duchesse douairière de Lorraine, comme tutrice du jeune duc Charles III son fils, le 4 mars 1548. En conséquence Warrin de Savigny, seigneur de Leymont, bailli de Clermont, fils aîné de ladite dame Claude de Luxembourg, fit ses reprises et en prêta serment de fidélilité le 22 février de la même année.

VAXEY *ou* VAXY (Val de) — Vaxy. ou Vaxey, *Vaxeyum*, village, chef-lieu du Val et de la communauté de Vaxy, une lieue et demie au nord de Château-Salins. Bailliage du même lieu, diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Morhange. Ce val est composé de Vaxy, Gerbécourt, Lubécourt, Puttigny et Hédival.

Le roi de France Henri II, s'étant mis en possession de la ville de Marsal en 1552, y mit une garnison, qui causa de grands dommages aux sujets du duc de Lorraine. Pendant les troubles de la ligue, les protestans surprirent cette ville, et commirent dans les pays voisins beaucoup de ravages et d'hostilités. Les sujets Lorrains du val de Vaxy portèrent leurs plaintes au duc de Lorraine, des maux que leur causaient les gens de cheval de Marsal, appelés *Carabins*. Le duc Charles III, commit M. de Villaucourt, prévot de Château-Salins pour examiner leurs griefs. Dans leur requête les habitans du val de Vaxy déclarent en détail les prestations, redevances et servitudes auxquelles ils sont obligés envers le duc de Lorraine. La requête est du 15 mai 1580.

En 1616, Noble César de Hoffelize Liégeois, sieur de Burtecourt-sur-Seille, voué du val de Vaxy en partie, tant en son nom qu'en celui des seigneurs voués dudit val, ses comparsonniers, vendit au duc Henri un cens de quatre francs quatre gros quinze deniers monnaie de Lorraine, que ledit duc était attenu de payer auxdits seigneurs voués par chacun an le lendemain de Noël, à cause de plusieurs portions de bois acquetées par le duc au val de Vaxy, moyennant la somme de quatre-vingt-neuf francs six gros délivrée aux vendeurs. On excepte néanmoins les bois propres à la fourniture des échelles nécessaires pour pendre les délinquans, lorsque l'on fait exécution audit val.

VEEL. — Veel, *Veelium*, village situé à trois quarts de lieue au couchant de Bar, diocèse de Toul, doyenné de Robert-Espagne, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a dans ce lieu environ ving-trois habitans. Mademoiselle Lonchamps y a une maison en forme de château.

VELAINES-DEVANT-LIGNY. — Velaines-devant-Ligny, *Villena*, anciennement *Inval*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, deux lieues et demie au-dessus de Bar, recette et bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seigneur. La paroisse a pour patron St. Remy. Il y a quelques maisons détachées du gros du village, et à une portée de fusil; on appelle cette partie *la petite Velaines*. Velaines est un lieu considérable, puisqu'on y compte près de trois cent vingt-cinq habitans.

VELAINE-EN-HAYE. — Velaine-en-Haye, village du diocèse de Toul, à 2 lieues et demie de Nancy, deux de Toul. Velaine est annexe de Fontenoi-sur-Moselle; l'église a pour patrone Ste.-Marie-Madelaine. Bailliage de Nancy.

La poste de Velaine et quelques autres habitations sur la chaussée, dans les bois de Haye, forment un hameau éloigné de demi-lieue du village.

VELAINE-SOUS-AMANCE. — Velaine-sous-Amance, *Villenæ*, village à une lieue à gauche de la route de Vic à Nancy; à quatre lieues de Vic, à deux de Nancy, du diocèse Toul

glise est dédiée à St.-Martin. Bailliage de Vic, parlement de Metz.

Ce village, avec ceux de Reméréville, Herbéviller, Buissoncour, St.-Clément, la Ronce et Chenevière, fut échangé pour la ville de Marsal en 1593, par le duc Charles III.

Romémont, cense à une demi-lieue de Vic, terre qui appartient aux héritiers de M. le marquis de Bissy.

La chapelle de Romémont fut fondée sous le titre de l'Annonciation, par le sieur Michel Bouvet, président de la chambre des comptes de Nancy.

VELAINE, *aujourd'hui* Vézelise. — Velaine, ancien château au comté de Vaudémont, sur les ruines duquel on a bâti la ville de Vézelise, capitale du comté de Vaudémont.

VENDEUVRE. — Vendeuvre, ou Vendœuvre, en latin *Vendopera*, village du diocèse de Toul, bailliage de Nancy, situé au penchant d'un côteau, une lieue au midi de Nancy. Ce village est très-ancien. On connaît une maison royale des rois de France, nommée *Vendeuvres*, *Vendopera*, mais il n'est pas tout-à-fait certain si ce palais de *Vendeuvres* était situé en Lorraine près de Nancy, ou si c'était un autre *Vandeuvres* situé en Champagne, dans le diocèse de Langres, pas loin de Bar-sur-Aube. Il y a en ce lieu un château et une tour, qu'on dit être l'ouvrage des Vandales, peuples d'Allemagne, qui dans le cinquième siècle se jetèrent dans les Gaules.

Ce qui peut faire croire que c'est de Vendœuvre en Lorraine, dont il est parlé dans les Annales de St.-Bertin sous l'an 865, c'est qu'elles portent qu'une certaine femme de mauvaise réputation, nommée Engeltrude, s'était retirée avec son complice dans le royaume de Lothaire, qui était l'Austrasie, nommée depuis Lorraine; et que les pères assemblés au concile de Douzy, ou Thuilli-aux-Groseilles, qui n'est pas loin de notre Vendeuvre, témoignèrent au roi Lothaire leur mécontentement, de ce qu'il avait donné retraite à cette femme dans ses états. Le pape Nicolas I, dans une lettre adressée à Hincmar archevêque de Reims, témoigne aussi que cette femme débauchée s'était retirée dans le royaume de Lothaire. C'est donc dans le château de Vendeuvre que s'était retirée Engeltrude, car il y avait dans ce lieu un château, dont il est parlé dans la vie d'Adalberon évêque de Metz, au dixième siècle : on n'en voit plus que des ruines.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins certain que la terre de Vendeuvre est très-ancienne. Nous connaissons un seigneur de ce lieu, qui était comte de Toul au dixième siècle : *Berardus de Vendopera Comes Tullensis*. Il est parlé de ce comte et de son château de Vendeuvre dans la vie d'Adalberon II, évêque de Metz. Cette vie qui est d'un auteur contemporain, est imprimée dans la bibliothèque du P. Labbe.

L'église paroissiale de Vendeuvre a pour patron saint Melain. Le roi est seul seigneur à Vendeuvre.

Dépend *Houdémont*, *Extrà-Montes*, village érigé en baronnie le 20 mai 1719. Seigneurs, le roi pour un quart, et madame Soreau de Houdémont pour les trois autres.

La maison du Montet où il y a une chapelle dédiée à sainte Valérienne. Cette maison fut donnée en 1527, par le duc Antoine, à Jean de Geoffroi son médecin. Elle appartient à M. du Montet, président en la cour souveraine de Nancy.

Brabois, château-fief, où il y a une chapelle sous l'invocation de St. Claude.

L'ermitage du Réclus.

L'ermitage de Notre-Dame de Consolation.

Brichambaut, cens-fief, appartenant à M. Perrin de Brichambaut, conseiller d'état.

Prieuré de Vendeuvre.

Il y a à Vendeuvre un prieuré de l'ordre de Cluni, sous l'invocation de St.-Melain, fondé par une dame de ce lieu. On ignore l'année précise de sa fondation,

mais on sait que le roi Louis VII, qui a régné depuis 1137 jusqu'en 1180, dans le dénombrement des prieurés de l'ordre de Cluni, nomme celui de Vendeuvre (1).

Il devait y avoir ordinairement dans le prieuré de Vendeuvre trois religieux, dont l'un était sacristain d'office, outre le prieur, et on y faisait l'aumône tous les dimanches à tous ceux qui la demandaient.

On trouve dans des mémoires tirés des archives de l'abbaye de Cluni, que l'évêque de Toul ayant excommunié et aggravé l'excommunication des prieurs de Froville et de Vendeuvre, parce qu'ils refusaient de lui payer certain droit nommé *Procuration*, qu'il voulait exiger de leurs prieurés, les deux prieurs assistés de celui de Relange du même ordre de Cluni, se présentèrent à Toul en plein synode, et excommunièrent l'évêque lui-même; fondés sur les priviléges du pape Célestin II, confirmés par Innocent III et Innocent IV, qui permettent aux supérieurs de l'ordre de Cluni de frapper d'excommunication, ceux qui les molestaient injustement : cas singulier et fort contraire aux règles communes.

Les ducs de Lorraine furent les avoués et les défenseurs du prieuré de Vendeuvre. Mais on voit par les actes de visite de ce prieuré, qu'il n'en était pas mieux traité ni protégé. C'était un mal presque général pour tous les monastères de ce temps-là de voir des excès commis par les avoués contre les maisons religieuses, qui étaient sous leur protection.

Le prieuré de Vendeuvre fut uni à la collégiale de saint George de Nancy, par le crédit de Charles III, duc de Lorraine le 12 des calendes de décembre ou le 20 de novembre 1603. L'église prieurale est en même temps paroissiale. Elle est dédiée à saint Melain. Le village de Viller était autrefois annexe de Vendeuvre, dont il fut désuni en 1600, pour être érigé en cure.

(1) Archives de Lorr., Layette de Blamont.

VENDIÈRES. — Vendières, *Venderiæ*, village du diocèse de Toul, à gauche de la Moselle, une lieue et demie au-dessous de Pont-à-Mousson, ancien palais royal, situé partie dans le territoire de Metz, et partie dans celui de Toul, suivant l'ancien auteur de la translation de saint Gorgon, patron de l'abbaye de Gorze. *Venderiæ villa regia in territorio partim Metensi, partim Tullensi.*

Vendières est du diocèse de Toul, l'église est dédiée sous l'invocation de saint Géréon. Le roi en est seigneur haut justicier. Seigneur foncier, les héritiers du sieur Etienne. Bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

Il y a encore à Vendières un château, avec une chapelle.

Le bienheureux Jean de Gorze était né à Vendières, et avant qu'il eut embrassé la vie monastique, il avait desservi pendant quelque temps la cure du même lieu. Jean de Gorze, est célèbre par son ambassade en Espagne vers Abdérame, calife des Musulmans, où il fut envoyé en 955, par l'empereur Othon II. Ce bienheureux abbé est mort vers l'an 973.

VERDUN. — La ville de Verdun, capitale du pays Verdunois, est située sur la Meuse, et coupée par cinq bras de cette rivière, qui se réunissent à la sortie de la ville; à six lieues de St.-Mihiel au midi, et à sept lieues de Mouzon au nord. C'est le chef lieu d'un bureau de recette des finances.

Quoique les monumens de l'histoire ne contiennent que peu de choses sur l'antiquité de la ville de Verdun, il y a néanmoins lieu de croire qu'elle était une place de conséquence, lorsque les Romains en firent la conquête; si comme Vassebourg l'a avancé, ils y mirent leurs magasins de blé, et les autres provisions pour la subsistance des armées

qu'ils avaient sur les frontières de la Gaule-Belgique.

Cette ville est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Reims, (*Dorocorturum*) à Metz (*Divodurum*), de cette sorte : de Reims à Verdun, *Virodunum*, trente-neuf mille pas ; de Verdun *ad Fines*, lieu inconnu aujourd'hui, neuf mille pas ; *de Fines* à *Ibliodurum*, six mille pas ; *d'Ibliodurum* à Metz huit mille pas. Il est peut-être aussi parlé de Verdun dans les tables de Peutinger sous le nom de *Verunum*, ou *Vironum*. Je dis peut-être, parce que *Vironum*, n'est pas sur la Meuse ni assez près du lieu où est situé Verdun.

Le nom de la ville de Verdun et celui du pays Verdunois se trouvent dans Grégoire de Tours (1) : *Verodunum*, *Viriridunensis civitas* ; et dans Fortunat poète son contemporain, dans un poème adressé à Saint-Ageric ou Airy évêque de Verdun (2) :

Urbs Vereduna brevi quamvis claudaris in orbe, Pontificis meritis amplificata places.

On trouve le nom de la ville de Verdun exprimé de bien des façons : *Veronum*, *Verunum*, *Verodunum*, *Verodunensium civitas*, *civitas Veredunensium*, *Verodunum*, *Verdunum*, *Veredunum*, *Urbs Vereduna*, *Viridunum*, ou *Virdunum*.

Quelques auteurs du moyen-âge l'ont nommée *Urbs Clavorum*, ou *Clabia*, ou *Claboa*, la ville des clous, ou des Claves ou des Claviens, noms inconnus dans les anciens géographes et dont on ne trouve même aucun vestige dans les anciens titres du pays. Laurent de Liége dit qu'on croyait que cette ville avait été ainsi nommée par les Gentils ses premiers habitans, qui excellaient dans l'art et le commerce des clous, et qui avaient entrelacé leurs murailles de pointes de fer, et s'étaient servis des flèches qu'ils fabriquaient pour repousser leurs ennemis dans un siége qu'ils firent lever. Le même auteur ajoute que les peuples de cette province étaient aussi appelés *les Clabiens*. Sigebert de Gemblours en l'an 1047, donne pareillement à Verdun le nom de *Urbs Clavorum*. M. de Thou (1) les a suivis, en disant que Verdun est le chef-lieu du pays des Sclabiens, *Verodunum in Sclabis*.

Un savant moderne (2) dont fait mention M. Roussel dans son histoire ecclésiastique et civile de Verdun, a proposé sur le nom de *Urbs Clavorum*, ou *Clabiorum*, une conjecture assez plausible. L'histoire ecclésiastique de Verdun nous apprend que les premiers chrétiens de cette église, pour éviter les mauvais traitemens des Verdunois payens leurs compatriotes, se retiraient à la montagne de *Flaba* à trois lieues de Verdun, où ils vivaient en solitude et gagnaient leur vie de leur travail, s'exerçant aux pratiques de la religion chrétienne.

Ce savant conjecture que le nom de *Clabia*, ou *Clabonia*, donné à la ville de Verdun, d'où est venu aux habitans le nom de *Clavi*, ou *Clabii*, vient de *Flaba*, lieu où se retirèrent les premiers chrétiens de Verdun ; que les payens du pays par dérision les nommèrent *Clabi*, ou *Clavi*, au lieu de *Flabii*, Flabiens, et la ville de Verdun *Urbs Clavorum*, au lieu *d'Urbs Flabiorum*. La ressemblance de la lettre C, avec la lettre F, dans l'ancienne écriture, peut avoir donné lieu à cette dénomination, et fourni quelque couleur à cette conjecture.

Mais les chrétiens retirés à *Flaba*, étaient en trop petit nombre, comparés aux payens de Verdun, pour que ceux-ci, qui étaient les maîtres dans la ville, eussent voulu donner à leur ville à l'occasion des chrétiens, un nom de dérision et de mépris ; et si ce sont les chrétiens retournés à Verdun, qui ont nommé la ville *Urbs Flaborum*, ou *Fla-*

(1) Greg. Turon. l. 3. Hist. Francor. c. 26, et lib. 9, c. 12.
(2) Fortunat. l. 3, carm. v. 7. ad Ageric. Episc.

(3) Thuan. hist. fol. 264.
(4) Nouv. Hist. de Verdun, p. 22.

biorum, ou *Clavorum*, on comprend encore moins pourquoi ils l'ont fait, n'étant ni les plus forts, ni les plus nombreux dans la ville. S'ils étaient le plus grand nombre, pourquoi ce nom est-il si peu connu, et a-t-il si peu duré à Verdun, qu'on n'en trouve aucun vestige dans les monumens du pays? En effet on ne trouve personne avant le neuvième siècle qui se soit servi de ces noms pour désigner Verdun, ni qui l'ait même employé.

Quant au nom de *Virodunum*, ou *Veredunum*, il peut dériver du mot *Ver*, ou *Vair*, ou *Vered*, qui signifie une espèce de rat dont la peau est fort précieuse: *Veredi*, signifie aussi la poste, ou les chevaux de poste, et *Dunum* une hauteur, une éminence: la hauteur du vair, ou la hauteur des chevaux de poste, des chevaux de relais. M. de Saumaise dans une de ses lettres imprimées, a dérivé *Verodunum* du mot *Ver*, qui en langue celtique signifie *gué*, ou *passage*, et *Dunum* une hauteur près du gué.

Il est remarquable que tous les lieux, villes et villages du nom de *Verdun*, ou *Veredun*, sont situés sur des rivières: comme Verdun en Bourgogne, au confluent du Doubs et de la Saône, à trois lieues de Châlons; Verdun dans le Bas-Armagnac, sur la Garonne; Verdun-sur-Marne; le pays de Verdun, autrement nommé *Rivière de Verdun*, canton de la Basse-Gascogne, situé entre cette rivière et l'Armagnac. Ces étymologies ne sont pas certaines, mais elles ne valent pas moins que celles qui dérivent de *Virodunum*, de *Vir* et *Dunum*, la hauteur des hommes belliqueux, ou *Verolus* un des commandans prétendus de l'armée de Jules-César, comme qui dirait *Veroli Dunum*, la hauteur de Verolus.

On assure que Charlemagne indigné contre les Verdunois, qui différaient de recevoir *Pierre l'Italien* (1), qu'il leur avait donné pour évêque, détruisit les anciens murs de Verdun, quoique très-solides et semblables à ceux des anciennes cités romaines, après quoi il fit enlever les grosses pierres carrées du bas de ces murs qu'on transporta par la Meuse, jusqu'au près des bains d'Aix-la-Chapelle, où il les fit employer à la construction de la belle chapelle, qui a donné le surnom à ce lieu.

S'il est vrai que les anciens diocèses aient eu la même étendue que les provinces, dont les villes épiscopales étaient capitales, il faut dire que le Verdunois, outre ce qu'il contient aujourd'hui, avait autrefois dix-huit lieues ou environ de longueur du midi au septentrion, et de largeur environ douze lieues; et renfermait les quatre décanats, Walons de Juvigny, de Longuion, de Carignan, et de Bazaille, qui étaient autrefois du diocèse de Verdun, et qui en ont été sequestrés pour être mis entre les mains de l'archevêque de Trèves. Les évêques de Verdun ont fait de temps en temps des tentatives pour se les faire restituer, mais inutilement.

Le Verdunois est aujourd'hui assez borné et renfermé entre les pays de Toul, de Trèves, de Metz et de Châlons-sur-Marne. Il touche à la Champagne du côté de l'occident, et se trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine: il s'étend le long de la Meuse. Il est fort peuplé et rempli de gros bourgs et villages, mais il n'a point d'autres villes que Verdun sa capitale, qui lui donne son nom. Ce pays relevait autrefois de l'empire d'Allemagne; mais depuis que Verdun s'est mis sous la protection de la France en 1152 les environs ont suivi son sort. Cette province fait partie du gouvernement de la province militaire de Metz et Verdun.

Les anciens habitans de Verdun et du Verdunois étaient sans doute idolâtres comme tous les autres peuples des environs, et ne reçurent la lumière de la foi qu'au quatrième siècle par la prédi-

(1) Hist. de Verdun, p. 124.

cation de saint Saintin leur premier apôtre On dit que ces peuples adoraient les Faunes les Satyres (1), et d'autres figures monstrueuses, auxquelles ils avaient érigé des autels au lieu où se voit l'ermitage de saint Barthelémi; mais à présent on ne trouve ni dans la ville ni aux environs aucun vestige de divinités payennes. Il est fort croyable que le culte de Diane des Ardennes n'était pas inconnu à Verdun, puisque le lieu où elle était adorée, n'était pas bien éloigné de cette ville.

Le roi Clovis assiégea Verdun en 502, prit la ville, et depuis ce temps elle est demeurée sous la domination de la France, jusqu'à ce qu'après la décadence de la maison de Charlemagne, elle fut soumise aux rois et empereurs d'Allemagne, aux ducs de Bouillon et aux comtes de Verdun et de Bar, selon les temps et les circonstances.

La ville de Verdun ayant été désolée par Attila roi des Huns vers le milieu du cinquième siècle, se trouva resserrée dans un beaucoup plus petit espace qu'auparavant (2): d'où vient que Fortunat étant venu voir l'évêque saint Airy vers le milieu du sixième siècle, dit que Verdun, quoique resserré dans son enceinte, était néanmoins assez amplifié par le mérite du prélat et la piété de ses peuples. Voici la description que fait Vassebourg du circuit des murailles de Verdun, tel qu'il prétend qu'elles étaient pour lors (3).

En commençant du côté de la France, à la porte Champenoise, dite à présent la porte *de Châtel*, de là elles descencendaient à une porte qui était près la tour du princier, vis-à-vis la place de l'estrapade. Ces murailles dont on voit encore des vestiges, tournaient vers l'orient, en soutenant le terrain où est l'église et les maisons du cloitre de la Madelaine, jusqu'à la porte nommée Nancerre; et de là continuaient derrière les maisons de Maizé, jusqu'à une autre porte qui était située au bas de la descente de la rue Châtel, aboutissant à un grand pont pour passer au faubourg, qui fait à présent la ville basse; car le canal de la rivière de Meuse, sur lequel sont situés les moulins de l'évêque, passait alors où est la place Maizé. Le terrain où est la boucherie faisant ainsi une pointe entre les deux grands canaux de la Meuse, qui s'y rejoignaient au-dessous, où il y avait une espèce de port pour attacher et décharger les bâteaux: depuis cette porte du pont les murailles allaient le long de la rivière en remontant jusqu'à une autre porte, dont on voyait encore les ruines près des moulins de l'évêque, du temps de Vassebourg, et retournaient en haut sur la roche jusqu'à la porte de Châtel. Cette ville fut ensuite augmentée en y joignant deux grands faubourgs qu'on enferma de murailles. Celui qui était situé vers l'orient et le midi dans plusieurs îles formées par des canaux des eaux de la Meuse qui le traversent, composa la ville basse de Verdun. Il n'était habité du temps des Romains que par des fouleurs de draps, des tanneurs, et autres artisans ou trafiquans, qui payaient à leur préfet des rentes annuelles, lesquelles furent données à l'église de Verdun, et ensuite destinées pour l'entretien des murailles, dont ce faubourg fut environné avant le douzième siècle; car on voit dans l'histoire de l'évêque Henri de Winton, qui vivait l'an 1117, qu'il les força avec le secours des troupes du comte de Bar, en assiégeant cette ville.

L'autre faubourg situé vers le septentrion, qu'on enferma dans la Ville de Verdun, s'étendait depuis la porte Nancerre, jusqu'à un petit bois, dans lequel saint Maur avait fait construire une petite église et des cellules pour des solitaires, où est à présent le monastère des religieuses de saint Maur. Il y avait dans ce faubourg un fort situé sur une petite élévation, dit *le Châtelet*, dont il est parlé

(1) Hugo Flaviniæ, apud Labb. Bibliot. t. 1, p. 73.
(2) Greg. Turon. Hist. l. 2. c. 7.
(3) Hist. de Verdun, p. 44, 45.

dans le titre de la fondation de l'abbaye de saint Vanne; l'évêque Bérenger l'avait fait élever. L'évêque Haimon au commencement du onzième siècle fit la dépense des murailles de ce faubourg, qui devint la partie la plus considérable de la ville de Verdun; car on lit dans l'histoire de cet évêque, qu'ayant été empêché par l'empereur saint Henri d'enfermer de murailles le faubourg de la porte de France, sur l'opposition du bienheureux Richard abbé de saint Vanne, il se détermina à agrandir d'un autre côté la ville de Verdun. Les murailles qu'il fit faire pour cela commençaient à celles de la porte de Châtel, et retournaient par derrière le monastère de St.-Maur, qu'il avait fait bâtir et fondé. On fit trois portes dans l'enceinte de ce faubourg: la première dite *la Porte de France*, derrière le monastère de St.-Maur; la seconde vers l'endroit où est à présent l'abbaye de St.-Paul, dont l'ancien monastère, qui fut transféré dans la ville en 1552, n'était pas enfermé dans cette enceinte; la troisième porte, dite *du pont de Gravière*, à présent de la chaussée, qu'on éleva au bout de ce pont dans des marais, pour faciliter l'entrée de la ville de ce côté-là. De cette porte les murailles remontaient le long de la Meuse jusqu'au pont de Ste.-Croix, où on resserra le lit de la rivière qui s'étendait auparavant dans la place de Maizé, jusqu'au bas de la rue de Châtel. Ces agrandissemens de la ville de Verdun furent nécessaires, depuis que son commerce, qui était tombé pendant la décadence de l'empire romain, se rétablit sous les rois d'Austrasie.

Le roi Clovis en 511, ayant partagé ses états entre ses quatre fils, la ville de Verdun échut à Thierri qui était l'aîné, avec le royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale, et qui s'étendait sur les provinces orientales, situées entre le Rhin et la Marne. Théodebert fils du roi Thierri ayant prêté à ceux de Verdun une grosse somme d'argent, ils en surent si bien profiter par leur industrie, qu'ils s'enrichirent; et ce prince leur sut si bon gré de l'usage qu'ils en avaient fait, qu'il leur quitta cette somme, lorsqu'ils voulurent la lui rendre. Les rois successeurs de Théodebert continuèrent à favoriser la ville de Verdun. Le roi Childebert fit des donations considérables à l'église de cette ville; et Dagobert I, en considération de saint Paul treizième évêque de Verdun, en fit de même.

Les rois d'Austrasie se maintinrent dans la jouissance de Verdun et du reste de l'Austrasie, jusqu'à ce que les rois de Germanie s'en rendirent maîtres et y érigèrent deux duchés; l'un nommé de *la Basse Lorraine*, et l'autre de *la Haute Lorraine*, dont ils donnèrent le gouvernement et la souveraineté aux ducs, qui s'en conservèrent la propriété chacun de leur côté.

Des comtes de Verdun.

Sous les rois d'Austrasie et sous les empereurs d'Allemagne (1), la ville de Verdun avait des comtes particuliers, qui commandaient les milices et rendaient la justice, ou établissaient des officiers pour l'administrer en leur nom, ou au nom du roi; jugeant les Gaulois selon le droit romain, et les Français selon la loi salique. Vassebourg nous a conservé les noms de trois de ces comtes qui gouvernaient la ville de Verdun sous les rois d'Austrasie. Le premier est *Valchise* père de saint Vandregisile ou Vandrille qui nâquit en cette ville, et de Vadrade tante de Pepin d'Héristal; le second *Marigisile* qui donna plusieurs terres considérables à cette église; et le troisième, nommé *Anselin*, qui se fit ordonner prêtre, et voulut usurper l'évêché de Verdun.

Ces comtes abusèrent souvent de leur autorité pour vexer les évêques et les églises; ce qui porta Frideric comte héréditaire de Verdun, à donner ce comté à Haimon évêque de Verdun en 997,

(1) Hist. de Verdun, p. v. Supplément.

s'en réservant néanmoins l'administration jusqu'à sa mort. L'empereur Othon III, confirma cette donation.

Mais les ducs de la Basse-Lorraine et de la maison d'Ardennes ne consentirent pas à cette donation, et se rendirent par force maitres de Verdun, ce qui y excita de grands troubles. Baudouin frère de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, vendit à l'évêque Richer la seigneurie de Verdun. Ce prélat donna l'administration du comté de Verdun à Thierri comte de Mouçon et de Bar, qui mourut en 1105, pour le tenir sous l'autorité de l'évêque; de sorte que le comte Thierri n'était proprement que *vicomte* de Verdun.

Au commencement de l'épiscopat de Richard de Grandpré évêque de Verdun, c'est-à-dire en 1106, les Messins prirent et démolirent le château de Dieulouard, dont la garnison avait arrêté et emprisonné un de leurs citoyens. L'évêque Richard cita devant lui le comte Renaut I de Bar et vicomte de Verdun, pour n'avoir pas voulu secourir ce château, qui était du temporel de l'évêché de Verdun. Le comte ayant refusé de comparaître, l'évêque lui ôta l'administration de ce comté dans une assemblée de seigneurs, et le donna à Guillaume comte de Luxembourg. Renaut prit les armes et voulut se maintenir par la force dans ce gouvernement. Le comte de Luxembourg, pour lui résister, joignit ses forces à celles de l'évêque: on prit d'abord à Renaut la ville de St-Mihiel et le château qui fut brûlé et rasé, ensuite on le dépouilla de presque tous ses biens. L'évêque Richard ayant encore sollicité le secours de l'empereur Henri V, ce prince vint assiéger Renaut dans son château de Bar, se rendit maître de ce château, fit Renaut prisonnier et l'obligea de le suivre. Les parens et amis du comte de Bar obtinrent sa liberté, et l'empereur le renvoya sans rançon, à condition de lui rendre foi et hommage du comté de Verdun, qu'il lui rendit à la sollicitation du comte de Luxembourg.

Ce rétablissement de Renaut dans le vicomté de Verdun excita une nouvelle guerre. Les bourgeois de cette ville ne l'ayant pas voulu reconnaitre, il joignit ses troupes à celles du comte de Luxembourg, pour les y forcer. Il y eut un combat opiniâtre, dans lequel le comte de Bar fut blessé, ce qui lui fit abandonner l'entreprise; mais il s'en vengea cruellement sous l'évêque Henri successeur de Richard, contre le clergé et les bourgeois de Verdun, qu'il réduisit à une dure servitude et à une misère extrême.

L'empereur Henri V, ayant nommé Henri, auparavant archidiacre de Vinchester en Angleterre, celui-ci se présenta pour prendre possession de son église; mais le clergé et le plus grand nombre des bourgeois refusèrent de le reconnaitre, et lui fermèrent les portes de la ville. Henri eut recours à Renaut comte de Bar, qui joignit ses troupes à celles de l'évêque, et vint assiéger Verdun en 1120. Les bourgeois firent une vigoureuse résistance, mais ils furent enfin forcés dans un assaut donné à la ville basse; les troupes de Henri et de Renaut y mirent le feu, qui consuma une partie des maisons et les églises de St.-Airy, de St.-Sauveur, de St.-Pierre-le-Chairé. Le lendemain la ville-haute se rendit à la discrétion de Renaut, qui se mit ainsi en possession de la ville et du comté de Verdun. Il y commit toutes sortes d'exactions contre les principaux du clergé et des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale, où ils croyaient trouver un asile; ils les en fit sortir avec violence, les dépouilla de tous leurs biens, et les réduisit sous une dure servitude. L'évêque se fit en même temps installer dans le siége épiscopal, et célébra le même jour la messe pontificalement, avec ses mains encore fumantes du sang de ses ouailles.

L'empereur Henri V, informé par une députation secrète de tous ces maux, ôta le comté de Verdun à Renaut et

le donna à Henri comte de Grandpré. Celui-ci ayant promptement assemblé de la milice, vint à la pointe du jour se présenter devant la ville, et d'intelligence avec les bourgeois qui lui ouvrirent une des portes de la la ville, il entra avec ses troupes pendant qu'on chantait matines. La garnison fit quelque résistance, ce qui éveilla l'évêque, qui se sauva en chemise et pieds nus, ayant été obligé de passer à la nage la rivière de Meuse, pour éviter d'être arrêté et fait prisonnier. Ceci arriva dans le mois d'août 1117. L'évêque alla trouver Renaut, qui assembla ses soldats et vint assiéger Verdun.

Le comte de Grandpré résista d'abord aux attaques de Renaud; mais ayant eu du désavantage dans une sortie, et se voyant assiégé dans les formes, il sortit secrètement et abandonna la place : ayant réuni toutes ses troupes, il battit celles de Renaut, lui fit lever le siège et le poursuivit si vivement, qu'il le défit encore une fois en bataille rangée proche le village d'Osche, à trois lieues de Verdun. Renaut se retira dans son château de Clermont; le comte de Grandpré l'y suivit, l'assiégea, et ayant coupé la garnison dans une sortie, il prit et démolit ce château, d'où Renaut avait trouvé le moyen de sortir sans être aperçu.

Après ces disgrâces, Renaut comte de Bar demanda la paix par la médiation de Frideric comte de Toul. Par le traité qui fut passé à la Chalade proche Clermont en Argone en 1124, il fut dit que l'évêque Henri demeurerait paisible possesseur de son évêché, et Renaut du gouvernement du comté de Verdun, à condition qu'il ne ferait aucun mal aux bourgeois de cette ville, qui s'étaient déclarés contre lui, et qu'il abandonnerait au comte de Grandpré tout le butin que ses gens avaient fait sur ses ses terres; que pour dédommager Renaut des frais de cette guerre, l'évêque Henri lui abandonnerait le château de Dun, le bourg de Sampigny, Ste.-Lucie et les villages de Rouvroy, de Courcelles, avec tous les sujets de corps des villages de Domremy et Ernecourt.

Henri ayant été obligé de renoncer à l'évêché de Verdun, on lui donna pour successeur Ursion abbé de St.-Denis de Reims, qui se retira la même année, sans avoir été sacré; on élut à sa place Alberon fils d'Arnoul II, du nom, comte de Chini. Ce nouveau prélat au commencement de son pontificat donna tous ses soins, à remédier au maux que son clergé et son peuple souffraient par les vexations et les violences de la garnison, que Renaut comte de Bar avait mise dans une tour qu'il avait fait élever à Verdun.

Ce comte dans le dessein de se rendre souverain de cette ville, y avait fait entrer ses troupes, et un très-grand nombre de maçons et de toutes sortes d'autres ouvriers. Il fit couper tous les arbres du jardin de l'évêché, qui s'étendait jusqu'à la porte de Châté et fit bâtir dans cet endroit, qui est le plus élevé de la ville, une tour d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaire; on n'y pouvait monter que par une échelle, au haut de laquelle il y avait une porte de fer qui se fermait d'elle-même. Cette tour fut nommée *Courlouve*, ou communément *la tour du Voué*; elle était environnée de bâtimens pour loger les soldats et d'une muraille qui en empêchait les approches. Par le moyen de cette tour et de la garnison, le comte Renaut tenait tellement en bride les bourgeois de Verdun, qu'ils n'osaient remuer. Il faisait encore mille maux aux marchands obligés de passer par là; il maltraitait les pélerins qui y venaient révérer l'image miraculeuse de la Ste.-Vierge : par ces vexations les marchands et les pélerins détournés de leur route, n'osaient plus entrer à Verdun, et la ville devenait presque déserte.

L'évêque Alberon employa d'abord divers moyens, que la prudence humaine lui suggérait, pour arrêter tous ces dé-

sordres : prières, menaces, soumissions, tout fut mis en œuvre, et tout fut inutile. Alberon fut obligé d'user de stratagème pour s'emparer de la tour. Peu de temps après la prise de cette tour, la paix se fit. Par le traité, la ville de Clermont, Ham-sur-Meuse et Vienne-le-Château furent cédés au comte Renaut, au moyen de quoi, il renonça à ses prétentions sur la ville et le comté de Verdun, dont il ne conserva que la seule qualité de voué.

Hugues fils de Renaut comte de Bar, fut le dernier vicomte de Verdun ; étant mort sans enfans, l'évêque Alberon ne voulut pas confier le gouvernement de ce comté à Renaut son frère puiné, qui devint comte de Bar. Il nomma quatre bourgeois notables de la ville, pour exercer sous son autorité la juridiction temporelle de la justice et de la police ; et il fit un réglement, par lequel les bourgeois devaient choisir tous les ans ces quatre notables, que lui et ses successeurs évêques autoriseraient, s'il les en jugeaient capables, en recevant le serment de fidélité, et en les obligeant de rendre compte des revenus de la ville et du comté. Cet arrangement subsista environ quatre-vingts ans.

Vers l'an 1174, Agnès fille de Thibaut comte de Champagne, mère de Henry I, comte de Bar, et régente du duché pendant la minorité de son fils, entreprit de faire reconnaître le jeune Henry pour vicomte de Verdun, et en fit demander l'institution à Arnoul de Chiny évêque de Verdun. L'évêque ayant refusé de le faire, la comtesse régente piquée de ce refus, pour s'en venger, fit ravager les terres de l'évêché : l'évêque excommunia Agnès et le comte son fils, ce qui dura pendant six ans. Henry ayant enfin reconnu l'injustice de son procédé, vint avec sa mère à Verdun, demander humblement l'absolution de l'excommunication prononcée contr'eux. L'évêque la leur accorda, à condition qu'ils dédommageraient son église. Pour dédommagement, Henri et sa mère s'engagèrent de payer tous les ans à l'église de Verdun, au jour de la purification, quarante sols à prendre sur le domaine de Bar ; et au cas que cette somme ne serait pas payée au jour marqué, ils consentirent de retourner dans la même excommunication. Depuis ce temps-là, nous ne lisons pas que les comtes de Bar ayent fait valoir leurs prétentions sur le comté de Verdun, et les évêques de cette église s'y sont maintenus sans opposition.

Albert de Mercy élu évêque de Verdun en 1156, reçut l'investiture du temporel de cet évêché de l'empereur Frideric I dit Barberousse.

On peut voir par ce qui vient d'être dit du comté et des comtes de Verdun, que cette dignité a été pour la ville de Verdun, une source de disgraces et de maux infinis. Elle excita l'ambition et la jalousie des seigneurs puissans des environs, qui firent tous leurs efforts pour s'en rendre maitres, et se faire reconnaître souverains dans la ville, ce qui causa la perte des principales terres du domaine et de l'évêché de Verdun, que l'on fut obligé d'engager ou d'aliéner, pour soutenir cette dignité. Les évêques occupés à se défendre, ne pouvaient plus s'appliquer avec la même vigilance et la même assiduité, aux devoirs de l'épiscopat, et se trouvaient obligés d'acheter la protection et le secours des princes et des seigneurs leurs voisins, source de la décadence de la discipline ecclésiastique et du dérangement dans le temporel de l'évêché.

La ville de Verdun, ainsi que celles de Metz et de Toul, depuis le treizième, passaient pour villes libres et impériales, partageant l'autorité entre leurs évêques, et entreprenant souvent sur leurs droits, ce qui occasionnait de fréquentes divisions entr'eux, et même des guerres ruineuses. Les citoyens de Verdun n'étant pas assez puissans pour se défendre seuls contre leur évêque, et contre les seigneurs voisins, ont souvent eu recours

aux rois de France et aux ducs de Lorraine, aux comtes de Bar et à ceux de Luxembourg, pour implorer leur protection, laquelle ils achetaient moyennant une certaine pension, qu'ils leur donnaient par forme de sauve-garde.

Dès l'an 1293, Henri comte de Luxembourg, assura sa protection aux Verdunois, par lettres du mois de septembre 1294. Dans la suite nous remarquons par les monnumens des XIVe et XVe siècle, des contestations et des guerres presque continuelles, entre les comtes de Bar et l'évêque et les bourgeois de Verdun; entre les mêmes comtes de Bar et ceux de Luxembourg, qui se disputaient la garde de Verdun. Aux quinzième et seizième siècle, les rois de France et les ducs de Lorraine, prirent en différens temps la ville et l'évêché de Verdun sous leur protection et leur sauve-garde, en leur payant certaines sommes d'argent par année.

Les villes de Metz, Toul et Verdun, s'étaient mises sous la domination de l'empire de Germanie, dès l'an 879; elles se mirent sous la protection de la France vers l'an 1315. Ces trois villes se soulevèrent vers l'an 1340 (1), de concert, pour secouer entièremenr le joug de leurs évêques. Ces trois prélats s'étant unis par un traité, pour réprimer la rebellion de leurs sujets, ceux de Verdun s'assemblèrent plusieurs fois l'an 1340, dans le dessein de s'ériger en république. Ils choisirent les deux plus notables d'entr'eux, qu'ils appelèrent *les Conseillers-Facteurs de la Ville*, leur attribuant la même autorité que les consuls avaient chez les Romains. Ils leur donnèrent pour adjoints sept autres hommes, qu'ils nommèrent *les Exécuteurs de la Cité*, portant armes; et ils ordonnèrent aux maitres des corps de métiers, de leur prêter main-forte quand ils en auraient besoin, pour exécuter les ordres des conseillers-facteurs. Ces derniers changèrent les officiers de justice établis par l'évêque, dont plusieurs se rangèrent de leur parti, et en nommèrent six autres à leur place, qu'on appela *les Jurés de la Cité*. Ils allèrent plus loin : le clergé s'étant assemblé au palais épiscopal, les nouveaux conseillers s'y rendirent, et l'un d'eux déclara à haute voix que toute la juridiction résidait dans les magistrats séculiers, et que tous les ecclésiastiques étaient sujets à la taille; ils en vinrent à l'exécution, employant pour cela la violence. Le chapitre recourut au Saint-Siége, et le pape Benoît XII, excommunia les séditieux par une bulle de l'an 1342. Il y a apparence qu'ils donnèrent satisfaction au pape et qu'ils en obtinrent l'absolution; mais les différens touchant la juridiction temporelle ne cessèrent pas sitôt. Henri d'Apremont pour lors évêque de Verdun, se vit obligé de recourir à la force des armes pour réduire ses sujets rebelles. Enfin en 1346, par la médiation de l'abbé de saint Vanne de Verdun et du seigneur de la Roche en Ardennes, qui faisait sa résidence ordinaire à Verdun, les bourgeois firent leur accord avec l'évêque, par lequel ils reconnaissent que la juridiction temporelle appartenait d'ancienneté à l'évêque, avec le droit de nommer et d'instituer les échevins du palais, en gardant comme du passé les usages et franchises des citoyens.

Charles VI roi de France, passant par Verdun pour aller faire la guerre au duc de Gueldres, Liébaut de Cousance, qui en était évêque, lui demanda des lettres de sauve-garde pour lui et pour son chapitre, et associa ce prince en la seigneurie temporelle de la ville et du comté de Verdun.

Le roi Charles VII étant à Châlons en 1445, accorda à ceux de Verdun, des lettres de sauve-garde et de protection.

Le roi Charles VII leur accorda ses lettres de protection de même que ses prédécesseurs, aux mêmes charges et conditions, savoir : de cinq cents livres de pension pour Sa Majesté; et de deux

(1) Hist. de Verdun. p. 334.

cents livres pour son lieutenant résidant à Verdun.

Mais la ville de Verdun étant alors moins puissante et moins peuplée que par le passé, ils obtinrent du roi de lui fournir en temps de guerre seulement, vingt hommes d'armes à cheval et vingt hommes de trait à pied, au lieu de cinquante hommes d'armes à cheval et de cinquante arbalétriers, n'entendant pas de donner a S. M. aucun droit de juridiction en la ville de Verdun ni déroger à leur liberté et franchise. Fait à Sàri-les-Châlons, le 23 juin 1445.

Le roi Henri II, que les princes d'Allemagne avaient déclaré protecteur du St.-Empire, et appelé à leur secours pour soutenir la ligue formée par eux contre l'empereur, se présenta devant Verdun qui ne se sentant pas en état de résister, lui ouvrit ses portes, et le reçut en qualité de protecteur. Le roi y entra le 12 juin 1552, et n'y prit que la qualité de vicaire du St. Empire, pour garder cette ville pendant la guerre. Il convoqua le même jour les trois états de la ville, leur déclara qu'il voulait la gouverner en qualité de protecteur, et qu'il avait revêtu le cardinal de Lorraine de son autorité pour y faire les réglemens nécessaires et les changemens qu'il jugerait à propos dans l'administration de la justice et le gouvernement de la cité. Sa Majesté nomma M. de Tavanne pour commander les troupes de la garnison.

Le roi François II, fils et successeur d'Henri II, confirma les privilèges de la ville de Verdun, par lettres patentes datées de Bar-le-Duc, au mois d'octobre 1559, retenant seulement la juridiction sur ses troupes, et en cas de sédition sur les bourgeois.

Durant les troubles de la ligue, les états de Verdun se joignirent à l'union des princes et des villes catholiques, et renouvelèrent le serment de ne recevoir ni gouverneur, ni garnison, sinon de la part du duc de Lorraine. C'était Charles III qui avait pris sous sa protection les habitans de Verdun. Il se tint une assemblée en cette ville le 27 août 1589, et à Bar le 23 octobre suivant, où fut présent le duc de Lorraine, Nicolas Boucher évêque de Verdun, et les députés des états de cette ville. Le duc y promit de prendre cette ville en sa protection et sauve-garde. Enfin après la paix conclue entre le roi Henry IV et le duc Charles III, la ville de Verdun rentra sous l'obéissance du roi de France.

Les élections des évêques par le clergé et le peuple, subsistèrent long-temps à Verdun ; mais ce ne fut pas sans la contradiction des princes et des seigneurs laïques.

On garda assez long-temps dans l'église de Verdun, la vie commune parmi les clercs. Ils vivaient, mangeaient et couchaient dans une maison commune, d'où ils ne pouvaient sortir sans la permission du supérieur de la communauté, que l'on nomma prévôt et ensuite princier. Le plus ancien des prêtres qui faisait les fonctions spirituelles, lorsque l'évêque était malade, ou absent, ou occupé en d'autres affaires, se nommait l'archiprêtre. C'est la qualité qu'Aimoin donne à saint Euspice, qui avait soin des écoles de Verdun, sur la fin du cinquième siècle. Les heures de l'office divin, de l'étude et des conférences spirituelles, étaient marquées. On y suivait la règle des chanoines, rédigée par Amalaire, et autorisée par le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu l'an 816.

Les écoles publiques où l'on enseignait la religion et les saintes lettres, furent long-temps en réputation dans l'église de Verdun. Plusieurs saints évêques prirent soin de diriger eux-mêmes ces écoles, et elles produisirent quantité de bons et de savans ecclésiastiques. Tous les clercs apprenaient par cœur l'écriture sainte, qu'on leur expliquait. Les plus savans étaient ceux qui possédaient les écrits des saints pères, les canons : cette science devint ensuite la plus recherchée pour paraître dans les assemblées des conciles. Le collé-

ge des écoles fut établi dans l'église de St. Pierre et de St. Paul, et était gouverné par des prévôts dignitaires ou chanoines de la cathédrale.

Antiquités et monnaies de Verdun.

On ne connaît aucune antiquité profane dans la ville de Verdun, qui soit du tems des empereurs payens; il y a lieu de croire que les chrétiens les auront ruinées ou supprimées; car on ne peut nier que cette ville et le pays des environs ne fussent idolâtres, comme tout le reste des Gaules.

Quant aux monnaies de Verdun, j'en ai parlé assez au long dans la dissertation sur les monnaies, dont il est fait mention dans l'Histoire de Lorraine. On croit que sous les rois de France de la première et de la seconde race, on a battu monnaie à Verdun. *Voyez* M. le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, *pages* 60, 102, 109, 133 *et* 150. Il est fait mention du droit de frapper monnaie, dont jouissaient les évêques de Verdun (1), dans le diplôme de l'empereur Frideric, de 1156, dont nous avons parlé ci-devant. Richer, évêque de Verdun, céda à Ulric, abbé de Saint-Mihiel, le droit d'y faire battre monnaie par un titre de l'an 1099; l'évêque Henri confirma ce droit à l'abbé Lauzon successeur d'Ulric, et en modéra les conditions qui étaient trop onéreuses; de sorte que l'abbé de Saint-Mihiel n'était plus obligé de payer à l'évêque de Verdun que soixante sols, lorsqu'il arrivait du changement dans la monnaie. Pendant un voyage que Jean de Bourbon évêque de Verdun, fit en 1567, les magistrats de la ville enlevèrent du palais épiscopal les coins et les outils de la monnaie, et portèrent le tout en la maison de ville. Le duc Erric de Lorraine, évêque de Verdun, fit battre une petite monnaie d'argent en 1608, avec cette inscription: *Erric. à Lothar. Episcopus Comes Virdun*, et sur le revers ses armes avec cette légende: *Moneta nova cusa anno* 1608. François de Lorraine en qualité d'évêque de Verdun, fit au mois de septembre 1629, un réglement sur le cours des monnaies; mais le commandant de la ville ayant menacé le procureur de l'évêché de casser son ordonnance de l'autorité du roi, s'il ne la révoquait, il la retira aussitôt. Le cardinal Jean de Lorraine, et le prince Erric, évêques de Verdun, renoncèrent en faveur du roi au droit de faire battre monnaie.

(1) Hist. de Verdun, p. 216.

L'église cathédrale de Verdun fut premièrement bâtie hors de la ville, sur une éminence, où est aujourd'hui la citadelle et l'abbaye de Saint-Vanne. Elle fut dédiée par saint Saintin, premier évêque de Verdun, sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Au milieu du cinquième siècle, saint Pulcrône transporta le trône épiscopal dans la ville, et y bâtit l'église cathédrale en la place où elle est à présent, et la consacra à la Ste-Vierge. Cette église fut brûlée vers l'an 740, du temps de saint Maldavé, qui la rétablit. L'évêque la commença de nouveau en 856; Bertrand son successeur l'acheva. Elle fut encore incendiée sous l'épiscopat de Dadon, par les Normands et par le duc Boson en 917. Dadon la rétablit; mais elle fut détruite une quatrième fois par les Hongrois, sous l'évêque Barnoin, qui la fit rétablir en 928.

L'évêque Heimon l'augmenta beaucoup en 933; mais elle fut brûlée une cinquième fois en 1050, sous l'évêque Thierri, par l'armée de Godefroy *le Preux*. Alors les chanoines ayant été obligés d'abandonner leur église et de s'absenter, les murailles et les voûtes de la cathédrale étant exposées aux injures du temps, furent entièrement ruinées. Cependant ce saint temple quoiqu'ainsi abandonné, devint plus vénérable qu'il n'avait été jusqu'alors, par les miracles qui s'y firent, et par le concours d'une infinité de pélerins des provinces voisines; ce qui donna lieu à l'institution de la fête des miracles de la Sainte-Vierge, qu'on célèbre annuelle-

ment le 20 octobre dans le diocèse, dont Laurent de Liége (1), raconte ainsi l'origine.

Pendant les troubles qu'excita la garnison que Renaut, comte de Rar, avait mise dans *la Tour du Voué*, dont on a parlé ci-dessus, le peuple de Verdun qui ne pouvait que gémir à la vue de ces maux, implora le secours de la Sainte-Mère de Dieu, qui fit éclater sa puissante protection d'abord sur l'église cathédrale, dont elle était patrone : on vit avec admiration les rayons d'une lumière céleste, environner ce saint lieu, rempli d'eau et de boue, par les pluies qui perçaient les voûtes. Aussitôt que ce premier miracle fut publié dans la province, les peuples coururent en foule à Verdun, les malades y venaient en pélerinage et y recouvraient la santé. Laurent de Liége ne rapporte pas en détail les miracles qui continuèrent dans ce saint lieu, pendant tout le temps qu'il resta sous la tyrannie de la garnison *de Courlouve* : on voit par le peu qu'il en dit, que les violences qu'elle employa contre les pélerins ne purent empêcher le concours. Cet auteur ajoute que Guillaume, alors doyen de la cathédrale, avait composé un livre qui contenait les circonstances de ces miracles ; mais ce livre n'est point parvenu jusqu'à nous.

Alberon de Chini évêque de Verdun, ayant surpris la forteresse du comte Renaut en 1131, jetta les fondemens d'une nouvelle église cathédrale, plus grande et plus solide, telle qu'on la voit à présent. La nef étant presque achevée en 1147, avec les deux tours qui sont aux deux côtés du sanctuaire, le pape Eugène III passant par Verdun, la consacra solemnellement le onzième novembre de la même année. Les voûtes de la nef ne furent faites que vers la fin du quatorzième siècle, par un doyen ou maître échevin de la cité, nommé Valdrac, qui fit aussi construire la coquille des vitrages, derrière le grand-autel, dont l'architecture est estimée la plus belle de toutes les parties de cette église. La situation de cet édifice dans un lieu fort exposé par son élévation, jointe à sa largeur, n'a pas permis que la voûte en soit fort élevée ; aussi cette église n'est ni d'une élévation ni d'une architecture fort régulière, ni fort hardie ; mais sa couverture de plomb et les quatres tours ou clochers aux quatre coins, qui la soutiennent, en assurent la solidité et la rendent d'une figure qui est aujourd'hui peu commune. Ces quatre tours ont donné lieu aux calvinistes de comparer la cathédrale de Verdun à un coffre renversé. Le P. de Condé dans sa vie du prince Charles de Lorraine, évêque de Verdun, depuis jésuite, dit que les calvinistes menaçaient de jetter par terre ces quatre tours, avec ce trait de raillerie : *que par ce renversement ils redresseraient ce Bahut*, (coffre).

On remarque au bas de l'église, un ancien chœur pavé en mosaïque, qui est le seul ouvrage de ce genre qui se voit en Lorraine ; c'est l'ouvrage d'Albert de Hirgis, évêque de Verdun, mort en 1208 ; il y est enterré, et on y voit sa tombe et son épitaphe. On fait encore l'eau bénite en cet endroit, certains jours de l'année ; on y célébrait la liturgie le jour du vendredi saint. L'autel est à l'orient, mais sans gradins, ni rétable, quoique le chœur soit à l'occident. La chaire de l'évêque était autrefois derrière l'autel, d'où il prêchait le peuple qui était devant lui dans la nef : on voit un pareil autel à l'occident dans l'église cathédrale de Nevers et encore en l'abbaye de Saint-Gal en Suisse. On en peut voir la déscription dans les Annales du P. Mabillon. Ces exemples de deux grands autels, l'un à l'orient l'autre à l'occident, sont rares et dignes de remarque.

On montre dans le trésor de l'église cathédrale, deux textes des quatre évangiles, l'un écrit en lettres majuscules. Ce manuscrit qui contient aussi les canons d'Eusèbe, a plus de 900 ans, et l'autre

(1) Laurent. Leod. Spicileg. Tom. 12. p. 313. 316.

d'environ 700 ans d'antiquité. Dans le premier, tous les commencemens des évangiles sont écrits en lettres d'or sur du vélin pourpré. Ce manuscrit est en grand vélin bien conservé, et on assure que c'est un présent de Godefroy de Bouillon ; sur la couverture on voit d'un côté des images de dévotion, travaillées en ivoire, de l'autre côté est représenté un roi ayant en main un sceptre surmonté de deux têtes ou de deux petits bustes, comme pour marquer que ce prince quelqu'il soit, possédait deux royaumes ou deux états.

Dans le même trésor se conserve aussi la cuillère de table de saint Hiry, évêque de Verdun ; elle est de bois, avec un manche assez long, orné de quelques petits clous d'ivoire ; de plus, deux couteaux du même saint, avec des manches d'ivoire gravés : les lames de ces couteaux ont près de douze à quinze pouces de longueur ; à leur extrémité est une espèce de crochet formé de la même lame, comme pour accrocher la viande lorsqu'elle n'était pas bien coupée, ou pour attirer à soi ce qui était sur la table, afin de le distribuer aux convives. On y montre aussi trois écuelles de bois tenant chacune environ un pot, mesure de Verdun, dans lesquelles apparemment on servait a boire; car anciennement on ne servait pas à boire dans des vases à chaque personne, mais on servait trois coups à boire en chaque repas : on voit de même dans la secristie de Saint-Vanne, une écuelle ancienne ou coupe de bois, semblable à celle de la cathédrale.

Le devant d'autel est un ouvrage de cuivre doré, très-antique, représentant les apôtres en demi-relief. Au bas du chœur sur la porte il y a un crucifix d'argent d'une très-grande antiquité.

Ce que nous venons de dire de la structure de la cathédrale de Verdun, doit s'entendre, de l'état où cette église se trouvait au commencement de l'épiscopat de Monseigneur de Nicolaï ; car depuis ce tmps-là on y a fait beaucoup de changemens.

Le clergé de Verdun, au commencement n'était pas nombreux (1), mais il augmenta à mesure que la religion s'étendit. Saint Pulcrône, cinquième évêque de Verdun, ayant bâti la cathédrale dans la ville, y rassembla son clergé et le régla sur le modèle des autres églises épiscopales. Il vivait en commun sous la direction de l'évêque et des plus anciens prêtres, qui avaient soin d'instruire et de former les jeunes clercs. Les titres du chapitre font mention de plus de quarante villages, dans lesquels ils exerçaient une souveraineté régalienne ainsi que l'évêque. Les prébendes de l'église cathédrale étaient très-nombreuses, et furent ensuite réduites.

Voici les cérémonies qui s'observaient lors de l'entrée des évêques dans leur ville épiscopale.

Le clergé et les magistrats de Verdun (2), devaient être avertis huit jours auparavant, pour se préparer à recevoir honorablement leur évêque, qui pouvait à son entrée accorder aux bannis de la cité de Verdnn la liberté d'y revenir. Il devait souper et coucher à Haudainville la veille de son entrée, et il ne devait pas amener avec lui une trop grande quantité de gens d'armes. Il devait entrer par la porte de Saint-Victor, où le maître échevin lui présentait à cheval les anciennes clefs de la ville, qu'il lui rendait en disant d'en faire bonne garde. Le seigneur-évêque étant descendu de cheval, et ayant pris ses habits de prélat, dans une chambre proche de la porte, marchait pieds nus dans les rues, sur les draps que les drapiers de la ville devaient fournir, donnant sa bénédiction au peuple à droite et à gauche, et allant d'un pas grave jusqu'à l'entrée de la rue Châté, où il quittait dans une chambre préparée ses habits de prélat, et prenait ceux de comte palatin ou de prince du Saint-Empire ; savoir : le manteau fourré, qui descendait

(1) Histoire de Verdun, livre 2, page 1 et suiv.

(2) Hist. de Verdun, p. 364.

jusqu'au milieu des jambes, avec trois rubans d'or et trois d'hermine sur chaque épaule; la bavette et les éperons dorés. En sortant de cette chambre il passait le long d'un souterrain voûté, où il montait sur un cheval couvert d'un drap blanc, avec plusieurs écussons de ses armes, deux personnes des plus notables de sa famille ou de sa suite tenant les rênes de la bride. Etant arrivé devant la chapelle de Saint-Laurent, il y était reçu et complimenté par tout le clergé en procession, et le chancelier lui disait de descendre de cheval. Après avoir quitté ses habits de comte palatin et pris ceux d'évêque, on le menait en procession à la cathédrale, où l'on finissait le répons de la Trinité. Après le chant du *Veni sancte spiritus* et la collecte du Saint-Esprit, le doyen le conduisait par la main au chapitre, pour y prêter le serment ordinaire, et ensuite être installé dans le siége pontifical; puis on chantait la messe solemnelle du Saint-Esprit, après laquelle l'évêque invitait à dîner les chanoines des deux chapitres de Notre-Dame et de la Magdelaine, les quatre abbés de la cité, avec plusieurs des principaux bourgeois de la ville.

L'ordre de ce cérémonial fut observé à l'entrée solemnelle que Jean de Sarbruch fit à Verdun le 14 décembre 1404. Cet évêque le fit transcrire sur vélin, pour l'instruction de la postérité. On le montre encore dans le sacraire de la cathédrale et à l'hôtel-de-ville où nous l'avons vû. M. l'abbé Hugo le fit imprimer en 1731, dans le second tome du *Sacræ antiquitatis Monumenta*. On observa les mêmes cérémonies, à quelque chose près, à l'entrée de M. Psaume évêque de Verdun en 1548.

L'église collégiale de Sainte-Magdelaine de Verdun est une des plus anciennes de cette ville; elle fut, dit-on, premièrement dédiée en l'honneur de sainte Magdelaine, par saint Remi archevêque de Reims, qui vivait vers l'an 490. Saint Maldavé évêque de Verdun, la fit rebâtir au milieu du huitième siècle, y déposa des reliques de la même sainte, qu'il avait reçues à Ephèse en y passant dans un voyage de dévotion qu'il fit à Jérusalem, et y établit une communauté de religieuses. Les malheurs des temps obligèrent ces filles à abandonner leur monastère, et il était totalement en ruine au commencement du onzième siècle, lorsque le vénérable Hermenfroy archidiacre de la Voivre, entreprit d'en rétablir l'église et d'y fonder un collége de chanoines. Il fut aidé dans cette bonne œuvre par Heimon, évêque de Verdun, et commença de jetter les fondemens de cette église en 1018; le pape Léon IX en fit la dédicace en 1049, le 9 octobre, et lui accorda de beaux privilèges.

L'église collégiale de Sainte-Croix de Verdun, fut fondée par Amicus, prévôt ou princier de l'église cathédrale de la même ville, sous l'évêque Heymon.

L'église de Sainte-Croix était bâtie dans une place de la ville de Verdun, où était le siége des magistrats qui administraient la justice suivant les anciens usages de la ville, qu'on nommait *la Coutume de Sainte-Croix*, qui est particulière au pays Verdunois. Cette église fut entièrement ruinée en 1552, par les troupes Françaises, sous prétexte qu'elle était nécessaire pour en faire une place d'armes, afin de défendre la ville en cas de siége.

Après l'église cathédrale de Verdun, l'église où l'on remarque le plus d'antiquités, est celle de l'abbaye de Saint-Vanne ou *Venne*. Cette église est à ce qu'on pretend, au même lieu où était anciennement le trône épiscopal de Verdun. Saint Saintin, premier apôtre de ce pays, y bâtit un oratoire, qui servit de cathédrale sous les quatre premiers évêques de Verdun, et la plupart de leurs successeurs y choisirent leur sépulture.

On croyait autrefois posséder à Saint-Vanne les corps des huit évêques de Verdun, qu'on nommait ordinairement *les huit Sénateurs*, et qu'on assurait avoir gouverné cette église pendant les trois

premiers siècles ; mais on a ouvert et aplani l'endroit où l'on croyait que ces corps reposaient, et on n'y a rien trouvé qu'un amas de grand nombre d'ossemens entassés pêle-mêle, ce qui a fait juger que ce n'était qu'un ancien charnier ou ossuaire. D'ailleurs on est bien persuadé aujourd'hui, qu'avant saint Saintin, qui vivait au milieu du quatrième siècle, la foi chrétienne n'avait pas été prêchée ni à Verdun, ni dans le Verdunois, et que l'existence de ces huit prétendus évêques n'était appuyée que sur une tradition populaire et destituée de fondement.

On conserve dans le trésor de Saint-Vanne, la ceinture et la haste ou le sceptre de l'empereur saint Henry. Ce prince étant un jour venu voir ce monastère, et étant entré dans le cloître, soutenu d'un côté par l'évêque Heymon et de l'autre par l'abbé Richard, il prononça ces paroles du psaume 131 : *C'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitatation que j'ai choisie* (1) ; témoignant par-là l'envie qu'il avait de renoncer à l'empire et de se faire religieux à Saint-Vanne ; mais l'abbé Richard lui ordonna de reprendre la conduite de ses états, et de continuer de gouverner l'empire dans la justice. On a fait représenter ce trait d'histoire dans une peinture, à l'entrée du cloître de ce monastère.

Les reliques principales que l'on conserve dans cette église, sont : les corps des saints évêques Saintin, Pulcrône, Possesseur, Maldavé et Vanne, dans d'anciennes châsses. On y voit aussi une fort belle croix très-ancienne, donnée par le comte Hermand, qui vivait en 980. Il était fils du comte Godefroy et de la comtesse Mathilde, et frère d'Adalberon, évêque de Verdun, et du comte Frideric, qui se fit religieux à St.-Vanne. On y remarque encore plusieurs très-anciens reliquaires, que les religieux portaient autrefois en procession devant leur poitrine, ou dans leurs mains.

(1) Alberic. chronic. ad ann. 1019.

La bibliothèque renferme quantité de bons livres, et en particulier de précieux manuscrits, qui fournissent presque tout ce que nous savons de l'histoire de Verdun. On y voit les écrits de M. Pseaume évêque de Verdun, qui avait assisté au concile de Trente, et plusieurs écrits de M. Husson l'Ecossais, qui a beaucoup travaillé sur l'histoire de Verdun.

L'abbaye de Saint-Airy est bâtie en l'endroit où était autrefois la maison du père de saint Airy. Ce saint évêque de Verdun, qui résidait dans la maison paternelle, depuis la profanation de la maison épiscopale par le meurtre qui y fut commis dans la personne de Berthefrède, transféra dans l'église qui y fut bâtie en l'honneur de St. André, les reliques les plus précieuses de son oratoire, et y établit des clercs pour la desservir vers l'an 590.

L'abbaye de Saint-Paul de Verdun, était autrefois située hors les murs de cette ville. L'église était dédiée à St. Saturnin : elle avait eu pour fondateur, saint Paul treizième évêque de Verdun. L'évêque Vicfride fit bâtir une nouvelle église qu'il dédia sous l'invocation de saint Paul, dont il leva le corps du tombeau et l'exposa à la vénération des fidèles. Les abbés de ce monastère avaient la qualité de vicaires-nés, et de grands pénitenciers de l'évêque de Verdun.

En 1227, la tour de l'église de Saint-Paul, qui était proche les murs de la ville, fut entièrement démolie par les bourgeois de Verdun, pendant leur révolte contre l'évêque Rodolphe ou Raoul de Torote. L'abbé Gérard commença l'édifice de l'église de cette abbaye, qui ne fut achevée qu'en 1312. La Chronique de Saint-Paul, dit que cettte église était égale en grandeur à la cathédrale, et qu'elle la surpassait par la beauté de son architecture.

L'abbaye de Saint-Paul fut entièrement démolie en 1552, dans le temps que l'empereur Charles V assiégeait la ville de Metz. Boucart, alors commandant de Ver-

dun, chargé de cette démolition, employa une si grande quantité de pionniers, qu'en six jours de temps il fit abattre jusqu'aux fondements de l'église et tous les édifices de ce monastère; à peine les religieux eurent ils le temps de transporter leurs ornemens, leurs membles, et de tirer copies des épitaphes de leurs abbés.

Les principales reliques conservées dans le trésor de cette abbaye, sont : le corps de St. Paul, treizième évêque de Verdun, le corps de saint Grégoire de Spolette, martyr, qui fut donné à l'abbé Blicherius par le pape Benoit VII, des os de St. Denis, de St. Augustin, de St. Séverin, et un grand nombre d'autres reliques.

L'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, fut d'abord fondée sous le titre de prieuré, par Jean d'Apremont, évêque de Verdun, en 1219 (1) dans un lieu hors des murs de la ville de Verdun, nommé *le Prez-l'Evêque*. Il y fit venir des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, pour commencer cet établissement.

En 1226, Raoul de Torote, évêque de Verdun, leur céda le Pré-de-l'Evêque, où ils bâtireut une église et un monastère sous l'invocation de St. Nicolas évêque de Myre.

L'abbaye des bénédictines de St.-Maur de Verdun reconnait pour patron, non St. Maur disciple de saint Benoit, mais saint Maur second évêque de Verdun. Ce saint avant son épiscopat avait bâti un oratoire en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste, pour y retirer les solitaires compagnons de sa pénitence. Ayant succédé à saint Saintin premier évêque de Verdun, et son oratoire ayant été entièrement ruiné dans le ravage de Huns sous Attila vers l'an 450, saint Airy dixième évêque de Verdun fit construire au même endroit une église sous l'invocation de saint Médard évêque de Noyon, mort depuis peu; et ayant appris par révélation que les corps des SS. Maur, Salvin et Arateur évêques de Verdun, y avaient été inhumés, il fit ouvrir leurs tombeaux, qu'on voit encore derrière le grand-autel de cette abbaye.

(1) Hist. de Verdun, p. lxxvj et suiv.

L'évêque Heymon vers l'an mille fit bâtir le monastère des religieuses bénédictines, qui porte le nom de St. Maur, qu'il dota des revenus de son église. Cette fondation fut confirmée par le pape Léon IX, en 1049. La première abbesse de ce monastère fut Adelberge, surnommée *Ave* ou *Eve*, dont la réputation de sainteté fut telle qu'étant allée à Cluny, saint Odilon qui en était abbé, lui permit non-seulement d'entrer dans le cloître, ce qui n'était permis à aucune femme, mais aussi d'assiter un jour de dimanche à la procession avec les religieux. Cette sainte abbesse mourut en 1057.

Vers l'an 1254, le monastère de saint Maur ayant été brûlé le pape Alexandre IV, fit expédier un bref aux religieuses pour les recommander aux charités des fidèles dans les trois évêchés, pour les aider à le rétablir.

La ville et les faubourgs de Verdun renferment dix paroisses. La première est *saint Pierre Langelé*, ou St. Pierre l'Emprisonné, ou *l'Engeolé*, nommée dans les anciennes Chartres, *St.-Pierre dans le Châtelet*, parce qu'elle était dans un petit château situé sur un terrain élevé, dont il reste encore quelques pans des murailles. Elle dépendait anciennement de l'abbaye de St.-Vanne. Elle est devenue la plus considérable de la ville par l'union qui y a été faite de celle de saint Jean l'Evangéliste, et de la paroisse de St.-Jacques à la porte de saint Paul, qui fut démolie en 1552, pour fortifier la ville. La fête du patron de cette église paroissiale est St.-Pierre-aux-Liens le premier jour d'août.

Entr'autres reliques que l'on conserve dans cette paroisse, se voit une partie du crâne de saint Eloy enchassé dans un reliquaire de cuivre doré.

2° La paroisse de St.-Amand était autrefois située près l'église de St.-Vanne, dont elle dépendait. Cette église était magnifiquement bâtie au haut du mont St.-Vanne : mais comme on a construit au même lieu une demi-lune de la citadelle devant la porte de Châté, elle fut entièrement démolie au commencement du dernier siècle, et transférée au bas de la Roche dans l'hôpital de saint Vincent, pour les soldats. La petite église de St.-Remi, qui était proche de saint Vanne, était l'annexe de St.-Amant.

Le patron de cette église paroissiale est St.-Amant évêque de Rodez.

3° Saint Médard est une très-ancienne paroisse de Verdun, érigée vers l'an 560, par l'évêque saint Airy. Elle est située dans le lieu où était anciennement l'oratoire de St.-Jean-Baptiste, dans le lieu même où est à présent l'église de St.-Maur, bâtie par l'évêque Heymon.

Cette église qui était basse et obscure fut rebâtie en 1721, par les soins du curé de cette paroisse.

Saint Médard a pour annexe le village de Belleville situé proche Verdun. L'église de ce lieu dédiée en 1513, est sous l'invocation de saint Sébastien.

4° Saint-Sauveur. Cette paroisse était originairement l'église de St.-André et de St.-Martin, établie par Saint-Airy dans le lieu où est le monastère qui porte le nom de ce saint. L'évêque Thierri ayant fait bâtir l'église de saint Sauveur, elle fut consacrée l'an 1089.

5° La paroisse de St.-Victor est dédiée sous l'invocation de saint Maurice, et de saint Victor martyrs, du 22 septembre. Il y a dans cette église deux chapelles fondées, l'une de St.-Simon et de St.-Jude, l'autre de Notre-Dame, fondée en mémoire de la délivrance de la ville de Verdun. On assure que l'image de la Ste.-Vierge, posée sur l'autel de cette chapelle, est la même que celle qui était sur la porte de la ville, lorsque les novateurs du seizième siècle furent mis en fuite par sa protection.

6° Saint Pierre le-Chairé, *Sanctus Petrus Cathedratus*, ou la chaire saint Pierre, dont la fête se célèbre le 18 janvier. Cette paroisse dédiée aux apôtres St.-Pierre et St.-Paul, dépendait autrefois de l'abbaye de St.-Mihiel.

7° La paroisse de St-André est dans l'église de l'abbaye de St.-Nicolas-des-Prés, et est desservie dans une chapelle dédiée à ce saint apôtre.

8° La huitième paroisse est celle de Haudainville. Ce village fait aujourd'hui un faubourg de Verdun. L'église est sous l'invocation de saint Symphorien, dont on conserve une relique dans un bras de bois. Fontaine, petit hameau, dépend de cette paroisse.

9° Belrup. Cette paroisse est hors de la ville et des faubourgs de Verdun. Elle est composée de peu d'habitans.

10° La paroisse St.-Oury ou de *saint Udalric*, était anciennement hors de l'église de la Madelaine, devant le grand portail. Elle fut transférée en 1556 dans les cryptes : c'est la paroisse des domestiques et autres séculiers qui logent dans les maisons du cloître de la Madelaine.

Les Dominicains furent établis à Verdun par l'évêque Jean d'Apremont, qui les fit venir de Paris en 1222, et leur donna l'église de St.-Jean-l'Evangéliste. Une partie de leur maison ayant été démolie, comme quantité d'autres en 1552, l'évêque Pseaume les fit rebâtir, pour les conserver dans sa ville épiscopale, où leur présence était nécessaire, pour s'opposer au progrès des hérésies de Luther et de Calvin.

Les Franciscains ou cordeliers furent établis à Verdun par l'évêque Jean d'Apremont en 1222; leur église fut dédiée sous l'invocation de saint Lambert martyr, évêque de Liége.

Les Cordeliers de Verdun étant tombés dans le relâchement, leur général qui faisait sa visite à Paris en 1602, envoya des récollets à Verdun pour réformer ce couvent. Mais les anciens religieux n'ayant pas voulu recevoir cette réforme, aban-

donnèrent la maison, emportant les papiers, les titres, les meubles et jusqu'aux ornemens de l'église.

Les Religieuses de sainte Claire de Verdùn doivent leur origine à une vertueuse veuve de la même ville, nommé *Collette Aquille* et à sa fille *Françoise* également veuve, en 1292. On leur envoya trois religieuses du couvent de sainte Claire de Metz pour régler ce nouvel établissement et recevoir la profession des fondatrices. On les nomme sœurs Colettes, du nom de la première des fondatrices.

Il y avait anciennement dans l'ile de Tilly proche Verdun, un monastère, dit des Sœurs pénitentes de sainte Madelaine, qui y avaient été établies au commencement du treizième siècle.

Les Ermites de saint Augustin furent établis à Verdun par l'évêque Nicolas de Neuville, qui en 1510, leur donna une maison, nommée anciennement *des Sacz.* Cette maison dépendait originairement des chevaliers du temple, et comme ils la laissaient tomber en ruine, Jean de Richericourt évêque de Verdun, la donna en 1302, aux religieux Bernardins de Châtillon, des mains desquels elle passa en celles des ermites de saint Augustin.

Les Religieux Minimes de Verdun, furent établis en cette ville par Nicolas Pseaume évêque de Verdun, en 1575 en l'endroit où était autrefois le monastère ou abbaye des religieuses pénitentes de sainte Madelaine dans l'ile de Tilly.

Le cardinal de Vaudémont évêque de Verdun fit du bien à ces religieux. Leur église a été rebâtie et on y a transporté les monumens de l'ancienne église, qui subsiste encore en partie.

Les Capucins arrivèrent à Verdun en 1585. Le cardinal de Vaudémont leur fit bâtir en en 1586, un couvent proche l'église paroissiale de saint Remi, qui était alors située devant l'abbaye de St.-Vanne, dans le faubourg de la porte de France.

Mais cette église et le couvent, ayant été démolis en 1626, pour faire place à la citadelle, le roi Louis XIII, donna ses ordres pour leur en faire bâtir un autre dans la ville, proche les murailles, derrière la paroisse saint Médard. L'église et le couvent furent achevés en 1630, et les pères capucins y firent leur entrée en cette même année.

Les Religieuses dites de la Congrégation, furent instituées en 1598, par le B. Pierre Fourier, curé de Mataincourt proche Mirecourt en Lorraine (1). Outre les trois vœux ordinaires, elles en font un quatrième, d'enseigner gratuitement les jeunes filles. Elles suivent la règle de saint Augustin. Le bienheureux Pierre Fourier ayant obtenu le consentement du prince Erric de Lorraine évêque de Verdun, envoya en cette ville en 1608, trois de ces religieuses, pour y instruire les jeunes personnes de leur sexe.

Les Religieuses Carmelites reconnaissent pour leur institutrice sainte Thérèse native d'Avila en Espagne (2), et religieuse dans le couvent des carmelites mitigées de la même ville. Le cardinal de Berulle ayant amené d'Espagne en France quelques-unes de ces religieuses pour les y établir, le prince Erric de Lorraine évêque de Verdun, forma le dessein d'en fonder un couvent dans sa ville épiscopale. On leur donna une maison proche la rue des capucins, et on fit venir du couvent de Metz sept religieuses carmelites, pour commencer la communauté de Verdun. Elles y furent reçues le 17 juin 1634.

Le collège de Verdun, possédé par les pères Jésuites, fut établi en 1558 par l'évêque Nicolas Pseaume, qui destina l'hôpital de St.-Jacques, qui appartenait à l'abbaye de Châtillon, à des professeurs, qu'il fit venir de Paris et d'autres endroits, pour y enseigner les humanités, la philosophie, la théologie, le droit et la médecine. En 1593, on y ajouta une chaire de philosophie.

(1) Hist. de Verdun p. cxiv.
(2) Hist. Verdun. p. cxvj.

Le concile de Trente ayant ordonné dans la section vingt-trois, chapitre dix-huit, l'établissement d'un séminaire dans chaque église épiscopale, M. Pseaume évêque de Verdun, qui avait assisté à ce concile, avait fait dès l'an 1558, expédier un acte de la fondation d'un séminaire à Verdun ; s'engageant de fournir les fonds pour l'entretient de vingt-quatre pauvres ecclésiastiques destinés à la conduite des âmes, et à l'instruction des peuples.

Cette gloire était réservée à M. Armand de Mouch y d'Hocquincourt, qui obtint en 1678, du roi Louis XIV, des lettres-patentes pour cette érection.

L'hôpital-général de Verdun, dit de Ste.-Catherine, qui en est la patronne, était anciennement nommé *la Maison des pauvres de Saint-Sauveur*. On en ignore les commencemens et le véritable fondateur. On conjecture que c'est l'évêque saint Airy, qui est fort loué par saint Grégoire de Tours et par Venance Fortunat de son amour pour l'hospitalité. L'hopital de saint Nicolas de Grevière ayant été donné aux pères jésuites en 1750, avec tous ses revenus, l'hôpital de Sainte-Catherine devint l'hôpital général de la ville. On suppléa à l'insuffisance de ses revenus par des contributions volontaires du clergé et de l'hôtel-de-ville, qu'on nomme l'aumône publique.

L'économie de cet hôpital fut donnée aux religieuses de Nancy, sous l'épiscopat de M. de Béthune, qui légua par son testament la moitié de sa succession à cet hôpital. On y compte ordinairement 300 pauvres, depuis l'an 1724, que le roi voulant empêcher la mendicité publique dans son royaume a fait fournir un supplément aux hôpitaux pour y renfermer tous les pauvres.

L'hôpital de Saint-Hippolyte ou de l'Hôtel-Dieu, fut fondé par M. Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, qui acheta plusieurs maisons voisines du pont-neuf, où il fit construire les bâtimens de cet hôpital. Il laissa à cette maison par son testament la moitié de sa succession pour y fonder un nombre de lits, qui sont remplis par les pauvres malades de la ville, ou des terres de l'évêché et du chapitre. Ce sont les religieuses de la congrégation de St. Charles de Nancy qui ont l'économie de cette maison. Quelques personnes pieuses ont fondé des lits pour des pauvres femmes malades.

Le bailliage de la ville de Verdun, a été créé par édit du mois d'août 1634, et le présidial par édit de février 1685. Il est régi par la coutume de Verdun, réformée en exécution de la déclaration du roi du 24 février 1741, et autorisée par lettres-patentes, du 30 septembre 1747.

Cette juridiction est composée d'un bailli, de deux présidens, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-général d'épée, d'un chevalier d'honneur, d'un lieutenant-criminel, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, de sept conseillers, d'un procureur du roi, de deux avocats du roi, de trois substituts, d'un greffier civil et d'un greffier criminel, d'un payeur de gages, d'un commissaire aux saisies réelles, et d'un receveur des consignations. La chancellerie établie près du présidial de Verdun, est composée d'un garde des sceaux, d'un receveur des émolumens, et d'un scelleur-chauffe-cire.

Les officiers de la chambre de police, sont : un lieutenant-général, un procureur du roi, un greffier, quatre commissaires et deux huissiers, dont un en titre. Il y a aussi un président pour les traites foraines, un procureur du roi, et un greffier par commission. On compte à la suite du bailliage vingt-trois avocats, sept notaires, cinq procureurs et dix huissiers.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire ou maître échevin, et d'un lieutenant de maire électifs, d'un premier échevin titulaire, de quatre autres échevins électifs, de deux assesseurs et de deux receveurs des revenus de la

ville, titulaires : d'un syndic électif, d'un secrétaire-greffier, et de plusieurs sergens de ville. Ces officiers sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

L'exercice des élus ne dure que trois années : pour les remplacer on assemble les députés des paroisses pour donner leurs voix ; et leurs choix étant faits, à raison de trois sujets pour chaque place vacante, on dresse un procès-verbal, qui contient les noms des candidats qui ont le plus grand nombre de suffrages, parmi lesquels le roi en choisit le tiers pour remplacer ceux des officiers qui ont fini leur exercice; le tout suivant; l'avis qu'en donne l'intendant de la province.

Le gouverneur de Metz commande aussi à Verdun, où il y a pourtant un gouverneur particulier, qui est aussi gouverneur de la citadelle. Ce poste a toujours été donné à des personnes de confiance et d'nn mérite distingué. Cette ville a aussi un lieutenant de roi, un major, un aide major et un capitaine des portes.

La citadelle de Verdun passe pour très-forte, les fortifications sont dn chevalier de Ville et du maréchal de Vauban : elles ont été commencées en 1624, par le maréchal de Marillac, qui en était pour lors gouverneur. La garnison ordinaire est composée d'un bataillon. La citadelle a son état-major séparé; il est composé d'un lieutenant de roi, d'un major et d'un aide-major. Les casernes de Verdun sont fort belles: la garnison ordinaire est de quatre bataillons et deux escadrons. Il y a un hôpital militaire.

Verdun est chef-lieu d'une subdélégation et d'un bureau de recette des finances. Il y réside un ingénieur en chef et des ingénieurs ordinaires, un commissaire ordinaire des guerres, un trésorier particulier de l'extraordinaire des guerres, un lieutenant, un commissaire provincial et un garde d'artillerie.

Le principal commerce de la ville de Verdun se fait en dragées, qui sont très-renommées.

Les faubourgs de Verdun sont au nombre de trois: le premier divisé en trois quartiers, savoir, Glorieux, Regret et Jardin-Fontaine, est situé sur le ruisseau de Xanges : chaque prrtie de ce faubourg est éloignée des autres d'un quart de lieue. Le faubourg du Pavé, situé sur la Meuse en descendant au nord, a été beaucoup diminué par la construction des pièces de fortifications qui y sont jointes. Celui d'Haudainville est dans la même position, mais au midi, à trois quarts de lieue de la ville.

Le 18 décembre 1728, sur les cinq heures du soir, le moulin à poudre de Verdun sauta en l'air avec un fracas épouvantable, et avec six ouvriers qui y travaillaient. Plus de cent maisons de la ville furent renversées ou ébranlées, et quantité de personnes estropiées ou ensevelies sous les ruines. Une partie des grilles d'un couvent de religieuses qui en était éloigné de 800 pas, fut enfoncée par l'éclat des pierres : les vitres du palais épiscopal, de même que la plupart de celles de la ville, furent entièrement brisées, et on trouva sur les toits de plusieurs tours et maisons, des membres des personnes qui avaient sauté en l'air, et qui y avaient été jettés. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que la sentinelle qui était en faction devant le magasin, fut trouvée le lendemain sus les débris, couverte de sa guérite, fort effrayée, mais seulement avec une légère contusion.

***VERGAVILLE**, abbaye de Bénédictines.*

Vergaville, en allemand *Wirtzterff*, abbaye de bénédictines, située sur le Spin, à une lieue au nord de Dieuze, dans un bourg du même nom que l'abbaye, diocèse de Metz, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy.

L'abbaye de Vergaville fut fondée en 966, au commencement de l'épiscopat de Thierri Ier, évêque de Metz, par le comte *Sigeric* et sa femme *Betta*. On

veut que le comte Sigeric ait été de la maison de Salm, mais on n'en fournit aucune bonne preuve. On lui donne le nom de saint dans son monastère.

L'église de Vergaville fut d'abord consacrée par Thierri évêque de Metz, sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de tous les apôtres ; ensuite le corps de saint Eustaise disciple et successeur de saint Colomban, y ayant été apporté, on commença à la connaître sous le nom de ce saint, qui y fit plusieurs miracles. On ne nous apprend pas en quel temps saint Eustaise fut apporté à Vergaville ; mais dès le commencement du XIII[e] siècle, il y avait un hôpital sous le nom de ce saint, dans lequel on recevait les possédés et les insensés, qu'on y amenait pour être guéris.

L'empereur Frideric I[er] mort en 1190, donna à Etienne de Bar son parent, évêque de Metz, la garde et protection de Vergaville, et y établit des foires et marchés. En 1473, Frideric III, confirma tous les droits et franchises de l'abbaye, et en particulier le droit d'un marché par semaine. Vergaville est sous la souveraineté des ducs de Lorraine. Cette abbaye est élective et réformée.

Madame de Chaumont a fait rebâtir entièrement son abbaye, dont les anciens édifiees ne répondaient pas à sa réputation. On fit constuire l'église, qui porte le nom de Saint-Eustaise, abbé de Luxeuil, dont le corps repose à Vergaville. M[me] de Chaumont est la XXXI[e] abbesse de ce monastère.

Les dames religieuses de Vergaville vendirent en 1613, au duc Henri de Lorraine, 1082 arpens de bois, situés proche les salines de Marsal et de Château-Salins, pour une somme de dix-neuf mille quatre cent nonante-huit francs, monnaie de Lorraine.

Le malheur des guerres et la misère des temps obligèrent en 1640. M[me] Dieudonnée de Lignirille-Tantonville, abbesse de Vergaville et sa communauté composée de cinq religieuses et d'une novice d'abandonner ce monastère.

VERONCOURT ou VRONCOURT. — Veroncourt ou Vroncourt, *Veroncuria*, village du diocèse de Toul, bailliage de la Marche, dont il est éloigné de quatre lieues et demie, une lieue et demie au sud-ouest de Saint-Thiébaut, village du comté de Vaudémont : présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur haut-justicier. M. de Baconval y a des droits seigneuriaux et une maison forte qui est fief.

L'église paroissiale a pour patron saint Médard. Ce lieu est composé d'environ 30 habitans.

VERONCOURT ou VRONÇOURT-SUR-BRENON. — Veroncourt ou Vroncourt-sur-Brenon, *Veroncuria*, autre village du même nom, du diocèse de Toul, doyenné du Saintois, situé sur la rivière de Brenon, à deux lieues de Bourmont, à une lieue de Vézelise, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy. La paroisse est dédiée sous le titre de la Nativité de N.-D.

M. de Tervenus est seigneur de Veroncourt. L'ancienne maison de ce nom porte d'azur à trois lions d'or, 2 et 1.

VERRERIES ET GRANGES (LES). — On appelle les Verreries et Granges, une communauté composée de plusieurs hameaux, manufactures, verreries et censes, sur la Saône près de Darney, qui ressortissent à ce bailliage. Cette communauté n'a point de chef-lieu fixe, il varie et suit la demeure des maires et syndics annuels. Elle est composée des hameaux de Couchaumont, Grange-aux-Bois, Grange-Velotte ou Brûlée, Griffon, Lépenoux, le Torchon, de la Hutte, manufacture d'acier, d'un forge, de plusieurs censes, verreries et moulins; la plupart sous la paroisse d'Attigny, quelques-uns de celle de Belrup, à côté et au-dessous de Darney, sur les deux bords de la Saône. Il y a dans les Granges et Verreries, environ cent quatre-vingts feux. Cette communauté est du diocèse de Besançon,

pour laquelle et pour d'autres lieux du bailliage de Darney, il y a une officialité établie à Darney par le bon duc Henri en 1614.

VERTON. *Voyez* **VIRTON.**

VERTUZEY. — Vertuzey, *Vertuzeium*, village à droite de la Meuse, une lieue et demie au-dessus de Commercy, du diocèse de Toul, bailliage de Commercy, Cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Gorgon. Il y a en ce lieu environ vingt-deux feux. Madame la marquise de Lenoncourt en est dame et seigneur.

Aulnois est annexe de Vertuzey, l'église est dédiée à St.-Sébastien. M[me] de Lenoncourt y a un château.

Il y avait anciennement un château ou maison-forte à Vertuzey, dont il reste encore des ruines. Elle fut bâtie par Aubert de Pierrefort, fils de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, lequel reconnait en 1339, que cette maison relève en fief et en hommage-lige, de Geoffroi seigneur d'Apremont.

VÉZELIZE. — Vézelize, en latin *Vixilium* ou *Vezelium*, petite ville à gauche de la petite rivière de Brenon, une lieue au dessus de son entrée dans le Mådon, cinq lieues au sud-est de Toul, à pareille distance de Nancy, chef-lieu d'un bailliage royal, sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine.

Le bailliage de Vézelize qui est du diocèse de Toul, est borné par le Toulois au nord et à l'occident, par le bailliage de Mirecourt au midi ; il touche en remontant au nord par l'orient, ceux de Charmes, de Rosières, de Nancy et la Moselle. Le Mådon le traverse, et y reçoit la petite rivière de Brenon. C'est un pays fertile en blé, orge et avoine, et il y a très-peu de villages où il n'y ait des vignes. Vézelize porte pour armes écartelé, savoir : aux premier et quatrième, fascé d'argent et de sable de dix pièces, qui sont les armes du comté de Vaudémont. Au second et troisième, d'azur à trois moutoiles. (c'est une espèce de poisson) d'argent l'une sur l'autre, qui sont les armes de la ville de Vézelize.

Cette ville se trouve dénommée *Vixilium* (1), dans une charte de l'empereur Othon I, dit le Grand, de l'an 965, où il confirme les biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames : *Odelricus Abbas dedit Ecclesiam in Comitatu Sanctensi nomine Vixiliensem, et quidquid ad eam pertinet.*

On dit que les comtes de Vaudémont avaient autrefois leur demeure dans le château de *Velaine* près de Vézelize, et que Vézelize a été bâtie sur ses ruines. Dès l'an 1290, Henri III comte de Vaudémont et Isabelle de Lorraine son épouse, établirent à Vézelise ce qu'ils appelaient *la Grande-Féauté*, ou une compagnie de juges fidèles et réformateurs, et établis pour juger les sujets du comté de Vaudémont.

Les mêmes comte et comtesse en 1317, affranchissent la ville de Vézelize, sous certaines conditions. Ils fondèrent l'hôpital de Pont-Saint-Vincent, et commencèrent à fermer de murailles la ville de Vézelize.

Cette ville passe pour la capitale du comté de Vaudémont. Gérard II, fils du duc Gérard d'Alsace, ayant obtenu par son partage le comté de Vaudémont, établit sa demeure dans la ville de Vaudémont qu'il fonda, où qu'il orna et embellit, et voulut que Vézelize fut la capitale de son comté. On y voyait autrefois un château bien fortifié, qui fut démoli, de même que la plupart des châteaux de la Lorraine, par ordre de la France, en 1636.

L'église paroissiale qui est grande, belle et bien bâtie, avec une tour fort élevée, a pour patrons saint Côme et saint Damien.

Il y a dans Vézelise un couvent de capucins, un couvent de minimes, un monastère de religieuses de la congrégation de Notre-Dame et un hôpital.

(1) Histoire de Lorraine, t 2. page ccx.v preuves.

Le couvent des pères Capucins fut bâti en 1633.

Les pères Minimes furent fondés par M. Virion, le 29 octobre 1614, et établis en 1619.

C'est à la sollicitation des bourgeois, que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame s'établirent à Vézelize..

Le duc Charles IV, en 1665, leur accorda son château dudit lieu, qui avait été depuis peu réuni à son domaine, avec ses dépendances.

L'hôpital de Vézelize fut fondé au commencement du dix-septième siècle.

Ognéville, village ou hameau à une demi-lieue de Vézelize, dépend de cette paroisse. Il y a un fief érigé le 29 mai 1736; l'église a pour patron St. Blaise, elle est unie à la cure de Vézelize.

La ville de Vézelise a fait assez peu de figure dans notre histoire jusqu'après la ruine du château de Vaudémont. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre du duc René I, contre Antoine comte de Vaudémont, qui prétendait être légitime héritier de la couronne de Lorraine, parce que le duc Charles II était mort sans hoirs mâles.

Vézelize fut assiégée en 1425, par l'armée du duc René d'Anjou (1). Elle avait alors un bon château garni de cinq grosses tours, qui commandait les coteaux, au milieu desquels la ville est assise. Jean de Remiremont, ou Pélegrin, sénéchal de Lorraine, commandait le siége. Il fut tué devant la ville, d'un coup de flèche, et fut enterré dans l'endroit même où il reçut le coup, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament. On planta une croix sur le lieu, où l'on mit son épitaphe et ses armess

Le siége ou le blocus dura trois ans. Il y avait au siége deux mille trois cents hommes, commandés par Rémicourt; et dans la ville huit cents hommes, compris plusieurs bourgeois, qui avaient pris les armes pour la défense de leur patrie. La troisième année ils se rendirent à composition, faute de vivres, et furent conduits à Nancy. Le château de Vézelize est aujourd'hui entièrement détruit.

Après la malheureuse journée de Bulgnéville, où le duc René I fut fait prisonnier, les troupes Lorraines assiégèrent Vézelize sur le comte de Vaudémont; le siége ne dura que six jours. La place fut prise et pillée, et la garnison passée au fil de l'épée ou faite prisonnière. Ceci arriva en 1432, selon la Chronique de Philippe de Vigneule.

En 1439, la ville de Vézelize et les villages de Fanconcourt et de Thello, furent brûlés par René I, en représailles des dégats que le comte Antoine de Vaudémont avait faits en 1438, dans la Lorraine. Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc René II en 1476, les gens du duc de Bourgogne s'emparèrent de la même ville; mais ils furent contraints de l'abandonner, lorsqu'ils virent que la ville et le château de Vaudémont avaient été pris par escalade la nuit du jour de Pâques, et que les troupes Bourguignones qui y étaient, avaient été faites prisonnières de guerre.

On suivait autrefois au comté de Vaudémont une coutume particulière, qui avait été autorisée par les états, et que Charles III en 1602, avait permis de recueillir, ainsi que les usages de Châtel-sur-Moselle. Louis Verquelot, qui fut lieutenant-général au bailliage du comté de Vaudémont à dix-huit ans, et qui était docteur en droit dès l'âge de dix ans, avait mis en ordre ces coutumes: mais le duc Léopold I ne les regardant que comme de simples projets, les abrogea par édit du 10 mars 1723, et soumit la dépendance de Châté et de Vaudémont, à la coutume générale de Lorraine.

M. Jean Léonard, baron de Bourcier, mort premier président de la cour souveraine de Nancy, en 1724, célèbre par son éloquence, et employé aux affaires les plus importantes par Louis XIV, et le feu duc Léopold I, était né à Vézelize.

(1) Histoire de Lorraine, t. v. p. 7. nouv. édition.

La Lorraine le regarde avec raison comme un de ses plus grands magistrats.

VEZIN. — Vezin ou Vexin, village du diocèse de Trèves, à droite de la Chier. Il est joint avec Charancy, avec lequel il ne forme qu'une même communauté. L'église paroissiale est à Charancy, à quatre lieues de Longuyon, douze de Metz, sept de Verdun. Prévôté de Marville, parlement de Metz.

Il y a près de ce village une fonderie nouvellement bâtie, auprès de laquelle est un grand étang.

Tandis que les ducs de Lorraine possédaient la terre de Marville, la seigneurie de Vezin était un fief mouvant de leur souveraineté. La terre de Marville ayant été cédée à la France, par le traité des Pyrénées en 1659, la seigneurie de Vezin a cessé d'être un fief relevant des ducs de Lorraine.

VIANDEN ou VIENNE, *comté dans le Luxembourg*. — Vianden ou Vienne, comté dans le duché de Luxembourg, situé entre Diekrich et la seigneurie de Biedbourg. Ce comté est très-ancien et très-illustre, et est divisé en six mairies, qui renferment quarante-neuf villages ou hameaux, et grand nombre d'arrière-fiefs.

La maison de Vienne ou Vianden est très ancienne. Si l'on en croit certains écrivains, la ville et le château de ce nom étaient possédés par des seigneurs, qui vers l'an 711, portaient déjà le titre de comte, au temps de Childebert roi de France.

Quoiqu'il en soit, on fixe l'origine des comtes de Vienne, à Frideric Ier, qui vivait au commencement du douzième siècle.

De Frideric Ier, comte de Vienne, sortit une nombreuse postérité; il vivait encore en 1150, mais on ignore l'année de sa mort, aussi bien que le nom de sa femme. Il eut pour fils Sigefroy, que quelques-uns appellent Frideric, qui fut très-uni d'intérêts avec Henri I comte de Luxembourg. Il déclara la guerre à Jean archevêque de Trèves, qu'il fit prisonnier. Pour se fortifier contre ce prélat, Sigefroy ou Frideric, bâtit sur la montagne de *Kintensberg*, proche de la Fontaine-Milon, une forteresse, que l'archevêque prit ensuite par stratagème, et qu'il rasa. Sigefroy n'eut qu'un fils, nommé Godefroy.

Gérard, troisième fils de Frideric Ier, comte de Vienne, se fit religieux à Pruim, mérita d'en être élu abbé, et fonda l'abbaye de Nider-Pruim, située à une demi-lieue de celle de Pruim dans une vallée agréable.

Godefroy, comte de Vienne, fils de Sigefroy, mort en 1192, laissa un fils nommé Fridéric II. Il fut en guerre avec l'archevêque de Trèves, mais s'étant réconcilié avec lui, il en reçut en bénéfices les deux châteaux de Dollendorff et de Gerlande, et lui jura fidélité. Fridéric se croisa, et étant passé en Palestine, il y fut pris par les infidèles, qui le retinrent long-temps enfermé dans une étroite prison, d'où il ne fut délivré que par les charités des frères de la Rédemption des Captifs. Il mourut vers l'an 1224. On croit qu'il avait épousé Mathilde, fille de Henri II, comte de Salm en Ardennes, dont il eut plusieurs fils. L'aîné nommé Henri, lui succéda au comté de Vienne, et se maria avec Marguerite de Courtenay, sœur de Baudouin de Courtenay empereur de Constantinople, et de ce chef il fut marquis de Namur. Henri eut quatre fils et deux filles. Fridéric l'aîné des fils, mourut en 1248; Philippe le puîné lui succéda, et les deux cadets Henri et Pierre embrassèrent l'état ecclésiastique. Richarde, aînée des filles, épousa Wolfangue, comte de Salm; la cadette appelée Yolande se fit religieuse.

Dès lors la puissance des comtes de Vianden égalait presque celle des comtes de Luxembourg. Philippe fils de Henri comte de Vienne épousa Marie fille de Godefroy, seigneur de *Grimbergue* et de *Perweis*, petite-nièce de Godefroy III

duc de Brabant : c'est du chef de cette Marie que les seigneuries de Grimbergue et de Perweis entrèrent dans la maison de Vienne.

Godefroi I, fils de Philippe, se distingua principalement dans la bataille de Woringen qui se donna le 5 juin 1288, entre le duc de Brabant et les comtes de Clèves et de Luxembourg. Il mourut en 1312, et eut pour successeur Philippe son fils aîné.

Il épousa Adelaïde d'Aremberg, dont il n'eut point d'enfant. En 1308, du vivant même de son père, il affranchit les bourgeois de Vianden, et leur accorda les mêmes privilèges, dont les bourgeois de Trèves jouissaient dans leur ville. On met sa mort en 1315; son frère Godefroy lui succéda. Ce seigneur fut le dernier mâle des comtes de Vienne.

Godefroy III, mourut en 1335, dans l'île de Chypre; de son mariage avec Marie fille de Jean I, comte de Namur, il n'eut que deux filles nommées *Marie et Adelaïde*.

Ainsi finit la branche aînée des comtes de Vienne. Les cadets de cette maison subsistèrent encore plusieurs siècles dans les seigneuries de Brandebourg, de Schonech et de Hartelstein.

Ceux qui voudront savoir plus en détail la suite et l'histoire des comtes de Vienne ou Vianden, pourront consulter le père Bertholet dans son Histoire de Luxembourg tome 3 et suivants.

Il nous reste à dire un mot de la vénérable Yolende, seconde fille de Henri comte de Vienne et de Marguerite de Courtenay. Elle naquit vers l'an 1231. Dès sa tendre enfance elle donna des présages de la sainteté à laquelle elle parvint dans la suite. Elle accompagna la comtesse sa mère dans une visite qu'elle rendit à Himana, abbesse de Salzines près de Namur ; on la conduisit à l'église, au dortoir, dans les chambres, et on lui fit voir tout ce qui pouvait satisfaire sa curiosité. La jeune Yolende transportée d'une ardeur subite, demanda instamment qu'on lui donnât l'habit de religieuse ; mais l'abbesse ne jugea pas à propós de la recevoir sans le consentement de sa mère. La comtesse de Vienne instruite du dessein de sa fille de renoncer au monde et d'embrasser la vie religieuse, s'y opposa de toutes ses forces et employa toutes sortes de moyens pour l'en détourner et vaincre sa fermeté. Dans un voyage que fit la comtesse à Luxembourg accompagnée d'Yolende, elles passèrent par Marienthal, monastère de l'ordre de saint Dominique. Tandis que la mère s'entretenait avec la supérieure, on fit voir à Yolende les cellules des religieuses ; elle s'enferma seule dans une de ces cellules, où aidée du secours de quelques amies, elle ceignit sa tête, à la façon des novices, se couvrit d'un voile, et se revêtit de l'habit de l'ordre. Elle demanda ensuite d'être menée devant l'autel, et là elle se consacra à Dieu, le conjurant de la recevoir au nombre de ses servantes. Les religieuses accourues à ce spectacle, entonnèrent le *Veni Creator*. La comtesse de Vienne, qui ignorait ce qui se passait, en fut avertie par le chant qu'elle entendait à une heure indue; elle se lève brusquement vole à l'église, et y voit sa fille vêtue en religieuse; interdite et percée de douleur, oubliant ce qu'elle devait à son rang, elle se jette avec furie sur Yolende, la terrasse et la traine par les cheveux ; elle lui arrache le voile, la dépouille de ses habits de religion, et s'efforce de la tirer hors de l'église. Yolende ayant trouvé moyen de s'échapper, s'enfuit dans le couvent, et se cache dans un lieu souterrain.

La comtesse au désespoir d'avoir laissé échapper sa fille veut user de violence, mais Wauthier de Meysenbourg, célèbre dominicain, apaisa le tumulte. Marguerite employe l'autorité du comte de Luxembourg pour se faire rendre sa fille ; il envoie à cet effet à Marienthal quelques-uns de ses vassaux pour la répéter, avec ordre, en cas de refus, de ren-

verser le monastère de fond en comble. Cependant Yolende persiste dans sa résolution de ne point sortir du couvent; Wauthier de Meysenbourg lui persuade néanmoins pour conjurer l'orage qui menaçait Marienthal, de retourner à Vianden. Yolende obéit, elle essuya en ce lieu et à Luxembourg de nouveaux combats, et une rude persécution. La comtesse de Vianden se repentant enfin de sa dureté, consentit à l'exécution du dessein de sa fille, et la conduisit elle-même à Marienthal, où elles arrivèrent le 6 janvier 1248.

Yolende au comble de ses désirs, se devoua toute entière à la pratique des plus hautes vertus. Thomas de Cantimprez, qui la connaissait, nous en a donné un portrait très-avantageux dans son histoire. Au bout de dix ans depuis la profession, Yolende mérita d'être élue prieure de son monastère, dont elle augmenta beaucoup le temporel, par la sagesse de son économie et par les donations qu'on lui fit. La réputation de sa sainteté se répandit bientôt au-dehors, et Blanche reine de France, par estime pour Yolende, donna au monastère de Marienthal des témoignages, exemple qui fut suivi par le comte et la comtesse de Luxembourg. Philippe-le-Hardi, roi de France y envoya une épine de la couronne du sauveur, et accompagna ce présent d'un ange d'argent de la hauteur d'un pied, qui tient en sa main l'épine sacrée, enchassée dans un cristal. La vénérable Yolende mourut le 17 décembre 1283. On raconte qu'étant détenue comme prisonnière au château de Vianden, un jour qu'elle était seule dans sa chambre et sur le point de se coucher, elle se disposa à écrire une lettre à Wauthier de Meysenbourg son directeur, mais une des matrones qu'on avait mises auprès d'elle pour la garder de près, s'apercevant qu'elle avait de la lumière, courut à sa chambre pour l'éteindre; Yolende qui l'entendit venir, prit la chandelle, et la cacha dans la paillasse de son lit. La matrone n'ayant pas trouvé ce qu'elle cherchait, se retira en silence. Alors Yolende se leva, reprit sa chandelle ardente, et acheva sa lettre. Après quoi elle réfléchit seulement au péril qu'elle avait couru, et bénit Dieu de l'avoir préservée de l'incendie. La comtesse Marguerite sa mère, quoi qu'elle eut témoigné tant d'horreur du monastère de Marienthal, s'y retira elle-même et y finit ses jours en religieuse. Elle y mourut le 17 juillet 1270; on y voit encore son épitaphe. Le P. Alexandre Wilthein jésuite, a composé la vie de la bienheureuse Yolende.

Le château de Vienne, que les Allemands nomment *Vianden*, est bâti sur la pointe d'un rocher escarpé, à la manière des anciennes forteresses du pays; la rivière d'Ouren baigne ses murailles d'un côté, et la ville de Vianden l'environne de l'autre côté. Elle est bâtie en forme d'arc et ceinte d'un rempart. Le comté de Vienne est fort étendu. Les comtes de Vienne avaient plusieurs fiefs relevans d'eux. De ce nombre étaient ceux de *Newerstein*, *Putzberg*, *Steffelin*, *Esch*, *Neverbourg*, *Reuland*, *Autel*, *Sterpenich*, *Brandenbourg* et plusieurs autres. Les premiers comtes de Vienne ont porté de gueules à l'écusson d'argent, jusqu'à Godefroy, sieur de Grimbergue, qui ayant relevé la bannière de Perweis l'an 1288, prit de gueules à la face d'argent, qui sont les armes de Louvain.

On voit dans cette terre quelques antiquités assez curieuses, et entr'autres les ruines d'une tour située sur un roc, au bout d'une colline, qu'on croit avoir appartenu aux Templiers.

VIC, *et le Prieuré de Saint-Christophe.*— La ville de Vic n'est point connue dans anciens géographes, mais seulement dans les monumens du moyen âge (1). Il en est souvent fait mention sous le nom de *Vicus* ou de *Bodesius Vicus :* par

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, preuves. p. clxxvij.

exemple dans un titre de Gorze de l'an 933. *In pago Salinensi, loco qui vocatur Bodesius Vicus, Ecclesiam unam quæ est in honore Sancti Mariani.* Saint Marien est reconnu pour patron de l'église de Vic. Dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel en 709; Vic est simplement nommé *Vigo*. Le surnom ou l'épithète de *Bodasius* ou *Bodesius* lui vient apparemment de ce que ce lieu est fort boueux et marécageux Voyez Ducange, Glossar. Voce *Butta Latinè Lacuna*, et Schilter Voce *Boden* et *Bude*.

La ville de Vic est située sur la Seille qui la traverse, à une lieue de Marsal, à cinq de Nancy, sur la route de Metz en Alsace. Elle était autrefois le siége et comme la capitale du temporel de l'évêque de Metz. C'est le chef-lieu du bailliage-seigneurial de l'évêque de Metz, d'une subdélégation, d'un bureau de recette des finances.

Sous l'épiscopat d'Etienne de Bar, qui a gouverné l'église de Metz depuis l'an 1120 jusqu'en 1163, le duc de Lorraine avait un château ou une forteresse à Vic, et une autre entre Vic et Marsal, au lieu où est aujourd'hui *Moyenvic*: Etienne de Bar les attaqua et les ruina.

Jacques de Lorraine ayant été élu évêque de Metz en 1238, Mathieu II, duc de Lorraine son frère, possédait encore quelque chose dans la ville de Vic, comme il paraît par l'accord que Jacques de Lorraine fit en 1259, avec le duc Ferri III son neveu, au sujet des biens patrimoniaux. Par ce traité fait par la médiation de Giles de Sorcy, évêque de Toul, le duc Ferri céda à son oncle tout ce qu'il avait à Marsal, à Vic, à Rémé-réville, à Courbessaux, à Gélacourt, à Remberviller, à Sornonville, à Velaine et à Buissoncourt; et l'évêque Jacques fit présent de tous ces biens à son église de Metz. Il fortifia aussi les villes de Vic et de Marsal, et les mit hors d'insulte.

Bertrand le *Saxon*, évêque de Metz, mort vers l'an 1212, bâtit *la noble maison de Vic* ou le château, qui fut considérablement augmenté (1). Dans la suite Courade de Scharfenech son successeur, qui trouva la villle de Vic sans fermeture et sans murailles, la fortifia et la ferma de bonnes murailles flanquées de bon nombre de tours, distinguées par leur hauteur. Il en acheva le château et établit dans cette ville le principal siége de sa puissance temporelle, et la portion choisie son patrimoine,

Vers l'an 1207, Thiébaut I, comte de Bar, mécontent de ce que Ferry de Bitche son gendre, avait fait alliance avec l'évêque de Metz, entra sur les terres de cet évêché, prit la ville de Vic, la ruina presque toute entière, et y fit prisonniers environ 100 bourgeois.

Henry Dauphin évêque de Metz, pour acquitter disait-il, les dettes contractées par Renaud de Bar son prédécesseur, engagea en 1324 (2), au duc de Lorraine, Hombourg et Remberviller, et au comte de Bar la ville de Vic. Ce dernier piqué du refus que ceux de Vic firent de lui payer certaines tailles qu'il leur avait imposées, fit abattre les murailles de leur ville, et fit passer la charrue sur leurs ruines. Henry Dauphin se plaignit d'un procédé si violent, et le comte de Bar s'obligea par traité, d'indemniser l'évêque des frais qu'il lui conviendrait faire pour la réparation de ces murailles, et cela sous l'arbitrage de Hugues abbé de S. Vincent de Metz, de Jacques abbé de St.-Symphorien, de Simon de Louppy et de Geoffroy d'Apremont. Mais on n'indemnisa pas les bourgeois, qui avaient le plus souffert.

Ademar de Montil, évêque de Metz, eut de grands démêlés avec les bourgeois de Vic, qui en 1343, s'étaient pourvus en cour de Rome, contre ce prélat. Ils s'accordèrent en 1344, et le prélat confirma les privilèges et franchises de ceux de Vic; il leur pardonna tout ce qu'ils avaient pu méfaire contre lui, et leur quitta tout les frais qu'ils lui avaient occa-

(1) Meurisse, Histoire de Metz, p. 410.
(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 306.

sionnés en cour de Rome. Onze seigneurs nommés dans le titre, *les Elus sur les communes criées ou crues de Lorraine*, et dont le comte de Sarverden était le chef ou le souverain, furent garans de ce traité.

C'est à l'occasion de ces brouilleries que les bourgeois de Vic, se mirent cette même année, eux et leurs biens, sous la protection et sauvegarde de Raoul, duc de Lorraine, pendant sa vie, pour les garder et défendre envers et contre tous, excepté contre l'évêque de Metz, le roi de Bohême, l'évêque de Toul et le seigneur de Blâmont leur voué. Si cependant l'évêque de Metz voulait aller contre leurs privilèges, ledit duc serait tenu de les aider, ainsi que ledit évêque en était convenu.

Les entreprises des magistrats de la ville de Metz, que l'on nommait *les Treize*, ayant obligé en 1364, l'évêque Jean de Vienne d'employer contr'eux la rigueur et la sévérité, et de se retirer à Vic, les Treize pour s'en venger entrèrent à main armée dans son palais épiscopal à Metz, brisèrent les portes des prisons et enlevèrent un prisonnier, que l'officier de l'évêque y avait mis pour crime. Le même prélat Jean de Vienne tint cette même année un synode général à Vic, auquel les archidiacres et les curés de la ville de Metz, qui tenaient le parti des *Treize*, refusèrent d'assister. L'évêque interdit la cour des archidiacres et prononça l'anathème contre les curés. Cette sévérité ne toucha point les magistrats, ils continuèrent au contraitraire leurs entreprises contre l'évêque, et le forcèrent enfin, de chercher un autre évêché. Il fut en effet transféré à celui de Bâle en 1365, où il mourut l'an 1382.

Depuis que la ville de Metz fut reconnue pour ville libre et impériale, et que l'évêque de cette église n'y pût plus exercer comme autrefois les droits régaliens, il continua de les exercer à Vic comme dans le chef-lieu de son domaine temporel. Il eut à Vic ses officiers, sa chancellerie, sa monnaie et son bailli. Nous avons des monnaies frappées à Vic jusqu'en 1625, sous le prince Henri de Verneuil évêque de Metz.

J'ai une petite médaille d'argent qui porte d'un côté l'empreinte d'un prince, ayant comme une couronne de perles autour de sa tête, il y paraît presque sans cheveux. La médaille porte cette inscription : BODESIO. VICO. et sur le revers une croix, au pied et à côté de laquelle on voit ces deux lettres C. A. et autour RODOALDUS. MONETA. qui est le nom du monétaire Rodoalde.

En 1523, un nommé Jean Châtelain religieux augustin, ayant prêché à Vic, l'avent de 1523, vint prêcher à Metz le carême de l'année suivante ; il fut mandé à l'hôtel épiscopal, interrogé et convaincu de l'hérésie de Luther. On l'arrêta dans les bois de Chamblay, avec un nommé père *Bonnétraine* et un novice. Jean Châtelain fut d'abord conduit dans les prisons de Gorze, puis dans celles de Nomeny, où il demeura depuis la Pentecôte de l'an 1524 jusqu'au 12 janvier 1525, qu'il fut mené à Vic, où il fut solemnellement dégradé par les suffragans de Metz et de Toul, et ensuite livré entre les mains de la justice séculière de Vic, qui l'ayant fait vêtir en habit de vigneron, le fit brûler le lendemain, jeudi 12 de janvier. Volzir secrétaire du duc Antoine a décrit l'histoire de la mort de cet apostat, imprimée à Paris en 1534, *in-octavo. Gothicè.*

Les ducs de Lorraine ont possédé en souveraineté, les villages de Gremecey, Chambré et Burtecourt, qui sont des démembremens de la châtellenie de Vic. Le duc Charles IV en jouissait encore lorsqu'il fut obligé de sortir de ses états, et il devait les recouvrer à la paix ; mais il les céda au roi en souveraineté, par le traité de Vincennenes en 1661, avec le chemin royal accordé au roi dans la Lorraine, pour le passage des troupes.

Les principales salines de Lorraine étaient anciennement à Vic, à Moyenvic, à Marsal, à Dieuze, à Château-Salins, à Salones, à Albe et à Rosières. La plupart des abbayes avaient des poêles à cuire le sel pour leur usage dans les salines de Vic. Ces salines, autrefois si considérables, sont aujourd'hui entièrement abandonnées. Je ne puis dire, ni quand, ni pourquoi on a cessé d'y travailler, car on assure que les puits anciens ne sont pas épuisés, et qu'on sait encore où ils étaient. En 1301, on y cuisait encore du sel.

On attribue la fondation de la collégiale de Saint-Etienne de Vic, à Jacques de Lorraine évêque de Metz, vers l'an 1240.

Il y a eu autrefois à Vic, une maison de Béguines, de l'ordre de Saint-François. Ce monastère subsistait avant l'année 1326, comme il paraît par un titre de cette année, conservé dans l'archive de l'abbaye de Senones, intitulé : *Franchises pour les Pucelles, appelées Béguines*. Ces religieuses étant tombées dans un grand relâchement on travailla à les réformer dès l'an 1364.

Jean de Vienne, évêque de Metz, remarque que quelques-uns doutaient si ces filles étaient véritablement religieuses du nombre de celles qui sont approuvées par l'église, et *si elles n'étaient pas plutôt de l'état détestable des Béguines;* mais qu'ayant examiné la chose plus à fond, il avait reconnu qu'elles étaient du tiers-ordre de Saint-François. Il leur ordonna de porter une robe et un manteau gris, et un couvre-chef entièrement noir, de lin ou de chanvre, de chanter l'office de nuit et de jour, et la messe en notes, de ne donner à manger dans l'intérieur de leur couvent à aucun homme, ni religieux ni séculier; et il leur donne sa malédiction et les excommunie, si elles tombent dans des désordres honteux, et si elles écrivent des lettres, galantes; et afin qu'elles puissent vivre plus resserrées, et qu'elles aient moins de prétextes de sortir, il s'engage à leur donner dix livrées de terre, qu'il achetera de ses propres deniers.

Les Cordeliers furent introduits dans la ville de Vic, vers l'an 1420, par Conrard Bayer de Boppart, évêque de Metz, qui leur envoyait de son château de Vic, les choses nécessaires à la vie. Ce prélat leur donna l'église de la Sainte-Vierge, qui avait été unie au prieuré de St.-Christophe.

Il y a dans la ville de Vic des Carmes déchaussés, des religieuses dominicaines ou dames prêcheresses, un couvent de capucins et de religieuses de la congrégation et un hôpital bourgeois desservi par des sœurs de la charité.

La paroisse est sous l'invocation de saint Marien. On a établi à Vic un petit collége, dont les ecclésiastiques séculiers ont l'administration.

Le bailliage seigneurial de l'évêché de Metz, dont le siége est à Vic, est régi par la coutume de l'évêché de Metz, rédigée en 1601. Les appellations ressortissent nuement au parlement de Metz, par arrêt du conseil du 31 décembre 1642.

Vic est le chef-lieu d'un bureau de recette des finances et d'une subdélégation. Le château des évêques de Metz, a été autrefois plus considérable et plus fort qu'il n'est aujourd'hui; ses murs sont flanqués de Tours rondes : il y a une gallerie dans tout l'intérieur du pourtour du mur, avec des créneaux, pour y placer des troupes; on ne peut y entrer que par des ponts-dormants et ponts-levis qui sont à deux portes. Le parc qui est à la sortie de ce château, a un demi-quart de lieue d'étendue, et est entouré de murailles. Le château et le parc sont en mauvais état et fort négligés.

Le Prieuré de Saint-Christophe de Vic.

Le prieuré de Saint-Christophe était dans son origine situé hors de la ville de Vic. Richer historien de l'abbaye Senones (1), dit qu'il fut bâti hors la ville,

(1) Richer. Senon. Chronic. l. 2. c. 21.

sur un penchant assez près des murailles de Vic, vers le midi, et qu'il fut fondé par la libéralité de quelques personnes de condition, qui offrirent une partie de leurs biens à Antoine, abbé de Senones pour fonder un monastère.

Pendant les guerres que les ducs de Lorraine et de Bar firent en 1380, à Thierri de Boppart évêque de Metz, ce prieuré fut ruiné. Ces deux prince ayant résolu de faire le siége de Vic, l'évêque pour empêcher qu'ils ne se servissent des bâtimens du prieuré pour battre la ville, le ruina lui-même.

VICHEREY. — Vicherey, village du diocèse de Toul, chef-lieu de la châtellenie du même nom, du domaine du chapitre de la cathédrale de Toul, qui est patron de la paroisse. Vicherey est situé entre la ville de Neufchâteau, Bayon et Châtenois, à peu près à égale distance de ces trois lieux.

Vicherey était une ancienne maison royale des rois de la première race; comme il est dit dans l'histoire des évêques de Toul, que l'évêque Theutfride qui vivait en 651, obtint du roi Dagobert le château de Vicherey (1): *Pro devotione ejusdem antistitis concessit* (*Rex Dagobertus*) *et fiscum Vicherum cum regio Palatio et Ecclesiis, et omnibus ad ipsum fiscum pertinentibus.*

Le château de Vicherey a été fameux autrefois, et a souffert des siéges dans un temps où l'on n'assiégeait pas les places comme l'on fait aujourd'hui, où le canon n'était pas en usage, ou n'était pas aussi commun et aussi redoutable qu'il l'est à présent; et où les armées n'étaient pas à beaucoup près si nombreuses ni si aguerries.

Rollo de Rollainville s'étant mis à la tête d'une troupe de voleurs et d'aventuriers, se saisit en 1067 du château de Vicherey. Les chanoines de Toul (2) prièrent Gérard duc de Lorraine, et Thierri son fils, de joindre leurs forces à celles d'Udon leur évêque, commandées par le comte Arnoul, sous promesse de leur donner la vouerie de la terre de Vicherey. Gérard accepta ces offres, reprit le château, châtia les voleurs: mais dans le suite l'avocatie fut retirée et réunie à la manse capitulaire, du consentement du duc Simon I, petit-fils du duc Gérard.

Il est dit dans une chartre du roi Arnoul, que Vicherey était situé dans le comté du comte Hugues, *in comitatu Hugonis consistentem*: ce n'était pas encore les comtes de Vaudémont, de la maison de Lorraine, qui n'ont paru que longtemps après, mais ce Hugues pouvait bien être comte de Toul.

Le duc Mathieu I de Lorraine bâtit un château à Gondreville, vers l'an 1154. Henry, évêque de Toul et son chapitre (1), craignant que la garnison de cette forteresse ne portât préjudice à leurs terres et à leurs sujets, firent inutilement leurs remontrances au duc. L'évêque l'excommunia. Mathieu au lieu d'obéir, en devint plus irrité; il se saisit de Vicherey, et de plusieurs autres terres appartenantes à l'église de Toul. L'évêque et le chapitre en portèrent leurs plaintes au pape Adrien IV, qui écrivit en 1155 aux évêques de Metz et de Verdun, au prévôt et au doyen de Trèves, de dénoncer publiquement Mathieu excommunié, et de mettre ses terres en interdit. Le duc se soumit, et pour réparer les torts qu'il avait faits à l'église de Toul, par la garnison de Gondreville et la détention de Vicherey, il fit vœu d'aller à St.-Jacques en Galice; mais la maladie dont il fut attaqué dans l'abbaye de Cluni, ne lui permit pas de faire ce pélérinage.

Le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, faisant la guerre au duc René II, s'empara de Vicherey et mit des troupes dans cette forteresse. Il y arriva en personne le 30 septembre 1475, et en partit le 3 d'octobre suivant pour se rendre à Toul,

(1) Benoit Hist. de Toul, p. 258.
(2) Archives de l'église de Toul.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 444.

où il arriva le lendemain, et où l'évêque de Toul, Antoine de Neufchâtel, fils du maréchal de Bourgogne tenait alors son parti.

Le duc René II, en 1500, fit entrer dans le château de Vicherey Coïignon de Ville un de ses officiers, dans la crainte que les Français ne se saisissent de cette forteresse. Peu de temps après, il s'empara du même château, sous le prétexte de le défendre contre les ennemis de l'église de Toul.

VIDLANGE. — Vidlange ou Wuidlange, petit village du diocèse de Metz, à gauche et à une lieue de la route de Vic à Strasbourg; de la paroisse de Gelrécourt, à trois lieues de Vic, deux de Marsal et douze de Metz, bailliage et recette de Vic.

Il y a sur le finage de Vidlange, un étang et un moulin, lequel fut donné en 1604, par le cardinal Charles II, de Lorraine, évêque de Metz, au chapitre de la cathédrale de Metz, pour continuer la célébration d'un service solemnel le 6 février de chaque année pour le repos de l'âme de Mme *Claude* de France, duchesse de Lorraine, mère du même cardinal Charles.

Louis, comte de Nassau, reprit du même cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, le village de Vidlange vers l'an 1605.

VIENNE-SUR-AISNE, *et* VIENNE-LE-CHATEAU. — *Vienne-la-Ville* et *Vienne-le-Château*, bourg de France dans la Champagne, situé sur la rivière d'Aisne, au nord de la Neuve-Ville et de Ste.-Menehould, à deux lieues de cette ville, et à sept de Verdun. Ce bourg est séparé en deux parties, dont l'une s'appelle *Vienne-la-Ville*, et l'autre *Vienne-le-Château*.

Cette seigneurie était anciennement du domaine de l'église de Verdun, comme il parait par la cession qu'en fit Alberon de Chini évêque de Verdun vers 1135, à Renaud comte de Bar, mais sous le relief de l'église de Verdun.

Vers l'an 1140, peu de temps après la paix faite entre Alberon de Chini évêque de Verdun et Renaut comte de Bar (1), Henry comte de Grandprez, qui avait rendu foi et hommage au comte Renaut pour la terre de Vienne, troubla la tranquillité dans le pays, par les hostilités qu'il y commit avec Rainer seigneur de Baulny son vassal. Ils volaient les marchands étrangers venant à Verdun, et exerçaient toutes sortes d'exactions sur les terres de l'évêché. Ils furent cités à Verdun devant l'évêque, et devant Renaut comte de Bar, mais ils méprisèrent cette citation. Pour arrêter les incursions du seigneur de Baulny, l'évêque fit assiéger son château. Ce château était situé sur la rivière d'Aisne au-dessous de Varennes, à l'extrémité du diocèse de Reims. Le comte de Grandprez vint au secours de la place; mais il fut battu par les troupes de l'évêque commandées par Hugues fils de Renaut comte de Bar, avec perte de 80 hommes et d'un grand nombre de prisonniers: le reste se sauva à Vienne-le-Château, d'où les habitans transportèrent tous leurs effets, craignant d'y être attaqués par les vainqueurs, qui auraient pû facilement y entrer, s'ils eussent poursuivi les fuyards. Le comte de Grandprez, qui avait été dangereusement blessé, demanda la paix, qu'il obtint à condition que le château de Baulny serait entièrement démoli, sans pouvoir jamais être rebâti et qu'il réparerait tous les dommages.

VIENVILLE. — Vienville est une cense-fief, de la paroisse de Champs, diocèse de Toul, doyenné d'Epinal, bailliage de Bruyères, cour souveraine de Nancy.

VIEVILLE-AUX-COTES. — Viéville-aux-Côtes, *Vetera-Villa*, village du diocèse de Verdun, à un quart de lieue d'Hattonchâtel, recette et bailliage de St.-Mihiel, dont il est éloigné de trois lieues. cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; il y a dans le lieu

(1) Hist. de Verdun; p. 151.

une église dédiée à la Ste-Vierge en son Assomption.

Viéville-sur-Mâdon, village du diocèse de Toul, fait partie de la communauté de Girecourt, dont il dépend; bailliage de Mirecourt, à une lieue et demie au nord-est de cette ville.

Viéville-en-Haye, village à deux lieues et demie du Pont-à-Mousson, une lieue et demie au sud-est de Thiaucourt, diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. L'église a pour patron saint Airy, *Sanctus Agericus*.

Vilcey-sur-Trey est annexe de Viéville-en-Haye, avec une église dédiée à saint Martin, mêmes seigneurs.

La Viéville-derrière-Dompaîre, à cinq lieues au nord-est de Darney, village du diocèse de Besançon, où est la mère-église de Dompaire; bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine.

VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL. — Vigneulles-les-Hattonchâtel, pour le distinguer d'autres lieux du même nom, en latin *Vigniolæ*, village du diocèse de Verdun, doyenné d'Hattonchâtel, de l'archidiaconné de la Rivière, à trois lieues au nord-est de St.-Mihiel, marquisat d'Hattonchâtel. Le roi en est seigneur : saint Remi est le patron de l'église. Vigneulles est du bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun en 1489, affranchit les habitans de Vigneulles. « Entr'autres conditions de cet affranchissement, lesdits habitans devaient vendanger la vigne de l'évêque sous Hattonchâtel, avec ceux de Viéville, et l'évêque devait leur fournir du pain; ils devaient avec ceux de Viéville feuner, faucher et mener en sa grange d'Hattonchâtel les prés sons Hadonville; ils devaient payer au portier d'Hattonchâtel un porc le jour de la tenue des plaids-annaux; ils pourront prendre femmes dans toute l'étendue de l'évêché de Verdun, et elles jouiront des mêmes franchises; s'ils vont demeurer hors des terres de l'évêché, tous leurs biens seront confisqués au profit de l'évêque; les femmes qui feront injure payeront l'amende comme les hommes, et si elles ne voulaient pas payer, elles porteront pendant quatre dimanches pour une simple injure, une pierre de cinquante livres pesant sur leur tête, faisant un tour à l'entour de l'église pendant la procession; si une femme frappe de la main elle fera la même cérémonie l'espace de dix dimanches : lorsque l'évêque viendra à Vigneulles, on fournira du foin, et litière pour ses chevaux et ceux de sa suite pour deux deniers par cheval; les habitans seront quittes de la main-morte, de poursuite et autres corvées à volonté et redevance, excepté en cas de réparations des ville et château d'Hattonchâtel. »

VIGNEULLES-SOUS-SAFFAIS. — Vigneulles-sous-Saffais, *Vincolæ*, village à trois quarts de lieue au midi de Rosières-aux-Salines, diocèse de Toul, dépendant de Saffais, où il y a une chapelle, sons l'invocation de St. Blaise.

Il y a en ce lieu un fief dépendant de l'abbaye de Senones. Ce fief fut érigé en 1348, par Bencelin abbé de Senones, du consentement de ses religieux.

M. François Renaut possède le fief de Vigneulles. Le possesseur de ce fief doit faire à chaque mutation d'abbé ses reprises, foi et hommage aux abbés de Senones; et doit à chaque fois qu'il les rend un septier de vin avant d'être reçu à faire ses reprises.

Haut-Vigneulles, ou Oberfilen, village à deux lieues et demie de Boulay, diocèse de Metz, bailliage de Boulay.

VIGNOT. — Vignot, *Vinetum*, petit bourg fermé, situé sur la Meuse, vis-à-vis la petite ville de Commercy, dont il n'est séparé que par cette rivière et une prairie à la distance d'un quart d'heure, au pied d'un château. Son nom de *Vignot* ou *Vignoy*, comme il est nommé dans les anciens titres, lui vient des côteaux de vignes qui sont sur son finage, à la dis-

tinction des lieux voisins, qui ne sont point vignobles. Ce lieu est du diocèse de Toul, souveraineté de Lorraine, principauté et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy; seigneur, la maison de Raigecourt. Le patron de l'église est St. Remi. Son finage est fort étendu au midi et au nord, de l'extinction de deux villages, qui étaient situés, l'un sur une fontaine nommée *Marville* au midi et l'autre sur une source nommée *Masserville* au nord. Les armes de Vignot sont un pampre de vigne, apparemment à cause de celles qui sont aux environs.

On ne connait aucune antiquité à Vignot, ni aux environs. En 1727, en travaillant à un pont pour la nouvelle chaussée, qui conduit de Commercy à Pont-à-Mousson, à cent toise ou environ de la porte méridionale de Vignot, on découvrit quelques tombeaux anciens, couverts de grandes pierres, dans lesquels se trouvèrent des ossemens de corps morts d'une grandeur presque gigantesque; on y découvrit en même temps des épées, des casques et des cuirasses toutes rouillées. On n'eut pas le loisir de les biens examiner, par l'avidité des maçons, qui cassèrent et enlevèrent ces pierres; mais on ne doute pas que ce ne fussent des tombeaux d'anciens payens.

Le bourg de Vignot appartenait aux seigneurs de Commercy de la partie qu'on appelle de *Sarrebruck*, ou du *Château-Bas*. Néanmoins il paraît qu'autrefois Vignot appartenait à la maison de Bar.

Jean comte de Sarbruck sire de Commercy, affranchit en 1336, au mois de juillet, le bourg de Vignot: ces sortes d'affranchissement consistaient à limiter et restreindre l'autorité arbitraire des seigneurs, et à réduire les servitudes et la dépendance des sujets-serfs, à certaines redevances fixes, quise payaient aux assisses.

Le duc René II, donna en 1472, le 5 juillet, la terre de Commercy pour la part de Sarbruck et Vignot, qui en dépendait, à Nicolas de Montfort de Campobasso au royaume de Naples, il en prit possession le 30 septembre de la même année; mais Campobasso ayant abandonné le parti du duc René, pour s'attacher à Charles-le-Hardi duc de Bourgogne, qui lui faisait la guerre, cette terre fut confisquée et réunie au domaine du duc de Lorraine.

Campobasso étant rentré dans le parti du duc René II, et ayant contribué par sa désertion à la défaite du duc de Bourgogne devant Nancy en 1477, René lui rendit Commercy et Vignot, dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1485: il ne laissa point d'enfant, et la terre de Commercy fut donnée à Gérard d'Aviler son neveu, grand écuyer du duc René II.

Gérard d'Aviller fit faire quelques nouveaux ouvrages au château bas de Commercy, il y fit de nouvelles murailles, de nouvelles tours, des corps-de-garde et des pont-levis devant et derrière, pour le rendre défensable.

Charles III duc de Lorraine en 1588, accorda au seigneur de Thésières, et à sa prière aux habitens de Vignot, la permission de fermer leur bourg de murailles, ce qui fut exécuté par un ingénieur nommé *Du Prata*, de Bar-le-Duc. Ce n'étaient pas de simples murailles, elles étaient en forme de bastions et de demi-lunes, comme celles des villes fortifiées, mais sans terrasse. Elles étaient accompagnées de fossés, où l'on pouvait aisément faire couler l'eau des ruisseaux et des sources qui se voient en abondance à l'orient du bourg, qui avait ses deux faubourgs, l'un à l'orient et l'autre au couchant, accompagnés de leurs moulins et étangs.

Le même duc Charles III, en faveur de Jean d'Ures, érigea Vignot et Malaumont en prévôté.

Les quatre grandes portes du bourg de Vignot, qui se voient encore bien entières, sont de même goût et de même dessin, elles sont accompagnées chacune de deux portes beaucoup plus basses et beaucoup plus étroites de chaque côté. On voit

au-dessus de la principale de ces portes les armes de Lorraine en plein, soutenues de deux aigles, le tout en sculpture de très-bon goût; à droite sur la moyenne porte, sont les armes de M. d'Urnes de Thessières, ayant une bande chargée de trois étoiles, les émaux n'y sont pas marqués; l'écu est surmonté d'un timbre-grille, un oiseau par-dessus, qui parait être un aigle éployé. Sur l'autre petite porte, sont en relief les armes du bourg de Vignot, un pampre de vigne chargé de raisins, qui fait allusion au nom de Vignot, et dans le lambrequin sont encore des branches de vigne ou de lierre entrelacées.

Il ne me paraît pas que ces murailles aient été achevées entièrement; elles sont aujourd'hui tombées pour la plus grande partie, faute d'entretien. Les grandes guerres de Lorraine sous le duc Charles IV, ayant causé la ruine et la désertion du bourg presque entier et par conséquent la chute et la ruine des maisons, et y ayant eu un temps où l'on n'aurait pas trouvé quatre habitans dans le lieu, il n'est pas surprenant qu'on y voie encore tant de ruines et de masures.

Le voisinage de Commercy, qui pendant les guerres était une terre neutre, et en état de se défendre contres des partis et des troupes débandées et mal disciplinées, a donné occasion à une plus grande désolation du bourg de Vignot, qui se trouvait seul sans secours et sans défense sur la route des troupes.

Charles d'Ures de Tessières fils de Jean, fut un seigneur d'une vertu et d'une piété exemplaires; sa vie édifiante a été écrite et imprimée, et nous en avons donné le précis dans l'Histoire des hommes illustres de Lorraine.

L'église paroissiale du lieu a été renouvelée vers l'an 1418. Nous avons encore vu les restes de l'ancienne église, sous le clocher et aux deux côtés, beaucoup plus bas et plus sombres que le reste de l'église. Cette ancienne église était ornée de peintures très-antiques. La nouvelle église est dégagée, bien percée, bien voûtée, et assez bien décorée. L'empereur François I a fait présent à cette paroisse d'un ornement de damas broché d'argent, fort riche.

J'ai remarqué dans le bourg de Vignot un reste de l'ancienne coutume de tenir les assemblées de communauté *sub Mallo publi o*. Les anciens du lieu m'ont assuré qu'autrefois il y avait dans le cimetière, à l'entrée de l'église, un ou deux gros arbres, sous lesquels on s'assemblait pour délibérer des affaires publiques; et même encore, lorsque le maire a quelque chose a proposer à la communauté, il crie tout haut à l'église : *Trouvez-vous sous le Mât* : à présent on s'assemble sous une espèce de petite halle ou d'arcade au milieu du bourg.

Vignot communique à la ville de Commercy, par une grande et belle chaussée, percée de plusieurs arches de pierres de taille fort bien voûtées, qui servent à écouler les eaux de la Meuse qui se déborde souvent en cet endroit. Cette rivière coule sous deux grands ponts faits par les ordres du duc François devenu empereur.

Depuis la cession de la Lorraine à la France, le roi de Pologne Stanislas I, a beaucoup embelli le château de Commercy. Il a fait bâtir trois beaux pavillons dans la prairie, entre Vignot et Commercy, avec plusieurs grottes, cascades et colonnes d'eau, qui viennent des sources, qui sont en grand nombre à l'orient de Vignot. La face de ces bâtimens est tournée du côté du château de Commercy, et pour y venir, on y a pratiqué un grand et beau canal, bordé d'une double allée d'arbres.

Le chevalier Thiriot ou *Thiriau*, célèbre par l'invention et la construction de la digue, qui contribua tant à la prise de la Rochelle, par le roi Louis XIII, était natif de Vignot, et ses armes se voient encore sur son ancienne maison. Dom Calmet, né

A Ménil-la-Horgne, a été élevé en ce même lieu.

VILLACOURT. — Villacourt ou Villaucourt, *Villacuria*, village du diocèse de Toul, situé sur l'Euron, une lieue au-dessus de Bayon, à trois et demie de Châté, une et demie au nord-est de Charmes; bailliage de Châté, cour souveraine de Nancy. L'église a pour patron St. Martin. Le roi en est seigneur pour un quart et demi, M. Duhaut de Martigny pour un quart et demi, l'autre quart est partagé entre plusieurs seigneurs.

Nicolas de Raigecourt, seigneur de Corny, Bromoncourt, etc., possédait une partie de cette seigneurie en 1578, ainsi que Jacob de Haraucourt, seigneur de Bayon, en 1587, comme il parait par leurs lettres de reprise de cette terre, donnée au duc de Lorraine en ce temps-là.

VILLE-AU-PRÉ (LA). — La Ville-au-Pré, *Villa-ad-Prata*, village du diocèse de Metz, peu au-dessus de Ville-sur-Iron, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Seigneurs, madame la comtesse de Colmei, et les autres héritiers de M. de Chamisot, M. de Fontenelle de la Cour, M. de Gourcy et l'abbé de Saint-Vincent de Metz; la justice y est exercée par par leurs juges-gardes. Il y a en ce lieu environ trente-deux habitans.

VILLE-HOUDLEMONT. — Ville ou Ville-Houdlemont, petit village du diocèse de Trèves, aux frontières du Luxembourg, ci-devant recette et bailliage d'Etain, aujourd'hui de Villers-la-Montagne, dont il est éloigné de trois lieues au nord-ouest; cour souveraine de Nancy. On le nomme *Ville-Houdlemont*, à cause qu'il ne fait qu'une même communauté avec le village d'Houdlemont. Le roi en est seul seigneur.

L'ancienne maison de Ville, dont le chef-lieu est à deux lieues de *Durbuy* vers le nord, portait de gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur.

Ville-au-val-Sainte-Marie, *Villare-ad-vallem-Sanctæ-Mariæ*, village sur un ruisseau, presqu'enclavé dans la prévôté de Dieu-le-Wart, deux lieues au sud-est de Pont-à-Mousson, du diocèse de Metz. La paroisse a pour patron saint Pierre-ès-Liens. On compte en ce lieu environ trente-deux habitans. Bailliage de Pont-à-Mousson. M. de Perville en est seigneur haut-justicier. Il y a un château avec pont-levis, et une chapelle castrale.

Ville-au-Vermois, *Villa-in-Vermesit*, village à une lieue au sud-ouest de St.-Nicolas, à deux lieues de Nancy. Ce lieu est du diocèse de Toul, et dépend de la paroisse de Saint-Hilaire; il y a une chapelle presbitérale sous l'invocation de S. Quirin, fréquentée par la dévotion des pélerins.

La Ville-du-Pré, village où il y a un château, chef-lieu de la baronie de Teintrux, deux lieues au midi de Saint-Dié, bailliage de la même ville, cour souveraine de Nancy.

Ville-Issey, *Villa-Issiaca*, village à gauche de la Meuse, trois quarts de lieue au-dessus de Commercy, du bailliage de la même ville. Ce lieu est composé de *Ville et Issey*, deux petits villages, entre lesquels est placée l'église. Il y a un petit château, bâti par le prince de Vaudémont. Ville-Issey fut érigé en baronie le 13 février 1723. Cette seigneurie a appartenu à M. Jadot, ci-devant directeur de S. M. Impériale. Le cardinal de Retz y avait une maison de campagne au bord de la rivière; on y montre encore le petit appartement qu'il occupait. C'est là dit-on qu'il a composé ses mémoires imprimés pour la première fois à Nancy.

Ville-Issey est du diocèse de Toul, la paroisse est dédiée à St. Pierre.

Ville-devant-Bérain, *Villa*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Aire, trois quarts de lieue au-dessus de Pierrefitte, à trois lieues de Bar; la paroisse a pour patron St. George.

Ce lieu est du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Madame la marquise Désarmoises en est seule dame haute, moyenne et basse justicière.

Ville-sur-Illon, village considérable situé à trois lieues et demie au nord-est de Darney, sur la petite rivière d'Illon, en latin *Villa-supra-Iliam*, érigé en marquisat par le feu duc Léopold I, le 15 mars 1703. Il est situé à trois lieues de Mirecourt, ayant l'abbaye de Chaumousey à l'orient et celle de Bonfai au couchant; bailliage de Darney.

Ce lieu est du diocèse de Toul; la paroisse a pour patron St. Sulpice.

Dépend l'ermitage de *Thiachamp*.

Dépend *Pierrefitte*, *Petrafîcta*, petit village entre le Mâdon et l'Illon. Il y a une chapelle sous l'invocation de Ste-Marie-Madelaine.

La maison de Ville est très-ancienne et a été très-illustre dans le pays, pendant plusieurs siècles. Elle portait d'or à la croix de gueules : elle est éteinte depuis les guerres de Lorraine sous le duc Charles IV. Dès l'an 1097, *Gilbert de Ville* s'engagea à défendre l'abbesse d'Epinal contre certains aventuriers qui ravageaient ses terres, à condition qu'il aurait l'avocatie de l'abbaye et porterait le titre de *Chevalier de St. Goëric.*

Au XIIIe siècle, la maison de Ville fut illustrée par le mariage d'Erard de Ville avec Elisabeth de Bourgogne de Montagu. Erard eut le gouvernement du duché de Lorraine sous le duc Thiébaut I; il raccommoda les affaires de ce prince, après qu'il fut sorti des prisons où l'empereur Frideric II l'avait enfermé(1). Il eut le même emploi sous Mathieu II, frère et successeur de Thiébaut I.

Les tables généalogiques de cette maison donnent à Jean III, aïeul de Philippe I, la qualité de *Conseiller et Ecuyer* de Raoul duc de Lorraine; et ce prince lui donne le nom de *Cousin*, dans un traité qu'il fit en 1343, avec Ademar, évêque de Metz au sujet de Delme, qui avait été engagé à ce prince pour 900 livres, dont le seigneur de Ville se rendit caution pour Raoul.

La terre de Ville-sur-Illon est possédée par les héritiers de M. le président *Canon*.

Ville-sur-Iron, village du diocèse de Metz, à quatre lieues au nord de Thiaucourt, à quatre de Briey et d'Etain, sur la petite rivière d'Iron; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Les seigneurs de ce lieu sont les mêmes qu'à la Ville-au-Pré, dont nous avons parlé ci-devant. La Ville-au-Pré est annexe de Ville-sur-Iron.

Ville-sur-Saulx, *Villa-supra-Saltum*, village du Barrois, à trois lieues de Bar sur la rivière de Saulx ou Sault, diocèse de Toul; la paroisse a pour patron St. Pierre.

Ville-sur-Saulx est du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. M. de Beurges, ancien capitaine de grenadiers au service de la France, est seigneur haut justicier. Il y a en ce lieu un château, un moulin et une papeterie; il y a encore une maison fief dépendante de la succession de feue Madame la présidente d'Alençon, à laquelle est attachée une portion de rivière aussi fief.

Annexe, *Lisle-en-Rigaut*.

En 1339, Jacques d'Autriche, écuyer, châtelain de Bar, et Marie sa femme vendent à Henri, comte de Bar, tout ce qu'ils avaient à Anderney, à Ville-sur-Saulx et à Bruillon, à la réserve de ce qu'avaient auxdits lieux, Isabelle de Conflans, dame de Hommeronne et Jeanne de *Saint-Cheron*, dame de *Homevelle*, qui néanmoins reviendra audit comte après leur mort : l'acte est scellé des sceaux de Martin abbé de Trois-Fontaines et de Geoffroy abbé de Cheminon.

Ville-sur-Mâdon, village du diocèse de Toul, bailliage de Vézelise, cour souveraine de Nancy, dans le comté de Vaudémont, situé entre Haroué et Ormes, à une lieue et demie de Vézelise. Ce village dépend de la paroisse d'Ormes,

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 501.

et ne fait avec ce lieu qu'une seule communauté.

Ville-en-Voivre, village du diocèse de Verdun, archidiaconé de la Voivre, annexe alternativement des paroisses de Hennemont et de Manheulles. L'église a pour patron saint Vanne évêque de Verdun (1). Jean de Bourbon, évêque de Verdun, mort en 1751, assigna la fondation de son anniversaire sur les moulins de Ville-en-Voivre. Ce village est dans une belle position sur une petite éminence, à quatre lieues de Verdun, huit de Metz, et sept lieues et demie de Bar : Juridiction de Verdun, parlement de Metz.

Ville-sur-Cousance, village du diocèse de Verdun, doyenné de Clermont, archidiaconé d'Argonne; prévôté de Clermont.

VILLER.— Le nom de Viller, *Villare* est très-commun en Lorraine; il vient de *Villa*, une métairie, une ferme, une cense. Nous trouvons un grand nombre de villages nommés *Villers*, *Vilotte* ou *Villiers;* les uns simplement, les autres avec des épithètes qui les distinguent les uns des autres.

Le Viller, est un petit village de la mairie des Trois Villes, à une lieue au nord-ouest de St.-Dié, paroisse et bailliage de cette ville.

Viller, village à trois lieues de Dieuze, deux au nord-est de Morhange; diocèse de Metz, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy. Les allemands le nomment *Vileur*. Ce lieu est une dépendance du comté de Morhange.

Viller, château et fief, ban de Nossoncourt, communauté de Ménil, cinq lieues au sud-est de Lunéville sur le rup de Belvute. Ce château appartient aux héritiers de feu M. de Menonville.

Viller, village à quatre lieues de Metz, du ban de St.-Pierre, diocèse et parlement de Metz.

Weiller, village du diocèse de Trèves, bailliage de Mertzich, de la basse mairie du Sargaw, situé sur la Sarre à une lieue de Mertzich.

Viller-Betnac, ou Viller-Bretenac, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Metz, deux lieues et demie au sud-ouest de Bouzonville, à quatre lieues de Metz, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Nancy. Elle est située entre des bois et des montagnes, presqu'enclavée dans les terres du pays Messin.

Cette abbaye fut fondée vers l'an 1130, par Henry, comte de Carinthie, religieux de Morimond. On dit qu'il fut abbé de Morimond, jusqu'en 1144. Mais dès l'an 1130, nous trouvons *Sigebaldus* abbé de Viller-Betnac et Gothescale en 1160. Henry ayant ensuite été fait évêque de Troyes en Champagne, contribua beaucoup par ses soins et par sa libéralité à la construction de l'église et des lieux réguliers. L'on voyait dans ce monastère deux églises, l'une ancienne fort petite, sombre, basse, dans laquelle les religieux ont fait l'office jusqu'à nos jours, qu'on en a bâti une nouvelle de meilleur goût et plus spacieuse. L'autre grande. belle, délicate, haute, d'une architecture gothique et hardie. Celle-ci n'a jamais été achevée, et par la négligence de ceux qui auraient dû la conserver, elle est tombée en ruines de nos jours.

L'abbaye de Viller-Betnac, était autrefois fort puissante, et avait acquis de grands biens par la libéralité des empereurs et des rois; mais elle a beaucoup souffert par les guerres, surtout en 1555.

Viller-aux-Oyes, *Villare ad Anseres*, village du diocèse de Metz, aux sources de la Nied-Française, à deux lieues et demie de Château-Salins, une et demie de Morhange, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy. Madame Protin de Vulmont la donairière, en est dame haute-justicière. M. Bugnon procureur du roi à Metz, les héritiers de feu M. Ferrant, subdélégué à Vic, l'abbé de Salival, les dames de Saint-Pierre de la Tour sont seigneurs et dames voués. Les

(1) Hist. de Verdun, p. 348.

habitans qui sont au nombre d'environ 27, sont paroissiens de Martille, annexe de Château Brehain.

Viller-aux-Vans ou Vents, *Villare ad Vannos ou ad Ventos*, village du diocèse de Toul, bailliage de Bar, parlement de Paris, situé entre l'Ornain et la Cher, trois lieues au nord-ouest de Bar : le roi en est seul seigneur ; la paroisse est dédiée sous l'invocation de Saint Louvent. Cette communauté est composée d'environ soixante-dixhuit habitans.

Le duc Charles IV donna en 1632, à titre d'usufruit, à François de Savigny, seigneur de Leymont, Fontenoy, Chardoigne, etc., Petit-Loupy et Villers-aux-Vans, en considération de ce qu'il avait quitté le service du roi de France, et pour s'attacher au service du dit duc.

Viller-ban-de-Parey, ou sous Parey, village du diocèse de Verdun, à deux lieues et demie d'Etain, quatre et demie au nord-ouest de Thiaucourt ; il est nommé Viller sous Parey, parce qu'il dépend de la paroisse de Parey. L'église a pour patron St. Joseph.

Viller-sous-Parey est dénommé dans la chartre de fondation de l'abbaye de St.-Vanne de Verdun (1) de l'an 952, où il est nommé *Villa-Parridum : et ad Villam-Pardum nominatam Ecclesiam unam cum mansis sexdecim inter Cosantiam et Baxiam sitis.*

Viller-en-Haye, *ou Heis*, *Villare*, village du diocèse de Toul, sur le rup d'Ache, une lieue et demie au sud-ouest de Pont-à-Mousson. Les héritiers de M. Bourcier de Viller, M. de Jondin et le chapitre de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, en sont seigneurs, hauts, moyens et bas justiciers ; bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Mansuy. Il y a en ce lieu quarante habitans, un château.

(1) Hist. de Verdun. p. 7. preuves.

On trouve une reconnaissance faite en 1342, par les habitans de Viller-en-Haye, portant qu'ils serviront *Jacques*, châtelain de Mousson leur seigneur, comme leur *droiturier seigneur* et ses hoirs, et qu'ils ne se mettront en nulle autre garde qu'en la sienne.

En 1603, dame *Claude* de Pierrefort et Perrin de Raville, donnèrent leur dénombrement au duc de Lorraine, de ce qu'ils avaient en la seigneurie de Viller.

Nous trouvons deux dénombremens donnés la même année à Edouard comte de Bar, de la seigneurie de Viller.

Viller-Imloo, village du diocèse de Trèves, bailliage de Schambourg, dont il n'est éloigné que de trois lieues ; ce hameau fait partie de la communauté de Soltzweiller.

Viller-devant-Mirecourt, village à une demi-lieue au levant de Mirecourt, diocèse de Toul, paroisse de Rabiémont, bailliage de Mirecourt. Seigneur haut-justicier le roi ; le curé de Rabiémont est seigneur foncier à Viller, et chef de la justice. Selon le pouillé de Toul, le même curé à droit d'avoir huit bêtes à cornes et vingt-trois brebis ou porcs sur la pâture de Viller, que les habitans doivent garder. L'église paroissiale est champêtre, on la nomme *Rabiémont*, *Rabimons* : il y a dans ce village un fief appelé aussi *Viller*. De la même église dépendent *Avillers et Ahéville*, le presbytère est auprès de cette église ; elle est appelée *Rabœufmont* dans un titre de 1566.

Viller-devant-Orval, village du diocèse de Trèves, à quelque distance de l'abbaye d'Orval, ordre de cîteaux, au confluent de trois rivières ou ruisseaux. Ce lieu fut donné au monastère d'Orval, par Arnout, comte de Chiny son fondateur, vers l'an 1070.

Il parait que Viller avait alors des seigneurs particuliers ; car nous lisons dans la même chartre que *Conon de Viller* céda à la même abbaye une partie de sa terre, c'est-à-dire depuis les trois ruisseaux jusqu'au lieu de *Blennet*, et

la rivière de Viller pour y construire un moulin.

Viller-devant-Orval appartenait autrefois aux ducs de Lorraine, lorsqu'ils possédaient la ville de Stenay, dont Viller était une dépendance (1). Nous trouvons des reprises faites à ces ducs, de la seigneurie de Viller, par exemple : en 1500, Guillaume de Croix, seigneur de Boncourt en partie, reprend de Réné I roi Sicile, ce qu'il tient de lui en fief à Affleville, Xorbag et Viller-devant-Orval. Viller-devant-Orval fut cédé à la France, avec Stenay et ses dépendances par le duc Charles IV, en 1641, et par le traité des Pyrénées en 1659.

Viller-la-Chèvre, village du diocèse de Trèves, deux lieues au couchant de Viller-la-Montagne, à deux lieues de Longuyon. Les héritiers de M. le marquis de Lamberti en sont seigneurs, hauts, moyens et bas justiciers. Ce village est du bailliage de Viller-la-Montagne. Cour souveraine de Nancy. On y compte environ 40 habitans.

VILLER-LA-MONTAGNE. — Viller-la-Montagne, *Villare ad Montem*, bourg, chef-lieu du bailliage du même nom, cour souveraine de Nancy, situé à une lieue de Longwy, trois au nord-est de Longuyon; diocèse de Trèves. Il y a une église paroissiale: le roi en est seul seigneur. On compte en ce lieu environ 150 feux.

Viller-la-Montagne est situé à gauche du ruisseau de Moulenne, qui coule au pied de la forêt de Selomont, et se jette dans la Chiers de Longwy.

Le bailliage de Viller-la-Montagne est arrosé par la Chiers et par la petite rivière de Crune, qui y prend sa source à un village de même nom. Il est borné à l'occident par le bailliage de Longuyon, au midi par celui de Briey; il touche à l'orient le pays Messin, le Luxembourg l'enclave au nord par un demi-cercle de huit à neuf lieues. La ville de Longwy et sa dépendance sont enclavées par le bailliage de Viller-la-Montagne. Tous les lieux de son district, sont du diocèse de Trèves et régis par la coutume de St.-Mihiel. Ce pays produit des grains; il n'y a point de vignes.

On remarque dans la forêt de *Selomont*, à peu de distance de Viller-la-Montagne, les ruines d'une ville ancienne, que l'on présume avoir été dédiée au soleil, apparemment à cause du nom de *Selomont* qu'on lui donne, mais cette preuve est peu solide.

La ville de Viller-la-Montagne fut mise vers l'an 1150 aux assises, du temps de Henry comte de Bar, père du comte Thiébaut, aïeul du comte Edouard, par messire Nicolas de l'Aigremont; les assises réglaient ce que chaque bourgeois devait au seigneur, chaque cheval, chaque bœuf, les corvées, les amendes, les tailles, etc.

Viller-le-Sec, *Villare-Siccum*, village, une demi-lieue à droite de la Saux, trois lieues et demie de Bar, deux au sud-ouest de Ligny, diocèse de Toul, ci-devant partie de l'office de Bar, partie de l'office de Ligny, aujourd'hui bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur, M. le comte de Cousance jouit des justices moyenne et basse, du domaine et des droits utiles de la haute-justice, du droit de chasse, et a la juridiction sur les sujets de l'office de Bar.

La paroisse à pour patron sainte Libaire. Il y a dans la partie de l'office de Bar environ trente habitans, et dix ou douze dans celle de l'office de Ligny.

VILLER-LEZ-LUNÉVILLE. — Viller-lez-Lunéville, village du diocèse de Toul, au confluent de la Meurthe et de la Vezouze, joignant un faubourg de Lunéville. Ce faubourg porte le nom de *Viller*, et est composé d'une longue rue neuve, droite et bien bâtie, entre Lunéville et le village de Viller qu'elle touche. Le village est au bout de cette rue, il est de la paroisse de Lunéville, et

(1) Arch. de Lorr. Loyette de Briey. Domaine.

n'a que la chapelle de St.-Maur abbé, petite, ancienne et fort mal construite.

Cette chapelle était autrefois un hôpital fondé par le duc de Lorraine Charles II, en 1406. Dans les lettres-patentes de l'établissement de cet hôpital, ce prince déclare que depuis long-temps il avait eu l'intention de fonder en l'honneur de la Vierge Marie, de St.-Maur-des-Fossés, et de tous les autres saints du paradis, et pour le repos des âmes du feu duc Jean son père (1), des prédécesseurs de de lui, et de ceux de dame *Marguerite* de Bavière son épouse et leurs successeurs, un hôpital pour y exercer les œuvres de miséricorde, et un oratoire ou chapelle pour y célébrer le service divin en sa ville de *Viller-devant-Lunéville*. Au lieu d'un ménage ou pourpris qu'il y avait, il donne à cet hôpital les biens spécifiés dans ses lettres particulières, s'en réservant et à ses successeurs ducs de Lorraine le droit de patronage. Il ordonne qu'il soit célébré dans ladite chapelle deux messes par semaine, excepté les dimanches et les fêtes, *afin que les habitans de Viller qui sont de la paroisse de Lunéville n'aient occasion de s'absenter de leur paroisse :* qu'à chacune fête de St.-Maur-des-Fossés, on y dise les vêpres la veille et le jour, et qu'on y célèbre la messe en notes : qu'en cet hôpital on reçoive tous les malades, pauvres, passans et pélerins, hommes et femmes. Il amortit tous les biens qui y seront donnés, vendus, ou transportés, situés sous sa puissance, pourvu qu'ils ne soient ou meuvent de fief. Il veut que le chapelain de la chapelle de son château de Lunéville soit toujours recteur et administrateur, maître et gouverneur dudit hôpital, et dès à présent y établit *Vautier* dudit Viller, prêtre chapelain de ladite chapelle, qu'il unit et incorpore audit hôpital. Veut que son prévôt de Lunéville et ses successeurs fassent serment public entre les mains du susdit chapelain en présence de six ou quatre prud'hommes de Lunéville et de Viller, qu'ils garderont tous les biens et franchises dudit hôpital, etc. Enfin le duc Charles II, prie son cousin M. Philippe de Ville, évêque de Toul, de faire édifier l'oratoire dudit hôpital, de l'ériger en chapelle, et confirmer cet établissement. Ces lettres sont datées de Nancy le 5 juillet 1406, Philippe de Ville confirma cette érection, le 7 septembre suivant.

(1) Archives de Lorr. Layette. Fondations.

Viller-lez-Moivrons, village une demi-lieue à gauche de la Seille, à deux lieues et demie de Nancy, quatre au sud-est de Pont-à-Mousson ; bailliage et cour souveraine de Nancy, diocèse de Metz.

En 1422, Marguerite de Lorguière abbesse de sainte Glossinde de Metz, céda à Charles II, duc de Lorraine les deux tiers des rentes du village de Viller-lez-Moivrons, pour être sous sa protection et aider à le rétablir ; lequel village, dit cette abbesse, a été autrefois fondé et aumôné à ladite abbaye par le duc Ferry.

Viller-lez-Nancy, *Villare*, village à trois quarts de lieue au sud-ouest de Nancy, du diocèse de Toul, près Vendeuvre, dont il était autrefois annexe ; il en fut désuni à la prière des habitans en 1600, et érigé en cure. La paroisse a pour patron saint Fiacre. Les habitans de Viller pour obtenir l'érection de leur église en paroisse, s'obligèrent de donner annuellement deux cents francs barrois à leur curé, par forme de portion congrue, et les chanoines de saint George y ajoutèrent dix paires, de pension annuelle.

Ce village est du bailliage et de la cour souveraine de Nancy. Seigneur, M. de Remicourt. Remicourt est un château situé près de Viller, avec une chapelle castrale, dont le seigneur est collateur, chargée d'une messe par semaine.

Dépend le hameau de l'*Ané*, l'oratoire de Notre-Dame et l'abbaye de Clairlieu ordre de Citeaux.

On voit près Viller la maison de campagne de Jacques Callot, célèbre graveur du siècle dernier. Elle est dans une situation agréable et très-avantageuse.

Viller-le-Prudhomme, petit village auprès d'un ruisseau, annexe alternativement de Morey-France et de Ville-au-Val-Lorraine; à cinq lieues de Toul, quatre de Nancy et sept de Metz; juridiction de Verdun, subdélégation de Toul.

Viller-lez-Rombas, hameau, ban et communauté de Rombas, diocèse de Metz, bailliage de Bricy, cour souveraine de Nancy; le roi en est seigneur, haut et moyen justicier. L'abbé de saint Paul de Verdun, celui de saint Pierremont, MM. les marquis de Raigecourt et de Rennepont et M. de Brantcourt ont la justice foncière (1), à Rombas, M. de Reigecourt seul seigneur foncier à Viller. Constantin II, abbé de St.-Paul de Verdun, obtint de Bertrant évêque de Metz la cure de Rombas, qui fut unie en 1191, à son monastère, pour l'aider à exercer l'hospitalité envers les pauvres.

Viller-sous-Preny, village du diocèse de Metz, une lieue et demie au nord-ouest de Pont-à-Mousson, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

Viller-sur-Meuse, village à gauche de la rivière de Meuse, traversée par un pont de bois pour la communication avec la Lorraine; à trois lieues de Verdun, quatre de St.-Mihiel, six de Bar et onze de Metz, de la juridiction de Verdun, ressort du parlement de Metz. Ce village est du diocèse de Verdun, archidiaconé de la Rivière; l'église a pour patron saint Vanne, elle était autrefois annexe de Tilly, mais feu M. de Bethune évêque de Verdun, l'a érigée en cure.

VILLERONCOURT.—Villeroncourt, *Villeronis-Curia*, village du diocèse de Toul, à trois lieues de Bar, une demi-lieue au sud-est de Ligny; prévôté de Ligny : il est maintenant du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Basle, *Sanctus Basolus*. Ce lieu contient plus de quatre-vingts habitans. Le village de Villeroncourt abonde en mines de fer.

VILLERUPT *et* CANTEBONNE. — Villerupt et Cantebonne, ou Kantebonne, deux petits village du bailliage de Viller-la-Montagne, qui ne font qu'une seule communauté, diocèse de Trèves. Le marquis de Gerbéviller en est seihaut, moyen et bas justicier; cour souveraine de Nancy. Il y a dans ces deux villages vingt-quatre habitans. Il y a à Villerupt des forges considérables, il est à deux lieues de Viller-la-Montagne.

VILLEY-LE-SEC. — Villey-le-Sec, *Videliacus-Siccus*, village du diocèse de Toul, annexe de Dommartin-lez-Toul; l'église a pour patrone la Ste.-Vierge en sa Nativité. Ce village est du bailliage et cour souveraine de Nancy, dont il est éloigné de trois lieues et demie au couchant, et situé à droite de la Moselle.

VILLEY-SAINT-ETIENNE. — Villey-saint-Etienne, *Videliacus*, ou *Villæ Sancti Stephani*, village du diocèse de Toul, sur une hauteur, au pied de laquelle passe la Moselle; à cinq quarts de lieue de Toul, trois de Nancy; présidial de Toul, parlement de Metz.

L'église a pour patron saint Martin. Chaque habitant doit un chariot de bois au doyen de la cathédrale.

Ludelme évêque de Toul donna par son testament aux chanoines de la cathédrale en 898, le village de Villey-St.-Etienne, sous l'obligation de faire chaque année les anniversaires des rois Arnoul et Zuintibold.

VILLOTTE-DEVANT-LOUPY. — Villotte-devant-Loupy, *Villula*, village du diocèse de Toul, à quatre lieues au nord-ouest de Bar. MM. de Maillet, les comtes d'Alençon et Franquemont et M. de l'Escaille en sont seigneurs, hauts,

(1) Hist. de Verdun, p. lxix.

moyens et bas justiciers, madame du Hautoi a part dans les amendes et une maison à quelques pas du village, qui est du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Brice.

Il y a en ce lieu environ cent vingt habitans; M. de l'Escaille y a une maison où il réside. Cette maison appartenait autrefois à M. Benoit de Maillet, consul-général du roi Louis XIV, en Egypte et en Toscane, depuis visiteur général des Echelles du Levant et de Barbarie. Il est auteur des mémoires sur l'Egypte et sur l'Ethiopie, etc.

Raoul sire de Loupy chevalier, affranchit le 1 août 1378, les habitans de Viller-devant-Loupy, c'est-à-dire, qu'il modéra leurs servitudes, qui étaient auparavant arbitraires, et les réduisit à certaines redevances. En 1534, *Mahaut* d'Apremont, dame d'Esclances, Levigny, etc., veuve de Jean d'Anneville, bailli de Bar, donna son dénombrement au duc de Lorraine, pour la moitié de la seigneurie de *Villotte-les-Loupy*.

Villotte-devant-St.-Mihiel, village sur la rivière d'Aire, trois lieues au nord-est de Bar, à trois et demie de St.-Mihiel, originairement de la prévôté de Ligny, échangé en 1734, pour la juridiction avec les officiers de cette première et ceux de la prévôté de Bar, toujours cependant comté de Ligny, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Ludmer évêque de Châlons. Ce village est composé d'environ quatre-vingts habitans.

Villotte, aujourd'hui Riocourt, village une lieue au nord-ouest de la Marche, à trois de Bourmont. Le nom de Villotte fut changé en celui de Riocourt par le duc Léopold le 20 avril 1720, en faveur de M. le baron Dubois de Riocourt, qui en est seigneur: bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy.

Riocourt est annexe de la Marche; la paroisse a pour patrone la Sainte-Vierge en son Assomption. Il y a en ce lieu plus de 90 habitans.

Dépend Oreille-Maison, hameau dépendant de la Marche, où il y a une chapelle. De plus, l'ancienne église de Villotte.

VILLOUCEL, *ou* VILLORCEL. — Villoucel, ou Villorcel, ou bien Villouxel, *Villouxeium*, village à sept lieues de la Marche, deux et demie au couchant de Neufchâteau, diocèse de Toul, annexe de Pargny-sous-Mureau, bailliage de Bourmont, présidial de Châlons, parlement de Paris; seigneur, M. l'abbé comte de Morvilliers; l'église de ce lieu est sous l'invocation de saint Martin.

L'an 1312, Jeoffroi de Villorcel écuyer vendit à Edouard comte de Bar, la moitié de la seigneurie de Villorcel (1), avec dix-huit familles tant hommes que femmes de corps taillables à la volonté du seigneur deux fois l'an, qui doivent conduire les foins en sa grange en leur donnant le pain, et doivent les corvées de leurs charrues à chaque saison deux fois l'an, etc. Lesquelles choses ledit Jeoffroi tenait en fief et hommage sans moyen dudit comte de Bar, et en devait six semaines de garde à Gondrecourt. Ladite vente faite pour la somme de trois cent quatre-vingts livres de bons petits tournois.

VILSPERG *ou* VILTSBERG. — Vilsperg, *ou* Viltsberg, village du diocèse de Strasbourg, au nord de Phalsbourg, près de la route de Bouquenom, sur le ruisseau de son nom, qui se jette dans le Zinzel. Dépend de ce village une cense et un moulin, qui sont sur le même ruisseau, à trois quarts de lieue de Phalsbourg. Ce lieu est du ressort du parlement de Metz, bureau et recette des finances de Vic, prévôté royale et subdélégation de Phalsbourg. Ce village a été cédé à la France en 1661.

VINCEY. — Vincey, en latin *Vinciacus*, comme il est nommé dans le second testament du comte Vulfoade, par lequel il donne le village de Marsoupe

(1) Archives de Lorraine, Layette La Motte et Bourmont 1.

à l'abbaye de St.-Mihiel (1), qu'il venait de fonder. Vulfoade avait échangé vers l'an 708, avec Sigisbalde évêque de Metz le village de Vincey, contre celui que le même évêque possédait dans le diocèse de Verdun, nommé *Marsupia*, Marsoupe : *Dedit Volfaudus Sigibaudo Episcopo ad partem Sancti Stephani locellum nuncupatum Vinciaco, in fine Ausiniaca villa* (2), *in pago Sugentense* (3) *super fluvium Mosellæ*.

Vincey est situé à gauche de la Moselle, à une lieue au sud-est de Charmes, diocèse de Toul, bailliage de Charmes ; l'église est dédiée à saint Etienne. Seigneur, le roi ; l'abbesse d'Epinal y a la justice foncière.

Il y a encore dans le village plusieurs chapelles, et la chapelle de la Trinité, où l'on fait le service pour la commodité des habitans.

VINTRANGE. — Vintrange à trois lieues au nord de Dieuze, village du diocèse de Metz : M. le duc d'Havré (4), est seigneur du lieu. Ce village a autrefois été possédé par une maison du même nom. Vintrange est du bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy.

VIOCOURT-SUR-VERRE. — Viocourt-sur-Verre, village à trois lieues de Neufchâteau, une au nord-est de Chatenoy, diocèse de Toul, bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy : l'église paroissiale est sous l'invocation de St.-Denis. Seigneurs, le roi, les héritiers du marquis de Removille et du baron de Dommartin.

VIOMENIL. — Viomenil, en latin *Viamansilis*, village du ban d'Ecle deux lieues au levant de Darney, diocèse de Toul, annexe d'Ecle ; l'église a pour patron saint Barthélemi : de ce lieu dépend Lerrin, où il y a une chapelle bâtie en 1427, sous le nom de saint Barthélemi ; dépendent aussi les verreries du Tollois, la cense de Grandmont et celle de Bouchaumont. Bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. lxviij, preuves.
(2) Peut-être *Ansauville*.
(3) Le Saintois.
(4) Arch. de Lorr. Lay. Hombourg, S.-Avold.

La rivière de Saône prend sa source à Viomenil, elle passe dans la ville de Darney en Vosges, à Montureux, à Châtillon, d'où elle entre en Comté.

VIPUCELLE. — Vipucelle, *Vipodi-Cellæ*, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Senones. Ce prieuré tire son nom de *Vicpodus* douzième abbé de ce monastère, qui fonda ce prieuré sur la Brusche auprès du lieu nommé aujourd'hui *la Broque*. Ce prieuré est supprimé, mais la paroisse de ce lieu et les maisons des environs, se nomment encore *Vipucelle*.

L'église est dédiée sous le nom de sainte Libaire vierge et martyre, qui souffrit le martyr vers la ville de Gran en Bassigni, sous l'empire de Julien-l'Apostat, vers l'an 361. Nous avons une chartre donnée en 826, par les empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils, qui porte que l'abbé Vicpode avait donné ce prieuré à l'église de St.-Etienne de Metz, par des lettres qu'il en avait fait passer. Les empereurs dont on vient de parler, restituèrent à *Vicpode* neveu de Vicpode le même prieuré à titre de fief ou de bénéfice, à charge qu'après son décès ce lieu retournerait à l'évêque de Metz.

Vipucelle et ces dépendances sont confirmées à l'abbaye de Senones, par des titres des années 1111, 1123, 1125, 1152, 1210 et 1284, ce qui fait voir qu'une bulle du pape Léon IX, qui donne cette église à St.-Dié, n'eut point d'exécution. Cette paroisse est du district *quasi-épiscopal* de l'abbaye de Senones.

VIRECOURT. — Virecourt, ou Vircourt, *Vircuria*, village a droite de la Moselle, une demi-lieue au-dessus de Bayon, à trois de Rosières, diocèse de Toul, bailliage de Rosières, cour souveraine de Nancy. Le commandeur de St.-Jean de Vielâtre auprès de Nancy est seigneur du lieu.

Cette commanderie est de l'ordre de

Malthe, et il y a une maison de charité.

VIRMING. — Virming, village à deux lieues et demie au nord-est de Dieuze, à une lieue d'Albestroff, diocèse de Metz, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Lorraine.

Virming, en latin *Virminga*, appartient aux héritiers de M. Félix, seigneur de Château-Oël, baron d'Honnestein, lequel en fit ses reprises au duc Charles IV, le 26 mars 1651.

VIRNENBOURG. — Virnembourg, ou Virnebourg, comté d'Allemagne dans l'Eiffel. Ce comté, qui est fort petit, appartient aux comtes de de Loewestein, qui ont leurs terres en Franconie

Les comtes de Virnenbourg avaient rang autrefois entre les seigneurs les plus qualifiés de l'archevêché de Trèves, dont ils étaient vassaux; cette maison est très-ancienne. Dès l'an 1043, un Herman comte de Virnenbourg, souscrivit comme témoin à la fondation de l'abbaye du Lac; et en 1157, Henri comte de même nom, intervint au diplôme que l'empereur Frideric Barberousse accorda à Hillin archevêque de Trèves.

Henri III, comte de Luxembourg (1), voulant au commencement de son règne s'attacher les plus puissants seigneurs du pays, jeta d'abord les yeux sur les comtes de Vienne et de Virnenbourg. Henri comte de Virnenbourg et Robert son fils aîné déclarèrent par un premier acte du jour de la Ste.-Marguerite 1270, qu'ils étaient devenus les hommes-liges du comte de Luxembourg et de ses successeurs à perpétuité, moyennant une somme de deux cents livres tréviriennes, à quel effet ils avaient repris de lui leur ville *d'Elcherode*.

Vers l'an 1433, le jeune comte de Virnenbourg prétendant que la fameuse Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*, n'avait pas été brûlée par les Anglais, faisait voir cette prétendue pucelle à son service, habillée en guerrière, suscitée de Dieu, disait-il, pour établir sur le trône archiépiscopal de Trèves Udalric de Manderscheid, compétiteur de Raban d'Heltrestad (1). La fourberie fut enfin découverte par le moyen de Henri de Kaldeysen inquisiteur de Cologne, qui fit arrêter la fille comme magicienne. Le comte de Virnenbourg la fit évader, et par ce moyen elle évita la mort, qu'elle avait méritée par ses désordres. C'est ce comte nommé Robert, qui en 1433, fut créé chevalier de la Toison d'Or à Bruges.

En 1432, Jean de Virnenbourg frère de Robert, comte de même nom, étant sur le point de partir pour la Prusse avec Guillaume frère de Gérard, comte de Juliers, se reconnut vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg.

Vers l'an 1484, le comte de Virnenbourg, qui était un seigneur très-entrepreuant et très-violent, vint troubler la paix dont le diocèse de Trèves jouissait depuis quelques années sous le pontificat de Jean de Bade (2). Ce seigneur désolait tous les environs de son comté sans distinction de Lorrains, de Messins et de Barisiens (du Barrois non mouvant): mais ces peuples ayant rassemblé leurs forces, vinrent assiéger les places du comté de Virnenbourg, qui étaient Richemont et Rodemach, les prirent et délivrèrent le pays des vexations de ce mauvais voisin.

Le comté de Virnenbourg passa au seizième siècle dans la maison de Manderscheid.

La maison de Virnenbourg portait d'or à sept lozanges de gueules, quatre et trois; cette maison a produit des archevêques de Cologne et de Mayence. Cette maison a encore donné d'autres seigneurs très-distingués dans l'église et dans la guerre.

VIRTON. — Virton, petite ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, à sept ou huit lieues de la ville de ce nom et à trois d'Arlon et de Montmédi, entre ces deux dernières villes. Si l'on en croit l'abbé Bertels, il y avait à Vir-

(1) Hist. de Luxembourg, tom. v. p. lxiv. preuves.

(1) Joan Nider, l. 5 formicar.

(2) Brouv. Annal. Trevir.

ton, du temps des romains, un temple dédié à Jupiter, à qui les mythologues donnaient le nom de *Vir-tonans*, ou l'homme foudroyant, et de-là, dit-il, s'est formé par corruption *Virtonum*, Virton, nom qui est resté à cette ville.

Quoiqu'il en soit de cette origine, qui n'est fondée que sur une conjecture assez peu vraisemblable, Virton et saint Mard ou saint Médard sont aujourd'hui deux prévôtés royales unies au duché de Luxembourg, sous un même prévôt. Virton appartenait au XIII siècle au comte de Chini, et St. Médard à celui de Luxembourg; les droits y étaient mêlés, et de là naissaient de continuelles contestations entre les deux seigneurs, qui furent terminées par une convention qui fut faite vers l'an 1256.

Virton est un ancien fief de l'évêché de Verdun, sujet pour le spirituel de l'archevêché de Trèves. Béatrix de Bourbon reine de Bohême, prêta foi et hommage en 1240 à Henri d'Apremont évêque de Verdun, des villes bourgs. et prévôté de *Verton*, et *Lucez*.

M. Pseaume évêque de Verdun en 1549 (1), répétait encore le comté de Chini, Virton et une partie du ban de Damvillers, possédés par le duc de Luxembourg. Le roi d'Espagne fut cité en 1680, pour faire hommage de la terre de Virton au roi de France par la chambre royale des réunions, établie à Metz.

On lit dans la chronique manuscrite de Jean Aubrion bourgeois de Metz, qu'au mois de janvier de l'année 1481 ou 1482, une troupe de Gascons s'empara de Virton. Les Bourguignons entreprirent de la reprendre; ils s'avancèrent vers la place, et M. d'Autel qui les commandait, montant un cheval fort en bouche, fut emporté dans le corps des ennemis, qui le massacrèrent: mais les Bourguignons vengèrent bien sa mort, ils tuèrent cent quarante ennemis et récupérèrent Virton.

La ville de Virton est du diocèse de Trèves; elle a deux portes, de bons fossés, et des murailles. On y voit un couvent de récollets. Le savant Nicolas Vernulacus, professeur en histoire dans l'université de Louvain, était né aux environs de Virton. Il mourut à Louvain en 1649, étant professeur du collége de Luxembourg.

Il y avait anciennement à Virton un couvent de religieux *Croisiers* ou *Porte-Croix*, fondé en 1340, par la communauté de Virton.

L'ordre des religieux Porte-Croix, qu'on nomme communément *Croisiers* ou de Sainte-Croix aux Pays-Bas (1), fut fondé sous le pontificat du pape Innocent III, l'an 1211, par le P. Théodore de Celles. Il était fils du baron de Celles, qui tirait son origine des anciens ducs de Bretagne, dont cette famille porte encore les armes, et était aussi allié aux ducs de Guyenne et de de Lorraine et à la maison de Lusignan.

Les religieux croisiers suivant la règle de saint Augustin, et les constitutions de l'ordre de saint Dominique, portaient une soutane blanche et un scapulaire noir, chargé sur la poitrine d'une croix rouge et blanche. Lorsqu'ils sont au chœur, ils ont l'été un surplis avec une aumuse noire, et lorsqu'ils vont en ville, ils mettent un manteau noir comme les ecclésiastiques. Il y a plusieurs monastères de cet ordre aux Pays-Bas et en Allemagne: ces religieux qualifient leur ordre, de canonial, militaire et hospitalier.

Charles II roi d'Espagne, permit aux pères récolets de bâtir un couvent de leur ordre à Virton; et en 1739, on y construisit un collège, du consentement de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, où l'on enseignait les belles-lettres.

VISEMBACH. — Visembach, village situé à trois lieues au levant de Saint-Dié, au pied d'une haute montagne, au-delà de laquelle est Sainte-Marie-aux-Mines. Visembach est chef-lieu d'un doyenné du

(1) Hist. de Verdun, p. 136.

(1) Heliot. hist. des Ordres religieux. t. 2. p. 227 et suiv.

district ecclésiastique de Saint-Dié. Ce doyenné est composé de Visembach, où est l'église paroissiale, en partie de la communauté de Laveline, le Repas, Laygoutte, Bonipaire, et partie de Combrimont et de Verpeillière. Bailliage de St.-Dié, cour souveraine de Nancy.

Saint Dié établit plusieurs celles ou petits prieurés, dans le Val-de-Galilée, aujourd'hui le *Val de Saint-Dié*; dans lesquelles il mit quelques religieux de son monastère. Il en établit une au lieu nommé *Visembach*, qu'il dédia à saint Barthélemy, qui est le patron de l'église paroissiale.

VIT (St.-) — Saint-Vit ou Saint-Vite, petite ville du duché de Luxembourg, située autrefois dans le comté de Vienne et soumise aux comtes de ce comté; sa situation est sur le penchant d'une colline, dans un territoire assez agréable, mais stérile, quoiqu'abondant en gibier. Il y avait autrefois un château fort d'assiette, et dont il ne reste aujourd'hui que les ruines : on croit qu'elle fut entourrée de murailles sous Henry III du nom, comte de Luxembourg, et qu'elle prit le nom de *Saint-Vit* à cause du patron de l'église paroissiale, laquelle est à Neundorff, à une lieue de là.

La terre ou la seigneurie de Saint-Vit est fort étendue (1), et comprend quatre-vingt-cinq tant bourgs que villages ou hameaux, sous les cours de Rechet, de Wempach, d'Amel ou d'Amblève, de Bullange, de Butgenbach, de la mairie de Neundorff et de la cour de Thommen. Les armes de la ville de Saint-Vit sont d'argent au lion rampant de gueules, armé et lampassé d'or.

En 1270, Waleran sire de Fauquemont et de Montjoye, reçut en fief de Henri comte de Luxembourg et de Marguerite son épouse, la terre de Saint-Vit avec toutes ses appartenances; lequel hommage fut renouvellé en 1506, par Renaud sire de Fauquemont et de Montjoye.

La ville de Saint-Vit, autrefois florissante, est beaucoup déchue de son ancien état, parce qu'étant située sur les frontières du duché de Luxembourg vers le septentrion, elle est exposée aux premières invasions des ennemis en temps de guerre; elle a aussi souffert plusieurs incendies qui l'ont fort diminuée.

En 1593, au temps des révolutions des Pays-bas, Philippe de Nassau à la tête de 1200 cavaliers et de 500 hommes de pied vint attaquer la ville de Saint-Vit; ayant paru avec ses troupes devant les murailles, vers les sept heures du soir, il voulut y mettre le feu par le moyen d'une machine, remplie de matières combustibles, espérant quand elle serait allumée, de la lancer dans la ville et de l'embrâser. Mais les bourgeois étant accourus sur les remparts, y combattirent avec tant de courage, qu'après une défense de plusieurs heures, ils renversèrent la machine et tuèrent beaucoup de monde au prince de Nassau.

Comme c'était une guerre de religion, tous crurent devoir s'y signaler. Un curé du voisinage ayant pris les armes, y fit des prodiges de valeur; armé d'un sabre, et suivi de quelques bourgeois, il se jetta au milieu d'une des portes chassa les assiégeans qui occupaient cette porte, donna moyen de baisser la herse, et ôta toute espérance aux assiégeans d'entrer dans la place. Les femmes mêmes et les filles y signalèrent leur zèle et leur courage, faisant pleuvoir du haut des murailles sur les assiégeans, une grêle de cailloux et de l'eau bouillante; d'autres ramassaient des bois, des pierres ou des boues pour en faire un monçeau, qui empêchât l'entrée des portes.

Eustache de Munchausen, grand-bailli du comté de Vianden, réglait cette défense, et obligea le prince de Nassau de se retirer après trois jours de siége, et après avoir perdu du monde considérablement.

Neuf ans après, Saint-Vit fut de nouveau assiégé et contraint de se rendre à Louis comte de Nassau, qui voulut y mettre le feu. Mais les bourgeois se rachetèrent moyennant une somme de trente

(1) Hist. de Luxem. t. vij. p. 213, et suiv.

deux mille écus. Ce qui a le plus contribué à la désolation et à l'abaissement de cette ville, est la démolition de ses murailles ordonnée et exécutée par la France en 1689.

VITEL.— Vitel, *Vitellum*, est une espèce de bourg, traversé par la Verre ou Vaire, et peu éloigné de la source de cette petite rivière, entre Darney et Châtenoy, à quatre lieues de Mirecourt et de la Marche en Barrois. On le distingue en *Grand-Ban* ou *Ban Henrion*, qui a sa paroisse particulière, dont saint Remi est patron; et en *Petit-Ban*, qui a aussi la sienne, et pour patron saint Privat. Vitel est composé d'environ 260 feux. Ce lieu est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Lorraine.

Vitel est un archidiaconé qui tient le troisième rang entre les archidiaconés de l'église de Toul. On trouve la souscription d'un archidiacre de Vitel dans le douzième siècle. Les évêques de Toul pour relever la dignité de l'archidiaconé de Vitel, y ont uni la prévôté du chapitre de Brixey. Cet archidiaconé est considérable par son étendue, car il renferme dans son district les doyennés de Vitel, Châtenoy, Saintois, Neufchâteau et Bourmont.

Le doyenné de Vitel a dans son étendue 48 cures et 12 annexes, qui répondent aux deux officialités établies dans le diocèse.

Celles qui sont en Lorraine, répondent à l'officialité de Toul, et ressortissent pour le civil à la cour souveraine de Nancy; celles qui sont du Barrois mouvant et de la Champagne, reconnaissent les officialités de Bar et de Vaucouleurs, et le parlement de Paris pour le civil. On voit dans le ressort de ce doyenné, une abbaye, neuf prieurés, une commanderie de Malthe, deux maisons religieuses, dix-neuf chapelles, et vingt ermitages ou oratoires.

VITERNE.—Viterne, *Villa Stephani*, village du diocèse de Toul, trois lieues au sud-ouest de Nancy; l'église est dédiée sous l'invocation de tous les Saints. Seigneur, l'abbé de St.-Epvre. Bailliage et cour souveraine de Nancy.

VITTONVILLE. — Vittonville *Vitonis-Villa*, village du diocèse de Metz, à droite de la Moselle, deux lieues au-dessous de Pont-à-Mousson. Je crois que ce lieu est le même qui est appelé *Vittoncourt* dans l'ancien pouillé du diocèse de Metz, et du patronage de l'abbé de St. Arnould de Metz, dans l'archiprêtré de Varise. On l'écrit quelquefois *Wittonville*.

La paroisse de Vittonville a pour patrone, la Sainte-Vierge en son Assomption. Il y a environ 30 habitans en ce lieu, et une maison forte, appartenante au seigneur.

M. le Bœuf est seul seigneur haut, moyen et bas justicier à Vittonville; ce lieu est du bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

Je trouve qu'en 1231, Varin, sire de Nonsart, chevalier, vendit à Pierre Pauart, Bailli de Mouçon, la terre de Vittonville, mouvant du comté de Bar.

VITREY.— Vitrey, *Vitreium*, village du diocèse de Toul, traversé par un ruisseau, à une demi-lieue au couchant de Vézelise, du ressort de ce bailliage, cour souveraine de Nancy, dans le comté de Vaudémont.

La paroisse de Vitrey a pour patrone la Ste-Vierge en sa nativité.

Goviller est annexe de Vitrey, c'est un village situé au pied du Mont-d'Anon, à une lieue de Vézelise; l'église est dédiée à St. Evre.

VITRIMONT. — Au pied de la montagne où est situé le prieuré de Léomont, se voit le village de Vitrimont, *Videricimons*, annexe d'Antlup. Vitrimont est un très-ancien fonds de l'abbaye de Senones, dépendant du prieuré de Léomont, fondé vers l'an 1097, et acquis depuis à l'abbaye de Senones. Le titre de prieuré fut supprimé en 1499, mais les biens en dépendans ont été démembrés de la mense abbatiale de Senones, pour former une

maison régulière à Lunéville, où le feu duc Léopold Ier, avait témoigné de vouloir qu'on établit une maison de Bénédictins réformés; ce qui fut exécuté en 1754.

Pour revenir à Vitrimont, ce lieu fut donné ou confirmé à l'abbaye de Senones par le duc Mathieu en 1258. Depuis ce temps cette seigneurie fut possédée en partie par des princes de la maison de Lorraine, conjointement avec les abbés de Senones.

Enfin le 21 décembre 1664, Christophe Prudhomme, conseiller d'état du duc de Lorraine et premier maître des requêtes de son hôtel, fit ses reprises du duc Charles IV, pour la moitié de la seigneurie de Vitrimont, ses appartenances et dépendances, en tous droits de justice haute, moyenne et basse, mouvant en fief dudit seigneur duc.

L'église de Vitrimont a pour patron St. Jean-Baptiste. Il y a un vicaire résidant dépendant d'Antelup; les deux tiers des grosses dîmes et la moitié des menues dîmes appartenaient ci-devant à l'abbé de Senones, ensuite aux pères bénédictins du Ménil-les-Lunéville, contre le curé d'Antelup. Il y a dans l'église de ce lieu: 1° La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fondée le 10 juin 1489, par Jean de Faucompierre, chanoine de Saint-Georges de Nancy, à la nomination du même chapitre, chargée de deux messes par semaine.

2° La chapelle de Ste-Barbe, à la nomination des héritiers de Jean Dumas, chargée d'une messe par semaine, et d'un pot de vin pour laver les autels.

M. le comte de Vitrimont, seigneur pour moitié de Vitrimont y a une maison seigneuriale.

VITRY-SUR-ORNE. — Vitry-sur-Orne, village du diocèse de Metz, à deux lieues et demie de Briey et de Thionville. Son ancien nom est *Vallange*. La paroisse a pour patron St. Etienne.

La seigneurie de Vitry-sur-Orne a été autrefois possédée par la maison de Briey. En 1269, Abraham de Briey, chevalier, et Hawis sa femme, reprirent en fief et en hommage de Thibaut comte de Bar, les vignes et les autres biens qu'ils possédaient à Vitry.

Vitry-sur-Orne est du bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

VITTRING ou WITTRINGEN. — Vittring, ou Wittring, ou Wintringen, village sur la Sâre, une lieue et demie au-dessus de Sarguemines; diocèse de Metz, archidiaconé de Sarrebourg, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Ce village fut donné autrefois à l'abbaye de Wadgasse, par un seigneur de Forbach pour la fondation d'un anniversaire. Jean de Lutéon, abbé de Vadgasse, du consentement de ses religieux, le vendit à Charles II duc de Lorraine, en 1426, pour une somme de 600 florins.

VIVIERS. — Viviers, *Vivarium*, village à distance à peu près égale de Morhange et de Nomeny, deux lieues au nord-ouest de Château-Salins; diocèse de Metz, chef-lieu d'une baronie considérable du même nom, qui appartient aux héritiers de Madame la princesse d'Epinois: bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy. Dans ce lieu il y a un château avec fossés et pont-levis. Il y a aussi un prieuré de chanoines réguliers, où résident ordinairement quatre religieux.

Le village de Viviers est annexe de Tincry. On compte en ce lieu environ 40 habitans.

Une dame fort puissante, qui vivait au XIIe ou XIIIe siècle, nommée Cunegonde, fonda le prieuré de *Xures*, et le donna à l'abbaye de Senones. On croit qu'elle était dame de Viviers. Elle contribua aussi à la fondation du prieuré de Mervaville. Elle avait eu pour mari *Matfride*, et se disait de la race de St. Arnoul. Cette dame donna au prieuré de Lay, la cure de Wiss. Elle eut deux fils, *Gospert* et *Thierri*, qui furent enterrés au chapitre de l'abbaye de Senones.

Pendant les brouilleries arrivées en Lorraine, à l'occasion du mariage du duc Charles IV, avec la princesse Nicole sa cousine germaine, la princesse Christine de Salm, épouse du prince François de Vaudémont, père de Charles IV, se retira avec ses enfans au château de Viviers, où le prince son mari lui écrivit de prendre garde à elle et à ses enfans, et de ne *se fier à toutes gens*. En effet on avait apposté des gens armés pour l'enlever.

Durant la guerre du même duc Charles IV contre la France, les Français surprirent le château de Viviers; Charles y rentra en 1635, et M. du Hallier, gouverneur de Nancy, l'ayant attaqué en 1642, le força et le rasa de fond en comble. C'était la seule maison de plaisance qui fut laissée au duc après la démolition de toutes les autres. Le duc avait fait à la garnison de très-expresses défenses de recevoir les ennemis. Cette place fut emportée de force, au mois de juillet 1642. Ce château était fortifié de bonnes murailles, et environné de fossés remplis d'eau. Le corps de la place avait sept bastions, et les cours en avaient six. Le village n'était pas compris dans ces fortifications. Nous avons un plan de ce château avant sa démolition, qui est très-bien fait.

La baronie de Viviers a été possédée pendant plusieurs siècles par la maison de Salm.

La terre de Viviers a été possédée par la maison de Salm jusqu'en 1597, qu'elle entra dans celle de Lorraine, par le mariage de François de Lorraine, comte de Vaudémont, qui fut père du duc Charles IV, avec Christienne de Salm, fille de Paul comte de Salm et de Marie le Veneur.

Viviers-sur-Chiers, village, chef-lieu d'un ban que la Chiers traverse, trois quarts de lieues au-dessus de Longuyon; il est composé de Viviers, Braumont et Revémont; diocèse de Trèves, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy; les seigneurs, sont, le roi et le grand chapitre de Trèves. Le ban de Viviers contient environ soixante-dix habitans.

La vouerie du ban de Viviers appartenait aux comtes de Bar. Nous trouvons qu'en 1324, Raimond de Villette écuyer, et *Jeanne* sa femme, fille de Henri Devaux écuyer, vendirent a Edouard comte de Bar, tout ce qu'ils possédaient à Viviers.

Viviers-le-Gras. On connait encore dans cette province d'autres lieux du nom de Viviers. Tels sont Viviers-le-Gras, *Vivarium Pingue*, village deux lieues au nord-ouest de Darney, à trois de la Marche, diocèse de Toul, bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy.

L'église paroissiale de Viviers-le-Gras a pour patron Saint Elophe. Seigneur le prieur de Relanges Il y a dans l'église la chapelle de St. Claude et de St. Nicolas, fondée en 1627, par Noël du Chêne, curé du lieu.

Viviers-les-Offroicourt, village deux lieues au sud-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul; la paroisse a pour patron St. Evre.

Viviers est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Nancy. Seigneurs, le roi et M. de Sommièvre.

Le Viviers, village, ban et communauté d'Etival, à trois lieues de St.-Dié. Ce village est du district et de la juridiction spirituelle de l'abbaye d'Etival, ordre de prémontré. L'office de la paroisse se fait dans l'église abbatiale, en une chapelle particulière dédiée à la Ste-Vierge en son Assomption.

La paroisse du Viviers avait autrefois pour succursales les églises de *Saint-Michel*, de *Nompatelise*, de *Saint-Remi*, de la *Burgonce* et de la *Neuville lez-Raon-l'Etappe*, qui ont été érigées en vicairies.

VOCHEREN.— Vocheren, village du diocèse de Trèves, communauté de Mersweiller, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Lorraine. Ce village est mi-partie avec le Luxembourg, à une lieue et

demie au nord-est de Sierok, à six de Bouzonville.

VOEL ET BROVILLE. — Voël village du diocèse de Verdun, à une demi-lieue de l'étang de la Chaussée, quatre lieues au nord-est de St.-Mihiel. Saint Gorgon est patron de la paroisse.

Voël a pour annexe *Doncourt-aux-Templiers*, dont l'église a pour patron St. Maurice.

Aviller église succursale alternative avec la paroisse de St.-Maurice, dépend de cette paroisse.

Broville, hameau, communauté de Voël, à une lieue d'Hattonchâtel. Voël et ses annexes sont du ressort du bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy, sous la coutume de Sainte-Croix de Verdun.

On trouve des lettres des habitans de Voël et de Broville, du 4 septembre 1389, par lesquelles ils se mettent sous la protection de Robert, duc de Bar, moyennant un cens d'un franchart de froment et autant d'avoine, que chacun laboureur desdits lieux s'oblige à lui payer par an à la saint Martin; et une livre de cire qui doit être payée par les autres habitans qui ne sont point laboureurs.

VOGECOURT. — Vogecourt, village du diocèse de Besançon, mi-partie avec la Champagne, à cinq lieues de la Marche, à une demi-lieue de l'endroit où la Saône reçoit le Cosné : partie France et partie Barrois; cette dernière est du bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. M. Frimont en est seigneur haut, moyen et bas justicier. Il y a environ 16 habitans de la partie du Barrois.

VOID. — Void est un bourg assez considérable, situé sur la petite rivière ou sur le ruisseau nommé *Vidus*, qui se décharge fort près de là dans la Meuse. Le nom ancien de Void est *Novientus*, ou *Novientum*, ou même *Nonentium*; mais je préfère la leçon qui porte *Novientum*. Void est très-ancien, et on le trouve dès le temps de Theutfride évêque de Toul, qui vivait l'an 627, et qui obtint du roi Dagobert pour son église de Toul, le palais royal de Novient, situé dans le pays de Beden, sur un petit ruisseau nommé *Vidus* : *Dedit etiam Rex* (Dagobertus) *interveniente eodem venerandò Antislite* (Theofrido), *fiscum nominatum Noviantum in pago Bedensi super fluviolum Vidum cum Palatio regio et Ecclesiis ibidem constructis, et omni apparatu Ecclesiastico* (1). Une chartre de Charlemagne de l'an 804, lui donne aussi le nom de palais royal. Charles-le-Gros le nomme *Novientus*; et le roi Charles-le-Simple, dans un titre de l'an 922 (2), par lequel il confirme le privilège accordé par Charles-le-Chauve, en faveur de l'église de Toul, lui donne le même nom : *Villam Noviantum cum Ecclesià, omnibusque appendititiis suis, cum rivulo nominato Vido per eamdem villam decurrente ad piscationem*.

Void est situé dans le pays de Beden, *in Pago Bedensi*, qui eut dans la suite le titre de comté; il s'étend sur les bords de la Meuse, et du côté de l'occident vers l'Ornois et dans le Barrois. Commercy, Void et Sorcy étaient dans le pays du comté de Beden.

On ignore l'origine de ce nom de *Beden*; car dans l'étendue de ce canton on ne trouve aucun nom qui approche de *Beden*, sinon *Void*, nommé anciennement *Novientum*, et à présent *Vodium* ou *Vidum*. On trouve dans le Luxembourg un pays nommé *Beden* ou *Beda*, qui se trouve dans l'Itinéraire d'Æthicus. L'abbaye d'Epternach dans le duché de Luxembourg, est située dans le *Beden* : on connait aussi *Bedagova*, situé dans le pays de Trèves, entre Andernach et Meyn, et encore d'autres lieux, qu'il ne faut pas confondre avec le *Beden*, dont nous parlons.

(1) Hist. de Toul, p. 259.
(2) Histoire de Lorraine. tom. 2. p. clxxij. preuves.

Le bourg et le château de Void appartiennent au chapitre de la cathédrale de Toul, qui y a ordinairement un chanoine résident, qui y exerce, ou fait exercer la justice dans le bourg et dans les dépendances, au nom du chapitre.

En 1226, les mêmes chanoines de Toul, cédèrent au duc de Bar, la sauve-garde du château de Void, et des lieux qui en dépendent (1), à charge de le rendre à la première réquisition, de n'y faire entrer que dix hommes d'armes, du gré des chanoines, et de ne faire marcher en guerre aucun de leurs sujets, sans leur exprès consentement. Le comte de Bar promit réciproquement aux chanoines de les défendre envers et contre tous, excepté le roi de France, l'empereur et les évêques de Metz et de Verdun, desquels il tenait des fiefs.

Pour récompense de sa sauve-garde, on lui accorda sur chaque feu une mesure d'avoine, une poule et un sol toulois. Le traité fut confirmé par Conrade, légat du pape au concile de Mayence, où Eudes de Sorcy, évêque de Toul, avait été invité, avec les prélats d'Allemagne.

Pendant le grand schisme d'Occident, Jean de Neufchâtel, évêque de Toul, et le chapitre de la même ville, suivirent l'obédience de Clément VII, pendant que la plupart des bourgeois suivaient le parti d'Urbain VI, aussi bien que l'empereur Venceslas. Ce prince envoya ordre à son capitaine général, des villes de Luxembourg et de Thionville, de déclarer la guerre à l'évêque et aux chanoines de Toul. Après diverses hostilités, Huë d'Autel, sénéchal de l'empereur Venceslas, vint avec mille lances assiéger le château de Void, qui appartenait aux chanoines. Ceux-ci eurent recours au roi de France, comme protecteur de leur église, qui dépêcha au bailli de Chaumont, de faire commandement au sénéchal de Luxembourg d'évacuer le bourg de Void, et de lever le siége du château, ce qui fut exécuté de concert avec l'emmpereur Venceslas, qui était alors à Paris. Tout ceci arriva en 1381 et 1382.

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 87.

En 1526 (1), la guerre ayant recommencé entre l'empereur Charles V et le roi de France, presque toute l'Europe se trouva dans l'obligation d'y prendre part. Il n'y eut qu'Antoine duc de Lorraine, qui non seulement demeura dans une exacte neutralité, mais refusa d'entrer dans la ligue du roi de France avec le pape, les Vénitiens, le roi d'Angleterre et le duc de Milan. Il prit aussi toutes les mesures pour éloigner la guerre de ses états; et ayant eu avis que le roi de France avait donné ordre à ses troupes de Champagne, d'entrer sur les terres des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun, il donna avis aux chanoines de Toul, qu'un corps de Bourguignons marchait en diligence pour se saisir de leur forteresse de Void; qu'ils n'avaient qu'un seul moyen de les empêcher, qui était de la lui livrer pour la défendre. L'évêque Hector d'Ailly, qui était alors à Nancy, sollicita les chanoines d'accepter l'offre du prince; ils le firent et consentirent que Philippe de Monson y entrât au nom du duc Antoine. L'évêque Hector d'Ailly en usa de même pour sa forteresse de Liverdun; il la mit entre les mains de Philbert de Haraucourt, ce qui empêcha que les troupes de France n'y entrassent et ne s'en servissent pour engager le pays dans la guerre.

En 1500, René II, duc de Lorraine, père du duc Antoine, avait demandé aux chanoines de Toul, qu'ils lui vendissent le château de Void, dans la crainte que les Français n'y missent garnison. Le chapitre s'en excusa, et le duc se saisit par surprise de la forteresse, et y fit entrer Colignon de Ville avec cent cinquante hommes; il s'empara en même temps du château de Vicherey, sous prétexte de

(1) Histoire de Lorraine, tome v. page 522. 523.

le défendre contre les ennemis de l'église de Toul.

Le P. Benoît dans son Histoire des évêques de Toul, *page* 74, dit que les aventuriers conduits par Pierre de Bar, assiégèrent le château de Void vers les années 1372 et 1373, mais inutilement; il ajoute que Jean, duc de Lorraine, et Robert duc de Bar, furent aussi obligés en 1378, de lever le siége qu'ils y avaient mis. Le damoiseau de Commercy et le comte de Ligny ne furent pas plus heureux dans les tentatives qu'ils firent en 1385, pour surprendre cette place.

En 1545, l'empereur Charles-Quint envoya un corps de troupes Espagnoles dans l'évêché de Toul, avec ordre d'attaquer la forteresse de Void, si on leur en refusait l'entrée (1). Le chapitre exact à observer la neutralité, ordonna au prévôt chanoine qui y commandait, de tenir bon. Les Espagnols tâchèrent de s'en rendre maîtres par la force; mais la valeur du chanoine rendit leurs efforts inutiles. Le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et le comte d'Aumale, envoyés de la part du roi de France, vers le même chapitre de Toul, le sollicitèrent vivement d'accorder la liberté d'y faire entrer garnison Française, mais ils trouvèrent dans les chanoines la même fermeté qu'ils avaient fait paraître lorsque l'empereur leur avait fait pareille demande.

Le comte de Lignéville en 1650, s'empara de la forteresse de Void, qui était défendue par quelques troupes Françaises, de la part du marquis de la Ferté. La même année, M. de la Ferté ayant été blessé au siége de Ligny, laissa le commandement de l'armée à Falkeistein, colonel Allemand, qui alla assiéger le château de Void, où le colonel Garnier commandait un corps de Lorrains, qui se défendirent avec beaucoup de vigueur; mais Garnier ayant été pris la garnison fut obligée de se rendre prisonnière de guerre.

(1) Hist. de Toul. p. 34. 634.

L'église paroissiale de Void est bâtie dans le château. Cette place, sur le pied où sont les choses, et de la manière dont on fait aujourd'hui la guerre, ne peut plus passer pour une forteresse de défense; elle est de forme quadrangulaire, flanquée de bonnes tours, avec des fossés remplis d'eau. Il est croyable que ce château avait été bâti par les Romains, puisque les rois d'Austrasie de la première race le possédaient, et en firent présent à l'église de Toul. Sa situation sur la route de France le rendait important pour défendre l'entrée de ce royaume. Il est à quatre lieues de Toul et à une bonne de Commercy, à mille pas de la Meuse. L'évêque et les chanoines de Toul le possédèrent jusqu'à ce que les rois de France ayant soumis les trois évêchés sous leur obéissance, ont supprimé toutes ces petites souverainetés qu'on voyait dans le pays.

Il y a dans l'église paroissiale de Void quelques chapelles érigées en titres de bénéfice. L'hôpital, dont le revenu est uni à celui de la ville de Toul.

Il y a à Void trois papeteries: on y tient marché tous les samedis, et vingt foires par an; ce bourg contient plus de trois cents feux.

Langort est un village ruiné, voisin de Void, dont il ne reste qu'une chapelle ou église, et le moulin nommé encore *Langort*.

Laye, *Layum*, est un petit village du diocèse de Toul, entre Foug et Pargney-sur-Meuse, à deux lieues de Toul, bailliage de Commercy. L'église a pour patron saint Remy. Ce lieu se nomme ordinairement *Lay-Saint-Remy-en-Haye*, fort différent de *Laye-Saint-Christophe* près Nancy.

Ourches ou *Orcades* près de Vaucouleurs. Voyez *Ourches*.

Odelric ou Udalric fils de la comtesse Eve, était à ce qu'on croit de race royale, descendu de St. Arnoul, il est mort archevêque de Reims.

VOID-D'ECLE (12). — Est un village

sur le Mâdon, ban et paroisse d'Ecle, à deux lieues et demie, et du bailliage de Darney-en-Vôges; cour souveraine de Nancy, diocèse de Toul.

VOID-DE-GIRANCOURT (LE). — Est un village situé sur un ruisseau, au ban et de la paroisse de Girancourt, à cinq lieues de Darney, deux et demie d'Epinal.

VOINEMONT. — Voinemont, *Venelümons*, village du diocèse de Toul, à droite du Mâdon, une lieue au levant de Vézelise, bailliage de la même ville. L'église a pour patron St. Etienne.

Lèmainville est annexe de Voinemont, l'église a pour patron St. George. Marquisat d'Haroué.

VOINVILLE. — Voinville, ou Woinville, ou Wainville, village du diocèse de Verdun, deux lieues au levant de Saint-Mihiel, à la source du Madin, marquisat d'Heudicourt, bailliage de St.-Mibiel, cour souveraine de Nancy. St. Pierre est patron de cette paroisse. On compte en ce lieu environ trente habitans.

Un nommé *Hugues Maulgarniz* d'Apremont, fit un échange au mois de mai 1234, avec l'abbé Drogon et les religieux de St.-Mihiel, de tout ce qu'il possédait à Voinville.

Beuve ou Beuvin, qui consomma l'établissement du collége de la Marche à Paris et qui l'augmenta, était né à Voinville. Il était avocat au parlement et recteur de l'université; il fit bâtir le collége sous le nom de Guillaume de la Marche, fondateur et son ami. Il y établit six places de boursiers étudians, qui doivent être de Voinville, Buxières et Buxerulle. Beuvin mourut le 8 avril 1432, et fut inhumé dans le chœur des carmes de la place Maubert. On dit tous les jours dans cette église une messe, pour le repos de son âme; et comme elle se dit dès le point du jour, on l'appelle la *Messe du Cliquet*.

VOIVRE (LA). — La Voivre, en latin *Vepria* ou *Vebria*, d'où l'on a fait *Vavrensis* ou *Vavrinsis*, ou *Vabrensis* ou *Vaprensis Pagus*, le pays de Voivre. Ce pays est un des plus fertiles de la Lorraine, et s'étend du midi au nord, entre la Meuse et la Moselle; il n'est point arrosé de grandes rivières, mais de plusieurs ruisseaux ou petites rivières, et a quantité de d'étangs très-poissonneux. On peut croire que le nom de *Vepria*, lui vient des halliers, ronces et épines, *Vepris*, dont ce pays était autrefois couvert.

Mais aujourd'hui il est très-bien cultivé et contient un grand nombre de villes, de bourgs, de villages et forêts. Les plus remarquables des lieux renfermés dans l'étendue de la Voivre, sont: *Apremont*, *Hattonchâtel*, *Stenay*, *la Tour-en-Voivre*, *Malatour*, *Fresne-en-Voivre*, *Vigneulle-en-Voivre*, *Viéville*, *Woël*, *Aviller*, *Doncourt-aux-Templiers*, *Saulx-en-Voivre*, *Marcheville*, *Maizerez*, *Parey*, *Harville*, *Moulotte*, *Wadonville-en-Voivre*, *Conflans*, *Bellancourt*, *Bullion*, *Fleury-en-Voivre*, *Essey*, *Nonsard*, *la Marche*, autrefois *Hatz*, *Saint-Benoit-en-Voivre*, *Norroy-le-Sec*, *Dompaire-en-Voivre*, *Val-en-Voivre*, etc.

La Voivre est située entre le pays Verdunois, le Toulois, le Scarponois, le duché de Mosellane et le pays de *Carmes*; entre les rivières de *l'Ottein* ou *Ostein*, de *l'Orne* et du *Cher*. Il comprenait dans son étendue une partie du Toulois, du Verdunois, du comté de Castre, du Scarponois et du pays de *Carmes*; ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait été partagé en deux comtés.

Dans le partage des provinces fait entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve en 870, il est fait mention des deux comtés de Voivre, *Vavrenses Comitatus II*. Ces deux contrées nous sont connues sous les noms de grande et petite Voivre. Dans un titre d'Adalberon évêque de Metz, pour l'abbaye de Gorze, de l'an 933, Dom-Martin est dit être situé dans le pays de Voivre: *In pago Vavrinse*

Ecclesiam unam, quæ dicitur ad Domnum-Martinum.

Saint Grégoire de Tours (1), rapporte que du temps de saint Airy, évêque de Verdun, c'est-à-dire en 588, Ursion et Berthefroid, qui avaient conspiré contre le roi Childebert et contre la reine Brunehaut sa mère, se retirèrent dans le château de Voivre, *infrà castrum Vabrense, quod Villæ Ursionis propinquam erat*, sur une hauteur où était une église dédiée à saint Martin. Quelques-uns croient que cette haute montagne est apparemment celle de Huo, au-dessus de Bouzey, à trois lieues de Verdun sur le chemin de Metz, où était l'ancien château de Voivre, et où il y a une église de Saint-Martin de la paroisse d'Esparges. D'autres disent que c'était l'église de Saint-Martin sur la montagne de Saint-Valfroy, à deux lieues d'Ivoy, dans laquelle Ursion et Berthefroid furent attaqués par les troupes de Childebert, commandées par Godegisile. D'autres tiennent que le *Vabrense castrum* dont il s'agit, était situé sur la montagne où l'on a depuis bâti Hattonchâteau.

Grimon, disciple de saint Paul évêque de Verdun, légua à l'église de Tholey, la terre de Frêne en Voivre. Hatton évêque de Verdun, enrichit son église en donnant aux évêques ses successeurs, une partie du comté de la Voivre, qui était de son patrimoine. Dans une chartre de l'empereur Charlemagne, la *Voivre* est qualifiée du titre de duché, et on y met *Ivoy* et la forêt de *Wavra*, qui était près Stenay, et où l'on tenait que saint Dagobert avait été mis à mort. Les anciens titres parlent aussi de la forêt royale de Voivre, et de *Foresta regia Ermandia*, apparemment de la forêt nommée *le Bois de la Reine*, connue encore aujourd'hui près l'abbaye de Rengéval, au midi de la Voivre. On peut consulter M. Adrien Valois : *Notitia Galliarum* au titre *Vabrensis pagus*.

(1) Greg. Turon. l. 9. c. 10.

La Voivre comprend la partie du Barrois, qui renferme les bailliages *d'Étain, Briey, Longuyon et Viller-la-Montagne.*

On trouvent plusieurs lieux qui portent le nom de Voivre : comme sont *la Voivre*, village du ban d'Urbache, sur la Meurthe, une lieue et demie au-dessous de Saint-Dié, du district de l'abbaye de Moyenmoutier, annexe de la paroisse d'Urbache, bailliage de Saint-Dié, cour souveraine de Nancy.

La Voivre, cense, qui appartient à l'abbaye d'Autrey, communauté de Glonville.

La Voivre, autre cense, communauté de Charmes.

La Voivrelle, village de la mairie de Ste-Marguerite, et de la paroisse de Coinche, une lieue et demie au sud-est de St.-Dié, du district ecclésiastique et bailliage de la même ville.

VOMÉCOURT. — Vomécourt, *Volmericuria*, village du diocèse de Toul, bailliage d'Epinal, cour souveraine de Nancy, à une lieue de Remberviller. L'église a pour patron St. Martin; seigneur, le roi.

Dépend *Xaronval*, village sur le Coulon, une lieue et demie au couchant de Charmes, à deux lieues de Mirecourt. Il y a une église dédiée à saint Nicolas.

L'ancien nom de ce village est *Charonvaux*, et on prononce Charonval : il y a une chapelle au-dessous du village. Le savant père Nicolas Abram jésuite, naquit à Xaronval, en 1589. Bailliage de Charmes, cour souveraine de Nancy.

Dépend *Pont-sur-Mådon*, village au pied duquel coule la rivière de Mådon, une lieue et demie au-dessous de Mirecourt, bailliage de la même ville; il y a un oratoire.

Dépend encore *Bétoncourt*, village sur le Mådon, à une lieue de Mirecourt, même bailliage, cour souveraine de Nancy. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont.

VOMÉCOURT-SUR-MADON.—

Vomécourt-sur-Mâdon, village près de Girecourt; sept lieues au nord-est de Darney. Ce village est du diocèse de Toul; une partie de Vomécourt est de la juridiction du bailliage de Darney, l'autre partie est de la prévôté commune de Dompaire.

VÔGE, ou VOSGE, ou VAUGE (LA). — La Vôge, pays et montagnes fameuses dans toute l'antiquité sacrée et profane. Jules-César la nomme montagne de la Gaule Belgique (1), aux confins des *Lingones*, ou pays de Langres; il ajoute que la Meuse prend sa source dans cette montagne : *Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum*. Lucain dit de même que les montagnes de Vôge étaient tenues par Langrois:

Deseruere cavo tentoria fixa Lemano,
Castraque quæ Vogesi curvam super ardua rupem
Pugnaces pictis cohibebant Lingonas armis (2).

Il n'y avait alors aux environs de la Vôge aucune ville de réputation que Langres.

Les anciens nommaient ordinairement ce pays *Vosagus*, ou *Vogesus*, ou *Vosegus mons*. Cluvier prétend que l'on doit lire *Vosegus* au lieu de *Vogesus*. Cellarius au contraire, croit qu'il faut préférer la leçon qui lit *Vogesus*, fondés l'un et l'autre sur les manuscrits; mais nous croyons qu'on ne doit point préférer une orthographe à l'autre, les preuves étant à peu près d'égale force pour *Vogesus* ou pour *Vosegus*. Dans le moyen âge on disait *Vosegus* ou *Vosagus*, comme nous le voyons dans ce vers de Venance Fortunat, *l. 7, Carm.* 4.

Ardenna an Vosagus cervi, capræ, Helicis ursi,
Cede sagittiferâ silva, fragore tonat?

Hanc Terram antiqui Vosagum, moderni Vogium dixerunt : les anciens nomment ordinairement ce pays *Vosagus*, et les modernes *Vogius*, ou *Vôge*, dit Richerius, moine de Senones (1). Nous trouvons le Dieu *Vogius*, dans une inscription antique, qui se voit à *Tarquinpol*. On le nomme encore *Vogesus* ou *Vosagus saltus*.

On trouve encore que les anciens appellent la Vôge une forêt, *Silvam Vosagum, Saltum Vosegum, Vosegi Saltum atque Secreta : Eginardus, in Annalibus Vosagi lustra, ac Vosagi latissimam vastitatem*. Nithard l'appelle *Wasagum*, lib 3. Quelquefois on lui donne le nom de solitude, de désert, *Eremus*. Jonas, dans la vie de St. Colomban l'appelle *Eremum vastam Vosagum, et aspera vastæ solitudinis scopulosaque loca, in quibus solæ feræ, ursi, bubali, lupi frequentes videbantur*. Les allemands nomment la Vôge *Das Wadgaw*.

La Vôge est d'une très-grande étendue. On lui donne plus de cinquante lieues de longueur du midi au nord, en la commençant à Bâle, et la terminant à Mayence ou à Trèves. La Meuse, la Moselle, la Sâre, l'Ill, la Bruche, la Saône, la Meurthe, plusieurs autres moindres rivières, et une infinité de ruisseaux, ont leurs sources dans les montagnes de Vôge : une partie de ces fleuves et rivières portent leurs eaux dans l'Océan, les autres dans la Méditerranée. Ce pays est quelquefois nommé dans les titres *les Alpes d'Alsace*, parce que les montagnes de Vôge séparent l'Alsace de la Lorraine, et du comté de Bourgogne, comme les Alpes séparent les Gaules de l'Italie : voyez le traité de mariage d'entre Conrade fils du comte de Fribourg, et Catherine de Lorraine, de l'an 1290. Le comté de Valdens est encore compris dans la Vôge. Voyez la continuation de l'Histoire de Verdun.

La Vôge n'était encore au septième siècle qu'un désert affreux, inhabité, inaccessible, plus propre à nourrir des

(1) Cæsar. de Bello Gall. l. 4 c. 10.
(2) Lucan. lib. 4.

(1) Richerii. Chron. Senon .l. 2, c.2

bêtes sauvages que des hommes, tout couvert de bois et de forêts immenses, hérissé de rochers, inondé d'eaux croupissantes, qui en rendaient l'accès et l'habitation presque impraticables, rempli d'ours, de bœufs-sauvages, de cerfs, et de toutes sortes d'animaux et de reptiles. Quelques solitaires qui s'y retirèrent vers ce temps-là, y attirèrent peu à peu des imitateurs de leur vie retirée, qui commencèrent à défricher ces vastes forêts; ils y fondèrent des maisons religieuses, dont la sainteté engagea les peuples voisins à venir défricher ces cantons.

Ces choses sont bien changées de face depuis le septième siècle. Ce pays autrefois si inculte, est aujourd'hui habité, cultivé, défriché, rempli d'abbayes très-célèbres, de villes, de bourgs, de villages, de hameaux, et d'une infinité de censes et de métairies, qui le rendent un des meilleurs cantons de la province. On y voit des eaux chaudes, à Bains, à Plombières, à Luxeuil, dont l'usage est très-salutaire pour plusieurs maladies : il y a encore des eaux ferrugineuses, comme à Stülzback, à Moyenmoutier, à Senones et ailleurs, qui ne sont pas moins utiles et salutaires; des mines d'argent, de fer et de cuivre : dans le Val de Ste-Marie-aux-Mines, et ailleurs, il se fait un commerce très-considérable de bois de chêne et de sapin, de bœufs, de laitage, etc.

Ce qui fait le principal ornement du pays de Vôge, sont un grand nombre d'abbayes fameuses, dont la plupart ont subsisté avec splendeur : telles sont les abbayes de Luxeuil, Remiremont, Epinal, devenues chapitres de chanoinesses nobles; Saint-Dié, autrefois abbaye, devenue insigne collégiale; Senones, Moyenmoutier, Etival, Bonmoutier ou Saint-Sauveur, depuis transférée à Domèvre; Murbach, dont l'abbé était honoré du titre de prince du Saint-Empire; Munster-en-Grégorienthal, Pairis, Haute-Seille, Offonville, à présent ruinée; Andlaw, devenue chapitre de nobles chanoinesses, dont l'abbesse est princesse du Saint-Empire; Haslach, Saint-Quirin, Porsay, ou Poussey, chapitre de nobles chanoinesses, etc :

Les villes de Luxeuil, Remiremont, Saint-Dié, Remberviller, Badonviller, Baccarat, Bruyères, Epinal, Senones, Munster, Kaysersberg, Arches, Châtel-sur-Moselle, Munster, Turkeim, Sainte-Marie-aux-Mines, Gebviller, Thaun, Stulzbach, et une infinité d'autres; surtout dans la partie orientale de ces montagnes, comme : Saverne, Berkeim, Andlaw, Bar, Obernheim, Phalsbourg, Sarverden, Bitche, Sarrebourg, Dasbourg ou Dabo, Lutzebourg, etc.

Les montagnes de Vôge donnent le nom à une province du duché de Lorraine, qui en comprend la plus grande partie des frontières méridionales : elles le donnent aussi à un archidiaconé du diocèse de Toul; c'est le cinquième de ce diocèse. Il est fait mention de l'archidiaconé de Vôge, dès le treizième siècle. Cet archidiaconé est partagé en quatre doyennés, savoir : Remiremont, Epinal, Jorcey et Porsas, ou Poussay.

On connait encore une autre forêt nommée Vosge, *Silva Vosagus*, dans le diocèse et le territoire de Laon, où est bâtie la fameuse abbaye de prémontré chef de cet ordre.

Nous terminerons cet article de la Vôge par quelques remarques rapportées à la fin du dernier tome du dictionnaire géographique, de M. de la Martinière de l'édition faite à Dijon en 1741. Selon l'auteur de ces remarques, les montagnes de Vôge commencent du côté de Mirecourt et de Charmes en Lorraine, d'où tirant au sud-est jusqu'à Belfort, elles se recourbent tout d'un coup, après avoir embrassé les sources de la Moselle, du côté du nord, jusques vers Coblentz, où ces montagnes sont terminées par le confluent du Rhin et de la Moselle.

Cette chaine de montagnes sépare comme

nous l'avons dit, la Lorraine de la Franche-Comté, du comté de Montbéliard, et du Sontgaw, dont elle est bornée au midi ; au levant l'Alsace lui sert de limites, et la Lorraine au couchant : de là les montagnes de Vôge traversent le Bas-Palatinat, et vont se terminer au confluent de la Moselle et du Rhin, qu'elles laissent au septentrion. Ces montagnes sont proprement renfermées entre la Moselle et le Rhin, à l'exception d'une partie du coude qu'elles font en Lorraine, mais dans une distance inégale de ces deux fleuves.

De Mirecourt frontières de Champagne et de Franche-Comté, où commencent les montagnes de Vôge, elle passent par Dompaire, Ville-sur-Illon, Plombières, Fougerol et Remiremont ; de-là à Belfort, où faisant coude autour des sources de la Moselle, elles s'étendent par Moisevaux, ou *Masmunster*, Saint-Amarin, Tannes et Cerney-sur-la-Thur ; Munster, Keysersberg, Marieckirch, ou Sainte-Marie-aux-Mines, la principauté de Salm, Phaltzbourg, Kronnweyssembourg, *Berzabern*, ou Saverne, Landau, Newstat, Franckenstein, Wachenheim, Rochenhausen, Wolstein, Meysenheim, Ulm, Creutznach, Soberhelm, etc., toutes villes du Palatinat du Rhin, jusqu'à Coblentz, ville de l'électorat de Trèves.

Les montagnes de Vôge se divisent à Turkheim dans le Palatinat, et il s'en détache une chaine nommée *Donnersberg*, montagnes du Tonnerre, ou simplement par abréviation *Dorsberg*, qui tombe à Oppenheim sur le Rhin, qu'elle continue à cotoyer jusqu'à Coblentz.

On pourrait encore considérer comme une branche des montagnes de Vôge cette chaine de montagnes, qui de Plombières et de Fontenoy, s'étend au couchant par Aigremont, Choiseuil, Montigny-le-Roi, etc., jusqu'en Champagne d'un côté ; et de l'autre dans le duché de Bourgogne, où elle forme ce qu'on appelle le pays des montagues, dont les principales villes sont Châtillon, Bar-sur-Seine, Arsey-le-Duc, etc. Il semble que Jules-César a regardé cette chaîne de montagnes, comme faisant partie des moutagnes de Vôge, lorsqu'il a dit que la Meuse sort des montagnes de Vôge, dans le pays des Lingoniens ou de Langres : *Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum*. En effet Langres est situé dans cette chaine de montagnes où se trouvent les sources de la Meuse, de la Marne, de l'Aube et de la Seine ; savoir : en Champagne, celle de la Meuse vers Montigny-le-Roi et celles de la Marne et de l'Aube, aux environs de Langres ; et dans le duché de Bourgogne la source de la Seine, auprès d'un bourg du pays des montagnes, nommé *Saint-Seine*, où il y a une abbaye de bénédictins.

VOUTHON-LE-HAUT. — Vouthon-le-Haut, *Vothonium superius*, village du diocèse de Toul, situé deux lieues au levant de Gondrecourt, à une demi-lieue de l'endroit où la Saône reçoit le Cosné ; bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Vouthon-le-Bas, *Vothonium inferius*, village situé auprès de Vouthon-le-Haut, même paroisse, dont il est annexe, avec une église sous l'invocation de saint Etienne.

M. le marquis, et M. le chevalier Dessales son frère sont seigneurs hauts, moyens et bas-justiciers de ces deux villages. L'église paroissiale de Vouthon-le-Haut est dédiée à saint Sigismond. Il y a dans ces deux villages plus de cent habitans.

En 1333 le 7 août, Simon de Paroye, chevalier, seigneur de Marchéville, déclare tenir en fief et hommage du comte de Bar à cause de sa châtellenie de Gondrecourt, la moitié du ban et finage de *Vouthon-le-Haut*.

Il y a à Vouthon-le-Haut un château qui fut assiégé en 1635, par le maréchal de Gassion.

VOUXEY. — Vouxey, *Vouxeium*, village au confluent de la Vraine et de la Verre, deux lieues au levant de Neuf-

château, diocèse de Toul, la paroisse est dédiée sous l'invocation de saint Laurent.

Vouxey est du bailliage de Neufchâteau, sous la coutume de Lorraine, cour souveraine de Nancy. Cette terre appartient à la maison de Bassompierre.

Dépend *Courcelles*, village près de Châtenoy, à deux lieues de Neufchâteau.

Dolaincourt, village à deux lieues de Neufchâteau, où il y a aussi une chapelle sous l'invocation de saint Genet, martyr.

Dépend encore *Imbrecourt* ou *Ambrecourt*, village sur la Verre, deux lieues au levant de Neufchâteau, communauté de Vouxey.

VRECOURT. — Vrecourt, *Vericicuria* ou *Vulferici-curtis*, village considérable sur la rivière de Mouzon, enclavé dans le bailliage de Bourmont, à deux lieues de cette ville, quatre de Neufchâteau, situé au pied de la ville de la Motte. Bailliage de la Marche, parlement de Paris, sous la coutume du Bassigny; diocèse de Toul.

L'église paroissiale a pour patron saint Martin. Il y a en ce lieu deux sœurs de la charité, pour avoir soin des malades et pour instruire les jeunes filles. Seigneurs, messieurs de la Vaulx, en faveur desquels le duc Henri II, érigea la terre de Vrécourt en baronie le 26 septembre 1612; le duc Léopold l'érigea en comté le 12 avril 1725.

Il paraît qu'anciennement la terre de Vrécourt appartenait pour moitié à l'abbaye de Morimont, et que l'autre moitié était partagée entre les maisons de Choiseuil et de Bignécourt. Renaud de Bignécourt et Arnaud de Choiseuil, vendirent Vrécourt par contrat du 25 septembre 1524, à Honoré et noble seigneur Errard de la Vaulx, chevalier, seigneur de Gironcourt.

La maison de Laval ou de la Vaulx est aussi ancienne qu'illustre; elle tire son origine, selon le P. Bertholet dans son histoire de Luxembourg, de celle des comtes de Chiny. Elle s'attacha aux ducs de Bar dans le XIV[e] siècle, dont elle devint vassale par le nombre considérable de fiefs qu'elle possédait dans le duché de Bar. Elle passa ensuite au service des ducs de Lorraine, devenus ducs de Bar, après la mort du cardinal Louis de Bar.

La maison de la Vaulx posséda sous nos ducs les premières charges de leur maison, et jouit des priviléges de l'ancienne chevalerie. Cette maison porte pour armes d'azur écartelé au premier et quatrième à deux truites adossées d'argent, cantonné de croix croisettées au pied fiché d'or, au deux et trois de sable, à trois tiers d'argent, et sur le tout de sable à trois tours d'argent, surmonté d'un casque avec son lambrequin et une couronne murale, avec cette devise : *Tout par amour*.

Quant au village de Vrécourt, nous croyons que son nom latin est *Vulfericurtis*, rappelé dans un titre de l'abbaye de Senones de l'an 1173, et dans un autre titre de l'an 1033, donné en faveur de l'abbaye de St.-Benigne de Dijon. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que les donateurs de cette terre, sont tous deux de la maison de Lorraine; l'un est le comte Gérard, fils d'Albert d'Alsace, et l'autre Gérard d'Alsace, fils de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, et que Vrécourt est situé sur le Mouzon, pas loin de la commanderie de Xugnei.

La seigneurie de Vrécourt comprend les villages d'Ozières, d'Illoud et sa maison-forte, Vaudoncourt et sa maison-forte, la Vacheresse et la Rouillié. Il y a en ce lieu des forges considérables, et des tanneries. Il y a marché une fois par semaine, et quatre foires pendant l'année.

On voit sur le ban de Vrécourt, en tirant vers le village de Nijon, un canton appelé *Ferrière*, que l'on croit être l'emplacement de quelque ancien édifice des Romains; on y a trouvé deux ins-

criptions, plusieurs urnes, beaucoup de médailles, des débris de colonnes et de chapiteaux fort beaux. En 1720, on y trouva deux espèces de cloches entières, faites en forme de timbre de pendule: on y découvre encore quelques anciennes flèches et autres armes antiques. Ce canton est assez étendu, la terre est de différente espèce, noire et brûlée; on y aperçoit les fonde mens de quelqu'édifice, ce qui fait conjecturer que ce lieu était autrefois considérable.

VRONCOURT. — Vroncourt, ou Veroncourt, *Veroncuria*, village du diocèse de Toul, à une lieue au sud-ouest de St.-Thiébaut, à quatre et demie de la Marche, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris: le roi en est seul seigneur haut justicier, M. Baconval y a des droits seigneuriaux et un château.

La paroisse a pour patron St.-Médard.

Vroncourt-sur-Brenon. Vroncourt, ou Veroncourt-sur-Brenon, village du diocèse de Toul, à un quart de lieue de Vézelise, bailliage de la même ville, cour souveraine de Lorraine; l'église est dédiée à Notre-Dame dans sa Nativité. Cette cure était une dépendance de Forcelles-St.-Gorgon et fut érigée en cure en 1606.

VULMONT. — Vulmont, petit village du diocèse de Metz, autrefois *Almont*, situé près la côte de Delme, à trois lieues et demie au nord-est de Nomeny. La plus grande partie du ban de Vulmont est du pays Messin, la partie Lorraine est du bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

Vulmont est annexe de Fauville et de Sailly alternativement, et par année; Fauville et Sailly sont villages d'évêché; il y a dans Vulmont une église sous l'invocation de saint Nicolas.

Ce village est composé de douze ou treize habitans; il y a en ce lieu une tour fort ancienne presqu'entièrement ruinée, qui appartient à messieurs Protin. De Vulmont dépendent *Bérupt*, *la Tuilerie Colliaux*, le moulin de Failly et dépendances. Ces lieux suivent la coutume de St.-Mihiel.

W.

WADGASSE, *Abbaye de Prémontré.* — Wadgasse (*l'abbaye de*), ou Watgasse, ou comme on la nomme communément Wartgasse, ordre de prémontré, diocèse de Trèves, situé sur la Sarre, à une lieue ou environ de la ville de Sarre-Louis, dans le comté de Nassau-Sarbruck, entre les terres de France et de Lorraine, fut fondée en 1135, par Giselle, veuve de Frideric comte de Nassau-Sarbruck, du consentement de son fils Simon, et avec l'approbation et par le conseil d'Adalberon archevêque de Trèves, qui confirma la même année ce nouvel établissement. Le pape Eugène III, en fit de même la même année. L'église de ce nouveau monastère fut consacrée par l'archevêque Adalberon en 1137.

Le premier abbé de Wadgasse est Walframe, auparavant religieux de l'abbaye de prémontré, qui gouverna l'abbaye depuis 1135, jusqu'en 1158.

Les ducs de Lorraine ont autrefois prétendu que l'abbaye de Wadgasse faisait partie de leur souveraineté. Je trouve en effet une lettre de Seifride Hultzling abbé des religieux de cette abbaye, en date du 11 janvier 1571, par laquelle ils reconnaissent le duc de Lorraine pour leur souverain, le supplient de vouloir agréer et approuver l'élection de l'abbé moderne comme originaire de son pays.

Les contestations concernant la souveraineté sur l'abbaye de Wadgasse (1), furent terminées cette même année, par une transaction faite le 25 août 1581, par laquelle le comte Philippe de Nassau-Sarrebruck se déportait au profit du

(1) Cartulaire de Lorr., p. 891.

duc Charles III de Lorraine, de ses prétentions sur les abbayes de Longeville et de Frauvenlauthren, et sur quelques autres lieux; et le duc réciproquement se déportait en faveur dudit comte des droits qu'il prétendait sur les abbayes de Herbieshem, de Wadgassen, et sur les dîmes de quelques villages des environs, et en outre il transporta audit comte seize muids de sel de rente sur la saline de Dieuze.

L'abbaye de Wadgasse a beaucoup souffert dans le XVIe siècle, par les désordres des paysans hérétiques révoltés, qui chassèrent la plus grande partie des religieux. Le révérend père Hermant Mertz, abbé de Wadgasse, rétablit en 1714, l'adoration et le culte public de l'eucharistie, que les princes de Nassau-Sarbruck, qui sont protestants, avaient défendu depuis près d'un siècle. Ce rétablissement se fit par une procession solennelle.

La prévôté de Haguenau dépendait autrefois de l'abbaye de Wadgasse, mais cette prévôté ayant été ruinée par les guerres, et saccagée par les hérétiques, les religieux qui y demeuraient, furent obligés d'en sortir, et se retirèrent dans l'abbaye de Tous-les-Saints, dans la Forêt-Noire.

Le prieuré de Mertzick (*Marcetum*), dans le bourg du même nom, chef-lieu d'un bailliage Lorrain, dépend aussi de l'abbaye de Wadgasse; il est desservi par des religieux prémontrés. Ce prieuré fut donné à Walframe, premier abbé de Wadgasse, par Hillin, archevêque de Trèves en 1156.

Dépend aussi de Wadgasse la prévôté ou prieuré de *Kleinbouckeneim*.

WALFROY (Saint), *abbaye ruinée*.— L'abbaye de St.-Walfroy fut bâtie par le saint de ce nom, vers la fin du sixième siècle, sur une haute montagne à une lieue et demie d'Yvoy ou Carignan, dans le diocèse de Trèves. Du temps des Romains il y avait sur cette montagne une forteresse, où les payens allaient adorer une divinité connue sous le nom de *Diane d'Ardenne* (1). Le diacre Walfroy, ou *Wulfiliæ*, Lombard de nation, s'étant retiré sur cette montagne, il y éleva une colonne auprès de l'idole même, sur laquelle il demeurait les jours et les nuits debout et nu pieds en prières; souffrant de grandes douleurs, exposé aux injures de l'air, à l'exemple du fameux St.-Siméon le Stylite, qui avait édifié l'Orient par une vie de même genre: car pendant l'hiver il était saisi d'un tel froid, que les ongles de ses pieds se fendaient et tombaient d'euxmêmes, outre que l'eau qui coulait sur sa barbe, s'y gelait par la rigueur de la saison, et en pendait comme des chandelles. Sa nourriture était un peu de pain avec des légumes et sa boisson de l'eau.

Walfroy gémissait cependant de voir les payens se prosterner aux pieds de l'idole de Diane; il se mit à leur prêcher que cette idole n'était rien. Ses exhortations ne furent pas sans effet, il gagna plusieurs habitans du pays, et les ayant convertis à la foi, il les engagea à renverser eux-mêmes l'idole. Ce saint homme était descendu de sa colonne pour aider les nouveaux convertis à briser leur idole; après avoir fait cette bonne œuvre, il y remonta; mais saint Magnerie, évêque de Trèves, étant venu le visiter accompagné de quelques autres évêques, ils lui remontrèrent que la voie qu'il suivait n'était pas bonne, qu'il n'était pas comparable à Siméon d'Antioche, qui a vécu sur une colonne, ni capable de mener une vie si austère, à cause de la rigueur du climat: descendez donc lui dirent-ils, au plutôt et demeurez avec vos frères, que vous avez rassemblés ici. St. Walfroy se rendit à ses raisons il descendit de la colonne, et tandis qu'il s'entretenait avec l'évêque de Trè-

(1) Gregor. Turon. l. 8. c. 151.

res, celui-ci fit renverser la colonne, et obligea Walfroy à demeurer avec ses frères dans le monastère.

Saint Grégoire de Tours, accompagné de Félix ambassadeur de Gontran roi de Bourgogne, fit en 585, un voyage à Coblentz, où Childebert roi d'Austrasie tenait sa cour; il passa par Ivoy et se détourna pour aller voir St.-Walfroy sur la montagne C'est de la bouche même de ce saint, qu'il apprit les circonstances de sa vie.

Le jour de la naissance de saint Walfroy, aussi bien que celui de sa mort sont inconnus. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire de Tours le vit en 585, et qu'alors il y avait plus de vingt ans qu'il professait la vie solitaire. Ce saint mourut dans un âge avancé, et fut enterré dans l'église de St.-Martin, qu'il avait fait bâtir, laquelle depuis ne fut plus appelée que saint Walfroy, par les miracles qui s'y faisaient par son intercession; ce qui y attire encore des peuples éloignés, le 1er juillet jour de son anniversaire.

St. Walfroy, dès les premières années de sa retraite avait fait bâtir un monastère et une église, sur la montagne où il s'était retiré. Le roi Childebert y avait beaucoup contribué, ainsi que l'évêque St. Magnerie. Le monastère a fleuri pendant plusieurs siècles, et la règle qu'on y suivait était celle de St. Benoit Ce monastère subsistait encore en 979, lorsque Albert, archevêque de Trèves, pour mettre les reliques de St. Walfroy en sûreté, les fit transporter solennellement en la ville d'Yvoy. Les guerres fréquentes au dixième siècle entre les empereurs et les rois de France, ruinèrent tous ces cantons et le monastère de St.-Walfroy fut renversé et abandonné. Depuis ce temps-là il ne s'est plus relevé, et il n'en resta qu'une église paroissiale, sous le nom de St.-Walfroy.

Quant aux reliques de St.-Walfroy, elles furent conservées dans l'église de ce nom, tout le temps que le monastère subsista; mais ayant été ruiné et l'église réduite en cendres, les reliques du saint furent miraculeusement conservées, et on les trouva après l'incendie, entières dans leur chasse. Lybert archevêque de Trèves, touché de ce prodige, forma le dessein en 980, d'en faire la translation dans la ville d'Yvoy Tout le clergé et une foule innombrable de peuple assistèrent à cette cérémonie. Depuis cette translation, et les fréquens ravages de la ville d'Yvoy, on ne sait ce que sont devenues ces reliques; et il ne reste que le lieu de la sépulture de saint Walfroy sur la montagne. Cette montagne est à trois lieues de Montmédy et à dix-sept de Metz. Il n'y reste plus actuellement qu'un ermitage avec une chapelle à l'endroit où le saint a été inhumé; la dévotion des peuples n'en est pas moins grande.

Au pied de la montagne de St. Walfroy est situé le village de la Ferté, sur la rivière de Chier, à deux lieues et demie de Montmédy. On traverse ce village pour entrer en Champagne, sur un grand pont de pierre qui est sur la rivière, au milieu duquel est une tour et un pont-levis pour empêcher le passage de l'ennemi. Ce village est très-ancien, et a eu de beaux privilèges qui lui ont été accordés par les comtes de Chiny, et confirmés en 1342, par le sire d'Auteuil et de Stupigny, sénéchal de Luxembourg, pour le marquis de Moyminne, duc de Luxembourg et comte de Chiny, à l'occasion de ce que ce village avait été pris et ravagé par le comte de St.-Pol.

La Ferté était anciennement une ville, ainsi appelée, dit-on, par les Latins, *à Feritate*, parce que vers l'an 884, les Goths, les Normands et les Vandales avaient ravagé cet endroit, avec une cruauté et une férocité jusqu'alors inconnue.

WALLECK. — Walleck, hameau deux lieues au sud-est de Bitche, diocèse de Metz. Il est situé au pied d'un rocher,

haut et escarpé au sommet duquel sont deux tours encore entières, de quatre-vingts pieds de haut, une citerne et des logemens dans le roc, restes d'un vieux château. Ce lieu est du bailliage de Bitche, cour souveraine de Nancy.

WALMUNSTER. — Walmunster *ou* Wolmunster, village du diocèse de Metz, mairie sur la Schwolbe, à quatre lieues de Bitche, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

Walmunster, village du diocèse de Metz, une lieue au sud-est de Bouzonville, bailliage de même nom, cour souveraine de Nancy.

Walmunster, village du diocèse de Metz, doyenné de Heding, dépendant de l'abbaye de Metloch.

WALSBROUN. — Walsbroun *ou* Walschbroun, village sur la petite rivière de Horn, au comté de Bitche, trois lieues au nord de cette ville; diocèse de Metz, bailliage de Bitche, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Benoit.

Le village est situé au pied d'une montagne bitumineuse, sur laquelle il y avait un château spacieux et assez fort, dont il reste encore des pans de murs et des parties de tours. On dit que ce château avait été bâti en 1490.

Ce qui rend cet endroit plus remarquable, est une source d'eau minérale, et l'huile de Pétrole qui découle de la montagne; cette source était autrefois très-fréquentée, et elle a été célébrée par d'habiles médecins. On voyait encore en 1590, les vestiges des bains qu'on y avait construits; depuis ce temps-là le bassin où se rassemblaie ces eaux salutaires avait été comblé et couvert d'un chemin public. C'est sous le règne du roi de Pologne, Stanislas I, qu'on a projeté de recouvrer ce trésor. Au mois de mars 1756, M. Baligand ingénieur-en-chef des ponts-et-chaussées de Lorraine, se rendit à Walschbroun par ordre de sa majesté polonaise, fit chercher le bassin, et s'assura par beaucoup d'expériences de sa découverte. M. Baligand fut encore envoyé sur les lieux au mois de septembre suivant avec M. Ronnow, premier médecin du roi, et on commença dès-lors à rétablir l'usage de ces eaux. Un grand nombre de malades qui avaient résisté à tous les autres remèdes ont été parfaitement guéries. Sur les vertus et l'application de l'huile de Pétrole, on peut consulter les ouvrages des médecins. Il y en a plusieurs qui ont traité expressément de celle de Walsbroun.

WARC. — Warc, village du diocèse de Verdun, de l'archidiaconé de la Voivre, doyenné d'Amelle, situé dans une plaine à gauche de la rivière d'Orne, à quatre lieues de Verdun, une et demie d'Etain; juridiction de Verdun, parlement de Metz. La paroisse a pour patron St. Firmin.

Le nom de Warc vient apparemment de *Warectum*, *Wareeta*, *Garachium*, *Garacia*, une terre novale qui est en friche, qui n'a pas encore été défrichée. Nous disons en français *le Gueret*, la terre nouvellement mise en culture, et défrichée; le mot *Friche* vient de la même racine. *Voyez* le Glossaire de M. Ducange, au mot *Warectum*.

Warc est assez célèbre dans l'histoire du Verdunois (1). Vers l'an 1336, Philippe de Florenges, seigneur de Buzy, s'étant opposé à un accommodement qui avait été fait entre les bourgeois de Verdun et leur évêque Henri d'Apremont, fut insulté par un bourgeois de la ville; Philippes de Florenges, pour s'en venger, tua le bourgeois dans le faubourg même de Verdun. Les parents du mort assemblèrent leurs amis, et les bourgeois en armes allèrent brûler le bourg de Buzy, la veille de la fête de saint Pierre de l'an 1336.

(1) Hist. de Verdun, p. 332 et 333.

Les amis et les partisans de Philippe de Florenges ayant aussi pris les armes, se mirent en embuscade près le pont de Warc, tuèrent presque tous les bourgeois de Verdun, qui revenaient de Buzy, chargés de butin.

Sous l'épiscopat de Guillaume Fillâtre, évêque de Verdun, vers l'an 1440, ce prélat ayant entrepris de réformer les mœurs de son clergé et de ses diocésains, y employa imprudemment des voies de violence, qui excitèrent les uns et les autres contre lui. Robert de Sarbruck, damoiseau de Commercy, prit le parti des mécontens, et ordonna aux troupes de son château de Chavency de rançonner le village de Warc, et on lui paya deux cent cinquante florins d'or, pour se racheter du pillage. Ceci fait juger que ce bourg était alors considérable.

En 1711, une nommée *Thamasse Prioux*, femme d'un nommé Robinet, du village de Warc, accoucha d'un fils, qui nâquit avec la figure d'un soleil où l'on expose le saint sacrement, distinctement marqué sur sa poitrine : on y voyait même la trace d'un Christ, qui était d'une plus grande blancheur que le reste de la figure. Ce soleil était renversé et un peu relevé en bosse; de sorte que pour le bien voir et le distinguer, il fallait se mettre derrière l'enfant, et regarder la figure par-dessus son épaule. La mère dit que dans le temps de sa conception elle regarda fixement et avec une très-grande application le saint sacrement exposé dans le soleil. On peut former sur ce phénomène deux questions; la première, comment ce soleil a pu se former sur la poitrine de l'enfant; la seconde, pourquoi il était renversé et le haut en bas ?

Quelque temps auparavant on avait vû un jeune Flamand né juif : sur un de ses yeux on voyait écrit visiblement le nom de Dieu en hébreu, et dans l'autre le même nom écrit en grec. Les lettres qui composaient ce nom adorable étaient jaunes comme de l'or pur, sur une prunelle; du plus beau bleu céleste sur l'autre. Bien que ce garçon eût l'œil vif, il ne voyait de jour les objets que confusément, mais il assurait qu'il voyait la nuit assez distinctement.

Boinville est annexe de Warc. Ce lieu est célèbre dans l'histoire de Verdun par la résistance que fit la garnison du château de ce lieu en 1543, contre les troupes hérétiques commandées par le comte de Furstemberg. Nicolas Pseaume depuis évêque de Verdun, n'étant encore qu'abbé de saint Paul de la même ville, continua les dépenses que son oncle et son prédécesseur dans cette abbaye avait commencé de faire pour fortifier le château de Boinville. Guillaume comte de Furstemberg qui commandait l'armée protestante, déclara la guerre aux Verdunois, parce qu'ils avaient donné du secours à ceux de Metz leurs voisins, pour empêcher les ministres d'y prêcher leurs nouveautés : mais ni la force des tours de ce château, ni la brave résistance de ceux qui le défendaient, ne purent le garantir de l'incendie et du pillage. Plusieurs prêtres, et un grand nombre de séculiers, qui s'y étaient réfugiés furent fait prisonniers, et rachetés ensuite par l'abbé de saint Paul moyennant une grosse somme d'argent qu'il délivra. Le château de Boinville fut encore pris et brûlé en 1639, par le comte Picolomini général de l'armée impériale.

Nous lisons dans la chronique de Mouzon, qu'Othon comte de Porcien fit bâtir dans ses terres le château de Warc, qui est situé sur la Meuse, à une demi lieue de Mézières. M. l'abbé de Longuerue dit que Warc faisait partie du pays de Porcien, nommé en latin *pagus Porticensis*, ou *Porcensis*, ou *Porcianus*. Château-Porcien, ville et château, situé sur le bord septentrional de la rivière d'Aisne, est la principale place de la prin-

pauté de Porcien, qui est de grande étendue, et célèbre dans l'ancienne histoire de France et dans les capitulaires.

WARIZE. — Warize est un gros village sur la Nied, dans la Lorraine Allemande, avec un château assez considérable. Warize est à une lieue et demie au sud-ouest de Boulay sur la route de Metz à Boulay. A une demi-lieue de Warize se voit un château nommé en français *Aux Etangs*, et en allemand *Tennschen*, dépendant de la seigneurie de Warize. L'ancienne route romaine passait à Tennschen et allait à *Menmerborn*, à *Boucheporn*, et à *Hieraple*. Warize est du diocèse de Metz, appartenant à cette ville, et a titre d'archiprêtré. Bailliage de Boulay, cour souveraine de Nancy.

La maison de Pallant est devenue propriétaire de toute la seigneurie de Warize dont auparavant elle ne possédait qu'une partie, par la cession que lui en fit Philippe abbé de St.-Vincent en 1583. Cette seigneurie de *Warize*, est tombée depuis dans la maison de Schuarzemberg par le mariage de la fille du seigneur Hartard de Pallant, avec Etienne de Schuarzemberg.

En 1683, le prince Adolphe de Schuarzemberg, résidant habituellement à Vienne en Autriche, voyant que la terre de Warize était presque continuellement exposée à la confiscation pendant les guerres de la maison d'Autriche contre la France, vendit la terre de Warize au sieur Nicolas de la Cour, pour lors ingénieur au service de la France, pour la somme d'environ vingt mille écus.

WARNESBERG, *ou* WARSBERG, *ou* WARENSBERG. — Warnesberg, ou Warsberg, village à deux lieues de Boulay, de Berus et de St.-Avold. Le château de Warsberg est devenu célèbre dans notre histoire; son nom vient de la forêt nommée *Waren*, où il est situé. Il était bâti sur une montagne dans la Lorraine-Allemande, à l'orient de St.-Avold, et au couchant de Boulay.

Le château de Warsberg a donné le nom à une famille distinguée. Boémond de Warnesberg ou de Warsberg était prévôt et archidiacre de Trèves et princier de l'église de Metz, lorsqu'il fut élu archevêque de Trèves en 1287. Cet archevêque est loué principalement à cause de son humeur pacifique. Il était tout occupé des devoirs de l'épiscopat, n'ayant point de plus grand plaisir que de célébrer les divins mystères, de conférer les ordres, de donner audience à tout le monde, de les porter à la paix, et de les réunir dans leurs difficultés par ses sages conseils. C'est l'éloge qu'en fait Brouverus. Il n'eut qu'une seule guerre à soutenir pendant tout son pontificat. En voici l'occasion.

Le chateau de Schwartzberg était occupé par une troupe de brigands, qui pillaient les environs et faisaient mille maux dans le diocèse de Trèves. Boémond résolut de les exterminer et se joignit pour cela à Ferri duc de Lorraine. Celui-ci assiégea le château et obligea les assiégés de se rendre. Ceci arriva en 1290.

En 1483, le comte de Warnesberg, à la tête de quelques aventuriers et de quelques bandits (1), faisait des courses indifféremment sur les terres de Lorraine, de Luxembourg et de Metz; faisant le ravage partout, et butinant les laboureurs, les marchands, les passans et tout ce qui tombait entre ses mains. Les Lorrains en l'absence du duc René II, les Luxembourgeois, et les Messins, pour se défaire de ce dangereux ennemi, résolurent de l'attaquer par deux endroits, et d'assiéger à la fois deux de ses plus fortes places, Richemont-sur-Moselle et Rodemach, qu'ils prirent et ruinèrent. La Chronique manuscrite de Lorraine ajoute que ce comte de Warnesberg était un homme vicieux et sans conduite, et qu'il

(1) Hist. de Lorr. t. v. p. 402.

se cassa le cou par une chûte, son cheval en courant s'étant abattu sous lui. On regarda comme un grand bonheur dans le pays d'en être délivré.

Les seigneurs de Warsberg ou Warnesberg, ont toujours fait leurs reprises au duc de Lorraine pour les biens que leur maison possédait dans les états de ce prince. En 1432, Henri de Warsberg reprend du duc de Lorraine vingt francs de rente sur la saline de Château-Salins. Le même Henri en 1449, donne son dénombrement à Jean duc de Calabre pour *Delling*, *Dentingen*, *Weiller* et *Leydingen*. En 1526, le seigneur de Warsberg fait hommage au duc de Lorraine de la seigneurie de Freistroff. Enfin Valter de Warnesberg donna en 1625, à Charles et Nicolle, duc et duchesse de Lorraine sa maison de *Valderfingen*, ou *Vaudrevange*.

WARNEVILLER, *abbaye de l'ordre de Citeaux, ou* Wetswiller. — L'abbaye de Warneviller, ou Verneviller, ou Werscheviller ou Werswiller; nommée apparemment ainsi du nom du comte *Vernier* son fondateur, *Warneri-Villa*, ou *Villare*, ou *Villarium*, de l'ordre de Citeaux, située sur la rivière de Blisse, à distance égale de Hombourg et de Deux-Ponts, fut fondée, à ce qu'on croit, en 1170.

L'abbaye de Warneviller fut du nombre des biens ecclésiastiques dont s'emparèrent, pendant les troubles de religion occasionés par les prédications de Luther, plusieurs princes et états de l'empire, qui embrassèrent les nouvelles opinions. On sait qu'ils furent maintenus dans ces possessions et droits en dépendans par différens traités et surtout par la fameuse paix de Westphalie en 1648. Les ducs de Deux-Ponts, depuis ces troubles, se sont maintenus dans la possession de l'abbaye de Warneviller, située dans leur duché, et dans celle des biens qui en dépendaient.

De cette abbaye dépendaient des dimes en Lorraine, et entr'autres celles du village d'Holbing, et le patronage de la cure du même lieu. Ce patronage fut l'occasion en 1750, d'un fameux procès, dans lequel feu M. de Vitay, alors avocat-général en la cour du parlement de Nancy, signala son éloquence et sa profonde capacité.

Nous avons une lettre de Robert duc de Bar du 2 juin 1389, par laquelle il déclare, que comme dans la guerre qu'il avait faite à son cousin le comte de Deux-Ponts, il avait été logé lui et ses hommes d'armes dans l'abbaye de Warneviller, où il avait causé plusieurs dommages; pour les réparer il donne à ladite abbaye trois muids de sel; savoir : deux muids pour ladite satisfaction, et un muid pour célébrer en ce lieu chacun an pour le salut de son âme, de ses auteurs et successeurs, savoir : pendant sa vie une messe du St.-Esprit, ou de la Sainte-Vierge, et après sa mort une messe de *Requiem*; lesdits trois muids de sel à prendre sur la saline de Château-Salins.

C'est là tout ce que nous savons de l'abbaye de Warneviller. Les ducs de Deux-Ponts s'étant emparés des biens de cette abbaye et de l'abbaye même, en ont laissé tomber en ruines l'église et les bâtimens du monastère. Elle est du diocèse de Metz. Jean comte de Deux-Ponts y choisit sa sépulture en 1337.

WEILBOURG.—Weilbourg, *Vilburgum*, ou *Willinaburg*, ainsi qu'il est appelé dans les anciens titres, est une petite ville des états de Nassaw, en Weteravie. Elle est capitale du comté de Weilbourg, qui appartient aux comtes de Nassaw-Sarbruck et elle est située sur la rivière de Lohn, aux confins des comtés de Solms et de Beilstein. On dit que Conrad I, roi de Germanie, faisait souvent sa résidence à Weilbourg. Il en est fait mention dans un diplôme de ce prince de l'an 914, donné en faveur de l'église d'Utrecht. On assure même qu'il y mourut, et qu'il y fut enterré. *Wittichindus lib.* 1, *annal.*

Le comté de Weilbourg, qui fait partie du comté de Nassau, fait le principal apanage d'une branche de cette illustre maison.

WEIMERSCHKIRCHEN. — Weimerschkirchen, *Wimaris-Ecclesia*, ancienne et première paroisse de la ville de Luxembourg, dont on raconte ainsi la fondation. Le château de Luxembourg depuis son origine avait toujours demeuré au pouvoir des empereurs romains (1), ou des rois d'Austrasie, qui y mettaient de temps en temps quelque garnison. Un gentilhomme, nommé Weimare, ou *Wimarus*, fit bâtir à une demi-lieue de là une église, à laquelle il donna son nom, qui fut la première et la plus ancienne paroisse de Luxembourg. On conjecture que Weimare est le même que le duc de Champagne, qui eut en 676, la garde de St.-Léger.

En 723, Charles-Martel ayant été guéri d'une maladie mortelle par l'intercession de St. Maximin, en reconnaissance de cette guérison, ce prince fit de grands biens à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves, et lui donna trois terres, savoir : celles de Kuntzich, de Steinsel et de Weimerschkirchen; et par cette donation le château de Luxembourg, comme annexe de la paroisse de Weimerschkirchen, passa aux religieux de cette abbaye.

WEIS. — Weis, village mi-parti avec le Tréviriens à droite de la Moselle, une lieue et demie au-dessous de Sierk, communauté de *Berg* et de *Nenning*, diocèse de Trèves, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Nancy.

WEIS-KIRCHEN. — Weis-Kirchen, nom allemand qui signifie *Blanche-Eglise*, village situé sur la Schwolbe, à trois lieues au nord-ouest de Bitche; cour souveraine de Nancy, diocèse de Metz, bailliage de Bitche.

(1) Hist. de Luxembourg, t. 2, p. 205.

En 1607, Jean-Henry Schwebel, chancelier du duc de Deux-Ponts donna son dénombrement au duc de Lorraine, de tout ce qu'il possédait à Weis-Kirchen, Rorbach et autres lieux au comté de Bitche.

Nous connaissons deux abbés de Bouzonville du titre de Weiskirchen, Gotz ou Gotzon et Wirich.

WEIS-WEILLER. — Weis-Weiller, village situé dans un fond, deux lieues au sud-est de Sarguemines, à cinq de Bitche; diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Weis-Weiller a pour annexe le village de Wolffling, à deux lieues et demie de Sarguemines, cinq de Bitche.

WELLING. — Welling, village à gauche de la Sarre, une lieu au couchant de Mertzich, dans le bailliage de Mertzich et de Sargaw, diocèse de Trèves, archidiaconé de Cardone. Ce village appartient aux seigneurs de Crehange. En 1561, George seigneur de Crehange et Pittange, maréchal héréditaire du duché de Luxembourg et comté de Chiny, donna son dénombrement à Charles III duc de Lorraine, pour la moitié de la seigneurie de Welling, et ses descendans en ont fait de même.

WEYERSBACH. — Weyersbach, village situé à cinq lieues de Schambourg. Ce lieu est chef-lieu d'une communauté composée de *Weyersbach*, *Heimbach*, *Leitzweiller*, *Bliderding*, et la cense de *Werteinstein*. Cette communauté dépend pour le spirituel de l'archevêché de Trèves, et pour le temporel du bailliage de Schambourg; cour souveraine de Nancy.

WIEBERSWEILLER. — Weiberswеiller, village du diocèse de Metz, à deux lieues de Fénétrange, deux et demie de Saralbe et de Bouquenom. Ce lieu fait partie d'une des quatre seigneuries, qui composent la terre de Fénétrange, que

l'on nomme *Schwanensalz*, ou *le Col-de-Cigne*, bailliage de Fénétrange.

WIMBAY. — Wimbay, ou Weymbey, *Wambasius* bourg, ou village, situé à gauche de la Meuse, entre St.-Mihiel et Verdun, entre Tilly et Bouzey, diocèse de Verdun, doyenné de St.-Miel. St.-Remi est patron de cette paroisse. Ce lieu appartenait au neuvième siècle à des moines du diocèse de Rouen, qui y transportèrent les reliques de saint Nicaise et de ses compagnons, saint Quirin, etc., qui y demeurèrent jusqu'au règne du roi Henry I, au onzième siècle.

Nicolas Pseaume évêque de Verdun, réunit la terre de Wimbay au domaine de son église au seizième siècle (1). Wimbay était alors entre les mains du comte d'Estaples.

M. de Colbert dans le rapport qu'il fait au roi Louis XIV, d'un voyage qu'il fit en Lorraine en 1656, par orde sa majesté, dit que Wimbay situé à quatre lieues de Verdun, et à deux de St.-Mihiel, à côté de la rivière de Meuse, était une place à soutenir un siége. Le roi donna ses ordres au sieur Gillet lieutenant-général en la justice royale de Verdun de la démolir, ce qu'il exécuta avec beaucoup de diligence : il ne l'eut pas plutôt mis hors d'état, que Jean de Wert, général de l'armée de l'empereur, y arriva avec des troupes pour s'en emparer. Il y reste encore un côté du logement principal, dont le maire prévôtal se sert et au moyen de quelque fermeture qu'il a fait faire, il est en quelque façon à couvert des courses.

Le château de Wimbay avait été bâti par Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, mort en 1456, ce château était bien fortifié, et d'un accès assez difficile.

Il y a dans ce village une papeterie et un moulin sur un ruisseau, qui prend sa source à une demi-lieue au-dessus de Wimbay, et dont les eaux vont se rendre dans la Meuse. Ce lieu est du bailliage et siège présidial de Verdun.

Jossecourt était annexe de Wimbay suivant le Pouillé de Machon.

WIS, *ou* WISSE. — Wis, ou Wisse, ou Weiss, *Wissa*, village à deux lieues de Château-Salins et de Dieuze, une et demie au nord de Marsal, diocèse de Metz.

L'ancienne maison de Wisse tirait son nom de ce village (1). Elle portait d'argent à trois têtes de morins de sable, 2 et 1. Nous trouvons en 1155, ou 1160, *Mennardus de Visus*, qui a souscrit à la chartre de fondation de l'abbaye de Haute-Seille. La maison de Wisse a été partagée en plusieurs branches, dont la plus illustre et la plus connue est celle des seigneurs de Gerbéviller, qui sont souvent mentionnés dans les titres des quatorzième et quinzième siècles : mais nous ignorons comment, quand, et par qui la maison de Wisse est entrée dans celle de Gerbéviller.

Olry Wisse mourut en 1540, sans laisser aucun enfant, mais il avait trois sœurs, filles de Jean Wisse de Gerbéviller.

La première nommée *Marguerite*, épousa Henry de Lignéville.

La seconde appelée *Madeleine*, fut mariée à *Hue* du Châtelet.

Enfin *Eve* la troisième, fut femme de Jacques de Germini.

C'est par le mariage de *Madeleine* Wisse de Gerbéviller que la terre de Gerbéviller est entrée dans la maison du Châtelet.

Jean Wisse de Gerbéviller fut député par les régens de Lorraine, après la

(1) Hist. de Verdun, p. 439, 442.

(1) Hist. de Lorr., t. v, p. cclvi. preuves.

mort du duc Jean (1), pour inviter le duc Nicolas à revenir en Lorraine. Nicolas était pour lors à la cour de France, d'où il partit en 1471, pour prendre possession de ses états.

Le même Jean de Wisse de Gerbéviller après la mort du duc Nicolas fut choisi par l'assemblée des seigneurs Lorrains (2), pour aller à Joinville auprès de la princesse *Yolande* d'Anjou, épouse de Ferri II, comte de Vaudémont, fille du roi René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, lui offrir la couronne.

Vaultrin de Wisse, fils de Jean, se distingua pendant les guerres que le duc René II, eut à soutenir contre le duc de Bourgogne. Il commandait dans Rozières, lorsque cette petite ville fut assiégée par les seigneurs Lorrains, à qui elle se rendit (3). Il fit plusieurs courses sur les villages, qui obéissaient au duc de Bourgogne. Il contribua beaucoup à la victoire que le duc René remporta en 1477, sur le duc Charles-le-Hardi dans la bataille donnée devant Nancy, où ce dernier fut tué. Comme Vautrin de Wisse était fort expérimenté, et qu'il entendait fort bien l'allemand, il fut d'un très-grand secours au duc René par sa valeur et les bons conseils qu'il donna en cette circonstance. Il se mit lui-même à la tête des Suisses, et chargea si à propos le duc de Bourgogne par derrière, qu'il le fit reculer.

WITLICH. — Witlich, en latin *Vitelliacum*, ville d'Allemagne au cercle du Bas-Rhin, dans le diocèse de Trèves, sur la rivière de Leser, qui descend de Mandesscheit et entre dans la Meuse vis-à-vis de Veldents. Witlich n'était qu'un bourg lorsqu'il fut brûlé l'an 1146, durant la guerre entre l'archevêque Adalberon et le comte de Namur, où l'archevêque eut tout l'avantage.

(1) Histoire de Lorraine. t. v. p. 181.
(2) Ibid. p. 377, 378.
(3) Ibid. p. 170, 177.

L'archevêque Baudouin de Luxembourg, fit enfermer de murailles la ville de Witlich. Verner de Falchenstein, qui meurut en 1418, avait commencé à en bâtir le château; son sucesseur Otton de Ziegenheim l'acheva. On élut dans cette ville en 1567, pour archevêque de Trèves, Jacques III, de l'illustre maison d'Etz.

A un mille de la ville de Witlich, dans une vallée, on voit une source d'eau tiède, salutaire pour ceux qui ont l'estomac faible (1), qui souffrent des maux de rate, ou sont saisis de fièvres lentes. On boit de ces eaux et on s'y baigne. Ces eaux sont aussi bonnes pour les ulcères, la gale, et les démangeaisons de la peau.

Witlich est la capitale ou chef-lieu d'un gouvernement ou grand-bailliage de l'électorat de Trèves, d'où dépend un nombre considérable de bourgs, de villages et de hameaux, dont on peut voir les noms dans l'histoire de Trèves de M. de Hontheim, *Tom.* 3, *p,* 8.

WOLLFLINGEN. Wollflingen, village de la Lorraine-Allemande, annexe de Weisweiller, à deux lieues et demie de Sarguemines, cinq de Bitche, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Mathieu I, duc de Lorraine, du consentement de la duchesse *Berthe* son épouse, et de son frère Baudouin, accorda à l'abbaye de Stulzbron, que le duc Simon son père avait fondée en 1135, la terre de Wollflingen.

WOLKERANGE, *ou* Volcrange.— Wolkerange, ou Velcrange, en Allemand *Wolckringen*, village du diocèse de Metz, sur le revers d'une montagne, vis-à-vis l'ermitage de St.-Michel, à six lieues de Metz, une de Thionville, prévôté de cette dernière ville, parlement de Metz.

L'ancien château de Wolkerange aujourd'hui ruiné, a donné le nom à une

(1) Zeyler, Topog. Archiep. Trevir. p. 36.

famille autrefois considérable. Cette maison portait d'argent à la face de gueules, au chef fretté de même; ou bien d'or aux deux faces de gueules, au chef fretté de même.

Le château de Wolkerange était autrefois tenu en fief des ducs de Lorraine, ainsi qu'il parait par plusieurs reprises par les seigneurs de ce nom.

WOLMERANGE. — Wolmerange, village du diocèse de Metz, à droite de la Nied, une lieue au couchant de Boulay et au pied d'une montagne sur laquelle est la chapelle de St.-Jacques, bailliage de Boulay, cour souveraine de Nancy.

Ce village a donné son nom à une maison considérable autrefois.

En 1664, Charles de Haraucourt, marquis de Faulquemont, baron de Lorquin, et maréchal de Barrois, prenait encore la qualité de seigneur de Volmerange

X.

XAFFEVILLER. — Xaffeviller, *Xaffevillare*, on prononce *Chaféviller*, village quatre lieues au sud-est de Lunéville, à deux de Remberviller et de Deneuvre, diocèse de Toul, doyenné de Deneuvre, bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy. L'église de ce lieu est dédiée en l'honneur de saint Gengoul. Xaffeviller était autrefois la mère-église de Doncières, mais il n'en est plus que l'annexe, néanmoins le curé fait sa résidence à Xaffeviller. L'église de Xaffeviller et de Doncières fut donnée à l'abbaye d'Etival en 1294, par Conrad évêque de Toul.

XAMMES. — Xammes, vulgairement *Chammes*, est un village du diocèse de Metz, archiprêtré de Gorze, une demi-lieue au nord-ouest de Thiaucourt, bailliage du même lieu, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seul seigneur; M. Hussein jouit des droits de haute, moyenne et basse justice. Il y a en ce lieu environ soixante habitans, une maison-fief avec ses dépendances appartenant à M. Hussein.

XANREY. — Xanrey, village à gauche de la route Moyenvic à Lunéville, annexe de la paroisse de Moyenvic, à une lieue de Marsal, cinq quarts de lieue de Vic et quatre lieues de Lunéville.

Adalberon de Luxembourg évêque de Metz, engagea une femme dévote nommée *Abbe*, de léguer à la collégiale de St.-Sauveur de Metz, la terre de Xanrey, et confirma cette donation vers l'an 1050, qui fut souscrite par plusieurs seigneurs, entr'autres par Thierri duc de Lorraine et Gobert d'Apremont.

XARONVAL. — *Voyez* VOMÉCOURT.

XERMAMENIL, *ou* CHMAMENIL. — Xermaménil, qu'on nomme vulgairement *Chmamenil*, *Xermamenile*, village du diocèse de Toul, situé sur la Mortagne, une lieue et demie au midi de Lunéville, bailliage de la même ville, cour souveraine de Nancy. Ce village est annexe de Monts, village sur une hauteur; l'église a pour patron St. Mansui. Seigneur, M. de la Chaussée.

Dépend *la Muix*, ou *la Muth*, petit village du marquisat de Gerbéviller, sur une éminence, une lieue et demie au midi de Lunéville, à gauche de la Mortagne, à l'entrée de la forêt de *la Muth*. Il y a une chapelle, qui a pour patron saint Etienne.

Dépend encore *Mortagne*, petit village entre la *Meurthe* et l'*Agne*, à leur confluent, au pied et vis-à-vis du village de Monts, à cinq quarts de lieue de Lunéville. Le nom de ce village vient de sa situation, au point où l'Agne se perd dans la Meurthe, *Mort-Agne*, ou peut-être, *Meurthe-Agne*.

L'an 1308, Burnequin de Ristes écuyer, donna ses lettres, par lesquelles il reconnait qu'il a reçu en accroissement des fiefs qu'il tient déjà de noble prince Thiébaut duc-marquis de Lorraine (1), le fief que messire *Jean de Nomeny* possédait au ban de Mortagne et de Xermaménil.

Après la mort de Burnequin de Ristes en 1343, Raoul duc de Lorraine fit vendre au plus offrant les biens qu'il avait à *Lunéville*, *à Moncels*, *à Villerménil*, *à Monts*, *à Mortenne*, *à Xermaménil*, *la May et Blainville*, pour une somme de deux mille quatre cents livres de fors que le duc Ferri père de Raoul lui avait prêtée, et une certaine quantité de grains qu'il en avait reçue; lesquels biens après trois criées consécutives furent adjugés à Hennequin de Chambrey devant Nancy, à Jean de Rozières chevaliers; à Herman de Rozières Bailly de la Duché et à Simonin de Nancy, receveur du duc.

XERTIGNY *ou* CERTIGNY. — Xertigny, *ou*, Certigny, *Certiniacus*, village du diocèse de Toul, chef-lieu d'une communauté considérable, à quatre lieues de Remiremont, deux au nord-ouest de Plombières. On prononce ordinairement *Certigny*; bailliage de Remiremont, cour souveraine de Lorraine. Cette communauté est composée de *Xertigny*, *Amery*, *Moyenpal*, *Razey*, *Grange* et partie de *Rouillier*. La communauté de Xertigny fait elle-même partie du comté de Fontenoy-le-Château.

La paroisse de ce lieu est dédiée sous l'invocation de Ste-Valburge.

La Chapelle qui est annexe, est composée de *Hardemont*, *la Forêt*, *Greme-Fontaine* et *Haudonpré*.

En l'année 1755, on découvrit près d'une grange au voisinage de Xertigny, entre *Urimenil* et *Uxemain*, des antiquités romaines, très-curieuses et remarquables.

(1) Archives de Lorr. Layette Lunéville.

XIRAUCOURT, *ou* SIRAUCOURT. — Xiraucourt, vulgairement *Siraucourt*, *Xirocuria*, village du diocèse de Toul, à deux lieues de Bayon, deux et demie au sud-est de Vézelise. L'église a pour patron la Ste-Vierge en sa Nativité. Ce village est du bailliage de Vézelise, cour souveraine de Nancy.

XIRXANGE. — Xirxange, cense située sur une hauteur, vis-à-vis le village de Maizières à quatre lieues de Vic, trois de Marsal, deux et demie de Dieuze, dix de Nancy; ce lieu est du diocèse de Metz, bailliage et recette de Vic.

XIVRAY, *ou* SIVRAY-EN-VOIVRE *et* MARVOISIN. — Xivray, ou Sivray-en-Voivre, village sur le rupt de Maid, à trois lieues de Saint-Mihiel, trois et demie au nord-est de Commercy. On prononce *Sivray*: ce village est du diocèse de Metz, archiprêtré de Gorze, autrefois de l'office de Mandres-aux-quatre-Tours, bailliage de Saint-Mihiel. Le roi en est seigneur haut, moyen et bas justicier, M. de Bourgogne pour un tiers, et M. de St.-Baussan pour un sixième, cour souveraine de Nancy.

Marvoisin, *Marvicinum*, est annexe de Xivray; c'est un petit village situé de même sur le rupt de Maid, composé de quinze à vingt habitans; mêmes seigneurs qu'à Xivray..

Xivray et Marvoisin étaient anciennement une dépendance du comté d'Apremont. En 1282, Geoffroy sire d'Apremont soumit ces deux villages à la loi de Beaumont. En 1291 *Poincignon* de Letricourt et *Alizon* sa femme, déclarent qu'ils doivent trois semaines de garde au château d'Apremont, à cause de quatre-vingts sols de fort qu'ils prennent annuellement sur les fours de Xivray. On trouve dans les archives de Lorraine plusieurs reprises faites par divers

particuliers des comtes d'Apremont, des héritages qu'ils possédaient à Xivray.

La maison de Haraucourt a aussi joui d'une partie de la seigneurie de Xivray et Marvoisin.

XIVRAY ou SIVRY-SUR-MEUSE. — Xivray, ou Xivry, ou Sivry-sur-Meuse, village chef-lieu de la prévôté du même nom, diocèse de Verdun, dépendant du chapitre de la cathédrale de Verdun. Les lieux qui en dépendent sont : *Sivri-sur-Meuse*, *Consenvoi*, *Breche-ville*, *Fontaine*, *Haut-Montois*, *Ligny-devant-Dun*, *Haraumont* hameau, où il y a une église, dont saint Firmin évêque d'Amiens et martyr, est patron, et *Betteville*.

Il est fait mention de Xivray-sur-Meuse, en plusieurs endroits de l'Histoire de Verdun. Pendant la guerre entre Otton II et Lothaire, roi de France, en 974, (1), un comte nommé Sigebert, qui voulait s'emparer de la terre de Gendonville, appartenant à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, vint avec une troupe de ses gens, attaquer Vicfride, évêque de Verdun, qui avait porté Radulphe, parent de la femme de Sigebert, à donner cette terre à Saint-Vanne; il vint, dis-je, attaquer l'évêque Vicfride pendant la nuit, dans le château d'une terre nommée *Vandersalt* ou *Vandreval*, située près de Sivry-sur-Meuse. Le comte entoura le château, et malgré la brave résistance de ceux qui le défendaient, il le prit, se saisit de la personne de l'évêque et l'emmena prisonnier.

Heimon, évêque de Verdun, mort en 1024, donna la terre et seigneurie de Xivray-sur-Meuse, pour augmenter les prébendes des chanoines de sa cathédrale.

Il est parlé, *page* 337, dans l'Histoire de Verdun, d'un prêtre scélérat, qui s'étant emparé de la cure de Sivry, sous la protection de Béatrix de Bohême, y vivait scandaleusement, y entretenait publiquement une concubine, et avait contrefait des lettres de prêtrise pour se maintenir en cette cure. Ce mauvais prêtre ayant été cité inutilement devant l'officialité du chapitre, fut enlevé à Damvillers, par les gens du bailli de Laon, qui gardaient les frontières de Champagne, et fut pendu à Montfaucon. Ceci arriva sous l'épiscopat de Liébaut de Cousance, ver. l'an 1383.

Pendant les grandes guerres de Lorraine en 1636, la guerre et la peste avaient tellement dépeuplé le pays, que les dîmes d'Etain, d'Hermeville, de Sivry et d'Elne, suffisaient à peine pour payer la portion congrue des curés, et que les chanoines de la cathédrale de de Verdun furent obligés de faire de grands emprunts pour leur propre subsistance.

XIVRI-LA-PERCHE. — Xivri-la-Perche, village du diocèse de Verdun, archidiaconé d'Argone, doyenné de Clermont, situé dans un vallon, à trois lieues de Clermont en Argone, deux de Verdun: présidial et recette de cette ville, parlement de Metz.

La paroisse de ce village a pour patron St. Laurent.

Ce village fut pillé et ravagé en 1412, par *Jean* de Pourville, *François* de Sorbey, et quelques autres seigneurs (1), qui étaient vassaux du duc de Bar.

Joucy est annexe de Xivri-la-Perche, depuis l'an 1457; ce village est situé dans une gorge sur un ruisseau à deux lieues et demie de Verdun et de Clermont, sept de Bar et douze et demie de Metz, même juridiction. Saint Grégoire-le-Grand est patron de l'église. Ce lieu est fameux par la procession qui s'y faisait tous les ans par le clergé de Verdun. On peut voir ce que nous avons rappor-

(1) Hist. de Verdun, p. 161.

(1) Hist. de Verdun, p. 367.

té de cette procession, dans l'article de *Jouy*.

Xivry-le-Franc, ou Sivry, village du diocèse de Trèves, archidiaconé de Cardone, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy. Ce lieu est situé sur un ruisseau qui passe de là à Mercy-le-Bas et joint la Crune; trois lieues au sud-est de Longuyon, à quatre d'Etain.

Ce village est composé de plus de 50 habitans.

Xivry-le-Franc, est le lieu de la naissance de Nicolas Bousmard, évêque de Verdun depuis 1576 jusqu'en 1584.

Xivry-le-Petit, village situé entre la Chiers et l'Ottain, une lieue au levant de Longuyon, diocèse de Trèves, annexe du Petit-Failly, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seul seigneur; il y a vingt-huit ou trente habitans.

Xivry, ou Sivry-val-Sainte-Marie, village annexe de Serrières-Lorrain, à quatre lieues de Nancy, cinq de Toul et sept de Metz. Ce village est du diocèse de Metz, présidial de Verdun, subdélégation de Toul, parlement de Metz. M. de St.-Pé en est seigneur.

Nous remarquerons en passant qu'il y a lieu de croire que ces différens villages, qui portent le nom de *Xivry ou Sivry*, tirent leur origine et leur dénomination des chèvres qu'on y nourrit plus qu'ailleurs.

XOCOURT.— Xocourt ou Chocourt, village du diocèse de Metz, à gauche de la route de Metz à Strasbourg, près la côte de Delme, annexe de Delme; à trois lieues de Vic, six de Metz et quatre et demie de Pont-à-Mousson.

Xocourt est un des villages qui furent cédés à la France par le duc de Lorraine, pour le passage des troupes, qui vont de Metz, et d'ailleurs à Strasbourg. Ce lieu est du ressort du parlement de Metz, subdélégation et recette de Vic.

XONVILLE ou CHONVILLE. — Xonville, ou Chonville, village du diocèse de Metz, à trois quarts de lieue de l'Iron et de la Chaussée, deux lieues et demie au nord de Thiaucourt, bailliage du dit lieu, cour souveraine de Nancy.

La terre de Xonville est une ancienne dépendance du comté d'Apremont.

Nous connaissons une famille noble qui portait le nom de Xonville, aujourd'hui éteinte.

XONVILLE *et la cense de Morville*. — Xonville, ou Chonville, village dans un vallon, à une lieue de Commercy, du diocèse de Toul, la paroisse a pour patron St. Brice.

Xonville est de la principauté et du bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy.

Il dépend de ce lieu une tuilerie qui est située dans la forêt de Commercy.

Dépend aussi *Morville*, cense en haute-justice qui appartient à M. de *Cheppe*, avocat-général en la chambre des comptes de Bar.

Il est fait mention de *Chonville* dans le partage que fit Henri III, comte de Bar, des biens de la succession de Thiébaut son père, avec Pierre de Bar et ses frères en 1300.

XUILLET. — Xuillet, *Xuilleium*, village du diocèse de Toul, doyenné de Saintois, situé dans une plaine, près d'un petit ruisseau qui se jette dans la rivière de Madon, à quatre lieues de Toul et de Nancy, et quatorze de Metz, bailliage de Toul, parlement de Metz.

L'église de ce lieu a pour patron St. Remi. Seigneur, l'évêque de Toul.

XOUSSE. — Xousse, vulgairement *Souches*, village, mi-parti avec les évê-

chés, deux lieues au nord-ouest de Blâmont, à une lieue de la Garde, à quatre de Lunéville, de Vic et de Marsal : bailliage et recette de Vic pour la partie Française; la partie Lorraine, qui est la plus considérable, est du bailliage de Blâmont, cour souveraine de Nancy. Cette partie se nomme *la Rue Lorraine*.

Xousse est du diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Marsal.

Xousse ou Xoulée, village du diocèse de Toul, communauté de Cornimont, situé sur une source de la Moselle à une lieue de la Bresse, de Cornimont et de Ventron, cinq de Remiremont. Saulxures est la mère église de Xousse, et Cornimont en est l'annexe. L'église de ce dernier lieu est dédiée à Saint Barthélemi. Xousse est du bailliage de Remiremont cour souveraine de Nancy.

XUGNEY.— Xugney, ou Chugney, cense, commanderie de l'ordre de Malthe, de la communauté de Rugney, située entre les finages de Savigny, de Rugney et de Charmes, diocèse de Toul : le nom latin de Xugney est *Suniacum* (1). Nous lisons dans *Jean* de Bayon et dans Vassebourg, que les deux princes fils du duc Gérard d'Alsace, savoir: *Thierri et Gérard*, étant entrés en guerre l'un contre l'autre, au sujet du partage de leur patrimoine, l'empereur s'entremit pour les accommoder, et érigea le pays de Vaudémont en comté, et le donna du consentement du duc Thierri, à son frère Gérard, jusqu'à *Sunite*. Jean de Bayon, dit que Gérard d'Alsace s'était emparé du château de *Sunite*, *castrum quod Suniacum dicitur*.

Il est certain que *Suniacum* signifie la commanderie de *Xugney*, comme il paraît par un titre de l'abbaye de Senones, par lequel l'abbé Gérard ascense à Pierre, commandeur de la maison du temple nommée *Suniacum*, un fonds de terre situé à *Volfereis*, *Valfericurtis*, que je conjecture être le village de Vrécourt situé sur le Mouzon, moyennant cinq sols de rente annuelle. L'acte est de l'an 1173, signé de plusieurs témoins de considération.

Quelques-uns ont cru que *Suniacum* pouvait être *Sion*; mais ce lieu est nommé *Semita* dans des titres de plus de six cents ans, et au moins du temps de Gérard I, comte de Vaudémont. D'autres veulent que ce soit *Sauvigny*, ou *Savigny*, château et bourg dans le Saintois; mais je ne sais si en ce temps-là le château de *Savigny* était bâti, ou s'il ne le fut que depuis. Savigny n'est éloigné de Xugney que d'un quart d'heure, et ce que nous lisons de Gérard, comte de Vaudémont, est arrivé vers 1071 ou 1072, c'est-à-dire cent après l'ascensement dont on vient de parler. Mais si *Suniacum*, dont Gérard d'Alsace s'empara, est le même que *Savigny*, il faut dire que ce château était bâti avant Gérard comte de Vaudémont, et le nom de *Castrum-Suniacum* lui convient bien mieux qu'à la commanderie de Xugney.

Il est aisé de concilier toutes ces difficultés en disant qu'anciennement il y avait un château près de Xugney, dont on voit encore les ruines et la place aujourd'hui; et il est fort probable que le château de *Savigny* n'a été bâti qu'après la ruine de celui de *Suniacum*, et que *Castrum-Suniacum*, est le même que celui de Xugney.

La commanderie de Xugney est de la paroisse de Florémont. Xugney est du bailliage de Charmes, cour souveraine de Nancy.

XURES, ou SCHURES, *prieuré*.— Xures, ou Schures, village situé sur la rivière de Sanon, annexe du village de

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 228.

la Garde, à trois lieues de Vic et de Marsal, et quatre de Lunéville, diocèse de Metz, bailliage, subdélégation et bureau de recette de Vic, parlement de Metz.

Il y a en ce lieu un prieuré de l'ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Senones, fondé en 1103, par une dame nommée *Cunegonde*, veuve de Matfride ou *Mainfroi*, seigneur de Tincey.

Dans la cérémonie de la consécration du prieuré de Xures, qui se fit le 8 décembre de l'an 1129, en l'honneur de l'apôtre St. Jacques, l'évêque de Metz Etienne de Bar confirma non-seulement les anciennes donations faites à ce monastère, mais y ajouta de nouveaux biens et de nouveaux privilèges: par exemple de pouvoir enterrer dans cette église ou dans leur cimetière, tous ceux qui auraient la dévotion d'y choisir leur sépulture; de ne donner ni dimes ni prémices à aucune église paroissiale de leur labourage, ni de leurs bestiaux.

Antoine abbé de Senones donna le prieuré de Xures, avec ceux de Léomont et de Vic, à son abbaye de Senones, le jour de la dédicace de l'église de ce monastère en 1124.

Du temps de Baudouin abbé de Senones mort vers l'an 1270, le prieuré de Sehures était gouverné par un religieux de Senones nommé Fridéric, qui augmenta le chœur de son église et l'acheva heureusement; il l'orna de peintures et de fenêtres de verre. Il embellit de même le grand-autel dédié à saint Jacques, d'ouvrages en sculptures, en dorures et en peintures; il bâtit le cloître de briques vernissées, d'un ouvrage rare et singulier. Il augmenta considérablement les bâtimens dépendans du prieuré. Aujourd'hui il ne parait plus rien de tous ces embellissemens.

Y.

YVE. — Yve. On trouve un titre de l'empereur Albert d'Autriche de l'an 1198, par lequel ce prince accorda au duc Ferri III, le droit de battre monnaie dans sa ville d'*Yve*, que Ferri inféoda à cet effet à l'empereur, et qu'il reprit de lui (1). La lettre est datée du 13 des calendes de novembre, ou du 20 d'octobre, la première année de son règne. *In villa Yve cudere sibi et hæredibus suis monetam liceat, et opus monetarii exercere, quemadmodum alii Principes, Barones et Principes illius Patriæ seu Provinciæ faciunt et facere consueverunt.*

Il y avait donc alors d'autres princes et d'autres seigneurs qui frappaient monnaie dans la Lorraine ou dans les pays voisins; ce qu'on ne peut entendre que des ducs ou comtes de Bar, des comtes de Luxembourg, ou des archevêques de Trèves, et des évêques de Metz, de Toul et de Verdun, qui pouvaient dès-lors frapper monnaie, qui avait cours dans leurs provinces ecclésiastiques et dans l'empire. En effet on trouve d'assez anciennes monnaies de ces prélats, qui sont antérieures à celles du duc Ferri III. et au privilège de l'empereur Albert.

Mais on demande qu'elle était cette ville d'*Yve*, et où elle était située. On convient qu'il n'y a dans la Lorraine aucune ville de ce nom, et on n'en connait aucune hors de la Lorraine qui ait été inféodée et donnée aux ducs de Lorraine hors de leur pays. Les uns mettent la ville d'*Yve* ou d'*Eve* à Yvoi ou Carignan: d'autres à *Avoist* en Vôge; d'autres au village de *Lay*, où était le château de la comtesse Eve, au lieu où se voit aujourd'hui le prieuré de Lay-St.-Christophe, à cinq quarts de lieue de Nancy: d'autres au village de de *Deiveline*, au ban d'Alnoux, pas loin de St.-Dié; d'autres enfin à Nancy, nommée, dit-on, la ville d'*Eve* dans quelques anciens monumens du pays. Nos anciens ducs ont ordinairement frappé leurs monnaies à Nancy; quelquefois à Sierk. Les premières que nous trouvons, sont de Ferri III.

Je croirais volontiers que la ville d'Yve

(1) Baleicourt, p. cxviij.

est le lieu de ce nom, qui fut engagé par *Marguerite* de Lorraine comtesse de Los et Chiny, à Louis d'*Uffey* chevalier, écuyer de Liège, en 1344, pour la somme de quarante livres de vieux tournois, rachetable dans deux ans pour trente livres de vieux tournois : laquelle ville avec celle de *Membrecés*, fut retirée en 1346, par la même princesse Marguerite, et les trente livres furent délivrées par les mains de *Jean* abbé de Beaupré. Il parait par les lettres qui en furent expédiées, que les villes d'*Yve* et de *Membrecés* étaient de la dépendance de la seigneurie de Florines, ou Florenges, qui fut donnée au prince Robert, fils de Simon I, par le roi Lothaire II, son oncle, qui lui fit expédier des lettres de cette donation à Thionville l'an 1136, en présence du duc Simon et d'*Adelaïde* son épouse. Ainsi la ville d'*Yve* devait être dans le Luxembourg. On connait un lieu de ce nom dans la dépendance de Stenay, lequel a été cédé à la France par les derniers traités.

Les ducs de Lorraine en conséquence du privilége à eux accordé par l'empereur Albert, continuèrent à rendre hommage à l'empire pour la ville d'Yve et le droit d'y frapper monnaie pendant très-long-temps (1). En 1406, Charles II, duc de Lorraine reprit de l'empereur Rupert la Vouerie de Tholey, celle du monastère de *Rumolsberg* ou de Remiremont, la ville d'*Yve*, avec le droit d'y faire fabriquer monnaie, et autres droits qui sont sur la Meuse et le Rhin, comme la connaissance des duels et la propriété des enfans des prêtres.

Il est certain que dès le temps du duc Antoine en 1541, on ignorait où était située la ville d'Yve, puisque ce prince donne commission à Nicolas de l'Escut son envoyé à Nuremberg pour demander la ville d'*Yve*, « vulgairement appelée » *Yvoy* en propriété, avec la puissance » et droit d'y faire fabriquer mon» noye, que ce duc tenoit en fief de » l'empire depuis long-temps, voire de » plus de cent ans, suivant ses inves» titures ; comme aussi à ce que ledit » empereur (Charles V), ait à se dé» clarer et désister des duels et champs » de bataille qui peuvent soudre et se » dresser en tous ses pays de Luxem» bourg, et autres terres patrimoniales, » qu'il tient entre la Meuse et le Rhin, » en sorte qu'il soit clair et connu de » tous au dit duc, etc. » On ignore ce qui fut répondu au duc Antoine, on sait seulement que ce prince ni ses successeurs n'ont jamais joui de la ville d'*Yve*.

Néanmoins Charles III, fils et successeur du duc Antoine reprit encore en 1567, de l'empereur Maximilien II, la ville d'*Yve* et le pouvoir d'y faire frapper monnaie, avec les autres fiefs qu'il tenait de l'empire. Nous ne voyons pas que les successeurs du duc Charles III, aient observé la même formalité.

(1) Arch. de Lorr. layette. Empire, fiefs.

YVOY *ou* CARIGNAN. *Voyez* Yvoi.

Z.

ZARBELING. — Zarbeling, village du diocèse de Metz, à une lieue et demie au nord-ouest de Dieuze, à une et demie de Morhange. Ce lieu fait partie du comté de Morhange. Il est du bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy.

ZELLE, *ou* CELLE. — Zelle *ou* Celle, ancien prieuré, aujourd'hui ruiné, et réduit à une simple cense dépendante d'Heylimer, village mi-parti avec les évêchés. Diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Lorraine. Il ne nous reste aucun monument de ce prieuré.

ZAREICH. — *Voyez* Sarreich.

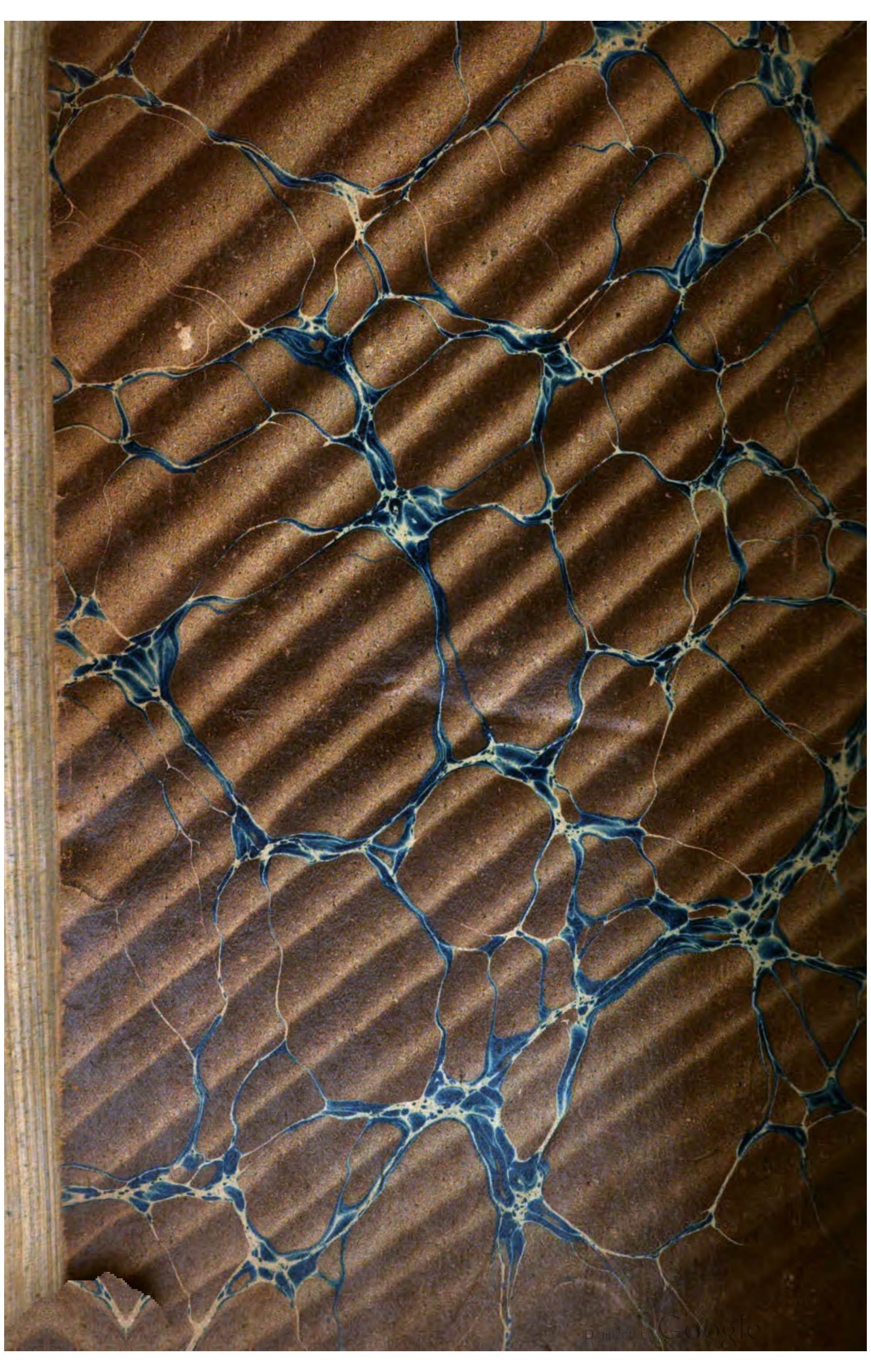
ZARGUEMINES. *Voyez* Sarguemines.

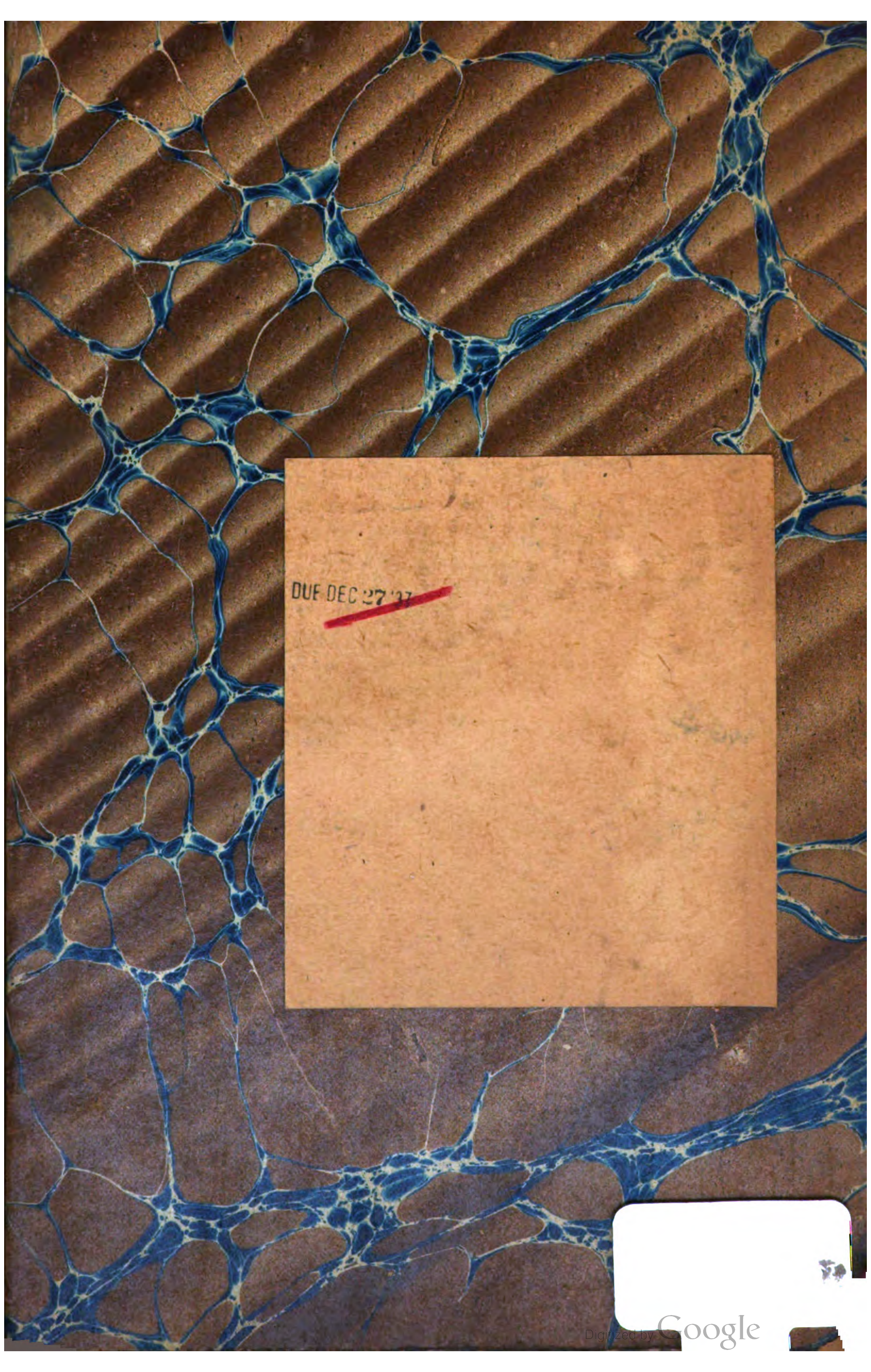
ZERANGE. — Zerange, village du diocèse de Trèves, communauté de Gondelfang, à trois lieues de Bouzonville, trois et demie au sud-est de Sierk; bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Nancy.

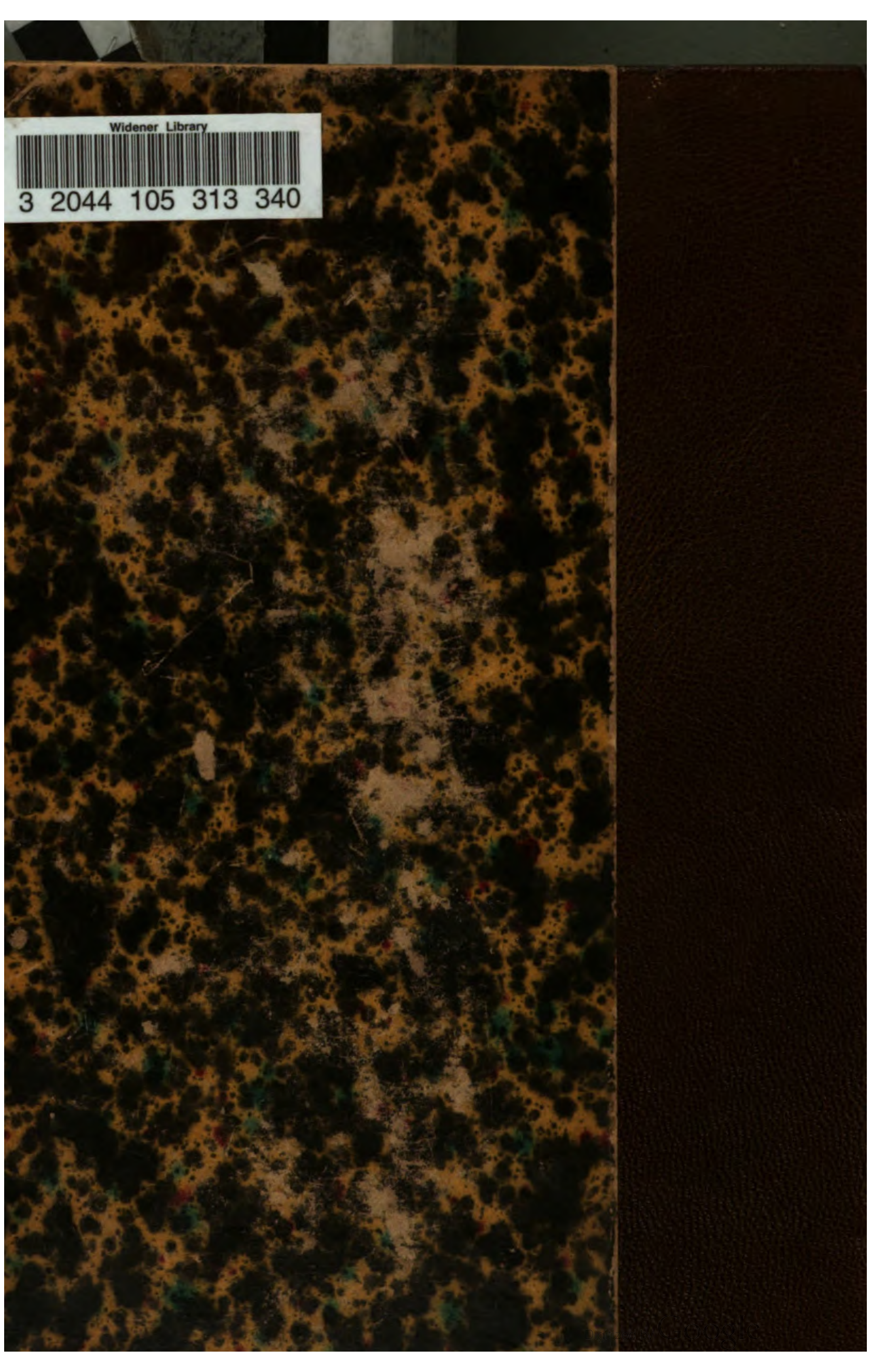
ZIMMING, *ou* **SIMMINGEN**. — Zimming, en allemand *Simingen*, village du diocèse de Metz, à deux lieues au sud-est de Boulay, à une lieue et demie de St.-Avold, est une dépendance de la seigneurie de l'abbaye de Longeville-lez-St.-Avold, annexe du Bouchporn. Le seigneur, l'abbé de Longeville; ses officiers y exercent la justice; il est du bailliage et de la subdélégation de Boulay, cour souveraine de Nancy.

ZINZING. — Zinzing, village du diocèse de Metz, du comté de Sarwerden, communauté d'Altzing, à gauche de la Sarre, deux lieues au-dessous de Sarguemines : ce village est de la prévôté royale de Boucquenom, qui ressortit au bailliage de Sarguemines.

FIN.






Widener Library
3 2044 105 313 340